

# ÉTUDES

dans les

# ÉCRITURES

« Le sentier du juste est comme la lumière  
resplendissante qui va croissant jusqu'à  
ce que le plein jour soit établi »

Prov. 4 : 18 (D.)

VOLUME VI

## LA NOUVELLE-CRÉATION

« C'est pourquoi, dès maintenant nous ne connaissons plus personne selon la chair ; même si nous avons connu Christ selon la chair, nous ne [le] connaissons plus [de cette manière]. Si donc quelqu'un [est] en Christ, il [est] une nouvelle-créature ; les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. »

2 Cor. 5 : 16, 17 — Ost.

---

Mouvement Missionnaire Intérieur Laïque  
(Branche française)  
62 - BETHUNE (P.-de-C.)  
France  
Edition 1971

**CETTE ŒUVRE EST DEDIEE**  
**Au Roi des Rois et Seigneur des Seigneurs**  
dans l'intérêt de  
**SES « SAINTS CONSACRES »**  
Qui attendent l'adoption  
— et de —  
**« TOUS CEUX QUI, EN QUELQUE LIEU QUE CE SOIT,**  
**INVOQUENT LE SEIGNEUR »**  
**(« LA MAISON DE LA FOI »)**  
— et de —  
**LA CREATION GEMISSANTE QUI ATTEND LA**  
**MANIFESTATION DES FILS DE DIEU.**

---

« Pour mettre en lumière la dispensation du mystère caché de tout temps en Dieu », « que Dieu a répandu abondamment sur nous par toute espèce de sagesse et d'intelligence, nous faisant connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'Il [Dieu] avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ. »  
Eph. 3 : 4, 5, 9 ; 1 : 8 à 10.

---

Copyright 1971  
Propriété littéraire  
du Mouvement Missionnaire Intérieur Laïque  
R.G. Jolly, Fondé de pouvoir  
Chester Springs (Pie) E.U.A.

## INTRODUCTION DE L'EDITEUR

**A**VEC le présent volume, l'Editeur a achevé en faveur de l'Eglise la publication de la collection complète des Etudes dans les Ecritures écrites par notre Pasteur. Le septième volume, en effet, bien que publié sous le même titre, n'est pas une production littéraire de notre Pasteur, tout en contenant un grand nombre de citations de sa plume. C'est avec une joie particulière que l'Editeur, par la providence divine, peut rendre cet ouvrage au peuple de Dieu, spécialement à la Sacrificature de Dieu [écrit en 1936 - Trad.].

..... (\*)

Nous croyons que cette édition du volume VI se prouvera d'une utilité spéciale en raison du copieux Appendice qui y a été joint. Les notes ajoutées sont courtes, et d'une manière générale, elles touchent trois points montrant la dernière position de notre Pasteur à leur sujet. Les index des citations bibliques et des sujets traités dans la collection entière paraissent dans ce dernier volume dans l'anglais. En français, ils paraîtront à part pour ne pas retarder la parution et ne feront qu'augmenter la valeur de l'œuvre entière à ceux qui l'étudieront. Cela justifie pleinement le travail et la dépense que ces index ont exigés. Aussi publions-nous cet ouvrage et ceux de la même collection avec l'espoir bien fondé que, par leurs Appendices, ils se prouveront d'une utilité plus grande à ceux qui les étudieront que s'ils ne leur avaient pas été ajoutés. Chers frères, montrons notre gratitude et notre appréciation pour ces volumes en les étudiant, en les répandant et en mettant en pratique avec fidélité les enseignements qui y sont contenus, et que tous nous nous y associions de tout cœur et dans la prière avec l'Editeur.

PAUL S. L. JOHNSON.

Philadelphie (Pie) U.S.A., le 6 novembre 1936.

(\*) Suivent 29 lignes d'explications typographiques qui n'intéressent que l'édition anglaise de 1937. La traduction française est faite d'après l'original [édition anglaise de 1915].

## AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

**S**OUVENT le serviteur de Dieu travaille dans l'ombre. Pareils à ceux qui tissent un tapis de prix, nous nous tenons à l'arrière plan et nous nous rendons peu compte des résultats de nos efforts. Nous avons confiance pourtant, qu'au temps marqué par le Seigneur, nous entendrons son « cela va bien » et verrons le fruit de notre travail. « Dès le réveil je me rassasierai de ton image. »

Néanmoins, le Seigneur, dans sa bonté, nous a encouragé en nous montrant en partie l'action qu'a exercée le présent volume un peu partout dans le monde dans le cœur des enfants de Dieu. Nous avons eu le plaisir de recevoir le témoignage de nombreuses personnes qui ont été bénies par une meilleure compréhension de la justification, de la sanctification et de la délivrance, promises à l'Eglise dans la Parole de Dieu. Beaucoup d'autres nous ont fait part des bénédictions reçues en suivant les conseils donnés dans les Ecritures aux maris et aux femmes, aux parents et aux enfants pour trouver le chemin de la paix, de la droiture et de la croissance dans la grâce. Nombreux aussi sont ceux qui nous ont informé des grandes bénédictions et de l'aide reçues touchant les devoirs, privilèges et obligations des Anciens et des Diacres, et l'ordre scriptural dans l'Éclésiast. Nous nous en réjouissons et avons confiance que cette bonne œuvre continuera, sous la direction divine à la louange de notre Seigneur et pour l'encouragement et l'édification de Son peuple.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que depuis que le présent volume a été écrit [copyright 1904 - Trad.] la lumière s'est faite toujours plus claire sur les grandes Alliances de Dieu. Nous comprenons maintenant que l'Alliance de la Loi était une « ombre » de la Nouvelle Alliance (de la Loi) qui est sur le point d'être établie à la seconde venue de Jésus, par le grand Médiateur, Jésus la Tête et l'Eglise Son Corps — l'antitype de Moïse qui a écrit : « L'Eternel votre Dieu suscitera d'entre vos frères un pro-

phète comme moi.» Moïse était simplement le type de ce plus grand Prophète, et l'Alliance de la Loi dont il était le médiateur était simplement un type ou « ombre » de la plus grande Alliance de la Loi de l'Age millénaire.

Dieu suscita en tout premier lieu Jésus, la Tête de ce grand Médiateur, lorsqu'Il Le ressuscita des morts. Depuis, Il suscite l'Eglise comme une Nouvelle-Création. Lorsque tous les frères du Corps de Christ auront été rassemblés de par le monde par la connaissance de la Vérité, lorsqu'ils auront été sanctifiés par le saint Esprit, trouvés dignes par leur fidélité jusqu'à la mort et promus par la puissance divine des conditions terrestres aux conditions célestes, le grand Melchisédec-antitype sera complet et Sacrificateur sur Son Trône : le grand Médiateur de la Nouvelle Alliance prendra place sur le trône de la puissance divine. Alors la Nouvelle Alliance entrera en vigueur, comme Dieu l'a dit à Israël : « Voici des jours viennent, dit l'Eternel, et j'établirai avec la Maison d'Israël et avec la Maison de Juda une nouvelle alliance. »

Après avoir payé à la Justice divine, complètement et pour toujours, le prix de la rançon d'Adam et de toute sa descendance, le Médiateur-antitype assumera toute l'autorité et, sous la Nouvelle Alliance ainsi scellée, entamera l'œuvre de bénédiction et de relèvement de tous ceux de la race adamique qui le voudront et obéiront. Tous ceux qui rentreront en accord avec l'Eternel seront considérés comme faisant partie de la postérité [ou semence - Trad.] terrestre d'Abraham jusqu'à ce que, finalement, à la fin du Millénium, tous ceux qui auront foi et obéiront deviendront aux yeux de l'Eternel la postérité d'Abraham. En devenant cette postérité, les familles de la terre assureront leur bénédiction.

Par inadvertance, nous nous sommes servi du terme « Nouvelle Alliance » qui ne s'applique qu'aux relations de Dieu avec le monde pendant le Millénium, pour désigner l'Alliance qui concerne l'Eglise pendant l'Age de l'Evangile. Bien entendu, notre Alliance est une nouvelle alliance dans le sens qu'elle est différente de l'Alliance judaïque du Mont Sinaï,

mais ce n'est pas LA Nouvelle Alliance. L'Alliance de l'Eglise est appelée dans la Bible une « Alliance par le sacrifice ». Il sera utile aux lecteurs du présent volume de ne pas l'oublier. Toutes ces alliances se trouvent en relation l'une avec l'autre. Toutes furent représentées en Abraham et dans l'Alliance que Dieu traita avec lui. L'Eglise est appelée la postérité spirituelle d'Abraham et identifiée aux étoiles du ciel. Au fur et à mesure que les humains rentreront en harmonie avec Dieu, ils constitueront la postérité terrestre d'Abraham — comme le sable qui est sur le bord de la mer. C'est par le moyen de la postérité spirituelle que sera bénie la postérité naturelle [ou terrestre - Trad.].

Le sujet de la Justification n'a pas changé mais il s'est étendu et précisé. Si l'auteur écrivait le présent volume aujourd'hui, il se servirait de mots ayant un sens légèrement différent, mais sans modification bien réelle quant à la signification et à l'application du terme Justification.

Nous voyons maintenant que la justification pour la vie est une chose, et qu'une justification à plus ou moins d'amitié avec Dieu en est une autre. Ainsi, par exemple, Abraham et les fidèles d'avant la Pentecôte ont été justifiés à l'amitié avec Dieu et à entrer plus ou moins en communication avec Lui par la prière, etc... mais ne pouvaient être pleinement justifiés jusqu'à ce que le Sang de Propitiation ait été répandu, et jusqu'à ce qu'il ait été présenté et accepté par la Justice divine (par le Père). Ainsi en est-il aujourd'hui du pécheur s'approchant de Dieu ; on peut dire de lui qu'il est sur le chemin de la justification ; Dieu lui est plus favorable que s'il se tournait vers le péché.

Nous disions autrefois qu'un pécheur se trouvant dans cette condition était justifié parce qu'il croyait en Jésus comme son Rédempteur et qu'il s'orientait vers une consécration complète de tout son être. Nous comprenons maintenant que, tandis qu'on pourrait qualifier la position d'un tel pécheur — comme d'ailleurs celle des Anciens Dignes — d'état de « justification à l'essai » (ou — « fournie à titre d'essai » — Trad.), cet homme pécheur ne peut en aucune

façon atteindre à la pleine et entière justification, à moins qu'il ne se soit présenté lui-même en pleine consécration à Jésus, notre grand Souverain Sacrificateur, et qu'il ait été accepté de Lui au nom du Père. Alors seulement, couvert du mérite imputé du sacrifice de Christ, le pécheur serait acceptable au Père sous la Robe de Christ et engendré du saint Esprit.

Il est heureux pour tous ceux qui ont entendu parler de Jésus et qui ont cru en partie, que leur position vis-à-vis du Seigneur *ne soit pas* celle d'une pleine justification et qu'Il refuse de les justifier pleinement jusqu'à ce que, par alliance, ils soient devenus Ses disciples, marchant sur Ses traces. Il en est ainsi parce que la justification ne peut être attribuée qu'une fois à chaque individu et si celui-ci venait à en faire un mauvais usage et à manquer d'obtenir la vie éternelle, sa condition serait pire que s'il n'avait jamais été justifié. S'il n'est pas justifié et engendré de l'Esprit maintenant, il ne fait pas partie de l'Eglise, mais il est susceptible d'avoir par la suite une part dans le mérite du sacrifice de Christ et dans la justification que Son Royaume offrira à tout membre de la famille humaine — en marge de l'Eglise qui recevra cette chose plus excellente que Dieu réserve à ceux qui L'aiment : la gloire, l'honneur et l'immortalité, la nature divine.

Pour beaucoup, il ne semblerait pas nécessaire de mentionner ces distinctions subtiles sur le sujet de la justification. Cependant, ayant reçu cette plus claire appréciation du Plan divin, nous prenons plaisir à en faire profiter ceux qui ont faim et soif de justice — tous ceux qui, partout, étudient la Bible.

Que l'Eternel continue à bénir ce volume pour le bien de Son peuple, telle est la prière de l'auteur.

Votre serviteur dans le Seigneur,

CHARLES T. RUSSELL.

*Brooklyn (N.Y.)  
le 1<sup>er</sup> octobre 1916.*

## *l'Église*

*L'*Église a pour assise  
Jésus-Christ son Flambeau ;

*Création acquise  
Par la Parole et l'eau,  
Il vint des cieux la prendre  
Pour épouse et pour corps ;  
Pour elle Il vint répandre  
Son âme dans la mort.*

*Son épreuve est amère,  
Sous les ris dédaigneux  
D'un nombreux adversaire ;  
Pourtant, les saints pieux  
S'exclament en leur veille :  
A quand la nuit de pleur  
En une aube vermeille,  
Va se muer, Seigneur ?*

*Dans le travail, l'angoisse,  
Le fracas du combat,  
Elle attend à la place  
Un éternel sabbat.  
La vision de gloire  
Alors la ravira  
Et grande en sa victoire,  
Elle reposera.*

(Hymne 281)



# LA NOUVELLE-CRÉATION

## ETUDE I

### « AU COMMENCEMENT »

Divers commencements. — La terre était. — Une semaine de création nécessaire à son agencement. — Durée des jours-époques. — Considérations du professeur Dana au sujet des conjectures incertaines émises par des savants. — La continuité des espèces réfute la Théorie (ou Hypothèse — Trad.), de l'Evolution. — Les pigeons de M. Darwin. — Une hypothèse cosmogonique. — Témoignages fidèles des professeurs Silliman et Dana. — Le premier jour-époque de la Création. — Le second. — Le troisième. — Le quatrième. — Le cinquième. — Le sixième. — L'homme, seigneur de la terre, créé à l'aube du septième jour-époque. — « Le lieu de rencontre de la géologie et de l'histoire » d'après Sir J.W Dawson, LL.D. (Doctor of Laws), F.R.S. (Fellow of the Royal Society). — Le septième jour-époque de la semaine de la création. — Sa durée. — Son repos. — Son objet et son résultat. — Sa fin sera le temps du Grand Jubilé céleste et terrestre.

**N**OMBREUX sont les agents de l'Eternel et innombrables les moyens dont il dispose ainsi qu'en témoigne chaque détail de sa création ; toutefois, derrière tout cela se retrouvent sa sagesse et sa puissance personnelles créatrices. Il est le seul Créateur et, comme l'Ecriture l'affirme « Toute son œuvre est parfaite ». Il se peut qu'il laisse des anges déçus, des hommes pervers abîmer ou utiliser à de mauvaises fins son œuvre parfaite. Il nous assure cependant qu'il ne sera pas toujours toléré que le mal détruise et nuise, et que finalement, lorsqu'il l'aura jugulé puis détruit, nous discernons qu'il ne l'a permis que pour mettre à l'épreuve, examiner, affiner, polir certains êtres humains, tout en faisant resplendir devant toutes ses créatures intelligentes sa sainteté propre, son caractère miséricordieux et son plan.

Lorsque dans le livre de la Genèse, nous lisons : « Au commencement Dieu créa les cieux et la terre » il convient de se souvenir que le commencement dont il est question n'est pas celui de l'Univers mais plus simplement celui de notre planète. Ce fut à ce moment-là que « les étoiles du matin éclatèrent en chants d'allégresse » et que tous les fils angéliques de Dieu « poussèrent des cris de joie » — quand le Seigneur fonda la terre, qu'il fit « de la nuée son vêtement et de l'obscurité ses langes » (Job 38 : 4-11) \*). La Bible, cependant, parle d'un commencement antérieur à celui-là, d'un commencement précédant la création des fils angéliques de Dieu ainsi qu'il est écrit : « Dans un commencement était la Parole [Logos] et le Logos était avec le Dieu et le Logos était un dieu. Il était au commencement avec le Dieu. Toutes choses ont été faites par lui, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui » (Jean 1 : 1-3). Voir Diaglott, sous le texte grec ; voir volume V, chap. 3). L'Éternel(\*\*) étant lui-même de toute éternité n'a pas eu de commencement. « L'Unique Engendré » détient par rapport à toutes les autres créatures, la haute distinction d'être « le commencement de la création de Dieu », « le premier-né de toute la création » (Apoc. 3 : 14 ; Col. 1 : 15). D'autres commencements vinrent par la suite à mesure que furent créés un par un les divers ordres angéliques. Tous ces commencements appartenaient au passé, de sorte que les armées angéliques purent en effet exulter lorsque les créations de notre terre décrites en Genèse, eurent, elles aussi, leur commencement.

En examinant avec soin les expressions de la Genèse, nous discernons qu'une distinction y est faite entre la création des cieux et de la terre (verset 1) et leur organisation ultérieure, et les créations qui suivirent de la vie végétale et de la vie animale. Ce sont ces opérations subséquentes

(\*) Comme pour les volumes précédents, nous nous servons de la version Darby sauf indication contraire — Trad.

(\*\*) Version catholique romaine Crampon : « Yahweh » ; version anglaise : « Jehovah ». Versions fses protestantes : l'Éternel » — Trad.

qui sont décrites comme étant le travail que Dieu fit au cours de six époques appelées jours. Le verset 2 nous apprend que tout au début du commencement du premier jour de cette semaine de création, la terre *était*, quoique sans forme (sans ordre) et vide, désolée, obscure. On doit noter clairement ce détail important. Si on le saisit, on discerne aussitôt qu'il corrobore les conclusions actuelles de la géologie, et comme nous serons obligés de contester les déductions de géologues sur certains points, il est bien que nous reconnaissons promptement et laissons de côté tout ce qui n'a pas besoin d'être discuté pour défendre la Bible. La Bible n'apporte aucune précision sur le temps qui s'est écoulé entre le *commencement* où Dieu créa les cieux et la terre et le *commencement* de la semaine de la création au cours de laquelle la terre fut rendue habitable pour l'homme. Les géologues ne sont pas d'accord entre eux sur la durée de cet intervalle. Quelques extrémistes vont, dans leurs spéculations extravagantes, jusqu'à parler de millions d'années.

Venons-en à la période de création — à l'agencement, la préparation de nos cieux et de la terre pour en faire le Paradis de Dieu destiné à devenir la demeure éternelle de l'homme. Remarquons tout d'abord qu'il n'est déclaré nulle part que ces « jours » sont des jours de vingt-quatre heures. Nous ne sommes donc pas obligés de les limiter dans leur durée. Nous trouvons dans la Bible que le mot *jour* signifie époque ou période. Le fait que *la plupart du temps* ce mot exprime une durée de vingt-quatre heures ne prouve rien. N'est-il pas parlé dans la Bible du « jour de la tentation dans le désert » ? Ce jour, pourtant, dura quarante ans (Psaume 95 : 8-10). Quelquefois, un « jour » ou un « temps » représente une période d'un an (Nomb. 14 : 33, 34 ; Ezéch. 4 : 1-8). L'Apôtre affirme de son côté qu'un jour est, devant le Seigneur, comme mille ans » (2 Pi. 3 : 8). Très certainement, ces jours-époques ne furent pas des jours solaires, car d'après le récit, le soleil ne fut visible que le quatrième jour — qu'à la quatrième époque.

Bien que la durée de ces jours-époques ne soit pas indiquée, nous croyons que nos lecteurs conviendront que nous sommes autorisé à supposer que ce furent des périodes uniformes, puisqu'elles sont des parties identiques de la seule semaine de création. Si, donc, nous pouvons obtenir une preuve raisonnable quant à la durée de l'un de ces jours, nous serons pleinement justifié en admettant que les autres furent de la même durée. Nous avons acquis une preuve satisfaisante que l'un de ces « jours » de la création fut une période de sept mille ans et que, par conséquent, la semaine entière de la création serait de  $7\,000 \times 7 = 49\,000$  ans. Ce nombre, infime en comparaison de ceux avancés et supposés par les diverses théories géologiques, est, croyons-nous, amplement raisonnable pour réaliser ce qui est montré comme ayant été accompli, c'est-à-dire pour aménager et emplir la terre qui existait déjà, mais « sans forme (sans ordre) et vide (nue) ».

Parlant des données qu'utilisent les savants pour former leurs conjectures, et de la méthode de calcul qu'ils emploient, le Prof. Dana dit :

« Une *grande incertitude* plane toujours sur tous les calculs effectués pour déterminer la durée d'une époque à partir de l'épaisseur des formations (ou couches géologiques — Trad.). Il faut en effet tenir compte du tassement progressif [affaissement régulier] des terrains. Si l'on tire des conclusions d'après les estimations de l'épaisseur des alluvions [terre déposée par les eaux], au cours d'un nombre donné d'années — disons au cours des 2 000 dernières années — cette source de *doute* affecte le calcul tout entier à partir de sa base même et le rend presque (sinon complètement) *sans valeur*... Lorsqu'on base l'estimation sur la quantité de détritits [fins résidus] déversés par un fleuve, cette estimation est de plus grande valeur, mais dans ce cas, il y a là une source de *grande incertitude* ».

Examinons la question du point de vue de la Bible : nous croyons qu'elle est la révélation divine. Nous sommes pleinement persuadé que toutes divergences entre son témoignage et les conjectures des géologues sont autant d'erreurs de ces derniers dont les philosophies n'ont pas encore atteint une base ou un développement complètement scientifique.

Il n'est pas besoin non plus de supposer que celui qui a écrit la Genèse connaissait à fond les sujets qu'il rapporte : la durée de ces jours et le résultat précis [de chacune des créations successives — Trad.] : nous acceptons le récit de la Genèse comme une partie de la grande révélation divine — la Bible —, et nous trouvons que son exposé sublime en quelques phrases se trouve remarquablement corroboré par la plupart des recherches scientifiques exactes, alors qu'au contraire les « livres religieux » des païens ne contiennent que des déclarations absurdes sur ce sujet.

Il y a une sorte de grandeur dans la simplicité de cette première phrase de la révélation : « Au commencement Dieu créa. » Elle répond à la première question de la raison : D'où suis-je venu et à qui dois-je mon origine ? Il est bien regrettable en vérité que certains des plus brillants esprits de notre époque de lumière se soient détournés de cette idée d'un Créateur intelligent pour admettre une force aveugle régie par une loi d'évolution et de survivance des plus aptes. Hélas ! non seulement cette théorie a rencontré l'adhésion générale dans les plus hautes institutions du savoir, mais graduellement on l'incorpore dans les livres de classe de nos écoles primaires.

A la vérité, ils ne sont pas bien nombreux ceux qui sont assez impudents pour nier absolument l'existence d'un Créateur. Cependant, même les fervents, sous l'influence de cette théorie, sapent l'édifice de leur propre foi aussi bien que celui des autres lorsqu'ils affirment que la création est simplement le règne de la Loi naturelle. Sans remonter trop loin en arrière, ils supposent que notre soleil a lancé dans l'espace d'énormes quantités de gaz qui finirent par se solidifier et formèrent notre terre, puis que, plus tard, un *protoplasme* se forma ; une petite larve (un *microbe*) surgit, ils ne savent pas comment. Il leur faut bien concéder qu'un pouvoir divin a été nécessaire pour donner l'impulsion première à ce petit commencement de vie, mais ils cherchent activement quelque loi naturelle pour expliquer cela également, de

façon à ne plus avoir aucun besoin d'un Dieu-Créateur. On affirme même qu'ils sont sur le point de la découvrir. Ces « savants » songent à la nature et en parlent comme si elle était Dieu : « ses » œuvres, « ses » lois, « ses » bienfaits (\*), etc., un Dieu aveugle et sourd en vérité !

Ils prétendent qu'en vertu des lois de la Nature, le *protoplasme* évolua en microbe ou en larve ou en ver qui se tortilla, se tordit et se reproduisit et, ensuite trouvant qu'une queue lui serait utile, en développa une. Plus tard, un autre ver issu du premier et encore plus intelligent que lui trouva que des nageoires lui viendraient à point et en produisit. Plus tard encore, un autre, pourchassé par un de ses semblables affamé, et sautant hors de l'eau pour lui échapper, eut l'idée que ses nageoires plus développées seraient des ailes ; il aima le nouveau genre et se tint donc hors de l'eau, puis il décida que des jambes et des orteils feraient bien son affaire et il les développa. D'autres membres de la famille « ver » suivirent d'autres « notions » dont il semble qu'ils aient eu à leur disposition une provision inépuisable ainsi qu'en témoigne la prodigieuse variété d'animaux qui nous entoure. Cependant, le moment vint où l'un des descendants du premier ver parvenu au stade de développement du singe, conçut une idée géniale. Il se dit : Je supprimerai ma queue, je ne me servirai plus de mes mains en guise de pieds, je me débarrasserai de mes poils, je me formerai un nez, un front, un cerveau ayant le sens moral et la capacité de réfléchir. Je porterai un complet fait par un tailleur, un chapeau haut de forme en soie, je me nommerai Prof. Darwin, L.L.D., et j'écrirai l'histoire de mon évolution.

Bien sûr M. Darwin fut un homme capable puisqu'il sut imposer sa théorie à ses semblables. Néanmoins, le fidèle enfant de Dieu qui a confiance en un Créateur personnel et qui n'est pas si prompt à mettre de côté la Bible qui Le révèle, ne tarde pas à discerner le sophisme de la théorie de M. Darwin. Il ne suffit pas en effet que M. Darwin ait

---

(\*) Les œuvres, les lois, les bienfaits, etc., de la Nature — Trad.

remarqué que parmi ses pigeons il lui était possible de provoquer l'éclosion de jeunes présentant certaines particularités : plumes aux pattes, huppés en forme de couronnes sur la tête, gorges proéminentes, etc. D'autres que lui s'étaient livrés à des expériences analogues sur des volailles, des chiens, des chevaux etc. Des horticulteurs avaient aussi fait des expériences sur des fleurs et des arbustes, etc. et obtenu des résultats semblables. Ce qu'il y avait de nouveau chez M. Darwin — c'était la *théorie* d'après laquelle toutes les formes de vie ont *évolué* à partir d'un même commencement (ou d'un commencement commun — Trad.).

Or, les expériences de M. Darwin avec ses pigeons, tout comme celles d'autres éleveurs fantaisistes, n'ont fait que confirmer la déclaration biblique d'après laquelle Dieu a fait chaque créature selon son *espèce*. Il y a de prodigieuses possibilités de variétés dans chaque *espèce*, mais on ne peut mélanger des *espèces* ni former de nouvelles espèces. L'hybridation n'est possible qu'entre espèces voisines et chacun sait que la nouvelle espèce ainsi formée n'est pas apte à se reproduire. En outre, M. Darwin doit avoir remarqué, comme d'autres expérimentateurs l'ont fait, que ses pigeons « phénomènes » devaient être rigoureusement tenus à l'écart des autres de leur espèce sous peine de les voir perdre rapidement leurs particularités. Cependant, dans la nature, nous voyons les diverses espèces, chacune « selon son espèce », entièrement séparées les unes des autres et tenues séparées sans aucune clôture artificielle, etc., — tenues séparées par la loi de leur Créateur. En tant que croyants en un Créateur personnel, nous pouvons être certains que la spéculation humaine est passée à côté de la vérité dans la proportion où elle a ignoré notre Dieu, sa sagesse et sa puissance exposées dans la Genèse.

Il n'est peut-être rien, qui ait fait plus pour obscurcir et saper la foi en un Dieu Créateur et au récit de la Genèse comme révélation, que l'idée d'après laquelle les jours-époques du premier livre de la Bible auraient été des jours de vingt-quatre heures. Les diverses couches stratifiées de

roches et de limons prouvent, sans conteste, que de longues périodes furent nécessaires pour aboutir aux changements considérables qu'elles accusent. Aussi, lorsque nous constatons que la Bible enseigne un jour-époque, tout s'éclaire : le témoignage des roches géologiques vient confirmer exactement l'exposé de la Bible, notre foi s'en trouve grandement affermie ; nous sentons que cette foi n'est pas plus liée à nos conceptions personnelles qu'à celles d'autres hommes, mais qu'elle repose sur la Parole du Créateur abondamment attestée par la nature elle-même.

### UNE HYPOTHESE COSMOGONIQUE

Pour aider certains de nos lecteurs, nous allons exposer brièvement l'une des conceptions formulées à propos de la période de la Création, et connue sous le nom de « Théorie de Vail » ou « Théorie de la voûte » qui intéresse spécialement l'auteur. Nous tâcherons, par la suite, de découvrir l'harmonie qui existe entre cette hypothèse et le compte rendu de Genèse 1 : 1 à 2 : 3.

Et tout d'abord, commençons par la condition indiquée en Genèse 1 : 2 ; « La terre *était* » désolée, vide, ténébreuse. L'homme sage n'essaiera pas de deviner ce que Dieu n'a pas révélé sur la manière dont il a procédé pour rassembler les atomes de la terre. Ce qui n'est pas révélé appartient à Dieu et il est prudent d'attendre patiemment ce qu'il dévoilera par la suite quand le moment sera venu. Armé du pic et de la pelle, l'homme à l'œil scrutateur a trouvé que la croûte terrestre est formée de diverses couches ou strates superposées, toutes témoignant qu'elles furent jadis malléables et humides, sauf les roches primitives sur lesquelles ces couches, ou strates, sont construites avec plus ou moins de régularité. Ces roches de base indiquent clairement qu'elles furent jadis malléables et fluides à cause d'une chaleur intense. Les savants sont même généralement d'accord pour affirmer que, à peu de profondeur sous la « croûte » terrestre, la terre est encore brûlante et en état de fusion.



Ces roches primitives ou ignées (granit, basalte, etc.) doivent avoir été, à un certain moment, portées à une température si élevée que tous les éléments combustibles qu'elles contenaient ont dû être brûlés. Et puisque ces roches de profondeur constituent la partie inférieure de l'écorce terrestre, nous avons toute raison de penser qu'il fut un temps où la terre entière était une masse d'un blanc incandescent. A ce moment, l'eau et les minéraux (qu'on trouve maintenant dans les couches supérieures, ou strates, déposées dans l'eau, doivent avoir été changés à l'état gazeux et ont entouré la terre d'une voûte impénétrable atteignant des kilomètres d'épaisseur dans toutes les directions. La rotation de la terre sur son axe doit avoir imprimé à cette masse gazeuse un mouvement semblable en même temps qu'elle la concentrait plus particulièrement dans la région de l'équateur. A mesure que la terre se refroidissait, la température de cette masse gazeuse allait aussi en diminuant et ses éléments constitutifs passaient de l'état gazeux à l'état solide et liquide, les minéraux plus lourds gravitant en strates vers le bas. A cette phase de sa formation, la terre devait probablement ressembler à la façon dont se présente actuellement la planète Saturne entourée de ses « anneaux ».

Tandis que le refroidissement s'accroissait, ces anneaux, séparés et plus ou moins éloignés les uns des autres acquirent un mouvement de rotation différent de celui de la terre et gravitèrent ainsi de plus en plus près d'elle. L'un après l'autre, ils furent précipités sur la surface de la terre. Après la formation du « firmament » ou « étendue » ou « atmosphère », ces déluges provenant des « anneaux » qui descendaient, atteignirent naturellement la terre à partir des deux pôles, points les plus distants de l'équateur, points où la force centrifuge se fait le moins sentir en opposition à la région de l'équateur où elle atteint son maximum. Le brisement de ces « anneaux », à de longs intervalles, provoqua de nombreux déluges et accumula couches stratifiées après couches stratifiées à la surface de

la terre. L'afflux des eaux des pôles vers l'équateur dispersa inégalement les sables siliceux, les limons ou alluvions et les minéraux. Ces eaux, fortement minéralisées, couvraient ainsi toute la surface de la terre exactement comme cela est décrit au début du récit de la Genèse.

Au cours de chacun de ces longs « jours » de sept mille ans, un certain travail se développa ainsi que le relate Genèse. Il est possible que chacun d'eux se termina par un déluge apportant des changements radicaux et préparant la voie à d'autres étapes de création et de préparation pour l'homme. Cette théorie de Vail avance que le dernier de ces « anneaux » n'était formé que par de l'eau ne contenant ni impuretés ni minéraux en dissolution, une eau pure. Ce dernier « anneau » ne s'était pas encore rompu ni abattu sur la terre lorsque Adam fut créé, mais entourait complètement notre planète tel un voile translucide au-dessus de l'atmosphère. Il servait, comme le fait le verre blanchi d'une serre, à égaliser la température en sorte que le climat aux pôles devait être très peu différent (s'il l'était) de l'équateur. Dans de telles conditions, les plantes tropicales poussaient partout comme le montre la géologie. Les orages, qui résultent des changements rapides de la température devaient être inconnus à cette époque et, pour des raisons analogues, il ne devait pas pleuvoir.

Le récit des Ecritures s'accorde avec ces données, disant qu'il n'y eût pas de pluie avant le déluge, que la végétation était arrosée par une vapeur s'élevant de la terre, autrement dit que le climat était celui d'une serre chaude et humide (Genèse 2 : 5, 6). Après le déluge qui survint au temps de Noé, de grandes modifications s'opérèrent et en particulier une diminution importante de la durée de la vie humaine. Lorsque se rompit le voile d'eau en suspension dans l'air, la condition de serre chaude cessa : la région de l'équateur, la ligne imaginaire suivie par le soleil, devint plus chaude, en même temps qu'aux pôles le changement dut être terrible, une transition presque instantanée de la température d'une serre chaude à celle du froid polaire.

On a trouvé, dans la région arctique, des preuves de ce refroidissement subit de la température. Deux mastodontes complets ont été retrouvés enveloppés complètement d'une glace solide et claire qui a dû les surprendre et les geler sur le champ. On a trouvé aussi des tonnes de défenses d'éléphants dans les mêmes plaines gelées de la Sibérie qui n'est pas précisément un lieu d'habitat rêvé pour les éléphants et les mastodontes, etc. Dans la même contrée et toujours dans la glace, on a également retrouvé une antilope. Mais ce qui montre que l'effet de surprise a dû être immédiat, c'est qu'on a trouvé dans l'estomac de l'animal de l'herbe non digérée, de l'herbe qui venait d'être mangée par la bête quelques instants seulement avant d'être gelée à mort — et cela dans un pays où à l'heure actuelle, aucune herbe ne peut pousser.

Cette soudaine chute torrentielle d'eau — cette rupture soudaine de l'enveloppe qui maintenait l'équilibre entre la chaleur de la terre et celle du soleil — produisit les immenses champs de glace et les banquises des régions polaires desquels se détachent chaque année des centaines d'icebergs flottant jusque vers l'équateur. Pour autant qu'on puisse en juger, tel a été le processus pendant des siècles pour aller maintenant en diminuant. A ce stade nous en sommes à l'époque glaciaire des géologues lorsque d'énormes icebergs portés par des courants rapides, creuserent de profondes crevasses, à travers l'Amérique du Nord et qu'on peut encore observer dans les collines ; l'Europe du nord-ouest porte le même témoignage dans les siennes. Cependant, il n'en a pas été de même dans l'Europe du sud-est, en Arménie et dans les pays limitrophes — le berceau de notre race, là où l'arche fut également construite, et près duquel, sur le Mont Ararat, elle se posa finalement. D'après les professeurs Wright et Sir T.W. Dawson L.L.D., F.R.S. et d'autres géologues, toutes ces contrées de l'Arabie auraient été l'objet d'un *affaissement général du sol* suivi d'un relèvement de celui-ci. Il semblerait que ce témoignage implique que l'arche ait flotté dans un remous

relativement calme par rapport à la ruée générale des eaux. C'est ce que paraissent indiquer les couches de sédiments extrêmement épaisses qu'on retrouve dans toute cette contrée. Il est évident que toute la terre fut submergée par les eaux arrivant des pôles Nord et Sud, tandis que le berceau de la race fut d'abord le siège d'une dépression suivie au moment convenable d'un relèvement de terrain. Voici ce qu'a écrit sur cette question le Prof. G.F. Wright, géologue bien connu du collège d'Oberlin (O.) tel que le *journal* de New-York en date du 30 mars 1901 l'a publié.

### CONFIRMATION DU DELUGE

« Le Prof. George Frédéric Wright, du Collège d'Oberlin, bien connu pour ses travaux en géologie, est rentré d'un voyage en Europe. Il est l'auteur des « Glaciers de l'Amérique du Nord » et d'autres traités de géologie se rapportant à l'époque glaciaire. Il vient d'achever un voyage d'études au cours duquel il s'est surtout préoccupé d'examiner certaines formations géologiques et de relever des indices en particulier en Sibérie, bien que ses explorations l'aient conduit dans d'autres parties de l'Asie et en Afrique.

« Le but principal du voyage du Professeur Wright était de répondre, si possible, à une question très controversée entre géologues, savoir si la Sibérie avait été, à l'époque glaciaire, recouverte de glaces tout comme l'Amérique du Nord et des parties de l'Europe.

« De très nombreux géologues, y compris bon nombre d'éminents savants russes, croient que la Sibérie était recouverte de glace.

« Comme résultat de ses études actuelles, le Prof. Wright croit, au contraire, qu'aux temps très reculés où l'Amérique du Nord était couverte de glace, la Sibérie était couverte d'eau.

« Or, l'eau et la glace furent pratiquement des moments du déluge biblique.

« Lisez d'abord un condensé de la description du déluge d'après la Genèse.

« Et le déluge fut sur la terre quarante jours ; et les eaux crurent et soulevèrent l'arche, et elle fut élevée au-dessus de la terre.

« Et, les eaux se renforcèrent et crurent beaucoup, sur la terre ; et toutes les hautes montagnes qui sont sous tous les cieux furent couvertes.

« Tout ce qui avait le souffle de vie dans ses narines, de tout ce qui était sur la terre sèche, mourut... Il ne resta que Noé et ce qui était avec lui dans l'arche.

« Les eaux se renforcèrent sur la terre, cent cinquante jours » - Genèse 7 : 17-24.

Ecoutez maintenant ce que dit le Prof. Wright :

« Je n'ai trouvé aucune trace du phénomène glaciaire au sud du 56° parallèle. Je ne suis pas allé plus au nord ; mais d'après d'autres choses, je suis convaincu que, là, le pays fut couvert de glace comme le fut l'Amérique où l'on en trouve des traces jusqu'à la latitude de New-York.

« Nous n'avons pu relever d'indication accusant un affaissement étendu de toute cette région comme ici par exemple.

« A Trébizonde, sur les bords de la Mer Noire on relève la preuve d'une dépression d'environ 210 mètres comme l'indiquent certaines couches de sable sur les collines.

« Ce fut au centre du Turkestan que les eaux atteignirent leur plus grande hauteur puisque là nous retrouvons les mêmes couches de sable à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer.

« La partie sud de la Russie est recouverte du même dépôt de terre noire que nous trouvons au Turkestan.

« Il existe d'autres preuves encore que les eaux ont autrefois recouvert cette partie du globe. En particulier, la présence de phoques dans le lac Baïkal (Sibérie) situé à 480 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les phoques que nous y avons trouvés sont de la même espèce que ceux qu'on rencontre dans l'Arctique et qu'on retrouve aussi dans la Mer Caspienne.

« La seule hypothèse qui s'impose donc est que ces phoques sont restés pris lorsque les eaux se sont retirées. La découverte la plus sensationnelle de toutes fut peut-être celle qui fut faite à Kiev sur le Dniepr où l'on retrouva des outils de pierre 16 mètres au-dessous du dépôt de terre noire ce qui montre que l'eau y vint après la création de l'homme.

« Ceci nous a donc permis de déterminer l'époque où cette dépression a eu lieu. Après que l'homme eut paru dans cette partie du globe, il s'est produit un affaissement de 250 mètres à Trébizonde, tandis que dans le Turkestan du sud des eaux

montèrent jusqu'à plus de 600 mètres. Les outils trouvés étaient du même genre que ceux découverts en Amérique du Nord avant la période glaciaire ce qui semble établir que la dépression se produisit là quand l'avalanche de glace arrivait ici.

« En fait, c'était pratiquement le déluge. »

Connaissant la fin dès le commencement, l'Eternel plaça l'homme sur la terre en temps opportun. Le dernier des anneaux s'abattit au temps convenable en un déluge qui détruisit la race perverse aux jours de Noé et fut le point de départ de notre économie actuelle connue dans les Ecritures sous le nom de : « présent monde mauvais ». La disparition de cette gaine d'eau qui entourait la terre, non seulement introduisit les saisons très différentes de l'été et de l'hiver et rendit possibles les violentes tempêtes, mais l'arc-en-ciel put aussi paraître. On ne l'aperçut en effet pour la première fois qu'après le déluge, puisque, auparavant, les rayons directs du soleil ne pouvant pas pénétrer la voûte, ne pouvaient former d'arc-en-ciel. — Genèse 9 : 12-17.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons relevé dans la revue « *Scientific American* » la lettre suivante du Prof. Vail lui-même :

#### « A PROPOS DU MAMMOUTH GELE »

« A Monsieur le Rédacteur du « *Scientific American* » :

« J'ai lu avec grand intérêt dans votre numéro du 12 avril la note concernant la découverte récente, par le Docteur Herz, du corps d'un mammouth pris dans les glaces en Sibérie orientale. Cette découverte est, à mon sens, plus qu'une « pierre de Rosette » (\*) sur le sentier du géologue. Elle constitue le témoignage le plus convaincant à l'appui de l'hypothèse suivante : toutes les époques glaciaires et tous les déluges que la terre ait jamais vus, furent provoqués par l'abaissement progressif et successif des premières vapeurs de la terre qui demeuraient autour de notre planète, comme des nuages vaporeux demeurent actuellement autour des planètes Jupiter et Saturne.

---

(\*) Pierre trouvée au cours de l'expédition de Bonaparte en Egypte, et qui permit à J. François Champollion de déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens — Trad.

« Permettez-moi de suggérer à mes collègues géologues que les restes des vapeurs d'eau terrestre peuvent avoir tourné autour de la terre, comme la voûte de la planète Jupiter, et cela jusqu'à des époques géologiques très récentes. Ces vapeurs doivent s'être condensées plus particulièrement au niveau des régions polaires en raison d'une résistance moindre et d'une attraction plus grande s'y exerçant, et cela très certainement sous forme d'immenses avalanches de neiges tellurio-cosmiques. Une voûte comme celle-là, véritable toit du monde, doit avoir tempéré le climat jusqu'aux pôles et procuré ainsi des pâturages au mammouth et à ses congénères de la région arctique, faisant de cette partie du globe une terre de serre sous un toit de serre. Si l'on admet ceci, il faut conclure aux proportions énormes et à l'efficacité des avalanches qui s'abattirent de la voûte et désolèrent un monde exubérant de vie. Il semble que le mammouth du Dr Herz (comme pour beaucoup d'autres retrouvés dans la glace et ayant encore de l'herbe non digérée dans l'estomac) prouve qu'il fut soudainement surpris par une chute écrasante de neige. Dans ce cas, la présence d'herbe non encore mâchée dans la bouche établit sans équivoque que l'animal a été frappé à mort dans un tombeau de neige. Si cela est admis, nous avons là ce qui peut avoir été une *source* tout à fait possible de *neiges glaciaires*, et nous pouvons avec joie mettre de côté l'idée peu philosophique que la terre se serait refroidie afin d'avoir son manteau de neige, alors qu'au contraire *les neiges s'abattirent sur elle provoquant son refroidissement*.

« Au temps où la terre était encore une masse fluide incandescente, l'eau des océans devait exister sous forme de vapeurs très haut dans le ciel ainsi qu'une quantité incommensurable de minéraux et de métaux à l'état de sublimation. Si nous admettons que ces vapeurs formèrent un système d'anneaux qui reprirent contact avec la terre au cours des âges, certains d'entre eux, alors même que l'homme avait déjà paru, nous pouvons expliquer beaucoup de choses demeurées à ce jour obscures et mystérieuses.

« Déjà, en 1874, j'ai exposé quelques-unes de ces idées sous forme de brochure, et c'est dans l'espoir que les penseurs de ce vingtième siècle voudront bien les examiner que je rappelle ici la « Théorie de la Voûte ».

Isaac N. Vail. »

## LA SEMAINE DE LA CREATION

Avec cette vue générale de la création présente à l'esprit, tournons-nous maintenant vers le récit de la Genèse et essayons de le mettre en accord avec ces hypothèses. Et tout d'abord, remarquons que la Semaine de la Création comporte quatre parties :

(1) Deux jours ou époques (d'après nos calculs 2 fois 7 000 ans soit 14 000 ans) furent employés à préparer la terre pour la vie animale. (2) Les deux jours suivants ou époques (soit 2 fois 7 000 ans = 14 000 ans également) furent employés pour produire la végétation et les formes inférieures de la vie (coquillages, etc.) et déposer le calcaire, le charbon et d'autres minéraux. (3) Les deux jours-époques suivants (encore  $7\ 000 \times 2 = 14\ 000$  ans de plus selon nos calculs) virent apparaître des êtres vivants qui se *meuvent* (dans la mer et sur la terre), la végétation, etc. continuant à se développer, le tout préparant l'introduction de l'homme, l'image terrestre de son Créateur, « couronné de gloire et d'honneur », pour être le roi de la terre. (4) La création de l'homme, l'acte final, eut lieu à la fin du sixième jour ou époque, et au commencement du septième, selon qu'il est écrit : « Et Dieu eut achevé au septième jour son œuvre qu'il fit et il se reposa ».

## DEUX TEMOIGNAGES FIDELES

Le professeur Silliman déclare :

« Chaque aspect important de la planète dans sa structure correspond à l'ordre des événements rapportés dans l'histoire sacrée... Cette histoire [la Bible] fournit une explication d'importance égale à celle de la philosophie et de la religion et nous trouvons dans la planète elle-même la preuve que le récit [de la Bible] est vrai. »

A propos de l'exposé de la création d'après la Genèse, le Prof. Dana déclare :



« Dans cette succession, nous n'observons pas simplement un ordre dans les événements semblable à celui que nous fournit la science, mais il y a dans cet arrangement [ou disposition - Trad.] une organisation et une prophétie à longue portée qu'aucune philosophie n'aurait pu atteindre, même en ayant été mise au courant des faits. »

Plus loin, il ajoute :

« Aucun esprit humain ne fut témoin des événements, et personne, à cette aurore du monde, à moins d'être doté d'une intelligence *supra-humaine*, n'aurait pu concevoir un tel plan ni n'aurait placé la création du soleil, source de lumière pour la terre, si longtemps après la création de la lumière, au quatrième jour, et ce qui est également singulier *entre* la création des plantes et celle des animaux alors que cette lumière solaire est d'importance vitale aux unes comme aux autres. Personne n'aurait pu atteindre aux profondeurs de la philosophie qui se dégage du plan tout entier. »

## LE PREMIER JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et l'esprit de Dieu planait (\*) sur la face des eaux. Et Dieu dit : Que la lumière soit ! Et la lumière fut.*

La nature et la cause physique de la lumière elle-même ne sont encore qu'imparfaitement connues. On n'a pu encore [écrit en 1904 (copyright) — Trad.] apporter de solution vraiment satisfaisante à la question : Qu'est-ce que la lumière ? (\*\*). Nous savons cependant qu'elle est essentielle à toute la nature. Nous ne sommes donc pas surpris de la trouver à l'origine de l'activité divine lorsque celle-ci commença à œuvrer sur la terre désolée et nue afin de la préparer pour l'homme. La nature de l'énergie divine que représente le mot « couvait », paraît avoir été un principe *vitalisateur* (« *vitalizing* »), peut-être des forces électriques lumineuses comme les *aurores boréales* ou lumières

(\*) *Cr., Seg., Martin* : « se mouvait » (voir Note Cr.) ; *Zadoc Kahn* : « planait » ; *Maredsous* : id. ; Réf. Concordance Strong 7363 (racine primitive : « couver »).

(\*\*) Voir E Volume 2 « *Creation* », Chap. VI — Trad.

polaires. Il est également possible que l'énergie ait précipité quelques-uns des lourds anneaux composés d'eau et de minéraux, en sorte qu'on put commencer à distinguer la lumière et l'obscurité, le jour et la nuit sans toutefois pouvoir discerner encore ni les étoiles ni la lune ni le soleil à travers les lourds anneaux, ou sortes de « maillots » qui entouraient encore la terre.

« Et il y eut soir, il y eut matin — premier jour ». Comme pour les jours solaires hébreux, il en fut ainsi pour ces jours-époques, le soir vint d'abord, accomplissant graduellement le dessein divin jusqu'à son achèvement, puis un autre jour de 7 000 ans, assigné à une autre œuvre, commencerait obscurément et progresserait jusqu'à son achèvement. Cette période (ou ce « jour »), la science la qualifie de période Azoïque, ou sans vie.

## LE SECOND JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et Dieu dit : Qu'il y ait une étendue [firmament, atmosphère] entre les eaux, et qu'elle sépare les eaux d'avec les eaux. Et Dieu fit l'étendue, et sépara les eaux qui sont au-dessous de l'étendue d'avec les eaux qui sont au-dessus de l'étendue. Et Dieu appela l'étendue [firmament ou atmosphère] Cieux.*

Ce second jour-époque de 7 000 ans fut entièrement consacré à la formation d'une atmosphère. Celle-ci, selon toute probabilité, se développa d'une manière parfaitement naturelle comme le font la plupart des œuvres merveilleuses de Dieu, bien qu'elles n'en soient pas moins des œuvres qu'Il a conçues, ordonnées, créées. La chute de l'« anneau » d'eau et de minéraux permit à la lumière d'arriver à la terre au cours du premier jour-époque. Cet « anneau » entrant en contact avec la terre encore chauffée et recouverte d'eaux bouillantes et fumantes, produisit divers gaz qui, en s'élevant, formèrent une masse gazeuse, ou firmament, ou atmosphère, tout autour de la terre, tendant à retenir vers le haut les eaux des « anneaux » encore existants. Ce « jour », pour autant que les Ecritures l'indiquent, appartiendrait

aussi à la période azoïque où la vie est absente. Cependant, la géologie conteste cela, en prétendant que les roches formées à cette époque portent la trace de l'existence de vers et d'immenses quantités de coquillages ainsi qu'en témoignent les énormes bancs de calcaires. Les géologues appellent cela l'Age paléozoïque des premières formes de la vie, la période silurienne. Ceci n'est pas en contradiction avec le récit biblique qui ne tient tout simplement pas compte de ces formes inférieures de la vie.

Et il y eut soir, et il y eut matin : le second jour s'acheva sur la réalisation complète de la volonté divine de séparer par une atmosphère les eaux constituant les nuages et les vapeurs, etc. des eaux recouvrant la surface de la terre.

### LE TROISIEME JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et Dieu dit : Que les eaux qui sont au-dessous des cieux se rassemblent en un lieu et que le sec paraisse. Et il fut ainsi. Et Dieu appela le sec Terre, et le rassemblement des eaux Mers. Et Dieu vit que cela était bon. Et Dieu dit : Que la terre produise l'herbe, la plante portant de la semence, l'arbre fruitier produisant du fruit selon son espèce, ayant sa semence en soi sur la terre. Et il fut ainsi.*

La géologie confirme pleinement ce récit. Elle nous fait remarquer que la croûte terrestre se refroidissant, le poids des eaux tendait à la faire se crevasser, se boursoufler, se plisser. Certaines parties s'affaissant formèrent des dépressions et devinrent les profondeurs des mers ; d'autres parties furent soulevées de force et constituèrent des chaînes de montagnes, non pas soudainement, mais d'une manière graduelle, une chaîne surgissant après une autre. Nous ne devons pas supposer que tous ces changements eurent lieu dans les sept mille ans de ce troisième jour-époque, mais plutôt qu'ils commencèrent nécessairement à ce moment pour préparer la végétation. Il est évident que la géologie a raison lorsqu'elle affirme que certaines grandes modifications de cette nature sont comparativement de date récente.

Même depuis un siècle, nous avons eu de petits exemples de cette puissance et nous ne serions pas surpris si, au cours des prochaines années, il se produisait d'autres secousses de la nature, car nous vivons une époque de transition, à l'aurore de l'Age millénaire, pour lequel des changements de conditions sont indispensables.

A mesure que les eaux s'écoulèrent dans les mers, la végétation s'étendit — chaque plante selon son espèce portant sa graine destinée à assurer la reproduction de son espèce seulement. Cette règle est si rigoureusement établie par les lois du Créateur que, en horticulture, bien qu'on puisse créer et porter à la perfection de superbes variétés, on ne peut cependant arriver à modifier l'espèce. Les différentes familles de plantes ne se mélangeront, ne fusionneront pas plus que les diverses familles d'animaux. Ceci témoigne un dessein non seulement d'un Créateur, mais d'un Créateur intelligent.

La géologie reconnaît que la végétation a précédé l'apparition des formes plus élevées de la vie animale. Elle reconnaît également qu'à cette époque la végétation fut extrêmement exubérante, que des mousses, des fougères et des vignes atteignaient alors des dimensions considérables et croissaient plus rapidement que maintenant, parce que l'atmosphère était extrêmement chargée en gaz carbonique et en azote qu'elle ne l'est de nos jours, ce qui explique pourquoi des animaux qui respirent n'auraient pas pu vivre alors. Les plantes qui mesurent actuellement quelques centimètres seulement dans nos contrées et à peine un mètre même à l'équateur, atteignaient alors des hauteurs de douze à vingt-quatre mètres avec parfois des troncs de soixante à quatre vingt dix centimètres de diamètre ainsi qu'en font foi les fossiles découverts. Sous les conditions qui doivent avoir caractérisé cette époque, leur croissance a dû non seulement atteindre des proportions énormes mais encore avoir été très rapide.

C'est à cette période, prétendent les géologues, que nos gisements de houille se sont formés : les plantes et les

mousses, ayant une grande affinité pour le gaz carbonique, mirent en réserve le carbone constituant le charbon, préparant ainsi elles-mêmes nos gisements actuels de houille, tout en purifiant l'atmosphère en vue de la vie animale des jours-époques à venir. Ces immenses tourbières et lits de mousses furent à leur tour recouverts de sable, d'argile, etc., bouleversés par de nouveaux soulèvements et de nouveaux affaissements de l'écorce terrestre, submergés par les vagues des marées et par d'autres « anneaux » d'eau venant à se rompre et à se précipiter sur la terre. En fait, le même processus a dû souvent se reproduire aussi, car nous trouvons des couches de houille séparées par diverses strates d'argile, de sable, de calcaire, etc.

Et il y eut un soir, et il y eut un matin, le troisième jour-époque de 7 000 ans accomplit sa part de préparation du monde suivant le dessein de Dieu. Les géologues appellent cette période le Carboniférien en raison de ses gisements de charbon, de pétrole, etc.

## LE QUATRIEME JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des eaux [le firmament, l'atmosphère] pour séparer le jour d'avec la nuit, et qu'ils soient pour signes et pour saisons [déterminées] et pour jours et pour années ; et qu'ils soient pour luminaires dans l'étendue des cieux pour donner de la lumière sur la terre. Et il fut ainsi. Et Dieu fit [briller — il s'agit d'un verbe différent de celui qui signifie créer] les deux grands luminaires, le grand luminaire pour dominer sur le jour [pour indiquer le jour] et le petit luminaire pour dominer sur la nuit ; et les étoiles.*

Les travaux commencés dans un jour-époque se poursuivaient dans le jour-époque suivant. Il nous paraît raisonnable de supposer que la lumière du premier jour devint de plus en plus distincte durant les deux jours suivants, à mesure que, anneau après anneau, les eaux situées au-dessus du firmament (ou atmosphère) rejoignaient celles qui étaient déjà à la surface du globe. Ainsi, vers le quatrième

jour-époque on pouvait apercevoir le soleil, la lune et les étoiles — non pas aussi nettement qu'aujourd'hui, par un beau temps clair, après qu'au déluge de Noé, le dernier « anneau » se fût rompu et fût précipité sur la terre — mais assez distinctement quand même, comme au travers d'un voile de vapeur d'eau, comme maintenant par un temps de brume ou de brouillard. Depuis longtemps, le soleil, la lune et les étoiles éclairaient le voile extérieur de la terre. Maintenant, le moment était venu de rendre ces lumières visibles au firmament, de laisser devenir plus distincts les jours marqués auparavant par une lumière grisâtre et blafarde comme nous voyons certains matins pluvieux où le soleil, la lune et les étoiles sont cachés par des nuages. Ainsi par sa course, l'astre du jour pourrait-il indiquer les moments du jour pour l'homme et la bête lorsqu'ils seraient créés, et en attendant, commencer à oxygéner l'air pour le rendre respirable aux animaux à respiration. Plus tard, au cours de ce même jour de 7 000 ans, la lune et les étoiles parurent à leur tour pour influencer les marées et servir à indiquer le moment de la nuit pour la commodité de l'homme.

Nous ne devons pas supposer que le développement de la vie végétale cessa pendant le quatrième jour, mais plutôt qu'il alla en s'intensifiant, l'influence accrue du soleil et de la lune contribuant à produire encore d'autres variétés de plantes, d'arbustes et d'arbres. La géologie indique aussi des progrès à cette période : des insectes, des mollusques, des crabes, etc. On retrouve des empreintes de poissons — arêtes et écailles — également dans les couches de houille. Mais tout cela n'apporte aucune contradiction. Il est bien évident en effet, que les couches de charbon continuèrent à se former après le troisième jour et à se prolonger jusque dans l'époque appelée Reptilienne. Ce « jour » correspond surtout à ce que la géologie désigne sous le nom des « *Trias* ». « Et il y eut soir, et il y eut matin » — le quatrième jour de sept mille ans, soit 28 000 ans depuis le début de cette œuvre, s'achevait, témoin d'un grand progrès dans la préparation de la terre pour l'homme.

## LE CINQUIEME JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et Dieu dit : Que les eaux fourmillent d'une pullulation d'êtres (\*) vivants, et que les oiseaux volent au-dessus de la terre devant l'étendue des cieux. Et Dieu créa les grands animaux des eaux (\*\*), et tout être vivant qui se meut, dont les eaux fourmillent, selon leurs ESPECES, et tout oiseau ailé selon son ESPECE. Et Dieu vit que cela était bon.*

La profusion de vie qu'on trouve de nos jours dans les eaux chaudes des mers du sud permet d'imaginer ce que fut la prolifération des créatures vivantes (de la méduse à la baleine) dans les eaux chaudes des océans de la terre. Les reptiles (amphibies), vivant en partie dans l'eau et en partie sur la terre, appartiennent à cette époque. Alors les îles et les continents actuels apparaissaient graduellement, puis disparaissaient parfois, tantôt recevant de nouveaux déluges d'anneaux plus ou moins importants se rompant encore, tantôt lavés par les vagues de la marée. Il n'est pas étonnant qu'on trouve des restes de coquillages, etc., même sur les montagnes les plus élevées. Il n'est pas étonnant non plus que les immenses couches de calcaire qu'on rencontre dans toutes les parties du monde soient parfois appelées « cimetières de coquillages » parce qu'elles sont formées presque exclusivement de coquillages conglomérés. Quel fourmillement doit avoir représenté la reproduction intensive de ces inimaginables trillions de petites créatures naissant et mourant en abandonnant leurs imperceptibles coquilles ! Nous lisons que Dieu les bénit en favorisant leur multiplication. Oui, même une existence si inférieure et si éphémère est une faveur, une bénédiction.

N'allons pas au-delà des affirmations scripturales. La Bible n'affirme pas que Dieu créa séparément et individuellement les myriades d'espèces de poissons et de reptiles.

---

(\*) *Note Darby* : « hébreu [*nephesh*] : âme, ici et vers. 21, 24 et 2 : 19 » — Trad.

(\*\*) Ou *monstres marins* — Trad. *Note D.* : « ailleurs aussi : serpents, crocodiles ».

Elle dit simplement que l'influence (l'esprit) de Dieu, couvrait au-dessus des eaux et, selon le dessein divin, rendait celles-ci fécondes, en sorte que la *mer produisait* ses créatures de diverses espèces. Rien de précis n'est dit à ce sujet. Une espèce peut, sous des conditions différentes s'être développée et en avoir constitué une autre, ou même, partant du même protoplasme original des ordres différents peuvent avoir été formés sous des conditions différentes. Aucun humain ne le sait, et il est peu sage d'être dogmatique sur ce sujet. Il ne nous appartient pas de contester que même le protoplasme du limon paléozoïque ait pu ou n'ait pu se former sous une action chimique exercée par les eaux marines très riches en minéraux. Ce que nous prétendons, par contre, c'est que tout ce qui est venu à l'existence a été le résultat d'intentions ou de dispositions prises par Dieu, et par conséquent fut de création divine, quels que fussent les moyens et les agents utilisés. Et nous affirmons que ceci est démontré tant par les faits de la nature que par les déclarations de la Genèse : de quelque manière qu'aient été produites les créatures de la mer, elles furent amenées à la condition où chacune se trouve fixée, de sa propre espèce. Telle est l'œuvre de Dieu, quels qu'aient été les moyens employés.

Ce jour, ou époque, correspond très bien à « l'ère des reptiles » des savants. Et il y eut soir, et il y eut matin — cinquième jour — soit 35 000 ans depuis le début de cette œuvre de préparation de la terre pour en faire la demeure de l'homme et son royaume.

## LE SIXIEME JOUR-EPOQUE DE LA CREATION

*Et Dieu dit : Que la terre produise des êtres vivants selon leur espèce, le bétail, et [tout] ce qui rampe, et les bêtes de la terre selon leur espèce. Et il fut ainsi. Et Dieu fit les bêtes de la terre selon leur espèce et le bétail selon son espèce, et tous reptiles du sol selon leur espèce. Et Dieu vit que cela était bon (D.).*



A cette époque les choses sur la terre se stabilisaient ; la croûte terrestre s'était épaissie de centaines de pieds [1 pied = 30 cm environ — Trad.] de sables, d'argiles, de coquilles, de charbon et de divers autres minéraux rassemblés, certains provenant de roches réduites en miettes, rejetées par des tremblements de terre, d'autres provenant des « anneaux » qui avaient autrefois entouré la terre ; d'autres enfin provenant de dépôts animaux et végétaux ; en outre, au cours de ces 35 000 années, la terre avait dû se refroidir considérablement. Une étendue suffisante de la surface de la terre émergeait maintenant de la mer, bien drainée par des chaînes de montagnes et des vallées et prête à recevoir les animaux inférieurs qui sont divisés ici en trois catégories : (1) les reptiles terrestres, les créatures à sang froid et qui respirent à température variable (lézards, serpents, etc.) ; (2) les bêtes de la terre ou bêtes sauvages, par opposition aux animaux domestiques, particulièrement destinés à devenir les compagnons de l'homme désignés ici sous l'appellation de : (3) bétail. A cette époque aussi, l'air devait être débarrassé des éléments impropres à des animaux qui respirent. Ces éléments avaient été absorbés par la végétation luxuriante de la période carbonifère, tout comme les hydrocarbures contenus en excès dans les eaux des océans avaient été fixés par les coquillages minuscules, de façon à préparer ces eaux pour la multitude des créatures marines qui respirent.

Ici encore, il n'est nul besoin de nous quereller inutilement avec les Evolutionnistes. Nous concéderons que si Dieu l'avait choisi ainsi, il aurait pu amener à l'existence toutes les différentes espèces de la vie animale en les transformant de l'une à l'autre, de même qu'il aurait pu développer chaque espèce séparément en partant des masses gluantes de protozoaires. Nous ignorons quelle méthode il a adoptée, car ni la Bible ni les roches ne nous renseignent à ce sujet. Par contre, ce qui est clairement révélé, quel que soit le moyen choisi par Dieu pour le faire, c'est qu'il a fixé les espèces animales chacune « selon son

espèce » de telle manière qu'elles ne changent pas — d'une manière telle que tout le génie de l'esprit humain n'a jamais réussi à les aider à changer. Telle est la marque, le sceau du Créateur intelligent sur son ouvrage. Si la « Nature » ou « force aveugle » avait été le créateur, nous la verrions encore travaillant laborieusement et aveuglément, tantôt évoluant vers un plan plus élevé ou tantôt rétrogradant ; nous ne verrions pas une fixité des espèces telle que nous la voyons tout autour de nous dans la nature.

Nous pouvons raisonnablement admettre que ce fut tout à la fin du sixième jour-époque que Dieu créa l'homme, parce que cette création fut la dernière et il est en effet bien précisé que l'Eternel *acheva* son œuvre créatrice, non pas le sixième mais le « septième jour » — le partage de l'homme en deux personnes, deux sexes, constituant, évidemment, l'acte final.

*Et Dieu dit : Faisons [l']homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'ils dominent sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux des cieux, et sur le bétail, et sur toute la terre, et sur tout [animal] rampant qui rampe sur la terre. Et Dieu créa l'homme [voir note Darby] à son image, il le créa à l'image de Dieu, il les créa mâle et femelle. Et Dieu les bénit ; et Dieu leur dit : Fructifiez, et multipliez, et remplissez [emplissez - Trad.] la terre et l'assujettissez ; et dominez sur les poissons de la mer, et sur les oiseaux des cieux et sur tout être vivant qui se meut sur la terre (D.).*

Si, comme nous l'avons remarqué précédemment, les termes du récit biblique n'interdisent pas la possibilité pour les plantes, les créatures aquatiques et terrestres de s'être plus ou moins développées ou d'avoir évolué dans leurs diverses espèces, il peut être bon que nous remarquions combien les termes sont différents en ce qui concerne la création de l'homme. Il ressort clairement du récit que cette dernière est due à l'exercice direct du pouvoir créateur divin, tandis que touchant les autres créatures, le récit implique plutôt un développement :

« Que la *terre produise* l'herbe », etc.

« Que les *eaux foisonnent* d'un fourmillement d'êtres vivants », etc.

« Que la *terre produise* des êtres vivants selon leur espèce, le bétail », etc.

Il y a deux récits de la création : celui que nous venons juste de considérer, qui traite le sujet d'une manière brève et dans son jour-époque, et un autre qui lui fait suite en Genèse 2 : 4-25. En d'autres termes, la division des chapitres n'a pas été faite à la bonne place. Les deux récits auraient dû constituer chacun un chapitre. Le second est un commentaire du premier et explique certains détails. « Ce sont ici les générations » ou développements des cieux, de la terre et de leurs créatures, à partir d'un temps où il n'y avait encore aucun arbrisseau [Cr. — Trad.] ni herbe. Le premier récit, qui est aussi le principal, emploie le mot « Dieu » pour désigner le Créateur. Le second récit ou récit-commentaire fait ressortir que ce fut l'Éternel (\*) Dieu qui réalisa l'œuvre entière — « lorsqu' » il fit les cieux et la terre — bloquant le tout en un seul jour-époque plus long encore renfermant l'œuvre des six jours-époques déjà énumérés.

Le mot Dieu du premier chapitre vient du mot hébreu ordinairement employé *Elohim*, mot collectif pluriel qu'on pourrait traduire par Dieux, et qui signifie, comme nous l'avons déjà vu : « *des puissants* » (\*\*). L'« Unique Engendré » du Père était sûrement son agent exécutif dans cette œuvre créatrice et il peut avoir eu comme associée une armée d'anges pour exécuter les détails et à qui le nom d'*élohim* pourrait être appliqué ici comme en d'autres passages des Écritures (\*\*). Il est donc convenable que le second récit, ou commentaire, attire notre attention sur le fait que Jéhovah, le Père de tous, fut le Créateur, quels qu'aient pu être ses représentants ou instruments honorés.

(\*) La version cathol. rom. Crampon : « *Yahweh Dieu* » ; la version anglaise : « *The Lord God* » [Le Seigneur Dieu] ou « *Jehovah* » ; les versions fscs protest. : « *L'Éternel Dieu* » — Trad.

(\*\*) Voir volume V, pages 63 et 64.

Il peut être utile d'examiner ici les détails supplémentaires donnés dans le second récit relatif à la création de l'homme.

On lit :

*Et l'Eternel Dieu forma l'homme, poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie et l'homme devint une âme vivante (D.).*

Dieu fut glorifié dans toutes ses œuvres antérieures et dans chaque créature, si humble fût-elle, même si aucune d'entre elles n'était pas à même de le remercier, ou de l'apprécier, ou même de le connaître. Dieu, dans son plan, avait prévu tout cela dès le commencement et faisait des préparatifs pour l'homme dont il se proposait de faire le chef-d'œuvre de la création terrestre, ou animale. Il n'est pas dit à propos de l'homme comme au sujet des créatures de la mer « Que les eaux foisonnent », ni quant aux animaux terrestres inférieurs « Que la terre produise », mais au contraire qu'il était une création spéciale de son auteur, « faite à son image ». Peu importe de savoir s'il fut fait à l'image des *Elohim* ou à l'image de Jéhovah, car les *Elohim* n'étaient-ils pas également des « fils de Dieu », à sa ressemblance par leur faculté de raisonnement et leur sens moral ?

Nous ne devons pas comprendre cette « image » comme étant une reproduction de forme physique, mais plutôt une image morale et intellectuelle du grand Esprit, adaptée convenablement à ses conditions terrestres et à sa nature terrestre. Quant à la « ressemblance », elle se rapporterait plutôt à la domination de l'homme qui devait être le roi de la terre et des créatures qui y fourmillent, à l'instar de Dieu qui est le Roi de l'univers entier. Ici se situe le champ de bataille entre la Parole de Dieu et la prétendue Science moderne devant laquelle le monde entier et plus particulièrement les érudits, les maîtres de la pensée dans tous les séminaires de théologie et les ecclésiastiques occupant les

chaires les plus doctes, plient le genou, adorent le Dieu scientifique appelé « Evolution ». Les deux conceptions sont diamétralement opposées : si la théorie de l'Evolution est exacte, la Bible est fautive depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Si la Bible est vraie, comme nous le soutenons, la théorie de l'Evolution est totalement fautive dans toutes ses déductions concernant l'homme.

Ce n'est pas le seul récit de la création de l'homme à l'image de Dieu d'après la Genèse qui doit régler la contestation, si fortes que soient les déclarations de la Parole : la conception tout entière de la Bible soutient le récit de la Genèse ; elle doit donc ou bien rester valable comme le récit lui-même, ou bien s'écrouler avec lui. En effet, si l'homme avait été créé autrement que pur, parfait et mentalement bien doué, il n'aurait pas pu être, sincèrement, appelé une « image de Dieu ». Son Créateur n'aurait pu le mettre à l'épreuve en Eden pour manifester sa dignité à la vie éternelle ; sa désobéissance en mangeant le fruit défendu n'aurait pu être considérée comme péché et condamnée, comme elle le fut, par une sentence de mort ; il n'aurait pas été nécessaire non plus de l'avoir racheté de cette sentence.

En outre, « l'homme Christ-Jésus » est représenté comme ayant été l'« anti-lutron », le *prix de la rançon* (ou prix correspondant) pour la culpabilité du premier homme. Il faut donc qu'il soit considéré comme un exemple, ou illustration, de ce que fut le premier homme avant de pécher et d'être condamné à mort par Dieu.

Nous n'ignorons pas qu'il existe de nos jours, comme par le passé, beaucoup d'hommes naturels au caractère noble que, malgré cela, Dieu ne reconnaît que comme pécheurs, sans aucune position devant lui, à moins que, repentants, ils s'approchent de lui dans le mérite du sacrifice de Christ et qu'ils obtiennent son pardon. Ceux qui viennent vers lui dans ces conditions ne sont admis que par un effet de sa grâce, couverts par la robe de la justice de Christ. Nous sommes informés que l'issue doit être une *résurrection*,

ou *rétablissement* dans la perfection avant que quiconque puisse être personnellement et entièrement acceptable par le Créateur. Pourtant c'est ce même Créateur, qui communiait avec Adam avant sa chute et l'appelait son fils, qui déclare qu'Adam et nous, ses enfants devinrent des « enfants de colère » condamnables en raison du péché. Adam n'était pas cela quand il fut créé « fils de Dieu ». — Luc 3 : 38.

Aussi sûrement que « tous les saints prophètes, depuis le commencement du monde » ont annoncé que le Millénum à venir sera le temps de *rétablissement* de toutes choses, aussi sûrement la théorie de l'Evolution s'oppose violemment aux déclarations de Dieu par l'intermédiaire de tous les saints prophètes. En effet, si la théorie de l'Evolution était exacte, le rétablissement, loin d'être un bienfait pour la race humaine, serait un crime contre elle. Si, par une force aveugle ou tout autre processus évolutif, l'homme s'est d'abord élevé par de sérieux et laborieux efforts du protoplasme à l'huître, de l'huître au poisson, du poisson au reptile, du reptile au singe, du singe à l'homme primitif et de l'homme primitif à ce que nous sommes, alors ce serait, pour Dieu, faire à la race humaine un tort effroyable que de la *rétablir* dans ce qu'Adam était, ou peut-être même à pousser le rétablissement plus loin encore jusqu'au retour au protoplasme. Dans cette affaire, il n'est pas de solution de moyen terme, et plus tôt les enfants de Dieu se décideront d'une manière positive en faveur de sa Parole, mieux cela vaudra pour eux. Ainsi ne risqueront-ils pas d'être entraînés par l'une ou l'autre des théories négatives de la rançon et évolutionnistes, répandues maintenant et qui tendent à tromper les élus-mêmes, s'il était possible. Que Dieu soit reconnu pour vrai, même si cela prouve que tout Evolutionniste est un menteur — Romains 3 : 4.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la création d'Adam pour discuter de son organisme ou corps, de son esprit ou souffle de vie et voir comment l'union de ces deux

parties a fait de lui un être vivant ou âme. Cette question a déjà été examinée dans un volume précédent (\*).

La multiplication de la postérité du premier couple humain n'a évidemment aucun rapport avec la transgression comme certains l'ont affirmé, mais elle constituait au contraire un des aspects de la bénédiction divine. L'unique relation entre la descendance adamique, la chute et le châtimeut qui a suivi, a consisté, comme cela est déclaré, en une *augmentation* des conceptions et des douleurs de la mère correspondant au labeur et à la sueur du visage de l'homme. Cela a pesé d'autant plus lourdement que la race dégénérait et s'affaiblissait de plus en plus au mental comme au physique. Le but de cette fécondité aura été atteint quand il sera né un nombre suffisant d'êtres pour *peupler* (et non remplir) la terre. Il en est déjà né assurément un nombre considérable — peut-être cinquante [vingt(\*\*)] milliards — dont une bonne partie dort maintenant dans la grande prison de la mort. Ce nombre n'est nullement excessif, car la surface actuelle des terres, si elle était aménagée pour l'homme, comme en définitive elle le sera, contiendrait le double ou le triple de cette population. Et encore, nous ne faisons pas entrer en ligne de compte l'apparition éventuelle de nouveaux continents surgis des profondeurs de la mer tout comme les continents actuels ont émergé dans le passé.

Des savants à l'esprit sceptique cherchent depuis longtemps à prouver que l'homme existait déjà sur la terre bien avant la période fixée par le récit de la Genèse. Le moindre ossement retrouvé dans les couches profondes d'argile ou de graviers est examiné avec minutie dans l'intention d'apporter au savant une réputation mondiale comme étant l'homme qui a donné un démenti à la Parole de Dieu. Nous avons signalé le caractère problématique de

(\*) Volume V, Chap. XII.

(\*\*) Volume I, édition anglaise de 1914. Appendice : « Examen d'une critique des espérances du Millénium » (édition fse du Vol. I, p. 430).

telles preuves (\*) comme la découverte de pointes de flèches dans les graviers d'une époque primitive. Dans certains cas, au moins, on a pu établir qu'il s'agissait du travail d'Indiens contemporains qui les avaient fabriquées là où ils avaient trouvé des silex appropriés (\*\*).

Il n'y a pas très longtemps, lors d'une réunion de l'*Institut de philosophie Victoria*, on déclara « qu'une analyse très sérieuse des diverses théories de l'Evolution avait été entreprise par le Professeur Stokes, F.R.S. [Fellow of the Royal Society — Trad.], Sir J.R. Bennett, Vice-Président R.S. [Royal Society — Trad.] et le Professeur Beale, F.R.S. et d'autres, et qu'aucune preuve scientifique n'avait pu être fournie qui pût accréditer la théorie d'après laquelle l'homme aurait évolué à partir d'un règne inférieur d'animaux. Le Professeur Virchow avait déclaré pour sa part qu'il n'existe aucun fossile-type qui soit le témoin d'un stade inférieur dans le développement de l'homme, et qu'en fait les progrès réalisés dans l'anthropologie pré-historique ont, en réalité, établi une séparation plus nette

---

(\*) Nous n'ignorons pas la théorie de l'homme pré-adamite et la tentative d'expliquer ainsi l'existence des races différentes de la famille humaine. Cependant, nous restons fidèle à la Bible comme révélation de Dieu et par conséquent supérieure à toutes les conjectures des hommes. Elle affirme la solidarité de la famille humaine dans des termes qui ne prêtent à aucune équivoque, disant : « Dieu a fait d'un seul sang toutes les nations » (Actes 17 : 26). Elle déclare aussi qu'Adam fut le « PREMIER HOMME » (1 Cor. 15 : 45, 47). L'histoire du déluge est des plus explicites pour indiquer que huit personnes seulement furent sauvées dans l'arche, toutes (la famille de Noé) descendaient d'Adam. Il faut plutôt rechercher l'explication des différents types humains, ou races humaines, dans les différents climats, coutumes, alimentation, etc., et plus particulièrement dans le fait que des familles humaines se sont cantonnées dans certaines contrées, éloignées les unes des autres et que des modes de vie différents se sont implantés et fixés avec le temps. On sait, par exemple, que des Européens vivant depuis longtemps parmi les peuples de l'Inde ou de la Chine acquièrent certaines ressemblances à leurs voisins, et que leurs enfants, nés dans ces pays, ressemblent davantage encore aux autochtones tant par la pigmentation de la peau que par des traits caractéristiques. L'entourage de la mère pendant la période de gestation n'est sûrement pas sans exercer une influence. Ainsi il existe en Chine un groupement dont les membres se disent être les descendants de Juifs dispersés lors des tribulations qui terminèrent l'Age judaïque en l'an 70 environ après J.-C. Ces Juifs sont devenus si complètement chinois qu'il est impossible de retrouver en eux le caractère juif — la race la plus tenace.

(\*\*) Voir volume II, pp. 26, 27.



encore entre l'homme et le reste du règne animal. Le Professeur Barraude, paléontologiste distingué, fut d'accord pour dire que dans aucune de ses recherches il n'avait trouvé de fossile attestant une transformation d'une espèce en une autre. Il semblerait donc qu'aucun homme de science n'ait jusqu'à présent découvert un maillon qui unisse l'homme au singe, le poisson à la grenouille, le vertébré à l'invertébré. Il n'existe pas non plus de preuve qu'une espèce quelconque, fossile ou autre, ait perdu ses caractéristiques particulières pour en acquérir de nouvelles appartenant à d'autres espèces. Ainsi par exemple, bien que le chien et le loup se ressemblent, il n'existe aucun lien entre eux, et parmi des espèces éteintes, il en fut de même : il n'y eut aucun passage graduel de l'une à l'autre. En outre, on ne doit pas considérer en aucune façon que les premiers animaux qui existèrent sur la terre étaient inférieurs à ceux d'aujourd'hui ou plus dégradés ».

Nous citons brièvement l'extrait suivant d'un résumé que fait Sir J.W. Dawson, L.L.D., F.R.S. [Doctor of Laws ; Fellow of Royal Society — Trad.] de ses récentes découvertes concernant « Le lieu de rencontre de la Géologie et de l'Histoire ». Il dit :

« Nous n'avons trouvé aucun maillon de dérivation reliant l'homme avec les animaux inférieurs qui l'ont précédé. Il nous apparaît comme un nouveau point de départ dans la création, sans aucune liaison directe avec la vie instinctive des animaux inférieurs. Les premiers hommes ne sont pas moins hommes que leurs descendants, et dans la mesure des moyens dont ils disposaient, ils ont été, autant qu'eux, des inventeurs, des innovateurs, des créateurs de nouveaux modes de vie. Nous n'avons même pas été capables de retracer son histoire jusqu'à l'âge d'or de son innocence [celui du Paradis]. Lorsque nous le trouvons dans les cavernes et dans les couches de gravier, il est déjà un homme déchu, en désaccord avec tout ce qui l'entoure, il est déjà l'adversaire des autres créatures et se forge contre elles des armes de destruction plus efficaces que celles dont la nature a doté les bêtes sauvages carnivores... Pour ce qui est

de son organisme, l'homme est incontestablement un animal, il est de la terre, terrestre. Il appartient également à l'embranchement des *vertébrés*, à la classe des *mammifères* mais, dans cette classe, il constitue non seulement une espèce et un genre complets, mais même une famille (ou ordre) distincte. Ainsi, un « abîme » le sépare-t-il de tous les animaux qui se rapprochent le plus de lui. Même si nous admettons — ce qui n'est pas encore prouvé — que dans le cas d'animaux inférieurs une espèce ait dérivé d'une autre, nous sommes incapables de produire « les maillons qui manquent » pour rattacher l'homme à un groupe quelconque d'animaux inférieurs... Il n'est peut-être pas de fait établi avec plus de certitude par la science que celui de l'existence relativement récente de l'homme par rapport aux âges géologiques. Non seulement nous ne trouvons aucune trace de ses restes dans les plus anciennes formations géologiques, mais nous ne trouvons aucun reste des animaux qui se rapprochent le plus de lui, et les conditions du monde dans ces périodes rendaient celui-ci impropre à la résidence de l'homme. Si, suivant le système géologique conventionnel, nous divisons l'histoire de la terre en quatre grandes périodes ou époques qui vont depuis les roches les plus anciennes qui nous soient connues, l'époque éocène ou archéenne, jusqu'à l'époque moderne, nous ne trouvons des restes humains, ou de ses œuvres, que dans la dernière des quatre périodes, et dans sa dernière partie. A vrai dire, il n'y a de preuve indiscutable de la présence de l'homme qu'à partir du début de la période moderne... Il n'y a qu'une seule espèce humaine, bien qu'il y ait de nombreuses races et variétés. Ces races ou variétés, semblent s'être développées très tôt et ont montré une fixité remarquable dans leur découverte ultérieure... Le récit de la Genèse a anticipé l'histoire moderne. Ce livre ancien est à tous égards, digne de confiance. Il est aussi éloigné que possible des mythes et légendes du paganisme antique. »

Le Professeur Pasteur, le grand bactériologue, fut un adversaire déclaré du Darwinisme. Voici comment il s'exprimait :

« Un jour, la postérité rira de la folie des philosophes matérialistes modernes. Plus j'étudie la nature, plus je suis stupéfait devant les œuvres du Créateur. Je prie pendant que je suis occupé à mon travail dans le laboratoire. »

Virchow, le savant russe, bien que n'étant pas un chrétien déclaré, était également opposé à la théorie de Darwin qui prétend expliquer la formation d'êtres organisés en partant d'une matière inorganique. Il déclara : « Tout essai de constituer une chaîne de transition allant de l'animal à l'homme a abouti à un échec complet. Le fameux chaînon [ou maillon — Trad.] intermédiaire n'a pas été trouvé et ne sera pas trouvé. L'homme ne descend pas du singe. On a établi au delà de tout doute possible, qu'au cours des cinq derniers mille ans il ne s'est produit aucun changement appréciable dans l'espèce humaine. »

D'autres naturalistes ont également élevé la voix contre les conceptions darwiniennes.

Face à tous ces faits, comme elles apparaissent stupides ces tentatives occasionnelles de tel ou tel « Docteur » ou « Professeur » jouant à l'érudition en discutant des « maillons qui manquent » ou en suggérant que les petits orteils du pied humain deviennent inutiles et « tomberont » bientôt « naturellement » tout comme la queue des singes est déjà tombée ! N'avons-nous pas des momies bien conservées depuis près de quatre mille ans ? N'avons-nous pas des statues grandeur nature presque aussi anciennes ? Les sujets portent-ils une queue ? Leurs petits orteils sont-ils différents des nôtres d'aujourd'hui ? La tendance générale de toute la nature n'est-elle pas à la dégénérescence ? La sagesse de l'homme et son aide ne sont-elles pas nécessaires pour conserver le plus possible la perfection des plantes et des races d'animaux ? Et pour ce qui concerne l'homme, la grâce de Dieu n'est-elle pas nécessaire à son élévation, ne constitue-t-elle pas une barrière contre cette déchéance profonde qu'on peut constater dans « les ténèbres de l'Afrique » ? Et ceci n'est-il pas d'accord avec l'Écriture ? — Rom. 1 : 21, 24, 28.

Il est opportun que le peuple du Seigneur garde bien à l'esprit cette exhortation de l'apôtre Paul à Timothée : « O Timothée... fuis les discours vains et profanes et l'opposition de la connaissance faussement ainsi nommée » (1 Tim. 6 : 20). Pour comprendre clairement n'importe quelle

vérité, il nous faut la considérer du point de vue de la révélation divine. Il nous faut « voir la lumière à Sa lumière ». Alors, considérant toutes choses dans la nature sous la direction du Dieu de la nature, l'esprit et le cœur en seront comme élargis, nous serons remplis d'admiration et d'adoration à mesure que nous découvrirons, comme en une vue panoramique, la gloire, la majesté et l'empire de notre Créateur Tout-Puissant.

« Et il y eut soir et il y eut matin. » Le sixième jour, à son terme, 42 000 ans après que « l'ouvrage » fut commencé, la terre était prête à recevoir l'homme qui devait l'assujettir, bien que, dans l'ensemble, elle dût encore être améliorée. Connaissant par avance la désobéissance de sa créature (ainsi que son plan tout entier en relation avec la sentence de mort, la rédemption et la libération définitive du péché et de la mort pour tous ceux qui auront profité de leurs expériences), Dieu n'attendit pas que la terre fût tout à fait prête pour créer l'homme, mais il prépara simplement un Paradis, un jardin d'Eden qu'il rendit parfait à tous égards en vue de la courte épreuve du premier couple parfait, laissant aux hommes, condamnés au travail, le soin d'« assujettir » la terre et d'apprendre en même temps de précieuses leçons et de faire des expériences utiles.

### LE SEPTIEME JOUR-EPOQUE DE LA SEMAINE DE LA CREATION

*Et Dieu eut achevé au septième jour son œuvre qu'il fit ; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre qu'il fit.*

En remarquant la succession progressive des six jours et en nous souvenant que le nombre sept représente en lui-même l'achèvement et la perfection, il est tout naturel que nous nous attendions à ce que le septième Jour-Epoque soit plus merveilleux que les autres. Et nous l'estimons ainsi ; mais notre compréhension quant à sa mission importante se trouve limitée — jusqu'au « temps convenable » —

par la déclaration générale que Dieu se reposa de toute son œuvre au septième jour. Qu'il est étrange qu'il dût laisser l'œuvre créatrice au moment où elle semblait justement prête à s'achever, comme si un ouvrier après avoir préparé tous les matériaux d'une construction, renonçait à son activité future, en ne mettant pas à exécution ses intentions premières !

Cependant, le sujet tout entier se dévoile dans sa grandeur lorsque nous saisissons que l'Éternel Dieu se reposa de son œuvre créatrice, cessa de la poursuivre, parce que, dans sa sagesse il avait prévu que ses desseins pourraient être mieux exécutés par d'autres moyens. Dieu vit qu'il valait mieux permettre à sa créature Adam d'exercer son libre arbitre, de succomber à la tentation dans le péché et d'en subir le juste châtiment, la mort, avec sa longue période de 6 000 ans de vie mourante, de luttes, tel un condamné, dans un mauvais milieu. Dieu vit qu'il était préférable de le laisser en tant que condamné, faire sa part dans l'assujettissement de la terre ; qu'étant donné les circonstances il serait profitable à l'homme d'amener la terre, par le travail, à la condition paradisiaque promise, qu'il serait utile que l'homme discernât les principes fondamentaux de la justice divine, l'excessive culpabilité du péché, et qu'il serait ainsi préparé à recevoir la grâce qui sera offerte au monde au temps convenable.

Toutefois, l'une des raisons majeures pour lesquelles l'Éternel cessa l'œuvre créatrice, fut sans nul doute qu'elle pourrait être accomplie par un autre — par son Unique Engendré, d'une manière telle qu'elle glorifierait non seulement le Fils, mais le Père également, en révélant la perfection des attributs divins comme aucun autre moyen ne pourrait le faire. En donnant son Fils pour être le Rédempteur de l'homme, Dieu mit en relief non seulement sa Justice *divine* qui en aucune manière ne pouvait violer le principe : « le salaire du péché c'est la mort », mais il fit ressortir également son Amour, sa compassion pour ses créatures déchues allant jusqu'au sacrifice de son Fils, en faveur de l'homme. A la fin, sa Sagesse et sa Puissance

seront également révélées, lorsque chaque détail de son plan aura été réalisé.

On pourrait faire remarquer que le fait pour le Père de cesser d'achever le plan de création afin que le Fils puisse accomplir cette œuvre durant le Millénium par la voie du « rétablissement » ne diffère en rien des opérations créatrices antérieures puisque toutes celles-ci étaient **du Père** et **par le Fils**, sans qu'« pas une seule chose ne fut faite de ce qui a été fait ». A cela, nous répondons : Si, il y a une différence. La fonction du Fils dans l'œuvre du rétablissement par lequel ce septième Jour-Epoque se terminera et apportera la perfection terrestre, sera totalement différente de celle qu'il eut dans ses œuvres antérieures. Dans toutes les créations antérieures, le Fils agit simplement en lieu et place de l'Eternel [Jéhovah — Trad.], faisant usage de forces et d'énergies qui n'étaient en aucun sens les siennes, mais dans cette œuvre grandiose future, il emploiera une puissance et une autorité qui lui appartiennent, qui lui ont coûté 34 années d'humiliation dont le terme fut sa crucifixion. Par cette transaction, que la sagesse et l'amour du Père avaient préparée dans son plan, le Fils « acheta » le monde, acheta le père Adam et toute sa race, sa propriété (la terre) ainsi que son titre de monarque « à la ressemblance de Dieu ». Le Père trouva son plaisir à honorer le « Premier Engendré » et fit donc son plan dans ce sens, il se reposa, c'est-à-dire cessa de créer afin que le Fils pût ainsi l'honorer et être honoré par lui.

Dieu se reposa, non dans le sens de récupérer des forces après une fatigue, mais dans celui de cesser de créer. Il assista à la ruine, à la chute, à cause du péché, de sa créature terrestre la plus noble et cependant il ne fit rien pour empêcher le déroulement de l'exécution de la sentence de mort ni amorcer le moindre acheminement vers un rétablissement. En vérité, par la loi qu'il imposa, il empêcha toute occasion pour sa miséricorde et sa clémence de s'exercer envers Adam et sa race, sauf par l'entremise d'un rédempteur. Le châtement étant la mort, et cela sans limite

(la mort éternelle, la « destruction éternelle »), et étant donné l'impossibilité que Dieu mente, que le Juge Suprême de l'univers revienne sur son propre et juste décret, il était dès lors impossible que le Créateur devînt directement le restaurateur de la race, ou qu'à un sens ou degré quelconque, il continuât son œuvre créatrice à l'égard de l'homme condamné ou de son domaine, la terre.

Ainsi donc l'Eternel, Dieu, manifesta sa confiance en son propre grand plan des Ages et en son Fils Unique engendré à qui il en confia la pleine exécution. Cette confiance du Père en son Fils, l'Apôtre la prend en exemple pour nous montrer comment notre foi devrait étreindre l'Oint au point de lui confier tout ce qui nous touche de près, tant nous-mêmes que nos amis et le monde en général. « Nous qui avons cru, dit l'Apôtre, nous entrons dans le repos... Celui qui est entré dans son repos lui aussi s'est reposé de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes propres. » Les croyants, à l'exemple de Dieu, ont en Christ, cette parfaite confiance qu'il dispose à la fois de la capacité et de la volonté d'exécuter tous les grands projets de l'Eternel en faveur de notre race et, en conséquence, *reposent* non pas d'une fatigue physique mais de toute inquiétude, de toute anxiété, de tout désir d'agir en lieu et place de Christ ou d'essayer d'atteindre au résultat par tout autre moyen.

Si le repos de notre Créateur, ou son renoncement à venir promptement au secours de ses créatures déchues, peuvent plus ou moins apparaître comme une marque d'indifférence ou de négligence, il n'en fut réellement pas ainsi ; l'intervention en faveur de l'homme par un Médiateur a été tout simplement jugée être le mode le meilleur et le plus sage. A ceux qui pourraient suggérer que l'œuvre du rétablissement aurait dû commencer plus tôt, nous répondons que le règne du Péché et de la Mort, soit une période de 6 000 ans, n'a pas été trop long pour que naisse un nombre suffisant d'individus pour « peupler la terre », pas trop long pour apprendre à tous combien le péché est excessivement pécheur [Rom. 7 : 13] et extrêmement lourd

le salaire qu'il porte en lui, pas trop long pour que les hommes essayent de se relever par eux-mêmes et éprouvent l'inutilité de leurs tentatives et de leurs moyens. Bien que ce fût plus de 4 000 ans après que le péché et la mort furent entrés dans le monde que le Seigneur vint à son premier avènement pour racheter (\*) le monde et s'assurer le droit juste et équitable d'intervenir pour bénir, relever et rétablir tous ceux qui accepteraient sa grâce, cependant l'Écriture déclare que cet événement se produisit au temps marqué par Dieu : « Au temps marqué, Dieu a envoyé son Fils. » De fait, on pourrait encore avancer que ce moment ne devait pas davantage être le réel temps marqué, à moins de considérer les choses dans l'optique divine qui envisageait d'appeler, de rassembler, de préparer une Église élue destinée à participer avec le Rédempteur à cette grande œuvre millénaire de bénédiction du monde. Dieu, prévoyant que cette élection exigerait cet Age de l'Évangile tout entier, envoya son Fils pour l'œuvre rédemptrice juste au temps convenable afin de l'accomplir à temps.

#### LA PERIODE DU REPOS OU CESSATION D'ACTIVITE CREATRICE ENERGETIQUE DIVINE RELATIVEMENT A LA TERRE

Combien de temps s'est écoulé depuis que l'Éternel a cessé de créer ou s'est reposé de son œuvre créatrice ? Nous répondons qu'il y a maintenant un peu plus de six mille ans. Combien de temps durera encore son repos (ou interruption) ? Jusqu'à la fin du Millénium — règne de mille ans du grand Médiateur procédant au « rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes de tout temps » (Actes 3 : 21). La confiance de l'Éternel dans l'exécution de son plan, qui l'a conduit ainsi à le remettre entièrement aux soins de Jésus, s'avérera-t-elle avoir été pleinement justifiée ? La conclusion sera-t-elle satisfaisante ? L'Éternel qui connaît la fin

---

(\*) Ed. 1937 : « pour fournir le prix de la rançon... » — Voir *Reprints*, p. 5880 (W.T. 1er avril 1916) — Trad.



dès le commencement nous assure qu'elle le sera et que le Fils, aux frais duquel le plan est en voie d'exécution « verra du fruit du travail de son âme [et] sera satisfait » (Esaïe 53 : 11 — D). En vérité, tous les croyants qui se reposent, par la foi, dans l'œuvre (passée et future) de leur Rédempteur, peuvent avoir une entière assurance de foi que Dieu tient en réserve pour ceux qui l'aiment, et spécialement pour l'Eglise, « des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, qui ne sont point montées au cœur de l'homme ». Ils peuvent également avoir l'assurance de foi qu'il a en réserve la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de l'amour, de la miséricorde et des bénédictions du rétablissement pour tous ceux du monde non-élu qui, dans leurs jours de grâce du Millénium, accepteront de tout cœur les merveilleuses dispositions divines.

Six milliers d'années passées, et un millier d'années à venir, ces sept mille ans de « repos » de l'Eternel nous conduiront au temps où le règne millénaire du Fils prendra fin parce qu'il aura accompli ses desseins : le rétablissement à l'image divine de ceux des humains qui seront bien disposés et obéissants, et la restitution à l'homme, redevenu parfait, de la terre son domaine, son royaume. Lorsque le trône et le règne du Médiateur auront atteint leur but, et que tous ceux qui corrompent la terre auront été anéantis, le Fils remettra le Royaume à Dieu le Père » — en le remettant à l'humanité à laquelle il était destiné à l'origine selon qu'il est décrit (\*) (Matthieu 25 : 31, 34). « Alors le Roi leur dira... Venez, les bénis [approuvés] de mon Père ; héritez du Royaume qui vous est préparé dès la fondation du monde » — dès la création du monde. — 1 Cor. 15 : 25-28.

C'est la *durée* de ce Septième Jour-Epoque, si distinctement marquée par l'histoire et la prophétie, qui nous permet de trouver celle de tous les autres jours-époques de la Semaine de la création. La période entière de sept fois

(\*) Voir volume I, p. 365 ; vol. V, p. 558 ; vol. IV, pp. 683, 712-713 (1re éd. fse complète, 1968).

sept mille ans, soit quarante neuf mille ans conduira, lorsqu'elle sera échuë, au grand cinquantième millénaire qu'elle introduira ; comme nous l'avons déjà montré (\*), ce grand cinquantenaire est important dans les Ecritures parce qu'il indique de grands points culminants dans le divin plan. Les jours de sabbat d'Israël se multipliant par 7 ( $7 \times 7 = 49$ ) conduisaient au cinquantième jour, c'est-à-dire à la Pentecôte avec son repos dans la foi ; les années sabbatiques d'Israël, soit  $7 \times 7 = 49$  années, introduisaient la cinquantième année ou année du Jubilé ; le cycle plus large encore de  $50 \times 50$  marquera le Millénium comme Grand Jubilé de la Terre. Et maintenant, nous trouvons finalement que le Sabbat (ou système des sept jours), appliqué sur une échelle plus vaste encore, à propos de la création de la terre, depuis le début de son aménagement jusqu'à son parfait achèvement, est de 7 fois 7 000 ans ou 49 000 ans, aboutissant à l'introduction de la grande époque où il n'y aura plus ni soupirs, ni pleurs, ni peines et ni mort, parce que l'œuvre créatrice de Dieu sera alors achevée, tout au moins en ce qui concerne cette terre. Il n'est pas surprenant que cette date soit marquée comme celle d'un Jubilé !

Les fils angéliques de Dieu « éclataient de joie » (Job 38 : 7) à l'aurore de la semaine de la création de la terre, et après avoir assisté degré par degré à son développement, ils virent finalement l'homme, son roi, créé à l'image de Dieu. Puis, par la désobéissance, vint la chute dans le péché et dans la mort, ensuite les terribles expériences des anges déchus qui ne gardèrent pas leur état primitif, et l'histoire sanglante et égoïste de l'homme sous le règne du Péché et de la Mort. Alors se succèdent la rédemption, le choix de l'« Oint » (tête et corps) par le sacrifice, et l'établissement du Royaume messianique avec son merveilleux rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de ses saints prophètes de tout temps. Il n'est pas surprenant, en vérité, que, lorsque toutes les créatures intelligentes de l'Eternel auront ainsi compris toute la

---

(\*) Voir volume II, chap. VI.

longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur non seulement de l'Amour de Dieu, mais encore de sa Justice, de sa Sagesse et de sa Puissance, il y ait une Jubilation dans le ciel et sur la terre.

C'est alors que toutes les créatures de Dieu, tant au ciel que sur la terre, pourront entonner le Cantique nouveau :

*« Grandes et merveilleuses sont tes œuvres,  
Seigneur Dieu Tout-Puissant !  
Justes et véritables sont tes voies,  
O Roi des nations !  
Qui ne te craindrait, Seigneur,  
Et qui ne glorifierait ton nom ?  
Car seul tu es saint.*

*« Car toutes les nations viendront et se prosterneront devant toi;  
Parce que tes faits justes ont été manifestés. » —  
Apoc. 15 : 3 et 4 (D.).*

*« Car ainsi dit l'Eternel qui a créé les cieux, le Dieu qui a formé la terre et qui l'a faite, celui qui l'a établie, qui ne l'a pas créée [pour être] vide, qui l'a formée pour être habitée. » —  
Esaïe 45 : 18.*

*« Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre... et sur la mer... disant : A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, la bénédiction, et l'honneur, et la gloire, et la force, aux siècles des siècles. » — Apoc. 5 : 13.*

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, a paru, en date du 19 nov. 1902, sous la signature du Prof. G. Frédéric Wright D.D., L.L.D. [Doctor of Divinity, Doctor of Laws] l'article suivant traitant de la création d'après le récit de la Genèse.

## LE RECIT HISTORIQUE (\*) DE LA GENESE

« Le premier chapitre de la Genèse, qui traite de la création du monde, est un document des plus remarquables. Il est remarquable, tant par l'habileté avec laquelle il évite tout conflit pos-

---

(\*) « Record » — Trad.

sible avec les découvertes scientifiques que par son bon effet au point de vue littéraire. Si l'on en juge par l'influence qu'il a exercée, il est peu probable qu'aucune autre page de littérature puisse lui être comparée. Son but évident est de discréditer le polythéisme et de faire ressortir l'unité de la Divinité. Il le fait en niant l'existence d'une pluralité de dieux, tant en général qu'en particulier, et en affirmant que c'est l'unique éternel Dieu d'Israël qui a fait les cieux, la terre et tout ce qu'elle renferme, et que les idolâtres ont l'habitude d'adorer.

« On peut constater que ce chapitre est sublime dans le fait que le polythéisme et l'idolâtrie prévalent partout où son influence ne se fait pas sentir. L'unité de Dieu et son adoration comme étant le seul Créateur de toutes choses ne se sont maintenues que par celles des nations qui ont accepté ce chapitre comme une révélation vraie et divine.

#### COMPATIBLE AVEC LA SCIENCE

« En même temps, les progrès de la science ont servi à augmenter plutôt qu'à diminuer l'admiration que nous avons pour cette remarquable partie du grand livre de la révélation divine. Les authentiques découvertes de la science trouvent toutes à s'inscrire dans ce cadre à la fois vaste et large. Les termes de ce chapitre ont été choisis avec une sagesse si remarquable pour éviter tout conflit avec la science moderne qu'un géologue aussi réputé que le Prof. J.D. Dana, du Yale College, a affirmé avec force qu'il était impossible de l'expliquer autrement que par le principe de l'inspiration divine.

« Dès le tout premier verset, toute controverse sur l'âge de la terre, et à vrai dire du système solaire, se trouve réglée par la déclaration toute simple que le ciel et la terre furent créés au « commencement » sans préciser aucunement à quel moment remonte ce commencement. Or, que le système solaire ait eu un commencement, la science moderne le prouve si clairement que l'évolutionniste le plus impertinent ne peut le contredire. La doctrine moderne de la conservation de l'énergie prouve que l'actuel ordre de choses n'a pas toujours existé. Le soleil se refroidit. Sa chaleur s'irradie rapidement et va se perdre dans l'espace vide. En un mot, le système solaire est en déclin et il est aussi clair que le plein midi que le processus ne peut avoir existé depuis toujours. Même l'hypothèse des nébuleuses implique un commencement et aucune intelligence humaine n'a

jamais pu mieux exprimer ce fait que le premier verset de la Bible.

### LA CREATION FUT GRADUELLE

« Ce premier chapitre tout entier de la Genèse est basé sur le principe d'un développement progressif dans cette méthode de création. L'univers n'est pas venu à l'existence d'une manière instantanée. Il n'a pas été achevé dès le début. Au commencement, nous avons simplement les forces physiques qui doivent servir à former la structure grandiose par un développement graduel, ou si l'on préfère le dire ainsi : par un processus évolutif (†). Et ceci est également vrai, quel que soit le sens qu'on puisse attribuer au mot « jour » (en hébreu « yom »). Pourquoi un Créateur Tout-Puissant aurait-il besoin de six jours même de vingt-quatre heures pour créer le monde ? La réponse est que le Créateur non seulement possède une puissance souveraine mais il est aussi infiniment sage et il a jugé bon de choisir une méthode de création qui part du blé en herbe, puis de l'épi, puis du grain mûr dans l'épi.

« Qu'il y ait un plan divin d'évolution (\*), c'est ce que fait ressortir ce chapitre tout entier. La création commence en amenant à l'existence les formes les plus simples de la matière et se poursuit en exerçant sur elles l'énergie qui engendre la lumière (\*\*). Viennent ensuite la séparation de la matière qui constitue la terre, la délimitation entre la terre et l'eau, l'isolement de l'eau répartie à la surface du globe d'avec celle qui se trouve en suspension dans l'air. Si quelqu'un désire ergoter sur le mot « firmament » et insister sur sa signification littérale, il se trouve immédiatement arrêté par la définition du texte (Genèse 1 : 20) qui précise que les oiseaux sont faits pour voler au-dessus de la terre dans la pleine étendue du ciel [ou firmament (\*\*\*) du ciel]. L'élément qui retient l'eau des nuages est celui dans lequel les oiseaux peuvent voler.

### CREATION DE LA VEGETATION

« A la troisième époque, la terre se couvrit de végétation, la forme la plus simple de la vie, laquelle une fois introduite, porte en elle la possibilité de développement ultérieur de toutes les

(†) Voir E. volume 2 : *Creation* (en anglais, à paraître en français) — Trad.

(\*) Comme cela a déjà été indiqué, ce n'est qu'au sujet de la création de l'homme que la théorie de l'Évolution s'oppose à la Bible, et ce n'est que pour attaquer ce point précis que cette théorie existe ou trouve des partisans.

(\*\*) Voir E. volume 2 : *Creation* (à paraître) — Trad.

(\*\*\*) Voir E. volume 2, chap. VII — Trad.

familles végétales. Les termes dans lesquels est annoncée la création des plantes ont un sens si large qu'ils laissent même le champ libre à la théorie de la génération spontanée, laquelle est encore une des questions controversées en biologie. Considérées sous cet angle, comme elles sont remarquables ces paroles : « Et Dieu dit : Que la terre produise l'herbe... et la terre produisit l'herbe. »

« Cette manière d'expression remarquable se trouve à propos de l'introduction du cinquième jour de développement au sujet duquel on peut lire (Genèse 1 : 20). « Et Dieu dit : Que les eaux foisonnent d'un fourmillement d'êtres vivants [voir note D.]... » Et encore pour introduire l'œuvre du sixième jour, la même phrase apparaît (Genèse 1 : 24). « Et Dieu dit aussi : Que la terre produise des êtres [note D. : héb. : âme, ici et vers. 21] vivants selon leur espèce... ». Si l'on persistait à interpréter ces paroles au pied de la lettre, nous trouverions ce que ni la science ni la théorie ne voudraient accepter.

### UN CREATEUR SPECIAL

« Lorsqu'il s'agit de la création de l'homme, la Bible ne s'exprime plus de la même manière. Il y est dit que Dieu fit l'homme à sa propre image et souffla en lui le souffle de vie. Il n'est pas nécessaire de discuter ici de ce que peut sous-entendre cette expression quant au mode de création de l'homme. Toutefois, elle correspond bien à la haute dignité de l'être humain comparé au reste de la création animale. Les traits les plus caractéristiques de l'homme sont mis en lumière par les deux récits qui nous parlent du début de son entrée dans la vie. Non seulement il est dit que l'homme est fait à l'image de Dieu, mais aussi qu'il est apte à dominer sur les bêtes des champs et qu'il a le don de la parole, par lequel il peut les nommer. De plus il a son libre arbitre qui connaît la différence entre le bien et le mal ; bref, il possède une nature morale qui le place dans une classe à part.

« Si tant de choses ont pu nous être dites au sujet de la création sans que rien ne fût absurde ni fantastique, et sans que rien ne créât le moindre heurt avec la science moderne, c'est bien la preuve la plus évidente qu'elles furent données par inspiration divine. Même Milton, avec toute son érudition et l'avantage que lui procurait ce récit, ne put suffisamment mettre un

frein à son imagination pour ne pas donner quelque chose de grotesque à son entière conception de la création du règne animal. Hormis la main de l'inspiration, qu'est-ce qui aurait pu diriger et guider ainsi celui qui écrivit le premier chapitre de la Genèse ?

## L'HOMME CREE ET NON EVOLUE

« Il y a une différence considérable entre le volume et le développement du cerveau de l'homme et ceux du cerveau des représentants inférieurs de l'ordre des « primates ».

« Plus grande encore est la différence au point de vue physiologique et psychologique. L'homme possède un langage grammatical. Il peut exprimer ses pensées par des phrases ordonnées qu'il peut transcrire par des signes de son propre choix sur le papier ou sur quelque autre substance. L'homme dispose d'une oreille sensible aux harmonies musicales ce que n'a aucun animal. Ceci implique dans la structure des organes de l'ouïe une délicatesse qui n'est rien de moins que merveilleuse. Parmi ses qualités mentales, celle du raisonnement scientifique ou inductif est des plus remarquables, comparée avec les capacités mentales de la création animale.

« Dans son important ouvrage sur « l'Evolution mentale », Romanes croit trouver chez les animaux inférieurs tous les rudiments de la capacité mentale de l'homme, mais ils sont tellement rudimentaires qu'ils laissent l'abîme entre l'homme et l'animal aussi considérable qu'auparavant. En rassemblant toutes les manifestations d'intelligence chez les animaux, il trouve que ces derniers manifestent autant d'intelligence qu'un enfant de l'âge de 15 mois. Or cette intelligence ne se trouve pas dans une seule même espèce, une espèce étant avancée à ce degré sur tel point, une autre l'étant sur tel autre...

## RAISON CONTRE INSTINCT

« Quel que puisse être, chez le chien, le développement du sens de l'odorat, il ne servirait à rien à celui qui entreprendrait de lui enseigner la géologie. Si perçante que soit la vue de l'aigle, elle ne lui permet pas d'étudier l'astronomie. Ce serait en vain qu'on conduirait un chien de par le monde pour lui apprendre jusqu'où s'étendait la calotte de glace à l'époque glaciaire. Il

n'a pas la faculté de pensée qui lui permette de faire des rapprochements entre les blocs erratiques des Etats-Unis et les bancs de rochers du Canada, ou entre les pierres rayées des plaines de Russie et les montagnes des pays scandinaves d'où elles ont été entraînées par les raclages des glaces. De telles déductions sont entièrement au-dessus de la capacité de la gent canine.

### APTITUDE POUR LA RELIGION

« Nulle part cette supériorité de l'esprit humain n'apparaît d'une façon plus frappante que dans son aptitude à s'élever aux idées religieuses par le moyen de la lecture. Il y a bien des représentations extraordinaires de cochons savants auxquels on peut, par quelque procédé, enseigner à choisir sur des cubes quelques lettres afin de déchiffrer quelques mots simples, mais on ne peut enseigner à aucun animal à parler d'une manière intelligible. Le perroquet lui-même ne fait pas exception à cette règle car, en fait, ses paroles sont une simple répétition de sons qu'il ne comprend pas. On pourrait encore bien moins enseigner à un animal à lire ou à écouter avec intelligence un discours ou un sermon.

« D'un autre côté, la Bible est un livre aux genres littéraires extrêmement variés ; elle contient les plus hautes et les plus éloquemment envolées poétiques qui aient jamais été écrites, et présente les plus sublimes conceptions de Dieu et de la vie future auxquelles on ait jamais pensé. Elle a été traduite dans presque toutes les langues de la terre et elle y a trouvé, dans toutes, les figures de langage appropriées pour présenter effectivement ses idées...

« C'est ainsi que, considéré du point de vue intellectuel le plus élevé, on voit le mieux la position unique de l'homme dans la création animale. Intellectuellement, il est unique en son genre. Le nom scientifique du genre auquel l'homme appartient est « homo », mais il est de l'espèce « homo sapiens », c'est-à-dire un corps humain possédant une sagesse humaine...

« Alfred Russell Wallace, qui découvrit le principe de la sélection naturelle, et la publia en même temps et indépendamment de Darwin, signalait diverses particularités physiques chez l'homme qui ne pouvaient provenir de la sélection naturelle seule, mais qui indiquaient l'intervention d'une puissance supérieure directrice.



## VETEMENTS ET OUTILS

« Au nombre de ces particularités, il cite chez l'homme l'absence de toute couverture protectrice naturelle. De tous les animaux, seul l'homme porte des vêtements. Il tisse les fibres des plantes pour en faire une couverture ; ou bien il dépouille d'autres animaux de leurs peaux et s'en sert pour protéger son propre corps nu contre les inclémences du temps. Les oiseaux ont des plumes, les moutons portent des toisons, les autres bêtes ont des fourrures qui les protègent admirablement. L'homme seulement est sans cette protection à moins qu'il ne se la procure par l'usage de son intelligence. Ce n'est qu'en y réfléchissant que nous nous rendons compte de toute l'intelligence qu'impliquent les efforts de l'homme pour se vêtir. Même pour une chose aussi simple que celle de dépouiller un animal de sa peau pour s'en faire un vêtement, il lui faut d'abord inventer des outils. Il n'a jamais été possible d'enlever la peau d'un animal quelconque sans avoir à se servir de quelque couteau.

« Et ceci nous amène à donner une autre bonne définition de l'homme : un animal qui se sert d'outils. A ce point de vue, l'éléphant et le singe sont des animaux qui s'en approchent le plus. On a vu un éléphant saisir une brosse avec sa trompe et arriver ainsi à brosser des parties de son corps qu'il ne pouvait atteindre autrement. On a vu le singe soulever une porte en se servant d'un bâton comme d'un levier. Toutefois, jamais aucun animal n'a su comment façonner un outil alors qu'il n'y a aucune tribu humaine si arriérée soit-elle, qui ne façonne des outils les plus curieux et les plus compliqués.

« Les pirogues des races les plus inférieures sont façonnées d'une manière la plus ingénieuse, et parfaitement adaptées à leurs besoins. L'instrument à tailler le silex implique un esprit inventif et l'exercice d'une grande habileté pour sculpter. Les méthodes ingénieuses grâce auxquelles les peuples sauvages obtiennent du feu à volonté par frottement feraient honneur à l'homme civilisé, tandis que l'usage de l'arc, de la fronde et du boomerang démontre une capacité inventive et un degré très élevé qui n'a pas son équivalent chez les animaux.

## APTITUDE MUSICALE

« En outre, Wallace présente la voix humaine comme un développement qui surpasse, et de loin, tout ce que peut produire la sélection naturelle. Les singes n'ont pas le sens musical et leurs

organes vocaux n'ont pas de capacité musicale, tandis que les races humaines, même les plus primitives, possèdent les deux. Les « chants folkloriques » sont la grande source où nos grands compositeurs vont chercher leurs thèmes. Feu Théodore F. Seward, commentant, après les avoir transcrits, les complaintes et les chants des nègres dans les plantations, dit que, dans leur harmonie et leur développement, ils sont tous conformes aux règles scientifiques de la composition musicale. Quel que puisse être le grand avantage de cette capacité musicale pour l'homme pleinement développé, nous ne pouvons concevoir quelle en aurait été l'utilité pour un animal au stade de développement inférieur où nous trouvons le singe. La voix musicale qui attire le singe n'a pas la moindre ressemblance avec celle qui charme l'homme ou la femme.

« En outre, le volume du cerveau humain est hors de toute proportion avec les besoins intellectuels de la création animale la plus élevée au-dessous de l'homme, et sans l'intelligence de l'homme, serait plutôt un embarras qu'une aide. C'est pourquoi cerveau et intelligence ont dû exister simultanément dès l'origine afin de présenter un avantage que la sélection naturelle pouvait saisir, garder et développer.

Il est difficile de voir quel avantage il y aurait eu pour un singe d'avoir le pouce de son membre postérieur transformé en gros orteil qui ne pourrait plus être employé à saisir des choses, mais ne lui serait utile que s'il marchait dans une position verticale. On ne voit pas bien quel avantage ce serait pour un singe d'avoir ses membres de devant raccourcis, comme ils le seraient s'ils étaient transformés en bras humains. Il est difficile de voir quel avantage aurait tiré le singe des changements dans l'emplacement de l'os de la hanche et du cou qui auraient entravé sa marche à quatre pattes et l'auraient obligé à marcher debout sur deux jambes.

« A tous ces égards, la difficulté pour nous de comprendre l'origine de l'homme par la sélection naturelle se trouve accrue si nous sommes obligés de supposer que ce fut un développement très graduel et que ces changements conduisant à la perfection de l'organisation de l'homme commencèrent à un degré imperceptible ou presque, car des modifications aussi lentes n'auraient pu être d'aucun avantage. Pour avoir un sens, il faudrait qu'elles aient été importantes, que les transformations au mental comme au physique aient marché de pair suivant quelque loi d'harmonie pré-établie.

« Le mystère de l'origine de l'homme n'a pas été le moins du monde éclairci par l'hypothèse darwinienne ni par aucune lumière nouvelle projetée par des théories évolutionnistes. Dans le domaine de la géologie, chacun reconnaît que l'homme est la plus récente des espèces qui sont venues grossir la population terrestre, tandis que, mentalement, il domine tellement les animaux inférieurs, que pour cette raison même sinon pour une autre, il est unique en son genre. Le mystère est de savoir comment il vint en possession de ce degré élevé de pouvoir mental avec un corps physique et une constitution physiologique si parfaitement adaptés à son usage. Ceux qui prétendent qu'il provient de quelque manière des couches inférieures d'êtres intelligents vont au devant de difficultés philosophiques dix fois plus grandes que ceux qui acceptent la simple déclaration de la Bible, savoir que son âme est le souffle divin — l'image même de Dieu ».

### *Dieu révélera son œuvre*

**D**ieu met un mystère troublant,  
 Autour de son ouvrage ;  
 Ses pas marquent le flot tremblant,  
 Il chevauche l'orage.

*Du fond de l'insondable sein  
 De son art infaillible,  
 Il sort dessein après dessein  
 Et tout lui est possible.*

*Vous, saints craintifs, levez le front ;  
 Le ciel vous inquiète ?...  
 Les noirs nuages couvriront  
 De bienfaits votre tête.*

*La Nouvelle-Création*

*Ne jugez pas Dieu par vos sens ;  
Mais croyez en sa grâce ;  
Sous des abords durs et glaçants,  
Règne une douce face.*

*Ses plans voient le jour arriver  
De leur fin graduelle ;  
Si le bouton âcre est trouvé,  
La fleur sera plus belle.*

*L'impie est sûr d'égarement,  
Devant Son œuvre il erre ;  
Dieu est son propre truchement,  
Lui seul la rendra claire.*

(Hymne 63)

## ETUDE II

### LA NOUVELLE-CREATION

La Nouvelle-Création séparée et distincte de toutes les autres. — Pourquoi est-elle choisie parmi la création humaine plutôt que parmi les autres ? — Le but de son élection. — Missions présente et future. — Comment ont lieu l'engendrement et la naissance à la nouvelle nature ? — L'étroite parenté de tous les membres de la Nouvelle-Création entre eux et avec leur Capitaine, Chef et Epoux. — Développement et épreuves de ces membres. — Le sixième sens ou sens spirituel de la Nouvelle-Création pour le discernement des choses spirituelles. — A quel nom la Nouvelle-Création doit-elle répondre pour être loyale à son Chef et ne se séparer d'aucun des frères ?

**L**ES Ecritures nous parlent fréquemment de l'Eglise de l'Age de l'Evangile comme d'une Nouvelle-Création. Ses membres définitifs, les vainqueurs, sont spécifiquement désignés comme de « Nouvelles-Créatures » en Jésus-Christ (2 Cor. 5 : 17). Malheureusement, il est devenu courant chez des chrétiens pleinement consacrés comme chez d'autres, de lire les paroles d'inspiration divine d'une manière confuse et embrouillée qui, faute de donner aux déclarations bibliques leur réelle signification, prive le lecteur d'une grande partie de la bénédiction, du réconfort et de l'instruction qu'il pourrait avoir s'il employait une méthode plus raisonnable et s'il était plus complètement rempli de l'esprit du disciple, du désir de saisir la révélation divine. La difficulté provient en grande partie de ce qu'ordinairement les lecteurs de la Parole n'y cherchent pas leur propre instruction, mais la lisent plutôt d'une manière superficielle comme pour s'acquitter d'un devoir ou pour

prendre du repos. Quand ils désirent une explication concernant le plan divin, ils ont recours à des commentaires et à des catéchismes. Ces derniers, ainsi que les ecclésiastiques, instructeurs vivants, devraient être des aides pour guider les pèlerins de Sion vers une connaissance plus claire du caractère de Dieu et de son plan ; malheureusement, ils sont souvent le contraire. Très souvent ils obscurcissent le jugement, apportent la perplexité, interprètent mal la Parole divine en sorte que ceux qui ont confiance en eux sont conduits loin de la lumière plutôt que vers elle.

Cet égarement n'est pas intentionnel, car nous devons supposer que professeurs et auteurs enseignent à leurs lecteurs ce qu'ils ont de meilleur. Pour trouver la source de ces difficultés, il faut remonter très loin. Il y a près de 1 800 ans, lorsque les apôtres « furent endormis », l'ennemi, Satan, eut une main libre dans l'Eglise, le champ de froment du Seigneur et, comme le prophétisa la parabole de notre Seigneur, il sema l'ivraie de l'erreur à profusion (Matt. 13 : 24, 36 à 43). Ces erreurs tordirent et déformèrent plus ou moins chaque vérité de la révélation divine en sorte que, avant que le quatrième siècle n'eût pointé, le champ de froment du Seigneur était pratiquement devenu un champ d'ivraie dans lequel ne se trouvait plus qu'une faible proportion de froment véritable. Les ténèbres de l'erreur s'appesantirent de plus en plus sur l'Eglise. Pendant dix siècles le « Mystère de l'Iniquité » prévalut et une épaisse obscurité recouvrit les peuples. La plupart des gens les plus intelligents du « monde chrétien » appellent aujourd'hui ces dix siècles « les siècles des ténèbres », et nous devons nous souvenir que ce fut au milieu de cette épaisse obscurité que le Mouvement de la Réformation prit naissance. La lumière des Réformateurs commença à briller au milieu des ténèbres et, Dieu merci, est allée en brillant de plus en plus depuis lors ! Cependant, nous ne devons pas nous étonner que les Réformateurs eux-mêmes, formés au milieu de ces ténèbres épaisses, aient été plus

ou moins contaminés par elles, et qu'ils ne réussirent pas immédiatement à se purifier de toutes ces erreurs corruptrices ; nous aurions plutôt considéré comme un vrai miracle leur brusque passage de l'obscurité épaisse à la pleine et claire lumière du caractère et du plan de Dieu.

La difficulté que rencontrèrent les disciples des Réformateurs dans les trois siècles passés, réside dans le fait qu'ils ont considéré comme méritoire d'accepter les credo formulés pendant cette période de la Réformation, de s'en glorifier et de considérer comme contraire à la foi tout nouveau progrès fait vers la lumière. Tout en honorant les Réformateurs et en nous réjouissant de leur fidélité, il nous faut tous nous souvenir qu'ils ne furent pas les lumières de l'Eglise, qu'ils ne furent pas donnés à l'Eglise pour être ses guides, mais ne furent tout au plus que des aides. Les guides établis par Dieu furent, tout d'abord, notre Seigneur ; en second lieu ses apôtres inspirés, gardés et guidés ; en troisième lieu les saints hommes de Dieu qui, dans le passé, ont parlé et écrit pour notre instruction, poussés par le saint Esprit. C'est parce que les Réformateurs eurent, de la part du Seigneur, un aperçu de la vraie lumière qu'ils furent capables de discerner en partie combien étaient épaisses les ténèbres qui les entouraient et de faire l'héroïque effort qu'ils firent en effet pour s'en échapper et pour retrouver la lumière de la connaissance de Dieu. Cette lumière luit sur la face de Jésus-Christ, notre Seigneur ; par toutes ses paroles et par celles des apôtres, elle nous est donnée pour être une lampe à nos pieds et une lumière à notre sentier, illuminant d'une manière croissante le sentier des justes « jusqu'à ce que le plein jour soit établi » (D.). Quiconque veut, maintenant, être un disciple du Seigneur et marcher dans la lumière doit prendre garde (sans toutefois négliger les agents humains et leurs ministères exercés verbalement ou par des écrits) à n'accepter d'eux que l'assistance qui lui permettra d'apprécier le message inspiré rapporté dans les Ecritures : « S'ils ne parlent pas selon cette parole, c'est qu'il n'y a point de lumière en eux. »

Dans des études précédentes, nous avons vu que notre Seigneur Jésus, longtemps avant de devenir « l'homme Christ Jésus » avait été « le commencement de la création de Dieu » ; nous avons vu un développement progressif parmi les créations de Dieu accomplies par le [moyen du Fils — Trad.] Fils Bien-aimé : chérubins, séraphins, anges et tous les divers ordres d'êtres spirituels dont peu de chose nous a été révélé. Nous venons de terminer l'étude de la création terrestre et, à la lumière de la révélation divine, nous avons discerné combien sera grandiose son achèvement durant « les temps de rétablissement de toutes choses ». Cependant, les Ecritures nous font connaître la Nouvelle-Création, que nous considérerons maintenant, et qui est entièrement séparée et distincte des ordres angéliques et de l'homme. Le Père Céleste trouva bon chaque trait de son travail, car « toute son œuvre est parfaite », et chaque classe ou ordre est parfait en lui-même, ou le deviendra lorsque arrivera le temps du grand Jubilé dont il a été question dans un chapitre précédent. La création de ces divers ordres ne doit donc pas être comprise comme un mécontentement de la part du Créateur et un essai de créer quelque chose de mieux ou de plus satisfaisant ; nous devons plutôt y voir une illustration de « la sagesse si diverse de Dieu ». La variété que nous voyons dans la nature, dans les fleurs, les herbes, les arbres et parmi les animaux le montre assez : chacun est parfait dans son propre genre et sur son propre plan. Ce n'est pas parce que Dieu ne fut pas satisfait de la rose qu'il fit l'œillet ou la pensée, mais les variétés quant à la forme, à la beauté et au parfum nous donnent un aperçu de la longueur, de la largeur, de la hauteur et de la profondeur de l'intelligence divine : diversité dans l'harmonie ; beauté et perfection exprimées dans des formes diverses, des modèles divers et des couleurs diverses. Ainsi en est-il des créations intelligentes — des fils de Dieu sur divers plans d'existence.

De ce point de vue, nous comprenons que, quel que soit le nombre de créations que Dieu puisse appeler à l'exis-



tence, il n'y aura aucun sujet de jalousie entre elles, car chacune étant parfaite sur son propre plan et dans sa propre sphère, sera pleinement satisfaite de sa propre condition et la préférera réellement à toute autre ; de même qu'un poisson est satisfait d'être poisson plutôt que oiseau, inversement l'oiseau est satisfait de sa nature ; ainsi, le genre humain quand il sera rétabli à la perfection humaine dans des conditions édéniques, sera-t-il absolument satisfait de ces conditions, de sorte qu'il ne convoitera pas la position d'ange à quelque degré que ce soit, pas plus qu'il ne convoitera la plus élevée de toutes les natures d'êtres, celle qui sera attribuée à la nouvelle-création, savoir la « nature divine » (2 Pi. 1 : 4). Les anges non plus d'ailleurs ne convoiteront la nature et les conditions des chérubins et des séraphins ou de l'homme, ni encore de la nature divine. Tous en fin de compte, comprendront que la nature divine est la plus élevée de toutes, qu'elle a des qualités et des conditions qui dépassent celles de toutes les autres natures. Pourtant, Dieu a arrangé les choses de telle manière que chaque nature sera si entièrement d'accord avec ses propres conditions, son milieu et sa perfection, que chacun sera satisfait de son propre état.

Lorsque Jéhovah Dieu [l'Éternel] eut en vue la Nouvelle-Création — des participants à la nature divine (2 Pi. 1 : 4), des participants à sa propre « gloire, honneur et immortalité » (Rom. 2 : 7) — il détermina que nul ne pourrait accéder à une position aussi élevée et être éprouvé *ensuite*, mais qu'au contraire quiconque serait appelé à faire partie de cette Nouvelle-Création devrait d'abord soutenir l'épreuve, faire la preuve de sa loyauté au Créateur et aux principes de son juste gouvernement, absolument avant d'être exalté à cette position élevée, à cette Nouvelle-Création de la nature divine. Nous venons de voir que la mise à l'épreuve de l'homme, son examen pour déterminer s'il est digne de jouir de la vie éternelle, ont été préparés : la perfection dans laquelle il fut créé à l'origine, sa chute, sa rédemption, son relèvement et le rétablissement de tous les membres de sa race qui en seront trouvés dignes. Nous

venons de voir également que les anges furent créés dans la sainteté et dans la perfection de leur nature et furent *par la suite* mis à l'épreuve et éprouvés, mais il est évident qu'un pareil arrangement à l'égard de Nouvelles-Créatures de nature divine (c'est-à-dire leur création à la perfection de cette nature, *suivie* de leur mise à l'épreuve) ne conviendrait pas. Pourquoi ? Parce qu'un élément des plus importants de la nature divine est l'immortalité ; lorsque nous en arrivons à comprendre que ce terme signifie une condition réfractaire à la mort (\*), nous pouvons saisir promptement que d'avoir créé n'importe quels êtres sur le plan divin, immortels, réfractaires à la mort pour les mettre à l'épreuve, les éprouver ensuite, aurait signifié que tous ceux qui n'auraient pas atteint le niveau exigé de loyauté absolue envers Dieu, auraient été des transgresseurs immortels, indestructibles. Leur existence perpétuelle à travers l'éternité, comme transgresseurs, pécheurs, aurait été autant de taches, d'imperfections sur la belle création de l'univers tel que Dieu a l'intention qu'il devienne finalement. Nous discernons alors la profonde sagesse du plan que Dieu a adopté touchant cette classe la plus hautement favorisée de toutes ses créatures, en la mettant à l'épreuve d'une manière stricte, cruciale, pendant qu'elle est encore mortelle, d'une autre création de nature mortelle.

Si, en esprit, nous nous plaçons près du grand Créateur, comme ses amis intimes, et que nous évoquons la philosophie de l'arrangement divin concernant cette Nouvelle-Création, nous pouvons imaginer l'Eternel [Jéhovah] Dieu s'interrogeant ainsi au sujet de cette Nouvelle-Création : A quelle classe des fils de Dieu vais-je offrir cet éminent privilège d'être transformé à cet ordre, à cette classe suprême de mes créatures ? Chaque ordre est déjà à mon image : — homme, anges, chérubins, séraphins et l'archange — tous seront suprêmement heureux chacun dans sa propre perfection et dans son état lorsque mon plan aura atteint son point culminant et que les épreuves

---

(\*) Voir vol. V, p. 461.

auront toutes pris fin. Mais auxquels d'entre eux offrirai-je la plus élevée des bénédictions et des occasions favorables, celle de « participer à la nature divine » ? Naturellement, selon notre supposition, l'Unique Engendré est celui qui vint promptement à la pensée du Père, comme celui qui était déjà le plus haut placé, le chef de toutes les myriades venant immédiatement après lui ; le dieu, le puissant par qui il avait créé toutes choses et qui, dans les moindres détails, avait manifesté sa fidélité et sa loyauté à son Père et Créateur. A lui, le premier, par conséquent, serait offerte l'occasion d'atteindre à la nature divine, à sa gloire, à son honneur et à son immortalité. « En lui, toute la plénitude s'est pluë à habiter » (Col. 1 : 18, 19). Il avait déjà la prééminence, sur tous les autres, et l'ayant employée avec fidélité, il était naturellement premier dans l'ordre d'avancement pour recevoir honneurs et dignités plus élevés quels qu'ils fussent et que le Père avait à donner. Il sera donné à celui qui a, et il sera dans l'abondance : la fidélité aura sa récompense même si cela signifie pour le fidèle l'assujettissement à des épreuves, des expériences et des disciplines les plus cruciales. Bien qu'étant son fils, le plus fidèle et le plus dévoué des fils, il ne pouvait lui être accordé une part à cette nature divine à moins que, tout d'abord, sa foi et sa loyauté ne fussent soumises à l'épreuve la plus cruciale.

Cette esquisse de la Nouvelle-Création, le choix de l'Unique Engendré pour en devenir la tête et le chef — soumis aux épreuves, disciplines, humiliations et autres expériences nécessaires pour démontrer sa dignité — tout cela avait déjà été déterminé dans le conseil divin avant que l'homme fût créé. Dieu préconnaissait la chute de sa créature humaine ; il avait décidé que la sentence en serait la mort ; il avait envisagé d'imposer comme épreuve à son Unique Engendré, de devenir, de son propre consentement, le Rédempteur de l'humanité, et par un sacrifice aussi immense que cela impliquait, de manifester sa loyauté au Père et sa foi en lui. Ainsi, dans le plan divin, il était « l'Agneau immolé avant la fondation du monde ». De ce

point de vue, nous discernons que loin d'être forcé à être le rédempteur de l'homme (loin pour le Père d'être injuste envers son Fils dans une telle exigence), le Père le préparait à la souveraine exaltation — bien au-dessus des anges, des principautés, des puissances et de tout nom qui se puisse nommer, partageant à la fois sa propre nature et son trône. — Hébr. 1 : 4 ; Eph. 1 : 21.

Considéré sous cet angle, nous ne pouvons nous étonner que l'Apôtre parle de notre Seigneur comme se chargeant d'être notre Rédempteur « à cause de la joie qui était devant lui » (Hébr. 12 : 2). Cette joie n'était pas simplement la perspective d'occuper la position la plus élevée dans la Nouvelle-Création, au-dessus de toutes les autres créations, mais nous pouvons raisonnablement supposer que cela en était une partie. Néanmoins, nous remarquons dans la prière de notre Rédempteur au Père, alors qu'il passait à travers les épreuves, qu'il ne fit pas allusion (ce qui manifestait une modestie remarquable) à la grande dignité, à la gloire et à l'immortalité qui lui avaient été promises et qu'il espérait. Au contraire, dans une noble simplicité et avec humilité, il ne demanda qu'à retrouver la position qu'il occupait précédemment comme s'il estimait suffisamment honorable d'avoir été choisi par le Père pour être son agent dans l'accomplissement d'autres parties importantes du plan divin, comme il avait déjà été l'agent honoré dans la création de toutes choses qui furent faites (Jean 1 : 3). Ses simples paroles furent : « Glorifie-moi, toi, Père, auprès de toi-même de la gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût » (Jean 17 : 5). Mais la réponse du Père était pleine de signification quand il dit : « Je t'ai glorifié [honoré] et je te glorifierai [honorerai] encore. » — Jean 12 : 28 [MS du Vatican].

De plus, le Père décida que la Nouvelle-Création ne serait pas formée d'un seul être mais qu'il aurait des « frères » (Hébr. 2 : 17). Quels seraient ces frères ? Dans quelle classe seraient-ils choisis ? Parmi les chérubins ? Parmi les séraphins ? Parmi les anges ? ou parmi les hommes ? De quelque classe qu'ils seraient choisis, il leur faudrait

se soumettre précisément aux mêmes épreuves exigées de l'Unique Engendré et pour la même raison qu'ils puissent participer à sa gloire, à son honneur et à son immortalité. L'épreuve à laquelle il était soumis était celle de l'obéissance « jusqu'à la mort » (Phil. 2 : 8) ; tous ceux qui voudraient participer avec lui, comme Nouvelles-Créatures, à la nature divine, devraient donc partager les mêmes épreuves, les mêmes souffrances et les mêmes expériences, et prouver leur fidélité jusqu'à la *mort*. Si l'offre avait été faite aux membres de l'une quelconque des classes ou natures angéliques, il eût fallu un programme divin différent de celui que nous voyons maintenant en cours d'accomplissement. Nous avons vu que les saints anges ont reçu leur expérience et leur connaissance par l'observation plutôt que par contact direct avec le péché et la mort ; supposer que, parmi les anges, il existe une condition telle que certains d'entre eux auraient pu mourir, impliquerait qu'il existe parmi les anges une condition de péché réel (persécution de l'un par l'autre, etc.) de nature à déterminer de semblables conditions de mort. Ou bien, cela impliquerait que certains des anges devraient faire comme le fit notre Seigneur Jésus, abandonner leur nature supérieure et devenir des hommes « pour souffrir la mort ». Dieu n'adopta pas ce plan, mais puisque, selon son dessein, le péché et son châtement, la mort, devaient être expérimentés par le genre humain, il décida de choisir le reste de la Nouvelle-Création parmi les hommes. Ainsi, non seulement l'épreuve de l'Unique Engendré seul se trouverait liée à l'humanité, et le péché et la mort prévalant parmi les hommes, mais encore tous ceux qui deviendraient ses cohéritiers dans la Nouvelle Nature auraient de semblables occasions favorables, expériences et épreuves. Ainsi l'Unique Engendré, appelé Jésus, puis plus tard le Christ c'est-à-dire l'Oint, deviendrait un modèle, un exemple à suivre par les autres membres de la Nouvelle-Création, qui seraient tous invités à se conformer à la ressemblance de son caractère, à devenir des « copies de l'image de Son Fils » (Rom. 8 : 29 — *Diaglott*). En cela

comme partout, nous discernons une manifestation d'économie dans les divers traits du plan divin : l'opération du péché et de la mort dans un seul champ d'activité serait suffisant ; elle se prouverait être non seulement une grande leçon et une épreuve pour les hommes, et une grande leçon de choses pour les anges, mais également une mise à l'épreuve cruciale pour ceux qui seraient jugés dignes d'avoir une part dans la Nouvelle-Création.

Le fait que les écrits du Nouveau Testament (les enseignements de Jésus et des apôtres) s'adressent à cette classe de « Nouvelles-Créatures », ou à ceux qui étudient avec soin les degrés de foi et d'obéissance nécessaires pour les placer parmi cette classe, en a amené beaucoup à supposer, contrairement aux Ecritures, que les desseins de Dieu sont les mêmes pour tous les humains. De ce fait, ils n'ont pas vu que l'appel de ce présent Age de l'Évangile est spécialement annoncé comme étant un « haut-appel », un « appel céleste » (Phil. 3 : 14 ; Hébr. 3 : 1). L'incapacité de reconnaître que Dieu avait, et qu'il a encore, un plan de salut pour le monde entier, et un plan quelque peu différent de salut spécial pour l'Église de cet Age de l'Évangile, a conduit à une confusion d'esprit parmi des commentateurs qui ne discernent pas la différence entre la classe élue et ses bénédictions, et la classe bien plus nombreuse des non-élus et des bénédictions futures qu'elle doit recevoir par l'intermédiaire des élus, au temps convenable. Ils ont supposé que le plan de Dieu finira lorsque l'élection sera achevée, au lieu de comprendre que ce sera seulement alors le commencement touchant la nature humaine et le salut du rétablissement pour le monde entier — pour ceux qui voudront le recevoir en acceptant les conditions du Seigneur.

Cette incertitude de pensée et cette incapacité de reconnaître la différence entre les deux saluts — celui de l'Église à une nouvelle nature (la nature divine), et celui du monde par le rétablissement à la pleine perfection de la nature humaine — ont amené une grande confusion, un mélange

dans l'esprit de ces instructeurs à propos des passages bibliques qui concernent ces deux saluts, de sorte qu'ils parlent des sauvés tantôt d'un point de vue, tantôt d'un autre. Certains en parlent comme d'êtres-esprits et, pourtant, confondent ces êtres-esprits dans la gloire, l'honneur et l'immortalité avec des êtres humains, et ils les imaginent comme ayant de la chair, des os, etc. dans la condition spirituelle. D'autres concentrent leur pensée sur le rétablissement humain et imaginent une terre - paradis retrouvée où le Seigneur et les saints demeurent dans ce qu'ils appellent des corps spirituels sans discerner le vrai sens du terme « spirituel ». Ils devraient savoir en effet que si un corps spirituel est adapté à une condition spirituelle, il serait embarrassé par des conditions charnelles ou par des éléments charnels ; ainsi le corps humain ou terrestre est un corps bien adapté aux conditions terrestres ; si, à quelque degré que ce soit, il était spiritualisé, ce serait une monstruosité incompatible avec l'intention divine et la nature humaine.

On ne peut saisir clairement la beauté et la symétrie du plan divin qu'en reconnaissant la Nouvelle-Création, qu'en discernant que ses membres en perspective sont appelés par Dieu à être séparés, distincts de la nature humaine, qu'il existe un « appel céleste » ou « haut-appel », et que non seulement ils ont à affermir leur propre vocation et leur élection, mais encore ils ont à faire, à l'égard de la famille humaine de laquelle ils sont choisis, un double travail : (1) Ils doivent être des agents de Dieu pour rassembler la classe élue tout en rendant leur témoignage au monde comme membres de la sacrificature de propitiation, souffrant de la part du monde à cause de leur fidélité et de l'aveuglement des hommes ; (2) Avec leur Seigneur et Chef, ils constitueront une sacrificature divine, royale et spirituelle, à laquelle seront confiés les intérêts et les affaires du monde en vue du redressement et du relèvement de chaque membre obéissant de leur race ; ils seront le Médiateur entre Dieu et l'homme, et établiront parmi les hommes un royaume de justice conformément au pro-

gramme divin qui veut l'instruction et le rétablissement de l'homme.

On comprendra facilement qu'aucune autre classe d'êtres n'est plus désignée pour répondre à l'intention divine de gouverner et de bénir le monde. Faisant partie du genre humain, « enfants de colère comme les autres », ils doivent à leur origine de connaître les faiblesses, les imperfections, les tentations et les épreuves auxquelles la nature humaine est exposée à cause du péché et des faiblesses de sa constitution ; ceci les prépare au rôle de gouverneurs modérés et de sacrificateurs miséricordieux, de même que leur entière perfection dans la nature divine les qualifera pour être absolument justes et bons dans toutes les décisions qu'ils prendront en tant que juges du monde, au jour du jugement du monde (\*).

Ce travail grandiose et important d'élever, de gouverner, de bénir et de juger les humains et les anges déchus sera, en tant que travail, spécialement confié à ces Nouvelles-Créatures de nature divine ; aucun des autres êtres dans tout l'univers ne sera aussi bien préparé qu'elles pour exécuter ce travail (pour lequel, sous la direction divine, elles sont spécialement instruites et préparées) ; néanmoins leur mission ou travail ne s'arrête pas là. Au contraire, les mille ans du règne millénaire ne constitueront qu'un commencement de l'exercice de la gloire, de l'honneur et de l'immortalité de ces Nouvelles-Créatures. A la fin de ce règne, lorsque le Royaume sera remis à « Dieu le Père » et aux hommes comme les agents glorifiés du Père pour gouverner la terre, un champ d'action plus vaste encore s'ouvrira devant la Nouvelle-Création. N'est-il pas écrit que le Père Céleste a non seulement donné à son Fils une participation à sa propre nature divine, mais aussi une part de son trône avec lui, et que le Fils s'est assis avec le Père sur son trône ? (Apoc. 3 : 21). Et même si, dans un sens, il quitte cette position officielle durant l'Age millénaire afin de pouvoir administrer spécialement les affaires du

---

(\*) Voyez vol. I, chap. VIII — Le jour du Jugement.



domaine terrestre qu'il a acquis, cela ne signifie nullement que lorsqu'il aura achevé complètement l'œuvre que le Père lui a donnée à faire, il soit moins glorieux ou occupe une position moins digne que celle qui lui fut attribuée lorsque, après avoir payé par son sacrifice, le salaire du péché, il monta au ciel.

Nous ignorons quelles grandes œuvres pour l'avenir le Créateur peut projeter pour son Unique Engendré et Fils bien-aimé qu'il « a établi héritier de toutes choses », mais nous tenons de notre Maître lui-même la promesse qui nous est faite que lorsque nous serons glorifiés, nous lui serons semblables, et le verrons tel qu'il est, que nous partagerons sa gloire et qu'« ainsi nous serons toujours avec le Seigneur ». Ainsi donc, quelles que soient les activités futures réservées à l'Unique Engendré comme « l'héritier de toutes choses », nous serons avec lui, nous aurons part à son travail, à sa gloire, comme nous aurons aussi part à sa nature. Ce qui précède repose sur les déclarations de la Parole écrite de Dieu. Cependant, il ne peut pas être sacrilège pour nous de consulter le livre de la nature à la lumière du plan divin et, en employant la Parole divine comme télescope, de discerner que ce n'est pas en vain que les diverses planètes (ou mondes) tout autour de nous, dans toutes les directions, sont en formation. Il arrivera que, dans un temps ou un autre, d'autres créations s'y opéreront. Lorsque ce temps aura lieu, celui qui a été premier en toutes choses continuera à l'être, à être chef, le directeur de toutes les forces divines. Nous n'avons pas besoin de nous attendre à une répétition, sur les autres planètes, des expériences du péché faites sur notre monde, la terre ; au contraire, soyons assurés que le seul spectacle de l'excessive méchanceté du péché et de ses terribles résultats, pourra être utilisé et le sera par le Seigneur comme une leçon perpétuelle au profit même d'êtres qui sont encore à créer dans les autres mondes et qui apprendront par observation et par instruction au lieu d'apprendre par expérience.

Lorsque Satan, tous ses émissaires et toute influence mauvaise et pernicieuse auront été détruits ; lorsque l'Eglise glorifiée, rendue sage par l'expérience, instruira ces créatures parfaites des autres mondes, avec peut-être le concours d'instructeurs pris sur cette terre, et riches d'une connaissance et d'une expérience acquises au contact personnel avec le péché et grâce à l'œuvre de relèvement et à la bénédiction du Seigneur, comment ces êtres ne deviendraient-ils pas sages touchant le bien et le mal et leurs récompenses respectives ! Leurs instructeurs seront capables de leur apprendre les particularités de la grande rébellion de Satan, de celui qui a grandement trompé l'humanité, de la terrible chute de l'humanité dans le péché et la misère, de la grande rédemption, de la haute récompense attribuée au Rédempteur et à ses cohéritiers, des privilèges bénis de rétablissement accordés aux humains. Ils leur apprendront que tout cela doit servir de leçons et d'exemples pour toute la création de Dieu et pour toujours. Ces instructions devraient être toutes puissantes pour empêcher ces créatures de pécher et pour leur enseigner à toutes, la nécessité de développer un caractère en accord avec la divine loi d'amour.

Comme il a déjà été montré (\*), l'œuvre de ces « Nouvelles-Créatures », actuellement, revêt un double aspect. Leur engendrement du saint esprit fait d'elles des sacrificateurs, mais ce n'est que leur entendement qui est engendré ; le corps est encore de la terre, terrestre et, comme le dit l'Apôtre : « Nous avons ce trésor [la nouvelle nature] dans des vases de terre, afin que l'excellence de la puissance soit de Dieu et non pas de nous » (2 Cor. 4 : 7). L'esprit (ou volonté) nouvellement engendré, c'est tout ce qu'il y a à présent pour représenter la nouvelle nature et c'est tout ce qu'il y aura jusqu'à la Première Résurrection où cette nouvelle volonté, développée en caractère, sera pourvue d'un corps convenable, un corps céleste, un corps spirituel parfait, complet, en harmonie absolue avec la volonté divine. En attendant, la puissance divine, l'esprit saint,

(\*) Voir les « Figures du Tabernacle », pp. 21 à 24.

opère dans notre esprit et fait de nous des « Nouvelles-Créatures », des sacrificateurs ; elle nous conduit vers le sacrifice et nous fait comprendre que nos intérêts humains naturels, les ambitions de l'homme naturel, préférences de l'homme naturel, etc., sont les choses qu'il convient de sacrifier chaque fois qu'elles s'opposent en quelque degré, aux aspirations et conditions préparées par Dieu pour les « Nouvelles-Créatures ». C'est ainsi que la victoire de la Nouvelle-Créature s'obtient au prix du sacrifice de sa propre nature humaine et cette victoire glorifie Dieu ainsi que son pouvoir de « créer en nous le vouloir et le faire » par le moyen de ses promesses ; il ne pourrait être glorifié pareillement si toutes nos conditions naturelles s'accordaient à ses exigences au point qu'aucun sacrifice ne serait nécessaire. De même que la foi, la consécration et le sacrifice des « Nouvelles-Créatures » dans la vie présente répondent à, (ou correspondent à), et étaient typifiés par, la sacrificature aaronique d'Israël et ses sacrifices-types, ainsi, explique l'Apôtre, la sacrificature future de ces Nouvelles-Créatures est représentée ou typifiée par la glorieuse sacrificature de Melchisédec.

Melchisédec n'était pas un sacrificateur qui offrait des sacrifices en robe de lin ; c'était un sacrificateur qui était en même temps un roi, « Un sacrificateur sur son trône ». Comme tel, sa position était, dans le type, plus élevée que celle d'Aaron, car Aaron était fils d'Abraham, et Abraham, si grand qu'il fût, paya la dîme à Melchisédec qui le bénit. Ceci typifie, comme l'explique l'Apôtre, que la sous-sacrificature de sacrifice représente un plan (ou condition) inférieur à la souveraine (« higher ») sacrificature de royauté, de gloire et d'honneur. Melchisédec typifiait donc ces Nouvelles-Créatures dans le glorieux travail du Royaume millénaire (Christ, — Tête — leur chef et eux considérés comme des membres de son corps). Pour ces Nouvelles-Créatures, la phase sacrificatoire de leur travail sera entièrement close, tandis qu'elles auront toutes commencé à régner, à gouverner, à bénir et à aider, l'aspect régalien, souverain, éducateur, aura commencé. Elles seront désor-

mais tout à fait compétentes pour réaliser la promesse divine, à savoir que « toutes les familles de la terre seront bénies » par elles, comme agents de Dieu par qui tous ceux qui le voudront pourront revenir en complète harmonie avec le Créateur et avec ses lois. — Gen. 22 : 18 ; Gal. 3 : 16, 29.

Toutes les diverses figures par lesquelles l'Eternel symbolise le rapport intime entre son Unique Engendré, le Sauveur, et l'Eglise élue, appelée et préparée pour être des « Nouvelles-Créatures » et ses associées dans la nature divine, montrent d'une manière des plus frappantes l'affinité, l'intimité, l'unité qui existera entre eux. Comme si l'Eternel se rendait compte que ses créatures humaines, humbles d'esprit, auraient du mal à croire que le Créateur puisse avoir pour elles un tel intérêt et un tel amour, infinis, au point de les appeler à la position la plus élevée dans toute la création, après celle de son fils et après la sienne propre, nous trouvons que le sujet est présenté à maintes reprises et sous différentes figures. Il l'est à dessein comme pour rassurer leur esprit qui pourrait contester, douter et craindre quant à la fidélité du Créateur concernant l'authenticité de ce « haut-appel ». Rafraîchissons-nous la mémoire par quelques-unes de ces figures. Dans l'une, notre Seigneur est représenté comme la « pierre de sommet » d'une pyramide, et l'Eglise élue comme des pierres vivantes, amenées vers lui, façonnées et préparées en harmonie avec les traits de son caractère, afin qu'elles puissent être des membres avec lui dans le grand édifice pyramidal que Dieu érige pendant cet Age de l'Evangile, et qui, dans l'Age prochain bénira le monde, et par qui il sera glorifié durant toute l'éternité.

Cette image d'une pyramide a un rapport très étroit avec la figure du temple, et nous avons l'assurance que le temple bâti par Salomon était un type de ce plus grand temple spirituel qu'avec une sagesse plus grande encore Dieu est en train de construire (1 Pi. 2 : 5). Il nous est montré que, de même que dans le type, chaque poutre et chaque pierre avaient leur place marquée d'avance et

étaient façonnées en conséquence, ainsi en est-il de l'Eglise de la Nouvelle-Création : ses membres sont spécialement adaptés et préparés en vue de la place qu'ils auront à occuper dans l'avenir. De même que cette manière de faire permet de construire le temple-type sans qu'on entendit « le bruit du marteau », sans choc ni heurt, ni bruit, ainsi, sous la direction du divin Architecte, l'Eglise complète comme la Nouvelle-Création naîtra, à la fin de cet Age de l'Evangile, d'entre les morts comme le Seigneur, le Chef de ce temple, fut le « premier-né d'entre les morts » — dans sa résurrection au début de l'Age. — 1 Rois 6 : 7.

Une autre de ces figures est, nous nous en souvenons, celle du corps humain avec ses divers membres. C'est l'apôtre Paul qui nous montre d'une manière claire et précise cette illustration de l'étroite parenté que les élus présentent avec le Seigneur, la Tête (ou Chef — Trad.) de l'Eglise qui est son corps (Rom. 12 : 4, 5 ; 1 Cor. 12 : 12). De même que la tête commande au corps, pense pour lui, fait des projets pour lui, surveille ses affaires et dirige ou se sert de l'un ou l'autre membre pour aider les autres, ainsi le Seigneur agit-il dans son Eglise. Il surveille et place les divers membres du corps comme il lui plaît ; il supervise les intérêts de tous ceux qui cherchent « à affermir leur vocation et leur élection », à un tel point qu'il leur assure cette garantie que tant qu'ils demeurent dans cette attitude correcte du cœur dans l'humilité et la fidélité, « toutes choses travailleront ensemble pour leur bien » parce « qu'ils aiment Dieu et sont appelés selon son dessein ».

Une autre figure montrant l'étroite parenté entre Christ et son Eglise, est celle du capitaine et de ses soldats ; une autre, celle du berger et des brebis ; quoique toutes ces figures nous apportent de précieuses indications concernant la parenté sacrée du Chef de la Nouvelle-Création avec ses frères, l'Eglise, il n'en est peut-être pas une qui fasse mieux ressortir l'intérêt et l'amour que nous porte le Maître sinon celle de l'Epoux et de l'Epouse. C'est un noble Epoux en effet que l'Unique Engendré pour tous ceux dont les yeux

de l'entendement sont ouverts pour contempler la grandeur de son caractère et sa fidélité ! Le sentiment que l'Eglise, qui est son corps, éprouve pour lui a été bien exprimé d'une manière prophétique : « Il se distingue entre dix mille et toute sa personne est pleine de charme. » L'Apôtre emploie cette figure et, s'adressant à l'Eglise déclare : « Je vous ai fiancés à un seul mari, pour vous présenter à Christ comme une vierge chaste » (2 Cor. 11 : 2 — D.). Il fait allusion ici à la coutume juive dans le mariage, tout à fait différente de celle en usage de nos jours dans toute la « chrétienté ». Aujourd'hui, les fiançailles sont simplement un engagement à l'essai que l'on peut changer si l'une ou l'autre des parties en vient à décider que l'engagement était peu sage ou peu profitable ; mais l'engagement du mariage juif fut évidemment voulu du Seigneur pour être un type de l'engagement entre Christ, l'Epoux [litt. le Fiancé — Trad.], et l'Eglise, son Epouse [litt. sa Fiancée — Trad.]. Dans la coutume juive, les fiançailles constituent le mariage réel ; elles sont accompagnées d'un contrat précis, ordinairement par écrit, dans lequel les représentants du fiancé et de la fiancée s'accordent sur la dot, etc. ; l'affaire devient absolument obligatoire sur le champ, bien que ce soit la coutume de remettre le festin de noce et l'union effective à un an plus tard environ. Ainsi en est-il des promesses (ou contrat) échangées entre le Seigneur, le céleste Fiancé, et ceux qui sont acceptés par lui dans les fiançailles. Ni de son côté ni du nôtre, il ne saurait être question de contrat plus ou moins sérieux ; il s'agit au contraire d'une union réelle du cœur, d'attrait, d'amour, d'attachement. Toute résiliation de notre contrat d'alliance serait une affaire grave, et parlant de l'Epoux, l'Apôtre nous assure que « Celui qui vous appelle est fidèle, qui, aussi le fera » (1 Thess. 5 : 24). C'est donc sur nous que repose toute la responsabilité en cette affaire.

A la fin de l'Age, notre Seigneur vient comme Epoux, recevoir sa fiancée, mais il n'acceptera que les « vierges sages ». Ceux qui, après avoir conclu une alliance, sont devenus insensés dans le sens qu'ils ont vécu dans l'insou-

ciance, ne seront pas estimés dignes d'être acceptés ; ils seront ignorés sur le chapitre du mariage ; la porte leur sera fermée comme le montre la parabole (Matt. 25 : 1-12) ; ils seront tenus à l'écart des grands privilèges et bénédictions dont ils auraient pu jouir s'ils étaient demeurés fidèles. Cependant, bien que leur infidélité puisse les engager dans le grand temps de détresse [ou de tribulations — Trad.] et leur occasionner la perte d'une part au Royaume et à la nature divine, nous nous réjouissons que cela ne signifiera pas pour eux une éternité de torture. Dieu merci, la lumière de Sa Parole est devenue plus claire maintenant ! Le fait « d'affermir sa vocation et son élection » vaudra de grandes et éternelles richesses de grâce à ceux d'entre nous qui y parviendront, et la perte de telles bénédictions ne sera pas en elle-même un mince châtement pour ceux qui auront vécu leur alliance dans le laisser-aller et qui se seront laissés contaminer par le monde et son esprit.

Pour la plupart, ces « Nouvelles-Créatures en Jésus-Christ » sont choisies dans la couche sociale la plus humble plutôt qu'à l'échelon « supérieur » de la société, et c'est pour cette raison que le monde ne nous connaît pas comme il ne l'a pas connu. Pourtant, les Ecritures nous assurent que l'Eternel, qui regarde au cœur et non à l'apparence extérieure, apprécie à un très haut degré les fidèles de cette classe qui sont appelés maintenant (\*) et développés pour former la Nouvelle-Création. Non seulement il nous parle de la surveillance divine de leurs affaires, faisant concourir ensemble toutes choses pour leur bien final, mais il explique même, dans une certaine mesure, comment s'accomplit cette surveillance de leurs intérêts : les anges sont « des esprits envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut » et « l'ange de l'Eternel campe autour de ceux qui le craignent et les arrache au danger » ; de plus, ces anges qui gardent son petit troupeau ont toujours accès auprès du Père et même, figurativement parlant, il ne peut tomber un cheveu de la

---

(\*) Ecrit (« copyright ») en 1904 — Trad.

tête des élus que le Père n'en soit informé. C'est en complet accord avec ces assurances formelles de la sollicitude divine que la parole inspirée nous déclare : « Ils seront à moi, mon trésor particulier, au jour que je ferai. » — 2 Tim. 2 : 19 ; Mal. 3 : 17.

En rapport avec notre sujet, nous considérons que la Nouvelle-Création, à cause de son appel à une nouveauté de vie, reçoit du Seigneur l'instruction suivante : « Il faut que vous naissiez de nouveau. » Ici, la naissance naturelle des créatures terrestres de la nature humaine suggère à notre esprit l'idée d'une nouvelle naissance pour la Nouvelle-Création. Avant la naissance naturelle, il y a d'abord un engendrement suivi d'une gestation. Ainsi en est-il en ce qui concerne la Nouvelle-Création : (1) nous devons être engendrés par la Parole et l'Esprit de Dieu ; (2) nous devons être vivifiés, activés par l'esprit de la vérité reçue ; (3) si le développement progressif se poursuit, si la Parole de Dieu demeure en nous riche et abondante, nous ne serons ni stériles [oisifs], ni infructueux, et plus tard, nous parviendrons à la naissance, — à une participation à la Première Résurrection comme membres du corps de Christ. Au sujet de cette résurrection et de ce changement complet d'êtres humains naturels, terrestres en êtres célestes, spirituels de la nature divine, nous en dirons davantage bientôt (\*). Pour l'instant, nous considérons plus particulièrement la question de l'engendrement. La Parole indique clairement que l'engendrement de ces fils de Dieu provient « non pas de sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu » (Jean 1 : 13). L'Apôtre Paul également souligne la même pensée lorsque, parlant de la classe élue des « Nouvelles-Créatures », de leur Tête, Jésus-Christ et de l'honorable condition à laquelle elles ont été appelées, il dit : « Nul ne s'arroge cet honneur mais [seulement] s'il est appelé de Dieu, ainsi que le fut aussi Aaron. » — Hébr. 5 : 4.

---

(\*) Voir le chapitre VI.



Les Ecritures font continuellement une distinction nette entre ces « Nouvelles-Créatures » élues et la famille humaine en général, mais ici, nous pouvons en donner deux exemples mais d'une manière brève : (1) En parlant de la rédemption du monde, l'Apôtre divise clairement le sacrifice de propitiation en deux parties, l'une pour l'Eglise, l'autre pour le monde entier. Il déclare : « et Lui est la propitiation pour nos péchés [les péchés de l'Eglise], et non pas seulement pour les nôtres, mais aussi pour le monde entier » (1 Jean 2 : 2). (2) Le même Apôtre établit une distinction entre les épreuves et les difficultés que connaît l'Eglise dans la vie présente et celles du monde, et également entre l'espérance de l'Eglise élue et celle du monde. Il dit : « Nous-mêmes aussi qui avons les prémices de l'Esprit... nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la rédemption [délivrance] de notre corps » — du corps unique, l'Eglise, dont Christ est la Tête et dont la délivrance est promise lors de la Première Résurrection à son second avènement (Romains 8 : 23). Nous ne gémissons pas de la même manière que le monde, car nous avons reçu du Seigneur et par notre engendrement de son esprit ce qui neutralise l'effet des déceptions, des épreuves et des difficultés du temps présent, savoir : les glorieuses espérances et les glorieuses promesses qui sont une ancre de nos âmes, pénétrant « jusqu'au dedans du voile ». Dans nos diverses difficultés et épreuves, nous ne sommes pas affligés comme les autres qui n'ont pas d'espérance ». Sur le même sujet, l'Apôtre parlant du monde et de son espérance, déclare : « Toute la création ensemble soupire et est en travail jusqu'à maintenant. » Les humains n'ont que peu de choses pour panser ou améliorer les blessures, les coups, les douleurs qui font partie de ce temps de l'enfantement dans lequel ils apprennent simplement combien le péché est coupable à l'excès et combien ses conséquences sont graves : la vie mourante et la mort. Cependant, au delà de l'espoir du monde, comme le dit l'Apôtre, la création « attend la manifestation des fils de Dieu » (Romains 8 : 19, 22). Les hommes n'attendent pas et n'espèrent pas être du

nombre des fils de Dieu, mais ils attendent les bienfaits que ces fils de la Nouvelle-Création, investis de la gloire et de la puissance du Royaume millénaire, apporteront à cette terre d'après la promesse divine de bénir toutes les familles de la terre.

Le critérium de l'appartenance à la Nouvelle-Création ne sera pas d'être membre d'une organisation terrestre quelconque, mais d'être uni au Seigneur en tant que membre de son corps mystique. Comme le dit l'Apôtre : « Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle-créature. Les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles » (2 Cor. 5 : 17 — Seg.). Pour être considéré de toute manière comme membre du Corps de Christ, il est nécessaire que les choses anciennes, les choses de la terre (ambitions, espérances, vanités, folies) soient disparues de notre volonté, même si, dans une certaine mesure, elles peuvent nous harceler par une certaine attraction qu'elles exercent sur notre chair. C'est le nouvel esprit [« mind » : mentalité — Trad.] que le Seigneur considère comme « Nouvelle-Créature » ; c'est le progrès, le développement de la nouvelle mentalité qui l'intéresse et qu'il promet de récompenser.

Les Ecritures nous montrent clairement que, pour demeurer en Christ, il faut plus que le simple fait de se consacrer. La consécration ouvre la porte et nous donne la position, nous donne la parenté, nous donne l'appui et l'encouragement des promesses divines, et nous met donc en mesure de cultiver les divers fruits de l'esprit et d'atteindre finalement à la gloire céleste avec notre Seigneur. Toutefois, pour conserver cette position dans le corps de Christ, il faut désormais produire des fruits, donner des preuves d'amour et de dévouement, ainsi que le Maître l'a exprimé lui-même dans la parabole de la vigne, disant : « Tout sarment en moi qui ne porte pas de fruit, il l'ôte ; et tout sarment qui porte du fruit, il le nettoie [l'émonde], afin qu'il porte plus de fruit » (Jean 15 : 2). Il semblerait donc que le fait d'avoir été accepté par l'Eternel comme Nouvelle-Créature en Christ Jésus, depuis un certain nombre

d'années, impliquerait une croissance plus ou moins régulière en grâce, en connaissance et en fruits de l'esprit. S'il en était autrement, nous perdriions notre position devant lui et un autre prendrait notre place parmi les élus, et la couronne qui, à l'origine, nous était destinée et mise à part serait attribuée à un autre qui apprécierait davantage les privilèges qui lui sont offerts, qui manifesterait plus de zèle à obtenir les choses glorieuses que Dieu a promises à ceux qui l'aiment, et qui serait par conséquent plus disposé à compter les choses de cette terre comme une perte et un rebut afin de pouvoir gagner Christ — obtenir une place dans l'assemblée ointe. Non seulement cette position en Christ est illustrée par un tel développement des fruits de l'Esprit, mais comme le déclare l'apôtre Pierre : « Car en faisant ces choses vous ne faillirez jamais ; car ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ vous sera richement donnée » (2 Pi. 1 : 10, 11). Cependant, comme l'exprime l'apôtre Paul, ceci veut dire que le nouvel esprit (« mind »), la « Nouvelle-Créature » doit se conformer si entièrement à la volonté de Dieu, qu'elle cherchera jour après jour à « dépouiller le vieil homme, ses affections et ses désirs ». Car la Nouvelle-Création est, au figuré, représentée comme un homme nouveau — Christ la Tête, l'Eglise, les membres du corps — qui doit croître et parvenir — au figuré — à la parfaite stature d'un homme en Christ Jésus, chaque membre étant achevé et complètement développé, non pas en notre propre force dans la chair, mais achevé en celui qui est notre Tête vivante dont la justice compense nos fautes involontaires.

La nature humaine juge de ses affaires au moyen de ses cinq sens (la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat et le goût) que les Nouvelles-Créatures peuvent employer librement aussi longtemps qu'elles ont la nouvelle mentalité (« mind ») dans le vase de terre. Néanmoins, ces sens ne suffisent pas à la Nouvelle-Création qui a besoin d'autres sens pour discerner des choses spirituelles qui ne peuvent être ni vues, ni touchées, ni goûtées, ni entendues, ni senties par l'organisme humain. A cette lacune le Seigneur

a remédié par son Esprit comme l'explique l'Apôtre : « L'homme animal ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu... et il ne peut les connaître parce qu'elles *se discernent spirituellement*. » « Ce que l'œil n'a pas vu, et que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme [par quelque autre sens ou faculté de perception], ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment, mais Dieu nous l'a révélé [à la « Nouvelle-Création »] par son Esprit, car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu ». — 1 Cor. 2 : 9, 10, 14.

Ce sens spirituel peut être appelé le *sixième* sens de ces engendrés à la Nouvelle-Création ; ces derniers peuvent être considérés aussi comme ayant une série complète de sens spirituels — cinq sens supplémentaires correspondant à leurs sens terrestres. Graduellement, « les yeux de leur entendement » s'ouvrent, et de plus en plus, aux choses que l'œil naturel ne peut voir. Par degrés, *l'ouïe* de la foi augmente jusqu'à ce que chacune des promesses de la Parole divine devienne puissante et significative. Avec le temps, ils en viennent comme à *toucher* l'Éternel et ses puissances invisibles ; petit à petit ils *goûtent* combien l'Éternel est très bon ; après un temps, ils en viennent à apprécier ces sacrifices et ces prières-encens qui sont *d'agréable odeur* à l'Éternel. Mais de même que les sens naturels peuvent être cultivés, ainsi en est-il des sens spirituels ; leur culture (ou tout au moins les efforts faits pour y parvenir) fait apparaître des signes marquant notre élévation en grâce (notre croissance comme Nouvelles-Créatures embryonnaires jusqu'à la naissance dans la résurrection) jusqu'à la perfection de nouveaux nous-mêmes dans la gloire, l'honneur et l'immortalité de la nature divine.

#### QUEL NOM DONNER À LA NOUVELLE-CRÉATION ?

A un certain point de vue, voici une question bizarre, une étrange question. Quand nous considérons que l'Église est l'épouse du Seigneur, fiancée à lui comme Épouse, il semble étrange de demander quel nom elle portera. Il est

certain qu'aucun nom ne peut mieux convenir à l'Epouse que celui de son Epoux. Le fait même de proposer tout autre nom que celui-là implique qu'on se fait une fausse idée de la parenté qui unit le Seigneur à ses consacrés, aux « membres de son corps », à « l'Epouse, la Femme de l'Agneau ». Le nom que donne l'Ecriture semble tout à fait suffisant, savoir : l'*Écclesia*, c'est-à-dire, le Corps, l'Eglise de Christ. Si l'on désire une autre appellation, les Ecritures la fournissent par l'expression : « L'*Ecclesia* de *Christ* » ou Eglise de Christ, « L'*Ecclesia* de *Dieu* » ou Eglise de Dieu (Rom. 16 : 16 ; Actes 20 : 28). Les deux noms sont synonymes, parce que notre Seigneur et le Père ont un seul et même intérêt en nous. De même que l'Eglise est le corps de Christ dont il est la Tête, ainsi l'Eglise tout entière, Tête et Corps, est l'assemblée, ou le groupe ou les oints du Père, par qui il lui plaît d'accomplir toutes les parties importantes, grandioses et merveilleuses de son œuvre rédemptrice déjà esquissée dans les très grandes et précieuses promesses de sa Parole. En outre, l'Apôtre précise l'appellation en désignant les fidèles comme étant « l'Eglise du Dieu vivant » comme s'il voulait ainsi opposer cette Eglise, corps ou groupement dont Christ est le chef à d'autres corps, groupements ou systèmes religieux qui ne reconnaissent pas convenablement le vrai Dieu et que le vrai Dieu ne reconnaît pas davantage comme son *Ecclesia* ou Eglise.

La tendance à employer d'autres appellations que celles que nous ont données le Seigneur et les apôtres, s'est manifestée dès la période de l'Eglise primitive. Tout comme de nos jours certains sont disposés à dire : « Je suis de Luther », « Je suis de Calvin », « Je suis de Wesley », ou « Je suis de Knox » tout en prétendant tous être de Christ, ainsi nous voyons que la même disposition se manifestait dans l'Eglise primitive ainsi qu'en témoigne l'Apôtre dans sa lettre aux Corinthiens (1 Cor. 3 : 4 à 6). L'esprit de parti ou sectaire s'était déclaré parmi les frères de Corinthe, qui non satisfaits des noms de Christ et de Dieu étaient en train de chercher à y ajouter quelque chose, se disant chrétiens de Paul, chrétiens de Pierre et chrétiens d'Apollon.

L'Apôtre, sous l'inspiration, réproouve cet esprit et signale que ce n'est pas l'Esprit saint mais un esprit charnel qui pousse à diviser le corps et à faire suivre tel ou tel autre serviteur du Seigneur. L'argumentation de l'Apôtre se rapporte aussi bien à notre époque. Sa question : « Christ est-il divisé ? » revient à dire : Y a-t-il plusieurs corps de Christ ? Y a-t-il plusieurs églises de Christ ou une seule ? Et s'il n'y en a qu'une, pourquoi devrait-elle être divisée ? « Qui donc est Paul ? Qui est Apollos ? Qui est Pierre ? » Ils étaient simplement des serviteurs de la Tête de l'Eglise qu'il a employés pour bénir son corps — son Ecllésia. S'ils avaient refusé de servir, il en aurait trouvé d'autres qui auraient accompli le travail. Ainsi la louange, l'honneur pour toutes les bénédictions dispensées par le ministère des apôtres, reviennent principalement, spécialement à la Tête [ou Chef — Trad.] de l'Eglise qui a pourvu de cette manière aux nécessités de son corps. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas reconnaître et honorer d'une manière convenable tous ceux que le Seigneur reconnaît et honore, mais cela signifie qu'en aucun sens du mot nous ne devons les admettre comme des chefs (ou têtes) de l'Eglise, ni diviser l'Eglise en sectes ou partis (en faire des partisans de différents hommes). Dans la mesure où les apôtres ou n'importe lesquels des serviteurs du Seigneur ont été employés par lui, ce ne fut pas pour diviser l'Eglise mais au contraire pour en rassembler les membres, pour unir les divers croyants consacrés le plus fermement à la seule Tête, au seul Seigneur, par la seule foi et le seul baptême.

Selon nous, que dirait l'Apôtre s'il vivait de nos jours devant la division actuelle en tant de dénominations diverses ? Assurément, il nous dirait que cela indique une grande mesure d'esprit charnel, une grande mesure de l'esprit du monde. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui se trouvent dans ces systèmes soient charnels et tout à fait dépourvus de l'Esprit du Seigneur. Mais, dans la proportion où nous avons l'Esprit du Seigneur, dans la proportion où nous sommes libérés de cet esprit charnel et de ses tendances et de son influence, dans la même pro-

portion nous nous sentirons en désaccord avec les divisions qui nous entourent, sous des noms sectaires divers. Selon que le saint Esprit du Seigneur augmente et abonde en nous de plus en plus, il nous conduira à accepter de moins en moins tout autre nom que celui de notre Seigneur, jusqu'à ce que, sous la direction de l'Esprit, nous arrivions enfin à pouvoir reconnaître l'unique Eglise, l'unique communauté, « l'Eglise des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux » ; et l'unique moyen d'être introduit dans cette Eglise, savoir, par le baptême, dans le corps du Maître, son Ecclésia, par le baptême dans sa mort qui nous unit ainsi à lui et à tous les autres membres par le seul Esprit.

Il ne nous appartient pas de modifier le sentiment de toute la chrétienté sur ce sujet ; c'est une entreprise trop difficile pour n'importe quel être humain. Mais il nous appartient d'être personnellement fidèles à l'Epoux. Chacun de ceux qui prononcent (\*) le nom de Christ doit s'éloigner de toute iniquité, de tout ce qui est mauvais quant à sa foi personnelle, à sa conduite et à ses habitudes. Celui-là ne voudra pas être connu sous un autre nom que celui de l'Epoux, et si on l'interroge à ce propos, il prendra plaisir à revendiquer son nom et son nom seul — le seul nom qui soit donné sous le ciel et parmi les hommes par lequel nous devons être sauvés. En obéissant à l'esprit de cette vérité, nous serons séparés de tout nom sectaire aussi bien que de toute institution sectaire, afin que nous puissions demeurer libres dans le Seigneur. Cela ne veut pas dire que nous devons rejeter ceux qui ont l'Esprit du Seigneur mais demeurent rattachés à des systèmes sectaires. Au contraire, si le Seigneur dit : « Sortez du milieu d'elle mon peuple, de peur que, ne participant à ses péchés vous ne participiez aussi à ses fléaux », nous devons reconnaître que ces paroles impliquent que certains de ses enfants se trouvent dans Babylone, victimes de conceptions erronées quant aux institutions et aux appellations sectaires. C'est à nous de faire briller notre lumière, laissant tout au Seigneur quant aux résultats.

(\*) 2 Tim. 2 : 19 (voir note D. — Trad.)

Non seulement nous désavouons l'emprunt de toute appellation d'homme, mais nous désavouons aussi tout nom qui soit ou qui puisse devenir un nom de secte ou de parti dont l'effet serait de séparer certains enfants de Dieu d'autres qui sont également siens. Nous voulons éviter d'employer dans un sens spécial les appellations « Eglise chrétienne » ou « Eglise de Dieu », comme on les emploie pour identifier des confessions et des communions particulières parmi le peuple de Dieu. Nous voulons employer plutôt *tous* les divers *noms scripturaux* et répondre à ces noms tels que : Disciples, Eglise de Dieu, Eglise de Christ, Eglise du Dieu vivant, Eglise de Corinthe [qui se trouve à Corinthe — Trad.], Eglise d'Allegheny, etc... Nous ne pouvons éviter que beaucoup nous comprennent mal sur ce sujet, et nous ne devons pas nous offenser si, dans une certaine mesure, ils nous appliquent des désignations particulières suivant les coutumes en usage parmi les chrétiens. Ils peuvent par exemple nous appeler des « Restitutiionnistes », ou des « Autoristes », ou « des gens de la Tour de Garde », etc. Nous ne devons *reconnaître* aucun de ces noms dans le sens de nous les appliquer à nous-mêmes ; toutefois, l'esprit de douceur, de patience, de paix et d'amour nous empêchera de prendre ombrage si l'on nous applique de tels noms, mais nous fera supposer en toute charité que c'est sans mauvaise intention, ou du moins, sans méchanceté ; nous devons donc répondre à ces appellations avec bienveillance et non d'une manière combative ; nous laisserons entendre que nous comprenons que nous sommes visés et, aussi brièvement et aussi aimablement que possible, nous indiquerons que nous préférons ne reconnaître aucun nom de secte ou de parti, mais nous en tenir au nom de chrétien, dans son sens le plus large et le plus complet, celui de n'avoir pas d'autre Chef [ou Tête — Trad.] que notre Seigneur Jésus Christ, et de ne reconnaître aucune autre organisation que celle qu'il a établie, la seule Eglise du Dieu vivant, l'Ecclésiia ou Corps de Christ, dont les noms des membres sont écrits dans les cieux.



## ETUDE III

## L'APPEL DE LA NOUVELLE-CREATION

Seuls, les « appelés » sont éligibles. — Quand commença cet appel du « Grand salut ». — Un appel à la repentance n'est pas un appel à la nature divine. — L'appel judaïque. — L'appel de l'Évangile. — Pourquoi il n'y a pas beaucoup de « grands », de « sages », de « puissants » qui soient appelés. — L'exaltation, récompense de la véritable humilité. — Le caractère est une condition de l'appel. — Durant le Millénium le monde ne sera pas appelé, mais recevra des ordres. — Le temps de l'appel de l'Évangile est limité. — La Nouvelle-Création appelée ou attirée par le Père. — Christ notre sagesse. — Christ notre justification. — Différence entre la justification réelle et la justification considérée comme telle. — La « Nouvelle-Création » a-t-elle besoin de la justification ? — La base de la justification. — La justification des Anciens Dignes diffère de la nôtre. — La justification pendant l'Age millénaire. — Christ, fait sanctification pour nous. — La sanctification durant l'Age millénaire. — Deux consécérations distinctes dans les types léviques. — Ni l'un ni l'autre n'avait d'héritage dans le pays. — La grande multitude [ou la grande foule — D — Trad.]. — Deux parts dans la sanctification. — La part de l'homme. — La part de Dieu. — Les expériences varient avec les tempéraments. — La sanctification n'est ni perfection ni émotion. — « Qui guérit toutes les infirmités ». — Nécessité du trône de grâce. — Comment la sanctification doit suivre la justification. — La consécration depuis la clôture du « haut-appel ». — Le salut ou délivrance de l'Église.

**L'**OCCASION favorable de devenir des membres de la Nouvelle-Création et d'avoir part à ses possibilités, à ses privilèges, à ses bénédictions et à ses gloires, ne fut pas offerte à l'humanité en général, mais simplement à une classe « appelée ». Cela est exposé d'une manière très distincte dans les Écritures. Israël selon la chair fut appelé par l'Éternel pour être son peuple particulier, séparé des autres peuples ou nations de la terre, selon qu'il est écrit : « Je vous ai connus (reconnus), vous seuls, de toutes les familles de la terre » (Amos 3 : 2). Toutefois, l'appel d'Israël ne fut pas le « haut-appel » ou « appel céleste » ; c'est

pourquoi nous ne trouvons aucune allusion aux choses célestes dans aucune des promesses réservées à ce peuple. Il fut appelé à occuper une position préparatoire qui, finalement, permit à un reste de cette nation de recevoir et de profiter du haut-appel au « grand salut », lequel, *ayant commencé à être annoncé* par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'avaient entendu » (Héb. 2 : 3). Ce n'est donc pas dans l'Ancien Testament mais dans le Nouveau qu'il faut chercher les termes du haut-appel ou appel céleste. Cependant, à mesure que les yeux de notre entendement s'ouvrent pour discerner les « choses profondes de Dieu », il nous est possible de discerner dans ses transactions et ses moyens providentiels qu'il a eus pour Israël, certaines leçons typiques utiles à la semence (ou postérité) spirituelle qui, elle, a fait l'objet d'un appel céleste. Et, comme nous le fait remarquer l'Apôtre, Israël selon la chair et ses lois et le comportement de Dieu à son égard, étaient autant d'ombres ou de types des choses meilleures réservées à ceux qui sont appelés à devenir des membres de la Nouvelle-Création.

Puisque, en toutes choses, Christ devait avoir la prééminence dans le plan divin, et qu'ainsi il était nécessaire qu'il fût le premier, le chef, le Souverain sacrificateur qui deviendrait le conducteur de cette Nouvelle-Création de fils de Dieu, le Prince de leur salut et leur exemple, celui qui leur servirait de modèle et dont ils pourraient suivre les traces, nous voyons là une raison tout à fait satisfaisante à ce que les Anciens Dignes ne pouvaient avoir ni part ni lot dans cette Nouvelle-Création. Les paroles de notre Seigneur au sujet de Jean-Baptiste l'attestent : « En vérité, je vous dis : parmi ceux qui sont nés de femme, il n'en a été suscité aucun de plus grand que Jean le baptiseur ; mais le moindre dans le royaume des cieus est plus grand que lui » (Matt. 11 : 11). Et tandis qu'il exalte la foi et la noblesse de caractère de ces frères de la dispensation écoulée, l'Apôtre déclare également : « Dieu ayant eu en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne parvinssent pas à la perfection sans nous. » — Héb. 11 : 40.

En outre, nous devons nous souvenir que nul ne peut être appelé tant qu'il demeure sous l'effet de la condamnation du péché d'Adam. Pour être l'objet de ce « haut-appel », il est nécessaire d'obtenir d'abord cette justification quant à la sentence adamique. Or, cette justification ne pouvait être accordée même à Israël selon la chair par le sang des taureaux et des boucs, parce que ceux-ci ne peuvent jamais effacer le péché et n'étaient simplement que des types des sacrifices plus excellents qui satisfont effectivement les exigences de la Justice contre notre race. Il n'était donc pas possible que l'appel pût commencer avant que notre Seigneur Jésus eût payé (\*) le prix de la rédemption — « il nous a rachetés par son sang précieux ». Même les Apôtres ne furent appelés et acceptés dans la Nouvelle-Création que d'une manière conditionnelle [ou à l'essai — trad.] jusqu'à ce que le Rédempteur eût payé (\*) le prix, fût monté au ciel et eût présenté ce prix en leur faveur. Alors, et alors seulement, le Père, le Jour de la Pentecôte, reconnut directement ces croyants et les *engendra* de son saint Esprit pour être des « Nouvelles-Créatures ». Il est vrai que notre Seigneur dit aux Phariséens au cours de son ministère : « Je ne suis pas venu appeler des justes mais des pécheurs à la repentance (Matt. 9 : 13 — note D.). Cependant, nous devons reconnaître qu'il y a une grande différence entre appeler des hommes à la repentance et les appeler au haut-appel de la nature divine et de l'héritage avec Christ. A ce haut-appel, aucun pécheur n'est convié ; c'est pourquoi il est nécessaire que nous tous — qui sommes « par nature des enfants de colère » — soyons d'abord gratuitement justifiés de toutes choses par le sang précieux de Christ.

Et ceci s'accorde pleinement avec l'introduction de l'épître aux Romains (1 : 7) adressée « à tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome, *saints appelés* » — appelés à être

---

(\*) « Donné » — Edit. [Voir *Reprints*, p. 5880 (W.T. 1er avril 1916) — Trad.]

de saintes (« holy ») personnes, des participants de la nature divine, etc. L'introduction à l'épître aux Corinthiens débute ainsi : « A l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe, aux sanctifiés dans le Christ Jésus, saints appelés, [note Darby : saints par appel (divin)] avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre seigneur Jésus Christ, et leur [seigneur] et le nôtre » (1 Cor. 1 : 2). Un peu plus loin (verset 9) l'exclusivité de cet appel est encore accentuée par la désignation de l'auteur de notre appel : « Dieu, par qui vous avez été *appelés à la communion de son fils* Jésus Christ, notre Seigneur, est fidèle. » Ceci implique une association, une unité, et, par conséquent, la pensée est que l'appel a pour but de trouver parmi les hommes quelques-uns qui seront unis au Rédempteur — deviendront « un » avec lui — comme Nouvelles-Créatures, partageant avec lui la gloire, l'honneur et l'immortalité qui lui ont été attribués en récompense de sa fidélité.

Ici, nous nous souvenons des paroles de l'Apôtre à l'effet que nous serons des co-héritiers de Christ sous certaines conditions seulement, savoir que : « si du moins nous souffrons avec lui, afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui » (Rom. 8 : 17). Dans le même chapitre de la première épître aux Corinthiens (verset 24) l'Apôtre montre que l'appel dont il parle n'est en aucun sens le même que celui qui avait été auparavant réservé aux Juifs. Il précise même que tous ne sont pas appelés. Il dit : « A ceux qui sont appelés, et Juifs et Grecs, Christ [est] la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu » — tandis que pour les Juifs non-appelés il était la pierre d'achoppement et pour les Grecs non-appelés, une folie. Dans sa lettre aux Hébreux (9 : 14, 15) l'Apôtre établit que l'appel de cet Age de l'Evangile ne pouvait être promulgué avant que notre Seigneur fût devenu, par sa mort, le « garant » de la Nouvelle Alliance. Il explique : « Et c'est pourquoi il est médiateur de la nouvelle alliance, en sorte que, la mort étant intervenue pour la délivrance des transgressions qui étaient sous la

première alliance [l'Alliance de la Loi], ceux qui sont appelés reçoivent l'héritage éternel qui a été promis ». — Hébreux 7 : 22.

**IL Y A PEU DE GRANDS,  
PEU DE SAGES OU DE SAVANTS  
QUI SONT APPELES**

Nous pourrions tout naturellement supposer que cet appel spécial, si tant est qu'il est restreint, serait réservé aux plus distingués d'entre la race déchue — aux plus nobles, aux plus vertueux, aux plus talentueux. Or, l'Apôtre contredit cette pensée en disant : « Car considérez, frères — qu'il n'y a pas beaucoup de sages selon la chair, pas beaucoup de puissants, pas beaucoup de nobles... Mais Dieu a choisi les choses folles du monde pour couvrir de honte les hommes sages ; et Dieu a choisi les choses faibles du monde pour couvrir de honte les choses fortes ; et Dieu a choisi les choses viles du monde, et celles qui sont méprisées, et celles qui ne sont pas, pour annuler celles qui sont ; en sorte que nulle chair ne se glorifie devant Dieu » (1 Cor. 1 : 26 à 29). L'explication à cet état de fait, l'Apôtre la trouve dans l'intention divine de faire en sorte qu'aucun homme ne puisse se vanter d'avoir mérité, d'une façon quelconque, les grandes bénédictions dont il est l'objet. Toute cette affaire est destinée à la fois aux anges et à l'homme pour illustrer la puissance de Dieu, capable de transformer des caractères bas et méprisés jusqu'à en faire des caractères nobles et purs, non par la violence, mais par la puissance formatrice de la vérité qui crée, chez les appelés, et grâce aux promesses et aux espérances qui leur sont adressées, le vouloir et le faire selon son bon plaisir. Cet arrangement divin favorisera non seulement la gloire du Père mais encore l'humilité et le bien éternel de ceux qu'il bénira. A maintes reprises, à travers le Nouveau Testament, nous trouvons diverses déclarations affirmant que cet appel et le salut qu'il contient ne sont

un effet ni de l'homme, ni de son pouvoir, mais qu'ils sont dus uniquement à la grâce de Dieu ; aussi n'est-il pas difficile de comprendre pourquoi, en général, l'appel est moins attrayant pour les nobles qu'il ne l'est pour ceux qui sont peu instruits.

L'orgueil est un élément important dans la nature déchue, et il faut constamment compter avec lui. Ceux qui sont moins déchus que la majorité de leurs compagnons, qui sont donc plus nobles par nature que la moyenne de leurs semblables, sont enclins à se rendre compte de cette condition et à ressentir une certaine supériorité et à s'en enorgueillir. Ceux-là, même s'ils recherchent le Seigneur et aspirent à sa bénédiction et à sa faveur, seraient portés à espérer être reçus par le Seigneur sur d'autres bases que leurs compagnons plus déchus, moins nobles. Cependant, Dieu exige la *perfection*, et il déclare que tout ce qui n'est pas parfait est condamné, et tout être condamné est dirigé vers le même Rédempteur et vers le même sacrifice pour les péchés, qu'il ait souffert beaucoup ou comparativement moins de la chute. Il est bien certain que de telles conditions d'acceptation sont davantage faites pour attirer les petits et les plus déchus de la famille humaine plutôt que les plus nobles. Les premiers ressentent davantage leur besoin d'un Sauveur, parce qu'ils sentent davantage le poids de leurs propres imperfections ; tandis que les autres, moins dégradés, satisfaits d'eux-mêmes dans une certaine mesure, ne sont pas tellement disposés à s'incliner devant la croix de Christ, à accepter la justification comme un don gratuit et à s'approcher, sur cette base, et sur cette base seule, du trône de la grâce céleste pour obtenir la miséricorde et trouver assistance. Ils sont plus portés à s'appuyer sur leur propre entendement et à avoir ce sentiment d'approbation intérieure qui les empêchera d'entrer par la porte de l'abaissement et le chemin étroit.

Evidemment, Dieu favorise l'humilité de ceux qu'il invite à devenir membres de cette Nouvelle-Création. L'Apôtre ne dit-il pas : « Humiliez-vous donc sous la puissante main

de Dieu afin qu'il vous élève quand le temps sera venu » (1 Pi. 5 : 6) ? Paul montre le modèle — Jésus Christ — comment il s'est humilié, ne cherchant pas la renommée, acceptant une nature inférieure et souffrant la mort, même la mort de la croix, etc. ; en raison de cette obéissance et de cette humilité, Dieu l'a souverainement élevé. Et Pierre en tire la leçon : « Dieu résiste aux orgueilleux mais il donne [la] grâce aux humbles » (1 Pi. 5 : 5). Considérez votre appel, frères : il n'y a pas beaucoup de grands ou de sages, ou de savants, qui soient appelés, mais surtout les pauvres de ce monde, riches en foi. Si Dieu récompense l'humilité, il récompense aussi la foi. Il veut avoir pour Nouvelles-Créatures ceux qui ont appris à se confier implicitement en lui, qui acceptent sa grâce comme étant suffisant pour eux et qui, dans la force qu'Il leur accorde, remportent la victoire à laquelle Il les appelle.

#### NEANMOINS, LE CARACTERE EST UNE CONDITION DE L'APPEL

Bien que Dieu n'appelle pas les sages, ou les grands, ou les savants, il ne faut pas en conclure que son peuple soit un ramassis d'êtres vils ou ignorants, au sens le plus péjoratif d'une dégradation abjecte. Au contraire, l'Eternel place l'idéal le plus élevé possible devant ceux qu'il appelle ; ils sont appelés à la sainteté, à la pureté, à la fidélité et à des principes de droiture ; ils sont appelés à apprécier ces choses dans leur propre cœur et à les manifester dans leur vie à la gloire de celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière (2 Pi. 1 : 3 ; 1 Pi. 2 : 9). Le monde ne peut les connaître que selon la chair, et selon la chair, ils peuvent ne pas être plus nobles ou raffinés que d'autres (fréquemment ils le sont moins), mais ce n'est pas selon la chair qu'ils sont acceptés par le Seigneur mais selon l'esprit, selon leur mentalité, leurs intentions, leur « cœur ». En conséquence, à partir du moment où ils acceptent la grâce de Dieu en Christ et le

pardon de leurs péchés, et qu'ils se consacrent à l'Éternel, ils sont considérés comme débarrassés des souillures qui étaient les leurs naturellement comme enfants d'Adam, ils sont considérés comme si leur chair était revêtue des mérites [au pluriel dans le texte anglais — Trad.] de Christ qui cachent toutes leurs imperfections. C'est la nouvelle mentalité (« mind »), la nouvelle volonté qui est la « Nouvelle-Créature », acceptée et appelée par Dieu, et c'est elle seule qui entre en considération.

A la vérité, la nouvelle mentalité, à mesure qu'elle se développera, apparaîtra comme empreinte de noblesse, d'honorabilité, de droiture ; graduellement, elle prendra de plus en plus puissance et autorité sur la chair au point que ceux qui ne reconnaissent pas les Nouvelles-Créatures (de même qu'ils ne reconnaissent pas le Seigneur) pourront finalement s'étonner de leurs bonnes œuvres, de leur vie sainte et de leur esprit de bon sens, même si parfois il leur arrive d'attribuer cette transformation à certains mobiles méprisables. Pourtant, malgré la croissance graduelle de la nouvelle mentalité de plus en plus en harmonie avec la pensée (« mind ») du Seigneur, il ne sera jamais possible aux Nouvelles-Créatures d'assujettir complètement leur corps mortel auquel elles sont liées, bien que ce soit leur but et leur effort de glorifier Dieu dans leur corps, aussi bien que dans leur esprit, leur mentalité qui lui appartiennent. — 1 Cor. 6 : 20.

Remarquons quelques-unes de ces particularités et limitations concernant le caractère dans la « Nouvelle-Création ». S'adressant à l'un de ces appelés — et, à travers lui, à tous les autres — l'Apôtre écrit : « Combats le bon combat de la foi ; saisis la vie éternelle, pour laquelle tu as été appelé » (1 Tim. 6 : 12). Ces Nouvelles-Créatures ne doivent pas s'attendre à obtenir la victoire et la grande récompense sans avoir combattu l'adversaire et le péché qui s'infiltrent si facilement dans toutes leurs associations, aussi bien que les faiblesses de leur propre chair, quoique cette dernière soit couverte par le mérite de la justice de Christ aux



termes de l'Alliance de Grâce. Le même Apôtre reprend, ailleurs, son exhortation à « marcher d'une manière digne de Dieu qui *vous appelle* à son propre royaume et à sa propre gloire » (1 Thess. 2 : 12). La Nouvelle-Créature ne doit pas seulement reconnaître son appel et sa récompense finale dans le Royaume et la gloire ; elle doit se souvenir que, dans la vie présente, elle est devenue une représentante de Dieu et de sa droiture et qu'elle doit chercher à marcher en harmonie avec cette droiture. Ainsi nous lisons : « Comme celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute [votre] conduite parce qu'il est écrit : Soyez saints, car moi je suis saint » (1 Pi. 1 : 15, 16). Dans la même épître (2 : 9), on peut encore lire : « pour que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière ».

Les Israélites selon l'esprit de la Nouvelle-Création ne furent pas mis sous l'esclavage de lois spécifiques comme le furent les Israélites selon la chair, mais sous la « loi de la liberté », afin que leur amour pour l'Éternel puisse se manifester, non seulement en évitant volontairement de faire les choses considérées comme désapprouvées par l'Éternel, mais encore en sacrifiant volontairement leurs droits et leurs intérêts humains au service de la vérité et de la justice, pour le Seigneur et pour les frères. C'est en accord avec cela que l'Apôtre déclare : « Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais dans la sainteté » (1 Thess. 4 : 7). Il déclare encore : « Vous avez été appelés à la liberté, seulement [n'usez] pas de la liberté comme d'une occasion pour la chair » (Gal. 5 : 13), d'une occasion pour faire le mal : employez plutôt votre liberté en sacrifiant vos droits actuels pour la cause de la vérité et à son service, afin qu'ainsi vous puissiez être des sacrificateurs du sacerdoce royal qui, bientôt, régneront dans le Royaume de Dieu, comme co-héritiers de Christ pour dispenser au monde des bénédictions divines.

Nombreux sont les passages des Écritures qui indiquent que l'appel à être de « Nouvelles-Créatures » est un appel à la gloire, à l'honneur et à l'immortalité (Phil. 3 : 14 ; 2 Pi.

1 : 3 ; etc.). Mais partout le Seigneur indique que le chemin qui conduit à cette gloire est un étroit sentier d'épreuves, de sacrifice, afin que seuls ceux qui sont engendrés de l'esprit, oui, remplis de l'esprit, puissent sortir victorieux à la fin et atteignent aux choses glorieuses auxquelles ils ont été appelés. L'accès de ce chemin a été rendu possible aux appelés par celui qui a fait la promesse : « Ma grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans l'infirmité » [2 Cor. 12 : 9].

Nous ne devons pas penser non plus qu'il y ait différents appels, mais nous souvenir que l'Apôtre déclare (Eph. 4 : 4) : « Vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel. » C'est donc une erreur pour quiconque de penser pouvoir exercer un choix quelconque en cette matière. A la vérité, en ce qui concerne le monde dans l'Age prochain, il n'y aura aucun appel : Dieu ne cherchera pas alors à sélectionner une classe spéciale séparée et distincte des autres en vue d'une position particulière. Pendant l'Age millénaire, au lieu d'*appeler* le monde, le Seigneur ordonnera. Il exigera l'obéissance aux lois et aux principes de justice, et toute créature *devra* rendre obéissance à ce gouvernement millénaire, sous peine de corrections pour sa désobéissance, voire de destruction définitive d'entre le peuple, comme il est écrit [Actes 3 : 23] : « Il arrivera que toute âme qui n'écouterà pas [n'obéira pas à] ce prophète sera exterminée d'entre le peuple » — elle mourra de la Seconde Mort de laquelle il n'y a aucun espoir de retour.

Il n'y aura pas non plus un second appel durant cet Age de l'Evangile bien que, comme nous l'avons déjà vu, il existe une seconde classe de sauvés, choisie pendant cet Age la Grande Multitude (Apoc. 7 : 9-14) « que personne ne pouvait dénombrer de toute nation et tribus et peuples et de langues ». Cette Grande Foule servira Dieu *dans* son temple et *devant* le trône par opposition à l'Epouse qui sera *sur* le trône et fera partie *du* temple comme pierres vivantes. Or, les membres de cette seconde multitude ne sont l'objet d'aucun appel séparé et distinct. Ils auraient

pu, aussi aisément et avec beaucoup plus de satisfaction, parvenir aux gloires de la nature divine s'ils avaient obéi promptement et de tout cœur. Ils sortent quand même vainqueurs, à la fin, ainsi qu'en témoigne le fait de leur donner des palmes ; mais leur manque de zèle les a empêchés d'appartenir à la classe victorieuse. Ils ont ainsi compromis leur cohéritage et leur gloire éternels comme membres de la Nouvelle-Création, tout en se privant au surplus d'une bonne partie de la joie, de la paix et de la satisfaction qu'ont les vainqueurs même dans cette vie présente. La place à laquelle ils parviendront, comme nous l'avons déjà vu, sera apparemment semblable à plus d'un égard à la condition ou plan des anges.

Une autre pensée, à propos de cet appel, est que son temps est limité, comme le déclare l'Apôtre : « Voici, c'est maintenant le temps agréable ; voici, c'est maintenant le jour du salut. » « Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs » (2 Cor. 6 : 2 ; Hébr. 3 : 15). Ce jour agréable (ou cette année agréable, ou cette période ou époque agréable) a commencé avec notre Seigneur Jésus et sa consécration. Il fut *appelé*. Il ne s'attribua pas cet honneur, et cela a continué depuis : « Nul ne s'arroge cet honneur » (Hébr. 5 : 4 — note D). Téméraire serait en effet l'homme qui s'arrogerait le droit à un changement de la nature humaine à la nature divine, qui voudrait abandonner sa condition de membre de la famille d'Adam et de cohéritier de son état de déchéance, pour être cohéritier de Christ à toutes les richesses, à la gloire et à l'honneur dont Lui est devenu (en réponse à l'appel qui lui fut adressé) l'héritier légitime à perpétuité.

La clôture de cet appel, ou « jour de salut », ou « temps favorable », viendra aussi certainement qu'il a commencé. Un nombre déterminé, positif fut fixé par Dieu pour constituer la Nouvelle-Création ; aussitôt que ce nombre sera complet, l'œuvre de cet Age de l'Évangile sera accomplie [écrit en 1904 — Trad.]. Nous pouvons observer également qu'aussitôt que le nombre prévu aura été appelé, l'appel lui-même doit cesser. Il ne serait en effet pas logique de

la part de Dieu d'appeler, ne serait-ce qu'un seul individu de plus que ce qu'il a prédestiné, même en sachant d'avance combien d'appelés ne seraient pas obéissants jusqu'au bout, n'affermiraient pas leur vocation et leur élection et devraient en conséquence être remplacés par d'autres. Il semble que la logique exige que le Tout-Puissant n'ait même pas l'apparence de plaisanter avec ses créatures au point de proposer une seule invitation qui ne serait pas susceptible d'aboutir si elle venait à être acceptée. Les Ecritures émettent l'idée que pour ce nombre limité, élu, de membres du Sacerdoce royal, il a été pourvu à un nombre correspondant de couronnes. A celui qui accepte l'appel de l'Eternel et se consacre à lui sur cette base, l'une des couronnes est mise à part pour lui. Il ne serait donc pas convenable de supposer que l'Eternel voudrait appeler quelqu'un qui, se présentant et acceptant l'appel, devrait être informé qu'il n'y a aucune couronne disponible encore pour lui, mais qu'il doit attendre que quelqu'un ait perdu le droit à la sienne par son infidélité, pour l'obtenir. L'exhortation du Seigneur : « Tiens ferme... afin que personne ne prenne ta couronne » paraît impliquer non seulement que le nombre de couronnes est limité, mais qu'en fin de compte, à la fin de cet Age, il viendrait un temps où ceux qui n'ont pas vécu fidèlement à la hauteur de leur alliance seraient rejetés, et que d'autres à ce moment-là seraient dans l'attente pour recevoir leur couronne. — Apoc. 3 : 11.

Selon notre compréhension, l'appel général à ce cohéritage avec notre Rédempteur comme membres de la Nouvelle-Création de Dieu, a pris fin en 1881. Cependant, nous comprenons qu'un grand nombre de chrétiens de toutes les diverses dénominations de la chrétienté (probablement vingt ou trente mille) ayant fait à cette époque une pleine consécration d'eux-mêmes, ne sont pas demeurés fidèles à leur alliance de sacrifice personnel. Un à un, une fois leur épreuve complète achevée, ils sont éliminés, en cas d'infidélité, de l'assemblée des élus, pour que d'autres qui, entre-

temps, se sont consacrés, tout en n'étant pas de l'appel général, puissent être pleinement admis dans cette communion de Christ et de ses cohéritiers. Si, à leur tour, ils sont trouvés infidèles à la suite de leur mise à l'épreuve, ils sont de même écartés tandis que d'autres encore, attendant déjà dans une attitude de consécration, prendront leur place. Etant donné cette disposition, il est évident qu'aucun appel général n'a été nécessaire depuis 1881. Ceux qui sont admis maintenant peuvent ainsi avoir ce privilège et cette occasion favorable sans relever de l'appel général (ou invitation générale) qui a cessé en 1881. Ils sont admis sur demande et selon que l'occasion le permet pour prendre la place de ceux qui s'en vont. Nous nous attendons à ce que ce va-et-vient de sorties et d'entrées continue jusqu'à ce que le dernier membre du nouvel ordre de création aura été trouvé digne, et que toutes les couronnes auront été attribuées pour l'éternité.

L'Apôtre déclare : « Vous, frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, en sorte que le jour vous surprenne comme un voleur » (1 Thes. 5 : 4). D'accord avec tous les divers précédents de l'Écriture, nous sommes porté à croire qu'en ce temps de moisson de l'Age de l'Évangile, l'attention de tous les consacrés du Seigneur sera attirée par une certaine connaissance de la vérité sur le divin plan des âges, la présence du Fils de l'Homme et l'œuvre de la moisson. Nous comprenons qu'ainsi, la « vérité présente » constituera une bonne mise à l'épreuve qui manifestera les réelles conditions de cœur parmi les consacrés actuels, tout comme le message de la présence de notre Seigneur et la moisson de l'Age judaïque ont mis à l'épreuve l'Israël terrestre au premier avènement. Nous nous attendons en partie à ce que ceux qui, à l'heure actuelle, arrivent à une claire connaissance de la vérité et donnent la preuve de la sincérité de leur foi au sang précieux et d'une consécration profonde au service du Seigneur, et à qui il est accordé d'avoir une claire pénétration du plan divin, peuvent considérer cela comme étant une preuve qu'ils ont

été acceptés par le Seigneur comme héritiers en perspective avec Christ Jésus, même s'ils se sont consacrés après 1881. Si leur consécration remonte à une date plus reculée, avant la cessation de l'appel, on peut en déduire qu'après un temps si long ils ont atteint l'attitude convenable dans le domaine de la consécration et que, par conséquent, la connaissance de la vérité présente a été accordée comme une bénédiction et une preuve de leur communion d'esprit avec le Seigneur. S'ils ne se trouvaient pas au nombre des consacrés en 1881 ou avant, il faudrait en conclure qu'ils ont été désormais acceptés à s'associer à la classe élue en remplacement de quelqu'un qui avait été appelé auparavant, mais qui s'était manifesté comme manquant de zèle (n'étant ni froid ni bouillant, et en conséquence rejeté). Ce dernier aura part au temps de détresse qui approche et où il apprendra par la discipline et le châtement de précieuses leçons qu'il aurait dû apprendre par la Parole de Dieu. A travers un temps de grande tribulation, il acquerra une place dans la « Grande Multitude » alors qu'il aurait dû parvenir, de plein gré et dans la joie, quoique par la tribulation, à une place avec Christ sur le trône.

#### COMMENT DIEU APPELLE

*« Or, c'est par lui que vous, vous êtes dans le Christ Jésus, lequel de nous a été fait de la part de Dieu, sagesse, justice [justification], et sanctification et délivrance ». — 1 Cor. 1 : 30. (Lausanne)*

#### CHRIST NOTRE SAGESSE

La sagesse est donnée ici comme la première, et dans ce sens comme la plus importante parmi les étapes du salut. Le témoignage du Sage est d'accord avec cela lorsqu'il dit : « La Sagesse est la principale chose, et, au prix de toutes tes acquisitions, acquiers l'intelligence » [Prov. 4 : 7]. Si bien disposés que nous puissions être, si faibles ou si forts, la sagesse demeure essentielle chaque fois qu'il s'agit de prendre la ligne de conduite convenable. C'est une chose généralement reconnue parmi les hommes, et

tous les gens, tant soit peu intelligents, cherchent à croître en connaissance et en sagesse ; même ceux qui s'engagent dans les voies les plus insensées y parviennent en général en suivant des sentiers qui, sur le moment, ne leur paraissent pas déraisonnables. Ce fut le cas pour mère Eve : Elle soupirait après la connaissance, la sagesse, et le fait même que l'arbre défendu semblait être le moyen d'acquérir cette sagesse constitua, pour elle, la tentation à désobéir à son Créateur. Comme il est donc nécessaire d'avoir un conseiller sage pour nous guider dans les voies pleines d'agrément de la sagesse et par ses sentiers de la paix !

Et si mère Eve, même en sa perfection, avait besoin d'un guide sage, combien plus avons-nous besoin d'un tel guide, nous, ses enfants déçus, imparfaits ! En nous appelant à faire partie de la Nouvelle-Création, notre Père Céleste prévint tous nos besoins : que notre propre sagesse ne nous suffirait pas, et que la sagesse de l'Adversaire et de ses disciples abusés s'exercerait à notre préjudice en faisant paraître ténèbres ce qui est lumière et vice-versa ; c'est pourquoi nous trouvons dans notre texte que Christ doit être notre sagesse. Avant même de venir à Dieu, avant même de recevoir le mérite de la propitiation, ou, par lui, d'atteindre la position de fils, nous avons besoin d'aide, de guide, de sagesse, d'avoir les yeux de notre compréhension ouverts, afin que nous puissions discerner ce à quoi Dieu a pourvu par son Fils.

Or, afin d'avoir une oreille attentive à la sagesse qui vient d'en haut, un cœur fervent est nécessaire. Nous devons posséder une mesure d'humilité, autrement nous serions portés à nous croire plus que ce que nous sommes, à ne pas reconnaître nos propres faiblesses, souillures et indignités du point de vue divin. Il nous faut aussi posséder une certaine somme d'honnêteté, ou de franchise, pour vouloir admettre, reconnaître les défauts, que l'esprit humble discerne. De ce point de vue, ceux qui soupirent après la droiture et l'harmonie avec Dieu, sont invités par les

moyens providentiels de l'Éternel à regarder à Jésus comme étant le Sauveur. Quelle que soit la manière imparfaite dont certains peuvent tout d'abord comprendre la philosophie de la réconciliation accomplie pour nous, il leur faut au moins saisir le fait « qu'ils étaient par nature des enfants de colère comme les autres », des pécheurs ; que le sacrifice de Christ fut un sacrifice juste et que Dieu y pourvut et l'accepta en notre faveur, afin que par ses meurtrissures, nous puissions être guéris et que par son obéissance, nous puissions être agréés du Père, nos péchés étant considérés comme placés sur lui et portés par lui, et sa justice et son mérite considérés comme nous étant applicables, une robe de justice. Il nous faut comprendre ceci, savoir que Christ doit ainsi être fait pour nous *sagesse*, avant que nous puissions agir en toute connaissance pour être ensuite, après avoir accepté de tout cœur son mérite, justifiés devant le Père, acceptés, sanctifiés puis, par la suite, délivrés et glorifiés. Cependant, Christ ne cesse pas d'être notre *sagesse* lorsque le pas suivant est franchi, et qu'il devient notre justification. Non : nous avons encore besoin de lui comme notre *Sagesse*, notre sage Conseiller. Sous sa direction, nous avons besoin de comprendre la *sagesse* de faire une pleine consécration et la *sagesse* de poursuivre cette consécration dans une vie de sanctification, en faisant la volonté du Père. A chaque pas que nous faisons, la *sagesse* est la chose principale. A travers toute la vie de consécration ou de sanctification, à toutes les étapes du voyage vers la Cité céleste, nous avons besoin de la *sagesse* qui vient d'en haut, laquelle, comme l'apôtre l'exprime : « est premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits, sans partialité, sans hypocrisie » (Jacq. 3 : 17). La *sagesse* terrestre agit d'après l'égoïsme, l'obstination, la vanité, le pharisaïsme, la suffisance, et comme le fait remarquer l'Apôtre, ces choses mènent à l'envie amère et à la querelle, parce que cette *sagesse*, au lieu d'être d'en haut, est « terrestre, animale, diabolique ». La *sagesse* céleste, au contraire, est



d'accord avec le caractère divin de l'amour qui « ne se vante point, ne s'enfle point d'orgueil, ne recherche point son propre intérêt, ne se réjouit point de l'injustice, mais se réjouit avec la vérité ».

Cette sagesse agit aussi dans un certain ordre, car s'il est vrai qu'elle opère dans toutes les conditions que mentionne ci-dessus l'apôtre Jacques, cependant ces conditions ne revêtent pas une égale importance. Tandis que l'esprit de la sagesse d'en haut est paisible, dans le sens qu'il désire la paix et s'emploie à la favoriser, néanmoins il ne place pas la paix en premier lieu mais la pureté — « premièrement pure, ensuite paisible ». C'est la sagesse terrestre qui suggère la « paix à tout prix » et recommande à la conscience de se tenir tranquille pour favoriser une paix égoïste. La sagesse qui est pure, est simple, sincère, honorable, ouverte : elle aime la lumière ; elle n'appartient pas aux ténèbres, ni au péché, elle ne favorise rien qui ait besoin d'être caché : elle reconnaît les œuvres cachées comme étant généralement des œuvres des ténèbres, les choses secrètes comme étant d'ordinaire de mauvaises choses. Elle est paisible pour autant que cela peut s'accorder avec l'honnêteté et la pureté ; elle désire la paix, l'harmonie, l'unité. Cependant, puisque la paix ne vient pas en premier lieu, la sagesse ne peut être moralement en paix et pleinement en harmonie qu'avec les choses qui sont pures et bonnes.

Cette sagesse céleste est douce, elle n'est ni rude ni grossière dans ses plans ou dans ses méthodes. Sa modération, néanmoins, vient après la pureté et son caractère paisible. Ceux qui la possèdent ne sont pas d'abord modérés, puis purs et paisibles, mais d'abord, dans le principe, purs, sanctifiés par la vérité. Ils désirent la paix, et sont disposés à la favoriser ; c'est pourquoi ils sont modérés et conciliants. Toutefois, ils ne peuvent être conciliants qu'en harmonie avec la paix et la modération : Ils ne sont pas facilement conciliants s'il s'agit d'encourager quelque œuvre mauvaise, car l'esprit de la sagesse céleste interdit un tel comportement.

La sagesse céleste est pleine de miséricorde et de bons fruits : elle se réjouit dans la miséricorde, dans laquelle elle voit un élément essentiel du caractère divin qu'elle essaie d'imiter. Il est certain que le cœur illuminé de cette sagesse d'en haut développera la miséricorde et tous les bons fruits du saint Esprit du Seigneur qui s'y sont développés et y ont mûri ; mais tout en considérant avec sympathie les pécheurs ignorants et involontaires, et en cherchant à les secourir, la miséricorde ne peut sympathiser ni s'associer avec des pécheurs volontaires, parce que l'esprit de sagesse n'est pas d'abord miséricorde mais pureté. La miséricorde de cette sagesse ne peut donc intervenir pleinement qu'au bénéfice de pécheurs ignorants ou involontaires.

Cette sagesse céleste est, déclare-t-on, « sans partialité ». La partialité impliquerait l'injustice ; or, la pureté, la paix, la modération, la miséricorde et les bons fruits de l'Esprit de sagesse d'en haut nous conduisent à ne plus faire acception de personnes à moins que le caractère ne démontre leur réelle valeur. Les traits extérieurs de l'homme naturel, la couleur de la peau, etc. n'entrent pas en ligne de compte pour l'Esprit du Seigneur, pour l'Esprit de sagesse qui vient d'en haut, car il est impartial et désire ce qui est pur, paisible, modéré, véridique, où que ce soit et dans n'importe quelles circonstances.

Cette sagesse d'en haut est, de plus, « sans hypocrisie ». Elle est si pure, si paisible, si modérée, si pleine de miséricorde envers tous, que là où elle règne, il n'est aucun besoin d'avoir recours à l'hypocrisie. Par contre, elle ne peut être ni en harmonie, ni en sympathie, ni en communion avec tout ce qui est péché, parce qu'elle est en communion, en sympathie avec tout ce qui est pur ou qui contribue à la pureté, à la paix et à la modération ; aussi dans de telles conditions, l'hypocrisie ne peut-elle intervenir.

En ce qui concerne toutes ces choses, Dieu nous a donné la sagesse céleste par son Fils, non seulement dans le mes-

sage de son œuvre rédemptrice, mais aussi par le fait qu'il a manifesté les grâces de l'Esprit et l'obéissance au Père, nous enseignant ainsi à la fois par la parole et par l'exemple. De plus, cette sagesse d'en haut nous vient par les apôtres, comme représentants de Christ, par leurs écrits — ainsi que par tous ceux qui ont reçu cet Esprit de sagesse d'en haut et qui cherchent à faire briller leur lumière chaque jour pour glorifier leur Père qui est dans les cieux.

### CHRIST, NOTRE JUSTIFICATION

Nous avons déjà, jusqu'à un certain point, discuté de la réconciliation entre Dieu et l'homme, par laquelle notre Seigneur Jésus, fut fait Justification (\*) pour tous ceux qui l'acceptent. Nous désirons, ici, examiner plus particulièrement la signification de ce terme ordinaire, justification, qui semble n'être compris que d'une manière imparfaite par la majorité des enfants de Dieu. La pensée principale contenue dans le terme « justification » est celle (1) de justice, ou d'une règle de droit ; (2) que quelque chose est en désaccord avec cette règle — ne répond pas à ses exigences ; (3) qu'on amène la personne ou la chose déficiente en conformité avec cette règle juste, convenable. On pourrait illustrer ceci par une balance : sur l'un des plateaux, un poids représenterait la Justice et sur l'autre plateau, un objet quelconque représentant l'obéissance humaine devrait faire équilibre à la Justice. Chez tous les humains, il y a plus ou moins de déficience, et cette déficience exige une compensation qu'on obtient en ajoutant quelque chose pour assurer sa justification, son équilibre. Si nous appliquons cette illustration d'une manière plus particulière, nous voyons qu'Adam fut à l'origine, créé parfait, en harmonie avec Dieu en lui obéissant. Telle était sa condition droite, convenable, juste, dans laquelle il aurait dû persévérer. Or, par le péché, il tomba sous le coup de la sentence

(\*) Vol. V, chap. XV.

divine et fut rejeté sur le champ, comme ne répondant plus à l'exigence de la mesure divine. Depuis lors, sa postérité, « enfantée dans l'iniquité et conçue dans le péché » [Ps. 51 : 5 — D.] est venue à la vie sur un plan encore plus bas que celui de son père Adam — plus éloigné encore du modèle requis par la Justice divine. Ceci étant admis, il est inutile pour l'un quelconque des descendants d'Adam de demander au Créateur une nouvelle pesée, une nouvelle épreuve, pour se rendre compte si oui ou non il est à même d'atteindre au niveau de la justice infinie. Nous concédons qu'une telle épreuve serait absolument inutile, que si l'homme parfait perdit sa position par sa désobéissance, à combien plus forte raison nous qui sommes imparfaits, tombés, déçus, ne pourrions nourrir aucun espoir de satisfaire aux exigences de la Justice, ou d'ajouter ce qui nous manque, de nous justifier, devant Dieu. « Nous avons tous péché et sommes privés de la gloire de Dieu » dans laquelle notre race fut à l'origine créée, d'une manière représentative, dans le père Adam.

Si donc, nous discernons qu'en tant que race, nous sommes tous injustes, tous iniques, tous imparfaits ; si nous voyons également que personne ne peut, par n'importe quelles œuvres, satisfaire aux exigences de la Justice, nous comprenons assurément qu'« un homme ne pourra en aucune manière racheter son frère ni donner à Dieu sa rançon » (Ps. 49 : 7 — D.). Personne ne peut combler la déficience d'un autre, parce que non seulement il n'a aucun surplus de mérite ou de poids, ou de vertu à appliquer à un autre, mais il n'en a même pas assez pour lui-même « car tous ont péché et sont privés ». Nous demandons donc : Dieu peut-il accepter les injustes, les déçus et s'occuper d'eux après les avoir déjà condamnés comme ne méritant pas sa faveur et avoir déclaré qu'ils mourront parce qu'ils sont indignes de vivre ? Il nous montre qu'il a un moyen de le faire — un moyen par lequel il lui est possible de demeurer juste tout en justifiant celui qui croit en Jésus. Il montre qu'Il a établi Christ comme le Média-

teur de la Nouvelle Alliance, et que Christ a racheté le monde par son sang précieux (par son sacrifice) et que, au temps marqué, durant l'Age millénaire, Christ prendra son grand pouvoir, régnera comme le Roi de la terre dont il bénira toutes les familles par la connaissance de la vérité et par l'occasion favorable d'un rétablissement à l'image de Dieu représentée en la personne de père Adam, et fortifiée par les expériences de la chute et du rétablissement. Cette œuvre consistant à ramener l'humanité à la perfection sera l'œuvre de *justification* — de justification *réelle* [ou effective — Trad.](\*) distincte de la justification considérée comme telle ou « justification par la foi » imputée à l'Eglise au cours de l'Age de l'Évangile. La justification réelle commencera en même temps que le règne millénaire de notre Seigneur, et progressera pas à pas jusqu'à ce que « tout homme » ait joui de l'occasion la plus parfaite (avec des expériences supplémentaires fort utiles) pour recouvrer tout ce qui fut perdu par Adam le père. Remercions Dieu pour cette période de justification effective — où tout sera rendu authentiquement conforme à la règle — où les hommes de bonne volonté et obéissants seront effectivement ramenés de l'imperfection à la perfection, tant physique que mentale et morale !

Mais, pour l'instant, nous examinons spécialement la Nouvelle-Création et les dispositions prises par Dieu pour la justification de cette petite classe de l'humanité qu'il a appelée à la nature divine, à la gloire et à l'immortalité. Tout comme le monde, les membres de cette Nouvelle-Création ont besoin d'être justifiés, parce que par nature ils sont « des enfants de colère comme les autres ». En effet, de même que Dieu ne pourrait avoir de rapport avec le monde tant qu'il est sous la sentence de mort comme pécheur, il ne pourrait pas davantage, sur cette base, traiter avec ceux qu'il appelle à former la Nouvelle-Création. S'il faut que le monde soit justifié (amené à la perfection)

(\*) — « Rendant *effectivement* parfait — Distincte de notre justification, une « justification par la foi » ... Edit.

avant que Dieu puisse de nouveau être en accord avec lui, comment pourrait-il être en communion avec l'Eglise ou l'appeler à être cohéritière de son Fils, sans qu'elle fût d'abord justifiée ? On doit donc convenir que la justification est une condition préalable nécessaire avant notre appel à la Nouvelle-Création (\*), mais comment la justification peut-elle être effectuée pour nous ? Nous faut-il être rétablis à la perfection absolue, effective— physiquement, mentalement et moralement ? Nous répondons : non ; Dieu n'a pas pourvu à une telle justification réelle pour nous, mais à une justification d'un autre genre que les Ecritures appellent « *justification par la foi* », laquelle n'est pas une justification effective mais une justification considérée comme telle (\*\*) (a « *reckoned* » one). Dieu admet que ceux qui, durant cette période où continuent à régner le péché et la mort, entendent le message de sa grâce et de sa miséricorde par Christ, et en viendront en un tel accord avec la sagesse d'en haut qu'ils confesseront leur mauvaise condition et, croyant au message de la miséricorde et de la grâce de l'Eternel en Christ, qu'ils se repentiront du péché et répareront leurs torts dans la mesure du possible, ceux-là, au lieu de revenir à la réelle perfection humaine, seront considérés par Dieu comme ayant leurs imperfections couvertes par le mérite de Christ. Dans ses rapports avec eux, il les considérera comme étant justes ou droits, les justifiant par la foi.

Cette justification considérée comme telle, ou justification par la foi, est valable aussi longtemps que la foi persiste et est soutenue par des efforts à faire la volonté de l'Eternel. (Si la foi et l'obéissance cessent, la justification cesse aussitôt d'être imputée). Par contre, elle ne cesse pas si le pas suivant (de la *sanctification*) est franchi. Elle nous accompagne, en tant que Nouvelles-Créatures, et nous couvre, non seulement de la condamnation adamique, mais de toutes les faiblesses et imperfections de paroles, de

(\*) [Avant que nous devenions des Nouvelles Créatures] — Editeur.

(\*\*) [Mais néanmoins vitale] — Editeur.

pensées, d'actions, imputables à la chair, en raison de l'hérédité, (et non volontaires). Elle continue ainsi à couvrir les enfants de l'Éternel comme Nouvelles-Créatures même jusqu'à la fin de leur voyage, à travers tous les examens et toutes les épreuves qui leur sont nécessaires comme candidats et membres-aspirants de la Nouvelle-Création. C'est dans cette pensée que l'Apôtre déclare : « Il n'y a donc maintenant *aucune condamnation* pour ceux qui, dans le Christ Jésus, marchent non pas selon la chair, mais selon l'Esprit » [Rom. 8 : 1 — note D.], bien que le trésor de la nouvelle nature soit dans un vase de terre, constamment terni par des fautes involontaires dont la moindre suffirait à nous rendre indignes de la récompense de la vie éternelle sur n'importe quel plan, si ce vase n'était couvert par les mérites [au pluriel dans le texte — Trad.] de notre robe de noce, la robe de la justice de Christ, notre justification imputée, la justification par la foi. Nous aurons bien besoin de cette justification, et elle continuera à être notre robe, tant que nous demeurerons en Christ, étant encore dans la chair, mais elle cessera complètement lorsque notre épreuve aura pris fin à cause de notre admissibilité comme vainqueurs, et qu'il nous sera accordé d'avoir part à la Première Résurrection. Comme l'explique l'Apôtre : il est semé corruptible, méprisable, infirme, mais il ressuscitera incorruptible, dans la force, dans la gloire, à la pleine ressemblance avec notre Seigneur, l'Esprit vivifiant, qui est l'image exacte de la personne du Père. Lorsque cette perfection aura été atteinte, il n'y aura plus besoin d'une justice imputée, car nous serons alors réellement justes, réellement parfaits. Le fait que la perfection de la Nouvelle-Création sera sur un plan supérieur à celui du monde n'a aucune importance quant à la justification ; autrement dit, au regard de la justification, cela n'entre pas en ligne de compte. Ceux qui recevront la grâce de Dieu sous la forme d'un rétablissement à la perfection dans la nature humaine seront également justes ou *parfaits* lorsque cette œuvre sera achevée, mais justes ou parfaits sur un plan inférieur au plan spirituel. Ceux qui sont appelés maintenant à la

nature divine et qui sont justifiés par la foi avant le temps, de manière à rendre possibles leur appel et leur épreuve comme fils de Dieu, ne seront réellement justifiés ou rendus parfaits qu'à la Première Résurrection, lorsqu'ils auront atteint cette plénitude de vie et de perfection où ne subsistera plus la moindre trace de l'imperfection actuelle : leur perfection présente n'est que considérée comme telle ou imputée.

#### LA CAUSE OU LA RAISON DE NOTRE JUSTIFICATION

La confusion s'est faite sur ce sujet dans beaucoup d'esprits pour avoir négligé de comparer les déclarations de la Parole de Dieu. Certains, par exemple, remarquant l'expression de l'Apôtre que nous sommes « justifiés par la *foi* » (Rom. 5 : 1 ; 3 : 28 ; Gal. 3 : 24), soutiennent que la foi a une si grande valeur devant Dieu qu'elle couvre nos imperfections. D'autres, notant la déclaration de l'Apôtre que nous sommes « justifiés par la *grâce* de Dieu » (Rom. 3 : 24 ; Tite 3 : 7), croient que Dieu justifie qui il veut, d'une manière arbitraire, sans se préoccuper de ses qualités, mérite, foi ou œuvres. D'autres encore remarquent la déclaration scripturale que nous sommes « justifiés par *son sang* » (Rom. 5 : 9 ; Hébr. 9 : 14 ; 1 Jean 1 : 7) pour en déduire que la mort de Christ a justifié tous les hommes sans égard à leur foi et à leur obéissance. D'autres encore s'appuient sur la déclaration biblique que Christ a été « *ressuscité pour notre justification* » (Rom. 4 : 25) pour prétendre que la justification nous vient par la résurrection de Christ. D'autres enfin, prenant le texte qui dit que « l'homme est justifié par les œuvres » (Jacq. 2 : 24), prétendent qu'après tout, nos œuvres décident de la faveur ou de la défaveur de Dieu envers nous.

Le fait est que ces expressions sont toutes vraies et représentent simplement différents aspects de la même grande question, de même qu'on peut observer un grand bâtiment de face, de derrière, des côtés ou sous divers angles. En s'exprimant comme ils l'ont fait, les apôtres à des moments différents traitaient des vues différentes du



sujet. Il nous appartient de les rassembler toutes, et de discerner dans cette combinaison toute la vérité sur le sujet de la justification.

Tout d'abord, nous sommes justifiés par la *grâce de Dieu*. Le Créateur n'était, en aucune façon, obligé de faire quoi que ce soit pour nous délivrer du juste châtement qu'il avait fait peser sur nous. Ce fut un effet de sa propre faveur ou grâce que, prévoyant la chute même avant notre création, il eut compassion de nous et pourvut, dans son plan, pour notre rédemption, à l'Agneau immolé dès avant la fondation du monde. Tranchons cette question de notre réconciliation avec le Père, savoir qu'elle est toute grâce de sa part, quel que soit le moyen qu'il lui a plu d'employer pour la réaliser.

En second lieu, nous sommes justifiés *par le sang de Christ*, par son œuvre rédemptrice, par sa mort ; autrement dit, la grâce du Créateur se manifesta envers nous en prenant *cette* disposition pour nous : « Jésus Christ, par la grâce de Dieu, goûta la mort pour tous » et paya ainsi le châtement pour Adam. Puisque le monde entier est condamné en Adam, l'effet définitif sera l'annulation du péché du monde entier. Soyons certains de ce point comme du premier, savoir que la grâce de Dieu n'opère que par ce seul canal, de sorte que « celui qui a le Fils a la vie ; celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie » mais il demeure sous la sentence de mort. — 1 Jean 5 : 12.

En troisième lieu, il est également vrai que Christ Jésus fut ressuscité des morts pour notre justification. Il entra dans le plan divin, non seulement que le Messie serait le rédempteur du peuple, mais encore qu'il bénirait ou rétablirait tous ceux qui désireraient revenir en harmonie avec le Père. Si, donc, la mort de Jésus était de première importance comme base de notre réconciliation, il n'aurait jamais pu être l'instrument pour nous bénir et pour nous rétablir s'il était resté dans la mort. C'est pourquoi le Père qui avait pourvu au prix de notre rédemption par la mort de Jésus, pourvut aussi par sa résurrection d'entre les morts à ce qu'il pût être, au temps marqué, l'agent pour la

justification de l'homme, pour le retour de l'humanité à une condition droite, juste, en harmonie avec Dieu.

En quatrième lieu, nous (l'Eglise) sommes justifiés par la foi dans le sens que la disposition prise par le Seigneur n'est pas une justification réelle [ou effective — Trad.] ou le rétablissement réel d'aucune personne, pendant cet Age, mais simplement un rétablissement considéré comme tel (« reckoned ») ou par la foi ; ceci, bien entendu, ne peut s'appliquer qu'à ceux qui exerceront la foi. Ni notre foi, ni notre incroyance n'ont d'influence sur les arrangements divins que Dieu a pris, qu'il a déjà réalisés et qu'il accomplira au temps marqué, mais notre participation aux faveurs qui nous sont offertes en avance sur le monde dépend de notre foi. Pendant l'Age millénaire, la longueur et la largeur du divin plan de salut seront manifestées à tous : le Royaume de Dieu sera établi dans le monde, et celui qui a racheté l'humanité et reçu le pouvoir de bénir en faisant connaître à tous la vérité, justifiera *réellement*, ou rendra la perfection, à tous ceux qui le désireront et accepteront la faveur divine dans les conditions fixées par Dieu.

A la vérité on peut dire que, même alors, la *foi* sera essentielle au progrès de la marche vers la *justification réelle*, car « sans la foi il est impossible de plaire à Dieu », et aussi parce que les bénédictions et les récompenses du rétablissement seront accordées dans des conditions qui exigeront la foi. Cependant, la foi qu'il faudra alors manifester pour faire des progrès dans le rétablissement diffèrera beaucoup de celle qui est requise maintenant de ceux « qui sont appelés à être saints », « cohéritiers de Jésus », « Nouvelles-Créatures ». Lorsque le Royaume de Dieu sera complètement installé, que Satan sera lié et que la connaissance de l'Eternel aura rempli la terre, tous se rendront compte de l'accomplissement de ces promesses divines, et, ainsi, la *vue* ou la *connaissance* saisira réellement beaucoup de choses qui ne peuvent être discernées maintenant que par l'œil de la foi. Néanmoins, la foi sera nécessaire afin qu'ils puissent poursuivre jusqu'à la perfection. C'est ainsi

que la justification réelle, qu'on pourra obtenir vers la fin du Millénium, ne sera atteinte que par ceux qui auront persévéré dans la foi et dans les œuvres. Bien qu'il soit écrit en parlant de cette époque : « Et les morts furent jugés d'après les choses qui étaient écrites dans les livres, *selon leurs ŒUVRES* » [Apoc. 20 : 12 en partie], par contraste avec le jugement actuel de l'Eglise « *selon votre FOI* », cependant leurs œuvres n'iront pas sans la foi, pas plus que notre foi ne doit être sans des œuvres dans la mesure de notre capacité.

La déclaration de l'Apôtre d'après laquelle Dieu justifiera les païens par la FOI (Gal. 3 : 8), veut dire (d'après le contexte) que la réconciliation, par le rétablissement, ne résultera pas de l'Alliance de la Loi, mais de la grâce sous les conditions de la Nouvelle Alliance à laquelle tous ceux qui voudront bénéficier devront croire, devront obéir et se soumettre. La différence qui existe entre la justification présente et la justification future, c'est que les croyants (\*) du temps présent sont assurés *instantanément* par l'exercice de la vraie (« proper ») foi, de la communion avec le Père, grâce à la justification *considérée comme telle* (« reckoned ») [ou « à l'essai » — Trad.], par la foi ; tandis que sous les conditions plus favorables de l'Age prochain, l'exercice d'une foi obéissante n'apportera pas du tout une justification *d'essai* (« reckoned ») mais une justification réelle et la communion avec Dieu seulement à la fin du Millénium. Pendant cet intervalle, le monde sera entre les mains du grand Médiateur, dont la tâche consistera à représenter devant les hommes la volonté divine, à s'occuper d'eux, à corriger, à rétablir ceux qui obéiront, jusqu'au moment où il les aura justifiés *réellement*. Alors, il les présentera, sans défauts, au Père, au moment de remettre son Royaume à Dieu, au Père même. — 1 Cor. 15 : 24.

Le Seigneur recherche maintenant une classe spéciale qui constituera la Nouvelle-Création. Personne n'a été invité à cet appel céleste si ce n'est ceux qui ont été amenés à la

(\*) « Les consacrés » — Edit.

connaissance de la grâce de Dieu en Christ et qui ont été capables d'accepter cet arrangement divin par la foi. Ceux-là ont une telle confiance dans l'ultime résultat du plan de Dieu, que leur foi dans ce plan exercera une influence, une orientation sur le cours de leur vie terrestre au point qu'ils estimeront comme transcendante la vie à venir et que la vie actuelle et ses intérêts leur apparaîtront, en comparaison, comme une perte et comme de la « balayure » (Cr.). Exerçant leur foi dans cette triste époque où la puissance du mal semble mettre en doute la sagesse, l'amour et la puissance du Créateur, des croyants [les membres de l'Eglise — Edit.] sont considérés par Dieu comme s'ils avaient vécu durant l'Age millénaire et fait l'expérience du rétablissement à la perfection humaine. Cette position, considérée comme acquise, leur est accordée afin qu'ils puissent offrir en sacrifice cette perfection humaine à laquelle ils parviendraient bientôt sous des arrangements divins. De cette manière, ils peuvent présenter leurs corps (considérés comme parfaits) et tous leurs privilèges de rétablissement, leurs espérances, buts et intérêts terrestres, en sacrifice vivant, les échangeant contre les espérances et les promesses célestes de la nature divine et du cohéritage avec Christ, auxquelles sont attachées, comme preuves de notre sincérité, les conditions de souffrance et de perte touchant des intérêts terrestres et des honneurs humains.

En cinquième lieu, cette classe maintenant justifiée par sa foi, ne doit pas renier cette foi par des œuvres volontairement contraires. Il faut que ses membres sachent que si Dieu, par sa grâce, agit avec eux du point de vue de la foi, ne leur imputant pas leurs transgressions, mais les estimant toutes couvertes par leur Rédempteur au Calvaire, c'est-à-dire ne leur imputant pas leurs offenses mais agissant avec eux selon leur esprit ou leur volonté ou intention, et non selon la chair ou les actions réelles, néanmoins, il s'attend à ce que la chair soit assujettie au nouvel esprit autant que faire se peut, « autant qu'il dépend de nous » et qu'elle coopérera à toutes les bonnes œuvres selon ses occasions et ses possibilités. C'est dans ce sens et dans

cette mesure que nos œuvres entrent en ligne de compte dans notre justification, comme un témoignage corroboratif, une preuve de la sincérité de notre dévouement. Toutefois, le Seigneur ne nous juge pas d'après nos œuvres mais selon la foi : si nous étions jugés d'après nos œuvres, nous serions tous « privés de la gloire de Dieu », mais si les Nouvelles-Créatures sont jugées d'après leur cœur, leurs intentions, elles peuvent être approuvées par le modèle divin sous les conditions de l'Alliance de la Grâce par laquelle le mérite du sacrifice de Christ couvre leurs fautes involontaires. Assurément, on ne pourrait trouver à redire au fait que le Seigneur s'attend à nous voir porter les fruits de justice [« righteousness : droiture — Trad.] que nous sommes en mesure de produire dans les conditions d'imperfection actuelle. Il n'en demande pas plus, mais il ne faut pas s'attendre à ce qu'il accepte et récompense moins que cela.

Pour illustrer cette opération générale de la justification par la grâce, par le sang et par notre foi ainsi que son rapport avec les œuvres, considérons le service des tramways électriques. L'unique centrale électrique figurera jusqu'à un certain point la source de notre justification : la grâce de Dieu. Le câble qui transporte le courant figurera imparfaitement notre Seigneur Jésus, l'Agent du Père dans notre justification ; les voitures représenteront les croyants et les trolleys la foi qui doit être exercée ; ces trolleys doivent demeurer au contact du câble. (1) Tout dépend du courant électrique. (2) Vient ensuite en importance le câble qui nous apporte le courant. (3) Sans le bras de la foi qui touche et s'appuie sur le Seigneur Jésus, le canal de notre justification, nous ne recevrons aucune bénédiction. (4) La bénédiction qui nous vient du contact avec le Seigneur Jésus peut correspondre à l'éclairage du tramway par le courant, ce qui indique qu'il y a de l'énergie et qu'on peut l'utiliser ; mais (5) le conducteur du tramway et son levier représentent la volonté humaine tandis que (6) le moteur lui-même représente notre activité, notre énergie sous la puissance qui nous vient par le moyen de la foi.

Toutes ces combinaisons de forces sont nécessaires à notre progrès qui consiste à parcourir le circuit pour parvenir en définitive au « dépôt » lequel, dans cette image, correspond à notre place comme Nouvelle-Création dans la maison de notre Père, laquelle comporte de nombreuses demeures ou conditions pour les nombreux fils de nombreuses natures.

### LA JUSTIFICATION ET LES ANCIENS DIGNES

En jetant un coup d'œil en arrière, nous pouvons voir d'après le récit de l'Apôtre que, dans un lointain passé, avant que le sang précieux eût été donné pour notre justification, il y eut des anciens dignes : Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, David et divers autres saints prophètes qui furent justifiés par la foi. Puisqu'ils n'ont pu avoir foi dans le sang précieux, quelle sorte de foi a pu les justifier ? Nous répondons par ce qui est écrit : « Ils crurent Dieu et cela leur fut compté à justice (\*) [justification] ». Il est vrai que Dieu ne leur révéla pas comme il nous l'a révélé, la philosophie de son plan, afin que nous puissions comprendre comment il pouvait être juste tout en justifiant celui qui croit en Jésus ; c'est pourquoi ils n'étaient pas responsables de ne pas avoir cru ce qui n'avait pas encore été révélé. Par contre, ils ont bien cru ce que Dieu avait révélé à leur époque, et cette révélation renfermait, en somme, tout ce que nous avons maintenant, mais sous une forme condensée, de la même manière qu'un gland contient un chêne. Enoch prophétisa la venue du Messie et les bénédictions qui en résulteraient. Abraham crut Dieu qui lui dit que sa postérité serait si favorisée que, par elle, toutes les nations seraient bénies. Cette promesse impliquait une résurrection des morts, car nombre des nations de la terre étaient déjà descendues dans la tombe. Abraham crut que Dieu était capable de ressusciter les morts, à tel point que lorsqu'il fut mis à l'épreuve, il consentit même à se séparer d'Isaac sur qui pourtant reposait la promesse, considérant que Dieu était capable de le ressusciter des morts. Jusqu'à

---

(\*) Righteousness.

quel point lui et d'autres discernèrent distinctement les méthodes exactes par lesquelles Dieu établirait son Royaume dans le monde, y apporterait la droiture (« righteousness ») éternelle en justifiant tous ceux qui obéiraient au Messie, nous ne pouvons le savoir d'une manière déterminée ; mais d'après les paroles mêmes de notre Seigneur, Abraham au moins, saisit avec une clarté suffisante, la pensée de la venue du jour millénaire, et, peut-être aussi, dans une certaine mesure, l'idée du sacrifice pour les péchés que Jésus était en train d'accomplir, quand il dit : « Abraham a tressailli de joie de ce qu'il verrait mon jour ; et il l'a vu, et s'est réjoui. » — Jean 8 : 56.

Tous ne voient pas distinctement la différence qui existe entre la justification d'Abraham et d'autres figures du passé, justification à l'amitié avec Dieu avant que Dieu eût complété le fondement de cette amitié sur le sacrifice de Christ, et la justification *de vie* durant cet Age de l'Évangile. Il y a pourtant une grande différence entre ces bénédictions, bien que la foi soit nécessaire dans les deux cas. Tous étaient sous la juste sentence de mort et, par conséquent, personne ne pouvait être tenu pour libérer de cette sentence, « en justification de vie » (Rom. 5 : 18), jusqu'à ce que le grand sacrifice pour les péchés ait été fait par notre Rédempteur ; comme l'Apôtre le précise, ce sacrifice était nécessaire *d'abord* pour que « Dieu soit juste » dans cette affaire (Rom. 3 : 26). Cependant la Justice, prévoyant l'exécution du plan de rédemption, ne pouvait faire objection à ce qu'il fût annoncé simplement d'avance (comme preuve de la faveur divine) à ceux qui possédaient la foi requise, les justifiant dans cette mesure et cette preuve de communion [ou amitié — Trad.] avec Dieu.

L'Apôtre parle d'une « justification *de vie* » (\*) (Rom. 5 : 18 — D.) comme étant l'arrangement divin par Christ, qui sera éventuellement ouvert à tous les hommes ; c'est cette justification qui donne la vie que ceux qui sont appelés à la Nouvelle-Création sont considérés comme ayant obtenue

(\*) Cr., Seg., Goguel et Monnier : « ... qui donne la vie ».

maintenant, en avance sur le monde et par l'exercice de la foi ; ils obtiennent une justification non seulement aux termes de la communion avec Dieu en tant qu'amis et non plus comme des étrangers, des ennemis, mais en plus, c'est une justification qui, par la même foi, les met à même de saisir les droits à *la vie* du rétablissement que leur assure le sacrifice du Rédempteur, dans le but de sacrifier ensuite ces droits à la vie terrestre au titre de co-sacrificateurs et de « sous-prêtres » en association avec le Souverain Sacrificateur de notre profession, Christ Jésus.

Alors que les anciens dignes purent entrer en harmonie avec Dieu par la foi dans l'accomplissement d'un plan qui ne leur fut pas pleinement révélé et qui n'avait même pas encore reçu un commencement d'exécution, il semblerait impossible que la justice divine eût pu aller plus loin pour eux jusqu'à ce que la propitiation pour le péché eût été effectivement accomplie par le sacrifice de Christ. Ceci s'accorde pleinement avec la déclaration de l'Apôtre d'après laquelle « Dieu ayant eu en vue quelque chose de meilleur pour nous [l'Eglise de l'Évangile, la Nouvelle-Création], afin qu'ils [les humbles et fidèles anciens dignes] ne parvinssent pas à la perfection sans nous » (Héb. 11 : 40). C'est également en accord avec la déclaration que fit notre Seigneur concernant Jean-Baptiste : bien qu'il n'y ait pas eu de plus grand prophète que lui, cependant comme il mourut avant que le sacrifice de réconciliation ait été réellement accompli, le plus petit dans le Royaume de la classe céleste, la Nouvelle-Création, justifié à *la vie* (après que le sacrifice pour le péché aurait été effectivement offert) et appelé à souffrir et à régner avec Christ, serait plus grand que lui. — Matt. 11 : 11.

Nous avons déjà noté le fait que Christ et l'Eglise dans la gloire effectueront, en faveur du monde, une œuvre de justification (restauration) pendant l'Age millénaire. Ce ne sera pas une justification par la foi (ou considérée comme telle<sup>(\*)</sup>) comme l'est la nôtre maintenant, mais une

---

(\*) « Reckonedly ».



justification *effective* (ou *réelle* — Trad.) — une justification par les œuvres, dans le sens que, bien qu'une certaine foi y soit adjointe, l'épreuve finale se fera sur la base des œuvres, « selon leurs œuvres » (Apoc. 20 : 12). Actuellement, il faut que la Nouvelle-Création marche par la foi et non par la vue. Sa foi est mise à l'épreuve et il est exigé qu'elle « demeure ferme comme voyant celui qui est invisible », comme croyant des choses qui, si l'on s'en tient aux indications extérieures, sont improbables, déraisonnables pour l'esprit naturel. Or cette foi, soutenue par nos œuvres *imparfaites*, a aussi le soutien des œuvres *parfaites* du Seigneur en notre faveur et se trouve ainsi acceptable par Dieu d'après le principe que si, en dépit de telles conditions imparfaites, nous nous efforçons, au mieux de notre capacité, de plaire à l'Éternel et de partager l'Esprit de Christ au point de nous réjouir en souffrant pour ce qui est juste, ceci démontre que, dans des conditions favorables, nous ne serions sûrement pas moins fidèles au principe. Lorsque la *connaissance* de l'Éternel emplira toute la terre et que l'obscurité et les brumes qui entourent maintenant les fidèles de Dieu auront disparu ; que le grand Soleil de Justice inondera le monde de vérité, de la connaissance de Dieu, de son caractère et de son plan ; lorsque les hommes verront les preuves de la faveur et de l'amour de Dieu, et la réconciliation par Christ dans le relèvement graduel de tous ceux qui chercheront alors à se mettre d'accord avec lui ; lorsque le rétablissement mental, physique et moral sera devenu *évident*, alors la foi sera à un grand degré différente de la foi aveugle qui est nécessaire maintenant. Alors les hommes ne verront plus « au travers d'un verre [obscurément] ». Par contre, l'œil de la foi ne sera pas tendu pour discerner la preuve évidente des choses glorieuses réservées actuellement à ceux qui aiment Dieu, car ces choses glorieuses seront plus ou moins distinctement manifestées aux hommes. Tandis qu'alors les hommes croiront en Dieu et auront foi en Lui, il y aura une énorme différence entre croire ce que les sens perçoivent et la foi qu'il faut que la Nouvelle-Création exerce,

touchant des choses que nous ne voyons pas. La foi que Dieu recherche actuellement dans son peuple est précieuse à sa vue, parce qu'elle caractérise une classe peu nombreuse et spéciale ; c'est pourquoi il a accordé un tel prix, une telle récompense à cette foi. Lorsque l'Age millénaire sera pleinement en cours, il sera impossible de mettre en doute les réalités d'alors, et, par conséquent, il serait hors de propos de continuer à offrir une récompense spéciale à ceux qui ne douteront pas.

Cependant, bien que la connaissance de l'Eternel remplira toute la terre et qu'il n'y aura plus besoin de dire à son prochain : Connais l'Eternel ! néanmoins, l'homme aura à subir une épreuve différente de l'obéissance (non concernant la foi, mais les œuvres), car « il arrivera que toute âme qui n'écouterà pas [*n'obéira pas à*] ce prophète sera exterminée d'entre le peuple » (Actes 3 : 23). C'est maintenant, pendant le temps d'obscurité pour ce qui touche l'accomplissement du plan divin, alors que le péché abonde et que Satan est le prince de ce monde, que notre Seigneur récompense la foi. Il dit : « Qu'il vous soit fait selon votre foi » (Matt. 9 : 29) et encore « et c'est ici la victoire qui a vaincu le monde [savoir] votre foi » (1 Jean 5 : 4). Toutefois, pour ce qui concerne l'épreuve ou le jugement du monde dans l'Age millénaire, ou Jour du Jugement, nous lisons que tous seront jugés selon leurs *œuvres* appuyées par la foi. Il leur sera fait selon leurs œuvres et ils se tiendront approuvés ou désapprouvés à la fin de l'Age millénaire. — Apoc. 20 : 12.

Comme nous l'avons déjà vu, la justification c'est le retour du pécheur en complet accord avec son Créateur. Nulle part, nous ne lisons qu'il soit besoin, pour le pécheur, d'être justifié devant Christ, mais plutôt que, par le mérite de Christ, il doit être justifié devant le Père ; en examinant pourquoi il en est ainsi, cela peut nous aider à comprendre le sujet dans son ensemble : c'est parce que le Créateur est le représentant de sa propre loi, et parce qu'au commencement il a placé Adam le père et sa race sous cette loi en

précisant que sa faveur, sa bénédiction et la vie éternelle dépendraient de leur obéissance, mais que par contre leur désobéissance entraînerait la suppression de toutes ces faveurs. Cette position ne peut être annulée. C'est pourquoi, avant que l'humanité puisse être en communion avec Dieu et profiter des bénédictions de la vie éternelle, il lui faut de quelque manière revenir à un accord complet avec son Créateur, et, par conséquent, revenir à cette perfection qui supportera la pleine lumière de l'inspection divine et l'épreuve complète de l'obéissance. Ainsi le monde se trouve, pour ainsi dire, hors d'atteinte du Tout-puissant qui fit des lois telles que les humains seraient hors d'atteinte de la Justice ; il rendit nécessaires son plan actuel de rédemption et un rétablissement, une justification ou un retour à la perfection des bonnes volontés et des obéissants grâce au Rédempteur qui, dans l'intervalle, se tiendra comme leur Médiateur ou intermédiaire.

Le Médiateur(\*), bien que parfait, n'eut pas de loi à maintenir. Il ne prononça contre Adam et sa race aucune sentence qui l'empêcherait de les prendre en considération et d'être miséricordieux à l'égard de leurs imperfections. Tout au contraire, il acheta le monde dans son état de péché et d'imperfection, en se rendant compte de sa condition déchue. Il prend l'humanité telle qu'elle est et, au cours de l'Age millénaire, il traitera chaque être humain selon sa propre condition particulière, exerçant la miséricorde à l'égard des faibles, réclamant davantage des forts, se mettant lui-même à la portée de tous et adaptant les règles de son Royaume à tous les cas d'espèces, aux tares, aux faiblesses, etc. qu'il trouvera, car « Le Père a remis tout le jugement au Fils » (Jean 5 : 22). Le Fils mettra en lumière devant l'humanité le niveau parfait de la loi divine auquel elle devra parvenir en définitive avant qu'elle puisse être juste et acceptable à Dieu, à la fin de l'Age millénaire ; mais il ne sera pas intransigeant à l'égard de ce niveau et ne tiendra pas pour transgresseur celui qui n'y parviendra

(\*) [En perspective]. — Edit.

pas absolument parce qu'il aura besoin de s'appropriier la grâce nécessaire pour couvrir chaque transgression même involontaire et non préméditée. Au contraire, toute cette *propitiation* [ou réconciliation : « atonement » — Trad.] pour toute violation de la loi parfaite et immuable de Dieu sera terminée avant qu'il ne prenne les rênes du gouvernement, à quelque degré que ce soit.

Christ a déjà payé(\*) le prix par son propre sacrifice. Il a déjà appliqué(\*\*) une partie de ce mérite à la maison de la foi. Vers la fin de cet Âge de l'Évangile il appliquera le reste du mérite de l'offrande pour le péché [« il fera une application positive de l'offrande pour le péché toute entière... » — Edit.] en faveur de « tout le peuple » — tout le genre humain. Dieu a montré par le type du Jour de Réconciliation que ce mérite sera accepté, et que le résultat de cette acceptation sera la prise par Christ et son Église du gouvernement du monde sous une loi qu'on pourrait appeler une loi martiale, un pouvoir despotique qui met de côté les lois et les règles ordinaires à cause des nécessités de la situation et applique la loi d'une manière qui convient, non pas à ceux qui se trouvent dans une condition parfaite, droite (comme le font les lois de l'empire de l'Éternel), mais dans la condition de rébellion et d'anarchie créée dans le monde par le péché. Cette domination d'urgence (dans laquelle le Roi gouvernera non seulement comme roi mais aussi comme juge et souverain prêtre) a pour objectif, comme nous venons de le voir, de justifier le monde d'une manière réelle et non considérée comme telle [ou à l'essai — Trad.] par des œuvres comme épreuve modèle ou finale — appuyées par la foi. Cette justification effective [ou réelle — Trad.] sera réalisée non pas au commencement du règne millénaire, mais comme résultat de ce règne, à sa fin.

La justification par la foi du temps présent a pour but de permettre à un petit nombre que Dieu projeta d'appeler

---

(\*) Christ a déjà *donné* le prix... ». — Editeur.

(\*\*) « Généreusement *imputé* ce mérite... ». — Edit...

à son service spécial, à participer à l'Alliance abrahamique au titre de Postérité [ou Semence — Trad.] de la promesse comme *co-sacrificateurs* et donc comme cohéritiers de Jésus. Même avec ceux-ci, Dieu ne peut faire aucun contrat direct mais, pour ainsi dire, même après avoir été justifiés par la foi et par le mérite de leur Rédempteur, ils sont encore considérés comme incompetents et sont informés qu'ils ne sont agréés que dans le Bien-Aimé — en Christ ; tous leurs contrats d'alliance par le sacrifice, s'ils n'étaient approuvés par lui, ne seraient d'aucune valeur.

Il est donc bien évident que le seul but de cet Age de l'Évangile est d'appeler d'entre les humains un petit troupeau pour former les membres de la Nouvelle-Création. Il est évident également que l'arrangement pris pour justifier des croyants, *pour la vie* et par la foi, a pour but de leur donner devant Dieu une position qui leur permette de contracter les obligations d'alliances exigées des candidats à la Nouvelle-Création. Comme nous l'avons déjà noté, la condition exigée pour qu'ils soient acceptés dans la Nouvelle-Création est celle du sacrifice de soi-même ; or, puisque Dieu ne veut pas recevoir en sacrifice ce qui est imparfait, nous, qui sommes membres de la race imparfaite et condamnée, ne pourrions pas être acceptables si nous n'étions pas d'abord considérés comme justifiés de tout péché, afin que nous puissions comme l'exprime l'Apôtre « présenter nos corps en sacrifice vivant, *saint, agréable* à Dieu, notre service intelligent ». — Rom. 12 : 1.

### LES JUSTIFIES A L'ESSAI (\*)

Etant donné ceci, que dirons-nous de ceux qui arrivent à la position de foi en Dieu et à la justification (\*\*) qui s'ensuit et qui, voyant qu'une nouvelle avance dans la voie du Seigneur, signifie le sacrifice de soi, l'abnégation, etc., s'arrêtent pourtant, refusant d'entrer par la porte étroite et le

(\*) Sous-titre de l'Éditeur.

(\*\*) « et dans une certaine *mesure* de justification et qui... ». — Edit.

chemin étroit d'une consécration pleine et entière — jusqu'à la mort ? Dirons-nous que Dieu est courroucé contre eux ? — Non. Il nous faut supposer que, jusqu'à un certain point, progressant dans les sentiers de la droiture (« righteousness »), ils plaisaient à Dieu. L'Apôtre déclare clairement qu'ils reçoivent une bénédiction, disant : « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la *paix* avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ ». Cette paix implique un certain discernement du plan divin au sujet de l'effacement futur des péchés du croyant (Actes 3 : 19) ; elle implique également une assez forte adhésion aux principes de droiture, car la foi (†) qui justifie est toujours réformatrice. Nous nous réjouissons avec tous ceux qui sont parvenus jusque là ; nous sommes heureux qu'ils aient cet avantage sur les masses humaines que le dieu de ce monde a complètement aveuglées et qui, par conséquent, ne peuvent pas maintenant discerner et apprécier la grâce de Dieu en Christ. Nous les pressons de demeurer dans la faveur de Dieu en parvenant à la complète obéissance.

#### « N'AYEZ PAS REÇU LA GRACE DE DIEU EN VAIN »

Pourtant, quelle que soit la joie que nous puissions éprouver à propos de ces croyants, quelles que soient la paix et la joie qu'ils puissent ressentir du fait qu'ils s'efforcent de marcher dans la voie de la justice, « righteousness », mais en évitant le chemin étroit du sacrifice, il nous faut, en toute sincérité, indiquer qu'ils « reçoivent la grâce de Dieu en vain » (2 Cor. 6 : 1), parce que la grâce de Dieu dans la justification reçue, était destinée à être le moyen d'accéder aux privilèges et aux bénédictions plus grands encore du haut-appel de la Nouvelle-Création. Ils reçoivent la grâce de Dieu en vain, parce qu'ils ne profitent pas de cette occasion unique qui ne fut jamais offerte auparavant à personne et qui, pour autant que les Ecritures l'indiquent, ne sera plus jamais offerte à nouveau. Ils reçoivent la grâce

(+) « ... car la foi en Christ est... ». — Edit.

de Dieu en vain parce que les occasions favorables de rétablissement qui leur seront offertes dans l'Age prochain le seront à tous les autres membres de la race rachetée. La grâce de Dieu, dans cet Age-ci, consiste simplement dans le fait qu'ils eurent connaissance de la bonté divine par anticipation sur le monde, afin que, par la justification, ils puissent parvenir à la connaissance de l'appel et à la participation au prix glorieux qui doit être attribué au corps élu de Christ, au sacerdoce royal.

Si nous considérons le « monde chrétien » nominal, il semble évident que la grande masse même des croyants *sincères* n'ait jamais dépassé ce degré préliminaire de la justification : ces croyants ont « goûté que le Seigneur est bon », et cela leur a suffi. Ils auraient dû, au lieu de cela, par cet avant-goût, avoir une plus grande faim et une plus grande soif de droiture et de vérité, d'une plus grande connaissance du caractère et du plan divins, d'une croissance plus grande en grâce, en connaissance et en amour, et vouloir parvenir à une meilleure compréhension de la volonté de Dieu les concernant, et que nous allons considérer sous le sous-titre de la Sanctification.

Pour autant qu'on puisse le discerner, l'avantage de ces croyants justifiés [à l'essai — Ed.] a simplement trait à cette vie présente et au soulagement qu'ils éprouvent maintenant quant au caractère miséricordieux de Dieu et à ses agissements futurs envers eux. Et encore, leur connaissance sur ce point est si insuffisante qu'ils chantent parfois :

« Souvent, anxieux, je pense :  
Suis-je sien ou ne le suis-je pas ? »

En fait, bien que Christ ait été leur sagesse au point de leur montrer qu'ils avaient besoin d'un Sauveur, et même de leur découvrir quelque chose du salut qu'il apporte, cependant il n'est pas dans le plan divin qu'il doive continuer à être leur sagesse et à les guider dans « les choses profondes de Dieu » sauf si, par la consécration et le dévouement, ils deviennent des disciples marchant sur ses

traces. Le croyant justifié [« le croyant non consacré » — Ed.] n'est en aucun sens une Nouvelle-Créature même si, comprenant quelque chose des voies et des exigences divines, il cherche à vivre une vie morale, honnête dans le monde. Il est encore de la terre, terrestre. Il n'a jamais fait le pas en avant pour échanger ses droits humains, terrestres (assurés en Jésus) contre les choses célestes sur lesquelles, par sa justification [« par son sacrifice » — Edit.] le Seigneur lui a ouvert la porte. Comme dans le type, il n'était pas permis aux Lévites de pénétrer dans les lieux saints du Tabernacle, ni même de voir les choses qui s'y trouvaient, ainsi, dans l'antitype, il n'est pas permis aux croyants justifiés de comprendre les choses profondes de Dieu ni de discerner et d'apprécier leur grandeur si, tout d'abord, ils ne deviennent des membres de la Sacrificature royale par une pleine consécration d'eux-mêmes.

Espérer recevoir de la main du Seigneur, pendant l'Age millénaire, une préférence et une faveur spéciales, parce que dans la vie présente l'on a reçu en vain sa faveur, reviendrait à espérer une bénédiction spéciale parce qu'antérieurement on avait mal employé ou peu apprécié une autre bénédiction. Ne serait-ce pas en harmonie avec les agissements divins dans le passé, si nous devons trouver que certains qui n'ont pas été favorisés durant cet Age de l'Évangile, recevront les principales faveurs dans l'Age prochain ? Cela ne serait-il pas beaucoup plus en harmonie avec les paroles de notre Maître : « Il y a des derniers qui seront les premiers et des premiers qui seront les derniers » ? En vérité, l'Apôtre montre distinctement que lorsque la Nouvelle-Création aura été constituée et l'Age millénaire introduit, la faveur spéciale de Dieu retournera à Israël naturel, à qui elle fut enlevée au commencement de l'Age de l'Évangile. — Rom. 11 : 25 à 32.

Ceux qui, avant cet Age-ci, furent justifiés à communier avec Dieu, qui maintinrent leur justification et qui, en récompense, seront établis « princes sur toute la terre » soumis au Royaume céleste, ne la maintinrent qu'au prix



de renoncements terrestres (Héb. 11 : 35). Ceux de l'Age actuel qui veulent employer droitement et maintenir leur justification, doivent le faire au prix de la chair. Les membres du petit troupeau, fidèles à un degré exceptionnel, donneront leur vie au service de la vérité et des frères, et seront ainsi des copies du Chef de notre Salut. Il faut que les membres de la seconde classe, considérée ailleurs comme étant la « Grande Multitude » (\*), parviennent à leur récompense au prix de la chair également, quoique, ayant montré moins de zèle dans ce sacrifice, ils perdent la grande récompense de la Nouvelle-Création et de ses privilèges du Royaume. Ces trois classes paraissent être les seules(\*\*) à profiter, au-delà de la vie présente, des occasions favorables spéciales offertes pendant cet Age de la justification par la foi.

Il est évident que les activités du Royaume, à la lumière d'une pleine connaissance et au point de vue des œuvres, attireront très fortement et pour diverses raisons, Israël selon la chair d'abord. Lorsque son aveuglement aura pris fin, il deviendra extrêmement zélé pour l'Oint de l'Eternel et dira comme dans la prophétie : « Voici, c'est notre Dieu ; nous l'avons attendu, et il nous sauvera » (Esaïe 25 : 9). Cependant, tandis qu'Israël sera naturellement le premier à se rallier au nouvel ordre de choses, les bénédictions et les occasions favorables du Royaume, Dieu merci, s'étendront rapidement à travers le monde, afin que toutes les nations puissent devenir des enfants d'Abraham dans le sens qu'elles auront part aux bénédictions qui lui ont été promises, selon qu'il est écrit : « Je t'ai établi père d'une multitude de nations ; en ta postérité toutes les familles de la terre seront bénies. »

### CHRIST FAIT POUR NOUS SANCTIFICATION

De même que la sagesse ou la connaissance de Dieu nous vint comme résultat du sacrifice de notre Seigneur Jésus

(\*) Ou « Grande Foule ». — D. — Trad.

(\*\*) Ecrit en 1904. — Trad.

en notre faveur, et de même que la justification nous vint alors grâce à son mérite, lorsque nous acceptâmes sa réconciliation (\*) et que nous nous détournâmes du péché pour nous tourner vers la droiture (« righteousness »), ainsi notre satisfaction est-elle par lui. Aucun homme ne peut se sanctifier lui-même dans le sens de se rendre digne d'être accepté et adopté dans la famille de Dieu, la Nouvelle-Création, engendré de son Esprit (Jean 1 : 13 ; Hébr. 5 : 4). De même que le mérite de Christ fut nécessaire à notre justification, ainsi notre acceptation par lui comme membres de son corps, la sous-sacrificature royale, et son assistance continuelle, sont indispensables pour affermir notre appel et notre élection. L'Apôtre condamne ceux qui « ne tiennent pas ferme le Chef » (Col. 2 : 19 — D.), et nous comprenons qu'il est essentiel que chaque membre de l'Eglise reconnaisse Christ Jésus non seulement comme étant le Rédempteur du péché, mais encore comme le Chef (Tête), représentant, guide, instructeur et protecteur du corps (l'Eglise). Notre Seigneur nous montre cette nécessité, pour nous, de demeurer sous sa garde, disant à diverses reprises : « Demeurez en moi... Comme le sarment ne peut pas porter du fruit de lui-même à moins qu'il ne demeure dans le cep, de même vous non plus [vous ne le pouvez], à moins que vous ne demeuriez en moi » (Jean 15 : 4). « Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez ce que vous voudrez, et il vous sera fait » (Jean 15 : 7). L'Apôtre souligne cette même nécessité de demeurer en Christ, disant : « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant » (Hébr. 10 : 31). Pour préciser sa pensée, il poursuit en citant la prophétie : « Car notre Dieu est un feu dévorant ! » L'amour de Dieu, tout autant que sa justice, s'enflamme contre tout péché. Or « toute injustice (\*\*) est un péché ». « Il ne peut voir [admettre] le péché. » Il n'agit

---

(\*) [... réconciliation et que nous consacraâmes notre tout à Dieu ; ainsi notre satisfaction est-elle par lui] — Edit.

(\*\*) ou « iniquité » (Seg.) : « unrighteousness ».

donc pas dans le sens de protéger les pécheurs mais dans le sens de les aider à sortir de la maladie et de son châ-timent de destruction.

Ceci nous assure, d'accord avec diverses déclarations de l'Écriture, que le moment vient où le péché et les pécheurs avec tout ce qui accompagne le péché, la douleur, l'affliction et la mort, auront disparu. Dieu merci ! nous pouvons nous réjouir également de ce trait distinctif du caractère divin, que Dieu soit un feu dévorant, quand nous savons qu'il a pourvu à un refuge en Christ Jésus pour la période de nos imperfections involontaires, et qu'en lui il a pourvu aussi à notre délivrance définitive du péché, de la mort et de toute faiblesse, pour nous réveiller à sa parfaite ressemblance : la perfection de la nature divine et sa plénitude pour la Nouvelle-Création, et la perfection sur un plan quelque peu correspondant à celui des anges pour la « Grande Multitude », afin que ses membres soient les ministres, les compagnons de l'Église glorifiée — « des vierges qui la suivent, ses compagnes » (Ps. 45 : 14 — D.). Ensuite viendront les anciens dignes, parfaits dans la nature humaine, images de Dieu dans la chair, représentants glorieux du Royaume céleste, intermédiaires (ou canaux — Trad.) par lesquels la bénédiction divine visitera toutes les familles de la terre. Finalement, lorsque les épreuves, les occasions favorables et les jugements de l'Âge millénaire auront amené tous les hommes de bonne volonté et obéissants à la perfection et auront manifesté leur fidélité à Dieu, ces hommes auront atteint la perfection humaine, l'image de Dieu dans la chair. Parmi eux tous, la volonté divine sera si parfaitement comprise et exécutée — et cela de grand cœur — que l'Éternel cessera d'être pour eux un feu dévorant, parce qu'ils auront été purifiés de leur gangue sous la discipline du grand Médiateur à qui tous furent confiés par l'amour et la sagesse du Père. Alors Christ « verra [du fruit] du travail de son âme, [et] sera satisfait » des résultats.

Sanctification signifie mise à part pour le saint service. Les pécheurs ne sont pas appelés à la sanctification, mais

à la repentance. Les pécheurs repentants ne sont pas astreints à la consécration, mais il leur faut *croire* au Seigneur Jésus-Christ pour leur justification. La sanctification ne s'impose qu'à la classe justifiée, à ceux qui croient aux promesses de Dieu, concentrées en Christ et assurées par son sacrifice en rançon. Ceci ne veut pas dire que la sanctification ou sainteté ne soit pas ce qui convienne à toute l'humanité ; cela signifie tout simplement que Dieu prévient que tant qu'un homme se trouverait dans la position d'un pécheur non repentant, il serait inutile de l'inviter à se mettre à part pour vivre une vie de sainteté. Il doit tout d'abord se rendre compte de sa culpabilité et se repentir. Cela ne veut pas dire que le pécheur repentant ne doive pas parvenir à la sanctification, être mis à part pour une vie de sainteté, mais plutôt qu'une sanctification qui omettrait la justification serait tout à fait vaine. Dans l'ordre des dispositions prises par Dieu, il nous faut d'abord apprendre que la bonté divine a pourvu à tout ce qu'il faut à l'égard de nos péchés ; il nous faut accepter son pardon [« son arrangement » — Ed.] comme un don gratuit par Christ, avant que nous soyons dans une attitude convenable pour envisager la consécration et nous sanctifier à son service. En outre, l'objet de tout cet arrangement de l'Age de l'Évangile — l'appel à la repentance, la proclamation de la bonne nouvelle d'une justification possible, l'invitation faite aux justifiés [à tous les croyants — Ed.] de se sanctifier, de se consacrer à Dieu, sont autant d'éléments ou parties de l'unique grand plan que Dieu est en train de réaliser maintenant : le développement de la Nouvelle-Création. Dieu a prédéterminé que tous ceux qui constitueront la Nouvelle-Création doivent être des sacrificateurs — de la « Sacrificature royale », et que chacun d'eux doit avoir quelque chose à offrir à Dieu, à l'exemple de notre Souverain Sacrificateur qui « s'est offert lui-même à Dieu » (Héb. 7 : 27 ; 9 : 14). Toute la sous-sacrificature [Les sacrificateurs qui sont tous sous l'autorité du Souverain Sacrificateur — Trad.] doit aussi *s'offrir* à Dieu, elle aussi.

Comme les y invite l'Apôtre : « Je vous exhorte donc frères [frère, parce que justifiés et ainsi admis à la communion avec Dieu] par les compassions de Dieu [le pardon déjà expérimenté des péchés] à *présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, [ce qui est] votre service intelligent* » (Rom. 12 : 1). Et maintenant, remarquez que, puisque nos corps ne sont pas effectivement « saints », il faut qu'ils soient considérés comme tels [« reckonedly ». — Trad.] avant de pouvoir être « acceptables à Dieu », comptés comme « saints » ; autrement dit, il nous faut être justifiés par la foi en Christ *avant* d'avoir quoi que ce soit de saint et d'acceptable à déposer sur l'autel de Dieu. Et ce quelque chose d'acceptable doit être mis sur l'autel de Dieu, sacrifié et accepté de lui, venant des mains de notre grand Souverain Sacrificateur, avant que nous puissions être considérés comme membres de sa « Sacrificature royale ».

La sanctification sera exigée par le grand Roi durant l'Age millénaire. Le monde entier sera appelé à se sanctifier, à se séparer de toute impureté, de quelque péché que ce soit, et à obéir à la volonté divine représentée par le Royaume et ses princes. Il se peut que certains observent alors une sanctification ou sainteté de la vie toute extérieure sans avoir le cœur sanctifié : ceux-là pourront faire des progrès tant au mental qu'au moral et au physique — jusqu'à la limite extrême du rétablissement — la pleine perfection ; ce faisant ils jouiront dans l'intervalle, des bénédictions et des récompenses qui caractériseront cette glorieuse période jusqu'à son terme même ; mais si, alors, la sanctification ne pénètre pas leurs pensées mêmes et les intentions de leurs cœurs, ils ne seront pas propres pour les conditions éternelles au delà de l'Age millénaire, où rien ne sera admis qui ne soit absolument conforme à la règle divine en pensée, en parole et en action.

Cependant, tout en suivant ainsi le développement de la sanctification en tant que principe général et de son action sur le monde dans l'avenir, ne perdons pas de vue le fait que les Ecritures furent spécialement écrites « pour

*notre* instruction » — pour l'instruction de la Nouvelle-Création. Lorsque sera venu le temps pour le monde d'être instruit dans le sens de la sanctification, le Grand Maître, le Soleil de Justice sera là pour inonder la terre de la connaissance de Dieu. Il n'y aura plus une Babel de théories et de doctrines confuses car l'Éternel a promis qu'en ce jour-là : « Je changerai la [langue] des peuples en une langue [message] purifiée, pour qu'ils invoquent tous le nom de l'Éternel pour le servir d'un seul cœur » (Soph. 3 : 9). C'est à la Nouvelle-Création seule que l'Apôtre s'adresse lorsqu'il déclare que Christ, « de par Dieu, a été fait pour *nous* sagesse, justice, sanctification et délivrance ». Prêtons donc la plus sérieuse attention à ces choses écrites pour *notre* instruction et qui nous sont évidemment nécessaires si nous voulons affermir notre appel et notre élection pour faire partie de la Nouvelle-Création.

De même que l'Éternel dit aux Israélites-types : « Sanctifiez-vous » et « Je vous sanctifierai » (Lév. 20 : 7, 8 ; Ex 31 : 13), ainsi invite-t-il l'Israélite selon l'esprit à se consacrer, à présenter son corps en sacrifice vivant, à s'offrir à Dieu grâce, à et par, le mérite de la réconciliation de Christ ; ce sont ceux-là seulement qui le font pendant le « temps favorable » que l'Éternel accepte et met à part comme saints en écrivant leurs noms dans le livre de vie de l'Agneau (Apoc. 3 : 5). De plus, il leur attribue les couronnes de gloire, d'honneur et d'immortalité qu'ils recevront s'ils sont trouvés fidèles à tous leurs engagements, ce qui, nous en avons l'assurance, n'est qu'un « service raisonnable » — Apoc. 3 : 11.

De même que dans le type, la consécration des Lévites était une consécration partielle (« mesurable »), pour suivre la droiture, mais n'était pas une consécration en vue du sacrifice, ainsi le pas suivant de la sanctification qui est fait par ceux qui acceptent l'appel de Dieu pour faire partie de la Sacrificature royale, était symbolisé dans le type par la consécration d'Aaron et de ses fils dans la fonction sacerdotale — une consécration pour le sacrifice. Cela était symbolisé par des robes blanches de lin fin qui

représentaient la droiture, la justification, et par l'huile d'onction et par l'office de sacrificateur auquel tous les prêtres prenaient part. — Héb. 8 : 3.

Dans les types lévitiques, deux consécrationes sont nettement indiquées : (1) la consécration générale de tous les Lévites ; (2) une consécration spéciale des quelques Lévites qui étaient des *sacrificateurs* ou prêtres. La première de ces consécrationes représente la consécration générale à une vie sainte et à l'obéissance à Dieu que tous les croyants font, et qui, par la grâce de Dieu par l'intermédiaire de Christ, obtient pour eux, à l'essai [ou *considérée comme telle* — « reckonedly » (\*) — Trad.] la « justification » à la vie » et la paix de Dieu. C'est ce que tous les vrais croyants comprennent et expérimentent dans cet Age. Mais, comme l'explique l'Apôtre : « le *but* du commandement, c'est une charité(\*\*) venant d'un cœur pur » (1 Tim. 1 : 5 — Seg.) : autrement dit, Dieu prévoit que notre soumission à notre première consécration, notre soumission aux termes de notre justification pendant l'Age présent, nous conduira au *but* de cette justification, à la consécration en tant que prêtres pour le sacrifice.

Comment cela ? Parce qu'une vie sainte et l'obéissance à Dieu comprennent un « amour venant d'un cœur pur » pour Dieu et pour nos semblables. L'amour pour Dieu signifie un amour « de tout notre cœur, de toute notre pensée, de tout notre être, de toute notre force » ; un tel amour n'attendra pas d'être commandé, mais s'offrira pour le service, disant : « Seigneur, que veux-tu que je fasse ? » Au premier avènement, tout « véritable Israélite » fidèle avait fait cette première consécration représentée par celle des Lévites. C'est à ceux-là que le Seigneur adressa l'appel spécial de l'Évangile, celui de la consécration à la mort, au sacrifice de leurs intérêts terrestres pour obtenir les richesses célestes, l'appel à devenir des disciples suivant les traces de Jésus, le Chef de notre Salut sur le chemin étroit qui conduit à la gloire, à l'honneur et à l'immorta-

(\*) Ou « tentatively » (synonyme) : expérimentalement. — Trad.

(\*\*) Grec *agape* : amour désintéressé.

lité. Ceux qui répondirent à cette *invitation* furent acceptés comme sarificateurs, comme membres du *corps* du Souverain Sacrificateur de notre profession et « fils de Dieu ». — Jean 1 : 12.

Pendant tout l'Age de l'Évangile, la même filière a cours : (1) c'est la consécration à l'obéissance et à la droiture (« righteousness ») qui fait de nous des Lévites-antitypes. On découvre alors que la droiture signifie un amour suprême pour Dieu et un désir de connaître et de faire sa volonté ; puis, plus tard, on se rend compte que toute la création est maintenant si pervertie, si dénaturée et si en désaccord avec Dieu qu'en fait, être en accord avec Dieu c'est être en désaccord avec toute injustice tant celle qui habite en nous que celle qui existe chez les autres ; on se tourne alors vers l'Éternel, on crie à Lui pour savoir pourquoi il nous a appelés, pourquoi il a accepté notre consécration, et pourquoi, cependant, Il n'a apparemment rendu cela possible que par le sacrifice de soi-même. A ce cri l'Éternel répond : « Vous avez été appelés pour une seule espérance de votre appel » (Eph. 4 : 4), et cet appel a pour objet le cohéritage avec notre Seigneur dans la gloire, l'honneur et l'immortalité du Royaume (Luc 12 : 32 ; Rom. 2 : 7) ; il ajoute que le chemin est étroit et difficile parce qu'il est indispensable, à ceux qu'il veut ainsi honorer, de subir ces épreuves avec succès (Matt. 7 : 14 ; Rom. 8 : 17). (2) Ce fut après avoir entendu l'appel de Dieu par l'intermédiaire de l'Apôtre : « Je vous exhorte donc frères... à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, [ce qui est] votre service intelligent », après avoir répondu à cet appel et après nous être consacrés *jusqu'à la mort* que nous fûmes comptés comme *prêtres* de la « Sacrificature royale », membres du Grand Souverain Sacrificateur de notre profession (ou ordre) Christ Jésus, de Nouvelles-Créatures.

Ces croyants qui, après s'être rendu compte que « le but du commandement c'est une charité provenant d'un cœur pur », refusent d'aller jusqu'à ce but, refusent d'accepter



l'appel au sacrifice, et refusent par conséquent de se soumettre à ce que Dieu a envisagé en les justifiant [à l'essai — Edit.], ceux-là échouent dans leur alliance basée sur l'obéissance à la droiture, à cause de l'étroitesse du chemin, et refusent ainsi la « seule espérance de leur appel ». Ne reçoivent-ils pas la grâce de Dieu [la justification à la vie, considérée comme telle] (\*) en vain ? Si l'on se rappelle les anciens dignes, et qu'on remarque combien il leur en coûtâ pour recevoir « un bon témoignage par la foi » et pour « plaire à Dieu », pour garder ainsi leur justification à l'amitié (Héb. 11 : 5, 32-39), pouvons-nous espérer que la justification à la vie, accordée pendant cet Age de l'Évangile à ceux qui deviennent des Lévités-antitypes, puisse être maintenue par un moindre degré de fidélité de cœur à l'Éternel et à la droiture ? Nous devons conclure avec certitude que ceux qui sont acceptés comme croyants justifiés [à l'essai — Edit.] (Lévités-antitypes) et qui « comptent le prix », ce qu'il en coûte pour être disciples (Luc 14 : 27, 28) — ce à quoi les conduit leur consécration déjà faite — et alors refusent d'exercer la foi dans l'aide promise par le Seigneur, refusent ou négligent d'avancer pour accomplir leur « service raisonnable », en complétant leur consécration — jusqu'à la mort —, ceux-là ont reçu la faveur de l'Éternel en vain. On ne peut sûrement pas les considérer comme ayant maintenant cette justification à la vie, ni même la justification à la communion spéciale avec Dieu ; ainsi tombent-ils de leur position privilégiée de Lévités-antitypes et ne doivent-ils plus être considérés désormais comme tels.

Pourtant, parmi ceux qui apprécient bien la faveur de Dieu, et dont les cœurs répondent en toute loyauté aux privilèges et au « service raisonnable » d'une pleine consécration, et qui s'engagent par l'alliance d'obéissance à Dieu et à la droiture jusqu'à la mort, il y a les deux classes suivantes :

(1) Ces Lévités-antitypes qui, avec joie, « laissent leur vie » volontairement, cherchant les voies et les moyens

(\*) Ou « à l'essai » - « reckonedly ». — Trad.

de servir le Seigneur, les frères et la Vérité, estimant comme un plaisir et un honneur de *sacrifier* ainsi leur bien-être terrestre, leurs aises, le temps, l'influence, les moyens et tout ce qui constitue la *vie présente*. Ces sacrificateurs volontaires, joyeux, les prêtres-antitypes, seront glorifiés dans peu de temps, et, avec leur Seigneur, formeront la « *Sacrificature royale* ». Leur sacrifice alors achevé, ils ne seront plus désormais typifiés par Aaron et ses fils accomplissant des sacrifices pour le peuple, mais par Melchisédec — un prêtre sur son trône — répandant sur le monde durant le Millénium, les bénédictions assurées par les « sacrifices plus excellents » offerts au cours du Jour de Propitiation-antitype — l'Age de l'Évangile.

(2) Une autre classe de croyants répondent à l'appel du fond du cœur et consacrent joyeusement leur tout à l'Éternel et à son « service raisonnable ». Ils démontrent ainsi qu'ils sont dignes d'être des Lévités-antitypes parce qu'ils ne reçoivent pas la grâce de Dieu en vain. Mais hélas ! bien qu'ils répondent à l'appel et entrent ainsi dans « la seule espérance de notre appel » et dans tous les privilèges des élus, leur amour et leur zèle ne sont cependant pas développés au point de les pousser à accomplir le sacrifice qu'ils avaient promis de faire. Parce que leur amour et leur foi ne sont pas assez ardents, ils manquent de placer ou de maintenir leur sacrifice sur l'autel. On ne peut donc pas les considérer comme de véritables « copies » ou images de notre Grand Souverain Sacrificateur qui trouva ses délices à faire la volonté du Père ; ils ne combattent pas victorieusement et ne peuvent donc pas être comptés parmi les « vainqueurs » qui auront part avec leur Seigneur au Royaume céleste au titre de membres de la « *Sacrificature royale* ». Ils manquent d'affermir leur vocation et leur élection en ne se soumettant pas complètement aux termes de leur alliance.

Mais qu'en est-il de ceux-ci ? Ont-ils tout perdu du fait que courant pour le prix, ils ont failli dans l'épreuve de zèle et d'amour exigée pour le gagner ? Non, Dieu merci. Même si, soumis à des épreuves cruciales, leur foi et leur

zèle ne furent pas trouvés suffisants pour qu'ils puissent être classés parmi les sacrificateurs (ou prêtres — Trad.), néanmoins leur degré de foi et de zèle pour se consacrer jusqu'à la mort démontre la sincérité de leur cœur comme Lévites. Cependant, il ne suffit pas qu'ils se soient pleinement consacrés ; ils doivent absolument *démontrer* qu'ils aiment l'Éternel de tout leur cœur et qu'ils *ne le renieraient à aucun prix*, même s'ils ne sont pas assez fidèles pour rechercher le sacrifice à son service. Quelle est donc l'épreuve qui prouvera qu'ils sont dignes de la charge des Lévites dans le Royaume ? Et comment sera-t-elle appliquée ?

Nous avons déjà fait allusion à cette « grande multitude » de véritables consacrés à l'Éternel dépeinte en Apocalypse 7 : 13 à 15. « Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. C'est pourquoi ils sont devant [et non pas *sur*] le trône de Dieu et le servent jour et nuit [continuellement] dans son temple [l'Église] ; et celui qui est assis sur le trône dressera sa tente sur eux » [les associera avec lui et son Épouse glorifiée dans la condition spirituelle et ses services]. « Vierges folles ! ». Elles ont laissé échapper l'occasion favorable de devenir membres de l'Épouse, mais elles sont, néanmoins, *vierges*, pures quant aux intentions de leur cœur. Elles manquent le *prix* mais plus tard obtiennent, à travers de dures épreuves, d'avoir part au festin nuptial de l'Époux et de l'Épouse, « les vierges ses compagnes qui la suivent ». Elles seront également présentées au Roi. « Elles te seront amenées avec joie et allégresse, elles entreront dans le palais du Roi » (Ps. 45 : 14, 15 — D.). En tant que Lévites, elles n'ont pas réussi à obtenir le prix de la Sacrificature Royale, mais elles sont encore des Lévites et peuvent servir Dieu dans son temple glorifié, l'Église, bien qu'elles ne puissent être ni des « colonnes » ni des « pierres vivantes » dans ce temple (Apoc. 3 : 12 ; 19 : 6, 7 ; Ps. 45 : 14 et 15 — D.). Le verset qui suit la dernière citation attire notre attention sur les Lévites-antitypes de l'époque antérieure qu'Israël

selon la chair appelait « les pères », et nous assure qu'ils seront récompensés en étant faits « princes sur toute la terre ».

De même, les trois fils de Lévi (Kéath, Guershon et Mérari) paraissent représenter quatre classes : (1) Moïse, Aaron et toute la famille sacerdotale d'Amram (fils de Kéath) dont les tentes s'élevaient devant [côté est] le Tabernacle. Ils avaient la charge entière de toutes les questions religieuses — leurs frères, tous les Lévites mêmes — étant leurs aides ou serviteurs honorés. (2) Campée sur le côté sud se trouvait la famille de Kéath, leurs plus proches parents qui, eux, avaient la charge des objets les plus sacrés : les Autels, le Chandelier (v. Zadoc-Kahn : « luminaire »), la Table et l'Arche. (3) Campés au nord du Tabernacle se trouvaient les Lévites de la famille de Mérari venant en honneur dans le service et qui avaient la charge des planches recouvertes d'or du tabernacle, des poteaux et des socles, etc. (4) Derrière se trouvaient les Lévites de la famille de Guershon. Ils avaient la charge des services les moins importants — celui de transporter, etc. les cordages, les courtines extérieures, la porte, etc.

Ces familles distinctes de Lévites peuvent très bien représenter quatre classes distinctes de l'humanité *justifiée*, quand l'œuvre de réconciliation sera achevée : les saints ou Sacrificateur Royale, les Anciens Dignes, la « Grande Multitude » (ou Grande Foule — Trad.) et le monde délivré [Note I]. Comme il arrive souvent quand il s'agit de types, les noms semblent être significatifs : (1) La famille d'Amram choisie pour former la prêtrise. Le nom AMRAM veut dire *peuple élevé* ou *exalté*. Quel nom bien approprié pour le type du « petit troupeau » dont le chef est Jésus Christ ! « Hautement élevés », « haut placés », telles sont les déclarations scripturales se rapportant à ces sacrificateurs. (2) KEHATH signifie *allié* ou *camarade*. Ce fut dans la famille de Kéath que les fils d'Amram furent choisis pour devenir une nouvelle maison de sacrificateurs. Les Lévites de la famille de Kéath pourraient donc bien représenter les Anciens Dignes dont la foi, l'obéissance, la

fidélité à Dieu, l'empressement à souffrir pour la justice, furent si pleinement attestés et avec qui nous nous sentons si apparentés. Ils ont été vraiment les alliés du Seigneur et les nôtres et, à certains égards, sont plus près du Christ de toute manière que ne le sont n'importe quels autres. (3) MERARI veut dire *amer*. Les Lévites de la famille de Mérari sembleraient représenter la « grande multitude » des engendrés de l'esprit qui n'ont pas gagné le prix de la Sacrificature royale et qui sont sauvés comme au travers du feu, s'élevant par une « grande tribulation » et des expériences *amères* à la position d'honneur et de service qu'ils occuperont. (4) GUERSHON signifie *réfugiés* ou *secourus, délivrés*. Les Lévites de la famille de Guershon sembleraient donc bien représenter les humains sauvés, tous ceux du monde qui auront trouvé un refuge, qui auront été secourus et délivrés de l'aveuglement et de l'esclavage de Satan. [Note I].

Ainsi donc, les premiers dans l'ordre aussi bien que dans le rang parmi ces Lévites-antitypes ou justifiés, seront les membres de la Sacrificature royale à qui seront confiés le Royaume millénaire et tous les intérêts. A leur droite seront leurs plus proches alliés — les Anciens Dignes — qu'ils établiront « princes sur toute la terre ». A leur gauche se trouveront leurs frères fidèles de la Grande Multitude (\*). Et enfin, viendront tous ceux qui seront libérés du péché et de la mort pendant le Millénium et dont la loyauté aura été pleinement démontrée dans la grande épreuve qui terminera l'Age millénaire. — Apoc. 20 : 7 à 9.

Tous ceux qui appartiendront à ces classes de Lévites, seront ceux qui auront été éprouvés et auront manifesté la loyauté de leur *œur* dans leurs épreuves. Cependant, ceci n'implique pas que ceux qui sont maintenant justifiés

---

(\*) La dernière pensée de l'auteur est que certains textes des Ecritures paraissent enseigner que les *Anciens dignes* n'auront pas la préséance, mais occuperont un rang inférieur à la *Grande Multitude* pendant le Millénium, mais qu'ils recevront la nature spirituelle et de plus grands honneurs à la fin. [Pendant le Millénium, ils occuperont un rang inférieur quant à leur nature ; mais ils occuperont alors un rang plus élevé quant à leur ministère]. — Edit.

par la foi, en avance sur le monde (\*) et qui négligent ou refusent d'avancer et d'atteindre le *but* du commandement — l'amour venant d'un cœur pur — et qui reçoivent par conséquent cette grâce de Dieu *en vain* n'auront pas une nouvelle occasion favorable. Si, lorsqu'ils « comptent le prix » de la participation au service sacerdotal du sacrifice, ils déclinent l'offre qui leur est faite, il est bien certain qu'on ne peut ni louer ni récompenser une telle appréciation du « service raisonnable » envers Dieu, mais en toute justice leur manque de sagesse ne mérite pas non plus un châtiment ; autrement, l'appel à la gloire, à l'honneur et à l'immortalité n'est pas une grâce mais une nécessité, n'est pas une invitation mais un commandement, n'est pas un sacrifice mais une obligation. La perte ou l'annulation de leur justification n'empêche qu'ils font encore partie du monde racheté exactement dans la situation où ils se trouvaient avant d'accepter Christ par la foi, sauf que l'augmentation de leur connaissance augmente aussi leur responsabilité pour ce qui est de faire le bien. En d'autres termes, l'épreuve pour la vie ou la mort éternelles dans le temps présent n'engage que ceux qui, de plein gré, font une pleine consécration d'eux-mêmes au Seigneur « jusqu'à la mort ». Le reste de la race n'est pas encore en jugement pour la vie ou la mort éternelles, et ne le sera pas avant que le Royaume millénaire ait été établi. Toutefois, en attendant, chaque être humain, en proportion de la lumière qu'il a reçue, édifie ou détruit son caractère, et rend ainsi ses conditions dans l'Age millénaire et ses espérances de vie éternelle, soit meilleures soit plus mauvaises, selon qu'il obéit ou méconnaît sa connaissance et sa conscience.

Cependant, pour ceux qui sont pleinement consacrés la chose est différente. Par leur consécration plus complète *jusqu'à la mort*, ils renoncent totalement à la vie terrestre, l'échangeant contre la vie spirituelle qui sera la leur s'ils sont fidèles jusqu'à la mort, mais pas autrement. En conséquence, pour eux, l'infidélité signifiera la mort éter-

(\*) [*\* Foi, dans le sens expérimental et qui... \**]. — Edit.

nelle, comme il en sera d'ailleurs pour tous les êtres humains, qui, à la fin du Millénium, seront infidèles.

Aucun des Lévites n'eut d'héritage dans le pays de Canaan. Ce fait est significatif : ayant consacré leur tout à l'Éternel, et étant de tout cœur pleinement en harmonie avec sa droiture, les conditions imparfaites du temps actuel de péché *ne sont pas leur héritage*. Canaan représentait la condition où a lieu la lutte pendant l'état d'épreuve ; les conquêtes sur les ennemis représentaient la victoire sur les maux, etc., spécialement durant le Millénium ; mais Dieu a pourvu à un meilleur héritage, à un héritage pur et parfait, pour tous ceux qu'Il *justifie* complètement comme Lévites-antitypes. Les premiers à entrer en possession de cet héritage plus excellent seront les Sacrificateurs qui auront part à la Première Résurrection et recevront la perfection dans la nature divine. Les « Anciens Dignes » viendront ensuite et entreront dans leur parfait héritage par la résurrection comme êtres humains parfaits (\*). La « Grande Multitude » suivra dans l'ordre et sera rendue parfaite sur le plan spirituel. En dernier lieu, la classe de Guershon, éduquée, relevée et éprouvée pendant le Millénium, entrera dans son héritage par cette résurrection graduelle, un relèvement de la mort à la vie pour y accéder dans une pleine mesure à la fin du Millénium.

De même que seuls les croyants qui se consacrent jusqu'à la limite extrême — jusqu'à la mort — sont engendrés du saint Esprit et comptés comme membres du Grand Souverain Sacrificateur, ainsi le montraient les types, car les Lévites en général ne recevaient pas la sainte huile d'onction, type du saint Esprit, mais seuls les sacrificateurs, les prêtres seuls. Ceux-ci étaient tous aspergés d'huile mêlée au sang, afin de montrer que le saint Esprit dispensé aux membres de Christ ne leur est accordé qu'en vertu du sang répandu : (1) le sacrifice de Christ Jésus en leur faveur les justifie, et (2) leur engagement à prendre part au sacrifice avec Christ — en déposant leurs vies à son service. — Exode 29 : 21.

(\*) Voir note page 133.

L'onction du Souverain Sacrificateur était encore une chose différente ; elle représentait l'unité, la solidarité de l'Eglise élue, car cette onction n'était répandue que sur celui qui devait assumer la dignité sacerdotale comme grand prêtre — sur Aaron seul d'abord — mais sur chacun de ses fils, au moment même où ils succédaient dans l'office de grand prêtre « pour exercer *la sacrificature devant moi* » (Exode 28 : 41 ; 40 : 13, 15). Christ Jésus notre Seigneur, la Tête de l'Eglise qui est son corps a été « oint d'une huile de joie [le saint Esprit] *au-dessus* [la tête est au-dessus] de ses compagnons » ou cohéritiers, les membres de la « Sacrificature royale ». Elle fut toute répandue sur lui, et « de sa plénitude [abondance] nous tous avons reçu, et grâce sur grâce » [Jean 1 : 16]. Ce fut un « don ineffable » que d'être pardonné et justifié par le mérite de son sacrifice. Et maintenant il est presque impossible de croire que nous soyons appelés à être ses cohéritiers dans le Royaume et que notre consécration soit « scellée » par une aspersion de sang et d'huile en ayant part à l'onction de notre Tête [ou Chef — Trad.].

L'Eternel guida le prophète David pour nous donner une description écrite de l'onction et nous montrer comme elle fut toute répandue sur notre Tête, et comment il faut qu'elle descende de lui sur nous (Ps. 133 : 1 à 3 ; 45 : 7 ; Luc 4 : 18). Les membres de l'Eglise sont les « frères » que l'esprit pousse à « habiter unis ensemble ». Il faut que tous ceux qui sont un avec la Tête soient en harmonie avec les autres membres de l'Eglise qui est son corps, et ce n'est qu'en proportion où ils le sont qu'ils reçoivent le saint Esprit d'onction(\*). Cette huile d'onction sainte représentait le saint Esprit et l'éclairement qu'il apporte à ceux que Dieu accepte comme membres en perspective du Sacerdoce Royal, la Nouvelle-Création, membres qui sont « scellés » c'est-à-dire marqués par le saint esprit qui leur a été donné ainsi que nous l'avons montré précédemment (\*\*).

---

(\*) Vol. V, chap. IX.

(\*\*) Vol. V, chap. IX.



Tous ceux qui sont ainsi *marqués* du saint Esprit comme membres probables de la Nouvelle-Création, le Seigneur l'affirme : « ne sont pas du monde comme je ne suis pas du monde ». « Je vous ai choisis [du milieu du monde] et je vous ai établis, afin que vous alliez, et que vous portiez du fruit, et que votre fruit demeure ». « Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait sien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, mais que moi je vous ai choisis du monde, à cause de cela le monde vous hait » (Jean 15 : 16, 19 ; 17 : 16). Quoique, jusqu'à un certain point, le monde puisse discerner ces *marques* de la sanctification, nous ne devons pas espérer qu'elles suscitent son admiration ou son approbation, mais plutôt que le monde considérera ces témoignages du saint Esprit sur les Nouvelles-Créatures comme des preuves de faiblesses et de nature efféminée. Le monde apprécie et approuve ce qui paraît être une vie énergique et bien remplie — sans trop de droiture. Notre Seigneur nous explique pourquoi le monde n'approuve pas ses disciples : c'est parce que les ténèbres haïssent la lumière, que le niveau des pensées, des paroles et des actions de sa Sacrificature Royale est tellement plus élevé que celui des humains en général, qu'il semble donc condamner plus ou moins leur façon de vivre. **Le monde** aime plutôt être approuvé, flatté, et tout ce qui, à un degré quelconque, le censure, il l'évite s'il ne s'y oppose pas. Cette désapprobation des sages mondains de la chrétienté constitue un aspect de la mise à l'épreuve des membres de la Sacrificature Royale, et si leur consécration n'est pas absolument sincère, non seulement ils ne trouveront pas l'amitié du monde et souhaiteront à tel point son approbation qu'ils ne réussiront pas à accomplir dans l'esprit convenable le sacrifice qu'ils avaient entrepris des intérêts terrestres : ils ne seront pas des sacrificateurs, ni, par conséquent, des membres de la Nouvelle-Création. Cependant, en raison de leurs bonnes intentions, le Seigneur peut les faire passer par des épreuves ardentes pour la *destruction* de la chair qu'ils n'auront pas eu le zèle de *sacrifier*. Ainsi pourront-ils

être estimés dignes d'avoir part aux bénédictions et aux récompenses de la Grande Multitude qui sortira de la grande tribulation pour servir devant le trône sur lequel le Petit Troupeau s'assiéra avec le Seigneur.

La sanctification ne se compose pas seulement de deux parties, savoir : la part de l'homme qui se consacre entièrement et la part de Dieu qui l'accepte sans réserve, mais elle comporte en plus un élément de progression. S'il faut que notre consécration au Seigneur soit sincère et *complète* afin qu'elle puisse être acceptée par lui, néanmoins elle s'accompagne d'une somme relativement restreinte de connaissance et d'expérience. Il nous faut donc croître, jour après jour, dans la sanctification en même temps qu'en connaissance. Au début, notre cœur était rempli, nous rejetions toute volonté personnelle ; mais la capacité de notre cœur était petite. A mesure qu'elle augmente, la sanctification doit marcher de pair, en remplir toutes les parties. Ainsi l'Apôtre nous exhorte à être « remplis de l'esprit » et encore « que l'amour de Dieu soit répandu dans vos cœurs et y abonde de plus en plus ». Le moyen préparé pour cet élargissement du cœur, est exprimé dans la prière que fit notre Rédempteur pour nous : « Sanctifie-les par ta vérité ; ta Parole est la vérité ». — Jean 17 : 17.

Ce fut la Parole, ou message de Dieu, la « *sagesse* » de Dieu par Christ, qui commença à manifester envers nous la faveur divine, et nous conduisit pas à pas jusqu'au point de la consécration ; et maintenant c'est encore la même Parole, ou message de Dieu par Christ, qui doit élargir notre cœur aussi bien que le remplir. Cependant, s'il appartient à Dieu de pourvoir à la vérité qui doit nous remplir et nous sanctifier, il nous appartient à nous de manifester cette condition consacrée de cœur dans laquelle nous aurons faim et soif de cette vérité sanctifiante, que nous mangerons chaque jour et par laquelle nous serons ainsi rendus capables de croître dans le Seigneur et dans la puissance de sa force. Il ne suffit pas que nous nous consacrons à l'Éternel ; il ne désire pas de simples candidats à la Nouvelle-Création, mais il faut que ceux-ci soient exercés,

disciplinés et éprouvés afin de mettre en évidence et de développer les divers traits du caractère ; en outre, chaque trait doit être soumis à une complète épreuve de fidélité à Dieu, afin de démontrer qu'étant mises à l'épreuve et exercées sur tous les points, ces Nouvelles-Créatures soient trouvées fidèles à celui qui les a « appelées », et ainsi comptées dignes d'entrer dans les joies glorieuses de leur Seigneur en participant à la Première Résurrection.

De même que la justification (\*) apporta une grande bénédiction de paix avec Dieu, ainsi en est-il du pas suivant d'une pleine consécration à l'Éternel de tous les intérêts et de toutes les affaires de la vie, de toutes les espérances et de toutes les ambitions. Echanger des espérances, des ambitions et des bénédictions terrestres contre les célestes offertes à la Nouvelle-Création, apporte un grand et très satisfaisant soulagement, un grand repos du cœur, au fur et à mesure que nous discernons et que nous apprions pour nous-mêmes les très grandes et précieuses promesses que Dieu a faites à la Nouvelle-Création. Ces promesses se trouvent condensées dans celle-ci : « Toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son propos » (Rom. 8 : 28). Telle est la Seconde Bénédiction dans le vrai sens de cette expression, non pas toutefois qu'elle soit accompagnée de manifestations extérieures de la chair, mais parce qu'elle introduit dans notre cœur un profond repos, une pleine confiance en Dieu, et qu'elle permet de faire nôtres les promesses extrêmement grandes et précieuses des Écritures.

A cause des différences de tempéraments, il y aura nécessairement des différences d'expériences en rapport avec cette pleine consécration. Pour certains, un abandon total à l'Éternel et le fait de se savoir l'objet de ses soins spéciaux comme membres de la future Eglise élue leur apporteront simplement une paix satisfaisante, un repos du cœur, tandis que pour d'autres d'une nature plus exubérante, ce

(\*) « De même que cette justification à l'amitié apporte la paix de Dieu. »  
Edit.

sera une effervescence de joie, de louange et de réjouissance. Nous devons nous souvenir de ces différences de tempéraments naturels, et sympathiser avec ceux dont les expériences diffèrent des nôtres, nous souvenant que des différences analogues se manifestèrent parmi les douze apôtres, que certains — en particulier Pierre, Jacques et Jean — étaient plus démonstratifs que les autres en ce qui concernait toutes leurs expériences, y compris celles de la Pentecôte. Que les frères qui ont une disposition exubérante et effervescente apprennent la modération que l'Apôtre recommandait ; par contre, que les frères qui, par nature, sont plutôt trop froids et trop impassibles, prient et recherchent une plus grande appréciation des vertus de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, et une plus grande liberté pour les proclamer. Souvenons-nous que Jacques et Jean, deux des apôtres particulièrement bien-aimés du Seigneur, appelés les « fils du tonnerre » à cause de leur zèle et de leur impétuosité, eurent besoin, en une occasion au moins, d'être réprimandés et repris pour leur rappeler de quel esprit ils étaient animés (Luc 9 : 54, 55). L'Apôtre Pierre, autre disciple bien-aimé et zélé, fut d'une part béni pour sa prompte reconnaissance du Messie, mais d'autre part fut repris comme un adversaire, à cause d'un zèle inopportun. Néanmoins, le Seigneur montra nettement combien il appréciait le tempérament bouillant, ardent, de ces trois disciples qui furent ses compagnons intimes, les seuls qu'il prit avec lui sur la montagne de la Transfiguration, et dans la chambre où reposait la fille de Jaïrus que le Maître réveilla du sommeil de la mort ; ils furent aussi ses compagnons particuliers, un peu plus près de lui que ne le furent les autres dans le jardin de Gethsémané. La leçon qui se dégage de cela pour nous, c'est que le zèle plaît au Seigneur et qu'il nous rapproche de lui, mais qu'il doit toujours révéler le Chef et être guidé par sa parole et par son Esprit.

Sanctification ne signifie pas perfection humaine, comme certains l'ont mal interprété ; la sanctification ne change

pas la qualité ou la condition de notre cerveau, et n'ôte pas d'une manière miraculeuse les imperfections de notre corps. C'est une consécration ou une dévotion de la *volonté* que l'Éternel accepte comme parfaite par Christ : c'est une consécration du corps en sacrifice, « même jusqu'à la mort », et comme nous l'avons vu, ce corps n'est pas rendu réellement parfait grâce à la justification par la foi, mais il est simplement considéré comme parfait [« reckonedly » — Trad.] selon notre volonté, notre cœur, notre intention. Comme le recommande l'Apôtre, la nouvelle-volonté devrait chercher à amener toute faculté, tout talent, toutes conditions favorables de son corps en plein accord avec le Seigneur, et à exercer une influence dans la même direction sur tous les hommes avec lesquels elle vient en contact. Cela ne veut pas dire que dans le peu d'années (cinq, dix, vingt, cinquante) de la vie présente, la nouvelle-volonté sera capable d'amener à la perfection son propre pauvre corps imparfait (ou les corps imparfaits des autres dont il est un spécimen). Au contraire, l'Apôtre nous affirme, touchant l'Église, que dans la mort le corps est « semé en corruption, semé en faiblesse, semé en déshonneur, semé en corps naturel [imparfait], et que ce n'est qu'à la Résurrection où nous recevons un nouveau corps, vigoureux, parfait, glorieux, immortel, honorable, que nous aurons obtenu la perfection que nous cherchons, celle qui, selon la promesse du Seigneur, sera éventuellement la nôtre, si dans le temps présent de faiblesse et d'imperfection, nous lui manifestons la loyauté de notre *cœur*.

Cependant, la loyauté de cœur envers le Seigneur signifiera un effort continuuel pour soumettre toute la conduite de notre vie, bien plus, les pensées, les intentions mêmes de notre cœur, à la volonté divine (Héb. 4 : 12). Tel est notre premier devoir, notre devoir continuuel, et ce sera le but de notre devoir parce que « c'est ici la volonté de Dieu, votre sainteté ». « Soyez saints, car moi [l'Éternel] je suis saint » (1 Thess. 4 : 3 ; 1 Pi. 4 : 16). La sainteté absolue doit être l'idéal que notre *esprit* peut joyeusement et pleinement adopter et vivre, mais auquel nous ne parvien-

drons jamais réellement et physiquement aussi longtemps que nous serons assujettis aux faiblesses de notre nature déchue et aux attaques du monde et de l'Adversaire. Pourtant, comme jour après jour nous sommes « enseignés de Dieu » et parvenons à une plus grande connaissance de son caractère glorieux, comme de plus en plus l'appréciation de ce caractère remplit notre cœur, le nouvel entendement [« mind »] gagnera de plus en plus d'influence, de force, de puissance sur les faiblesses de la chair, quelles qu'elles puissent être, et ces faiblesses varient avec les différents membres du corps.

La véritable sanctification du cœur à l'égard de l'Éternel signifiera la diligence à son service ; elle signifiera la proclamation de la bonne nouvelle à d'autres ; elle signifiera l'édification mutuelle dans la très sainte foi ; elle signifiera que nous devons faire du bien à tous les hommes quand nous en aurons l'occasion, en particulier à la maison de la foi ; elle signifiera que de ces diverses manières notre vie, consacrée à l'Éternel, sera laissée pour les frères (1 Jean 3 : 16), jour après jour, occasion après occasion comme elles se présenteront à nous ; elle signifiera que notre amour pour le Seigneur, pour les frères, pour nos familles et, par sympathie pour l'humanité en général, remplira d'une manière croissante notre cœur, au fur et à mesure que nous croîtrons en grâce, en connaissance et en obéissance à la Parole divine et à l'exemple divin. Néanmoins, toutes ces applications de notre énergie dans l'intérêt des autres sont simplement autant de moyens par lesquels, sous la providence de l'Éternel, *peut s'accomplir notre propre sanctification*. Comme le fer s'aiguise par le fer [Prov. 27 : 17], ainsi l'énergie que nous dépensons pour d'autres nous apporte des bénédictions. En outre, alors que nous devrions de plus en plus parvenir à cette noble condition d'amour pour notre prochain comme pour nous-mêmes — et spécialement pour la maison de la foi, toutefois, le mobile de tous ces efforts devrait être notre amour suprême pour notre Créateur et Rédempteur, et notre désir d'être et de faire ce qui lui plaît. Il faut donc qu'en premier lieu

notre sanctification soit pour Dieu, qu'elle affecte d'abord notre propre cœur et notre propre volonté, et comme résultat d'une telle dévotion à Dieu, qu'elle trouve à s'employer dans l'intérêt des frères et de tous les hommes.

### SANCTIFIES PAR LA VERITE

De ce qui précède, il est clair que la sanctification que Dieu désire — celle qui est essentielle pour obtenir une place dans la Nouvelle-Création ne sera possible qu'à ceux qui sont à l'école de Christ et qui sont enseignés par lui, « sanctifiés par la vérité ». L'erreur, pas plus que l'ignorance, ne sanctifie. D'ailleurs, nous ne devons pas commettre l'erreur de supposer que toute vérité tend à la sanctification : au contraire, quoique la vérité en général soit admirable pour tous ceux qui l'aiment et qui haïssent l'erreur dans la même proportion, c'est « *Ta vérité* » seule qui sanctifie selon la parole de notre Seigneur. Nous voyons que le monde temporel (« *secular* ») tout entier poursuit ostensiblement la vérité, entre en compétition et en lutte pour l'obtenir. Les géologues ont une partie du champ, les astronomes, les chimistes, les physiciens, les hommes d'Etat, etc., en ont d'autres parties, mais nous ne trouvons pas que ces diverses branches de la recherche de la vérité conduisent à la sanctification. Au contraire, nous trouvons qu'en règle générale, elles conduisent à la direction opposée, en accord avec l'Apôtre qui déclare que « le monde, par la sagesse, n'a pas connu Dieu » (1 Cor. 1 : 21). Le fait est que, dans le peu d'années de la vie présente et dans notre présente condition déchue, imparfaite et corrompue, notre capacité est totalement insuffisante pour essayer utilement de comprendre toute la vérité sur tous les sujets ; c'est pourquoi nous voyons que ceux qui réussissent dans le monde sont des spécialistes. L'homme qui consacre son attention à l'astronomie aura plus qu'il ne peut faire pour conserver sa position ; il ne disposera que de peu de temps pour la géologie ou la chimie ou la botanique ou la médecine ou pour la plus noble de toutes les sciences « *Ta vérité* » — le plan divin des Ages. C'est pour cette raison que l'Apôtre, lui-

même un homme instruit de son temps, conseille à Timothée de fuir « la connaissance » [théories et sciences humaines] faussement ainsi nommée. Le terme science [version Cr.] signifie *vérité* ; nous pouvons être certains que l'Apôtre n'entendait pas contester la sincérité des savants de son temps, ni impliquer qu'ils falsifiaient intentionnellement la vérité, mais — et l'histoire de la science en témoigne pleinement — ses paroles nous donnent la pensée que bien qu'il y ait quelque vérité rattachée à toutes ces sciences, cependant les théories humaines appelées sciences ne constituent pas la vérité ; elles ne sont pas absolument exactes. Elles sont simplement les meilleures conjectures que les savants les plus appliqués dans ces branches d'études ont été capables de présenter, et il arrive de temps en temps, comme l'histoire le montre clairement, que ces conjectures se contredisent les unes les autres. De même que les savants d'il y a cinquante ans rejetèrent la science des temps antérieurs, ainsi les déductions et les méthodes de raisonnement de ces savants sont à leur tour rejetées par les savants d'aujourd'hui.

L'Apôtre Paul ne fut pas seulement un homme sage, un homme entièrement consacré et un membre de la Sacrificature royale, mieux qualifié par ses dons naturels pour suivre les traces du grand Souverain Sacrificateur que beaucoup de ses compagnons, mais en outre, étant l'un des « douze apôtres choisis de l'Agneau » pour remplacer Judas, il fut aussi l'objet de la direction divine (en particulier touchant ses enseignements), désigné par le Seigneur pour instruire la maison de la foi à travers tout l'Age de l'Évangile. Les paroles d'un si noble exemple de foi non moins que l'exemple de sa consécration, devraient être d'un grand poids pour nous lorsque nous étudions la course dans laquelle nous nous sommes engagés comme consacrés et comme membres agréés de la Sacrificature royale. Il nous exhorte à rejeter tout fardeau et toute entrave du péché, et à courir avec patience la course qui est devant nous, fixant les yeux sur Jésus, le chef de notre foi, jusqu'à ce qu'il en devienne le consommateur (Héb. 12 : 2). Comme



admonestation, il nous offre ses propres expériences, disant : « Je fais une chose ». J'ai trouvé que ma pleine consécration au Seigneur ne permettra pas la mise en valeur de mes talents dans toutes les directions, ni même pour l'étude de chaque vérité. La vérité de la révélation de Dieu, qui a pénétré dans mon cœur et qui dirige de plus en plus ses talents déjà sanctifiés et consacrés, m'a montré clairement que si je veux gagner le grand prix, il faut que j'y apporte toute mon attention, de même que ceux qui recherchent des récompenses terrestres doivent s'en préoccuper en conséquence. « Je fais une chose » [oubliant les choses qui sont derrière, oubliant mes premières ambitions comme étudiant, mes premières espérances comme citoyen romain et comme homme d'une instruction supérieure à la moyenne ; oubliant les attraits des sciences diverses et les lauriers qu'elles attribuent à ceux qui courent dans leurs voies] et tendant avec effort vers celles qui sont devant [gardant l'œil de ma foi, de mon espérance, de mon amour et de mon attachement fixé sur l'offre sublime de l'héritage avec mon Seigneur dans la nature divine et dans la grande œuvre du Royaume pour la bénédiction du monde], je cours droit au but pour le prix de l'appel céleste ». — Phil. 3 : 13, 14.

### EMOTION N'EST PAS SANCTIFICATION

Une grande confusion règne parmi les chrétiens concernant les témoignages ou les preuves de l'acceptation accordées par le Seigneur à ceux qui, dans l'Age présent, sont de fidèles sacrificateurs. Les uns attendent à tort une manifestation extérieure telle que celle qui fut accordée à l'Eglise au début de la bénédiction de la Pentecôte (\*). D'autres s'attendent à ressentir intérieurement des sensations de joie, attente, qui, si elle ne se réalise pas, provoque la déception et le doute pour toute la vie quant à leur acceptation par le Seigneur. Leurs espérances reposent, pour une grande part, sur les témoignages des frères qui ont fait l'expérience d'une telle *exubérance*. Il importe donc

(\*) Voir vol. V, chap. IX.

que tous apprennent que, nulle part, les Ecritures nous autorisent à de telles espérances : nous « sommes tous appelés pour une seule espérance de notre appel », et à tous ceux qui acceptent les conditions de l'appel appartiennent les mêmes promesses du pardon des péchés passés, du sourire encourageant du Père, de sa faveur qui nous aide à courir et à obtenir le prix qu'il nous offre : la grâce suffisante au moment du besoin. Toutefois, les membres du peuple du Seigneur diffèrent grandement dans leur manière de recevoir une promesse quelconque ou toutes les promesses, soit matérielles soit spirituelles, qu'elles viennent de l'homme ou qu'elles viennent de Dieu. Certains sont plus vifs et plus émotifs que d'autres, et par conséquent plus démonstratifs, tant par leurs gestes que par leurs paroles tout en décrivant les mêmes expériences. En outre, le comportement de l'Eternel à l'égard de ses enfants varie évidemment dans une certaine mesure. Pour autant que nous sachions, le grand Chef de l'Eglise, notre Seigneur Jésus, qui, à l'âge de trente ans, fit une entière consécration de son tout jusqu'à la mort pour faire la volonté du Père, fut oint ou saint de l'Esprit saint sans mesure, ne fit aucune expérience d'un caractère exubérant. Pourtant, n'en doutons pas, il avait la certitude que sa conduite était la bonne, que le Père l'approuvait, et qu'il recevrait sa bénédiction quelles que soient les expériences qu'il devrait faire. Néanmoins, au lieu d'être transporté sur la cime de la joie, notre Seigneur fut conduit par l'Esprit dans le désert, et les premières expériences qu'il fit comme Nouvelle-Créature, engendrée de l'Esprit, furent celles d'une tentation extrême. Il fut permis à l'Adversaire de l'assaillir et de chercher à le dissuader de faire la volonté du Père en lui suggérant d'autres plans et d'autres expériences pour accomplir l'œuvre qu'il était venu faire, des plans qui ne l'entraîneraient pas à mourir en sacrifice. Nous croyons qu'il en est ainsi pour certains des disciples du Seigneur au moment de leur consécration, et pendant un certain temps après leur consécration. Ils sont assaillis par des doutes et des craintes, par des suggestions de l'Adversaire contes-

tant la sagesse divine ou l'amour divin au sujet de la nécessité pour nous de sacrifier les choses terrestres. Ne nous jugeons point les uns les autres sur de tels sujets, mais si quelqu'un peut se réjouir dans un transport de sentiments, que tous les autres qui se sont consacrés comme lui se réjouissent avec lui de son expérience. Si un autre, après s'être consacré, se trouve dans l'épreuve et cruellement assailli, que les autres sympathisent avec lui et qu'ils se réjouissent aussi en discernant combien son expérience est semblable à celle de notre Conducteur.

John et Charles Wesley, qui furent des hommes aimés de Dieu, étaient sans aucun doute des consacrés. Pourtant, si leurs conceptions touchant les résultats de la consécration firent du bien à certains, elles firent dans une certaine mesure du mal à d'autres en créant une attente non scripturale que tous ne pouvaient pas expérimenter ; à ces derniers, elle causa donc un préjudice en les décourageant. Ce fut une grande erreur de leur part de supposer et d'enseigner que la consécration au Seigneur signifiait dans tous les cas le même degré de démonstration exubérante. Ceux qui sont nés de parents chrétiens, élevés dans l'ambiance sanctifiante d'un foyer chrétien, instruits en ce qui concerne toutes les affaires de la vie, en accord avec la foi de leurs parents et avec l'instruction de la Parole de Dieu et qui, dans ces circonstances, ont toujours cherché à connaître et à faire la volonté de Dieu, ne doivent pas s'attendre lorsqu'ils atteindront l'âge de raison et qu'ils se consacreront personnellement au Seigneur, à ressentir la même joie débordante que pourrait expérimenter celui qui, jusqu'alors, aurait été un prodigue, un étranger et un inconnu pour les choses saintes.

La conversion de ce dernier signifierait un changement radical et un détournement vers Dieu de tous les courants et forces de la vie qui, antérieurement, s'en éloignaient vers le péché et l'égoïsme. Quant aux premiers, dont les sentiments, la révérence et le dévouement ont été, dès leur plus tendre enfance, orientés vers le Seigneur et sa droiture par leurs parents pieux, ils ne pourraient pas sentir un

tel changement, une telle révolution dans leurs sentiments et ne devraient pas s'attendre à rien de semblable. De telles personnes devraient discerner que, enfants de parents croyants, elles ont été sous la faveur divine jusqu'au moment de leur responsabilité personnelle, et que leur acceptation personnelle à ce moment-là signifiait une pleine reconnaissance de leur soumission passée à Dieu et une entière consécration de tous leurs talents, facultés et influences pour le Seigneur, pour sa vérité et pour son peuple. Elles devraient se rendre compte que leur consécration n'est que leur « service raisonnable » ; elles devraient apprendre par la Parole qu'ayant ainsi présenté complètement à Dieu leur nature humaine déjà justifiée, elles peuvent maintenant s'approprier à un degré beaucoup plus grand qu'auparavant les plus grandes et les plus précieuses promesses des Ecritures — celles qui n'appartiennent qu'aux consacrés et à leurs enfants. Si, en outre, il leur est accordé une connaissance plus grande du plan divin, ou même du début de ce plan, elles devraient considérer cela comme une preuve de la faveur divine envers elles en ce qui concerne le haut-appel de cet Age de l'Évangile, et devraient s'en réjouir.

L'expression de l'Apôtre : « Nous marchons par la foi et non par la vue » est applicable à toute l'Église de cet Age de l'Évangile. Le désir du Seigneur est de développer notre foi, que nous apprenions à nous confier en lui là où nous ne pouvons le suivre. Pour cela, il laisse nombre de choses dans une obscurité relative quant à la vue humaine ou au jugement humain, à seule fin que la foi puisse être développée d'une manière telle et à un degré tel que cela serait impossible si des signes et des prodiges étaient accordés à nos sens terrestres. Les yeux de notre entendement doivent être ouverts vers Dieu par les promesses de Sa Parole, par le discernement et la compréhension de la vérité, afin de nous apporter la joie de la foi en ces choses que nous ne voyons pas encore et que nous ne pouvons reconnaître d'une manière naturelle.

L'Apôtre explique que même cette ouverture des yeux de notre entendement est une chose graduelle. Il prie pour ceux qui sont déjà dans l'Eglise de Dieu, qu'il appelle les « saints » ou les consacrés, afin que les yeux de leur entendement puissent être ouverts, qu'ils puissent avec tous les saints (car aucun autre ne peut comprendre) saisir de plus en plus la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur de la connaissance et de l'amour de Dieu. Cette pensée que les bénédictions spirituelles de la Nouvelle-Créature qui suivent sa consécration, ne sont pas tangibles à ses sens terrestres, mais seulement à sa foi, est illustrée dans les figures du Tabernacle, par le voile extérieur du premier « Saint » qui cache aux Lévites (types des justifiés) les objets sacrés qu'il contient et qui sont des types de vérités plus profondes. Celles-ci ne peuvent être connues, ou appréciées, que par ceux qui pénètrent dans le Saint comme membres de la Sacrificature royale (\*).

Il est fréquent que l'exubérance sentimentale que certains ressentent à cause de leur tempérament, les abandonne pour la même raison, mais l'expérience, la bénédiction et la joie qu'ils peuvent posséder perpétuellement s'ils continuent à demeurer dans le Seigneur, s'ils continuent à marcher sur ses traces, sont les *joies de la foi* que ne peuvent troubler des nuages et des afflictions terrestres ; ces joies, Dieu veut qu'elles ne soient jamais obscurcies dans les questions spirituelles, sauf peut-être momentanément comme ce fut le cas de notre Seigneur quand, sur la croix, il s'écria : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » Prenant la place d'Adam condamné, il était nécessaire que notre Maître goûtât à toutes les expériences d'Adam en tant que pécheur, ne fût-ce qu'un instant. Et qui peut dire si des moments aussi difficiles ne seront pas permis aux plus dignes des disciples de l'Agneau ? Cependant, de telles expériences ne seraient pas permises pour longtemps, et l'âme qui se confierait en l'Eternel dans ces sombres moments, serait abondamment récompensée pour l'exercice de sa foi et de sa confiance

(\*) Voir les Figures du Tabernacle des sacrifices plus excellents, p. 123.

lorsque le nuage aurait disparu et que le soleil de la présence de l'Éternel brillerait de nouveau.

Le poète suggère une cause différente pour une obscurité partielle dans les vers suivants (\*):

« Que jamais brouillard de la terre  
A mes yeux ne cache tes traits. »

Les nuages qui s'interposent entre les enfants de Dieu pleinement consacrés et leur Père céleste et leur Frère aîné, naissent ordinairement de la terre. Ils proviennent du fait que nous permettons à nos affections d'être attirées par des choses terrestres au lieu de les établir sur les choses d'en haut, ou bien que nous négligeons notre vœu de consécration, que nous négligeons de nous dépenser et d'être dépensés dans le service du Seigneur, de déposer notre vie pour les frères, ou de faire du bien à tous les hommes comme nous en avons l'occasion. A de tels moments, nos yeux étant attirés loin du Seigneur et de sa direction, les nuages commencent à s'amonceler rapidement, et en peu de temps, la clarté du soleil de la communion, de la foi, de la confiance et de l'espérance est sensiblement obscurcie. C'est une période où l'âme est malade et troublée. Dans sa bienveillance, le Seigneur permet de telles afflictions mais ne nous retranche pas de sa faveur. S'il nous cache sa face, c'est seulement pour nous permettre de mieux saisir combien solitaire et peu satisfaisante serait notre condition si nous n'avions pas la lumière du soleil de sa présence qui illumine notre sentier et fait que tous les fardeaux de la vie semblent légers ; comme le poète l'a encore si bien exprimé dans ces vers :

« Joyeux de contempler sa face,  
Mon tout à Jésus Christ soumis,  
Aucun plaisir, aucune place,  
Ne peut détourner mon esprit.  
Béni par son amour durable,  
Un palais serait sans valeur,  
La prison, un lieu désirable  
Si j'y suis avec mon Sauveur ».

---

(\*) Hymne 273. — Trad.

## « QUI GUERIT TOUTES TES MALADIES »

*« Mon âme, bénis l'Eternel, et n'oublie aucun de ses bienfaits. C'est lui qui pardonne toutes tes iniquités, qui guérit toutes tes infirmités, qui rachète ta vie de la fosse, qui te couronne de bonté et de compassions, qui rassasie de biens ta vieillesse ; ta jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle ». — Ps. 103 : 2-5 D.*

Si l'Eternel permet que de telles maladies, auxquelles nous venons de faire allusion, frappent les Nouvelles-Créatures, il se tient prêt à les guérir dès que ces Nouvelles-Créatures reviennent à l'attitude de cœur convenable. Il faut s'approcher du trône de la grâce céleste dès qu'il s'agit d'une telle maladie de l'âme (d'un tel affaiblissement de la Nouvelle-Créature), afin que la vie spirituelle, la vitalité et la santé puissent retourner à la lumière de la faveur divine. L'Apôtre nous exhorte ainsi : « Approchons-nous donc avec confiance [avec courage] du trône de la grâce ; afin que nous recevions miséricorde et que nous trouvions grâce pour [avoir du] secours au moment opportun » (Héb. 4 : 16). Toutes les Nouvelles-Créatures ont fait des expériences à cet égard ; celles qui sont bien exercées par elles se fortifient de plus en plus dans le Seigneur et dans la puissance de sa force ; ainsi, même leurs chutes et leurs faiblesses (leur nécessité d'appeler à l'aide et de s'appuyer par la foi sur le bras de l'Eternel) sont pour elles des moyens de bénédiction spirituelle par lesquels elles croissent comme elles ne le pourraient faire si elles étaient exemptes d'épreuves et de difficultés, si l'Eternel ne leur retirait sa faveur de leur cœur quand elles deviennent froides ou surchargées ou négligentes au sujet de leurs privilèges spirituels. Chaque fois que la Nouvelle-Créature sent le besoin de rechercher miséricorde et secours, elle se souvient de nouveau que l'œuvre de réconciliation du Rédempteur est nécessaire ; elle se rend compte que le sacrifice de Christ non seulement suffit pour les péchés passés (pour le péché d'Adam et pour nos propres fautes personnelles jusqu'au moment où nous sommes venus au Père par le mérite du Fils), mais qu'en outre, sa justice

par son unique sacrifice accompli pour tous, couvre toutes nos fautes mentales, morales et physiques commises involontairement. Ainsi, la Nouvelle-Créature se souvient sans cesse pendant tout son cheminement sur l'étroit sentier qu'elle fut rachetée à prix, celui du précieux sang de Christ ; ses expériences, même dans ses échecs, l'attirent continuellement plus près du Seigneur parce qu'elle apprécie à la fois son œuvre passée comme Rédempteur et son œuvre actuelle comme Aide et Libérateur.

Beaucoup de Nouvelles-Créatures, cependant, n'ont pas appris comment agir avec ces maladies ou malaises de l'âme. Elles ont plutôt tendance à se dire : « J'ai encore failli. Je ne peux pas m'approcher du trône de la grâce céleste avant d'avoir démontré au Seigneur mes bonnes intentions par une victoire. » Ainsi remettent-elles à plus tard ce par quoi elles devraient commencer. Cherchant à gagner la victoire par leurs propres forces, avec leur esprit harassé par leurs faiblesses antérieures, elles ne sont pas dans une condition favorable pour « combattre le bon combat de la foi » ni contre leur propre chair, ni contre l'Adversaire ; aussi la défaite est-elle presque certaine, et avec elle les Nouvelles-Créatures en viendront graduellement à cesser de faire appel à l'Éternel et de se soumettre de plus en plus aux nuages qui interviennent pour leur cacher l'éclat du soleil de la faveur divine. Petit à petit, elles en viendront à estimer que dans *leur cas*, ces nuages sont inévitables.

C'est tout le contraire qu'on devrait faire : Dès que l'on a discerné avoir manqué soit en paroles, soit en actes, soit en actions et que l'on s'est efforcé de réparer le tort commis à autrui dans toute la mesure du possible, il faut aller promptement au trône de grâce dans la foi, sans douter. Nous ne devons pas penser que notre Seigneur désire nous trouver en défaut ou qu'il est enclin à nous juger durement ; au contraire, nous devons nous souvenir que sa bonté et sa miséricorde sont si grandes qu'il avait décidé de pourvoir à une rédemption *alors que nous étions encore des pécheurs*. Assurément, après que nous sommes



devenus ses enfants et que nous avons été engendrés de l'esprit, que nous cherchons (en trébuchant malgré nos meilleurs efforts) à marcher dans ses voies selon l'esprit et non selon la chair, son amour pour nous dans de telles circonstances doit abonder bien plus encore que lorsque nous étions « des enfants de colère comme les autres ». Nous devons nous souvenir que « comme un père [terrestre] a compassion de ses enfants, l'Éternel a compassion de ceux qui le craignent [révèrent] ». Nous devons considérer nos meilleurs amis terrestres, leur sympathie, leur amour et leur compassion, et si, par analogie, nous considérons Dieu, nous constatons qu'il est bien meilleur et plus fidèle que la meilleure même de ses créatures. C'est une telle foi — une telle confiance — qu'il demande, et il la récompense. Tous ceux qui, au début, avaient assez de foi pour venir à l'Éternel, ont assez de foi pour venir à lui jour après jour avec leurs épreuves, leurs difficultés et leurs manquements, s'ils le veulent. S'ils permettent aux nuages de s'interposer et déclinent l'invitation de la Parole à s'approcher du trône de grâce pour rétablir la paix et l'harmonie, ils finiront par être comptés comme indignes d'occuper une place parmi la classe spéciale que l'Éternel est en train de choisir. « Ce sont là les adorateurs que le Père demande » — ceux qui l'aiment et se confient en lui. « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. » « C'est ici la victoire qui a vaincu le monde, [savoir] notre foi. » — Jean 4 : 23 ; Hébr. 11 : 6 ; 1 Jean 5 : 4.

Naturellement, il y a des difficultés sur le chemin, mais le Seigneur pourvoit aux secours et aux conseils nécessaires, à la fois par sa Parole et par les frères qu'il a « placés » dans le corps à cette fin ( 1 Cor. 12 : 18 ). C'est une assistance, par exemple, de comprendre exactement où se trouve l'erreur dont on est victime, comme dans le cas indiqué plus haut, de discerner qu'en retardant notre visite au trône de grâce pour obtenir miséricorde, jusqu'à ce que nous puissions apporter dans nos mains de quoi nous justifier, c'est montrer que nous n'apprécions pas pleinement la grande leçon que Dieu nous enseigne depuis

des siècles, à savoir que nous sommes tous imparfaits, et que nous ne pouvons pas faire les choses que nous voudrions faire ; c'est pourquoi il était nécessaire que le Rédempteur vînt afin de nous relever. Celui qui cherche à se justifier tente l'impossible, et plus tôt il l'apprend, mieux cela vaut. Nos comptes avec l'Eternel doivent être tenus tous les jours, que la difficulté affrontée soit grande ou petite ; si le cœur du consacré est très sensible et habitué à une communion continuelle avec l'Eternel, le consacré trouvera une bénédiction à s'approcher *promptement* du trône de grâce aussitôt que s'élèvera n'importe quelle difficulté, sans même attendre la fin du jour pour le faire. A aucun prix on ne doit la remettre au lendemain, alors que le trône de grâce nous est ouvert à tout moment ; négliger cela, c'est montrer une disposition contraire à celle que la Parole de l'Eternel inculque.

La difficulté que certains expérimentent est, qu'après être bien venus au trône de grâce, ils ne discernent pas la bénédiction qu'ils recherchent, savoir : le pardon des péchés et la réconciliation avec le Père. Cette difficulté peut avoir l'une des trois causes suivantes : (1) peut-être manquent-ils de foi, et comme l'Eternel agit au temps présent selon la foi, on ne peut rien obtenir sans elle. « Qu'il vous soit fait selon votre foi. » (2) peut-être n'ont-ils pas réparé le tort qu'ils confessent avoir commis, fait amende honorable à l'égard de celui à qui ils ont causé préjudice ; ou bien, si la transgression a été faite contre l'Eternel, peut-être cherchent-ils à obtenir la paix sans s'être confessés à Lui et sans demander son pardon. (3) En bon nombre de cas de ce genre que nous avons pu observer, les suppliants n'avaient jamais fait une *consécration* authentique à l'Eternel ; ils cherchaient la paix et la joie divines et la lumière du soleil de sa faveur, c'est-à-dire les bénédictions représentées par la lumière du Chandelier d'or et par les Pains de proposition du Tabernacle, alors qu'en réalité ils se trouvaient toujours en dehors de ces choses, en dehors de la consécration, en dehors par conséquent de la Sacrificature royale, n'étant simplement que

des Lévites qui, jusque là, ont reçu en vain la grâce ou privilège spécial du temps présent.

Le vrai remède au manque de foi serait de la cultiver par l'étude de la Parole de Dieu, dans la méditation de la bonté divine passée et présente, et en s'efforçant de discerner qu'il est miséricordieux, « au delà » de tout ce que nous aurions pu demander ou penser. Dans le second cas, le remède consisterait à présenter promptement et sans réticence, ses excuses, et dans toute la mesure du possible à réparer le tort causé ou à dédommager la victime ; et ensuite à retourner au trône de grâce en pleine assurance de foi. Quant au remède pour le troisième cas, il s'agirait de faire la pleine consécration que l'Eternel requiert de la part de tous ceux qui veulent jouir des privilèges et arrangements spéciaux de cet Age de l'Évangile.

Il nous faut maintenant examiner une autre classe de consacrés : celle de consacrés malades spirituellement. Ceux-ci, apparemment justifiés par la foi et sincères dans leur consécration, paraissent faire peu ou pas de progrès dans l'assujettissement de leur chair. En vérité, dans certains cas, il semblerait que leur foi dans la bonté et la miséricorde de Dieu, desserrant les freins de la crainte, les ont laissés plutôt plus exposés à la tentation à cause des faiblesses de la chair qu'ils ne l'étaient tout d'abord, lorsqu'ils connaissaient moins l'Eternel. Leurs expériences sont très pénibles, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour toute la famille de la foi avec laquelle ils viennent en contact ; leur vie semble être une suite d'échecs et de repentances, certains de ces échecs étant dus à des inconséquences pécuniaires, d'autres à des délits moraux et sociaux.

Quel est le remède à cet état de choses ? Nous répondons que de telles personnes devraient être clairement informées que la Nouvelle-Création ne sera pas composée de ceux qui *conviennent* simplement de renoncer à eux-mêmes, de se sacrifier quant aux choses terrestres et de marcher non selon la chair mais selon l'Esprit, mais de ceux qui, à cause de la fidélité dans leur effort volontaire à *garder* [ou

observer — Trad.] cette alliance, seront estimés vainqueurs par celui qui lit dans les cœurs. Ils devraient être instruits dans la vraie manière d'agir pour tous les consacrés : étant affranchis par le Fils, ils devraient être si désireux d'obtenir toutes les bénédictions découlant de la faveur divine qu'ils voudraient devenir volontairement des esclaves [ou serviteurs — Trad.] — en s'imposant à eux-mêmes certaines restrictions, certaines limites, une certaine obligation concernant leurs paroles, leur conduite, leurs pensées — et en désirant ardemment, par la prière, l'assistance de l'Éternel qu'il leur a promise ainsi que l'exprime l'Apôtre : « Ma grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans l'infirmité » (D.). Chaque fois qu'ils se rendent compte qu'ils ont péché, ils doivent non seulement faire amende honorable envers ceux qu'ils ont offensés, mais en faire la confession à l'Éternel, et par la foi, obtenir son pardon ; ils doivent promettre d'être plus prudents à l'avenir, et *augmenter les restrictions de leurs propres libertés* touchant le genre de faiblesse manifesté par leur dernier échec.

Ainsi veillant et priant, mettant une garde aux actions et aux paroles dans leur vie, amenant « toute pensée captive » à la volonté de Dieu en Christ (2 Cor. 10 : 5), il ne faudra sûrement pas longtemps pour qu'ils puissent s'assurer et assurer les frères également de la sincérité de leur *cœur*, et pour qu'ils puissent marcher dans la vie avec tant de circonspection que tous puissent être capables de discerner non seulement qu'ils ont été avec Jésus, mais aussi qu'ils ont appris de lui, qu'ils ont cherché et employé son assistance pour obtenir des victoires sur leurs faiblesses. Le cas de ces frères ou de ces sœurs semble être ce que l'Apôtre appelle « marcher dans le désordre », et non selon l'exemple du Seigneur et des apôtres. Dans un autre chapitre, nous verrons les instructions que donne le Seigneur au sujet de la manière dont devraient être traités par les frères ceux qui sont faibles dans la chair et qui jettent le déshonneur et le discrédit sur la cause du Seigneur.

Remarquons toutefois, que tant qu'ils donnent la preuve certaine de repentance à cause de leur mauvaise conduite, et du désir de leur cœur d'aller dans le droit chemin et de garder la foi et la confiance en l'Éternel, on doit les estimer comme des frères. Cependant, il peut être nécessaire de ne leur témoigner qu'une amitié réservée, tant qu'ils n'ont pas donné quelque marque extérieure, tangible, du pouvoir de la grâce dans leur cœur produisant la contrainte de leurs faiblesses charnelles. Néanmoins, il faut continuer à les encourager à croire que l'Éternel est très miséricordieux envers ceux qui se confient en lui et qui, de tout leur cœur, désirent marcher dans ses voies ; mais on ne peut les encourager à espérer être estimés dignes de faire partie de la classe des vainqueurs, à moins qu'ils deviennent si ardents dans leur zèle pour la justice que leur chair en arrive à montrer par quelque preuve convaincante qu'elle est soumise au Nouvel Entendement.

Nous en avons vu quelques-uns, parmi le peuple consacré de l'Éternel, qui étaient [spirituellement — Trad.] maigres et affamés, désirent ardemment une pleine communion avec lui, mais manquant de l'instruction nécessaire pour savoir comment l'obtenir et la conserver. Il est bien vrai qu'ils avaient la Bible, mais leur attention en était détournée, et ils avaient appris à s'attendre davantage à des instructeurs et à des catéchismes, etc., à courir après les traditions des hommes et non après la Mentalité [« Mind » — Trad.] ou l'Esprit de Dieu ; c'est pourquoi ils manquaient de la nourriture spirituelle convenable. Le résultat a été que le formalisme ne les a pas satisfaits sans pour cela qu'ils aient appris comment s'approcher de l'Éternel de tout leur cœur, parce qu'ils ne connaissaient pas sa bonté et les richesses de sa grâce dans le Christ Jésus, ni le grand plan de salut dont le terme est proche pour le monde, ni l'appel de l'Église à la Nouvelle-Nature. Cette condition d'inanition nécessite, en tout premier lieu, le pur « lait non frelaté de la Parole », et ensuite la « nourriture solide » de la révélation divine. Il ne faut pas mépriser ni négliger

cette catégorie de personnes même si, après s'être rendu compte du vide des églises en général, elles ont été portées à chercher quelque chose d'autre pour satisfaire leur cœur affamé, voire même certaines distractions du monde, etc. Nous avons connu certaines personnes de cette classe qui en étaient arrivées à une indifférence pour les choses spirituelles après avoir vainement essayé de trouver dans diverses directions de quoi satisfaire les besoins de leur cœur ; pourtant, ayant reçu la « Vérité présente », elles se sont développées d'une manière des plus remarquables dans les grâces spirituelles et la connaissance. Nous croyons qu'il existe bon nombre de telles personnes dans les diverses dénominations, et que c'est le privilège de ceux qui ont reçu la lumière de la Vérité présente de leur donner un coup de main pour sortir des ténèbres et entrer dans la merveilleuse lumière, pour sortir de l'état de famine spirituelle en celui d'une surabondance de grâce et de vérité. Cependant, pour être employé par l'Éternel à les bénir, il est nécessaire que tant la sagesse que la grâce qui viennent d'en-haut, soient recherchées dans la Parole et qu'elles soient exercées avec douceur, fidélité et persistance.

#### LA JUSTIFICATION DEVRAIT CONDUIRE A LA SANCTIFICATION (\*)

Nous avons déjà indiqué que la justification [à l'essai — Edit.] n'est pas simplement un assentiment mental au fait que Christ est mort comme Rédempteur de l'homme et que certaines bénédictions de réconciliation avec Dieu furent ainsi assurées à la race, mais que, en outre, pour devenir un croyant justifié, cela implique un certain degré de *consécration*. Une telle justification implique une reconnaissance du fait que le péché est foncièrement mauvais (Rom. 7 : 13), et un désir de s'en séparer, d'être libéré de sa puissance aussi bien que de son châtement — un désir, donc, d'être juste en accord avec le juste Créateur et avec

(\*) « LA JUSTIFICATION A L'ESSAI PRECEDE LA SANCTIFICATION. »  
— Edit. [en accord avec la préface de l'auteur. — Trad.]

toutes les lois de la justice. Elle implique en outre que le croyant a pris dans son entendement, dans sa volonté, la détermination d'*exercer la droiture* (« righteousness ») dans toutes les affaires de la vie. La foi au Rédempteur, accompagnée par une telle consécration, apporte la justification [à l'essai — Edit.], mais n'implique pas de sacrifice. Dieu a le droit d'exiger que toutes ses créatures approuvent la droiture et haïssent l'iniquité ; sinon il les considère comme étant pour lui des étrangers — ses ennemis. Or, Dieu n'exige pas que nous sacrifions notre vie à son service, ni pour n'importe quelle autre cause. Le sacrifice, selon les Ecritures, est donc un acte volontaire non exigé par la loi, même si, selon la déclaration de l'Apôtre, c'est un « culte raisonnable », et s'il nous y engage vivement : « Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu [ce qui est] votre service intelligent. » — Rom. 12 : 1 — D.

Pour certains, une consécration avec sacrifice peut suivre de très près leur foi en l'Eternel et leur désir de marcher dans les sentiers de la justice [droiture — Trad.] ; mais il faut qu'elle les suive ; elle ne peut pas les précéder, car — ainsi que nous l'avons déjà vu — il faut que nous soyons [au moins] justifiés [à l'essai — Edit.] par la foi avant que nous puissions avoir quoi que ce soit à offrir à Dieu qu'il puisse accepter sur son autel comme co-sacrifice avec celui de notre Rédempteur. D'autres atteignent cette condition de justification et la maintiennent quelque temps avant d'avoir même la pensée d'une *complète* consécration, ou du sacrifice des intérêts terrestres pour l'Eternel et pour sa cause. Cependant, dans les conditions actuelles, ceux qui prennent la voie de la justification, le sentier de la droiture, le chemin de l'accord avec Dieu n'iront pas très loin dans ce sentier sans rencontrer de l'opposition, soit de l'intérieur d'eux-mêmes, soit de la part du monde ou de l'Adversaire.

Ils trouvent que le sentier de la droiture monte graduellement, en devenant plus abrupt, plus difficile. S'ils veulent continuer à suivre ce sentier de la droiture au milieu des conditions présentes du péché, cela leur coûtera finalement

le *sacrifice* de leurs intérêts terrestres, de leurs ambitions terrestres, de leurs amitiés terrestres, etc. Nous sommes ici à la croisée des chemins : celui qui monte et conduit à la gloire, à l'honneur, à l'immortalité, on ne peut le prendre qu'en passant par la porte basse de l'humilité, de l'abnégation et du sacrifice de soi. Une fois qu'on y est engagé, on trouvera que c'est là un chemin raboteux dans lequel, toutefois, les esprits invisibles servent en aidant les pèlerins, et dans lequel çà et là brillent les miséricordieuses promesses de Christ, le Conducteur, pour les encourager, les assurant que Sa grâce leur suffit et qu'il les aidera jusqu'au bout du voyage ; leur persévérance prouvera que toutes choses concourent ensemble pour leur plus grand bien : leur admission finale comme membres de la Nouvelle-Création et leur participation à l'œuvre glorieuse du Royaume millénaire. A cette porte — qui signifie *pleine consécration* même jusqu'au sacrifice — jusqu'à la mort — bon nombre de croyants justifiés [à l'essai - Ed.] s'arrêtent assez longtemps avant d'entrer, comptant le prix, écoutant la voix de la Parole qui les invite et qui, par ses bonnes assurances, fortifie leur cœur avant qu'ils entreprennent le voyage.

En dehors de cette porte, il y a de nombreux chemins détournés par lesquels bon nombre de ceux qui sont arrivés jusque-là ont cherché, mais en vain, à trouver une voie plus facile pour arriver à la gloire, à l'honneur et à l'immortalité. Il y a des centaines de ces chemins détournés ; certains montent un peu et impliquent un certain sacrifice de soi ; d'autres fléchissent et descendent de plus en plus vers les faveurs et les espérances du monde. Pourtant, on ne peut trouver dans aucun de ces chemins détournés les promesses qui inspirent ceux-là seuls qui entrent par la porte basse du sacrifice et vont sur le « sentier étroit » de la communion avec leur Seigneur, en renonçant à leurs ambitions terrestres pour obtenir l'association intime avec Christ Jésus dans la gloire à venir.

La joie et la paix viennent à partir du moment où l'on a foi en l'Éternel, où l'on accepte la réconciliation qu'il offre, où l'on prend la résolution de pratiquer la droiture et de



fuir le péché. Cette joie et cette paix sont complètes jusqu'à ce que la porte basse qui conduit au chemin étroit soit franchie, mais lorsque la recherche de la droiture exige le renoncement à soi et le sacrifice de soi, et que ce sacrifice n'est pas accompli, que l'on ne franchit pas la porte basse, alors la paix et la joie de la faveur divine sont obscurcies. Elles ne seront pourtant pas retirées complètement pour un temps, alors que le croyant justifié [le croyant sincère — Edit.] cherche d'autres voies de servir la droiture qu'il aime toujours, alors qu'il apprécie toujours la faveur divine mais qu'il se tient en arrière et refuse en négligeant de franchir la porte basse. La plénitude de la joie et de la paix ne peut être le partage de ceux qui agissent ainsi, car ils se rendent très bien compte qu'une pleine consécration de chacune de leurs facultés à l'Éternel ne serait qu'un « service raisonnable », qu'une reconnaissance raisonnable pour les faveurs divines déjà reçues, le pardon des péchés.

Beaucoup gardent cette attitude pendant de longues années, tandis que d'autres s'égarent dans les voies du monde. Personne ne peut même devenir un candidat à la Nouvelle-Création s'il ne franchit la porte basse du sacrifice de soi. Pendant bien longtemps, l'Éternel ne leur retire pas les privilèges spéciaux qui ne leur sont accordés que pour les conduire à la porte basse ; néanmoins, en ne la franchissant pas, ils confessent en fait qu'ils ont « reçu la grâce de Dieu [le pardon des péchés et l'acheminement jusqu'à cette porte] en vain », car étant parvenus à cette condition, ils refusent ou négligent de profiter de la « seule espérance de notre appel ». L'Éternel pourrait fort bien leur dire : « Je vous retire immédiatement tous les privilèges spéciaux de toute espèce. Vous n'étiez pas plus dignes de ma faveur que le reste du monde ; dorénavant, vous aurez les mêmes privilèges et occasions que ceux que j'ai l'intention d'étendre à toute l'humanité durant l'Age millénaire ; mais vous n'aurez de moi ni privilèges, miséricordes, soins, attention, etc., spéciaux dans la vie présente, ni préférence dans la vie à venir. Cependant, il ne le fait pas tout de suite et use d'une longue patience à l'égard de beaucoup.

Les grandes et précieuses promesses de la Parole de l'Éternel, comme celle par exemple qui nous assure que « toutes choses travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu », ne s'appliqueront qu'à ceux qui ont été favorisés par Dieu, conduits à la porte basse du sacrifice de soi qu'ils ont franchie avec joie, car ce sont ceux-là seulement qui *aiment Dieu* au suprême degré, qui l'aiment plus qu'eux-mêmes. « Car toutes choses sont à vous [à eux] et vous à Christ, et Christ à Dieu » [1 Cor. 3 : 22]. Ils sont entrés à l'école de Christ, et toutes les instructions, tous les encouragements et toutes les disciplines de la vie seront dirigés en conséquence, pour leur préparation définitive en vue du Royaume. Toutefois ces leçons, ces instructions et ces bénédictions ne sont pas pour ceux qui refusent d'entrer à l'école, qui refusent de soumettre leur volonté à celle du grand Instructeur.

A proprement parler, ceux qui reçoivent la grâce de Dieu en vain n'ont aucune raison valable de s'approcher de l'Éternel, même par la prière. Pourquoi, en effet, pourrait-on espérer recevoir des soins et des privilèges spéciaux de l'Éternel, alors qu'on néglige de répondre convenablement aux bénédictions déjà reçues? Doit-on raisonner en ce sens que puisqu'on a déjà reçu de l'Éternel une bénédiction de sagesse et de justification [à l'essai — Edit.], l'Éternel serait en conséquence tenu d'accorder d'autres grâces? Ne devrait-on pas plutôt se dire qu'ayant déjà reçu ces bénédictions de l'Éternel en plus de la faveur générale accordée jusqu'ici à la race rachetée, on a déjà reçu plus que sa part? Que refusant de continuer en accord avec la volonté de l'Éternel, on devrait plutôt s'attendre à ce que d'autres grâces et faveurs divines allassent à ceux qui, jusqu'ici, n'avaient pas été si grandement privilégiés et qui, par conséquent, n'avaient au même point, dédaigné l'offre gracieuse de l'Éternel? Pourtant l'Éternel est rempli de pitié et de grande miséricorde, c'est pourquoi il nous est possible d'espérer qu'aussi longtemps que quelqu'un demeure dans l'attitude de la foi, l'Éternel ne le rejettera pas complètement.

Quel serait le remède pour ceux qui se trouvent dans cette attitude et qui désirent être entièrement à l'Éternel et mériter pleinement ses faveurs ? Nous répondons qu'ils devraient faire une entière consécration d'eux-mêmes à l'Éternel en lui abandonnant leur volonté touchant toutes choses : leurs aspirations, leurs espérances, leurs perspectives, leurs moyens et même leurs affections terrestres, tout devrait être abandonné à l'Éternel. En échange, ils devraient accepter, comme loi de leur existence et comme règle de leur future conduite, la direction de sa Parole, de son Esprit et de ses moyens providentiels, assurés que tout concourra non seulement à de plus glorieux résultats en ce qui concerne la vie à venir, mais aussi à de plus grandes bénédictions du cœur dans la vie présente.

Comment feront-ils cela ? Nous répondons que cela devrait être fait de tout cœur, avec vénération, dans la prière : le contrat devrait être fait d'une manière définitive avec l'Éternel, et si possible, à haute voix ; la grâce, la miséricorde et la bénédiction divines devraient être demandées, étant l'aide nécessaire dans l'accomplissement de ce sacrifice.

Et que devraient faire ceux qui « soupirent après Dieu » et qui, cependant, ne se sentent pas complètement prêts à se rendre entièrement à sa volonté ? Nous répondons qu'ils devraient aller à l'Éternel en prière sur ce sujet, lui demander sa bénédiction sur l'étude de la Vérité afin qu'ils puissent de plus en plus se rendre compte, en premier lieu, que le service dû à Dieu est raisonnable ; en second lieu que la bénédiction qui en résulte est certaine, et en troisième lieu, que l'Éternel est fidèle dans l'accomplissement de toutes les bienveillantes promesses qu'il a faites à la classe qui se sacrifie, de l'aider et de la fortifier. Ils devraient demander également que l'Éternel les rende capables de peser et d'évaluer exactement les choses terrestres, afin qu'ils puissent discerner, et si nécessaire, expérimenter combien sont transitoires et peu satisfaisantes toutes les choses associées à l'égoïsme du temps présent et les choses que l'esprit de l'homme naturel désire, afin qu'ils puissent être ainsi capables de faire une consécration et d'apprécier le privilège de

mettre son affection sur les choses d'en haut et non sur celles d'en bas, de sacrifier les dernières pour les premières.

Une autre question se pose ici : étant donné que le « haut-appel » a pris fin et que, par conséquent, celui qui se consacre ne peut avoir la pleine assurance qu'il a une occasion favorable d'obtenir le prix de la nouvelle-nature et de sa gloire, de son honneur et de son immortalité, quelle différence cela peut-il faire quant à la consécration ? Nous répondons que cela ne peut pas faire de différence, car la consécration est en somme la seule ligne de conduite raisonnable et convenable pour les enfants de Dieu : une pleine consécration, et rien de moins, sera exigée de tous ceux qui voudront vivre et jouir des bénédictions de l'Age millénaire. Quant aux occasions favorables et aux récompenses qui en résulteront, nous avons déjà indiqué que, selon notre compréhension, beaucoup seront encore admis aux privilèges du « haut-appel » pour prendre les places de ceux qui sont déjà consacrés mais qui ne « courront pas de manière » à obtenir le prix et qui, par conséquent, seront exclus de la course. Cependant, nous pouvons être certains que personne ne sera admis à jouir de ces privilèges si, au préalable, il n'a pas franchi cette porte basse de la consécration et du sacrifice.

Il a été probablement vrai de tous ceux qui ont franchi la porte basse, qu'ils n'ont pas vu clairement ni compris entièrement les grandes et riches bénédictions que Dieu a en réserve pour sa fidèle Nouvelle-Création ; tout d'abord, ils ont compris simplement le service raisonnable, et par la suite ils ont appris davantage la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de la bonté de Dieu et les privilèges de leur haut-appel. Ainsi en est-il de ceux qui entrent maintenant [écrit en 1904 — Trad.] : ils ne peuvent apprécier pleinement les choses célestes, spirituelles tant qu'ils n'ont pas accepté d'accomplir leur service raisonnable dans une pleine consécration. Et nous pouvons être certains que quiconque se consacre et accomplit un entier sacrifice de soi dans l'intérêt de la cause du Seigneur, après que la classe céleste sera complète, trouvera que l'Éternel dispose encore, pour les donner, d'abondantes bénédictions de quelque autre

genre ; et que toutes ses bénédictions sont pour de tels consacrés qui ont fait le sacrifice d'eux-mêmes. Il est possible qu'ils puissent être compris avec les Anciens Dignes qui avaient cette disposition au sacrifice qui plaît à Dieu, avant le commencement du « haut-appel ».

### CONCEPTIONS ERRONEES DE LA SANCTIFICATION

En considérant le désordre général des idées parmi les chrétiens au sujet du plan divin, et de l'appel à la justification et à la sanctification adressé par les Ecritures, on ne doit pas s'étonner qu'une confusion importante prévale. Une certaine vue erronée (soutenue, il est vrai par une proportion comparativement petite des enfants de Dieu, mais à leur grand dommage personnel) consiste à prétendre à la sainteté et à la perfection *réelles*. C'est ainsi qu'on entend parfois certains de ses partisans déclarer qu'ils « n'ont pas péché depuis des années », etc. Ceux-là trouvent leurs homologues dans les pharisiens du temps de Jésus qui « se persuadaient qu'ils étaient justes et ne faisaient aucun cas des autres », et qui, ayant le sentiment de cette propre justice, ne faisaient aucun cas des privilèges et des grâces que le Seigneur leur préparait dans son œuvre rédemptrice.

Néanmoins, ces soi-disant « gens de la sainteté » et « sans péché » ont, à cause de cette erreur et à un degré important, leur esprit détourné de la foi dans le Seigneur — foi en son œuvre rédemptrice — confiance dans le mérite de son sacrifice, etc. ; pourquoi, en effet, devraient-ils reposer sur son mérite ou sa grâce si, eux-mêmes, peuvent garder et gardent d'une manière parfaite la loi divine ? L'une des difficultés qui les amène à cette position est un manque de révérence de leur part pour l'Eternel, et une autre est la trop haute appréciation qu'ils ont d'eux-mêmes. S'ils révèraient convenablement l'Eternel, ils discerneraient sa grandeur, sa majesté, et comme son idéal de sainteté, la perfection de son propre caractère, tandis qu'une juste estimation d'eux-mêmes les convaincrerait rapidement (comme elle le fait pour d'autres) qu'ils sont loin d'atteindre l'idéal divin en paroles, en actions et en pensées.

Une autre classe de ces soi-disant « gens de la sainteté » ne va pas si loin pour se prétendre être sans péché, mais tout en reconnaissant son imperfection, elle prétend à la sainteté, à l'entière sanctification, etc. puisqu'elle cherche à éviter le péché — à vivre sans péché, etc. Comme nous l'avons déjà montré, nous sommes pleinement d'accord avec la pensée que tous les vrais consacrés doivent éviter le péché dans toute la mesure de leur capacité. L'erreur de ceux que nous désapprouvons est qu'ils considèrent l'action d'éviter le péché comme étant le seul objet, le seul but de leur consécration. Ce faisant, ils se méprennent complètement sur ce sujet : aucune créature de Dieu n'a jamais eu le droit de pécher, et par conséquent, s'abstenir de pécher — de faire ce que l'on n'a pas le droit de faire — ne pourrait en aucun sens être appelé un « sacrifice », ni être considéré comme tel. La Parole de Dieu ne nous invite nulle part à sacrifier des péchés. Ces chers amis, dont la consécration se limite à éviter le péché, ne font en réalité que ce que tous les justifiés doivent faire ; en réalité, ils n'ont pas encore franchi la porte basse du sacrifice de soi, lequel signifie l'abandon de ces choses qui sont *justes, légales et convenables*, c'est-à-dire le renoncement volontaire à ces choses afin que nous puissions mieux servir l'Eternel et sa cause.

#### CHRIST FAIT POUR NOUS, REDEMPTION

Le terme rédemption est employé ici dans le sens de délivrance, salut — comme le résultat de l'œuvre rédemptrice — celui d'une rançon, ou d'un prix correspondant donné. La pensée contenue dans ce terme nous transporte à l'acte final de la victoire de l'Eglise, à la condition de pleine naissance de la Nouvelle-Création ; il est vrai que, dans notre texte, on peut très à propos l'appliquer également aux délivrances intermédiaires et imprévues des fidèles tout au long du chemin étroit pour aboutir au salut « jusqu'à l'achèvement » [Héb. 7 : 25 — note D. — Trad.] dans la gloire, l'honneur et l'immortalité de la Première Résurrection.

L'Apôtre nous assure que le sacrifice de notre Seigneur a obtenu pour nous la « rédemption éternelle », achevé une

délivrance éternelle hors de [« from » — Trad.] l'esclavage du péché, et de son châtement — la mort — (Héb. 7 : 25 ; 9 : 12). Il est vrai que cette rédemption est pour le monde entier ; en définitive, notre Seigneur assurera à tous ceux qui viendront en harmonie avec les exigences divines une *rédemption éternelle* hors (« from »), à la fois, du péché et de son châtement (la mort) ; mais comme nous l'avons déjà vu (\*), cette délivrance éternelle qui, dans l'Age prochain, sera rendue applicable au monde entier en amenant tous les humains à la connaissance de la vérité et sous le gouvernement du Royaume de Dieu, n'est au temps présent applicable seulement qu'aux membres de la maison de la foi, et encore parmi ceux-ci, elle ne l'est complètement qu'à ceux qui marchent dans le sacrifice de soi, sur les traces du Souverain Sacrificateur comme membres de la « Sacrificature royale ». Leur « rédemption éternelle », hors du péché et de la mort, leur sera accordée comme membres de la Nouvelle-Création, couronnés de gloire, d'honneur et d'immortalité.

Examinons quelques autres textes dans lesquels le même terme grec *Apolutrosis* (délivrance, salut) est rendu par rédemption. Notre Seigneur, dirigeant notre attention sur le salut qui doit nous être apporté par la Première Résurrection, dit à ceux qui vivent à la fin de l'Age et qui discernent certains signes des temps : « Levez vos têtes, parce que votre *rédemption* approche » (Luc 21 : 28). L'Apôtre, s'adressant à la même classe de Nouvelles-Créatures, les exhorte en leur disant : « N'attristez pas le saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la *rédemption* » (Eph. 4 : 30). Dans ces textes également, il n'est pas question de l'œuvre de rédemption accomplie par le sacrifice de notre Seigneur, mais des résultats de cette œuvre tels qu'ils seront accomplis dans le perfectionnement de l'Eglise, qui est son corps, dans la Première Résurrection. Dans la même épître (1 : 7) l'Apôtre déclare : « Nous avons la rédemption par son sang ». Ici, il parle évidemment des bénédictions dont nous

(\*) « Figures du Tabernacle », page 93 (1re édition fse M.M.I.L.).

jouissons au temps présent par les mérites [ainsi, au pluriel, dans le texte anglais — Trad.] du sacrifice de notre Seigneur qui couvre nos fautes et produit au delà de toute mesure, un poids éternel de gloire, en produisant en nous le vouloir et le faire selon le bon plaisir de Dieu. La pensée que nous voudrions faire ressortir est que Christ est fait pour nous *délivrance* au temps présent : il nous donne la victoire dans les combats actuels comme il nous la donnera finalement d'une manière complète en nous rendant parfaits à sa propre ressemblance.

Cette pensée est encore développée davantage par le même écrivain qui nous donne (Rom. 3 : 24) l'assurance que la grâce de Dieu nous a justifiés gratuitement (et qu'elle continue à maintenir notre justification tant que nous demeurons en Christ) « par la rédemption qui est dans le Christ Jésus » et qui sera complète, en ce qui nous concerne, lorsque nous lui serons faits semblables, que nous le verrons tel qu'il est et que nous partagerons sa gloire au jour de la rédemption (délivrance). Dans la même épître (8 : 23), l'Apôtre parle encore de l'achèvement de notre rédemption ou délivrance et nous dit comment nous devons l'attendre jusqu'au temps fixé par Dieu. Après nous avoir montré que « toute la création ensemble soupire et est en travail... attendant la manifestation des fils de Dieu [la Nouvelle-Création glorifiée] » il ajoute : « et non seulement elle, mais nous-mêmes aussi [appelés et engendrés à la Nouvelle-Création] qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la *rédemption* [délivrance] de notre corps » — le corps de Christ, l'Eglise dont Jésus est la Tête et nous des membres en perspective. Ceci sera la fin de l'œuvre rédemptrice en ce qui nous concerne, car bien que nous ayons part, dans le temps présent, à nombre de bénédictions et d'avantages par le moyen de la rédemption, nous n'obtiendrons pas notre rédemption complète avant ce temps. — Rom. 8 : 20-23.

Touchant notre condition actuelle — la part que nous avons déjà dans la rédemption — notre Seigneur déclare : « Celui qui croit [en moi] a la vie éternelle » (Jean 6 : 47),



et l'Apôtre : « Celui qui a le Fils a la vie » (1 Jean 5 : 12). Nous ne devons pas comprendre qu'il ne s'agit là que d'un simple assentiment mental à certains faits associés au divin plan de salut ; c'est en vérité une foi dans le sacrifice de réconciliation, et une conduite en accord avec son opposition au péché. En un mot, c'est une foi vivante qui se manifeste par une obéissance du cœur. De même, nous ne devons pas comprendre par ces textes que les croyants *ont* la vie éternelle dans le plein sens du terme, telle qu'ils l'auront éventuellement dans la Première Résurrection. Nous devons plutôt comprendre que les croyants consacrés sont engendrés à une nouveauté de vie, qu'ils ont la nouvelle vie commencée en eux dans le sens que leur volonté est acceptée par Dieu comme étant le commencement de la Nouvelle-Créature qu'ils seront dans la Première Résurrection.

Il nous faut comprendre que ces déclarations sont en plein accord avec celle de l'Apôtre, à savoir que « nous sommes sauvés en espérance » — par la foi — considérés comme sauvés et non pas complètement sauvés. C'est pourquoi nous devons attendre avec patience l'achèvement de la bonne œuvre que Dieu a commencée en nous, c'est-à-dire attendre « la grâce [salut] qui vous sera apportée à la révélation de Jésus-Christ », — « quand il viendra pour être glorifié dans ses saints » — 2 Thess. 1 : 10 ; 1 Pi. 1 : 13.

La rédemption (délivrance) qui est en Jésus-Christ — celle dont nous jouissons maintenant, aussi bien que celle qui sera bientôt complétée en nous — est partout dans les Ecritures identifiée avec le sacrifice que notre Seigneur fit en notre faveur. S'il est vrai que sa mort constitua le prix de notre châtement, sa résurrection était essentielle, car un Sauveur mort ne pourrait aider les rachetés à retrouver ce qui fut perdu. Nous avons l'assurance que les propres expériences de notre Sauveur, en rapport avec le sacrifice, le qualifient d'autant plus pour l'œuvre grandiose que sera la délivrance de la création gémissante rachetée par son sang. L'Apôtre déclare : « En ce qu'il a souffert lui-même, étant tenté, il est à même de secourir ceux qui sont tentés », c'est-à-dire capables de les *délivrer* des tentations qui, autre-

ment, pourraient les dominer. « Il ne permettra pas que nous soyons tentés au-delà de ce que nous pouvons [supporter], mais avec la tentation il fera aussi l'issue, afin que nous puissions la supporter. » Il peut permettre que nous trébuchions, mais aussi longtemps que nous nous confions en lui, il ne permettra pas que nous soyons totalement rejetés — que nous tombions dans la Seconde Mort — Hébr. 2 : 18 ; 1 Cor. 10 : 13.

Nous permettre de trébucher peut être un des moyens de nous enseigner parfois de précieuses leçons concernant nos propres faiblesses et la nécessité pour nous de nous attendre à lui comme notre Berger aussi bien que comme notre Rédempteur, de sentir nos propres faiblesses, afin qu'ainsi nous puissions devenir forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force. Il se tient devant nous comme notre Souverain Sacrificateur, qui peut compatir à nos infirmités et possède la pleine puissance pour nous secourir à l'heure de la tentation. Il est mentionné de façon précise comme ayant « de l'indulgence pour les ignorants et les errants », et comme pouvant « sauver entièrement » (Hébr. 7 : 25 — voir note D — Trad.) ceux qui s'approchent du Père par sa médiation et qui continuent à demeurer en lui dans une foi vivante, ce qui implique l'obéissance dans la mesure de leur capacité. Ainsi devons-nous nous réjouir en notre Rédempteur comme étant un Libérateur présent, comme il sera bientôt le Libérateur de ceux qui sont dans la tombe et qu'il ressuscitera — le Consommateur de notre foi. — Hébr. 2 : 17, 18 ; 4 : 15, 16 ; 5 : 2 ; 7 : 25, 26.

## ETUDE IV

### LA NOUVELLE-CREATION PREDESTINEE

Exposé général de l'élection. — La pensée exacte. — Aucun dommage pour les non-élus. — Distinction entre les « élus » et les « élus mêmes. » — « Il y a un péché qui mène à la mort. » — « Une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. » — La Grande Multitude [ou Foule — Trad.]. — Leurs robes blanchies dans le sang de l'Agneau. — La vigne élue et ses sarments. — Diverses élections dans le passé. — Aucune d'elles n'était éternelle. — Jacob et Esaü : types. — « J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü. » — Pharaon. — « C'est pour cela même que je t'ai suscité » [Rom. 9 : 17]. — Dieu ne contraint jamais la volonté. — Le pharaon ne fut pas une exception à cette règle — « Dieu endure le cœur du Pharaon. » — La nation d'Israël élue. — « Quel est donc l'avantage du Juif ? Grand de toute manière. » — La « Nouvelle-Création » élue. — Ce que signifie la « grâce ». — L'exemple de « la Garde du Roi ». — Prédestinés à « être conformes à l'image de son Fils ». — « Appelés selon son dessein. » — Qualifications et caractéristiques des appelés. — « Si Dieu est pour nous. » — Paraphrase de l'argumentation de l'Apôtre. — Affermir notre vocation et notre élection. — La course. — « Je cours droit au but. » — « Sachant, frères aimés de Dieu, votre élection » (D.).

**L**A doctrine de l'élection, telle qu'on la comprend généralement, est très rebutante, pleine de partialité et d'injustice, mais c'est là le résultat d'une mauvaise compréhension de la Parole divine sur ce sujet. L'élection enseignée dans les Ecritures et que nous allons nous efforcer d'exposer, doit être reconnue par tous comme l'une des plus importantes doctrines de la Bible : elle est non seulement fondée sur la grâce mais aussi sur la justice, l'équité, et elle est totalement

dépourvue de partialité. En bref, d'après la conception erronée de l'élection, Dieu ayant condamné toute la race humaine à la torture éternelle, aurait choisi pour la sauver un « petit troupeau » seulement, en permettant à l'immense reste des humains de descendre dans les horreurs inexprimables auxquelles la prescience divine les aurait prédestinés avant leur création. La confession de Westminster qui expose avec le plus de compétence cette fausse conception toujours existante, déclare de façon précise que ce « petit troupeau d'élus » ne doit pas être considéré comme étant sauvé en raison d'un mérite ou d'une dignité quelconques, mais tout simplement et seulement par la volonté de Dieu.

La pensée exacte touchant l'élection, celle que toute la Bible soutient, comme nous allons le montrer, est tout le contraire de ce qui précède. C'est la *mort* (et non la vie éternelle dans la torture) qui fut le châtiment infligé à notre race et elle en frappe chacun de ses membres à cause de la désobéissance d'un seul. C'est la grâce de Dieu manifestée dans la rédemption par Jésus qui racheta le monde entier par son sacrifice lequel fut la « propitiation [satisfaction] pour nos péchés [ceux de l'Eglise] et non pas seulement pour les nôtres, mais aussi pour [les péchés du] le monde entier » (1 Jean 2 : 2). Dieu décida que son Fils unique engendré devait avoir le privilège de racheter la race au prix de sa propre vie, et qu'en récompense il serait hautement élevé à la nature divine (\*) et, finalement, « bénirait toutes les familles de la terre » en les réveillant du sommeil de la mort, en les amenant à la connaissance de la vérité, et en aidant les bien disposés et les obéissants à obtenir la pleine perfection de la vie humaine et toutes les bénédictions et les conditions supérieures à celles de l'Eden.

Dieu décida également d'avoir un certain nombre de « saints » sous son Unique-engendré comme ses cohéritiers dans la gloire, l'honneur et l'immortalité de la Nouvelle-Création et dans l'œuvre de bénédiction de l'humanité par le rétablissement. Le présent Age de l'Evangile n'a pas été

---

(\*) Vol. V, chapitre V.

destiné à bénir et à rétablir ainsi le monde, mais simplement à appeler hors du monde un petit troupeau qui constituerait les « élus mêmes » de Dieu après avoir soutenu victorieusement des difficultés et des épreuves de foi, d'amour et d'obéissance et de cette manière avoir « affermi leur vocation et leur élection (2 Pi. 1 : 10 — Seg.). Pourtant, l'appel et l'élection de ce « petit troupeau » ayant lieu de *cette manière* ne causent aucune difficulté, aucun dommage aux non-élus, lesquels ne sont en aucun sens condamnés davantage parce qu'ils ne sont pas appelés — parce qu'ils sont mis de côté. Il en est exactement de même pour la grande majorité des gens de ce pays : ils ne sont ni lésés ni condamnés lorsqu'une élection a eu lieu pour nommer des fonctionnaires du gouvernement et qu'ils n'ont pas été parmi les élus. De même que le but des élections terrestres est de désigner des personnes compétentes capables de travailler au bien des gens en général grâce à des lois et à une administration sages, ainsi la bénédiction préparée par Dieu ne cause aucun dommage aux non-élus, mais est destinée à les favoriser : les élus constitueront les juges royaux, les rois et les prêtres de l'Age millénaire et sous leur administration toutes les familles de la terre seront bénies.

On trouve dans les Ecritures de très nombreuses références aux « élus » et aux « élus mêmes » : cette dernière expression implique que l'on peut comprendre que le terme « élus » s'applique à tous ceux qui entrent dans une certaine condition de parenté avec Dieu, dans laquelle ils ont l'espérance, ou la perspective de l'immortalité, étant des membres de l'Eglise glorifiée ; toutefois, il est également possible qu'ils tombent et qu'ainsi ils cessent de faire partie de la classe élue. En d'autres termes, tous ceux de la classe consacrée qui acceptent le haut-appel de Dieu à la Nouvelle-Création sont comptés au nombre des *élus* lorsque leurs noms sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau et qu'une couronne leur est réservée, mais comme l'infidélité peut conduire à l'effacement de ces noms et à l'attribution de leurs couronnes à d'autres (Apoc. 3 : 5, 11), ainsi cesseraient-ils alors de faire partie de l'Eglise élue. Au contraire, les

« élus mêmes » seraient ceux qui, finalement, obtiendront les bénédictions auxquelles Dieu a appelé les fidèles dans le présent Age de l'Évangile, ceux qui « affermissent leur appel et leur élection » par leur fidélité aux arrangements et aux conditions requises, jusqu'à la mort même.

Les Ecritures attirent notre attention sur deux classes qui manquent d'affermir leur appel et leur élection. L'une de ces classes — peu nombreuse, cependant, nous avons quelque raison de le croire — non seulement perdra les récompenses des élus, mais en outre perdra la vie elle-même — dans la Seconde Mort. C'est à cette classe que fait allusion l'Apôtre Jean lorsque, discutant de la classe de l'Eglise, il dit : « Il y a un péché qui ne mène pas à la mort... [et] il y a un péché qui mène à la mort ; ce n'est pas pour ce péché-là que je dis de prier » (1 Jean 5 : 16 — Seg.). Il sera inutile de prier ou d'espérer pour ceux qui commettent le péché qui conduit à la mort. Ce péché est mentionné dans les Ecritures comme étant un péché contre le *saint Esprit* de Dieu ; il est commis non involontairement ni par ignorance, mais comme étant le résultat d'une obstination à faire ce qui, au moins au début, avait été clairement reconnu comme mauvais ; si cette opiniâtreté persiste, elle finit par devenir une monstrueuse aberration car l'Eternel abandonne ces obstinés à l'erreur qu'ils ont préférée à la Vérité. — 2 Thess. 2 : 10-12.

Les Apôtres Pierre et Jude parlent de cette classe en des termes à peu près semblables (voir Jude 11 à 16 ; 2 Pi. 2 : 10-22). Tous ceux-là, à un moment donné, furent parmi les élus dans l'Eglise (aucun d'entre eux n'est du monde, lequel n'est pas à présent à l'épreuve ou en jugement mais le sera bientôt sous le Royaume millénaire). Au lieu de marcher selon l'Esprit sur les traces du Seigneur, dans la voie du sacrifice, ils « marchent selon leurs propres convoitises [désirs] (tandis que leur bouche prononce d'orgueilleux discours), et admirant les hommes en vue de [leur propre] profit », ils cherchent à plaire aux hommes parce qu'ils y voient leur propre intérêt ; ils sont loin de leur alliance de consécration jusqu'à la mort (Jude 16). Pierre fait de cette classe de personnes une description plus explicite encore. Il déclare

qu'elles « avaient échappé aux souillures du monde par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, étant de nouveau enlacées, elles sont vaincues par elles » comme « le chien est retourné à ce qu'il avait vomé lui-même, et la truie lavée, à se vautrer au borbier ». Il les compare à Balaam abandonnant la voie de la droiture pour un gain terrestre. Ses paroles impliquent qu'on trouvera cette classe principalement parmi les docteurs de l'Eglise, et surtout à la fin de l'Age actuel ; leur mauvaise conduite consistera en partie à « injurier les dignités » — ceux que Dieu a honorés et « placés » dans le corps. — 2 Pi. 2 : 1, 10.

Dans l'épître aux Hébreux, nous avons deux descriptions de cette classe qui tombe, qui cesse de faire partie des élus. Dans la première (6 : 4-9), l'Apôtre semble désigner ceux qui, après avoir goûté le don céleste et les puissances du siècle à venir, après avoir eu part au saint Esprit et avoir été acceptés comme membres de la classe élue, retombent dans le péché — non pas à cause de la faiblesse inévitable de la chair et des séductions de l'Adversaire, mais en abandonnant volontairement et en connaissance de cause la droiture. Ceux-là, l'Apôtre nous en donne l'assurance, ne pourront être renouvelés à la repentance. Ayant eu leur part des bienfaits provenant du grand sacrifice de la rançon et ayant choisi de mépriser la faveur de Dieu, ils ont ainsi usé et abusé de leur part dans la réconciliation ; en conséquence, il ne reste plus rien pour eux. D'autre part, comme c'est de propos délibéré qu'ils ont pris cette position, les appels de la droiture (« righteousness ») n'auront plus désormais aucun effet sur eux.

Dans un autre chapitre (10 : 26, 27, 31), l'Apôtre décrit apparemment une autre classe de gens qui, au lieu de retomber dans une vie de péché et de mauvaise réputation, abandonnent *la foi* qui les justifiait et qui est indispensable à leur maintien comme justifiés dans leurs rapports avec Dieu. Dans les deux cas, on remarquera que c'est le fait de pécher *volontairement* qui constitue la gravité du mal : « si nous péchons *volontairement* après avoir reçu la connaissance de la vérité [après avoir été favorisés par Dieu en Christ, en

sagesse, justification et sanctification] il ne reste plus de sacrifice pour les péchés ». Le sacrifice que Christ a fait en faveur de tous le fut pour le péché originel, pour le péché adamique et les faiblesses héréditaires qu'il a entraînées pour nous, enfants d'Adam. Notre Seigneur n'a donné aucun prix de rançon pour un péché volontaire quelconque de notre part ; par conséquent, si nous péchons volontairement, il ne reste rien du mérite originel à appliquer à cause de nos transgressions volontaires. Nous serions obligés de payer le châtement de nos péchés volontaires. Si les péchés étaient prémédités, pleinement volontaires, sans qu'aucune mesure de faiblesse ou de tentation ne pût accorder des circonstances atténuantes, et s'ils étaient commis après avoir eu une claire connaissance de notre position et de notre alliance avec Dieu, ce seraient des péchés qui mènent à la mort (la Seconde Mort) ; il n'y aurait plus rien à espérer, mais seulement la terrible attente d'un jugement, d'une sentence, une ardente indignation qui dévorera tous les adversaires de Dieu, tous ceux qui, sciemment, se sont opposés à lui, à sa droiture et à son plan lequel assurait cette droiture par la rédemption qui est en Christ Jésus notre Seigneur.

Au verset 29, l'Apôtre semble impliquer qu'il se rapporte ici à ceux qui, après avoir compris l'œuvre de réconciliation de Christ en tant que Rédempteur, défient cette œuvre, estimant profane (ou ordinaire) son sang précieux qui garantit la Nouvelle Alliance et méprisant ainsi l'Esprit de grâce, la grâce de Dieu qui pourvut à cette réconciliation et à cette communion avec notre Rédempteur dans son sacrifice et sa récompense. Ceux qui méprisèrent Moïse et la Loi dont il était le médiateur, moururent sans miséricorde, bien que la sentence de mort qui les frappait ne fût pas destinée à être éternelle. Cependant, ceux qui méprisent le Moïse-antitype, et qui, ainsi, méprisent le privilège de la communion au sang de Christ, méprisent du même coup Dieu qui fit cet arrangement en leur faveur, seront estimés dignes d'un châtement plus sévère que celui qui frappa les violateurs de l'Alliance de la Loi. Il sera plus sévère dans le sens que ce sera une peine de mort de laquelle il n'y aura *aucune rédemption*.



*tion*, aucune résurrection, aucune restauration ; ce sera la Seconde Mort. Il n'est pas étonnant que l'Apôtre nous avertisse, à ce sujet, que nous prenions garde à la manière dont nous nous comportons à l'égard des dispositions de la grâce divine ; il nous assure que si nous ne sommes plus protégés par le soin protecteur de notre Avocat que Dieu a désigné — Jésus — cela reviendrait à rien de moins que de tomber entre les mains du Père, le grand Juge qui ne peut admettre aucun péché, accepter aucune excuse, dont la provision abondante mais unique à la miséricorde envers des pécheurs est la rédemption par Christ Jésus notre Seigneur.

#### LA GRANDE MULTITUDE (\*)

Comme nous l'avons déclaré, en dehors de ceux qui, tombant de la position des élus, vont dans la Seconde Mort, il existe encore une autre classe portée à notre attention : ses membres n'affermissent pas leur appel et leur élection, mais ils n'iront pas dans la Seconde Mort parce qu'ils n'ont pas péché volontairement dans des cas graves, ni rejeté le mérite du sang précieux. Cette classe, nous l'avons déjà mentionnée comme étant la « Grande Multitude » qui sortira de la grande tribulation ; ses membres laveront leurs robes et les blanchiront dans le sang de l'Agneau ; cependant, s'ils obtiennent une nature spirituelle et une grande bénédiction, en participant comme invités au banquet des noces de l'Agneau, ils manqueront néanmoins le grand prix qui doit revenir aux vrais élus seulement, aux fidèles vainqueurs, à ceux qui suivront les pas de Jésus avec joie et de tout leur cœur (Apoc. 7). Cette Grande Multitude ne réussit pas à maintenir sa place dans les élus, elle ne réussit pas à faire partie des « élus mêmes » à cause de son zèle insuffisant pour le Seigneur, la Vérité et les frères, parce que les membres de cette classe sont en partie « surchargés par les soucis de cette vie ». Néanmoins, puisque leur cœur est loyal au Rédempteur et qu'ils maintiennent leur foi dans le sang précieux, qu'ils y tiennent ferme et ne le renient pas, en

(\*) Ou Foule — Trad.

conséquence le Seigneur Jésus, notre Avocat, le Chef de notre Salut qui conduit les vrais élus à la gloire par la voie du sacrifice volontaire, conduira aussi ses membres de la Grande Multitude à une bénédiction spirituelle — à la perfection sur un plan inférieur d'être-esprit — parce qu'ils ont eu confiance en lui et n'ont renié ni son nom, ni son œuvre.

Dans sa parabole de la Vigne, notre Seigneur fait allusion à l'Eglise élue, la Nouvelle-Création ; il nous dit qu'il est la Vigne et que ses fidèles disciples consacrés qui marchent sur ses traces en sont les sarments. Il nous assure que le fait d'être des sarments ne signifiera pas qu'ils seront exempts d'épreuves et de difficultés, mais qu'au contraire, le Père, le grand Vigneron, fera en sorte que nous ayons des épreuves de foi, de patience et de dévouement, que ces choses puissent nous tailler, de manière que nos affections soient moins portées sur des choses, des espérances et des ambitions terrestres ; il fera ainsi pour que nous puissions produire plus de fruits de l'Esprit : douceur, patience, amabilité, longanimité, affection fraternelle, amour, et que ces choses puissent être en nous et qu'elles abondent de plus en plus en sorte qu'une riche entrée puisse nous être accordée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, comme membres de la Nouvelle-Création. — 2 Pi. 1 : 11.

Cependant, notre Seigneur nous prévient que le fait d'obtenir une place parmi les vrais sarments de la vraie vigne n'est pas suffisant : il faut que l'Esprit de la Vigne soit en nous, il faut que la disposition à porter le fruit de la Vigne soit dans notre cœur. Le Vigneron nous permettra de demeurer comme sarments pendant un temps raisonnable, afin qu'il puisse savoir si oui ou non nous donnons la preuve que nous portons les fruits convenables ; sinon il nous condamnera comme incapables. Nous sommes aussi avertis qu'il ne s'attendra pas à trouver des grappes mûres sur le jeune sarment, ni même des raisins verts. Il cherchera plutôt en premier lieu les faibles indications des bourgeons à fruits, plus tard l'épanouissement de ceux-ci en fleurs du raisin, plus tard le fruit vert, et plus tard encore sa maturité savou-

reuse. Le Vigneron montre une longue patience dans l'attente ou développement de ce fruit de la Vigne « que la droite de mon Père a plantée » (Ps. 80 : 15) ; mais si, après un temps raisonnable, il ne trouve aucun fruit, il retranche ce sarment comme un rejeton qui absorberait la force et la nourriture de la Vigne pour son propre développement et non pour la production du fruit désiré. C'est ainsi que notre Seigneur nous indique clairement que nous devons affermir notre appel et notre élection en produisant des fruits de sainteté dont la fin, ou récompense, est la vie éternelle.

### ELECTIONS DIVERSES DANS LE PASSE

Notons quelques autres élections portées à notre attention dans les Ecritures, afin qu'ainsi notre entendement puisse être élargi et développé sur ce sujet avant de considérer la forme d'élection particulière qui nous intéresse au premier chef : celle de la Nouvelle-Création. Il nous faut distinguer clairement entre les élections qui ont précédé le premier avènement de notre Seigneur et l'élection de la Nouvelle-Création avec Christ comme Tête, Chef, Guide, etc. De cette dernière classe, il est dit : « Vous êtes appelés pour une *seule espérance* de votre appel » [Eph. 4 : 4], mais les élections des temps antérieurs servirent d'autres buts et accomplirent divers desseins de Dieu. Abraham fut élu [ou choisi — Trad.] pour être un type de l'Éternel (Jéhovah), et sa femme Sara un type de l'Alliance abrahamique par laquelle le Messie viendrait. La servante Hagar fut élue pour être un type de l'Alliance de la Loi, et son fils Ismaël un type des Israélites naturels [ou selon la chair — Trad.]. Bien que né le premier, Ismaël ne devait pas être un cohéritier d'Isaac, le fils de la promesse. Isaac fut élu pour être un type de Christ, et sa femme Rébecca un type de l'Église, l'Épouse, la femme de l'Agneau, tandis qu'Éliézer, le serviteur d'Abraham, fut élu pour être un type du saint Esprit dont la mission serait d'inviter l'Église, de l'aider et finalement de l'amener avec les vierges, ses compagnes, à Isaac.

Ces élections n'engageaient ni ne concernaient en aucun sens l'avenir éternel d'aucune de ces personnes, mais dans la mesure où ces types élus servirent à l'Éternel, ils reçurent probablement certaines bénédictions en compensation dans la vie présente. Dans la mesure où ils entrèrent dans l'esprit du plan divin, encouragement et joie les récompensèrent pleinement pour tous sacrifices et épreuves occasionnés par leur choix [ou élection — Trad.] et leur service comme types. Raisonnant sur ce sujet même de l'élection, et essayant de montrer que nulle injustice n'avait été faite à Israël selon la chair du fait que Dieu s'est tourné vers les Nations [ou Gentils — Trad.] pour trouver chez elles le nombre complémentaire des élus de la Nouvelle-Création, l'Apôtre fait ressortir que le Tout-Puissant a des faveurs à dispenser et qu'il lui appartient exclusivement de décider à qui elles iront. Il montre que Dieu donna à Israël selon la chair (ou Israël naturel) en tant que nation, certains privilèges et faveurs, et à certains de leurs ancêtres, en tant qu'individus, des privilèges et des faveurs en les employant comme des types et en les bénissant en conséquence. Mais l'Apôtre montre également que l'Éternel n'était en aucun sens du mot obligé de continuer à accorder ses bénédictions, à eux, de préférence à d'autres non moins dignes. Au contraire, il était parfaitement juste que l'Éternel cessât d'accorder ses faveurs à ceux qui ne voulaient pas s'en servir, et de les attribuer à d'autres. — Romains, chapitres 9 ; 10 ; 11.

En outre, l'Apôtre voudrait nous faire comprendre que l'Éternel prévît quel serait le résultat de ses faveurs accordées à Israël naturel : après avoir profité de ses bénédictions, ce peuple (sauf un petit « reste » — Rom. 9 : 27-32) ne serait pas dans une condition convenable pour recevoir la plus grande de toutes les bénédictions qu'il avait à donner, celle du prix du « haut-appel » pour former la Nouvelle-Création. Comme exemple, il attire l'attention sur les deux fils d'Isaac et nous montre que Dieu prévît quelle serait la situation des centaines d'années plus tard en opérant un choix arbitraire entre les deux fils de Rébecca, Jacob et Esaü. L'Éternel fit deux types de ces jumeaux, l'un pour représenter les fidèles,

la Nouvelle-Création, l'autre pour représenter Israël naturel, qui préférerait les choses de la vie présente et vendrait ses privilèges célestes pour un plat de lentilles — pour de bonnes choses terrestres. Dans le cas de Jacob et d'Esäü, l'élection de Jacob pour être un type de vainqueurs fut certainement une bénédiction pour lui, bien qu'il lui en coûtât beaucoup, mais celle d'Esäü pour être un type de la classe de ceux qui ont l'esprit tourné vers les choses naturelles qu'ils préfèrent aux choses célestes, ne fut nullement à son désavantage. Cela ne signifiait en aucune façon qu'il devrait aller dans le tourment éternel, ni qu'il devrait souffrir quoi que ce soit dans la vie présente. Au contraire, il fut béni — de même que les hommes du monde, aujourd'hui, les hommes naturels ont des bénédictions d'un genre que l'Eternel a, avec bienveillance, refusé aux Nouvelles-Créatures élues parce qu'étant moins favorables à leurs intérêts spirituels ; de même, il refusa certaines des bénédictions terrestres à Jacob, afin que, dans ses déceptions, etc., il pût être un type de cette classe ; néanmoins Jacob eut des joies et des bénédictions qu'Esäü n'eut pas et qu'il n'aurait pas appréciées. De même, maintenant, la Nouvelle-Création au sein des épreuves et des déceptions du temps actuel, expérimente une paix, une joie et une bénédiction dont l'homme naturel n'a pas conscience.

La déclaration : « J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esäü » (Rom. 9 : 13) est pour beaucoup « une parole dure » parce que le mot « haï » semble marquer un antagonisme qui serait injustifié (dans la mesure où peut le discerner l'entendement humain) : Esäü ne fit pas plus mal que d'autres hommes et son penchant [pour les choses terrestres — Trad.] était en lui dès sa naissance « avant qu'il n'ait fait ni bien ni mal ». Le terme « haï » signifiait évidemment « *aimer moins* », comme c'est également le cas en Deut. 21 : 15-17. La pensée est que Jacob fut favorisé de l'Eternel et qu'Esäü le fut moins, et que tous deux, comme le montre l'Apôtre, furent des types d'Israël naturel et spirituel. La faveur de Dieu pour Israël naturel représenté par Esäü fut moindre que sa faveur pour Israël spirituel, dernier-né, représenté par Jacob. Avec cette pensée, tout est harmonieux et logique.

## « JE T'AI FAIT SUBSISTER POUR CECI »

Comme preuve que l'Éternel a toujours exercé l'autorité, la suzeraineté dans les affaires de l'humanité avec pleine reconnaissance de son droit à le faire, l'Apôtre cite le cas de Pharaon qui était roi d'Égypte au temps de la délivrance d'Israël. Il cite les paroles de l'Éternel rapportées par Moïse (Exode 9 : 16) : « Mais je t'ai fait subsister pour ceci, afin de te faire voir ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre ». « Ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut, et il endure qui il veut ». — Rom. 9 : 17, 18.

Il y a quelque temps, le gouvernement français mit à part plusieurs prisonniers que la justice avait condamnés à mort, et les remit entre les mains d'hommes de science pour qu'ils puissent expérimenter ce que peut faire la peur sur le genre humain. L'un fut placé dans une cellule et on lui dit qu'un prisonnier y était mort la nuit précédente de la petite vérole, que, probablement, il contracterait la même maladie et mourrait avant le matin. La prédiction se réalisa, bien que la cellule n'eût jamais été occupée par un malade atteint de petite vérole. Un autre eut les yeux bandés et on lui passa un bras au travers d'une mince cloison. On lui dit que, dans l'intérêt de la science, on allait le saigner à mort afin de se rendre compte du temps qu'il faudrait pour amener la mort d'un homme en le saignant par une petite blessure faite sur une artère du bras. Il fut simplement égratigné et ne perdit que quelques gouttes de sang, mais on s'arrangea de manière qu'un mince filet d'eau, portée à la température du corps, lui coulât le long du bras et qu'il entendît le liquide lui gouttant des doigts dans un récipient. Il mourut au bout de quelques heures. Personne n'approuverait qu'un tel traitement fût appliqué à des citoyens respectueux de la loi, mais personne non plus ne pourrait raisonnablement trouver à redire à cette manière de faire à l'égard d'hommes dont la vie était déjà condamnée par la loi. C'est précisément ce qu'il en est du comportement de l'Éternel à l'égard de la famille humaine : si l'homme avait continué à obéir à Dieu, il n'aurait pas encouru la condamnation à mort, et dans cette

position il aurait eu certains droits sous la loi divine qu'il ne possède pas maintenant. En tant que race, nous sommes tous convaincus de péché et tous condamnés à mort (Rom. 5 : 12), et il a plu à l'Eternel de manifester sa puissance et sa sagesse à l'égard de certains de ces condamnés d'une manière, et à l'égard d'autres condamnés d'une autre manière, à son gré. Nous avons déjà remarqué le même principe à propos des Amalécites, des Hittites et des Cananéens qu'Israël avait reçu l'ordre de détruire, Israël typifiant les fidèles de l'Eternel dans l'avenir, et leurs ennemis typifiant les pécheurs et ennemis volontaires de la droiture dans l'Age futur. Nous avons remarqué l'illustration du même principe dans la destruction de Sodome et de Jéricho, dans les hécatombes, par des fléaux, de milliers d'Israélites et dans le frapement à mort d'Uzza pour avoir simplement porté la main sur l'arche pour la retenir, violant ainsi sa sainteté et le commandement de l'Eternel.

L'emploi par l'Eternel de Pharaon et les diverses plaies sur les Egyptiens, y compris le massacre des premiers-nés des hommes et des bêtes et finalement la destruction complète des armées égyptiennes dans la Mer Rouge, entrent dans le cadre de ces illustrations ; les Egyptiens, en effet, faisant partie du genre humain, étaient des condamnés sous la sentence de mort ; ils pouvaient donc, sans la moindre injustice, être traités comme tels pour propager la dignité de Dieu et pour proclamer sa puissance par la délivrance de son peuple-type, Israël. D'autre part, d'une manière semblable, Dieu favorisa abondamment certains de ces condamnés — Abraham, Moïse et d'autres — faisant d'eux des types de bonnes choses qu'il se proposait d'accomplir complètement et effectivement dans le proche avenir, et ce, sans libérer en aucun sens du terme Abraham, Moïse, Pharaon ou d'autres de leur part à la sentence de mort, mais en laissant ce travail qui doit être accompli par la rédemption qui est en Christ Jésus notre Seigneur.

Après avoir discerné clairement le fait que Dieu a exercé une autorité souveraine parmi ses créatures condamnées, qu'il a décidé que certaines feraient telle expérience et que

d'autres feraient telle autre expérience, et que toutes ces choses n'étaient que des leçons explicatives sur le sujet pour préparer comme le montre l'Apôtre, la grande élection de la Nouvelle-Création durant cet Age de l'Évangile, nous avons besoin de comprendre que, en aucun cas, Dieu n'a forcé ou violé la volonté humaine dans l'une quelconque de ces élections. Ceci nous convaincra que ce serait contraire au programme divin que de forcer la volonté humaine. En choisissant Abraham, Isaac, Jacob et Moïse, et d'autres, pour servir de types et d'illustrations, Dieu choisit des hommes dont la mentalité était en accord général avec ses plans et ses révélations ; toutefois, aucune force ne s'exerça pour les obliger de quelque manière, s'ils avaient voulu agir autrement. De même, en choisissant des hommes pour illustrer le côté opposé et les principes opposés, tels que Ismaël, Esau, les Cananéens, les Sodomites, les Égyptiens, l'Éternel employa aussi des hommes selon leurs tendances naturelles. Ce que nous aimerions faire ressortir, c'est que Dieu ne força pas la volonté d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Moïse, etc., pas plus qu'il ne força celle de ceux qui firent le mal, et illustrèrent certains mauvais principes. L'Éternel agit simplement avec des classes particulières selon leurs propres inclinations.

En disant de Pharaon que c'est dans ce but même qu'il l'avait suscité, nous ne devons donc pas comprendre que Dieu entendait par là avoir formé en Pharaon un caractère mauvais, qu'il l'avait « suscité » dans le sens de l'obliger à être un mauvais personnage. Nous devons comprendre que parmi les divers héritiers au trône d'Égypte, suivant les coutumes de ce peuple, Dieu fit en sorte que, par la mort de certains prétendants de la famille royale, ce fût ce Pharaon particulier qui montât sur le trône *parce qu'il possédait un tel caractère obstiné* que sa lutte contre Dieu et contre Israël nécessiterait à juste titre les plaies que Dieu avait préordonnées non seulement comme une marque de sa faveur envers Israël et de fidélité aux promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob, mais en plus parce que ces plaies sur l'Égypte étaient destinées dans une certaine mesure à



préfigurer, à illustrer les plaies par lesquelles le présent Age de l'Évangile se terminerait — les trois premières et « les sept dernières plaies ». — Apoc. 15 : 1.

Cependant, ce qui embarrasse l'esprit de beaucoup de personnes, c'est le trait particulier de cette illustration de Pharaon qu'on trouve dans la déclaration suivante : « Dieu endurecît le cœur de Pharaon pour qu'il ne laissât pas aller le peuple ». A première vue, cela paraîtrait être en contradiction avec ce que nous venons juste de dire, à savoir que Dieu ne porte pas atteinte à la volonté humaine. Nous croyons, cependant, que cette contradiction apparente disparaît si nous nous souvenons *comment* l'Éternel endurecît le cœur de Pharaon, c'est-à-dire quelle façon d'agir de la part de l'Éternel eut pour effet de rendre Pharaon plus obstiné. Ce fut la *bonté* de Dieu qui endurecît Pharaon, sa bonne volonté d'écouter sa prière pour obtenir le secours et d'accepter sa promesse de laisser aller Israël, autrement dit ce fut la miséricorde de Dieu. Si Dieu avait maintenu la première plaie (ou premier châtement) jusqu'à ce qu'Israël fût libéré, cette seule plaie aurait été suffisante pour accomplir la délivrance ; mais lorsque l'Éternel délivrait le peuple et le pays d'une plaie, Pharaon en concluait que tout était passé, et que peut-être il n'y aurait plus d'autre plaie ; et ainsi, petit à petit la miséricorde divine produisait en lui une hostilité de plus en plus grande. Le sujet vu sous cet angle, la liberté de volonté de Pharaon apparaît de toute évidence, et l'Éternel est innocenté de toute coopération avec le mal. « Toute son œuvre est parfaite », même si la bonté de Dieu qui devrait conduire les hommes à la repentance, puisse parfois, à cause des conditions imparfaites actuelles, exercer une influence opposée sur eux.

### LE CHOIX (\*) DE LA NATION D'ISRAËL

Tous les Chrétiens, familiarisés avec leur Bible, admettront aisément que Dieu choisit Israël d'entre toutes les

---

(\*) Ou l'élection — Trad.

nations du monde pour être son peuple et pour typifier Israël selon l'esprit. Le prophète Amos (3 : 2) déclare fort à propos : « Je vous ai connus, vous seuls, de toutes les familles de la terre ». Par la bouche d'Esaië (45 : 4) l'Éternel dit à Cyrus, le roi de Perse qui devait permettre à Israël de retourner de sa captivité : « À cause de mon serviteur Jacob, et d'Israël, mon élu, je t'ai appelé par ton nom ». Le fait qu'il nous soit possible de voir dans cette déclaration une certaine application typique à Christ et à la délivrance, hors de la Babylone mystique, d'Israël nominal selon l'esprit, ne contrarie pas le fait qu'Israël-type soit désigné ici comme l'« élu ». Dans ses arguments clairs et puissants concernant le transfèrement de la faveur divine d'Israël naturel à Israël spirituel (Rom. 9 : 11), l'Apôtre montre distinctement que, pour un temps, la faveur divine fut accordée à Israël naturel comme type du peuple élu de Dieu, bien que l'Éternel eût su d'avance et prédit son rejet de la position de faveur spéciale et son remplacement par un autre Israël selon l'esprit à cette position représentée par Jacob.

L'Apôtre montre comment Israël, en tant que nation favorisée ou élue de Dieu pour un temps, eut « un grand avantage de toute manière » sur toutes les nations environnantes du monde, qu'à lui appartenaient les promesses, qu'il formait les branches de l'olivier, et que Dieu ne retranchait de sa faveur que celles des branches naturelles qui n'étaient pas en accord avec la racine de la promesse et avec le tronc, représenté typiquement par Abraham, Isaac et Jacob. Il indique que ce qu'« Israël recherche, il ne l'a pas obtenu, mais l'élection [les dignes — Jean 1 : 12, 13] l'a obtenu, et les autres ont été aveuglés ». Bien qu'à l'origine, la nation tout entière fût choisie pour recevoir les faveurs plus excellentes de Dieu, néanmoins seuls les fidèles seraient dans la condition convenable de cœur pour devenir des Israélites selon l'esprit lorsque viendrait le temps de cette faveur. Ceux-là furent les élus mêmes de cette nation qui, à la clôture de l'Age judaïque, purent entrer dans la dispensation plus élevée, passant de la maison des serviteurs à celles des fils (Héb. 3 : 5 ; Jean 1 : 12). L'Apôtre signale que nous, qui

par nature, étions des Gentils, « des gens du dehors, forains et étrangers » aux alliances et aux promesses faites à Israël-type, avons maintenant par la grâce de Dieu développé la foi et l'obéissance semblables à celles d'Abraham ; nous sommes appelés à être au nombre des membres de l'*épouse* de Christ, la vraie semence d'Abraham, prenant ainsi la place des branches retranchées dans le plan originel de Dieu et dans les promesses qui s'y rapportent, mais bien que ces branches retranchées aient été traitées en ennemies pendant cet Age de l'Évangile, néanmoins « en ce qui concerne l'*élection*, elles sont bien-aimées à cause des pères. Car les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir ». — Rom. 11 : 28, 29.

Nous sommes ainsi informés que certains traits caractéristiques de l'élection originelle s'attachent encore à Israël naturel, bien que, en tant que peuple, il ait été rejeté de la principale faveur dans le plan divin, celle de faire partie de l'Israël spirituel élu. Comme les promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob et aux prophètes doivent s'accomplir et qu'ils deviendront les « princes » ou représentants du Royaume spirituel par toute la terre durant l'Age millénaire, nul doute que tout cela concourra grandement à l'avantage de nombre d'Israélites naturels qui sont actuellement dans une condition d'éloignement et de ténèbres. Ils pourront et viendront plus rapidement en accord avec leurs propres conducteurs du passé que le reste du monde ; ainsi Israël, comme peuple, reprendra la place la plus importante parmi les nations au commencement du Millénium. « Car Dieu a renfermé tous [Juifs et nations — D.], dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous ». — Rom. 11 : 32.

## LA NOUVELLE-CREATION ELUE

Nous arrivons maintenant à l'aspect le plus important de notre sujet, dotés cependant d'une certaine connaissance touchant les élections du passé, et de la compréhension que beaucoup d'entre elles typifiaient ou préfiguraient cette grande œuvre de Dieu : l'élection de la Nouvelle-Création.

Nous avons déjà vu que cette élection n'implique pas que les non-élus seront lésés, mais qu'au contraire cela implique la bénédiction des non-élus au temps marqué. Nous pourrions ajouter, à ce propos, que ni la Justice ni l'Amour ne pourraient objecter quoi que ce soit au fait qu'une faveur spéciale soit accordée à certains et pas à d'autres, même si ceux qui sont favorisés n'étaient pas destinés à être des canaux de bénédictions pour les moins favorisés ou pour les défavorisés. Tel est le sens du terme grâce ou faveur : il implique qu'on fait quelque chose qui n'est pas spécialement réclamé ou exigé par la Justice, et ces termes « grâce » et « faveur » sont maintes fois employés dans les Ecritures à propos de cette classe élue de cet Age de l'Evangile.

« C'est par grâce que vous êtes sauvés » ; et d'autres passages bibliques analogues nous font bien sentir que ce n'était pas une obligation de la part du Tout-Puissant de relever un membre quelconque de la race d'Adam de la sentence de mort, ni de donner à quiconque l'occasion d'obtenir la vie éternelle grâce à une rédemption ; bien plus, Dieu n'était nullement obligé d'offrir le haut-appel (de faire partie de la Nouvelle-Création) à aucune de ses créatures. Tout cela est faveur divine : « grâce sur grâce », ou faveur sur faveur ; et quiconque n'a pas clairement cette pensée à l'esprit, n'appréciera jamais d'une manière convenable ce qui est en train de s'accomplir.

L'Apôtre Pierre nous donne l'assurance que nous, en tant que classe, fûmes « *élus* selon la préconnaissance de Dieu le Père ». Cependant, sa déclaration ne s'arrête pas là, mais continue ainsi : « en sainteté de l'esprit, pour l'obéissance et l'aspersion du sang de Jésus-Christ » (1 Pi. 1:2). Cela signifie que Dieu préconnut la Nouvelle-Création comme classe, qu'il se détermina par avance à en *justifier les membres par la foi*, grâce au sang de Christ ; qu'il préconnut qu'il y en aurait assez, pour compléter cette classe, avec ceux qui seraient obéissants et atteindraient à la sanctification par la Vérité. Rien, dans aucun passage biblique, n'implique une préconnaissance divine des *individus* composant la classe élue, exception faite de la Tête (ou Chef — Trad.) de

l'Eglise. Il nous est dit que Dieu préconnut Jésus comme son élu. Nous ne voulons pas dire que l'Eternel est limité dans sa capacité d'identifier les individus qui composeraient la classe élue, mais simplement que, quelle que soit sa puissance sous ce rapport, il n'a pas déclaré qu'il avait l'intention de l'exercer. Il détermina que Christ serait le Rédempteur du monde, et qu'en récompense il serait élevé comme premier membre : Tête, Seigneur, Chef de la Nouvelle-Création. Il ordonna également qu'un certain nombre spécifique serait choisi parmi les hommes pour être ses cohéritiers dans le Royaume — participant avec lui à la Nouvelle-Création. Nous avons toute raison de croire que le nombre défini, fixé des élus est celui qui est mentionné plusieurs fois dans l'Apocalypse (7 : 4 ; 14 : 1), soit 144 000 « rachetés *d'entre les hommes* ».

Avant la fondation du monde, Dieu choisit ou prédétermina qu'il y aurait une telle classe élue. Nous comprenons cela par analogie avec la décision que, dans l'armée britannique, il y aurait un certain corps de soldats qui formerait « La Garde personnelle du Roi » ; il serait composé d'hommes de forte stature et de mensurations spéciales, les divers détails concernant la taille, le poids, etc., étant déterminés à l'avance, et l'effectif de la troupe fixé d'une manière définitive, avant même la naissance des membres actuels qui en font partie. De même que le décret royal fixa ces conditions physiques à remplir et à combien d'hommes s'élèverait l'effectif de cette troupe, ainsi le décret royal du Créateur fixa et limita le nombre de ceux qui constitueraient la Nouvelle-Création de Dieu ; il ne définit pas leurs mensurations physiques, mais leurs qualités morales et leurs conditions de cœur. De même qu'il ne fut pas nécessaire de prédéterminer les noms de ceux qui formeraient « la garde royale », il ne fut pas nécessaire pour notre Créateur de prédéterminer les noms des individus qu'il jugerait acceptables comme Nouvelles-Créatures en Christ, dans les conditions et réserves prescrites.

Ce point est tout particulièrement porté à notre attention dans un passage biblique qu'on rappelle et qu'on cite en

général mais en partie seulement : « Car ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés ». Le peuple de l'Éternel ne devrait pas se contenter de prendre une partie de la Parole divine et de la séparer de son contexte immédiat. Si nous lisons le reste du passage tel qu'il est écrit, le sujet tout entier apparaît clairement à notre esprit : « Ceux qu'il a préconnus, il les a aussi *prédestinés à être conformes à l'image de son Fils* [c'est-à-dire à être des copies de son Fils], pour qu'il soit premier-né entre plusieurs frères ». — Rom. 8 : 29 (D).

En vérité, cette prédestination est différente de celle qui était généralement comprise par ceux qui ont soutenu la doctrine de l'élection dans le passé. Suivant leur conception et leur enseignement, on devrait comprendre le passage ainsi : ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinés à échapper au tourment éternel et à recevoir des bénédictions éternelles dans la gloire. Comme cette opinion diffère de celle que présente l'Écriture d'une manière raisonnable et convenable ! Dieu a prédestiné que son Unique-engendré serait la Tête de cette Nouvelle-Création et a prédéterminé longtemps avant d'appeler n'importe lequel d'entre nous, que personne ne serait membre de la Nouvelle-Création s'il ne devenait une copie de son Fils. Comme elle est belle, comme elle est raisonnable la doctrine scripturale de l'élection ! Qui pourrait mettre en doute la Sagesse, la Justice ou l'Amour d'une telle élection, avec des conditions telles que celles du caractère qui doit ressembler à Jésus, et en vue d'une telle œuvre grandiose que Dieu a projetée ? — afin d'être des cohéritiers de Christ pour bénir toutes les familles de la terre.

« APPELES SELON SON DESSEIN »

— Rom. 8 : 28 - 30 —

Pour étudier ce sujet, nous ne pouvons mieux faire que de suivre avec soin les paroles de l'Apôtre et son argumentation logique. Dans les versets précédents (22, 23) il nous

montre quel est le dessein de Dieu en appelant la Nouvelle-Création : recevoir une grande bénédiction et aussi en donner une à d'autres, savoir à la création gémissante qui soupire et est en travail, attendant la manifestation de ces fils élus de Dieu de la Nouvelle-Création (vs. 21, 22). L'Apôtre continue ensuite en montrant que toutes choses concourent en faveur de cette classe que Dieu appelle à la Nouvelle-Création, que tel est le sens des déceptions actuelles, des épreuves, des vexations, des oppositions du monde, de la chair et de l'Adversaire, à savoir que ces expériences sont destinées à produire en nous les fruits paisibles de la justice, le « poids éternel de gloire en mesure surabondante » [2 Cor. 4 : 17], à laquelle nous avons été appelés, et à laquelle nous aspirons à juste titre. L'Apôtre découvre avec nous les moyens providentiels de l'Eternel à l'égard de ces appelés pour qui toutes choses concourent favorablement. Nous ne devons penser à notre appel que par rapport à notre Frère aîné et sous sa direction. Personne ne pourrait le précéder, car ce n'est qu'en observant ses pas et en les suivant que nous pouvons espérer devenir participants de sa gloire. D'après la prédestination divine, ces frères de Christ doivent tous être des copies de leur Frère aîné, s'ils veulent devenir des participants de la Nouvelle-Création. Cela ne nous laisserait aucun espoir qu'un membre quelconque de la famille humaine atteigne à cette gloire, si l'Eternel ne nous montrait pas très clairement par ailleurs, les dispositions qu'il a prises pour nous, grâce à la rédemption qui est en Christ-Jésus notre Seigneur : ainsi, les faiblesses charnelles que nous héritons et que nous ne pouvons maîtriser complètement, sont toutes couvertes par le mérite du sacrifice du Rédempteur ; ainsi, l'Eternel peut nous excuser de n'être pas de parfaites copies de son Fils dans la chair ; il peut nous accepter selon sa prédestination, s'il nous trouve être de telles copies de cœur, d'intention, de volonté, c'est-à-dire si nous prouvons notre volonté en maîtrisant la chair autant qu'il nous est possible de le faire ; notre Seigneur Jésus, par sa « grâce qui nous suffit » couvre alors nos taches faites involontairement.

Poursuivant la description de cette classe d'appelés, ainsi prédestinée, l'Apôtre dit : « Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés ». Ce passage est habituellement mal compris : des lecteurs ont, en général, l'impression qu'ici l'Apôtre retrace des expériences chrétiennes comme à l'ordinaire, telles que nous les avons trouvées dans le chapitre précédent où nous considérions comment Christ est fait pour nous sagesse, justification, sanctification et délivrance. Or, ici, l'Apôtre prend un point de vue opposé et commence par l'autre bout. Il envisage ici l'Eglise finalement achevée comme l'élue de Dieu sous Christ sa Tête : l'Eglise, les « élus mêmes » dans la gloire. Il retrace à rebours le développement de l'Eglise, la Nouvelle-Création. Il montre que personne n'atteindra la haute position des glorieux élus de Dieu sauf ceux qui y sont *appelés* [acceptés — Edit.] par la grâce de Dieu, que tous les appelés doivent avoir été au préalable *justifiés*, car Dieu n'appelle ou n'invite que des croyants à courir pour ce grand prix. Et ces justifiés doivent, auparavant, avoir été *honorés* [et non « glorifiés » comme dans la version commune], honorés par Dieu qui s'est fait connaître à eux et a fait connaître son cher Fils, le Chemin, la Vérité et la Vie.

C'est un honneur plus grand que beaucoup ne l'ont supposé que d'avoir entendu parler de la grâce de Dieu dans le temps présent. Comme le salut est un don de Dieu qui doit être accordé au monde pendant l'Age millénaire, c'est un honneur spécial que d'avoir connaissance de la grâce de Dieu, et une occasion favorable d'être au temps présent réconcilié avec lui, en avance sur le monde ; ayant été ainsi honorés, et ayant ainsi la connaissance nécessaire à notre justification par la foi, celle-ci devient la *seconde* étape, ainsi que nous l'avons vu, qui conduit à la sanctification en accord avec l'appel ; et cela conduit aussi, par la fidélité, à « la gloire qui sera révélée en nous », faisant de nous des membres des « élus mêmes » de la Nouvelle-Création.



## « SI DIEU EST POUR NOUS »

Suivons l'Apôtre dans l'examen qu'il fait de cette élection, et paraphrasons ce qu'il en dit : « Ne voyons-nous pas, frères, que Dieu poursuit l'exécution d'un grand plan merveilleux ? Ne voyons-nous pas que, ayant décidé de choisir une certaine classe qui coopérerait à ce plan, il nous fait la faveur de nous en révéler l'arrangement et les conditions — nous justifiant et nous appelant de cet appel céleste ? Cela veut dire que *Dieu est pour nous* : il désire que nous fassions partie de cette classe élue ; il a pris toutes dispositions nécessaires pour que nous puissions atteindre cette position. Eprouvons-nous parfois que, bien que l'Eternel soit pour nous, Satan, le péché, nos propres faiblesses héréditaires sont tous contre nous, cherchant à nous prendre au piège et à nous faire trébucher ? Réfléchissons que, le Tout-Puissant étant de notre côté, aucune de ces oppositions ne doit nous faire craindre ou trembler, car il est puissamment capable de nous les faire traverser toutes. Regardons en arrière et remarquons comment il nous a favorisés, alors que nous étions encore des pécheurs, en prévoyant la rédemption qui est en Christ Jésus. Réfléchissons que s'il a fait tout cela pour nous alors que nous étions des pécheurs, il fera beaucoup plus pour nous, maintenant que nous sommes devenus ses enfants, à présent que nous avons entendu sa voix, que nous avons accepté son Fils, que nous nous confions en lui, avons été justifiés par son mérite, maintenant que nous avons entendu l'appel à la nature divine, que nous nous sommes consacrés, déposant notre faible tout sur l'autel. Sûrement, Dieu veut nous favoriser et agir pour nous bien davantage, bien que nous ne puissions penser comment il pourrait faire plus que ce que représente le don de son Fils. Il nous est permis d'avoir l'assurance que celui qui ne change pas nous aime encore, qu'il est toujours pour nous, et qu'il usera de sa puissance pour faire concourir ensemble toutes choses à notre bien-être spirituel le plus élevé, et afin que nous obtenions, en définitive, une place dans la Nouvelle-Création si nous demeurons en lui dans la foi, dans l'amour et avec un

cœur soumis — quels que faibles et imparfaits que puissent être nos meilleurs efforts pour maîtriser la chair. Soyons assurés qu'en nous donnant son Fils et en nous ouvrant la voie pour parvenir à saisir l'appel à la Nouvelle-Création, l'Éternel a pourvu en Christ, à tout ce dont nous pouvons avoir besoin. En lui, il a donné librement toutes choses.

Quelqu'un suggérerait-il que, peut-être, la Loi nous condamnerait malgré Dieu ? Disons-nous que c'est Dieu qui nous a condamnés par sa Loi, et que c'est le même Dieu qui, en tant que grand juge, nous a condamnés, c'est lui-même qui, maintenant, a décrété notre justification. Il a déclaré que nous sommes « justifiés gratuitement de toutes les choses dont la Loi ne pouvait nous justifier », par sa grâce, par Christ Jésus notre Seigneur. Cela étant, « qui intentera accusation contre des élus de Dieu » [Rom. 8 : 33], qu'il a ainsi favorisés ? Qui pourrait nous condamner pour des faiblesses ou des manquements involontaires ? A ceux-là nous répondrions : C'est Christ qui est mort, bien plus, qui est ressuscité, est monté au ciel pour nous représenter et qui a appliqué en notre faveur une part suffisante de son propre mérite pour couvrir toutes nos imperfections. — Rom. 8 : 34.

Soutiendrait-on encore que quelque chose puisse intervenir pour nous séparer de l'amour de Dieu ou de Christ et de son amour et de sa miséricorde ; qu'ainsi nous puissions être laissés à nous-mêmes et que nous puissions faire naufrage quant à notre foi et à notre avenir touchant la Nouvelle-Création ? Nous répondons : au contraire, Christ a eu un grand amour pour nous, sinon il ne nous aurait pas rachetés. Tout son comportement a manifesté son amour et nous ne devons permettre quoi que ce soit qui nous sépare de cet amour. Que viennent des tribulations, ne permettons seulement que ce soit pour nous rapprocher du Seigneur comme le seul qui puisse nous secourir. Si la détresse, ou la persécution, ou la famine, ou le dénuement devaient s'abattre sur nous, devrions-nous par crainte de ces choses, cesser d'aimer le Seigneur, renier son nom et sa cause, ne plus suivre ses traces et choisir plutôt une ligne de conduite plus facile dans la vie ? Oh ! non ! C'est par ces expériences

mêmes que nous devons être développés comme vainqueurs. Comment pourrions-nous être désignés comme vainqueurs s'il n'y avait rien à vaincre, si le chemin tout entier était uni et sans déclivité difficile ? Nous avons reçu en dépôt les miséricordes et les bénédictions de Dieu ; maintenant il nous met à l'épreuve pour voir à quel point nous sommes dignes de demeurer dans son amour et dans ses faveurs. Il est tout disposé à nous y voir demeurer ; il a pris toutes dispositions nécessaires ; toutefois, il ne peut pas contraindre notre volonté. Je suis persuadé, j'ai confiance que nous sommes déterminés à ce que rien ne nous sépare de l'amour de Dieu manifesté en Christ — ni la crainte de la mort, ni l'amour de la vie, ni aucune des autres créatures de Dieu n'interceptera ni ne détournera de nous la faveur de Dieu — ni des anges, ni des principautés, ni des puissances créés à ce jour ou qui restent à créer. Dans toutes ces choses, nous sommes simplement plus-que-vainqueurs, nous sommes adoptés comme des fils de Dieu sur le plan divin, par celui qui nous a aimés.

« AFFERMIR NOTRE VOCATION ET NOTRE ELECTION »

— 2 Pi. 1 : 10, 11 —

*« C'est pourquoi, frères, étudiez-vous d'autant plus à affermir votre vocation et votre élection car en faisant ces choses vous ne faillirez jamais : [les choses spécifiées précédemment, c'est-à-dire d'y apporter tout empressement, joignez à votre foi, la vertu ; et à la vertu, la connaissance ; et à la connaissance, la tempérance ; et à la tempérance, la patience ; et à la patience, la piété ; et à la piété, l'affection fraternelle ; et à l'affection fraternelle l'amour (la charité - Ost.) ; car, si ces choses sont en vous et y abondent, elles font que nous ne serons pas oisifs ni stériles] car ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ vous sera richement donnée. »*

Dans cette élection, nous voyons que les étapes importantes appartiennent à Dieu, savoir : (1) La prédétermination d'avoir une telle Nouvelle-Création ; (2) L'invitation faite à certains de développer le caractère nécessaire ; (3) L'arrangement des choses de manière que les invités puissent être

capables de parvenir à une condition acceptable en accord avec l'appel.

D'autre part, d'importantes mesures doivent être prises par ceux qui deviennent les élus : (1) Il appartient à ceux qui sont appelés, pour qui toutes ces préparations et ces arrangements ont été faits, d'accepter l'appel — de faire une pleine consécration. (2) Il faut qu'ils deviennent si pénétrés de l'esprit de leur appel et qu'ils apprécient à tel point leurs bénédictions qu'ils se conformeront avec zèle aux conditions et aux limitations de cet appel.

Nous avons déjà vu que ces conditions et ces limitations sont, en bref, de ressembler de cœur au cher Fils de Dieu ; cependant, en analysant cette *ressemblance* d'une manière plus particulière, nous trouvons qu'elle signifie, ainsi que l'indique ici l'Apôtre Pierre, que nous devons porter les fruits de l'esprit de sainteté. Dieu est saint, et les élus doivent avoir son esprit, sa disposition à aimer la droiture et à s'opposer à l'iniquité. Dans le passage cité plus haut, l'Apôtre expose les divers éléments de ce saint esprit de Dieu, et appelle l'attention sur le fait que nous ne parvenons pas à sa parfaite ressemblance (l'amour parfait) au début de notre course, mais plutôt que c'est le *but* ou le modèle qui indique la fin de la course. L'amour, comme terme général, couvre tous ces éléments de caractère qui sont véritablement des parties de l'amour. L'humilité, la douceur, la bonté fraternelle, la piété, sont tous des éléments de l'amour.

Quelqu'un a suggéré qu'on pourrait définir ces fruits de l'esprit de Dieu de la manière suivante, avec laquelle nous sommes totalement d'accord :

- (1) La joie : L'amour triomphant.
- (2) La paix : L'amour paisible.
- (3) La longanimité : L'amour qui supporte.
- (4) La douceur : L'amour envers autrui.
- (5) La bonté : L'amour en actions.
- (6) La foi : L'amour sur le champ de bataille de la vie.
- (7) La patience : L'amour dans la résignation.
- (8) La tempérance (modération) : L'amour dans le développement.

Lorsque nous avons pris le départ pour la course, résolus de le faire parce que Dieu nous avait justifiés par sa grâce et nous avait invités à courir cette course pour le prix du haut-appel de la Nouvelle-Création, nous avons dit tout d'abord : nous mettrons de côté les fardeaux et les obstacles des ambitions terrestres en consacrant notre volonté à l'Eternel et nous prenons la résolution de ne faire qu'une chose, savoir : rechercher et obtenir par la grâce de l'Eternel les bénédictions auxquelles il nous a appelés. En même temps, nous avons décidé de chasser, dans la mesure de notre capacité, nos péchés qui nous environnent si facilement, quels qu'ils puissent être (qu'ils soient ou non les mêmes que ceux des autres engagés dans la course), et de courir fidèlement dans cette course pour le grand prix.

L'entrée en course correspond à notre consécration. Ce fut le départ. Nous nous sommes consacrés à l'Eternel pour être dirigés par son esprit d'amour ; toutefois, nous nous sommes rendu compte qu'en raison de la chute, nous manquions sérieusement des éléments de caractère que le Père voudrait approuver. Pourtant, nous courons et nous persévérons afin de parvenir, selon sa volonté, à cette ressemblance au caractère de son Fils, ce qui est la condition de notre communion avec lui. A cet égard, nous différons de notre Seigneur car, lui, étant parfait, n'eut pas à gravir degré après degré le développement de l'amour. Il fut rempli de l'esprit dès le commencement où déjà il se trouvait au *but* ; son épreuve à lui consistait à déterminer si oui ou non il se maintiendrait fidèle à ce but de l'amour parfait pour Dieu et pour son peuple, et pour ses ennemis. En ce qui nous concerne, nous avons besoin, nous, de courir, de lutter pour atteindre ce but.

Nous pourrions diviser cette course en quatre étapes, et dire que dans la première, nous reconnaissons l'amour comme une *exigence* divine et cherchons à l'obtenir, bien que nous ne soyons capables de le comprendre que sous l'angle du *devoir*. Nous éprouvons envers Dieu un amour-devoir parce que, étant notre Créateur, il a le droit d'exiger que nous lui obéissions, que nous lui soyons dévoués ; nous

éprouvons également un amour-devoir envers notre Seigneur Jésus parce qu'il nous a aimés, et qu'alors en toute justice, nous devons l'aimer en retour ; nous éprouvons un amour-devoir envers nos semblables, parce que nous comprenons bien que telle est la volonté de Dieu.

La seconde étape de la course nous amène un peu plus avant, un peu plus près du « but », de sorte que ces choses que, tout d'abord, nous cherchions à faire par *amour-devoir*, nous en arrivons graduellement à les considérer avec appréciation et non plus simplement comme un devoir. Désormais, nous voyons que les choses que Dieu nous ordonne en fait de droit et de devoir sont de *bonnes choses* ; que les principes les plus nobles dont nous avons une certaine conception s'identifient avec la Justice, l'Amour et la Sagesse que l'Eternel ordonne et présente devant nous, et qu'à partir de ce moment nous avons commencé à apprécier. Nous avons commencé à aimer Dieu non pas simplement parce que c'est notre devoir envers notre Créateur, mais en outre et surtout, parce que nous l'avons vu lui-même en possession de ces nobles éléments de caractère qui sont exigés de nous, qu'il est la personnification de toute grâce et de toute bonté. Ceux qui parviennent à cette seconde étape vers le but (l'amour) aiment l'Eternel, non simplement parce qu'il nous aime le premier, et qu'il est de notre devoir de l'aimer en retour, mais parce que maintenant les yeux de notre entendement ont été suffisamment ouverts pour nous permettre de discerner un peu de la glorieuse majesté de son caractère, un peu de la longueur, de la largeur, de la hauteur et de la profondeur de la Justice, de la Sagesse, de l'Amour et de la Puissance de notre Créateur.

Nous appellerons amour pour les frères la troisième étape de cette course. Au début, nous avons éprouvé pour les frères un amour-devoir comme pour le Père mais à un degré moindre, parce qu'ils avaient fait moins pour nous. Nous les avons admis surtout parce que telle était la volonté du Père. Mais lorsque nous en sommes arrivés à discerner les principes de droiture et à apprécier le Père, à comprendre que le Père lui-même nous aime, malgré nos fautes involon-

taires, nos cœurs commencèrent à s'élargir et à s'agrandir à l'égard des frères. De plus en plus, nous devînmes capables de ne pas voir leurs imperfections, défauts et erreurs involontaires, lorsque nous pouvions discerner en eux des preuves du désir de leur cœur de marcher sur les traces de Jésus et en accord avec les principes du caractère divin. L'amour pour les frères devint distinctement manifeste dans nos expériences. Hélas ! Beaucoup des chers enfants de l'Éternel n'ont évidemment pas encore atteint cette troisième étape de la course vers le prix de notre haut-appel. Il y a grande nécessité parmi nous de développer la bienveillance fraternelle, la longanimité, la patience, que les Écritures enseignent avec persistance et qui se trouvent nécessairement bien plus fréquemment mises à l'épreuve dans nos rapports avec les frères que dans nos rapports avec le Père et avec notre Seigneur. Nous pouvons nous rendre compte que le Père et le Fils sont parfaits et qu'ils n'ont aucune imperfection ; nous pouvons discerner qu'ils sont magnanimes à notre égard et que, personnellement, nous avons pour eux des manquements ; cependant, lorsque nous considérons les frères, nous trouvons en l'un telle faiblesse, dans un autre telle autre faiblesse, et la tentation est, hélas, trop fréquente, de dire à un frère : « Laisse-moi retirer la paille de ton œil », au lieu de nous rendre compte que le fait d'avoir cette disposition à critiquer, à quereller, à trouver les frères en faute, est une preuve que nous avons encore personnellement affaire avec une grosse poutre d'impatience et de manque d'amour. A mesure que nous approchons de cette troisième étape, nous retirons graduellement la poutre de nos propres yeux ; nous voyons ainsi nos propres tares et nous apprécions de plus en plus les richesses de la grâce de notre Seigneur envers nous. Ceci influe sur notre cœur et produit une plus grande mesure de l'esprit de douceur, de patience et d'amabilité envers tous ; ceci nous permet aussi de ne pas voir ou de couvrir une multitude de péchés, une multitude d'imperfections chez les frères, aussi longtemps que nous discernons qu'ils sont certainement des

frères, qu'ils se confient dans le sang précieux et cherchent à courir cette même course pour obtenir ce même prix.

La quatrième étape, l'étape finale de notre course est l'Amour parfait envers Dieu, envers nos frères, envers tous les hommes ; c'est celle que nous devons tous ardemment chercher à atteindre, et cela aussi rapidement que possible. Il ne s'agit pas de lambiner aux étapes, mais de courir avec patience, persévérance et énergie. Dans un sens, nous « ne devons pas aimer le monde, ni les choses qui sont dans le monde », mais dans un autre sens, nous devons aimer et « faire du bien à tous comme nous en avons l'occasion, surtout à ceux de la maison de la foi » (Gal. 6 : 10) ; cet amour s'étend même à nos ennemis. Il n'annule ni ne diminue notre amour pour le Père et les principes de son caractère, ni notre amour pour les frères ; au contraire, il les intensifie au point d'inclure dans l'amour de la bienveillance et de la sympathie, toute la pauvre création gémissante qui souffre les douleurs de l'enfantement et attend la manifestation des fils de Dieu. « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous persécutent et vous haïssent », tel est le commandement du Maître. Jusqu'à ce que nous ayons atteint ce degré d'amour (l'amour même de nos ennemis), nous ne devons pas penser un instant que nous avons atteint le *but* que le Seigneur a placé devant nous ses disciples. Ce n'est que lorsque nous aurons atteint cette position que nous serons des copies du cher Fils de Dieu.

Il nous faut atteindre ce degré d'amour avant d'être estimés dignes d'une place dans la Nouvelle-Création, et nous ne devons pas penser que chacun des disciples du Seigneur n'atteindra ce but que juste au moment de mourir. Bien au contraire. Nous devons espérer y parvenir aussi tôt que possible dans notre expérience chrétienne et, alors, nous rappeler les paroles de l'Apôtre : « Après avoir tout surmonté, tenir ferme ! » (Eph. 6 : 13). Nous avons besoin d'être mis à l'épreuve dans notre amour après que nous avons atteint le but, et là les efforts que nous faisons pour nous y maintenir, pour conserver ce niveau dans notre vie fortifieront notre caractère. En cela, spécialement, nos expé-



riences correspondront à celles de notre Seigneur ; en effet, s'il n'eut pas besoin de courir pour atteindre le but, il dut, lui aussi, *étant au but*, combattre le bon combat de la foi afin de ne pas en être détourné, afin de ne pas être vaincu par les diverses attaques du monde et de l'Adversaire. « Je cours vers le but », dit l'Apôtre ; chacun de nous doit de même se maintenir fermement au but lorsque nous l'avons atteint, et veiller à ce que dans toutes les épreuves que le Seigneur permettra pour nous, nous soyons estimés par lui comme vainqueurs, non par notre force personnelle, mais dans celle de l'aide de notre Rédempteur.

Des attaques viendront contre nous pour nous détourner de l'amour parfait envers le Père, pour que nous consentions à rendre moins que la plénitude de l'hommage et de l'obéissance que nous lui devons. Des tentations nous viendront aussi à l'égard de nos frères, pour nous suggérer de ne pas permettre à l'amour pour les frères de couvrir une multitude de fautes, et pour nous suggérer de nous fâcher avec ceux que nous avons appris à aimer et à apprécier et avec les faiblesses de qui nous avons appris à sympathiser. Des attaques viendront contre nous à propos de nos ennemis, après que nous aurons appris à les aimer, nous suggérant qu'ils sont des cas exceptionnels, et que notre magnanimité envers eux doit avoir ses limites. Heureux sommes-nous si, dans ces tentations, nous tenons fermes, nous attachant au but, nous efforçant de retenir cette position déjà atteinte, combattant le bon combat de la foi, nous tenant avec fermeté à la vie éternelle considérée comme nôtre par Jésus.

**« SACHANT, FRERES AIMES DE DIEU,  
VOTRE ELECTION »**

*« Nous savons frères bien-aimés de Dieu, que vous avez été élus, notre Evangile ne vous ayant pas été prêché en paroles seulement, mais avec puissance, avec l'Esprit saint, et avec une pleine persuasion. » — 1 Thess. 1 : 4, 5. — Seg.*

Nous avons montré ailleurs que ce qui constitue l'indication, la preuve que nous sommes les enfants de Dieu, c'est notre engendrement du saint Esprit, notre sceau, notre vivification (\*). Nous ne nous répéterons pas ici, mais nous attirerons simplement l'attention, d'une manière générale, sur le fait que quiconque a part à cette élection, en a diverses preuves par lesquelles non seulement lui-même peut le discerner, mais avant peu « les frères » avec qui il vient en contact le discernent aussi. Dans cette élection, il y a une puissance aussi bien qu'un message. Ce message, ou appel, ou « parole » de l'élection n'est pas seulement l'Évangile ou la bonne nouvelle pour la classe élue, mais c'est plus que cela pour elle : c'est la puissance de Dieu opérant en elle le vouloir et le faire selon Son bon plaisir. Cette puissance apporte aux élus le saint Esprit et beaucoup d'assurance, et eux à leur tour sont prêts à proclamer à tout prix la Parole de l'Éternel.

Ecrivant aux Colossiens (3 : 12 - 14) au sujet de cette classe élue, l'Apôtre déclare que ces élus devraient abandonner l'ancienne estimation qu'ils avaient des choses et en adopter une nouvelle qui reconnaîtrait les élus, non d'après leur nationalité ni d'après leur confession, mais reconnaîtrait *tous ceux en Christ*, et eux seulement, comme étant la Nouvelle-Création élue. Il dit : « Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité, vous supportant l'un l'autre et vous pardonnant les uns aux autres, si l'un a un sujet de plainte contre un autre ; comme aussi le Christ vous a pardonné, vous aussi [faites] de même. Et par-dessus toutes ces choses, [revêtez-vous] de l'amour, qui est le lien de la perfection » [Col. 3 : 12 à 14].

Parlant de l'Église élue dans son ensemble, notre Seigneur annonce que diverses expériences et épreuves doivent lui survenir, et paraît impliquer qu'elles seront plus intenses vers la fin de cet Age de l'Évangile et permises à un tel point

---

(\*) Vol. V, chap. IX.

qu'elles séduiront tout le monde, à l'exception des « élus mêmes ». — Matt. 24 : 24 (\*).

Il y a là un encouragement : cela n'implique pas que les « élus mêmes » auront une capacité mentale supérieure qui les rendra capables de discerner les diverses subtilités de l'Adversaire en ce mauvais jour, ni qu'ils auront acquis une telle perfection dans la maîtrise de leur vase terrestre qu'ils ne pourraient se tromper ; cela signifie plutôt qu'à ceux qui demeurent en Christ, il sera accordé une grâce *suffisante*, une sagesse *suffisante*, une aide *suffisante* au temps de leurs besoins. Quelle consolation pour tous ceux qui ont cherché leur refuge dans l'espérance placée devant nous dans l'Évangile ! Quelle confiance cela nous donne de sentir que nous sommes ancrés en dedans du voile, en Christ ! Une telle prédestination est fortifiante, consolante comme le déclarait l'Apôtre : « Selon qu'il nous a élus en lui avant la fondation du monde, pour que nous fussions [à la fin] saints et irréprochables devant *lui en amour*, nous ayant prédestinés pour nous adopter pour lui par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté... pour l'administration de la plénitude des temps, [savoir] de réunir en un toutes choses dans le Christ, les choses qui sont dans les cieux et les choses qui sont sur la terre en lui, en qui nous avons aussi été faits héritiers, ayant été prédestinés selon le propos de celui qui opère toutes choses selon le conseil de sa volonté, afin que nous [la Nouvelle-Création] soyons à la louange de sa gloire, nous qui avons espéré à l'avance dans le Christ ». — Eph. 1 : 4-11.

« C'EST PAR BEAUCOUP D'AFFLICTIONS  
QU'IL NOUS FAUT ENTRER  
DANS LE ROYAUME DE DIEU » [Actes 14 : 22]

La nécessité des efforts et de la victoire dans l'édification du caractère que Dieu a fixé à l'appel des « élus mêmes » de la Nouvelle-Création, n'est pas sans avoir de parallèles dans la nature. En voici une illustration :

(1) Voir vol. IV, chap. 12.

« On raconte qu'un homme qui désirait enrichir sa collection d'insectes d'un [papillon] paon de nuit, eut la chance d'en obtenir un cocon qu'il suspendit dans sa bibliothèque tout l'hiver. Au printemps il trouva le papillon essayant de sortir du cocon. Le trou était si petit et le papillon se débattait si désespérément, semblait-il contre la fibre résistante, que le collectionneur agrandit le trou avec ses ciseaux. Eh bien ! le superbe et gros papillon sortit, mais il ne put jamais voler. Par la suite quelqu'un lui dit que les efforts de l'insecte étaient nécessaires pour forcer l'introduction des sucs du corps dans les grandes ailes du papillon. Lui épargner ces efforts était une bonté mal comprise. L'effort était destiné au salut du papillon. La leçon à tirer est évidente. Les luttes que les hommes doivent mener pour leur bien-être matériel, développent leur caractère comme il ne pourrait l'être autrement. Il est bon aussi, qu'on doive lutter pour obtenir l'enrichissement spirituel. »

Nous avons déjà indiqué (\*) que les Ecritures enseignent, de la manière la plus explicite, la doctrine de la « grâce libre » qui sera introduite d'une manière grandiose dès que les élus auront été accomplis (« completed ») — glorifiés. Pendant le Millénium, ils (la « Postérité d'Abraham ») béniront toutes les familles de la terre en leur offrant les occasions favorables les plus complètes pour qu'elles parviennent à obtenir des caractères parfaits, un rétablissement complet et la vie éternelle.

---

(\*) Vol. 1, p. 105 (1re édition fse du M.M.I.L.).

## ETUDE V

### L'ORGANISATION DE LA NOUVELLE-CREATION

Les « pierres vivantes » pour le temple spirituel. — La Nouvelle-Création nominale par rapport à la réelle. — Le « mystère de Dieu » et le « mystère de l'iniquité ». — L'organisation du grand antichrist. — Les Ecritures sont dignes de foi. — Liberté permise au monde et à la chrétienté. — L'ordre hors de la confusion. — « Au temps convenable [ou au « propre temps », ou au « temps marqué » — Trad.]. — « Les fins des Ages ». — La vigne plantée par le Père. — « Les douze apôtres de l'Agneau. » — Paul, le successeur de Judas. — Le nombre des apôtres est limité à douze. — La mission apostolique. — Forts caractères des apôtres. — L'apôtre Paul « n'a été en rien moindre » que les autres apôtres. — L'inspiration des douze. — Surveillance divine des écrits des apôtres. — « Sur ce roc je bâtirai mon assemblée » (D.) [ou « mon Eglise » — Trad.]. — Harmonie des Evangiles. — Clefs de l'autorité. — Infaillibilité apostolique. — Examen de quelques objections. — « Un seul est votre Maître. » — La véritable Eglise est « le troupeau de Dieu ». — Apôtres prophètes, évangélistes, docteurs [v. note D.]. — L'organisation de la Nouvelle-Création par le Seigneur est absolument parfaite. — Il est aussi son surveillant. — Les dons de l'Esprit ont pris fin lorsqu'ils ne furent plus nécessaires. — Unité de la « foi qui a été une fois enseignée aux saints ». — L'unité dans la force est antichrétienne. — Evêques anciens, diacres. — Vraie signification de « prophète ». L'humilité est essentielle à la qualification d'ancien. — Autres qualifications nécessaires. — Diacres, ministres, serviteurs. — Les docteurs [ceux qui enseignent — Trad.] dans l'Eglise. — Beaucoup devraient être capables d'enseigner. — « Ne soyez pas beaucoup de docteurs, mes frères. » — « Vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne. » — « Celui qu'on enseigne » et « celui qui enseigne ». — Rôle de la femme dans l'Eglise. — Les femmes comme collaboratrices. — « Qu'elle soit couverte. »

COMME la Nouvelle-Création n'atteindra sa perfection ou son achèvement qu'à la Première Résurrection, ainsi son organisation ne sera achevée qu'alors seulement. La forme de la pyramide illustre cela : comme pierres vivantes, nous sommes appelées maintenant ou invitées à obtenir une place dans le temple glorieux et, comme l'explique l'Apôtre (1 Pi. 2 : 5), nous venons à Jésus qui, en qualité de représentant du Père, nous forme, nous cisèle, nous ajuste et nous polit pour nous placer dans le glorieux Temple de l'avenir — le lieu de réunion de Dieu avec le monde. De même que dans le temple-type construit par Salomon, chaque pierre fut complètement préparée dans la carrière pour être placée dans l'édifice, ainsi en est-il pour nous : tout le travail de préparation se fait dans la vie présente. De même que, dans le type, chaque pierre taillée était mise en place sans qu'on entendît le bruit du marteau, ainsi dans l'antitype : les pierres vivantes qui, à présent, se soumettent joyeusement à la préparation que leur fait subir le Seigneur, seront complètement organisées sous lui, la pierre de façade, lorsqu'elles seront unies à lui, au delà du voile, sans confusion, sans qu'il y ait besoin d'aucun autre arrangement (ou préparation).

Cependant, les Ecritures reconnaissent une unité ou une parenté entre ces pierres vivantes durant la période de leur préparation. En vérité, elles vont même plus loin et reconnaissent une *organisation temporaire* qui permet à chaque membre du Royaume en perspective de collaborer avec le grand Docteur et Entrepreneur dans l'œuvre préparatoire consistant à « s'édifier l'un l'autre dans la très sainte foi », à s'aider mutuellement dans la formation des caractères conformément aux normes du modèle, notre Seigneur Jésus. En examinant avec soin les arrangements divins pour le temps actuel, beaucoup peuvent être surpris de découvrir quelle grande liberté le Seigneur a laissée à chaque membre individuel de la Nouvelle-Création, mais lorsque nous reconnaissons le fait qu'il cherche des adorateurs de bonne volonté, des sacrificateurs bien disposés, poussés, par amour pour

le Seigneur et les principes de droiture, à déposer leur vie pour les frères et pour collaborer avec lui, alors il est clair que le plan choisi par le Seigneur d'accorder une grande liberté est le meilleur plan — celui qui éprouve le plus sûrement la loyauté du cœur, développe le plus complètement le caractère et met à l'épreuve la volonté de chacun de suivre avec les autres la Loi d'Amour, faisant aux autres ce qu'il voudrait qu'ils lui fissent.

Une telle liberté, ou une telle indépendance relative, est bien adaptée à l'objectif du Seigneur dans le temps présent : la sélection des membres du petit troupeau et leur perfectionnement de caractère, leur instruction pour le Sacerdoce royal de l'avenir. Par contre, elle serait totalement hors de propos et insuffisante pour l'œuvre de conversion du monde que, d'après ce que l'on suppose généralement, le Seigneur est en train de faire. C'est à cause de cette fausse doctrine (cette supposition que Dieu a chargé l'Eglise de conquérir le monde et de lui soumettre toutes choses durant l'Age actuel), que nombre de personnes au bon jugement se sont émerveillées de la simplicité de l'organisation de l'Eglise par le Seigneur et les apôtres. Se rendant compte qu'un tel arrangement serait insuffisant pour *convertir le monde*, les hommes ont entrepris de perfectionner l'organisation comme nous le voyons dans les diverses organisations ecclésiastiques de la Chrétienté. L'une d'elles est la Papauté, l'une des organisations les plus perfides et les plus puissantes qu'on puisse imaginer. Le système épiscopal méthodiste est également de première force, mais sur un plan plus élevé ; il gouverne une classe différente. C'est l'organisation complète de ces deux grands systèmes qui leur a donné leur succès et leur puissance dans « le monde chrétien ». Au fur et à mesure de notre étude, nous verrons que ces systèmes et toutes les « églises » humaines sont, dans leurs organisations, tout à fait différents de l'Eglise que le Seigneur a instituée, que leurs voies ne sont pas ses voies, de même que leurs plans ne sont pas ses plans ; comme les ciels sont élevés au-dessus de la terre, ainsi les voies et les plans de l'Eternel sont-ils plus élevés que ceux de l'homme (Esaïe

55 : 8, 9). Avant peu, les hommes au cœur sincère verront qu'ils se sont grandement trompés en abandonnant la simplicité de Christ et en essayant d'être plus sages que Dieu dans la conduite de son œuvre. Les résultats démontreront sa sagesse et la folie de l'homme.

#### LA NOUVELLE-CREATION-REELLE ET LA NOMINALE

De même que dans le peuple-type tous étaient des Israélites de nom, mais que peu d'entre eux en comparaison étaient de « véritables Israélites », ainsi dans l'antitype ne devons-nous pas être surpris de trouver une Eglise de nom [ou église nominale — Trad.] aussi bien qu'une Eglise réelle, une Nouvelle-Création nominale aussi bien qu'une Nouvelle-Création réelle. Depuis que le Christianisme est, jusqu'à un certain point, devenu populaire, « l'ivraie » — « l'imitation de blé » — a toujours infesté le champ de froment, affectant d'être du vrai froment. Si difficile que ce puisse être pour un homme qui ne peut lire dans les cœurs de déterminer le vrai du faux, le froment de l'ivraie, l'Eternel nous donne l'assurance que Lui connaît les cœurs, qu'« il connaît ceux qui lui appartiennent ». En vérité, il espère que nous saurons distinguer entre les vraies brebis et les loups en habits de brebis, et entre la vraie vigne qui porte les vrais fruits et les épines et les chardons qui peuvent chercher à se faire passer pour des membres de la vraie Vigne ; le Seigneur nous dit de faire cette distinction. Toutefois, il ne permet pas à son peuple d'aller au delà de ce jugement général, au delà d'un examen libéral des caractéristiques générales extérieures. Il déclare : « Ne jugez rien avant le temps ». Parmi ceux que vous reconnaissez comme étant des sarments légitimes de la Vigne, n'essayez pas de décider le temps qu'il leur faudra pour produire les fruits mûrs. Nous devons laisser cela au Père, le Vigneron qui taille chaque sarment, et qui finalement, supprimera tout sarment ou tout membre qui « ne porte pas de fruit ». Nous laissons donc au Vigneron le soin d'émonder la « Vigne » (de corriger chaque vrai membre consacré de l'Eglise de Christ), de procéder à



l'excommunication, reconnaissant que c'est lui qui a planté, arrosé et favorisé la croissance de chaque sarment dans la vraie Vigne. On doit trouver dans une certaine mesure l'esprit de la Vigne dans chaque sarment ou membre qu'on doit encourager et aider dans sa croissance. L'amour doit être la loi parmi tous ces sarments et c'est seulement dans la mesure où l'on écoute la Parole divine (et rien au-delà de son autorisation) qu'un sarment quelconque a le droit de critiquer, de réprimander ou sous d'autres aspects de tailler ou de faire quoi que ce soit contre un autre sarment. L'esprit d'amour doit, au contraire, inciter à la miséricorde, à la bonté, à la longanimité et à la patience jusqu'aux limites mêmes permises par le grand Vigneron, limites qui, nous l'avons déjà suggéré, sont larges et libérales, destinées à développer le caractère de chaque sarment.

Tout cela est différent dans des organisations humaines dans la proportion où elles ont négligé ou abandonné la simplicité de l'arrangement divin. Elles ont établi des règles arbitraires pour décider qui peut être reconnu comme membre ou sarment de la Vigne, et qui ne peut être pleinement admis à la communion ; elles ont fait intervenir des questions pécuniaires, établi diverses règles et des règlements que n'ont pas faits les Ecritures, fixé de nombreux credo et confessions de foi que les Ecritures n'ont pas fixés, prescrit en cas d'infraction des peines que n'ont pas imposées les Ecritures, et elles ont établi des règlements touchant la privation temporaire de l'amour fraternel, l'excommunication, etc., en opposition avec toute autorisation donnée à la véritable Eglise — le Corps de Christ, la vraie Vigne, la Nouvelle-Création.

Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que l'Eglise de Christ est appelée, dans les Ecritures, le « Mystère de Dieu » (\*), parce que, contrairement à toute attente, l'Eglise devait être le *Corps* messianique qui, sous sa Tête ointe, Jésus, gouvernera et bénira le monde. Ce mystère, ou secret, maintenant révélé aux saints, devait être caché au cours des

---

(\*) Vol. I, chap. V.

Âges et dispensations passées (Eph. 3 : 3-6). C'est le mystère de Dieu qui sera bientôt terminé avec l'achèvement de la Nouvelle-Création à la fin du présent Âge de l'Évangile. Nous avons également fait remarquer que les Écritures font allusion à Babylone comme étant un système de contrefaçon (mère et filles — les unes plus corrompues, les autres moins, certaines étant de meilleures contrefaçons que d'autres), qu'elles désignent comme étant le « Mystère d'iniquité ». Nous ne voulons pas dire que les fondateurs de ces systèmes contrefaits les ont organisés sciemment et intentionnellement dans le dessein de tromper le peuple de Dieu. Nous devons plutôt nous souvenir que c'est Satan qui, dans les Écritures, est accusé d'avoir « trompé le monde entier » sur ce sujet, faisant paraître mal ce qui est bien et bien ce qui est mal, la lumière pour les ténèbres et les ténèbres pour la lumière. Satan « opère maintenant dans les fils de la désobéissance » (Esaïe 5 : 20 ; Eph. 2 : 2), de même qu'il offrit sa coopération à notre Seigneur Jésus. Il se complait à collaborer avec tous ceux des disciples de Christ qu'il peut séduire et leur faire quitter les traces du Maître. De même qu'il essaya de persuader notre Seigneur qu'il y avait des voies meilleures — des voies qui nécessitaient moins de sacrifice personnel et d'abnégation que celles du Père — par lesquelles il pourrait bénir toutes les familles de la terre, ainsi, durant cet Âge de l'Évangile, a-t-il été déterminé à persuader les frères vraiment consacrés du Seigneur d'adopter ses plans à lui, de ne pas trop prendre garde aux plans et aux règles du Père. Il voudrait les rendre suffisants, persuadés qu'ils peuvent mieux servir le Seigneur par d'autres méthodes que celles montrées dans les Écritures. Il voudrait les enfler par des sentiments de zèle et d'orgueil pour leurs systèmes humains, pour le travail qu'ils accomplissent et pour les organisations qu'ils ont établies. Avec le Maître, l'Adversaire n'eut aucun succès, sa réponse étant invariablement : « Il est écrit ». Mais il n'en a pas été de même avec ses disciples. Beaucoup, beaucoup d'entre eux, négligent ce qui est écrit ; ils ne prêtent pas attention aux paroles et à l'exemple des Apôtres et sont résolus à exécuter

pour Dieu un plan qu'il approuve (ainsi l'espèrent-ils et le croient-ils) et qui contribuera à sa louange.

Combien ceux-là se rendront compte qu'ils se sont trompés lorsque, bientôt, ils verront le Royaume tel que Dieu l'avait prévu à l'origine et dont il a exécuté le plan depuis, selon ses propres desseins. Ils découvriront alors combien il est préférable de prendre soin à se laisser enseigner par l'Éternel plutôt que d'essayer de l'enseigner, de faire son travail à sa manière plutôt que de travailler pour lui d'une façon qu'il n'approuvera pas. Le succès de ces plans humains — comme dans la Papauté, le méthodisme, et toute proportion gardée, dans d'autres dénominations — contribue à faire de ces systèmes des « puissances d'égarément ».

Le Seigneur ne s'est pas mêlé de la croissance de l'« ivraie », ne l'a pas empêché de croître dans le champ de froment durant cet Age de l'Évangile. Au contraire, il a averti son peuple de s'attendre à ce que le froment et l'ivraie croîtraient ensemble jusqu'au temps de la « moisson », quand lui-même serait présent, surveillant la séparation, rentrant le froment dans son grenier (la condition glorifiée), et veillant au liement de l'ivraie pour le grand temps de détresse par lequel se terminera l'Age, et qui détruira cette « ivraie », *cette imitation de Nouvelles-Créatures* sans la détruire en tant qu'êtres humains. En vérité, beaucoup de ceux qui forment l'« ivraie » sont respectables, moraux, et pour employer l'expression qu'emploie le monde, de « bonnes gens ». Ainsi, parmi toutes les religions païennes, il y a aussi des éléments de bonté, quoique bien moins que parmi l'« ivraie » qui a été grandement bénie et avantagée de toute manière à cause de son contact étroit avec le vrai « froment », et du discernement partiel qu'elle a eu de l'esprit du Seigneur dans ce froment.

L'Apôtre Paul déclare que ce Mystère d'Iniquité (« Babylone », Confusion, Chrétienté) était déjà, de son vivant, à l'œuvre parmi le peuple de l'Éternel, mais évidemment ce travail fut peu important jusqu'après la mort de Paul et des autres apôtres. Tant que les apôtres furent avec l'Église, ils purent signaler certains des faux docteurs par lesquels

l'Adversaire cherchait en privé, confidentiellement, secrètement, à introduire des hérésies abominables afin de saper la foi et de détourner les fidèles des espérances, des promesses et de la simplicité de l'Évangile (2 Pi. 2 : 1). L'Apôtre Paul parle également de certains d'entre eux en termes généraux, comme entreprenant les œuvres d'iniquité, mais il en désigne nommément comme Hyménée et Philète, et d'autres « qui se sont écartés de la vérité », etc. — « renversant la foi de quelques-uns » (2 Tim. 2 : 17). A l'égard de ces faux docteurs et de leurs erreurs, il met de nouveau l'Église en garde par l'intermédiaire des Anciens d'Ephèse, en signalant qu'ils allaient prospérer après sa mort : des loups cruels qui n'épargneraient pas le troupeau (Actes 20 : 29). Ces paroles s'accordent d'une manière remarquable avec la prédiction de notre Seigneur dans la parabole (Matt. 13 : 25, 39). Notre Seigneur montre clairement que ces faux docteurs et leurs fausses doctrines étaient les agents de l'Adversaire qui semèrent l'ivraie parmi le froment que lui et les apôtres avaient semé. Il déclare : « Pendant que les hommes [les serviteurs spéciaux, les apôtres] dormaient, son ennemi vint et sema de l'ivraie ».

Nous pouvons être certains qu'il ne fallut pas longtemps après que les apôtres se furent endormis, pour que l'esprit de rivalité sous la direction de l'Adversaire conduisît, degré par degré, à l'organisation définitive du grand système de l'Antichrist — la Papauté. Comme nous l'avons déjà vu (\*), son organisation ne fut pas établie d'une manière instantanée, mais graduelle ; c'est au quatrième siècle environ qu'elle commença à exercer son pouvoir. Le grand Antichrist prospéra pour un temps, à un tel point que tous les travaux d'histoire écrits à partir de ce moment-là jusqu'à la « Réformation », ont ignoré pratiquement le droit, pour chaque individu et pour chaque classe, d'être chrétien ou d'être considéré comme orthodoxe et fidèle si l'on n'appartenait pas à ce système antichrist ou si l'on ne le soutenait pas. A d'autres, on ne permit pas d'exister, sauf en privé et au ban de la société, et si l'on écrivit leur histoire, celle-ci fut

(\*) Vol. II, chap. 9.

évidemment détruite ; toutefois, il est possible qu'à l'instar de ceux qui marchent à la lumière de la vérité présente aujourd'hui, les fidèles de ce temps-là étaient si insignifiants tant en nombre qu'en influence que personne n'aurait pensé qu'ils valaient la peine d'être mentionnés face au grand système plein de succès auquel ils avaient tenté de s'opposer, et qui s'était si rapidement élevé à la position influente de puissance à la fois dans les choses temporelles et spirituelles.

Depuis la « Réformation », l'Adversaire a de nouveau montré sa ruse en organisant en un autre Antichrist chaque départ (chaque nouvel effort pour obtenir la vérité), de sorte qu'aujourd'hui nous avons, non seulement la « mère des prostituées » originelle, mais aussi ses nombreuses « filles » (\*). Etant donné ces faits, nous ne rechercherons pas des travaux historiques sur la véritable Eglise, sauf ce que nous trouvons la concernant dans le Nouveau Testament et qui, de toute évidence, a été préservé pour nous comme une chose très sainte et dans son intégrité, malgré quelque interpolation occasionnelle comme en Jean 21 : 25 et en 1 Jean 5 : 7.

Nous voulons, cependant, attirer brièvement l'attention sur certains faits qui, non seulement nous prouvent que les Ecritures ont été préservées dans une certaine pureté, mais attestent également en même temps, que les nombreux systèmes qui prétendent avoir été organisés par le Seigneur et par les apôtres, sont totalement différents de celui que ces derniers organisèrent et dont le récit nous est donné dans le Nouveau Testament.

(1) Si l'Eglise primitive avait été organisée à la manière de la Papauté ou d'autres dénominations d'aujourd'hui, les récits auraient été tout à fait différents de ce qu'ils sont. Nous aurions eu quelque allusion à la grande cérémonie d'intronisation des apôtres présidée par notre Seigneur, lui-même siégeant avec apparat comme un Pape, recevant les apôtres en robes pourpres comme des cardinaux, etc. ; nous aurions eu des lois et des règles strictes concernant le Vendredi, l'abstention de viande, etc. — quelque chose tou-

(\*) Voir vol. III, pp. 29, 158, 160 (Edition fse 1954).

chant « l'eau bénite » aspergée sur les apôtres ou sur la multitude, et quelque chose concernant le signe de la croix à faire. Marie, la mère de notre Seigneur, n'aurait pas été oubliée. Un compte rendu aurait été donné de sa prétendue conception immaculée ; elle aurait été présentée comme « la mère de Dieu », et Jésus lui-même aurait été représenté comme lui rendant un hommage spécial, et comme instruisant les apôtres à s'approcher de lui par elle. Quelque injonction aurait été faite concernant les « saints cierges » quand et comment et où on devrait s'en servir ; des instructions auraient été données au sujet de l'invocation des saints, de la « messe », et comment Pierre, réuni avec les autres disciples, fut reconnu comme Pape, comment ils se prosternèrent devant lui et comment il fit la messe pour eux tous en déclarant qu'il avait le pouvoir de re-crée Christ dans le pain et de le sacrifier de nouveau pour des transgressions personnelles. Nous aurions quelque récit de l'ensevelissement d'Etienne ; comment Pierre ou les autres apôtres lui « consacrèrent » une tombe afin qu'il pût reposer en « terre consacrée », comment ils lui mirent un « saint cierge » en main tandis qu'ils « récitaient des prières sur lui. Nous aurions eu des règles et des règlements au sujet de divers ordres du clergé, et comment les laïcs ne sont pas du tout des « frères » » pour eux mais leur sont soumis. Nous aurions tour à tour des ordres parmi le clergé, supérieur et inférieur, Révérend, Révérendissime, Très Révérend, des Evêques, des Archevêques, des Cardinaux et des Papes ; et des directives spéciales pour savoir comment chacun et tous devaient faire pour parvenir à leurs positions, en cherchant à s'honorer l'un l'autre et à savoir lequel devrait être le plus grand.

Le fait que les apôtres ne font pas la moindre allusion à ces sujets est à première vue la preuve que les systèmes qui prétendent être, en totalité ou en partie, de telles divisions de l'Eglise, d'avoir de telles autorités, de tels offices, etc., ne furent pas organisés par les apôtres ou sous leur direction, ni par le Seigneur qui les établit et reconnut leur travail. — Jean 15 : 16 ; Actes 1 : 2 ; Apoc. 21 : 14.

(2) Il prouve, en outre, que la Bible n'a pas été imaginée par ces habiles organisateurs, car si tel avait été le cas, nous pouvons être sûrs qu'ils lui auraient ajouté d'abondantes références telles que celles que nous avons suggérées.

(3) Ayant une telle source autorisée et la preuve que le système de la « mère » et les nombreux systèmes des « filles » de nos jours ne furent pas établis par le Seigneur et les apôtres, mais qu'ils résultèrent des corruptions de leurs enseignements simples, que par conséquent ils ne sont que de simples institutions humaines (des tentatives d'être plus sages que Dieu dans l'exécution de l'œuvre divine), ayons la plus grande confiance dans la Parole de Dieu, et prêtons la plus grande attention aux moindres détails qu'elle nous expose sur ce sujet et sur tous les sujets.

Durant les six mille ans de l'histoire du monde jusqu'à nos jours, Dieu a permis aux humains en général de résoudre au mieux de leur capacité les problèmes de la vie. L'homme fut créé avec des qualités d'esprit qui le portaient à honorer et à adorer son Créateur, et ces qualités d'esprit n'ont pas totalement disparu à la suite de la chute. La « dépravation totale » n'est certainement pas vraie de la race en général. De même que Dieu a permis aux humains d'exercer les autres qualités d'esprit selon leur choix, ainsi leur a-t-il permis d'exercer leurs qualités morales et religieuses selon leurs inclinations. Nous pouvons voir que, à part Israël naturel et Israël spirituel, et les influences qu'ils ont eues sur le monde, Dieu a laissé le monde à lui seul — il l'a laissé faire de son mieux ce qu'il pouvait faire pour se développer, etc. Dans son ignorance et son aveuglement, l'homme est devenu une proie facile pour les artifices de Satan et des anges déchus qui, au moyen de diverses formes de superstition, de fausses religions, de magie, etc., ont détourné les masses loin de la Vérité. L'Apôtre explique ainsi la situation « ayant connu Dieu, ils ne le glorifièrent point comme Dieu, ni ne lui rendirent grâce, mais ils devinrent vains dans leurs raisonnements et leur cœur destitué d'intelligence fut rempli de ténèbres » [Rom. 1 : 21] ; aussi Dieu les abandonna à eux-mêmes : il

les laissa choisir le chemin qu'ils préféreraient ; ainsi apprendraient-ils certaines leçons en rapport avec leur propre déchéance, et manifesteraient-ils par la dégradation dans laquelle ils tomberaient, l'extrême culpabilité du péché, et le manque de sagesse qu'il y a d'écouter n'importe quel conseil sauf celui de leur Créateur.

Comme nous l'avons déjà vu, il n'est pas dans le dessein de l'Éternel de laisser l'humanité dans cette condition de faiblesse et de déchéance, mais, au moyen de la Nouvelle-Création, à son propre temps à lui, la connaissance de l'Éternel parviendra à chaque membre de la famille humaine, avec pleine occasion favorable de venir à la connaissance de la Vérité et à toutes les bénédictions assurées grâce à la rédemption. Cependant, le point sur lequel nous désirons insister spécialement ici, c'est que de même que Dieu a ainsi laissé les nations païennes à elles-mêmes, ainsi également laisse-t-il à elle-même la prétendue « Chrétienté ». Il permet aux hommes qui ont reçu une certaine lumière de la révélation divine de l'employer comme il leur plaît, d'essayer de faire mieux que le plan divin, d'organiser des systèmes humains, etc. Tout cela ne signifie pas qu'il n'a pas le pouvoir d'intervenir ni qu'il approuve ces divers plans et organisations opposés et plus ou moins nuisibles de l'humanité et de la chrétienté. Ces expériences constitueront une autre leçon qui, bientôt, en réprovera beaucoup lorsqu'ils apprécieront l'issue grandiose du plan divin et comprendront comment Dieu a œuvré de façon soutenue, menant à bien l'accomplissement de ses desseins originaux, ne tenant pratiquement pas compte des plans et des projets de l'homme, obtenant ses résultats en se servant parfois d'eux et parfois en complète opposition avec eux. Ainsi fit-il à la fin de l'Âge judaïque lorsqu'il permit à certains membres de cette nation d'accomplir son plan en persécutant et en crucifiant le Seigneur et ses apôtres. De même que certains d'entre eux étaient de « véritables Israélites », qui furent par la suite bénis, exaltés et faits participants aux souffrances de Christ afin que plus tard ils puissent également être des participants à sa gloire, ainsi y a-t-il



probablement maintenant de « véritables Israélites » selon l'esprit qui, à l'instar de Paul, seront libérés des pièges de l'Adversaire.

Il y a un autre point digne de remarque : l'Éternel a un temps spécial pour commencer ce Royaume, un temps spécial par conséquent dans lequel sa Nouvelle-Création élue sera développée et préparée pour ce service ; il semble qu'il était prévu dans son plan qu'une lumière spéciale devrait briller au début et à la fin de cette période. L'Apôtre le suggère lorsqu'il fait allusion à nous « que les fins des âges ont atteints » (1 Cor. 10 : 11). Ce fut dans le *chevauchement* des Ages judaïque et évangélique que le Chemin, la Vérité et la Vie furent d'abord manifestés ; ensuite vinrent des « siècles de ténèbres », et à présent, dans le temps de chevauchement des Ages évangélique et millénaire, la lumière brille comme jamais auparavant — « sur des choses nouvelles et des choses anciennes ». Si nous devons supposer que ceux qui, au début de l'Age, furent en harmonie avec le Seigneur et reçurent une lumière spéciale, et que ceux du même esprit qui, à la fin de l'Age, auront la faveur de la lumière de la Vérité Présente afin que par elle, ils puissent être sanctifiés, nous ne devons pas penser que la même mesure de lumière fut nécessaire à la sanctification durant les siècles d'intervalle dont certains sont appelés les « siècles de ténèbres ». Nous ne devons pas supposer que l'Éternel soit jamais resté sans témoins, bien que ceux-ci n'aient pas leurs noms dans l'histoire, mais nous devons considérer qu'on n'a pas retenu leurs noms à cause de leur insignifiance relative et aussi parce qu'ils n'étaient pas en rapport ni en sympathie avec les grands systèmes antichrétiens, même si certains d'entre eux ont pu être dans ces systèmes. Aussi l'appel du Seigneur, qui se fait entendre maintenant, indique clairement que nous devrions nous attendre à trouver beaucoup de ses enfants *dans* Babylone, rendus confus et égarés par le sectarisme : « Babylone la grande est tombée. » « Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez

pas à ses péchés et que vous ne receviez pas de ses plaies. » — Apoc. 18 : 2, 4.

Ayant ainsi jeté un coup d'œil rapide sur l'Eglise et sur une partie de son histoire, venons-en plus particulièrement à un examen de l'Eglise telle qu'elle fut à l'origine instituée par notre Seigneur. De même qu'il n'y a qu'un seul *Esprit* de l'Eternel que tous ceux qui lui appartiennent doivent posséder, ainsi n'y a-t-il qu'une seule Tête (ou Chef) au *Centre* de l'Eglise, notre Seigneur Jésus. Cependant, nous devons nous souvenir que, dans toute son œuvre, il reconnut largement la prééminence du Père et que selon son propre exposé, l'œuvre du Fils fut faite au nom du Père, par l'autorité du Père : « Toute plante que mon Père céleste n'a pas plantée sera déracinée » (Matt. 15 : 13). La véritable Eglise, la Nouvelle-Création est la plantation du Père. Notre Seigneur dit : Moi, je suis le vrai cep, vous, les sarments et mon Père est le cultivateur. Plus tard, il nous indique qu'il y a une « vigne de la terre », une église nominale, une fausse église qui n'a pas été plantée par le Père et qui sera déracinée. Le fruit du vrai Cep, c'est l'Amour et il est précieux au Père, mais le fruit de la Vigne de la Terre, c'est l'égoïsme sous diverses formes ; il sera en définitive foulé dans le grand pressoir de la colère de Dieu, durant le grand temps de détresse par lequel se terminera cet Age. — Jean 15 : 1-6 ; Apoc. 14 : 19.

Tous ceux qui étudient la Bible ont sûrement observé que notre Seigneur et les apôtres ne reconnurent aucune division dans l'Eglise et rejetèrent tout ce qui était schisme, à la fois le fait et son appellation. Pour eux, l'Eglise était une et indivisible, comme l'étaient sa seule foi, son seul Seigneur et son seul baptême. De ce point de vue, on la désignait comme l'Eglise, l'Eglise de Dieu, l'Eglise du Dieu vivant, l'Eglise de Christ, l'Eglise des premiers-nés, et on appelait ses membres des « frères », des « disciples », des « chrétiens ». On se sert de tous ces noms pour désigner sans discrimination l'Eglise tout entière aussi bien que les rassemblements les plus petits — même de deux ou trois — et des individus, à Jérusalem ou à Antioche ou ailleurs.

La variété de ces noms et leur usage général impliquent clairement qu'aucun d'entre eux n'était destiné à devenir un nom propre. Tous ne faisaient simplement qu'illustrer le grand fait que notre Seigneur et ses apôtres exposaient continuellement, à savoir que l'Eglise (*Ecclésia*, corps, assemblée) des disciples du Seigneur est formée de ses « élus » pour avoir part à sa croix, apprendre maintenant des leçons qui leur sont nécessaires, et bientôt pour lui être associés dans sa gloire.

Cette coutume aurait dû être maintenue, mais elle fut changée durant les siècles des ténèbres. Lorsque l'erreur se fut développée, l'esprit sectaire l'accompagna et il s'ensuivit de singulières désignations : église de Rome, église baptiste, église luthérienne, église anglicane, sainte église catholique, église wesleyenne (ou méthodiste — Trad.), église chrétienne, église presbytérienne, etc. Ce sont là des signes de l'esprit *charnel* comme le fait remarquer l'Apôtre (1 Cor. 3 : 3, 4) ; et comme la Nouvelle-Création se dégage de l'obscurité profonde qui a couvert si longtemps le monde, elle devient éclairée sur ce point également, remarquant l'erreur et l'apparence du mal, non seulement elle sort du sectarisme, mais elle refuse d'être connue par ces noms non-scripturaux — tout en répondant volontiers à n'importe quel nom ou à tous les noms qui soient bibliques.

Examinons maintenant les fondements de l'unique Eglise qui fut établie par le Seigneur :

### LES DOUZE APOTRES DE L'AGNEAU

L'Apôtre déclare que personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est posé, lequel est Jésus Christ (1 Cor. 32 : 11). Sur ce fondement, notre Seigneur, comme représentant du Père, commença à ériger son Eglise et pour ce faire, il appela douze apôtres — non par hasard, mais à dessein exactement comme ce ne fut pas par hasard que les tribus d'Israël furent au nombre de douze, mais conformément au plan de Dieu. Non seulement le Seigneur ne choisit pas plus de ces douze apôtres pour cette position, mais depuis il n'a jamais donné l'autorité

à aucun autre — à l'exception du fait que, Judas s'étant prouvé indigne d'occuper une position parmi les douze, perdit sa place et fut remplacé par l'Apôtre Paul.

Nous remarquons avec quel soin le Seigneur veilla sur les apôtres : sa sollicitude pour Pierre, sa prière pour lui à l'heure de son épreuve, son appel spécial plus tard à paître ses brebis et ses agneaux. Nous notons également son attention pour Thomas qui doutait, et sa bonne volonté à lui faire la démonstration complète de sa résurrection. Des douze, il n'en perdit aucun si ce n'est le fils de la perdition dont il préconnaissait la défection prédite dans les Ecritures. Nous ne pouvons pas admettre le choix de Matthias rapporté dans Actes comme étant en quelque sens du terme celui du Seigneur. Sans doute était-il un brave homme, mais les onze le choisirent sans aucune autorité. Ils avaient reçu l'ordre de demeurer à Jérusalem et d'y attendre d'être revêtus de la puissance d'en haut par le saint Esprit à la Pentecôte ; c'est pendant cette période d'attente et avant d'être revêtus de puissance qu'ils choisirent à tort Matthias en tirant au sort afin qu'il prît la place de Judas. Le Seigneur ne les réprimanda pas de s'être mêlé de ses affaires, mais simplement ne tint aucun compte de leur choix, et en son propre temps suscita l'Apôtre Paul, en déclarant : « Cet homme m'est un vase d'élection » et nous avons encore la déclaration de l'Apôtre qu'il fut mis à part dès le sein de sa mère pour être un serviteur spécial et, en outre, qu'il n'a été en rien moindre que les plus excellents Apôtres. — Gal. 1 : 15 ; 2 Cor. 11 : 5.

De ce qui précède, on peut voir que nous sommes en complet désaccord avec les vues de la Papauté, de l'église protestante épiscopale, de l'église catholique apostolique et des Mormons, vues qui prétendent que le nombre des apôtres n'a pas été limité à douze, que depuis leurs jours ils ont eu des successeurs qui ont parlé et écrit avec une autorité égale à la leur. Cette opinion, nous la rejetons en nous appuyant, pour le faire, sur la manière particulière dont le Seigneur choisit ces douze, ce qui nous rappelle l'importance du nombre douze dans les choses sacrées se

rapportant à cette élection ; pour compléter, nous signalons la figure symbolique de l'Eglise glorifiée présentée en Apoc. 21. Là se trouve très clairement dépeinte la Nouvelle Jérusalem (le symbole du nouveau gouvernement millénaire, l'Eglise, l'Epouse unie à son Seigneur) et l'image affirme d'une manière des plus distinctes que les douze fondements de la cité sont précieux et que sur ces douze fondements sont inscrits les noms des « douze apôtres de l'Agneau » — ni plus, ni moins. Quelle meilleure preuve pourrions-nous avoir qu'il n'y eut jamais d'autres apôtres que ces douze apôtres de l'Agneau, et que tous les autres furent, comme le suggère l'Apôtre Paul, de « faux apôtres ». — 2 Cor. 11 : 13.

Point n'est besoin non plus d'avoir d'autres apôtres, car nous avons encore ces douze avec nous (par leur témoignage et le fruit de leurs travaux) sous une forme bien meilleure que pour ceux qui furent personnellement à leur contact pendant leur ministère. Nous possédons les comptes rendus de leur ministère, ainsi que des paroles, des miracles, etc... du Seigneur. Leurs discours sur les divers sujets de la doctrine chrétienne, nous les avons aujourd'hui dans leurs épîtres sous une forme des plus satisfaisantes. Toutes ces choses « *suffisent* », comme l'explique l'Apôtre, « afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement accompli ». Développant le sujet, l'Apôtre déclara : « Je n'ai mis aucune réserve à vous annoncer tout le Conseil de Dieu. » Que faut-il de plus ? — 2 Tim. 3 : 17 ; Actes 20 : 27.

Immédiatement après ses quarante jours de méditation et de mise à l'épreuve par l'Adversaire dans le désert, et après avoir décidé quelle serait sa propre conduite, notre Seigneur commença à prêcher l'évangile du Royaume à venir et à inviter des personnes à le suivre qu'on appela des disciples. C'est finalement parmi ces disciples qu'il choisit les douze (Luc 6 : 13-16). Ils provenaient tous de ce qu'on pourrait appeler des conditions sociales les plus humbles ; plusieurs d'entre eux étaient des pêcheurs et il est rapporté à leur sujet, sans le désapprouver, que les

chefs du peuple « s'étaient aperçus qu'ils étaient des hommes illettrés [sans instruction] » — Cr.] » (Actes 4 : 13). Selon toute apparence, les douze furent appelés d'entre les « disciples » en général qui avaient épousé la cause du Seigneur et la confessaient sans quitter leurs occupations journalières. Les douze furent invités à s'associer au ministère de l'Évangile et il nous est rapporté qu'ils quittèrent tout pour le suivre (Matt. 4 : 17-22 ; Marc 1 : 16-20 ; 3 : 13-19 ; Luc : 5 : 9-11). Les « soixante-dix », chargés de mission plus tard, ne furent jamais considérés comme apôtres. Luc nous donne un compte rendu particulier du choix des douze ; il nous informe que, juste avant cet événement, notre Seigneur se retira sur la montagne pour prier, pour prendre évidemment conseil du Père sur ce qu'il devait faire et sur ce que devaient faire ses collaborateurs. Il passa toute la nuit en prière, et quand vint le jour il appela à lui ses disciples (en grec : *mathetes* — écoliers ou élèves) et parmi eux, il en choisit douze qu'il nomma aussi *Apôtres* (en grec : *apostolos*, envoyés). C'est ainsi que les douze furent choisis — séparés et distincts — d'entre les disciples. — Luc 6 : 12, 13, 17.

Les autres disciples qui ne furent pas ainsi choisis pour l'apostolat furent aussi des bien-aimés du Seigneur, et sans aucun doute ils approuvèrent entièrement la nomination des douze, en reconnaissant qu'elle était faite dans l'intérêt de l'œuvre en général. Nous ne savons pas sur quelles bases le Seigneur fit son choix, mais les termes de sa prière nous sont rapportés : « Ils étaient à toi, et tu me les as donnés », et encore : « j'ai gardé ceux que tu m'as donnés, et aucun d'entre eux n'est perdu, sinon le fils de perdition » — Judas. Dans quel sens ou à quel degré le Père fit le choix des douze, cela n'a aucune importance pour nous. La qualification qu'ils possédaient sans aucun doute était l'humilité. Indubitablement, leur humble condition et leurs expériences antérieures dans la vie avaient été telles qu'elles avaient contribué non seulement à faire d'eux des hommes humbles, mais en outre des caractères forts, déterminés, persévérants, etc., à un degré qu'aucune

autre occupation n'aurait pu atteindre. Nous apprenons que si le choix des douze eut lieu à ce moment-là, au lieu d'attendre jusqu'à la Pentecôte (date de l'engendrement de l'Eglise), ce fut dans une grande mesure dans le dessein de permettre à ces douze d'être dans un but particulier avec le Seigneur, de contempler ses œuvres, d'entendre son message, afin que de cette manière, ils pussent au temps voulu, être des témoins uniques et nous faire connaître à nous et à tous les enfants de Dieu les œuvres prodigieuses de Dieu et les paroles sublimes de vie manifestées par le moyen de Jésus. — Luc 24 : 44-48 ; Actes 10 : 39-42.

### LA MISSION APOSTOLIQUE

On ne trouve nulle part la moindre suggestion que les apôtres dussent être des seigneurs sur l'héritage de Dieu, se considérer comme différents des autres croyants, échappant à la loi divine, ou spécialement favorisés ou assurés quant à leur héritage éternel. Ils devaient continuellement se souvenir que « vous êtes tous frères » et qu'un « seul, Christ, est votre Maître ». Ils devaient toujours se souvenir qu'il était nécessaire pour eux d'*assurer* leur appel et leur vocation, et qu'à moins d'obéir à la Loi d'Amour et d'être humbles comme de petits enfants, ils n'« entreraient dans le Royaume » en aucune façon. Ils ne reçurent aucun titre officiel ni aucune instruction concernant un habillement spécial ou un comportement particulier ; mais ils devaient être simplement dans toutes ces choses des exemples pour le troupeau, afin que d'autres voyant leurs bonnes œuvres glorifient le Père, que d'autres marchant sur leurs traces marchent ainsi sur les traces du conducteur également, et qu'à la fin ils parviennent à la même gloire, au même honneur, à la même immortalité — des participants de la même nature divine, des membres de la même Nouvelle-Création.

La mission qu'ils avaient reçue était une mission de *service*. Ils devaient se servir mutuellement, servir le Seigneur et déposer leur vie pour les frères. Ces services devaient être rendus spécialement en rapport avec la proclamation

de l'Évangile. Ils avaient part à la pré-onction qui reposait déjà sur leur Maître — la même onction qui appartient à tous les membres de la Nouvelle-Création, à tous ceux de la Sacrificature royale, et que le prophète décrit, disant : « L'Esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi, parce que l'Éternel *m'a oint pour apporter de bonnes nouvelles* aux débonnaires, ... pour panser ceux qui ont le cœur brisé », etc. — Esaïe 61 : 1, 2 ; Luc 4 : 17-21 ; Matt. 10 : 5-8 ; Marc 3 : 14, 15 ; Luc 10 : 1-17.

Bien que cette onction ne vînt pas directement sur eux avant la Pentecôte, ils en avaient eu un avant-goût du fait que le Seigneur leur conféra une part de la puissance de son Esprit saint, etc., lorsqu'il les envoya prêcher. Toutefois, même en cela, l'occasion spéciale de s'enorgueillir leur fut enlevée lorsque, plus tard, notre Seigneur en envoya soixante-dix autres pour faire un travail analogue, et qu'il leur donna le pouvoir d'accomplir des miracles en son nom. L'œuvre réelle des apôtres ne commença donc point, au sens exact du mot, avant d'avoir reçu le saint Esprit à la Pentecôte. Là, ils furent l'objet d'une manifestation spéciale de la puissance divine, car non seulement ils reçurent le saint Esprit et les dons de l'Esprit, mais également et spécialement le pouvoir de conférer ces dons à d'autres. Dès lors, par ce dernier pouvoir, ils furent mis à part de tous les autres membres de l'Église. D'autres croyants furent compris dans les membres du corps oint de Christ, faits participants de son Esprit et engendrés de cet Esprit à la nouveauté de vie, etc., mais aucun ne put avoir un don, ou une manifestation spéciale sauf par le moyen de ces apôtres. Cependant, nous devons bien avoir dans l'esprit que ces dons des miracles, des langues, des interprétations des langues, etc., n'empêchèrent en aucun sens ni ne remplacèrent les fruits du saint Esprit, lesquels doivent croître ou se développer en chaque fidèle grâce à son obéissance aux instructions divines : croître en grâce, en connaissance et en amour. L'attribution de ces dons qu'un homme pouvait recevoir tout en étant cependant un airain qui résonne, une cymbale qui retentit, dési-



gna néanmoins les apôtres comme étant les serviteurs ou représentants spéciaux du Seigneur dans l'œuvre de fondation de l'Eglise. — 1 Cor. 12 : 7-10 ; 13 : 1-3.

En choisissant ces apôtres et en les instruisant, notre Seigneur avait en vue de bénir et d'instruire tous ses disciples jusqu'à la fin de l'Age. Ceci ressort de la prière qu'il fit à la fin de son ministère dans laquelle, se rapportant aux disciples, il déclara : « J'ai manifesté ton nom aux hommes [apôtres] que tu m'as donnés du monde : ils étaient à toi, et tu me les as donnés ; et ils ont gardé ta parole. Maintenant ils ont connu que tout ce que tu m'as donné vient de toi ; car je leur ai donné les paroles [doctrines] que tu m'as données, et ils les ont reçues... Moi, je fais des demandes pour eux ; je ne fais pas de demandes pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés, parce qu'ils sont à toi... Or, je ne fais pas seulement des demandes pour ceux-ci [apôtres], mais aussi pour ceux qui croiront en moi par leur parole [l'Eglise de l'Evangile tout entière] ; afin que tous soient un [en dessein, en amour], comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi ; afin qu'eux aussi soient un en nous ; [puis, montrant le but ultime de cette élection, à la fois des apôtres et de la Nouvelle-Création entière, il ajouta] afin que le monde [aimé de Dieu quoique encore pécheur et racheté par le précieux sang] croie que toi tu m'as envoyé » — pour racheter le monde et le rétablir. — Jean 17 : 6-9, 20, 21.

Bien que sans instruction, les apôtres étaient manifestement de forts caractères, et grâce à l'enseignement du Seigneur, leur manque de sagesse et d'instruction selon le monde fut plus que compensé par « l'esprit de sobre bon sens ». Il n'est donc pas étrange que ces hommes aient été unanimement reconnus par l'Eglise primitive comme des guides dans la voie du Seigneur, des instructeurs désignés d'une manière spéciale, « des colonnes dans l'Eglise », dont l'autorité venait immédiatement après celle du Seigneur lui-même. De diverses manières le Seigneur les avait préparés à cette position.

Ils furent avec lui continuellement et pouvaient donc témoigner de tout ce qui concernait son ministère, ses enseignements, ses miracles, ses prières, sa sympathie, sa sainteté, de son sacrifice jusqu'à la mort même, et finalement témoigner de sa résurrection. Non seulement l'Eglise primitive eut besoin de tous ces témoignages, mais aussi tous ceux qui, depuis, ont été appelés par le Seigneur et ont accepté son appel à faire partie de la Nouvelle-Création — tous ceux qui ont fui pour trouver un refuge et ont mis leur confiance dans les glorieuses espérances concentrées dans son caractère et dans sa mort en sacrifice, dans son exaltation suprême et dans le plan de Dieu qu'il a pour mission d'accomplir ; tous eurent besoin d'un tel témoignage personnel dans tous ces domaines, afin qu'ils pussent avoir une foi ferme et une puissante consolation.

Soixante-dix autres disciples furent envoyés plus tard par le Seigneur, pour proclamer sa présence et la moisson de l'Age judaïque, mais leur travail fut, à beaucoup d'égards, différent de celui des douze. A la vérité, le Seigneur a paru, de toutes manières, mettre à part d'une manière si spéciale les apôtres, que nous pouvons, avec l'Eglise entière, avoir en eux une confiance absolue. Eux seuls participèrent avec lui à la dernière Pâque et à l'institution du nouveau « mémorial » de sa propre mort ; eux seuls furent avec lui à Gethsémané ; ce fut également à eux qu'il se manifesta spécialement après sa résurrection, et eux seuls servirent spécialement comme porte-parole du saint Esprit le Jour de la Pentecôte. Les onze étaient « des hommes de la Galilée » ; comme le remarquèrent certains qui les entendaient : « Tous ceux-ci qui parlent ne sont-ils pas des Galiléens ? » — Actes 2 : 7 ; Luc 24 : 48-51 ; Matt. 28 : 16-19.

Quoique, selon le récit, notre Seigneur se fût révélé après sa résurrection à cinq cents frères environ, néanmoins les apôtres furent particulièrement en rapport avec lui ; ils devaient être les « témoins [particuliers] de toutes les choses qu'il a faites, au pays des Juifs et à Jérusalem ; lequel aussi ils ont fait mourir, le pendant au bois ; —

celui-ci, Dieu l'a ressuscité le troisième jour... *Et il nous a commandé de prêcher au peuple* », etc. — Actes 10 : 39-45 ; 13 : 31 ; 1 Cor. 15 : 3-8.

Bien que l'Apôtre Paul ne fût pas directement un témoin au même degré que les onze, il fut néanmoins le témoin de la résurrection de notre Seigneur par une apparition subséquente qui lui fut donnée de sa présence glorieuse, ainsi qu'il le dit lui-même : « Et après tous, comme d'un avorton [avant le temps], il a été vu aussi de moi » (1 Cor. 15 : 8, 9). L'Apôtre Paul n'eut pas réellement droit à voir le Seigneur dans la gloire avant le reste de l'Eglise à son Second Avènement, quand tous ses fidèles seront changés, faits semblables à lui et qu'ils le verront tel qu'il est ; cependant, pour que l'Apôtre pût être un *témoin* il lui fut accordé cette apparition, et en outre, des visions et des révélations plus qu'à eux tous. Peut-être que de cette manière, il fut bien dédommagé de son manque de contact personnel avec le Maître. Toutefois, ses expériences spéciales ne furent pas simplement pour son seul avantage, mais nous pouvons le présumer, surtout pour le bien de l'Eglise entière. Il est certain que les expériences, visions, révélations, etc. particulières accordées à l'Apôtre qui prit la place de Judas, ont été d'une plus grande assistance que celles de n'importe lequel des autres apôtres.

Ses expériences lui permirent de connaître et d'apprécier non seulement « les choses profondes de Dieu » (mêmes certaines choses qu'il n'est pas permis à l'homme d'exprimer — 2 Cor. 12 : 4), mais l'illumination qu'elles donnèrent à l'esprit de l'Apôtre a, au travers de *ses écrits*, rejailli sur l'Eglise depuis ce temps jusqu'à nos jours.

Ce furent ces visions et ces révélations qui permirent à l'apôtre Paul de comprendre la situation, d'apprécier la nouvelle dispensation et de saisir si clairement la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur du caractère et du plan divins ; c'était parce qu'il appréciait lui-même clairement ces choses qu'il était qualifié pour les exposer dans ses enseignements et ses épîtres d'une manière telle qu'elles furent en bénédiction pour la famille de la foi

tout au long de l'Age. En vérité, même aujourd'hui, l'Eglise pourrait plus facilement se passer des témoignages de l'un quelconque des autres apôtres ou de tous plutôt que de perdre le sien. Néanmoins, nous sommes heureux d'avoir le témoignage tout entier, heureux de l'apprécier dans son ensemble, aussi bien que d'apprécier les nobles caractères de tous les douze apôtres. Remarquez le témoignage qui indique son apostolat : en tout premier lieu, les paroles du Seigneur : « Cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les nations et les rois, et les fils d'Israël » (Actes 9 : 15). L'Apôtre déclare lui-même : « Or je vous fais savoir, frères, que l'Evangile qui a été annoncé par moi n'est pas selon l'homme. Car moi, je ne l'ai pas reçu de l'homme non plus, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ » (Gal. 1 : 11, 12). Il ajoute : « Celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circoncision [les Juifs] a opéré en moi aussi envers les nations » (Gal. 2 : 8). Non seulement son zèle pour le Seigneur et pour les frères, et son empressement à déposer sa vie pour les frères (en dépensant son temps et son énergie pour leur bénédiction) constituent la preuve de sa dignité à un rang égal à celui de n'importe lequel des apôtres, mais lorsque son autorité apostolique dans l'Eglise fut mise en cause et contestée par certains, il attira franchement l'attention sur ce point et sur la bénédiction que le Seigneur lui avait accordée par ses révélations et ses services, etc. prouvant ainsi qu'il « n'a été en rien moindre que les plus excellents apôtres ». — 1 Cor. 9 : 1 ; 2 Cor. 11 : 5, 23 ; 12 : 1-7, 12 ; Gal. 2 : 8 ; 3 : 5.

Ce n'était pas l'intention du Seigneur que les apôtres dussent faire un travail parmi les Juifs seulement : l'Ecriture rapporte tout le contraire. Il informa les onze que son œuvre et leur message concernaient finalement tous les peuples, quoiqu'ils dussent demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de puissance, et que c'est là qu'ils devaient commencer leur témoignage. « Vous recevrez », leur dit-il, « la puissance du saint Esprit venant sur vous ; et vous serez mes témoins à Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'au bout de la terre »

(Actes 1 : 8). Ce témoignage continua non seulement durant la vie des apôtres, mais il continue encore. Nous recevons encore leur prédication, ils continuent à instruire les fidèles, à les encourager, à les admonester, à les réprimander. Leur mort n'a pas mis fin à leur ministère. Ils parlent encore, témoignent encore, et sont encore les porte-parole du Seigneur à ses fidèles.

### L'INSPIRATION DES APOTRES

Il est bon que nous ayons confiance dans les apôtres en tant que témoins ou historiens fidèles, et que nous prenions note que leurs témoignages portent le sceau de la probité en ce qu'ils ne recherchèrent ni la richesse ni la gloire parmi les hommes, mais qu'ils sacrifièrent tous leurs intérêts terrestres dans leur zèle pour le Maître ressuscité et glorifié. Leur témoignage serait déjà inestimable s'il n'avait d'autre poids que celui-là, mais en outre, nous trouvons dans les Ecritures que le Seigneur se servit d'eux comme ses agents inspirés, et qu'il les guida d'une manière spéciale quant au témoignage, aux doctrines, aux coutumes, etc., qu'ils établiraient dans l'Eglise. Ils portèrent témoignage non seulement quant aux choses qu'ils avaient entendues et vues, mais en outre, quant à l'instruction qu'ils reçurent par le moyen du saint Esprit ; ainsi furent-ils des intendants fidèles. « Qu'on nous regarde comme... des dispensateurs des mystères de Dieu », dit Paul (1 Cor. 4 : 1 — Seg.). Notre Seigneur exprime la même pensée lorsqu'il dit, en parlant des douze : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes », et encore : « Pais mes brebis » « Pais mes agneaux ». L'Apôtre dit également : Le mystère [les vérités profondes de l'Evangile concernant le haut-appel de la Nouvelle-Création — le Christ] caché de tout temps et dans tous les Ages, est maintenant révélé à ses saints apôtres et prophètes par l'Esprit. Il explique que le but de cette révélation doit être « de mettre en lumière devant tous quelle est l'administration du mystère [à quelles conditions il est possible d'avoir part à la Nouvelle-Création] caché dès les siècles en Dieu » (Eph. 3 : 3-11). En outre, décrivant

comment l'Eglise doit être édifiée sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ étant lui-même la principale pierre de l'angle, l'Apôtre déclare : « C'est pour cela [pour l'édification de l'Eglise, le temple de Dieu] que moi, Paul [suis] le prisonnier du Christ-Jésus pour vous, les nations ». — Eph. 2 : 20, 22 ; 3 : 1.

Le Consolateur fut promis pour « vous enseigner toutes choses et vous rappeler toutes les choses que je vous ai dites » et « vous annoncer les choses qui vont arriver » (Jean 14 : 26 ; 16 : 13). Indubitablement et dans une certaine mesure, cela est applicable à l'Eglise entière, mais elle s'applique tout spécialement aux apôtres, et en vérité elle opère encore à l'égard du reste de l'Eglise par le moyen des apôtres, leurs paroles étant encore les moyens par lesquels le saint Esprit nous enseigne à la fois des choses nouvelles et des choses anciennes. En accord avec cette promesse, il nous est possible de comprendre que l'inspiration apostolique a présenté trois caractéristiques : (1) Le rafraîchissement de leur mémoire leur a permis de se rappeler et de reproduire les enseignements personnels du Seigneur. (2) Ils furent guidés dans l'appréciation de la vérité touchant le plan divin des Ages. (3) Ils reçurent des révélations spéciales de choses à venir, de choses à propos desquelles notre Seigneur avait déclaré : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter maintenant. » — Jean 16 : 12.

Nous ne devons pas supposer que le rafraîchissement de la mémoire des apôtres impliquait une dictée de la phraseologie exacte ou de l'ordre exact des paroles de notre Seigneur. D'ailleurs les écrits apostoliques ne donnent pas la preuve d'une telle dictée. Cependant, la promesse du Seigneur est en elle-même une garantie de l'exactitude de leurs déclarations. Dans chacun des quatre Evangiles, nous avons une histoire du début de la vie du Seigneur et de son ministère ; pourtant, dans chacun d'eux se manifeste la personnalité de l'auteur. Chacun, dans son propre style, rapporte les détails qui lui paraissent les plus importants, et sous la direction du Seigneur, ces divers récits four-

nissent ensemble une histoire aussi complète que nécessaire à l'établissement de la foi de l'Eglise, à l'identification de Jésus comme étant le Messie des prophètes, à l'accomplissement des prophéties le concernant, aux événements de sa vie et à ses enseignements. Si l'inspiration avait été verbale (une dictée mot à mot), il n'aurait pas été nécessaire que plusieurs hommes en refissent le récit ; cependant, il est remarquable que si chaque écrivain a pu librement exercer sa manière personnelle de s'exprimer et choisir les événements les plus importants et les plus dignes d'être rapportés, le Seigneur par son esprit a dirigé les choses de manière que rien d'important ne fût omis : tout ce qui est nécessaire est fidèlement rapporté « afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre ». Il est intéressant de noter que le récit de l'Apôtre Jean complète les trois autres récits (Matthieu, Marc et Luc), et qu'il parle surtout de circonstances et d'incidents importants omis par les autres (\*).

La promesse du Seigneur que, par le saint Esprit, il guiderait les apôtres, et par ceux-ci, la Nouvelle-Création, « dans toute la Vérité », implique que cette direction serait d'un caractère général plutôt que personnel et individuel dans toute la vérité ; l'accomplissement de cette promesse fait de cette manière est mis en évidence par les récits. Bien que les apôtres, sauf Paul, fussent des hommes simples et sans instruction, leurs exposés scripturaux sont néanmoins très remarquables. Ils furent capables de « confondre la sagesse des sages » théologiens de leur temps, et l'ont toujours fait depuis. Si éloquente que soit l'erreur, elle ne peut tenir devant la logique de leurs déductions tirées de la Loi et des Prophètes et des enseignements du Seigneur. Les docteurs juifs de la Loi s'en étonnèrent, et comme nous le lisons « reconnurent qu'ils avaient été avec Jésus », qu'ils avaient appris sa doctrine et imité son esprit. — Actes 4 : 5, 6, 13 (Seg.).

---

(\*) [plus tard, l'Auteur a reconnu l'inspiration verbale des Ecritures] — Editeur.

Les épîtres apostoliques se composent de ces arguments logiques basés sur les écrits de l'Ancien Testament et sur les paroles du Seigneur. Tous ceux qui, à travers cet Age de l'Évangile, ont eu part au même esprit en suivant l'argumentation que le Seigneur, par ses porte-parole, exposée devant nous, sont conduits aux mêmes conclusions véridiques ; ainsi notre foi repose, non sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu (1 Cor. 2 : 4, 5). Néanmoins, dans ces enseignements aussi bien que dans leurs récits historiques, nous n'avons aucune preuve qu'ils aient été dictés mot à mot, aucune preuve que les écrivains aient été simplement des secrétaires du Seigneur, parlant et écrivant d'une manière mécanique comme le firent les prophètes de jadis (2 Pi. 1 : 21). Les apôtres eurent plutôt une claire illumination de l'entendement qui les rendait capables de comprendre, d'apprécier les desseins divins et ainsi, de les exposer clairement ; il en a été exactement de même depuis pour tous ceux du peuple du Seigneur qui, suivant leur direction, ont pu croître en grâce, en connaissance et en amour, et de cette manière, « comprendre avec tous les saints quelle est la largeur et la longueur, et la profondeur et la hauteur, et connaître l'amour du Christ qui surpasse toute connaissance [humaine] ». — Eph. 3 : 18, 19.

Néanmoins, nous sommes pleinement justifiés à croire que leurs autres enseignements, aussi bien que leurs récits historiques, furent à tel point surveillés par le Seigneur que l'emploi de mots impropres fut évité et que la vérité fut exposée d'une manière telle qu'elle constitue la « nourriture au temps convenable » pour la maison de la foi depuis lors. Cette surveillance divine des apôtres fut prédite par les paroles de notre Seigneur : « Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel » (Matth. 18 : 18). Cela ne signifie pas que le Seigneur abandonnerait ses prérogatives et deviendrait obéissant aux ordres des apôtres mais que ceux-ci seraient si bien gardés, si bien guidés par le saint Esprit, que leurs décisions dans l'Église



sur les choses qui devraient être considérées comme obligatoires et sur celles qui devraient être considérées comme facultatives, seraient des décisions valables, et que l'Eglise en général pouvait donc savoir que les sujets ont été fixés, établis, concluant ainsi que telle est la décision du Seigneur aussi bien que celle des apôtres.

#### SUR CE ROC JE BATIRAI MON ASSEMBLEE (\*)

Ce fut en plein accord avec cela que, après que l'Apôtre Pierre eut rendu le témoignage que notre Seigneur était le Messie, « Jésus, répondant, lui dit : Tu es bienheureux, Simon Barjonas, car la chair et le sang ne t'ont pas révélé [cela], mais mon Père qui est dans les cieux. Et moi aussi, je te dis que tu es Pierre [*petros* — une pierre, un roc] (\*\*); et sur ce roc [*petra* — une masse de pierres — le grand rocher fondamental de vérité, que tu viens d'exprimer] je bâtirai mon Eglise ». Le Seigneur lui-même en est le constructeur, comme il est lui-même proclamé à être le fondement : « Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui est posé, lequel est Jésus Christ » (1 Cor. 3 : 11). Il est le grand rocher et le fait, pour Pierre, de le reconnaître comme tel, était donc un témoignage solide, une déclaration des principes fondamentaux sur lesquels repose le plan divin. C'est ainsi que l'Apôtre Pierre comprit le sujet et qu'il exprima sa compréhension (1 Pi. 2 : 5, 6). Il déclara que tous les vrais croyants consacrés sont des « pierres vivantes » qui viennent au grand Rocher du plan divin, Christ Jésus, afin d'être édifiés en un saint temple de Dieu en s'unissant à lui, le fondement. Pierre refusait donc toute prétention d'être lui-même la pierre fondamentale et se classait correctement parmi toutes les autres « pierres vivantes » (en grec : *lithos*) de l'Eglise — quoique *petros*, rocher, signifie une pierre de plus grande dimension que *lithos*, et que tous les apôtres comme pierres « de fondement » auraient, dans le plan et l'ordre divins, une plus grande importance que leurs frères. — Apoc. 21 : 14.

(\*) « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise » (Matt. 16 : 18 — Seg.).

(\*\*) Voir note Darby — Trad.

## CLEFS DE L'AUTORITE

Dans le même ordre d'idées, le Seigneur dit à Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux », etc. Ainsi la même autorité donnée aux apôtres dans leur ensemble fut exprimée de façon précise à Pierre avec le privilège ou honneur<sup>4</sup> supplémentaire de détenir les clefs, le pouvoir ou l'autorité d'ouvrir. Nous nous souvenons de la manière dont l'Apôtre Pierre se servit des clefs du Royaume et *ouvrit* l'œuvre de la nouvelle dispensation tout d'abord aux Juifs à la Pentecôte, et plus tard, aux Gentils dans la maison de Corneille. Le jour de la Pentecôte, lorsque le saint Esprit fut répandu, nous lisons que « Pierre se tenait avec les onze » ; il prit l'initiative ; il *ouvrit*, les autres suivirent, et l'invitation de l'Évangile fut ainsi lancée ouvertement aux Juifs. Dans le cas de Corneille, le Seigneur envoya des messagers à Pierre, et par une vision l'amena d'une manière spéciale à les suivre ; ainsi l'employa-t-il d'une manière particulière pour ouvrir la porte de la miséricorde, de la liberté et du privilège aux Gentils afin qu'ils pussent également entrer et avoir part au haut-appel de la Nouvelle-Création. Ces choses sont en plein accord avec ce que nous avons discerné concernant les desseins de l'Éternel sur le choix des douze apôtres. Plus le peuple de l'Éternel discerne clairement le fait que ces douze hommes ont été désignés comme les représentants spéciaux de la nouvelle dispensation et que leurs paroles sont les canaux spéciaux de la vérité concernant la Nouvelle-Création, et plus complètement il sera préparé à accepter leurs déclarations, et aussi, moins il sera enclin à accepter les enseignements des autres qui s'opposent à leur témoignage. « S'ils ne parlent pas selon cette Parole, il n'y a pas d'aurore pour lui. » — Esaïe 8 : 20.

La dernière partie de la promesse de notre Seigneur est celle-ci : « Il [le saint Esprit du Père] vous annoncera les choses qui vont arriver. » Cela implique une inspiration spéciale des apôtres, et d'une manière indirecte la bénédic-

tion et l'illumination du peuple de l'Eternel grâce à leurs enseignements, jusqu'à la fin même de l'Age actuel. Ainsi devaient-ils être non seulement de saints apôtres, mais également des prophètes ou voyants annonçant des événements futurs à l'Eglise. Il n'est pas nécessaire de supposer que tous les apôtres servirent au même degré dans l'un ou dans tous ces genres de service. Le fait est que certains furent honorés davantage non seulement dans des privilèges de service comme apôtres, mais aussi en annonçant les choses à venir. L'Apôtre Paul signale diverses choses à venir : la grande apostasie dans l'Eglise ; la révélation de « l'homme de péché » ; le mystère touchant la Seconde venue du Seigneur et à savoir que nous ne dormirons pas tous bien que nous dussions tous être changés ; le mystère, caché de tous les Ages et dispensations du passé que l'Eglise, y compris les Gentils, serait cohéritière de la promesse faite à Abraham à l'effet que sa postérité bénirait toutes les familles de la terre, etc. Il signale également qu'à la fin de l'Age des conditions difficiles prévaudront dans l'Eglise, que « les hommes seront amis des voluptés plutôt qu'amis de Dieu, ayant la forme de la piété, mais en ayant renié la puissance ; ne respectant pas leurs engagements, etc., et que des loups ravisseurs » (les agents de la haute-critique destructive) n'épargneraient pas le troupeau du Seigneur. En vérité, tous les écrits de l'Apôtre Paul sont brillamment éclairés par les visions et les révélations qu'il reçut en qualité de voyant, des choses qui, de son temps, étaient encore futures, qu'on ne pouvait alors expliquer convenablement mais qui, à présent, sont claires aux saints grâce aux types et aux prophéties de l'Ancien Testament ; elles sont maintenant compréhensibles à la lumière des paroles des apôtres parce que le « temps convenable » est venu de les comprendre.

L'Apôtre Pierre, également, en tant que voyant, signale la venue dans l'Eglise de faux docteurs qui, en privé, en secret, introduiront des hérésies condamnables, allant même jusqu'à nier que le Seigneur les ait rachetés. Plongeant le regard jusqu'à notre époque, il prophétise, disant :

« aux derniers jours des moqueurs viendront... disant : Où est la promesse de sa venue [de la *présence* de Christ] », etc. Il prophétisa aussi que « le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit », etc.

L'Apôtre Jacques, lui aussi, prophétise sur la fin de l'Age présent, disant : « A vous maintenant, riches ! Pleurez en poussant des cris, à cause des misères qui vont venir sur vous... Vous avez ramassé un trésor dans les derniers jours », etc.

Cependant, l'Apôtre Jean fut le voyant, le prophète le plus remarquable de tous les apôtres : ses visions qui constituent le livre de l'Apocalypse, décrivent de la manière la plus remarquable, les choses à venir.

### L'INFAILLIBILITE APOSTOLIQUE

De ce qui précède, nous sommes pleinement justifiés de croire que les apôtres furent si bien guidés par le Seigneur au moyen de son saint Esprit, que toutes leurs déclarations publiques furent faites sous l'inspiration divine pour l'instruction de l'Eglise, et non moins infaillibles que celles des prophètes de la dispensation précédente. Toutefois, bien qu'étant assurés que leur témoignage est véridique et que toutes leurs déclarations faites à l'Eglise ont l'approbation divine, il est bon que nous examinions avec soin cinq circonstances différentes mentionnées dans le Nouveau Testament, que l'on considère habituellement comme contraires à la pensée que les apôtres ne se sont pas trompés dans leurs enseignements. Nous allons les examiner de près séparément.

(1) Le reniement de Pierre juste avant la crucifixion de notre Seigneur. Il est indiscutable que Pierre commit une faute grave dont il se repentit sincèrement par la suite. Cependant, nous ne devons pas oublier que cette transgression, quoique commise après son choix comme apôtre, le fut avant son onction du saint Esprit à la Pentecôte, avant d'être investi par Dieu comme apôtre au sens le plus complet. En outre, l'infaillibilité que nous avons revendiquée pour les apôtres est celle qui a trait à leurs enseigne-

ments et à leurs écrits publics, et non à tous les incidents et infimes détails de leur vie. Nul doute que ceux-ci furent affectés par les tares de leur vase terrestre défiguré par la chute dans laquelle tous les enfants d'Adam ont souffert. Les paroles de l'Apôtre : « Nous avons ce trésor dans des vases de terre », s'appliquaient évidemment à lui-même et aux autres apôtres, aussi bien qu'à tous les membres de l'Eglise qui ont reçu le saint Esprit. La part que nous avons individuellement dans la grande œuvre de réconciliation de notre Maître, couvre ces faiblesses de la chair qui sont contraires à nos désirs comme Nouvelles-Créatures.

La charge des apôtres pour le service du Seigneur et de l'Eglise était entièrement indépendante des simples faiblesses de la chair ; elle leur fut conférée non parce qu'ils étaient des hommes parfaits, mais alors même qu'ils étaient de leur propre aveu « des hommes ayant les mêmes passions » que nous (Actes 14 : 15). Cette charge ne leur apporta pas le rétablissement, la perfection de leur corps mortel, mais simplement le nouvel entendement et le saint Esprit pour les guider. Elle ne rendit pas leurs pensées et leurs actions parfaites, mais les gouverna simplement de telle façon que les enseignements publics des douze sont infaillibles : ils sont la Parole de l'Éternel. Tel est le genre d'infailibilité que revendiquent les papes, à savoir que lorsque le pape parle *ex-cathedra* (ou officiellement), il est dirigé par Dieu et il ne lui est pas permis de se tromper. Cette impossibilité pour les papes de se tromper est revendiquée par eux parce qu'ils prétendent être, eux aussi, des apôtres ; ce faisant, ils passent sous silence et feignent d'ignorer le fait que les Ecritures enseignent qu'il n'y a que « douze apôtres de l'Agneau ».

(2) En une certaine occasion, Pierre « dissimula », fut coupable de duplicité d'esprit (Gal. 2 : 11-14). On argue de cela pour prouver que les apôtres n'étaient pas infaillibles dans leur conduite. Nous en convenons puisque les apôtres eux-mêmes l'ont admis (Actes 14 : 15), mais nous répétons qu'il ne fut pas permis à ces faiblesses humaines de nuire à leur travail ou à leur utilité en tant qu'apôtres — lesquels

« ont prêché l'Évangile par le saint Esprit envoyé du ciel » (1 Pi. 1 : 12 — Seg. ; Gal. 1 : 11, 12) non avec la sagesse de l'homme, mais avec la sagesse d'en haut (1 Cor. 2 : 5-16). Cette erreur commise par Pierre, Dieu la corrigea promptement en se servant de l'Apôtre Paul qui, avec bonté mais avec fermeté, « lui résista en face, parce qu'il était condamné » [Gal. 2 : 11]. Les deux épîtres de Pierre témoignent avec abondance que l'Apôtre Pierre accepta d'une manière convenable la leçon et qu'il sut vaincre complètement cette faiblesse à l'égard des Juifs, de la préférence qu'il avait pour eux ; on n'y trouve aucune trace d'incertitude sur le sujet, ni aucun manque de fidélité au Seigneur.

(3) On prétend que les apôtres espéraient que le second avènement du Seigneur arriverait très rapidement, peut-être même de leur vivant, et que sur ce point, ils se trompèrent dans la doctrine, montrant ainsi que leurs enseignements sont indignes de foi. Nous répondons que le Seigneur laissa les apôtres dans l'incertitude quant au temps de la seconde venue et de l'établissement du Royaume. Il leur dit simplement, à eux et à tous de veiller afin que lorsque se produirait l'événement, ils puissent le savoir et ne pas être dans les ténèbres à ce sujet comme le sera le monde en général. Lorsque, après la résurrection du Seigneur, ils le questionnèrent à ce sujet, il leur répondit : « Ce n'est pas à vous de connaître les temps ou les saisons que le Père a réservés à sa propre autorité » [Actes 1 : 7]. Trouverons-nous à redire aux apôtres touchant un sujet qui, selon le Seigneur, devait rester un secret divin ? Assurément pas. Toutefois, nous apprenons que, guidés par l'esprit au sujet de « choses à venir », les apôtres furent très circonspects en parlant du temps du second avènement, et loin d'attendre cet événement de leur vivant, leurs paroles expriment le contraire.

Par exemple, l'Apôtre Pierre déclare nettement qu'il a écrit ses épîtres pour que son témoignage puisse accompagner l'Église après sa mort, ce qui prouve clairement qu'il ne s'attendait pas à vivre jusqu'à l'établissement du

Royaume (2 Pi. 1 : 15). Lorsque l'Apôtre Paul déclare que « le temps est court », il ne prétend pas en fixer la durée. En vérité, considéré sous l'angle d'une semaine de sept jours de mille ans dont le septième apporterait le Royaume — plus des quatre sixièmes du temps d'attente s'étaient déjà écoulés, et le temps était avancé. Nous parlons exactement de la même manière à propos de choses terrestres, lorsque le jeudi, nous disons que la semaine va bientôt s'achever. Paul aussi parla du temps de son départ, déclarant qu'il était prêt à sacrifier sa vie et même qu'il le souhaitait. Il indique que le jour du Seigneur viendrait comme un voleur dans la nuit. Il corrigea certaines impressions fausses sur ce sujet, disant : « ... de ne pas vous laisser promptement bouleverser dans vos pensées, ni troubler, ni par esprit, ni par parole, ni par lettre comme [si c'était] par nous, comme si le jour du Seigneur était là. Que personne ne vous séduise en aucune manière, car [ce jour-là ne viendra pas] que l'apostasie ne soit arrivée auparavant et que l'homme de péché n'ait été révélé, le fils de perdition » [2 Thess. 2 : 2, 3], etc.

... « Ne vous souvenez-vous pas que, quand j'étais encore auprès de vous, je vous disais ces choses ? Et maintenant vous savez ce qui retient pour qu'il soit révélé en son propre temps » [vs, 5, 6].

(4) On objecte que Paul qui écrivit : « Voici, moi Paul, je vous dis que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien » (Gal. 5 : 2), fit circoncire Timothée (Actes 14 : 3). Et l'on nous demande : ce faisant, n'a-t-il pas donné un faux enseignement, en contradiction avec son propre témoignage ? Nous répondons : Non : Timothée était juif parce que sa mère était une juive (Actes 16 : 1), et la circoncision était, parmi les Juifs, une coutume nationale qui avait commencé *avant* la Loi de Moïse et avait continué après que Christ « eut ôté la Loi [l'Alliance] en la clouant à la croix » [Col. 2 : 14]. La circoncision fut donnée à Abraham et à sa postérité quatre cent trente ans avant que la Loi fût donnée à Israël comme nation au Sinaï. Pierre fut désigné comme l'apôtre de la circoncision (c'est-à-dire des

Juifs), et Paul, l'Apôtre de l'incirconcision (c'est-à-dire des Gentils). — Gal. 2 : 7, 8.

Son argumentation de Gal. 5 : 2 ne s'adressait pas à des Juifs. L'Apôtre s'adressait à des Gentils dont la seule raison pour désirer (ou même pour penser à) la circoncision était que certains faux docteurs jetaient la confusion dans leur esprit en leur disant qu'il leur fallait observer l'Alliance de la Loi *aussi bien* qu'accepter Christ ; (les amenant ainsi à négliger l'Alliance de la Grâce (\*). Ici, l'Apôtre montre que pour eux, se faire circoncire (*pour cette raison ou pour n'importe quelle autre raison semblable*)(\*\*), signifierait rejeter l'Alliance de la grâce, et par conséquent, rejeter l'œuvre entière de Christ. Il ne trouva rien à redire aux Juifs qui maintenaient leur coutume nationale de la circoncision, ainsi que le prouvent ses déclarations en 1 Cor. 7 : 18, 19, aussi bien que son comportement à l'égard de Timothée. Non pas qu'il fût *nécessaire* pour Timothée ou pour tout autre Juif d'être circoncis, mais cela n'était pas inconvenant, et en outre, comme il allait faire un grand travail parmi les Juifs, ce serait à son avantage, en lui assurant la confiance des Juifs. Toutefois, nous voyons la ferme résistance de Paul sur ce sujet, quand certains ayant mal compris la chose, cherchèrent à faire circoncire Tite — un pur Grec. — Gal. 2 : 3-5.

(5) La conduite de Paul rapportée en Actes 21 : 20-26 serait, dit-on, contraire à ses propres enseignements de la vérité, montrant ainsi qu'il est faillible touchant des doctrines et des pratiques. On prétend que c'est à cause de sa mauvaise manière d'agir dans ce cas qu'il dut tant souffrir comme prisonnier, et qu'en fin de compte il fut envoyé à Rome. Cependant, cette opinion n'est pas soutenue par des faits rapportés dans les Ecritures. Au contraire, le récit montre que dans toute cette expérience Paul reçut la sympathie et l'approbation de tous les autres apôtres et, par dessus tout, la faveur constante du Seigneur. C'est sur la demande des autres apôtres qu'il avait agi

(\*) Ed. 1915 : « la Nouvelle Alliance » (corrigée par fr. Russell, voir Préface de l'Auteur) — Trad.

(\*\*) « For any such reason » — Trad.



comme il l'avait fait. Un prophète l'avait averti, avant qu'il n'allât à Jérusalem (Actes 21 : 10-14) que les liens et l'emprisonnement l'y attendaient, et c'est convaincu de son devoir qu'il affronta toutes ces adversités prédites. Et c'est au sein même de son épreuve que « le Seigneur se tint près de lui et dit : « Aie bon courage, Paul ; car comme tu as rendu témoignage des choses qui me regardent, à Jérusalem, ainsi il faut que tu rendes témoignage aussi à Rome. » Plus tard, nous trouvons que le Seigneur lui montre sa faveur, ainsi que nous le lisons : « Car un ange du Dieu à qui je suis et que je sers, est venu à moi cette nuit, disant : Ne crains point, Paul : « il faut que tu comparaisses ; et voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi ». — Actes 23: 11 ; 27 : 23, 24.

A cause de ces faits, il nous faut chercher à comprendre la conduite de Paul en accord avec celle qu'il a toujours eue, hardie et noble, à estimer très hautement l'œuvre et le témoignage que Dieu non seulement ne désavoua pas, mais qu'il approuva pleinement. En examinant ensuite Actes 21 : 21-27, nous remarquons (verset 21) que Paul n'avait pas enseigné que des convertis *juiifs* ne devaient pas circoncire leurs enfants, ni qu'il rejetait la loi de Moïse, mais plutôt qu'il l'honorait en signalant les réalités plus grandes et plus excellentes que la loi de Moïse typifiait avec tant de force. Bien loin, par conséquent, de rejeter Moïse, il l'honorait et honorait la Loi, disant : « La Loi donc est sainte, et le commandement est saint, et juste, et bon » [Rom. 7 : 12] ; il montrait que, par elle, on *connaissait* beaucoup mieux combien le péché est détestable, que la Loi était si grandiose qu'aucun homme imparfait ne pouvait l'accomplir parfaitement et qu'en l'observant, Christ avait gagné la récompense offerte par elle et que, maintenant, sous l'Alliance de la Grâce, il offrait la vie éternelle et des bénédictions comme un don à ceux qui étaient *incapables de garder la loi*, mais qui, par la foi, acceptaient pour couvrir leurs imperfections, sa parfaite obéissance et son parfait sacrifice, et devenaient ses disciples sur le sentier de la droiture.

Certaines cérémonies de la dispensation judaïque, telles que les jeûnes, la célébration des nouvelles lunes et des jours du Sabbat et des fêtes — étaient des types de vérités spirituelles appartenant à l'Age de l'Évangile. L'Apôtre montre clairement que l'Évangile de l'Alliance de la Grâce [voir Note précédente — Trad.] ne les impose ni ne les interdit (le Souper du Seigneur et le Baptême étant les seules injonctions d'un caractère symbolique qui nous sont ordonnées, et elles, étant nouvelles). — Col. 2 : 16, 17 ; Luc 22 : 19 ; Matt. 28 : 19.

L'un de ces rites symboliques juifs, appelé « purification », fut observé par Paul et les quatre Juifs dans le cas qui nous occupe. Étant des Juifs, ils avaient le droit, non seulement de se consacrer à Dieu, en Christ, mais encore d'accomplir le symbole de cette *purification*. Et c'est ce qu'ils firent : les hommes qui accompagnaient Paul firent, en outre, le vœu de s'humilier devant l'Éternel et devant le peuple en faisant raser leur chevelure. Ces cérémonies symboliques coûtaient quelque chose, et les frais constituaient probablement l'« *offrande* » d'argent — tant par tête, pour couvrir les dépenses du Temple.

L'Apôtre Paul n'a jamais enseigné aux Juifs qu'ils étaient *libérés* de la Loi, mais, au contraire, que la Loi dominait sur chacun d'eux tant qu'ils vivaient. Toutefois, il montra que si un Juif acceptait Christ, et « *mourait avec lui* », cela réglait les exigences de la Loi sur ce Juif, et faisait de lui un *homme libre* de Dieu en Christ (Rom. 7 : 1-4). Cependant, il a bien enseigné aux convertis d'entre les Gentils qu'ils n'avaient jamais été assujettis à l'Alliance de la Loi judaïque et que, pour eux, essayer de pratiquer les cérémonies et les rites de la Loi judaïque impliquerait qu'ils ont confiance en ces symboles pour leur salut, et qu'ils ne se confient pas entièrement au mérite du sacrifice de Christ. En cela, il eut l'assentiment de tous les apôtres. — Voir Actes 21 : 25 ; 15 : 20, 23-29.

Notre conclusion est que Dieu s'est merveilleusement servi des douze apôtres, qu'il a fait d'eux des ministres très-capables de sa vérité, et qu'il les a guidés d'une manière

surnaturelle dans les sujets sur lesquels ils ont écrit. Ainsi, rien de ce qui était profitable à l'homme de Dieu n'a été omis, et dans les termes mêmes de leurs écrits originaux, Dieu a manifesté un soin et une sagesse au-dessus de ce que même les apôtres eux-mêmes pouvaient saisir. Loué soit Dieu pour cette base sûre de notre foi !

### LES APOTRES NE SONT PAS DES SEIGNEURS SUR L'HERITAGE DE DIEU

Doit-on considérer, dans un sens quelconque, les apôtres comme des *seigneurs* dans l'Eglise ? ou, en d'autres termes : lorsque le Seigneur et Chef [ou Tête — Trad.] de l'Eglise s'en est allé, l'un d'entre eux prit-il la place du Chef ? ou constituèrent-ils ensemble une tête composée (« composite ») pour prendre sa place ainsi que les rênes du gouvernement ? Ou bien, étaient-ils, ou l'un ou l'autre d'entre eux, ce que les papes de Rome prétendent être comme leurs successeurs : les vicaires ou les substituts de Christ pour l'Eglise qui est son corps ?

Contre une telle hypothèse, nous avons le clair exposé de Paul (Eph. 4 : 4, 5) « Il y a un seul corps » et « *un seul Seigneur* », et, en conséquence, parmi les divers membres de ce corps, quelle que puisse être l'importance relative de certains d'entre eux, on ne doit reconnaître que le *seul Seigneur* et Chef (Tête). Ceci, le Seigneur également l'a enseigné lorsque, s'adressant à la foule et à ses disciples, il déclara : « Les scribes et les pharisiens... aiment... à être appelés Rabbi ; mais vous, ne soyez pas appelés : Rabbi ; car un seul est votre Maître, et vous, vous êtes tous frères » (Matt. 23 : 1, 2, 6-8). S'adressant aux apôtres, Jésus dit encore : « Vous savez que ceux qui sont réputés gouverner les nations dominant sur elles, et que les grands d'entre eux usent d'autorité sur elles ; *mais il n'en sera pas ainsi parmi vous*, mais quiconque voudra devenir grand parmi vous, sera votre serviteur, et quiconque d'entre vous voudra devenir le premier, sera l'esclave de tous. Car aussi le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en rançon pour plusieurs. » — Marc 10 : 42-45 (D).

Nous n'avons pas non plus de preuve quelconque que l'Eglise primitive ait jamais considéré les apôtres comme des seigneurs dans l'Eglise, ou que les apôtres aient jamais assumé une telle autorité ou dignité. En vérité, leur ligne de conduite fut très éloignée de l'idée que la papauté se fait de la seigneurie, et de celle que se font les ministres en vue dans toutes les sectes chrétiennes. Par exemple, jamais Pierre ne s'est appelé « le prince des apôtres » comme les papistes le nomment; ni lui, ni les autres apôtres ne se sont jamais attribué de titre, ni n'ont jamais reçu un tel hommage de l'Eglise. Quand les apôtres s'adressaient à l'un d'entre eux ou parlaient de lui, ils le nommaient simplement Pierre, Jean, Paul, etc., ou encore frère Pierre, frère Jean, etc., et tous les membres de l'Eglise étaient salués de même, comme des frères et des sœurs en Christ (Voir Actes 9 : 17 ; 21 : 20 ; Rom. 16 : 23 ; 1 Cor. 7 : 15 ; 8 : 11 ; 2 Cor. 8 : 18 ; 2 Thess. 3 : 6, 15 ; Philémon 7, 16). Il est encore écrit que même le Seigneur lui-même n'avait pas honte de les appeler tous « frères » (Héb. 2 : 11), tant il est loin de toute attitude dominatrice dans l'exercice de sa seigneurie ou autorité vraie et reconnue.

Aucun de ces grands serviteurs de l'Eglise primitive ne circulait non plus en robes de prêtre, ou avec une croix et un rosaire, etc., quémandant la vénération et l'hommage des gens, car ainsi que le Seigneur le leur avait appris, les plus grands parmi eux étaient ceux qui servaient le plus. Ainsi, par exemple, lorsque la persécution dispersa l'Eglise et la chassa de Jérusalem, « les onze » tinrent bon courageusement, voulant y rester à tout prix parce que dans ce temps d'épreuve, l'Eglise, à l'étranger, s'attendait à eux, à Jérusalem, pour recevoir d'eux encouragement et assistance. S'ils avaient fui, l'Eglise entière aurait été consternée et frappée de panique. C'est ainsi que nous trouvons Jacques périsant par l'épée d'Hérode, Pierre, promis à un même destin, jeté en prison et enchaîné à deux soldats (Actes 12 : 1-6) ; Paul et Silas, battus d'un grand nombre de coups au cours de leur ministère, puis jetés en prison et mis aux fers, Paul endurent « un grand combat

de souffrances » (Actes 16 : 23, 24 ; 2 Cor. 11 : 23-33). Avaient-ils l'air de seigneurs et agissaient-ils en seigneurs ? Certainement pas.

Pierre était très explicite à ce sujet lorsqu'il conseilla aux anciens de « paître *le troupeau de Dieu* ». Il ne dit pas *votre troupeau, vos gens, votre église* comme beaucoup de ministres de culte le disent aujourd'hui, mais *le troupeau de Dieu, non pas comme des seigneurs* de l'héritage, mais comme des modèles du troupeau, en humilité, en fidélité, en zèle et en piété (1 Pi. 5 : 1-3). Et Paul dit : « Car je pense que Dieu nous a produits les derniers sur la scène, nous les apôtres, comme des gens voués à la mort ; car nous avons été faits un spectacle pour le monde, et pour les anges, et pour les hommes. Nous, nous sommes fous pour l'amour de Christ, ... nous sommes dans le mépris, ... nous souffrons et la faim et la soif, nous sommes nus, et nous sommes souffletés, et nous sommes sans demeure fixe, et prenons de la peine, travaillant de nos propres mains ; injuriés, nous bénissons ; persécutés, nous [le] supportons ; calomniés, nous supplions, nous sommes devenus comme les balayures du monde [et] le rebut de tous jusqu'à maintenant » (1 Cor. 4 : 9-13). En tout ceci, ils ne ressemblaient guère à des seigneurs, n'est-ce pas ? Aussi, en s'opposant à l'idée de certains des frères qui semblaient rechercher l'autorité sur l'héritage de Dieu, Paul dit avec ironie : « Déjà vous êtes rassasiés ; déjà vous êtes riches ; vous avez régné sans nous » ; mais plus loin, il conseille la seule voie droite qui est celle de l'humilité, disant : « Je vous exhorte d'être mes imitateurs » à cet égard. Il dit encore : « Que [tout] homme pense ainsi à notre égard — [qu'il nous tienne] pour des *serviteurs* de Christ et pour des *administrateurs* des mystères de Dieu ». — 1 Cor. 4 : 8, 16, 1.

Le même Apôtre ajoute : « Comme nous avons été approuvés de Dieu pour que l'Évangile nous fût confié, nous parlons ainsi, non comme plaisant aux hommes, mais à Dieu qui éprouve nos cœurs. Car aussi nous n'avons jamais usé de parole de flatterie, comme vous le savez,

ni de prétexte de cupidité, Dieu en est témoin ; et nous n'avons pas cherché la gloire qui vient des hommes, ni de votre part, ni de la part des autres, quand nous aurions pu être à charge comme Apôtres de Christ ; mais nous avons été doux au milieu de vous, comme une nourrice chérit ses propres enfants » (1 Thess. 2 : 47). Les apôtres ne lancèrent ni bulles, ni anathèmes, mais par contre nous trouvons dans leurs supplications affectueuses des expressions comme celles-ci : « Calomniés, nous *supplions* » ; « Je te prie, toi aussi, vrai compagnon ». « Ne reprends pas rudement l'ancien, mais *exhorte-le*. » — 1 Cor. 4 : 13 ; Phil. 4 : 3 ; 1 Tim. 5 : 1.

L'Eglise primitive avait, à juste titre, des égards pour la piété, la connaissance spirituelle supérieure et la sagesse des apôtres ; elle les considérait tels qu'ils étaient réellement c'est-à-dire comme les ambassadeurs spécialement choisis par le Seigneur pour elle, et les membres de cette Eglise s'asseyaient à leurs pieds comme des élèves, non pas toutefois avec des esprits vides et ne se posant aucune question, mais disposés au contraire à éprouver les esprits et leur témoignage (1 Jean 4 : 1 ; 1 Thess. 5 : 21 ; Esaïe 8 : 20). En les enseignant, les apôtres enjoignaient cette attitude d'esprit qui exigeait une raison pour leur espérance ; ils l'encourageaient et ils étaient eux-mêmes prêts à la satisfaire, non pas avec des paroles séduisantes de sagesse humaine (de philosophie ou de concepts humains), mais *par une démonstration d'esprit et de puissance*, afin que la foi de l'Eglise ne repose pas sur la sagesse des hommes mais sur la puissance de Dieu (1 Cor. 2 : 4, 5). Les premiers chrétiens ne cultivèrent pas à leur endroit une vénération aveugle et superstitieuse.

Nous lisons que les Juifs de Bérée « étaient plus nobles que ceux de Thessalonique ; et ils reçurent la parole avec toute bonne volonté, examinant chaque jour les Ecritures [pour voir] si les choses étaient ainsi ». Ce fut l'effort constant des apôtres de montrer que l'Evangile qu'ils proclamaient était bien le même Evangile que les anciens prophètes avaient exprimé d'une manière obscure, car « il

leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais *pour nous* [le corps de Christ] qu'ils administraient ces choses, qui vous sont maintenant annoncées par ceux [les apôtres] qui vous ont annoncé l'Évangile [la bonne nouvelle — D] par l'Esprit saint envoyé du ciel » ( 1 Pi. 1 : 10-12). Les apôtres montrèrent donc que c'était bien le même Évangile de vie et d'immortalité mis en évidence par le Seigneur lui-même ; que son plus grand développement et tous les détails particuliers qu'ils découvraient à l'Église, sous la conduite et la direction du saint Esprit — soit par des révélations spéciales, soit par d'autres moyens plus naturels (les deux furent employés) étaient l'accomplissement de la promesse faite par le Seigneur aux apôtres, et par leur moyen à l'Église entière : « J'ai encore *beaucoup de choses* à vous dire ; mais vous ne pouvez les supporter maintenant » [Jean 16 : 12].

Il était donc bien, pour les Béréens, de sonder les Écritures pour voir si le témoignage des apôtres s'accordait avec celui de la Loi et des prophètes, et de les comparer également avec les enseignements du Seigneur. Notre Seigneur également encourageait à vérifier son témoignage par la Loi et les prophètes, disant : « Sondez les Écritures... car ce sont-elles qui rendent témoignage de moi. » Le témoignage divin tout entier doit être harmonieux ; qu'il soit donné par la Loi, les prophètes, le Seigneur ou les apôtres. Leur accord complet est la preuve de leur inspiration divine. Et Dieu merci ! nous trouvons qu'une telle harmonie existe, de sorte que les Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testaments constituent ce que le Seigneur lui-même désigne sous le nom de « la harpe de Dieu » (Apoc. 15 : 2). Les divers témoignages de la Loi et des prophètes sont à cette harpe autant de cordes qui, accordées par l'Esprit saint habitant dans notre cœur, et pincées par les doigts des fervents serviteurs et chercheurs de la vérité divine, font entendre les accords les plus ravissants qui aient jamais frappé les oreilles d'un mortel. Loué soit l'Éternel pour la suave mélodie du « Cantique [béné] de Moïse et de l'Agneau », que nous apprenons grâce au

témoignage de ses saints apôtres et prophètes, dont le Seigneur Jésus est le chef !

Cependant, si le témoignage du Seigneur et des apôtres doit être en harmonie avec celui de la Loi et des prophètes, nous devons nous attendre aussi à ce qu'ils témoignent de choses *nouvelles*, aussi bien que d'*anciennes*, car les prophètes nous ont annoncé qu'il en serait ainsi (Matth. 13 : 35 ; Ps. 78 : 2 ; Deut. 18 : 15, 18 ; Dan. 12 : 9). Ainsi, nous trouvons que non seulement ils exposent les vérités cachées de la prophétie de jadis mais qu'ils découvrent également de nouvelles révélations de la vérité.

#### APOTRES, PROPHETES, EVANGELISTES, INSTRUCTEURS

D'après ce que l'on pense généralement dans la Chrétienté, le Seigneur aurait laissé, touchant l'organisation de l'Eglise, des instructions totalement inappropriées aux fins qu'il avait fixées, et il aurait compté sur son peuple pour qu'il employât sa propre sagesse afin de s'organiser. Bon nombre d'hommes d'opinions différentes ont approuvé des organisations plus ou moins précises, et ainsi nous trouvons aujourd'hui à travers le monde des chrétiens organisés de différentes façons et sur des bases plus ou moins rigides, chacun prétendant à la supériorité de sa dénomination particulière, de son système particulier d'organisation. Cela est faux ! Il n'est pas raisonnable de penser que Dieu, ayant préconnu cette Nouvelle-Création avant la fondation du monde ait négligé son propre travail au point de laisser son peuple fidèle sans une claire compréhension de sa volonté et sans un arrangement suffisant, une organisation convenable, pour son bien-être. L'esprit humain se porte soit vers l'anarchie d'une part, soit vers une organisation rigide et l'esclavage d'autre part. Evitant ces deux extrêmes, l'arrangement divin trace à la Nouvelle-Création une organisation simple au plus haut degré et exempte de tout ce qui tient de l'esclavage. En vérité, les Ecritures enjoignent à chaque chrétien individuellement : « Christ nous a placés dans la *liberté* en nous affranchissant ; tenez



donc fermes, et ne soyez pas de nouveau retenus sous un joug de servitude. » — Gal. 5 : 1.

En exposant cet arrangement divin, il faut nous en tenir entièrement aux exposés divins, et il nous faut mettre complètement de côté l'histoire ecclésiastique, nous souvenant que l'« apostasie » prédite avait déjà commencé à opérer au temps même des apôtres, qu'après la mort de ces derniers elle avait progressé rapidement pour atteindre son point culminant en premier lieu dans le système papal. En prenant l'exposé de la Bible, il nous est permis d'inclure avec les récits du Nouveau Testament les arrangements typiques pris sous la Loi, mais il nous faut nous souvenir continuellement que ces types représentaient non seulement des choses se rapportant à cet Age de l'Évangile, mais également des arrangements pour l'Age millénaire à venir. Par exemple, le Jour de Réconciliation (« Atonement ») et le travail qui s'y faisait, représentaient, comme nous l'avons vu, l'Age de l'Évangile actuel. Ce jour-là, le Souverain Sacrificateur ne portait pas ses vêtements « de gloire », mais simplement les saints vêtements ou robes de lin ; cela illustre le fait que pendant l'Age de l'Évangile actuel, ni le Seigneur ni l'Église n'occupent une place de distinction ou de gloire au regard des hommes ; leur position entière est simplement représentée comme une position de pureté, de droiture — typifiée par les robes de lin qui, dans le cas de l'Église, symbolisent la droiture (« righteousness ») de son Seigneur et Chef. C'est après le Jour de Réconciliation [Note II] que le Souverain Sacrificateur revêtait ses vêtements de gloire, représentant la gloire, la dignité, etc., de l'autorité et de la puissance de Christ pendant l'Age millénaire. L'Église est aussi représentée avec son Seigneur dans les grandes distinctions de cette figure, car de même que la tête du Souverain Sacrificateur représentait notre Seigneur et Maître, ainsi le corps du sacrificateur représentait l'Église ; en conséquence, les vêtements de gloire représentaient les hautes fonctions et les honneurs de la Sacrificature royale tout entière lorsque sera venu le temps de l'exaltation. La

hiérarchie papale prétend faussement que le règne de Christ est en train de s'accomplir par voie de délégation, que les papes sont ses représentants et que les cardinaux, les archevêques et les évêques représentent l'Eglise en gloire et en puissance. Elle essaie ainsi d'exercer le pouvoir civil et le pouvoir religieux sur le monde et contrefait la gloire et la dignité de la Nouvelle-Création élue, dans les vêtements somptueux que ses membres portent. Cependant, les membres de la vraie sacricature royale, portent encore les robes blanches du sacrifice et attendent le vrai Seigneur de l'Eglise et la vraie exaltation à « la gloire, l'honneur et l'immortalité », lorsque le dernier membre des élus aura achevé sa part dans l'œuvre du sacrifice [écrit en 1904 - Trad.].

C'est au Nouveau Testament en particulier que nous devons nous attendre pour recevoir nos instructions touchant l'organisation et les règles de l'Eglise pendant la période de son humiliation et de son sacrifice. Le fait que ces règles ne se trouvent pas condensées ne doit pas nous empêcher d'espérer et de trouver qu'elles constituent néanmoins un système complet. Il nous faut lutter contre l'attente naturelle de notre jugement faussé concernant les lois, et nous souvenir que les membres de l'Eglise comme fils de Dieu reçoivent une « loi parfaite de liberté » parce qu'ils ne sont plus désormais des serviteurs, mais des fils ; les fils de Dieu doivent apprendre l'usage de la liberté des fils et, par ce moyen, au plus haut degré, leur obéissance absolue à la loi et aux principes d'amour.

L'Apôtre nous dépeint une image de la Nouvelle-Création qui illustre le sujet tout entier : celle d'un corps humain dont la tête représente le Seigneur, et les diverses parties et les membres représentent l'Eglise. En 1 Cor. 12, ce sujet est traité en grands détails et d'une manière très simple. L'explication donnée est : « Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres de ce [seul - note D.] corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi est le Christ [un seul corps (ou compagnie) composé de beaucoup de membres]. Car aussi nous

avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être *un seul corps*, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ». L'Apôtre poursuit en appelant l'attention sur le fait que si le bon état d'un corps humain dépend dans une large mesure de l'unité, de l'harmonie et de la coopération de tous ses membres, ainsi en est-il de l'Eglise, le corps de Christ. Si un membre souffre de douleurs, ou de dégénérescence ou de malformation, tous les membres en sont affectés, qu'ils le veuillent ou non, et si un membre est spécialement béni ou réconforté ou reposé, tous les autres ont une part des bénédictions. Il remarque (v. 23), que nous cherchons à couvrir et à cacher les faiblesses, les tares, etc., de notre corps naturel et que nous cherchons à le secourir et à l'aider. Ainsi devrait-il en être de l'Eglise, le corps de Christ : les membres les plus faibles devraient recevoir une sollicitude spéciale de même qu'être couverts par la charité (l'amour), « afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin des autres », du plus humble aussi bien que du plus favorisé — verset 25.

D'après ce qui précède, l'organisation de l'Eglise faite par le Seigneur, est vraiment une organisation très complète, mais il en est dans la grâce comme dans la nature : là où l'organisation est complète, point n'est besoin d'attelles ni de bandages. Un arbre est totalement organisé et forme un tout depuis l'extrémité des branches jusqu'aux racines, et pourtant les branches ne sont pas tenues par des attaches spéciales ou par des cordes, ou des éclisses ou des règlements et des lois écrites ; ainsi en est-il pour le corps de Christ. Si ses divers membres sont convenablement adaptés, accordés et unis suivant les directives données par le Seigneur, il ne sera nullement nécessaire d'avoir des cordes, des attelles ou des éclisses pour maintenir les divers membres ensemble, c'est-à-dire aucun besoin de lois, de credo et des moyens humains impressionnants pour les rassembler ou les maintenir ensemble. Le seul Esprit est le lien qui unit, et aussi longtemps que l'esprit de vie demeure, une unité, ou accord (complet des membres) du

corps doit demeurer également, et cette union sera forte ou faible selon l'abondance de l'Esprit du Seigneur.

L'Apôtre va plus loin et montre que Dieu est le surintendant des affaires de cette organisation, la Nouvelle-Création qu'Il a lui-même projetée et inaugurée. Ainsi s'exprime-t-il : « Or vous êtes le corps de Christ et [ses] membres chacun en particulier .Et Dieu a placé les uns dans l'assemblée [*Ecclésia*, corps] : — d'abord des apôtres, en second lieu des prophètes, en troisième lieu des docteurs [v. note D. — Trad.], ensuite des miracles, puis des dons de grâce de guérisons, des aides, des gouvernements, [diverses] sortes de langues ». [v. 27]. Ce sera une pensée neuve pour beaucoup qui ont l'habitude de se placer eux-mêmes et de se placer les uns les autres à des postes de gloire, d'honneur, de confiance et de service de l'Eglise, de se rendre compte que Dieu a promis d'être le surintendant en cette matière parmi ceux qui s'attendent à lui pour être guidés et qui sont dirigés par sa Parole et par son Esprit.

Si l'on reconnaissait cela, combien il y en aurait peu qui oseraient rechercher les premières places et qui intrigueraient à la manière politique pour s'assurer des postes d'honneur ! Discerner le soin que prend Dieu de la vraie Eglise c'est, en premier lieu, la distinguer parmi les systèmes nominaux ; c'est ensuite chercher, avec révérence et humilité, à connaître la volonté divine touchant tous les arrangements, services et serviteurs de la vraie Eglise. L'Apôtre interroge : « Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ? Tous sont-ils docteurs ? » Ce faisant, il implique qu'on reconnaîtra, en général, que tel n'est pas le cas, et que quiconque est reconnu comme remplissant l'une ou l'autre de ces positions, devrait être capable de fournir quelque preuve évidente qu'il le fait de la part de Dieu ; il devrait exercer son ministère, ou son service, non pour plaire à l'homme, mais pour plaire au grand surveillant de l'Eglise, à son Chef et Seigneur. L'Apôtre attire notre attention sur le fait que ces différences dans l'Eglise correspondent à celles mêmes qui existent dans les membres du corps naturel, et que chaque membre est nécessaire et

qu'aucun ne doit être méprisé. Il n'est pas permis à l'œil de dire au pied, à l'oreille, à la main : je n'ai pas besoin de vous. Si tous étaient un seul et même membre, où serait le corps ? « car le corps n'est pas un seul membre mais plusieurs ». — Versets 19, 14.

Il est vrai qu'il n'existe plus maintenant cette même variété de membres dans l'Eglise, car comme l'Apôtre le signale : « Les langues étaient un signe non pour les croyants, mais pour les incrédules », comme ce fut également le cas des miracles. Lorsque les apôtres, en qui résidait le pouvoir de conférer ces *dons* de l'Esprit, moururent, et lorsque ceux qui avaient reçu d'eux ces dons moururent, ces miracles — *dons* — comme nous l'avons déjà vu, cessèrent dans l'Eglise. Toutefois, pour chaque homme et pour chaque femme, il y aurait encore dans l'Eglise un travail correspondant, une occasion favorable de servir le Seigneur, la Vérité et les autres membres du corps de Christ, et cela selon les capacités naturelles de chacun. Alors que cessaient ces miracles, le développement dans la Vérité, dans la connaissance du Seigneur et dans les grâces de l'Esprit les remplaça. Même quand ces dons inférieurs de guérison, de langues, d'interprétations, et des miracles existaient dans l'Eglise, l'Apôtre exhortait les frères à « désirer avec ardeur les dons de grâce meilleurs » [v. 31].

Ils ne pouvaient raisonnablement désirer ou espérer une place d'Apôtre puisqu'il n'y en avait que douze, mais ils pouvaient désirer être des prophètes (commentateurs) ou des docteurs. « Et je vous montre encore », ajoute l'Apôtre, « un chemin bien plus excellent » (v. 31). Il poursuit en montrant que bien au-dessus de n'importe lequel de ces dons ou services dans l'Eglise, il y a l'honneur de posséder dans une grande mesure l'esprit du Maître, l'Amour. Il fait ressortir que le membre le plus humble de l'Eglise qui parvient à l'amour parfait, a, aux yeux de l'Eternel, atteint une position plus élevée et plus noble que celle de n'importe quel apôtre ou prophète ou docteur qui manque de la grâce de l'amour. Il déclare que quels que soient les

dons, si l'amour fait défaut, tout est vain et peu satisfaisant aux yeux de l'Éternel. En vérité, nous pouvons être certains que personne ne pourrait être longtemps approuvé du Seigneur dans la position d'apôtre ou de prophète ou de docteur dans l'Église s'il ne parvenait pas à ce stade de l'amour parfait, ou tout au moins s'il ne cherchait à y parvenir. En cas contraire, il lui serait certainement permis d'être entraîné dans les ténèbres, et peut-être de devenir un docteur de l'erreur au lieu d'être un docteur de la Vérité, de devenir un serviteur de Satan pour cribler les frères.

Dans sa lettre aux Ephésiens (4 : 1-16), l'Apôtre réitère cette leçon de l'unité de l'Église sous l'aspect d'un seul corps composé de nombreux membres, soumis à la seule Tête, Christ Jésus, et unis par un seul esprit, l'esprit d'amour. Il exhorte tous ces membres à marcher d'une manière digne de leur appel dans l'humilité, la douceur, la longanimité, le support mutuel affectueux, en s'efforçant de conserver l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix. Dans ce chapitre, l'Apôtre présente les divers membres du corps désignés pour y accomplir des services spéciaux et nous indique quel est *l'objet* du service, disant : « Il a donné les uns [comme] apôtres, les autres [comme] prophètes, les autres [comme] évangélistes, les autres [comme] pasteurs et docteurs ; *en vue de la perfection des saints*, pour l'œuvre du service [les préparant pour le glorieux ministère de service du Royaume millénaire], pour l'édification du corps de Christ ; jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ : afin que, ... étant vrais dans l'amour, nous ... croissions en toutes choses jusqu'à lui qui est le Chef [tête], le Christ ; duquel tout le corps, bien ajusté et lié ensemble par chaque jointure du fournissement, produit ... l'accroissement du corps pour l'édification de lui-même en amour . » — Eph. 4 : 11-16.

Nous remarquons l'image que l'Apôtre dessine pour nous : celle d'un corps humain mais petit et non développé. Il nous apprend que c'est la volonté de Dieu que tous les

divers membres croissent jusqu'au développement complet, dans la force et dans la puissance : « l'état d'homme fait » est l'image qui représente l'Eglise dans sa condition convenable, complète. Conservant cette image à travers l'Age jusqu'au temps présent, nous voyons que l'un après l'autre les membres se sont endormis dans l'attente de l'organisation grandiose du matin millénaire dans la Première Résurrection. Nous voyons également que tous ces membres furent continuellement remplacés de sorte que l'Eglise ne fut jamais sans une complète organisation, bien que parfois il ait pu y avoir de plus grandes faiblesses dans un membre et une plus grande force dans un autre. Cependant, de tout temps, chaque membre doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour édifier le corps, pour fortifier les membres et pour les perfectionner dans les grâces de l'Esprit — « jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi ».

L'unité de la foi est désirable ; il faut faire tout notre possible pour l'obtenir, toutefois pas le genre d'unité qu'on recherche en général. L'unité doit se faire dans le sens de « la foi qui a été une fois enseignée aux saints » dans sa pureté et sa simplicité, chaque membre ayant la pleine liberté d'adopter des opinions différentes sur des points secondaires, aucun enseignement toutefois n'ayant trait à des spéculations et théories humaines, etc. L'idée scripturale de l'unité repose sur les principes fondamentaux de l'Evangile : (1) Notre rédemption grâce au sang précieux, et notre justification par la foi en elle (\*). (2) Notre consécration, sanctification, mise à part pour le Seigneur, la Vérité et leur service, y compris le service des frères. (3) En dehors de ces points essentiels sur lesquels on doit exiger l'unité, il ne peut y avoir de communion conforme à l'Ecriture ; sur tout autre point, la plus grande liberté peut être accordée avec cependant un désir de discerner et d'aider les autres à discerner le plan divin dans tous ses traits et ses détails. Ainsi, chaque membre du corps de Christ, tout en maintenant sa propre liberté personnelle,

(\*) « Par une foi manifestée en elle ». — Edit.

est si complètement consacré à la Tête et à tous les membres que son plaisir sera de déposer son tout, sa vie même, en leur faveur.

Nous avons déjà examiné le travail spécial des apôtres, et le fait que leur nombre était limité et qu'ils accomplissent encore leur service dans l'Eglise, parlant en qualité de porte-parole du Seigneur à son peuple par l'intermédiaire de sa Parole. Examinons maintenant ces autres services de l'Eglise auxquels se rapporte l'Apôtre comme étant les dons du Seigneur au corps général, ou *Ecclésia*.

Le Seigneur donne les apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs, docteurs, pour la bénédiction du corps général, concernant à la fois leur bien-être présent et leur bien-être futur. Il revient à ceux qui reposent sincèrement sur le Seigneur, la Tête, le Guide de l'Eglise, son corps, d'espérer, de rechercher et de remarquer ses dons dans tous ces détails, de les accepter et de les employer, s'ils veulent obtenir la bénédiction promise. Ces dons ne sont pas imposés à l'Eglise, et ceux qui les négligent quand ils leur sont offerts, subissent une perte correspondante. Le Seigneur a placé ces dons dans l'Eglise dès le début et nous a donné ainsi l'arrangement idéal de l'Eglise, en laissant à son peuple le soin de suivre le modèle ainsi proposé et de recevoir des bénédictions en proportion, ou de mépriser le modèle et d'avoir les difficultés et les déceptions correspondantes. Cherchons, comme étant de ceux qui désirent être conduits et enseignés par le Seigneur, à apprendre comment à l'origine, il a placé les divers membres, et quels dons de ce genre il a accordés depuis à son peuple, afin que nous puissions ainsi apprécier lesquels de ces dons sont à notre disposition et en tirer parti avec le plus de zèle possible dans l'avenir.

L'Apôtre déclare qu'il plaît au Seigneur qu'il n'y ait aucun schisme dans le corps, aucune scission, aucune division. Avec des méthodes humaines, les divisions sont inévitables, excepté dans la période de triomphe de la Papauté, où le système nominal devint tout puissant et usa des méthodes très dures de persécution à l'égard de tous ceux



qui n'étaient pas d'accord avec lui. Toutefois, cette unité fut une *unité de force*, de contrainte, une unité apparente et non une unité de cœur. Ceux que le Fils affranchit ne peuvent jamais prendre part de tout cœur à de telles unions, dans lesquelles la liberté personnelle est entièrement détruite. Pour les dénominations protestantes, la difficulté ne vient pas de ce qu'elles sont trop libérales et, qu'en conséquence, elles se sont séparées en de nombreuses sectes, mais plutôt de ce qu'elles ont conservé beaucoup de l'institution-mère, sans posséder la puissance qu'elle eut à une certaine époque pour étouffer et supprimer la liberté de pensée. Nous en surprendrons sans doute beaucoup en disant, qu'au lieu d'avoir trop de divisions ou de scissions dans le genre de celles que nous voyons de toutes parts, le besoin réel de l'Eglise de Christ est *de plus de liberté encore*, jusqu'à ce que chaque membre individuel soit libre et indépendant de tous liens, credo, humains, confessions, etc. Si chaque chrétien individuellement tenait bon dans la liberté par laquelle il a été affranchi par le Seigneur (Gal. 5 : 1 ; Jean 8 : 32), et si chaque chrétien individuellement s'unissait fidèlement au Seigneur et à sa Parole, on discernerait très vite l'unité originelle que les Ecritures inculquaient, et tous les vrais enfants de Dieu, tous les membres de la Nouvelle-Création, se trouveraient attirés les uns vers les autres également libres, et liés les uns aux autres par les liens de l'amour bien plus fortement que ne le sont les hommes dans les systèmes et sociétés terrestres. « L'amour du Christ nous étroit [nous unit étroitement — v. Martin] ». — 2 Cor. 5 : 14.

Tous les membres de la famille d'Aaron étaient éligibles aux services de la sacrificature ; néanmoins, il y avait à ce sujet certaines restrictions, certains obstacles et certaines inaptitudes pour le service. Il en est ainsi parmi la « Sacrificature royale » — antitype : tous sont des sacrificateurs, tous sont des membres du corps oint, et l'onction signifie pour chacun une pleine *autorité* de prêcher et d'enseigner la bonne nouvelle, ainsi qu'il est écrit : « L'Esprit du Seigneur, l'Eternel, est sur moi, parce que

l'Éternel *m'a oint pour apporter* de bonnes nouvelles aux débonnaires : il m'a envoyé pour panser ceux qui ont le cœur brisé », etc. [Esaïe 61 : 1]. Bien que ces paroles se fussent appliquées spécialement à la Tête du Christ, la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale, elles s'appliquent également à tous les membres ; c'est pourquoi, dans un sens général, chaque enfant de Dieu consacré a, par son onction du saint Esprit, une pleine autorisation ou le pouvoir de prêcher la Parole, « pour annoncer les vertus de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière ». — 1 Pi. 2 : 9.

Cependant, de même que les sacrificateurs-types devaient être exempts de certaines tares et avoir atteint un certain âge, ainsi parmi les membres de la Sacrificature royale, certains manquent de qualifications que d'autres possèdent pour le service public. Il appartient à chacun (Rom. 12 : 3, 6) de chercher sérieusement pour lui-même la mesure des dons de Dieu qu'il possède et, par là, la mesure de sa capacité de servir et de sa responsabilité. De la même manière, tous les membres doivent prendre connaissance des qualifications tant naturelles que spirituelles, ainsi que des connaissances des autres membres et juger de la volonté divine en conséquence. Dans le type, l'âge était un élément d'appréciation, mais touchant les sacrificateurs-antitypes, cela signifierait l'expérience, le développement de caractère ; dans le type, l'affection du strabisme signifierait pour la sacrificature-antitype un manque de clairvoyance et de compréhension dans les choses spirituelles, ce qui serait un empêchement au service public dans l'Église. De la même façon, toutes les diverses déficiences qui constituaient un empêchement pour la sacrificature-type, représenteraient diverses incapacités morales, physiques ou intellectuelles parmi la Sacrificature royale-antitype.

Néanmoins, comme dans le type, les sacrificateurs ayant des défauts physiques jouissaient de tous les privilèges dont jouissaient les autres pour ce qui était de leur propre nourriture, de la consommation des pains de propositions,

de sacrifices, etc. ainsi en est-il pour nous dans l'antitype ; les inaptitudes qui pourraient empêcher un membre du corps de Christ d'être un serviteur public de l'Eglise et de la Vérité n'empêchent pas nécessairement son développement spirituel, ni qu'on le reconnaisse comme possédant pleinement les droits que les autres ont à la table spirituelle de l'Eternel et au trône de grâce. De même que nul ne pouvait exercer la fonction du Souverain Sacrificateur s'il présentait une malformation physique ou n'avait pas l'âge requis, ainsi ceux qui voudraient servir comme ministres de la Vérité « dans la parole et la doctrine » ne devraient pas être des novices, mais des membres du corps que la maturité de caractère de connaissance et de possession des fruits de l'Esprit qualifierait pour un tel service. Ceux-là devaient être admis comme anciens, non pas nécessairement des anciens d'après leur âge de vie naturelle, mais des anciens, des aînés ou des frères d'âge mûr au regard de la Vérité et de leur aptitude à conseiller et à admonester les frères selon les directives de la Parole de l'Eternel.

En comprenant ainsi le sens du terme « Ancien », nous reconnaissons comme raisonnables les Ecritures qui déclarent que tous ceux qui exercent des ministères de la Vérité sont désignés à-propos par le terme « Ancien », qu'ils fassent le service d'un apôtre, d'un prophète, d'un évangéliste, d'un pasteur ou d'un docteur. Pour remplir convenablement l'une quelconque de ces positions de service, il faut être reconnu comme Ancien dans l'Eglise. C'est ainsi que les apôtres déclarèrent qu'ils étaient des anciens (1 Pi. 5 : 1 ; 2 Jean 1). Lorsqu'il est question des ministres (serviteurs) de l'Eglise et de leur choix, on trouve dans nos versions bibliques trois noms pour les désigner :

### EVEQUES, ANCIENS, PASTEURS

Ces trois termes induisent pourtant en erreur, à cause de leur mauvaise application dans des églises de diverses dénominations ; c'est pourquoi il est nécessaire que nous expliquions que le mot évêque signifie simplement *surveil-*

lant, et que chaque Ancien établi était reconnu comme le surveillant d'un travail grand ou petit. Ainsi, par exemple, en une certaine occasion l'Apôtre fut reçu à Ephèse par les anciens de l'Eglise. En les quittant, il leur dit : « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau, au milieu duquel l'Esprit saint vous a établis *surveillants*. » — Actes 20 : 28.

Cependant, par les moyens providentiels du Seigneur, certains de ces anciens reçurent un plus grand champ d'influence ou de surveillance dans l'Eglise, et pourraient de ce fait être appelés à propos des *surveillants généraux*. Tels furent tous les apôtres : l'Apôtre Paul eut un plus grand champ de surveillance, en particulier parmi les églises établies — parmi les Gentils, en Asie Mineure et en Europe méridionale. Toutefois, cette position de surveillant général ne fut pas réservée aux apôtres : dans sa providence le Seigneur en suscite d'autres pour servir l'Eglise de cette manière, « non pour un gain honteux mais de bon gré », avec le désir de servir le Seigneur et les frères. Au début, Timothée s'engagea dans ce service sous la direction de l'Apôtre Paul et en partie comme son représentant, et il fut recommandé à diverses assemblées ou *ecclésiases* du peuple du Seigneur. Le Seigneur était, et est encore, tout à fait compétent pour continuer à envoyer de tels surveillants au gré de son choix afin de conseiller et d'admonester son troupeau. De son côté, le peuple du Seigneur devrait être tout à fait compétent pour juger de la valeur de l'avis donné par ces surveillants. Ces derniers devraient avoir une vie pieuse, une conduite humble et un esprit d'abnégation ; ils ne devraient absolument pas rechercher l'honneur ni un gain sordide, et leur enseignement devrait pouvoir soutenir l'examen de ceux qui étudient sérieusement la Bible, sondant chaque jour les Ecritures pour voir si ce qu'on leur présente est conforme à la fois avec la lettre et l'esprit de la Parole. Comme nous l'avons vu, c'est ainsi que l'on procédait avec les enseignements des apôtres (ces derniers eux-mêmes invitaient les frères à le faire), louant spécialement ceux qui agissaient

ainsi avec prudence sans être pointilleux, hypercritiques.  
— Actes 17 : 11.

Pourtant, pour autant que nous puissions en juger d'après l'histoire de l'Eglise, l'esprit de rivalité et l'amour des honneurs prirent rapidement la place de l'esprit d'humble dévouement et d'abnégation, tandis que la crédulité et la flatterie supplantèrent facilement l'examen des Ecritures. Le résultat fut que les surveillants devinrent graduellement des dictateurs, prétendirent graduellement à l'égalité avec les apôtres, jusqu'à ce que, finalement, s'élevât parmi eux une rivalité, et que certains d'entre eux se fissent connaître et remarquer par le titre de chef-évêques ou archevêques. Bientôt après, une rivalité parmi ces archevêques conduisit à l'exaltation de l'un d'entre eux à la position de pape. Depuis, le même esprit a prévalu à un degré plus ou moins grand, non seulement dans la papauté, mais également parmi ceux qui ont été trompés et égarés par son exemple, loin de la simplicité de l'organisation primitive. En conséquence, nous trouvons aujourd'hui qu'une telle organisation en vigueur dans l'Eglise primitive, c'est-à-dire sans un nom sectaire, et sans gloire, sans honneur et sans autorité de la part d'une minorité sur la masse, et sans distinction entre clergé et laïques, est considérée comme *n'étant pas du tout une organisation!* Nous sommes pourtant heureux de nous ranger parmi ces mésestimés pour imiter étroitement l'exemple de l'Eglise primitive et pour jouir, d'une façon correspondante, de libertés et de bénédictions similaires.

Comme les anciens de l'Eglise doivent tous surveiller, garder les intérêts de Sion, veiller sur eux, certains sur le plan local, d'autres dans un sens plus large et plus général, de même aussi, chacun d'eux selon ses talents et ses capacités, pouvait servir le troupeau, l'un comme évangéliste s'il en possédait les qualifications et si les conditions lui permettaient d'aller prêcher la vérité aux débutants, de trouver ceux qui avaient une oreille pour entendre la bonne nouvelle, etc.; un autre comme pasteur (berger) servant le troupeau, à cause de ses qualifications spéciales

du point de vue social qui lui permettaient de veiller aux intérêts du peuple du Seigneur, d'une manière personnelle, individuelle, les visitant à domicile, les encourageant, les fortifiant, maintenant l'union entre eux et les défendant contre les loups en habits de brebis qui voudraient les mordre et les dévorer. Les « prophètes » avaient également leurs qualifications spéciales pour le service.

De nos jours on n'emploie plus en général le mot « prophète » au sens large qu'il avait dans les temps anciens, mais on l'entend plutôt dans le sens d'un voyant, ou de quelqu'un qui prédit l'avenir. Cependant, prophète, au sens strict du mot, signifie un *homme qui parle en public*, un orateur. Un homme ayant des visions ou des révélations pourrait être aussi un prophète, dans le sens qu'il les exprime, mais les deux idées sont nettement séparées. Dans le cas de Moïse et d'Aaron, Moïse était le plus éminent, étant le représentant de Dieu qui lui dit : « Vois, je t'ai fait un dieu (un puissant ou un supérieur) pour le Pharaon ; et Aaron, ton frère, sera ton prophète » — ton interprète, ton porte-parole (Exode 7 : 1). Nous avons déjà vu que plusieurs des apôtres furent des voyants dans le sens qu'ils reçurent la connaissance de choses à venir : nous remarquons maintenant qu'ils furent aussi presque tous des orateurs publics, en particulier Pierre et Paul. Toutefois, il y eut beaucoup d'autres orateurs publics, ou prophètes. Par exemple, Barnabas en fut un, et il est écrit : « Judas et Silas qui eux aussi étaient prophètes [orateurs publics], exhortèrent les frères par plusieurs discours et les fortifièrent. » — Actes 15 : 32 (D).

Rien dans les Ecritures ne donne l'idée qu'une personne inapte à accomplir une tâche déterminée, devrait être considérée comme désignée par le Seigneur à cette position pour laquelle elle n'est pas particulièrement adaptée ; au contraire, il est du devoir de chaque membre du corps de Christ de servir les autres selon ses talents (selon ses capacités), et d'être assez modeste, assez humble, « de ne pas avoir une haute pensée [de lui-même], au-dessus de celle qu'il convient d'avoir, mais de penser de manière à

avoir de saines pensées », selon la valeur réelle des talents que l'Éternel lui a accordés. L'Église non plus ne devrait accepter ceux qui, dans son sein, désirent être les plus grands *sur ce point particulier*. Au contraire, elle devrait tenir compte de l'humilité comme étant l'une des qualifications essentielles pour être ancien ou pour servir de quelque autre façon. Si, donc, deux frères semblent avoir le même talent, mais que l'un est ambitieux et se met en avant, et que l'autre est humble et effacé, l'Esprit du Seigneur qui est l'esprit de sagesse et de sobre bon sens, enseignera au peuple du Seigneur à apprécier le frère plus humble comme étant celui que le Seigneur voudrait spécialement favoriser, celui qu'Il désirerait voir occuper la place prépondérante dans le service.

On conçoit facilement que, dans le troupeau du Seigneur, des « boucs » et des brebis à caractère de bouc aspirent à la direction ; on conçoit moins bien que les vraies brebis qui reconnaissent la voix du Maître, qui connaissent son Esprit et qui cherchent à faire sa volonté, puissent avec docilité permettre à ces boucs ou à ces brebis qui leur ressemblent, de les conduire. Il est bon que nous poursuivions la paix avec tous les hommes, mais si pour l'amour de la paix, nous méconnaissions la Parole et l'Esprit du Seigneur, il est certain qu'il en résultera un plus ou moins grand dommage. Il est bon que tous aient la nature docile de la brebis, mais il est nécessaire aussi que les brebis aient du *caractère*, sinon elles ne peuvent pas être des vainqueurs. Si elles ont du caractère, elles doivent se rappeler les paroles du Grand Berger : « Mes brebis écoutent [obéissent à] ma voix... et elles me suivent », « elles ne suivront point un *étranger*... parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers » (Jean 10 : 5, 27). Il est donc du devoir de chaque brebis d'examiner avec soin le message et le comportement de chaque frère avant de contribuer à le mettre comme surveillant, soit sur le plan local soit sur le plan général. Les brebis du Seigneur doivent d'abord être convaincues qu'il a les réelles qualifications d'un Ancien dans l'Église, qu'il est bien fondé sur les doctrines fonda-

mentales de l'Évangile : la réconciliation, la rédemption par le sang précieux de Christ, et la pleine consécration à lui, à son message, à ses frères, à son service. Elles doivent exercer la charité et la sympathie pour les plus faibles des agneaux et pour toutes les brebis infirmes mentalement et moralement, mais elles feraient violence à l'arrangement divin que de les choisir pour en faire leurs conducteurs ou anciens. Elles ne doivent éprouver aucune sympathie pour des boucs, ou pour des loups en habits de brebis qui luttent pour obtenir place et autorité dans l'Église.

On doit admettre que l'*Éclési*a est beaucoup mieux sans serviteur public que d'avoir pour conducteur un « bouc » à langue d'or, qui ne « dirigerait pas les cœurs vers l'amour de Dieu », mais les séduirait et les conduirait dans de mauvaises voies. Le Seigneur a averti l'Église contre de tels conducteurs ; l'Apôtre les dépeint, disant : « il se lèvera d'entre vous-mêmes des hommes qui annonceront des [doctrines] perverses [fausses, des doctrines trompeuses] pour attirer les disciples après eux [pour attirer par ruse des disciples après eux] ». L'Apôtre dit que beaucoup suivront leurs voies de perdition, et à cause d'eux la voie de la Vérité sera blasphémée. — Actes 20 : 30 ; 2 Pi. 2 : 2.

C'est ce que nous voyons aujourd'hui. Beaucoup se prêchent eux-mêmes plutôt que de prêcher l'Évangile, la bonne nouvelle du Royaume ; ils attirent des disciples après eux-mêmes et dans leurs dénominations, au lieu de les attirer et de les unir au Seigneur seulement, comme membres de son corps. Ils cherchent à être des chefs d'églises au lieu de faire en sorte que tous les membres du corps regardent directement au Seigneur comme étant la Tête. De tous ceux-là nous devrions nous détourner : les vraies brebis ne devraient pas les encourager dans leur mauvaise voie. L'Apôtre parle d'eux comme ayant la forme de la piété, mais en ayant renié la puissance (2 Tim. 3 : 5). Ils sont de farouches partisans de jours, de rites, de cérémonies, d'autorités ecclésiastiques, etc., et ils sont hautement estimés parmi les hommes, mais sont en abomination aux yeux de l'Éternel, dit l'Apôtre. Non seu-



lement les vraies brebis doivent être attentives pour reconnaître la voix du vrai Berger et pour le suivre, mais elles doivent se souvenir également qu'il ne faut pas suivre, ni soutenir, ni encourager ceux qui, par égoïsme, travaillent pour eux-mêmes. Celui que l'Eglise estime digne de sa confiance pour être un Ancien, devrait être suffisamment bien connu déjà pour justifier cette confiance. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Qu'il ne soit pas nouvellement converti. » Un nouveau converti pourrait faire du tort à l'Eglise et à lui-même également en s'enorgueillissant et ainsi en s'éloignant du Seigneur, du bon esprit et du sentier étroit qui conduit au Royaume.

L'Apôtre Paul (1 Tim. 3: 2; 5: 17; 1 Thess. 5: 12; Jacques 5: 14) donne un avis très explicite concernant ceux que l'Eglise pourrait fort bien accepter pour anciens, décrivant en détail ce que devrait être leur caractère, etc. Dans sa lettre sur ce sujet à Timothée (1 Tim. 3: 1-7), il confirme la même chose en des termes légèrement différents. S'adressant à Tite (Tite 1: 5-11) qui, évidemment, était un autre surveillant général, il précise les devoirs des anciens envers l'Eglise. Sur le même sujet, l'Apôtre Pierre dit : « J'exhorte les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis ancien avec eux... paissez le troupeau de Dieu qui est avec vous, le surveillant... ni pour un gain honteux, mais de bon gré, ni comme dominant sur des héritages, mais comme en étant [les] modèles du troupeau. » — 1 Pi. 5: 1-3.

Ils doivent être des hommes généreux, de vie pure, n'ayant qu'une seule femme, et s'ils ont des enfants, on doit considérer jusqu'à quel point le père a exercé une saine influence dans sa propre famille ; en effet, on peut raisonnablement penser que s'il a négligé ses devoirs envers ses enfants, il serait probablement peu sage et négligent dans ses conseils et ses services parmi les enfants du Seigneur dans l'*Église*, l'Eglise. Il ne doit pas être fourbe ou trompeur, braillard ou querelleur. Il doit avoir une bonne réputation parmi ceux du dehors : non pas que le monde aimera ou appréciera jamais avec justice les

saints, mais dans le sens que le monde ne puisse rien leur reprocher qui soit indigne de leur caractère quant à l'honnêteté, à la droiture, à la moralité, à la véracité. Il n'y a aucune limitation au nombre d'anciens dans une Eglise ou *Ecclésià*.

En plus des restrictions faites ci-dessus, un Ancien doit être « propre à enseigner », c'est-à-dire qu'il doit être capable d'enseigner, d'expliquer, d'exposer le plan divin, et ainsi d'aider le troupeau du Seigneur par la parole et par la doctrine. Il n'est pas essentiel pour être ancien de posséder le talent ou les qualifications d'un « prophète » ou orateur public. Il se peut que, dans la même Eglise, on en trouve plusieurs qui aient la capacité d'instructeur, de pasteur ou d'autres qualifications d'un Ancien, mais qu'aucun d'eux ne possède celles d'un orateur public capable d'exposer le plan divin. On doit faire confiance au Seigneur qui peut, si cela est nécessaire, susciter de tels serviteurs, et s'il ne le fait pas, c'est que le *besoin* ne s'en fait pas sentir. Nous pourrions remarquer ici que certaines des *Ecclésiàs*, assemblées ou congrégations les plus prospères sont celles où il n'y a pas de grands talents pour parler en public, et dans lesquelles, par conséquent, les études de la Bible sont la règle plutôt que l'exception. Les Ecritures nous montrent clairement que telle était la coutume dans l'Eglise primitive aussi et que, lors des rassemblements de ses membres, une occasion favorable était donnée pour l'exercice des divers talents que possédaient les divers membres du corps : à l'un de parler, à d'autres de prier, à beaucoup sinon à tous, de chanter. L'expérience semble montrer que ces groupes du peuple du Seigneur qui suivent de très près cette règle, reçoivent le plus de bénédictions et développent les plus forts caractères. Ce que l'on ne fait qu'entendre, si bien exprimé et si bon que ce soit, ne se grave pas dans le cœur aussi profondément que si l'on exerce soi-même son esprit sur le sujet comme cela est sûrement le cas dans une étude biblique

bien conduite dans laquelle on doit encourager tous les assistants à y prendre part (\*).

Parmi les anciens n'ayant pas tellement d'aptitudes pour enseigner, certains par contre peuvent être tout à fait dans leur élément dans des réunions de prières et de témoignages qui doivent être une partie importante des divers rassemblements du peuple du Seigneur. Celui qui se trouve possesseur du bon talent de l'exhortation, doit exercer ce talent plutôt que de le laisser inactif tout en essayant d'exercer un talent qu'il ne possède à aucun degré spécial. L'Apôtre dit : « Que celui qui exhorte s'attache à l'exhortation », qu'il exerce sa capacité et serve dans cette direction ; que celui qui enseigne [qui a un tel talent pour exposer clairement la Vérité] s'attache à son enseignement.

De même que le terme évêque ou surveillant a une grande variété de sens, ainsi en est-il du terme pasteur. Nul autre qu'un Ancien n'est compétent pour être un pasteur, ou un surveillant, ou un berger. Un pasteur, ou berger d'un troupeau, est un surveillant du troupeau ; les deux termes sont pratiquement synonymes. L'Éternel [Jéhovah] est notre Pasteur ou Berger au sens le plus large du terme (Ps. 23 : 1), et son Fils, unique engendré, notre Seigneur Jésus, est le grand Berger et Evêque (surveillant) de nos âmes — de tout le troupeau, partout. Les surveillants et « Pèlerins » généraux sont tous des bergers ou pasteurs, veillant aux intérêts du troupeau général, et chaque Ancien local est un pasteur, un berger, un surveillant sur le plan local. On veillera donc à ce que les anciens dans l'Eglise possèdent, en premier lieu, les qualifications générales convenables pour leur service, et en second lieu, que leurs qualifications naturelles spéciales déterminent dans quelle branche de service ils peuvent le mieux servir la cause du Seigneur. Pour les uns, ce sera dans l'œuvre d'évangélisation et pour d'autres, ce sera dans l'œuvre

(\*) A ceux de nos lecteurs qui comprennent l'anglais, nous conseillons l'usage de la Bible commentée [Berean Bible Teachers' Manual] avec ses références aux six volumes des *Etudes*, aux *Towers* et aux brochures et avec un index topique spécial (Un tel Index pour les 6 volumes doit paraître après le présent volume). Non seulement elle les aidera efficacement à progresser dans l'étude de la Vérité, mais aussi dans une application personnelle de cette Vérité à l'édification de leur caractère. — Trad.

pastorale parmi les brebis déjà évangélisées, déjà dans la bergerie : les uns sur le plan local, d'autres, dans un champ plus vaste.

Nous lisons : « Que les anciens qui président dûment soient estimés dignes d'un double honneur, spécialement ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseignement » (1 Tim. 5 : 17, 18). S'appuyant sur ces paroles, l'église nominale a établi une classe d'Anciens qui dirigent, et a revendiqué pour tous les anciens une position de décision ou d'autorité sinon de dictature parmi les frères. Une telle définition de « présider » est contraire à tout ce que présentent les Ecritures à ce sujet. Timothée qui occupait la position d'un surveillant général, reçut de l'Apôtre l'instruction suivante : « Ne reprends pas rudement l'ancien [v. Note D.], mais exhorte-le comme un frère », etc. [1 Tim. 5 : 1]. « Il ne faut pas que le serviteur du Seigneur conteste, mais qu'il soit doux envers tous » [2 Tim. 2 : 24]. Il est certain que rien ici ne sanctionne une direction autocratique, ou un comportement dictatorial. L'humilité, la douceur, la longanimité, l'affection fraternelle, l'amour, doivent être les qualifications marquantes de ceux qui sont acceptés comme anciens. Il faut, à tous égards, qu'ils soient des exemples pour le troupeau. Si, donc, ils doivent être dominateurs, selon leur exemple tout le troupeau doit être dominateur, mais s'ils doivent être humbles, longanimes, patients, doux et affectueux, alors tous prendront exemple sur eux. Une traduction plus littérale du passage examiné montre qu'il signifie que l'honneur doit être rendu aux anciens dans la proportion où ils manifestent leur fidélité dans les responsabilités de service qu'ils ont acceptées. Nous pourrions donc rendre le passage de la manière suivante : Que les anciens éminents soient estimés dignes d'un double honneur, spécialement ceux qui se donnent du mal par le travail pénible de la prédication et de l'enseignement. —

#### DIACRES, MINISTRES, SERVITEURS

De même que le terme évêque signifie simplement surveillant et qu'en aucun sens il ne signifie un seigneur ou

un maître comme il est arrivé graduellement à être ainsi compris par les gens, ainsi en est-il du terme diacre qui signifie littéralement serviteur, ou ministre. L'Apôtre parle de lui-même et de Timothée comme de « ministres de Dieu » (2 Cor. 6 : 4). Le mot rendu ici par ministres vient du grec *diakonos* qui signifie serviteurs. L'Apôtre dit encore : « Notre capacité vient de Dieu, qui nous a rendus propres aussi pour être des ministres du Nouveau Testament » — (2 Cor. 3 : 5, 6). Ici, également le mot grec *diakonos* est rendu par ministres et signifie serviteurs. En fait, l'Apôtre déclare que lui-même et Timothée étaient des diacres (serviteurs) de Dieu et des diacres (serviteurs) du Nouveau Testament — la Nouvelle Alliance. Nous pouvons alors voir que tous les vrais anciens dans l'Eglise sont ainsi des diacres, ou des serviteurs de Dieu, de la Vérité et de l'Eglise, sinon on ne devrait pas du tout les reconnaître comme des anciens.

Nous ne voulons pas donner l'idée que, dans l'Eglise primitive, il n'y avait aucune distinction touchant le service obtenu. Bien au contraire : ce que nous voulons établir c'est que même les apôtres et les prophètes qui étaient des anciens dans l'Eglise étaient tous des diacres, des serviteurs, ainsi que l'a déclaré notre Seigneur : « Mais le plus grand de vous sera votre serviteur [*diakonos*] » (Matt. 23 : 11). Le caractère et la fidélité du serviteur devraient déterminer le degré d'honneur et d'estime qui devrait lui être rendu dans les *ecclésias* de la Nouvelle-Création. De même qu'il y avait dans l'Eglise des serviteurs non qualifiés par des talents, etc., pour être acceptés comme anciens parce que moins aptes à enseigner ou moins expérimentés, ainsi en dehors de toutes nominations faites par l'Eglise, les apôtres et prophètes (docteurs) en diverses occasions choisirent certaines personnes comme serviteurs, ou assistants, ou diacres ; par exemple, lorsque Paul et Barnabas étaient ensemble, ils eurent un temps avec eux Jean Marc qui les servait, les aidait. De même, lorsque Paul et Barnabas se séparèrent, Barnabas prit Jean [Marc] avec lui, tandis que Paul prit Silas avec lui pour le servir, l'aider [Actes 15 : 39,

40]. Ces aides ne se considéraient pas comme les égaux des apôtres, ni comme les égaux, en matière de service, d'autres ayant de plus grands talents et d'expérience qu'eux-mêmes, mais ils se réjouissaient du privilège d'aider et de servir sous la direction de ceux qu'ils reconnaissaient comme étant des *serviteurs de Dieu* et de la Vérité, qualifiés et agréés. Ils n'avaient pas besoin d'être choisis par l'Eglise pour servir les apôtres ; de même que l'Eglise choisissait ses serviteurs ou diacres, ainsi les apôtres choisissaient les leurs. Ce n'était pas non plus affaire de contrainte, mais d'option. Il nous est permis de supposer que Jean [Marc] et Silas considérèrent qu'ils pouvaient mieux servir le Seigneur de cette manière que de toute autre façon, et ce fut donc de leur plein gré et sans la moindre contrainte qu'ils acceptèrent ce service ; ils auraient pu, avec une égale convenance, le refuser s'ils avaient cru employer plus fidèlement leurs talents de quelque autre manière.

Toutefois, ce terme *diacre* s'applique, dans le Nouveau Testament, à une classe de frères utiles comme serviteurs du corps de Christ et honorés en conséquence, mais sans être aussi bien qualifiés que d'autres pour la position d'anciens. Cependant, sous n'importe quelles conditions, leur choix en vue d'un service spécial dans l'Eglise impliquait un bon caractère, la fidélité à la Vérité et le zèle pour le service du Seigneur et de son troupeau. Ainsi, dans l'Eglise primitive, quand fut décidée la distribution de nourriture, etc., aux pauvres du troupeau, les apôtres s'en occupèrent d'abord eux-mêmes, mais par la suite, lorsqu'il s'éleva des réclamations prétendant que certains étaient négligés, les apôtres soumirent la question aux croyants, à l'Eglise, disant : Choisissez parmi vous des hommes compétents pour ce service, et nous donnerons notre temps, notre connaissance et nos talents au ministère de la Parole. — Actes 6 : 2-5.

On se souviendra que sept serviteurs, ou diacres, furent choisis, et que parmi ces sept se trouvait Etienne qui, plus tard, devint le premier martyr : il eut l'honneur d'être le premier à marcher sur les traces du Maître, jusqu'à la mort

même. Le fait qu'Étienne fut choisi par l'Église pour être diacre, ne l'empêchait en aucune manière de prêcher la Parole de quelque manière que ce fût et selon les occasions favorables. Nous voyons ainsi la parfaite liberté qui prévalait dans l'Église primitive. Toute la communauté, reconnaissant les talents de l'un ou l'autre membre du corps, pouvait lui demander de lui rendre un service ; toutefois, requête de la communauté et acceptation par le membre sollicité ne constituaient en aucun sens un esclavage : elles ne l'empêchaient nullement d'employer ses talents dans une autre voie comme l'occasion favorable s'en présentait. Étienne, le diacre, fidèle dans le service des tables, dans le règlement des paiements pour le compte de la communauté, etc., fut béni du Seigneur et reçut des occasions favorables d'exercer son zèle et ses talents d'une manière plus publique dans la prédication de l'Évangile. Sa carrière démontra que le Seigneur l'avait reconnu comme un Ancien dans l'Église avant que les frères ne se fussent rendus compte de sa capacité. Nul doute que s'il avait vécu plus longtemps, les frères auraient aussi discerné ses qualifications d'Ancien et d'interprète de la Vérité, et l'auraient admis comme tel.

Cependant, le point que nous désirons faire ressortir, c'est la liberté complète de chaque individu d'employer ses talents comme il s'en sent capable, en qualité d'évangéliste, qu'il soit ou non désigné directement par l'Église (Étienne n'aurait cependant pu enseigner dans l'Église, à moins d'être choisi par elle pour ce service). Cette liberté absolue de la conscience individuelle et des talents personnels, l'absence de tout lien ou de toute autorité restrictive, est un des traits saillants de l'Église primitive que nous faisons bien d'imiter en esprit et en action. Comme l'Église a besoin d'anciens qualifiés et compétents pour enseigner, et d'évangélistes pour prêcher, ainsi a-t-elle besoin de diacres pour lui rendre d'autres services, comme huissiers, trésoriers, etc. Ce sont des serviteurs de Dieu et de l'Église, et ils sont honorés en conséquence ; les anciens sont des serviteurs, bien que leur service soit reconnu comme étant

d'un ordre plus élevé : le travail dans la parole et dans l'enseignement.

### DOCTEURS DANS L'EGLISE

Comme nous venons de le voir, « l'aptitude à l'enseignement » est une qualification nécessaire à la position ou au service des anciens dans l'Eglise. Nous pourrions multiplier les citations des Ecritures pour montrer que St. Paul se classait non seulement comme un *Apôtre* et comme un *Ancien* et un *serviteur*, mais également comme un *docteur* [ou instructeur — Trad.], « non point en paroles enseignées de sagesse humaine, mais en paroles enseignées de l'Esprit saint » (1 Cor. 2 : 13). Il n'était pas un professeur de langues ni de mathématiques, ni d'astronomie, ni d'aucune autre science, sauf de la seule grande science à laquelle se rapporte l'Evangile du Seigneur, la bonne nouvelle. Telle est la signification des paroles de l'Apôtre qui viennent d'être citées, et il est bon que les enfants du Seigneur s'en souviennent scrupuleusement. Non seulement ceux qui enseignent et prêchent, mais également ceux qui écoutent, doivent veiller à ce que ce soit la sagesse de Dieu et non celle de l'homme que l'on proclame. Ainsi l'Apôtre exhorte Timothée : « Prêche la Parole » (2 Tim. 4 : 2). « Ordonne ces choses et enseigne-les » (1 Tim. 4 : 11). « Enseigne ces choses et exhorte » (1 Tim. 6 : 2). Allant plus loin encore, l'Apôtre indique que tous les membres de l'Eglise, aussi bien que les anciens, doivent veiller à ce que les instructeurs de fausses doctrines, de la philosophie et de la « connaissance ainsi faussement nommée » ne soient pas admis à enseigner l'Eglise. L'Apôtre recommande : « Si quelqu'un enseigne autrement », etc., éloigne-t-en : ne soutenez pas un autre Evangile que celui que vous avez reçu qui vous a été annoncé par ceux qui ont prêché l'Evangile par le saint Esprit envoyé du ciel. — 1 Tim. 6 : 3-5 ; Gal. 1 : 8.

Il y en a, cependant, qui sont compétents pour enseigner, pour exposer clairement aux autres le plan divin en privé et qui sont incapables de parler en public, comme orateurs, comme « prophètes ». Ceux qui peuvent, en privé, parler



pour le Seigneur et pour sa cause, ne doivent pas être découragés mais, au contraire, on doit les encourager à saisir toutes les occasions favorables pour servir ceux qui ont une oreille pour entendre, et pour leur annoncer les vertus de notre Seigneur et Roi. Ici encore, il nous faut distinguer entre « enseigner et annoncer [ou prêcher — Trad.] » (Actes 15 : 35). Prêcher, c'est discourir en public ; l'enseignement, peut généralement être plus efficace en privé (dans une classe d'études bibliques ou en conversation particulière). Les prédicateurs, orateurs publics ou « prophètes » les plus capables ont parfois trouvé que leur travail public prospère davantage quand il est habilement appuyé par les discours moins publics, par les exposés faits en privé des choses profondes de Dieu à des auditoires plus restreints (\*).

Le don de l'évangéliste, le pouvoir d'exciter les cœurs et les esprits à la recherche de la Vérité, est un don spécial que tous ne possèdent pas aujourd'hui pas plus qu'au temps de l'Eglise primitive. En outre, le changement des conditions a plus ou moins modifié le caractère de cette œuvre, de sorte qu'aujourd'hui, à cause de l'instruction générale parmi le peuple, le travail d'évangélisation peut largement se faire au moyen d'imprimés. Nombreux sont ceux qui, actuellement, sont engagés dans ce travail, distribuant des tracts et des exemplaires de *The Watch Tower*(\*\*) et colportant les *Etudes dans les Ecritures*(\*\*\*) Le fait que ces évangélistes travaillent selon des méthodes adaptées à notre époque plutôt que selon les méthodes du passé, n'est pas plus un argument contre ce travail que ne l'est le fait qu'ils voyagent grâce à la vapeur et à l'électricité au lieu d'aller à pied ou à dos de chameau. L'évangélisation se fait par la présentation de la Vérité (le divin plan des Ages, — la Parole de Dieu, —

(\*) C'est pour cette raison que nous recommandons, lorsque les « Pèlerins » vous visitent, qu'ils ne réservent qu'une ou deux réunions seulement pour « prophétiser » ou prêcher en public, et qu'ils emploient le reste de leur temps à enseigner dans des assemblées de personnes profondément intéressées, ou, en cas d'impossibilité, à visiter et à enseigner en privé.

(\*\*) Le périodique dirigé par fr. Russell jusqu'à sa mort en 1916. — Trad

(\*\*\*) Voir la Préface de l'Auteur du volume I. — Trad.

la « bonne nouvelle de grande joie ». D'après notre jugement, il n'y a pas, de nos jours, d'autre travail d'évangélisation qui produise d'aussi grands résultats que celui-là. Il y en a beaucoup qui possèdent le talent, les qualifications pour s'engager dans ce service et qui ne sont pas préparés pour s'engager dans d'autres branches de l'œuvre. De nombreux moissonneurs ne sont pas encore entrés dans la vigne ; nous prions continuellement en leur faveur pour que le Seigneur de la moisson veuille les y envoyer, leur accorde de discerner leurs privilèges et les occasions favorables de s'engager dans ce ministère d'évangélisation.

Lorsque Philippe, l'évangéliste, eut fait ce qu'il pouvait pour les gens de Samarie, Pierre et Jean leur furent envoyés (Actes 8 : 14). Ainsi en est-il de nos évangélistes colporteurs : après avoir stimulé l'esprit sincère de leurs auditeurs, ils leur présentent les *Etudes dans les Ecritures* (\*), et *Zion's Watch Tower* [le périodique dirigé par l'Auteur jusqu'à sa mort — Trad.] qui seront pour eux des instructeurs qu'ils pourront entendre et avec qui ils pourront conférer ensuite touchant la voie du Seigneur. De même que Pierre, Paul, Jacques et Jean, messagers et représentants du Seigneur, écrivirent des épîtres à la famille de la foi, agissant comme des bergers pour conseiller et encourager le troupeau du Seigneur, ainsi de nos jours, *The Watch Tower* [voir note précédente — Trad.] visite les amis, personnellement et collectivement, d'une manière régulière, cherchant à confirmer leur foi, à former et à cristalliser leurs caractères suivant les méthodes établies par le Seigneur et par ses apôtres.

#### BEAUCOUP DEVRAIENT ETRE CAPABLES D'ENSEIGNER

L'Apôtre écrivit à certains : « Car lorsque vous devriez être des docteurs, vu le temps [que vous avez été dans la Vérité], vous avez [à cause d'un manque de zèle pour le Seigneur et d'un esprit de mondanité] de nouveau besoin qu'on vous enseigne quels sont les premiers rudiments

(\*) Voir le changement de titre fait par le fr. Russell dans sa préface du vol. I. — Trad.

des oracles de Dieu » (Héb. 5 : 12). Cela implique, dans un sens général au moins, que l'Eglise entière, la sacrificature entière, les membres de la Nouvelle-Création, devraient être experts dans la Parole de leur Père au point d'être « toujours prêts à répondre, avec douceur et crainte à quiconque vous demande raison de l'espérance qui est en vous » (1 Pi. 3 : 15). Nous voyons ainsi de nouveau que l'enseignement, considéré du point de vue biblique, n'est pas limité à une classe cléricale, que chaque membre de la Nouvelle-Création est un membre de la Sacrificature royale, « oint pour prêcher », et aussi pleinement autorisé à annoncer la bonne nouvelle à ceux qui ont des oreilles pour entendre, chacun selon sa capacité de la présenter avec fidélité et clarté. Pourtant intervient ici une déclaration d'un caractère particulier faite par un autre apôtre :

« NE SOYEZ PAS BEAUCOUP DE DOCTEURS,  
MES FRERES »

— Jacques 3 : 1 (D) —

Que veut dire ceci ? L'Apôtre répond, disant : « sachant que nous en recevrons un jugement plus sévère », sachant que, à la fois les tentations et les responsabilités augmentent proportionnellement à chaque degré d'élévation dans le corps de Christ. L'Apôtre ne veut pas dire que personne ne devrait devenir instructeur, mais que celui qui croit posséder quelque talent pour l'enseignement se souvienne que c'est une responsabilité d'entreprendre à quelque degré que ce soit d'être le porte-parole de Dieu ; il doit s'assurer qu'aucune parole ne soit prononcée qui puisse représenter faussement le caractère et le plan divins, et déshonorer ainsi Dieu comme offenser ceux qui pourraient l'entendre.

Comme ce serait profitable à l'Eglise si tous voulaient accepter ce conseil (cette sagesse *d'en haut*) et le suivre ! Certes, il pourrait y avoir beaucoup moins d'enseignement qu'il n'en est donné maintenant, mais l'effet à la fois sur ceux qui enseignent et sur ceux qui apprennent serait non seulement une plus grande révérence pour l'Eternel et la Vérité, sa Parole, mais une plus grande délivrance des

erreurs déconcertantes. A ce propos, les paroles de notre Maître impliquent que certains dont les enseignements n'ont pas été dans le plus complet accord avec le plan divin, seront admis dans le Royaume, mais à une position inférieure à celle qu'ils auraient eue s'ils avaient pris une plus grande attention à ne pas enseigner autre chose que le message divin. Voici ces paroles : « Quiconque donc aura violé l'un de ces plus petits commandements et aura enseigné ainsi les hommes, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux. » — Matt. 5 : 19.

**« VOUS N'AVEZ PAS BESOIN QUE PERSONNE  
VOUS ENSEIGNE »**

« Et pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous, et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne ; mais comme la même onction vous enseigne à l'égard de toutes choses et qu'elle est vraie et n'est pas mensonge, et selon qu'elle vous a enseignés, vous demeurerez en lui. »

« Et vous, vous avez l'onction de la part du Saint et vous connaissez toutes choses. » — 1 Jean 2 : 27, 20.

En raison des nombreux passages bibliques qui encouragent l'Eglise à apprendre, à croître en grâce et en connaissance, à s'édifier mutuellement dans la très sainte foi et à espérer que le Seigneur susciterait des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des docteurs, etc., cette déclaration faite par l'Apôtre Jean semble très étrange jusqu'à ce qu'elle ait été bien comprise. Elle a été, pour un assez grand nombre, une pierre d'achoppement, mais nous pouvons être certains que le Seigneur n'a pas permis à tous ceux dont le cœur était dans une attitude convenable envers lui, d'en recevoir un dommage. La tendance générale de l'Ecriture vers l'idée contraire — ligne sur ligne, commandement sur commandement — non moins que les expériences de la vie, suffisent entièrement pour convaincre toute personne humble d'esprit qu'il y a quelque chose de radicalement faux dans la traduction de ce passage ou dans les idées qu'on en tire généralement. Ceux qui trébuchent sont d'ordinaire des gens très suffisants dont la présomption les conduit à préférer que le Seigneur les considère séparé-

ment et à part de tout le reste de la Nouvelle-Création. Cependant, ceci est en contradiction absolue avec l'enseignement général des Ecritures que le corps est un, et qu'il a de nombreux membres unis en lui, que les aliments fournis au corps vont à chacun de ses membres pour le nourrir et le fortifier par le moyen ou conjointement avec les autres membres. Ainsi le Seigneur a-t-il voulu faire dépendre les membres de son peuple les uns des autres, afin qu'il ne puisse y avoir aucun schisme dans le corps, et c'est à cette fin qu'il nous a exhortés par l'Apôtre à ne pas négliger nos assemblées, mais à nous souvenir qu'il lui est particulièrement agréable de rencontrer en tout lieu l'Éclésià, le corps, même si « deux ou trois » seulement sont réunis en son nom.

En examinant le texte, nous trouvons que l'Apôtre combat une erreur qui prévalait de son temps, une erreur grossière qui, au nom de la Vérité, au nom du christianisme, au nom de la qualité de disciple du Seigneur, annulait virtuellement la révélation tout entière. Il déclare que ce système erroné ne fait pas partie de la véritable Eglise ni de ses doctrines, mais qu'au contraire, il est antichrist ou opposé à Christ tout en se prévalant de son nom, naviguant ainsi sous un faux pavillon. Parlant des partisans de ce système, il déclare : « ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres [soit qu'ils n'aient jamais été de vrais chrétiens ou qu'ils aient cessé de l'être] ; car s'ils eussent été des nôtres, ils fussent demeurés avec nous ». Il fait ressortir leur erreur, savoir que les prophéties concernant le Messie étaient figuratives, qu'elles ne s'accompliraient jamais par le moyen de la nature humaine, et il déclare que c'est là une complète négation de la déclaration selon l'Évangile que le Fils de Dieu a été fait chair, qu'il a été oint comme étant le Messie à son baptême par le saint Esprit et qu'il nous a rachetés.

La pensée de l'Apôtre est la suivante : tous ceux qui, de toutes façons, sont devenus des chrétiens, tous ceux qui comprennent à quelque degré que ce soit le plan divin, doivent admettre en premier lieu qu'eux et tous les autres

sont des pécheurs et qu'ils ont besoin d'un Rédempteur, et en second lieu, que Jésus, l'Oint, les a rachetés par le sacrifice de sa propre vie. L'Apôtre déclare en outre qu'ils n'ont pas besoin que quelqu'un *leur enseigne cette vérité fondamentale*. Ils ne pourraient être en aucune façon des chrétiens s'ils ignoraient l'élément fondamental de la religion chrétienne (à savoir que Christ est mort pour *leurs* péchés selon les Ecritures, et qu'il est ressuscité pour leur justification), et que notre justification, et notre sanctification qui en résulte, que notre espérance de la gloire, tout cela dépend du sacrifice de Christ et de sa valeur en notre faveur. Il fait remarquer que s'il a pu être possible de se confier et de croire au Père sans croire au Fils avant la manifestation de ce dernier, cependant *maintenant*, quiconque ni le Fils de Dieu nie du même coup le Père, et personne ne peut confesser le Fils de Dieu sans confesser en même temps le Père et le plan du Père, dont il est le centre et l'agent exécutif.

Aussi pouvons-nous, aujourd'hui, comprendre exactement ce que voulait dire l'Apôtre, savoir que quiconque avait été engendré du saint Esprit avait d'abord dû croire au Seigneur Jésus, croire qu'il était l'Unique-Engendré du Père, qu'il fut manifesté dans la chair, saint, innocent, et séparé des pécheurs, qu'il se donna comme notre rançon et que le sacrifice fut accepté du Père et attesté par sa résurrection pour être le glorieux Roi et Libérateur. Sans cette foi, nul ne pourrait recevoir le saint Esprit, l'onction ; en conséquence, quiconque a l'onction n'a pas besoin que quelqu'un perde son temps à discuter davantage de la question fondamentale de savoir si Jésus était ou non le Fils de Dieu, s'il était ou non le Rédempteur, s'il était ou non le Messie oint qui accomplira au temps marqué par Dieu les précieuses promesses des Ecritures. Si même l'onction que nous avons reçue, demeure en nous, elle nous assure que ces choses sont vraies : « Selon qu'elle vous a enseignés, vous demeurerez en lui. » Quiconque ne demeure pas en lui, sur le Cep (comme le sarment retranché), se desséchera sûrement ; quiconque demeure en lui

est sûr de demeurer dans son Esprit également, et ne peut le renier.

« Quant à vous, vous avez une onction venant de Celui qui est saint, et vous le savez tous » [1 Jean 2: 20 — Diaglott; voir Stapfer et Note Tischendorf New Testament]. Durant toute la dispensation judaïque, le saint Esprit fut typifié par l'huile sainte qui, versée sur la tête du Souverain Sacrificateur, se répandait sur tout son corps; ainsi quiconque fait partie du corps de Christ est sous l'onction, sous l'influence de l'Esprit, et partout où est l'Esprit de l'Eternel, il y a onction, douceur, lubrification. Sa tendance est de rechercher la paix avec tous les hommes dans toute la mesure du possible, compatible avec la fidélité à la justice. Il est opposé au frottement (à la colère, à la malice, à la haine, à la querelle). Ceux qui sont sous son influence sont heureux d'être enseignés de l'Eternel, et loin de se quereller au sujet de son plan et de sa révélation, ils les acceptent promptement et reçoivent d'une façon correspondante la lubrification promise: l'onction, la douceur, la paix, la joie, la sainteté d'esprit.

Ceux qui ont reçu l'Esprit de l'Eternel dans ce sens du terme, leur apportant la paix, la joie et l'harmonie dans leur cœur, savent qu'ils les ont de la part de l'Eternel et depuis qu'ils ont cru au Seigneur Jésus et l'ont accepté comme l'Oint. Cette onction est donc une preuve non seulement pour eux-mêmes, mais surtout pour les autres, qu'ils sont des membres du corps de Christ. Par contre, ceux qui n'ont pas cette paix et cette joie, et dont le cœur est rempli de malice, de lutte, de haine, de chamaillerie, de querelle et de dispute, n'ont certainement pas la preuve de l'onction, de la lubrification, de la douceur qui accompagne l'Esprit de l'Eternel. Il est vrai que nous ne sommes pas tous semblables, et que cette douceur peut, dans les affaires courantes de la vie, ne pas se manifester aussi rapidement chez certains que chez d'autres; cependant, très vite dans l'expérience chrétienne, on doit sentir dans son cœur cette douceur qui prouve que nous avons été avec Jésus, que nous avons appris de lui et reçu son Esprit,

et bientôt elle devrait commencer à être remarquée par les autres dans la vie journalière.

Nous voyons donc que rien dans les Ecritures ne s'oppose à la ligne générale de la Parole de l'Eternel touchant la nécessité d'avoir des instructeurs et de connaître par leur intermédiaire la pensée du Seigneur. Non pas que nous scutenions que Dieu dépend de ceux qui enseignent, et qu'il *ne pourrait pas* instruire, développer et édifier les membres de la Nouvelle-Création par quelque autre moyen ou action, mais sa Parole déclare que tels *sont* les moyens et la méthode qu'il a choisis pour instruire et pour édifier l'Eglise, le corps de Christ, afin qu'il ne puisse y avoir aucun schisme dans le corps et que chaque membre puisse apprendre à sympathiser avec chaque autre membre, coopérer avec lui et l'aider.

Nous avons déjà considéré le fait qu'on ne doit pas prendre ces instructeurs comme infaillibles, mais qu'on doit peser et mesurer leurs paroles à l'aide des règles divines : les paroles du Seigneur, des apôtres et des saints prophètes des dispensations passées qui ont parlé et écrit, poussés par le saint Esprit pour nous avertir, nous qui sommes parvenus à la fin des temps. Nous attirons maintenant l'attention sur la déclaration de l'Apôtre : « Que celui qui est enseigné dans la Parole fasse participer à tous les biens celui qui enseigne. » — Gal. 6 : 6.

« CELUI QUI EST ENSEIGNE »  
ET « CELUI QUI ENSEIGNE »

Ce texte biblique, d'accord avec tous les autres, nous montre que Dieu prit ses dispositions pour que ses enfants s'instruisent les uns par les autres, et que même le plus humble de son troupeau pense par lui-même et développe ainsi une foi individuelle aussi bien qu'un caractère individuel. Hélas ! comme cet important sujet est généralement négligé parmi ceux qui se réclament du nom de Christ ! Ce texte biblique admet instructeur et élèves, mais les élèves doivent se sentir libres de communiquer, de faire connaître aux instructeurs tout ce qui vient à leur connaissance et qui semble se rapporter au sujet en discussion,



non pas pour se substituer à l'instructeur, mais comme un étudiant intelligent à l'égard d'un autre étudiant plus âgé. Ils ne doivent pas être des machines ni avoir peur de parler, mais en posant des questions, en appelant l'attention sur ce qui leur paraît être des mauvaises applications de l'Écriture ou d'autres choses encore, ils contribuent ainsi à maintenir purs le corps de Christ et ses enseignements ; ainsi doivent-ils être des critiques, et au lieu de les décourager à agir ainsi, au lieu de leur dire qu'il ne faut pas qu'ils critiquent l'instructeur ou qu'ils mettent en doute ses exposés, ils sont au contraire invités à participer, à critiquer.

Nous ne devons pas supposer, toutefois, que le Seigneur désire encourager un esprit critique exagéré, ou une disposition à combattre, à trouver constamment à censurer. Un tel esprit est tout à fait contraire au saint Esprit, et non seulement cela, mais il serait très dangereux, car quiconque, dans un esprit de contradiction, expose un cas hypothétique ou faux qu'il ne croit pas être la Vérité, simplement dans le but de déconcerter son opposant, d'avoir une « controverse », etc., est certain de se nuire à lui-même aussi bien qu'il peut être à peu près sûr de nuire aux autres par une telle manière de faire. L'honnêteté à l'égard de la Vérité est une qualité absolument primordiale pour progresser en elle : s'opposer à ce que l'on croit être la Vérité, ou même soutenir temporairement ce que l'on croit être une erreur, « pour rire », ou pour tout autre raison, sera sûrement injurieux envers le Seigneur et attirera quelque juste rétribution. Hélas ! Combien ont entrepris « de voir seulement ce qu'on pouvait dire » contre une position qu'ils croyaient pourtant être la Vérité, et qui ont été embarrassés, entièrement captifs et aveuglés en poursuivant une telle ligne de conduite ! Après Dieu, la Vérité est la chose la plus précieuse qui soit au monde : il ne faut pas badiner avec elle, ni jouer avec elle, et quiconque est négligent sur ce point en supportera un dommage. — Voir 2 Thess. 2 : 10, 11.

Il est convenable de remarquer que l'expression « *faire participer* » a un sens large et ne comprend pas seulement

la participation aux pensées, aux sentiments, etc., mais peut s'entendre également dans le sens que celui qui est enseigné et qui reçoit des bienfaits spirituels, devrait être content de participer de quelque manière au soutien de ceux qui enseignent, en donnant au Seigneur, aux frères, à la Vérité, une partie des fruits de son travail et de ses talents. Telle est l'essence même de la sainte disposition de la Nouvelle-Création. Au début de l'expérience chrétienne, chacun apprend la signification des paroles du Maître : « Il est plus heureux de donner que de recevoir » [Actes 20 : 35], et c'est pourquoi tous ceux qui ont cet esprit sont vraiment contents de donner des choses terrestres au service de la Vérité, et cela, dans la proportion où ils reçoivent des bénédictions spirituelles dans des cœurs bons et honnêtes. Dans un autre chapitre, nous considérerons la question de la manière de donner et de la sagesse qu'on doit exercer pour ce faire.

#### L'ACTIVITE DE LA FEMME DANS L'EGLISE

A certains égards, c'est après avoir examiné les rapports généraux de l'homme et de la femme dans l'ordre divin que l'on pourrait le mieux considérer ce sujet de l'activité de la femme dans l'Eglise ; cependant, c'est pour un motif sérieux que nous jugeons convenable de le présenter ici ; les autres points de vue concordants que nous présenterons par la suite corroborent, croyons-nous, ce que nous en disons maintenant.

Rien n'est plus clair que, dans le choix de son *Église* de la Nouvelle-Création, le Seigneur ne tient pas compte des sexes. Et les hommes et les femmes sont baptisés et deviennent membres du « seul corps » dont Jésus est la Tête. Les uns et les autres sont donc dignes d'être choisis pour participer à la Première Résurrection et à sa gloire, à son honneur et à son immortalité sous la condition générale : « si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui ». Les uns et les autres ont été mentionnés d'une manière honorable et dans les termes les plus chaleureux par notre Seigneur et par les apôtres. C'est pour-

quoi l'on doit comprendre que toute restriction imposée à la femme touchant le caractère et la mesure du service de l'Évangile, ne s'applique simplement qu'au temps présent, pendant qu'elle est encore dans la chair ; on ne doit supposer en aucune manière qu'il s'agit là d'une préférence divine pour les hommes. Nous allons essayer de montrer que les discriminations faites entre les sexes sont d'ordre symbolique et typique : l'homme symbolise Christ Jésus, la Tête (Chef) de l'Église, tandis que la femme symbolise l'Église, l'Épouse, soumise à la Tête (Chef) que Dieu lui a donnée.

L'amour de notre Seigneur pour sa mère, et pour Marthe, Marie et d'autres « saintes femmes qui le servirent de leurs biens » apparaît très nettement dans le récit, indépendamment même de l'affirmation catégorique qu'il les « aimait » (Jean 11 : 5) ; pourtant, lorsqu'il choisit ses douze apôtres, et plus tard les « soixante-dix », il ne choisit aucune d'elles. Nous ne pouvons pas supposer non plus que ce fut un oubli de sa part, pas plus que ce ne fut un oubli que les femmes de la tribu de Lévi n'eurent rien à faire dans les services publics durant les seize siècles précédents. Nous ne pouvons pas non plus expliquer la chose en supposant que les femmes, se trouvant au nombre des amis de notre Seigneur, n'étaient pas suffisamment instruites pour le service, car à propos de ceux qui furent choisis, le récit déclare qu'on s'aperçut promptement « qu'ils étaient des hommes illettrés et du commun » [Actes 4 : 13 — D. — voir Diaglott]. Il nous faut donc conclure que l'intention divine était que d'entre les « frères », seuls les hommes seraient choisis pour être des serviteurs publics spéciaux et des ambassadeurs de l'Évangile. Qu'on veuille bien remarquer ici, que cet arrangement divin est à l'inverse de la méthode du grand Adversaire qui, tout en étant prêt à se servir comme instrument de l'un ou de l'autre sexe, a toujours trouvé dans la femme son représentant le plus compétent.

La première femme fut le premier instrument [litt. « ambassadeur » — Trad.] de Satan : un instrument aussi

qui réussit à égarer le premier homme et à plonger toute la race dans le péché et dans la mort. Les sorcières du passé, et les médiums spirites, les « Scientistes chrétiens » de nos jours sont autant de confirmations que la propagande de Satan se fait par des femmes d'une manière presque aussi manifeste que la propagande divine se fait par des hommes. De plus, le programme divin va à l'encontre de la tendance naturelle de tous les hommes à estimer spécialement les femmes dans les questions religieuses, attribuant au sexe féminin un degré plus élevé de pureté, de spiritualité, de communion avec Dieu. Cette tendance se remarque dans les récits du passé aussi bien que dans ceux du présent, comme le démontrent la déesse égyptienne Isis, la déesse assyrienne Astazoth, la déesse grecque Diane, et Junon et Vénus et Bellone, et la Mariolâtrie qui, depuis des siècles, domine complètement les deux-tiers de ceux qui se réclament du nom de Christ en dépit de la désignation la plus explicite de l'homme comme étant le porte-parole et le représentant du Seigneur dans son Eglise.

A part la signification symbolique de cette distinction des sexes, la Parole de Dieu ne nous informe pas s'il y a d'autres raisons de la faire, et nos suppositions à ce sujet peuvent être ou ne pas être exactes : notre opinion, cependant, est que certaines des qualités de cœur et de l'esprit qu'on trouve associées chez les plus nobles types de femmes, rendent celles-ci impropres à des services religieux publics. Par exemple, la femme a, par nature et heureusement, le désir de plaire et d'être *approuvée* et louangée. Cette qualité est une bénédiction inestimable dans un foyer ; c'est à elle qu'on doit la préparation de mets succulents et la décoration attrayante du foyer qui le différencie des logements de vieilles bonnes et de vieux célibataires. La vraie femme est heureuse quand elle s'efforce de rendre sa famille heureuse, et elle se réjouit quand les siens lui manifestent l'appréciation de ses efforts (cuisine, etc.) ; on ne devrait jamais lui refuser les éloges qui lui sont sûrement dus, que sa nature désire ardemment et qui sont

absolument indispensables à sa santé et à son épanouissement.

Or, si la femme est élevée hors de sa sphère (déjà si vaste et si importante que le poète a dit avec raison : « La main qui balance le berceau est celle qui gouverne le monde »), si elle se produit en public au titre de conférencière ou professeur ou écrivain, alors elle se place dans une position très critique ; en effet, plusieurs des particularités qu'elle possède comme femme (et nous en avons déjà mentionné une) qui tendent à faire d'elle une vraie femme, attirante pour de vrais hommes, concourront dans des conditions *contraires à la nature* à nuire à sa féminité en lui donnant des allures « masculines ». La nature a fixé les limites et les bornes des sexes, non seulement dans la forme physique et la chevelure, mais également dans les qualités du cœur et de la tête : elle a adapté le tout si parfaitement que toute interposition dans ses lois ou tout mépris d'elles cause inmanquablement un préjudice en fin de compte, quelque bénéfiques que les changements puissent apparaître pour un temps.

L'ardent *désir de louanges* (« approbation ») que la nature a si généreusement accordé à la femme et qui, droitement employé lui est si utile ainsi qu'à son foyer et à sa famille, lui devient presque à coup sûr un piège s'il se porte à l'égard du public (en cherchant l'approbation de l'Eglise ou du monde). L'ambition de briller, de paraître plus sage et plus capable que d'autres, est un danger qui menace tous ceux qui affrontent un public ; nul doute qu'elle ait fait trébucher nombre d'hommes qui s'étaient enflés d'orgueil et qui sont ainsi tombés dans un piège de l'Adversaire ; cependant, la féminité même de la femme l'expose singulièrement non seulement à trébucher dans son effort à vouloir briller, mais aussi à en faire trébucher d'autres. En s'écartant de la voie droite, elle est certaine de recevoir de l'Adversaire une huile falsifiée donnant une fausse lumière par laquelle beaucoup pourraient être détournés de la voie du Seigneur. C'est pourquoi l'avertissement de l'Apôtre « Ne soyez pas beaucoup de docteurs,

mes frères, sachant que nous [qui enseignons] en recevrons un jugement plus sévère » (Jacques 3 : 1), aurait encore plus de force s'il était appliqué aux sœurs. En vérité, le danger pour elles serait si grand qu'aucune d'elles ne fut établie pour enseigner ; et l'Apôtre écrit : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni d'user d'autorité sur l'homme, mais elle doit demeurer dans le silence. » — 1 Tim. 2 : 11, 12.

Cette déclaration énergique et formelle ne peut cependant pas vouloir dire qu'il n'est jamais permis aux sœurs de la Nouvelle-Création d'apporter une bénédiction en racontant la vieille, vieille histoire. Le même Apôtre parle avec le plus grand respect des nobles femmes de son époque qui étaient des *aides* dans le ministère. Par exemple, il mentionne Priscilla aussi bien que son mari comme « compagnons d'œuvre » ou « collaborateurs » (Rom. 16 : 3 — D.). Cela signifie qu'ils n'étaient pas simplement des hôtes qui recevaient l'Apôtre chez eux, mais qu'ils travaillaient avec lui, non seulement à fabriquer des tentes, mais spécialement dans son œuvre principale de ministre de l'Évangile. Plus loin (v. 6), il fait mention d'une manière différente des services rendus par Marie, disant : « Marie qui a beaucoup travaillé *pour nous*. » Il est évident qu'elle n'était pas une collaboratrice. Les services qu'elle rendait à l'Apôtre et qu'il se plaisait à reconnaître étaient des services personnels, peut-être du blanchissage ou du raccommodage. Le service de Priscilla, au contraire, est désigné comme le sont les services d'Urbain (v. 9). En vérité, puisque le nom d'Aquila est mentionné après celui de sa femme, on peut supposer raisonnablement que la femme était la plus compétente des deux en tant que « compagnon de service ». Tryphène et Tryphose (v. 12) sont les deux autres sœurs dont « *le travail pour le Seigneur* » est honorablement rapporté.

Toute interprétation des paroles de l'Apôtre qui aboutirait à contester aux sœurs l'occasion de « travailler pour le Seigneur » serait manifestement erronée. C'est dans les rassemblements de l'Église (de deux ou trois personnes

ou plus) en vue d'un culte de louange et d'édification mutuelle que les sœurs doivent tenir une place subordonnée et ne pas essayer de diriger et d'enseigner ; le faire serait *usurper* l'autorité de l'homme sur qui, tant par la nature que par le précepte, l'Éternel a placé la responsabilité des ministères de direction ; c'est sans nul doute pour de sages raisons qu'il l'a fait, que nous puissions les admettre ou non.

Les restrictions de l'Apôtre concernaient de toute évidence les réunions du genre de celles qu'il décrit en 1 Corinthiens 14. Les sœurs assistaient aussi à ces réunions et avaient certainement part à ses bénédictions : elles s'unissaient aux psaumes, aux hymnes, aux cantiques spirituels et aux prières faites par l'un ou l'autre. L'Apôtre désirait inculquer la nécessité de l'ordre dans les réunions pour le plus grand profit de tous. Il recommande qu'il n'y ait qu'un seul orateur qui parle ou prophétise à la fois, et que tous les autres prêtent attention, que dans la même réunion il n'y ait pas plus de deux ou trois orateurs ou prophètes qui parlent, afin qu'il n'y ait pas une trop grande diversité de sentiments au cours d'une même session. De même, celui qui ne parlait qu'en langues étrangères devait garder le silence à moins que quelqu'un d'autre, présent, pût l'interpréter.

Les femmes ne devaient pas parler du tout dans de telles réunions ; toutefois, en dehors des réunions ou à la maison, elles pouvaient « interroger leurs maris » ; elles pouvaient suggérer leurs opinions ou poser des questions par l'intermédiaire des frères (hommes) qu'elles connaissaient le mieux — leurs maris, si possible, ou des frères avec qui elles conversaient sur le chemin du retour en revenant des réunions, etc. L'expression « *chez elles* » dans ce texte [« at home », v. anglaise : « à la maison » ; voir Goguel et Monnier — Trad.] a ici le sens de *famille* ou de réunion de personnes qui se connaissent. La pensée est donc : qu'elles posent leurs questions par l'intermédiaire des hommes de leur connaissance. L'Apôtre poursuit ainsi : « Il ne leur est pas permis de parler ; mais qu'elles soient soumises, *comme le dit aussi la loi.* » — 1 Cor. 14 : 34-36.

De toute évidence, il se trouvait dans l'Eglise de Corinthe des partisans de l'idée des « droits des femmes », prétendant que dans l'Eglise, les deux sexes avaient des droits identiques. Cependant, non seulement l'Apôtre réfute cette pensée mais, en outre, il réprimande leur audace de penser à inaugurer une procédure non admise par les autres membres du peuple de Dieu. Il s'exprime ainsi : « La parole [message] de Dieu aurait-elle eu chez vous sa source, ou n'aurait-elle été apportée [d'ailleurs] que *chez vous* seuls ? Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse dans ce que je vous écris un *commandement du Seigneur*. » [v. Goguel et Monnier ; voir note D. — Trad.], et non pas simplement mes opinions personnelles, ou mes caprices. Dès lors, pas plus que les Corinthiens, nous ne devons exercer nos préférences ou nos jugements personnels sur ce sujet, mais nous devons nous incliner devant les déclarations de l'Apôtre comme étant le commandement du Seigneur. Si quelqu'un conteste les conseils de l'Apôtre sur ce sujet, qu'il soit logique et le rejette *in toto*, comme Apôtre.

A ce propos, il est bon d'attirer l'attention sur les paroles de l'Apôtre lorsqu'il parle des dons accordés par le Seigneur à l'Eglise, à partir de la Pentecôte. Il déclare : « Et lui, a donné les uns [comme] apôtres, les autres [comme] prophètes, les autres [comme] évangélistes, les autres [comme] pasteurs et docteurs ; en vue de la perfection des saints, pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ » (Eph. 4 : 11, 12). En grec, l'article indique le genre : masculin, féminin ou neutre. Ce texte est donc excellent pour décider dans quel sens particulier le Seigneur a, par le saint Esprit, déterminé le genre des serviteurs actifs donnés à son Eglise. Quel est donc le genre indiqué dans le grec pour le texte ci-dessus ? Nous répondons que l'article *tous* (le masculin pluriel, à l'accusatif) se trouve devant apôtres, prophètes, évangélistes et pasteurs, et qu'il n'y a aucun article devant docteurs, terme qui, apparemment, désigne ici des « aides », ou bien a un sens très étendu se rapportant aux apôtres-hommes, aux orateurs-



hommes, aux évangélistes-hommes et aux pasteurs-hommes comme étant *tous* des docteurs.

Remarquons toutefois que le fait pour une sœur d'attirer l'attention de l'assemblée sur les paroles du Seigneur ou des apôtres à propos d'un sujet en discussion, sans donner son propre point de vue, ne peut être considéré comme de l'enseignement ni en aucun sens comme une usurpation d'autorité sur l'homme ; au contraire, elle ne ferait, dans ce cas, que rappeler les paroles d'instructeurs reconnus et autorisés. D'une manière semblable, si une sœur, pour expliquer les Ecritures, se réfère au présent ouvrage ou à une autre de nos publications, ou si elle en fait la lecture à d'autres, elle ne peut être considérée comme enseignant d'elle-même, mais par l'auteur cité. De cette manière, nous voyons que les dispositions prises par le Seigneur [ou ses arrangements — Trad.] sauvegardent son troupeau et, en même temps, pourvoient abondamment à ses besoins.

Il est possible que tous obéissent au commandement divin, mais il est certain que nul n'en saisira le sens s'il ne discerne pas que dans l'usage biblique, une femme symbolise l'Eglise et un homme symbolise le Seigneur, la Tête ou le Maître de l'Eglise (voir Eph. 5 : 23 ; 1 Cor. 11 : 3). De même que l'Eglise ne doit pas essayer d'enseigner le Seigneur, ainsi la femme qui symbolise l'Eglise, ne doit pas assumer le rôle d'institutrice de l'homme qui, lui, représente symboliquement le Seigneur. Avec cette pensée à l'esprit, aucune sœur ne doit se sentir méprisée et aucun frère ne peut s'enfler d'orgueil à cause de cette règle biblique. Tous auront plutôt à la pensée que le Seigneur est le seul instructeur et que les frères ne doivent pas oser exprimer leur propre sagesse, mais simplement présenter aux autres ce que leur Tête expose comme étant la Vérité. Appliquons ainsi ce passage (1 Tim. 2 : 11, 12) au Seigneur et à l'Eglise : « Qu'une église apprenne dans le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à une église d'enseigner ni d'user d'autorité sur Christ, mais elle doit demeurer dans le silence. »

## « QU'ELLE SOIT COUVERTE »

Nous avons déjà signalé (\*) que le Souverain Sacrificateur qui typifiait Christ, le Souverain Sacrificateur de notre profession, avait seul la tête découverte lorsqu'il était revêtu de ses vêtements sacerdotaux, et que tous les sous-sacrificateurs qui typifiaient l'Eglise, « la Sacrificateur royale », portaient sur la tête une coiffure appelée « bonnet ». L'enseignement de ce type est en plein accord avec ce que nous venons de voir, car dans les rassemblements de l'*Ecclésia* de la Nouvelle-Création, le Seigneur, le Souverain Sacrificateur-antitype, est représenté par les frères, tandis que l'Eglise ou la Sacrificateur royale est représentée par les sœurs lesquelles, dit l'Apôtre, doivent également porter une coiffure pour indiquer la même leçon, la soumission de l'Eglise au Seigneur. L'Apôtre montre cela en détails en 1 Cor. 11 : 3-7, 10-15.

Certains ont déduit que, puisque l'Apôtre présente une longue chevelure de femme comme une coiffure donnée par la nature, il ne voulait rien dire de plus, mais le verset 6 montre clairement le contraire. L'Apôtre signifiait que les femmes devraient non seulement laisser pousser leur chevelure comme la nature l'a voulu, mais qu'en outre, elle devrait porter une coiffure, comme *signe* déclare-t-il, ou comme reconnaissance symbolique qu'elle est soumise à l'homme, ou sous son autorité, enseignant symboliquement que l'Eglise entière est soumise à l'autorité de Christ. Le récit du verset 5 semble à première vue être en contradiction avec l'exigence que les femmes doivent garder le silence dans les *ecclésias*. Nous pensons que si, dans le service général de l'Eglise, les femmes ne doivent pas prendre une part publique, toutefois, dans les réunions générales de prières et de témoignages, et non d'enseignement doctrinal, il ne saurait y avoir d'objection à ce que les sœurs y participent la tête couverte.

Concernant ce sujet de maintenir chez les sœurs la coutume de se couvrir typiquement la tête, l'Apôtre la conseille fortement mais il ne la présente pas comme un

(\*) Figures du Tabernacle, p. 36.

commandement divin. Au contraire, il ajoute : « Mais si quelqu'un paraît vouloir contester [sur le sujet], nous, nous n'avons pas une telle coutume [une loi dogmatique dans l'Eglise]. » Ce ne devrait pas être considéré comme un sujet de première importance, bien que tous ceux qui cherchent à faire la volonté du Seigneur devraient ne pas négliger ce détail pas plus que d'autres, dès l'instant qu'ils en discernent la propriété en tant que symbole. Les mots « à cause des anges » semblent se rapporter aux *anciens* choisis de l'Eglise, qui représentent spécialement le Seigneur, la Tête dans les *ecclésias*. — Apoc. 2 : 1.

\* \* \*

Pour résumer, nous suggérons que l'interprétation la plus libérale possible soit donnée aux paroles inspirées de l'Apôtre concernant l'étendue de la liberté des sœurs dans les affaires de l'Eglise. Voici notre jugement à ce sujet :

(1) Les sœurs jouissent de la même liberté que les frères en ce qui concerne l'élection des serviteurs de l'Eglise, les Anciens et les Diacres.

(2) Les sœurs ne peuvent pas servir dans l'Eglise comme anciens ou instructeurs parce que, dit l'Apôtre : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner » (1 Tim. 2 : 12). Cependant, il ne s'agit pas là d'empêcher les sœurs de participer aux réunions autres que celles d'enseignement ou de prédication, telles que les réunions de prières et de témoignages, les études béréennes, etc., car l'Apôtre déclare que si une femme prie ou prophétise (parle) elle doit avoir la tête couverte, reconnaissant par là que le Seigneur, le Grand Instructeur, est spécialement représenté par les frères (1 Cor. 11 : 5, 7, 10). Une telle participation ne doit pas être considérée comme étant de l'enseignement, car les frères qui participent ne sont pas non plus des instructeurs. Comme le dit l'Apôtre : « Tous sont-ils docteurs ? » Non. Les docteurs (instructeurs) ou Anciens sont choisis spécialement et toujours parmi les hommes. — Eph. 4 : 11 ; 2 Tim. 2 : 24 ; 1 Cor. 12 : 28, 29.

*Amour Fraternel*

**A**H ! qu'il est beau de voir des frères  
 D'un même amour unis entre eux,  
 Esprit de Dieu ! tu les éclaires,  
 Tu les embrases de tes feux.  
 Leurs chants pieux et leurs prières  
 Comme un encens montent aux cieux,  
 Leurs chants pieux et leurs prières  
 Comme un encens montent aux cieux.

O Rédempteur ! en ta présence,  
 Dans ta sainte communion,  
 Ils savourent la jouissance  
 D'une céleste affection.  
 Aussi leurs cœurs en assurance  
 T'offrent leur adoration.  
 Aussi leurs cœurs en assurance  
 T'offrent leur adoration.

Dans tous les lieux la même vie  
 Anime tous tes rachetés,  
 Partout leur âme est réjouie  
 De tes douces gratuités.  
 Oui, ton Eglise est enrichie  
 De tes magnifiques bontés.  
 Oui, ton Eglise est enrichie  
 De tes magnifiques bontés.

Répands sur nous Dieu charitable !  
 Ton esprit de grâce et de paix.  
 Accueillis à la même table  
 Et goûtant les mêmes bienfaits,  
 Qu'un amour saint et véritable  
 Nous unisse en toi pour jamais.  
 Qu'un amour saint et véritable  
 Nous unisse en toi pour jamais.

(Cantique de Sion N° 2)

## ETUDE VI

### ORDRE ET DISCIPLINE DANS LA NOUVELLE-CREATION

Signification de l'ordination. — Seulement douze ministres plénipotentiaires. — « Clergé » et « laïques ». — Choix des anciens et des diacres. — Ordination des anciens dans chaque église. — Qui peut élire des anciens et comment ? — La majorité ne suffit pas. — Divers ministères. — Un ministère doit-il être rétribué ? Discipline dans l'église. — Faux appels à prêcher. — « Avertissez les déréglés. » — Avertir n'est pas l'affaire de tous. — Les réprimandes publiques doivent être rares. — « Ne rendez à personne le mal pour le mal. » — Exciter à la charité. — « Le rassemblement de nous-mêmes. » — Variété et caractère de nos assemblées. — La doctrine est encore nécessaire. — Occasions favorables de poser des questions. — Exemples de réunions profitables. — « Que chacun soit pleinement persuadé dans son propre esprit. » — Services funèbres. — Dîmes, collectes, aumônes.

**E**N examinant ce sujet, il est bon que nous gardions clairement à l'esprit l'unité de l'Eglise. Et si l'Eglise entière, à travers le monde, est une, cependant dans un autre sens du mot, chaque assemblée (ou groupe) séparée de croyants est une représentation de l'ensemble. Chaque *Eglise* séparée doit donc considérer le Seigneur comme sa Tête (ou Chef), et ses douze apôtres comme les douze étoiles brillantes qui enseignent et que le Seigneur tint spécialement dans sa main et qu'il dirigea, en les employant comme ses porte-parole pour instruire son Eglise en tous lieux, dans chaque assemblée et à travers tout l'Age de l'Evangile.

Chaque congrégation ou *Ecclesia* — même si elle se compose de deux ou trois personnes seulement — doit chercher à discerner la volonté du Chef dans toutes ses

affaires. Elle doit se sentir en unité avec toutes les chères *ecclésias* d'une « foi de pareil prix » dans le sacrifice du cher Rédempteur et dans les promesses de Dieu — avec les *ecclésias* de partout. Elle doit se réjouir de leur bonheur et admettre le fait que le Seigneur, en qualité de surveillant de son œuvre, peut, aujourd'hui, comme dans tous les temps, employer quelques instruments spéciaux pour le service de l'*Eglise comme un tout*, aussi bien qu'employer certains membres de chaque petite assemblée locale. S'attendant ainsi au Seigneur et discernant le caractère des serviteurs qu'il veut employer — humbles, zélés, de bonne réputation, bien éclairés dans la Vérité, donnant la preuve qu'ils ont reçu l'onction — celle de l'Esprit — chaque *ecclesia* sera préparée à *s'attendre* à de tels ministères généraux comme répondant aux besoins de l'Eglise entière, et à *chercher* à prendre part à la bénédiction générale et à la dispensation de la « nourriture au temps convenable » qui nous fut promise par le Maître. Elle se souviendra spécialement aussi qu'il a promis des bénédictions particulières à la fin de cet Age et qu'il pourvoirait à des choses nouvelles comme à des choses anciennes à la famille de la foi par les moyens (ou canaux — Trad.) appropriés de son propre choix. — Matt. 24 : 45-47.

Les moyens, les canaux utilisés pour transmettre ces bénédictions, le Seigneur les surveillera et les dirigera lui-même. Tous les membres du corps unis à la Tête doivent avoir confiance et attendre l'accomplissement de ses promesses, mais néanmoins, ils doivent « éprouver les esprits », mettre à l'épreuve les doctrines quelle qu'en soit la source. La mise à l'épreuve n'implique pas un manque de confiance dans ceux que l'on reconnaît comme étant des canaux de la vérité dirigés par Dieu, mais elle implique une fidélité au Seigneur et à la Vérité les considérant comme supérieurs à tous les instructeurs humains et à leurs déclarations ; elle implique également que ce n'est pas la voix de l'homme que les membres du corps écoutent, mais celle du Grand Berger, qu'ils se régalaient de ses paroles, les aiment — aiment à les mâcher et à les digé-

rer. De tels membres du corps se fortifient davantage et plus rapidement dans le Seigneur et dans la puissance de sa force que ne peuvent le faire d'autres, parce qu'ils sont attentifs à la direction et à l'instruction du Seigneur.

Cette unité générale du corps, cette sympathie générale, cet enseignement général par un canal général que le Seigneur a pourvu pour le rassemblement complet de ses bijoux avec lui-même à sa seconde présence (Mal. 3 : 17 ; Matt. 24 : 31), tout cela ne doit cependant pas empêcher de reconnaître convenablement qu'un ordre doit exister dans chacun de ces petits groupes ou *ecclésias*. Si petite que soit une assemblée, il doit y régner de l'ordre. Par ce terme « ordre », nous n'entendons toutefois pas raideur ou formalisme. L'ordre qui opère le mieux et de façon la plus satisfaisante est celui qui agit sans bruit et dont on ne voit pas le mécanisme. Même si l'assemblée ne comprend que trois, cinq ou dix personnes, elle doit néanmoins s'attendre au Seigneur pour s'assurer de sa direction quant au choix, parmi ses membres, des anciens (ou principaux), ou des plus avancés dans la Vérité, possédant les diverses qualifications d'un Ancien, comme nous les avons déjà vues esquissées dans la Parole inspirée : claire compréhension de la Vérité, aptitude à l'enseigner, vie morale sans reproche, sachant conserver l'ordre sans frottements inutiles en donnant un exemple dans sa famille, etc.

Si le petit groupe se laisse ainsi conduire par la Parole et l'Esprit du Seigneur et les laisse agir, le résultat des jugements unis de ses membres tel qu'ils s'expriment lors de l'élection des serviteurs, devrait être accepté comme étant la pensée du Seigneur sur le sujet : les personnes choisies comme anciens devraient être, selon toute probabilité, les meilleures et les plus compétentes de l'assemblée. Cependant, il est de toute nécessité de faire observer que de telles élections ne doivent pas être faites sans toute la considération voulue et la prière ; aussi est-il opportun de les annoncer à l'avance et qu'il soit entendu que, seuls, ceux qui prétendent être des membres de la

Nouvelle-Création (hommes et femmes) essaieront d'exprimer la pensée du Seigneur sur le sujet — par le vote. Ceux-là doivent avoir dépassé le stade de la *repentance* du péché, de la *restitution* au prochain dans la mesure de leur capacité et de l'*acceptation* du sacrifice du Seigneur Jésus comme base de leur accord avec Dieu ; ils doivent avoir fait une pleine *consécration* d'eux-mêmes à l'Eternel, être ainsi sous l'onction et avoir part à tous les privilèges de la « maison des fils ». Ceux-là seuls sont compétents pour apprécier et exprimer la pensée, la volonté du Chef (Tête) du corps. Eux seuls constituent l'Eglise, le corps de Christ, bien que d'autres, qui n'ont pas encore franchi le degré de la consécration mais qui se confient dans le sang précieux, puissent être comptés comme des membres de « la famille de la foi » dont on doit espérer le progrès, et considérer la prospérité.

#### ORDINATION DES ANCIENS DANS CHAQUE ECCLESIA

« Ils firent nommer des anciens dans chaque assemblée [Ecclesia] et après avoir prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur. » — Actes 14 : 23.

La manière habituelle d'agir, que l'on trouve dans ce récit ainsi que dans d'autres fréquentes références aux anciens à propos de toutes les églises, justifie la conclusion que telle était la coutume *invariable* dans l'Eglise primitive. Comme nous l'avons déjà vu, le terme « anciens » comprend les évangélistes, les pasteurs, les instructeurs et les prophètes (ou orateurs publics) ; il importe donc que nous sachions ce que signifie ce mot « nommer » [ou « instituer », ou « ordonner » — voir note intéressante de Crampon au v. 22 — Trad.]. De nos jours, on emploie généralement ce mot à propos d'une cérémonie d'installation, mais tel n'est pas le sens du terme grec *cheirotoneo*(\*) employé dans ce texte. Il signifie : « élire, désigner par mains levées » [voire note Crampon

(\*) Réf. Strong, N° 5500 — Trad.



au v. 22 — Trad.], manière habituelle de voter encore en usage. C'est la définition qu'en donne le Prof. Young dans sa Concordance biblique analytique. Comme on pourrait considérer qu'il s'agit là d'un ouvrage de source presbytérienne, nous voulons donner également la définition de la « Concordance complète de Strong » que l'on peut considérer comme une autorité méthodiste. Cette dernière définit ainsi la racine du mot : « celui qui lève la main, qui vote (en levant la main) ».

Notre Seigneur se sert d'un mot grec totalement différent lorsque parlant des apôtres, il dit : « c'est moi qui vous ai choisis et qui vous ai établis [*ordonnés* — v. Tischendorf — Trad.] » (Jean 15 : 16). C'est de ce même mot *tithemi* (\*) que se sert l'Apôtre lorsque, parlant de son ordination, il dit : « J'ai été établi prédicateur et apôtre » (1 Tim. 2 : 7). Mais cette ordination, l'Apôtre déclare formellement qu'elle était « non de la part des hommes, ni par l'homme, mais par Jésus Christ et Dieu le Père » (Gal. 1 : 1). Tous les membres du Corps Oint, unis à la Tête et participant de son Esprit, sont de cette façon ordonnés pareillement, non pas dans la fonction d'apôtre comme le fut Paul, mais dans celle de ministres (serviteurs) de la Vérité, chacun dans la mesure de ses talents et des occasions favorables (Esaïe 61 : 1) ; les douze seulement furent ordonnés comme apôtres, ou représentants spéciaux, comme ministres plénipotentiaires.

Pour en revenir à l'ordination ou nomination des anciens par le vote de l'assemblée (*Ecclésia*) de la Nouvelle-Création, à « main levée » comme nous l'avons vu plus haut, nous remarquons que telle était la manière habituelle de faire ; l'Apôtre, en effet, emploie le même mot grec en racontant comment Tite devint son assistant. Il dit : « mais aussi *il a été choisi* par les assemblées pour notre compagnon de voyage ». Les mots mis en italique viennent du mot grec *cheirotoneo* qui signifie comme nous l'avons vu, « élire à main levée ». En outre, le mot « aussi » implique ici que l'Apôtre lui-même fut choisi par un vote simi-

(\*) Réf. Strong, N° 5087 — Trad.

laire, non pas choisi pour être un Apôtre, mais un missionnaire — un représentant, en cette occasion, des églises et sans doute à leurs frais.

Il est évident, toutefois, que certains des voyages subséquents de l'Apôtre eurent lieu sans le vote ou le soutien de l'église d'Antioche (2 Tim. 1 : 15). Les règles de l'Eglise primitive laissaient tous ses membres libres d'exercer leurs talents et leur charge selon leur propre conscience. Les *ecclésias* (assemblées ou congrégations) pouvaient accepter ou refuser les services des apôtres, même comme leurs représentants spéciaux ; de leur côté, les apôtres pouvaient accepter ou refuser de tels engagements — chacun exerçant sa propre liberté de conscience.

Cependant, dans le Nouveau Testament, n'y est-il pas mentionné d'autres ordinations d'anciens, etc., que par vote ? N'y a-t-il rien qui signifierait *conférer une autorité* ou une permission de prêcher, comme le mot *ordonner* est de nos jours généralement employé dans toutes les dénominations pour désigner l'installation, l'ordination d'anciens, de prédicateurs, etc. ? Nous allons examiner de près ces questions.

On emploie [dans la version anglaise — Trad.] le mot « *ordain* » (ordonner — Trad.) dans un autre passage seulement quand il est question d'anciens, et c'est la traduction d'un mot grec différent, *kathistemi* (\*), qui signifie : « placer, établir » (*Young*), « établir » (*Strong*). On trouve ce mot en Tite 1 : 5 : « que tu mettes en bon ordre les choses qui restent [à régler], et que, dans chaque ville, tu établisses des anciens, suivant que moi je t'ai ordonné », c'est-à-dire selon les dispositions que j'ai prises [Cr. : « selon les instructions que je t'ai données » ; Saci : « selon l'ordre que je vous ai donné » ; Stapfer : aux conditions que je t'ai indiquées » — Trad.]. A première vue, ce texte semble impliquer que Titus était autorisé à nommer ces anciens sans tenir compte des désirs des assemblées (églises, *ecclésias*), et c'est sur cette manière de voir que repose la théorie épiscopale de l'ordre ecclésiastique. Les

(\*) Réf. Strong, N° 2525 — Trad.

catholiques, les épiscopaux et les méthodistes-épiscopaux prétendent tous que leurs évêques ont une autorité apostolique pour établir, nommer ou installer des anciens dans les assemblées sans le vote à main levée de celles-ci.

Ce texte est le rempart de cette idée, mais c'est un appui plutôt faible dès que nous examinons le dernier membre de phrase « suivant que moi je t'ai ordonné » : l'Apôtre n'aurait sûrement pas donné à Tite l'« ordre » ou l'instruction de faire autrement que ce que lui-même (l'Apôtre) faisait à ce sujet. Or, le compte rendu de la procédure personnelle de l'Apôtre, traduit exactement, est très explicite : « Ils firent nommer, par vote à main levée, des anciens dans chaque assemblée [Ecclesia] et, après avoir prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur ». — Actes 14 : 23.

Nul doute que le conseil de l'Apôtre et celui de Tite que Paul recommande spécialement aux frères comme étant un ministre fidèle de la Vérité, seraient non seulement désirés mais encore recherchés par les frères et très généralement suivis ; néanmoins, l'Apôtre et tous ceux qui suivirent son exemple cherchèrent à placer la responsabilité où Dieu la plaçait, c'est-à-dire sur l'*Ecclesia* dont le devoir doit être d'« éprouver les esprits [enseignements et instructeurs] pour savoir s'ils sont de Dieu » (1 Jean 4 : 1). « S'ils ne parlent pas selon cette Parole, il n'y a pas d'aurore pour lui » [Esaïe 8 : 20] ; « détournes-vous d'eux » conseille l'Apôtre ; il ne faut pas voter pour eux, ni les accepter en aucune manière comme instructeurs, anciens, etc.

De toute façon l'approbation de l'*Ecclesia* serait nécessaire, qu'elle soit exprimée par vote comme l'indique le texte, ou non ; car, à supposer que Tite eût nommé des anciens ne convenant pas aux frères, combien de temps la paix aurait-elle duré ? Quel service pastoral ou autre un Ancien, ne répondant pas aux sentiments de l'Eglise, accomplirait-il ? Pratiquement aucun.

C'est la politique du clergé et non les enseignements de notre Seigneur et de ses douze apôtres, qui est res-

ponsable de la division des saints en deux classes appelées « clergé » et « laïques ». C'est l'esprit de cléralisme et de l'antichrist qui cherche encore à dominer sur l'héritage de Dieu de toutes les manières possibles selon le degré d'ignorance prévalant dans les églises. Le Seigneur et l'Apôtre ne reconnaissent pas, comme corps de Christ, les anciens mais l'Eglise (*Ecclésia*), et quelle que soit la dignité (ou l'honneur) qui s'attache à de fidèles anciens en tant que serviteurs du Seigneur et de l'Eglise, elle n'est rien si elle n'est reconnue que par eux-mêmes ou par d'autres anciens. Il faut que l'assemblée qui les choisit les connaisse, reconnaisse leurs grâces chrétiennes et leurs capacités à la lumière de la Parole de Dieu, sinon elle ne peut leur accorder une telle position, un tel honneur. Par conséquent, aucun Ancien ne peut s'accorder à lui-même une autorité quelconque. En vérité, la disposition chez un frère à ne tenir aucun compte de l'Eglise, le Corps de Christ, et à se croire supérieur, et à estimer son jugement personnel supérieur à l'ensemble, constitue la preuve évidente qu'un tel frère n'est pas dans l'attitude convenable pour être admis comme Ancien ; l'humilité, la reconnaissance de l'unité de l'*Ecclésia* comme corps du Seigneur sont les conditions essentielles pour assurer ce service.

Aucun frère ne devrait assumer d'obligations publiques dans l'Eglise en qualité de conducteur, représentant, etc., sans une élection, même s'il avait l'assurance que son acceptation ne soulèverait aucune discussion. La méthode scripturale de nommer [ordonner, établir — Trad.] des anciens dans toutes les églises est l'élection par vote à main levée faite par l'assemblée [ou congrégation — Trad.]. Vouloir avec insistance qu'une telle élection ait lieu avant de servir, c'est suivre l'arrangement des Ecritures ; elle fortifie l'Ancien, et en outre, elle rappelle à l'*Ecclésia* ses devoirs et ses responsabilités dans le choix de ses anciens au nom et dans l'esprit du Seigneur, comme étant l'expression du choix de Dieu, de la volonté de Dieu. De plus, cet arrangement scriptural intéresse les membres de l'*Ec-*

*clésia* à tout ce que disent et font les anciens qui les servent et les représentent. Il s'oppose à l'idée trop courante que les anciens possèdent l'assemblée et la gouvernent ; il met un terme à leur manière de penser et de parler d'elle comme de « mon troupeau » plutôt que de penser et de dire qu'elle est « le troupeau du Seigneur que je sers ».

Pourquoi ces sujets, si clairs dans les Ecritures, ne sont-ils pas mieux compris et mieux exposés d'une manière générale ? Parce que la nature humaine se plaît à recevoir l'honneur et la préférence, et qu'elle tombe promptement dans de mauvaises conditions favorables à cette tendance, conditions qui ont été populaires depuis dix-sept siècles, et parce que les gens les admettent et les préfèrent aux libertés avec lesquelles Christ les affranchit. Et puis, beaucoup de personnes ont une telle certitude que les coutumes de Babylone doivent être justes qu'elles n'ont jamais étudié la Parole de Dieu sur ce sujet.

#### LA DUREE DU SERVICE DE L'ANCIEN

Rien n'étant dit par inspiration touchant la durée du service pour lequel un Ancien doit être élu, nous sommes donc libres d'exercer notre raison et notre jugement sur la question. Bien des personnes peuvent être, dans l'Eglise, estimées comme des anciens ou des frères développés, utiles et hautement appréciés, et pourtant n'être pas des anciens choisis, établis par l'*Ecclésia* pour la représenter comme évangélistes, instructeurs, pasteurs. C'est ainsi que les « femmes âgées » (\*) sont mentionnées à plusieurs reprises par les apôtres, sans la moindre suggestion qu'aucune d'elles ait jamais été choisie comme « ancien » ou instructeur représentatif dans l'assemblée (*Ecclésia*). Certains qui ont été choisis pour le service de l'*Ecclésia* peuvent cesser de posséder les qualifications requises, ou d'autres peuvent, sous la providence divine, accéder à une plus grande efficacité dans le service de l'Eglise. Une année, ou des fractions d'année — un semestre ou un trimestre —

---

(\*) Le chapitre V traite de la place de la femme dans l'Eglise.

paraissent être des périodes appropriées pour ces services, la plus courte si les personnes sont moins expérimentées, la plus longue si elles sont bien expérimentées et favorablement connues. En l'absence de loi ou même d'avis ou de suggestion, il appartient à chaque congrégation( ou assemblée — Trad.) de déterminer au mieux quelle est la volonté du Seigneur dans chaque cas.

### LE NOMBRE D'ANCIENS

Les Ecritures ne limitent pas le nombre d'anciens ; toutefois, cela doit raisonnablement dépendre de l'importance de l'*Ecclésia* aussi bien que du nombre d'éléments capables, compétents, etc. (On ne doit *tenir* personne pour un croyant, pour quelqu'un qui est pleinement consacré, sans que tant par ses paroles que par ses actes, il ait donné des preuves évidentes de sa foi et de sa consécration longtemps avant qu'on ne le choisisse comme Ancien.) Nous sommes d'avis d'accepter tous ceux qui possèdent les qualifications désirées et de partager les services entre eux. Si un zèle convenable les anime, un genre ou un autre genre de travail de mission ou d'évangélisation ne tardera pas à en appeler quelques-uns d'entre eux, ou à réclamer une partie du temps d'un grand nombre. Chaque *Ecclésia* devrait être ainsi un séminaire de théologie d'où partiraient continuellement des instructeurs capables vers des champs de service plus étendus. L'Ancien qui manifesterait de la jalousie sur les autres et le désir de les empêcher de servir devrait être considéré lui-même comme indigne de continuer à servir ; cependant, on ne doit choisir ni un incompetent, ni un novice pour satisfaire sa vanité. Comme membres du Corps de Christ, l'Eglise doit voter comme elle croit que le Chef (la tête — Trad.) voudrait qu'elle le fit.

Il serait peut-être bon de donner un avertissement contre l'élection d'un Ancien quand personne ne présente les qualifications indiquées par les apôtres : il vaut beaucoup mieux ne pas avoir d'anciens que d'en établir qui seraient

incompétents. En attendant qu'un frère compétent pour le service soit trouvé, que les réunions revêtent un caractère officieux (« informel ») avec pour texte d'étude la Bible, et pour instructeur présent représentativement par les *Etudes dans les Ecritures* et les *Towers* (\*) — comme votre Ancien choisi en quelque sorte. Il sera heureux de recevoir par correspondance toutes questions concernant votre bien et pouvant trouver une réponse scripturale.

### QUI PEUT ELIRE DES ANCIENS ET COMMENT ?

Seule l'*Église* (le corps : hommes et femmes), les Nouvelles-Créatures, sont des électeurs ou des votants. La « maison de la foi » en général, *des croyants non consacrés* n'ont rien à faire dans une telle élection, car ce que l'on recherche, c'est le choix du Seigneur par l'intermédiaire de son « corps » qui possède son esprit. Tous les membres du corps consacré doivent voter, et chacun d'eux peut proposer des candidats lors d'une réunion générale convoquée à cet effet, une semaine avant le vote de préférence, afin de laisser le temps de réfléchir.

Quelques-uns ont insisté pour que le vote se fasse au scrutin secret, afin que chacun soit plus libre d'exprimer son véritable choix. Nous répondons que quel que soit l'avantage d'une telle procédure, il est compensé par un préjudice, savoir la perte de la discipline et de la formation du caractère accomplies par le mode apostolique du vote « à main levée ». Chacun doit apprendre à être franc et loyal, et en même temps affectueux et aimable. Le vote — qu'on s'en souvienne — est le choix du Seigneur exprimé par des membres de son corps suivant le degré de capacité qu'ils possèdent pour le discerner. Personne n'a la liberté de se dérober à ce devoir, ni de favoriser l'un plutôt que l'autre, sauf s'il croit que ce faisant il a et exprime la pensée du Seigneur.

---

(\*) Valables *avant* la mort de fr. Russell. — Trad.

## LA MAJORITE NE SUFFIT PAS

Dans les affaires du monde, le vote à une simple majorité décide, mais bien sûr il ne devrait pas en être ainsi dans l'*Église* ou corps du Seigneur. Au contraire, autant que cela est possible, on doit chercher à obtenir selon la « loi du jury » un vote unanime. Le frère qui n'est élu qu'à une simple majorité peut difficilement se trouver à l'aise pour accepter cela comme étant « le choix du Seigneur », pas plus que l'assemblée ne peut l'être elle-même. On doit rechercher un autre candidat capable de réunir les suffrages de tous, ou presque, par des votes successifs, semaine après semaine, jusqu'à ce qu'on ait trouvé ou qu'on y ait renoncé ; ou bien que tous s'accordent sur les deux ou trois ou plus qui pourraient servir à tour de rôle et réuniraient ainsi les idées de tous. Cependant, si un amour fervent pour le Seigneur et la Vérité règne, si l'on prie pour être guidé et si, lorsque des talents sont à égalité, on préfère voir honorer un autre que soi, on trouvera généralement aisé de faire l'unité de jugement touchant la volonté divine sur le sujet. « [Que] rien [ne se fasse] par esprit de parti, ou par vaine gloire ». « Vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix ». — Phil. 2 : 3 ; Eph. 4 : 3.

Le même arrangement devrait s'appliquer quant au choix des aides appelés diacres et diaconesses dont la bonne réputation devrait également être remarquée comme étant une qualification (Voyez 1 Tim. 3 : 8-13). Ceux-là peuvent être appelés à tous les services exigés, et ils devraient posséder, autant que possible, les mêmes qualifications que les anciens, y compris l'aptitude à l'enseignement et les grâces de l'Esprit.

## VARIETE DE MINISTERES

Comme nous l'avons déjà vu, des anciens peuvent être spécialement qualifiés pour telle ou telle activité ; les uns excellent dans l'exhortation, d'autres dans l'enseignement, d'autres encore pour prophétiser (pour parler en



public), certains comme évangélistes pour intéresser des incroyants, et d'autres comme pasteurs pour veiller aux divers intérêts du troupeau sur le plan local ou sur le plan général. Le discours de l'Apôtre Paul aux anciens de l'*Éclési*a d'Ephèse nous donne le champ général d'activité auquel chaque individu doit s'adapter et employer ses talents comme intendant. Ses paroles méritent bien d'être prises sérieusement en considération et dans la prière par tous ceux qui acceptent le service d'ancien dans quelque branche de l'œuvre. Il dit : « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau, au milieu duquel l'Esprit saint vous a établis *surveillants* [mot qu'on traduit à tort ailleurs par évêques] pour paître l'assemblée [*Éclési*a] de Dieu » (Actes 20 : 28). Eh oui ! les anciens doivent tout d'abord prendre garde à *eux-mêmes*, de peur que le petit honneur de leur position ne les rende orgueilleux et hautains, et de peur qu'ils ne s'arrogent l'autorité et les honneurs qui appartiennent à la Tête — le Grand Berger. Paître le troupeau est l'affaire du Seigneur ; ainsi qu'il est écrit, « Comme un berger il paîtra son troupeau » (Esaïe 40 : 11). Quand donc, quelqu'un est choisi comme Ancien, c'est afin qu'il puisse représenter le Grand Berger, qu'il puisse être l'instrument ou le canal par lequel le Grand Berger du troupeau puisse faire parvenir aux siens la « nourriture au temps convenable », « des choses nouvelles et des choses anciennes ».

« Malheur aux pasteurs [bergers] qui détruisent et dispersent le troupeau de ma pâture ! dit l'Éternel. C'est pourquoi, ainsi dit l'Éternel, le Dieu d'Israël, quant aux pasteurs [bergers] qui paissent mon peuple : Vous avez dispersé mon troupeau, et vous les avez chassés, et vous ne les avez pas visités ; voici, je visite sur vous l'iniquité de vos actions, dit l'Éternel... Et je susciterai sur eux des pasteurs [bergers] qui les paîtront ; et ils ne craindront plus, et ne seront ps effrayés, et il n'en manquera aucun, dit l'Éternel. » — Jér. 23 : 1, 2, 4. — D.

## L'IMPOSITION DES MAINS DU CORPS DES ANCIENS

(1) « Ne néglige pas le don de grâce qui est en toi, qui t'a été donné par prophétie [prédiction] avec l'*imposition des mains du corps des anciens* [des anciens assemblés]. » — 1 Tim. 4 : 14.

(2) « Qu'ils [les sept diacres choisis par l'Eglise] présentèrent devant les apôtres ; et, après avoir prié, ils *leur imposèrent les mains*. » — Actes 6 : 6.

(3) « Or il y avait à Antioche, dans l'assemblée [*Ecclésia*]... l'Esprit saint dit : Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. Alors, ayant jeûné et prié, et *leur ayant imposé les mains*, ils les laissèrent aller. » — Actes 13 : 1-3.

(4) « *N'impose les mains* précipitamment à personne et ne participe pas aux péchés d'autrui. » — 1 Tim. 5 : 22.

(5) « Et Paul *leur ayant imposé les mains*, l'Esprit saint vint sur eux, ils parlèrent en langues et prophétisèrent [prêchèrent]. » — Actes 19 : 6.

(6) « Puis *ils* [les apôtres] *leur imposèrent les mains*, et ils reçurent l'Esprit saint. » — Actes 8 : 17-19.

(7) « C'est pourquoi je te rappelle de ranimer le don de grâce de Dieu qui est en toi par l'*imposition de mes mains*. » — 2 Tim. 1 : 6.

Nous rassemblons ainsi les témoignages inspirés concernant l'imposition des mains dans l'*Ecclésia de la Nouvelle-Création*. Dans les trois derniers (5, 6, 7), la référence à la communication des « dons », commune dans l'Eglise primitive, est évidente. Les apôtres imposaient ainsi les mains à tous les croyants consacrés, et il s'en suivait un ou plusieurs dons (« langues », etc.) « Or à chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue de l'utilité » [1 Cor. 12 : 7] (\*). On peut grouper ensemble les quatre premiers textes comme faisant partie du même enseignement général, à savoir comme une marque d'approbation ou d'adhésion, mais non comme un signe de permission ou d'autorisation.

(1) Timothée, le « fils » que Paul avait adopté dans le ministère, avait déjà été baptisé et avait déjà reçu un

(\*) Voir volume V, chap. 8.

don du saint Esprit des mains de l'Apôtre Paul (voir 7) lorsqu'il se rendit avec lui à Jérusalem (Actes 21 : 15-19). Sans nul doute et séance tenante, « Jacques et tous les anciens », des anciens apostoliques, reconnaissant le dévouement de Timothée et son étroite liaison avec Paul, s'unirent pour le bénir et lui imposèrent les mains en manière d'approbation ; le récit implique qu'ils agirent ainsi, non selon une coutume habituelle ni à tous les compagnons de Paul, mais « par prophétie », indiquant par là qu'ils furent conduits à faire cela par quelque prédiction ou instruction venant du Seigneur.

(2) Ces diacres ne furent pas chargés ou autorisés à prêcher du fait que les apôtres leur avaient imposé les mains, car ils ne furent pas élus pour être des prédicateurs, mais pour servir aux tables. D'ailleurs, en vertu de leur onction du saint Esprit, ils avaient déjà pleine autorité de prêcher dans la mesure de leurs talents et des occasions favorables. En outre, sans qu'il soit question d'autorisation ou de permission quelconque, ou d'une ordination par quiconque, nous trouvons Etienne, l'un de ces diacres, prêchant avec tant de zèle qu'il fut le premier après le Maître à sceller son témoignage de son sang. Cette imposition des mains ne signifiait donc évidemment et simplement que l'approbation et la bénédiction apostoliques.

(3) L'imposition des mains à Paul et à Barnabas ne pouvait donc pas être une permission de prêcher, car ils étaient déjà reconnus comme anciens et avaient enseigné dans l'Eglise d'Antioche pendant plus d'une année. De plus, tous deux avaient déjà prêché ailleurs auparavant (comparer Actes 9 : 20-29 ; 11 : 26). Cette imposition des mains ne pouvait donc vouloir dire que *l'approbation de l'œuvre missionnaire* que Paul et Barnabas étaient sur le point d'entreprendre ; autrement dit, *l'Église* d'Antioche s'associait à leur mission et il est probable qu'elle prenait en charge leurs dépenses.

(4) Ici l'Apôtre fait comprendre que l'imposition des mains de Timothée à un compagnon de service dans la

vigne, signifiait son approbation, ou adhésion, de sorte que si l'homme en venait à mal tourner sous un rapport ou sous un autre, Timothée participerait à son démerite. Il faut, autant que possible, qu'il s'assure qu'il n'use pas de son influence pour introduire quelqu'un qui porterait préjudice aux brebis du Seigneur, soit du point de vue moral, soit du point de vue doctrinal.

On ne doit courir aucun risque ; on doit exercer la prudence soit en donnant une lettre de recommandation ou une approbation publique en souhaitant publiquement la protection divine. Le même avis est toujours approprié pour tous les enfants de Dieu dans la mesure de leur influence. Toutefois, rien dans tout ceci n'impliquait qu'il fallait l'assentiment de Timothée pour avoir de droit de prêcher : ce droit est accordé par le Seigneur, et dans la mesure de leur capacité, à tous ceux qui reçoivent le saint Esprit et l'onction.

#### LE MINISTERE DOIT-IL ETRE RETRIBUE ?

La coutume de rétribuer le ministère, si généralement répandu et que beaucoup de gens considèrent comme étant inévitable et indispensable, n'était pas d'usage dans l'Eglise primitive. Pour autant que nous soyons capables d'en juger d'après les récits inspirés, notre Seigneur et ses douze choisis étaient pauvres, à l'exception peut-être de Jacques, Jean et Matthieu. Habités à donner volontairement aux Lévites il est évident que les Juifs étendaient cet usage à tout ce qui était religieux et se présentait à eux comme étant de Dieu. Les disciples avaient un trésorier général, Judas (Jean 12 : 6 ; 13 : 29), et il est évident qu'ils ne furent jamais dans le besoin quoiqu'il est également évident qu'ils ne *sollicitèrent* jamais *d'aumônes*. Il n'y a aucune allusion qui soit même suggérée dans le rapport des paroles de notre Seigneur. Il se confiait à la providence du Père, et certaines femmes de bien pourvoyaient à ses besoins et à ceux des siens. — Voir Matt. 27 : 55, 56 ; Luc 8 : 2,3.

Si les sermons et les paraboles de notre Seigneur avaient été entremêlés avec des appels de fonds, ils auraient perdu

toute leur force, toute leur influence. Rien ne nous attire tant que le désintéressement évident du Maître et de tous ceux qu'il a choisis spécialement, à l'exception de Judas dont l'avarice causa la perte (Jean 12 : 5,6). L'amour de l'argent, du faste et le système de mendicité de Babylone aujourd'hui vont fortement à l'encontre de sa puissante influence. Au contraire, l'absence de cet esprit parmi les fidèles du Seigneur maintenant tout comme au premier avènement, parle beaucoup en leur faveur à ceux qui les étudient comme des épîtres vivantes, même s'ils n'apprécient pas pleinement leurs enseignements. D'une manière des plus remarquables, le Seigneur a jusqu'ici, pourvu à tout pour son œuvre de « moisson » sans qu'une seule demande d'argent ait jamais été faite, et nous avons confiance qu'il n'en sera jamais autrement, croyant que telle est la pensée du Seigneur.

Que ceux qui ambitionnent le luxe et la richesse de ce monde les recherchent dans les entreprises commerciales ou dans les professions lucratives, mais que personne ne devienne ministre de l'Évangile de Christ pour aucun motif que celui de l'amour pour Dieu, pour Sa vérité et pour les frères, un amour qui se réjouira de sacrifier l'aisance, la richesse et l'honneur des hommes, non à regret mais de tout cœur. Hélas ! le prétendu christianisme (ou le christianisme de nom) s'est répandu et s'est mondanié, et ses serviteurs sont honorés des titres de Révérend, Très Révérend, Excellence, et Docteurs en Théologie ; ces honneurs et ces titres sont accompagnés d'émoluments calculés, non pas d'après les besoins du ministre, mais sur la base commerciale de sa capacité à attirer de grandes assemblées et des gens riches. Ce qui devait en résulter naturellement est arrivé. « Ses sacrificateurs enseignent pour un salaire, et ses prophètes deviennent pour de l'argent, et s'appuient sur l'Éternel, disant : L'Éternel n'est-il pas au milieu de nous ? Il ne viendra point de mal sur nous ! » « Ses sentinelles sont toutes aveugles, elles sont dénuées de connaissance. Ils sont tous des chiens muets qui ne peuvent aboyer, rêvaît, se tenant

couchés, aimant à sommeiller [aimant leurs aises]. Et ces chiens sont voraces, ils ne savent pas être rassasiés : ce sont des bergers qui ne savent pas comprendre : Tous, ils tournent leurs regards vers leur propre chemin [bien-être], chacun vers son intérêt particulier, [Zadoc Kahn : « chacun de son côté » (dénomination)], jusqu'au dernier. « Mais ayant la démangeaison d'entendre des choses agréables [des flatteries et des louanges], ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs, détourneront l'oreille de la vérité, et se tourneront vers les fables ». — Esaïe 56 : 10, 11 ; Michée 3 : 11 ; Phil. 3 : 2 ; 2 Tim. 4 : 3,4.

Quelqu'un pourrait dire qu'on devrait éviter les deux extrêmes (de grosses rétributions et pas de rétributions) et se rappeler les paroles du Seigneur : « l'ouvrier est digne de son salaire », et celles de l'Apôtre. « Si nous avons semé pour vous des [biens] spirituels, est-ce beaucoup que nous moissonnions de vos biens charnels ? » [1 Cor. 9 : 11]. Cependant, il faut nous souvenir que mêmes ces déclarations bibliques des plus énergiques ne se rapportent pas à des rétributions pincières, mais aux strictes nécessités de la vie. L'Apôtre en donne un exemple en citant « Tu n'emmuselleras pas le bœuf qui foule le grain ». Le bœuf devait pouvoir se procurer la nourriture nécessaire, mais pas plus. L'Apôtre nous a donné la clef du succès de son propre ministère, en disant : « Je ne vous serai pas à charge, car je ne cherche pas vos biens, mais vous-mêmes... Or moi, très volontiers je dépenserai et je serai entièrement dépensé pour vos âmes, si même, vous aimant beaucoup plus, je devais être moins aimé ». — 2 Cor. 12 : 14,15.

Si nous marchons sur les traces de Jésus, cela ne nous conduira pas dans la direction des rétributions, pas plus qu'en imitant Paul, son principal Apôtre. Ce dernier, après avoir montré que demander une rémunération terrestre pour des services spirituels ne serait en aucun sens violer la justice, nous fait part de sa propre ligne de conduite à ce sujet en ces termes :

*« Je n'ai convoité ni l'argent, ni l'or, ni la robe de personne. Vous savez vous-mêmes que ces [mes] mains ont été employées pour mes besoins et pour les personnes qui étaient avec moi.*

*Je vous ai montré [voir note D. — Trad.] en toutes choses, qu'en travaillant ainsi il nous faut secourir les faibles, et nous souvenir des paroles du Seigneur Jésus, qui lui-même a dit : Il est plus heureux de donner que de recevoir.» — Actes 20 : 33 - 35.*

*« Mais nous n'avons pas usé de ce droit [de vous demander des biens temporels en échange des biens spirituels], mais nous supportons tout, afin de ne mettre aucun obstacle à l'évangile de Christ » (1 Cor. 9 : 12). « Et me trouvant auprès de vous et dans le besoin, je n'ai été à charge de personne (car les frères venus de Macédoine ont suppléé [volontairement] à mes besoins). » — 2 Cor. 11 : 8, 9.*

A cet égard, nos libertés sont exactement les mêmes que celles des apôtres ; la fidélité à la cause devrait nous conduire à suivre leurs pas, sur ce sujet comme sur tous les sujets. Le Seigneur, les apôtres et leurs compagnons qui voyageaient et donnaient tout leur temps au ministère de la vérité, acceptèrent en fait les contributions volontaires des frères pour faire face à leurs dépenses ; comme nous l'avons déjà donné à entendre, il semble que l'imposition des mains par l'église d'Antioche sur Paul et Barnabas au moment de leur départ pour leur premier voyage missionnaire, ait impliqué que l'Eglise prenait la responsabilité de leurs dépenses et participait d'une manière correspondante à leur travail. La situation est analogue à celle d'aujourd'hui [au moment où ce volume fut écrit — Trad.] où, tous nous unissant à *the Watch Tower Bible and Tract Society* pour envoyer des « Pèlerins » en voyage, nous devenons responsables de leurs dépenses.

Il n'y a pas d'indication directe ou indirecte que les anciens qui servaient l'église locale, recevaient soit un salaire, soit une indemnité de frais ; nous croyons, par contre, qu'on trouvera avantageux dans chaque église locale, d'employer les services volontaires de ses propres membres, qu'ils soient peu ou très nombreux, grands ou insignifiants. Cette méthode scripturale est spirituellement saine : elle tend à faire progresser tous les divers membres dans l'exercice de leurs dons spirituels, et à les amener tous à s'attendre au Seigneur, au vrai Berger,

plus que ne le fait la méthode mercenaire. Dès que le nombre des instructeurs augmente, imitons l'exemple de l'église d'Antioche : envoyons-en quelques-uns comme missionnaires, colporteurs, pèlerins, etc.

Néanmoins, si une assemblée considère que son champ d'activité est vaste et qu'un frère pourrait avantageusement donner tout son temps au ministère et au travail missionnaire, si cette assemblée lui offre *volontairement* l'argent suffisant pour couvrir ses dépenses, nous ne voyons rien dans les Ecritures qui s'opposerait à son acceptation. Toutefois, tant l'Ancien qui sert que l'*Éclési*a qui le soutient, doivent veiller à ce que la somme fournie ne dépasse pas le montant *raisonnable des dépenses pour la vie* du serviteur et de ceux qui dépendent à bon droit de lui. Ensemble, ils doivent également veiller à ce que *tous* les membres de l'*Éclési*a soient employés et, en particulier, ceux qui possèdent des qualifications pour être anciens, sinon l'esprit de Babylone, de la chrétienté, se développera à coup sûr.

### DISCIPLINE DANS L'ECCLÉSIA

(Matt. 18 : 15-18)

L'application de la discipline n'est pas du ressort des anciens seulement, mais de l'Eglise entière. S'il apparaît qu'un frère a commis une erreur ou un péché, sa faute supposée devrait lui être montrée seulement par celui auquel il a fait tort ou par celui qui a découvert l'erreur. Si celui qui est repris ne se repent pas et *persévère* dans son erreur ou dans sa faute, alors on devrait demander à deux ou trois frères non prévenus d'entendre l'affaire et de donner leur avis aux frères en contestation. (Ces témoins peuvent être ou non des anciens, mais leur qualité d'ancien n'ajouterait aucune force ni autorité dans l'affaire, sauf que leur jugement pourrait être plus mûri et leur influence plus effective) ; si ce comité est unanimement d'accord avec l'une des deux parties, l'autre partie devrait accepter la décision et l'affaire définitivement classée : correction ou restitution devrait être promptement faite, dans toute la mesure du possible. Si l'une ou l'autre



des parties persiste toujours dans sa mauvaise voie, celui qui a porté l'accusation en premier lieu, ou l'un de ceux du comité, ou, de préférence l'ensemble de ce comité *peuvent* alors (mais pas avant) exercer leur privilège de porter l'affaire devant l'*Ecclésia*, le corps, l'Eglise. De cette manière, il est évident que les Anciens n'étaient en aucun sens les juges des membres. C'est au corps local, ou Eglise qu'il appartient d'entendre et de juger l'affaire.

Les deux démarches préliminaires (mentionnées ci-dessus) ayant été effectuées, les faits étant certifiés aux anciens, il incomberait à ceux-ci de convoquer une réunion générale de l'*Ecclésia*, ou corps consacré, en *tribunal*, afin d'entendre l'affaire dans tous ses détails et, au nom et dans le respect de son Chef, de prendre une décision. Tout devrait être si clair, et celui qui a été condamné devrait être si généreusement traité, que la décision serait unanime ou presque. Ainsi seraient préservées la paix et l'unité du corps (l'*Ecclésia*). La repentance est possible même jusqu'au moment où l'Eglise va rendre son verdict. Bien plus, l'objet même de chaque pas de cette procédure est d'obtenir la repentance et la réformation du transgresseur : il s'agit de le regagner et non de le *punir*. Il ne nous appartient pas de punir, c'est l'affaire de Dieu : « A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit l'Eternel » (Rom. 12 : 19). Si, à l'une ou l'autre des étapes de cette procédure, le transgresseur se repent, ce devrait être un sujet d'actions de grâces et de réjouissance pour tous ceux qui possèdent l'Esprit du Seigneur ; ceux qui n'ont pas cet Esprit ne sont pas membres de son corps. — Rom. 8 : 9.

En vérité, même si le transgresseur refuse d'écouter (d'obéir à) la décision de l'Eglise entière, aucune punition ne doit lui être infligée ni même essayée. Que faire alors ? L'Eglise doit tout simplement lui retirer sa communion fraternelle et s'abstenir de toutes marques ou manifestations de fraternité. Dès lors, l'offenseur doit être traité « *comme un païen et un publicain* ». — Matt. 18 : 17.

A aucun moment de ces démarches, les fautes ou les manquements de l'offenseur ne doivent être la chose publi-

que, ce qui serait un sujet de scandale pour lui et pour l'Eglise, et pour le Seigneur, le Chef (Tête) de l'Eglise. Même après la séparation, on ne doit parler de lui durement, pas plus que nous ne devons reprendre durement des païens et des publicains ni invectiver contre eux, mais plutôt « n'injurier personne » et « faire du bien à tous » (Tite 3 : 2 ; Gal. 6 : 10). L'amour est la qualité qui exige l'obéissance la plus stricte à ces deux dernières nécessités touchant « tous les hommes », et combien plus l'amour exigera-t-il qu'un « frère », membre de l'*Ecclésia*, du corps de Christ, non seulement ne soit blessé par des déclarations fausses ou tronquées, mais qu'en outre, ses faiblesses ou ses bévues ou ses péchés soient soigneusement couverts, non seulement aux yeux du monde indifférent, mais également aux yeux de « la famille de la foi » et même de l'Eglise, jusqu'à ce que le pas final de « le dire à l'Eglise » soit trouvé absolument nécessaire. A chaque étape, l'esprit d'amour veut espérer que le transgresseur agit par quelque méprise, et priera pour que la sagesse et la grâce le détournent de sa mauvaise voie et ainsi sauvent s'il est possible une âme de la mort. — Jacques 5 : 20.

Ah ! Puisse le saint Esprit, l'esprit d'amour, habiter dans chaque membre de l'*Ecclésia* si richement qu'il ait de la peine en entendant dire du mal de n'importe qui, et en particulier d'un frère ! La moitié, ou plus, des causes de frictions disparaîtrait tout de suite. L'observance de la procédure indiquée plus haut, telle que l'a tracée notre Seigneur, ne conduirait pas non plus à de fréquentes mises en jugement devant l'église : au contraire, tout en écartant les causes d'animosité, cette manière de faire inculquerait un certain respect pour le jugement de l'Eglise comme étant celui du Seigneur, et la voix de l'Eglise n'en serait que mieux entendue et suivie. De plus, l'ordre et l'amour prévalant ainsi, nous pouvons être certains que chacun chercherait, dans toute la mesure du possible à « s'occuper de ses propres affaires » et à ne pas essayer de reprendre ou de corriger son frère, ni de porter l'affaire devant un comité ou devant l'Eglise, à moins que la chose

n'ait une certaine importance pour lui-même ou pour l'Eglise ou pour la Vérité.

Il est indéniable que la plupart des difficultés de l'Eglise (comme d'ailleurs celles de la société et de la famille) s'élèvent, non par désir de faire du tort, ni même à cause d'une injustice commise sans le vouloir, mais par suite de malentendus, et au moins, en partie par une mauvaise interprétation des intentions ou des mobiles d'autrui. La langue est le brandon général de discorde ; c'est pourquoi il revient en partie à l'esprit de sobre bon sens, de mettre une garde sur les lèvres aussi bien que sur le cœur d'où procèdent les sentiments peu généreux lesquels, exprimés par les lèvres, allument de mauvaises passions et souvent font du tort à un grand nombre de personnes. La Nouvelle-Création (l'Eglise) a reçu des instructions sévères de son Seigneur et Chef (Tête) sur cet important sujet. Son esprit d'amour doit remplir celui qui, en privé, va seul trouver celui (ou celle) qui l'a blessé sans s'en être entretenu auparavant avec quiconque. Il ne va pas pour le (ou la) *couvrir de honte pour sa conduite*, ni pour le (ou la) reprendre ou pour le (ou la) punir de quelque façon, mais pour que le mal causé cesse, et, si possible, pour obtenir un dédommagement pour le tort déjà éprouvé. En parler aux autres, avant ou après, est désobligeant, est un manque d'amour, contraire à la Parole et à l'Esprit de notre Chef (Tête). On ne doit pas en parler même pour demander un *avis* : nous avons l'*avis* du Seigneur et nous devons le suivre. Si le cas est tout à fait spécial on devrait prendre l'avis de l'ancien le plus sage en présentant un cas hypothétique de manière à ne pas divulguer la difficulté véritable ni le nom du transgresseur.

A moins que le cas ne soit sérieux, l'affaire devrait être close avec la démarche personnelle auprès du transgresseur, soit qu'il écoute soit qu'il refuse d'écouter, d'accepter. Mais si le second pas s'avère nécessaire, on ne doit donner aucune explication à ceux que l'on appelle pour conférer, jusqu'à ce qu'ils soient réunis en présence de l'accusateur et de l'accusé. Ainsi évitera-t-on

toute calomnie ou toute médisance, et le comité des frères examinera l'affaire d'une manière impartiale et sera mieux à même de conseiller les deux parties avec sagesse, car les torts peuvent être des deux côtés ou même entièrement du côté de l'accusateur. De toutes manières, l'accusé sera favorablement impressionné par cette manière d'agir équitable et sera vraisemblablement beaucoup plus disposé à écouter de tels conseillers si sa conduite leur paraît aussi être mauvaise. Cependant, que celui à qui le comité a donné tort le reconnaisse ou non, toute l'affaire demeure encore strictement privée ; nulle mention n'en devrait être faite à quiconque, tant qu'elle n'est pas portée devant l'Église et jugée en dernier lieu, si toutefois on pense que cela en vaut la peine. Alors, pour la première fois seulement, l'affaire appartient aux saints seulement, et dans la mesure où ils sont des *saints*, ils auront à cœur de ne rien dire de plus à quiconque que ce qui est nécessaire sur les faiblesses ou les péchés de quiconque (\*).

L'application des conclusions du tribunal d'église repose sur chacun de ses membres ; c'est pourquoi chacun doit discerner pour lui-même si la décision est juste. La peine qui consiste à priver quelqu'un de l'amitié fraternelle est destinée à être une correction dans la droiture que le Seigneur a prescrite. Elle doit servir à protéger l'Église, à écarter ceux qui marchent dans le désordre au lieu de marcher selon l'esprit d'amour. On ne doit pas la considérer comme une séparation perpétuelle, mais simplement jusqu'à ce que celui qui en est l'objet reconnaisse sa faute et fasse réparation dans la mesure de sa capacité.

#### ACCUSATIONS CONTRE DES ANCIENS

« *Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.* » — 1 Tim. 5 : 19. Seg.

Dans cette déclaration l'Apôtre tient compte de deux principes : (1) qu'un Ancien a déjà été reconnu par l'assemblée comme possédant un caractère bon et noble, et

(\*) Voir, en plus, l'Étude IX. — « Si ton frère a péché contre toi. »

comme étant particulièrement zélé pour la Vérité et dévoué à Dieu. (2) Que de telles personnes, à cause de leur position importante dans l'Eglise, seraient marquées par l'Adversaire comme des cibles spéciales pour ses attaques : des objets d'envie, de malice, de haine et de querelle de la part de certains, ainsi que notre Seigneur nous en a avertis : « Ne vous étonnez pas si le monde vous hait » ; « vous savez qu'il m'a haï avant vous » ; « s'ils ont appelé le maître de la maison Béelzébul, combien plus les gens de sa maison ! » (Matt. 10 : 25 ; 1 Jean 3 : 13 ; Jean 15 : 18). Plus le frère est fidèle et capable, plus il ressemble à son Maître, plus son choix comme Ancien est recommandable ; et plus l'Ancien est fidèle, plus il est certain d'avoir comme ennemis — non pas seulement Satan et ses messagers — mais aussi tous ceux que Satan pourra abuser et tromper.

Ces raisons devraient garantir un Ancien contre la condamnation d'après la parole d'une seule personne, si par ailleurs sa vie paraissait être convenable. Quant aux ouï-dire ou aux rumeurs, ils ne doivent pas être du tout pris en considération, car aucun compagnon de service, au courant de la règle du Seigneur (Matt. 18 : 15) ne voudrait faire circuler des rumeurs ou avoir confiance dans la parole de ceux qui ne tiennent aucun compte des directives du Maître. Pour être entendus d'une manière quelconque, il faut que les accusateurs déclarent avoir été des *témoins*, et même si deux témoins ou plus portaient des accusations, il n'y aurait pas d'autre moyen de juger l'affaire que selon la procédure déjà définie. Toute personne portant, seule, accusation contre l'Ancien devrait, si sa démarche personnelle échoue, prendre avec elle deux ou trois autres personnes qui deviendraient ainsi des *témoins* de la rébellion. Alors si l'affaire n'aboutissait pas encore, elle pourrait alors être portée par un Timothée ou quelqu'un d'autre devant l'Eglise, etc.

En vérité, cette accusation devant deux ou trois autres témoins étant exigée pour tous les membres, permet de supposer que l'Apôtre déclarait simplement qu'un Ancien

doit avoir tous les droits et privilèges garantis à n'importe quel frère. Il se peut que certains étaient portés à croire que s'il faut qu'un Ancien soit de bonne réputation, non seulement dans l'Eglise mais en dehors d'elle, on devrait le mettre en accusation pour le plus léger motif, à cause de sa position influente. Or, les paroles de l'Apôtre établissent que l'Ancien doit être mis sur un pied d'égalité avec les autres.

Cette question des *témoins* doit être profondément gravée dans l'esprit de chaque Nouvelle-Créature. Ce que d'autres prétendent savoir et ce qu'ils racontent calomnieusement ne doit même pas être pris en considération, ne doit pas être reçu. Si deux ou trois personnes, se conformant aux instructions du Seigneur, portent des accusations contre quelqu'un — non par médisance et par calomnie mais comme pour avertir — devant l'Eglise, même alors on ne doit pas les croire ; cependant ce sera alors le moment propice pour l'Eglise de *juger* (entendre) la chose : d'écouter les deux parties en présence l'une de l'autre, et ensuite de rendre une juste sentence et exhortation, dans des termes propres à aider le transgresseur à revenir à la droiture et non pas à le pousser dans les ténèbres du dehors.

#### FAUX APPELS A LA PREDICATION

Un grand nombre de personnes déclarent avoir reçu du Seigneur un *appel* pour prêcher l'Évangile ; peut-être que l'instant d'après, elles ajouteront qu'elles n'ont jamais su pourquoi, ou qu'elles se rendent compte qu'elles ne possèdent aucune qualification pour ce service, ou que des circonstances ont toujours paru les empêcher de répondre à cet appel. Si on les interroge au sujet de la nature de l'« appel », on s'aperçoit que c'était purement et simplement une imagination ou une supposition. L'un a ressenti l'*impression* à un certain moment de son expérience (peut-être même avant de devenir chrétien en quelque sorte) qu'il devait se dévouer à Dieu et à son service ; pour lui l'idéal du service divin était celui qu'il imaginait d'après les expériences faites dans l'église nominale et que repré-

sentait le prédicateur dont sa famille fréquentait les offices. Un autre, mû par le désir d'être approuvé des autres, se dit en lui-même : Comme j'aimerais pouvoir porter la robe et recevoir l'hommage, les titres et le traitement du prédicateur, même de seconde ou de troisième classe. Et si, par surcroît, il avait une bonne dose de vanité, il a pu probablement se dire que si les apôtres choisis étaient « des hommes illettrés et du commun », qui sait si Dieu ne l'avait pas choisi, lui aussi, en raison de son manque de talent et d'instruction. Dieu a protégé nombre de telles personnes, et sa cause, en n'ouvrant pas la voie à leurs ambitions qu'elles considéraient à tort comme étant un appel du Seigneur à la prédication.

Comme nous l'avons déjà indiqué, chaque membre de la Nouvelle-Création est *appelé à prêcher*, non par ses ambitions ou par ses imaginations, mais par la Parole ; celle-ci appelle tous ceux qui ne reçoivent pas la grâce de Dieu en vain, à « annoncer les vertus de celui qui nous a appelés des ténèbres à son admirable lumière » (1 Pi. 2 : 9). Cet appel comprend donc tous les engendrés de l'esprit de la Vérité : homme et femme, esclave et libre, riche et pauvre, instruit et ignorant, noir, métis, rouge, jaune et blanc. Est-il besoin d'un autre mandat que celui-ci : « Il a mis dans ma bouche un cantique nouveau », « les bontés de l'Éternel » ? Ps. 40 : 3 ; 107 : 43.

Il est vrai que le Seigneur a *spécialement choisi* et *spécialement appelé* les douze apôtres pour un travail spécial ; il est également vrai qu'il a fait en sorte que, dans la mesure où son peuple écouterait ses paroles, il « placera » les divers membres du corps « comme il lui plaît, les uns à tel service et les autres à tel autre service », « à chacun selon sa propre capacité » (Matt. 25 : 15). Toutefois, il nous montre clairement que beaucoup chercheront à « s'établir » eux-mêmes, comme instructeurs, qu'il est du devoir de l'Église de s'attendre continuellement à lui, leur vrai Chef (Tête) et Conducteur, et non de favoriser les frères ambitieux et égoïstes. Il nous montre que ceux qui négligent ce devoir négligeront du même coup ses paroles,

que cela signifie aussi un manque d'amour et d'obéissance, et conduira sûrement au désavantage spirituel d'une telle *Éclésià*, aussi bien qu'au désavantage de l'instructeur qui s'est établi lui-même.

La règle du Seigneur sur ce sujet nous est clairement indiquée : « Qui conque s'élève, sera abaissé ; et celui qui s'abaisse sera élevé » (Luc 14 : 11). L'Église doit suivre cette règle, cette pensée de l'Esprit, sur tous les sujets où elle cherchera à connaître son Seigneur et à lui obéir. La méthode du Seigneur est de promouvoir celui-là seul dont le zèle, la fidélité et la persévérance patiente à bien faire se sont manifestés dans les petites choses. « Celui qui est fidèle dans ce qui est très petit, est fidèle aussi dans ce qui est grand » (Luc 16 : 10). « Tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup » (Matt. 25 : 21, 23). Il y a toujours beaucoup de place (faute d'amateurs) en bas de l'échelle de l'honneur. Quiconque le veut n'est jamais longtemps sans avoir des occasions favorables de servir le Seigneur, la Vérité et les frères, des occasions de caractère humble que dédaignent et négligent les orgueilleux en quête de services plus honorables à la vue des hommes. Les fidèles se réjouiront de rendre n'importe quel service, et c'est à eux que le Seigneur ouvrira de plus en plus grandes les portes des occasions favorables. C'est ainsi que sa volonté, donnant l'exemple de la sagesse d'en haut, doit être soigneusement suivie par chaque membre de la Nouvelle-Création, en particulier lorsqu'il vote à main levée dans sa qualité de membre du corps de Christ pour exprimer la volonté de son Chef (Tête).

On doit laisser de côté un frère qui cherche à se complaire en lui-même quelle que soit sa capacité, et lui préférer comme Ancien un frère moins capable mais humble. Un reproche aussi doux doit être bénéfique à tous, même si aucune parole n'est prononcée pour donner les raisons d'un tel vote. Dans le cas d'un Ancien capable, mais faisant preuve d'un esprit dictatorial, ou se considérant comme au-dessus de l'Église et comme faisant partie d'une classe séparée, ou comme ayant un droit divin d'enseigner



qui ne lui vienne pas par l'intermédiaire de l'*Éclési*a (Eglise), ce serait lui rendre service en même temps que faire son devoir que de lui confier quelque branche de service moins en vue ou même de l'éliminer de tous services spéciaux pour un temps, jusqu'à ce qu'il ait accepté cette bienveillante réprimande et se soit dégagé du piège de l'Adversaire.

Tous doivent se souvenir que l'*ambition*, comme toutes les autres qualités, est nécessaire dans l'Eglise aussi bien que dans le monde, mais que dans la Nouvelle-Création, ce ne doit pas être une ambition égoïste, en vue de devenir quelqu'un de grand et d'éminent ; ce doit être au contraire, une ambition affectueuse de servir le Seigneur et les siens, même les plus humbles. Nous savons tous comment l'ambition amena la chute de Satan de la faveur et du service de Dieu à la position d'ennemi de son Créateur et d'adversaire de tous ses justes commandements. D'une manière semblable, tous ceux qui adoptent sa conduite, disant : « J'élèverai mon trône au-dessus des étoiles de Dieu [je m'établirai au-dessus des autres fils de Dieu], je serai semblable au Très-Haut [un gouverneur au milieu d'eux, un usurpateur de l'autorité divine sans en être chargé par Dieu, et contrairement à la règle divine] », sont certains d'encourir la désapprobation divine, et de s'éloigner du Seigneur dans la même proportion. Leur influence, comme celle de Satan, ne peut être que pernicieuse. De même que Satan serait un dangereux instructeur, ainsi tous ceux qui ont sa disposition, ne peuvent que conduire dans les ténèbres au lieu de la lumière, parce qu'ils ne sont pas dans l'attitude convenable pour recevoir la lumière et pour être employés à la transmettre à d'autres.

Ainsi donc, toutes les fois qu'un frère est persuadé qu'il est appelé à prêcher en public alors qu'aucune porte de service ne s'est ouverte à lui par le moyen du vote, s'il est enclin à s'imposer à l'Eglise sans la demande presque unanime de cette dernière, ou si, ayant été choisi à la position de conducteur ou Ancien, il cherche à conserver la position en la considérant comme l'ayant de droit sans votes réguliers de l'Eglise pour le reconduire dans son

service, nous pouvons penser soit que le frère ne saisit pas les convenances, soit qu'il est animé d'un mauvais esprit de recherche de soi-même incompatible avec un service quelconque dans l'*Éclési*a. Dans l'un ou l'autre des cas, il sera bon d'opérer un *changement* à la première occasion convenable, de procéder à une élection ; comme nous l'avons déjà suggéré, le premier dimanche de l'année ou d'un trimestre sont des dates appropriées et faciles à retenir.

### « AVERTISSEZ LES DEREGLES »

*« Or nous vous exhortons, frères : avertissez les déréglés, consolez ceux qui sont découragés, venez en aide aux faibles, usez de patience envers tous. Prenez garde que nul ne rende à personne mal pour mal ; mais poursuivez toujours ce qui est bon, et entre vous, et à l'égard de tous les hommes. »* — 1 Thess. 5 : 14, 15-D.

Cette exhortation n'est pas faite aux anciens mais à l'Église entière, y compris les anciens. Elle tient compte du fait que bien que l'Église entière, comme Nouvelle-Création de Dieu, jouisse d'une position de perfection en tant que Nouvelles-Créatures en Christ Jésus, néanmoins chacune d'elles ont leurs imperfections selon la chair. Elle montre, en outre, ce que nous admettons tous, savoir qu'il existe des différences dans les degrés et les espèces de nos imperfections charnelles ; aussi, comme dans les enfants d'une famille terrestre, des dispositions différentes exigent des parents des traitements différents, à plus forte raison dans la famille de Dieu il y a des différences de dispositions si grandes qu'une considération spéciale pour l'une ou pour l'autre s'impose. Remarquer les imperfections de l'un ou de l'autre dans un but de critique serait nous faire du tort à nous-mêmes en cultivant dans notre cœur une disposition à toujours trouver à redire, à être très empressés de trouver les faiblesses et les imperfections d'autrui et, proportionnellement, à être peut-être enclins à ne pas voir nos propres défauts. Un tel esprit de critique est complètement étranger à l'esprit et à l'objet de l'exhortation de l'Apôtre.

Cette exhortation s'adresse à ceux qui ont été engendrés de l'esprit de la Vérité, l'esprit de sainteté, l'esprit d'humilité, l'esprit d'amour. Ceux qui croissent ainsi dans les grâces de l'Esprit, redouteront et critiqueront surtout leurs propres défauts, tandis que leur amour pour les autres les inclinera mentalement à l'excuse et à l'indulgence dans la mesure du possible. Cependant, si cet esprit d'amour pardonne à bon droit les offenses et les faiblesses des frères, il doit être néanmoins sur le qui-vive pour leur faire du bien, non par la querelle, la dispute, la discorde, la réprimande, la critique et la médisance, mais d'une manière qui serait approuvée par l'Amour, la Règle d'or. Plein de douceur, d'humilité, de longanimité et de patience, il cherchera à excuser les faiblesses des uns et des autres en même temps qu'il aidera les uns et les autres à s'en débarrasser, chacun se souvenant de ses propres faiblesses d'une sorte ou d'une autre.

On ne doit pas reconforter, soutenir ni encourager les *dérégés* dans leur mauvaise voie, mais avec bonté, avec amour, on doit leur rappeler que Dieu est un Dieu d'ordre et que dans la mesure où nous voulons croître à sa ressemblance et dans sa faveur, il nous faut observer des règles d'ordre. On doit leur rappeler que rien n'est plus éloigné de l'arrangement divin que l'anarchie, et que même les gens du monde admettent le principe que la forme de gouvernement la plus mauvaise qu'on puisse imaginer est préférable à l'anarchie ; à plus forte raison, le peuple de Dieu qui a reçu l'esprit de sobre bon sens, le saint Esprit, devrait admettre ce même principe dans l'Eglise, et l'Apôtre nous exhorte à nous soumettre les uns aux autres, dans l'intérêt général de la cause du Seigneur. Si nous étions tous parfaits, et si nous pouvions juger parfaitement la volonté du Seigneur, nous penserions tous de la même façon et il n'y aurait aucune nécessité particulière à se soumettre l'un à l'autre. Cependant, puisque nos jugements diffèrent, il est nécessaire que chacun prenne les autres en considération, leur observation et leur jugement et que chacun cherche à céder quelque chose dans l'intérêt de la paix générale, et même de tout céder si besoin

est pour que soit préservée l'unité de l'Esprit dans les liens de la paix dans le corps de Christ, sauf si pour ce faire on transgressait un principe.

Les déréglés (ou ceux qui vivent dans le désordre) ne sont peut-être pas tout à fait à blâmer. Nombre de gens sont nés ainsi et sont portés à être désordonnés dans leur toilette et dans toutes les affaires de la vie. Le désordre, par conséquent, est une de leurs faiblesses à laquelle on doit penser avec bienveillance, avec bonté sans lui permettre de faire tort à l'Eglise de Dieu, de gêner son utilité, d'empêcher sa collaboration à l'étude et au service de la Vérité. Ce n'est pas la volonté de Dieu que son peuple ait cette douceur qui dégénère en faiblesse vis-à-vis des personnes déréglées. Avec douceur, avec amour mais avec fermeté, il faut leur montrer que si l'ordre est la première loi du ciel, il doit aussi être hautement estimé parmi ceux qui pensent aux choses célestes, et que ce serait une faute pour l'assemblée de permettre un ou deux ou plus de ses membres de faire violence aux règles divines telles que les exprime la Parole de Dieu et que les comprend d'un manière générale l'assemblée à laquelle ce ou ces membres sont associés.

#### AVERTIR N'EST PAS L'AFFAIRE DE TOUS

Ce serait, cependant, une grande erreur de supposer que l'Apôtre en s'adressant en ces termes généraux à l'Eglise, entendait par là que chaque membre individuel de l'Eglise était appelé à donner un tel avertissement. Avertir avec sagesse, efficience est en vérité une affaire très délicate, et il est à remarquer que bien peu de personnes en sont capables. On doit comprendre que lorsque l'assemblée élit des anciens, elle doit choisir ceux qui possèdent dans la plus grande mesure le développement spirituel allié à des qualités naturelles qui feront d'eux les représentants de l'assemblée, non seulement pour ce qui est de diriger les réunions, etc., mais également pour maintenir l'ordre dans les réunions et avertir les déréglés d'une manière sage, bienveillante et ferme. Telle est bien

la pensée clairement exprimée dans les deux versets précédents où il déclare :

« Or nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent, et de les estimer très-haut en amour à cause de leur œuvre. Soyez en paix entre vous. » — 1 Thess. 5 : 12, 13.

Si l'on a convenablement recherché et exercé la sagesse divine dans le choix des anciens d'une assemblée, il s'en suit que ceux qui sont ainsi choisis l'ont été à cause de la très haute estime dans laquelle ils sont tenus ; or, puisque les novices ne doivent pas être choisis, il en résulte que les anciens ont été appréciés et choisis à cause de leurs travaux et parce que les frères ont discerné qu'ils avaient une grande mesure du saint esprit d'amour, de sagesse et d'humilité, en plus de certains dons et qualifications naturels pour ce service. « Soyez en paix entre vous » comme l'exhorte l'Apôtre signifie que, ayant choisi ces anciens pour être les représentants de l'assemblée, le corps en général s'attend à ce qu'ils accomplissent ce service pour lequel ils ont été choisis, et ne tentera pas, individuellement, à prendre sur soi de réprimander, ou d'avertir, etc. En vérité, comme nous l'avons déjà vu, les enfants du Seigneur ne doivent pas se juger personnellement les uns les autres ; seule, l'assemblée comme un tout peut priver un de ses membres de la communion fraternelle et des privilèges de la réunion. Or ceci, nous l'avons vu, ne peut venir qu'après avoir fait les diverses démarches d'un caractère plus privé, c'est-à-dire qu'après que se sont prouvés inefficaces tous les efforts faits pour obtenir une réformation et que les intérêts de l'Eglise en général sont gravement menacés par la mauvaise conduite du transgresseur. Cependant, dans le texte que nous examinons, l'Apôtre exhorte l'assemblée à « connaître », c'est-à-dire à reconnaître, à considérer ceux qui sont choisis comme ses représentants, et à espérer qu'ils veilleront aux intérêts de l'Eglise et qu'ils avertiront les déréglés, jusqu'au moment où les choses deviendront assez sérieuses pour les porter devant l'Eglise en tant que tribunal.

## LES REPRIMANDES PUBLIQUES DOIVENT ETRE RARES

Dans certaines circonstances, l'avertissement peut avoir besoin d'être fait publiquement devant l'assemblée, comme le suggère l'Apôtre à Timothée : « Ceux qui pèchent [publiquement], reprends-les devant tous, afin que les autres aussi aient de la crainte » (1 Tim. 5 : 20). Une telle réprimande publique implique nécessairement un *péché public d'une nature grave*. Pour toute déviation comparativement légère des règles de l'ordre, les anciens conformément à la loi d'amour, à la Règle d'or, devraient certainement « prendre garde l'un à l'autre pour les exciter à l'amour et aux bonnes œuvres » ; ce faisant, ils sauraient qu'une parole dite en privé aiderait l'individu beaucoup plus qu'une réprimande faite en public, laquelle pourrait blesser (ou faire du tort à) une nature sensible sans nécessité aucune, et là où l'amour aurait inspiré une ligne de conduite toute différente. Cependant, si même un Ancien doit réprimander un grave péché commis publiquement, il doit le faire néanmoins avec amour et avec le désir que le coupable puisse être corrigé et ramené, et non avec celui de le rendre odieux et de le rejeter. En vérité, il n'appartient pas à l'Ancien de réprimander quelqu'un au point de l'exclure des privilèges de l'assemblée. La réprimande allant jusqu'à ce point ne peut, comme nous venons de le voir, venir que de l'Eglise dans son ensemble, et après une audition complète de l'affaire, au cours de laquelle l'accusé a pleine occasion soit de se défendre ou de s'amender et d'être pardonné. L'Eglise, l'*Ecclésia*, les consacrés du Seigneur, sont dans leur ensemble ses représentants, et l'Ancien est simplement le représentant de l'Eglise, la meilleure conception que l'Eglise se soit faite du choix du Seigneur. C'est donc l'Eglise, et non les anciens, qui constitue en dernier ressort le tribunal dans toutes les affaires de ce genre. Par conséquent, l'action d'un ancien est toujours sujette à être examinée ou corrigée par l'Eglise, selon le jugement unanime, quant à la volonté du Seigneur.

Pendant que nous considérons cet aspect du sujet, nous pourrions nous arrêter un instant pour examiner jusqu'à quel point l'Eglise, soit directement soit indirectement, soit par l'intermédiaire de ses anciens, doit exercer ce devoir de reprendre les déréglés, et éventuellement de les exclure de l'assemblée. Il n'est pas au pouvoir de l'Eglise de procéder à une exclusion définitive. Le frère qui, ayant offensé soit un autre membre comme lui de l'assemblée, soit le corps de l'Eglise tout entier, revient et déclare : « Je me repens de ma mauvaise conduite et je promets de faire tous mes efforts pour agir droitement à l'avenir » (ou l'équivalent de cela) doit être pardonné — pleinement, généreusement — avec autant de cordialité que nous espérons le pardon du Seigneur pour nos transgressions à tous. Nul autre que le Seigneur n'a le pouvoir ou l'autorité de retrancher quelqu'un éternellement, le pouvoir de retrancher un sarment du Cep. Il nous est dit qu'il y a un péché à la mort pour lequel il est inutile de prier (1 Jean 5 : 16), et nous devons espérer que pareil péché volontaire conduisant au châtement de la Seconde Mort serait si manifeste, si flagrant qu'il serait rapidement discerné par ceux qui sont en communion avec le Seigneur. Nous ne pouvons juger personne par ce qu'il y a dans son cœur, car nous ne pouvons lire dans les cœurs, mais si quelqu'un commet le péché volontaire menant à la mort, certainement ce péché se manifestera ouvertement, soit par les lèvres s'il s'agit de transgressions doctrinales reniant le sang précieux de la réconciliation, soit par des actes immoraux si l'individu s'est remis à marcher selon la chair, « comme la truie lavée retourne se vautrer au borbier ». C'est à l'égard de cas semblables dont il est question en Héb. 6 : 4-8 ; 10 : 26-31, que l'Apôtre nous avertit de n'avoir aucune relation avec eux, de ne pas manger avec eux, de ne pas les recevoir dans nos maisons, ni de les saluer (2 Jean 9-11), parce que s'associer avec eux ou les saluer reviendrait à se ranger avec eux comme ennemis de Dieu et comme participant à de mauvaises actions ou à de mauvaises doctrines selon le cas.

Cependant, à l'égard d'autres qui « marchent dans le désordre », la règle est très différente. Tel frère ou telle sœur exclu(e) ne doit pas être traité(e) en ennemi(e), ni considéré(e) comme tel(le), mais comme un frère ou une sœur égaré(e) ainsi que le déclare l'Apôtre un peu plus loin dans cette même épître : « Et si quelqu'un n'obéit pas à notre parole [qui vous est adressée] dans cette lettre [s'il vit dans le désordre, ne voulant pas se soumettre à des règles d'ordre raisonnables, charitables et généreuses] notez-le et n'ayez pas de commerce avec lui, afin qu'il ait de la honte ; et ne le tenez pas pour un ennemi, mais avertissez-le comme un frère » (2 Thess. 3 : 14,15). Un tel cas impliquerait quelque opposition manifeste, publique de la part du frère aux règles d'ordre données par l'Apôtre en tant que porte-parole du Seigneur, et pareille opposition publique à des principes justes devrait être réprimandée par l'assemblée, si celle-ci décidait que le frère s'est tellement écarté de la voie droite qu'il a besoin d'admonestation ; s'il ne consent pas à recevoir les sages instructions données par notre Seigneur et par l'intermédiaire de son Apôtre, il devrait être considéré dans une telle position d'opposition qu'il serait inconvenant désormais de lui accorder la communion fraternelle jusqu'à ce qu'il consente à se soumettre à ces exigences raisonnables. Il n'est pas question pour les frères de le croiser dans la rue en l'ignorant mais d'être simplement courtois à son égard. L'exclusion porte seulement sur les privilèges de l'assemblée, sur toutes les assemblées fraternelles particulières ne concernant que les fidèles. C'est ce qu'impliquent également les paroles de notre Seigneur « Qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain ». Notre Seigneur n'entendait pas par là que nous devons traiter durement un païen ou un publicain, ni traiter l'un ou l'autre d'une manière désobligeante, mais simplement que nous ne devons pas les traiter en frères, ni chercher leurs confidences ni leur faire les nôtres en tant que Nouvelles-Créatures. La maison de la foi doit être étroitement unie et liée par un amour et une sympathie mutuels et leur expression de diverses manières. C'est de la privation de ces privilèges



et de ces bénédictions que le frère exclu est appelé à souffrir jusqu'à ce qu'il sente qu'il lui faut réformer sa conduite et retourner au rassemblement familial. Ceci constitue en même temps une suggestion touchant la vraie fraternité, chaude et cordiale, qui doit régner parmi ceux qui sont membres du corps du Seigneur.

« **CONSOLEZ CEUX QUI ONT L'ESPRIT FAIBLE** » (\*)

Poursuivant l'examen des paroles de l'Apôtre dans notre texte, nous remarquons que l'Eglise doit consoler ceux qui ont l'esprit faible. Nous prenons ainsi note que le fait de recevoir le saint Esprit ne transforme pas notre corps mortel de façon à vaincre entièrement ses faiblesses. Certains ont un esprit faible, comme d'autres ont un corps faible et chacun a besoin de sympathie selon la nature de sa propre faiblesse. Ceux dont l'esprit est faible ne doivent pas en être guéris comme par miracle, pas plus que nous devons penser que parce que certains frères ont l'esprit faible et incapable de saisir toute la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur du plan divin, ils ne font pas, par conséquent, partie du corps. Au contraire, de même que le Seigneur ne recherche pas pour son Eglise ceux-là seulement qui sont physiquement bien développés, forts et robustes, ainsi il ne recherche pas seulement ceux qui ont l'esprit fort et vigoureux et sont capables de raisonner et d'analyser à fond chaque trait particulier du plan divin. Il y aura, dans le corps, des membres qui sont ainsi qualifiés, mais d'autres qui sont d'esprit faible et qui ne parviennent pas au niveau moyen de la connaissance. Quel réconfort devrions-nous donner à ces derniers ? Nous répondons que les anciens, lorsqu'ils exposent la Vérité, et tous les membres de l'Eglise dans leurs rapports mutuels, devraient réconforter ces esprits faibles, non pas nécessairement en faisant ressortir leurs faiblesses et en les en pardonnant, mais plutôt d'un point de vue général, en n'espérant pas le même degré d'avan-

(\*) Rotherham : « âme faible » ; chanoine Osty : « timides » (Diaglott également — Trad.). Pirot et Clamer : « pusillanimes » ; Maredsous : « timorés » ; Martin, Saci : « qui ont l'esprit abattu » ; Jérusalem : « les craintifs » ; Buzy : « pusillanimes » ; Lausanne, Seg. : « les esprits abattus » ; Darby et Stapfer : « qui sont découragés ».

gement et de discernement intellectuel chez tous les membres de la famille de Dieu. Personne ne devrait prétendre que ceux qui ont de telles incapacités n'appartiennent donc pas au Corps.

On tire presque la même leçon si nous acceptons l'autre version : « Consolez ceux qui sont abattus ». Certains manquent, par nature, de courage et de combativité, et quelles que soient leur bonne volonté et leur loyauté de cœur ne peuvent pas, au même degré que d'autres membres du Corps être forts dans le Seigneur ; ni « combattre le bon combat de la foi » ouvertement. Cependant, le Seigneur voit sans aucun doute leur volonté, leur intention d'être courageux, et loyaux, et les frères doivent en faire autant s'ils veulent parvenir au rang des vainqueurs.

Tous doivent admettre que le Seigneur juge ses enfants selon leur cœur, et que si ces esprits faibles ou abattus ont eu suffisamment de bon sens et de volonté pour saisir les principes fondamentaux du plan divin de rédemption par le Christ Jésus et de leur propre justification aux yeux de Dieu par la foi au Rédempteur, et si sur cette base ils ont fait une pleine consécration de leur tout au Seigneur, ils doivent être traités de toutes façons de manière à leur permettre de sentir qu'ils sont complètement et entièrement des membres du corps de Christ. D'autre part, le fait qu'ils ne peuvent pas exposer ou qu'ils ne peuvent peut-être pas discerner intellectuellement avec clarté chaque trait du plan divin, qu'ils ne peuvent pas en discuter aussi courageusement que d'autres, ne doit pas être considéré comme mettant en doute leur acceptation par le Seigneur. On doit les encourager à persévérer dans la voie de l'abnégation au service divin en faisant ce que leurs mains trouvent à faire à la gloire de l'Eternel et pour le bien de son peuple. Ils seront réconfortés à la pensée qu'au temps convenable tous ceux qui demeurent en Christ, cultivent les fruits de son Esprit et marchent dans les pas de son sacrifice auront de nouveaux corps de capacité parfaite, dans lesquels tous les membres seront capables de connaître comme ils sont connus. En attendant, le Seigneur nous donne l'assurance

que sa force s'accomplit le plus complètement dans notre faiblesse.

#### « SUPPORTEZ LES FAIBLES »

Cela implique que dans l'Eglise, certains sont plus faibles que d'autres, non seulement du point de vue physique, mais aussi du point de vue spirituel : leur organisme humain est si déchu que dans leur qualité de Nouvelles-Créatures, ils éprouvent une plus grande difficulté à croître et à se développer spirituellement. Ceux-là ne sont pas à rejeter du Corps, mais au contraire, nous devons comprendre que si l'Eternel les a estimés dignes de connaître sa grâce, cela signifie qu'il est capable de les sortir vainqueurs par celui qui nous a aimés et rachetés de son sang précieux. Il faut les soutenir par ces promesses que les Ecritures offrent : c'est quand nous sommes faibles par nous-mêmes qu'il nous est possible d'être forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force en rejetant tout souci sur lui et, par la foi, en reposant sur sa grâce ; à l'heure de la faiblesse et de la tentation, ils trouveront l'accomplissement de la promesse : « ma grâce te suffit ; ma force s'accomplit dans la faiblesse ». Toute l'assemblée peut collaborer dans cette œuvre de réconfort et de soutien, bien que, naturellement, les anciens aient une charge et une responsabilité spéciales envers eux, étant les représentants choisis de l'Eglise et, par conséquent, du Seigneur. A propos des divers membres du corps, l'Apôtre après avoir parlé des pasteurs et des instructeurs, mentionne les « aides » (1 Cor. 12 : 28). Evidemment, il serait très agréable au Seigneur que chaque membre de l'Eglise cherchât à occuper un tel poste d'« aide », non seulement pour assister les anciens choisis comme représentants de l'Eglise, mais s'aidant aussi les uns les autres, faisant le bien à tous les hommes selon que nous en avons l'occasion, mais tout spécialement à la maison de la foi.

#### « PATIENTS ENVERS TOUS »

En obéissant à cette exhortation d'user de patience les uns envers les autres en toutes circonstances, les Nouvelles-Créatures trouveront que non seulement elles obser-

vent le comportement qu'elles se doivent les unes envers les autres, mais qu'elles cultivent en elles-mêmes l'une des plus nobles grâces du saint Esprit : la patience. La patience est une grâce de l'Esprit qui trouvera d'abondantes occasions favorables de s'exercer dans toutes les affaires de la vie, envers ceux qui sont en dehors de l'Eglise aussi bien qu'envers ceux qui sont en elle, et il est bon que nous nous souvenions que le monde entier a *droit* à notre patience. Nous ne discernons ceci que lorsque nous comprenons clairement la condition de la création gémissante que nous révèlent les Ecritures. Nous y voyons l'histoire de la chute et comment tous en ont été affectés. Nous y voyons la patience de Dieu à l'égard des pécheurs et son merveilleux amour dans leur rédemption, et dans les dispositions qu'il a prises non seulement pour bénir et exalter son Eglise hors de la boue fangeuse de l'horrible fosse du péché et de la mort, mais aussi dans les dispositions glorieuses en faveur du monde entier de l'humanité. Nous y voyons encore que la grande difficulté pour les humains vient de ce qu'ils sont victimes des tromperies de notre Adversaire, « le Dieu de ce Monde », qui maintenant les aveugle et les mystifie ». — 2 Cor. 4 : 4.

Il est certain que cette connaissance devrait nous donner la patience ! Et si nous avons de la patience avec le monde, combien devrions-nous en avoir davantage avec ceux qui ne sont plus du monde, mais qui, par la grâce de Dieu, profitent des conditions de son pardon en Christ Jésus, ont été adoptés dans sa famille et cherchent maintenant à marcher dans ses pas. Quelle patience affectueuse et longanime *devrions-nous* avoir à l'égard de ces co-disciples, membres du Corps du Seigneur ! Assurément, nous ne *pourrions* que manifester de la patience envers eux, et certainement notre Seigneur et Maître désapprouverait tout particulièrement l'impatience manifestée à l'encontre de l'un quelconque d'entre eux, et de quelque manière il la réprimanderait. En outre, nous avons même grand besoin de patience vis-à-vis de nous-mêmes au milieu de la détresse actuelle, de nos faiblesses et de nos luttes avec le monde, la chair et l'Adversaire. En apprenant à appré-

cier ces faits, cela nous aidera à nous rendre plus patients envers tous.

« PRENEZ GARDE

QUE NUL NE RENDE A PERSONNE MAL POUR MAL »

Ce *conseil* ne s'adresse pas seulement à l'individu : c'est une injonction faite à l'Eglise dans son ensemble et applicable à chaque assemblée du peuple du Seigneur. Il implique que si quelqu'un de la maison de la foi manifeste quelque disposition à se venger, à user de représailles, à rendre le mal pour le mal, soit à l'égard des membres-frères, soit envers ceux du dehors, l'Eglise n'outrépassera pas ses droits en prenant acte d'un tel comportement. Au contraire, il est du devoir de l'Eglise d'y *prendre garde*. « *Prenez garde* que nul ne rende à personne mal pour mal », signifie : veillez à ce que cet état d'esprit convenable soit observé au milieu de vous parmi les frères. Si donc, les anciens venaient à apprendre que des faits se passent, visés par cette injonction, il serait de leur devoir de reprendre avec bienveillance les frères ou les sœurs selon la Parole du Seigneur. S'ils refusent d'écouter, les anciens auraient alors le devoir de présenter la chose à l'assemblée. C'est alors que l'Eglise aurait la charge de prendre connaissance de la conduite peu convenable de l'un quelconque de ses membres. Ainsi, non seulement nous devons veiller les uns sur les autres, et considérer les autres avec un tendre intérêt afin de constater qu'ils ne font pas de pas en arrière, mais nous devons prendre garde, que tous recherchent, au contraire, ce qui est bien. Nous devrions nous réjouir chaque fois que nous constatons un progrès dans une bonne direction et nous devrions le louer, en donnant notre approbation en tant qu'individus et en tant qu'assemblées du peuple du Seigneur. En agissant ainsi, comme le suggère l'Apôtre, il nous est possible de toujours nous réjouir, et pour de bonnes raisons, car en s'aidant ainsi mutuellement, les membres du Corps de Christ croîtront personnellement en amour et dans la ressemblance à leur Chef (Tête) et deviendront de plus en plus aptes à recevoir avec lui l'héritage du Royaume.

« PRENONS GARDE L'UN A L'AUTRE  
POUR NOUS EXCITER A LA CHARITE  
ET AUX BONNES ŒUVRES »

— Héb. 10 : 24 —

Quelle affectueuse et admirable pensée est exprimée ici ! Alors que d'autres considèrent leurs compagnons pour les critiquer ou les décourager, ou pour profiter égoïstement de leurs faiblesses, la Nouvelle-Création doit faire le contraire ; elle doit étudier avec soin les dispositions des autres afin d'éviter de dire ou de faire des choses qui blesseraient sans nécessité, provoqueraient la colère, etc., et afin, au contraire, de les exciter à l'amour et à la bonne conduite.

Et pourquoi pas ? Toute l'attitude du monde, de la chair et du diable ne provoque-t-elle pas l'envie, l'égoïsme, la jalousie, et n'excite-t-elle pas au mal, au péché en pensées, en paroles et en actions ? Dès lors, pourquoi les Nouvelles-Créatures du Corps de Christ non seulement devraient s'abstenir de telles provocations envers elles-mêmes et envers les autres, mais aussi s'engager à provoquer ou à exciter dans la direction inverse, vers l'amour et les bonnes œuvres ? Il est certain que cette exhortation comme tous les avertissements et exhortations de la Parole de Dieu, est raisonnable autant que profitable.

« LE RASSEMBLEMENT DE NOUS-MEMES » (D.)

*« N'abandonnant pas le rassemblement de nous-mêmes, comme quelques-uns ont l'habitude [de faire], mais nous exhortant [l'un l'autre], et cela d'autant plus que vous voyez le jour approcher. » — Héb. 10 : 25.*

L'injonction du Seigneur, par la bouche de l'Apôtre, concernant le rassemblement de son peuple, est en plein accord avec ses propres paroles, « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Matt. 18 : 20). L'objet de ces rassemblements est clairement indiqué : l'avancement mutuel dans les choses spirituelles ; ce

sont les occasions favorables pour s'exciter à plus d'amour pour le Seigneur et pour les frères, pour croître dans les bonnes œuvres de toutes sortes qui glorifieraient notre Père, béniraient les frères, et feraient du bien à tous les hommes selon que l'occasion s'en présente. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, il ne sait pas ce qu'il dit et se trompe lui-même (1 Jean 4 : 20) ; ainsi en est-il, croyons-nous, pour ceux qui disent : Il me tarde d'être avec le Seigneur et de jouir de sa présence si, en attendant, ils négligent les occasions de se réunir avec les frères, et ne jouissent pas de leur compagnie et de leur communion.

Il est dans la nature des choses que chaque être humain doit rechercher quelque compagnie, et l'expérience atteste la véracité du proverbe « Qui se ressemble, s'assemble ». Si donc on n'apprécie pas la communion de ceux qui s'affectionnent aux choses spirituelles, si on ne la désire pas, si on ne la recherche pas, si on ne profite pas des occasions d'en jouir, nous pouvons être sûrs que ce sont là de fâcheux symptômes de notre condition spirituelle. L'homme naturel aime l'amitié et la compagnie naturelles de ses semblables et s'en réjouit ; il fait des projets et des arrangements avec ses associés dans le domaine des affaires et des distractions, quoique leurs expériences et leurs espérances et plans mondains communs soient vraiment très limités en comparaison des espérances excessivement grandes et précieuses de la Nouvelle-Création. A mesure que notre entendement se transforme par le renouvellement du saint Esprit, notre soif d'amitié n'est pas supprimée, mais elle se porte simplement vers de nouvelles directions où nous trouvons un merveilleux champ de communion, d'investigation, de discussion et de réjouissance : l'histoire passée et présente du péché et de la création gémissante, le récit divin de la rédemption et de la délivrance prochaine de la création gémissante, notre haut-appel au cohéritage du Seigneur, les preuves que notre délivrance est proche, etc. Quel champ fertile pour la méditation, l'étude, l'amitié fraternelle et la communion !

Il n'est pas étonnant que nous disions que celui qui n'apprécie pas le privilège de se réunir avec d'autres pour la discussion de ces sujets est, à certains égards, un malade spirituel, qu'il soit ou non capable de diagnostiquer sa propre maladie. Il est possible qu'il soit affligé d'une sorte d'orgueil spirituel et de suffisance qui le conduisent à se dire : je n'ai pas besoin d'aller à l'école commune de Christ, d'être enseigné avec ses autres disciples ; je veux prendre des leçons particulières du Seigneur chez moi, et il m'enseignera à part des leçons plus approfondies et plus spirituelles. Il y en a plutôt peu qui paraissent être affligés de cet égoïsme spirituel, de s'imaginer être meilleurs que d'autres des frères du Seigneur, et de croire que ce dernier se départirait de sa manière habituelle de faire et des directives données dans sa Parole, pour les servir en particulier, simplement parce qu'ils ont d'eux-mêmes une estime plus grande que celle qu'ils devraient avoir, et parce qu'ils le demandent. Ces frères devraient se souvenir que le Seigneur ne leur a fait personnellement aucune promesse de bénédiction tant qu'ils sont dans cette attitude de cœur et de conduite. Au contraire, « l'Éternel résiste aux orgueilleux et fait grâce aux humbles ». L'Éternel bénit ceux qui écoutent ses instructions et y obéissent, disant : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements. » Pour ceux qui sont dans une bonne attitude de cœur, il leur suffit amplement que le Seigneur ait ordonné de s'assembler en son nom, qu'il ait promis des bénédictions spéciales même à deux ou trois qui lui obéissent et que l'Église représente son Corps, qu'elle doit prospérer « par les liens des membres » [v. Eph. 4 : 16 (Cr.) — Trad.], s'édifier soi-même et « s'édifier les uns les autres » comme membres dans toutes les grâces et les fruits de l'Esprit. Parfois la difficulté n'est pas purement un égoïste spirituel, mais en partie la négligence de la Parole de Dieu et un penchant à la compréhension humaine en supposant que la promesse « ils seront tous enseignés de Dieu » implique un enseignement individuel, l'un à part de l'autre. Les habitudes des Apôtres, leurs enseignements et l'expérience des enfants de Dieu contredisent tous une telle pensée.



D'un autre côté, pourtant, nous ne devons pas simplement désirer le nombre, l'apparence et la popularité, mais devons nous souvenir que la bénédiction promise du Seigneur est faite à « deux ou trois d'*entre vous* », et aussi par la bouche de l'Apôtre l'exhortation s'adresse « au rassemblement de *nous-mêmes* ». Ce n'est pas un esprit sectaire qu'inculquent ici le Seigneur et l'Apôtre, lorsqu'ils font comprendre que les assemblées ne doivent pas être des assemblées mondaines dans lesquelles le peuple du Seigneur doit prendre part, mais des assemblées chrétiennes, des assemblées de ceux qui connaissent la grâce de Dieu et l'ont acceptée en se consacrant entièrement à lui et à son service. On ne doit pas pousser les gens du monde à venir à ces réunions. Ils ne sont pas « d'*entre vous* », de même que « vous n'êtes pas du monde ». S'ils étaient attirés, soit par la musique, soit par d'autres moyens, l'esprit de l'injonction serait perdu, car là où abonderait l'esprit du monde, et un désir de plaire et d'attirer les mondains, très rapidement l'objet véritable de la réunion serait perdu de vue. Il est montré que cet objet véritable est « de vous édifier *vous-mêmes* sur la très-sainte foi », de « vous édifier *les uns les autres* », « de vous exciter *les uns les autres* à la charité et aux bonnes œuvres ». — Jude 20 ; 1 Thess. 5 : 11 ; Hébr. 10 : 24.

Que ceux qui sont *enclins au mal* se réunissent ensemble, s'ils le veulent ; que ceux qui sont *enclins à la moralité* s'assemblent de leur côté, et que les engendrés de l'Esprit *s'assemblent* en vue de leur édification et selon les directives de la Parole de l'Eternel. Cependant, s'ils négligent de le faire, que les conséquences fâcheuses qui s'ensuivront ne soient pas imputées au Chef (Tête) de l'Eglise, ni aux fidèles apôtres qui ont indiqué clairement et avec force la conduite convenable à suivre et ont eux-mêmes montré l'exemple.

Cela ne signifie pas qu'il faille interdire l'entrée aux réunions de l'Eglise aux gens du dehors s'ils sont assez intéressés pour désirer entrer, « voir votre ordre » [v. Col. 2 : 5], et être bénis par votre sainte conduite ; vos exhortations

aux bonnes œuvres, votre amour et vos exposés de la Parole divine de la promesse, etc. L'Apôtre indique ceci très clairement en 1 Cor. 14 : 24. Le point que nous voulons établir est que notre « rassemblement de nous-mêmes » n'est pas un rassemblement d'incroyants, où l'on cherche constamment à briser le cœur des pécheurs. Le pécheur devrait être libre d'y assister, mais libre aussi d'observer l'ordre et l'amour qui règnent parmi les consacrés du Seigneur, afin qu'ainsi, bien qu'il ne comprenne qu'en partie, il puisse être convaincu de ses péchés en discernant l'esprit de sainteté et de pureté dans l'Eglise, et convaincu de ses erreurs de doctrine en contemplant l'ordre et la symétrie de la vérité qui prévalent parmi le peuple du Seigneur. — Comparez 1 Cor. 14 : 23-26.

#### CARACTERE DES REUNIONS

du peuple de l'Eternel. Nous remarquons tout d'abord que, sur ce sujet, comme sur d'autres, le peuple du Seigneur est laissé sans lois et règlements rigides, libre de s'adapter aux conditions changeantes selon l'époque et le pays, libre d'exercer l'esprit de bon sens, libre de chercher la sagesse qui vient d'en haut, et de manifester à quel point il a développé la ressemblance du Seigneur sous la discipline de la Loi d'Amour. Cette Loi d'Amour ne manquera pas de recommander la modestie quant à toutes innovations ou à tous changements apportés aux coutumes de l'Eglise primitive ; on prendra garde et on hésitera à faire des changements radicaux sauf si l'on discerne leur nécessité, et même alors on cherchera à garder intact l'esprit de chaque exhortation, de chaque instruction et de chaque pratique de l'Eglise primitive.

Dans l'Eglise primitive, nous avons l'exemple des apôtres comme instructeurs spéciaux. Nous avons celui des anciens, accomplissant une œuvre pastorale, une œuvre d'évangélisation, une œuvre de prophétisation ou de prédication publique. D'après une image détaillée qui nous est donnée en 1 Cor. 14, il nous est permis de juger que chaque membre de l'Eglise était encouragé par les apôtres à faire servir tout talent et tout don qu'il pouvait posséder pour

glorifier l'Éternel et pour servir les frères ; ce faisant, il s'exerçait et se fortifiait dans le Seigneur et dans la Vérité, aidant les autres et étant à son tour aidé par d'autres. Cet exposé d'une réunion ordinaire de l'Eglise au temps de l'Apôtre ne pourrait pas être suivi pleinement et dans tous ses détails de nos jours, en raison des « dons de l'Esprit » particuliers qui ne furent accordés que temporairement à l'Eglise primitive pour convaincre les gens du dehors, aussi bien que pour encourager personnellement les premiers chrétiens en un temps où, sans ces dons, il aurait été impossible d'être édifié ou de faire des progrès quelconques. Néanmoins, de cette coutume de l'Eglise primitive, approuvée par l'Apôtre, nous pouvons tirer certaines leçons précieuses et utiles qui peuvent servir aux petits groupes du peuple de Dieu partout, selon les circonstances.

La principale leçon est celle d'une assistance mutuelle, « s'édifiant l'un l'autre dans la très sainte foi ». Ce n'était pas la coutume que l'un ou même plusieurs des anciens prêchent régulièrement ou fassent ou essaient de faire toute l'œuvre d'édification. C'était la coutume que chaque membre fasse sa part, celle des anciens étant plus importante selon leurs capacités et leurs dons, et nous pouvons voir que cela était un arrangement très utile et apportait une bénédiction non seulement à ceux qui écoutaient, mais également à tous ceux qui y participaient. D'ailleurs, qui ne sait que même l'orateur le plus médiocre ou la personne la plus illettrée peut, si son cœur est plein d'amour pour le Seigneur et plein de dévotion pour lui, communiquer des pensées qui seront précieuses à tous ceux qui peuvent les entendre ? Le genre de réunions décrit ici par l'Apôtre était évidemment un exemple de la plupart des réunions tenues par l'Eglise. L'exposé montre qu'il s'agissait d'une réunion mixte à laquelle, si on adaptait l'exposé à notre époque, l'un pourrait exhorter, un autre expliquer, un autre prier, un autre proposer un cantique, un autre lire un poème qui lui semblerait adapté à ses sentiments et ses expériences, en harmonie avec le sujet de la réunion ; un autre pourrait citer quelques passages bibliques sur le

sujet en discussion, et ainsi le Seigneur pourrait se servir de chacun et de tous ces membres de l'Eglise dans l'instruction et l'édification mutuelles.

Notre pensée n'est pas qu'il n'y ait jamais eu de prédication dans l'Eglise primitive. Au contraire, nous trouvons que partout où les apôtres allaient, ils étaient considérés comme étant tout spécialement capables d'expliquer la Parole de Dieu; comme ils n'étaient probablement dans chaque lieu que pour peu de temps, il est vraisemblable qu'ils s'occupaient presque entièrement de tous les services de prédication publique quoique, nous n'en doutons pas, d'autres réunions d'un caractère général (« social »)(\*), ouvertes à tous, avaient lieu également. Cette même pratique de prédication apostolique fut, sans nul doute, suivie par d'autres qui n'étaient pas des apôtres, tels que par ex. Barnabas, Timothée, Apollos, Tite, etc., et les mêmes libertés servirent également à certains qui en abusèrent et exercèrent une bien mauvaise influence: Hyménée, Philète et d'autres.

Là où le Seigneur n'a pas établi de loi positive, il serait mal à propos pour nous ou pour d'autres de fixer une loi. Pourtant, nous offrons quelques suggestions à savoir que l'Eglise a certains besoins spirituels auxquels il faut pourvoir :

(1) *L'instruction* est nécessaire dans les sujets plus spécialement prophétiques et aussi dans les doctrines morales, et en ce qui concerne le développement des grâces chrétiennes.

(2) A cause des méthodes différant plus ou moins dans l'usage des langues, à cause aussi de la pénétration plus ou moins grande de l'esprit et des degrés différents de perception spirituelle entre ceux qui sont des bébés en Christ et ceux qui sont plus mûrs en connaissance et en grâce, il est sage que des occasions favorables soient offertes où chacun sera encouragé à exprimer sa compréhension des choses qu'il a apprises soit par la lecture, soit par l'audition,

(\*) « *Social meetings* » : réunions comme celles de « louanges » et de « témoignages » où chacun peut plus ou moins participer. — Trad.

à l'effet que s'il ne les a pas bien comprises, il puisse être éclairé sur le sujet par les explications des autres.

(3) Il devrait y avoir de fréquentes réunions régulières où une occasion complète et raisonnable serait donnée à quiconque d'exposer ce qu'il pourrait croire être une manière de voir la vérité différente de celle que, d'une manière générale, l'*Ecclésia* soutient peut-être et approuve.

(4) Non seulement il devrait y avoir des services de culte dans toutes les réunions du peuple du Seigneur, mais l'expérience montre l'utilité pour *chacun de confesser de sa bouche*, devant ses frères, soit par le témoignage, soit par la prière, son attachement au Seigneur.

#### LA DOCTRINE EST ENCORE NECESSAIRE AUJOURD'HUI

Concernant la première proposition : nous vivons en un temps où l'on se moque des doctrines en général, et où bon nombre de gens prétendent que la doctrine et la foi n'ont aucune valeur en comparaison des œuvres et de la moralité. Nous ne pouvons partager cette opinion, parce que nous la trouvons entièrement en désaccord avec la Parole divine qui place la foi en premier lieu et les œuvres en second. C'est notre foi que l'Éternel accepte, et c'est selon notre foi qu'il nous récompensera, quoi qu'il s'attende bien entendu à ce qu'une-foi forte produise autant de bonnes œuvres que le permette le vase terrestre. Telle est la règle de foi établie partout dans les Écritures : « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. » « C'est ici la victoire qui a vaincu le monde, [savoir] notre foi » (Héb. 11 : 6 ; 1 Jean 5 : 4). Personne ne peut donc vraiment être un vainqueur s'il n'exerce pas la foi en Dieu et dans ses promesses ; pour exercer la foi dans les promesses de Dieu il doit les comprendre, et cette occasion favorable et cette capacité de se fortifier dans la foi viendront en proportion de sa compréhension du plan divin des Ages et des grandes et précieuses promesses qu'il contient. En conséquence, la doctrine (l'instruction) est importante, non simplement pour la connaissance que doit avoir le peuple de Dieu et

dont il doit jouir et qui est bien au-dessus de la connaissance du monde dans les choses de Dieu, mais en particulier à cause de l'influence que cette connaissance exercera sur toutes les espérances, sur tous les buts et sur la conduite. « Et quiconque a cette espérance en lui se purifie, comme lui est pur » (1 Jean 3 : 3) est une expression scripturale qui s'accorde tout à fait avec les déclarations précédentes. Celui qui veut s'efforcer de se purifier, d'améliorer sa conduite, doit, pour y réussir, commencer par où commencent les Ecritures, par le cœur, et il doit progresser en utilisant pour cette purification, les promesses inspirées. Cela signifie avoir une connaissance des doctrines de Christ.

Cependant, il est à propos que nous distinguions clairement et que nous différencions entre les doctrines de Christ et les doctrines des hommes. Les doctrines de Christ sont celles que lui-même et ses apôtres inspirés ont placées devant nous dans le Nouveau Testament. Les doctrines des hommes sont représentées dans leurs credo dont bon nombre sont nettement et sérieusement en désaccord avec les doctrines du Seigneur, et tous en désaccord les uns avec les autres. De plus, il ne suffit pas que nous recevions les doctrines une seule fois, car ainsi que le donne à entendre l'Apôtre, nous recevons les trésors de la grâce de Dieu dans de pauvres vases de terre non étanches et, par conséquent, si nous cessons de recevoir, nous cessons d'avoir; c'est pourquoi il est nécessaire que nous ayons « ligne sur ligne, précepte sur précepte », et que nous renouvelions et révisions notre étude du plan divin des Ages, en nous aidant de tout ce que la providence divine peut nous fournir comme guides et comme aides, et en cherchant à obéir autant que possible à l'injonction de l'Apôtre de « n'être pas des auditeurs oublieux mais des faiseurs d'œuvre », et ainsi « mettant la Parole en pratique ». — Jacques 1 : 22-25.

Concernant notre seconde proposition : il est possible qu'elle ne soit pas tout de suite aussi pleinement appréciée que la première. Il se peut qu'un grand nombre, sinon tous, pensent que ceux qui peuvent exprimer la vérité le

plus clairement, le plus aisément, le plus exactement, devraient-êre les seuls à le faire, et que les autres devraient garder le silence, écouter et apprendre. Cette pensée est juste à beaucoup d'égards. Notre idée n'est pas que quiconque soit placé pour enseigner ou considéré comme instructeur ou que ses paroles soient reçues comme autant d'instructions alors qu'il est incapable de dispenser l'instruction et ne saisit pas clairement le plan divin. Mais il y a une grande différence entre établir de telles personnes pour enseigner (comme dans le cas des anciens) et avoir une réunion dans laquelle tous les membres de la Nouvelle-Création auraient une occasion favorable de *s'exprimer, brièvement ou de poser des questions*, étant entendu que leurs questions ou leurs doutes ou leurs expressions ne sont pas endossées par l'Eglise comme étant les sentiments de tous. Dans de telles réunions, il est possible que des idées fausses soient présentées sous forme de questions, non pas dans l'intention d'enseigner ces opinions, ni avec le dessein de les imposer, mais pour les entendre critiquer si besoin est, ou approuver si elles sont dignes de recommandation. Toutefois, de telles occasions ne devraient être sanctionnées qu'en présence de quelqu'un qui soit avancé dans la Vérité et capable de donner une raison scripturale pour sa foi et de montrer le plus parfaitement possible la voie du Seigneur. Quelqu'un peut demander : quel avantage peut-il sortir de cette manière de faire ? Nous répondons que nous avons souvent vu la démonstration de ces avantages. Il est souvent difficile, parfois impossible, d'exposer les choses de la manière la plus simple et la plus directe, et il est également impossible à tous les esprits, pourtant honnêtes, de saisir un sujet avec un égal degré de clarté même en partant de la même illustration. D'où la valeur des questions et des présentations variées de la même vérité comme le montrent les paraboles du Seigneur qui exposent des sujets de divers points de vue, offrant ainsi une vue de l'ensemble plus complète et plus harmonieuse. Nous avons également remarqué que la **présentation** embrouillée et quelque peu maladroite d'une vérité peut,

parfois, pénétrer dans certains esprits là où une présentation plus solide et plus logique avait échoué, l'incompétence de l'orateur n'ayant, à certains égards, d'égal que le plan inférieur de raison et de jugement chez l'auditeur. Nous devons nous réjouir si l'Évangile est prêché et trouve place dans des cœurs affamés, quel qu'en soit le moyen, car, explique l'Apôtre : « quelques-uns prêchent le Christ par envie et par un esprit de contention ». Nous ne pouvons que nous réjouir si quelques-uns sont amenés à la vraie connaissance de l'Éternel, même s'il nous faut grandement regretter les mobiles inconvenants de la présentation, ou encore l'imperfection de la présentation comme dans l'autre cas. C'est le Seigneur, la Vérité et les frères que nous aimons et que nous désirons servir. C'est pourquoi il nous faut nous réjouir de tout ce qui produit les résultats désirés, et prendre nos dispositions de façon à ne pas gêner ce que nous reconnaissons comme un fait. Cela ne signifie pas que des gens illogiques et incompetents doivent être *établis* dans l'Église pour enseigner, ni que nous devons nous imaginer que les présentations illogiques seraient en général les plus heureuses. Bien au contraire. Néanmoins, nous ne devons pas *méconnaître entièrement* que ce que nous voyons est parfois un moyen de bénédiction pour certains esprits et qu'il a comme précédent l'usage de l'Église primitive.

En faveur de notre troisième proposition : quelle que soit l'assurance que nous ayons de posséder la vérité, il serait certainement peu sage de notre part de fermer et de verrouiller la porte à l'interrogation et aux exposés contradictoires d'une manière si absolue que serait exclu tout ce qui pourrait être considéré comme de l'erreur par le conducteur de la réunion ou par toute l'assemblée. Il ne doit prévaloir d'exclusive totale que sur le seul point suivant : les Nouvelles-Créatures ne s'assemblent pas pour discuter de sujets temporels, de sciences et de philosophies mondaines, mais uniquement pour y étudier la révélation divine ; et dans cette étude de la révélation divine, l'assemblée devrait en premier lieu, en dernier lieu et toujours,



distinguer entre les principes fondamentaux des doctrines de Christ (qu'aucun membre n'a le droit de changer ou d'altérer, ni consentir à les voir remettre en question) et la discussion de doctrines proposées lesquelles doivent être en accord avec les principes fondamentaux. Ces doctrines proposées devraient pouvoir être examinées à fond et librement en tous temps ; il devrait y avoir des réunions dans lesquelles elles pourraient être entendues. Cela ne signifie pourtant pas qu'on devrait y revenir sans cesse et qu'il faille permettre à quelque membre de mettre le désordre et la distraction dans chaque réunion et dans chaque sujet avec quelque marotte particulière. Que cette marotte soit considérée et discutée une bonne fois à un moment opportun en présence de membres bien versés dans la Vérité ; si l'assemblée écarte l'idée proposée comme non scripturale et que le promoteur de la question n'en soit pas convaincu, qu'il s'abstienne au moins d'attirer à nouveau l'attention de l'Eglise pendant un temps assez long — un an peut-être. A ce moment-là, il pourrait sans inconvénient réclamer un nouvel examen qui pourrait être accordé ou non, selon que l'assemblée penserait que le sujet en vaut ou n'en vaut pas la peine.

Ce sur quoi nous insistons, c'est que, à moins qu'il y ait une telle issue, deux dangers peuvent se présenter. D'une part, le danger de tomber dans la condition que nous voyons régner dans les églises nominales de la Chrétienté où il est impossible de s'adresser à leurs ouailles au cours de leurs réunions régulières d'église, tout moyen d'accès étant gardé avec soin. D'autre part, l'autre danger que l'individu ayant une théorie qui s'impose à son jugement comme une vérité (quelque fausse et irrationnelle qu'elle puisse être) ne serait jamais satisfait à moins d'être entendu, mais voudrait continuellement imposer le sujet ; au contraire, s'il a eu une occasion favorable de se faire entendre, même s'il n'est pas convaincu de l'erreur de son argument, il sera désarmé devant l'inconvenance qu'il y aurait pour lui d'imposer le sujet à ceux qui l'ont déjà entendu et ont rejeté son idée.

Notre quatrième proposition : Si étrange que cela puisse paraître, la croissance en connaissance peut conduire à la perte de la piété. Nous trouvons nos capacités si réduites et notre temps pour les choses religieuses si limité, que si notre attention se porte avec force dans une seule direction, elle est sujette à diminuer grandement dans d'autres directions. Le chrétien ne doit pas être tout tête sans cœur, ni tout cœur sans tête. L'« esprit de sobre bon sens » nous enjoint à cultiver tous les fruits et les grâces qui sont nécessaires pour arrondir et accomplir un caractère parfait. De nos jours, la tendance dans tous les domaines est dans la direction opposée : se spécialiser. Un ouvrier fait cette part-ci, un autre ouvrier cette part-là, si bien qu'à présent très peu d'ouvriers connaissent un métier à fond comme autrefois. La Nouvelle-Créature doit résister à cette tendance et « faire droits ses sentiers » en conséquence, de peur que ne cultivant qu'un seul élément de grâce, elle se trouve en danger de chute pour n'avoir pas exercé convenablement une autre faculté ou un privilège donné par Dieu.

On trouve les caractéristiques de la dévotion chez tous les humains à un degré de développement plus ou moins grand. On nomme ces facultés mentales la vénération et la spiritualité qui appellent à leur aide les organes de la conscience, de l'espérance, de l'harmonie. Si ceux-ci sont négligés, l'intérêt porté à la Vérité et l'amour pour elle dégèneront de telle sorte qu'au lieu que notre cœur soit conduit au Seigneur avec une plus grande appréciation de son amour, et avec un plus grand désir de lui plaire, de l'honorer et de le servir, nous trouverons que les organes inférieurs s'unissent à la controverse, prennent la place des organes supérieurs ; les recherches se feront davantage à la lumière de philosophies intellectuelles dans lesquelles entreront l'esprit de combativité et de destruction, d'ambition, de querelle et de vaine gloire. La Nouvelle-Création a donc besoin non seulement que chaque réunion comporte une partie consacrée à l'adoration, à la prière et à la louange, mais encore croyons-nous qu'une réunion

spéciale orientée dans le sens de l'exercice de la piété ait lieu chaque semaine. Au cours de cette réunion, l'on donnerait l'occasion de témoigner sur des expériences chrétiennes, non pas selon la coutume fréquente en revenant de un à vingt ans en arrière pour raconter une première conversion, etc., mais en rendant un témoignage récent reflétant la condition de cœur à ce moment-là, et durant la semaine écoulée depuis la dernière réunion du même genre. De tels témoignages récents se prouvent utiles à ceux qui les entendent. Parfois ils les encouragent par le récit d'expériences favorables, et parfois ils les reconfortent par la narration d'épreuves, de difficultés, de perplexités, etc., car ils peuvent ainsi discerner qu'ils ne sont pas seuls à avoir des expériences difficiles et parfois des échecs.

Ainsi, tous peuvent apprendre plus complètement la signification des paroles de l'Apôtre : « Ne trouvez pas étrange le feu ardent qui est au milieu de vous, qui est venu sur vous pour votre épreuve, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire » (1 Pi. 4 : 12). Ils se rendent compte que tous ceux qui appartiennent à Dieu ont des épreuves et des difficultés, et chacun apprend ainsi à sympathiser avec l'autre ; à mesure que le lien de la sympathie augmente, l'esprit secourable augmente, et l'esprit d'amour aussi — le saint Esprit. Il est avantageux que ces réunions au milieu de la semaine portent sur un sujet suggéré au rassemblement du dimanche précédent, et ce sujet présent à l'esprit de chacun des membres de l'assemblée devrait les inspirer à remarquer les expériences présentes de la vie, à en prendre note, en particulier dans le sens du sujet choisi pour la semaine. Sans aucun doute, chaque chrétien a beaucoup d'occasions de noter chaque semaine les leçons et les expériences de la vie sous divers aspects, mais la majorité des chrétiens ne réfléchissant pas, n'observant pas, laissent passer ces précieuses leçons sans les discerner, et ils apprennent surtout à la suite d'expériences de la vie plus grandes et plus amères ce qu'ils auraient pu mieux apprendre s'ils avaient pris garde aux agissements journaliers du Seigneur à leur égard par ses moyens providentiels.

Prenons un exemple : supposez que le sujet de la semaine ait été « la paix de Dieu » tiré du texte « La paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, gardera vos cœurs » (Phil. 4 : 7). Chaque frère, chaque sœur devrait remarquer pendant la semaine à quel point ce texte a trouvé son application dans son propre cas, et quelles choses ont paru interrompre et empêcher cette paix souveraine, amenant ainsi l'inquiétude, le mécontentement. Ces expériences et les leçons qu'on en tire, racontées par ceux du groupe plus experts, et par ceux moins experts (hommes et femmes), non seulement porteraient à l'attention des uns et des autres leurs propres expériences faites durant la première partie de la semaine, mais dans la seconde partie de la semaine ajouteraient à leurs propres expériences les leçons et les expériences des autres, élargissant ainsi leurs sympathies et les conduisant de plus en plus à discerner les beautés de la paix en contraste avec la lutte : la bénédiction de la paix de Dieu dans le cœur, et comment il est possible d'avoir cette paix même au sein du tumulte et de la confusion ou de conditions de détresse sur lesquelles nous ne pouvons rien. L'aspect de dévotion de ces réunions ajoutera à leur profit. Celui qui se rend compte avec le plus de pénétration de ses propres défauts et qui s'efforce avec le plus d'ardeur à croître dans les grâces de l'Esprit, sera le plus résolu dans ses exercices religieux envers l'Éternel et dans ses désirs de lui plaire et d'être de plus en plus participant de son saint Esprit (\*).

Dans ces réunions comme dans toutes les autres réunions, il est évident que c'est en conservant l'ordre qu'on peut accomplir le plus grand bien, non au point de détruire la vie et la liberté dans la réunion, mais en préservant sa liberté sans anarchie ou sans désordre, mais dans une contrainte sage, aimante et aimable. Par exemple : on devrait s'entendre à l'avance sur le caractère de la réunion, et ce serait le devoir du président de le maintenir avec une

(\*) Il y a dix [édition de 1915 — Trad.] réunions du genre décrit ici tenues par l'Église de Brooklyn chaque mercredi soir. Elles se tiennent dans diverses localités à l'avantage des petits groupes qui les constituent et qui comprennent entre sept et soixante-cinq assistants.

fermeté raisonnable, affectueuse. Il doit être entendu que ces réunions de témoignages ne sont pas des réunions de questions générales ni des réunions pour la discussion ou pour la prédication, que d'autres réunions sont prévues et que ceux qui désirent y assister sont les bienvenus, mais que la réunion de témoignages a un objectif bien défini. Pour maintenir ainsi la réunion dans cet esprit et pour éviter des discussions particulières ou des répliques d'un individu à l'autre, le dirigeant (ou président — Trad.) étant celui qui a été choisi pour représenter toute l'assemblée, devrait être le seul à répondre aux autres ou à les critiquer, et quand cela est *nécessaire* seulement. C'est une obligation pour lui de veiller à ce que certains témoignages ne soient pas longs au point d'être ennuyeux, et que la réunion ne soit pas prolongée au delà d'une durée raisonnable et convenue. Toutes ces choses revenant au président impliquent que ce dernier devrait être un Ancien de l'Eglise. Un novice, insuffisamment expérimenté, serait exposé, même avec les meilleures intentions, à être soit trop faible soit trop sévère pour appliquer des principes à cette occasion ; il pourrait soit gâter les réunions par trop de mollesse ou trop de sévérité, soit offenser un frère ou une sœur estimables en reprenant et en appliquant des règles convenables d'une manière maladroite. De plus, le président d'une telle réunion doit être un Ancien de l'Eglise ou quelqu'un de compétent, pour occuper la position d'Ancien dans l'Eglise, afin qu'il puisse avoir une connaissance suffisante de la Parole, une expérience dans la grâce et une capacité d'enseigner pour pouvoir donner une parole d'encouragement ou un conseil, ou un avis utile en *réponse* aux divers témoignages présentés. Car « combien est agréable une parole dite à propos ! » (Seg.), combien plus utile, souvent, que tout un discours dans d'autres circonstances. — Prov. 15 : 23.

Bien que dans ce qui précède, nous ayons indiqué divers intérêts qu'on doit servir dans les réunions, nous n'avons décrit en détail que la dernière réunion qu'en fait nous considérons comme l'une des plus importantes de toutes,

celle qui aide le plus dans la croissance spirituelle. Voyons maintenant quels bons arrangements peuvent être pris pour les autres réunions. Celles-ci diffèrent selon les circonstances, les conditions et le nombre des membres de l'assemblée — l'*Ecclésia*, le corps. Si l'assemblée compte cinquante membres environ, et si certains d'entre eux sont particulièrement aptes à parler en public et à exposer clairement la Vérité, nous pensons qu'un service de prédication dans la semaine pourrait, en général, être profitable, surtout comme étant une réunion à laquelle on pourrait inviter des amis, des voisins ou d'autres. Toutefois, si dans la providence du Seigneur, personne de l'assemblée n'est spécialement qualifié pour présenter un discours cohérent, logique, raisonnable sur quelque sujet scriptural, nous croyons qu'il vaut mieux ne pas essayer ce genre de réunion, ou que le temps soit réparti entre plusieurs frères ayant une certaine capacité de traiter en public un sujet scriptural ainsi partagé, le thème étant le même et les frères parlant à leur tour. Ou bien ces anciens pourraient alterner, l'un ce dimanche, un autre le dimanche suivant, et ainsi de suite, ou encore deux ce dimanche, deux le dimanche suivant et ainsi de suite. Il semble que les meilleurs intérêts de l'Eglise entière soient conservés en suscitant et en accordant des occasions favorables à *tous* les frères *selon* leur capacité, en estimant toujours que l'humilité et la clarté dans la Vérité sont absolument les principes essentiels et non le langage fleuri et l'éloquence.

Pourtant, la réunion la plus importante, à notre jugement, la plus utile, après la réunion de culte qu'on a d'abord décrite, est celle dans laquelle toute l'assemblée des croyants prend part sous la direction tantôt de tel président tantôt de tel autre. Pour ces réunions, on peut proposer à la discussion un sujet ou un texte de l'Écriture. Le président qui a examiné d'abord le sujet devrait être chargé de le répartir entre des frères avancés en leur fixant si possible une semaine à l'avance la partie à traiter ; ils pourraient ainsi arriver à la réunion prêts à offrir des suggestions, chacun dans la section particulière du sujet

qui lui a été confiée. Ces principaux participants à l'examen du sujet (peut-être deux ou peut-être une demi-douzaine, ou davantage, selon le nombre des personnes compétentes, l'effectif de l'assemblée et l'importance du sujet) trouveront très utiles les nouvelles Bibles béréennes [en anglais — Trad.] avec les références aux ÉTUDES et AUX TOWERS [en anglais, jusqu'à la mort de l'Auteur — Trad.] et les Index topiques. Qu'ils présentent la question dans leur propre langage, ou qu'ils trouvent des extraits spéciaux bien choisis des ETUDES, des TOURS [publiées jusqu'à la mort de fr. Russell — Trad.] qu'ils peuvent lire en faisant quelques remarques appropriées.

Après que la réunion a été ouverte par la louange et la prière, celui qui préside peut rappeler dans l'ordre fixé les sujets à traiter; lorsque chaque orateur désigné a présenté ce qu'il a préparé sur la partie du sujet qui lui a été réservée, le président devrait donner la parole à la classe entière pour discuter et s'exprimer soit en accord, soit en opposition avec ce qui a déjà été présenté par l'orateur. Si la classe ne semble pas disposée à discuter, et a besoin d'être sollicitée, le président le fera en posant des questions habiles. Seul, le président doit s'adresser aux orateurs ou essayer de *répondre* ou d'harmoniser leurs déclarations; bien entendu, il peut inviter n'importe quel orateur à préciser sa position ou ses raisons. Les orateurs doivent tous adresser leurs remarques au président et jamais l'un à l'autre directement; ainsi le danger de toute question personnelle et de toute dispute peut être évité. Le président ne devrait prendre d'autre part dans la discussion que celle qui vient d'être décrite, mais il devrait être capable, à la fin, de faire la synthèse des diverses idées émises et de résumer brièvement le sujet tout entier d'après son propre point de vue, après quoi il terminerait la réunion par la louange et des actions de grâces.

Chaque point peut être ainsi traité et le sujet tout entier bien élucidé et examiné de manière à être clairement discerné par tous; ou bien, dans certains des sujets plus complexes, le président pourrait plutôt faire un résumé

et donner son opinion à la fin de l'examen de chaque partie traitée. Nous ne connaissons pas de meilleur genre de réunion que celui-ci pour une étude complète de la Parole divine. Nous le considérons ordinairement comme beaucoup plus profitable que la prédication habituelle pour la majorité des rassemblements du peuple du Seigneur.

Une réunion de ce genre comprend tous les points couverts plus haut par les suggestions numérotées 1, 2 et 3. Touchant le premier, ceux à qui sont assignées les parties importantes ont la pleine occasion d'exercer toutes les capacités qu'ils possèdent. Quant au second point, tous ont la possibilité de participer, de poser des questions, de présenter des suggestions, etc. en suivant chacun des principaux orateurs sur les différents points exposés. Quant au troisième point, il est également couvert par une telle réunion parce que les sujets pour chaque semaine devraient être choisis de préférence par la classe entière, et non par le dirigeant, et une semaine au moins avant leur discussion.

N'importe qui de l'assistance dans une telle réunion devrait avoir le privilège de présenter sa question ou son sujet, et l'esprit d'amour, de sympathie, d'assistance et de considération pénétrant l'assemblée devrait être tel que tout sujet convenable devrait être entendu avec respect. Dans le cas d'une demande spéciale touchant un sujet supposé contraire aux idées générales de l'assemblée, tout en demeurant dans les limites des principes fondamentaux de l'Évangile, on devrait accorder à la personne désireuse de faire discuter son sujet, un temps raisonnable pour le présenter ; à cette occasion, c'est elle qui aura surtout la parole dans un temps pouvant être limité, disons, à trente minutes ou plus ou moins, selon l'importance du sujet et de l'intérêt que la classe y prend. Une fois la présentation faite, la question devrait être discutée par les autres membres de la classe ; la personne qui a proposé la question devrait avoir ensuite la parole quelques minutes pour répondre brièvement à des objections qu'auront faites les autres, et le président reprendra la parole pour clore la réunion.



Un autre genre de réunion qui s'est prouvée très utile pour l'étude de la Parole est connu sous l'appellation de « Cercle béréen pour l'étude de la Bible ». Ce ne sont pas purement et simplement des cercles de lecture, mais une étude systématique du plan divin dans tous ses aspects, repris point par point. Les divers tomes des ETUDES DANS LES ECRITURES, traitant les sujets comme ils le font, dans un ordre suivi et logique, constituent (avec la Bible) des livres de textes pour ces études bibliques ; toutefois, dans l'intérêt même de ces classes, il est nécessaire que le président et l'assemblée fassent clairement la distinction entre lire et étudier. Pour ce qui concerne la lecture, tous les chers amis peuvent aussi bien, et peut-être mieux, la faire chez eux. L'objet de ces études est de reprendre chaque sujet tel qu'il est présenté en un ou plusieurs paragraphes, et de le discuter à fond entre les assistants, en évoquant des passages bibliques parallèles, etc., en examinant complètement le sujet, et, si possible, en obtenant que chaque membre de la classe exprime sa pensée touchant la question particulière à l'examen, après quoi on passe au sujet suivant. Certains de ces Cercles béréens ont pris un an ou deux pour l'étude d'un simple tome des ETUDES DANS LES ECRITURES, et ce avec grand intérêt (\*) et profit.

QUE CHACUN SOIT PLEINEMENT PERSUADE  
DANS SON PROPRE ESPRIT

— Rom. 14 : 5 —

Tous les esprits logiques se plaisent à chercher à être *bien fixés* si possible, touchant chaque détail de la vérité, et l'Apôtre déclare que chaque membre de l'Eglise devrait s'efforcer d'y parvenir pour lui-même — « en son propre esprit ». Cependant, c'est une faute commise en général que d'essayer d'appliquer cette règle (bonne quand elle concerne une personne) à une Eglise ou à une classe d'études

(\*) Il y a trente-quatre [édition 1915 — Trad.] réunions de ce genre, en rapport avec l'Eglise de Brooklyn, qui se tiennent dans diverses localités et le soir, à des dates qui conviennent le mieux aux amis qui y assistent. Ces réunions sont dirigées par divers anciens.

bibliques, de contraindre tous les membres à *conclure* (« décide ») exactement de la même façon sur la signification de la Parole de l'Éternel. Il est bien que nous désirions que tous puissent « voir face à face » [v. Esaïe 58 : 8, note D], mais il n'est pas raisonnable d'espérer y parvenir, sachant que tous sont déçus de la perfection, non seulement de corps, mais aussi d'intelligence (« mind ») et que ces imperfections se signalent dans tous les domaines, ainsi qu'en témoignent les diverses formes de têtes qu'on trouve dans toute assemblée. Les divers genres et degrés d'instruction reçue sont également d'importants facteurs pour favoriser ou pour empêcher l'unité d'opinions.

Pourtant, l'Apôtre ne déclare-t-il pas que nous devrions être tous unis dans une même pensée ? Que nous serons tous enseignés de Dieu de sorte que nous aurons tous l'esprit de sobre bon sens ? et que nous devrions croître en grâce et en connaissance, nous édifiant les uns les autres dans la très sainte foi ?

Oui, tout cela est vrai, mais il n'est pas dit qu'on y parviendra en une seule réunion. Non seulement les enfants de Dieu ont des têtes différemment développées et une expérience ou une instruction différentes, mais en outre ils sont d'âges différents en tant que Nouvelles-Créatures : des enfants, des adolescents, des adultes. Nous ne devons donc pas être surpris si certains sont plus lents que d'autres à comprendre, et par conséquent, plus lents à être pleinement persuadés en leur propre esprit concernant certaines des « choses profondes de Dieu ». Il leur faut saisir les *principes fondamentaux* : que tous étaient des pécheurs, que Christ Jésus, notre Conducteur, nous a *rachetés* par son sacrifice achevé au Calvaire ; que nous sommes maintenant à l'École de Christ pour être enseignés et formés pour le Royaume et son service, et que nul n'entre dans cette École si ce n'est ceux qui ont fait une pleine consécration de leur tout à l'Éternel. Ces choses, il faut que tous les comprennent et les approuvent pleinement et toujours, sinon nous ne pourrions même pas les reconnaître comme des frères-bébés dans la Nouvelle-

Création ; cependant, nous avons tous besoin de patience les uns pour les autres, et d'indulgence pour les singularités des autres, et à l'appui de la patience et de l'indulgence il faut que l'*amour* augmente chaque grâce de l'Esprit, à mesure que nous nous rapprochons de sa plénitude.

Cela étant, toutes les questions, toutes les réponses, toutes les remarques (dans les réunions où plusieurs participent) devraient *concerner* toute l'assemblée présente (et non personnellement un ou plusieurs membres) ; elles devraient donc être *adressées au président* qui est le représentant de tous, sauf si, pour plus de commodité, le président invite celui qui a la parole à faire face à l'auditoire et à s'adresser directement à lui. C'est pourquoi aussi, après avoir exposé son point de vue personnel, chacun doit écouter tranquillement le point de vue des autres et non chercher à discuter ou à exposer de nouveau sa position personnelle déjà connue. Ayant eu l'occasion qui lui a été offerte, chacun doit faire confiance au Seigneur pour qu'il guide, enseigne et montre la Vérité, et il ne devrait pas insister pour que tous soient *contraints à voir* chaque détail comme lui le voit, ni même comme la majorité le voit. « Unité, sur les choses essentielles ; charité, sur celles qui ne le sont pas », telle est la règle qu'il convient de suivre.

Néanmoins, nous convenons que chaque détail de la vérité est important, que la moindre erreur est préjudiciable et que le peuple du Seigneur devrait prier et s'efforcer d'atteindre à l'unité dans la connaissance, mais nous ne devons pas obtenir ceci par la force. L'unité d'esprit sur les premiers principes fondamentaux de la Vérité est la chose importante, et si cette unité est maintenue, nous pouvons avoir confiance que notre Seigneur *guidera* tous ceux qui la maintiennent, dans toute la vérité convenable et nécessaire pour eux. C'est sous ce rapport que les conducteurs du troupeau du Seigneur ont besoin d'une sagesse spéciale, d'amour, de force de caractère, de clarté dans la Vérité, de façon qu'à la fin de chaque réunion, celui qui a présidé puisse être capable de résumer les

idées tirées de l'Écriture et laisser tous les esprits sous leur bienfaisante influence, lui-même s'exprimant d'une manière claire, positive, aimable sans jamais être dogmatique, sauf sur les principes fondamentaux.

### SERVICES FUNEBRES

A l'occasion de funérailles, lorsque plus ou moins de solennité règne parmi les amis qui assistent aux obsèques, le corps sans vie, les cœurs brisés et les yeux en larmes, le crêpe, etc., tout contribue à faire sentir que la mort n'est pas l'amie de l'homme, mais son ennemie. De telles occasions sont donc très favorables pour présenter la Vérité et il convient d'en tirer parti. Beaucoup de ceux qui sont intéressés maintenant à la Vérité Présente, ont reçu leurs premières impressions d'un discours funèbre. En outre, beaucoup de personnes assisteront à ce service et écouteront alors qu'elles auraient trop de préjugés, et trop de crainte de l'opinion de leurs amis pour assister à l'un quelconque des services ordinaires de la Vérité. En conséquence, nous conseillons que de telles occasions soient employées d'une manière aussi efficace que le permettront les circonstances. Si le défunt est un croyant, et que sa famille lui soit opposée, il aurait dû rédiger un acte dans lequel il déclarait sa volonté qu'un discours soit prononcé lors de ses funérailles par un représentant de la Vérité. Si le défunt est un enfant et que les parents soient tous deux dans la Vérité, il n'y aura aucune difficulté, mais si l'un des deux seulement est sympathisant et l'autre opposé, la responsabilité de l'affaire incombe au père bien que la femme ait parfaitement le droit de faire connaître son point de vue à son mari ; ce dernier devrait donner à ses suggestions une considération raisonnable, sans toutefois éluder sa propre responsabilité devant Dieu en tant que chef de famille.

Dans nombre de petits groupes, il se trouve des frères tout à fait qualifiés pour faire un discours intéressant et profitable, adapté à cette circonstance, et qui n'ont pas besoin de nos suggestions ni de celles de quelqu'un d'autre,

mais dans la plupart des petits groupes de consacrés il ne se trouve personne qui puisse faire ce genre de discours. Pour cette raison, nous offrons quelques suggestions touchant une méthode profitable pour assurer ce service. Le frère qui en est chargé ne sera pas, si possible, un proche parent du défunt ; cependant, s'il n'y en a pas d'autre, il n'est pas inconvenant que ce soit un fils ou un mari ou un père qui conduise le service. S'il n'a pas l'habitude de parler en public et ne connaît pas bien le sujet, le mieux pour lui pourrait être d'adapter à son usage personnel et aux circonstances les suggestions données ci-dessous, d'en écrire le texte et de le lire aux amis réunis. Ce texte, d'une écriture très lisible, ou tapé à la machine à écrire, devrait être lu plusieurs fois à haute voix avant de le faire devant le public, de manière que le débit puisse être régulier, distinct et aussi compréhensible que possible. Nous voulons suggérer encore que s'il ne se trouve aucun frère compétent pour la circonstance, il n'est nullement inconvenant que ce soit une sœur qui fasse cette lecture à la condition qu'elle se couvre la tête.

Voici ce que nous suggérons pour conduire le service et faire un discours aux funérailles d'un frère dans le Seigneur :

(1) Commencer le service par le chant d'un cantique approprié sur une mélodie modérément lente : « Roc séculaire », « Plus près de Toi, mon Dieu », « Douce lumière, conduis-moi ! », « Beaucoup dorment, non pour toujours », ou un autre.

(2) Si certains membres de la famille font partie d'une église confessionnelle et désirent réserver une partie du service à leur ministre de culte, c'est maintenant qu'il conviendrait de lui laisser lire quelques versets de l'Écriture sur la résurrection, ou prier, ou les deux. Si personne ne fait cette demande on passe directement de (1) à (3).

#### ESQUISSE D'UN DISCOURS FUNEBRE

(3) Chers Amis : Nous voici rassemblés pour rendre un dernier hommage à la mémoire de notre ami et frère, et confier ses restes à la tombe : la poussière à la poussière,

la cendre à la cendre. Malgré le fait qu'il n'y a rien de plus commun dans le monde que la mort, et son cortège de maladies, de douleurs et d'afflictions, néanmoins nous trouvons impossible comme êtres intelligents, de nous habituer à de tels déchirements de liens d'amitié, du foyer, de l'amour, de la fraternité. Pansons la plaie comme nous le voulons, elle demeure douloureuse même si, comme le déclare l'Apôtre, en tant que chrétiens nous « ne sommes pas affligés comme les autres qui n'ont pas d'espérance ». Que trouverions-nous de plus à propos aujourd'hui qu'un examen de cette bonne espérance, présentée à nous dans l'Évangile, comme le baume de Galaad capable de guérir les chagrins de la terre comme rien d'autre ne peut faire.

Cependant, avant de considérer les espérances placées devant nous dans l'Évangile (l'espérance d'une résurrection des morts, l'espérance d'une vie future dans une condition beaucoup plus heureuse que la présente), il n'est pas inconvenant de poser la question : Pourquoi avons-nous besoin d'une telle espérance ? Pourquoi la mort ne nous est-elle pas épargnée plutôt que de nous donner une espérance de résurrection des morts ? Pourquoi Dieu ne nous laisse-t-il vivre que peu de jours ou d'années, remplis de difficultés ? Et pourquoi sommes-nous alors fauchés comme l'herbe qui se dessèche ? Pourquoi les liens du cœur sont-ils brisés, les arrangements familiaux troublés par cette grande ennemie de notre race, la mort qui, depuis les six mille ans écoulés, a tué plus de cinquante [vingt — Edit. (\*)] milliards d'êtres humains, nos frères selon la chair, enfants d'Adam ? Pour des esprits qui réfléchissent, on ne peut concevoir de question plus intéressante que celle-ci ?

L'incroyance nous affirme qu'étant purement et simplement des animaux de l'échelon supérieur, nous naissons, vivons et mourons comme le fait la bête, et qu'il n'y a aucune vie future prévue pour nous. Pourtant, tout en frémissant à une telle pensée, et incapables de prouver le contraire par une expérience personnelle, nous, en tant qu'enfants de Dieu, avons entendu la Parole de notre Père

---

(\*) Voir Appendice du vol. 1er, 1re partie. — Trad.

« parlant de paix par Jésus Christ notre Seigneur ». Le message de paix que notre cher Rédempteur nous donne à nous ses disciples, ne nie pas les faits ; il ne dit pas qu'il n'y a ni douleur, ni chagrin et ni mort, au contraire. Il déclare : « Je suis la résurrection et la vie ». Il nous dit encore que « tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et ils sortiront ». Ah ! Que ce démenti à la voix de l'incroyance nous est doux ! Il apporte l'espérance, et l'espérance apporte la paix dans la proportion où nous apprenons à connaître Dieu et à nous confier en lui, ainsi qu'au Fils dont nous avons entendu les paroles, et qui est entrain d'exécuter les miséricordieux desseins du Père.

Pourtant, si l'Éternel a ainsi en vue une résurrection, et si le message de la résurrection apporte paix, repos et espérance, n'est-il pas encore à propos pour nous de demander : Pourquoi Dieu devait-il d'abord laisser détruire l'homme pour dire plus tard à l'humanité, par une résurrection et par la bouche du Psalmiste (Ps. 90 : 3) : « Retournez, fils des hommes. » Pourquoi ne pas les avoir gardés en vie ? Pourquoi ne pas empêcher le chagrin, la douleur et la mort ? Nous répondons que les Ecritures, et les Ecritures seules, nous donnent l'explication des conditions présentes : rien d'autre ne jette la moindre lumière sur le sujet. Les Ecritures témoignent que Dieu, à l'origine, créa notre race parfaite, droite, à sa propre image et à sa ressemblance, que c'est par la désobéissance que nos premiers parents tombèrent de leur noble condition (vinrent sous le châtiment du péché qui est la *mort*) et que ce châtiment du péché qui fut prononcé contre Adam, le père, engage sa race toute entière par une voie naturelle. La progression du péché s'est accrue avec les générations humaines ; et la maladie, la souffrance et la mort se sont accélérées en proportion.

Nous avons été tous mal instruits quand on nous a enseigné que le salaire du péché d'Adam, le père, la malédiction, le châtiment, devait être une éternité de tourments, que nous et toute l'humanité avons hérité ce châtiment indescriptible comme résultat du péché originel, et que seuls,

ceux qui sont devenus des disciples de Jésus, des saints consacrés, échapperaient à ce tourment éternel. Cependant, chers amis, nous trouvons que la Parole de Dieu ne soutient aucun plan semblable — déraisonnable, injuste et méchant. Au contraire, les Ecritures déclarent tout à fait clairement, que le salaire du péché c'est la *mort*, que la vie éternelle c'est le *don* de Dieu, et que nul ne peut avoir ce *don* sauf ceux qui deviennent vitalement unis au cher Fils de Dieu. Par conséquent, nous voyons que puisque les méchants ne recevront pas la vie éternelle, ils ne pourraient pas souffrir une vie éternelle de malheur. La déclaration scripturale est très claire et très raisonnable : « Dieu *exterminera tous les méchants.* » — Ps. 145 : 20 (Martin).

Remarquez avec quelle netteté cela fut déclaré à Adam, le père, lorsqu'il fut mis à l'épreuve ; c'est à ce moment-là même et dans ce lieu même que nous devrions rechercher une déclaration faite par notre Père céleste sur ce que serait le châtiment de sa juste colère. Nous y lisons que l'Eternel avait pourvu abondamment aux besoins de nos premiers parents dans les divers arbres fruitiers vivifiants du Paradis et qu'il éprouva purement et simplement leur obéissance en leur interdisant de manger ou même de goûter ou de toucher le fruit d'un arbre particulier. Ce fut cette désobéissance qui amena leur exclusion hors du Paradis — des arbres (bosquets) de vie, et par suite, apporta graduellement les conditions de mort qui règnent encore, et ceci en s'accroissant ; personne n'ignore que la moyenne de la vie humaine aujourd'hui est beaucoup inférieure à celle d'Adam le père qui vécut « *neuf cent trente ans* ».

Voici les paroles de l'Eternel telles qu'elles sont présentées dans la Genèse : « Au jour que tu en mangeras, tu mourras certainement. » Ce « jour », l'Apôtre Pierre nous l'explique, était un jour de l'Eternel, au sujet duquel il dit : « Mais n'ignorez pas cette chose bien-aimés, c'est qu'*un jour est devant le Seigneur comme mille ans* » ; ce fut au cours de ce « jour » qu'Adam mourut et aucun de ses



descendants n'a jamais vécu un jour entier de mille ans. Après qu'Adam eut transgressé, les paroles de condamnation de l'Éternel montrent très clairement qu'il n'avait nullement la pensée de tourmenter ses créatures, et que la malédiction n'allait pas plus loin que la destruction de la vie présente et les tribulations qui résultent de la condition de mort. Voici comment l'Éternel parle de la malédiction à Adam : « A la sueur de ton visage tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes au sol, car c'est de lui que tu as été pris ; car tu es poussière et tu retourneras à la poussière. » — Gen. 2 : 17 ; 3 : 19 ; 2 Pi. 3 : 8.

C'est certainement une grande cause de réjouissance que de discerner que la terrible doctrine du tourment éternel et son imposition non seulement sur nos premiers parents mais sur tous leurs descendants, tous leurs enfants, est une fausse doctrine qui ne nous est pas venue de la Bible, mais des « siècles de ténèbres ». En aucun sens du mot, elle ne se trouve dans la déclaration de l'Éternel. Ecoutez l'explication qu'en donne l'Apôtre Paul, en plein accord avec le récit de la Genèse. Il dit (Rom. 5 : 12) : « ... par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le [comme résultat du] péché la mort, et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché ». Que pourrait-il y avoir de plus raisonnable ou de plus sensé ou de plus satisfaisant que cette explication divine de la mort ? Savoir, que c'est le résultat du péché ; que mis à l'épreuve, notre père, Adam, perdit tous ses droits et privilèges par sa désobéissance et tomba sous cette malédiction de la maladie et de la souffrance, du chagrin, des difficultés et de la mort ; que nous, sans qu'il soit besoin d'aucune épreuve (il est inutile de nous éprouver, nous qui avons hérité des propensions au péché et des faiblesses), nous sommes frappés par cette même sentence divine contre le péché, c'est-à-dire la *mort*, et qu'en tant que race, nous descendons graduellement dans la tombe par la faiblesse, la maladie, la souffrance et l'affliction ?

Cette explication satisfait notre jugement, et elle fait comprendre que l'enfant qui ne vit qu'une heure, un jour,

une semaine ou un mois participe à la souffrance et au processus de la mort aussi bien que ceux qui vivent quelques années plus longtemps et participent en personne à la transgression des lois de la droiture. « Voici, j'ai été enfanté dans l'iniquité, et dans le péché ma mère m'a conçu » déclare l'Écriture à ce sujet. « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. »

Mais alors, où est l'espérance ? Quel secours peut-il être apporté à une aussi misérable condition de choses ? Que peut-on faire pour ceux qui, actuellement, dans tout l'univers, souffrent, s'affligent et meurent ? Que peut-on faire pour les cinquante [vingt (\*)] milliards d'êtres déjà descendus dans la prison de la mort ? Nous répondons qu'ils ne peuvent certainement rien faire pour eux-mêmes. Six mille ans d'efforts humains pour se libérer de la maladie, de la souffrance et de la mort ont prouvé, sans le moindre doute, le manque total de base de toute espérance de ce genre. Ceux qui espèrent ne peuvent le faire qu'en regardant à l'Éternel, le Dieu de notre salut. Il a proposé un salut, et la Bible est la révélation du glorieux plan des Âges que Dieu est en train d'exécuter pas à pas. Le premier pas fut celui de la rédemption, le paiement [« dépôt du prix » — Edit.] du châtement qui était contre nous — le châtement de la mort. Il fut payé [« pourvu » — Edit.] par notre Seigneur Jésus qui « mourut, le juste pour les injustes, afin de nous amener à Dieu ». Personne de la race condamnée ne pourrait se racheter lui-même, et par conséquent, sûrement, ainsi que le montre le Prophète : « Un homme ne pourrait en aucune manière racheter son frère, ni donner à Dieu sa rançon. » Cependant, la situation très critique de l'homme devint l'occasion favorable pour Dieu qui envoya Jésus lequel donna pour nous sa *vie intacte*, sa vie qui était « sainte, innocente, séparée des pécheurs », séparée de la race mourante. Cette vie, Dieu l'accepte comme le prix correspondant et la compensation à la vie condamnée d'Adam le père, et ainsi elle est efficace pour nous tous qui sommes des enfants d'Adam, parce que nous

(\*) Voir Appendice du vol. 1er, 1re partie. — Trad.

ne fûmes pas condamnés pour *notre* compte *personnel*, mais « par la désobéissance d'un seul homme » ; c'est pourquoi Dieu peut être juste et peut nous libérer grâce à l'obéissance et à la rançon d'un seul — Jésus Christ, notre Seigneur. De lui, il est écrit qu'il « s'est donné lui-même en rançon pour tous, témoignage [qui devait être rendu] en son propre temps ». — 1 Tim. 2 : 6 — D.

Remarquons en passant, chers amis, que notre Seigneur Jésus n'a pas purement et simplement racheté l'Eglise, mais comme le déclarent clairement les Ecritures « il est la propitiation [satisfaction] pour nos péchés [les péchés de l'Eglise], et non pas seulement pour les nôtres, mais aussi pour le monde entier ». — (1 Jean 2 : 2). Ici, Dieu merci, nous avons la raison de la bonne espérance qui nous rend capables, ainsi que le suggère l'Apôtre, de ne pas nous affliger comme les autres qui n'ont pas d'espérance, ou qui n'ont qu'une faible espérance non fondée sur la déclaration positive de la Parole de Dieu.

Mais dira quelqu'un : il y a longtemps que Jésus est mort. Pourquoi est-il encore permis au péché et à la mort de régner et d'engloutir la famille humaine ? Nous répondons que pendant quatre mille ans Dieu a différé l'envoi du *sacrifice*, et qu'il diffère encore l'envoi de la bénédiction garantie par ce sacrifice, et qui doit en résulter en fin de compte — bénédiction qui se réalisera au « temps marqué » par Dieu. L'objet de ce délai, expliqué par les Ecritures, est double :

En premier lieu, pour permettre la naissance d'un nombre suffisant d'êtres humains pour emplir ou peupler toute la terre, lorsqu'elle sera portée à la perfection d'Eden et que, dans son ensemble, elle sera le Paradis de Dieu restauré à une plus grande et plus vaste échelle. Durant le temps présent, les hommes obtiennent une certaine somme d'expérience avec le péché et la mort, et apprennent une partie d'une très importante leçon, savoir l'excessive culpabilité du péché et son caractère indésirable. Dès que le temps du Seigneur sera venu (et que nous ne croyons pas éloigné), il accomplira sa promesse et établira son Royaume

dans le monde. Ce Royaume liera Satan, restreindra toutes les puissances et influences qui travaillent maintenant dans le sens du péché et de la mort, et fera en sorte que la connaissance de l'Éternel remplisse la terre entière. Ainsi Christ bénira-t-il la famille humaine et la relèvera-t-il degré par degré, vers la noble perfection dans laquelle elle fut créée — à l'image de Dieu représentée en Adam le père. On appelle cette période de bénédiction, le Royaume millénaire, et c'est pour lui que le Seigneur nous a enseigné à prier : « Que ton Règne vienne ; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel ». Il faudra tout ce jour de mille ans de bénédiction et de rétablissement pour établir sur la terre la droiture (« righteousness ») sur une base solide, et pour mettre à l'épreuve tous les humains, de manière à déterminer ceux qui, par leur obéissance à Christ, peuvent être comptés dignes de la vie éternelle, et ceux qui, en pleine connaissance, mais préférant le péché, seront condamnés à la Seconde Mort — à la destruction éternelle de devant la présence du Seigneur et de devant la gloire de sa force ». Ces bénédictions de l'Âge millénaire s'appliquent, non seulement aux seize cents millions d'humains actuellement [écrit en 1904] vivants, mais aussi aux cinquante [vingt milliards — Edit. voir note précédente. Appendice (Vol. 1, note 1<sup>re</sup> partie) — Trad.] déjà dans la tombe, la grande prison de la mort d'où notre Seigneur Jésus les appellera pour profiter des occasions favorables du Royaume ; comme il le déclare : « Je tiens les clefs de la mort et du hadès. » — Apoc. 1 : 18 — v. note D.

En second lieu, chers amis, l'Éternel a retardé la venue de la bénédiction et des occasions favorables générales pour le monde, depuis que notre Seigneur nous a rachetés [est mort pour nous — Edit.], afin que pendant cet Âge de l'Évangile, il pût choisir parmi les humains qu'il a rachetés [pour qui il mourut — Edit.], un « petit troupeau », une classe « élue », des disciples, des saints. Il recherche ainsi « un peuple particulier », « une Sacrificature royale » qui lui soit associée dans ce Royaume millénaire, non pour avoir part avec le monde au rétablissement

des conditions terrestres, pourtant parfaites, grandioses et glorieuses, et à un séjour édénique si désirable soit-il, mais pour une faveur supérieure encore, pour être comme leur Seigneur, des êtres-esprits, participants de la nature divine, bien au-dessus des anges, des principautés et des puissances, et des participants de sa gloire. Quelle merveilleuse espérance ! Et comme elle parle au cœur de chacun de ceux qui ont entendu l'invitation et sont devenus des disciples de Jésus et cherchent à marcher sur ses traces comme il nous en a donné l'exemple ! Quelle bénédiction ce sera de parvenir à cette gloire, à cet honneur et à cette immortalité qui sont offerts à l'Eglise à la Première Résurrection ! Et quel grand privilège ce sera d'être associé à notre Seigneur pour dispenser les faveurs divines à toute la création gémissante, et pour inviter quiconque le voudra à venir à l'eau de la vie et à en prendre gratuitement ! Oui ; alors, dans le Royaume, l'Esprit et l'Epouse diront : « Viens » (Car il y aura une Epouse alors, le mariage de l'Agneau ayant lieu à la fin de cet Age de l'Evangile), « et que celui qui veut, prenne gratuitement de l'eau de la vie » (Apoc. 22 : 17). Ne sont-ce pas là deux bonnes raisons pour lesquelles Dieu a retardé de donner la bénédiction aussitôt que fut achevé le sacrifice de la rédemption au Calvaire ? Assurément, il y a tout lieu de nous réjouir de ce retard et d'avoir en conséquence l'occasion d'être appelés et d'affermir notre appel et notre élection.

Voilà, chers amis, un bref exposé des glorieuses espérances qui animaient notre cher frère dont nous honorons la mémoire aujourd'hui. Ces espérances étaient comme une ancre à son âme ; elles le rendirent capable de demeurer ferme du côté du Seigneur et de partager volontairement le sort de ceux qui confessent le Maître et qui cherchent à porter chaque jour leur croix pour le suivre. Il possédait de nobles qualités que sans doute beaucoup d'entre vous ont reconnues ; pourtant nous ne fondons pas nos espérances et nos joies à son sujet en supposant qu'il fut parfait, mais en sachant que Christ Jésus était son Rédempteur parfait, qu'il se confiait en lui et que

celui qui se confie en lui ne sera jamais confondu mais finalement sortira vainqueur. Nul doute que notre cher frère possédait d'estimables qualités que nous pouvons tous imiter, mais nous n'avons pas besoin de prendre de modèle terrestre. Dieu lui-même nous a donné en son Fils un glorieux exemple que nous tous, comme le fit notre cher frère, devons nous efforcer d'imiter. Nous faisons bien de ne pas nous regarder les uns les autres, mais de considérer le modèle parfait, Jésus. Nous faisons bien de ne pas regarder aux imperfections naturelles que tous les humains possèdent à cause de la chute, et de nous souvenir que toutes sont couvertes, en ce qui concerne les disciples du Seigneur, par la robe de sa justice, de sorte qu'ils sont « acceptés dans le Bien-aimé ».

Pour terminer, chers amis, apprenons une leçon de la brièveté de la vie présente, et que si Dieu a en réserve de grandes bénédictions pour le monde, nous qui avons déjà entendu parler de sa grâce et de son salut en Jésus, avons des privilèges spéciaux, des occasions spéciales, et d'une manière correspondante, des responsabilités spéciales selon notre connaissance. Comme le déclare l'Apôtre : « Quiconque a cette espérance en lui se purifie comme lui est pur » [1 Jean 3 : 3]. Si nous espérons être avec le Seigneur, partager sa gloire et être associés dans l'avenir à son œuvre, nous savons que cela signifie qu'il faut que notre caractère soit transformé, que notre cœur soit renouvelé, que nous devenions non seulement purs de cœur (c'est-à-dire en intention, en volonté, en dessein, à l'égard de Dieu) mais dans toute la mesure du possible, en parole et en action également, autant que le nouvel esprit peut être capable, sous diverses circonstances, de dominer ce corps, imparfait à cause de la chute. Nous devons nous souvenir non seulement que nous devons demeurer en Jésus et sous la robe de son mérite, mais aussi cultiver de plus en plus dans notre cœur les grâces de son Esprit, et pour ce faire de bonnes résolutions sont d'un grand secours. Dans ces circonstances solennelles et avec ces pensées graves et cependant joyeuses à l'esprit,

prenons donc à nouveau la résolution quant à nous de faire tous nos efforts pour marcher plus étroitement sur les traces du Maître et de laisser la lumière de sa vérité et de sa grâce briller de plus en plus au travers de notre vie. Faisons en sorte que le monde soit meilleur et plus heureux chaque jour que nous y vivons, et autant qu'il est possible que nous glorifions Dieu dans notre cœur et dans notre esprit qui lui appartiennent. Amen.

(4) On peut faire suivre le discours d'une prière qui doit être présentée soit par l'orateur lui-même, soit par quelque autre frère compétent dans la Vérité. Il ne faut jamais inviter un ecclésiastique à prier *après* le discours. Il est à peu près certain qu'il prierait en s'adressant aux hommes et non à Dieu, et qu'il essaierait de détruire dans l'esprit des auditeurs le bon effet produit par le discours. Dans la prière, on remerciera spécialement l'Eternel pour sa grâce en Christ Jésus, et l'on appellera sa bénédiction sur tous les assistants, et en particulier, sur les membres de la famille du défunt.

(5) On peut, à propos, terminer le service par une ou deux strophes d'un cantique approprié comme on l'a suggéré précédemment.

(6) Nous recommandons simplement quelques mots de prière au bord de la fosse après la descente du cercueil.

#### MODIFICATIONS DU DISCOURS SUIVANT LES CIRCONSTANCES

Le discours qui précède, conviendrait également, bien entendu, pour une sœur, en substituant le mot « sœur » au mot « frère », mais dans le cas d'une personne du monde ou de quelqu'un qui n'a pas confessé une pleine consécration à l'Eternel, il sera nécessaire de faire plusieurs retouches au texte, que toute personne apte à discourir trouvera aisément.

S'il s'agit d'un enfant, soit de parents croyants, soit de parents incroyants, on pourra varier et adapter le discours aux circonstances ; on peut parler du défunt comme de « notre jeune ami (e), retranché (e) à la fleur de sa jeunesse

par la faux de la sinistre mort » ; s'il s'agit d'un bébé, on pourra prendre le texte « Retiens ta voix de pleurer et tes yeux [de verser] des larmes, car il y a un salaire pour ton travail, dit l'Éternel, et ils *reviendront du pays de l'ennemi* » (Jér. 31 : 15-17). Dans ce cas, il serait approprié de mettre en relief le fait, que personne ne contestera, que des enfants en bas âge ne pourraient commettre le péché qui mène à la mort, et qu'ainsi se vérifie la déclaration de l'Écriture, savoir que ce fut par la désobéissance d'un seul homme et non par la désobéissance universelle que le péché est entré dans le monde et, avec lui son résultat ou châtiment : la mort.

#### DIMES, COLLECTES, ETC.

Pour autant que nous le sachions, aucune des petites assemblées du peuple du Seigneur « de cette voie(\*) » (Actes 22: 4 — D. ; Osty ; v. note Buzy ; voir note à Actes 9 : 2 de la version de Jérusalem) n'a recours à des collectes publiques. Dès le début, nous avons soutenu l'idée d'éviter les quêtes publiques, non parce que nous croyons qu'il y a dans cette manière de procéder un péché quelconque, ou que quelque chose dans les Écritures les condamne, mais parce que la question d'argent a pris une telle place dans toutes les dénominations de la Chrétienté qu'à notre avis, éviter ces quêtes serait à la gloire de l'Éternel. Les gens qui, toute leur vie, ont été importunés pour donner de l'argent en arrivent rapidement à croire que l'œuvre de prédication et d'enseignement etc. se fait en grande partie dans un but lucratif — sinon dans un but lucratif uniquement ou principalement, du moins dans une importante mesure.

Non seulement les Écritures donnent à entendre que la majorité des fidèles du Seigneur feront partie des pauvres de ce monde, mais notre expérience l'atteste également : il n'y a pas beaucoup de riches, pas beaucoup de puissants, pas beaucoup de nobles, mais « surtout les pauvres de ce

(\*) Stapfer, Maredsous, Synodale, Crampon, Saci, Goguel et Monnier (voir note) : « Secte ». — Seg., Martin : « doctrine ».



monde, riches en foi ». Quelques-uns de ceux-ci, nous en sommes sûr, venant à des réunions où est soutenue la Vérité présente, éprouvent un soulagement en y constatant l'absence de cet esprit mondain de rapacité, et dans plusieurs cas, au moins, ce fait les a disposés en faveur de la Vérité. Ceux dont les yeux s'ouvrent à la lumière de la Vérité présente s'animent d'un tel zèle et d'une telle énergie au service de la Vérité, et d'un tel désir intense de faire briller leur lumière à la gloire du Père et du Fils, que bien des chrétiens tièdes sont portés à dire : quel en est le mobile ? Quel en est le but ? Comment serez-vous rétribués, ou quel avantage retirez-vous que vous cherchiez ainsi à m'intéresser, que vous me prêtiez des livres ou que vous dépensiez votre temps à chercher à attirer mon attention sur ces thèmes bibliques tels que vous les comprenez ? Venant aux réunions, et trouvant que même les quêtes et les quémandeurs habituels en sont absents, ces chercheurs sont d'autant plus entièrement convaincus que c'est l'*Amour* pour le Seigneur et pour sa vérité et pour son troupeau, qui a inspiré les efforts faits pour mettre la Vérité à leur portée. Même s'ils sont quelque peu prévenus contre la Vérité, ces preuves de sincérité et d'esprit de bienveillance et de générosité semblable à celui de Dieu, se recommandent comme étant les émanations de l'Esprit du Seigneur, l'esprit d'amour.

Cependant, tout en défendant ce principe, et en le recommandant de tout cœur à tous les enfants de Dieu de partout, il est de notre devoir, d'un autre côté, d'attirer l'attention sur le fait que, quelque dégradé, égoïste et avare que quelqu'un ait pu être au moment où il fut accepté par l'Éternel et consacré à lui, il ne pourrait demeurer identifié à « l'Église dont les noms sont écrits dans les cieux » et avec le Seigneur, le Chef (Tête) de cette Église, sans avoir, dans une notable mesure, gagné une victoire sur sa disposition égoïste. Nous savons bien que l'égoïsme et la ladrierie sont éloignés de l'Esprit de notre Père céleste et de notre Seigneur Jésus. Il faut donc qu'ils soient éloignés aussi de tous ceux qui, finalement, seront reconnus

comme des enfants de leur Père : tous doivent avoir un air de famille dont le principal trait caractéristique est l'amour — la bienveillance. Si, par hérédité ou à cause d'un milieu malheureux, d'une mauvaise éducation, l'esprit de la ladrerie s'est grandement développé dans la chair mortelle de quelqu'un qui a été accepté comme membre à l'épreuve de la Nouvelle-Création, il ne tardera pas à trouver un combat à mener sur ce point précis. Comme l'explique l'Apôtre, l'entendement (« mind ») de la chair combattra l'entendement de l'esprit, la Nouvelle-Créature, et il faut que l'entendement de la Nouvelle-Création remporte la victoire si l'on veut finalement obtenir la position désirée parmi les vainqueurs. L'égoïsme et l'avarice doivent être vaincus ; la piété, la libéralité et la générosité tant du cœur que de l'action doivent être cultivées avec empressement. Il est possible que des natures comme celles-là soient, jusqu'au jour même de leur mort, obligées de lutter contre la chair, mais il ne doit y avoir aucun doute au sujet de l'attitude de l'esprit (« mind »), la nouvelle volonté ; ceux qui les connaissent le mieux discernent sûrement dans leur conduite des preuves de la victoire de la nouvelle mentalité sur la mentalité (« mind ») charnelle et égoïste.

Notre opinion à propos des collectes et de toutes les questions pécuniaires à éviter dans les assemblées de l'Église n'est donc pas de décourager l'action de donner. Autant que nous pouvons l'observer, ceux qui donnent au Seigneur le plus généreusement, le plus cordialement, le plus joyeusement, sont les plus bénis par lui dans les choses spirituelles. On observera que nous ne limitons pas cette expression « Dieu aime celui qui donne joyeusement » à des dons en argent, mais nous y comprenons tous les dons et sacrifices que le peuple du Seigneur a le privilège de présenter sur l'autel du sacrifice et que Dieu nous informe qu'il lui plaît d'accepter par le mérite de notre cher Rédempteur. En vérité, partout et toutes les fois que la question suivante nous a été posée : « Devrais-je plutôt entreprendre telle ou telle affaire, et ainsi pouvoir donner largement du produit de mes mains et de mon cerveau

pour aider à répandre sa vérité ? » ou encore : « devrais-je plutôt me contenter de moins de capacité et de service dans cette direction, en prenant une autre ligne de conduite qui me permettrait de donner plus de temps et de ma personne aux intérêts de la Vérité et de son extension parmi des amis et des voisins ? » — notre réponse a été sans exception que nous devons considérer que notre temps et notre influence donnés au service de la Vérité sont encore plus appréciés aux yeux du Seigneur que des dons en argent.

En conséquence, si quelqu'un possède à la fois le talent de présenter la Vérité et celui de gagner honnêtement de l'argent, nous serions d'avis qu'il serait préférable pour lui d'exercer ce dernier talent dans une sage limite seulement, de manière à donner autant de temps, d'attention et d'énergie que possible à l'exercice de son talent plus élevé de ministre de la Vérité. Cela s'appliquerait également dans une grande mesure aux activités relatives à la diffusion de la Vérité par les imprimés, le colportage, etc.

« Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir » est un axiome que peuvent bien apprécier tous les enfants de Dieu qui ont atteint un bon degré de développement à la ressemblance divine. Dieu est le grand Donateur — il donne continuellement. Toute la création, dans chacun de ses domaines, est le résultat de cette bienveillance de la part de Dieu. Il a donné son Fils unique-engendré avec la vie, les plaisirs, les bénédictions de l'association intime avec lui. Aux fils angéliques de Dieu il a donné d'innombrables bénédictions. A notre race, dans la personne d'Adam le père, il a accordé la bénédiction de la vie, et les abondantes bénédictions de ce monde qui, malgré sa condition déchue et dégradée présente, sont merveilleuses. Non seulement il nous a donné des sens par lesquels nous pouvons nous rendre compte des odeurs et des saveurs agréables, des belles couleurs et combinaisons de couleurs, etc., etc., mais il a encore enrichi la nature d'une manière merveilleuse, généreuse pour la satisfaction de ces sens : en fruits et en fleurs, en pierres précieuses et en étoiles dans le ciel, il a prodigué ses bontés à l'homme naturel.

Lorsqu'on médite sur les bénédictions que Dieu a en réserve pour le « petit troupeau » de la Nouvelle-Création, telles que nous les révèle sa Parole, nous reconnaissons qu'elles sont extrêmement abondantes, plus que nous aurions pu demander ou penser. « Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment », — mais Dieu nous l'a révélé par son Esprit. La bienveillance, ou la générosité, l'assistance envers autrui, la bénédiction font donc partie de la ressemblance divine. Dès lors, est-il surprenant que nous devrions apprécier que « donner » est supérieur à « recevoir » ?

Dans la proportion où nous apprenons à apprécier les choses spirituelles, où nous sommes en communion avec le Seigneur et devenons participants de son Esprit, et dans la proportion où cet esprit d'amour, de bonté et de générosité est largement répandu dans notre cœur, dans la même proportion nous nous surprenons joyeux de faire du bien à tous les hommes — en particulier à la famille de la foi. L'amour en nous, comme en notre Père céleste, ne recherche pas purement et simplement son propre intérêt et son bien-être, mais il est continuellement en alerte pour remarquer quelles bénédictions peuvent être accordées à d'autres, comment la vie des autres peut s'épanouir et s'égayer, comment ils peuvent être consolés dans leurs chagrins et aidés dans leurs besoins. En vérité, c'est dans la proportion où cette nouvelle mentalité nous pénètre, où nous sommes transformés par le renouvellement de notre entendement et changés de gloire en gloire, que nous arrivons à apprécier le grand travail que Dieu a tracé pour nous dans l'avenir : l'œuvre divine de bénir toutes les familles de la terre, d'être ses agents dans la distribution des bontés célestes qu'il a préparées pour tous ceux qui viendront en accord avec lui. Les Nouvelles-Créatures trouvent donc qu'en proportion où elles croissent en grâce, et tout en appréciant encore les gloires personnelles promises, elles en viennent plutôt à penser plus particulièrement aux privilèges qu'elles auront dans leur héritage avec

leur Seigneur, de dispenser le rétablissement et toutes ses multiples bénédictions à la pauvre création gémissante, en élevant tous ceux qui le voudront à la perfection humaine d'où ils étaient tous tombés en Adam.

Cet esprit d'amour, ce désir de donner, ce désir d'aider les autres, au fur et à mesure qu'il grandit dans notre cœur dans le temps présent, nous conduit non seulement à penser avec générosité à l'égard des autres, mais aussi à nous conduire avec générosité — à vouloir sacrifier notre temps et notre influence dans l'intérêt des autres, de manière qu'ils puissent être bénis par la lumière de la Vérité présente, comme nous-mêmes l'avons été par elle. Ce même esprit nous conduit aussi, si nous n'avons pas le talent d'enseigner ou d'exposer, à chercher à employer notre talent de temps et d'occasions favorables à la distribution de tracts, etc., accompagnée de quelques paroles, si brèves soient-elles, dites à propos. Ce même esprit nous conduira plus loin encore, si nous possédons le talent d'argent, à l'employer au service du Seigneur, pour la propagation de l'Evangile. En vérité, nous croyons que le Seigneur apprécie aujourd'hui, autant qu'autrefois, l'esprit qui animait la pauvre veuve versant deux pites dans le trésor de l'Eternel; son abnégation, manifestée dans cette petite offrande, faisait d'elle selon l'estimation de notre Seigneur, et donc selon l'estimation du Père, une donatrice de la plus haute qualité: selon son cœur à lui: « elle y a jeté de sa pénurie, tout ce qu'elle avait pour vivre » (Luc 21 : 4). A sa manière, par conséquent, elle agissait pour la cause générale, à peu près dans le même sens que notre Seigneur lui-même agissait. Il donnait, non purement et simplement le nécessaire pour vivre, mais il déposait sa vie même, jour par jour, heure par heure, au service des autres, et finalement au Calvaire, il acheva l'œuvre dans le sens le plus complet.

Nous avons été porté à nous demander pourquoi notre Seigneur ne fit pas, de quelque manière, remarquer à la pauvre veuve qu'elle avait fait plus que son devoir, que si elle n'avait que deux pites, elle aurait pu les conserver

toutes les deux, ou au moins une pour ses besoins. Si cela avait été quelqu'un d'autre que le Seigneur ou l'un des apôtres qui avait rapporté le fait sans exprimer en même temps un mot d'avertissement à ce propos, nous nous serions senti parfaitement libre d'ajouter cet avertissement. Mais, après tout, nous supposons qu'il y a bien peu de personnes qui aient besoin d'un tel avertissement. Très rares sont celles à qui il faut conseiller de ne pas donner tout ce dont elles ont besoin elles-mêmes. Il peut y en avoir quelques-unes ; mais nous sommes certain que pour elles, comme pour la pauvre veuve, le Seigneur suppléerait de quelque manière, à ce que nous serions enclin de considérer comme un excès de générosité. Nous sommes tout à fait convaincu qu'il vaut mieux pour elles de se tromper dans ce sens que dans le sens opposé, « Tel disperse, et augmente encore [si cet accroissement ne vient pas dans les choses naturelles il viendra sûrement dans les choses spirituelles], et tel retient plus qu'il ne faut [ceux qui sont trop soucieux, trop prudents, trop parcimonieux, trop conservateurs], mais n'en a que disette [parfois une disette pécuniaire, mais toujours — cela est certain — une disette spirituelle] ». — Prov. 11 : 24.

Etant donné que le Seigneur n'a établi aucune loi pour son peuple en ce qui concerne la générosité, mais qu'il a laissé la question posée à ceux qui lui ont consacré *leur tout*, il est évident qu'il fait en sorte que leur consécration soit mesurée par leur conduite subséquente — leurs sacrifices, leur abnégation. La question se pose donc à juste titre à chacun de nous individuellement : Dans quelle mesure dois-je donner de mon temps, de mon influence, de mon argent, au Seigneur ? Nous répondons que si cette demande vient de quelqu'un qui a fait une pleine consécration de lui-même, et qu'il est devenu une Nouvelle-Créature, il ne peut y avoir qu'une seule réponse, à savoir qu'il n'a rien à *donner*, qu'il a déjà *tout donné* au Seigneur. S'il a conservé quelque chose, alors il n'a pas fait une pleine consécration, et il peut être certain qu'il n'a pas été pleinement accepté de l'Eternel.

Cependant, en admettant que nous ayons tout donné à l'Éternel, comment allons-nous déterminer ce que Dieu veut quant à l'emploi de ce don ? Nous répondons que chacun doit se considérer comme établi par le Seigneur pour *gérer* [pour être l'*intendant* ou l'*économiste* — Trad.] ses propres temps, influence, argent, etc., et chacun doit chercher à utiliser ces talents au mieux de sa capacité, à la gloire du Maître. Et puisqu'il a le privilège d'aller au trône de grâce, cela signifie qu'en cas de doute touchant l'emploi de ces talents, il lui est permis de demander à Dieu sa sagesse qu'il accorde libéralement à celui qui la lui demande, et qui ne fait pas de reproches [Jacques 1 : 5]. Guidé par cette sagesse qui vient d'en haut, dans la proportion où son amour et son zèle pour le Seigneur croissent jour après jour par une connaissance de la Vérité et l'acquisition de son esprit, le consacré s'apercevra qu'il donne de plus en plus de son temps, de plus en plus de son influence, et de plus en plus des moyens dont il dispose pour le service de la Vérité ; en outre, qu'il se demande comment il peut retrancher sur les diverses obligations personnelles et familiales de façon à pouvoir augmenter ses offrandes et ses sacrifices.

Comme cela est bien connu, Dieu institua un système de dîmes chez les Juifs : un dixième de tout accroissement de richesses, en céréales ou en légumes, en gros ou en petit bétail, ou en argent, devait être mis à part pour des usages sacrés comme appartenant à l'Éternel et pour ne servir qu'à des fins sacrées. Mais ceci était un arrangement pour « la maison des *serviteurs* » seulement. L'Éternel a laissé « la maison des *fils* » sans aucune loi ou règle de cette nature. Cela implique-t-il qu'il espère moins des fils que des *serviteurs* ? Non, en vérité, le fils qui serait moins intéressé dans les affaires du père que le *serviteur* serait indigne de sa place de fils, et la perdrait certainement ; un autre, possédant plus de véritable esprit de filiation, le remplacerait. Dans le cas des fils, ce n'est pas simplement un *dixième* qui doit être consacré, sacrifié, mais *chaque chose*, et tout doit être employée au service

de l'Éternel et pour sa cause selon que les occasions indiquent des voies possibles. Ainsi devons-nous avancer continuellement, déposant notre vie, notre tout, au service de la Vérité (\*).

L'Apôtre porte cette leçon à notre attention dans sa lettre aux Philippiens (4 : 17) : il leur donne l'assurance que leurs dons volontaires étaient à la fois utiles et appréciés, et il ajoute : « Non que je recherche un don, mais je recherche du fruit qui abonde pour votre compte. » Il savait que, aussi sûrement qu'ils avaient été engendrés du saint Esprit, aussi sûrement ce dernier commencerait à produire des fruits de bonnes œuvres et de générosité, et que plus cette générosité était évidente, plus il avait la démonstration de cette croissance spirituelle qui était la chose qu'il désirait réellement. Et il en est ainsi aujourd'hui. L'Éternel nous informe que tout l'or et tout l'argent lui appartiennent, ainsi que « les bêtes sur mille montagnes ». Il n'a réellement besoin d'aucun de nos efforts, ni de notre argent, mais comme ce sera à notre avantage et que cela nous aidera dans notre développement, il permet que son œuvre soit telle qu'elle nécessite tous les efforts de ceux qui, vraiment, lui appartiennent, et de tous les moyens qu'ils mettront promptement en œuvre pour le glorifier.

Comme cet arrangement est bienveillant ! Quelles bénédictions ces privilèges ont-ils déjà apportées au cher peuple de l'Éternel ! Nous ne doutons pas qu'elles seront toujours notre lot jusqu'à la fin de notre course, pour que nous puissions tous avoir le privilège béni d'engager nos talents, quels qu'ils puissent être, au service de l'Éternel. Ainsi donc, nous faisons remarquer, après l'exemple de la pauvre veuve et de ses deux pites, que personne n'est pauvre au point qu'il ne puisse montrer à l'Éternel le désir de son cœur. Il semble, comme nous le trouvons exprimé dans un passage, que notre Seigneur estime que celui qui est fidèle dans de petites choses sera fidèle dans de plus grandes et

---

(\*) Au chap. XIII, on considère les obligations des consacrés envers leur famille et la manière de les concilier avec le don de leur *tout* à l'Éternel.



de plus importantes occasions, et que c'est à ceux-là qu'il sera enclin à donner, non seulement les plus grandes occasions favorables de l'avenir, mais également les plus grandes occasions favorables du temps présent.

Notre avis est que la question « argent » soit laissée, autant que possible (et nous pensons que c'est « *complètement* ») hors de considération dans les réunions générales de l'Eglise. Nous conseillons que l'Esprit du Seigneur soit cultivé ; s'il habite richement en nous, nous serons très désireux de faire notre part à l'égard de l'assemblée, non seulement dans les dépenses courantes de l'Eglise — le loyer peut-être, ou d'autres dépenses — mais nous serons également très désireux de faire ce que nous pouvons pour répandre la lumière, qui bénit notre âme, à tous ceux qui sont encore assis dans les ténèbres. Nous conseillons encore, à ce propos, de ne pas solliciter d'argent à ceux du dehors, bien que nous ne connaîtrions aucune raison de refuser ce qu'ils offriraient. Ce serait, au moins, une indication de leur sympathie, et nul doute que ce geste leur vaudrait éventuellement, soit dans le présent soit dans la vie à venir, la reconnaissance et la récompense de celui qui a déclaré que même une coupe d'eau froide donnée à l'un de ses disciples en son nom ne resterait point sans récompense. — Matt. 10 : 42 ; Marc 9 : 41.

*Si je pouvais savoir*

**S***i je pouvais comprendre  
 Que le Seigneur sait tout  
 Et qu'Il peut me défendre,  
 Me guider jusqu'au bout ;  
 Qu'Il connaît mes souffrances,  
 Mes luttes, mes ennuis...  
 Ma paix serait immense  
 Et mon bonheur acquis.*

*Souvent je me demande  
 S'Il prend garde aux soucis  
 Des humains qu'Il commande,  
 S'Il en comprend le prix,  
 Lui, puissant Roi de gloire  
 Qui conduit l'univers,  
 Il connaît mon histoire  
 Et celle des pervers.*

*Je n'aurai plus de doute  
 Pensant à Son amour  
 Et je suivrai la route  
 Que Christ suivit un jour.  
 Au grand cœur qui se donne  
 Pour sauver de la mort,  
 Dirai-je : « Il abandonne  
 Son enfant près du port ? »*

## ETUDE VII

### LA LOI DE LA NOUVELLE-CREATION

Donner une loi implique qu'on peut l'observer. — La loi divine telle qu'elle fut écrite à l'origine. — Une loi de vie ne pouvait être donnée à la race déchue. — La rédemption ne vient pas de la loi mais de la grâce. — L'Alliance de la Loi accomplie et la Nouvelle Alliance scellée par le sacrifice unique de Christ. — La loi du Sinaï donnée à Israël selon la chair seulement. — La Loi de la Nouvelle Alliance. — Le commandement sous lequel sont développés les saints. — La Nouvelle-Création séparée et distincte dans ses relations et son alliance avec Dieu. — La croissance dans l'appréciation de la Loi parfaite. — Courir vers le but et s'y tenir ferme. — La Règle d'or. — — La loi parfaite de la liberté.

**Q**UAND une autorité compétente quelconque promulgue une loi, cela implique la capacité pour celui qui la reçoit de l'observer, ou que des dispositions ont été prises pour régler les cas d'infraction. Le fait de promulguer une loi présuppose la possibilité de sa violation ; c'est pourquoi une loi comporte toujours des pénalités. Dans le cas de père Adam qui, nous dit-on, fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et sur qui vint une sentence ou malédiction à cause de sa désobéissance à la volonté divine, nous déduisons qu'il faut qu'une loi lui ait été donnée et qu'elle ait été suffisamment explicite, autrement il n'aurait pu être justement condamné comme transgresseur par son Créateur. Nous sommes clairement informés que le péché commis en Eden fut la désobéissance à un commandement divin. L'équité de la sentence de mort qui frappa Adam, et par lui, s'étendit d'une manière naturelle à sa postérité, implique qu'il avait compris la loi à laquelle il était soumis, et qu'il la transgressa en connaissance de cause, sinon la faute en aurait été au dispensateur de la loi. Il est également évi-

dent qu'Adam était en état de recevoir la loi divine et de s'y soumettre, du fait qu'il n'y avait aucune disposition prise pour régler les infractions à cette loi — aucun médiateur — mais comme résultat de la violation de la loi, le plein châtement le frappa.

Aucun récit ne nous rapporte que le Créateur présenta à père Adam et à mère Eve un code de lois gravé sur la pierre ou de quelque autre façon ; comme une telle codification des lois est commune aujourd'hui à cause des faiblesses humaines, nombreux sont ceux qui ne peuvent comprendre de quelle manière Adam possédait une loi parfaite sous laquelle il fut éprouvé, trouvé en faute et condamné. C'est une erreur de supposer qu'il faut que des lois soient écrites d'une manière apparente — sur du papier, de la pierre, etc. — et de ne pas discerner qu'il existe une forme plus élevée encore d'écrire la loi divine : celle de créer l'homme en un tel accord avec les principes de droiture qu'il serait à propos de dire que la loi divine (l'appréciation du bien et du mal) fut écrite dans son parfait organisme. C'est de cette manière que la loi de Dieu est écrite dans son propre être et dans celui de toutes les multitudes angéliques, et de cette manière aussi la loi divine fut écrite dans la constitution même d'Adam et d'Eve. Ils n'étaient pas enclins au péché. Ils étaient, au contraire, portés à la droiture. Ils étaient droits, dans un milieu droit et parfait, et conscients de leurs obligations envers leur Créateur, avertis de leurs responsabilités à avoir à obéir à chacun de ses commandements ; ils savaient, non d'une manière vague mais précise ce qu'il avait ordonné. Ils étaient donc sans excuse pour leur transgression. On pourrait, par miséricorde, leur trouver des excuses, faisant valoir leur inexpérience, etc., touchant les sanctions, mais le fait qu'ils aient pu ne pas saisir pleinement ce qui constituerait ces sanctions contre le péché ne change en rien l'autre fait qu'ils savaient distinguer la conduite droite de celle qui ne l'était pas. Ils savaient qu'il était bien d'obéir à Dieu et mal de lui désobéir, et ceci complètement en dehors de l'appréciation qu'ils pouvaient avoir des malheurs qui suivraient la désob-

béissance. L'Apôtre confirme le récit de la Genèse dans tous ses détails en disant qu'« Adam ne fut pas séduit », qu'il transgressa en connaissance de cause, volontairement, et qu'ainsi il s'attira la malédiction, ou le châtiement du péché volontaire que son Créateur lui avait signifié auparavant : la mort.

Si nous regardons autour de nous aujourd'hui, nous trouvons que le monde en général a perdu, dans une très grande mesure, cette ressemblance originelle avec Dieu dans laquelle nos premiers parents furent créés. Les hommes ont perdu beaucoup plus qu'une appréciation intuitive du bien et du mal. La loi divine qui avait été clairement et distinctement gravée dans la nature humaine a été, dans une grande mesure, effacée au cours des six mille ans passés du « règne du péché et de la mort ». Par ses relations avec quelques membres de la famille humaine, Dieu a, dans une importante mesure, ranimé la loi originelle dans bien des cœurs, retraçant plus ou moins profondément les divers traits caractéristiques de la droiture, et cependant, même chez les plus civilisés et les plus christianisés, personne n'ose se fier sans réserve à son propre jugement sur diverses questions, quant à ce qui est droit ou non. Nous avons donc encore besoin d'avoir devant nous certains modèles divins auxquels nous pouvons aller, et d'après lesquels nous pouvons corriger nos estimations du bien et du mal, et les rapprocher de plus en plus du modèle divin. Néanmoins, même parmi les peuples les plus dégradés du monde païen, nous trouvons fréquemment des rudiments de conscience et certaines conceptions plus ou moins grossières du bien et du mal. Ce sont là les restes pervertis et tordus de la loi originelle de l'existence de l'homme, selon laquelle il fut à l'origine créé à « l'image de Dieu ». L'Apôtre fait allusion à cet état de choses parmi les païens, disant : « leurs pensées s'accusent entre elles, ou ainsi s'excusent ». Il déclare qu'ils « montrent ainsi l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs » — des restes de la loi originelle, des preuves fragmentaires qu'elle fut autrefois inhérente à la nature humaine. — Rom. 2 : 15.

Parmi les hommes, des lois sont faites concernant les criminels, d'autres concernant ceux qui n'en sont pas : (1) des lois civiles qui garantissent la vie, la paix, la liberté, etc., à ceux qui s'y conforment, mais qui, par contre, menacent ceux qui les violent de la prison où ils perdent liberté et privilèges. (2) Des lois régissant les coupables avec une plus grande sévérité à moins qu'une amélioration n'intervienne dans la conduite ; toutefois, en aucun sens du mot, elles ne leur offrent des libertés.

Ainsi en est-il également avec la loi divine. Nous avons, d'abord, la loi originelle sous laquelle Adam fut mis à l'épreuve. Pour commencer, il avait des privilèges et des bénédictions : vie, paix, bonheur, et tout ce qui lui était nécessaire, et la loi les lui garantissait aussi longtemps qu'il resterait obéissant à son Créateur ; par contre, la désobéissance lui vaudrait la peine de mort : « Mourant, tu mourras », et cette peine s'étendit à sa postérité d'une manière naturelle. En conséquence, dès le moment de sa transgression, Adam fut un coupable, un condamné, privé des espérances de la vie dont il avait joui, privé de sa demeure en Eden, privé de la communion qu'il avait auparavant avec son Créateur. La terre non préparée devint son grand pénitencier, et la tombe sa prison perpétuelle. La loi qui le régissait antérieurement était maintenant abrogée dans le sens que, désormais, elle ne lui offrait plus aucune espérance ou perspective de vie, mais l'avait déjà condamné à mort. Désormais, il n'était plus sous la loi de vie, aucun de ses enfants n'était né sous cette loi de vie, ou avec quelque espérance ou perspective de parvenir à la vie éternelle : ils étaient tous des prisonniers. En langage figuré, le péché et la mort les ont capturés, sont leurs bourreaux et leurs geôliers.

Pourtant, si la loi originelle ne pouvait plus désormais s'appliquer à eux puisqu'elle avait déjà exprimé sa vengeance contre eux, ils se trouvaient néanmoins sous certaines lois naturelles. Ils trouvèrent ainsi la loi suivante opérant dans leur condition de prisonniers : toute violation de leur conscience, tout engagement plus profond dans ce qu'ils reconnaissaient être un péché, leur apportaient

plus rapidement la dégradation et la mort ; au contraire, plus ils cherchaient avec soin à suivre ce qu'ils reconnaissaient être droit, plus ils trouvaient favorable leur condition de prisonniers, sans toutefois la moindre allusion à une libération quelconque.

L'Apôtre suggère qu'il n'était pas possible que Dieu dût donner une loi de vie à notre race déchue. Elle fut condamnée selon la justice, et aussi longtemps que cette *condamnation* demeurerait, aucune loi ne pouvait lui être donnée dont l'observance pût lui assurer la libération de la mort. Avant qu'aucune loi de ce genre puisse être donnée à la famille humaine, il faut que la sentence de la première loi soit satisfaite, et que sa malédiction ou condamnation soit levée ; *alors* d'autres dispositions [ou arrangements — Trad.] pourraient être prises, y compris des offres de vie éternelle sous conditions, mais pas avant que cette expiation pour la première transgression et cette annulation de la sentence eussent été accomplies. L'Éternel a fait des allusions à son intention d'opérer quelque expiation de ce genre pour le péché, à seule fin de donner à l'humanité une autre occasion de vie éternelle, au lieu de celle qui fut donnée à Adam et perdue par lui-même et pour tous ses descendants. Toutefois, les promesses divines étaient extrêmement vagues, tout juste suffisantes pour faire naître l'espérance ; c'est pourquoi l'on parle de la famille humaine, des hommes, comme de prisonniers du Péché et de la Mort, comme de « prisonniers de l'espérance » [Zach. 9 : 12 — D].

L'une de ces allusions faites à une expiation (\*) etc., se trouve dans les paroles de l'Éternel au moment où il prononça la sentence, lorsqu'il déclara que la postérité (ou semence — Trad.) de la femme écraserait à la fin, la tête du serpent (Gen. 3 : 15). C'est dans ce langage obscur et figuré que l'Éternel annonça le renversement des puissances du mal, la victoire qui devait venir à la famille adamique et par elle. Cette postérité de la femme, comme nous le savons tous, parvint à son accomplissement en Christ. Quatre mille ans après la chute, Dieu envoya son

(\*) Ou propitiation, ou réconciliation. — Trad.

Fils, « né d'une femme », et ainsi membre de la race condamnée et s'identifiant avec elle, « afin que par la grâce de Dieu, il goûtât la *mort* pour chacun », subît la peine pour chacun, renversât de chacun le cours de la *malédiction*, ou sentence de mort, accordant ainsi à chaque homme une position juridique telle qu'elle pût permettre de nouveau qu'une loi de vie pût être donnée dont l'observance apporterait comme récompense la vie éternelle.

Pendant, avant que le temps ne vînt pour Dieu d'envoyer son Fils, et d'accomplir par son moyen la rédemption de la race, la sauvant de la malédiction de la mort, il traita spécialement avec Abraham et sa famille connue plus tard sous le nom d'Israélites. Tout d'abord, à Abraham, Isaac et Jacob, Dieu fit des promesses plus ou moins explicites, les informant de ses intentions bienveillantes de bénir toutes les familles de la terre. Pareil message venant du grand Juge qui avait condamné la race avait une grande signification : il s'agissait ou bien d'une violation de la Justice pour la levée de la malédiction, de la sentence, ou alors de ce que le grand Tribunal suprême de l'Univers avait un plan par lequel il pouvait être juste et, néanmoins, exercer la miséricorde à l'égard de ces membres de la race qui s'en montreraient dignes, en venant en accord avec ses justes arrangements. Les Patriarches se réjouirent de ces promesses et discernèrent plus ou moins clairement une vie future par une résurrection des morts qui, non seulement, leur profiterait à eux et à leur postérité, mais serait finalement une bénédiction pour chaque créature de la race.

C'est en raison de cette promesse faite à Abraham que l'Eternel donna une Loi spéciale à ses enfants les Israélites, au Mont Sinaï. Cette Loi fut le fondement d'une Alliance qu'il fit avec eux. S'ils observaient cette Loi alors toutes les promesses seraient pour eux. Cette Loi fut reconnue comme étant parfaite, juste et bonne dans tous ses détails, mais comme les Israélites étaient tombés, déçus, imparfaits, il était donc nécessaire qu'un médiateur fût établi, savoir Moïse, et ensuite qu'un moyen fût trouvé par lequel les transgressions du peuple contre



cette Loi pourraient être typiquement remises une fois l'an, et qu'ainsi les Israélites pussent persévérer dans leurs efforts à observer la Loi de génération en génération. L'institution de cet office de médiateur de Moïse et des sacrifices typiques pour les péchés, etc., tout cela montre que le peuple à qui furent données cette Alliance et cette Loi, était bien reconnu incapable d'une obéissance absolue. Cela contraste nettement avec le don originel de la Loi en Eden, où ne fut établi aucun médiateur et où aucune disposition ne fut prise pour les faiblesses de la chair. Ce fait à lui seul nous dit, d'une manière irréfutable, que le premier Adam était parfait à l'image et à la ressemblance de son Créateur, et qu'il était capable d'une obéissance absolue à la Loi divine. Il nous informe également que, dans l'intervalle, la race avait grandement dégénéré, car les dispositions de la Loi mosaïque étaient prises pour convenir à des hommes déchus, dépravés.

En outre, nous avons l'assurance donnée par l'Apôtre qu'aucun Juif excepté notre Seigneur Jésus ne put jamais observer la Loi, et que seul, Jésus, a obtenu, ou aurait pu obtenir les récompenses de cette Alliance de la Loi faite avec Israël. L'Apôtre déclare : « Nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi » [Rom. 3 : 20 — Seg.]. Cette Loi servit donc le double dessein (1) de montrer que personne, parmi la race déchue, ne pouvait observer la Loi divine, ou ne pouvait être acceptable aux yeux de Dieu ; et (2) de déclarer notre Seigneur Jésus parfait puisqu'il observa la Loi, ce qu'aucune personne imparfaite ne pouvait faire. En observant ainsi la Loi, il devint le seul héritier de l'Alliance faite avec Abraham. Ainsi était-il désigné comme étant la postérité (semence) prédite d'Abraham, en qui toutes les familles de la terre seraient bénies. Cette alliance, ayant ainsi atteint son accomplissement en Christ Jésus, se terminait, en ce qui concernait la postérité promise qui doit bénir. Néanmoins, si jetant un regard en arrière, nous examinons de près la promesse, nous trouvons qu'à certains égards, tout au moins, elle était double : elle comprenait une postérité spirituelle et également une pos-

térité terrestre comme l'implique la promesse : « Ta semence sera *comme* les étoiles des cieux, et *comme* le sable qui est sur le bord de la mer ». — Gen. 22 : 17.

Notre Seigneur Jésus, ayant accompli l'Alliance, dispose désormais de tout ce qui concerne la bénédiction des familles de la terre ; mais selon le plan divin sous lequel il agit et agira, il lui plaira, à la fin, d'employer certains membres de la postérité terrestre, Israël naturel, comme ses instruments ou agents terrestres dans cette œuvre de bénédiction. C'est pourquoi l'Alliance, en ce qui concerne Israël selon la chair, n'est pas entièrement mise de côté, mais, comme le déclare l'Apôtre, une bénédiction attend Israël naturel après l'établissement du Royaume céleste au second avènement du Seigneur. Comme le dit l'Apôtre : « Les dons de grâce et l'appel de Dieu sont sans repentir ». « En ce qui concerne l'élection, ils sont bien-aimés à cause des pères » : « Afin que, par la miséricorde qui vous [l'Eglise] a été faite, ils obtiennent aussi miséricorde ». « Dieu a renfermé tous, dans la désobéissance, afin de faire miséricorde à tous ». La pensée suggérée est que « le Libérateur qui viendra de Sion pour bénir le monde entier détournera d'abord de Jacob l'impunité », et qu'ainsi Jacob — Israël selon la chair puisse coopérer finalement à la bénédiction du monde. — Rom. 11 : 26-32.

Nous voyons donc que, jusqu'au premier avènement de notre Seigneur, le monde était sans loi, sauf la loi générale de la nature, la loi de notre condition de chute et de captivité, celle qui déclare que nous pouvons accélérer nos difficultés sans pouvoir les éviter, la loi qui déclare que si la mort est certaine à cause de la sentence originelle, et si nous ne pouvons espérer y échapper, néanmoins, il nous est possible, dans une certaine mesure, de retarder pour un temps son exécution, et en atténuer quelque peu les rigueurs. Nous avons vu que la seule autre Loi ou Alliance fut celle donnée à Israël, au sujet de laquelle Moïse déclare formellement qu'elle n'appartenait à aucun autre peuple, à aucune autre nation, disant : « Ce n'est pas avec nos pères que l'Eternel a

fait cette alliance, mais avec nous, avec nous qui sommes ici aujourd'hui tous vivants » (Deut. 5 : 3). Nous avons vu que tant s'en faut que cette Loi ait justifié les Israélites, et qu'ils aient obtenu les bénédictions attachées à cette Loi, que tous faillirent à l'exception d'un seul — l'homme Christ Jésus, notre Seigneur et Rédempteur. Poursuivons notre examen, et voyons comment opère maintenant la Loi divine.

Notre Seigneur Jésus observa — c'est-à-dire accomplit — par sa mort les stipulations de la Loi divine donnée au Sinaï. Les exigences de la Loi du Sinaï se résument ainsi : « Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, et de toute ta pensée, et de toute ton âme, et de toute ta force ; et tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Le Père céleste arrangea les choses de telle manière que son Fils bien-aimé ayant quitté la gloire de la condition spirituelle, devint un homme parfait parmi des hommes imparfaits et apprécia en premier lieu la volonté du Père, à savoir qu'il devait devenir le rédempteur de l'homme. Il n'y était pas contraint ; il était tout à fait libre de choisir comme bon lui semblait, mais en agissant ainsi, il n'aurait pas accompli la Loi qui déclare que tous ceux qui sont régis par elle doivent aimer Dieu au suprême degré — plus qu'eux-mêmes — trouver leurs délices à faire la volonté divine au point de sacrifier joyeusement leur propre volonté, et même la vie elle-même.

C'est ce qu'impliquent les paroles suivantes : « Tu aimeras l'Éternel de tout ton cœur, de toute ta pensée, de toute ton âme et de toute ta force ». Un tel amour pour Dieu n'hésiterait pas à déposer sa vie, son être, sa force en sacrifice volontaire pour le plan divin. Et ainsi, comme l'explique l'Apôtre, « étant trouvé en figure comme un homme » [Phil. 2 : 8], et discernant clairement le programme divin, notre Seigneur Jésus se donna sans réserve pour être le sacrifice de l'homme. Oui ! il est déclaré qu'il le fit avec joie, comme nous le lisons : « C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir, et ta loi est au dedans de mes entrailles » (Ps. 40 : 8 — D). L'amour pour les hommes auxquels il était devenu apparenté de

par sa naissance terrestre, fut également un facteur ici ; cependant, s'il les avait aimés comme lui-même, cela n'impliquerait pas qu'il se sacrifiât pour eux. Un tel sacrifice impliquait qu'il les aimait plus que lui-même. C'était l'obéissance à la première partie de cette Loi qui engageait le sacrifice de l'homme Christ Jésus. Tout ceci, nous le voyons, était presque inséparable de l'Alliance de la Loi, car il était né sous l'Alliance de la Loi, et soumis à ses conditions. Il n'aurait pu devenir héritier de la promesse abrahamique sans cette obéissance, jusqu'à la mort même.

Cependant, il accomplit une autre chose par sa mort, une autre chose que de prouver qu'il était digne d'être la Postérité promise d'Abraham, compétent et digne de bénir le monde. Cette autre chose fut la *rédemption* d'Adam et de sa race de (« from ») la sentence de mort originelle. Dans l'arrangement divin, les deux choses eurent lieu simultanément, par le même sacrifice ; néanmoins, nous avons besoin de faire la distinction entre les deux. Non seulement notre Seigneur *accomplit* l'Alliance de la Loi par son obéissance jusqu'à la mort, mais encore il *garantit* une Nouvelle Alliance par la même mort. Comme nous l'avons vu, l'Alliance de la Loi prouva sa dignité personnelle, mais la Nouvelle Alliance se rapporte à l'humanité. La sentence de mort pesait sur la race et une bénédiction permanente ne pouvait lui être dispensée que si, d'abord, la sentence originelle avait été satisfaite et annulée. Jusque-là, personne ne pouvait bénir la race ou avoir autorité pour la bénir et la relever de la mort à la vie, parce que, jusque-là, la sentence divine de mort était contre elle, et Dieu ne pouvait par aucun moyen acquitter le coupable aux dépens de sa propre Loi. Comme est admirable l'organisation divine qui, en un seul acte, non seulement a éprouvé le Rédempteur quant à sa dignité pour être le libérateur et celui qui relèvera la race, mais paya [fournit — Edit.] la rançon pour Adam le père et, ainsi, incidemment pour tous ses enfants qui, d'une manière naturelle, avaient hérité du péché et de la mort ! Nous avons déjà traité ce sujet (\*), et n'entrerons pas ici dans d'autres détails.

(\*) Voir Vol. V, Chap. 14 et 15.

Notre étude ici concerne la Loi divine. Nous avons vu que la Loi du Sinaï ne s'étendait qu'à la postérité naturelle d'Abraham, et que le reste du monde était laissé sans Dieu, sans espérance, sans stimulation, sans encouragement, sans promesses, — des étrangers, (Eph. 2 : 12). Nous voyons que l'Alliance du Sinaï a pris fin en ce qui concerne la grande épreuve et son prix. Nous avons vu également qu'une nouvelle Alliance a été garantie (Héb. 7 : 22), rendue efficace par le sang de Christ ; et maintenant, nous nous demandons si, oui ou non, cette Nouvelle Alliance est entrée en application, et, dans l'affirmative, si oui ou non, une nouvelle Loi l'accompagne, comme la Loi du Sinaï accompagna l'Alliance de la Loi. Nous répondons que la Nouvelle Alliance n'est pas encore en vigueur en ce qui concerne le monde, qu'elle n'entrera pas en vigueur pleinement et complètement avant le second avènement de Christ, et que, comme nous venons de le voir, Israël selon la chair sera parmi les premiers humains à profiter de la Nouvelle Alliance.

La Nouvelle Alliance ne parlera pas seulement de paix en ce qui concerne la malédiction originelle, déclarant qu'elle est pleinement satisfaite par le Rédempteur, et que tous ceux qui viennent au Père par lui, peuvent par une obéissance possible, avoir la restitution de ce qui fut perdu par la condamnation originelle, mais, en outre, elle parlera de miséricorde à l'égard d'Israël selon la chair, condamné en plus sous l'Alliance de la Loi. Elle fera connaître à chaque créature que, non seulement la rédemption a été pourvue en ce qui concerne les péchés du passé, mais que toutes les faiblesses et imperfections sous lesquelles la race continue à peiner, seront pardonnées ; désormais, les hommes seront traités selon ce qu'ils sont réellement et seront aidés par les lois du Royaume de Christ médiateur, pour s'élever de plus en plus des conditions présentes de mort mentale, morale et physique, plus haut, encore plus haut, toujours plus haut jusqu'à la perfection complète de la nature humaine dans laquelle ils seront capables de soutenir l'épreuve devant le Tout-Puissant, de manifester leur caractère et de démontrer qu'ils

sont dignes de la vie éternelle sous les lois de son Royaume. Cette nouvelle Alliance, par conséquent, comprend toute la miséricorde et la faveur de Dieu destinées au monde entier des humains pendant l'Age millénaire. C'est l'Alliance du pardon, de la bénédiction et du rétablissement pour tous ceux qui, une fois leurs yeux et leurs oreilles, ouverts, profiteront de cette grâce de Dieu en Christ Jésus.

#### LA LOI DE LA NOUVELLE ALLIANCE

On adjointra une Loi à cette Nouvelle Alliance. Ce sera la même Loi de Dieu qui ne change pas, mais qui a eu divers exposés plus ou moins explicites à des époques différentes. Ce sera encore la Loi qui proclame l'opposition divine au péché, et la faveur et la bénédiction divines pour les justes. Cette exigence (« standard ») absolue sera toujours maintenue à l'égard du monde durant l'Age millénaire, et il faudra que chacun se rapproche le plus possible du modèle (« standard ») parfait ; toutefois, on tiendra *le plus grand compte* pour chacun des efforts qu'il fera pour obéir, selon la mesure de ses faiblesses, lesquelles, sous ces conditions bénies du rétablissement, disparaîtront graduellement au fur et à mesure qu'il progressera pas à pas dans la voie de l'obéissance. Ainsi, il est écrit : « Car c'est ici l'Alliance que j'établirai pour la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur : En mettant mes lois dans leur entendement, je les écrirai aussi sur leurs cœurs... et je ne me souviendrai plus de leur péché ». — Hébr. 8 : 10 ; Jér. 31 : 33,34 — D.

Dans ces textes, nous avons l'effacement des péchés et iniquités passés, une œuvre graduelle de l'Age millénaire et également l'œuvre graduelle qui consistera à retracer, à écrire de nouveau la Loi divine dans le cœur des hommes, de quiconque le voudra. Cette réimpression de la Loi divine dans le caractère des hommes est simplement une autre méthode de nous annoncer « le rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de tous ses saints prophètes », et qui doit s'accomplir dans ce grand jour du règne de Christ. Nous ne devons pas non plus oublier cette déclaration explicite : « Il arrivera

que toute âme qui n'écouterà pas ce prophète [l'âme qui ne se soumettra pas à cette réimpression de la Loi divine dans son caractère] sera exterminée d'entre le peuple ». — Actes 3 : 23.

Cependant, revenons en arrière : nous venons de considérer l'application de la Nouvelle Alliance durant l'Age millénaire, durant le temps où celui qui racheta [« rachète » — Edit.] le monde exercera son pouvoir et son autorité de grand Prophète, de grand Maître, bénissant le monde par les opérations du rétablissement, écrivant de nouveau le caractère divin dans le cœur des hommes. A présent, cependant, nous allons chercher ce qui s'est passé dans la période intermédiaire — entre la cessation de l'Alliance de la Loi dans son accomplissement en Christ Jésus notre Seigneur, et l'inauguration des conditions de la Nouvelle Alliance de l'Age millénaire — qu'y a-t-il dans cette période intermédiaire ? Y a-t-il une Alliance quelconque qui opère maintenant, et si oui, y a-t-il une Loi quelconque qui lui soit associée ? Nous répondons que durant cette période intermédiaire de l'Age de l'Évangile, le Seigneur choisit les membres de la Nouvelle-Création, et qu'une Alliance opère maintenant et qu'elle a une Loi. Pour le comprendre, nous devons nous souvenir des paroles de l'Apôtre : « La Loi a été ajoutée à cause des transgressions jusqu'à ce que vînt la semence ». Nous voyons donc que l'Alliance de la Loi donnée au Sinaï fut une addition à une Alliance antérieure, et en nous reportant en arrière, nous voyons que l'Alliance abrahamique fut l'Alliance originale, et qu'elle existait depuis quatre cent trente années avant que l'Alliance de la Loi ne lui fût ajoutée. L'Apôtre attire l'attention sur ceci, disant que « la Loi, qui est survenue quatre cent trente ans après », ne pouvait pas annuler l'Alliance originale ou la rendre sans effet Gal. 3 : 19, 17.

Ainsi, nous voyons que lorsque l'Alliance de la Loi fut accomplie par notre Seigneur Jésus, elle laissa l'Alliance abrahamique originale exactement comme elle était avant que l'Alliance de la Loi ne lui fût ajoutée. Cette Alliance abrahamique est celle sous laquelle la Nouvelle-Création est en train de se développer. En voici les termes : « En

toi et en ta postérité toutes les familles de la terre seront bénies ». L'Apôtre explique que cette Semence d'Abraham dont il est question dans la promesse est Christ — Christ Jésus notre Seigneur, et il ajoute : « Si vous êtes de Christ [si vous devenez des membres en particulier du corps de Christ], vous êtes donc [la] semence d'Abraham, héritiers selon [la] promesse » ou Alliance. — Gal. 3 : 16, 29.

Et maintenant, nous connaissons notre propre position, car, de nouveau, l'Apôtre déclare : « Or vous, frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse » [Gal. 4 : 28], dans un sens totalement différent que ne l'étaient les Juifs sous la Loi. Il indique clairement la distinction entre cet Israël selon l'Esprit et Israël naturel, en nous informant que les enfants de Jacob selon la chair ne sont pas les enfants d'Abraham dont il est question dans la promesse, mais que les enfants de la foi sont considérés comme étant la Postérité (Semence). Il explique qu'Abraham typifiait le Père céleste ; que Sara, sa femme, typifiait cette Alliance originale, de laquelle doit finalement provenir tant de bénédictions, mais que de même que Sara fut stérile pour un temps et ne porta pas la postérité de la promesse, ainsi l'Alliance de Dieu fut stérile pendant près de deux mille ans, et ne commença seulement à produire la Postérité de la promesse que lorsque notre Seigneur ressuscita des morts. C'est alors que naquit la Tête de la Postérité d'Abraham, et finalement le corps entier de Christ, l'Isaac-antitype, sera *délivré* (« né d'entre les morts ») dans la condition spirituelle. Alors, la Postérité étant complète, la promesse, ou Alliance, aura son accomplissement : toutes les familles de la terre seront bénies ».

Ce fut au cours de la stérilité de l'Alliance originale que fut *ajoutée* une autre Alliance, l'Alliance sinaïtique ou judaïque, ou Alliance de la loi. Elle produisit des enfants, une postérité charnelle, mais non selon la promesse, ne pouvant accomplir la promesse originelle. L'Apôtre indique que cette Alliance de la Loi fut typifiée par la servante de Sara, Agar, et que les Juifs sous cette Alliance de la Loi furent typifiés par Ismaël, son fils. Comme Dieu dit



que le fils de l'esclave (Agar) ne serait pas le cohéritier du fils de la femme libre (Sara), ainsi, dans l'antitype, les Juifs sous l'Alliance de la Loi n'hériteraient pas de la promesse abrahamique originale, laquelle doit aller à la Postérité spirituelle. Ce sujet est tout entier admirablement traité en détail par l'Apôtre dans sa lettre aux Galates (Chap. IV). L'argumentation de l'Apôtre porte contre le faux enseignement que les Chrétiens doivent se faire Juifs, et se soumettre à la Loi de Moïse afin d'être des héritiers sous la promesse abrahamique originale.

Paul, au contraire, montre que tous ceux qui sont sous la Loi sont sous un joug de servitude, et que la Postérité spirituelle d'Abraham doit être libre, comme l'était Israël, alors qu'Ismaël ne l'était pas. Un autre de ses arguments est que si un Gentil quelconque, qui, à l'origine, n'était pas sous la Loi, se place de lui-même sous l'Alliance de la Loi du Sinaï, il se sépare ainsi de lui-même de la véritable Postérité d'Abraham, et se fait Ismaélite-antitype. L'Apôtre déclare textuellement : « Voici, moi Paul, je vous dis que si vous êtes circoncis, Christ ne vous profitera de rien ; et je proteste de nouveau à tout homme circoncis qu'il est tenu d'accomplir toute la Loi. Vous vous êtes séparés de tout le bénéfice qu'il y a dans le Christ, vous tous qui vous justifiez par la Loi ; vous êtes déçus de la grâce ». Au contraire, il engage ceux des Juifs qui sont devenus libres de la servitude de l'Alliance de la Loi par la mort de Christ, et les Gentils qui n'ont jamais été soumis à l'Alliance de la Loi, mais ont maintenant accepté Christ et l'Alliance de la Grâce, disant : « C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude ». — Gal. 5 : 1-4.

Nous voyons donc que c'est la « Nouvelle-Création » avec Christ pour tête (chef), qui constitue la Postérité d'Abraham selon cette Alliance originale ou abrahamique, et qui est appelée à bénir le monde par la rédemption et le rétablissement. Nous ne sommes donc pas surpris que, dans le type, comme dans les images employées par le Seigneur et par les apôtres, cette Nouvelle-Création soit

représentée parfois comme *un homme fait* — la tête représentant Christ Jésus, et les membres représentant l'Eglise, membres en particulier de son corps (Eph. 4 : 13 ; Col. 1 : 18). Ainsi, « Vous frères, comme Isaac, vous êtes enfants de la promesse » — des membres d'Isaac-antitype, dont Jésus est la Tête (Chef). Notre Seigneur également se représente comme le fiancé et sa fidèle Eglise comme sa fiancée, attendant le mariage pour devenir son Epouse. L'Apôtre emploie la même figure déclarant : « Je vous ai fiancés à un seul mari, pour vous présenter au Christ comme une vierge chaste » (Apoc. 21 : 2 ; 2 Cor. 11 : 2). Et cette même image du mariage entre Christ et l'Eglise est également représentée dans le type, car Abraham envoya son serviteur Eliézer (qui typifiait le saint Esprit), pour chercher une fiancée à Isaac ; Rébecca, acceptant l'offre avec joie, fut conduite finalement vers Isaac et devint sa femme ; ainsi sommes-nous appelés à devenir des héritiers de Dieu et des cohéritiers de Jésus Christ notre Sauveur, dans l'héritage incorruptible, sans souillure et qui ne peut se flétrir. Quelle que soit celle de ces figures que nous examinons, la leçon est la même, savoir que le Christ, Tête et corps, Epoux et Epouse unis, est l'héritier de l'Alliance abrahamique, et de toutes les promesses et les bonnes choses y comprises.

L'Apôtre déclare que le Mont Sinaï et la Jérusalem terrestre symbolisaient et typifiaient Israël naturel qui ne réussit pas à obtenir la bénédiction spirituelle. Le reste de l'Israël naturel, trouvé digne de cette bénédiction spirituelle, fut séparé d'Israël selon la chair, et constitua des membres du véritable Israël de Dieu, des cohéritiers du Christ ressuscité dans les choses célestes que Dieu a encore en réserve pour ceux qui l'aiment. Ce reste d'Israël selon la chair, et les autres de la même classe spirituelle que Dieu a appelés du milieu des Gentils, ont des symboles supérieurs à Sinaï et Jérusalem : la Montagne de Sion et la Jérusalem céleste, dont la figure symbolique dans la gloire est fournie par Apoc. 21.

Ayant clairement établi le fait que la Nouvelle-Création est dans l'organisation et les alliances divines séparée

et distincte, non seulement du monde en général, mais aussi séparée et distincte d'Israël selon la chair, et ayant établi également le fait que la Nouvelle-Création n'est pas soumise à l'Alliance de la Loi ou du Sinaï, mais qu'elle l'est à l'Alliance première, nous nous demandons : Quelle Loi, donc, est associée à l'Alliance abrahamique, quelle Loi régit la Nouvelle-Création ? L'Apôtre en disant : « Vous n'êtes pas sous la Loi, mais sous la grâce ». Quoi ! Est-ce possible ! Les nouvelles-créatures en Jésus ne sont-elles soumises à aucune Loi de commandements ? Les dix commandements du Décalogue ne leur sont-ils pas imposés ? En réponse, nous posons une autre question : Les Dix commandements liaient-ils Abraham ou Isaac ? Si la réponse est : Non, ils ne leur furent pas donnés à eux et, par conséquent, Abraham ou Isaac ne furent pas soumis à la Loi, notre réponse est que ces commandements ne furent point donnés à la Nouvelle-Création non plus, et que tous ceux qui viennent en parenté (« relationship ») avec Dieu comme membres de la classe spirituelle appelée « le Corps de Christ » et « Nouvelles-Créatures en Christ Jésus » sont libres de la condamnation et libres de l'Alliance de la Loi.

La position de cette Nouvelle-Création à l'égard de Dieu, à l'égard de sa Loi, etc., est séparée et distincte de celle des autres. Les Nouvelles-Créatures ont une position nouvelle et considérée comme telle avec et par Dieu — par la foi — une position de justification ou de droiture (« rightness ») (\*) considérée comme telle, ainsi que nous l'avons déjà vu. Cette droiture (« rightness ») considérée comme telle, qui leur est imputée par le mérite du sacrifice de Christ, non seulement couvre les imperfections du passé, mais elle continue à le faire telle une robe de justice (« righteousness ») qui couvre et justifie, dont le mérite couvre chaque défaut et faute involontaires, en paroles, en pensées ou en actions. Comme Nouvelles-Créatures, elles sont toutes figurativement vêtues de vêtements blancs — la justice des saints, la justice imputée du Rédempteur, leur Tête (Chef). Ces Nouvelles-Créatures sont acceptées dans leur position et leur parenté (« rela-

(\*) Synonyme de « righteousness ». — Trad.

tionship ») comme membres du Corps de Christ à cause de leur profession d'Amour. Le fait de leur consécration affirme qu'elles apprécient tant la miséricorde et la grâce de Dieu, manifestées dans la mort de son Fils, et leur justification par lui, et qu'elles *aiment* tant le Donateur de toutes leurs faveurs, qu'elles prennent plaisir à offrir leurs corps en sacrifice vivant, en accord avec l'invitation divine.

Cette consécration, ou sacrifice des intérêts, espérances, buts et ambitions terrestres, est inspirée non par la crainte ou par un amour égoïste de récompense, mais par un amour pur, par l'appréciation de l'amour divin, et par un amour sensible (ou sympathique : « responsive » — Trad.) qui désire se manifester envers Dieu et coopérer avec son merveilleux plan tout entier. Ces confessions d'amour et de dévotion étant acceptées par l'Éternel, son Esprit leur est accordé, et dès lors ces consacrés sont regardés comme des fils de Dieu, engendrés du saint Esprit. « Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons [le changement que nous expérimenterons lorsque nous recevrons, à la résurrection, le nouveau corps que le Seigneur nous a promis] n'a pas encore été manifesté, mais nous savons que quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est [et cette pensée nous satisfait] ». — 1 Jean 3 : 2.

Le Père céleste a-t-il soumis ses fils angéliques à la Loi du Sinaï ? Les prévient-il de n'avoir pas d'autres dieux, de ne pas se tailler d'images ni de les adorer, de ne pas convoiter, ni voler, ni porter de faux témoignage, ni tuer, etc. ? Nous répondons : non ; il n'a assurément pas imposé une telle loi à ses fils angéliques. Alors, pourquoi nous attendrions-nous à ce qu'une telle loi soit donnée à la Nouvelle-Création ? Le Père céleste n'a-t-il pas accepté ces Nouvelles-Créatures comme ses fils ? Et ne leur a-t-il pas donné de son Esprit, et pouvait-il être nécessaire de donner de telles lois à ceux qui ont reçu le saint Esprit au lieu de leur propre disposition (ou volonté), égoïste naturelle ? Nous pouvons comprendre qu'il soit sage de soumettre des serviteurs à des lois parce qu'ils ne sont pas

essentiellement intéressés à la prospérité générale, et qu'ils puissent ne pas avoir pleinement l'esprit ou la disposition de leur maître, mais si nous supposons un maître parfait et des fils parfaits, entièrement imbus de son esprit, prenant plaisir à faire sa volonté, et se réjouissant de collaborer avec lui dans tous ses bienveillants desseins, comment pourrait-il être nécessaire qu'un tel père impose de telles lois à de tels fils ?

« Moïse a bien été fidèle dans toute sa maison, comme serviteur », et cette maison de serviteurs était à juste titre placée sous la loi de Moïse, « ajoutée à cause des transgressions, jusqu'à ce que vint la Semence à laquelle la promesse est faite ». Jésus, en tant qu'homme, s'est dépouillé lui-même, et devint un serviteur, soumis à la Loi, afin qu'il pût démontrer non seulement que la Loi était juste, mais qu'il était parfait selon la chair et qu'il pouvait racheter le monde. Ce fut lorsqu'il ressuscita d'entre les morts, et qu'il devint « le premier-né d'entre les morts », qu'il devint le premier-né de beaucoup de frères — la Tête (Chef) de la Nouvelle-Création. Selon la chair, il était sous la Loi, mais la Nouvelle-Créature, le Seigneur ressuscité, n'est pas sous la Loi, et c'est lui qui est devenu la Tête (Chef) de la nouvelle maison des fils ; « Christ, comme fils, sur sa maison [de fils] ; et nous sommes sa maison, si du moins nous retenons ferme, etc. ». Et, bien que nous soyons encore *dans* la chair, comme Nouvelles-Créatures, nous ne sommes pas *de* la chair, et ne sommes pas traitées comme si nous étions « chair » : Dieu ne nous traite pas comme il traite le reste du monde, mais comme de Nouvelles-Créatures qui, pour le présent, séjournent dans la chair comme dans un tabernacle ou une tente, attendant l'adoption, à savoir la délivrance de notre corps entier pour être avec notre Chef (Tête) déjà glorifié et semblables à lui. « Vous n'êtes pas [considérés par Dieu comme étant] dans la chair, mais dans l'esprit, si du moins l'esprit de Dieu habite en vous. » — Rom. 8 : 8, 9.

Personne ne peut discerner clairement ce sujet s'il ne l'envisage pas de ce point de vue, du point de vue divin. Ces Nouvelles-Créatures, toutes engendrées du saint Esprit,

ne pourraient pas s'aviser d'avoir un autre Dieu ; elles ne pourraient penser à se faire des images taillées ou à les adorer, ni à blasphémer le nom de Dieu, ou à voler les autres — au contraire, elles préféreraient donner ; elles ne pourraient penser à porter de faux témoignage contre un autre — bien plutôt l'amour qui est en eux chercherait à couvrir et à cacher les défauts, non seulement des frères, mais du monde en général ; elles ne pourraient penser à tuer un de leurs semblables, mais bien plutôt à donner la vie aux autres en abondance ; oui, leur saint Esprit les pousserait plutôt à laisser leur vie pour les frères, comme le même saint Esprit a poussé le Chef de notre salut à se donner en rançon pour tous. Dès lors, ne voyons-nous pas que si Dieu avait donné une loi à la Nouvelle-Création, à la maison des fils, semblable à celle qu'il donna à la maison des serviteurs, cela aurait été tout à fait mal approprié ? Les membres de cette « maison des fils » ne pourraient être justifiables d'une telle loi qu'en perdant le saint Esprit, qu'en cessant d'appartenir à la Nouvelle-Création ; « Si quelqu'un n'a pas l'esprit [« mind » : disposition] de Christ, celui-là n'est pas de lui ». — Rom. 8 : 9.

Pourtant, comment ces Nouvelles-Créatures peuvent-elles être sans aucune loi, sans quelques règlements ? Nous répondons que l'expression la plus élevée de la Loi divine est l'Amour. Les commandements de Dieu sont d'une telle portée, d'une telle pénétration, divisant d'une telle façon entre les jointures et les moelles qu'ils ne peuvent être accomplis dans le sens complet, absolu, que par l'Amour. Si nous pouvions supposer que chaque détail de la Loi soit strictement accompli et que, cependant, l'esprit de dévotion aimante envers Dieu soit absent, la Loi divine ne serait pas satisfaite. Au contraire, l'Amour est l'accomplissement de la Loi, et là où règne l'Amour, chaque détail et chaque trait de l'arrangement divin seront recherchés et observés de tout cœur et au mieux de la capacité de la créature, non par contrainte, mais avec joie, avec amour.

À la consécration, la Nouvelle-Créature a confessé un tel amour pour Dieu et pour sa droiture, et là, l'Amour

devint sa Loi, et elle est fermement liée par cette Loi, d'Amour — même jusqu'à la mort. Toute défaillance dans l'obéissance à cette loi est une violation, dans cette mesure, de l'Alliance de parenté (« relationship »). L'obéissance à cette Loi d'Amour, dans la mesure de la connaissance et de la capacité, signifie l'abnégation et la victoire sur l'esprit du monde, les faiblesses de la chair et les oppositions de l'Adversaire, la grâce du Seigneur compensant les faiblesses involontaires et rendant vainqueur par son propre nom et par son propre mérite. Mais, par contre, la désobéissance opiniâtre à cette Loi d'Amour, la violation délibérée et persistante de cette même Loi, signifieraient la perte de l'esprit d'adoption, l'extinction du saint Esprit, signifieraient que la Nouvelle-Créature est morte, qu'elle a cessé d'exister.

L'Apôtre reprend ce point de savoir comment la grâce compense toutes nos imperfections et il pose une question supposée à laquelle il répond, disant : « Que dirions-nous donc ? Demeurerions-nous dans le péché afin que le péché abonde ? Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? » (Rom. 6 : 1,2). En acceptant le pardon en Christ, nous avons confessé que nous étions fatigués du péché, et qu'en ce qui concernait notre *volonté*, elle était morte au péché et avait commencé une nouvelle vie de droiture (« righteousness »). De même que notre vie envers Dieu et la droiture, comme Nouvelles-Créatures, impliquait notre mort au péché, ainsi si jamais nous vivions de nouveau pour le péché dans la mesure où notre volonté, notre cœur, notre amour seraient pour le péché et l'iniquité (« unrighteousness »), cela signifierait que nous sommes morts en tant que Nouvelles-Créatures, que nous ne sommes plus considérés par Dieu ni par son peuple comme des Nouvelles-Créatures en Christ Jésus, desquelles les choses vieilles sont passées et pour lesquelles (au moins en ce qui concerne la volonté), toutes choses sont faites nouvelles [2 Cor. 5 : 17].

Cependant, il est à propos que nous nous arrêtions ici pour remarquer la différence entre un simple trébuchement de la chair et une chute *volontaire* de la grâce, après avoir goûté la bonne Parole de Dieu et les puissances du

siècle à venir, après avoir reçu le saint Esprit : de cette chute, il est impossible de se relever (Héb. 6 : 4-6 ; 10 : 26). Nous devons faire clairement la distinction entre ces deux chutes, car elles sont totalement différentes. Un trébuchement de la chair signifie simplement que notre corps mortel a été surpris en faute à cause d'une faiblesse qu'entraîne l'hérédité ou des attaques de l'Adversaire, mais que la volonté, le cœur, n'ont pas du tout approuvé ou n'ont pas approuvé pleinement la chair. Il est vrai que de tels trébuchements sont à déplorer et qu'on doit les combattre, etc. ; et cependant, par la grâce de Dieu, ils deviennent parfois une assistance dans le développement du caractère. Nous apprenons ainsi à ne pas mettre notre confiance en nous-mêmes, ni à nous vanter de notre propre force, mais à nous rendre compte que la victoire qui triomphe du monde s'obtient par la foi ; c'est pourquoi lorsque la Nouvelle-Créature s'aperçoit avec chagrin que dans une certaine mesure sa chair a trébuché, elle doit se fortifier contre la faiblesse ainsi révélée, et devenir plus forte dans le Seigneur et dans la puissance de sa force, et moins sujette à trébucher de nouveau sur le même point.

Ainsi, pas à pas, nous apprenons comme Nouvelles-Créatures, à ne pas placer notre confiance dans la chair, mais à nous attendre à l'Éternel d'où vient notre aide chaque fois que nous en avons besoin, en nous souvenant toujours que nous sommes encore des Nouvelles-Créatures et que, parce que nous continuons à demeurer par la foi sous le mérite du sacrifice de Christ et à nous efforcer à respecter notre Alliance d'Amour jusqu'à l'abnégation, que « Le Père lui-même vous aime » comme l'a dit le Maître. Nous devons être courageux, et nous souvenir que la Nouvelle-Créature ne pèche pas — que le péché ne lui est pas imputé, et qu'aussi longtemps donc que nous luttons contre le péché, personne ne peut intenter accusation contre des élus de Dieu, parce que : « C'est Dieu qui justifie... C'est Christ qui est mort ». — Rom. 8 : 33,34.

#### L'APPRECIATION CROISSANTE DE LA LOI PARFAITE

Bien que la Loi d'Amour fût le fondement de notre Alliance avec le Seigneur, sous laquelle nous devînmes une



Nouvelle-Créature, néanmoins nous ne comprîmes pas pleinement cette Loi tout d'abord. Depuis, nous avons été à l'Ecole de Christ, apprenant le vrai sens de l'Amour dans sa plénitude, dans sa perfection, croissant en grâce et en connaissance, ajoutant à notre foi les divers éléments et qualités de l'amour : l'amabilité, la patience, la bienveillance fraternelle, etc. Nous sommes mis à l'épreuve quant à l'Amour, et l'examen final portera spécialement sur ce point. Seuls, ceux qui parviendront à l'Amour parfait, à l'Amour qui conduit au sacrifice de soi, seront estimés dignes de faire partie de la Nouvelle-Création, des membres du corps de Christ.

### COURIR VERS LE BUT ET S'Y TENIR FERME

Prenant une autre comparaison, l'Apôtre représenté nos expériences actuelles comme un champ de course ; il nous exhorte à nous débarrasser de tout fardeau, de tout péché qui nous obsède, de toute faiblesse de la chair et de toute ambition terrestre, afin que nous puissions courir avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte dans l'Évangile, c'est-à-dire afin que nous puissions parvenir au *but* pour le prix, et qu'ayant tout surmonté, nous tenions *ferme* — fidèles à ce but, complets(\*) en Christ (Phil. 3 : 13,14 ; Hébr. 12 : 1 ; Eph. 6 : 13). Cela nous fait penser à un terrain de courses à pied, avec ses première, seconde, troisième et quatrième étapes, aux obstacles, aux difficultés, aux oppositions et aux attrait du parcours, à notre départ dans cette course, avec le désir de parvenir au but de l'Amour parfait, sachant que si nous n'y parvenons pas, nous ne serons pas des copies du cher fils de Dieu, et qu'ainsi nous ne pouvons pas, dans le sens le plus élevé, plaire à Dieu, ni par conséquent être les cohéritiers de Jésus dans le Royaume. Le parcours complet de la course, c'est l'Amour, depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Nous franchissons la porte (ou la ligne de départ — Trad.) avec un amour reconnaissant envers Dieu pour la faveur qu'il nous accorde en

(\*) Voir note Darby en Col. 2 : 10. — Trad.

Christ, dans le pardon de nos péchés. C'est cet *amour-devoir* qui, au commencement, nous conduit à offrir notre corps en sacrifice vivant. Nous nous disons que si Dieu a tant fait pour nous, nous *devrions* lui manifester notre appréciation : Christ a donné sa vie pour nous, et nous *devrions* laisser la nôtre pour les frères.

Ce « *devrions* », ou amour-devoir, est tout à fait convenable, raisonnable, vrai, mais il n'est pas suffisant. Il doit à son tour nous amener à un genre d'Amour plus élevé encore ; pendant la première étape de notre course, nous avons encore l'amour-devoir, mais en outre nous sommes arrivés à une appréciation de l'amour. Nous apprenons à mieux apprécier l'Amour divin, à comprendre que l'Amour de Dieu n'est en aucun sens du terme égoïste, mais qu'il est l'expression de son caractère sublime et noble. Nous en venons à apprécier quelque chose de la justice divine, de la sagesse divine, de la puissance divine, de l'amour divin, et alors que nous contemplons ces qualités de notre Créateur, nous en venons à les aimer, et dès lors nous pratiquons la droiture, non pas simplement parce que c'est notre devoir, mais parce que nous aimons ce qui est droit.

Poursuivant notre course, nous atteignons la seconde marque, et nous trouvons alors que nous avons non seulement appris à aimer la droiture, mais que dans la même proportion nous sommes en train d'apprendre à haïr le péché. En outre, nous sentons dans notre cœur une sympathie croissante pour le programme divin, celui de refouler la grande vague du péché qui a submergé le monde et apporté avec elle son salaire, la mort. Cette seconde étape engendre en nous une énergie, un « stimulant », une activité en faveur de la droiture et contre le péché.

Notre Amour se développe, et nous poursuivons la troisième étape. Au moment où nous atteignons la troisième marque, notre amour-devoir, augmenté de l'amour pour les principes de droiture (« *righteousness* ») s'est étendu au caractère divin et a renfermé l'aversion pour toute mauvaise chose qui fait du tort au genre humain et qui

s'oppose au caractère et au plan divins. Mais en outre, à cette étape, nous avons atteint une position de plus grande sympathie pour les autres ; nous commençons à partager le sentiment de Dieu, non seulement d'opposition au péché, mais aussi d'amour et de sympathie pour tous ceux qui recherchent le chemin de la droiture et de la sainteté. Alors, nous sommes capables de voir les frères sous un jour quelque peu différent qu'auparavant. A présent, nous pouvons les voir comme de Nouvelles-Créatures, et nous pouvons faire la distinction entre *elles* et leur corps mortel dont les imperfections nous sont évidentes. Nous apprenons à aimer les frères comme de Nouvelles-Créatures et à sympathiser avec eux dans les diverses faiblesses, dans les jugements erronés, etc., de leur chair. Notre Amour pour eux devient si ardent que nous prenons plaisir à déposer notre vie, chaque jour et à chaque heure, sacrifiant nos propres intérêts ou plaisirs ou commodités terrestres, donnant de notre temps, de notre influence, etc., pour les aider ou pour les servir.

Cependant, nous poursuivons toujours notre course vers le « but », car il y a un Amour plus élevé encore qu'il nous faut atteindre : la quatrième et dernière étape — « au but pour le prix ». Quel est cet Amour ? Comment peut-il dépasser l'amour qui se sacrifie pour les frères, en pleine dévotion à Dieu et aux principes de droiture et d'Amour ? Nous répondons que cet Amour plus grand encore est celui dont a fait mention le Seigneur lorsqu'il dit qu'il nous faut apprendre à aimer également nos ennemis. C'est alors que nous étions des ennemis, des étrangers pour Dieu, en raison de nos mauvaises œuvres, que « Dieu a tant aimé le monde » ; ce fut pendant que nous étions encore des pécheurs qu'il donna pour nous son Fils unique-engendré. Tel est le modèle de l'*amour parfait* et il ne faut pas nous arrêter avant de l'avoir atteint. Quiconque veut être accepté par le Seigneur comme membre de la Nouvelle-Création doit parvenir à cet amour des ennemis.

Il n'est pas question d'aimer ses ennemis *comme* on aime les frères, car tel n'est pas le modèle qui nous est donné : Dieu n'aime pas ses ennemis *comme* il aime ses

fil, ses amis, et Jésus n'aima pas ses ennemis *comme* il aimait ses disciples ; mais Dieu a aimé ses ennemis au point d'être prêt et disposé à faire pour eux tout ce qui pouvait être fait avec justice, et Jésus a aimé ses ennemis de telle façon qu'il était disposé de bon cœur à leur faire du bien : il ne leur garde aucune inimitié ou rancune pour leur haine, mais il est prêt à répandre sur eux au temps convenable ses bénédictions du Millénium, afin qu'ils puissent tous parvenir à la connaissance de la vérité, et que même ceux qui l'ont percé puissent regarder vers lui et pleurer lorsque Dieu répandra sur eux un esprit de grâce et de supplications au temps marqué (Zach. 12 : 10). Nous devons avoir pour des ennemis l'amour que notre Seigneur décrit, disant : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous font du tort et vous persécutent » (Matt. 5 : 44). Nous ne devons permettre à aucune amertume, aucune animosité ou rancune d'aucune sorte d'habiter dans notre cœur. Il doit être si plein d'Amour que même un ennemi ne pourrait éveiller en lui un sentiment mauvais ou malveillant.

Oh ! quelle longanimité et quelle bienveillance fraternelle il faut pour atteindre un caractère tel que rien, même chez un ennemi, ne pourrait éveiller en lui de la malice, de la haine ou de la querelle ! Et c'est là le « but » pour lequel nous devons courir en tant que Nouvelles-Créatures. Nous avons confessé que nous apprécions cet esprit d'Amour ; nous avons confessé que nous y sommes dévoués ; nous avons consacré notre vie en accord avec ses principes, et à présent, nous sommes mis à l'épreuve pour voir à quel point notre confession était sincère. Avec beaucoup de bonté, l'Éternel nous donne le temps de courir cette course, de développer ce caractère. « Il sait de quoi nous sommes formés, il se souvient que nous sommes poussière. » Néanmoins, il est essentiel pour nous de nous conformer à ces arrangements si nous voulons être des cohéritiers du cher Fils de Dieu, comme membres de la Nouvelle-Création.

Notre Seigneur Jésus, le Chef de notre salut, n'eut pas besoin de courir cette course ; il n'eut pas besoin de

développer ces divers aspects de l'amour, car étant parfait il les possédait tous dans la perfection dès le début de sa carrière. Il fut mis à l'épreuve pour savoir s'il soutiendrait ou non fermement ces principes, ces caractéristiques, s'il continuerait à aimer Dieu et la droiture au suprême degré, à aimer les frères au point de déposer sa vie pour eux, et à aimer ses ennemis au point de prendre plaisir à leur faire du bien, s'il resterait ferme au niveau de l'amour parfait. Nous savons comment il a démontré sa fidélité à l'Amour à tous ses degrés, en ce qu'il donna sa vie, non seulement pour ses amis, mais aussi pour ses ennemis qui le crucifièrent. Il faut que cette expérience soit aussi la nôtre. Il nous faut *parvenir* à ce niveau de l'Amour parfait dans notre cœur, même si dans notre chair nous ne pouvons pas toujours être capables d'exprimer entièrement les sentiments de notre cœur.

Il est possible que certains courent la course très vite ; passant l'une après l'autre ces bornes jalonnant les étapes, ils peuvent atteindre rapidement la position de l'Amour parfait. D'autres, pénétrés de moins de zèle, ayant moins fortement recours à l'Auteur de notre foi, font des progrès plus lents dans la course, et pendant des années se contentent de l'amour-devoir, ou peut-être vont un peu plus loin, jusqu'à aimer le caractère divin et les principes de droiture. Il y en a remarquablement peu qui soient allés au delà de ce stade pour atteindre l'amour des frères qui les ferait se réjouir dans des sacrifices personnels s'ils pouvaient par ce moyen servir la famille de la foi ; et il y en a moins encore qui parviennent au point de l'Amour parfait, l'amour pour leurs ennemis qui, non seulement, les empêcherait de leur faire du tort, en parole ou en action, mais en plus, prendrait plaisir à les bénir. Si l'Éternel a été très patient avec nous, en nous donnant pleinement l'occasion favorable pour atteindre le « but », nous devrions nous réjouir de sa compassion et avoir d'autant plus d'énergie maintenant pour atteindre le « but pour le prix », en nous souvenant que le temps est court, et que rien de moins que ce caractère d'amour parfait ne sera accepté du Père dans la Nouvelle-Création.

De même que notre Seigneur fut mis à l'épreuve au « but » de l'Amour parfait, ainsi le serons-nous lorsque nous l'aurons atteint. En conséquence, nous ne devons pas attendre simplement les derniers moments de notre vie pour atteindre ce « but », mais aussi vite que possible. Le degré de notre zèle et de notre amour sera indiqué à Dieu et aux frères par la rapidité avec laquelle nous atteindrons ce « but ».

Les paroles de l'Apôtre « Après avoir tout surmonté, tenir ferme » (Eph. 6 : 13), semblent impliquer qu'après avoir atteint le « but » de l'Amour parfait, il y aura encore beaucoup d'épreuves pour nous : épreuves de foi, épreuves de patience, épreuves de tous les divers éléments de l'Amour. Le monde n'est pas un ami pour nous encourager à la vertu, pour nous aider à avancer dans la bonne direction ; Satan est toujours notre Adversaire, et sera capable de susciter beaucoup d'opposition pour nous faire reculer de la position atteinte. Telle est notre épreuve. Il nous faut tenir ferme tout ce que nous avons obtenu et « courir droit au but » [Note III] jusqu'à ce qu'il nous en coûte notre vie terrestre, en la donnant au service de Dieu pour les frères, et en faisant le bien à tous les hommes comme nous en avons l'occasion. « Celui qui nous a appelés est fidèle », et nous promet le secours et l'aide chaque fois que nous en avons besoin dans ce chemin. Sa grâce nous suffit. — 1 Thess. 5 : 24 ; 2 Cor. 12 : 9.

Cette Loi d'Amour, nous l'avons déjà vu, est la loi des fils angéliques de Dieu également : leur obéissance à la loi divine et l'harmonie qui règne entre eux reposent sur elle. Bien que, durant l'Age millénaire, des lois et des ordonnances, des règlements et des exigences seront imposés sur les humains pour les soumettre aux arrangements bénis du Royaume millénaire, néanmoins, ceux qui, à la fin de l'Age millénaire, seront estimés dignes de *la vie éternelle*, seront allés — nous pouvons en être sûrs — au-delà de la pure et simple obéissance à des lois et à des exigences : ils auront écrit dans leur cœur la loi originelle de Dieu, l'obéissance, et la Loi d'Amour qui fait partie du caractère divin. Ces fils de Dieu du rétablissement, sur le plan humain, accep-

tés alors de lui, auront aussi tous cet esprit d'Amour, sans lequel il leur serait impossible de plaire à Dieu, car il ne recherche que des adorateurs en esprit et en vérité. Ainsi voyons-nous que s'il faut que le ciel aussi bien que la terre aient une Loi, et exigent qu'on y obéisse, cependant le modèle divin d'obéissance est tellement supérieur à nos idées et modèles terrestres et imparfaits que le seul terme, Amour, exprime la Loi tout entière de Dieu à laquelle tous ses fils, sur tous les plans de la vie seront assujettis. Comme le caractère et le plan de Dieu sont merveilleux et glorieux ! L'Amour est l'accomplissement de sa Loi, et nous ne pouvons concevoir de Loi supérieure à celle-là.

Jusqu'ici, nous avons traité le sujet d'une manière abstraite. Nous désirons maintenant remarquer que la Nouvelle-Création, tout en demeurant encore dans la chair, et assujettie plus ou moins à ses faiblesses, oppositions, etc., doit régler sa conduite envers les autres membres et envers le monde, par cette Loi d'Amour (le Nouveau Commandement) que le Seigneur a donné à tous ceux qui deviennent ses disciples. On l'a appelé à juste titre.

### LA REGLE D'OR

Comme nous l'avons déjà vu, l'or symbolise ce qui est divin ; la Règle d'or est donc la règle divine, et (\*) comme nous venons de le voir, la règle ou loi divine est l'Amour. L'idée la plus voisine de cette Loi d'Amour [de Justice — Edit.] que l'homme naturel peut réellement [maintenant — Edit.] apprécier — le modèle le plus élevé connu de l'homme naturel, est « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit ». Cette bonté est négative, tout au plus, mais la Règle d'or [de l'Amour] (\*\*) que le Seigneur donne maintenant à la Nouvelle-Création, qu'elle seule peut apprécier ou même comprendre à présent, est positive : « Fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fissent ». Voilà une bonté positive (\*\*\*) [un Amour vivant, actif — expression supprimée par l'Edit.]. Si des membres

(\*) « Elle est réellement une règle de justice plutôt que l'amour. » — Edit.

(\*\*) Supprimé par l'Ed.

(\*\*\*) « Mais la simple Justice. » — Edit.

de la Nouvelle-Création manquent parfois de se soumettre à chaque trait de cette Règle d'or [« la Loi de leur existence » — la simple loi de la Justice — Edit.], ils doivent en avoir beaucoup de regret et de chagrin à moins qu'ils ne soient encore que « de petits enfants » sur la nouvelle voie. Si toute violation de cette règle provoque de la peine et du regret, c'est une indication certaine que la violation n'était pas volontaire, avec le consentement du cœur ; elle n'était pas une violation de principe de la Nouvelle-Création, mais tout au plus une violation due plus ou moins directement à la chair, contrairement aux désirs de l'esprit ou de l'intention. Cependant, dans la proportion où le nouvel esprit (« mind » : entendement) est vivant pour Dieu et zélé à faire sa volonté, dans cette même proportion il sera vif, alerte, énergique pour garder le « vase de terre » dans lequel il réside. Il se revêtira de l'armure de Dieu afin de pouvoir combattre un bon combat contre les faiblesses de la chair. S'il a commis une erreur, soit en parole soit en action, il exigera qu'une réparation soit promptement faite avec, si possible, un bon intérêt. De cette manière, le « vase de terre » se trouvant contrecarré et rendu honteux, peut devenir moins actif dans son opposition au nouvel entendement.

Cette loi [divine — Edit.] de la Nouvelle-Créature influence ses rapports avec Dieu. Le membre de la Nouvelle-Création se rend compte de la signification de l'expression « Aime l'Eternel de *tout* ton cœur, de *toute* ta pensée, de *toute* ton âme, de *toute* ta force ». Il n'y trouve aucune place pour lui-même, sauf s'il est pleinement en harmonie avec Dieu. Ceci influence ses rapports avec les frères, car comment pourrait-il aimer Dieu qu'il n'a pas vu (sauf avec les yeux de la foi), s'il n'aime pas les frères qui ont l'Esprit de Dieu, et qu'il a vus de ses propres yeux ? (1 Jean 4 : 20,21). A mesure qu'il apprend à réfléchir avec soin dans ses rapports avec eux, afin de faire pour eux et envers eux comme il voudrait qu'ils fissent pour lui et envers lui, il se rend compte que cela opère une grande transformation dans sa vie, et que ce n'est pas du tout la règle ou la loi sous laquelle lui



et d'autres ont été habitués à vivre, à penser, à agir, à parler.

Il se rend compte que s'il veut que les frères agissent avec bienveillance à son égard et lui parlent aimablement, lui-même doit leur parler aimablement et agir avec bienveillance à leur égard. De même qu'il aimerait les voir supporter ses imperfections et ses faiblesses et couvrir ses défauts humains du manteau de la charité, ainsi devrait-il faire à leur égard. Il se rend compte que de même qu'il n'aime pas que les frères disent du mal de lui, même si ce mal est vrai, ainsi doit-il avoir une douce affection pour eux et « ne dire du mal de personne », mais « faire du bien à tous les hommes, spécialement à la maison de la foi ». Comme il n'aime pas que les autres attendent de lui plus que raisonnablement il peut faire, ainsi il n'attendra pas des autres plus que raisonnablement ils peuvent faire. Le même principe opérerait également à l'égard du monde et de ses affaires. Tout le cours de la vie est ainsi graduellement changé, et comme le suggère l'Apôtre, ce changement se fait à mesure que nous « contempons la gloire de l'Éternel » — à mesure que nous en venons à apprécier et à apprendre à imiter la grandeur du caractère divin dirigé par cette Règle d'or (\*) de l'Amour. — 2 Cor. 3 : 18.

A mesure que notre nouvel entendement (notre nouvelle volonté) engendré du saint Esprit se développe, il est graduellement « changé de gloire en gloire » dans la qualité du cœur, et ainsi changé dans notre cœur, notre entendement, notre volonté, notre intention (et autant que possible dans notre comportement extérieur), nous devenons accomplis ou « convenables », selon la promesse divine, pour le grand *changement* final de la résurrection, quand ce qui est semé dans la faiblesse et la corruption sera relevé en puissance et en gloire, une Nouvelle-Création spirituelle — le Christ de Dieu. Les apôtres nous donnent divers bons et utiles conseils, exhortations et suggestions que divers frères répètent et confirment parce qu'ils sont profitables pour réprimander, pour corriger,

(\*) « De la justice parfaite, jointe à un Amour abondant. » — Edit.

etc. ; cependant (\*), après tout, la Loi, la Loi toute entière sous laquelle la Nouvelle-Création est placée par son Chef (Tête), c'est cette Loi d'Amour, cette Règle d'or. Si elle était justement appréciée, cela signifierait que beaucoup de choses faites maintenant par la Nouvelle-Création ne le seraient plus, et beaucoup de choses négligées maintenant par elles seraient accomplies avec zèle et diligence.

#### LA LOI PARFAITE DE LA LIBERTE

Si certains étaient d'abord enclins à penser que la Nouvelle-Création est laissée trop libre par le Seigneur, sans restrictions et sans règles convenables, ils ont sans aucun doute changé d'idée lorsqu'ils sont arrivés à discerner la longueur, la largeur et la portée générale de cette Loi de Dieu brièvement résumée dans ce seul mot, Amour. L'Apôtre l'appelle « la Loi de la liberté » (Jacques 1 : 25) ; toutefois, Dieu n'applique cette loi de la liberté qu'à la Nouvelle-Création engendrée de son Esprit. Elle n'est applicable à personne d'autre. Les autres se trouvent encore, soit sous la Loi de Moïse comme serviteurs non préparés pour « la liberté par laquelle Christ affranchit » les fils, soit sous la condamnation de la loi originelle, la condamnation à mort ; en tant que pécheurs condamnés, ils sont encore traités en étrangers, en gens du dehors, qui sont sans Dieu et qui n'ont aucune espérance dans le monde ; ils ne connaissent même pas la grâce de Dieu qui apportera définitivement le salut du monde en général, mais qui, présentement, n'a été manifesté qu'à un nombre comparativement restreint, la grande masse des humains étant empêchée par l'Adversaire d'entendre le message de l'amour divin et de la rédemption. Il aveugle les esprits et bouche les oreilles de la majorité des humains par des doctrines de démons, etc. — 2 Cor. 4 : 4 ; 1 Tim. 4 : 1.

La liberté n'est pas pour les malveillants, comme en témoigne la société lorsqu'elle les emprisonne ; de même la Loi parfaite de la Liberté convient non aux malveillants, mais à ceux qui sont bien disposés — *aux parfaits*. Le monde ne sera pas soumis à une Loi d'Amour durant

(\*) « Cependant, la Loi, la Loi bénie, sous laquelle est placée la Nouvelle-Création, est une Loi d'Amour qui surpasse la règle d'or. » — Edit.

le Millénium, mais il sera gouverné avec Justice et Miséricorde par une loi d'obéissance au Royaume. Ce ne sera pas avant la fin du Royaume (lorsque les méchants obstinés auront été détruits dans la Seconde Mort) que la race — trouvée parfaite et en parfait accord avec le modèle divin — sera placée sous la Loi de la Liberté — l'Amour, et sa Règle d'or. Aussi longtemps que les humains seront mineurs, ils seront plutôt traités comme des serviteurs (Héb. 13 : 17). La Nouvelle-Création, qui est maintenant soumise à la Loi de la Liberté, est ainsi traitée parce que pour elle « les choses anciennes sont passées, toutes choses sont devenues nouvelles » ; ses membres haïssent maintenant le péché et aiment la droiture ; ils se servent de leur liberté, non comme une occasion de satisfaire leur chair, mais pour la mortifier, non pour se réjouir dans le péché, mais pour sacrifier les intérêts terrestres en coopération avec l'Éternel pour rejeter le péché et en débarrasser le monde et le délivrer de la mort, salaire du péché. Ceux qui sont engendrés de nouveau à ce nouvel esprit (ou disposition) — l'Esprit de Dieu — et qui sont devenus des élèves à l'école de Christ pour être enseignés de lui et pour marcher sur ses pas — sont les seuls qui peuvent être en toute sécurité placés sous la Loi de la Liberté. S'ils perdent l'esprit de leur adoption [filiation — Edit.], ils cessent d'être des fils, ils cessent d'être sous cette Loi de la Liberté.

Ceux qui, maintenant, apprennent à user de cette liberté par laquelle Christ affranchit, ceux qui par la consécration viennent sous cette Loi parfaite de l'Amour, et qui, sous elle, donnent leur vie pour les frères et pour la cause de la Vérité et pour la droiture, ces fidèles seront estimés dignes d'être les agents de l'Éternel et les cohéritiers de son Fils Bien-aimé dans la grande œuvre de bénédiction du monde. Comme il est nécessaire que ceux qui seront les instructeurs, les aides, les juges et les gouverneurs du monde, qui béniront toutes les familles de la terre pendant l'Age millénaire, soient pleinement développés et mis à l'épreuve dans cette qualification de l'Amour, afin d'être des Sacrificateurs royaux miséricordieux et fidèles !

*L'Amour Divin*

**L'**AMOUR divin, l'amour suprême  
 Reflet du ciel ici-bas,  
 Vint habiter notre cœur même,  
 De tes dons tu nous comblas.  
 Tu es compatissant, ô Père,  
 Ton amour est infini,  
 Tu mis fin à notre misère,  
 Ton nom est par nous béni.

*Ta toute-puissance délivre :*  
*Qu'en toi nous vivions toujours.*  
*Demeure en nous, ô Dieu, viens vivre*  
*En tes temples tous les jours.*  
*Nous voulons sans cesse te plaire,*  
*T'aimer comme on t'aime au ciel,*  
*Te louer et te satisfaire,*  
*Pour ton amour paternel.*

*Rends parfaite, pure et sans tache*  
*Ta sainte création ;*  
*Que ton grand salut nous attache,*  
*La gloire en soit à ton nom !*  
*Transforme-nous de gloire en gloire,*  
*Jusqu'à ce que devant toi,*  
*Nous célébrions la victoire,*  
*Louant ton amour, ta loi.*

(Hymne 165)

## ETUDE VIII

### LE REPOS, OU SABBAT DE LA NOUVELLE-CREATION

Le changement des relations divines date de la Croix. — La prédiction des apôtres dans les synagogues le jour du sabbat ne signifie pas que le sabbat ou le système judaïque engage la Nouvelle-Création. — Le bâtiment dans lequel on prêche l'Évangile n'affecte pas le message prêché. — Le jour non plus. — Origine du premier jour de la semaine comme sabbat chrétien. — Son observance a commencé longtemps avant le temps de Constantin. — Presque toutes les manifestations du Seigneur ressuscité eurent lieu le premier jour. — L'observance générale du premier jour comme sabbat est un sujet de gratitude. — Cependant, ce n'est pas un ordre divin. — La France et le nombre 7. — Le sabbat d'Israël était un type. — Quand a commencé le sabbat de la Nouvelle-Création et comment il continue.

**L**ES études que nous avons faites dans le chapitre précédent nous ont prouvé, d'une manière concluante, que pour ceux qui sont en Christ Jésus, il n'y a pas d'autre loi que celle qui renferme tout, la Loi d'Amour. Nous avons vu, d'une manière claire et distincte, que la Nouvelle-Création, l'Israël selon l'esprit, n'est en aucun sens du mot, soumise à l'Alliance de la Loi, « ajoutée à cause des transgressions » quatre cent trente ans après l'Alliance sous laquelle la Nouvelle-Création est acceptée dans le Bien-aimé. Il est vrai que notre Seigneur Jésus, dans sa vie humaine, observa strictement le septième jour de la semaine, conformément à la Loi de Moïse, sans toutefois être d'accord avec les fausses conceptions des Scribes et des Pharisiens. Il observa la Loi parce que selon la chair, il était juif, né sous la Loi de Moïse, et par conséquent, soumis à toutes ses exigences qu'il accomplit, comme le déclare l'Apôtre, en « la clouant à sa croix » ; ainsi y mit-il

fin en ce qui le concernait personnellement et en ce qui concernait tous les Juifs venant au Père par lui. Tous les Juifs, qui n'ont pas accepté Christ, sont toujours soumis à toutes les dispositions et à tous les règlements de leur Alliance de la Loi, et, comme l'explique l'Apôtre, ils ne peuvent s'en libérer qu'en acceptant Christ comme fin de la Loi — en croyant. — Rom. 10 : 4.

En ce qui concerne les Gentils, nous avons déjà vu qu'ils ne furent jamais soumis à la Loi de Moïse, et par conséquent, ne pouvaient en être libérés ; nous avons déjà vu également que notre Seigneur Jésus, la Nouvelle-Créature, engendrée à son baptême, et née de l'Esprit dans sa résurrection — fut la postérité-antitype d'Abraham, et héritier de toutes les promesses à lui faites ; que, à la fois Juifs et Gentils venant à lui par la foi, et par lui au Père, sont — lorsqu'ils sont engendrés du saint Esprit — estimés aussi comme faisant partie de la Nouvelle-Création et cohéritiers de Jésus dans l'Alliance abrahamique dont aucun membre n'est soumis à l'Alliance de la Loi ou Alliance de Moïse qui fut ajoutée. En conséquence, bien que l'homme Christ Jésus fût sous la Loi, et soumis à l'obligation d'observer le septième jour comme en faisant partie, cette soumission à la Loi cessa pour les disciples de Christ comme pour lui-même, aussitôt qu'il mourut, mettant fin à la Loi en toute droiture et en toute justice, pour tous les Juifs qui l'acceptèrent, et qui, grâce à lui, moururent à l'Alliance de la Loi pour vivre à l'Alliance abrahamique.

Il n'est pas surprenant, cependant, de constater qu'il fallut, même aux apôtres, un certain temps pour saisir entièrement ce que signifiait le changement de la dispensation de la Loi à celle de la Grâce — l'Age de l'Évangile. Pareillement, nous voyons qu'il leur fallut un certain nombre d'années pour se rendre pleinement compte qu'avec la mort de Christ, le mur de séparation entre Juifs et Gentils était renversé, et que désormais les Gentils ne devraient plus être considérés comme impurs, pas plus que les Juifs ; c'est qu'en effet Jésus Christ, par la grâce de Dieu, avait goûté la mort pour tous, et dès lors qui-

conque (Juif ou Gentil) voudrait approcher le Père pourrait être accepté par lui, accepté dans le Bien-Aimé. Même des années après la conférence des apôtres, dans laquelle Pierre et Paul rendirent témoignage de la grâce de Dieu accordée aux Gentils, et des dons du saint Esprit, des langues miraculeuses, etc., dons semblables à ceux qui avaient été témoins de l'engendrement de l'Esprit sur les Juifs à la Pentecôte, nous trouvons Pierre hésitant encore, et cédant aux préjugés des croyants juifs, au point de s'écarter des Gentils convertis en les traitant encore comme des impurs. Il s'attira ainsi une réprimande de l'Apôtre Paul qui, de toute évidence, saisissait plus clairement que les autres apôtres, toute la situation créée par la nouvelle dispensation. Si un apôtre eut ainsi besoin d'une réprimande pour l'aider à vaincre ses préjugés raciaux, nous pouvons aisément admettre que la masse des croyants (presque tous des Juifs) furent pendant plusieurs années dans une très grande confusion au sujet du changement complet des relations divines à partir de la croix.

La coutume des Juifs, non seulement ceux de Palestine mais encore ceux qui étaient dispersés à travers le monde, comprenait l'observance d'un sabbat ; bien qu'à l'origine ce sabbat ne fût pas fixé pour être autre chose qu'un jour de repos, une cessation de travail, il en vint très à propos à être un jour réservé, dans les synagogues, à la lecture de la Loi et des Prophètes et à l'exhortation. C'était un jour où tout travail était suspendu à travers toute la Palestine. En conséquence, les convertis juifs tout juste venus au christianisme se rassemblaient tout naturellement le jour du sabbat pour étudier la Loi et les Prophètes, du nouveau point de vue de leur accomplissement commencé en Christ, et pour s'exhorter mutuellement à être fermes, et cela d'autant plus qu'ils voyaient s'approcher le jour — le grand jour de l'Eternel, le jour millénaire, « les temps de rétablissement dont *ont' parlé tous les saints prophètes* depuis le commencement du monde ». Les apôtres et les évangélistes qui voyageaient hors de la Palestine trouvèrent les oreilles les plus attentives à l'Evan-

gile parmi les Juifs qui attendaient déjà le Messie, et ils trouvèrent leur meilleure occasion favorable de les toucher à leurs rassemblements habituels du septième jour. Et rien non plus dans la révélation divine ne les empêchait de prêcher le message de l'Évangile le septième jour pas plus que le premier, ou n'importe quel autre jour de la semaine. Nous pouvons, en effet, être sûrs que ces premiers évangélistes prêchèrent sans cesse la Parole, partout où ils allèrent et en toutes occasions, à quiconque avait une oreille pour entendre.

L'Apôtre qui déclara que Christ mit un terme à l'Alliance de la Loi en la clouant à sa croix n'a pas dit un seul mot à l'Église primitive, pour autant que le récit le montre, concernant une loi ou une obligation fixant l'observance spéciale du septième jour de la semaine, ou de tout autre jour de la semaine. Au contraire, ils suivirent strictement la pensée que l'Église est une Nouvelle-Création sous l'Alliance originelle, et que, maison de fils, la Nouvelle-Création n'est pas sous la Loi mais sous la Grâce. Ces instructeurs inspirés signalèrent très clairement la liberté de la Nouvelle-Créature, disant : « Que personne donc ne vous juge en ce qui concerne le manger ou le boire, ou à propos d'un jour de fête ou de nouvelle lune, ou de sabbats, qui sont une ombre des choses à venir, mais le corps [substance] est du Christ. — Col. 2 : 16, 17.

Ils voulaient faire comprendre à l'Église que toutes les diverses ordonnances touchant les fêtes, les jeûnes, les temps, les saisons et les jours faisaient partie d'un arrangement général — type que Dieu a institué avec Israël-type, et qui n'étaient que l'ombre des choses meilleures à venir — applicables à Israël selon l'esprit. Pour les Juifs, ces choses étaient des réalités qui leur étaient imposées et qui les liaient par des décrets divins ; pour la Nouvelle-Création, ce ne sont que des ombres, des leçons qui dirigent notre attention vers le grandiose accomplissement, et rien de plus. Le fait que les apôtres étaient désireux de profiter du jour du Sabbat et des synagogues juives pour prêcher l'Évangile de Christ, n'était



en aucun sens une adhésion à l'organisation et à la loi des Juifs comme étant une règle ou une servitude imposée à la Nouvelle-Création. Aujourd'hui, nous-mêmes, si l'occasion nous en était offerte, nous prêcherions Christ dans les synagogues juives, non seulement le premier jour de la semaine, mais nous le ferions avec joie le jour du sabbat juif, le septième. Oui, nous serions même tout disposé à prêcher Christ dans un temple païen et en un jour sacré pour les païens, mais nous ne considérerions nullement qu'en agissant ainsi, nous acceptons les doctrines païennes ou le jour sacré païen.

Au sujet du premier jour de la semaine que les chrétiens, en général, observent comme un sabbat ou jour de repos, c'est une complète erreur de prétendre que ce jour fut mis à part et considéré comme un sabbat chrétien par des décrets de l'église catholique romaine. Il est bien vrai qu'au temps de Constantin, plus de deux siècles après que les apôtres se furent endormis, le formalisme s'était introduit dans l'Eglise dans des proportions considérables, que de faux docteurs avaient, graduellement, cherché à assujettir les disciples du Seigneur à l'esclavage du clergé, et que les intrigues cléricales et la superstition commençaient à exercer une énorme influence. Il est vrai aussi qu'à cette époque une loi fut promulguée parmi les chrétiens de nom, leur ordonnant d'observer le premier jour de la semaine pour une activité religieuse, etc., et interdisant le travail manuel, sauf dans les campagnes où la rentrée des récoltes pouvait être considérée comme étant un travail nécessaire. Il est vrai que ce modeste début de servitude et de suggestion que le premier jour de la semaine avait, chez les chrétiens, remplacé le septième jour de la semaine des Juifs, conduisit graduellement et de plus en plus à l'idée que tous les commandements donnés par Dieu aux Juifs au sujet du septième jour, s'appliquaient aux disciples de Christ à propos du premier jour de la semaine.

Cependant, on commença à observer à juste titre le premier jour de la semaine bien avant l'époque de Constantin, non pas comme une servitude, mais librement, comme un privilège. Le fait seul que notre Seigneur res-

suscita des morts le premier jour de la semaine aurait déjà justifié que ce jour fût célébré parmi ses disciples comme marquant le réveil de leurs espérances ; mais à cela il faut ajouter le fait que le jour de sa résurrection il rencontra ses fidèles à qui il expliqua les Ecritures ; quelques-uns d'entre eux se rappelèrent par la suite la bénédiction reçue, disant : « Notre cœur ne brûlait-il pas au dedans de nous, lorsqu'il nous parlait par le chemin, et lorsqu'il nous ouvrait les Ecritures ? » (Luc 24 : 32). Ce fut ce même premier jour de la semaine où il rencontra les deux disciples sur leur chemin vers Emmaüs qu'il fut vu près du sépulcre par les deux Marie, qu'il apparut sous les traits d'un jardinier à Marie-Madeleine, et qu'il se fit reconnaître à l'assemblée générale des apôtres, etc. Ils attendirent une semaine entière pour voir d'autres manifestations du Maître ressuscité, qui ne réapparut aux onze que le premier jour de la semaine suivante. Et ainsi, pour autant que nous le sachions, presque toutes les apparitions de notre Seigneur aux frères eurent lieu le premier jour de la semaine. Il n'est donc pas surprenant que, sans le moindre commandement du Seigneur ou de l'un des apôtres, l'Eglise primitive prit l'habitude de s'assembler le premier jour de la semaine, pour se rappeler les joies ressenties par la résurrection de notre Seigneur, et aussi pour se souvenir que leur cœur brûlait au dedans d'eux ce même jour de la semaine où il leur expliquait les Ecritures.

Ils continuèrent même à commémorer le repas fraternel où, ensemble et ce même jour, ils « rompaient le pain » ; il ne s'agissait pas du Souper de la Pâque, ou du Souper du Seigneur, mais d'un rappel de la bénédiction qu'ils reçurent à Emmaüs, lorsqu'il rompit le pain, que leurs yeux furent ouverts, et qu'ils le reconnurent ; c'était aussi le rappel de la bénédiction qu'ils reçurent dans la chambre haute, lorsqu'il rompit le pain avec eux et qu'il leur donna des preuves satisfaisantes qu'il était vraiment leur Seigneur ressuscité, bien que changé (Luc 24 : 30,35, 41-43). Nous lisons qu'ils rompaient le pain dans l'allégresse et la joie, non en souvenir de sa mort, mais de sa résurrec-

tion. Cela représentait, non pas son corps brisé et son sang versé, mais la *vérité rafraîchissante* qu'il leur tendait et grâce à laquelle leur cœur se nourrissait des joyeuses espérances de l'avenir garanties par sa résurrection d'entre les morts. (Il n'est jamais question de la « coupe » dans les références faites au pain rompu.) Ces rassemblements le premier jour de la semaine furent des occasions de se réjouir à la pensée que le nouvel ordre de choses avait été inauguré par la résurrection de Jésus d'entre les morts.

Au fur et à mesure que l'Eglise se libéra graduellement d'une étroite association avec le Judaïsme, et en particulier après la destruction de Jérusalem et la rupture violente générale de l'organisation judaïque, l'influence du Sabbat du septième jour déclina ; l'Eglise s'attacha plus ou moins au premier jour de la semaine, au repos et au rafraîchissement spirituels de la Nouvelle-Création qui avaient commencé à la résurrection de notre Seigneur dans la gloire, l'honneur et l'immortalité.

Quant au monde païen en général, Dieu ne lui a donné aucune loi spéciale ou aucun commandement spécial ; les païens ont purement et simplement ce qui leur reste de la loi originelle écrite dans leur nature et grandement ternie, presque oblitérée par le péché et la mort. Un seul autre commandement a été ajouté à cette loi. Repentez-vous ! parce qu'une nouvelle occasion favorable pour obtenir la vie a été préparée (accessible maintenant, ou pendant le Millénium) et que toute action et toute pensée volontaires auront une répercussion sur l'issue finale du cas de chacun. Mais rien de plus que ce message « Repentez-vous ! » n'est donné à ceux qui ne sont pas à Christ. Ce n'est qu'à ceux qui se repentent que Dieu parle encore, selon qu'ils ont des oreilles pour entendre et un cœur pour obéir à sa volonté.

Quant aux millions de chrétiens de nom de notre temps, ils ont manqué non seulement de saisir le véritable caractère de la grâce de Dieu et le présent appel de la Nouvelle-Création, mais ils ont, dans leur grande majorité, manqué de comprendre la loi de la Nouvelle-Création, et ils ont

mal interprété ses libertés, ses symboles, etc. La Chrétienté a acquis de fausses conceptions du baptême, du Souper du Seigneur, etc., aussi bien que de fausses conceptions du Sabbat, de la Loi et Alliance divines avec la Nouvelle-Création, et elle les enseigne au monde. Il est évident qu'il n'a jamais été dans l'intention du Seigneur que la « Chrétienté » nominale dût comprendre ou apprécier la vérité sur ces sujets durant le temps présent. Ainsi que l'a déclaré l'Apôtre : « Ce que l'œil n'a pas vu, et que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme [l'homme naturel], ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ». La Chrétienté nominale n'a pas non plus saisi sa volonté et son plan concernant le « petit troupeau ». « Mais Dieu nous l'a révélée [nous a révélé ces choses] par son Esprit ; car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu [sa volonté bonne, agréable et parfaite nous concernant, maintenant et pour l'avenir] ». La Chrétienté nominale n'appréciant pas l'esprit du Haut-Appel, ni la Loi parfaite de la Liberté qui appartient aux élus, n'étant pas capable de les apprécier parce qu'elle manque de l'Esprit du Seigneur, nous ne sommes pas surpris que des règles et des cérémonies, des jours de jeûnes, de pénitences, des restrictions d'une sorte et d'une autre, des jours saints et des jours de sabbat, deviennent des fers et des chaînes sur la Chrétienté nominale. Il n'est pas surprenant non plus que quelques-uns du vrai peuple de l'Éternel, les « élus » du « petit troupeau », devinrent par la suite si empêtrés dans cette servitude qu'ils furent privés, dans une grande mesure, de la véritable liberté des fils de Dieu.

Nous n'en tirons pas argument contre l'observance du premier jour de la semaine. Au contraire, nous nous réjouissons de ce que, par la providence divine, ce jour soit observé d'une manière aussi générale à travers le monde civilisé. Grâce à cette observance générale, le petit nombre des consacrés a des avantages et des privilèges spéciaux dont ils pourraient être privés si l'observance de ce jour était moins générale. Partout, la Nouvelle-

Création peut sûrement se réjouir beaucoup d'avoir l'occasion favorable de réserver un jour sur sept spécialement pour le culte, la communion spirituelle, etc. Ce serait un grave préjudice que subiraient tous les fidèles de Dieu si cet usage général venait à disparaître. Pour cette raison, sinon pour une autre, il convient à tous ceux qui appartiennent au Seigneur, non seulement qu'ils emploient ce jour avec révérence, sobriété et dans l'exercice et la joie spirituels, mais en outre qu'ils usent de leur influence en faveur de son observance, que par leurs paroles ou par leurs actes, son observance ne soit pas négligée parmi les gens en général.

Cependant, de même que certains se trompent en pensant que le septième jour de la semaine de l'Alliance judaïque était une servitude pour tous les hommes, ainsi d'autres en sont venus sous une *servitude* semblable quant au premier jour, trompés par l'idée erronée que, par ordre divin, ce jour avait revêtu la même sainteté extérieure que celle du septième jour parmi les Juifs soumis à leur Alliance de la Loi comme « maison de serviteurs », « sous la Loi » et non sous la Grâce. En vérité, beaucoup de gens pas trop religieux eux-mêmes, et qui ne confessent aucune consécration, font grand cas des observances, et perdraient toute considération pour de vrais enfants de Dieu qui négligeraient dans une mesure quelconque d'employer le premier jour de la semaine pour le culte et la louange, ou qui, au contraire, l'emploieraient pour faire un travail séculier. Pour toutes ces raisons, nous conseillons à tous ceux qui discernent très clairement la liberté par laquelle Christ affranchit, de ne pas abuser de leur liberté afin de ne pas faire trébucher personne, mais au contraire, de l'employer plutôt comme pour Dieu et pour les uns les autres, pour les occasions favorables qu'elle donne de croître en grâce, en connaissance, et dans tous les fruits de l'Esprit. Nous conseillons que, dans toutes les limites raisonnables, le peuple consacré de l'Eternel, et, dans la mesure où s'exerce leur influence, leurs familles — les enfants mineurs comme les membres adultes — observent fidèlement le dimanche. Tous devraient apprendre qu'un tel jour est approprié pour

le culte et la louange, et qu'il est également nécessaire pour le repos physique, non seulement pour l'Eglise, mais pour le monde.

Bien qu'étant entièrement libres de la Loi judaïque, nous pouvons néanmoins discerner que, puisque ses dispositions ont été prises par l'Eternel, il y a toute probabilité qu'en plus de la signification typique des ordonnances d'Israël, elles comportaient également un avantage pratique. Par exemple, nous pouvons voir une signification typique dans la désignation de certaines viandes animales comme étant pures, et d'autres comme étant impures et impropres à la consommation, et bien que nous ne puissions pas comprendre au juste comment et pourquoi certains de ces aliments sont malsains, nuisibles à la santé, nous avons toute raison de croire que tel est le cas, comme par exemple la viande du porc, du lapin, de l'anguille, etc. Nous ne violons aucune loi en mangeant ces choses, parce que nous ne sommes pas des Juifs ; néanmoins, nous devrions plutôt nous en méfier, et être sur nos gardes pour savoir à quel point elles conviennent ou non à notre santé, car nous sommes tenus d'observer toutes les lois d'hygiène, pour autant que nous sachions les discerner.

D'une manière analogue, nous pouvons voir dans le repos d'un jour sur sept accordé à Israël, non seulement un enseignement typique, mais également une mesure nécessaire pour les conditions humaines actuelles. On admet généralement, même chez ceux qui ignorent totalement la Parole divine, qu'un repos tous les sept jours est avantageux, non seulement pour l'espèce humaine, mais aussi pour les bêtes de somme. En outre, certains prétendent que cette loi sur la nécessité d'un repos à la suite d'un travail continu s'applique à certaines choses inanimées. Par exemple, le matériel roulant des chemins de fer, etc. Nous extrayons ce qui suit du « *London Express* » pour illustrer ce point :

« Il peut paraître étrange d'entendre des personnes parler d'un essieu d'acier, fatigué », ou d'un « rail fatigué » ; pourtant, on entend cela dans les chemins de fer et dans leurs ateliers et on considère que ces expressions sont exactes. « Un métal sans

vie qui est fatigué ! Quelle idée ! » penserez-vous peut-être, mais des experts en la matière déclarent que le travail fatigue le métal, et qu'il a, comme vous, besoin de repos.

« Qu'est-ce qui a provoqué la rupture de l'essieu ? » demande le directeur du mouvement. « La fatigue du métal » répond le vérificateur. Cette réponse est fréquente, souvent confirmée par les faits. Parfois, un essieu se rompt ou une roue se fausse, sous une charge beaucoup moins forte que la charge habituelle, et l'examen le plus minutieux possible ne révèle ni défaut ni faiblesse, ce qui conduit les ingénieurs à rendre responsable la « fatigue du métal ». Les tendons d'acier peuvent se fatiguer tout comme des muscles de chair, et le métal qui n'a pas de repos cessera de faire son travail et pourra présenter un grand danger. Du moins, c'est ce que disent les ingénieurs, affirmant en outre que, sans repos, l'attraction des molécules de métal les unes envers les autres s'affaiblit, jusqu'à ce que le point de rupture soit atteint. Alors des difficultés surviennent. »

En France, à la suite de la Révolution et de sa période d'incrédulité, on résolut de supprimer le Sabbat biblique — un jour sur sept — pour le remplacer par un jour de repos sur dix (\*), mais cet arrangement ne donna pas satisfaction ; les Français, tout désireux qu'ils fussent d'y appliquer le système métrique, découvrirent rapidement que la Nature avait ses propres lois et qu'elle marquait le nombre 7 de son approbation de quelque manière inexplicable. Par exemple, ils trouvèrent que le point culminant d'une fièvre a lieu le septième jour, le quatorzième jour ou le vingt-et-unième jour ou le vingt-huitième jour, et que si on n'obtient pas d'amélioration le trente-cinquième jour ou avant, c'est habituellement la mort qui survient. Ils furent incapables de changer cela et d'obtenir que les fièvres atteignent leur point culminant d'après le système décimal.

Ainsi donc, loin de plaider pour l'abandon du dimanche chrétien, nous recommandons avec insistance qu'il soit maintenu dans l'intérêt de l'homme naturel aussi bien que dans l'intérêt spirituel de la Nouvelle-Création. Nous recommandons avec insistance aussi que rien ne soit fait qui puisse en aucun sens ou à un degré quelconque

(\*) 1793. — Calendrier républicain : voir dictionnaire. — Trad.

suspendre ou rejeter cette grande bénédiction qui nous est parvenue indirectement par la Loi judaïque. En vérité, nous serions heureux si tous pouvaient considérer ce jour comme étant un jour de dévotion *volontaire* à l'Eternel, mais puisque la majorité ne peut pas le discerner ainsi, nous pouvons aussi bien leur permettre ou non de reposer sur une illusion inoffensive sur ce sujet, illusion qui peut être réellement à leur avantage.

La Nouvelle-Création n'a besoin d'aucun avis spécial concernant l'*emploi* convenable de ce jour, car ses membres comprennent bien que leur vie a été complètement consacrée, dévouée à l'Eternel et à son service. Ne marchant pas selon la chair mais selon l'esprit, les Nouvelles-Créatures chercheront à profiter spécialement d'une telle occasion favorable pour glorifier Dieu dans leur corps et leur esprit. La louange, les actions de grâces, les méditations et les exhortations, en harmonie avec la Parole et le plan divins sont tout à fait appropriées ce jour-là. Toutefois, nous n'insistons pas pour que le Jour du Seigneur, ou Dimanche, soit obligatoirement réservé exclusivement au culte religieux. Dieu n'a pas donné un tel commandement, et personne d'autre n'a le droit de le faire. Cependant, là où est notre cœur, là où sont nos sympathies et notre amour, nous prendrons grand plaisir à nous y trouver, et nous pouvons conclure sans crainte que chaque membre de la Nouvelle-Création trouvera sa plus grande joie, son plus grand plaisir, dans la compagnie et la communion du Seigneur et des frères, et que, par conséquent, il oubliera très rarement de s'assembler avec eux, comme les Ecritures nous y exhortent mais sans le commander. — Hébr. 10 : 25.

Ce que nous faisons volontairement comme pour le Seigneur, sans en avoir reçu l'ordre, est la preuve d'autant plus grande de notre amour et de notre loyauté envers lui et envers les siens, et sans aucun doute, il l'appréciera en conséquence. Bon nombre des membres de la Nouvelle-Création ont des enfants ou des pupilles confiés à leurs soins, à qui ils devraient apprendre correctement les convenances à observer le dimanche, ses avantages et les



libertés dont ils peuvent jouir raisonnablement. Rien dans la Parole de Dieu ne soutient l'esclavage tyrannique qui a pris place dans des foyers chrétiens sous l'appellation de sabbat puritain ; selon cette loi, un sourire le dimanche serait un péché, embrasser son enfant serait un crime, et faire une promenade paisible ou s'asseoir sous les arbres et contempler la Nature serait une profanation — même si, dans la contemplation, l'esprit s'élève de la Nature au Dieu de la Nature. Toutefois, tout en nous tenant très à l'écart de cette fausse conception, n'allons pas à l'autre extrême, comme le font beaucoup qui approuvent une conduite exubérante, des jeux, de la musique profane, ou un travail d'un genre quelconque qui pourrait être fait un autre jour. Les enfants de la Nouvelle-Création devraient, de toute manière raisonnable, refléter l'esprit de sobre bon sens que Dieu a promis à leurs parents par le saint Esprit et par la Parole de Vérité. Observer d'une manière rationnelle et digne le premier jour de la semaine comme un jour de repos, d'amélioration mentale et morale, d'aimable compagnie au sein de la famille et parmi des membres de la famille du Seigneur — la Nouvelle-Création — apportera sûrement une bénédiction à tous les intéressés.

Une autre considération importante à prendre, concernant l'observance du dimanche, est celle des lois des pouvoirs existants. Dans de nombreux Etats, certaines lois et certaines règles existent touchant le dimanche. Le peuple du Seigneur doit se soumettre aux lois, pas moins mais plutôt plus que d'autres, dans tout ce qui n'entre pas en conflit avec leur conscience. Si, donc, la loi civile ordonnait deux ou trois sabbats par semaine, la Nouvelle-Création devrait les observer et considérer cette disposition comme une bénédiction qui lui multiplie les occasions favorables pour son développement spirituel. Toutefois, étant donné que ces sabbats seraient d'origine mondaine et non un commandement divin, la Nouvelle-Création ne devrait pas se sentir obligée de les observer *au delà* de la limite où le monde estime que ses lois sont satisfaites.

## LE SABBAT-TYPE D'ISRAËL

Nous avons déjà remarqué que l'obligation d'observer le Sabbat de la Loi judaïque annoncée au Sinaï ne fut donnée à aucune autre nation qu'Israël, et par conséquent ne fut imposée à aucun autre peuple que les Juifs. Sa première observance, rapportée dans les Ecritures, eut lieu après qu'eut été institué le premier trait de la Loi judaïque, la Pâque. Après qu'Israël fut sorti d'Egypte et qu'il fut entré dans le désert, il reçut sa première leçon dans l'observance d'un jour de repos en rapport avec le ramassage de la manne, avant d'arriver au Mont Sinaï où lui fut donné le Décalogue. Rien ne fut dit à Adam ou à Enoch ou à Noé ou à Abraham ou à Isaac ou à Jacob au sujet de l'observance d'un Sabbat. Rien n'est mentionné, soit directement, soit indirectement. La seule mention qui ait été faite précédemment du terme « sabbat » l'est dans le récit de la création où il nous est dit que Dieu se reposa le septième jour lequel, nous l'avons déjà vu, ne fut pas un jour de 24 heures, mais de sept mille ans.

En donnant à Israël l'ordre de se reposer le septième jour, Dieu identifia cette période de 24 heures de repos avec son propre repos sur une échelle plus grande et plus élevée, et ceci nous amène à déduire qu'en plus de la bénédiction (quelle qu'en fût la nature) qu'Israël reçut du repos hebdomadaire, ce dernier comportait une leçon *typique* pour la Nouvelle-Création ; en fait, nous trouvons des leçons typiques à propos de chaque trait de ce peuple et de sa Loi.

Sous la Loi, le septième jour, le septième mois, et la septième année étaient des dates importantes : Ce septième jour l'était comme période où l'on cessait le travail, une période de repos physique ; le septième mois, comme étant le mois où avait lieu la propitiation pour le péché, afin que le peuple puisse se reposer du péché ; et la septième année, celle de la libération de l'esclavage, de la servitude. En outre, comme nous l'avons déjà vu (\*), la septième année multipliée par elle-même ( $7 \times 7 = 49$ ) conduisait

(\*) Vol. 2, Chap. VI.

à la cinquantième année ou Année de Jubilé, dans laquelle étaient annulés toutes les hypothèques, tous les gages et toutes les sentences prononcées contre des personnes et des propriétés, et où il était permis à chaque famille de retourner dans ses propres biens, libérée de tous les fardeaux des erreurs et des méfaits du passé, etc. Nous avons déjà vu que l'antitype de l'année du Jubilé d'Israël sera le Royaume millénaire, et son « Temps de rétablissement [général] de toutes choses dont Dieu a parlé par la bouche de tous ses saints prophètes », l'antitype étant immensément plus grand que le type, et applicable à toute l'humanité en général.

Remarquons maintenant de plus près le septième jour-type. Comme la septième année, il conduit ( $7 \times 7 = 49$ ) à un cinquantième jour ou Jour de Jubilé qui exprime la même pensée que le septième jour, c'est-à-dire celle de *repos*, mais en l'accentuant.

Quelle bénédiction à Israël selon l'esprit (la Nouvelle-Création) fut typifiée par le Sabbat, ou repos, du septième jour d'Israël naturel ? L'Apôtre répond à cette question (Héb. 4 : 1-11), lorsqu'il dit : « Craignons donc qu'une promesse ayant été laissée d'entrer dans son repos [Sabbat], quelqu'un d'entre nous paraisse ne pas l'atteindre... Car nous qui avons cru, nous entrons dans le repos [l'observance du Sabbat]... Puis donc qu'il reste que quelques-uns y entrent, et que ceux qui auparavant avaient été évangélisés ne sont pas entrés à cause de leur désobéissance... Il reste donc un repos sabbatique pour le peuple de Dieu. Car celui qui est entré dans son repos, lui aussi s'est reposé de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes propres. Appliquons-nous donc à entrer dans ce repos-là, afin que personne ne tombe en imitant une semblable désobéissance » [voir notes D. — Trad.]. Ici, l'Apôtre nous enseigne une double leçon : (1) Que nous avons maintenant le privilège d'entrer dans le repos, et en fait, tous ceux qui ont sincèrement accepté le Seigneur, se reposent et se confient convenablement en lui, jouissent ainsi du Sabbat ou repos-antitype pour le présent, le repos de la foi. (2) Il nous montre aussi que si

nous voulons conserver ce repos actuel, et assurer notre entrée dans le Sabbat éternel, le « repos sabbatique qui reste pour le peuple de Dieu », le Royaume céleste, il sera nécessaire que nous demeurions dans la faveur de l'Éternel, que nous continuions à exercer envers lui la foi et l'obéissance.

Il n'est pas nécessaire d'indiquer aux membres de la Nouvelle-Création quand et comment ils sont entrés dans le repos de la foi — quand et comment la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, commença à régner dans leur cœur, et que la confiance entière en lui commença à chasser la crainte et le mécontentement. Ce repos a commencé avec notre pleine acceptation du Seigneur Jésus comme le Souverain Sacrificateur qui accomplit le sacrifice par lequel nos péchés furent couverts par le mérite imputé du Rédempteur, le Messie ; ce repos s'est intensifié quand nous avons reconnu en lui la Tête (Chef) de la Nouvelle-Création, et l'héritier de la promesse abrahamique, et que nous nous sommes reconnus comme étant appelés par Dieu pour être ses cohéritiers dans ce Royaume de bénédiction. Le *repos parfait*, la jouissance du Sabbat, est venu lorsque nous avons soumis notre *tout* à l'Éternel, en acceptant avec joie la direction qu'il nous a promise dans un « chemin étroit » vers le Royaume. Là, *nous nous sommes reposés de nos propres œuvres*, de tout effort à nous justifier nous-mêmes ; nous avons confessé notre imperfection et notre indignité de la grâce divine et notre incapacité à nous en rendre dignes par nos propres moyens. Là, nous avons accepté avec reconnaissance la miséricorde divine répandue sur nous dans la rédemption qui est en Christ Jésus notre Seigneur et la promesse de la « grâce de nous aider en tout temps de besoin », et nous avons décidé d'être des disciples de Jésus, marchant sur ses traces « même jusqu'à la mort ».

L'Apôtre déclare que nous sommes entrés dans le repos *comme Dieu s'est reposé* de ses œuvres. Nous avons déjà vu que Dieu s'est reposé de son œuvre créatrice lorsqu'il l'eût achevée en faisant l'homme à sa propre ressemblance. Depuis il a permis au péché et à la mort de défigurer

sa belle création ; cependant il n'a pas levé son bras puissant pour arrêter ce travail, ni lié ou réprimé Satan, le grand séducteur. Dieu est en train de se reposer, d'attendre, de laisser son œuvre aux soins du Messie pour qu'il l'accomplisse. Nous entrons par la foi dans le repos de Dieu lorsque nous discernons que Christ est l'Oint de Dieu, pleinement autorisé pour faire ce travail, non seulement pour nous (la Nouvelle-Création, les membres de son corps), mais une œuvre de bénédiction et de rétablissement pour l'humanité entière, pour quiconque acceptera la miséricorde divine par lui.

Nous discernons clairement où a commencé notre repos, comme membres individuels de la Nouvelle-Création, mais il nous sera profitable également de jeter un regard en arrière et de noter le commencement de ce repos pour la Nouvelle-Création dans son ensemble. Nous voyons que les apôtres jouirent d'une certaine mesure de repos et de confiance pendant que le Seigneur était avec eux dans la chair, mais ce n'était pas là le repos complet. Ils se réjouissaient parce que l'époux était parmi eux ; ils se réjouissaient en lui, bien qu'ils ne comprissent pas la longueur et la largeur de son amour et de son service. Lorsque le Maître mourut, leur repos, leur joie et leur paix cessèrent, et d'après leurs propres paroles, la cause de tout leur désappointement fut la suivante : « Nous espérions qu'il était celui qui doit délivrer Israël [v. Luc 24 : 21], mais ils étaient déçus. Lorsqu'il fut ressuscité d'entre les morts, qu'il leur apparut et prouva sa résurrection, leurs doutes et leurs craintes commencèrent à faire place à l'espérance, mais leur joie et leur paix ne leur revinrent pas complètement. Ils étaient perplexes. Pourtant, ils écoutèrent et suivirent son exhortation de demeurer à Jérusalem jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus de puissance.

Ils attendirent avec espoir — combien de temps ? Nous répondons qu'ils attendirent sept fois sept jours, soit quarante-neuf jours, et le jour suivant, le cinquantième jour, le jour sabbatique du Jubilé, Dieu accomplit pour eux la bonne promesse qu'il leur avait faite et accorda à tous ceux qui avaient accepté Jésus d'entrer dans son repos,

d'observer le Sabbat plus élevé de la Nouvelle-Création. Ils entrèrent dans son repos en recevant la bénédiction de la Pentecôte qui parlait de « paix par Jésus Christ », qui les informait que bien que Jésus mourût pour les pécheurs, qu'il fût élevé au ciel et invisible à leurs yeux, il était cependant approuvé par l'Eternel [Jéhovah], son sacrifice rendu acceptable pour le péché, et qu'ainsi ils pouvaient *se reposer sur le mérite du travail qu'il avait accompli* ; ils pouvaient se reposer dans l'assurance que toutes les promesses de Dieu seraient oui et amen en lui et par lui ; ils pouvaient se reposer dans l'assurance que leurs péchés personnels étaient pardonnés et qu'ils étaient personnellement acceptés du Père. Cela leur donna également l'assurance que les immenses et précieuses promesses concentrées en Jésus seraient toutes accomplies, et qu'ils y auraient une part glorieuse lorsque la grâce aurait bien affiné leur cœur, s'ils faisaient la preuve de leur fidélité à leur part du contrat, et s'ils « affermissaient leur appel et leur élection » en demeurant en Christ, en obéissant à la volonté divine.

Ainsi, tous les membres de la Nouvelle-Création qui ont reçu le saint Esprit, sont entrés dans le repos-antitype, et au lieu d'observer encore un septième jour de repos physique, ils observent maintenant un repos perpétuel du cœur, de l'esprit, de la foi au Fils de Dieu. Néanmoins, ce repos de la foi n'est pas la fin, n'est pas l'antitype complet. Le grand « repos qui reste pour le peuple de Dieu » viendra à la fin, pour tous ceux qui achèveront leur course avec joie. Dans l'intervalle, il faut que le *repos de la foi* continue, car il est notre gage, ou notre assurance, du repos de la vie future. Pour le maintenir, il faudra non seulement obéir dans toute la mesure de notre capacité en pensée, en parole et en action, mais aussi nous confier dans la grâce de l'Eternel. C'est ainsi que nous pouvons être forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force, pour marcher sur ses traces. Nous devons avoir repos et confiance en ce qu'il peut et veut nous faire sortir « plus-que-vainqueurs », et nous faire participer à l'œuvre grandiose du Jubilé-antitype.

## ETUDE IX

### « LE JUGEMENT DE LA NOUVELLE-CREATION »

L'Eternel, le Grand Juge de l'Univers. — Toutes les bénédictions, toutes les faveurs, etc. proviennent de l'Eternel, par le Fils. — La Nouvelle-Création appelée à être associée avec Christ et à être sa cohéritière. — « Toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ». — Le jugement du Père condamnant le genre humain est déjà exprimé. — Le jugement, durant le Millénium, sera un jugement de miséricorde et d'assistance. — Le jugement exécutoire sera juste, sans miséricorde. — Le jugement de la Nouvelle-Création durant l'Age de l'Evangile. — La Nouvelle-Création jugée par la parfaite Loi d'Amour. — La surveillance de la Tête glorieuse sur le Corps. — « Car du jugement dont vous jugerez, vous serez jugés ». — Nous devrions nous juger équitablement. — « Celui qui me juge, c'est le Seigneur ». — Il y a certaines affaires que l'Eglise devrait juger. — « Si ton frère a péché contre toi ». — Pardonnez soixante dix fois sept fois. — Offenses contre l'Eglise. — Il faut que nous comparaissons tous devant le tribunal de Christ.

**N**OUS avons déjà vu(\*) que le monde entier des humains a été jugé indigne de la vie éternelle par le grand Juge suprême, l'Eternel (\*\*), lorsque Adam, son procréateur, succomba dans l'épreuve. « Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché, la mort [le châtement, ou la sentence], et qu'ainsi la mort a passé à tous les hommes, en ce que tous ont péché » (Rom. 5 : 12). L'échec d'Adam et la sentence de mort ont scellé la même sentence sur tous ses enfants. La chute, son imperfection, son péché, se sont propagés à sa pos-

(\*) Volume I, Chap. VII.

(\*\*) La plupart de nos versions françaises protestantes rendent par l'Eternel ; la version catholique romaine Crampon : « Yahweh » ; les versions anglaises « Jehovah ».

térité d'une manière naturelle, et avec une force croissante. Nous avons déjà vu que cette sentence fut, de toutes manières, juste et par conséquent irrévocable : le Grand Juge de l'Univers, ayant avec justice établi que l'homme était indigne de la vie éternelle, ne pouvait annuler sa propre sentence, déclarer bien ce qui était mal et l'indigne, digne de la vie éternelle. Mais nous avons vu, aussi, qu'il eut de la compassion pour nous, et que dans son bienveillant plan, conçu avant la fondation du monde, il envisagea et prit des dispositions pour la rédemption de la race entière (\*), en vue d'accorder une autre épreuve, ou jugement, à tous ses membres. Il prévint également que Son Fils Bien-Aimé, dont l'œuvre rédemptrice rendit la réconciliation possible, devrait être le Médiateur de ce nouvel arrangement pour bénir et relever notre race. Nous avons vu aussi que la période de ce jugement et de ce relèvement des obéissants est l'Age millénaire, mis à part comme Jour de Jugement du monde, ou jour d'épreuve, qui doit donner à chacun une occasion favorable, non seulement pour arriver à connaître l'Éternel et à être en harmonie avec lui, mais en plus, pour prouver par sa loyauté et son obéissance, qu'il est digne de la vie éternelle. Nous avons les paroles de l'Apôtre à cet effet ; « Dieu a établi un jour auquel il doit juger en justice la terre habitée, par l'homme qu'il a destiné [à cela] (\*\*). — Actes 17 : 31.

Il est incontestable que l'Éternel [Jéhovah] lui-même est le Juge suprême, et sa Loi le modèle suprême, selon lequel toutes les décisions doivent être prises concernant la vie éternelle. Ainsi l'Apôtre fait allusion à « Dieu », qui est le « Juge de tous » et indique qu'il est question du Père en se référant dans la même phrase à Jésus comme Médiateur (Héb. 12 : 23, 24). Il dit encore « Le Seigneur jugera son peuple » et « A moi la vengeance ; moi, je rendrai, dit le Seigneur » (Rom. 12 : 19 ; Héb. 10 : 30). Dans ces citations tirées de l'Ancien Testament (Ps. 50 : 4 ; Deut. 32 : 35,36), « Le Seigneur » désigne l'Éternel.

---

(\*) Volume 5.

(\*\*) Volume 1, Chap VIII.



L'Apôtre dit aussi : « Dieu jugera par Jésus-Christ les secrets des hommes [« du monde »] (Rom. 2 : 16 ; 3 : 6). L'Éternel fut le premier Législateur et Juge, et il conservera à jamais cette position par rapport à toutes ses créatures. Il ne donnera pas sa gloire à un autre (Esaïe 42 : 8). De la même façon il nous montre dans les Ecritures qu'il est le Berger de son peuple. « L'Éternel est mon Berger ; je ne manquerai de rien » (Ps. 23 : 1). Il se désigne encore comme le Rédempteur de son peuple : « Et toute chair saura que je suis l'Éternel, ton Sauveur et ton Rédempteur » (Esaïe 49 : 26). Au sens le plus élevé du mot, l'Éternel Lui-même est le centre du plan du salut tout entier et de chacun de ses traits ; toute autre vue de la question est incomplète.

Pendant, comme il a plu au Père de créer toutes choses par le Fils (Jean 1 : 1), ainsi, en toutes choses, il lui a plu d'exalter notre Seigneur Jésus comme son instrument honoré. De ce point de vue, nous voyons que toute bénédiction, toute autorité, toutes faveurs, procèdent du Père et par le Fils, et que la Nouvelle-Création, associée au Fils, est faite ministre et héritière de la grâce de Dieu.

C'est dans un sens aussi complet que le Père céleste « se repose de ses œuvres » et qu'il emploie le Fils comme son agent honoré, de sorte que notre Rédempteur put dire : « le Père ne juge personne, mais il a donné tout le jugement au Fils » (Jean 5 : 22). Notre Seigneur prononça ces paroles avant d'avoir achevé au Calvaire le travail que le Père lui avait donné à faire, mais il en parlait comme si cette œuvre était déjà terminée ; nous avons déjà vu, en effet, que sa mise à l'épreuve personnelle concernant son aptitude pour accomplir l'œuvre que le Père avait assignée, devait être déterminée par sa fidélité jusqu'à la mort même. Ainsi, non seulement a-t-il démontré qu'il était digne d'être un Souverain Sacrificateur fidèle et miséricordieux, mais par son propre sang, il garantit une Nouvelle Alliance en faveur de l'humanité, ouvrit le nouveau chemin de vie et obtint

« les clefs de la mort et du sépulcre », le droit de dire aux captifs de la grande prison de la mort, « Sortez ! » et le droit de bénir et de relever tous ceux qui entendront Sa voix et y obéiront. A proprement parler, ce fut au moment de la résurrection de notre Seigneur que le Père remit son *jugement* au Fils et c'est alors qu'il déclara : « toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre » (Matt. 28 : 18) ; il exerça pour la première fois cette autorité lorsqu'il chargea ses apôtres de commencer, en qualité de représentants, le travail de rassemblement des membres de la classe de l'Épouse, l'Église, l'*Ecclésià*, ses frères de la Nouvelle-Création.

Le *jugement* des hommes par le Père avait déjà été exprimé ; il les condamnait tous. Tout autre jugement de sa part, sous les lois de la droiture absolue, ne pourrait apporter aucun profit particulier à l'un quelconque des membres de la race condamnée, tous ayant « péché et étant privés de la gloire de Dieu ». « Il n'y a point de juste, pas même un seul », et le modèle divin n'accepte rien qui ne soit absolument droit, la perfection. L'arrangement divin prévoyait donc que notre Seigneur Jésus serait le Médiateur, l'intermédiaire, celui qui satisferait la justice et représenterait la race déchue, et celui que la justice du Père considérerait comme le représentant de l'homme et qui serait le responsable de la race. Jésus occupera cette position de Médiateur entre Dieu et les hommes jusqu'à ce qu'il ait pleinement accompli l'œuvre projetée, jusqu'à ce qu'il ait ramené en pleine harmonie avec Dieu toute créature qui, étant amenée à connaître son Créateur et ses justes lois, désirera être et agir en complète harmonie avec elles. Bien plus, ce « tout jugement » comprendra l'exécution de ses arrêts, car il ne récompensera pas les obéissants seulement, mais il « détruira ceux qui corrompent la terre », il détruira les pécheurs volontaires, tous ceux du milieu du peuple qui ne voudront pas écouter sa voix, son commandement, ses instructions ; il détruira son péché et toute insubordination, y compris même le dernier ennemi — la mort. — 1 Cor. 15 : 25-28 ; Apoc. 11 : 18 ; 2 Thess. 2 : 8 ; Hébr. 2 : 14.

Ce jugement se fera en partie pendant le Millénium par le Médiateur qui sera indulgent pour les imperfections de l'humanité, et punira et récompensera dans le but de corriger, et en partie à la fin du Millénium, par le vicaire ou représentant de l'Éternel qui accordera les récompenses éternelles de la vie éternelle à ceux qui en seront trouvés dignes, et la destruction éternelle à ceux qui seront trouvés indignes. Ce dernier jugement exécutoire se fera selon la justice sans miséricorde — les emplois et desseins convenables de la miséricorde ayant été accomplis par son règne millénaire, dans lequel la miséricorde et l'assistance seront étendues à chaque membre de la race par son Rédempteur. Le corps de Christ (l'Église) lui sera associé dans tous les divers aspects de la bénédiction, du jugement, du gouvernement, de la correction, etc., de l'Age millénaire de compassion et d'assistance, et aussi peut-être pour prononcer et infliger les récompenses et les punitions finales.

Avant de procéder à l'examen particulier du *jugement* ou épreuve de la Nouvelle-Création pendant l'Age de l'Évangile, avant le Royaume millénaire, nous devrions graver profondément dans notre esprit le fait que toutes ces procédures, tous ces *jugements*, etc. sont du Père, bien que par le Fils et par l'Église ; de même aussi, nous lisons au sujet de la résurrection des morts, que Dieu ressuscita des morts et par sa propre puissance notre Seigneur Jésus, et qu'il nous ressuscitera également, déclarations que nous comprenons être en plein accord avec celle de notre Seigneur que « Je le ressusciterai au dernier jour ». « Je reviendrai et vous prendrai avec moi ». « Je suis la résurrection et la vie ». — 1 Cor. 6. : 14 ; Jean 6 : 39 ; 14 : 3 ; 11 : 25.

Il faut que le *jugement* ou épreuve de la Nouvelle-Création ait lieu pendant le présent Age de l'Évangile, avant que le Millénium soit complètement introduit, car c'est la Nouvelle-Création, Tête et Corps, qui doit effectuer le travail de l'Age millénaire. C'est en accord avec cela que le Seigneur déclare que nous « ne viendrons pas en jugement [*krisis*, jugement avec le monde — n'aurons

pas part au jugement ou épreuve du monde pendant le jour millénaire] mais nous sommes [déjà] passés de la mort à la vie [en avance sur le monde] », justifiés par la foi et l'obéissance comme membres de son corps (Jean 5 : 24). Ainsi donc, pour chacun des consacrés, le temps actuel, la vie présente est son jour de jugement (son jour d'épreuve, son jour de mise à l'épreuve) afin de déterminer si, oui ou non, il sera estimé digne de la vie dans les conditions de son appel et de sa consécration. Les paroles de l'Apôtre s'accordent avec cela : « Car le temps [est venu] de commencer le jugement [*krima*, décision finale] par la maison de Dieu » (1 Pi. 4 : 17). Comme le suggère l'Apôtre, cela donne aux membres de la Nouvelle-Création, une idée sublime des exigences divines, des conditions pour obtenir la vie éternelle, lorsqu'ils considèrent que ceux qui ont abandonné le péché et ont eu à cœur de connaître et de faire la volonté divine, auront besoin de traverser un temps d'épreuve pour être affinés et pour perfectionner leur caractère tel que l'Éternel puisse l'approuver.

**QUI EST LE JUGE DE LA NOUVELLE-CREATION ?  
ET QUELLE EST LA LOI (OU LE MODELE)  
PAR LAQUELLE ELLE EST JUGEE ?**

Nous répondons que nous sommes jugés par la loi parfaite d'Amour de notre Père céleste, que nous fûmes justifiés par lui (« c'est Dieu qui justifie »), que nos vœux de consécration lui furent offerts et que la Nouvelle-Création toute entière, la Tête (Chef) aussi bien que les membres sont justiciables du Père, du « Dieu, Juge de tous ». Pourtant, cela ne change ni ne contrarie ce que nous avons déjà vu concernant les méthodes que le Père emploie pour traiter avec nous. Quand il traite avec nous et qu'il nous permet de nous approcher du trône de sa grâce céleste, c'est parce qu'il nous a rendus acceptables dans le Bien-Aimé, dans notre Seigneur et Chef (Tête) grâce à sa robe de justice sous laquelle seulement nous pouvons approcher du Père ou obtenir sa faveur. Néanmoins, tout pouvoir, toute autorité, appartiennent au Fils comme l'agent et le représentant du Père, et c'est

pourquoi nous voyons que bien que traitant directement avec le Père, il ne nous accorde audience que par notre Avocat, de la même manière que, dans un tribunal terrestre, un avoué représente son client. Pendant l'Age millénaire, le monde n'aura pas accès au Père, ni ne traitera directement avec lui par un Avocat, mais, au contraire, il traitera directement avec le Christ, jusqu'à la fin de cet Age, jusqu'à ce que ceux qui auront atteint la perfection soient présentés au Père.

Les membres de la Nouvelle-Création sont tous engendrés du Père ; ils sont ses enfants et non ceux de Christ, et c'est le Père qui châtie tout fils qu'il agréé. C'est également au trône de grâce du Père que nous sommes spécialement invités à prier : c'est cette voie qui a été ouverte par Jésus, notre Rédempteur. Et cependant, les paroles de notre Rédempteur sont vraies dans le sens le plus absolu : « Nul ne vient au Père que par moi ». Les relations du Seigneur Jésus avec l'Eglise sont celles de la Tête avec le Corps ; la Tête prend connaissance de tous les intérêts du Corps, juge ou décide au mieux de ces intérêts, dirige la conduite du Corps, prévient ses difficultés, soulage, apporte l'aide générale et le réconfort, le soutien et la force à chaque membre, se servant fréquemment d'autres membres du Corps comme ministres ou serviteurs. Cependant, puisque chaque trait de cette œuvre est accompli au nom du Père et sous la direction du Père, on peut considérer à juste titre que cette œuvre est du Père et par le Fils. — 1 Cor. 8 : 6.

C'est en accord avec cela que nous lisons aussi : « Si vous invoquez comme Père celui qui, sans acception de personnes, juge, etc. » et encore : « Mon Père est le vigneron. Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche, et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il porte encore plus de fruit » (1 Pi. 1 : 17 ; Jean 15 : 1, 2 Seg.) Néanmoins, d'après le même Apôtre, il est évident que la médiation [« la position d'Avocat ». — Edit.] de notre Christ (Tête) est pleinement reconnue, et que ces disciplines, cet émondage, etc., sont accomplis en nous et envers nous par lui, en

tant que représentant du Père : « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant ». Ainsi nous enseigne-t-il que nous ne sommes pas directement entre les mains du Dieu vivant, ni directement sous le ministère de sa loi inflexible. Nous sommes *en Christ* Jésus, couverts par son mérite. Dieu traite avec nous, par lui, notre Chef (Tête) et Maître, sous les dispositions miséricordieuses de l'Alliance abrahamique, rendue efficace pour nous, par son sang.

### LA SURVEILLANCE DE LA TÊTE (CHEF) GLORIEUSE SUR LE CORPS

Nous ne pourrions pas douter de l'amour et des soins de notre glorieux Chef (Tête) pour son Eglise (son « Corps », son « Epouse »), même si nous n'avions aucune déclaration explicite à ce sujet. Cependant, dans son dernier message à ses fidèles, il montre d'une manière très particulière que c'est lui qui s'assied pour affiner et purifier les Lévités-antitypes, y compris la Sacrificature royale. Ecoutez ses paroles aux sept églises de l'Asie Mineure qui représentent les sept époques de l'histoire de la seule Eglise :

« Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, *sinon je viendrai* à toi et j'ôterai ton chandelier ». « Sois fidèle jusqu'à la mort et *je te donnerai* la couronne de vie ». « *J'ai* quelque chose contre toi, ...repens-toi donc, *sinon je viendrai* à toi bientôt, et je les combattrai avec l'épée de ma bouche ». « A celui qui vaincra *je donnerai* de la manne cachée ». « Ce que *j'ai* contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel... *Je lui ai donné* du temps afin qu'elle se repentît... *Je vais la jeter*... grande tribulation... *Je ferai mourir* de mort ses enfants ; et toutes les églises connaîtront que *je suis celui* qui sonde les reins et les cœurs, et *je vous rendrai à chacun* selon vos œuvres... A celui qui vaincra, et qui gardera jusqu'à la fin mes œuvres, *je donnerai* autorité sur les nations ». « Je n'ai pas trouvé tes œuvres parfaites devant mon Dieu... Celui qui vaincra... *Je n'effacerai point* son nom du livre de vie ». « Voilà ce que dit... Celui qui a la clef de David, celui qui ouvre, et personne ne fermera, celui qui ferme, et personne n'ouvrira ». « Voici, *je les ferai* venir [de la synagogue de Satan], se prosterner à tes pieds, et connaître que je t'ai aimé. Parce que tu as gardé la

la parole de la persévérance en moi, *je te garderai aussi de l'heure de la tentation qui va venir sur le monde*. « Celui qui vaincra, *je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu* ». « Parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, *je te vomirai de ma bouche* ». « Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche »... « *Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime. Aie donc du zèle, et repens-toi* ». — Apoc. 2 et 3.

Nous rappelons aussi les paraboles de notre Seigneur sur les Mines et les Talents ; dans toutes les deux, il montre qu'à son retour il récompensera ses fidèles, « ceux qui, en persévérant dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire et l'honneur et l'immortalité [il leur donnera] la vie éternelle » ; aux autres, la colère au jour de la colère. Les paroles montrent clairement la distribution de ces récompenses à ses serviteurs selon leur degré de fidélité, faite par un « homme noble » [Seg. « un homme de haute naissance » — Trad.] après qu'il eut été investi de son autorité royale, et ensuite comment il traite ses ennemis. Et pourtant, l'Apôtre attribue au Père le fait de récompenser et celui de châtier. On en trouve l'explication dans les paroles de notre Seigneur : « Moi et le Père nous sommes un » [Jean 10 : 30] : nous agissons à l'unisson en toutes choses.

« NE JUGEZ PAS,  
AFIN QUE VOUS NE SOYEZ PAS JUGES :  
CAR, DU JUGEMENT DONT VOUS JUGEREZ,  
VOUS SEREZ JUGES »  
(Matt. 7 : 1, 2 — D)

Les juges compétents de l'Eglise sont le Père et le Fils, ce dernier étant le représentant du Père qui lui a remis tout jugement (Jean 5 : 22,27). Les Nouvelles-Créatures ne sont pas compétentes pour se juger les unes les autres, pour deux raisons : (1) Peu d'entre elles saisissent et apprécient pleinement la Loi divine d'Amour qui gouverne tout. (2) De toute évidence, peu d'entre elles peuvent lire dans leur propre cœur sans se tromper ; beaucoup se jugent, ou bien avec trop de sévérité, ou bien

avec trop d'indulgence, et par conséquent, devraient en toute modestie, refuser de juger le cœur d'un autre dont on peut être loin d'apprécier les mobiles. C'est à cause de notre incompetence à juger que, tout en nous assurant que cela sera l'une de nos fonctions futures dans le Royaume, après avoir été qualifiés pour avoir part à la Première Résurrection, le Seigneur interdit tout jugement privé parmi ses disciples maintenant ; il les menace même que s'ils persistent à se juger les uns les autres, il faut qu'ils s'attendent à ne pas obtenir, pour eux-mêmes, plus de miséricorde et de bienveillance qu'ils n'en montrent aux autres (Matt. 7 : 2 ; Luc 6 : 38). La même pensée est confirmée dans cet exemple de prière qui nous est donnée : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » — Matt. 6 : 12.

Il ne s'agit pas là d'une loi arbitraire par laquelle le Seigneur veut agir injustement et sans générosité avec nous, si nous agissons ainsi avec d'autres : au contraire, il s'agit d'un bon principe. Nous sommes « par nature des enfants de colère », des vases préparés pour la destruction », et bien que le Seigneur se propose dans sa miséricorde de nous bénir et de nous relever de nos péchés, de nos faiblesses et de nous rendre parfaits par notre Rédempteur, il ne le fera qu'à la seule condition que nous acceptions sa Loi d'Amour et que nous y conformions notre cœur. Il ne se propose pas d'accepter des non-régénérés et d'avoir des « enfants de colère » dans sa famille. Pour être digne de trouver une place quelconque dans la maison du Père aux nombreuses demeures [plans d'existence] (Jean 14 : 2), il faut que tous cessent d'être des enfants de colère et deviennent des enfants d'Amour : qu'ils soient changés de gloire en gloire par l'Esprit de notre Seigneur, l'esprit d'Amour. Par conséquent, quiconque refuse de développer l'esprit d'Amour, mais, au contraire, s'obstine à juger sans charité d'autres disciples, prouve qu'il ne croît pas en connaissance et en grâce, qu'il n'est pas changé de gloire en gloire dans la ressemblance du cœur au Seigneur, qu'il n'est pas un vrai disci-



ple du Seigneur, et qu'il n'obtiendra donc pas de miséricorde au delà de ce que lui-même en manifeste convenablement en copiant son Seigneur. Le degré de sa ressemblance au Seigneur (en amour) sera démontré par la miséricorde, et la générosité de pensée, de parole et d'action envers ses compagnons.

Ah ! si tous les engendrés de l'esprit, les « Nouvelles-Créatures » pouvaient se rendre compte que cet esprit de jugement (de condamnation), hélas ! si répandu (en vérité, il est presque le péché mignon) du peuple du Seigneur) mesure leur manque d'esprit d'Amour — leur manque de l'Esprit de Christ — lequel, s'il était totalement absent, prouverait que « nous ne lui appartenons pas » (Rom. 8 : 9). Nous sommes persuadé que plus vite on se rend compte de ce fait, et plus vite on progressera dans la grande transformation « de gloire en gloire », si essentielle à notre acceptation définitive comme membres de la Nouvelle-Création.

Pourtant, peu de membres du peuple de l'Eternel se rendent compte à quel point ils jugent les autres, et cela avec une sévérité telle que si elle leur était appliquée par le Seigneur, elle leur interdirait sûrement l'entrée du Royaume. Nous aurions pu craindre que, sous la promesse libérale de notre Seigneur, que nous serons jugés avec autant d'indulgence que nous jugeons les autres, la tendance serait d'être trop indulgents, trop miséricordieux et que le « ne pense pas de mal » pourrait nous pousser à l'extrême. Mais non ! Toutes les forces de notre nature déchue tendent fermement vers la direction opposée. Il y a plus de dix-huit siècles que notre Seigneur fit cette généreuse proposition de nous juger avec autant d'indulgence que nous en manifestions en jugeant les autres, et cependant, combien peu de personnes pourraient revendiquer une grande mesure de miséricorde en vertu de cette promesse ! Il sera profitable pour nous que nous examinions le penchant que nous avons de juger les autres. Faisons-le dans la prière.

L'esprit (« mind ») déchû ou charnel est égoïste, et dans la proportion où il est *pour* soi, il est *contre* les

autres : disposé à approuver ou à excuser le *moi* et à désapprouver et à condamner les autres. Cela est inné au point de devenir une habitude inconsciente comme de cligner les yeux ou de respirer. Cette habitude est plus prononcée encore avec une instruction poussée. L'esprit apprécie des idéaux et des modèles supérieurs et, séance tenante, mesurant quelqu'un d'après eux, trouve naturellement à critiquer quelque chose chez tous. Il se complait à énumérer les erreurs et les faiblesses des autres tout en ignorant les siennes dans les mêmes choses ou dans d'autres, et parfois même, il révèle hypocritement les faiblesses d'un autre dans le dessein même de cacher les siennes ou de donner l'impression d'un caractère supérieur sur le point en question. Telle est la disposition mesquine, méprisante de la vieille nature déchue. Le nouvel esprit [« mind » : mentalité, disposition — Trad.] engendré de l'Esprit du Seigneur, le saint esprit d'Amour, est en contradiction dès le départ avec ce vieil esprit d'égoïsme, et cela sous la direction de la Parole de l'Éternel sous la Nouvelle Loi d'Amour [et — Edit.] la Règle d'Or, et le devient de plus en plus au fur et à mesure que nous croissons en grâce et en connaissance. Tout d'abord, toutes les Nouvelles-Créatures ne sont que de « jeunes enfants en Christ » et n'apprécient que vaguement la nouvelle Loi, mais si elles ne croissent pas, n'apprécient pas la Loi d'Amour et ne s'y conforment, elles ne gagneront pas le grand prix.

La Loi d'Amour dit : c'est une honte de dévoiler devant le monde les faiblesses et les fautes des frères ou d'autres, une honte que la pitié et la sympathie ne se soient pas avancées de suite pour dire un mot en leur faveur, s'il est trop tard d'étendre sur leurs fautes un manteau de charité pour les couvrir entièrement ! Comme le déclara notre noble et tendre Maître en une certaine occasion, alors qu'on lui demandait de condamner une pécheresse : « Que celui de vous qui est sans péché, jette le premier la pierre contre elle ». La personne sans faiblesses personnelles pourrait être, dans une certaine mesure, excusable d'assumer, sans y être invitée par le Seigneur, la

position d'exécutrice de la Justice, de tirer vengeance des malfaiteurs, de les démasquer, etc., mais nous trouvons que notre Maître, qui n'a pas connu le péché, avait tant d'amour dans le cœur qu'il était plutôt disposé à excuser et à pardonner plutôt qu'à punir, démasquer et réprimer. Il en sera sans doute ainsi pour tous les engendrés de son Esprit : dans la proportion où ils croissent à sa ressemblance, ils seront les derniers à réclamer la vengeance, les derniers à châtier en paroles ou d'autre manière tant que le Grand Juge ne l'aura pas ordonné. Au contraire, il nous informe pour le présent de ne « juger de rien avant le temps » et déclare « A moi la Vengeance ».

L'Apôtre nous a bien décrit l'esprit d'Amour, disant « l'amour use de longanimité ; il est plein de bonté » — envers le coupable. « L'amour n'est pas envieux » du succès des autres, il n'essaie pas de leur enlever ni de diminuer leur honneur : l'amour ne se vante pas ; il ne s'enfle pas d'orgueil » et, en conséquence, il ne cherche pas à éclipser les autres pour briller lui-même davantage. « Il n'agit pas avec inconvenance », immodérément, il n'a pas de désirs excessifs et égoïstes et évite les moyens extrêmes. L'amour « ne cherche pas son propre intérêt », ne convoite pas les honneurs ou la richesse ou la renommée des autres, mais se réjouit de les voir bénis, et en ajouterait plutôt que de les diminuer. L'amour « ne s'irrite pas », même pour punir justement : il se souvient de la détresse présente de la race entière à cause de la chute, il témoigne de la sympathie plutôt que de la colère. L'amour « ne pense pas le mal » [Seg. : « Ne soupçonne point le mal »] ; non seulement il n'inventera pas et n'imaginera pas le mal, mais il est si disposé à accorder le bénéfice de tout doute que les « mauvais soupçons » lui sont étrangers (comparer 1 Tim. 6 : 4). L'amour ne se réjouit pas de l'injustice [iniquité], mais il se réjouit de la Vérité [droiture] » ; c'est pourquoi, il se réjouirait de dévoiler et de faire connaître des paroles ou des actes nobles, mais ne prendrait aucun plaisir à dévoiler des paroles ou des actes ignobles et éviterait de le faire. L'amour « couvre tout », comme d'un manteau de sympathie, car rien ni personne

n'est parfait qui puisse soutenir une inspection complète. L'amour va au devant et a son manteau de bienveillance toujours prêt. L'amour « croit toutes choses », — n'est pas disposé à contester des déclarations de bonnes intentions, mais plutôt il les accepte. L'amour « espère tout », s'opposant à l'idée de dépravation totale aussi longtemps que possible. L'amour « endure tout » ; il est impossible de fixer une limite au-delà de laquelle il repousserait le cœur vraiment repentant. « L'amour ne périt jamais ». D'autres grâces et d'autres dons peuvent servir un certain dessein, puis disparaître, mais l'amour est si essentiel, qu'une fois atteint, nous pouvons le posséder à jamais — à travers l'éternité. L'amour est la chose principale. — 1 Cor. 13 : 4-13.

Pourtant, si le fait de dire une vérité peu flatteuse est une violation de la Loi d'Amour et de la Règle d'Or, que dirons-nous de l'habitude plus déshonorante encore, moins aimable, plus criminelle encore et si commune, non seulement parmi les gens du monde et les chrétiens de nom, mais également parmi de vrais chrétiens : l'habitude de raconter aux autres des choses déshonorantes qui ne sont pas positivement connues comme étant vraies. Oh ! quelle honte ! que parmi les enfants de Dieu il puisse s'en trouver qui négligent l'instruction du Seigneur de « ne dire du mal de personne », et que quelqu'un d'autre que les plus simples bébés et novices dans la loi d'Amour, puisse à ce point mal comprendre son message, savoir que sans les preuves les plus irréfutables, sur la déposition de deux ou trois témoins et encore à contre cœur, on ne doit pas même croire du mal d'un frère ou d'un voisin, et bien moins encore le répéter — calomnier ce frère ou ce voisin sur un soupçon ou sur un ouï-dire !

#### NOUS DEVRIONS NOUS JUGER NOUS-MEMES

« Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés [punis, corrigés par le Seigneur] ». — 1 Cor. 11 : 31.

La Règle d'Or réglerait sûrement cette disposition à « faire des commérages » sur les autres et sur leurs

affaires. Quel est le calomniateur qui voudrait être calomnié ? Quel est le bavard qui voudrait que ses affaires, ses difficultés, et ses faiblesses fussent discutées publiquement ou 'confidentiellement ? Le « monde » ne peut guère parler d'autre chose que de bavardages et de médisances, mais il serait préférable que la Nouvelle-Création fût muette jusqu'à ce que l'amour et le plan de Dieu lui fournissent le grand thème duquel les anges chantèrent : « Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, et paix sur la terre parmi les hommes qu'il agrée ! » Alors « les paroles de sa bouche et la méditation de son cœur » [Ps. 19 : 14] seront agréables à l'Éternel et une bénédiction pour ceux avec lesquels la Nouvelle-Création viendra en contact.

Parlant de la langue, l'Apôtre montre que ce petit membre du corps a une grande influence. Elle peut répandre des paroles aimables qui ne disparaîtront jamais, mais se perpétueront à la bénédiction des vivants et par eux à ceux qui ne sont pas encore nés. Ou bien, « pleine d'un venin mortel », elle peut répandre des semences empoisonnées de pensées pour aigrir la vie des uns, flétrir et briser la vie des autres. L'Apôtre dit « Par elle nous bénissons [honorons] le Dieu et Père, et par elle nous maudissons les hommes [leur faisons du mal]... de la même bouche procèdent la bénédiction et la malédiction. Mes frères, il ne devrait pas en être ainsi. Une fontaine fait-elle jaillir par une même ouverture le doux et l'amer ? » — Jacques 3 : 8-11.

« C'est de l'abondance du cœur que la bouche parle », de sorte que si nous bavardons sur le compte des autres, nous « ingérant » dans leurs affaires, cela prouve qu'une grande partie de notre cœur, sinon la totalité, est vide en ce qui concerne l'amour et la grâce de Dieu. Cette pensée devrait nous conduire tout de suite au trône de grâce et à la Parole pour y être remplis de l'Esprit que le Seigneur a promis à ceux qui en ont faim et soif. Si nous prenons *plaisir* à écouter ou à dire du mal des autres — ce qui est pire encore que le vain bavardage et l'intrusion dans les affaires d'autrui — la condition du cœur est plus mauvaise encore : il déborde d'amertume,

d'envie, de malice, de haine, d'esprit de querelle. Ce sont là, dit l'Apôtre, des « œuvres de la chair et du diable » (Gal. 5 : 19-21). Pussions-nous secouer et réveiller totalement la « Nouvelle-Création » sur ce sujet, car si vous faites ces choses, vous tomberez sûrement et l'entrée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ ne vous sera pas accordée.

Pour être dignes de l'entrée dans ce Royaume, nous sommes conduits dans la direction tout à fait opposée, comme le déclare l'Apôtre Pierre : « Joignez à votre foi, la patience, l'affection fraternelle, l'*amour* ; car si vous faites ces choses vous ne faillirez jamais, car ainsi l'entrée dans le Royaume vous sera richement donnée » (2 Pi. 1 : 5-10). L'Apôtre Jacques est très clair sur le sujet et dit : « si vous avez une jalousie amère et un esprit de querelle dans vos cœurs, ne vous glorifiez pas et *ne mentez pas contre la vérité*. Ce n'est pas la sagesse qui descend d'en haut, mais [une sagesse] terrestre, animale, diabolique (Jacques 3 : 14,15). Quiconque a cet esprit médisant et amer a l'esprit tout à fait opposé à l'Esprit de Christ, au saint Esprit, à l'esprit d'Amour : qu'il ne mente ni à lui-même, ni aux autres, qu'il ne se glorifie pas dans sa honte [Phil. 3 : 19], qu'il ne prenne pas les ténèbres pour la lumière ni l'esprit de Satan pour l'Esprit de l'Oint.

Poursuivant son exposé, l'Apôtre déclare que le secret de la confusion et de l'agitation qui ont troublé de tous temps le peuple de l'Éternel réside dans cette condition du cœur impure, sanctifiée en partie seulement. Il dit « car où il y a de la jalousie et un esprit de querelle, il y a du désordre [de l'anxiété, de l'agitation] et toute espèce de mauvaises actions » (Jacques 3 : 16). Si l'on permet à ces semences de la vieille nature déchue de croître, non seulement elles seront nuisibles, mais graduellement, elles étoufferont et feront mourir toutes les douces et belles fleurs et grâces de l'Esprit.

#### LE JUGEMENT EQUITABLE DE NOUS-MEMES

Parlant de notre croissance convenable en tant que Nouvelle-Création et de notre jugement équitable, de la

critique équitable de nous-mêmes, l'Apôtre Paul déclare : « Ayant donc ces promesses, bien-aimés, purifions-nous nous-mêmes de toute souillure de chair et d'esprit, achevant la sainteté dans la crainte de Dieu » (2 Cor. 7 : 1). « Que chacun s'examine soi-même » — qu'il prenne note des faiblesses et des souillures de sa nature charnelle déchu et cherche à se purifier, « à rejeter » les œuvres du « vieil homme », d'être renouvelé, changé de gloire en gloire, de plus en plus à l'image du Cher Fils de Dieu qui est notre Exemple aussi bien que notre Rédempteur et Seigneur. Cependant, l'Apôtre Paul nous engage à purifier non seulement notre chair autant que possible, mais également notre esprit, notre entendement, afin que le nouvel entendement, la sainte résolution ou volonté, ait pleine autorité et que chaque pensée soit amenée captive à la volonté de Dieu telle qu'elle est exprimée par Christ et illustrée en lui.

Ce serait en vain que nous essayions de purifier la chair et de tenir sa langue en bride, si nous néglignons le cœur, l'entendement, l'esprit où germent les pensées qui ne font simplement que se manifester dans la souillure de la chair, par des paroles et des actions. Ce n'est que par la prière et la persévérance que l'on peut accomplir cette justification nécessaire pour avoir part au Royaume : achevant « la sainteté dans la crainte [révérence] de Dieu ». Ce n'est pas que nous puissions espérer non plus accomplir une totale purification de la chair. C'est celle de la volonté, du cœur, de l'esprit que le Seigneur exige (laquelle implique une purification de la chair et de la langue aussi complète que possible). Là où il voit le cœur pur et vrai envers lui, envers son esprit et sa Loi d'Amour, il donnera, au temps convenable, le nouveau corps qui lui convienne. « Bienheureux ceux qui sont purs de cœur, car c'est eux qui verront Dieu » — Matt. 5 : 8. Comme elles sont appropriées ici les paroles de l'Apôtre (2 Thess. 3 : 5) : « Que le Seigneur *incline* vos cœurs à l'amour de Dieu » — l'amour qui est doux, humble, patient, longanime ; qui se contente de ce qu'il a et qui ne se vante pas, n'est pas envieux, qui ne pense

pas de mal et n'en dit pas, mais qui est confiant, bon et plein de considération pour les autres, conformément à la Règle d'Or. Nous avons besoin d'avoir notre cœur *dirigé* dans cet amour, car en tant que Nouvelle-Création, nous marchons dans une voie nouvelle — non selon la chair, mais selon l'Esprit. Et le Seigneur seul est notre guide, notre directeur compétent, bien qu'il puisse employer divers de ses « membres » comme porte-parole. « Tes oreilles entendront une parole derrière toi, disant : C'est ici le chemin, marchez-y ». — Esaïe 30 : 21.

« ET MEME JE NE ME JUGE PAS MOI-MEME ;  
 CELUI QUI ME JUGE,  
 C'EST LE SEIGNEUR »

Il y en a quelques-uns parmi la Nouvelle-Création — extraordinairement peu, pourtant — qui semblent disposés à se juger inexorablement. A bon droit, ils critiquent chacune de leurs fautes et de leurs faiblesses et désirent être débarrassés de toute imperfection ; mais à tort, ils oublient que le Seigneur ne nous connaît pas et ne nous juge pas selon la *chair*, mais selon l'*esprit* — l'intention, la volonté, le désir, l'effort. Ils donnent trop d'attention aux paroles du Pharisien : « Je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes », et trop peu aux paroles inspirées du Seigneur, concernant la base de son acceptation et l'efficacité du sang précieux dans la purification de tout péché. Dans leur raisonnement sur le sujet, ils oublient que s'ils étaient parfaits ou s'ils pouvaient agir parfaitement, ils n'auraient besoin ni de Sauveur, ni d'Avocat. Ils oublient que « c'est par grâce que vous êtes sauvés » et non par des œuvres de la chair.

Ceux-là ont besoin de s'appliquer à eux-mêmes les paroles de l'Apôtre : « Mais il m'importe fort peu, à moi, que je sois jugé par vous, ou de jugement d'homme ; et même je ne me juge pas moi-même. Car je n'ai rien sur ma conscience [de mal comme économe] ; mais par là je ne suis pas justifié, mais celui qui me juge [et qui juge chacun], c'est le Seigneur. Ainsi ne jugez rien [voir



notes Darby — Trad.] avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui aussi mettra en lumière les choses cachées des ténèbres, et qui manifestera les conseils [intentions] des cœurs ». — 1 Cor. 4. : 3-5.

Notre confiance est dans le Seigneur et non dans notre chair faible et déçue. Nous avons appris à connaître la grâce et la miséricorde de Dieu envers tous ceux qui se confient en lui et qui cherchent à marcher *selon* l'esprit d'Amour, quoique incapables de marcher pleinement à *la hauteur* de ses exigences parfaites. Nous n'espérons donc pas être parfaits dans la chair mais parfaits en esprit, en intention. Nous espérons que notre foi et notre zèle seront (par le mérite de notre Rédempteur) considérés comme compensant nos imperfections réelles que nous haïssons et combattons chaque jour. Lorsque nous réfléchissons sur ce sujet, nous demandons : Dieu nous aime-t-il, nous qui par nature étions des enfants de colère comme les autres ? Est-il pour nous, disposé à nous aider et à porter à notre crédit tout bon désir, tout effort sincère, même s'ils n'aboutissent qu'à un échec partiel ou à un succès partiel ? Oui, répond le Seigneur : « le Père lui-même vous aime » ! L'Apôtre ajoute : « Si Dieu nous a tant aimés lorsque nous étions encore pécheurs, qu'il a donné son Fils unique engendré pour notre rédemption, comment ne nous fera-t-il pas don aussi, librement, de toutes choses [utiles pour nous dans notre course pour le prix qu'il a placé devant nous dans l'Évangile] ? » Certainement, s'il nous aimait alors que nous étions encore des pécheurs, il nous aime plus tendrement encore maintenant qu'il nous a adoptés dans sa famille, maintenant qu'il voit dans notre cœur un ardent désir de faire sa volonté. Approchons-nous donc avec confiance du trône de la grâce céleste, afin que nous puissions *obtenir miséricorde et que nous trouvions grâce pour* [avoir du] *secours* au moment opportun. — Hébr. 4 : 16.

Cependant, un mot d'avertissement se fait sentir à propos de l'autre côté de cette question. Nous avons tous connu des exemples où l'humilité et le manque de confiance, la crainte et le doute touchant la grâce de Dieu

ont fait place à une condition contraire de confiance en soi impudente, d'aveuglement total sur ses fautes et à ces remerciements de pharisien qui se trouve meilleur que les autres hommes. Hélas ! c'est là un état des plus déplorable et nous le craignons, sans espoir ! La foi est nécessaire, mais il faut que ce soit la foi en Dieu et non en soi-même. La cause d'une telle déviation provient généralement d'un abandon de la Loi d'Amour [et — Edit.] de la Règle d'Or. La perversion de l'amour pour l'Eternel, de l'amour pour son plan miséricordieux, de l'amour pour les frères de la Nouvelle-Création et de l'amour sympathique pour les humains, conduit à l'amour de soi, de sa propre importance, à l'honneur pour soi et à la glorification personnelle. Méfions-nous de cette voie de garage qui éloigne du Seigneur, de son Esprit et de son Royaume. Bien que les conducteurs soient plus particulièrement exposés à ce piège, d'autres le sont aussi. Certains manquant grandement de toute qualification comme instructeurs, deviennent terriblement « enflés d'un vain orgueil par les pensées de leur chair », fiers, ne sachant rien, « mais ayant la maladie des questions et des disputes de mots, d'où naissent l'envie, les querelles, les paroles injurieuses, les mauvais soupçons... retire-toi de ces sortes de gens. Or la piété avec le contentement est un grand gain ». — 1 Tim. 6 : 4-6 [voir note D. — Trad] ; voir aussi 1 Jean 3 : 9, 10.

#### IL Y A CERTAINES AFFAIRES QUE L'EGLISE DEVRAIT JUGER

Si, individuellement, nous ne devons juger, ou condamner, mais attendre le moment où le Seigneur manifestera publiquement sa décision à l'égard de chaque membre de son corps, la « Nouvelle-Création », cependant dans certains cas, l'Eglise [l'assemblée — l'Ecclésia] a le devoir de juger. Par exemple, l'Apôtre mentionne un cas d'impudicité reconnu publiquement par le transgresseur contre les bonnes mœurs, et connu de toute l'Eglise ; il déclare qu'en sympathisant avec un tel libertin déclaré, l'Eglise s'était trompée, et sur le champ il exerce son autorité

apostolique en excommuniant l'offenseur, en le retranchant de la communion des croyants, le livrant ainsi au figuré à Satan, à des châtiments, afin de détruire sa sensualité et pour que l'Esprit, la nouvelle mentalité puisse être ainsi finalement sauvée, au jour du Seigneur, au moment de rendre ses comptes à la fin de cet Age. — 1 Cor. 5 : 5.

Seul, le Seigneur lui-même ou l'un de ses Apôtres (les douze dont Paul était le dernier, ayant été choisi à la place de Judas) avaient l'autorité, le droit, de procéder de la manière mentionnée. De même, seul un Apôtre pouvait agir comme Pierre le fit à l'égard d'Ananias et de Saphira (Actes 5 : 1-11). L'Apôtre explique plus loin sa position, disant : « Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir des relations avec les impudiques, interdisant non pas d'une manière absolue [des relations] avec les impudiques de ce monde, ou avec les cupides et les ravisseurs, ou avec les idolâtres ; autrement, il vous faudrait sortir du monde » [1 Cor. 5 : 9, 10 — Seg.]. Il aurait voulu leur faire comprendre que c'est une chose d'avoir des relations d'affaires avec les gens non sanctifiés, et une autre chose totalement différente de considérer ceux-ci comme frères-membres de la Nouvelle-Création. Abaisser le niveau de la moralité exigée n'aurait pas été non plus une faveur à l'égard du transgresseur ; ce dernier serait mieux secouru en voyant que son impureté le séparait entièrement du peuple du Seigneur ; d'autre part, s'il était réellement engendré de l'Esprit de Dieu, il se rendrait plus rapidement et plus profondément compte de sa véritable position, apprendrait la leçon et se repentirait. L'Eglise avait exercé une charité mal comprise envers le transgresseur et, par là, risqué une démoralisation générale parmi ses membres, et également une contagion parmi tous les croyants des autres assemblées qui auraient pu être mis au courant de ce qui se passait à Corinthe.

L'Apôtre indique brièvement quel est le devoir des fidèles dans de tels cas, et nous paraphrasons ses paroles ainsi : ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir de communion avec quelqu'un qui, se nommant « frère », est *impudique*, ou *cupide*, ou *idolâtre*, ou *outrageux*, ou *ivrogne*,

ou *ravisser* — de ne pas même manger avec un tel homme. En vérité, je n'essaie pas de juger le monde, mais je vous engage, en tant qu'Eglise, à juger ceux que vous acceptez comme frères. Dieu jugera ceux du dehors : votre devoir est d'ôter les méchants du milieu de vous. — 1 Cor. 5.

L'Apôtre continue cette argumentation en critiquant le fait que lorsque des différends s'élèvent entre des frères, ceux-ci ont une tendance à avoir recours à des tribunaux du monde au lieu d'endurer avec patience le tort commis s'il est supportable ou, s'il ne l'est pas, de porter l'affaire devant l'Eglise qui jugera en dernier ressort. L'Apôtre fait valoir que si Dieu choisit maintenant l'Eglise pour être le futur juge du monde, ses membres ne devraient certainement pas être moins équitables, honorables et justes dans leurs décisions que le monde même actuel. Le moins estimé dans l'Eglise devrait être digne de confiance dans de telles affaires. N'y a-t-il pas parmi vous un seul homme à la sagesse et à l'intégrité duquel vous pourriez tous vous confier, implicitement, et à la décision duquel les plaideurs se rangeraient ?

« Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt quelque injustice ? » Pourquoi ne souffrez-vous pas l'injustice, si vous considérez que la décision est inéquitable ? Pourquoi ne souffrez-vous pas quelque dommage plutôt que de perpétuer des querelles ou d'avoir recours à des tribunaux publics où vous vous accusez les uns les autres ? Bien plus, dit l'Apôtre, je m'aperçois que non seulement vous n'êtes pas disposés à souffrir l'injustice en faveur de la paix et de l'harmonie dans le corps de Christ, mais pire encore, il y en a parmi vous qui sont prêts à faire mal et à faire du tort, même à leurs frères. Comme Eglise de l'Eternel, ne cherchez-vous pas à obtenir le Royaume ? Et « ne savez-vous pas que les iniques [injustes] n'hériteront pas le Royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les *impudiques*, ni les *idolâtres*, ni les *adultères*, ni les *efféminés*, ni les *infâmes* [ou « débauchés » — Trad.], ni les *voleurs*, ni les *cupides*, ni les *ivrognes*, ni les *outrageux*, ni les *ravisser*s n'hériteront le Royaume de Dieu. Et c'est là

ce que vous étiez, quelques-uns de vous. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom du Seigneur Jésus, et par l'Esprit de notre Dieu ». — 1 Cor. 6 : 1-11 (Seg.).

Cet exposé des offenses qui priveraient quelqu'un de l'héritage du Royaume constitue un guide des offenses qui devraient priver quelqu'un de la communion fraternelle dans l'Eglise. C'est donc à l'égard de toutes ces choses que s'appliquent les paroles « Otez le méchant du milieu de vous », quel qu'il puisse être, coupable de l'une quelconque de ces offenses.

#### « SI TON FRERE A PECHE CONTRE TOI »

Pourtant cela n'est-il pas en contradiction avec le commandement de notre Seigneur « Ne jugez pas afin que vous ne soyez pas jugés » ? Ne faut-il pas tout d'abord juger le transgresseur individuellement, et ensuite parler ou bavarder sur des mauvaises actions, afin que l'Eglise entière puisse être au courant et exclure le coupable ?

En aucune façon : l'arrangement [ou dispositions, ou organisation — Trad.] divin est pleinement en harmonie avec lui-même quand on le comprend bien. Si A et B ont un différend, et que A *se croit* être lésé par B, il ne faut pas qu'il juge B dans le sens de le condamner. Il lui est seulement permis de dire : « Il existe un différend entre nous, et je suis certain d'avoir raison, bien que B puisse également croire qu'il a raison et que je n'ai pas été lésé. Il n'est pas permis à A de priver B de la communion fraternelle pour cette raison, car faire ainsi serait le *juger* — le *condamner*. Il lui est possible de se dire : « après tout, l'affaire est insignifiante entre frères, et je veux la laisser tomber : je crois que B, comme un frère dans le Seigneur, ne voudrait pas me faire intentionnellement tort, et il se peut que ma manière de voir soit erronée et non la sienne ».

Cependant, s'il n'est pas capable de voir les choses de cette manière, il ne doit toujours pas juger, ne doit pas décider qu'il a raison et que B a tort, mais il faut qu'il *aille vers B*, et lui explique comment il comprend la

chose, et si possible qu'il parvienne à un arrangement cordial, fraternel, peut-être au prix de concessions mutuelles. Si, pourtant, ils ne peuvent se mettre d'accord, il peut demander à deux ou trois des frères les plus sages de l'Eglise, C et D (des frères sur la sincérité desquels B aussi bien que lui auraient une grande confiance) de l'accompagner pour voir B à propos de l'affaire, non pour condamner B, car même A lui-même ne doit pas l'avoir jugé, ou condamné, mais pour entendre l'affaire en présence de A et B et donner leur avis aux deux. Le résultat devrait donner satisfaction à tous — surtout si tous ont l'esprit d'amour l'un pour l'autre et le désir d'agir avec justice l'un envers l'autre comme membres du corps oint. Cependant, si la paix n'est pas encore rétablie, il ne doit y avoir encore aucun jugement, aucune condamnation, car deux ou trois frères ne peuvent pas « juger », seule l'Eglise le peut.

Si, quand A a pris avec lui C et D, ces derniers ont exprimé une opinion contre A et en faveur de B, l'affaire devrait être ainsi réglée. Dans ces conditions, A ne peut pas soumettre la question à l'Eglise. S'il le faisait, il montrerait à l'évidence qu'il est plein de suffisance et « tête ». Les instructions du Seigneur ne lui donnent pas d'autres privilèges (Matt. 18 : 15), mais s'il était encore mécontent, nous ne connaissons aucun principe qui serait violé s'il prenait avec lui deux ou trois autres frères capables et sans préjugés, E, F, G avec lui pour aller voir B afin d'entendre de nouveau un exposé du litige et recevoir leur avis.

Cependant si, quand A a pris avec lui C et D pour aller vers B, C et D ont donné un avis favorable à A contre B, reconnaissant que ce dernier a fait du tort à A et refusé de l'admettre, et si, après un temps raisonnable B refusait ou négligeait de réparer sa faute, A aurait le privilège conjointement avec C et D de convoquer une réunion de l'Eglise, à qui serait répétée toute l'affaire par, à la fois A et B ; car on suppose que si B appartient toujours à l'Eglise, il admet son conseil et son autorité, comme on suppose aussi que B est conscien-

cieux. Lorsque l'Eglise entend l'affaire, on ne doit pas oublier que seuls les *justifiés et sanctifiés* constituent l'Eglise et qu'ils siègent en *jugement* au nom de leur Seigneur et Chef (Tête) et pour rendre *son jugement*. Il ne s'agit pas de mener une lutte partisane dans l'Eglise, mais de préserver son unité dans les liens de la paix. Bien entendu, A et B ne devraient pas voter, ni celui qui sentirait en lui un autre désir que celui d'exprimer le jugement du Seigneur dans cette affaire. La décision devrait être prise à l'unanimité ou pratiquement ainsi, même si cela exigeait quelque modification de sentiments opposés. Que la justice soit toujours tempérée par la clémence : « Prenant garde à toi-même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté » — Galates 6 : 1.

La décision de l'Eglise doit être acceptée comme définitive par tous, et quiconque refuse de l'accepter et de se conformer à ses exigences sur une telle affaire de mœurs (et non de conscience) doit être pour les autres « comme un païen ou un publicain », jusqu'à ce qu'il cesse de défier l'Eglise ; après quoi, bien entendu, il lui sera pardonné, et il sera reçu dans une pleine communion fraternelle comme auparavant. Il ne s'agit pas de rejeter complètement le frère, mais simplement de lui montrer qu'on désapprouve sa mauvaise conduite afin de l'aider à se corriger. Le traiter « comme un païen et un publicain » ne signifierait pas le calomnier ou le déshonorer même après qu'il aurait été rejeté. Le peuple de l'Eternel ne doit pas se laisser aller à la calomnie ou à la médisance en aucune circonstance ; le commandement général « ne dites du mal de personne » s'applique exactement à ce cas. Nous ne devons ni médire, ni regarder de travers des publicains et des pécheurs, ni refuser à traiter d'affaires avec eux, mais nous devons leur retirer la communion fraternelle et la courtoisie spéciales particulières aux frères de la Nouvelle-Création, possédés du saint Esprit et de son amour, de sa joie et de sa paix.

Si B refusait d'écouter l'Eglise et de cesser de nuire à A, et que, plus tard il se repente et soit réadmis dans la pleine communion fraternelle, il conviendrait de lui

rappeler son entêtement si, à un moment quelconque, il était candidat à la charge d'Ancien. Il lui faudrait manifester un changement positif avant d'être considéré apte à ce service, car même s'il était tout à fait consciencieux, sa conduite prouverait au moins qu'il est plutôt entêté touchant son droit quand ses intérêts personnels étaient en jeu. En vérité, le fait de refuser le conseil de trois frères et de nécessiter d'en appeler à l'Eglise pour juger l'affaire, serait une indication défavorable, même si par la suite il a écouté l'Eglise, lui a obéi et a fait amende honorable à A.

#### PARDONNE SOIXANTE-DIX FOIS SEPT FOIS

Supposez que lorsque A alla vers B pour la première fois, afin de discuter de l'injustice commise à A, B ait reconnu sa faute et essayé de la réparer au mieux de sa capacité, ou supposez qu'il se soit repenti ainsi après la seconde visite de A accompagné de C et de D, quelle devrait être l'attitude de A envers B ? Il devrait lui pardonner et de tout cœur. Il ne lui est même pas permis de lui en tenir la moindre rigueur, mais il doit se souvenir des paroles « A moi la vengeance, et la rétribution, dit l'Eternel ! » Mais combien de fois peut-on observer cela ? Combien de fois devons-nous pardonner s'il se repent ? Combien de temps nous faut-il supporter ses faiblesses ? « Sept fois ? » demanda Pierre. La réponse que lui fit notre Seigneur s'adresse à nous également : « je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante dix fois sept fois ». Nous devons pardonner les offenses des autres comme nous voudrions que notre Père céleste nous pardonnât nos offenses contre sa loi divine. Si nous sommes tentés de mépriser notre frère à cause de ses faiblesses, nous devons penser à nos propres faiblesses, et nous souvenir qu'à celui qui ne fait pas miséricorde, il ne lui sera pas fait miséricorde (\*). — Jacques 2 : 13.

#### OFFENSES FAITES A L'EGLISE

Nous avons examiné de quelle manière convenable il fallait procéder pour juger des offenses faites aux indi-

(\*) Voir en outre le Chapitre VI : « La discipline dans l'Ecclesia ».



vidus ; toutefois, dans le cas de l'impudique mentionné par l'Apôtre, et dans d'autres cas que l'on pourrait supposer, l'offense pourrait ne pas être faite à un membre particulier de l'*Ecclésia*, mais contre l'ensemble, contre la cause que nous représentons tous ensemble. De quelle manière devrait-on procéder alors ?

Ce pourrait être de la même façon que pour l'offense individuelle, si le péché n'était pas connu publiquement. Mais si l'affaire s'est répandue dans le public, il serait du devoir des anciens de citer le transgresseur devant l'Eglise pour être jugé, sans avoir recours aux visites privées préliminaires, car la publicité qui en a été faite a placé l'affaire au delà d'un règlement possible en privé. De même, si c'était un cas de calomnie contre les anciens ou contre l'un quelconque d'entre eux, l'affaire serait du ressort de l'Eglise et non d'un règlement en privé. En effet, si les calomnieateurs pensaient en conscience que leur cause était juste, ils ont cependant négligé le commandement du Seigneur (« Va vers lui seul » et, dans la suite, « prends avec toi encore une ou deux personnes ») et ils ont répandu des médisances et des propos diffamatoires, ont par là même *porté* l'affaire en dehors de la juridiction *individuelle* et l'ont *placée* sous la juridiction de l'Eglise.

En pareils cas, il serait convenable pour l'Ancien calomnié de convoquer le Comité des Anciens en tant que représentants de l'Eglise, de rejeter les calomnies et de demander que les calomnieateurs soient assignés pour répondre aux accusations de calomnie et de faux témoignage devant l'Eglise ; leur offense fut, en effet, faite à l'Eglise (1) en ce qu'elle eut lieu contrairement aux règles établies par le Chef (Tête) de l'Eglise et contrairement à la décence et aux bonnes mœurs ; et (2) parce que la calomnie étant dirigée contre un Ancien choisi par l'Eglise, était donc un calomnie lancée contre l'Eglise entière qui l'a choisi. On devrait condamner, réprimander les calomnieateurs et exiger qu'ils reconnaissent leur erreur ; mais après avoir fait cela, ils auraient le droit de procéder contre l'Ancien supposé être dans l'erreur, exactement comme ils auraient dû le faire en premier lieu.

IL NOUS FAUT TOUS COMPARAITRE  
DEVANT LE TRIBUNAL DE CHRIST

— 2 Cor. 5 : 10 —

Le « nous » de ce texte se rapporte sans aucun doute à l'Eglise — La Nouvelle-Création. On ne doit pas, cependant, le confondre avec le rassemblement de « toutes les nations » devant le Fils de l'Homme lorsqu'il viendra dans sa gloire et tous les saints messagers avec lui, tel qu'il l'est rapporté en Matt. 25 : 31-46. Lorsque le Fils de l'Homme « s'assiéra sur le trône de sa gloire », il a promis que sa fidèle *Ecclésia*, son Epouse, partagerait ce trône et cette gloire, et aurait part à ce jugement des nations dans le Millénium, y compris « tous ceux qui sont dans leurs tombes ».

Le jugement de l'Eglise est évidemment figuré et décrit par notre Seigneur en Matt. 25 : 14-30 et en Luc 19 : 12-16. Il aura lieu à la fin de cet Age et sera le premier travail du Roi à son second avènement, avant qu'il ne commence à s'occuper du monde. Il fera d'abord ses comptes avec ses propres serviteurs à qui il a confié diverses charges d'intendant de richesse et d'influence, de talent et d'occasions favorables de service, pour considérer lesquelles ils ont employées plus ou moins fidèlement dans la persévérance et l'abnégation. Il faut que toutes soient prises en considération, et les fidèles seront récompensés et recevront le gouvernement de deux, cinq ou dix villes désignées autrement comme « les joies de ton Seigneur ». Les récompenses ne seront pas toutes identiques quant à la gloire et l'honneur, bien que toutes seront glorieuses et honorables. « Une étoile diffère d'une [autre] étoile en gloire », ainsi seront ceux qui auront part à la Première Résurrection à « la gloire, à l'honneur et l'immortalité ». — 1 Cor. 15 : 41.

La fidélité, l'amour, le zèle constitueront les épreuves. Ceux qui ont des talents et les enterrent dans les affaires ou dans les plaisirs ou dans la paresse, montreront ainsi qu'ils manquent d'amour et d'appréciation ; par conséquent, ils sont indignes du Royaume et ils n'entreront pas dans « les joies du Seigneur » pas plus qu'il ne leur sera permis de régner avec lui pour bénir le monde.

## ETUDE X

### LE BAPTEME DE LA NOUVELLE-CREATION

Le baptême au second siècle. — Parrain et marraine dans le baptême. — Les cérémonies du baptême dans l'église de Rome. — Le baptême des enfants : pourquoi a-t-il été introduit ? — Le témoignage scriptural concernant le baptême. — Le point de vue des « disciples ». — Le point de vue des « baptistes ». — Le vrai point de vue. — Le baptême dans la mort de Christ. — « Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps ». — Le baptême de feu. — Le baptême symbolique dans l'eau. — Le baptême symbolique est-il nécessaire ? — Le symbole exact. — Qui peut l'administrer ? — Formule à employer ? — Répétition du symbole. — « Baptisés pour les morts ».

**L**ES chrétiens comprennent tous que le Nouveau Testament enseigne le baptême, bien qu'il y ait dans les idées concernant son administration et sa signification une grande diversité et une grande confusion.

La grande apostasie de la foi, à laquelle les apôtres font allusion dans le Nouveau Testament, avait fait tant de progrès au second siècle que des idées très superstitieuses touchant le baptême faisaient autorité dans l'église nominale à cette époque. On supposait non seulement que le baptême d'eau remettait le sujet en rapport avec Dieu en effaçant les péchés du passé, mais également qu'il lui conférait certaines grâces ou faveurs de Dieu au titre de membre de l'Eglise de Christ, comme il ne pourrait les obtenir d'une autre manière. C'est pourquoi, dans cette période primitive de l'Eglise, non seulement les croyants cherchèrent à se faire baptiser, mais ils firent baptiser leurs enfants ; or, comme des enfants ne pouvaient ni croire, ni s'engager dans des promesses d'alliance, on fit en sorte que d'autres personnes que les parents pour-

raient devenir garantes pour ces enfants, c'est-à-dire des « parents spirituels ». Elles devaient promettre que les enfants croiraient au Seigneur et marcheraient dans ses voies, et elles-mêmes s'engageaient à veiller à leur éducation religieuse. On les appela des parrains et des marraines.

A cette période, ceux qui enseignaient aussi bien que ceux qui étaient enseignés firent de rapides progrès vers le formalisme, l'élaboration des symboles et leur signification. Au troisième siècle, on construisit des baptistères en dehors des églises. Ils consistaient en une pièce particulière qui communiquait avec l'extérieur par un portail. Ce dernier était ouvert au public qui pouvait entendre prononcer les vœux de baptême ; après quoi l'enfant était baptisé en privé sur les fonts baptismaux. L'officiant exorcisait le candidat au baptême pour chasser les démons, en lui soufflant trois fois au visage, comme représentant le Père, le Fils et le saint Esprit. L'eau baptismale était consacrée par une formule compliquée qui en faisait une eau sacrée, une partie de la formule servant à exorciser ou à chasser de l'eau des esprits mauvais. Le candidat était dévêtu pour représenter le dépouillement complet du vieil homme, puis baptisé trois fois : une fois au nom du Père, une fois au nom du Fils et un fois au nom du saint Esprit. Tout cela avait lieu en dehors de l'Eglise, pour faire savoir que le candidat n'était pas encore un membre de l'église et qu'il ne pourrait en faire partie qu'après avoir été baptisé. Après le service du baptême, le futur membre de l'église portait des vêtements blancs jusqu'au dimanche suivant. Plus tard, on ne sépara plus le baptistère de l'Eglise et les fonts baptismaux furent construits à l'intérieur des églises.

Les catholiques romains et les catholiques grecs conservent presque intact le cérémonial compliqué du troisième siècle, avec de légères modifications adaptées à notre époque. Voici le rite des cérémonies du baptême suivi par l'église de Rome, bien qu'il ne soit pas universellement appliqué.

« (1) On tient l'enfant en dehors de l'église pour montrer son exclusion réelle du ciel que symbolise l'Eglise.

« (2) Le prêtre souffle trois fois sur le visage de l'enfant, ce qui signifie que le démon ne peut être chassé que par l'Esprit de Dieu.

« (3) Le prêtre fait le signe de la croix sur le front et sur la poitrine de l'enfant.

« (4) Le prêtre, ayant exorcisé le sel, le place dans la bouche de l'enfant, indiquant par là que la sagesse le préservera de la corruption.

« (5) L'enfant est exorcisé.

« (6) Le prêtre met sur la bouche et les oreilles de la salive, en prononçant le mot *ephphata*.

« (7) L'enfant est dévêtu, ce qui signifie qu'il abandonne le vieil homme.

« (8) Il est présenté par les parrain et marraine qui représentent l'Église.

« (9) La renonciation au diable et à ses œuvres est faite.

« (10) L'enfant est oint d'huile.

« (11) On exprime la profession de foi.

« (12) On demande à l'enfant s'il veut être baptisé.

« (13) On lui donne le nom d'un saint qui sera son exemple et son protecteur.

« (14) On le trempe trois fois dans l'eau, ou bien l'on répand l'eau trois fois sur la tête.

« (15) Il reçoit le baiser de paix.

« (16) Il est oint sur la tête pour montrer que, par le baptême, il devient roi et prêtre.

« (17) Il reçoit le cierge allumé pour indiquer qu'il est devenu un enfant de lumière.

« (18) Il est enveloppé dans l'aube (robe blanche) pour montrer sa pureté baptismale ».

(*Description du Romanisme* par Elliott, Vol. 1 p. 240. Voir aussi le catéchisme catholique romain, p. 252) [en anglais — Trad.].

Pendant plus de 1 200 ans avant l'organisation des diverses dénominations protestantes d'aujourd'hui, on a maintenu ces déformations du baptême. Il y eut sans aucun doute certains enfants de Dieu qui virent ce sujet d'une manière plus claire, mais nous pouvons raisonnablement

dire qu'ils furent extrêmement rares et que, pratiquement, rien à leur sujet et concernant leurs divergences de vues ne nous est parvenu dans les pages de l'histoire. Il n'est pas surprenant que les Protestants des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, ayant hérité de ces traditions et y ayant participé, subirent fortement leur influence, et que tout en se débarrassant d'une grande partie de son cérémonial excessif, ils conservèrent d'une manière générale les mêmes vues et les mêmes coutumes. Même de nos jours, des gens par ailleurs intelligents ont une crainte superstitieuse sur ce que pourrait être l'avenir éternel de leurs enfants mourant en bas âge sans avoir été baptisés, par conséquent sans avoir reçu la rémission des péchés et sans avoir été acceptés comme membres de l'église. En accord avec ces superstitions, nous trouvons que si, dans toutes les dénominations, tous les efforts sont faits pour que tous les pouvoirs, privilèges et autorité restent dans les mains du clergé et non des laïcs, néanmoins on admet que dans des cas extrêmes où on s'attend à la mort d'un enfant et où l'on ne peut s'assurer à temps les services d'un ecclésiastique, n'importe qui peut baptiser, l'idée étant qu'il faut à tout prix sauvegarder le bonheur éternel de l'enfant. Dans de telles circonstances, le privilège des laïques est clairement admis même dans les églises catholiques, romaine et grecque, et au temps d'Edouard VI, la chose avait été réglée de la manière suivante dans la rubrique anglicane : « Les pasteurs et les vicaires rappelleront souvent aux laïcs que, sans raison ni nécessité absolue, ils ne baptisent pas des enfants dans leurs maisons, mais qu'en cas de force majeure, ils le fassent ».

Nous citons l'explication suivante du Baptême d'après le catéchisme catholique romain autorisé (p. 248) :

« Le baptême est le premier et le plus nécessaire des sacrements », « parce qu'aucun autre sacrement ne peut être reçu avant le baptême » et « que sans le baptême personne ne peut être sauvé ». « Dans le baptême, le péché originel et tous les péchés commis avant le baptême sont pardonnés : le châtement temporel aussi bien que le châtement éternel sont remis par le baptême ». « Dans le baptême, nous sommes non seulement purifiés de tout péché, mais nous sommes aussi transformés,

d'une manière spirituelle, nous sommes faits saints, enfants de Dieu et héritiers du ciel ».

L'église luthérienne fait une déclaration presque identique sur ce sujet.

L'église anglicane, bien qu'avec un cérémonial légèrement modifié, attache la même signification au baptême des enfants. Les extraits suivants du Livre de Liturgie le montrent :

« Sanctifie cette eau pour le lavage mystique du péché, et permets que cet enfant qui va y être baptisé, reçoive la plénitude de ta grâce, et demeure à jamais au nombre de tes enfants fidèles et élus ».

« Nous recevons cet enfant dans l'assemblée du troupeau de Christ et le marquons du signe de la croix ».

« Puisque maintenant, frères bien-aimés, cet enfant est régénéré et entré dans le corps de l'Eglise de Christ, rendons grâces au Dieu Tout-puissant pour ces bienfaits ».

« Nous te remercions de tout notre cœur, ô Père très miséricordieux, qu'il t'ait plu de régénérer cet enfant par ton Saint Esprit ».

La conception des Presbytériens est moins absolue. La confession de Westminster, Art. 28, dit : « Le baptême est un sacrement... un signe et un sceau de l'alliance de grâce, de son introduction [litt. « greffage » — Trad.] en Christ, de la régénération, de la rémission des péchés, etc. Elle déclare que le baptême est applicable aux enfants dont l'un des parents ou les deux sont chrétiens, mais pas aux autres. Elle ajoute : « Bien que ce soit un grand péché de mépriser ou de négliger cette ordonnance, cependant la grâce et le salut n'en dépendent pas d'une manière étroite à un point tel que personne ne puisse être régénéré ou sauvé sans lui, ou que tous ceux qui sont baptisés soient sans aucun doute régénérés ».

Tout en attachant *moins d'importance* au baptême, les règles presbytériennes ne permettent qu'à des ministres de l'administrer, et comme ses ministres sont relativement peu nombreux à connaître la dernière phrase citée plus haut, il s'ensuit que les Presbytériens, tout comme les autres, craignent ce qui adviendrait si leurs enfants mouraient sans être baptisés. Les Méthodistes et l'Eglise pro-

testante épiscopale des Etats-Unis, ainsi que la plupart des institutions modernes acceptent cette dernière vue modérée touchant l'importance du baptême des enfants.

Pour illustrer ce sujet, on raconte qu'un certain docteur fut appelé tard dans la nuit au chevet d'un enfant mourant. Il arriva un peu avant un ecclésiastique appelé en même temps que lui. Se rendant bien compte qu'il ne pouvait rien faire pour l'enfant, le docteur se mit tout de suite de côté, tandis que le ministre de culte prenait à la hâte un bol d'eau et en aspergeait quelques gouttes sur le visage de l'enfant en disant : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du saint Esprit ». Quelques instants après, l'enfant mourut, et comme le docteur et le prêtre quittaient ensemble la maison, le premier dit à l'autre : « Vous êtes arrivé juste à temps ; deux minutes de plus, il était trop tard. Puis-je vous demander quel genre de chaussures vous portez ? » « Des souliers à élastiques » répondit l'ecclésiastique. « Ah ! quelle chance ! » dit le docteur. « Si vous aviez porté des chaussures à lacets, vous ne seriez pas arrivé à temps, et pensez quel malheur c'eût été pour l'enfant ».

En vérité, bon nombre de chrétiens plus éclairés rejetteraient une telle idée fausse, superstitieuse, selon laquelle Dieu remettrait un enfant non baptisé à des démons qui le tortureraient éternellement ou lui feraient subir quelque chose d'autre à son détriment. Néanmoins, beaucoup de ces mêmes personnes manifesteraient une grande anxiété si, de manière ou d'autre, un de leurs enfants devait mourir sans être baptisé ; si forte est l'influence qui nous vient des siècles de fausses doctrines (des siècles de ténèbres) que quelques-uns des plus illettrés ont certainement une croyance positive dans la nécessité de ce rite et une crainte terrible des conséquences s'il n'était accompli.

On peut trouver dans *l'Histoire des doctrines* (paragraphe 72) de Hagenbach, les preuves que ces conceptions erronées de la nature, de la nécessité et de l'efficacité du baptême s'étaient déjà développées dès le second siècle. Plus tard, au temps de Constantin, Tertullien (*De Bapt.*



c. 18) soutint l'idée que le baptême ayant un tel pouvoir magique de purifier des péchés commis *avant* et non après, on devait le retarder jusqu'au moment le plus proche de la mort. Plus tard encore, l'« extrême onction » devint la consolation des mourants, et l'on s'efforça de faire entrer tout le monde dans l'église le plus tôt possible. Ce fut « St Augustin » qui mit en avant la doctrine « Hors de l'église, point de salut » ; ensuite, comme conséquence, vint l'enseignement que les enfants seraient « perdus » s'ils ne devenaient pas membres de l'église, et c'est de cette époque et de cette théorie que date le baptême général des enfants. Dès le début même, l'esprit de la Chrétienté a été de n'arrêter devant rien pour augmenter son influence et le nombre de ses membres. Le caractère et le gouvernement de notre Créateur ont été ainsi souillés, le témoignage de sa Parole a été vidé de son sens, et la vraie Chrétienté (le « froment ») endommagée par cette semaille abondante d'« ivraie » faite par l'adversaire.

### LE BAPTEME DES ENFANTS EST REJETE PAR CERTAINS

Parmi ceux qui reconnaissent que le baptême est prescrit aux croyants, et qu'une personne ne peut croire pour une autre, le baptême de l'enfant est rejeté comme n'étant pas conforme aux Ecritures. En outre, les mêmes personnes soutiennent en général que l'immersion dans l'eau constitue, seule, le baptême ordonné par notre Seigneur et les apôtres. Ceux-ci appellent l'attention sur le fait que le mot grec *baptizo* (baptême) signifie immerger ou couvrir ou plonger ou mouiller complètement, et que dans le texte grec on emploie des mots entièrement différents quand on parle d'asperger ou de verser ou d'arroser.

Ceux qui croient à l'immersion dans l'eau, pratiquent en général une seule immersion, en arrière, au nom du Père, du Fils et du saint Esprit, bien que quelques-uns la pratiquent face en avant trois fois, une fois au nom du Père, une fois au nom du Fils et une fois au nom du saint Esprit. On explique cette dernière méthode du fait

que Christ pencha la tête en avant lorsqu'il mourut et que, par conséquent, ses disciples devraient être immergés sous l'aspect de sa mort, savoir face en avant. Il ne vient pas à l'idée de ces amis chrétiens que Christ ne fut pas enseveli face en dessous et que le Père et le saint Esprit ne moururent pas du tout ni ne furent ensevelis que, par conséquent, de telles symbolisations sont tout à fait inconséquentes, et que l'expression « *au nom du Père et du Fils et du saint Esprit* » signifie proprement : *par l'autorité du Père et du Fils et du saint Esprit* — que le Père, le Fils et le saint Esprit s'accordent pour enjoindre le baptême aux croyants.

Parmi ceux qui pratiquent une seule immersion en arrière, il y a deux grandes dénominations, celle des « Baptistes » et celle des « Disciples », lesquelles, néanmoins, accomplissent le service en y attachant des sentiments différents quant à sa signification et à ses résultats. L'opinion des « Disciples » qui se désignent eux-mêmes sous le nom de « chrétiens » (souvent désignés sans leur assentiment [dans les pays anglo-saxons — Trad] comme « Campbellistes ») est que le baptême (l'immersion dans l'eau) est *pour la rémission des péchés*, et que ceux qui n'ont pas encore été immergés dans l'eau sont encore dans leurs péchés — des « enfants de colère ». D'après cette manière de comprendre le sujet, serait exclue la grande masse des humains à l'exception des enfants (dont on paraît ignorer le péché originel) et même ceux qui se déclarent chrétiens dans presque toutes les dénominations (congrégationalistes, méthodistes, presbytériens, presbytériens unis, luthériens, épiscopaux, catholiques romains, catholiques grecs, etc.) seraient ainsi manifestés comme des pécheurs, non justifiés devant Dieu et, par conséquent, exposés à la *colère de Dieu*, quelle que soit la manière de comprendre cette expression ; pour presque tous, y compris les « Disciples », cela signifie une éternité de torture (ou de « tourment » — Trad.).

Il est difficile de prendre une telle position, non pas seulement à l'égard du monde, mais à l'égard de la masse

de ceux qui se déclarent chrétiens ; aussi ne sommes-nous pas surpris que nos « amis disciples » évitent d'une manière générale de pousser à fond la discussion jusqu'au point de faire cette déclaration extrême, bien que la logique de la proposition leur paraisse évidente à eux également, comme à tous ceux qui veulent bien y réfléchir... Nous ne pouvons pas accepter que leur vue du baptême soit correcte : pour nous, elle n'est ni scripturale, ni raisonnable. Nous ne pouvons croire que l'Éternel ait fait dépendre le bonheur éternel de notre race de la connaissance de cette institution et de l'obéissance à cette institution. Néanmoins, nos amis « disciples » s'appuient sur certains textes de l'Écriture qui ne doivent pas être ignorés : par exemple, la prédication de Jean aux Juifs pour la repentance et pour la *rémission des péchés*, la prédication des apôtres à la Pentecôte aux Juifs, les invitant à croire et à être baptisés *pour la rémission de leurs péchés*, et à invoquer le nom du Seigneur *pour laver leurs péchés* (Matt. 3 : 6 ; Jean 4 : 1,2 ; Actes 2 : 38,41). Nous examinerons ces passages bibliques au moment opportun, et nous verrons comment et pourquoi ils s'appliquent aux Juifs seulement et jamais aux Gentils ; nous verrons que lorsque certains Gentils de l'église d'Ephèse confessèrent qu'ils avaient été baptisés du baptême de Jean (à la repentance et à la rémission des péchés), l'Apôtre Paul leur ordonna de se faire baptiser de nouveau au nom du Seigneur Jésus. — Actes 19 : 3-5.

Bien que nos amis baptistes ne montrent pas moins de zèle pour défendre l'immersion dans l'eau comme étant le seul baptême, ils avancent un point de vue totalement différent touchant son efficacité. Ils ne l'acceptent pas comme opérant la rémission des péchés, et affirment que celle-ci ne peut s'obtenir que par la foi au Seigneur Jésus Christ, le Rédempteur. Pourtant, ils soutiennent que le baptême est la *porte* pour entrer dans l'Eglise, que seuls ceux qui sont réellement immergés entrent dans l'Eglise, et que les autres ne doivent pas espérer ni recevoir les privilèges et les bénédictions qui appartiennent à l'Eglise, soit dans la vie présente soit dans la vie future. D'accord

avec cette pensée, les Baptistes en général refusent d'accueillir à la Table de communion quiconque n'a pas été immergé dans l'eau, disant que la table de communion n'est pas pour le monde, mais seulement pour l'Eglise, et que seuls ceux qui sont passés par la *porte* du baptême d'eau font partie de l'Eglise. Les quelques églises baptistes qui, ces dernières années, ont appliqué moins strictement cette règle, l'ont fait en infraction avec leur théorie. Pour illustrer ce sujet, nous extrayons d'un article récent de J.T. Lloyd dans le *Religious Herald*, ce qui suit :

« Le baptême chrétien est l'immersion d'un croyant dans l'eau au nom du Père, du Fils et du saint Esprit, et rien d'autre. Les églises baptistes sont les seules églises chrétiennes qui existent. Ceux qui baptisent les enfants n'ont aucun droit au Souper du Seigneur. Toutes les fois qu'ils participent au Souper du Seigneur, ils le font indignement, et ils mangent et boivent leur propre condamnation ».

Si la théorie baptiste est la bonne, il s'ensuit que tous les membres des autres dénominations de chrétiens déclarés qui n'ont pas été immergés dans l'eau, se sont abusés en pensant qu'en quelque sens du mot, ils appartenaient à l'Eglise de Christ. C'est que, disent nos amis baptistes, l'immersion est la *porte* d'entrée de l'Eglise ; quiconque n'a pas été immergé n'est ni *dans* ni *de* l'Eglise de Christ, laquelle est le corps de Christ. Nous ne nous étonnons pas que nos amis baptistes, et spécialement ceux de niveaux effectif et intellectuel les plus élevés, hésitent à imposer au public ces conclusions, les seules conclusions logiques de leur croyance. S'ils le faisaient, ils s'attireraient l'indignation et le mépris de nombre de personnes qu'ils sont tenus de respecter comme chrétiens, malgré leur théorie les portant à faire le contraire. Mais quel serait le sens de cette vue baptiste si elle était vraie ? Nous répondons que d'après tous les différents credo de la Chrétienté, cela voudrait dire que, seules, les personnes immergées seraient sauvées, et que tout le reste, de toutes les dénominations, et le monde en dehors de toutes les dénominations, seraient perdus. N'est-ce pas,

en effet, la doctrine de tous les credo que seule l'Eglise doit être sauvée, et que tous les autres se pressent vers la destruction ou le tourment éternel ou quelque autre terrible avenir — la destinée, fixée à la mort ?

Nous sommes contraint de différer d'opinion avec tout ce qui précède comme étant des théories humaines imparfaites dont les inconséquences sont clairement manifestes. Le seul fait de les énoncer entraîne immédiatement, pour tout esprit intelligent et impartial, la conviction qu'elles sont erronées. Nous ne pouvons admettre que soit la dénomination « disciple », soit la dénomination « baptiste », ou les deux, constituent l'Eglise du Dieu vivant (dont les noms sont écrits dans les cieux), comprenant tous leurs membres immergés, à l'exclusion de tous ceux des autres dénominations qui n'ont pas été immergés. Nous ne pouvons admettre que lorsque le Fils de l'Homme sema la bonne semence de l'Evangile dans le champ, tout le « froment » fut amassé à l'intérieur du domaine baptiste, et que toute l'« ivraie » était toute en dehors. Nous ne pouvons admettre non plus que tout le « froment » ou que toute l'« ivraie » soient parmi ceux qui ont été immergés dans l'eau, de sorte que toutes les autres dénominations seraient exclues de la parabole du Seigneur sur la parabole du froment et de l'ivraie (Matt. 13). Nous affirmons que toutes ces théories contradictoires sont fausses, désapprouvées de Dieu. Nous soutenons que toutes les sectes et les dénominations sont contraires à l'institution divine : une seule Tête (ou Chef), un seul Corps, une seule Foi, un seul Baptême. Nous ne prétendons pas que l'Eglise de l'Eternel, la Nouvelle-Création, a de nombreux membres, mais nous admettons qu'elle forme en tout un « petit troupeau ».

Il nous faut inclure nos amis baptistes et nos amis « disciples » avec nos amis presbytériens, méthodistes, luthériens, épiscopaux et romains catholiques, comme faisant partie de la seule Chrétienté générale, que les Ecritures appellent d'une autre manière : « Babylone ». Le Fils de l'Homme et ses fidèles disciples ont semé la bonne semence qui a produit du fruit à travers la Chré-

tienté que l'on peut considérer comme le champ de froment de l'Age de l'Évangile présent. L'Adversaire a semé de l'« ivraie » avec une telle profusion que le « froment » est presque étouffé, et qu'à certains égards, il serait plus à propos d'appeler ce champ un champ d'ivraie qu'un champ de froment. A présent et selon la promesse du Seigneur, la « moisson » de cet Age de l'Évangile étant enfin venue, il envoie ses moissonneurs rassembler son « froment » (chaque grain) dans son grenier, et il est clair qu'il trouve ces grains de vrai « froment », non pas uniquement dans les dénominations baptiste et « disciple », mais également parmi les presbytériens, les méthodistes, les épiscopaux, les luthériens, les congrégationalistes, les catholiques romains, et d'autres. C'est d'accord avec cela que le message est proclamé au peuple de l'Éternel, partout à travers Babylone : « Babylone la Grande est tombée [la sentence divine a passé sur tous ses systèmes ; ils sont rejetés par l'Éternel] : ...sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez pas à ses péchés et que vous ne receviez pas de ses plaies ». — Apoc. 18 : 2,4.

Ceci étant vrai, il est bien évident que les baptistes et les « disciples », aussi bien que d'autres, se sont gravement trompés au sujet de ce qu'est le baptême, et à propos des bénédictions et des privilèges qu'il confère. Nous avons brièvement examiné la situation complète jusqu'aux temps actuels, à l'effet qu'il apparaisse à tous que dans toutes les diverses conceptions ayant cours à présent au sujet du baptême, il y a quelque chose de radicalement faux, et que nous puissions, en conséquence, être tous mieux préparés à quitter toutes les traditions et théories humaines pour aller, dans le respect et la prière, à la Parole de l'Éternel, aux enseignements de ses apôtres inspirés sur le sujet lequel, de l'avis de tous, est une institution importante, divine. Ce n'est que lorsque nous sommes bien au clair sur la confusion renfermée dans toutes les diverses théories de la Chrétienté que nous sommes totalement préparés à apprécier la simplicité du message divin sur le sujet.

## LE TEMOIGNAGE DES ECRITURES TOUCHANT LE BAPTEME

Le rituel judaïque contenait diverses formules concernant la purification des vases, le lavage et l'aspersion des personnes impures, etc., mais rien à propos du baptême (*baptizo*, immersion) tel que le prêchait Jean à la fin de l'Age judaïque. Le baptême de Jean ne s'adressait qu'aux Juifs qui étaient déjà considérés comme typiquement purifiés par les offrandes pour les péchés du Jour de Réconciliation. Pour eux, le baptême de Jean signifiait la repentance de péchés reconnus et de violations de l'Alliance de la Loi, et une purification typique de ces transgressions, un retour à une condition de droiture de cœur ou de désir. Les Juifs qui se repentaient ainsi du péché et qui étaient symboliquement purifiés, ou lavés, étaient considérés comme rétablis à une condition d'accord avec Dieu dont ils jouissaient antérieurement sous l'Alliance de la Loi. Le but de la prédication et du baptême de Jean était de préparer les gens au Royaume de Dieu et pour révéler le Messie que Jean annonçait comme étant imminent, et pour lequel il leur serait nécessaire d'avoir le cœur prêt à recevoir la bénédiction appropriée. Tout Juif sous l'Alliance de la Loi était considéré comme membre de la maison de Moïse : « Tous ont été baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer » (1 Cor. 10 : 2). La maison de Moïse était une maison de serviteurs, comme il est écrit : « Moïse a bien été fidèle dans toute sa maison *comme serviteur* » (Héb. 3 : 5). Selon l'arrangement divin, tous ceux qui seraient fidèles comme membres d'Israël-type, de la *maison des serviteurs* sous Moïse, le Médiateur de l'Alliance de la Loi, ou Alliance-type, seraient ainsi dans une bonne disposition de cœur telle que, lorsqu'apparaîtrait le Moïse-antitype, le Messie, Christ, ils seraient prêts à le recevoir comme le Moïse-antitype. Comme ils furent baptisés en Moïse dans la mer et dans la nuée, le fait pour eux d'accepter Christ à la place de Moïse impliquerait qu'ils étaient en Christ comme membres de son corps, avec lui comme leur chef (tête) ; en

association avec lui, ils seraient des ministres de la Nouvelle Alliance dont le Christ complet, glorifié, tête et corps, sera le Médiateur.

C'est pourquoi Jean ne baptisa pas ses croyants en Christ, mais simplement à la repentance pour les ramener en harmonie avec Moïse, etc. ; dans cette condition, étant des branches naturelles de l'olivier (Rom. 11 : 16-21) ils n'auraient pas besoin d'être entés en Christ, car Christ prendrait pour eux la place de Moïse lequel, pour le moment, typifiait simplement Christ. Qu'on se souvienne aussi que ce baptême, appelé « baptême de Jean » pour la repentance et la rémission des péchés, le « lavage du péché » ne s'appliquait qu'aux Juifs ; en effet, les Gentils, n'étant pas baptisés en Moïse, et n'étant à aucun moment de la maison-type des serviteurs, ne pouvaient pas, par la repentance du péché *revenir* à une condition qu'ils n'avaient jamais occupée. Il fallait donc que les Gentils, qui croyaient en Christ, soient introduits dans sa maison de fils d'une manière différente. Ainsi que l'explique l'Apôtre, ils étaient les branches de l'olivier sauvage, « par nature des enfants de colère », des étrangers à la communauté d'Israël, des « gens de dehors ». Aucune repentance, aucune réformation ne feraient de ces étrangers et « gens de dehors » des membres de la maison-type des serviteurs à qui, seuls, revenait le privilège de passer par la foi en Christ de la maison des serviteurs à la maison-antitype des fils. Si d'autres voulaient devenir des branches de l'olivier franc (Christ), dont la racine était la promesse abrahamique (Gal. 3 : 16, 29), ils devaient de toute nécessité être *entés* à la place des « branches naturelles » arrachées de l'olivier franc — la maison des serviteurs dont le cœur n'était pas disposé à accepter le Messie, et qui, par conséquent, ne pouvaient être acceptés par lui comme membres de sa maison de fils. « Il vint chez soi [son peuple, Israël], et les siens [comme peuple] ne l'ont pas reçu. Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit [privilège] d'être [de devenir — riote D.] enfants de Dieu ; [savoir] à ceux qui croient en son nom ; lesquels sont engendrés, non pas de sang,



ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu ; ils devinrent ainsi membres de la Nouvelle-Création, spirituellement. — Jean 1 : 12.

Dans le type, les Israélites abandonnèrent l'Egypte (symbole du monde) pour suivre les directives de Moïse, et lorsqu'ils subirent la grande épreuve à la Mer Rouge, qui aurait amené leur destruction si Dieu n'était intervenu par Moïse, ils furent tous baptisés en Moïse dans la mer et dans la nuée — la mer de chaque côté, la nuée au-dessus d'eux — et devinrent sa maison, ou sa famille, représentée par lui, leur tête (chef). Ils émergèrent de la mer, dévoués à Moïse, engagés à le suivre et à lui obéir. Ils furent plus engagés encore à lui au Mont Sinaï en tant que Médiateur de l'Alliance de la Loi, et toutes leurs espérances furent attachées à lui qui avait déclaré : « Le Seigneur, votre Dieu, vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; vous l'écoutez dans tout ce qu'il pourra dire » (Deut. 18 : 15, 18 ; Actes 3 : 22). Pour tout « véritable Israélite » déjà consacré et lié ainsi, même jusqu'à la mort, à Moïse, avec toutes ses espérances de vie ancrées en lui, c'était peu de chose que d'accepter Christ à la place de Moïse, et comme son antitype ; et de comprendre que ses engagements sous la Loi de Moïse étaient maintenant transférés par arrangement divin à Christ, la garantie de la Nouvelle Alliance qu'ils s'engageaient à servir. — 2 Cor. 3 : 6.

Pour les Gentils, la question était toute différente et, pour eux, le fait d'accepter Christ signifierait exactement accepter tout ce qui avait été promis par les Juifs à Moïse et transféré par la suite à Christ. Nous ne devrions donc pas être surpris de trouver que les Ecritures donnent un sens beaucoup plus large et plus profond au baptême appliqué à ces croyants non Juifs, non soumis à la Loi, qui n'étaient pas en Moïse, et, par conséquent, non transférés de Moïse à Christ. Pour eux, le baptême signifiait tout le changement radical qui est figuré par l'Apôtre Paul (Rom. 11) quand il parle du greffage des branches de l'olivier sauvage sur le bon olivier franc. Ce baptême signifierait une complète transformation.

## BAPTEME EN LA MORT DE CHRIST

« Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Christ Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ?

« Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême qui nous unit à sa mort, et ainsi, comme le Christ a été ressuscité par la puissance glorieuse du Père, nous de même, nous vivrons d'une vie nouvelle.

« En effet, si nous avons été greffés sur lui, en reproduisant sa mort, nous resterons greffés dans la résurrection » (Rom. 6 : 3-5. — Goguel et Monnier, voir notes).

Nous qui, par nature, sommes des Gentils, nous ne pouvons mieux faire que d'accepter cette explication très complète du vrai baptême adressée par l'Apôtre Paul aux croyants de Rome dont beaucoup, sinon tous, avaient été des Gentils, des « enfants de colère ». Ici, dans les trois versets, l'Apôtre traite à fond le sujet du baptême tel qu'il s'applique à nous. On emploie très généralement ces versets pour prouver toutes les diverses doctrines du baptême, mais ils sont cités en particulier par nos frères qui admettent que le baptême signifie l'immersion dans l'eau. Qu'il soit clairement entendu, pourtant, que l'Apôtre ne dit pas un mot sur le baptême d'eau. Le baptême d'eau est purement et simplement un symbole, ou une figure du baptême réel, et dans ces versets, l'Apôtre explique, de divers points de vue, le vrai baptême, le baptême essentiel, sans lequel personne ne peut être considéré comme membre du corps, ou Eglise de Christ, tandis que tous ceux qui le reçoivent, quels que soient leur nom, leur pays, leur couleur ou leur sexe, doivent être comptés comme membres de l'*Éclési*a, membres de la Nouvelle-Création.

L'Apôtre s'adresse à ceux qui sont déjà des membres de Christ. Il dit : « Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Christ Jésus » — nous arrêtons ici pour remarquer qu'il ne dit pas : nous tous qui avons été aspergés d'eau, ni, nous tous qui avons été immergés dans l'eau, mais « Nous tous qui avons été baptisés [immergés] en Christ Jésus ». Qu'est-ce qu'être immergés en Jésus Christ ? L'Apôtre développe sûrement ici la même

pensée qu'il détaille en 1 Cor. 12 : 27 : « Or vous êtes le corps de Christ et [ses] membres chacun en particulier ». Comment entrons-nous dans le corps de Christ ? L'Apôtre répond que nous fûmes baptisés en lui, et en conséquence, nous sommes maintenant comptés comme membres de notre Seigneur, membres soumis à lui notre Tête (Chef), membres de « l'Eglise qui est son corps ».

Cependant, demandons-nous d'une manière précise comment nous sommes devenus des membres en Christ Jésus. L'Apôtre répond à la question dans sa déclaration suivante : « Nous tous, qui avons été baptisés en Christ Jésus, *c'est en sa mort que nous avons été baptisés.* » Pas un mot qui pourrait nous faire croire que nous sommes baptisés en lui quand nous sommes baptisés dans l'eau. Non, non ! Comme il est évident que si nous étions baptisés un millier de fois dans l'eau, cela ne nous ferait pas pour autant des membres du corps de Christ ! Mais, en acceptant la déclaration de l'Apôtre, nous nous rendons compte que notre union avec Christ, notre qualité de membre dans son Eglise ou *Ecclésià* dont les noms sont écrits dans les cieux, date du moment où nous fûmes *baptisés en sa mort*. Mais, quand et comment fûmes-nous baptisés en la mort du Seigneur ? Nous répondons que ce baptême en la mort avec le Seigneur, cette submersion, ou cet ensevelissement de nous-mêmes, de notre chair, qui eut pour résultat notre incorporation par lui comme membres de son corps, comme Nouvelles-Créatures, eut lieu au moment où nous lui avons complètement abandonné notre volonté — consacrant notre tout pour le suivre et lui obéir même jusqu'à la mort.

La *volonté* représente la personne tout entière et tout ce qu'elle possède. La volonté domine le corps, les mains, les pieds, les yeux, la bouche et le cerveau. Elle a aussi la direction de la poche, du compte bancaire, des immeubles. Elle a autorité sur notre temps, notre talent, notre influence. Il n'y a pas une seule chose que nous possédions qui ne vienne pas à juste titre sous le pouvoir de la volonté ; c'est pourquoi, lorsque nous abandonnons notre volonté au Seigneur, ou, comme le représentent parfois les

Écritures, notre « cœur », nous lui donnons notre tout, et cet ensevelissement de notre volonté humaine en la volonté de Christ constitue notre mort comme être humain. « Vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu » (Col. 3 : 3). Cette mort, cet ensevelissement, est notre baptême en sa mort. Désormais, du point de de vue divin, nous ne devons pas nous considérer comme des êtres humains, de nature humaine, de la terre, terrestres, et comme ayant des buts, des objectifs et des espérances terrestres, mais comme de Nouvelles-Créatures en Christ Jésus.

L'instant où a lieu cet ensevelissement ou cette immersion de notre volonté dans la volonté de Christ, est suivi de notre engendrement à la nouveauté de vie — à une nouvelle nature. De même que notre Seigneur consacra sa nature humaine jusqu'à la mort, en faisant la volonté du Père, et qu'il ne demeura pourtant pas dans la mort, mais fut ressuscité d'entre les morts à une nouvelle nature, ainsi nous qui, dans la consécration, devenons « *morts avec lui* », participant à sa consécration, nous ne sommes pas laissés dans un état de mort, mais il nous est permis par la foi de parvenir à l'instant à discerner notre parenté avec le Seigneur comme Nouvelles-Créatures. C'est ainsi que l'Apôtre déclare : « Vous n'êtes pas dans la chair mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous » (Rom. 8 : 9). Pour le monde, tout ceci est un « mystère caché » (\*). Il n'apprécie pas notre justification par la foi aux yeux du Père, mais il nous considère comme il considère les autres hommes qui sont encore dans leurs péchés. De même, il ne voit pas pour quelle raison nous devrions sacrifier ou consacrer notre volonté à l'Éternel — être morts comme êtres humains afin que nous puissions avoir part avec lui comme Nouvelles-Créatures. Il ne comprend pas non plus notre consécration et son acceptation, n'apprécie pas notre résurrection figurée à la nouveauté de vie, d'espérances, d'ambitions, de relation avec Dieu par le moyen de Christ. En vérité, nous espérons qu'il puisse discerner dans notre vie

(\*) Vol. 1, Chap. V.

quelque fruit [changement — Trad.], mais nous ne pouvons espérer que ce changement-là lui paraîtra bon ou sage ou profitable sous les conditions présentes. « Le monde ne nous connaît pas [comme Nouvelles-Créatures] parce qu'il ne l'a pas connu ». 1 Jean 3 : 1.

Dans tout ceci, les croyants ne font que suivre les traces de Jésus : ils prennent leur croix et le suivent. Etant saint, innocent, sans souillure, et séparé de la race pécheresse, Jésus n'eut pas besoin d'attendre un sacrifice quelconque pour des péchés, car il « n'a point connu le péché », mais dès qu'il eut atteint l'âge d'homme d'après la Loi (trente ans), il se hâta de faire une pleine consécration de lui-même, un sacrifice complet de tous ses intérêts, espérances, ambitions et désirs terrestres, afin qu'il pût faire la volonté du Père et la sienne seule. Alors qu'il venait vers Jean au Jourdain, il laissa parler son cœur comme cela avait été prophétiquement prédit : « Voici, je viens ; il est écrit de moi dans le rouleau du livre — pour faire ta volonté, ô Dieu. C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir, et ta loi est au dedans de mes entrailles » [d'autres versions : « au fond de mon cœur » — Trad.]. — (Ps. 40 : 7, 8 ; Hébr. 10 : 7). En se consacrant ainsi à la volonté du Père, notre Seigneur se rendait compte que ce baptême extérieur symbolisait l'abandon de sa vie et de sa nature terrestres déjà immergées, ou ensevelies, dans la volonté du Père, jusqu'à la mort même. Son immersion dans l'eau était simplement une représentation symbolique du baptême, ou l'ensevelissement de sa volonté qui l'avait précédée. De ce point de vue, son baptême était plein de signification, bien qu'il ne le fût pas pour Jean ; ce dernier s'étonnait grandement que celui qui « n'avait pas connu le péché » devrait être baptisé, alors que le baptême de Jean était un baptême seulement pour les transgresseurs de l'Alliance de la Loi — pour la rémission des péchés.

Nul autre que notre Seigneur Jésus lui-même ne comprit pleinement pourquoi il lui était ainsi « convenable » d'accomplir toute justice. Lui seul comprit que si, pour lui, une telle immersion (figurant la purification du péché)

n'était pas nécessaire, n'étant pas un pécheur, cependant il lui convenait, lui qui était la future Tête (ou Chef) du futur corps, d'être un exemple approprié, une leçon pleine de signification pour tous ses disciples, non seulement pour ces membres du « corps » qui étaient de la maison d'Israël selon la chair, mais aussi pour ces membres qui étaient encore des étrangers, des gens du dehors. Il lui convenait de symboliser la pleine consécration de sa volonté et de tout ce qu'il avait, jusqu'à la mort même, afin que nous, venant après lui, puissions suivre ses pas.

On peut démontrer rapidement que notre Seigneur ne reçut pas l'immersion dans l'eau des mains de Jean comme si elle était la vraie immersion, mais simplement comme la figure, ou l'illustration de cette vraie immersion. Comme preuve, notez ce qu'il dit au moment du dernier Souper : « Il est un baptême dont je dois être baptisé, et combien il me tarde qu'il soit accompli ! » (Luc 12 : 50 — Seg.). Ici, notre Seigneur montre que son baptême n'était pas le baptême d'eau, mais le baptême de la mort — le baptême dans la mort, en accord avec l'arrangement divin, comme prix de la rédemption de l'homme, ou offrande pour le péché.

S'étant consacré à ce baptême de la mort aussitôt que possible, lorsqu'il eut trente ans, il exécuta avec soin, durant les trois ans et demi de son ministère, les clauses de cette consécration — « mourant chaque jour », répandant son âme jusqu'à la mort — épuisant sa vie, son énergie, sa force, au service du Père, au service de ses disciples et, dans un sens plus large, au service de ses ennemis. Finalement, il se rendit compte qu'il approchait de la fin de ce baptême de mort où tout serait accompli, ressentit le poids de plus en plus lourd des épreuves, des difficultés, n'ayant personne qui lui manifestât de la sympathie (« d'entre les peuples, pas un homme n'a été avec lui »), personne qui comprît les circonstances et les conditions, et qui pût partager son affliction en lui offrant de la sympathie, de l'encouragement ou de la consolation, désirant alors vivement la fin de l'épreuve, il s'exclama : « Combien suis-je à l'étroit [en difficulté] jusqu'à ce qu'il

[mon baptême de la mort] soit accompli ! » (Luc 12 : 50). Son baptême prit fin peu après lorsqu'il mourut en s'écriant : « Tout est accompli ! »

Le monde entier est mourant, et non pas simplement le Seigneur et l'Eglise, son corps, mais le monde ne participe pas à la mort de Christ, comme le fait l'Eglise, son corps. Il y a une grande différence. Le monde entier est mort avec Adam le père sous sa sentence ou malédiction, mais notre Seigneur Jésus n'était pas du monde, n'était pas l'un de ceux qui mouraient en Adam. Nous avons déjà vu que sa vie était sainte et séparée de celle de tous les pécheurs, malgré sa mère terrestre (\*), qu'il n'était pas sous la condamnation. Pourquoi donc mourut-il ? Les Ecritures répondent qu'il « mourut pour *nos péchés* », — que sa mort fut une mort en sacrifice. Et ainsi en est-il pour l'Eglise, son corps, baptisée en lui par le baptême dans *sa mort*, des participants avec lui dans sa mort en sacrifice. Etant par nature des enfants d'Adam, « des enfants de colère comme les autres », ils sont d'abord *justifiés* [« out » : libérés — Trad.] de la mort adamique pour [« unto » : avoir] *la vie*, par la foi en notre Seigneur Jésus et son œuvre rédemptrice, et l'objet même de cette justification à la vie, hors de la condamnation adamique à la mort, est qu'ils puissent avoir ce privilège d'être baptisés en Jésus Christ (rendus membres de son corps, son *Ecclésia* en étant baptisés en sa mort — en participant avec lui à sa mort comme des co-sacrificateurs. Ah ! Quelle vaste différence il y a entre être mort en Adam, et être mort en Christ !

Ce mystère de notre parenté avec Christ dans le sacrifice, dans le baptême de la mort maintenant, et de la parenté et l'union avec lui dans la gloire à suivre, est incompréhensible au monde. Il devrait, cependant, être apprécié par les fidèles du Seigneur, et il est affirmé à maintes reprises dans les Ecritures. « Si nous mourons avec lui, nous vivrons aussi avec lui ». Nous sommes « héritiers de Dieu, cohéritiers de Christ ; *si du moins nous souffrons avec lui* [si nous expérimentons le bap-

(\*) Vol. V, Chap. IV.

tême de la mort avec lui comme membres de son corps] afin que nous soyons aussi glorifiés avec lui ». — 2 Tim. 2 : 12 ; Rom. 6 : 8 ; 8 : 17.

Au quatrième verset du texte que nous examinons [Rom. 6], l'Apôtre reprend la même pensée d'un autre point de vue, disant : « Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême, pour la mort ». Ici encore, aucune suggestion de baptême d'eau, mais une déclaration des plus positives du baptême de la mort, notre consécration jusqu'à la mort. Poursuivant, l'Apôtre développe la figure, indiquant le pourquoi ou la raison de notre baptême dans la mort de Christ : « afin que comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie ». Ce n'est que d'une manière indirecte que l'Apôtre fait allusion ici à la part que nous prenons à la Première Résurrection, lorsque nous participerons à la gloire de notre Seigneur dans son Royaume ; c'est surtout à la vie présente qu'il se réfère. Tous ceux qui font une pleine consécration de leur vie au Seigneur, pour mourir avec lui, pour être des co-sacrificateurs dans le service de la Vérité, doivent tout en vivant dans le monde se considérer comme séparés et distincts de ceux qui vivent autour d'eux. Ils se sont engagés à mourir aux choses terrestres qui accaparent tous les autres, et en conséquence, il ne leur est permis de les employer qu'au service de la Nouvelle-Création. Grâce au Rédempteur, les Nouvelles-Créatures deviennent vivantes aux choses et aux perspectives célestes que le monde qui nous entoure ne voit pas, ne comprend pas. En accord avec cela, notre vie dans le monde devrait être nouvelle, distincte, séparée de celle des autres qui nous entourent, parce que nous sommes animés du nouvel esprit, avec de nouvelles espérances, de nouveaux buts célestes.

Abordant le cinquième verset l'Apôtre ne fait pas davantage la moindre référence au baptême d'eau, bien que certains puissent à première vue penser autrement de ses paroles : « Car si nous avons été identifiés avec lui dans la ressemblance de sa mort, nous le serons donc aussi [dans la ressemblance] de [sa] résurrection ». Si le fait



d'être identifiés avec la ressemblance de sa mort devrait être compris comme signifiant le baptême d'eau, ce serait donner au baptême d'eau une importance telle qu'aucun instructeur au monde ne serait disposé à lui donner. Qu'espérons-nous, nous chrétiens, avec le plus d'ardeur ? N'est-ce pas de pouvoir participer à la résurrection du Seigneur, à la Première Résurrection ? C'est ce qu'exprimait l'Apôtre comme étant à son esprit l'idéal et l'espérance sublimes, disant : « pour le connaître, lui, et la puissance de sa *résurrection* [comme membre de son corps, de son Eglise], et la communion de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort, si en quelque manière que ce soit je puis parvenir à la *résurrection d'entre les morts* » (Phil. 3 : 10, 11). Or, comprendre Romains 6 : 5 dans le sens qu'une immersion dans l'eau assurerait à coup sûr la participation à la résurrection de Christ serait mettre ce passage en contradiction avec tous les autres passages en même temps qu'outrager la raison. Pourquoi une « plantation » (ou ensevelissement) dans l'eau devrait-elle avoir pour résultat une participation à la Première Résurrection ? Nous pouvons affirmer avec certitude que des milliers ont été « plantés », ou ensevelis, ou immergés, dans l'eau qui n'auront jamais part à la Première Résurrection — celle de Christ.

Pourtant, lorsque nous comprenons ce verset, en accord avec les deux versets précédents, comme se rapportant au baptême *dans la mort*, à la « plantation » *dans la mort*, à la ressemblance de *la mort de Christ*, alors tout est clair, tout est raisonnable. Ayant été appelés par l'Eternel pour être les cohéritiers de son Fils, et pour souffrir avec lui, pour mourir avec lui, pour vivre avec lui et pour régner avec lui, nous pouvons être sûrs que si nous sommes fidèles à cet appel, si nous sommes « plantés », ou ensevelis dans sa mort, comme il fut enseveli dans la mort (comme de fidèles soldats de Dieu et serviteurs de la Vérité), alors, en fin de compte, nous obtiendrons la pleine récompense que Dieu a promise à ceux-là, c'est-à-dire une participation à la Première Résurrection — à la gloire, à l'honneur et à l'immortalité.

Le baptême dans la mort est le vrai baptême pour l'Eglise comme il le fut pour notre Seigneur ; le baptême d'eau n'est pour nous que le symbole, ou la figure du vrai baptême, comme il le fut pour lui. Ceci est démontré d'une manière décisive par les paroles de notre Seigneur à ses deux disciples, Jacques et Jean, qui lui demandaient avec insistance qu'il puisse leur promettre que finalement ils s'assiéraient avec lui, dans le Royaume, l'un à sa droite et l'autre à sa gauche. Notre Seigneur leur répondit : « Vous ne savez ce que vous demandez — Pouvez-vous « être baptisés du baptême dont moi je serai [suis en train d'être] baptisé ? » Sur l'assurance qu'ils donnèrent de consentir à partager, non seulement son ignominie mais également son baptême dans la mort, notre Seigneur approuva en répondant : « Vous boirez bien la coupe que moi je bois, et vous serez baptisés du baptême dont moi je suis baptisé » (Marc 10 : 35-39 — note D.). Tous ceux de ses appelés qui ont le cœur disposé pour faire ces expériences sont assurés d'en avoir le privilège du Seigneur et de recevoir son assistance. Ceux-là seront vraiment immergés dans la mort de Christ, et en conséquence, participeront avec lui à la Première Résurrection et aux gloires du Royaume qui s'y attachent. Il est évident que notre Seigneur ne faisait ici aucune référence au baptême d'eau, car ces deux disciples avaient été avec lui dès le début de son ministère et, comme ses représentants, avaient baptisé des foules dans l'eau, « pour la repentance et la rémission des péchés » — le baptême de Jean (Jean 3 : 22, 23 ; 4 : 1, 2 ; Marc 1 : 4). Les apôtres ne se méprirent pas au sujet de la question que leur posa notre Seigneur pour savoir s'ils désiraient prendre part à son baptême. Ils ne pensèrent pas un instant qu'il désirait qu'ils fussent baptisés de nouveau dans l'eau ; mais ils comprirent bien qu'il s'agissait du baptême de leur volonté dans la sienne et dans celle du Père, et en conséquence leur participation avec lui à son sacrifice : mourant chaque jour, laissant leur vie pour les frères jusqu'à la fin, jusqu'à la mort réelle.

« NOUS AVONS TOUS ETE BAPTISES DANS UN SEUL ET MEME ESPRIT POUR [FORMER] UN SEUL CORPS »  
— 1 Cor. 12 : 12, 13 (Goguel et Monnier) —

Que personne ne croie comprendre à tort que l'Apôtre, se rapportant à notre baptême dans la mort avec notre Seigneur — « dans sa mort » — entende par là le baptême du saint Esprit. La mort et le saint Esprit sont clairement séparés, et les deux baptêmes distincts et séparés. Le baptême dans la mort est une affaire individuelle, dans laquelle celui qui veut devenir membre du corps de Christ doit se consacrer individuellement et sacrifier sa volonté. Par la suite, une fois son sacrifice accepté, le Seigneur, par son Esprit, aide chacun à déposer sa vie au service de la Vérité et pour les frères — jusqu'à la mort même. Le baptême du saint Esprit fut un baptême unique pour l'Eglise entière. Il eut lieu dans la chambre haute le jour de la Pentecôte, et n'a pas eu besoin d'être répété, car il n'a pas cessé de demeurer avec l'Eglise depuis lors jusqu'à maintenant. Dans le cas de Corneille, il y eut une répétition de certaines des manifestations extérieures, mais ce ne fut là qu'une simple preuve donnée à Pierre et, depuis à tous les croyants juifs que Dieu ne fait aucune distinction ou discrimination entre Juifs et Gentils. Il nous est dit que l'immersion à la Pentecôte s'accomplit lorsque le saint Esprit remplit la chambre haute, de sorte que les 120 frères présents « furent tous immergés dans le saint Esprit », les apôtres recevant, en outre, un symbole de la faveur divine sous la forme de langues de feu qui se posèrent sur leur tête.

Cette onction du saint Esprit correspondait à celle des souverains sacrificateurs et des rois d'Israël avec l'huile sainte d'onction. L'huile était versée sur la tête et descendait sur le corps. L'antitype de cette aspersion sur la tête fut le don du saint Esprit fait à notre Seigneur au moment de sa consécration à l'âge de trente ans, lorsque le Père lui donna l'esprit « sans mesure » (Jean 3 : 34). Quand vint le jour de la Pentecôte, que notre Tête (Chef) glorifiée eut paru en la présence du Père et

qu'il eut fait propitiation pour les péchés de son peuple, il lui fut permis de « répandre » le saint Esprit de la Pentecôte dans lequel fut immergée son Eglise ; cela signifiait que lui et son Père l'acceptaient comme membres de son *Ecclésia*, son corps, comme membres de la Nouvelle-Création. Depuis, son Eglise (son corps) a continué et le saint Esprit a cautionné en elle et sur elle, et au moment où chaque membre supplémentaire s'ajoute à l'Eglise qui est son corps, il devient un participant au seul baptême de l'Esprit qui appartient au corps, à l'Eglise, et qui le pénètre.

Le texte que nous examinons lie ce baptême de l'Esprit de la Pentecôte à notre baptême individuel dans la mort, et nous montre le rapport qui existe entre eux. C'est comme hommes justifiés que nous sommes baptisés dans la mort ; c'est comme membres de la Nouvelle-Création que nous sommes oints du saint Esprit et établis membres de l'*Ecclésia*, le corps de Christ. Ainsi que nous l'avons déjà vu, il nous faut d'abord être justifiés [libérés] du péché et de la mort adamiques, par la foi en notre Rédempteur, avant que notre *sacrifice puisse être accepté* et que nous puissions être considérés comme « morts avec lui », avec notre Seigneur, notre Tête (Chef). De même aussi, il nous faut d'abord faire cette consécration, ou *sacrifice*, de notre moi justifié et être acceptés comme membres de la Nouvelle-Création, avant que ne commence le processus de la mort qui aboutira, par la grâce du Seigneur, à notre *baptême complet dans la mort*, à la ressemblance du baptême dans la mort de notre Seigneur, et qui nous assurera une part à sa « Première Résurrection ». Ceci est en accord avec ce que nous avons déjà vu, savoir : que ce n'est pas notre justification qui fait de nous de Nouvelles-Créatures (des membres du corps de Christ), mais notre baptême dans la mort avec lui, ainsi que le dit l'Apôtre : « Car de même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres... ainsi aussi est le Christ. Nous avons tous été baptisés dans un seul et même Esprit pour [former] un seul corps... Et tous, nous avons bu d'un même Esprit » — 1 Cor. 12 : 12, 13.

Cet Age de l'Évangile est « l'année favorable du Seigneur », durant lequel il est disposé à *accepter* les sacrifices des croyants, leur pleine consécration jusqu'à la mort. Chacun de ceux qui répondent à l'Appel de cet Age (Rom. 12 : 1) a aussitôt reçu une place comme membre de l'« Église des premiers-nés, dont les noms sont écrits dans les cieux ». Cependant, comme nous l'avons vu, cette acceptation ne met pas fin à l'affaire : il est exigé de tous ceux qui se consacrent qu'ils « meurent chaque jour », c'est-à-dire que leur attitude d'une entière consécration se maintienne chaque jour jusqu'à ce qu'eux aussi puissent finalement déclarer : « Tout est accompli ». La consécration exige que cette persévérance à sacrifier et à faire le bien soit maintenue avec patience et fidélité, et que la fin, pour nous comme pour notre Seigneur et Tête (Chef) soit la mort réelle. Comme il est écrit : « Moi, j'ai dit : Vous êtes des dieux [*elohim* — des puissants] et vous êtes tous fils du Très-Haut ; — mais vous mourrez comme un homme, et vous tomberez comme un des princes », non coupables comme le prince Adam ; mais comme le Prince Jésus, participants à sa mort (Ps. 82 : 6, 7). Cette fidélité, cette mort journalière, est indispensable pour que nous assurions notre appel et notre élection. C'est à ceux qui marchent fidèlement sur les traces du Seigneur qu'il promet la gloire, l'honneur et l'immortalité réservés aux vainqueurs fidèles, à ceux qui constitueront les « Elus mêmes » membres de la Nouvelle-Création. Notre Seigneur a dit : « Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie » (Apoc. 2 : 10). Nous voyons donc qu'il en est pour l'Église comme il en fut pour son Seigneur et Chef (Tête) : la consécration apporte les prémices de l'Esprit, la fidélité journalière maintient la bénédiction de l'Esprit avec toujours plus de joies et de fruits, tandis que l'achèvement final de l'alliance dans la mort réelle est essentielle pour recevoir le plein héritage : une participation à la Première Résurrection, à ses gloires et à ses honneurs. — Eph. 1 : 12-14 ; Rom. 8 : 16, 17.

## LE BAPTEME DE FEU

Nous avons déjà, avec force détails (\*), appelé l'attention sur la déclaration que Jean-Baptiste fit aux Juifs à propos de Jésus : « Lui vous baptisera de l'Esprit saint et de feu » (Matt. 3 : 11), faisant ainsi allusion à la bénédiction de la Pentecôte sur les fidèles Israélites et le feu de la colère de Dieu, « la colère de Dieu les a atteints, et définitivement » (\*\*) (1 Thess. 2 : 16 — Stapfer) ; elle s'abattit sur le reste de cette nation. Le baptême de feu n'est pas une bénédiction, et c'est bien inconsidérément que des chrétiens prient parfois pour l'obtenir. De même qu'il y eut un tel baptême de feu à la fin de l'Age judaïque sur la « balle » de cette nation, ainsi notre Seigneur indique qu'à la fin de cet Age-ci, un « feu » semblable s'abattra sur la classe de l'« ivraie » dans la Chrétienté — un baptême de feu, d'affliction, qui sera terrifiant, « un temps de détresse (ou de trouble — Trad.) tel qu'il n'y en a pas eu depuis qu'il existe une nation ». — Dan. 12 : 1.

## LE BAPTEME D'EAU, UN SYMBOLE

Nous avons déjà appelé l'attention sur les divers baptêmes d'eau en vogue parmi les chrétiens et que presque tous prennent à tort pour le vrai baptême ; nous avons démontré combien faux et inconséquents sont les arguments basés sur ces baptêmes d'eau qui ne peuvent toucher le cœur, et qui sont tout au plus des symboles que leurs défenseurs ne voient pas comme étant des symboles parce qu'ils ne discernent pas clairement le *baptême* réel dans la mort avec Christ. Comme il devient simple et pourtant exact ce critérium du vrai baptême, touchant l'Eglise de Christ (le « corps », l'*Ecclésia*, dont les noms sont écrits dans les cieux) et ne dépendant d'aucun enregistrement terrestre ! En vérité, ce vrai baptême est la

---

(\*) Vol. V, Chap. IX

(\*\*) Chanoine Osty : « dans toute sa rigueur ».

porte d'accès à la vraie Eglise, car nul ne peut être admis ou désigné comme membre de l'Eglise, le corps de Christ, et avoir son nom écrit comme tel dans les cieux s'il n'a pas tout d'abord expérimenté ce baptême de sa volonté, de son cœur, dans la *mort avec Christ*, et s'il n'a ainsi été admis comme membre dans son Eglise, qui « achève ce qui [reste encore à souffrir — D.] des afflictions du Christ » (Col. 1 : 24). Eh oui ! Ces croyants qui font une telle consécration, un tel baptême dans la mort avec le Seigneur, doivent nécessairement être tous du vrai « froment » — aucun d'entre eux n'est de l'« ivraie ». La porte du baptême d'eau peut laisser entrer aussi bien de l'« ivraie » que du « froment » dans l'église baptiste, mais le baptême dans la mort considéré comme porte d'accès ne laissera entrer que la classe du « froment » dans la vraie Eglise parce que personne d'autre ne se souciera de se soumettre aux conditions fixées, bien que certains puissent, dans une certaine mesure, imiter cette classe comme l'« ivraie » est une imitation du « froment ».

De ce point de vue, on observera qu'il peut y avoir des membres de la vraie Eglise (baptisés en Jésus Christ, parce que baptisés en sa mort), parmi les presbytériens, les méthodistes, les luthériens, les épiscopaux, les congrégationalistes, les catholiques romains, etc., aussi bien que parmi les « disciples » et les baptistes. D'autre part, la grande majorité des membres de toutes les dénominations (y compris des « disciples » et des baptistes qui ont été immergés dans l'eau) n'ont ni part ni lot dans le corps de Christ, la vraie *Ecclésia* parce qu'ils ne sont pas passés dans l'*Eglise réelle* par la *porte réelle*, par le *baptême réel* en « sa mort ». Cette proposition est incontestable.

Ayant ainsi insisté comme il convenait, et comme le fait l'Apôtre, sur le vrai baptême, nous nous tournons vers le symbole, le baptême d'eau, et nous demandons en premier lieu : Le symbole est-il convenable ou nécessaire est-il convenable ou nécessaire pour ceux qui ont le baptême réel ? En second lieu : si oui, quel est le symbole qui convient ?

## LE BAPTEME SYMBOLIQUE EST-IL NECESSAIRE ?

Le témoignage du Seigneur et des apôtres indique clairement la convenance du baptême symbolique ou baptême d'eau, parce que non seulement eux-mêmes furent baptisés dans l'eau, mais ils l'enseignèrent aux autres, tant aux Juifs qu'aux convertis d'entre les Gentils. Nous avons déjà montré que le baptême de notre Seigneur Jésus était séparé et distinct du baptême administré par Jean aux Juifs en général, que ce n'était pas un baptême pour la repentance et la rémission des péchés, que Jean ne comprit pas le sujet, et que notre Seigneur, en instituant ainsi un symbole de sa propre mort, n'essaya pas d'expliquer ce que ni Jean ni d'autres ne pouvaient comprendre à ce moment-là parce que le saint Esprit n'avait pas encore été donné, car Jésus n'avait pas encore accompli son sacrifice pour nos péchés, ni n'avait été glorifié pour présenter son sacrifice en notre faveur. Nous remarquons la mission que notre Seigneur donna aux apôtres, et par leur moyen à nous-mêmes, telle que nous la trouvons en Matt. 28 : 19, 20 : « Allez donc, et faites disciples [Cr. : « enseignez »] toutes les nations, les baptisant au nom [par l'autorité] du Père, et du Fils, et du saint Esprit ». Cette mission a son application dans tout l'Age de l'Evangile actuel, et c'est elle qui engage tous les ministres de la Vérité d'aujourd'hui. Ici, le Seigneur ne faisait pas allusion au baptême de l'Esprit de la Pentecôte, car les apôtres n'avaient aucun pouvoir de baptiser quelqu'un de cette manière. Le Seigneur lui-même, et lui seul, avait cette autorité et la conservait. Il fut cependant accordé aux apôtres, et à tous les fidèles instructeurs de la Parole de l'Eternel, d'instruire les gens concernant la grâce de Dieu en Christ — concernant leur justification, et concernant leur sanctification, ou consécration, ou baptême dans la mort avec Christ, s'ils voulaient avoir part à sa nouvelle nature et à sa gloire à venir. L'acte du baptême comprenait également le baptême symbolique, ou baptême d'eau, qui devait être le signe



extérieur par lequel la consécration ou consécration de cœur du croyant serait manifestée à ses compagnons, de même que notre Seigneur lui-même fit d'abord la consécration de cœur au Père, et la symbolisa ensuite dans l'eau.

D'après tous leurs enseignements, il est manifeste que les apôtres inspirés comprirent ainsi leur mission et la nôtre. Ils enseignaient d'abord les gens au sujet de la grâce de Dieu dans l'œuvre de rédemption, en les encourageant à croire à la justification de vie. Ils préconisaient ensuite avec insistance une pleine consécration de cœur, disant : « Je vous exhorte donc, frères [et non plus des pécheurs et des étrangers, mais des justifiés (\*) par la foi en Christ, et donc des membres choisis de la « maison de la foi », ou frères », par les compassions de Dieu [dont vous avez déjà reçu une part dans votre justification], à présenter vos corps en sacrifice vivant, saint [justifié], agréable à Dieu [ce qui est], votre service intelligent » [Rom. 12 : 1]. C'était là une invitation à la consécration, au sacrifice, ou à être « *baptisés en sa mort* ». Tous ceux qui entendirent la parole avec joie, dans la condition convenable de cœur, avec appréciation, furent baptisés — non seulement réellement baptisés dans leur vœu de consécration, mais baptisés également d'une manière symbolique dans l'eau, en témoignage extérieur.

Remarquez les témoignages suivants à l'effet que le baptême était la coutume de tous les apôtres, non pas simplement à l'égard des Juifs, mais également à l'égard des Gentils. A propos des habitants de Samarie, nous lisons : « Quand ils eurent cru Philippe... tant les hommes que les femmes [pas les enfants] furent baptisés » (Actes 8 : 12). L'eunuque éthiopien, converti par la prédication de Philippe, fut aussi baptisé dans l'eau (Actes 8 : 35-38). Après que Pierre eut prêché à Corneille et à sa maison, « Le saint Esprit tomba sur tous ceux qui *entendaient* [appréciaient] la parole [pas sur les enfants, par conséquent]... et il commanda qu'ils fussent baptisés »

(\*) [A l'essai. — Edit.]

(Actes 10 : 44-48). Nous lisons encore : « Et plusieurs des Corinthiens l'ayant ouï, crurent et furent baptisés » (Actes 18 : 8). Nous lisons encore : « Lydie, marchande de pourpre de la ville de Thyatire, qui servait Dieu, écoutait, et le Seigneur lui ouvrit le cœur pour qu'elle fût attentive aux choses que Paul disait... elle fut baptisée ainsi que sa maison » (Actes 16 : 14, 15). Lorsqu'il eut cru, le geôlier philippien fut baptisé par Paul et Silas dans la prison (Actes 16 : 33). Nous lisons encore : « J'ai bien aussi baptisé la maison de Stéphanas ». — 1 Cor. 1 : 16.

Il est vrai que, dans ce dernier cas, l'Apôtre indique combien il avait baptisé peu, mais c'était sans nul doute à cause de son écharde dans la chair, sa vue défectueuse ; les quelques-uns qu'il baptisa le furent probablement par lui parce qu'il ne se trouvait personne d'autre à ce moment-là pour le faire. Il remerciait Dieu d'en avoir baptisé si peu, mais cela n'implique pas qu'il avait changé d'avis quant à la convenance du baptême réel, soit de son symbole. Non ! la raison est qu'une dispute s'était élevée dans l'Eglise, par suite d'un esprit sectaire ou factieux qui portait quelques-uns à dire : « Je suis de Paul », d'autres « Je suis d'Apollos », d'autres « Je suis de Pierre », etc. L'Apôtre était heureux de pouvoir dire qu'il avait baptisé un très, petit nombre d'entre eux, sinon certains auraient pu prétendre qu'il avait fait des disciples à lui, les baptisant en son nom propre au lieu de faire des disciples pour Christ, et de les baptiser au nom de Christ.

A la lumière de ces déclarations évidentes des Ecritures, concernant le précepte et la pratique du Seigneur et des apôtres, il faudrait vraiment être impudent pour déclarer que les Ecritures n'enseignent pas le baptême symbolique ou baptême d'eau, ou qu'elles enseignent qu'il n'est applicable qu'aux Juifs, ou encore qu'il n'était destiné qu'à être un travail préliminaire. Au contraire, il a été à la fois enseigné et pratiqué depuis le début de l'Age jusqu'à nos jours, même s'il l'a été sous des formes et des cérémonies différentes, et avec une conception plus ou moins inexacte de sa signification dans la confusion

du symbole et l'oubli du baptême réel. C'est sûrement à bon droit que tous les chrétiens considèrent le baptême d'eau comme d'institution divine. Si d'aucuns sont encore enclins à controverser sur cette question, nous ne les critiquerons pas, mais nous croyons que si quelqu'un est honnête et que, dans son cœur, il a accompli le vrai baptême de sa volonté dans celle du Seigneur, s'il est devenu mort à lui-même et au monde, et vivant pour Dieu, par Jésus Christ notre Sauveur, Dieu lui révélera même ce sujet également au temps voulu. — Phil. 3 : 15.

En attendant, nous nous réjouissons avec ceux qui ont trouvé le baptême réel, et y participent ; nous les en complimentons car il est de loin préférable de discerner le baptême réel et de le vivre tout en ne voyant pas le symbole que de comprendre le symbole et de ne pas discerner la réalité. A cause de cela, et bien que très favorable au baptême symbolique, nous ne pourrions pas le faire servir de base à la communion fraternelle, laquelle ne peut s'appuyer que sur le baptême réel dans la mort avec Christ. En conséquence, tous ceux qui confessent le Seigneur comme leur Rédempteur, et confessent une pleine consécration à lui du cœur et de la vie, nous les acceptons comme frères en Christ Jésus, membres de l'*Église*, dont les noms sont écrits dans les cieux, de Nouvelles-Créatures en Christ, qu'ils soient Juifs ou Gentils de naissance, esclaves ou libres, hommes ou femmes, baptisés dans l'eau ou non.

D'autre part, n'oublions pas que chaque parcelle de connaissance apporte non seulement un accroissement de privilège et de joie, mais également un accroissement de responsabilité. Quiconque, par conséquent, en vient à discerner la beauté et le poids du symbole de l'eau, en vient en même temps à être éprouvé quant à la *mise à mort* (« *deadness* ») de sa volonté, concernant son baptême réel dans la mort avec son Seigneur. Dans ces circonstances, on comprendra vite que refuser d'obéir au symbole signifierait qu'on se retire du sacrifice et qu'on manque d'affermir son appel et son élection.

## LE SYMBOLE EXACT DU BAPTEME

Nous ne voulons pas essayer de discuter au sujet des multiples arguments utilisés pour ou contre l'aspersion, l'effusion et l'immersion, afin de déterminer quel était le mode original apostolique d'administrer le baptême symbolique. Nous voulons, toutefois, suggérer qu'aucun enfant ne pouvait être dans la condition d'esprit et de cœur qui lui eût permis de faire une consécration (ou un baptême) de sa volonté dans la volonté de Christ de manière à devenir mort avec lui à soi et au monde. De plus, nous voulons insister sur le fait que le baptême symbolique *ne pouvait* avoir lieu avec quelque validité avant le baptême réel parce que le baptême symbolique n'a pour simple but que d'exprimer ou de confesser extérieurement ce qui a déjà eu lieu en secret entre notre cœur, notre volonté et le Seigneur.

Ces choses étant véritables, il s'ensuit que la grande majorité des chrétiens n'ont jamais reçu le baptême symbolique ou baptême d'eau, puisqu'ils ne pouvaient le recevoir qu'après avoir pris intelligemment leur vœu de consécration. L'immersion des adultes faite *avant la consécration* ne serait pas plus efficace qu'un bain ordinaire ; ce ne serait pas plus un baptême symbolique que ne l'est l'aspersion d'un enfant non consacré. Il est donc nécessaire que tous, nous nous demandions sérieusement quel est le vrai baptême d'eau, le vrai symbole, proposé par notre Seigneur, et de nous y conformer promptement. Tout cœur consacré, « vraiment mort » à sa volonté personnelle et à l'opinion du monde, sera sur le qui-vive pour connaître et faire la volonté du Seigneur sur ce sujet comme sur tous les autres sujets. C'est cette vigilance qui est impliquée dans l'expression : « vivants à Dieu dans le Christ Jésus notre Seigneur ». — Rom. 6 : 11.

Supposez que la confusion au sujet du mode de baptême fût si complète, et le témoignage touchant la manière de baptiser de l'Eglise primitive si confus, que nous n'aurions rien pour nous aider à déterminer si le mode apostolique du baptême d'eau était l'aspersion ou l'effu-

sion ou l'immersion. Eh bien ! A présent, nous sommes en position où, voyant clairement ce qui constitue le baptême réel, il nous est possible de discerner clairement ce qui en constituerait et ce qui n'en constituerait pas les symboles ou figures. En examinant avec soin chaque forme pratiquée, une et une seulement semble *figurer* la mort et l'ensevelissement avec Christ. Nous ne pouvons voir un symbole quelconque de la mort au monde et à soi-même et avec Christ, dans de nombreuses ou dans quelques gouttes d'eau sur le front, ou dans un seau d'eau déversé sur la personne. S'il y a une ressemblance symbolique quelconque avec la mort dans l'une ou l'autre de ces manières de baptiser, nous sommes incapable de la discerner. Par contre, lorsque nous considérons l'immersion, nous saisissons d'un seul coup d'œil une illustration merveilleuse, frappante, remarquable, appropriée de tout ce qui est impliqué dans le baptême réel dans la mort. Non seulement le mot grec *baptizo* signifie submerger, couvrir, ensevelir, engloutir, mais la méthode tout entière qui consiste à immerger quelqu'un en le renversant en arrière dans l'eau au nom de Christ en fait une figure très frappante d'ensevelissement, appropriée dans tous les détails. Celui qui baptise dans le symbole représente notre Seigneur. De même que le candidat va vers celui qui va le baptiser, ainsi dans notre cœur, nous allons vers le Seigneur pour être baptisé. Confessant que nous ne pouvons de nous-mêmes mourir à soi et au monde, nous nous abandonnons entre les mains du Seigneur ; nous lui demandons d'accepter l'intention pour l'acte, et nous le prions que, notre volonté lui ayant été abandonnée, *il veuille nous ensevelir dans sa mort*, qu'il veuille faire en sorte que nos expériences, nos disciplines, nos aides et nos châtements nous rendent le mieux capables d'accomplir notre alliance de consécration. Lorsque le candidat a abandonné sa volonté, le baptiseur le reverse doucement dans l'eau, et tandis qu'il est ainsi sur son dos et sans secours, il offre une illustration complète de notre **impuissance** à nous secourir nous-mêmes lorsque

nous sommes dans la mort. Lorsque le baptiseur le relève sur ses pieds, nous avons là une illustration de ce que notre Seigneur nous a promis : de nous relever d'entre les morts au temps convenable par sa propre puissance. Nous n'essayons pas de forcer la conscience de ceux qui ne pensent pas comme nous, mais il nous paraît évident en voyant combien ce symbole est approprié que le Seigneur en fut l'auteur. Qui d'autre aurait pu préparer une figure (ou un symbole) aussi complète de cette institution tout entière ?

Quiconque a déjà accompli le baptême réel — quiconque s'est déjà abandonné entre les mains de Christ, pour mourir avec lui, enseveli à la ressemblance de sa mort et qui, alors, discerne la beauté de cette figure symbolique, ne peut manquer selon nous d'éprouver un profond désir de l'accomplir pour lui-même. L'expression de son cœur doit être sûrement : « C'est mes délices, ô mon Dieu, de faire ce qui est ton bon plaisir » !

Quels avantages résulteront de l'obéissance au symbole ? Nous répondons que l'avantage ne résultera pas de l'accomplissement d'une partie quelconque de notre vœu de consécration, mais nous ne le recevrons que si nous remplissons toutes ses exigences, de la première à la dernière : tout ce que comprend l'abandon total de notre volonté à celle du Seigneur, et un plein effort pour marcher sur ses traces. Cependant, si l'avantage intégral sera assuré à la fin du voyage, à la Première Résurrection — sa gloire, son honneur et son immortalité — on peut, déjà maintenant, en jouir dans une certaine mesure. La satisfaction de l'esprit, la paix du cœur, le fait qu'à l'instar de notre Seigneur, nous avons fait tous nos efforts pour « accomplir toute la justice », tout cela contribue à cette paix de Dieu qui coule tel un fleuve, d'une manière régulière, constante et puissante, au travers de la vie de ceux qui lui appartiennent — la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence, dans notre cœur.

L'Apôtre donne le témoignage qu'il y a « Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et

Père de tous » (Eph. 4 : 4-6). Il s'ensuit que s'il n'y a qu'un seul vrai baptême, il ne peut y en avoir qu'un seul vrai symbole, et d'une manière générale, les chrétiens sont d'accord que l'immersion dans l'eau correspond le plus étroitement au sens de l'expression biblique. Comme exemples de cet accord, notez les commentaires suivants de personnes qui, bien que probablement baptisées réellement dans la mort de Christ, étaient devenues si confuses qu'elles ne surent pas comment identifier son symbole dans l'eau et qu'elles conclurent qu'il était immatériel.

#### QUELQUES TEMOIGNAGES A PROPOS

Jean Calvin, presbytérien, dit : « Le terme même « *baptizo* » signifie immerger. Il est certain que l'Eglise primitive pratiquait l'immersion. » — (*Institutes*, BK, IV, Chap. XV, § 19 — *Institution chrétienne*).

Dr Macknight, presbytérien : « Dans le baptême, la personne baptisée est ensevelie sous l'eau ». « Christ se soumit au baptême, c'est-à-dire à l'ensevelissement sous l'eau ».

Dr Philip. Schaff, presbytérien : « C'est l'immersion et non l'aspersion qui fut indiscutablement à l'origine, la forme normale. C'est ce que montre le sens même des termes grecs *baptizo*, *baptisma*, *baptismos* ». — *Hist. of Apostolic Church*, p. 568).

Dans une publication parue plus tard (1885), il écrit encore sur ces « comparaisons » que les meilleurs exégètes catholiques, protestants, anglais et allemands, sont tous en faveur de l'immersion plutôt que de l'aspersion » — *Teaching of the Twelve Apostles*, pp. 55, 56.

Martin Luther, luthérien : « Baptême est un terme grec qu'on peut traduire par « *immersion* ». « Je voudrais que tous ceux qui doivent être baptisés soient immergés dans l'eau ». — *Luther's Works*, Vol. 1, p. 336.

John Wesley, méthodiste : « Ensevelis avec lui par le baptême » est une allusion à la méthode ancienne de l'immersion ».

Wall, épiscopal : « L'immersion fut de toute probabilité la manière dont notre Sauveur béni fut baptisé, et très certainement la manière la plus usuelle et la plus ordinaire pour les premiers chrétiens de recevoir leur baptême ». — *Hist. Infant Baptism*, Vol. 1, p. 571, Oxford, 1862.

Dean Stanley, épiscopal : « Pendant les treize premiers siècles, la pratique presque universelle du baptême fut celle que nous lisons dans le Nouveau Testament, et qui est le sens même du mot « baptiser ». Ceux qui étaient baptisés étaient plongés, submergés, immergés dans l'eau ». — *Christian Institutions*, p. 17.

Brenner, catholique romain : « Pendant treize cents ans, on baptisa d'une manière générale et régulière en immergeant la personne dans l'eau ». — *Historical Exhibition of the Administration of Baptism*, p. 306.

« La personne tout entière était immergée dans l'eau ». — *Kitto's Encyclopaedia*.

« Baptême, c'est-à-dire plonger ou immerger ». — *Encyclopaedia Americana*.

« Le baptême, à l'origine, était administré par l'immersion ». — *Brande's Encyclopaedia*.

« Baptême signifie immersion ». — *Smith's Bible Dictionary*.

« Baptizo, plonger dans ou sous l'eau ». — *Liddell et Scott's Greek Lexicon*.

« Immerger, plonger ». — *Robinson's Greek Lexicon*.

« Immerger, submerger, plonger ». — *Greenfield's Lexicon*.

## QUI PEUT ADMINISTRER LE BAPTEME ?

Puisque tous les consacrés, tous ceux qui sont baptisés dans la mort de Christ, constituent la « Sacrificature royale », et sont des membres du corps oint du Seigneur, il s'ensuit qu'ils sont, par Matt. 28 : 19, non seulement chargés d'enseigner les gens, et ainsi de les conduire au baptême, à l'ensevelissement de leur volonté dans le Seigneur, mais également d'accomplir pour eux



le symbole de cette consécration, le baptême d'eau. En outre, si l'on ne disposait d'aucune personne consacrée pour faire le service de ce symbole, nous ne pouvons concevoir aucune objection sérieuse que l'on pourrait soulever à ce que ce service soit accompli par un croyant non consacré ou même par une personne du monde, un incroyant, car le contrat réel est fait entre le Seigneur et l'individu qui se consacre ; d'autre part, comme le baptême d'eau n'est pas le baptême réel, mais simplement une figure, ainsi celui qui baptise ici n'est pas le Seigneur, mais simplement un homme, et qu'il soit bon ou mauvais, il agit simplement comme représentant pour la commodité et le service de celui qui est immergé. Néanmoins, il y a une préparation générale et un ordre qu'il est bon d'observer en cela comme en tout ce qui concerne l'*Éclési*a : c'est que les personnes les plus qualifiées pour accomplir ce service sont les anciens qui ont été choisis.

#### FORMULE A EMPLOYER

Les Ecritures ne nous présentent aucune formule particulière pour ce service, et tous peuvent comprendre promptement que les mots ont ici une importance secondaire : le baptême serait tout aussi valable si l'on n'employait aucune formule, car ainsi que nous l'avons dit précédemment, le contrat réel a lieu entre la personne baptisée et le Seigneur, et l'*acte* du baptême d'eau en est la confession manifeste. Il ne s'agit donc pas de savoir ce que le baptiseur peut croire ou ne pas croire, mais quelles sont la pensée et l'intention du cœur de celui qui est ainsi baptisé d'une manière symbolique. Toutefois, en basant notre jugement sur les paroles du Seigneur, en Matt. 28 : 19, et les paroles de l'Apôtre en Rom. 6 : 3, nous recommandons pour la circonstance les paroles suivantes comme une formule simple :

« Frère Jean [ou tout autre prénom], au nom du Père, du Fils et du saint Esprit, par cette autorité, je te baptise en Christ .

## REPETITION DU SYMBOLE

La vraie signification du baptême ayant été si longtemps perdue de vue, de nombreuses personnes qui ont déjà été immergées dans l'eau, nous ont demandé si leur baptême d'eau était valable, et si oui ou non il ne serait pas convenable de répéter le symbole. Nous répondons que le symbole n'a pas besoin d'être répété ; mais puisqu'il n'aurait aucune signification quelconque et aucune vertu quelconque, pas plus que n'en aurait tout autre bain ou plongeon dans l'eau, à moins qu'il ne vienne *après* la pleine consécration jusqu'à la mort, c'est à chacun de décider pour lui-même s'il a ou non obéi à ce témoignage. Mais si le baptême d'eau a suivi la consécration, ou le baptême dans la mort, il n'est pas nécessaire de le répéter, même si la connaissance concernant le baptême était incomplète.

## LE BAPTEME POUR LES MORTS

*« Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent absolument pas ? »* — 1 Cor. 15 :29.

Une mauvaise compréhension de ce que l'Apôtre a voulu dire dans ce texte, a conduit, au cours des « siècles des ténèbres » au baptême par substitution : des chrétiens, dont les amis étaient morts sans être baptisés, se faisaient baptiser pour eux, comme leurs représentants. La conception exacte de ce qu'est le baptême réel nous montre rapidement l'inconséquence de cette manière de procéder. Une personne ne pourrait pas plus se consacrer à la place d'une autre personne qu'elle ne pourrait transférer soit sa propre vie naturelle, soit sa propre vie spirituelle à une autre personne. Cependant, cette incompréhension des paroles de l'Apôtre a eu pour résultat de jeter la confusion dans l'esprit de beaucoup de gens qui ne réussissent pas à discerner quelle grande apostasie prit place peu après la mort des apôtres, et combien bizarres et déraisonnables étaient nombre des théories et des coutumes qui s'introduisirent alors.

L'Apôtre exposait le sujet de la résurrection des morts, et ici il soutient et traite avec soin cette doctrine. Il apparaît avec évidence que la foi de l'église de Corinthe touchant la résurrection des morts avait subi des assauts. Au cours de sa discussion sur le verset que nous examinons, il rappelle l'attention des membres de l'église sur le fait qu'ils avaient tous été baptisés, et que leur baptême signifiait ou symbolisait la mort, comme nous l'avons vu précédemment. Pour leur montrer l'inconséquence de leur nouvelle position, il leur demande alors en quoi consisterait la sagesse ou la valeur d'une telle consécration à la mort, ainsi que le suggérait leur baptême, si la nouvelle théorie était vraie que les morts ne ressuscitent pas du tout. Ils s'étaient consacrés pour être des membres de Christ, pour mourir l'un avec l'autre, et l'un pour l'autre dans la communion avec Christ et ainsi pour être morts avec lui, et comme membres de son corps, membres du grand sacrifice de réconciliation *en faveur du monde mort* parce qu'ils avaient l'espérance de la résurrection promise.

L'Apôtre pose comme argument que toute la position chrétienne ensemble demeure ou tombe. S'il n'y a aucune résurrection des morts, alors ceux qui se sont endormis en Christ ont péri, aussi bien que le reste du monde, et s'il en est ainsi, et s'il n'y a aucune espérance future soit pour l'Eglise, soit pour le monde au moyen de l'Eglise, pourquoi consacrerions-nous notre vie jusqu'à la mort ? Nous sommes baptisés dans la mort avec Christ, baptisés pour les morts, dans le dessein que nous puissions bientôt être associés avec Christ le Donateur de vie au monde, la Postérité d'Abraham.

## *Mon Sacrifice*

**J**E suis sur ton autel, ô mon Seigneur, mon Père ;  
 Veuille accepter ce don pour l'amour de Jésus ;  
 Je n'ai pas de joyau, d'ornement de la terre  
 Acceptable à tes yeux, non, je n'ai rien de plus.  
 Mais je t'apporte, ô Dieu, d'une main bien tremblante  
 Toute ma volonté ; ce don paraît petit ;  
 Tu me comprends toujours, pensée édifiante.  
 Tu vois que c'est mon tout et cela me suffit.

Ton regard qui me sonde a pu voir dans mon âme  
 Mes luttes, mes penchants, tout ce que j'estimais,  
 Tu vois ce que je suis ; ma plus secrète flamme,  
 Mon amour est pour Toi, mon espoir à jamais.  
 Les yeux mouillés de pleurs je t'ai fait ma requête,  
 A Toi je suis venu, j'ai déposé mon tout  
 A tes pieds et j'ai dit : « Ta volonté soit faite,  
 Je te suivrai, Seigneur ; conduis-moi jusqu'au bout.

Ma volonté, Seigneur, que ce soit bien la tienne ;  
 Garde-la, que jamais je n'en reprenne rien.  
 A toute heure, en tout temps qu'à Toi mon Dieu je vienne,  
 Puissé-je entendre un jour : « Bon Serviteur, c'est bien ! »  
 Que caché, Christ en Toi, je ne puisse plus dire :  
 Sur cette terre encore une chose est à moi.  
 Qu'encouragé, Seigneur, par ton divin sourire,  
 Je vive auprès de Toi, désormais, ô mon Roi !

(Poème de l'Aurore N° 37)

## ETUDE XI

### LA PAQUE DE LA NOUVELLE-CREATION

Le joug de l'Egypte et la délivrance de ce joug, type et anti-type. — « L'Eglise des premiers-nés. » — « Nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain. » — La commémoration (« memorial ») a toujours sa raison d'être. — Qui peut la célébrer. — Qui peut officier. — Un ordre de service. — Les Pâques et la Pâque. — Extraits de l'Encyclopédie de Mc Clintock et Strong.

*« Car aussi, notre pâque, Christ, a été sacrifiée pour nous : c'est pourquoi célébrons la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec des pains sans levain de sincérité et de vérité. » — 1 Cor. 5 : 7, 8.*

**P** ARMI les expériences d'Israël-type, la Pâque en fut une des plus remarquables. La fête de la Pâque, qu'on célébrait chaque année pendant sept jours, commençait le quinzième jour du premier mois. D'une manière générale, elle commémorait la délivrance du peuple d'Israël de l'esclavage en Egypte, mais plus particulièrement le passage de l'ange qui préserva [« pass-over » : épargna, garda en vie — Trad.] les premiers-nés de cette nation au cours de la plaie mortelle — la dernière — qui frappa les Egyptiens et finalement les obligea à libérer les Israélites de leurs travaux forcés. La délivrance (« passover ») des premiers-nés d'Israël fut le signe avant-coureur de la libération de toute la nation d'Israël, de son passage en sécurité à travers la Mer Rouge, pour échapper désormais à l'esclavage d'Egypte. Nous pouvons saisir rapidement qu'un événement aussi prodigieux serait bien célébré par les Israélites comme s'identifiant intimement avec la naissance de leur nation, et c'est ainsi qu'il est commémoré par les Juifs jusqu'à ce jour. Les membres de la Nouvelle-Création s'in-

téressent à ces événements, comme ils s'intéressent à tous les faits et gestes et arrangements de leur Père céleste, aussi bien en ce qui concerne son peuple-type, Israël selon la chair, qu'en ce qui concerne l'humanité tout entière. Cependant, la Nouvelle-Création prend un intérêt plus grand encore à ces choses qui s'accomplirent en Egypte, parce que le Seigneur lui a révélé le « mystère » d'après lequel tout ce qui arrivait à Israël naturel avait pour but de typifier ou de préfigurer des choses plus grandioses dans le plan divin au sujet d'Israël-antitype selon l'esprit — la Nouvelle-Création.

Parlant de ces choses spirituelles, l'Apôtre déclare que « l'homme animal [ou naturel — Trad.] ne reçoit pas les choses de l'Esprit de Dieu, car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les connaître, parce que c'est spirituellement qu'on en juge. Dieu nous [la Nouvelle-Création] les a révélées par son Esprit » (1 Cor. 2 :14, 10). Dieu s'est servi des apôtres comme porte-parole pour nous donner certains fils conducteurs par lesquels, sous la direction de son Esprit, nous puissions comprendre les choses profondes de Dieu. L'un de ces fils conducteurs se trouve dans le texte en tête de cette étude. Suivant l'indication de l'Apôtre, nous voyons clairement qu'Israël, selon la chair, typifiait le peuple entier de Dieu, tous ceux qui, finalement, deviendront son peuple jusqu'à la fin de l'Age millénaire ; que les Egyptiens représentaient les adversaires du peuple de Dieu, Pharaon, leur maître, représentant Satan, le prince du mal et des ténèbres, et les serviteurs et les cavaliers de Pharaon représentant les anges déchus et les hommes qui se sont associés ou qui s'associeront avec Satan pour s'opposer au Seigneur et à son peuple — la Nouvelle-Création, et en général la maison de la foi. Le peuple d'Israël soupirait après la délivrance, et gémissait sous ses exacteurs, mais il était faible, et incapable de se libérer lui-même ; il n'aurait jamais pu se libérer du joug de l'Egypte si l'Eternel n'était intervenu en sa faveur et s'il n'avait chargé et envoyé Moïse pour le libérer. De même, nous voyons actuellement et à travers le passé toute l'humanité gémir

et peinant sous les exactions du « prince de ce monde » et de ses favoris, le Péché et la Mort. Ces centaines de millions d'humains soupirent après la libération de l'esclavage de leurs propres péchés et faiblesses, aussi bien que des châtements qui les frappent : la souffrance et la mort, mais sans l'aide divine, l'humanité est impuissante. Quelques-uns font de vigoureux efforts et accomplissent quelque chose, mais personne ne se libère. La race tout entière d'Adam est sous l'esclavage du péché et de la mort, et sa seule espérance est en Dieu et dans le Moïse-antitype qui, selon la promesse, délivrera son peuple au temps fixé. Il lui fera traverser la Mer Rouge, représentant la Seconde Mort dans laquelle Satan et tous ceux qui lui sont associés ou qui sympathisent avec lui et avec sa mauvaise conduite seront détruits à toujours, comme cela est typifié par l'engloutissement de Pharaon et de ses armées dans la Mer Rouge au sens propre. Quant au peuple de l'Éternel, « la Seconde Mort n'a point de pouvoir sur lui ».

Ce qui précède est l'image générale, mais à l'intérieur de cette image et en faisant partie, il s'en trouvait une autre, une image particulière qui avait trait non pas aux humains en général et à leur délivrance de l'esclavage du péché et de la mort, mais seulement à une classe spéciale parmi eux — celle des premiers-nés. Correspondant à ceux-ci comme leur antitype, « l'Église des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux » — la Nouvelle-Création est portée à notre attention par la parole inspirée. Dans le type, les premiers-nés occupaient une place spéciale, celle d'héritiers ; une place spéciale aussi parce qu'ils furent soumis à une épreuve spéciale avant leurs frères. Ils furent exposés à la mort avant l'exode général, et lorsque l'exode eut lieu, ces premiers-nés y prirent une place spéciale, un travail spécial à exécuter en rapport avec la délivrance générale, car ils formèrent une classe séparée, représentée par la tribu de Lévi. Ils furent séparés de leurs frères, abandonnant complètement leur part d'héritage dans le pays afin que, selon l'arrangement divin, ils pussent enseigner leurs frères.

Cette tribu ou maison de Lévi représente clairement la maison de la foi, laquelle est représentée à son tour par la Sacrificature royale en préparation, qui abandonne son héritage des choses terrestres en faveur des frères, et bientôt constituera effectivement la Sacrificature royale, dont le Souverain Sacrificateur est le Seigneur, et qui bénira, gouvernera et instruira le monde durant l'Age millénaire. De même que les premiers-nés furent exposés à la mort, mais en furent épargnés (« passed over »), y échappèrent, et que, abandonnant l'héritage terrestre, ils formèrent une sacrificature, ainsi l'Eglise-antitype des premiers-nés du temps présent, est exposée à la Seconde Mort, leur mise à l'épreuve ou leur épreuve ayant lieu pour la vie éternelle ou pour la mort éternelle avant le reste des humains, et elle passe de la mort à la vie grâce au mérite du sauveur, de sa mort.

Devenant participants à la grâce de leur Seigneur, ils abandonnent ou sacrifient avec lui l'héritage terrestre, la part terrestre, afin de pouvoir obtenir le ciel et sa « vie plus abondante ». Ainsi, tandis que dans l'Eglise des premiers-nés, la Nouvelle-Création, « tous meurent comme tous les hommes » et, au regard des choses terrestres, semblent perdre et abandonner plus que d'autres, néanmoins (bien que l'homme naturel ne le comprenne pas), ils sont tous épargnés de la mort ou délivrés de la mort, et en tant que Sacrificature royale, ils seront avec leur Souverain Sacrificateur, faits participants à la gloire, l'honneur et l'immortalité. Ceux qui sont ainsi épargnés durant la nuit de cet Age de l'Evangile (avant que ne se lèvent le matin millénaire et son Soleil de Justice), sont appelés à être les conducteurs de l'armée de l'Eternel, pour la délivrer de l'esclavage du Péché et de Satan. Remarquez comment cela s'accorde avec ce que dit l'Apôtre (Rom. 8 : 22, 19) : « Toute la création ensemble soupire et est en travail » — « attendant la révélation des fils de Dieu » — attendant que l'Eglise des premiers-nés soit complètement délivrée (« passed over ») dans la Première Résurrection. à la gloire, l'honneur et l'immortalité.



Voici maintenant un autre trait important du type. Pour que, dans le type, les premiers-nés fussent épargnés et que tout le peuple de l'Éternel fût en conséquence délivré, il était nécessaire que l'agneau pascal fût égorgé, que son sang fût aspergé sur les poteaux et les linteaux de la maison, que sa chair fût mangée cette nuit-là avec des herbes amères et avec du pain sans levain. Ainsi chaque maison d'Israël représentait la maison de la foi, chaque agneau représentait l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde, et le premier-né de chaque famille représentait Le Christ, Tête et Corps, la Nouvelle-Création. Les herbes amères représentaient les épreuves et les afflictions du temps présent, lesquelles servent d'autant plus à aiguïser l'appétit de la maison de la foi pour manger l'Agneau et le pain sans levain. En outre, chaque membre de la famille devait manger le bâton à la main et les reins ceints pour un voyage, représentant ainsi que les premiers-nés et la maison de la foi qui prendraient leur part de l'Agneau durant la nuit du présent Age de l'Évangile seraient des pèlerins et des étrangers dans le monde, se rendant compte de l'esclavage du péché et de la mort et désirant être conduits par le Seigneur pour être libérés du péché et de la corruption, pour obtenir la liberté des fils de Dieu.

#### COMMEMORATION DU SOUPER DE NOTRE SEIGNEUR

Ce fut en accord avec ce type de l'immolation de l'agneau pascal le 14<sup>e</sup> jour du premier mois — le jour précédant les sept jours de la Fête de la Pâque, célébrée par les Juifs — que notre Seigneur mourut en tant qu'Agneau pascal-antitype, « l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde ». Il n'était pas possible que notre Seigneur achevât à un autre moment dans la mort le sacrifice qu'il avait commencé alors qu'il avait trente ans, à son baptême dans la mort. C'est pourquoi, bien que les Juifs aient cherché maintes fois à se saisir de lui, personne ne mit la main sur lui, parce que « son heure n'était pas encore venue ». — Jean 7 : 8, 30.

De même que les Juifs avaient reçu l'ordre de choisir le dixième jour du mois, l'agneau à sacrifier, et à le garder

chez eux à partir de cette date, ainsi le Seigneur s'offrit-il à eux à juste titre à cette date lorsque, cinq jours avant la Pâque, il fit son entrée dans la ville, monté sur un âne, tandis que la multitude criait : « Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » « Il est venu chez lui, et les siens [comme nation] ne l'ont pas accueilli. Mais à ceux qui l'ont reçu [individuellement] il leur a donné la *liberté* (\*) *de devenir* enfants de Dieu » [Jean 1 : 11, 12]. Par ses représentants, par ceux qui la dirigeaient, la nation au lieu de le recevoir, le rejeta, et pour le moment fit cause commune avec l'Adversaire. Néanmoins, par la grâce de Dieu, le sang de la Nouvelle Alliance est efficace pour la maison de Jacob également, et pour tous ceux qui désirent entrer en harmonie avec Dieu. Tous ceux-là participent aux mérites de l'Agneau ; toutefois, ils refusèrent de manger de l'Agneau-antitype, perdant ainsi l'occasion favorable de devenir comme nation les premiers-nés, la Sacrificature royale, la nation sainte, le peuple particulier du Messie ; ils ont perdu l'occasion favorable d'être de ceux qui ont été *épargnés* (« passed over ») et de devenir des membres de la Nouvelle-Création, avec une vie plus abondante en gloire, en honneur et en immortalité, mais nous sommes heureux d'être informés par d'autres passages des Ecritures qu'ils auront néanmoins une belle occasion d'accepter l'Agneau de Dieu, de manger, de s'approprier sa chair, son sacrifice, et ainsi d'échapper à l'esclavage du péché et de la mort, sous la direction du Seigneur et de ses frères fidèles, Israël selon l'esprit, l'Eglise-antitype des Premiers-nés. — Rom. 11 : 11-26.

Ce fut à la fin du ministère de notre Seigneur, le 14<sup>e</sup> jour par conséquent, où il mourut comme l'Agneau-antitype, du premier mois, « la nuit qu'il fut livré », et le *même jour*, qu'il célébra avec ses disciples la Pâque-type des Juifs ; il mangea avec ses douze apôtres l'agneau-type qui le repré-

(\*) Cf. Vol. 5, p. 201, et les versions catholiques : « pouvoir » ; Goguel et Monnier : « capacité » ; D. et Martin : « droit » ; Lausanne : « le droit » ; en note : « ou le pouvoir, ou l'autorité ». Stapfer : « privilège ». Ces différentes acceptions sont données aussi par Strong : référence n° 1849. — Trad.

sentait lui-même, représentait son propre sacrifice pour les péchés du monde et la « nourriture véritable » par la seule force de laquelle on peut obtenir la vie, les libertés et les bénédictions des fils de Dieu. C'est en raison de la coutume juive qui faisait commencer chaque jour non à minuit mais dans la soirée, qu'il fut possible au Seigneur de prendre part à ce souper la nuit qui précéda sa mort et pourtant le même jour. Il est évident que l'Éternel avait arrangé toutes les affaires d'Israël en conformité avec les types que ce dernier devait exprimer.

Notre Seigneur et ses apôtres étant juifs « nés sous la Loi », c'était une obligation pour eux de célébrer ce type et en son propre temps. Ce fut après qu'ils eurent ainsi observé le souper juif, mangeant l'agneau avec du pain sans levain et des herbes amères et probablement aussi, comme c'était la coutume, avec du « fruit de la vigne », que le Seigneur — prenant une portion du pain sans levain et du fruit de la vigne restant du souper juif, le type — institua parmi ses disciples et pour son Église entière qu'ils représentaient (Jean 17 : 20), une chose nouvelle : désormais, pour eux Israël selon l'Esprit, l'Église des Premiers-nés, la Nouvelle-Création, elle devrait remplacer, *supplanter* le Souper de la Pâque juive. Notre Seigneur n'institua pas par là un autre *type* plus élevé de la Pâque. Au contraire, le type était sur le point de commencer à s'accomplir et, par conséquent, ne serait plus approprié aux yeux de ceux qui en acceptaient l'accomplissement. Notre Seigneur, l'Agneau-antitype, allait être immolé, ainsi que l'exprime l'Apôtre dans le texte qui figure en-tête de ce chapitre : « Christ, notre Pâque [Agneau] est immolé ».

Il n'est personne qui, acceptant Christ comme l'Agneau pascal, et acceptant ainsi l'antitype comme remplaçant le type, pourrait encore avec bienséance préparer un agneautype et le manger pour commémorer la délivrance-type. Dès lors, la chose convenable à faire pour tous ceux qui croient en Jésus comme le véritable agneau pascal serait l'aspersion des poteaux de leur cœur avec son sang : « Ayant les cœurs par aspersion purifiés d'une mauvaise

conscience [de la condamnation présente — se rendant compte que, par son sang, la propitiation de leurs péchés est faite, et que, par son sang, ils ont maintenant le pardon de leurs péchés] » [Héb. 10 : 22]. Désormais, ceux-là doivent manger, ou s'appropriier pour eux-mêmes, les mérites (\*) de leur Rédempteur — les mérites (\*) de l'homme Christ Jésus, qui se donna en rançon pour tous. Par la foi, ils doivent prendre leur part de ces mérites (\*) et discerner que de même que leurs péchés furent placés sur le Seigneur et qu'il mourut pour eux, ainsi ses mérites (\*) et sa justice leur sont imputés à eux. Ce sont ces choses qu'ils mangent, c'est-à-dire s'approprient par la foi.

Si, donc, le Souper de notre Seigneur a remplacé le Souper de la Pâque, sans toutefois en être un autre type plus élevé — l'antype ayant commencé — qu'était-il donc ? Nous répondons que c'était une *commémoration* (« Memorial ») de l'antype — un souvenir rappelant à ses disciples le commencement de l'accomplissement de la Pâque-antype.

Ainsi, le fait d'accepter notre Agneau et aussi de commémorer sa mort pour nous, signifie l'attente de la délivrance promise du peuple de Dieu, et signifie donc que ceux qui apprécient cette commémoration et la célèbrent avec intelligence pendant qu'ils sont dans le monde, ne seront pas du monde, mais seront comme des pèlerins et des étrangers qui cherchent des conditions plus désirables, débarrassés des flétrissures, des afflictions et de l'esclavage du temps présent du règne du Péché et de la mort. Ceux-là participent au vrai pain, au pain sans levain-antype : ils cherchent à l'avoir dans sa pureté, sans la corruption (levain) de la théorie humaine, de la flétrissure, des ambitions, de l'égoïsme, etc., afin qu'ils puissent être forts dans le Seigneur et dans la puissance de sa force. Ils participent également aux herbes amères de la persécution, selon la déclaration du Maître que le serviteur n'est pas plus grand que son Seigneur, et que le Seigneur lui-même fut injurié, persécuté et rejeté, ils doivent eux aussi s'attendre à un

(\*) « Les mérites » : ainsi dans le texte. — Trad.

traitement semblable, parce que le monde ne les connaît pas, de même qu'il ne l'a pas connu. Oui, en vérité, son témoignage est que nul ne lui sera agréable si sa fidélité ne lui attire pas la défaveur du monde. Il déclare : « Tous ceux aussi qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus, seront persécutés. » « On dira, en mentant, toute espèce de mal contre vous, à cause de moi. Réjouissez-vous et tressaillez de joie, car votre récompense est grande dans les cieux. » — Matt. 5 : 11, 12 ; 2 Tim. 3 : 12.

Lorsque notre Seigneur institua son Souper commémoratif appelé le Dernier Souper [ou la Sainte Cène, en français — Trad.], ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, un nouveau symbole, édifié sur l'ancien type de la Pâque et en rapport avec lui, bien que distinct de lui ; ce fut une commémoration, ou un souvenir de l'antitype. Comme nous le lisons, il « prit du pain, et après avoir rendu grâces, il le rompit et dit : « Ceci est mon corps, qui est pour vous [ceci me représente, l'Agneau-antitype ; il représente ma chair] ; faites ceci en mémoire de moi. » L'intention évidente de notre Seigneur était de fixer dans l'esprit de ses disciples le fait qu'il est l'Agneau antitype pour les premiers-nés — antitypes et la maison de la foi. L'expression « *Faites ceci* en mémoire de moi » implique que cette nouvelle institution devrait, pour ses disciples, remplacer l'ancienne laquelle doit maintenant ne plus servir parce qu'elle est accomplie. « De même il prit la coupe aussi, après le souper, en disant : « Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang » — le sang de l'alliance — le sang qui scelle la Nouvelle-Alliance. « Faites ceci, toutes les fois que vous la boirez, en mémoire de moi. » Selon notre compréhension, cela n'implique pas que nous le fassions sans tenir compte du temps et du lieu, etc., mais cela signifie que, désormais, quand cette coupe et ce pain sans levain seraient employés pour célébrer la Pâque, on devrait à chaque occasion considérer cela comme une célébration non du type, mais de l'antitype. De même qu'il n'eût pas été légal, convenable ou typique de célébrer la Pâque à tout autre moment qu'au jour fixé par l'Éternel,

de même il n'est pas encore convenable de célébrer l'antitype à tout autre moment qu'à son anniversaire. — 1 Cor. 11 : 23-25.

L'Apôtre ajoute : « Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Cor. 11 : 26). Ceci nous montre que les disciples comprirent clairement que désormais pour tous les disciples du Seigneur, la célébration annuelle de la Pâque doit avoir une nouvelle signification : le pain rompu représentant la chair du Seigneur, la coupe représentant son sang. Bien que cette nouvelle institution ne fût pas imposée à ses disciples comme une loi, et bien qu'aucune sanction ne s'attachât à sa non-observance, néanmoins le Seigneur savait bien que tous ceux qui mettraient leur confiance en lui et l'apprécieraient en tant qu'Agneau-antitype de la Pâque, seraient heureux d'observer la commémoration qu'il leur est ainsi suggérée. Et il en est encore ainsi. La foi en la rançon continue à trouver son illustration dans ce simple anniversaire, « jusqu'à ce qu'il vienne », — non seulement jusqu'à la *parousia*, ou présence de notre Seigneur, dans la moisson ou fin de l'Age actuel, mais jusqu'à ce que, dans sa *parousia*, ses fidèles aient été un par un, rassemblés auprès de lui, au-delà du « Voile », où ils y participeraient à un degré plus complet encore, et, comme l'a déclaré notre Seigneur, pour le prendre « nouveau dans le Royaume ». [Matt. 26 : 29 — Note D.]

« NOUS QUI SOMMES PLUSIEURS,  
SOMMES UN SEUL PAIN »

« La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang de Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Christ ? Car nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous participons tous à un seul et même pain. » — 1 Cor. 10 : 16, 17.

Sous la direction du saint Esprit, l'Apôtre expose ici devant nous une pensée supplémentaire concernant cette Commémoration instituée par notre Seigneur. Il ne rejette

pas, mais au contraire affirme qu'en premier lieu le pain représente le corps brisé de notre Seigneur, sacrifié pour nous, et que la coupe représente son sang qui scelle notre pardon. Mais ici, il nous montre en outre que nous, en tant que membres de *l'Éclésià*, membres du corps de Christ, les Premiers-nés en perspective, la Nouvelle-Création, devenons participants avec notre Seigneur dans sa mort, dans son sacrifice, et comme il l'a déclaré ailleurs, une partie de notre alliance consiste à « compléter ce qui manque aux souffrances du Christ » (Col. 1 : 24 — G. et M.). La pensée exprimée ici est la même que celle de l'expression « Nous avons été baptisés en *sa mort* ». Ainsi, tandis que la chair de notre Seigneur était le pain rompu pour le monde, les croyants de cet Age de l'Évangile, les fidèles, les élus, la Nouvelle-Création, sont comptés comme faisant partie de ce seul pain, « des membres du corps de Christ » ; c'est pourquoi, quand nous rompons le pain, non seulement nous le reconnaissons comme étant le sacrifice de notre Seigneur, pour nous, mais de plus nous le reconnaissons comme étant le sacrifice de toute l'Église, de tous ceux qui se sont consacrés pour être morts avec lui, pour être rompus avec lui, pour partager ses souffrances.

Telle est la pensée exacte renfermée dans le terme « communion » — commune-union, participation-commune. En conséquence, en célébrant chaque année cette Commémoration, non seulement nous reconnaissons que le fondement de toutes nos espérances repose sur le sacrifice de notre cher Rédempteur pour nos péchés, mais nous rappelons et nous renouvelons notre propre consécration pour « être morts avec lui, afin que nous puissions aussi vivre avec lui », pour « souffrir avec lui, afin que nous puissions aussi régner avec lui ». Quelle signification noble et large a cette célébration d'institution divine ! Nous ne remplaçons pas la réalité par les symboles ; rien ne pourrait être plus éloigné de l'intention de notre Seigneur, ni plus éloigné de la convenance de notre part. La communion de cœur avec lui, le cœur se nourrissant de lui, la communion de cœur avec les autres membres du corps, et le cœur

discernant ce que signifie notre alliance de sacrifice, voilà ce qui constitue la vraie communion. Si nous sommes fidèles, nous la mettrons en pratique jour après jour, pendant toute l'année, journallement brisés avec notre Seigneur, nous nourrissant continuellement de son mérite, croissant en force dans le Seigneur et dans la puissance de sa force. Quelle bénédiction nous recevons en célébrant cette commémoration ! Combien notre cœur brûle de l'apprécier davantage, de croître davantage en grâce et en connaissance, et de participer davantage aux privilèges de service auquel nous sommes appelés, non seulement touchant le présent mais également pour l'avenir !

On remarquera que l'Apôtre comprend aussi la coupe pour laquelle nous glorifions Dieu. « N'est-elle pas la communion [commune-union, participation commune] du sang de Christ ? » Oh ! Quelle précieuse pensée de savoir que les vrais consacrés, le fidèle « petit troupeau » de la Nouvelle-Création à travers cet Age de l'Évangile, ont été Christ dans la chair, et que les souffrances, les épreuves, l'ignominie et la mort de ceux que le Seigneur a acceptés et reconnus comme « membres de son corps » dans la chair, sont toutes comprises comme faisant partie de son sacrifice, parce qu'ils sont associés avec lui, et soumis à notre Chef (Tête), notre Souverain Sacrificateur ! Quel est celui qui, comprenant la situation, qui, appréciant l'invitation de Dieu à devenir membre de cette *Église* et à participer maintenant au sacrifice jusqu'à la mort qui en est la conséquence ainsi qu'à l'œuvre glorieuse de l'avenir, ne se réjouit pas d'être estimé digne de souffrir l'opprobre pour le nom de Christ, et pour laisser sa vie au service de la Vérité, comme membre de sa chair et de ses os ? 'Qu'importe à ceux-là si le monde ne nous connaît pas, comme il ne l'a pas connu non plus ? (1 Jean 3 : 1). Que leur importe-t-il de perdre les bénédictions et avantages terrestres les plus excellents si, comme membres du corps de Christ, ils peuvent être estimés dignes de participer avec le Rédempteur aux gloires à venir ?

A mesure qu'ils croissent en grâce, en connaissance et en zèle, chacun d'eux est rendu capable de peser et de



juger la chose du point de vue de l'Apôtre lorsqu'il dit, touchant les faveurs et avantages terrestres : « Je regarde toutes choses comme une perte... comme de la boue ». « J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous. » — Phil. 3 : 8 ; Rom. 8 : 18 — Seg.

Une autre pensée concerne l'amour, la sympathie et l'intérêt mutuels, qui devraient prévaloir parmi tous les membres de ce « seul corps » du Seigneur. A mesure que l'Esprit du Seigneur vient de plus en plus pour gouverner notre cœur, nous serons amenés à nous réjouir chaque fois que nous avons l'occasion de faire du bien à tous les hommes, mais spécialement à la maison de la foi. En même temps que nos sympathies grandissent et s'étendent à l'humanité entière, elles doivent grandir spécialement à l'égard du Seigneur, et en conséquence, spécialement envers ceux qu'il reconnaît, qui ont son Esprit, et qui cherchent à marcher sur ses traces. L'Apôtre indique que notre amour pour les frères, pour les autres membres de son corps, donnera la mesure de notre amour pour le Seigneur. Si notre amour doit être tel qu'il endure toutes choses et supporte toutes choses de la part des autres, combien plus cela sera vrai à l'égard des autres membres du même corps, si étroitement unis à nous par notre Tête (Chef) ! Il n'est pas surprenant que l'Apôtre Jean déclare que l'une des plus fortes preuves que nous sommes passés de la mort à la vie est notre amour pour les frères (1 Jean 3 : 14). En vérité, nous nous souvenons qu'en parlant d'accomplir ce qui reste des afflictions du Christ, l'Apôtre ajoute : « par son corps qui est l'Eglise ». — Col. 1 : 24.

La même pensée est encore exprimée dans ces paroles : « et nous, nous devons laisser nos vies pour les frères » (1 Jean 3 : 16). Quelle fraternité cela implique ! Où pourrions-nous espérer trouver ailleurs un tel amour pour les frères qu'il aille jusqu'à laisser sa vie pour eux ? Nous ne parlons pas maintenant de la manière dont il peut plaire au Seigneur d'appliquer le sacrifice de l'Eglise, représenté par le « bouc de l'Eternel » comme faisant partie des sacri-

fices du Jour de Réconciliation (\*). Nous notons simplement, avec l'Apôtre, le fait qu'en ce qui nous concerne, le sacrifice, l'abandon de notre vie, doit être fait en général pour les frères, à leur service ; le service pour le monde appartient surtout à l'Age à venir, le Millénium. Dans les conditions actuelles, notre temps, nos talents, notre influence et nos moyens sont plus ou moins hypothéqués par d'autres (l'épouse ou des enfants ou des parents âgés ou d'autres personnes à notre charge), et nous sommes tenus également à nous pourvoir de « choses nécessaires », « décentes » et « honnêtes devant tous les hommes ». En conséquence, nous trouvons à notre disposition peu de chose comparativement à sacrifier, peu de chose comparativement à déposer pour les frères, et ce peu le monde, la chair et le diable essaient continuellement de nous en priver et de le détourner du sacrifice auquel nous l'avons consacré.

Le choix de l'Eglise fait par le Seigneur, en un temps où le mal prévaut, a pour but de pouvoir prouver la mesure de l'amour et de la loyauté de chacun pour le Seigneur et pour les siens, par les circonstances environnantes. Si notre amour est froid, les appels du monde, de la chair et de l'Adversaire seront trop forts pour nous, et attireront notre temps, notre influence, notre argent. D'un autre côté, dans la proportion où notre amour pour le Seigneur est fort et chaud, dans la même proportion nous prendrons plaisir à lui sacrifier les mêmes choses : non seulement nous donnerons notre surplus d'énergie, d'influence et de moyens en les déposant selon que nous en trouvons l'occasion favorable au service des frères, mais en plus, cet esprit de dévouement au Seigneur nous poussera à diminuer dans des limites raisonnables, économiques, les exigences du foyer et de la famille et spécialement les nôtres, de façon à pouvoir sacrifier davantage sur l'autel de l'Eternel. Pendant trois ans et demi, notre Seigneur rompit son corps, et pendant trois ans et demi il donna son sang, sa vie et mit fin seulement à ses sacrifices au Calvaire. Ainsi en est-il

(\*) Figures du Tabernacle, p. 60.

pour nous : l'abandon de notre vie en faveur des frères se fait dans les petites affaires de service, soit temporelles soit spirituelles, les spirituelles étant supérieures et, donc, les plus importantes : cependant, celui qui ferait taire sa compassion à l'égard d'un frère dans le besoin temporel, donnerait la preuve que l'Esprit du Seigneur ne gouverne pas son cœur à un degré convenable.

### LA COMMEMORATION DE LA PAQUE A TOUJOURS SA RAISON D'ETRE

A l'origine, la commémoration de la mort de notre cher Rédempteur (avec la signification plus large encore que lui donne le saint Esprit par l'intermédiaire de l'Apôtre, celle de notre participation ou communion avec lui dans son sacrifice) avait lieu, comme nous l'avons vu, à une date particulière — le quatorzième jour du premier mois, selon la manière de calculer des Juifs (\*). La même date, obtenue par la même méthode de calcul, est toujours appropriée et intéressera tous ceux qui recherchent les « vieux sentiers » et désirent y marcher. Cette commémoration annuelle de la mort du Seigneur, etc., telle qu'elle fut instituée par notre Seigneur et observée par l'Eglise primitive, a été reprise depuis peu parmi ceux qui viennent à la lumière de la Vérité présente [2 Pi. 1 : 12].

Ce n'est pas surprenant si, perdant de plus en plus de vue la signification réelle du Souper symbolique du Seigneur, on négligera également les convenances qui s'attachent à son observance annuelle. Cela devient plus facile

(\*) Chez les Hébreux, l'année commence au printemps, à la première apparition d'une nouvelle lune aux environs l'ou « vers » : « about » dans l'édition de 1915 et « après » : « after » dans d'autres éditions. — Trad. [ de l'équinoxe du printemps. Il est facile de calculer le 14<sup>e</sup> jour, mais on ne doit pas le confondre avec la semaine de la Fête, oui, elle, commençait le 15<sup>e</sup> jour et durait toute une semaine — la célébration judaïque. Cette semaine de pain sans levain, célébrée avec joie par les Juifs, correspond à la vie future entière d'un chrétien ; elle représente spécialement l'année complète d'une célébration du Souper anniversaire à la célébration suivante. Pour le Juif, le sacrifice de l'Agneau était le moyen d'atteindre son but, le début de la fête de la semaine laquelle retenait spécialement son attention. Notre Commémoration se rapporte à l'immolation de l'Agneau et appartient donc au 14<sup>e</sup> jour de Nisan (le premier mois). De plus, nous devons nous souvenir qu'avec la manière différente de calculer les heures du jour, la nuit du 14<sup>e</sup> jour de Nisan correspondrait à ce que nous appellerions maintenant la soirée du 13<sup>e</sup> jour [Note IV].

à saisir lorsque nous en venons à comprendre l'historique du sujet, comme suit :

Après la mort des Apôtres et de leurs successeurs immédiats — vers le troisième siècle environ — le catholicisme romain était devenu influent dans l'Eglise. L'une de ses fausses doctrines prétendait que si la mort de Christ a assuré l'annulation du péché passé, elle ne pouvait compenser des transgressions personnelles après que le croyant était entré en alliance avec Christ, après le baptême, mais qu'un nouveau sacrifice était nécessaire pour de tels péchés. C'est en se basant sur cette erreur qu'on édifia la doctrine de la Messe. Comme nous l'avons expliqué précédemment d'une manière assez détaillée, la Messe était considérée comme un nouveau sacrifice de Christ accompli pour les péchés particuliers de l'individu en faveur de qui était offerte, ou sacrifiée, la Messe. Pour faire paraître raisonnable ce nouveau sacrifice de Christ, on prétendait que le prêtre officiant avait le pouvoir de changer le pain et le vin en corps réel et en sang réel de Christ ; et qu'ensuite, en brisant l'hostie, on brisait ou on sacrifiait de nouveau le Seigneur pour les péchés de l'individu pour qui l'on célébrait la Messe. Nous avons déjà montré que, du point de vue divin, cet enseignement et cette pratique étaient en abomination aux yeux de l'Eternel — « l'abomination qui cause la désolation ». — Dan. 11 : 31 ; 12 : 11 (\*).

Cette fausse doctrine causa en effet la désolation, et dans dans son sillage vinrent les multiples erreurs de l'église, la grande chute ou apostasie qui constitua le système romain — le principal de tous les antichrists. Siècle après siècle, cette vue prévalut et fit autorité dans toute la Chrétienté, jusqu'à ce qu'au seizième siècle, le mouvement de la Grande Réformation commença à susciter de l'opposition et, dans la même mesure, commença à trouver les vérités qui avaient été cachées durant les « Siècles des ténèbres » sous les fausses doctrines et les fausses pratiques de l'antichrist. Au fur et à mesure que les Réformateurs reçurent plus de

---

(\*) Vol. II, Chap. IX et Vol. III, Chap. IV.

lumière sur le témoignage entier de la Parole de Dieu, cette lumière renferma des vues plus claires du sacrifice de Christ, et ils commencèrent à discerner que la théorie et la pratique papales de la Messe étaient vraiment « l'abomination de la désolation » ; aussi la désavouèrent-ils à des degrés divers de précision. L'Eglise anglicane révisa son Livre de prières en 1552 et en expurgea le mot Messe.

La coutume de la Messe remplaça pratiquement les célébrations annuelles de la Sainte Cène du Seigneur, car les Messes furent dites à de fréquents intervalles, dans le but de purifier à maintes reprises les gens de leurs péchés. Lorsque les réformateurs se rendirent compte de cette erreur, ils essayèrent de revenir à la simplicité de la première institution et désavouèrent la Messe romaine comme étant une célébration inconvenante du Souper commémoratif du Seigneur. Cependant, ne discernant pas le rapport étroit entre le type de la Pâque et l'antitype de la mort de notre Seigneur, et le Souper comme un anniversaire [souvenir, commémoration : « memorial » — Trad.], ils ne saisirent pas la pensée qu'il convenait de l'observer *une fois l'an*. C'est pourquoi nous trouvons parmi les protestants que les uns le célèbrent chaque mois, d'autres chaque trimestre, et d'autres encore tous les quatre mois — chaque dénomination usant de son propre jugement — les « Disciples » le célébrant chaque semaine à cause d'une mauvaise compréhension des Ecritures quelque peu semblable à leur mauvaise compréhension du baptême. Pour célébrer chaque semaine le souper, ils s'appuient sur les déclarations du Livre des Actes des Apôtres d'après lesquelles les premiers chrétiens s'assemblaient le premier jour de la semaine, et « rompaient le pain » à l'occasion de ces rassemblements. — Actes 2 : 42, 46 ; 20 : 7.

Nous avons déjà fait observer (\*) que ces célébrations hebdomadaires n'étaient pas des commémorations de la mort du Seigneur, mais au contraire des agapes fraternelles, en souvenir de sa résurrection et des nombreuses fois

---

(\*) Voir le chapitre précédent.

qu'ils eurent la joie de rompre le pain avec lui au premier jour de la semaine durant les quarante jours qui précédèrent son ascension. Le souvenir de ces moments où le pain avait été rompu et pendant lesquels leurs yeux s'étaient ouverts et où ils l'avaient reconnu, les amenèrent probablement à se réunir désormais chaque premier jour de la semaine et, à bon droit, de rompre le pain ensemble. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, il n'est jamais fait mention de la coupe dans ces agapes, alors que chaque fois qu'il est question de la Sainte Cène (ou anniversaire du Souper du Seigneur — Trad.), la coupe occupe une place tout aussi importante que celle du pain.

#### QUI PEUT CELEBRER LA PAQUE ?

Nous répondons, tout d'abord, que quiconque ne se confie pas au sang précieux de Christ répandu en sacrifice pour les péchés ne devrait pas communier. Nul ne devrait communier s'il n'a pas, par la foi, sur les poteaux et le linteau de son tabernacle terrestre le sang d'aspersion qui nous parle de paix au lieu d'appeler la vengeance comme le fit le sang d'Abel (Héb. 12 : 24). Nul ne devrait célébrer la fête symbolique s'il ne possède la vraie fête dans son cœur, et s'il n'a pas accepté Christ comme son donateur de vie. En outre, nul ne devrait communier s'il n'est pas un membre du seul corps, du seul pain, et s'il n'a pas estimé que sa vie (son sang) est sacrifiée avec celle du Seigneur, dans le même calice, ou coupe. Il y a là une ligne de démarcation clairement tracée, non seulement entre les croyants et les incroyants, mais aussi entre les consacrés et les non-consacrés. Toutefois, il appartient à chaque individu de tracer la ligne pour lui-même, aussi longtemps que ses professions de foi sont bonnes et raisonnablement confirmées par sa conduite extérieure. Ce n'est pas à un membre d'en juger un autre ; l'Eglise même n'a pas à juger sauf, comme nous l'avons déjà indiqué, si la chose a été portée devant elle sous une forme définie selon les règles prescrites. Par ailleurs, les anciens ou représentants de l'Eglise,

devraient présenter à ceux qui s'assemblent ces stipulations et ces conditions : (1) la foi dans le sang, et (2) la consécration à l'Éternel et à son service, même jusqu'à la mort. Ensuite, ils devraient inviter tous ceux qui sont ainsi disposés et consacrés à s'unir pour célébrer la mort du Seigneur et leur propre mort. Cette invitation et toutes celles qui ont rapport avec cette célébration devraient être exprimées dans un sens large qui exclut toute pensée de sectarisme. Tous devraient être les bienvenus pour y participer, sans tenir compte de la confession à laquelle ils appartiennent, ni de divergences sur d'autres sujets, s'ils sont en plein accord touchant ces vérités fondamentales : la rédemption grâce au sang précieux, et une entière consécration jusqu'à la mort, basée sur cette justification [Edit. : « leur donnant la justification »].

Il est à propos de considérer ici les paroles de l'Apôtre :

*« Ainsi, quiconque mange ce pain ou boit la coupe du Seigneur indignement sera coupable à l'égard du corps et du sang du Seigneur. Mais que chacun s'éprouve soi-même ; et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe ; car celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit un jugement contre lui-même, ne distinguant pas le corps du Seigneur. »* — 1 Cor. 11 : 27-29.

L'avertissement de l'Apôtre semble ici concerner une manière négligée de célébrer cet anniversaire en en faisant une fête et en y invitant n'importe qui. Il ne s'agit pas d'une telle fête, mais d'un anniversaire solennel, destiné uniquement aux membres du « corps » du Seigneur ; quiconque ne discerne pas cela, quiconque ne discerne pas que le pain représente la chair de Jésus et que la coupe représente son sang, s'attire, en y participant, la condamnation — et non la « damnation » comme l'indique la version commune, mais une condamnation aux yeux du Seigneur, et également une condamnation dans sa propre conscience. Avant de participer à ces emblèmes, chacun individuellement devrait donc décider pour lui-même si oui ou non il croit et se confie dans le corps rompu et dans le sang versé de notre Seigneur pour prix de la

rançon, et, en second lieu, si oui ou non, il a fait la consécration de tout son être afin qu'il puisse ainsi être compté comme membre de ce « seul corps ».

Ayant pris note de ceux qui sont exclus et de ceux qui ont à juste titre accès à la table du Seigneur, nous voyons que chaque véritable membre de l'*Écclési*a a le droit d'y participer, à moins que ce droit n'ait été supprimé à la suite d'une action publique de toute l'Église, conformément à la règle donnée à ce sujet par le Seigneur (Matt. 18 : 15-17). Tous ces véritables membres de l'*Écclési*a (en règle avec la Parole — Trad.) peuvent donc célébrer la Pâque ; tous désirent sûrement la célébrer, désirent sûrement se conformer à l'exhortation du Maître avant sa mort : « Mangez-en tous ; buvez-en tous ». Ils se rendront compte qu'à moins de manger la chair du Fils de l'homme, et de boire son sang, nous n'avons aucune vie en nous, et que si, dans leur cœur et dans leur esprit, ils ont participé réellement aux mérites du sacrifice du Seigneur, c'est à la fois un privilège et un plaisir de le commémorer et de le confesser devant les uns les autres et devant l'Éternel.

### QUI PEUT OFFICIER ?

La fausse doctrine de la Messe, et la création d'une classe dans l'Église appelée le clergé pour faire ce service et d'autres semblables, ont causé une impression si profonde dans l'esprit du public que, d'une manière générale, même les Protestants soutiennent, jusqu'à ce jour, que la présence d'un ministre ordonné est d'une nécessité absolue pour demander une bénédiction et pour officier à ce service de commémoration, et que toute autre manière de procéder serait sacrilège. Que cette théorie soit absolument fausse, on l'admettra très promptement si l'on se souvient que tous ceux qui ont le privilège de participer à cette Commémoration sont des membres consacrés de la « Sacrificature royale », que tous ont pleine autorité de la part de l'Éternel pour prêcher sa Parole selon leurs talents et leurs occasions de service, et pleinement établis également pour accomplir tout service ou tout ministère dont ils sont



capables pour lui et pour les membres de son corps, et, en son nom, pour d'autres. « Vous êtes tous frères » est la règle du Seigneur, et l'on ne doit pas l'oublier lorsque nous célébrons la communion avec lui, son œuvre rédemptrice et notre commune-union avec lui et avec les autres membres de son corps.

Néanmoins, dans chaque petit groupe du peuple du Seigneur, dans chaque petite *Ecclésia*, ou corps de Christ, ainsi que nous l'avons déjà signalé, les Ecritures indiquent qu'il doit y avoir de l'ordre, et qu'une partie de cet ordre est qu'il doit y avoir « des anciens dans chaque église ». Bien que chaque membre de l'*Ecclésia*, la Nouvelle-Création, ait reçu du Seigneur une ordination suffisante qui lui permette de prendre n'importe quelle part dans la Sainte Cène, cependant, en élisant des anciens, l'Eglise indique que ceux-ci doivent être les représentants de l'*Ecclésia* entière dans des affaires comme celle-ci. C'est pourquoi le service de préparation et d'administration de cette Commémoration leur revient comme étant une activité pour laquelle ils ont déjà été choisis par l'Eglise.

En déclarant « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux », le Seigneur nous montre, d'une manière concluante, que partout où cela est possible, cette commémoration doit être célébrée en compagnie d'autres membres du corps. La bénédiction qui s'y attache a pour but d'attirer les membres les uns vers les autres, non seulement dans ce rassemblement annuel, mais toutes les fois que cela est possible. Partout où deux ou trois peuvent s'assembler pour mériter cette promesse, s'il est impossible ou qu'il y ait quelque inconvénient à se joindre à un groupe plus important — ils ont le privilège de faire cette Commémoration en tant qu'Eglise, comme une *Ecclésia* complète. Et même si un frère (ou une sœur) se trouvait dans des circonstances telles qu'il (ou elle) ne pourrait se joindre à d'autres, nous suggérons qu'il (ou elle) ait une foi suffisamment forte pour aller au Seigneur réclamer sa promesse en considérant que le Seigneur et lui-même (ou elle-même) forment les « deux » réunis

ensemble. Nous conseillons qu'un tel isolement inévitable ne puisse empêcher quelqu'un de célébrer chaque année le grand sacrifice pour le péché et d'y participer avec notre Seigneur ; que le chrétien isolé se procure du pain (sans levain si possible ou pain azyme) et du fruit de la vigne (du jus de raisin, ou du vin<sup>(\*)</sup>) et qu'il commémore en communion d'esprit avec le Seigneur et avec les autres membres du corps dont il est séparé par la force des choses.

### UN ORDRE DE SERVICE

Etant donné que le Seigneur n'a pas établi de règle ou d'ordre de service, il ne nous appartient pas de le faire. Cependant, nous croyons sans être inconvenant qu'il nous est permis de suggérer ce qui se recommande à nous comme étant une célébration modérée, raisonnable, disciplinée, de cette Commémoration. Nous le faisons, non pas avec l'intention d'établir une règle ou une loi, mais pour aider à obtenir une vue modérée sur la question ceux qui ont été habitués à un service minutieux et d'autres qui n'ont pas été habitués à quelque chose de ce genre. Que ce que nous exprimons ici soit donc considéré comme étant une simple suggestion, sujette à telle ou telle modification, etc., qui peut paraître recommandable. Voici donc notre suggestion :

(1) Commencer le service par un ou plusieurs cantiques appropriés à la circonstance, d'un caractère solennel et attirant l'esprit sur la Commémoration.

(2) Prier pour demander la bénédiction sur l'assemblée et spécialement sur ceux qui vont participer à la Pâque,

(\*) Pour autant que nous puissions en juger, le Seigneur employa du vin fermenté lorsqu'il institua la Sainte Cène. Néanmoins, comme il ne spécifia pas le vin, mais simplement le « fruit de la vigne », et comme d'autre part, les habitudes alcooliques ont pris une forte et mauvaise influence de nos jours, nous croyons avoir l'approbation du Seigneur en employant du jus de raisin non fermenté auquel on pourrait ajouter quelques gouttes de vin fermenté de manière à satisfaire la conscience de celui qui pourrait être enclin à considérer que pour se conformer à l'exemple du Seigneur, il faudrait faire usage du vin fermenté. De cette manière, il n'y aura aucun danger pour aucun des frères du Seigneur, même pour les plus faibles dans la chair.

en rappelant également les membres du même corps, qui nous sont connus ou inconnus, dans le monde entier, et spécialement ceux qui célèbrent cette Commémoration à son jour anniversaire.

(3) L'Ancien qui est chargé du service peut lire dans les Ecritures le récit de l'institution du Souper du Seigneur.

(4) Le même Ancien ou un autre Ancien peut alors exposer le sujet — type et antitype — soit en improvisant soit, selon son désir, en lisant l'explication portant sur le sujet tout entier, comme par exemple, la dissertation qui vient d'être faite.

(5) En appelant l'attention sur le fait que notre Seigneur bénit le pain avant de le rompre, l'Ancien qui préside peut maintenant inviter un frère compétent à demander la bénédiction sur le pain ou — s'il n'y a pas d'autre frère compétent que lui-même — il doit invoquer la bénédiction divine sur le pain et sur ceux qui doivent y participer, afin que leurs yeux de compréhension puissent s'ouvrir largement pour apprécier ou comprendre le sens profond qui s'attache au pain, et que tous les participants puissent avoir une communion bénie avec le Seigneur en employant ce symbole de sa chair et qu'ils puissent renouveler leur propre consécration — être rompus avec lui.

(6) On peut ensuite rompre le pain sans levain (ou pain azyme) en employant les paroles du Seigneur : « Ceci est mon corps, qui est brisé pour vous ; mangez-en tous » ; le plat contenant ainsi ce pain rompu peut être servi par l'un des frères ou par la personne qui préside ; ou bien, si l'assemblée est nombreuse, deux, quatre, six ou n'importe quel nombre nécessaire de plats de pains peuvent être servis simultanément par le nombre correspondant de frères consacrés.

(7) Il est bon d'observer le silence pendant la présentation des emblèmes ; toutefois, de brèves remarques surtout en rapport avec la signification du pain et la manière de nous nourrir du Seigneur, peuvent être appropriées. Cependant, en général, il est préférable que ces choses soient dites, soit par le président soit par un autre orateur lors-

qu'il explique la célébration en général, avant la distribution, afin que la communion des participants ne soit pas troublée.

(8) On demande ensuite la bénédiction sur la coupe, comme le fit notre Seigneur qui « prit la coupe et la bénit », puis la donna à ses disciples. Un frère peut être invité à présenter cette prière d'action de grâces et à implorer la bénédiction du Seigneur sur les participants, après quoi on fait circuler la coupe comme précédemment le pain, c'est-à-dire dans le silence.

(9) Le service étant ainsi terminé, nous conseillons d'imiter le Seigneur et les apôtres jusqu'au bout : chanter un cantique pour finir, puis se séparer sans prier de nouveau. Nous conseillons qu'en la circonstance, on évite les salutations habituelles, les questions sur la santé, etc. ; que chacun retourne chez soi en évitant autant que possible tout ce qui pourrait troubler ses réflexions et sa communion ; chacun doit s'efforcer de rester autant que possible dans cette communion, non seulement pendant cette soirée, mais durant le jour suivant, ayant à l'esprit les expériences du Seigneur à Gethsémané, son besoin de sympathie et de soutien, et le fait que chaque membre de son corps peut aussi avoir son Gethsémané, et avoir besoin du réconfort et du soutien des frères.

Du Maître, il est écrit qu'« il n'y eut personne avec lui », personne qui pût sympathiser avec lui à l'heure de son épreuve. Pour nous, la chose est différente. Nous avons les autres membres du corps, baptisés comme nous dans la mort, engagés comme nous à être « rompus » comme membres du seul pain, et acceptés et oints du même saint Esprit. Alors que nous nous rappelons cette chose, cherchons avec ardeur à être utiles aux autres membres du corps, nous souvenant que ce que nous faisons au plus petit membre du corps, nous le faisons à la Tête et que c'est apprécié par lui. Nous pouvons à propos nous souvenir en même temps de l'exemple de Pierre : son ardeur impulsive comme serviteur du Seigneur, et pourtant sa faiblesse au moment de l'épreuve, et le besoin qu'il eut de

l'aide du Seigneur et de ses prières. « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas. » Se rappeler cela peut être une aide spéciale pour nous, comme ce le fut indiscutablement pour l'Apôtre Pierre par la suite. Cela nous rendra d'autant plus capables de nous attendre au Seigneur afin de trouver « grâce pour [avoir du] secours au moment opportun » [Héb. 4 : 16].

Dans le même temps, il sera bon aussi que nous nous rappelions Judas, comment sa chute provint de son égoïsme (son ambition, sa cupidité). En nous souvenant comment, par cette porte de l'égoïsme, Satan entra de plus en plus en lui, cela peut nous aider à nous tenir sur nos gardes de peur de tomber d'une manière semblable dans un piège de l'Adversaire, de peur de renier, pour une considération quelconque, que le Seigneur nous a rachetés, de peur aussi que nous trahissions, dans un sens quelconque du mot, le Seigneur ou ses frères ou sa Vérité. Que tout le jour suivant la Pâque, nous pensions aux expériences de notre cher Rédempteur, non seulement pour que nous puissions ainsi sympathiser profondément avec lui, mais en plus pour que nous ne puissions trouver étranges les épreuves ardues que le Seigneur peut laisser venir sur nous, ses disciples, mais au contraire pour que nous puissions le suivre jusqu'à la consommation et garder toujours en mémoire ses dernières paroles : « Tout est accompli. » Puissions-nous discerner que cela signifiait l'achèvement de son offrande pour le péché en notre faveur, que ses blessures nous apportent la guérison et aussi qu'il vit à toujours pour intercéder en notre faveur et pour nous secourir au temps du besoin.

#### PAQUES — PAQUE

Le terme « Pâque » ne se rencontre qu'une seule fois dans les Ecritures [dans la version anglaise : « Easter » — Trad.], en Actes 12 : 4, à cause d'une mauvaise traduction ; il devrait être rendu par « Passover » [« Pâque »]. Le nom « Easter » a été emprunté aux païens. Il est d'origine saxonne, et désigne une déesse des Saxons, ou plutôt de

l'Est, Estera, dont on célébrait la fête au printemps, à peu près à la même époque que la Pâque. L'adoption de ce nom, et son application à la période où l'on célèbre la mort, la résurrection et l'ascension de notre Seigneur jusqu'à la venue de la bénédiction à la Pentecôte, fut évidemment un essai de permettre aux institutions chrétiennes de supplanter le plus aisément celles du paganisme. Comme la plupart de ces concessions, elle date du troisième siècle environ. Cette origine païenne du nom Pâques ne doit guère troubler notre esprit, car nous ne l'employons plus pour célébrer la déesse de l'Est (Orient). Parmi les protestants, le nom a été attribué d'une manière nettement délimitée à une seule journée, au lieu d'une période comme jadis, et comme l'emploient encore les catholiques. Ce jour unique s'appelle dimanche de Pâques. Toute commémoration de la résurrection de notre Seigneur sera toujours précieuse à son peuple, mais pour ceux qui apprécient correctement le sujet, chaque dimanche est un dimanche de Pâques, parce que chaque dimanche est un anniversaire commémoratif de la résurrection de notre Seigneur d'entre les morts.

Notre intention, en introduisant ici ce sujet, est plus particulièrement d'attirer l'attention sur la vue plus large du terme Pâques, soutenue par les catholiques, vue qui renferme le Vendredi-saint aussi bien que le dimanche de Pâques, et qui, en fait, couvre la même période que le temps de la Pâque. On aurait pu croire qu'avec l'introduction de la Messe et son observance fréquente, la célébration annuelle de la mort du Seigneur à la date de son anniversaire aurait été totalement annulée, mais il n'en fut pas ainsi. La coutume, observée dès le début par l'Eglise primitive, de célébrer le grand événement central et le fondement même de l'existence de l'Eglise, continua, bien que cessât la célébration du « Souper » à la vraie date, remplacée qu'elle était par les nombreux sacrifices de la Messe, et c'est ainsi que cette seule commémoration particulière perdit sa signification.

Pendant des siècles, ce fut la coutume de calculer la date de la crucifixion de notre Seigneur d'après le calendrier

juif, ainsi que nous l'avons déjà expliqué ; mais par la suite, avec le désir de rompre autant que possible tout lien avec des institutions judaïques, on institua un changement dans la méthode de calculer la date de la mort de Christ, notre Pâque. « Le Concile œcuménique » de Nicée décréta que, dorénavant, les Pâques devraient être célébrées le Vendredi qui suit la première pleine lune après l'équinoxe du printemps. Ceci non seulement fixa universellement la célébration de la mort du Seigneur un Vendredi, appelé Vendredi-saint, mais en outre, donna l'assurance que la célébration tomberait très rarement en vérité en même temps que la célébration de la Pâque par les Juifs. Qu'on se souvienne que la différence dans la méthode de calcul est que les Juifs attendaient alors et attendent encore l'équinoxe du printemps, commencent leur mois à la première nouvelle lune qui suit, et observent la Pâque à la pleine lune, soit au 14<sup>e</sup> jour. Ce changement occasionne parfois une différence de près d'un mois entre les deux méthodes de calcul [Note IV].

Il ne nous appartient pas de dire laquelle des deux méthodes est la meilleure ; nous préférons maintenir celle que le Seigneur et les apôtres ont pratiquée, non pas dans une dépendance telle que nous pourrions croire avoir commis un crime si nous nous sommes trompés dans notre calcul et si nous avons célébré la Pâque à une date inexacte, mais néanmoins avec la satisfaction de nous être efforcés de suivre aussi près que possible l'institution divine, le modèle. Quelqu'un pourrait peut-être suggérer que ce serait mieux encore de fixer la date d'après notre calendrier moderne : la fixer par exemple au 15 avril ou au 1<sup>er</sup> avril, ou à une autre date, de sorte qu'alors tous les calculs, etc., ne serait plus nécessaires. Nous répondons que le Seigneur a eu évidemment une raison pour établir le calendrier judaïque comme il l'a fait, et que nous préférons sur ce point continuer à maintenir son institution.

Dans un sens spécial, nous voyons que si le soleil est le symbole du Royaume spirituel de Dieu, la lune est le symbole de l'Alliance de la Loi, et du peuple qui était sous

cette Alliance de la Loi. Ainsi y avait-il une raison spéciale pour que notre Seigneur fût crucifié par ce peuple exactement à la pleine lune et cela au temps prédéterminé par Dieu, de sorte qu'on ne put se saisir de lui avant le temps, bien qu'on ait désiré le faire, car « son heure n'était pas encore venue » (Jean 7 : 30 ; 8 : 20). Sa crucifixion eut lieu à la *pleine* lune, et le fait que la lune commença immédiatement à décroître, est pour nous une leçon à l'effet qu'Israël, en tant que nation, s'était attiré le rejet temporaire de la part de Dieu, symbolisé par le déclin de la lune qui représentait le déclin national d'Israël.

\*  
\*\*

Pour corroborer ce qui précède, nous ajoutons ici quelques extraits appropriés d'un ouvrage qui fait autorité :

TIRES DE L'ENCYCLOPEDIE  
DE Mc CLINTOCK ET STRONG

« Pâques, c'est-à-dire PAQUE. — « Easter » (Pâques) est un mot d'origine saxonne, et désigne une déesse des Saxons, ou plutôt de l'Est (Orient), Estera, en l'honneur de qui des sacrifices étaient offerts chaque année à peu près au temps de la Pâque (printemps); le nom commença, par association d'idées, à être attaché à la fête chrétienne de la résurrection qui avait lieu au temps de la Pâque : c'est pourquoi nous disons jour de Pâques, dimanche de Pâques, mais d'une manière très impropre car cela ne se rapporte pas du tout à la fête observée alors pour la déesse des anciens Saxons. De la même manière, on emploie actuellement le mot allemand Ostern, pour Pâques en faisant allusion à la même déesse, Estera ou Otera. Le fait qu'on trouve ce mot [en anglais — Trad.] dans la version autorisée (Actes 12 : 4) — « Voulant après Pâques [« Easter »], le produire devant le peuple » — est surtout remarquable comme exemple d'un manque de logique de la part des traducteurs... Lors de la dernière révision [de la version anglaise — Trad.], le mot « Pâque » [« Passover »] fut



substitué au mot « Pâques » [Easter] dans tous les passages sauf celui-ci...

« Les églises de l'Asie Mineure célébraient la mort du Seigneur le jour correspondant au 14 du mois de Nisan, jour de la crucifixion d'après l'opinion de toute l'Eglise primitive. D'autre part, ces églises occidentales (Rome) étaient d'avis que l'on devrait commémorer la crucifixion chaque année le jour particulier de la semaine où elle avait eu lieu, c'est-à-dire le vendredi... Les églises occidentales considéraient le jour de la mort de Christ comme un jour de deuil, et elles ne mettaient fin au temps de jeûne qu'au jour de la résurrection. D'un autre côté, les églises de l'Asie Mineure, considéraient totalement la mort de Christ comme la rédemption de l'humanité, et cessaient le jour de jeûne à l'heure de la mort de Christ, à trois heures de l'après-midi, et immédiatement après, célébraient l'agape et le Souper du Seigneur [ou Sainte Cène, ou commémoration — Trad.]. Les deux parties (les églises orthodoxes orientales et occidentales) s'attachèrent au nom PASCHA (Pâque), par lequel elles comprenaient tantôt les jours de fête en particulier de cette semaine, et tantôt la semaine entière de commémoration de la Pâque.

« La première controverse sérieuse entre les parties de l'église ancienne éclata vers l'an 196 après J.C., lorsque l'évêque Victor de Rome publia une circulaire qu'il adressa aux évêques principaux de l'Eglise, leur enjoignant de convoquer des synodes dans leurs diverses provinces, et d'introduire la pratique occidentale (celle de célébrer le vendredi et le dimanche, au lieu du jour exact, les 14<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> de Nisan). Certains des évêques accédèrent à la requête, mais le synode tenu par l'évêque Polycrate, d'Ephèse, refusa énergiquement et approuva la lettre de l'évêque Polycrate qui, pour défendre la pratique asiatique, renvoya Victor à l'autorité des Apôtres Philippe et Jean, à Polycarpe et à sept de ses parents qui, avant lui, avaient été évêques d'Ephèse...

« Jusque-là, la controverse entre les églises asiatique et occidentale (romaine) n'avait porté que sur deux points,

à savoir : (1) si l'on devait commémorer le jour de la semaine ou le jour du mois où avait eu lieu la mort de Christ ; (2) si le jeûne devait avoir pris fin : Or, un troisième point de controverse fut soulevé pour savoir comment déterminer réellement le 14<sup>e</sup> jour de Nisan. Nombre de Pères de l'Eglise sont d'avis que, selon la première manière de calculer des Juifs jusqu'au moment de la destruction de Jérusalem, le 14<sup>e</sup> jour de Nisan avait toujours été après l'équinoxe du printemps, et ce ne fut qu'en raison du mauvais calcul des Juifs qui vinrent plus tard que le 14<sup>e</sup> jour de Nisan tombait occasionnellement avant l'équinoxe. Ils insistaient donc pour que le 14<sup>e</sup> de Nisan qui, pour les deux parties au sein de l'Eglise, déterminait le temps de Pâques [« Easter »], fût toujours fixé après l'équinoxe.

« Comme l'année des Juifs est une année lunaire et que le 14<sup>e</sup> jour de Nisan est toujours un jour de *pleine lune*, les chrétiens qui ont adopté la vue astronomique mentionnée plus haut, célébraient la mort de Christ un mois plus tard que la Pâque des Juifs, chaque fois que le 14<sup>e</sup> jour de Nisan tombait avant l'équinoxe. Etant donné que les chrétiens ne pouvaient plus désormais se fier au calendrier des Juifs, ils devaient faire leurs propres calculs pour fixer le temps de Pâques [« Easter »]. Fréquemment, ces calculs différaient les uns des autres, en partie pour des raisons déjà exposées, et en partie parce que la date de l'équinoxe était fixée par certains le 18 mars, par d'autres le 19, et par d'autres encore le 21 mars. Le Concile d'Arles en 313 essaya d'établir l'uniformité, mais ses décrets ne paraissent pas avoir eu un grand effet. Ce sujet fut donc repris et discuté à nouveau et mis à exécution par le Concile œcuménique de Nicée qui décréta que Pâques [« Easter »] devrait être célébrée dans toute l'église après l'équinoxe, le vendredi qui suit le 14 de Nisan. Il fut également décidé que l'église d'Alexandrie, qui se distinguait dans l'astronomie, informerai chaque année l'église de Rome quel jour des Calendes les Ides de Pâques [« Easter »] devraient être célébrées. A son tour, l'église de Rome devrait en faire part

à toutes les églises du monde. Cependant, même ces décrets du Concile de Nicée ne mirent pas fin à toute controverse, et il revint à Dionysius Exiguus d'introduire graduellement une pratique uniforme dans la vieille église. Certains pays, comme la Grande-Bretagne, n'abandonnèrent leur ancienne pratique qu'après une longue résistance. A l'époque de Charlemagne, l'*uniformité* [dans l'observance du Vendredi sans égard au calcul par les Juifs du jour de la pleine lune] semble avoir été établie, et [dès lors] *on ne trouve plus trace* [de l'observance] du *quarto decimani* (la célébration du jour réel — le 14 de Nisan, la pleine lune après l'équinoxe du printemps)...

« La révision du Calendrier par le pape Grégoire XIII, retint dans l'ensemble l'ère dionysienne, mais elle détermina avec plus de précision la pleine lune de Pâques [« Easter »], et prit avec soin des dispositions pour éviter toute déviation future du calendrier, du temps astronomique. Néanmoins, avec ces calculs minutieux, Pâques [« Easter »] des chrétiens coïncide parfois avec la Pâque [« Passover »] des Juifs, contrairement aux décrets du Concile de Nicée » [Note IV].

Le même ouvrage dit au sujet du mot :

PASSOVER [la Pâque] : « C'était la fête typique de l'année et dans cette position unique, elle était dans un certain rapport avec la circoncision comme le second sacrement de l'église hébraïque (Exode 12 : 44). Il nous est permis de voir cela en considérant ce qui arriva à Guilgal, lorsque Josué examinant de nouveau l'alliance divine, célébra la Pâque immédiatement après la circoncision du peuple. Toutefois, la nature de la relation qui unit ces deux rites ne devint pleinement développée que lorsque furent accomplis ses antitypes, et le « *souper du Seigneur* » prit sa place comme fête sacramentelle du peuple élu de Dieu ».

*Christ Notre Pâque*

**A** LA mémoire du Sauveur  
Nous gardons cette fête,  
Où tout cœur pieux à l'honneur  
Qu'invite lui soit faite.

*Par la foi nous prenons le pain  
Qui en est le symbole ;  
La coupe en témoignage enfin,  
De l'Agneau qu'on immole.*

*Coupe qui nous ramène au jour  
De ta mort rédemptrice,  
Et qui nouvelle, au saint séjour,  
Près de Toi est délice.*

*Combien nous serons enchantés,  
Seigneur, devant ta face !  
En puissance, ressuscités  
Nos cœurs louant ta grâce.*

(Hymne N° 122)

## ETUDE XII

### PRIVILEGES ET DEVOIRS MATRIMONIAUX ET AUTRES DE LA NOUVELLE-CREATION

Obligations diverses de la Nouvelle-Création. — « Vous êtes un dans le Christ Jésus. » — Cela n'implique pas une association en commun. — L'homme et la femme dans l'ordre divin. — L'homme est la « tête » (Chef) et non un tyran. — Mariage de la Nouvelle-Création. — Avis aux Nouvelles-Créatures dans les diverses conditions d'union conjugale. — En cas de désertion. — La conscience, le critérium décisif. — Eunuques, vierges, célibat. — « Seulement dans le Seigneur. » — Responsabilités des parents.

« *Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ [voir note Goguel et Monnier], vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, ni esclave, ni homme libre, ni homme ni femme : à vous tous, vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus.* » — Gal. 3 : 27, 28 (G. et M.).

**L**A Nouvelle-Créature ne consiste simplement, au début, que d'une *volonté* nouvellement engendrée qui a la promesse d'un corps nouveau, parfait, spirituel dans la résurrection si elle prouve sa loyauté à ses obligations d'alliance avec l'Eternel. La Loi d'Amour l'oblige, en tout premier lieu, envers Dieu, ce qui signifie une obéissance de tout cœur à la volonté divine en toutes choses. Sa seconde obligation l'engage envers ses frères de la Nouvelle-Création pour leur faire du bien. La troisième obligation consiste à faire du bien à tous les hommes selon qu'elle en a l'occasion favorable, et dans la mesure où peuvent le permettre les deux premières obligations. Bien que la Nouvelle-Créature, la nouvelle volonté, n'ait pas son propre corps convenable au moyen duquel elle puisse agir et s'exercer, elle n'est pas sans corps ; en effet, comme successeur de la volonté de la chair et de la mentalité (« mind »)

naturelle, elle jouit comme faisant partie de son actif, à la fois des privilèges et des obligations du corps charnel dans lequel il lui faut temporairement résider, et par lequel seul elle peut se manifester.

Même si le corps humain était parfait en tous points, la nouvelle volonté éprouverait des difficultés à s'en servir, parce qu'il est de la terre, terrestre. Il est adapté à des conditions terrestres, et ses ambitions et ses désirs sont terrestres, si purs et si nobles qu'ils puissent être, tandis que les ambitions et les désirs de la nouvelle volonté sont d'inspiration céleste grâce aux grandes et précieuses promesses du message divin. Tel fut exactement le cas de notre Seigneur Jésus dont le corps était « saint, innocent, sans tache et séparé des pécheurs ». Néanmoins, conformément à son alliance, et selon les conditions dans lesquelles cette nouvelle nature croîtrait rapidement et serait prête pour le nouveau corps dans la résurrection, il fut obligé de crucifier la chair — de s'opposer à elle, de la consacrer, la soumettre, l'assujettir à sa nouvelle volonté. Il lui a fallu même sacrifier ses goûts, préférences et désirs naturels convenables, chaque fois qu'ils s'opposaient à la volonté du Père, à son arrangement, à ses directions providentielles ; et tout cela engageait le sacrifice de la chair, jusqu'à la mort même, comme étant nécessaire à la pleine adoption de la Nouvelle-Créature et à sa glorification sur le plan divin.

Les autres membres de la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale, ayant des corps imparfaits dont le sacrifice ne serait pas acceptable par Dieu à cause de leurs tares, de leurs péchés, de leur imperfection, ont besoin en tout premier lieu d'être justifiés par le sacrifice de leur Seigneur Jésus. Grâce au mérite de sa réconciliation, les péchés et les imperfections de leurs corps mortels sont couverts et ne sont plus imputés, et de cette manière leurs corps sont considérés comme des sacrifices acceptables. L'Apôtre proclame cette *justification*, disant « je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu [couvrant vos péchés par la foi en Christ] à présenter vos corps en sacrifice

vivant, saint, agréable à Dieu, [ce qui est] votre service intelligent ». — Rom. 12 : 1 (D).

Ce fut lorsque ce sacrifice de notre chair *considérée comme* [« reckonedly »] *justifiée* eut lieu, que nous fûmes individuellement engendrés de l'Esprit pour être des fils de Dieu — des fils sur le plan spirituel au lieu de l'être sur le plan humain. Ce fut alors que la *volonté* consacrée fut acceptée comme la Nouvelle-Créature, qu'elle commença son existence, laquelle doit prospérer dans la mesure où elle demeure fidèle à Dieu et à l'alliance faite de sacrifier le corps mortel et ses intérêts. Le corps mortel ainsi sacrifié et considéré comme [« reckoned »] mort avec Christ doit être « vivifié » ou « stimulé » par la *nouvelle volonté* (la Nouvelle-Créature), et gouverné par elle, à tel point qu'il est parlé au figuré du reste de la vie comme d'une vie de résurrection. La Nouvelle-Création, la nouvelle volonté, agissant dans ces corps mortels et par eux, est dite en langage figuré être ressuscitée avec Christ, vivant pour les choses d'en haut et les recherchant. — Col. 3 : 1.

C'est en parlant de cette nouveauté de vie, de cette résurrection figurée, dans laquelle la nouvelle volonté se sert du corps mortel pour servir Dieu, que l'Apôtre déclare :

« Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera vos corps mortels aussi, à cause de [« par » : note D.] son Esprit qui habite en vous » (Rom. 8 : 11). Dans la mesure donc, où la nouvelle volonté parvient ainsi à gouverner notre corps mortel et à s'en servir dans la vie présente comme du meilleur et du seul remplaçant qu'elle a du corps spirituel qu'elle ne pourra obtenir qu'à la résurrection, dans cette mesure il ne pourrait être inconvenant de considérer les corps mortels de la Nouvelle-Création comme des remplaçants temporaires des corps spirituels attendus.

Cependant, toute cette question d'*estimation* (\*) est spirituelle, et ne peut être comprise et appréciée que par ceux

(\*) « *reckoning* » : de « to reckon » : au figuré : regarder comme, estimer, tenir pour, compter pour, considérer comme. — Trad.

qui sont engendrés de l'Esprit et qui sont ainsi rendus capables de considérer les choses du point de vue divin. Du point de vue du monde, tout ceci est faux, chimérique — de la « folie ». Les gens du monde discernent bien une différence entre leurs buts, leurs ambitions, leur conduite et ceux des engendrés de l'Esprit, mais ils ne savent pas comment l'interpréter. Ils sont enclins à la considérer comme une marotte, ou une manie, ou une attitude de « plus-saint-que-toi », ou comme de l'hypocrisie. Nous ne pouvons nier que, selon toute apparence, il existe de nombreuses contrefaçons de la Nouvelle-Créature, de l'ivraie qui ressemble extérieurement au froment, mais en diffère par le cœur. La Nouvelle-Créature ne doit pas être surprise ou déçue de ne pas être comprise par le monde, mais elle doit se souvenir de l'avertissement divin, que le monde ne nous connaît pas, tout comme il n'a pas connu notre Seigneur. C'est un critérium de notre fidélité à Dieu que pour suivre les traces de Jésus, il nous faille être mésestimés par ceux que nous aimons, et dont nous pouvons raisonnablement désirer l'estime. Le fait que l'amitié du monde et son estime constituent l'inimitié contre Dieu et l'infidélité à l'alliance de la consécration, doit régler la chose pour les Nouvelles-Créatures.

« A mon Seigneur, je dois être fidèle,  
A Lui qui m'a racheté par son sang ».

La recherche que nous faisons présentement concerne la ligne convenable de conduite de ces Nouvelles-Créatures, de ces nouvelles volontés qui agissent dans ces corps consacrés et par leur moyen, qui ont certains rapports avec d'autres êtres humains et donc, certaines responsabilités envers eux, selon la chair. C'est la volonté de Dieu que la Nouvelle-Créature respecte ces obligations de sa chair mortelle dans toutes les questions de justice : honnêteté, devoir, responsabilités incombant à juste titre à sa chair mortelle. Dans les conditions actuelles, par conséquent, la Nouvelle-



Créature ne peut pas agir sur tous les points comme elle préférerait le faire, mais dans certains cas il lui faut être gouvernée par les obligations de la chair, parce que l'ordre divin est de « rechercher les choses honnêtes devant tous les hommes ». De plus, « si quelqu'un n'a pas soin des siens, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle ». — Rom. 12 : 17 ; 1 Tim. 5 : 8 (Martin).

Étant donné ces faits, on se rendra rapidement compte que la nouvelle volonté a devant elle une tâche ardue : (1) Plaire à Dieu dans l'accomplissement du sacrifice de la chair ; (2) discerner distinctement quels désirs et quelles exigences de la parenté charnelle doivent être pris en considération et satisfaits ; (3) jusqu'à quel point ces exigences et ces concessions peuvent être satisfaites d'une manière convenable sans enfreindre et annuler l'alliance qui est à la vie où la mort : « Si nous vivons selon la chair, nous mourrons ; mais si par [l']Esprit nous faisons mourir [tuons] les actions du corps, nous vivrons », nous atteindrons définitivement la perfection à la résurrection. Ici surgit une autre difficulté. La chair ne meurt pas volontairement : il faut que la volonté, la mentalité, la Nouvelle-Créature, la mette à mort, et ainsi trouvant qu'on doit faire certaines concessions, selon la volonté de Dieu, la chair est très prompte à profiter de ces concessions et à revendiquer non seulement une plus grande admission que « les choses nécessaires », mais aussi des libertés et des droits dans des domaines qui ne sont pas des obligations, et qui par contre seraient des entraves à l'alliance par le sacrifice.

Ces efforts faits par notre corps mortel, parfois pour excuser le péché et parfois pour éviter le sacrifice, rendent fréquemment la Nouvelle-Créature perplexe ; elles la font assez souvent trébucher temporairement jusqu'à ce que, petit à petit, elle apprenne à connaître la nature trompeuse de sa propre chair et ses faiblesses, que graduellement elle croisse dans la grâce et dans la sagesse qui vient d'en haut et qu'elle arrive de plus en plus à maîtriser le corps, en le tenant « assujetti » à la nouvelle mentalité (« mind »).

— 1 Cor. 9 : 27. Ainsi, souvent par l'expérience amère, la Nouvelle-Créature apprend à apprécier ce que dit la Parole de l'Éternel, savoir que le cœur naturel (la volonté de la chair), bien que mis à mort et en aucun sens autorisé à diriger, est « *trompeur* par-dessus toutes choses », et parfois, « *désespérément malin* » [Jérémie 17 : 9 — *Martin*], désespérément résolu dans son effort à renverser l'autorité de la nouvelle volonté, et ainsi de détruire la Nouvelle-Créature afin que la vieille créature puisse revivre, et marcher selon la chair et non selon l'Esprit.

« TOUS UN » N'IMPLIQUE PAS  
UNE ASSOCIATION EN COMMUN

Le Seigneur nous enseigne clairement, par l'intermédiaire de l'Apôtre, que ses préférences et ses faveurs sont semblables pour toutes les Nouvelles-Créatures, selon leur zèle, selon l'amour qu'elles ont pour Lui et pour les principes qu'il représente ; que les conditions de sexe, de race, de couleur, etc., du corps mortel n'ont aucun poids quand il juge son peuple, quand il l'apprécie et quand il attribue les récompenses finales. Connaissant ainsi l'opinion du Père sur ce sujet, il faut que tous les membres de la Nouvelle-Création aient une opinion semblable ; ils doivent estimer toutes les Nouvelles-Créatures en Christ Jésus comme des « frères », témoigner une tendre affection envers toutes, chercher à les servir toutes, ne montrer aucune partialité parmi les frères, sauf celle que le Seigneur lui-même a montrée en favorisant et en honorant ceux qui manifestaient le plus de zèle pour sa cause. Cependant, toute cette impartialité qui ne tient pas compte du sexe, de la couleur, de la race, etc., ne nous concerne qu'en tant que membres de la Nouvelle-Création et n'affecte qu'en partie nos corps mortels et leur rapport les uns avec les autres et avec le monde. C'est pourquoi il faut que la Nouvelle-Création maintienne les convenances dans la conduite et les relations entre les sexes.

En vérité, ces nouvelles-créatures devraient posséder beaucoup plus de sagesse et de prudence que le monde, en

raison même de leur engendrement à l'esprit de sobre bon sens. Elles devraient, en conséquence, se rendre compte que, faisant partie de la Nouvelle-Création, cherchant à marcher non selon la chair, mais selon l'Esprit, il serait convenable pour elles, d'être même plus circonspectes que l'homme du monde, l'homme naturel, quant à la faiblesse de leur chair et touchant la convenance de certaines limites et mesures de conduite convenable, de modestie, de réserve, etc. entre les sexes. Dans la mesure où la Nouvelle-Créature recherche la vie spirituelle, et dans la mesure où elle discerne que les appétits sexuels font la guerre aux intérêts de la Nouvelle-Création, dans cette même mesure, elles devraient (même plus que ne le fait le monde en général) s'efforcer de « faire droits les sentiers à leurs pieds », et d'élever tous les obstacles formidables possibles entre elles et les tentations.

La même démonstration s'applique aux distinctions raciales. Il y a une parenté de l'Esprit et une unité de l'Esprit totalement différentes d'une parenté et d'une unité dans la chair. Nous croyons que les intérêts de la Nouvelle-Création seront en général conservés en maintenant une certaine mesure de séparation dans la chair, parce que les idéaux, les goûts, les désirs, les dispositions, etc. d'une race, sont nécessairement plus ou moins en conflit avec les idéaux, etc., d'une autre race ; c'est pourquoi les diverses races de l'humanité trouveront probablement leurs intérêts spirituels de Nouvelles-Créatures mieux préservés par une certaine mesure de séparation. Il n'y aura aucune difficulté à ce sujet si l'on discerne clairement la distinction entre les Nouvelles-Créatures et les corps charnels. De même que les paroles de l'Apôtre ne sauraient sanctionner une vie en commun d'hommes et de femmes sous prétexte qu'ils sont « tous un », tous frères en Christ Jésus, ainsi ne doit-on les comprendre comme impliquant l'association entre différentes races. Cependant, ces paroles établissent pour nous le modèle d'appréciation spirituelle, de parenté et d'obligation pour chacun et pour tous dans les questions tant spirituelles que temporelles.

**L'HOMME ET LA FEMME DANS L'ORDRE DIVIN**

L'Apôtre déclare que « le chef (tête : voir note D.) de tout homme, c'est le Christ, et que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu » (1 Cor. 11 : 3). Tel est l'enseignement uniforme des Ecritures. Comme le montre l'Apôtre, la création de l'homme d'abord et de la femme ensuite, comme partie séparée de l'homme, indique l'intention divine de faire de l'homme, le chef. Discutant ce sujet même, l'Apôtre déclare : « l'homme est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme, et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, [et pour être son aide à elle] ; mais la femme a été créée à cause de l'homme [pour être son aide à lui]. C'est pourquoi la femme doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend ». — 1 Cor. 11 : 7-12.

On observera qu'il ne s'agit pas ici d'un exposé touchant les relations qui existent par contrat entre maris et femmes, mais d'une démonstration plus large encore, basée sur la parenté des sexes selon l'ordre de la création et de l'instruction divines. Il n'y a rien, dans ce que l'Apôtre dit ici ou dans ce que les Ecritures prescrivent ailleurs, qui suggère que l'homme est un maître et la femme son esclave ; c'est là une idée fausse que d'aucuns soutiennent parfois, mais jamais, croyons-nous, ceux qui ont « la pensée de Christ ». Selon l'arrangement divin, la famille est, dans le temps présent, l'unité, et tout homme parvenu à l'âge adulte, a le privilège de fonder une famille dont il devrait être le chef responsable et le représentant devant Dieu et devant les hommes.

**L'HOMME, UN CHEF MAIS NON UN TYRAN**

Que cette position de chef n'implique pas une tyrannie ressort de toute évidence de la déclaration faite par l'Apôtre, que Christ est le chef (Tête) de l'Eglise, le chef (Tête) de l'homme, et aussi que Dieu, le Père, est le Chef (Tête) de Christ. Nous ne trouvons aucune tyrannie dans

les relations du Fils à l'égard de l'Eglise, pas plus que dans celles du Père à l'égard du Fils. Toutefois, la position de chef implique bien une responsabilité, une charge, une sollicitude, une prévoyance. C'est ainsi que le Père céleste a pris des dispositions pour le ils, et quelles dispositions splendides ! Il est vrai que l'exécution du plan divin a entraîné des souffrances et le sacrifice du Fils ; cependant le Père aimant ne fit le plan ni plus douloureux, ni plus crucial qu'il n'était nécessaire dans l'exécution du grand et merveilleux dessein dans lequel le Fils, exalté maintenant au-dessus des principautés, des puissances et de tout nom qui se peut nommer, a une si honorable part. Le Fils s'est réjoui du privilège qu'il a eu de se sacrifier et d'obéir au plan du Père, et il se réjouit également des gloires dans lesquelles il est entré, et de celles qui sont à venir. Ainsi en est-il de la position du Seigneur Jésus comme Chef (Tête) sur l'Eglise. Bien loin que sa position de chef signifie pour nous une tyrannie, elle est synonyme d'amour, de sollicitude et d'assistance pour tous les membres de la Nouvelle-Création. D'une manière semblable, la position du mari en tant que chef (tête) sur la femme et les enfants signifie une responsabilité, une sollicitude spéciale pour pourvoir, prévoir, régler, protéger, guider, donner l'exemple. Oh ! Puissent tous les pères discerner comme il convient leurs devoirs, leurs responsabilités, leurs privilèges naturels sous l'arrangement divin, et les comprenant, puissent-ils en user et non en abuser !

Lorsque dans Genèse, nous lisons cette partie de la malédiction ou sentence qui frappa Eve, la mère, et indirectement toutes ses filles « Ton désir sera [tourné] vers ton mari, et lui, dominera sur toi », et qu'ensuite nous regardons pour voir comment cette règle a été appliquée à travers le monde, nous trouvons que dans de nombreux cas, elle a été une règle tyrannique, et que la force mentale et physique de l'homme déchu s'est fréquemment exercée au détriment de la femme et des enfants au lieu de l'être pour leur bien-être et à leur profit. Tous les hommes et toutes les femmes, au cœur bon et noble, doivent désap-

prouver un tel état de choses ; nous ne pouvons pas supposer non plus qu'un tel abus de pouvoir soit autre chose qu'une offense et une ignominie aux yeux du Créateur.

L'abus de la force physique et mentale de la part de certains maris et pères a provoqué sans nul doute une réaction contre leur propre bonheur et a favorisé la dégradation générale de la race : si, en effet, la femme est par nature portée à s'attendre à un chef (tête), à rechercher ce qu'elle admet comme étant une autorité juste (« son désir envers son mari ») et à lui obéir, toutefois les abus de la position de chef et les mauvais exemples de part et d'autre ont détourné à un degré notable ce qui était et est encore, le substratum de la disposition naturelle de la femme. Celle-ci étant forcée par la nécessité de se défendre contre des exigences déraisonnables, d'égoïsme et de tyrannie, le résultat général a eu un effet démoralisant pour la race entière ; c'est pourquoi si l'on admet d'une manière très générale l'ordre naturel et l'ordre scriptural, ni les hommes, ni les femmes dans l'ensemble, ne savent comment s'adapter aux conditions actuelles confuses et désordonnées des affaires sociales.

Comme conséquence, nous trouvons fréquemment les hommes déchus faisant tous leurs efforts pour obtenir une autorité et une direction qui dépassent largement leur compétence : ils le font à seule fin d'en abuser pour satisfaire leurs intérêts égoïstes dans le même temps qu'ils ne savent discerner l'autorité et la responsabilité qu'ils détiennent à bon droit en tant que protecteurs de la famille. Nous voyons la femme, également dépravée et égoïste, disposée non seulement à se rebeller contre une autorité maritale déraisonnable et inconvenante, mais même à s'opposer à toute proposition, à discuter et à se quereller sur tout ; tout en ne prétendant pas pourvoir aux besoins de la famille, néanmoins elle s'efforce, d'une manière directe ou indirecte, d'usurper l'autorité du chef de la maison et de s'accaparer de la bourse et de la direction de la famille. Partout où ces conditions prévalent, contraires à l'intention divine et à ses arrangements, elles produisent, tôt ou tard,

des fruits plus ou moins amers, quelque sages ou nécessaires qu'elles puissent paraître pour le moment. On ne peut espérer les fruits paisibles de la justice [droiture — Trad.] que si l'on observe l'ordre naturel divin. On peut prétendre que, dans les conditions actuelles des choses, les troubles de ce genre sont inévitables : les hommes égoïstes franchiront les limites de l'ordre et des desseins de Dieu et les femmes égoïstes en feront autant ; en conséquence, la paix, l'ordre et la bénédiction destinés à l'homme parfait ne peuvent être obtenus par ses enfants déchus, et le seul remède en vue pour les afflictions actuelles de la famille à cause de la chute d'Adam et du manque d'appréciation du plan divin, c'est le rétablissement. Nous sommes bien de cet avis, et nous nous joignons de tout cœur à la prière du Seigneur : « Que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

Nous n'allons pas étudier maintenant les possibilités de faire sortir l'ordre du désordre qui règne parmi les humains, mais quel est l'arrangement, la ligne convenable de conduite pour la Nouvelle-Création en rapport avec le foyer, la famille, etc., et les devoirs réciproques entre le mari et la femme, les parents et les enfants. Nous pourrions à bon droit examiner ce sujet sous le titre des devoirs et des obligations des chrétiens et des chrétiennes, si le terme « chrétien » n'avait pas tant perdu de son sens primitif, qu'aujourd'hui on l'emploie pour désigner quiconque n'est ni juif, ni païen. Au sens strict du terme, « chrétien » signifiant un croyant en Jésus de Nazareth et un de ses disciples, ne peut s'appliquer qu'à la Nouvelle-Création. C'est à cause de cette déviation de sens si courante, si générale, que nous tenons à différencier les croyants vraiment consacrés comme étant la Nouvelle-Création.

L'Apôtre montre distinctement que l'alliance du mariage parmi les humains est un arrangement divin destiné à figurer ou à illustrer l'alliance qui unit Christ et l'Eglise, son Epouse — son corps. Ses déclarations sont des plus explicites :

« Femmes, [soyez soumises] à vos propres maris comme au Seigneur ; parce que le mari est le chef de la femme, comme aussi le Christ est le chef de l'assemblée, lui, le sauveur du corps. Mais comme l'assemblée est soumise au Christ, ainsi que les femmes le soient aussi à leurs maris en toutes choses. Maris, aimez vos propres femmes, comme aussi le Christ a aimé l'assemblée et s'est livré lui-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât, en le purifiant par le lavage d'eau par [la] parole ; afin que lui se présentât l'assemblée à lui-même, glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu'elle fût sainte et irréprochable. De même aussi, les maris doivent aimer leurs propres femmes comme leurs propres corps ; celui qui aime sa propre femme s'aime lui-même. Car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la chérit comme aussi le Christ l'assemblée : car nous sommes membres de son corps. « C'est pour cela que l'homme laissera son père et sa mère et sera joint à sa femme ; et les deux seront une seule chair. Ce mystère est grand ; mais moi je parle relativement à Christ et à l'assemblée. Toutefois, que chacun de vous aussi en particulier aime sa propre femme comme lui-même ; et quant à la femme, qu'elle craigne son mari ». — Eph. 5 : 22-33 (D).

Le fait que des unions, dans le type, soient en général si imparfaites et si peu satisfaisantes, n'annule pas l'idée que le mariage devait servir de type, de même que nombre des sacrifices des Israélites étaient imparfaits et insuffisants mais constituaient néanmoins des types du vrai sacrifice. La Nouvelle-Création devrait estimer le mariage-type, terrestre et les devoirs et responsabilités qui s'y attachent à juste titre, à un degré d'autant plus élevé qu'elle apprécie l'union-antitype entre Christ et son Eglise. Le mariage étant considéré de cette manière, chaque chrétien trouve l'exemple le plus sublime de ses devoirs et de ses responsabilités envers sa femme, dans la sollicitude du Seigneur pour l'Eglise, pour chacun de ses intérêts temporels, spirituels, présents et futurs, jusqu'à sacrifier sa propre vie pour elle. Pareillement, la femme qui apprécie les devoirs et les responsabilités de l'Eglise envers le Seigneur, se fait une idée plus élevée de son devoir de femme et de sa position d'aide à l'égard de son mari. Cependant nous ne devons pas espérer que ces relations spéciales et leur



application convenable puissent être discernées clairement sauf par ceux qui ont la pensée de Christ. C'est pourquoi, tout en recommandant à tous ceux qui se marient de concevoir le plus complètement possible l'idéal divin, nous remarquons néanmoins que nul ne peut saisir, apprécier et appliquer tous les principes et idéaux liés à ce type sauf ceux qui ont été engendrés de l'Esprit — La Nouvelle-Création — parce qu'eux seuls ont la pensée (« mind ») de Christ.

On pourrait alléguer que les individus de la race humaine n'étant pas tous déçus au même degré, il arrive assez souvent que la femme possède des qualités d'esprit et de cœur supérieures à celles de son mari. La question se pose alors : Dans de telles circonstances où une femme douée d'un talent, d'un jugement et de capacités supérieurs, devrait-on la considérer comme le chef de la famille, et le mari comme son aide ? Nous répondons : non. Les instructions divines ont été négligées dans un tel mariage, car aucune femme ne devrait épouser un homme qui lui soit inférieur en caractère et en talents, quelqu'un qu'elle ne pourrait pas considérer à juste titre comme son « chef » (tête). Et nul homme ne devrait épouser une femme qui lui soit supérieure. Celui ou celle qui est devenu (e) une Nouvelle-Créature en Jésus Christ ne devrait pas non plus s'unir inégalement avec quelqu'un qui est encore de la terre, terrestre, quelque noble et honorable que puisse être la personne. Que la Nouvelle-Créature se marie *seulement dans le Seigneur* » est un conseil qu'on ne devrait pas négliger. Le fait de ne pas l'avoir suivi a attiré de sérieuses difficultés à nombre d'enfants de Dieu.

### MARIAGE DES NOUVELLES-CREATURES

Cependant, une fois le mariage conclu, il est trop tard pour le regretter, et il ne reste rien d'autre à faire pour l'enfant de Dieu que d'observer implicitement l'alliance du mariage, dans la lettre et dans l'esprit, dans la mesure de sa capacité. Si les deux époux sont de Nouvelles-Créatures, et qu'ils sont bien assortis, il ne devrait y avoir aucune

difficulté d'un côté comme de l'autre pour décider des arrangements et des règles dans la maison ; néanmoins, il convient de prendre en juste considération la compatibilité dans les dispositions naturelles et les goûts de chacun. Le mari vraiment chrétien, possédant l'esprit de Christ, aimera sa femme, se souviendra qu'il s'est engagé à la chérir, à avoir soin d'elle, à pourvoir à ses besoins non seulement matériels mais également à ceux de son cœur et de ses affections. Un tel mari ne croira pas qu'il a fait tout son devoir en assurant purement et simplement les choses nécessaires et le bien-être matériel en nourriture, en vêtements et en logement, mais il comprendra qu'il se doit de prendre aussi en considération les intérêts mentaux, moraux et spirituels de sa femme. Il ne supportera pas que son temps soit entièrement absorbé par les devoirs et les soucis de la famille, mais il cherchera dans la mesure de sa capacité, à cultiver son esprit, son cœur ; pour ce faire, il usera de sa position de mari pour arranger les affaires de la famille de manière à ce que sa femme ait un temps raisonnable pour la communion spirituelle et l'étude de la Vérité. Un tel mari n'oubliera pas que, comme pour tout le reste de la famille, l'égoïsme est plus ou moins retranché dans sa chair mortelle, et en sa qualité de Nouvelle-Créature, il prendra garde que cette disposition ne cause de souffrance ou de tort aux autres, et surtout à sa femme et à ses enfants qui sont chair de sa chair et os de ses os.

L'autorité de chef de famille ainsi exercée en favorisant le bien-être de ceux qui sont confiés à ses soins, en guidant, en conseillant, etc., aussi bien qu'en pourvoyant aux choses qui leur sont nécessaires, sera loin d'être de la tyrannie. L'esprit d'amour d'un tel mari n'ignorera pas volontairement non plus ce qu'aime ou ce que n'aime pas sa femme, ni les conseils sages qu'elle peut lui donner. Il admettra le fait que si Adam parfait possédait toutes les qualités d'un être humain, la séparation d'Eve impliquait aussi la séparation de quelques-unes de ces qualités : il admettra aussi que, si par arrangement divin, l'homme possède la force de l'esprit et du corps qui fait de lui le chef de famille,

néanmoins la femme possède tout spécialement certaines qualités de caractère. L'humilité qui appartient à l'esprit d'amour empêchera le mari d'être aveugle quant aux estimables qualités dont le Créateur a doté la femme et il admettra que ses propres qualités de cœur et d'intelligence ont besoin d'être complétées par les autres qualités que, par nature, la femme possède en particulier. En conséquence, dans la mesure où il a « l'esprit de sobre bon sens », il désirera l'aide de sa femme, sa coopération, ses opinions, sa sympathie, son amour, et il les appréciera hautement.

Cela ne veut pas dire que rechercher le conseil de sa femme, c'est dans tous les cas, suivre sa manière de voir : il appartient au mari de peser, de considérer, de comparer, de décider, en interprétant les sentiments de sa femme convenablement, raisonnablement et avec bienveillance. La responsabilité de la direction incombe au mari qui doit l'assurer. C'est une chose qui lui est imposée par Dieu, une partie de sa charge pour laquelle, finalement, il devra rendre des comptes.

Pareillement, la femme qui est une Nouvelle-Créature, qui s'est mariée « dans le Seigneur » et qui, ayant exercé un bon discernement, est bien assortie, devrait avoir peu de difficulté à comprendre les devoirs, les responsabilités et les privilèges de sa position selon la chair. « Que la femme respecte(\*) son mari » dit l'Apôtre [voir Eph. 5 : 33 — Trad.]. Elle ne doit pas attendre que les autres lui fassent observer qu'elle n'a pas le respect d'une femme pour son mari ; elle ne doit pas non plus attendre que son mari lui fasse comprendre qu'elle ne le traite pas avec le respect qui lui est dû selon le contrat de mariage et selon les indications scripturales touchant le devoir d'une femme. Au contraire, en considérant pour elle-même quels sont les devoirs et les responsabilités d'une femme, qu'elle veuille à respecter son mari et à comprendre que c'est là le sens de son vœu de mariage conforme aux Ecritures — quelle que soit la signification qu'en donnent le monde et diverses

(\*) D. : « craigne » ; Cr., Martin, v. anglaise et Diaglott : « révère » ; Stapfer : « doit respecter » ; Maredsous, Segond : « respecter » ; Goguel et Monnier : « ... ait du respect » ; Lausanne : « craigne ».

conceptions humaines. Le respect à l'égard du mari a une grande signification ; il pénètre réellement toutes les affaires de la vie ; il concerne et influence chaque action, chaque parole et chaque pensée ayant rapport au foyer et à ses intérêts.

L'Apôtre Pierre appelle l'attention sur ce même sujet, en employant des expressions quelque peu semblables [à celles de l'Apôtre Paul — Trad.], disant « Pareillement, vous, femmes, soyez soumises à vos propres maris... d'un esprit doux et paisible qui est d'un grand prix devant Dieu ; car c'est ainsi que jadis se paraient aussi les saintes femmes qui espéraient en Dieu, étant soumises à leurs propres maris, comme Sara obéissait à Abraham, l'appelant seigneur » (1 Pi. 3 : 1-6). De même que l'homme qui honore sa femme s'honore lui-même, ainsi la femme qui respecte son mari s'honore elle-même. Pourtant, cette révérence [v. note précédente — Trad.] pour le mari comme pour le seigneur ou maître ou chef de la maison ne signifie pas esclavage, car l'Eglise n'occupe pas devant le Seigneur une position d'esclave, elle n'éprouve pas non plus une crainte d'esclave, mais une révérence d'amour, de dévotion, et c'est là l'exemple.

Cette révérence pour le mari implique non pas que la femme ne doive pas exercer son jugement ni porter à l'attention de son mari les épreuves ou les difficultés ou les fardeaux trop lourds pour elle, etc., mais qu'elle ne devrait pas présenter sa façon de voir, ses espérances et ses désirs d'une manière impérative, mais avec déférence, reconnaissant son mari en tant que chef (tête) et cherchant à être heureuse et satisfaite de ses décisions après qu'elle lui aurait exposé ses pensées sur des sujets d'intérêt mutuel. Elle devrait chercher à être si prévenante, si sage dans la direction des affaires de la maison que le mari lui a confiées, qu'elle gagnerait de plus en plus sa confiance et serait de plus en plus capable de remplir au foyer, grand ou petit, les tâches importantes d'une compagne. La pensée qu'elle est une aide et le désir qu'elle a d'être approuvée par son mari, se révéleront être en accord étroit

avec la suggestion que fait l'Apôtre à propos de l'attitude convenable de l'Eglise à l'égard du Seigneur, dans la fidélité, et le désir de recevoir son approbation. Mais de même que, dans l'Eglise, ce serait une grave offense que d'ignorer volontairement le Chef (Tête), le Seigneur, à un degré quelconque, touchant l'œuvre et ses intérêts, ainsi la femme devrait sentir que sa conduite serait gravement offensante et en violation de son alliance si elle essayait de régler le foyer terrestre et d'ignorer volontairement à un degré quelconque celui qu'elle s'est engagée à respecter comme chef de la famille.

Dans le cas de deux Nouvelles-Créatures mal assorties — où la femme est manifestement supérieure — il y a danger de difficulté à arranger les choses. Si la femme a un meilleur jugement pour diriger son foyer, pour les dépenses du ménage, pour l'éducation des enfants, etc., elle n'a pas pour autant la liberté de prendre la direction de la famille, de donner des ordres à son mari ou de le diriger comme s'il était l'un de ses enfants ou un domestique. Une telle violation de l'arrangement divin ne peut que produire à coup sûr un préjudice spirituel, sinon financier et dans les affaires temporelles, non seulement pour l'homme mais aussi pour la femme.

Dans de telles conditions, l'homme perdrait petit à petit la virilité qu'il possédait ; il abandonnerait graduellement toutes choses entre les mains de sa femme, et deviendrait purement et simplement son instrument, son esclave juste bon à assurer la subsistance et à exécuter les ordres de sa femme. Pareille condition ne serait pas à l'avantage du mari dans sa qualité de Nouvelle-Créature ; pareille dégradation de sa chair réagirait sûrement sur lui d'une manière défavorable, le découragerait et l'empêcherait de croître en grâce, en connaissance et dans le service de la Vérité. Sur la femme, également, l'effet se révélerait désastreux dans la proportion où la conduite suivie est plus ou moins mauvaise. S'il s'agit d'un cas extrême — soit que le mari laisse tomber tout, petit à petit, sur sa femme, soit

que la femme ait graduellement usurpé les responsabilités d'un mari — la femme sent tout le poids de ce fardeau sur elle, en plus de ses obligations maternelles. Dans sa tentative d'être à la fois le mari et la femme, le père et la mère, elle est certaine de devenir plus ou moins une « femme d'affaires », plus ou moins têtue et imbue de son rôle. Il est possible que ses amies admirent la force de caractère qu'elle manifeste, considèrent qu'elle ne peut pas agir autrement et même qu'elles l'encouragent et la proposent comme exemple louable de « femme de caractère » ; pourtant, aucune d'elles ne *l'aimera* comme on l'aurait aimée si elle avait développé les caractéristiques d'une vraie femme et d'une vraie épouse. En outre, les qualités naturelles que développerait cette ligne de conduite réagiraient défavorablement sur elle en tant que Nouvelle-Créature en Christ, et d'une manière inconsciente, elle deviendrait moins spirituelle et se donnerait plus d'importance personnelle dans les choses concernant l'Église.

En cas de mariage mal assorti entre Nouvelles-Créatures, le mieux pour le mari, est de se dire : j'ai pris une femme sans tenir compte de l'arrangement divin. J'ai couru ainsi le grand risque d'être malheureux en ménage. La seule chose possible, maintenant, est de faire tout ce que je peux pour atteindre à l'idéal le plus élevé pour moi du vrai mari, en imitant autant que possible l'exemple du Seigneur. J'aurai d'autant plus besoin de surveiller toutes mes paroles et toutes mes actions, de rechercher d'autant plus ardemment la sagesse qui vient d'en haut afin que je puisse m'acquitter le mieux possible des devoirs de chef de cette maison, tâche pour laquelle je ne me sens pas qualifié naturellement.

En pareil cas, la femme devrait se dire : « j'ai négligé d'observer les instructions divines de l'Éternel et je suis mal mariée dans le sens que je ne puis révéler mon mari, me rendant instinctivement compte que j'ai plus de talents naturels que lui. Il me faut tirer le meilleur parti de la situation. Je dois remplir mon rôle avec fidélité, et dans la mesure où je verrai mon mari inférieur à sa tâche,

j'agirai avec tact et je prierai pour obtenir la sagesse d'en haut afin de savoir comment l'aider, comment l'élever afin d'en faire un caractère noble et d'augmenter ses capacités le plus possible, en sorte que je puisse ainsi l'aimer et le révéler davantage. Tel est mon strict devoir d'épouse ; je le ferai fidèlement comme pour le Seigneur. Quant à ses faiblesses et à son pauvre jugement, non seulement je les cacherai à ceux du dehors, mais autant que possible à moi-même ; si je dois en faire part à mon mari, je chercherai à éviter de lui en faire aucun reproche ou de faire étalage de mes capacités supérieures. Je veux espérer qu'avec le temps, ses propres échecs lui recommanderont de faire appel à mon jugement plus sûr que, toutefois, je ne veux pas lui imposer, ni le pousser à adopter, mais que je lui exposerai simplement, d'une manière aimable, comme une *compagne* doit le faire. J'espère qu'avant peu il recherchera mon avis et lui accordera de plus en plus de poids dans toutes les affaires de sa vie, et qu'ainsi, jour après jour, année après année, nous pourrons croître ensemble en harmonie avec le divin modèle de l'alliance entre Christ et l'Eglise. Je serai bénie comme femme en cultivant l'humilité et la soumission à l'arrangement divin : mon mari sera béni par l'influence ennoblissante que je pourrai avoir sur lui ; ainsi, le mariage mal assorti qui parut tout d'abord si désavantageux pourra, par la grâce de l'Eternel — suivant les instructions de sa Parole — avoir pour résultat, de nous amener tous les deux plus près du modèle divin présenté par l'Apôtre.

Un autre cas différent peut se présenter : celui, par exemple, de deux Nouvelles-Créatures, bien assorties selon la chair, qui, après des années de communion et d'assistance, pourraient se désunir. Une telle conclusion après un début si favorable impliquerait que l'un ou l'autre a perdu le saint esprit d'amour, sinon entièrement, du moins dans une très grande mesure ; que l'un ou l'autre a négligé l'injonction de l'Apôtre et toute la réglementation divine des devoirs du mari envers sa femme et de la femme envers son mari. Si la faute incombait au mari et qu'il cessait de

subvenir aux besoins de sa femme, de la chérir et si, au contraire, il l'abandonnait soit dans son cœur, soit dans son affection ou réellement, cela impliquerait qu'il est sérieusement éloigné du Seigneur, de la direction de son Esprit et de « la sagesse qui vient d'en haut, laquelle est premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits ». Dans de telles circonstances nous ne pourrions pas considérer une telle personne comme étant approuvée de l'Eternel, comme un « vainqueur », à moins qu'elle ne se réforme.

La difficulté pourrait venir du côté de la femme. Elle pourrait devenir rebelle, orgueilleuse, prétentieuse et graduellement perdre toute considération pour son mari ; elle pourrait même le montrer sous un faux jour, le desservir, et dire faussement toute sorte de mal. Un tel état de choses indiquerait une très mauvaise condition de cœur, bien éloignée de celle qu'inculque la Parole, et impliquerait certainement un déclin spirituel, peu importe à quel degré une *forme* extérieure de piété pourrait être conservée. Une telle personne serait sûrement dans une triste condition pour paraître devant l'Epoux céleste avec le moindre espoir de recevoir son approbation, car une telle conduite à l'égard de l'époux terrestre signifierait certainement une piètre appréciation des devoirs de l'Eglise envers son Seigneur. Si elle est infidèle au mari qu'elle voit, cela prouverait et impliquerait certainement l'infidélité à l'Epoux céleste qu'elle ne voit pas. Les relations terrestres comme mari ou femme, entre une Nouvelle-Créature et une qui ne l'est pas, sont pour certains, un sujet de grande perplexité, et nombreux sont ceux qui se trouvent dans cette condition. Lorsque les deux conjoints se trouvent bien assortis selon la chair, le problème est déjà assez difficile, mais lorsqu'ils ne sont assortis ni physiquement, ni spirituellement, les difficultés en sont multipliées. Si l'époux fait partie de la Nouvelle-Création et que la femme a l'esprit du monde, sa vraie religion à lui et « l'esprit de sobre bon sens » qu'elle donne petit à petit sur tous les sujets, et la modération qu'elle inculque dans toutes les affaires, devraient le gran-



dir de plus en plus dans l'estime de sa femme mondaine, à condition qu'elle soit par nature, noble de caractère et bien disposée. Les prévenances qu'il aura pour elle, la pleine liberté de conscience qu'il lui accordera de plein gré et son attachement personnel au principe, tout tendra à faire de cette union une union heureuse, sauf que le mari ne trouvera pas chez sa femme cette communion spirituelle qu'en tant que Nouvelle-Créature, il doit apprécier par-dessus toute autre communion. Pourtant ses prières en faveur d'une telle épouse à l'esprit noble, son exemple personnel, la présentation raisonnable qu'il fera de la Vérité, gagnera selon toute probabilité, une telle femme au Seigneur et fera d'elle une compagne spirituelle aussi bien qu'une compagne naturelle. De cette manière, la patience du mari et sa fidélité à ses obligations maritales pourraient être grandement récompensées, tandis que la fidélité de sa femme aux principes apporterait également à cette dernière la bénédiction et le bonheur.

Si c'est la femme qui est un membre de la Nouvelle-Création et que le mari a l'esprit du monde, si d'autre part ils sont bien assortis, le problème sera de même comparativement facile à résoudre. Le mari d'un caractère noble, même s'il est mondain, respectera les actions raisonnables de sa femme faites par motif de conscience ; son désir de pourvoir à ses besoins mentaux, moraux et spirituels, comme se le doit un mari, lui fournirait tout ce qu'elle désirerait en tant que femme, sauf la compagnie spirituelle de son époux. Avec un tel époux à l'esprit noble, la fidélité de sa femme envers le Seigneur et envers lui-même dans tous les devoirs de la vie, pourrait éventuellement être bénie en déterminant la consécration du mari au Seigneur, la femme pourrait avoir des désirs et des ambitions louables d'ordre temporel ou même spirituel que son mari ne pourrait apprécier, quelque noble qu'il pût être. Dans ce cas, elle devrait prendre en considération le conseil que le Seigneur donne à son peuple, d'être modéré en toutes choses ; elle devrait estimer la grande libéralité de son mari, et tout en ne faisant aucun compromis de conscience

ou de principe, elle devrait se souvenir que, parmi ses obligations de femme reconnues par le Seigneur, il en est une qui exige d'elle qu'elle réserve à son mari une partie de son temps pour lui tenir compagnie. Ceci pourrait — mais ce ne serait pas inconvenant — l'empêcher d'assister à *quelques-unes* des réunions de l'Eglise, mais elle devrait, par contre, prendre garde dans son désir de plaire à son mari, à ne pas violer sa propre conscience ni à mettre entrave à ses responsabilités et à son obéissance au Seigneur, Son Epoux céleste. Elle devrait se rappeler son injonction de ne pas oublier le rassemblement de nous-mêmes. Tout ce que nous recommandons ici, c'est la modération, la considération pour son mari, etc., de manière à partager dans une certaine mesure le temps avec lui en lui réservant une part raisonnable de sa compagnie.

Lorsque les conjoints sont mal assortis — l'un incroyant et l'autre une Nouvelle-Créature — et qu'en plus ils le sont selon la chair de sorte que la femme est intellectuellement supérieure à son mari, etc. — le cas est beaucoup plus compliqué et exige plus de sagesse et de grâce encore de la part du croyant. S'adressant spécialement à ceux qui se trouvent dans cette situation, il leur donne le conseil suivant : « Si une femme a un mari incrédule, et qu'il veuille habiter avec elle, qu'elle ne l'abandonne pas... Mais si l'incrédule s'en va, qu'il s'en aille ; le frère ou la sœur ne sont pas asservis en pareil cas : mais Dieu nous a appelés [à marcher] dans la paix. Car que sais-tu, femme, si tu ne sauveras pas ton mari ? ou que sais-tu, mari, si tu ne sauveras pas ta femme ? » — 1 Cor. 7 : 13-16.

Le seul point qui est tout à fait clair touchant le devoir du croyant, c'est qu'il doit faire *son devoir*, et chercher de toutes manières convenables et honorables à conserver la paix du foyer et son bien-être général, en évitant tout sujet de dispute sans compromettre son propre attachement au principe et à sa conscience. S'il y a une cause réelle de séparation, le croyant doit veiller à ce que la *cause* ne soit pas son fait à lui. L'Esprit de Christ qu'il possède doit le rendre jour après jour plus aimable, plus humble, plus

pacifique, plus prudent, plus sage, plus longanime, plus patient, plus affectueux et plus bienveillant. Tout ceci, cependant, ne suffira pas toujours à faire face à la situation. Parfois, l'incroyant a des dispositions naturelles si viles et leur donne libre cours au point d'être tout à fait irascible ; alors, de même que les agissements bienveillants de Dieu à l'égard du Pharaon ne faisaient qu'endurcir son cœur, ainsi l'Esprit de Dieu dans ses enfants, brillant dans toute la mesure du possible de l'éclat des grâces et des fruits de cet Esprit, peut parfois ne rencontrer que cette haine que les ténèbres ont pour la lumière et à laquelle notre Seigneur faisait allusion, disant : « Les hommes ont mieux aimé ainsi les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises » (Jean 3 : 19-20). En pareils cas, il se peut que la séparation s'ensuive, ainsi que l'indique l'Apôtre, qu'elle soit ou non accompagnée d'un jugement de divorce rendu par des tribunaux terrestres. En aucun cas, cependant, la Nouvelle-Créature n'est libre de se remarier tant que le divorce n'est pas accordé et cela dans le seul cas mentionné par notre Seigneur : Celui de l'adultère du conjoint. — Matt. 19 : 9.

Dans le texte précité, l'Apôtre déclare : « Si l'incrédule s'en va, qu'il s'en aille », mais il ne faut pas en déduire que la désertion d'un des conjoints accorde à l'autre la liberté de se remarier : elle indique purement et simplement que le croyant devrait considérer cette désertion comme l'une des circonstances de la vie permise par la providence divine que Dieu est abondamment capable de diriger pour son bien ; en l'acceptant ainsi, il doit s'attendre à avoir des occasions favorables correspondantes pour se rendre utile au service du Seigneur. Bien que l'Apôtre souligne très expressément que le croyant ne doit pas être celui qui abandonne l'autre, nous croyons que les tribunaux humains ont sagement compris et interprété la situation en l'appelant un « abandon *implicite* » — c'est-à-dire qu'il est possible qu'un conjoint abandonne complètement l'autre dans la vie tout en ne se séparant pas d'une manière absolue. La femme incrédule pourrait exercer (et dans

certains cas a exercé), tant de petites tracasseries dans le foyer, qu'elle en arriverait à détruire tout ce qui en fait la douceur pour le changer en un véritable purgatoire ; elle pourrait ainsi en arriver à détruire les publications religieuses de son mari, à s'efforcer de l'empêcher totalement de lire ou d'étudier, ou de réfléchir, à cause de l'agitation provoquée à dessein parmi les enfants influencés par elle à ne faire aucun cas des paroles et des conseils de leur père, et à le traiter d'une manière indigne.

Une telle femme peut ne pas abandonner réellement son mari, mais avec un esprit plus vil, elle peut préférer l'employer comme son esclave, afin que par son travail elle puisse jouir de tout le bien-être matériel de la vie. Les lois humaines ont assimilé une telle ligne de conduite à une désertion — l'abandon de l'alliance et des obligations du mariage et des devoirs raisonnables de la vie. Une telle personne devient un obstacle et un offenseur au lieu d'être une compagne. Dans ce cas, nous croyons que le mari est parfaitement justifié à se considérer comme *abandonné* et à prendre un domicile séparé où il pourrait avoir ceux des enfants qui n'auraient pas été complètement empoisonnés par la mauvaise conduite de la mère. Ses *obligations* envers une telle femme ont déjà eu leur terme à cause de sa conduite ; c'est elle qui a déserté et rompu le contrat de mariage, et en lui retirant son soutien, il ne fait purement et simplement qu'accéder aux exigences de sa conduite. Si, pourtant, elle se repent à un moment quelconque, il devrait se montrer généreux en accordant le pardon et en rétablissant l'arrangement familial sur une base convenable. Rien, dans cet avis, ne devrait être compris comme étant un encouragement à cultiver l'impatience ou la promptitude à se trouver offensé et à se sentir lésé. L'amour exige que tout ce qui est *supportable* soit supporté, et que si le mal a été rendu pour le mal, en parole ou en action, le tort soit considéré comme compensé et pardonné.

Dans d'autres cas, l'abandon peut être le fait du mari incrédule. Son caractère abject peut faire de lui un tyran brutal, sans égard pour la santé et le bonheur de sa femme,

et particulièrement hostile à ses convictions religieuses. Comme nous l'avons déjà indiqué, le croyant doit chercher à obtenir la grâce de l'esprit d'amour qui lui permettra d'endurer pratiquement « toutes choses » et d'en profiter, celui de croître en grâce dans ces circonstances en cultivant l'Esprit du Seigneur et ses diverses grâces. Toutefois, il y a une limite à tout, limite au delà de laquelle il ne serait pas convenable d'aller. Au delà de cette limite, l'influence sur le compagnon injuste lui rendrait un mauvais service au lieu de l'aider. Chacun doit décider pour lui-même la juste limite de la soumission dans de telles circonstances. Il faut que sa propre conscience décide après qu'elle a été instruite tant par la lettre que par l'esprit de la Parole divine. A mesure que l'on croît en grâce, il est possible que les épreuves deviennent d'autant plus pénibles, mais la douceur devrait permettre une plus grande force d'endurance, et une plus grande mesure d'« esprit de sobre bon sens » devrait permettre de déterminer quand a été atteint le point où la rigueur et l'offense ne seraient plus supportables. Dans de telles conditions, la grâce d'en haut est nécessaire ; elle est promise et doit être recherchée avec ardeur. — Jacques 1 : 5.

Il existe des maris ignobles et brutaux, qui n'ont aucune juste conception, soit des devoirs du mari, soit des libertés légitimes d'une femme, mais dont la seule conception d'une femme est celle d'une esclave corvéable à merci, meilleure qu'une domestique à gages, ou celle d'une remplaçante de prostituée à bon marché. Pareille manière d'agir de la part d'un mari constitue une désertion de sa part, et la loi de Dieu telle que l'expose ici l'Apôtre est, bien interprétée, en plein accord selon nous, avec les lois humaines, lesquelles déclarent que pour un tel homme, le nom de mari est une appellation inexacte ; que si jamais il a, en toute connaissance de cause et réellement, contracté un mariage avec une femme, il l'a absolument et incontestablement rompu, comme il le prouve d'une façon convaincante par sa manière d'agir. Une femme dans de telles circonstances est libre de se considérer comme abandonnée et de prendre

toutes dispositions meilleures pour elle selon qu'elle en a le moyen ; toutefois, ni par les lois humaines, ni par les lois divines, il ne lui est permis de se remarier. En pareil cas, elle devrait s'attendre au Seigneur soit pour adoucir sa condition, soit si possible, pour procurer un moyen d'y échapper. Elle devrait prendre en considération l'âge de ses enfants, ce qui pourrait être fait pour eux aussi bien que pour elle-même et bien peser avec soin et dans la prière, les circonstances, avant de prendre une décision. Cependant, si sa situation est supportable, qu'elle reste, comme le dit l'Apôtre, dans l'espoir qu'en montrant l'esprit de douceur, de gentillesse, de patience, d'amour, elle puisse regagner le cœur de son époux et peut-être le gagner pour le Seigneur.

Nous avons traité ce sujet longuement, sachant d'après une importante correspondance privée, que bon nombre d'enfants du Seigneur les plus fidèles vivent dans une fournaise matrimoniale d'affliction. Dans les conditions de l'appel de la Nouvelle-Création, nul ne devrait s'attendre à ce que la vie présente soit un rêve paisible et agréable de félicité terrestre, car notre Seigneur parlant spécialement des Nouvelles-Créatures a déclaré : « les ennemis d'un homme seront les gens de sa maison » (Matt. 10 : 36). Elles ne devraient pas être surprises d'être appelées à beaucoup endurer pour la cause de la Vérité, et ainsi, de prouver au Seigneur leur fidélité envers lui et envers sa Parole : leur bonne volonté à endurer toutes les épreuves ardentes qu'il jugera les meilleures pour faire développer en elles les grâces de l'Esprit. Elles devraient se rendre compte, aussi, qu'il ne leur appartient pas de choisir le genre d'épreuves ardentes qui les développeront, les prépareront et les rendront propres pour le Royaume, mais qu'elles doivent remettre toutes choses entre les mains du Seigneur. Il est cependant de notre devoir de montrer à toutes celles d'entre elles qui souffrent, qu'après un temps raisonnable d'épreuve et de développement, elles doivent s'attendre à la délivrance divine, à l'ouverture pour elles d'une voie permettant d'échapper à des choses trop difficiles à endurer. Ceci s'accorde avec l'exhortation de notre Seigneur :

« Quand on vous persécutera dans cette ville, fuyez dans l'autre ». — Matt. 10 : 23 ; 2 : 13 ; 4 : 12 ; 12 : 15.

### LA CONSCIENCE, CRITERIUM DECISIF

En rapport avec ces choses, nous avons fait allusion à la conscience, et il peut être à propos d'appeler ici l'attention sur ce que nous entendons par ce terme. Nous voulons dire : la conviction quant à ce qui est juste, ce qu'est le devoir. Chez l'homme parfait, la conscience serait un guide absolu ; il connaîtrait d'instinct le droit et le devoir ; mais les six mille ans de chute ont amené la race dans une condition telle que la conscience est certainement dérégulée, faussée par des idées erronées. La conscience chrétienne se fonde sur la foi en Dieu, sur l'acceptation de sa volonté comme étant absolument droite, et l'aveu de notre propre obligation d'obéir totalement et de bon cœur à la volonté divine. La conscience a donc justement besoin de l'instruction telle que la donne la Parole de Dieu, et pour cette raison, la Nouvelle-Créature doit avoir « l'esprit de sobre bon sens » : sa conviction sur ce qui est bien et sur ce qui est mal doit se développer et s'éclairer au fur et à mesure que la Nouvelle-Créature croît en grâce, en connaissance et en esprit d'amour. Obéir à la conscience, c'est pour la Nouvelle-Créature faire ce qu'elle croit que le Seigneur voudrait lui voir faire ; cependant, elle ne doit pas tirer trop vite une conclusion sur ce sujet, mais elle doit peser avec soin le témoignage de la Parole divine et décider en conséquence. Il y a des gens qui permettent à la crainte et à la soumission servile de dominer leur conscience et de la corrompre en tant que vraie conseillère. La ligne de conduite convenable à suivre pour le peuple du Seigneur est de guider leur conscience, c'est-à-dire de guider leurs convictions par ce qui est bien et ce qui est mal, par la *Règle d'or* et toutes les instructions secondaires qu'offrent les Ecritures.

### EUNUQUES, VIERGES, CELIBAT

Les questions de sexologie sont parmi celles qui causent certainement la plus grande perplexité à la Nouvelle-Créa-

tion ; c'est pourquoi on ne doit pas les négliger ici. Ceux qui ont été engendrés de l'Esprit aux joies et bénédictions spirituelles, à l'amitié et à la communion spirituelles, se rendent compte d'instinct que les rapports sexuels n'élèvent pas spirituellement, mais que leur tendance est plutôt dans la direction opposée. Il est bon que tous les consacrés du Seigneur non mariés examinent ce sujet à fond avant d'entrer dans les liens du mariage et d'assumer ses responsabilités. Le Seigneur semblait faire allusion au célibat d'une manière approbatrice quand il dit : « Il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mère ; et il y a des eunuques qui ont été faits eunuques par les hommes ; et il y a des eunuques qui se sont faits eux-mêmes [au figuré] eunuques pour le royaume des cieux » (Matt. 19 : 12). Cela veut dire que certains, par l'exercice de leur volonté ont pris après leur consécration au Seigneur, la détermination de ne pas se marier, mais de rester vierges en vivant une vie de célibat. Le Seigneur lui-même fut un de ceux-là et il est sûrement notre plus noble exemple dont nous devrions suivre tous les pas aussi près que possible. L'Apôtre attire instamment notre attention sur ce sujet disant :

« Or, pour ce qui est de ceux qui sont vierges [jeunes hommes ou jeunes filles], je n'ai pas d'ordre du Seigneur ; mais je donne mon opinion comme ayant reçu miséricorde du Seigneur pour être fidèle. J'estime donc que ceci est bon, à cause de la nécessité présente(\*) [c'est-à-dire, dans les conditions présentes : d'une part, nos propres imperfections et celles des autres, et d'autre part, les privilèges, occasions favorables et devoirs spéciaux de ceux qui ont fait une pleine consécration au Seigneur], qu'il est bon [dis-je] à l'homme d'être tel qu'il est [de demeurer dans la condition où la Vérité a pu le trouver, marié ou célibataire]. Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à en être séparé. N'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas de femme. Toutefois, si même tu te maries, tu n'as pas péché ; et si la vierge se marie, elle n'a pas péché.

(\*) *Seg.* : « des temps difficiles qui s'approchent » ; *Goguel et Monnier* : « des calamités imminentes ».



« Mais ceux qui font ainsi [qui sont mariés] auront de l'affliction pour ce qui regarde la chair ; mais moi je vous épargne. Or, je dis ceci, frères : le temps est court : au reste, c'est pour que ceux mêmes qui ont une femme soient comme n'en ayant pas [ignorant volontairement les rapports terrestres autant que possible, et mettant les affections spécialement sur des choses célestes] et ceux qui pleurent [qui se trouvent dans des afflictions terrestres], comme ne pleurant pas [s'efforçant d'oublier les épreuves, les déceptions et les difficultés de la condition terrestre, pour profiter de la joie et de la réjouissance dans les meilleures promesses qui nous appartiennent pour l'avenir], et ceux qui se réjouissent [dans la prospérité terrestre], comme ne se réjouissant pas [leur réjouissance dans les choses spirituelles dépassant grandement toutes les autres sources de joie] ; et ceux qui achètent, comme ne possédant pas [ne plaçant pas leurs affections sur les choses terrestres] ; et ceux qui vivent de ce monde, comme n'en vivant pas à leur gré [permettant à la modération et aux intérêts de la Nouvelle-Nature d'exercer un contrôle sur toutes les affaires de la vie] : car la figure de ce monde passe [comme Nouvelles-Créatures, nous devons vivre en accord avec nos nouvelles espérances, et non continuellement pour la satisfaction de la chair, nous devons plutôt chercher à tout prix à affermir notre appel et notre élection pour être des cohéritiers de Christ dans la glorieuse dispensation du monde à venir].

« Mais je voudrais que vous fussiez sans inquiétude [terrestre ; c'est pourquoi, en plus de l'exhortation que je viens de vous donner concernant le changement des affections et du renouvellement de l'entendement, j'attire maintenant votre attention sur certains faits incontestables]. Celui [pleinement consacré] qui n'est pas marié a le cœur occupé des choses du Seigneur, comment il plaira au Seigneur ; mais celui qui s'est marié a le cœur occupé des choses du monde, comment il plaira à sa femme [il se trouvera dans un danger continuel de partager ses affections et il aura continuellement besoin d'être sur ses gardes, de crainte que les affections terrestres n'absorbent tout son temps,

son amour et ses intérêts, et cela en violation de son alliance avec le Seigneur ; or, les intérêts de la Vérité doivent tout primer s'il veut être un disciple vainqueur et un cohéritier dans le Royaume]. Il y a [de même] une différence entre la [condition de la] femme et [celle d'] une vierge : celle [pleinement consacrée] qui n'est pas mariée, a le cœur occupé des choses du Seigneur, pour être sainte, et de corps et d'esprit ; mais celle qui s'est mariée a le cœur occupé des choses du monde, comment elle plaira à son mari.

« Mais je dis ceci pour votre propre avantage [sans chercher à vous mettre sous le joug de la servitude ou pour ajouter de quelque façon à vos fardeaux, mais afin que vous qui n'êtes pas mariés, vous puissiez bien peser la chose et prendre en considération vos intérêts et vos privilèges spirituels que vous perdrez en vous mariant], non pour vous enlacer dans des liens, [pour vous limiter dans l'exercice de vos libertés], mais en vue de ce qui est bienséant [le plus favorable pour vous comme Nouvelles-Créatures], et pour que vous vaquiez au service du Seigneur sans distraction. Mais si quelqu'un estime qu' [en demeurant célibataire] il agit d'une manière inconvenante envers sa vierge [envers une jeune fille à qui il a donné des espérances de mariage], et qu'elle ait passé la fleur de son âge [de sorte qu'elle aurait laissé passer d'autres occasions de se marier à cause de son engagement vis-à-vis de lui], et qu'il faut que cela soit ainsi [si elle a besoin d'un protecteur ou d'un soutien], qu'il fasse ce qu'il veut [qu'il se marie ou non] : il ne pèche pas ; qu'ils se marient [si le cas semble l'exiger]. Mais celui qui tient ferme dans son cœur, et qui n'est pas sous l'empire de la nécessité, mais qui est maître de sa propre volonté [pour exercer la maîtrise de soi et vivre une vie de célibat afin de pouvoir se donner plus complètement au Seigneur et à son Service] et a décidé dans son cœur de garder sa propre virginité [pureté] fait bien. Ainsi, et celui qui se marie [qui donne sa virginité en mariage] fait bien, mais celui qui ne se marie pas, [qui ne donne pas sa virginité en mariage — voir note D.] fait mieux.

« La femme est liée pendant tout le temps que son mari est en vie ; mais si le mari s'est endormi, elle est libre de se marier à qui elle veut, seulement dans le Seigneur ; mais elle est, à mon avis, plus heureuse si elle demeure ainsi : or, j'estime que moi aussi j'ai l'esprit de Dieu [la pensée de Dieu sur le sujet, comme je l'ai déjà déclaré. Je ne parle pas sur un commandement reçu ou par inspiration directe, mais selon ma conviction ou jugement de la volonté divine] ». — 1 Cor. 7 : 25-40.

Après le mariage il est trop tard de décider si l'on préfère ou non vivre une vie de célibat. L'Apôtre souligne ceci d'une manière très claire, en déclarant que le mari ne dispose pas de son corps pas plus que la femme ne dispose du sien, mais que dans le mariage, chacun des conjoints s'est donné à l'autre au point que tout refus des droits maritaux raisonnables serait une injustice et une violation du contrat de mariage. L'Apôtre appelle cela « se frustrer l'un l'autre » (1 Cor. 7 : 5). C'est avant le mariage que l'on doit examiner ces sujets. Il ne serait pas convenable non plus que l'on essaie de lier l'autre, ni que les deux fassent le vœu de célibat dans les liens du mariage. La modération en cela comme en tout autre sujet terrestre doit être la loi, le frein par lequel la Nouvelle-Nature cherchera à maintenir son ascendant sur la chair (\*), en amenant même toutes les pensées du cœur captives à l'obéissance du Seigneur. Aussi désirable que la continence absolue puisse être, l'Apôtre montre qu'elle ne doit pas être imposée par l'un ou l'autre, de crainte qu'elle ne devienne un piège et une tentation à violer les obligations du mariage. Il déclare :

« Que le mari rende à la femme ce qui lui est dû [ce qu'elle pourrait exiger dans les limites raisonnables, naturelles et justes], et pareillement aussi la femme à son mari. La femme ne dispose pas de son propre corps, mais le mari ; et pareillement aussi le mari ne dispose pas de son propre corps, mais la femme. Ne vous frustrez pas l'un l'autre, à moins que ce ne soit d'un consentement mutuel, pour un temps, afin que vous vaquiez à la prière, et que vous vous trouviez de nouveau ensemble, afin que Satan ne vous tente pas à cause de votre incontinence. Or je dis ceci par indulgence, non comme commandement, car je

(\*) Voir les restrictions judaïques de Lévit. 20 : 18 ; 15 : 25.

voudrais que tous les hommes fussent comme moi [continent et libre, pratiquement un eunuque]... Or, je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves qu'il est bon de demeurer comme moi. Mais s'ils ne savent pas garder la continence, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que de brûler » — que d'être consumé par une passion irrésistible qui générerait leur communion avec le Seigneur et pourrait se révéler un piège pour eux. — 1 Cor. 7 : 3-9.

#### « SEULEMENT DANS LE SEIGNEUR »

Comme les injonctions du Seigneur sont raisonnables ! Comme elles sont sages ! Et comme elles sont profitables à ceux qui ont une oreille pour les entendre et pour s'y soumettre ! Que les enfants de Dieu doivent se marier « seulement dans le Seigneur », peut tout d'abord sembler une restriction, une contrainte, une servitude : eh bien ! non ; c'est purement et simplement un conseil. Quiconque suit ce conseil trouvera en fin de compte qu'il en a été béni, et quiconque en fera peu de cas, d'une manière générale, apprendra plus tard, par de pénibles expériences, combien il a manqué de sagesse en agissant ainsi.

Aucun autre contrat, aucun autre arrangement touchant les choses de cette vie présente ne revêt l'importance du contrat de mariage ; et pourtant des personnes à l'esprit assez bien équilibré semblent le traiter d'une manière légère et frivole. Certains parents paraissent réfléchir avec plus de soin et de jugement à l'achat d'une ferme, à l'élevage de leurs bestiaux, de leurs moutons, de leurs chevaux, de leurs chiens et de leurs porcs qu'à la part importante qu'ils doivent prendre à la propagation de l'espèce humaine. Un tel manque de sagesse est difficile à expliquer à moins de supposer qu'ils considèrent le mariage comme une sorte de loterie, où la chance intervient au lieu de la raison ; ou bien qu'ils considèrent que Dieu est le créateur de chaque membre en particulier de la race humaine ; ce faisant, ils manquent de discerner que, touchant notre race, Dieu accomplit une œuvre parfaite dans le premier couple à qui il donna le pouvoir de procréer, pouvoir qui passa à sa descendance. La juste conception de la nature humaine est qu'elle est le type le plus élevé de la création animale, et qu'elle a, comme le reste de cette création, été dotée du

pouvoir de se reproduire selon son espèce. De ce point de vue, il devient tout de suite évident que Dieu n'est pas le Créateur direct d'aucun individu de la famille humaine actuellement vivant, et que les diverses faiblesses, imperfections et faiblesses d'esprit dont souffre la race, ne peuvent en toute équité être imputables à l'œuvre divine, mais à la chute de notre race dans le péché, et aux effets naturels du péché qui tendent de plus en plus à la chute dans l'imperfection, la dégradation, et la mort.

Ainsi, donc, même l'homme et la femme naturels devraient bien réfléchir à propos du mariage, afin qu'ils puissent personnellement contrebalancer dans toute la mesure du possible les influences dégradantes qui affectent la race. Ils devraient, par exemple, discerner la nécessité des lois de consanguinité, afin d'éviter le mariage entre personnes de même sang. De tels règlements n'étaient pas nécessaires au commencement, quand les fils et les filles d'Adam se mariaient entre eux librement et sans dommage car, la race étant encore presque parfaite, aucune faiblesse particulière ne pouvait se transmettre aux enfants ; mais à présent que la race s'est grandement corrompue et que non seulement les maladies mais également les caractéristiques mentales, les traits et les idiosyncrasies se transmettent par hérédité dans les familles, c'est un acte de sagesse — bien plus, c'est un devoir, c'est un acte de justice à l'égard des enfants qu'on voudrait mettre au monde — non seulement d'éviter des unions consanguines de très proche parenté qui pourraient augmenter les particularités et les idiosyncrasies physiques et mentales, mais en outre, l'on devrait autant que possible admettre combien il est à propos de choisir un conjoint qui soit d'un tempérament différent du sien. La nature semble dans une certaine mesure, aider en cette affaire, si bien que de vraie (e)s blond (e)s ou de vrai (e)s brun (e)s préfèrent un conjoint de tempérament contraire.

Cependant, bien que ces règles qui sont le propre de l'homme naturel s'appliqueraient à la Nouvelle-Créature, si celle-ci décidait qu'il est plus sage et mieux de toutes manières pour elle de se marier, l'Apôtre fait encore une autre exhortation pour guider le mariage de la Nouvelle-

Création selon la chair : c'est pour elle de choisir « dans le Seigneur ». C'est ainsi qu'elle serait bien assortie tant dans les choses spirituelles que sur le plan naturel. Certains pourraient faire valoir que si des mariages entre proches parents selon la chair pourraient produire des extrêmes chez les enfants, ainsi des parentés étroites selon l'esprit pourraient aussi se révéler néfastes — de nature à produire des enfants excentriques dans les questions morales et religieuses. Nous répondons : non. Dans la mesure où la nouvelle mentalité (« mind ») est reçue, son influence est contraire aux excentricités de la chair. L'Apôtre déclare : « nous avons la pensée de Christ », « l'esprit de sobre bon sens » — nous considérons les choses du point de vue de Christ. La Nouvelle-Création est engendrée de son Esprit, bien qu'elle soit toujours imparfaite selon la chair ; elle est guidée par l'Esprit au moyen de la Parole pour comprendre la pensée divine en toutes choses.

Il est vrai que cette nouvelle mentalité doit s'exercer au moyen du corps mortel et de son organe cérébral imparfait : néanmoins, bien que les imperfections de la chair puissent, dans une certaine mesure, présenter la nouvelle mentalité sous un faux jour et déformer sa sublime et admirable symétrie, la volonté est supérieure ; la chair est plus ou moins influencée par elle, formée, façonnée, guidée et transformée graduellement, de sorte que qui-conque reçoit la disposition (« mind ») de Christ est certain d'avoir, dans la même proportion, un jugement plus sûr, un raisonnement solide sur toutes les questions et sur tous les intérêts de la vie. Ceci peut ne pas vouloir dire que ce membre de la Nouvelle-Création sera estimé par le monde comme étant plus sage qu'auparavant, mais ce qui est vrai c'est qu'il sera réellement plus sage et que si le monde ne discerne pas que ce membre est de plus en plus sage, c'est parce qu'il est aveugle, manque lui-même de sagesse, n'a pas la disposition de Christ, et considère généralement les choses d'un point de vue déformé par la déchéance et l'égoïsme. La sagesse que nous voulons est celle qui vient d'en haut ; c'est celle, comme l'explique l'Apôtre, qui

nous rendra plus purs, plus pacifiques, plus miséricordieux, meilleurs envers les frères, envers la famille, envers les humains en général — voire même envers les animaux. La sagesse de ce monde, comme l'explique l'Apôtre, est terrestre, sensuelle, diabolique, non pas que tous les gens du monde, hommes et femmes soient sensuels et diaboliques, mais que la tendance générale de la sagesse mondaine pousse dans cette direction ; cela signifie aussi que les humains quoique aveuglés, combattent les lois de l'égoïsme qui les tiennent captifs, tout en cherchant à cacher les chaînes de son esclavage à eux-mêmes aussi bien qu'aux autres.

Par « dans le Seigneur », on devrait comprendre que cette expression signifie beaucoup plus qu'une simple croyance au Seigneur, des lèvres, beaucoup plus qu'à une simple appartenance à l'église nominale. Les gens du monde devraient se marier avec des gens du monde, les gens de l'église nominale devraient se marier avec des gens de l'église nominale ; des croyants justifiés [Edit. : de simples croyants] qui se confient au sang précieux [Edit. : au sang méritoire] de Christ devraient se marier avec des compagnes [Edit. : semblables] justifiées. Mais ceux qui ont franchi le pas d'une pleine consécration et deviennent des membres du corps de Christ, de la Nouvelle-Création, engendrés de nouveau, ne devraient se marier qu'avec des Nouvelles-Créatures — avec ceux-là qui sont « dans le Seigneur » comme membres acceptés du corps de Christ participants de son esprit de sainteté ; en plus, comme nous l'avons déjà montré, chacun devrait veiller à ce que les relations convenables entre sexes soient maintenues. La femme devra veiller à ne marier seulement qu'un homme « dans le Seigneur », qu'elle puisse considérer des points de vue moral, intellectuel, spirituel, comme le chef de la famille — quelqu'un qu'elle puisse « révéler » ; l'homme devrait veiller à marier une personne « dans le Seigneur » qui serait, pour autant qu'il est capable d'en juger, une vraie compagne, pure d'esprit, aimante, douce, serviable, qui ne lui soit pas supérieure ce qui naturellement, l'obligerait à la considérer comme le véritable chef de la famille.

La Nouvelle-Création, en possession de l'esprit de sobre bon sens, devrait observer toutes ces règles du mariage, même si elles sont négligées par les gens du monde qui, eux, ne sont pas guidés par la pensée de Christ mais sont disposés à n'en faire qu'à leur tête, à être guidés par leurs propres caprices ou leur imagination, ou à se tromper mutuellement. Si des doutes surviennent, ne courez pas de risques inutiles, attendez qu'ils se résolvent.

On pourrait objecter que si l'on envisageait le mariage d'un point de vue aussi difficile à satisfaire, les unions seraient beaucoup moins fréquentes. Nous répondons que cela est possible, mais que bon nombre de ceux qui sont présentement mariés, en particulier ceux qui, par la grâce du Seigneur, en sont venus à comprendre plus clairement leur relation avec le Seigneur, en tant que Nouvelles-Créatures, et à avoir connaissance du conseil qu'il donne dans l'intérêt de leur développement spirituel sur des sujets concernant la chair, ils ne se marieraient plus comme ils l'ont fait. Ils sont plus sages maintenant. Pour nombre de personnes mondaines, il semble que la possibilité d'obtenir des tribunaux terrestres, et selon les coutumes, le plein divorce et le remariage, les rende moins prudentes, moins circonspectes touchant le choix d'un époux ou d'une épouse. La Nouvelle-Créature, elle, devrait se souvenir que son union matrimoniale est semblable à celle qui existe entre le Seigneur et l'Eglise, c'est-à-dire perpétuelle; qu'elle n'est pas annulée par un tribunal terrestre quelconque au point de permettre un autre mariage sauf pour l'unique raison spécifiée en Matt. 19 : 9. Pour le peuple du Seigneur, le mariage « dans le Seigneur » est donc un engagement très important qui ne devrait être pris qu'après avoir considéré et examiné dans la prière et la réflexion chaque aspect de la situation dans la mesure de son propre discernement.

La Nouvelle-Création a une autre sécurité dans cette affaire. En raison de son alliance avec le Seigneur, la Nouvelle-Créature a abandonné sa propre volonté et accepté celle de son chef (Tête), le Seigneur; si telle est son attitude d'esprit — un désir sincère de connaître la volonté de Christ (1) à savoir si oui ou non elle doit se marier



et (2) quel est le choix du Seigneur pour elle ; après avoir exercé son meilleur jugement et sa liberté d'agir, elle remettra toute l'affaire au Seigneur et le priera de la diriger selon sa sagesse, acceptant avec le contentement du cœur, les directives ultérieures de la providence divine — qu'elles soient favorables ou contraires à ce que son meilleur jugement avait approuvé. C'est en agissant ainsi et pas autrement que le peuple du Seigneur peut être certain de prendre la bonne manière d'agir. D'après ce qui précède, nous voyons combien il est important que la Nouvelle-Création doive avoir clairement à l'esprit les instructions que donne la Parole du Seigneur sur ce sujet ; qu'elle doive avoir l'esprit même de la Vérité ; qu'elle conserve constamment en mémoire le fait que ses membres sont des Nouvelles-Créatures ; qu'elles ne vivent pas comme le fait le monde, pour jouir simplement de la vie présente, pour élever une famille selon la chair, mais que leur but (ou leur objet ou leur effort) le plus élevé devrait être de marcher selon l'esprit et de suivre les instructions de l'Éternel dans toutes les affaires temporelles aussi bien que spirituelles. Elles devraient avoir toujours à l'esprit le fait qu'elles sont consacrées à l'Éternel, mortes avec Christ aux choses du monde, et que désormais leur but, leur objet essentiel, devrait être d'user de la vie présente et des vases terrestres comme sacrifices de la manière la plus sage possible, dans l'intérêt de la Nouvelle-Créature et de l'œuvre générale qu'elle accomplit pour servir et glorifier le Seigneur, pour s'édifier elle-même et pour édifier les autres de la même foi précieuse dans les grâces spirituelles. Combien il est important que ceux qui sont mariés, que ceux qui ne le sont pas et que ceux qui envisagent le mariage, se souviennent que leur « tout » est déposé sur l'autel, et le seul moyen d'obtenir les choses glorieuses promises ne peut venir qu'en *consommant* le sacrifice, et par conséquent, que toutes les affaires de la vie présente devraient être ordonnées selon tous leurs moyens, de manière à concourir au mieux de leur propre prospérité spirituelle, de la prospérité des frères et de la gloire de notre Chef !

*Il sait*

**J'**IGNORE ma destinée,  
 Dieu me voile les yeux.  
 Il fait sans cesse ma journée  
 Agréable en tous lieux,  
 Et par quelque faveur donnée,  
 Comble mon cœur joyeux.

*J'avance voyant à peine ;  
 C'est assez pour ma foi.  
 Dieu me rend la route certaine,  
 Quand j'observe sa loi,  
 Tandis que je sens qu'il me mène,  
 En me disant : Suis-moi.*

*Protégé par sa sagesse,  
 C'est un bien d'ignorer,  
 Sa main me dirige sans cesse,  
 Et m'empêche d'errer.  
 Mon âme jamais en détresse,  
 N'a de quoi murmurer.*

*Je vais donc sans rien connaître,  
 Ni désirer savoir,  
 Dans l'ombre avec Dieu mieux vaut être,  
 Que seul chercher à voir,  
 Et marcher se fiant au Maître,  
 Que sans foi se mouvoir.*

## CHOEUR

*Oui, n'importe où Dieu me guide,  
 Je le suis satisfait,  
 Toujours sûr de son égide,  
 Je chante : « Il sait, Il sait ».  
 Toujours sûr de son égide,  
 Je chante : « Il sait, Il sait ».  
 « Il sait, Il sait, Il sait. »*

(Hymne 110)

## ETUDE XIII

### OBLIGATIONS DES PARENTS DE LA NOUVELLE-CREATION

D'importantes obligations s'attachent à l'exercice des facultés de procréation. — Influences prénatales. — « Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre ! » — L'influence des écoles du dimanche. — La confiance des enfants. — Le pouvoir de la suggestion dans l'éducation de l'enfant. — Nos enfants dans le temps de détresse (ou trouble). — Amusements convenables et amusements inconvenants. — Mariage des enfants des Nouvelles-Créatures.

**L**ES obligations incombant aux parents sont les plus considérables parmi celles qui se rapportent aux affaires humaines. Le pouvoir de procréer l'espèce humaine, avec toutes les possibilités qui s'attachent à l'être mis ainsi au monde est un pouvoir merveilleux, celui par lequel l'homme se rapproche le plus de la puissance divine. En vérité, c'est cette dernière que l'homme exerce en tant qu'agent de Dieu. La naissance de tout enfant ouvre les horizons dans des directions opposées, soit à son avantage, soit à son détriment, pour le bien ou pour le mal, pour l'honneur ou pour le déshonneur, jusqu'à de prodigieux extrêmes. Il est certain que si l'humanité discernait ce sujet sous son vrai point de vue, l'engendrement des enfants, au lieu d'être le résultat d'une passion et d'un relâchement des principes intellectuels et moraux, serait ennobli et deviendrait une consécration, dans laquelle les responsabilités de paternité et de maternité seraient assumées d'une manière et à un degré tels que, jusqu'ici, bien peu de personnes en vérité ne l'ont fait. Cette idée d'obligation devrait s'étendre non seulement à l'enfant, dont les caractéristiques mentales, morales et physiques dépendent des parents, mais également au Créateur qui a confié aux humains cette merveilleuse faculté de reproduction; car ayant reçu cette charge, ils

devront rendre compte à Dieu de l'usage qu'ils en auront fait.

Ce sentiment de responsabilité s'intensifie quand nous commençons à nous rendre compte que selon l'arrangement divin, non seulement les parents influencent le caractère du futur enfant au moment de son engendrement, mais aussi pendant toute la période de gestation. Durant cette période, l'esprit de la mère, ses pensées, ses dispositions, ses sentiments, marquent tous l'enfant en embryon ; bien plus, dans cette période, la mère elle-même est particulièrement sensible aux influences de son entourage, dont la plupart sinon toutes dépendent du mari. Si l'esprit de la mère est gardé serein et joyeux et son coeur heureux, cela aura une influence favorable sur l'embryon ; mais si, au contraire, elle est tourmentée, fatiguée, chagrinée, accablée par des discordes et des incertitudes, cette détresse marquera sûrement son empreinte sur l'embryon, en lui donnant pour la vie une disposition maussade ou triste ou un mauvais caractère. Si, dans l'entourage, les conditions sont celles de débauche, d'égoïsme et de bassesse, faut-il s'étonner si l'embryon étant ainsi marqué, l'enfant né avec de telles impressions sera médiocre, vil et avec des tendances à la débauche, à l'égoïsme, etc. ?

Qu'on nous comprenne bien ! Nous ne prétendons point que tout le mal qui existe dans le monde constitue un héritage direct de péché et de faiblesse légué par les parents à l'enfant pendant la période de gestation, ni même que tout soit imputable à cette période et à l'éducation que l'enfant reçoit ensuite jusqu'à l'âge d'homme fait ou de femme faite. Nous admettons comme possible que certains méchants hommes et que certaines méchantes femmes aient été de bonne naissance et de bonne éducation. Satan lui-même fut créé parfait et il pécha volontairement contre l'enseignement du Créateur ; pourtant, nous inclinons sérieusement à douter que beaucoup de personnes au caractère vil aient jamais reçu ces deux importants concours vers la droiture. Nous sommes en plein accord avec les Ecritures qui établissent la règle générale sui-

vante : « Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre ; et quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas » [Prov. 22 : 6]. Combien de parents, plus ou moins disposés à contester la véracité de ce texte biblique, se souviennent que c'est au moment même de l'engendrement de l'enfant qu'il faut commencer son éducation, et qu'un enfant engendré dans de mauvaises conditions a besoin qu'on le débarrasse des faiblesses, des sottises et du péché qui l'ont marqué avant sa naissance ?

Nous ne désirons pas laisser à entendre qu'un enfant peut naître parfait dans les conditions actuelles de déchéance et d'imperfection. Au contraire, nous nous souvenons bien de la déclaration du Seigneur : « Qui peut tirer le pur de l'impur ? » [Job 14 : 4 ; voir note Cr]. Nous reconnaissons que chacun de nous peut dire en vérité : « Voici, j'ai été enfanté dans l'iniquité, et dans le péché ma mère m'a conçu » [Ps. 51 : 5 — D.], et nous disons simplement, tout en insistant, que quel que soit ce que le monde peut voir ou ne pas voir sur ce sujet, ceux qui appartiennent à la Nouvelle-Création devraient se rendre compte qu'il est possible, dans une certaine mesure, d'atténuer les souillures et les faiblesses inhérentes à la race déchue. Ils devraient au moins veiller à ce que leurs enfants naissent avec des caractères aussi nobles qu'il leur est possible de leur donner dans les limites de l'arrangement divin. Déchus, ils le seront pourtant, et ils auront encore besoin d'un Sauveur ; sans lui, ils ne pourraient jamais atteindre à la perfection ou être dignes de la vie éternelle. Il est permis à l'homme naturel de percevoir cette vérité dans une certaine mesure et de tirer parti des suggestions que nous venons de faire, mais pas au même point que peut le faire la Nouvelle-Créature.

Quels que soient les efforts qu'il fait, l'homme naturel est toujours naturel — de la terre, terrestre — c'est pourquoi il ne peut imprimer sur sa femme, et celle-ci sur l'embryon, que les pensées et les sentiments que tous deux possèdent eux-mêmes, et ces pensées et ces sentiments sont nécessairement loin d'atteindre le plan le plus élevé, le plan spirituel. Alors que l'entendement de la Nouvelle-

Créature saisit les espérances, les promesses et les idéaux spirituels, et que, à juste titre, il s'efforce de les faire partager « à autant [de personnes] que le Seigneur notre Dieu en appellera » [Actes 2 : 39] par sa vérité et par sa grâce — il s'efforce tout particulièrement de développer des enfants de Dieu — néanmoins, si pour quelque raison, des Nouvelles-Créatures entrent dans des relations matrimoniales et considèrent qu'il est sage de procréer des enfants, elles ont sur ce point un grand avantage sur l'homme et la femme naturels. Ces parents consacrés ont un idéal plus élevé, de plus nobles espérances et aspirations, des joies plus pures, et se rendant compte de l'influence de leurs pensées, de leurs émotions et de leurs sentiments sur l'enfant embryonnaire, ces parents seraient en position de faire pour l'enfant beaucoup plus que ne le pourraient d'autres parents pour leur progéniture.

Dans un ordre d'idées quelque peu analogues, le monde a acquis une sagesse égoïste. Par exemple, ceux qui s'intéressent à la plus belle espèce de boeufs, de chevaux, de moutons, etc., non seulement prennent grand soin dans les accouplements de leurs bêtes, mais en outre, quand ils entreprennent d'élever des chevaux de courses, ils prennent des soins attentifs pour les mères (juments) pendant la période de gestation. Ils pourvoient à tous leurs besoins et à leur bien-être ; les écuries sont propres, brillantes, bien éclairées, et sans savoir avec certitude à quel point la jument peut apprécier des portraits, les éleveurs décorent les murs de son écurie de tableaux de courses de chevaux. En outre, alors qu'elle est pleine, on la mène voir des concours, des courses de chevaux, etc., tout cela dans le dessein de provoquer une forte émulation dont l'impression se reflétant sur son poulain embryonnaire, sera utile, favorisera la rapidité du futur cheval pour le plus grand profit financier et la plus grande joie du propriétaire.

Les parents humains n'ont pas un tel intérêt financier dans leur progéniture, mais ils ont ou devraient avoir un intérêt plus profond et désintéressé. Leurs espérances et leurs ambitions pour leur enfant devraient être de le

voir bien doté de qualités mentales et morales. Bien que la Nouvelle-Créature ne puisse espérer engendrer son enfant à une nature spirituelle (ce qui n'est pas en son pouvoir), elle peut espérer lui donner en héritage terrestre une bonne nature telle qu'elle soit en sympathie étroite avec les choses spirituelles. Tels devraient être certainement son désir, son aspiration et son espérance. Beaucoup d'enfants ont été engendrés par des parents honnêtes et craignant Dieu ; ils en ont été bénis d'une manière correspondante, et cette influence qui a favorisé un noble idéal humain, s'est fait sentir partout où est allé l'Evangile de Christ. En conséquence, les modèles et les règles les plus élevés prévalent plus généralement de nos jours dans des pays civilisés que dans des pays païens, malgré le fait que, d'une manière générale, les chrétiens n'aient apprécié qu'imparfaitement leurs privilèges et leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants.

Pour résumer ce sujet : si les Nouvelles-Créatures s'unissent et se proposent d'avoir des enfants, selon la chair, ils doivent discipliner leur esprit et leurs désirs de manière que le moment de l'engendrement ne soit pas seulement fait d'amour et de respect mutuels, mais aussi de révérence pour le Créateur et d'appréciation du pouvoir procréateur que Dieu leur a accordé, à l'image du sien. Ce devrait être, en outre, une occasion d'appeler par la prière la bénédiction divine, et par la suite chaque jour et à chaque heure, les intérêts de l'enfant devraient être préservés dans tous les arrangements de la vie. On n'y verra pas un simple incident de la vie, mais comme la chose la plus importante. Ce devrait être une occasion spéciale pour exercer les grâces de l'esprit qui devraient avoir été, au préalable, cultivées dans une très grande mesure : la foi en Dieu et en ses promesses, l'espérance, la confiance, la patience, la bonté fraternelle, la douceur, l'amabilité, l'amour. Bien entendu, toutes ces grâces prévalent en tous temps parmi ceux qui appartiennent à la Nouvelle-Création, mais les parents devraient être sur leurs gardes en un tel moment, parce qu'ils se rendent compte qu'ils sont en train d'influencer, de marquer, d'imprimer le caractère d'une autre génération.

Autant que possible, l'intérieur de la maison doit être clair et agréable, l'esprit orienté vers des choses avantageuses telles que la lecture, la correspondance, les mathématiques et les activités pratiques de la vie. On ne doit pas oublier non plus de cultiver le cœur en complet accord avec les principes de justice, d'amour et de sagesse, avec la reconnaissance constante de l'Eternel dans toutes les affaires de la vie, avec la confiance affectueuse mutuelle entre mari et femme, et avec des sentiments bons et bienveillants à l'égard du monde en général. Avec la bienveillance, la justice, l'amour, associés à toutes les affaires de la vie, les conditions seraient des plus favorables, mais on imagine mal une telle condition sans le plus entier concours du mari et sans que toutes dispositions soient prises par lui ; c'est qu'en effet, comme nous l'avons déjà suggéré, à un tel moment, la mère est la moins capable de veiller à tout, même aux choses qui font partie de son domaine habituel dans la famille. Et puis le mari doit faire preuve de la plus grande attention à la conversation qu'il doit orienter dans le bon sens, à la nourriture mentale convenable et fortifiante aussi bien qu'à la nourriture matérielle qu'il doit pourvoir, et par-dessus tout à la pureté de l'esprit de sa femme qu'il animera vers l'Eternel, vers son glorieux plan et vers tous les traits du caractère divin, sa sagesse, son amour, sa bienfaisance, sa justice et sa puissance.

A cela beaucoup de parents chrétiens pourraient répondre que leurs conditions de vie ne leur sont pas favorables au point de leur apporter à ce moment-là toutes les facilités, les aises et la liberté quant aux travaux de la maison. Nous répondons que nous avons purement et simplement esquissé l'idéal, et qu'il appartient à chacun des enfants du Seigneur de chercher à s'en approcher aussi près que possible. Cependant, la Nouvelle-Créature ne devrait jamais oublier que dans cette expérience comme dans toutes les autres expériences de la vie, le Seigneur supplée par sa grâce et par son esprit, à tous les désavantages et déficiences terrestres. Ce consacré, qui se trouve en quelque mesure dans des circonstances défa-



vorables, devrait d'autant plus ardemment chercher dans la prière la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence, afin qu'elle remplisse son cœur et y règne continuellement. L'un des résultats de cette paix du cœur c'est que, malgré les troubles qui peuvent inévitablement environner la mère, l'enfant jouirait sûrement d'une plus grande mesure de paix et d'amour qu'autrement — plus que n'en auraient ses frères et sœurs nés dans d'autres circonstances. Il devrait être moins nerveux, moins irritable, plus calme et plus paisible, plus disposé à ce qui est droit en principe et en conduite.

« INSTRUIS L'ENFANT SELON LA VOIE  
QU'IL DOIT SUIVRE »

« *Celui qui épargne la verge hait son fils* » (Prov. 13 : 24).  
« *Car qui est le fils que le père ne discipline pas ?* » « *Mais si vous êtes sans la discipline... alors vous n'êtes... pas des fils.* »  
— Héb. 12 : 7.

Rien n'est plus éloigné de notre intention que de recommander l'usage à tort et à travers et fréquent de la verge dans l'éducation des enfants. Nous avons, cependant, cité ces passages bibliques, pour montrer la position erronée de ceux qui soutiennent que le châtiment corporel par les parents est mauvais, même s'il est nécessaire. Il est certain qu'un foyer *gouverné* par la verge est un foyer malheureux. Les foyers des Nouvelles-Créatures devraient être gouvernés par l'amour et non par les châtiments corporels. On doit réserver ceux-ci simplement pour une nécessité occasionnelle, pour appuyer les règles de l'amour, et quand on les administre, ce doit être avec une main d'amour, et non avec une main de colère. Les Nouvelles-Créatures, gouvernées par l'esprit de sobre bon sens, apprennent graduellement que l'ordre est l'une des premières lois du ciel, et par conséquent, il doit être l'un des premiers éléments et traits caractéristiques du foyer de la Nouvelle-Créature.

Pourtant, ordre ne signifie pas nécessairement calme absolu, sinon le désert et les nécropoles silencieuses seraient les seuls lieux où règnerait l'ordre. Ordre peut

signifier joie aussi bien que paix, bonheur aussi bien que repos, liberté aussi bien que loi. Ordre signifie loi : pour les Nouvelles-Créatures, la Loi d'Amour, la Règle d'or qui dirige le chef de la maison et sa compagne, de même qu'elle dirige les enfants, faisant des parents des exemples pour les enfants dans toutes les grâces chrétiennes. Loi, même la Loi d'Amour, signifie récompenses et punitions, et dans la famille il appartient aux parents de les dispenser. Ceux-ci, se rendant compte de leurs propres faiblesses, ont besoin à leur tour d'être guidés par le Père céleste afin qu'ils puissent non seulement le glorifier dans leur propre cœur et leur propre volonté, mais pour que leur foyer soit un exemple terrestre de foyer du juste, le foyer de ceux qui ont la pensée de Christ.

Les récompenses qu'ils accordent à leurs enfants devraient être des douceurs et des bénédictions telles que les circonstances peuvent le permettre sous la direction de la providence reconnue, de Dieu. Leurs punitions peuvent être plus ou moins sévères selon l'obstination de l'enfant, mais jamais selon la stricte justice, jamais en essayant d'infliger à l'enfant la pleine mesure de ce que sa conduite pourrait en toute justice exiger, car nous-mêmes nous ne sommes pas sous la justice, mais sous la miséricorde, sous l'amour ; aussi devons-nous manifester la miséricorde, non seulement dans nos rapports avec les autres, mais tout spécialement à l'égard de nos propres enfants dont les imperfections et les défauts leur ont été plus ou moins transmis par nous-mêmes et par nos ancêtres. L'amour peut parfois punir par le refus d'un baiser, comme il peut parfois récompenser d'un baiser ; il peut parfois priver pour un temps l'enfant indocile de la compagnie des enfants obéissants et des plaisirs qu'on leur accorde. La loi d'Amour peut même parfois exercer la verge de la discipline en supprimant un souper ou en ne donnant que le strict nécessaire (du pain et de l'eau) et en n'accordant pas certaines des douceurs et des friandises supplémentaires ; il peut encore parfois recourir à la véritable verge du châtiment pour imposer l'obéissance, et préserver ainsi l'ordre et les bénédictions du foyer, non seulement dans l'intérêt

des enfants obéissants, mais également dans celui de l'enfant puni que l'on espère ainsi bénir et ramener complètement à l'ordre.

Il est à peine nécessaire de recommander aux membres de la Nouvelle-Création de ne pas tenir de propos blessants ou empreints de colère à l'égard de leurs enfants ; ils savent, en effet, qu'un langage de cette sorte ne convient à personne, en aucune circonstance. Au contraire, leur « parole doit être dans un esprit de grâce », d'amour, de bonté, même s'il s'agit de reprendre quelqu'un. Il n'est pas nécessaire non plus de souligner à la classe de personnes à laquelle nous nous adressons le danger de frapper dans la colère ; un coup donné ainsi pourrait blesser l'enfant, non seulement physiquement — en lésant peut-être pour toujours son ouïe — mais aussi en le blessant dans ses affections, en développant chez lui la crainte des parents au lieu de l'amour pour eux qui doit être considéré comme le seul fondement convenable sur lequel sont édifiés l'obéissance et l'ordre dans le foyer. En outre, un coup précipité ou une remarque piquante serait mauvais : cela indiquerait une mauvaise condition d'esprit chez les parents, une condition peu propice à prendre une décision convenable, juste, sur toute affaire, en conformité avec la Loi d'Amour. Le père et la mère se doivent à eux-mêmes, (comme faisant partie de leur propre discipline), aussi bien qu'à leur enfant, de ne jamais infliger une punition sans y avoir suffisamment réfléchi et sans avoir trouvé calmement et sans passion qu'elle n'est pas plus forte mais au contraire moins forte que celle que la stricte justice pourrait à juste titre requérir. Ils se doivent à eux-mêmes également que l'enfant comprenne clairement la situation, la nécessité de préserver l'ordre dans la maison, afin que le bonheur du foyer puisse continuer à bénir toute la maisonnée. Il faut aussi que l'enfant comprenne tout à fait que ses parents n'éprouvent aucune colère contre lui, aucune méchanceté, aucune haine, mais au contraire de la sympathie, de l'amour et le désir de lui faire du bien.

Il est possible que des parents non régénérés essaient de se maîtriser ainsi, mais il leur manquera une assistance

importante pour y parvenir : ne s'étant pas soumis entièrement et complètement au Père céleste, à sa direction et à sa Parole, ils ne peuvent pas comme le feraient les Nouvelles-Créatures, se tourner vers la Loi divine, faire valoir qu'eux-mêmes y répondent, la reconnaissent et font des efforts pour s'y soumettre. Les parents chrétiens disposent — s'ils veulent s'en servir — d'un puissant levier d'action à l'égard de leurs enfants. Ils devraient leur lire dans la Parole que Dieu sanctionne l'autorité des parents, exige qu'ils instruisent l'enfant dans la voie qu'il doit suivre, et en outre qu'ils doivent lui en montrer la nécessité — parce que nous sommes tous déchus et incapables d'atteindre le modèle divin, etc. ; de montrer que tous ces moyens et ces corrections sont des aides nécessaires pour contrecarrer les tendances mauvaises avec lesquelles nous sommes nés. C'est une grande erreur de supposer que l'entendement des enfants n'apprécie pas ces principes, ni ce qui est bien et ce qui est mal, ni la convenance de châtimens justes pour toute mauvaise action et de récompenses pour toute bonne action.

Beaucoup de parents oublient de faire un retour en arrière et de se souvenir combien ils étaient jeunes quand ils apprirent eux-mêmes à apprécier les principes de la droiture, à apprécier le soin de leurs parents à ne pas négliger de reprendre, de corriger et même de châtier lorsque cela semblait nécessaire. Rappelons-nous aussi combien était pénétrant notre sens de la justice quand nous étions enfants — comment, mentalement, nous approuvions la discipline du père ou de la mère lorsque nous comprenions son utilité pour le développement de notre caractère, mais par contre comment nous nous irritions si nous ne discernions pas le principe de justice qui faisait agir nos parents, si nous étions réprimandés ou bien punis pour des choses dont nous n'étions pas coupables, ou si nous étions punis trop sévèrement par rapport à la faute commise. Non seulement c'est le meilleur et le plus sûr moyen de diriger un enfant, que de lui faire discerner ce qui est bien et ce qui est mal, ce qui est vrai et ce qui est faux, ce qui est juste et ce qui est injuste, mais cela constitue

également une éducation du *caractère* de l'enfant, au moment où il est le plus susceptible de recevoir l'influence des parents. C'est là une édification du caractère à un moment où la conscience et le jugement de l'enfant se forment, et où il reconnaît à juste titre ses parents comme ses seuls législateurs. Si cette œuvre d'édification du caractère est négligée dans l'enfance, elle sera beaucoup plus difficile dans l'avenir, sans compter les désavantages qui en résulteront dans l'intervalle à la fois pour les parents, pour l'enfant, pour les voisins et pour les amis.

Il est donc très important de remarquer que l'éducation d'un enfant ne consiste pas seulement à lui apprendre, dans son comportement extérieur, à être poli, propre, obéissant, etc., mais en plus, et en vérité surtout, à établir *dans son cœur des principes justes* : reconnaître convenablement que la pensée de l'Éternel est la seule règle de vie, tant pour les vieux que pour les jeunes. On devrait inculquer la Règle d'or, la Loi d'Amour, de générosité, de douceur, de patience, d'amabilité, de support, touchant les rapports de l'enfant avec les autres membres de la famille, les compagnons de jeu, etc. L'enfant que l'on apprend à être égoïste, ou à qui l'on ne fait pas gentiment remarquer l'égoïsme naturel (en dehors de la présence d'autres personnes), que l'on ne reprend ni ne corrige affectueusement, perd une leçon des plus importantes au moment le plus opportun.

Les parents qui négligent une telle occasion favorable d'instruire l'enfant, de corriger son esprit et son jugement, aussi bien que son comportement extérieur, ne manquent pas seulement l'occasion la plus favorable pour lui, mais ils permettent aux mauvaises herbes de pousser dans le jardin de son cœur où ne devraient croître que les grâces de l'esprit ; ils se préparent ainsi plus ou moins de tribulations pour eux-mêmes dans leurs relations avec cet enfant au cours des futures années. Bien des chagrins, bien des larmes de parents bien intentionnés qui souffrent de l'indocilité, de l'obstination, de l'égoïsme et des « extravagances » de leurs enfants, auraient pu leur être épargnés s'ils avaient rempli leur devoir envers eux quand ils étaient

petits. En outre, ces mêmes parents perdent une grande bénédiction dans leurs expériences personnelles, car il est incontestablement vrai que les parents qui élèvent convenablement leur enfant dans le désintéressement, l'amour, l'obéissance, la révérence envers Dieu, la serviabilité envers les autres, etc., feront pour eux-mêmes des expériences précieuses ; ils croîtront en grâce, en connaissance et en amour dans le même temps qu'ils s'efforcent d'enseigner ces principes à leur enfant. Ils apprendront aussi que l'enfant s'attendra à *trouver* chez eux, dans leur conduite quotidienne et dans leurs rapports avec Dieu, avec les membres de leur famille et avec leur prochain, l'application des principes mêmes qu'ils cherchent à inculquer aux autres. Cela les rendra d'autant plus circonspects dans leur propre langage, dans leur propre conduite, et cette prudence, cette circonspection dans toutes les petites affaires de la vie publique et de la vie privée, développeront sûrement de plus en plus chez ces parents les grâces de l'Esprit du Seigneur, les rendant ainsi de plus en plus acceptables par l'Éternel, et les préparant et les perfectionnant pour le Royaume.

L'atmosphère d'un foyer si pauvre soit-il, devrait être une atmosphère de pureté. Nous savons que, dans nos conditions présentes, une pureté absolue dans les pensées, les paroles et les actions est impossible, comme est absolument impossible une pureté matérielle là où l'air est rempli de suie et de poussière. Pourtant, chaque foyer chrétien devrait être de la plus grande propreté possible ; aussi exempt de la saleté et des immondices de l'extérieur que les circonstances le permettront, et aussi exempt de l'obliquité et de la souillure morales que peuvent l'être des vases terrestres imparfaits. Chaque enfant devrait être capable de se souvenir de son foyer, si humble fût-il et si modestement meublé fût-il, comme d'un lieu pur, d'une maison de Dieu, d'un saint lieu. Il devrait pouvoir se reporter en arrière, et se souvenir encore de la voix de la prière à l'autel de la famille, des mots tendres du père ou de la mère à diverses occasions, et de l'ambiance générale de paix et de calme grâce au contentement et à la soumission à la providence divine. Il devrait pouvoir percevoir le doux parfum d'amour

qui régnait au foyer et s'associait à chaque membre, se manifestant par la douceur, l'amabilité, la bonté, l'esprit d'assistance mutuelle.

On peut espérer que l'enfant engendré et élevé dans une telle atmosphère d'amour désire plaire à l'Eternel et lui obéir dès les premiers moments de sa prise de conscience. Dès qu'il atteint l'âge de dix à douze ans, on devrait l'encourager à considérer la convenance pour lui-même de se consacrer pleinement à l'Eternel, à se souvenir que sa position devant l'Eternel durant la période d'immaturité de jugement tient à celle de ses parents, mais que dès que l'esprit de l'enfant est mûr, l'Eternel espère que ce dernier fera une consécration personnelle. Même si un tel enfant ainsi éduqué négligeait ou refusait de se consacrer à l'Eternel, nous pouvons être sûrs que les influences du foyer paternel persisteraient, bien que si, ayant atteint l'âge de maturité il n'a pas fait d'alliance avec l'Eternel, il puisse avec raison hésiter à s'approcher du trône de grâce — hésiter à revendiquer auprès de l'Eternel la bénédiction qu'il a promise à ceux qui *lui appartiennent*, puisqu'il a refusé de lui appartenir. Néanmoins, il gardera encore un précieux souvenir des moments de la prière et de la surveillance divine attentive sur le foyer de son enfance et sur la maisonnée ; il y aura aussi constamment en lui une aspiration à la protection divine, au privilège de s'approcher du Créateur avec le cri « Abba, Père » et d'être en rapport avec lui. Si, un jour, il a à son tour des enfants, il éprouvera instinctivement le désir de les élever comme lui-même fut élevé, et toutes ces influences s'exerceront graduellement sur son cœur, et il est fort probable qu'au moins à ce moment-là il se consacrera. De toutes manières, il aura bénéficié de l'influence d'un foyer pieux, d'une sainte protection contre des excès dans lesquels autrement il aurait pu tomber.

Comparez un tel foyer au doux parfum d'amour, de bonté, de patience, d'amabilité, avec un autre où ne se manifeste pas l'Esprit du Seigneur, un foyer où l'égoïsme fait la loi, où l'enfant assiste aux querelles entre ses parents, où chacun ne cherche que son propre intérêt aux dépens de

l'autre, où l'enfant n'entend que réprimandes, plaintes, reproches, paroles de colère, sons discordants, etc. Cette atmosphère devient contagieuse parmi les enfants qui, à leur tour, se querellent entre eux à propos de leurs petites affaires, se parlent méchamment les uns aux autres et maintiennent la maison dans une perpétuelle agitation. La pratique constante de l'égoïsme au foyer développe cet organe dans la mentalité de l'enfant et dans sa conduite.

Si, d'une voix furieuse, le père ou la mère l'appelle « petit vaurien » [ou « gredin », « coquin », « canaille » — Trad.], l'enfant tout d'abord blessé dans ses sentiments par de telles réflexions à l'encontre de son caractère, s'endurcira et petit à petit, apprendra à se glorifier d'être un petit vaurien. Lorsque, la première fois, il entend sa mère en colère et impatiente s'exclamer : « Je vais te donner une raclée à te laisser sur le carreau », ou bien « Je vais te casser les reins », nul doute que ces paroles produiront une certaine terreur dans le cœur de l'enfant, mais il ne lui faudra pas longtemps pour apprendre que ce ne sont là que vaines menaces dont il a comparativement peu à redouter, et petit à petit, comme il apprendra que les lois civiles du pays ne permettraient pas à son père ou à sa mère de telles violences, son entendement d'enfant conclura que son père ou sa mère avaient bien le vouloir de lui faire mal, mais tout simplement que cela ne leur est pas permis. Dans ces conditions l'amour instinctif qu'il avait dans son esprit d'enfant est banni. Il trouve que son père et sa mère manquent à leurs promesses qu'ils font fréquemment sans la moindre intention de les tenir. Ainsi, l'enfant apprend-il à mentir, à menacer, à promettre, à tromper les autres sur ses véritables intentions. Dès lors, est-il surprenant qu'un tel enfant devienne un adulte au cœur dur ? Ce qui est plutôt surprenant, c'est qu'avec une mauvaise éducation ou une éducation médiocre ou l'absence d'éducation, le monde civilisé ne soit pas beaucoup pire qu'il ne l'est.

#### ENFANTS NÉS DANS LA JUSTIFICATION

Dans toutes ces questions, la Nouvelle-Créature a un avantage positif sur tous les autres sous le rapport de ses



enfants. Pour commencer, ils devraient naître dans de meilleures conditions, être mieux pourvus de qualités à la naissance ; et dès la plus tendre enfance, l'on devrait encourager cet avantage prénatal. Le bébé né de quelques jours est presque certainement nerveux, irritable et inquiet si la mère l'est elle-même ; il y a de la mère à l'enfant, une influence non seulement par le lait maternel, mais d'une manière télépathique, électrique. Ainsi, quel grand privilège possède la Nouvelle-Créature qu'habite l'Esprit du Seigneur, avec sa paix, son amour et sa joie ; et quelle faveur est celle de l'enfant qui est l'objet d'un tel soin ! Humainement parlant, ses possibilités sont bien plus grandes si on les compare à celles des autres quant à sa noble virilité ou féminité. Du point de vue de la Parole de l'Eternel, grand est son avantage si nous nous souvenons que les enfants des consacrés du Seigneur, comme eux-mêmes, sont sous la surveillance de la providence divine dans toutes leurs affaires, que les enfants des croyants ont aussi la promesse que « toutes choses concourront ensemble à leur bien » !

Il n'est pas difficile de comprendre que les enfants des Nouvelles-Créatures auraient une position *justifiée* (\*) devant Dieu à cause des relations qu'ont leurs parents avec Dieu et avec eux. De même que la désobéissance d'Adam et d'Eve et leur éloignement du Père céleste ont amené l'éloignement de leurs descendants, ainsi aussi la réconciliation du peuple de l'Eternel, par les mérites de la grande propitiation, non seulement les fait rentrer en harmonie avec Dieu, mais leurs enfants sont également comptés pour [tenus pour, regardés comme — Trad.] justifiés par l'intermédiaire de leurs parents, et à cause d'eux, jusqu'au moment où ils auront l'intelligence et la volonté d'agir par eux-mêmes. Cependant, la question est plus complexe, lorsque l'un des parents appartient au Seigneur et que l'autre lui est étranger, mais l'Apôtre nous donne l'assurance que dans ce cas, Dieu regarde l'enfant comme lui appartenant, parce que l'un de ses parents est le disciple du Seigneur. L'influence du parent croyant, consacré, est considérée com-

(\*) « A l'essai ». — Edit.

me compensant et dominant celle du parent non consacré, pour ce qui concerne l'enfant. A ce sujet, l'Apôtre déclare :

« AUTREMENT VOS ENFANTS SERAIENT IMPURS  
[PECHEURS, CONDAMNES] »

« Car le mari incrédule est sanctifié par la femme [croyante], et la femme incrédule est sanctifiée [concernant le sujet à l'examen, c'est-à-dire, celui de la progéniture des époux] par le mari [croyant]; puisque autrement vos enfants seraient impurs [pécheurs sous la condamnation, non justifiés, sans relation avec Dieu, étrangers à ses soins et à ses bénédictions]; mais maintenant [en raison de cette disposition de la grâce divine] ils sont saints [c'est-à-dire dans un état de justification(\*)] acceptable par Dieu, grâce auquel il peut traiter avec eux, mais non comme avec des ennemis] ». — 1 Cor. 7 : 14.

La question de l'éducation convenable des enfants peut être une question difficile, mais qui, pour le Seigneur, n'est pas trop difficile à régler. C'est pourquoi les parents (le père ou la mère) devenus chrétiens, peuvent espérer que la grâce du Seigneur abondera touchant leurs affaires, proportionnellement à leurs difficultés. Ils devraient rechercher avec le plus d'ardeur possible, la sagesse et l'assistance qui viennent d'en haut, afin de pouvoir accomplir convenablement ses devoirs dans les circonstances les plus difficiles. La grâce du Seigneur nous suffit dans toutes les conditions. Le fait que l'un des parents soit une Nouvelle-Créature, et l'autre un incrédule, ou un non-consacré, ne change en rien l'arrangement divin concernant le chef de famille. Cette fonction revient encore au mari, et s'il est une Nouvelle-Créature, il lui faut diriger les affaires de sa famille aussi bien qu'il en est capable selon les circonstances, et guidé par la sagesse d'en haut qui lui est promise. Si la femme est la Nouvelle-Créature, son sobre bon sens, son attachement aux principes de la droiture, son amabilité, sa douceur, sa prévenance, sa sollicitude devraient en faire un tel joyau dans la famille, devrait tant faire briller sa lumière devant son mari, que ce dernier

(\*) « ... de justification à l'essai avec Dieu ». — Edit. [v. Avant-propos de l'Auteur]. — Trad.

pourrait prendre plaisir à lui laisser pratiquement la direction complète des enfants pour laquelle il discernerait qu'elle est spécialement compétente. Cependant, quelle que soit l'autorité qu'elle devrait exercer, ce serait en tant que déléguée de son mari qui, saint ou pécheur, est le chef responsable de sa famille.

Pareillement, le mari qui fait briller sa lumière devrait s'attendre à ce que sa femme, aussi bien que ses enfants, discernent la différence qui le marque des hommes irréguliers, son esprit d'amour, son amabilité, sa serviabilité et son esprit de sobre bon sens. Néanmoins, si ces résultats escomptés ne se produisent pas, si plus il est fidèle, plus grande est l'hostilité de sa partenaire incrédule, au point même de rendre une séparation nécessaire, souvenons-nous que le conseil du Seigneur nous a avertis que telle pourrait être notre expérience, en disant : « Ne trouvez pas étrange le feu ardent qui est au milieu de vous, qui est sur vous pour votre épreuve » et aussi « Les ennemis d'un homme seront les gens de sa maison ». Et encore : « Je ne suis pas venu mettre la paix sur la terre, mais l'épée » Bien que mon message soit un message de paix et de bénédiction dans le présent, il provoque fréquemment la querelle, parce que les enfants des ténèbres haïssent la lumière, et que beaucoup d'entre eux, trompés par l'Adversaire et les faiblesses de leur propre nature déchue, veulent le combattre continuellement. Ne trouvez pas cela étrange, considérez cela comme faisant partie de votre épreuve, endurez-la comme permise par le Seigneur jusqu'à ce qu'il vous ouvre une porte pour en sortir.

Certaines personnes qui sont devenues des consacrées du Seigneur, des membres de la Nouvelle-Création, demandent un avis, disant : « J'ai été mal enseignée au début de mon expérience chrétienne dans l'église nominale. On me fit comprendre qu'ayant adopté une religion, j'étais sauvée ; je n'avais besoin de rien d'autre que d'aller simplement à l'église régulièrement et payer ce qui est dû. Je ne reçus aucune instruction, ou bien peu, sur la nécessité de déraciner le péché et l'égoïsme de mon propre cœur, et de les remplacer de plus en plus par l'Esprit du Seigneur

avec ses richesses d'amour et toutes les grâces intérieures qui en découlent. Je donnais à mon mari tout mon temps disponible et toute mon énergie pour l'aider dans ses affaires et pour nous efforcer à nous élever dans le monde ; je fus laissée dans l'ignorance de ce que signifiait mon engendrement de l'Esprit ; je ne savais pas non plus que je devais cultiver le renouvellement de mon entendement pour qu'il s'affectionnât de moins en moins aux choses de la terre et de plus en plus au caractère, aux grâces, à la puissance et à la croissance célestes. Pendant ce temps, mes enfants naquirent. Je présume qu'ils ont hérité ces traits de mon caractère que je cultivais pendant mes gestations ; après leur naissance, j'ai discerné à quel point ils furent tristement négligés d'après ce que je comprends maintenant sur l'éducation convenable d'un enfant et sur le vrai devoir d'une mère qui est une Nouvelle-Créature dans le Christ Jésus. A présent mes enfants sont turbulents, entêtés, égoïstes, désobéissants. Non seulement ils manquent de révérence pour Dieu, mais encore ils n'ont aucun respect pour moi, ni pour mes convictions religieuses. Que puis-je faire pour eux ? Je comprends bien que l'Eternel me pardonne, par Christ, d'avoir par ignorance manqué à mon devoir envers eux dans le passé. Je me rends compte aussi que je suis simplement en train de récolter ce que j'ai semé et que mes expériences présentes ne sont qu'une juste rétribution pour avoir négligé mes devoirs dans le passé. Ah ! où était mon sens chrétien ? Comme je manquais de l'esprit de sobre bon sens et où étaient mes instructeurs et guides religieux qui non seulement m'enseignaient mal touchant le caractère de Dieu et son plan, mais ne m'enseignaient même pas le plus simple des devoirs naturels — mes obligations maternelles ? Hélas ! Je comprends que j'ai dépensé mon argent à entretenir ces conducteurs religieux pour ce qui n'était pas du pain, pour ce qui ne satisfaisait pas, ni temporellement, ni spirituellement ! Mais à présent, quel est mon devoir ? Quelle ligne de conduite dois-je suivre ? Comment puis-je rectifier, dans toute la mesure du possible, ma négligence du passé ? »

Nous répondons à ces demandes que sur ce sujet comme sur n'importe quel autre sujet, le peuple du Seigneur ne devrait pas s'affliger comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Sans aucun doute, il plaît au Seigneur que nous regrettions d'avoir manqué à nos devoirs dans le passé, et il ne lui plaît pas moins que nous lui demandions pardon pour de tels manquements, que nous lui promettons une plus grande fidélité dorénavant à rechercher quelles sont nos obligations envers ceux qui dépendent de nous, et à les remplir. Il lui plairait sûrement que les expériences présentes que nous faisons avec des enfants indisciplinés, nous les acceptions avec patience, avec indulgence, comme faisant partie d'un châtiment pour nos péchés d'omission ou de commission dans leur éducation ; reçues de cette manière, ces épreuves peuvent servir à nous polir et à nous préparer pour le Royaume.

Quant au devoir de cette mère envers de tels enfants, il consiste indubitablement à commencer par leur enseigner les leçons qui auraient dû leur être enseignées dans leur jeune âge : la responsabilité envers l'Éternel, les principes d'équité, de justice, d'amour les uns envers les autres et envers tous. Toute cette instruction devrait être donnée avec un grand amour, une grande indulgence et une grande patience ; ce serait ainsi pour l'enfant une remarquable leçon de la puissance de la grâce dans le cœur de sa mère. Selon l'âge de l'enfant et suivant d'autres circonstances en rapport avec lui — jusqu'à quel point de mauvais principes étaient enracinés, etc. — on devrait attendre les résultats avec patience. Si des *restrictions* paraissaient absolument nécessaires, on devrait les appliquer avec douceur, avec considération et en les expliquant. L'autorité des parents devrait être établie avec bienveillance et non avec rudesse. On ne devrait pas s'attendre à ce que des enfants qui ont été habitués à régner dans la maison deviennent instantanément bons et obéissants. On devrait rechercher la sagesse d'en haut dans tous les détails des arrangements et du gouvernement du foyer, car aucun étranger à la maison n'est compétent pour comprendre à fond toutes les affaires de la famille d'un autre, ni pour donner des

directives précises pour la gouverner d'une manière convenable.

Deux principes devraient servir de guides : en tout premier lieu, l'amour pour l'Éternel et pour les enfants, et cet amour devrait être guidé et dirigé par la Parole de Dieu ; et en second lieu, on devrait continuellement avoir recours à la Parole de Dieu comme étant la source de l'autorité et de l'instruction. En outre, tous les parents devraient apprendre à traiter leurs enfants avec considération. Qu'ils soient des enfants bien élevés ou non, ils devraient se rendre compte que leur père ou leur mère respecte leur conscience et leur jugement, et qu'il (ou elle) essaie d'agir à leur égard en accord avec ces éléments de caractère. En particulier, lorsque l'enfant devient un adolescent, on doit faire appel à sa raison et abandonner dans la même mesure la force et les châtiments corporels.

Dans une certaine mesure, on doit trouver dans presque tous les êtres humains le principe de justice auquel nous avons déjà fait allusion, et en particulier s'il se trouve que le sens de la justice est soutenu par l'égoïsme. Ainsi, lorsque l'enfant devient un adolescent, il sent d'une manière instinctive qu'il a franchi une ligne de démarcation, qu'on ne devrait plus le traiter comme un enfant, mais comme un camarade, qu'on ne devrait plus lui *ordonner* mais lui demander de faire quelque chose ; désormais, on ne devrait plus *exiger* de lui qu'il rende strictement un compte de tout ce qu'il gagne, mais lui permettre une plus grande liberté d'action et une plus grande personnalité qu'auparavant. Des parents sages, justes, affectueux ne devraient pas essayer de violer ces droits qu'apporte la maturité ; au contraire, à partir de ce moment, ils devraient chercher à agir avec le fils ou la fille comme avec un plus jeune frère ou une plus jeune sœur — comme un conseiller et comme le meilleur ami. De bons parents, à ce propos, manquent parfois de sagesse et d'esprit de justice, et abusent de l'autorité que l'enfant a admise jusque-là. Ils ne tiennent pas compte de sa virilité ou de sa féminité, et ils essaient de maintenir le caractère impératif de leur autorité ; ils y parviennent parfois plus ou moins, mais, croyons-nous, ja-

mais à leur réel avantage, ni à celui de leurs enfants. Ils savent, aussi bien que l'enfant d'ailleurs, qu'ils profitent de sa docilité et que si l'enfant voulait se rebeller, les choses se régleraient vite autrement. Les parents devraient réfléchir et comprendre que leur comportement peut porter préjudice à la véritable affection qu'il a pour eux. Il discerne cette marque d'égoïsme et d'injustice dans la conduite de ses parents dont il avait autrefois jugé les sentiments d'une manière différente. Ainsi l'amour filial est-il sapé à ses racines mêmes, et il est possible que les parents apprennent avant de mourir l'erreur qu'ils ont commise, même si elle leur a réussi temporairement. Nous ne voulons pas dire par là que les obligations de l'enfant cessent dès qu'il atteint l'âge adulte. Bien au contraire. Nous estimons, d'accord avec la législation civile du monde, qu'un enfant est tenu de pourvoir aux besoins de ses parents jusqu'à leur mort, et aussi longtemps qu'il en aura la force. Ce que nous voulons montrer, c'est que si, avant la maturité de l'enfant, les parents ont pleine autorité sur lui, après sa maturité l'enfant a sa propre personnalité, son individualité qu'il faut reconnaître et à laquelle il faut faire appel. Il est du devoir de l'enfant de pourvoir aux besoins de ses parents, mais si ces derniers les lui demandent comme il faut, l'enfant s'exécutera d'autant plus promptement et de bon cœur. L'obligation de l'enfant envers ses parents âgés qu'il doit soutenir correspond exactement à la responsabilité des parents en ce qui concerne les soins et la protection qu'ils doivent à leur enfant jusqu'à ce qu'il parvienne à une certaine maturité. Il est tout à fait rare que les parents qui ont agi avec justice et amour à l'égard de leur enfant soient laissés dans le besoin si l'enfant a la force de les soutenir.

Pendant que nous examinons les devoirs des parents envers leurs enfants, diverses questions se posent à propos de la limite convenable des études, les restrictions raisonnables quant au genre de lecture et de savoir qui doit meubler l'esprit. Nous sommes de ceux qui apprécient hautement la valeur d'une éducation, et cependant nous croyons qu'il faut exercer une grande sagesse sur ce qui constitue

une éducation. L'éducation est comme un poli. Presque toutes les pierres peuvent être rendues belles en les polissant avec soin, mais un fin polissage ne convient pas à toutes les pierres. Dans le cas d'un diamant ou d'un rubis ou d'une autre pierre précieuse, le polissage est absolument nécessaire pour développer les qualités latentes de la pierre ; sans les facettes, on ne pourrait apprécier sa splendeur et la pierre ne pourrait briller de tous ses feux. Pourtant, on perdrait son énergie à polir de la même manière des pavés. Pire encore, ce polissage rendrait le pavé trop précieux, trop beau, pour l'employer comme pavé. En outre, ayant des facettes il serait moins utilisable comme pavé que si on n'y avait pas touché ou si on l'avait taillé grossièrement pour le mettre exactement à sa place.

C'est ainsi qu'en matière d'éducation, nous comprenons le polissage de l'esprit par le « programme classique » du collège. Certains en retireront un profit, d'autres un dommage. Qui n'a pas connu des hommes si instruits qu'ils ne pouvaient pas occuper dans la vie la place à laquelle leurs talents naturels les destinaient ? Ils étaient trop instruits, et tel l'homme de la parabole, ils ne pouvaient bêcher, ils avaient honte de mendier et ils étaient inaptes à n'importe quelle occupation. Si, dans la providence du Seigneur, les parents ont trouvé que leur enfant est un très brillant sujet et que cette providence a favorisé leurs affaires de sorte que leur situation financière et d'autres considérations permettent à cet enfant l'entrée au collège, ils feront bien de rechercher si ces indications marquent bien la direction du Seigneur quant à leur devoir envers l'enfant, après quoi ils devraient agir selon leurs convictions. Néanmoins, s'ils l'envoient au collège, à l'époque où nous sommes, ils devraient éprouver une grande inquiétude, une grande crainte, celle de voir ce brillant extérieur selon la sagesse de ce monde effacer tout le brillant de la foi, du caractère et du cœur, tout ce poli qu'eux-mêmes, en tant que parents et, à juste titre, instructeurs, lui ont donné depuis son enfance et avant sa naissance.

Le peuple de Dieu de la Nouvelle-Création devrait apprendre à apprécier l'éducation du cœur, du caractère et de



la foi en Dieu comme étant supérieure à tous égards à celle que l'on peut obtenir dans les écoles de ce monde. Ils devraient apprécier que la « sagesse d'en haut, premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits » est plus désirable que toute la sagesse de la terre. Ils devraient réfléchir pour savoir si leur enfant est bien enraciné et fondé en caractère, en principe, en fidélité à l'Éternel et à sa Parole au point que les tendances athées des écoles de nos jours, et leurs enseignements rationalistes appelés Haute-Critique, Evolution, etc., ne pourraient jamais supplanter la foi bien fondée en l'Éternel et en sa Parole. En vérité, le danger est si grand que nous serions plutôt enclin à nous contenter de l'instruction que l'on peut obtenir dans les écoles publiques, les cours complémentaires ou les écoles préparatoires.

Nous écrivons cet avis, pleinement conscient qu'il paraît stupide ou pire encore à l'esprit mondain. Néanmoins, nous avons appris à voir les choses de ce que nous croyons être le point de vue divin et nous recommandons à tous les consacrés du Seigneur que, sur le présent sujet comme sur tous les autres, ils fassent tous leurs efforts pour rechercher ce point de vue : celui du Seigneur. Nous pourrions ajouter, en outre, que dans les temps d'intense activité que nous vivons, avec la précipitation, l'agitation et le nervosisme de notre époque, celui qui jusqu'à vingt et un ans, passe sa vie à l'école à se polir pour son travail futur dans la vie, a manqué une autre forme d'école qu'emprunte le garçon qui, terminant sa scolarité à, disons quatorze ou quinze ans, suit une autre discipline dans une profession quelconque où il doit « gravir les échelons ». Lorsqu'il aura eu ainsi six ans d'apprentissage, il est probable qu'il sera plus capable de faire face aux conditions actuelles que celui qui aura passé le même nombre d'années dans la discipline du collège.

Quant au jeu : l'un des principaux avantages du jeu, c'est l'exercice agréable qui y est associé, car c'est un fait indiscutable que l'exercice pratiqué avec plaisir est beaucoup plus profitable que ne le serait le même exercice exactement, s'il était exécuté comme une corvée. Par quelque

chimie inconnue de notre organisme, l'esprit (« mind ») et ses dispositions sont pour quelque chose dans toutes les fonctions vitales. Quand nous sommes joyeux, notre esprit coopère bien mieux avec toutes les forces et toutes les fonctions naturelles au développement de notre organisme et à la réparation des forces perdues. Mais c'est une idée erronée de croire que faire ce qui est utile est une besogne pénible et que l'on n'éprouve du plaisir que si l'on fait une chose sans utilité — un jeu. Nous pensons, au contraire, que cette erreur a conduit beaucoup de gens raisonnables à folâtrer et à paresser alors, qu'au contraire, ils auraient dû résister aux impulsions naturelles de la nature déchue dans cette direction. Le « jardin d'enfants » est un mouvement relativement récent que nous estimons être sur la bonne voie : rendre l'instruction agréable aux enfants. Tous les autres plaisirs accordés par les parents sages devraient s'inspirer quelque peu du même principe : ne rien approuver qui soit simplement une perte de temps et d'énergie.

On devrait s'assurer la détente et la récréation surtout par un changement d'occupation, plutôt que par la paresse et un exercice inutile. La petite fille prend plaisir à habiller sa poupée et à la soigner, et à « jouer au théâtre ». Le petit garçon « joue à l'épicier », et avec du sable, etc., en guise de marchandises, il fait des affaires imaginaires en vendant du thé, du café, du sucre, des pommes de terre ; ou bien il « joue au cheval » comme conducteur d'attelage, ou bien il s' imagine être un prédicateur ou un missionnaire ou un instituteur ou un docteur. Tous ces jeux sont dans le bon sens et doivent être encouragés chez les petits. Lorsque les enfants grandissent, ces jeux devraient cesser et les enfants devraient trouver à se distraire en aidant leurs parents ou les tuteurs ou autres aux travaux du ménage ou dans le vrai magasin ou dans le vrai atelier. Si on leur enseigne à trouver plaisir à ce qui est utile, à ce qui rend service aux autres, financièrement ou autrement, si on leur enseigne que l'oisiveté est un péché et une honte, un discrédit sur quiconque s'y adonne et une perte inutile d'occasions précieuses, ils seront bien préparés à faire

face aux devoirs de la vie avec plaisir, et à ne pas envier ceux qui gaspillent à la fois le temps et l'argent à regarder un jeu de ballon ou à participer à tout autre chose aussi stupide et sans profit.

On devrait inculquer dès l'enfance l'économie de temps et de ressources, non dans le but de cultiver l'égoïsme, mais pour développer l'idée d'économie conforme à la volonté divine de ne rien gaspiller. Après avoir rassasié la multitude, le Maître ordonna de ramasser et non de gaspiller les morceaux de reste, montrant par là sa pensée que, en toutes choses, il n'y ait aucun gaspillage, que nous sachions nous rendre compte que nous sommes responsables devant lui pour chaque instant, chaque dollar, chaque journée, non que cette responsabilité nous maintiendrait dans la crainte, mais une responsabilité qui se réjouit de connaître la volonté divine, d'être aussi complètement que possible en accord avec elle, qui discerne qu'une telle conduite plaît à l'Éternel, et que par conséquent nous pouvons nous en réjouir pleinement.

#### COMMENT EXERCER CONVENABLEMENT L'ESPRIT DE L'ENFANT

A mesure que l'enfant grandit et qu'il se rend compte de tout ce qu'il y a à apprendre dans le monde, on devrait l'encourager à lire, mais dès le début, on devrait lui enseigner à distinguer sagement entre la « balle » de la fiction et le « grain » de la connaissance. On devrait lui montrer que chaque « balle » de fiction introduite dans son esprit est plus mauvaise que sans valeur, elle est un préjudice, une gêne sans compter le temps précieux perdu qui aurait pu être mieux employé à amasser des connaissances si rapidement nécessaires pour accomplir convenablement ses devoirs dans la vie. On devrait l'encourager à lire des livres instructifs et non des romans. Il devrait bien connaître l'histoire de son pays et avoir une connaissance raisonnable du reste du monde. Il peut l'obtenir au moyen de récits : nous n'entendons pas simplement par là la succession des royaumes, des batailles et des généraux, mais surtout les œuvres qui montrent le développement social,

moral et intellectuel des âges passés, et du monde tel qu'il est aujourd'hui. On devrait montrer à l'enfant, d'une manière plaisante et agréable, l'importance de ces connaissances comme un trait dominant de son éducation pour son avenir ; on devrait faire appel à sa raison et à son jugement, et s'assurer ainsi le concours de sa volonté en faveur d'une telle lecture éducative et en opposition à toute littérature sans valeur, de violence, de rêverie qui lui fera du mal et le laissera désarmé devant les devoirs de la vie.

### LE FLEAU DES MAUVAISES SUGGESTIONS

Ce qui suit a paru récemment dans les colonnes de *Church Standard*. Il s'agit de la critique d'un roman, et illustre le plus mauvais côté de la leçon que nous voudrions inculquer :

« L'une des pensées les plus effrayantes ressortant de ce sujet est la permanence des impressions ignobles dans la mémoire humaine. Il y a des années — peu importe combien, ni si cela s'est passé dans notre pays ou ailleurs — une dame gisait sur son lit de mort. Elle était jeune encore et avait connu une vie exceptionnellement à l'abri du besoin. Elle avait été la pureté incarnée dans toutes ses actions et ses paroles. On ne croyait pas qu'elle eût jamais eu l'occasion d'entendre un seul mot ordurier de toute sa vie. Or, dans son délire, elle débita devant ses amis et ses serviteurs un torrent d'imprécations obscènes qui les frappèrent de terreur et de stupeur. Où avait-elle jamais pu entendre pareils mots ? Ils ne pouvaient l'imaginer et ils ne le surent jamais. Mais devaient-ils en conclure qu'elle avait secrètement aimé ces mots et les avait retenus avec avidité ? Non pas. Ce que l'on peut vraiment supposer, c'est que, les ayant entendus à un mauvais moment, elle les avait complètement détestés et que, dans son effort même pour les oublier, elle les avait tellement gravés dans sa mémoire qu'ils lui étaient restés jusqu'à l'heure de la mort. Ce n'est pas seulement là une opinion charitable, c'est la conclusion juste et raisonnable. Mais, elle ne serait pas toujours valable. Quand l'esprit et l'imagination ont été ouverts et gardés ouverts pendant de nombreuses heures et de nombreux

jours à la réception de pensées impures, et à la contemplation d'images obscènes, qui pourra dire l'effet dégradant d'une telle association mentale ? De toutes les mauvaises choses de ce monde rempli de maux, nous ne connaissons rien de si terriblement effrayant dans sa subtilité et dans la permanence de son influence corruptrice qu'un mauvais livre écrit par un homme de génie ».

L'élément religieux de l'esprit de l'enfant exige une éducation spéciale, et en cela les parents chrétiens devraient être ses tuteurs. Dans la condition de confusion où se trouve actuellement le monde sur les sujets religieux, et dans l'attitude plus avancée qu'il a touchant l'école publique et l'instruction publique, toute tentative d'enseigner une religion quelle qu'elle soit est sûre d'entrer en opposition avec les préjugés ou les croyances de certains des intéressés. C'est pourquoi il est juste que les écoles publiques soient libres de tous faux-semblants religieux, toutes instructions, formes et cérémonies religieuses. Malgré tout le respect que nous avons pour la Bible, la Parole de Dieu, nous croyons que, du fait que les Juifs sont opposés aux enseignements du Nouveau Testament, que beaucoup de ceux qui sont sous l'influence de la Haute-Critique sont opposés à une grande partie de l'Ancien Testament aussi bien qu'au Nouveau, que certains incrédules, sceptiques, bouddhistes, Théosophes, etc., sont opposés à la Bible tout entière, tandis que d'autres sont en désaccord avec la version commune ; étant donné également que toutes ces classes de gens sont imposées pour l'entretien des écoles et qu'ils exigent de pouvoir les fréquenter, il est à la fois juste et sage de se dispenser de tout exercice religieux dans les écoles, et de ne pas se servir de la Bible en tant que livre religieux, mais purement et simplement comme une histoire ancienne, plutôt que choquer tant de personnes qui ne partagent pas nos convictions.

Connaissant notre profond respect pour la Bible, la Parole inspirée de Dieu, il est possible que cette suggestion paraisse étrange à certains, mais pourtant nous croyons que c'est une ligne de conduite convenable, en accord avec la Règle d'or. Il est vrai que nous sommes peut-être une

si petite minorité que notre influence, si nous choisissons de l'exercer, serait faible ; les Nouvelles-Créatures ne doivent pas se sentir tenues de soutenir cette suggestion, pas plus qu'elles n'ont à soutenir d'autres réformes morales. Toutes les Nouvelles-Créatures ont une mission plus haute, plus noble en rapport avec le développement de la Nouvelle-Création ; elles peuvent donc se permettre de laisser toutes ces réformes morales entre les mains du monde pour le moment, jusqu'à ce que vienne le Royaume. Néanmoins, il est éminemment à propos que nous ayons l'esprit de sobre bon sens et soyons en plein accord avec la justice même si nous n'avons jamais une occasion favorable d'exprimer nos sentiments sur ce sujet.

De toute manière, six heures par jour et cinq jours par semaine, et cela pendant moins de six ans pour toute une vie paraissent sûrement un minimum à consacrer aux nombreuses leçons sur des sujets laïques qu'on impose aux enfants de nos jours. Ce temps réservé à l'étude séculière laisse aux parents et à ceux qu'ils ont choisis comme guides spirituels, beaucoup de temps pour l'instruction religieuse qui leur paraît la meilleure. Sur les 168 heures de chaque semaine, les études séculières méritent bien toutes les trente heures par semaine qui leur sont affectées, surtout si l'on considère que les temps agités actuels empêchent fréquemment l'enfant d'avoir plus de trois ans de cette éducation.

#### L'INFLUENCE DES ECOLES DU DIMANCHE

L'Ecole du dimanche est devenue une grande organisation dans toute la chrétienté. Si on la considère comme un cercle social d'enfants, qui les rassemble une fois par semaine, soustrait leur esprit aux occupations ordinaires journalières et le dirige vers la réflexion sur des sujets sociaux et religieux en général, on peut estimer que l'Ecole du dimanche a accompli une œuvre importante dans le monde — en particulier pour les classes laborieuses de la société. Quant à son effet sur les enfants de croyants, nous le considérons comme préjudiciable. Nous savons, toutefois, qu'un tel sentiment paraîtra exagéré jusqu'à ce qu'on en ait pleinement apprécié les raisons. Les voici :

(1) Les Ecoles du dimanche ont porté préjudice aux parents chrétiens en ce qu'elles les ont amenés à se considérer comme déchargés de leurs responsabilités de parents, responsabilités que leur impose l'Éternel. Le moniteur de l'École du dimanche est souvent totalement incapable de prendre pareille responsabilité ; il est bien souvent novice en matière d'éducation enfantine convenable, et rarement quelqu'un qui confesse une entière consécration et soit engendré du saint Esprit. Or, c'est un tel instructeur que l'on substitue aux parents dans l'exercice du plus important de tous leurs devoirs. La perte qu'éprouvent des parents chrétiens dans un tel arrangement, est presque incalculable. C'est un principe admis dans les choses spirituelles que celui qui arrose les autres est lui-même arrosé. Et c'est ainsi que le père (ou la mère) qui instruit et guide avec soin ses enfants dans les choses morales et spirituelles, non seulement leur est en bénédiction, mais lui-même (ou elle-même) est abondamment béni(e), par ce service. Cette bénédiction manque aux parents chrétiens de nos jours parce qu'ils se sont écartés à leur insu de cet arrangement divin.

(2) L'École du dimanche est un désavantage indubitable pour les enfants des parents chrétiens, parce qu'ils ne reçoivent pas des moniteurs des Ecoles du dimanche le genre d'instruction que le père et la mère intelligents et consciencieux pourraient et devraient donner.

(3) L'organisation de l'École du dimanche a, d'un autre point de vue, une réaction désavantageuse à la fois sur les parents et sur l'enfant : elle amène les enfants à perdre le respect pour leurs parents, et elle cultive ainsi un manque de dignité des parents d'une part, et du respect filial d'autre part. Il est indiscutable que tout cela n'est pas étranger à la condition actuelle du prétendu « monde chrétien » touchant la désobéissance aux parents, l'insubordination dans la famille, etc. Les organes religieux de l'esprit (« mind ») humain se trouvent au sommet de la tête ; ils devraient être des organes dominants lorsqu'ils sont actifs et convenablement développés. La vénération est l'un de ces organes, et a besoin d'être dirigée. Si l'enfant voit que ses

parents honorent Dieu et sa Parole, s'il reçoit l'instruction de cette source, il a devant lui une leçon de choses qui lui sera précieuse pendant toute sa vie et servira aussi plus tard à ses enfants ; mais, par contre, s'il voit que ses parents, au lieu de vénérer Dieu et sa Parole, se tournent vers une classe cléricale afin de recevoir par elle de prétendus messages divins sans se servir de leur raison ou sans étudier la Parole de Dieu, l'influence que recevra l'enfant sera celle de la superstition et de la subordination au cléricalisme, ce qui crée une condition malsaine quant au développement spirituel.

Si, en plus, on envoie l'enfant à un moniteur de l'Ecole du dimanche pour recevoir une instruction biblique, l'enfant en déduira que ses parents sont incapables de lui donner cette instruction. Il en déduira aussi que puisque ses parents reçoivent leur instruction d'un clergé supposé d'un rang supérieur, sinon d'une nature différente, il considérera son moniteur de l'Ecole du dimanche d'un point de vue quelque peu semblable. Le résultat complet sera de ravir aux parents l'estime et le respect de l'enfant.

Au contraire, si on a enseigné convenablement l'enfant selon les Ecritures, à savoir que Dieu a parlé par l'intermédiaire de sa Parole, et qu'il a pris des dispositions pour que certains de ses enfants en assistent d'autres à expliquer et à comprendre la Parole ; que son père fait partie de ceux qui sont ainsi instruits, et qu'il est, dans sa propre famille, un prêtre pleinement autorisé de Dieu pour enseigner, qu'il est l'instructeur désigné de sa propre famille, cet enfant attribuera inconsciemment à son père un respect religieux comme Dieu le désire. Et ainsi l'arrangement divin donnerait à ce père (ou à cette mère — Trad.) une plus grande mesure d'influence salutaire sur son enfant sa vie durant. En outre, après avoir inculqué ces leçons de l'Ecriture, après avoir indiqué d'après la Parole de Dieu quels sont les modèles divins de vie, de caractère, de pensée, de parole et d'action, et la Règle d'or de la vie, ce père (ou cette mère) se trouverait lui-même grandement fortifié dans sa pratique personnelle des enseignements de la Parole. Il se sentirait tenu de mettre lui-même en pratique ce qu'il ensei-



gne et il se rendrait compte que même l'enfant a un esprit capable de mettre ces règles religieuses en application dans les affaires de la vie quotidienne.

Ce père (ou cette mère) se sentirait engagé à vivre toujours plus en accord avec le modèle qu'il aurait déclaré venir de Dieu ; s'il venait à manquer sur un point spécial quelconque il recevrait une bénédiction en confessant sa faute devant ceux qui en ont connaissance, même s'ils étaient ses propres enfants. Ainsi, tous, parents et enfants apprendraient de plus en plus à apprécier le modèle divin, et à s'attendre à l'Éternel pour recevoir sa miséricorde et son pardon ; de cette manière, même des manquements occasionnels du père (ou de la mère) pourraient devenir pour l'enfant, des leçons permanentes d'humilité, de contrition et de soumission à la loi divine.

(4) Il est évident que bon nombre de personnes se trompent grandement au sujet des fonctions exactes de l'École du dimanche comme elles se trompent en pensant que le Seigneur et les apôtres ont erré en n'établissant pas l'Église dans sa présente condition sectaire — en imaginant qu'en divisant l'Église de Christ on a accompli une œuvre de sagesse, que les résultats obtenus grâce à l'esprit sectaire (« dénominationnalisme ») et aux divisions dues aux credo différenciant les uns des autres, sont plus grands que si le plan de l'Éternel avait été strictement suivi, savoir : « Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême », une seule Église.

L'École du dimanche, à ses débuts, était assez utile. Elle débuta comme une « école de déguenillés » à Gloucester (Angleterre) en 1781. Un chrétien, Robert Raikes, rédacteur du *Journal* de Gloucester, engagea quatre femmes chrétiennes pour enseigner des enfants de dix à quatorze ans en lecture, en écriture, en couture, etc., de 10 h du matin à midi, le dimanche, et le dimanche après-midi pour leur apprendre le catéchisme et les conduire à l'église. C'est de ce modeste début qu'est sortie l'œuvre importante de l'École du dimanche actuelle. Il est évident que le plan conçu était bon et nullement en désaccord avec les institutions du Seigneur et des apôtres. Il n'en fut plus de même lorsque cette École se substitua aux parents chrétiens comme précepteurs de leurs enfants.

Nous conseillons à tous les membres de la Nouvelle-Création que, quelles que puissent avoir été leurs erreurs du passé, de n'avoir pas pris, en tant que parents, leurs responsabilités de s'occuper de l'éducation religieuse de leurs propres enfants, ils devraient commencer par apprécier immédiatement ce devoir et le remplir. Les circonstances, etc., peuvent varier avec l'âge des enfants, avec le degré d'insubordination et le manque de respect à l'égard de leurs parents qu'ils peuvent déjà avoir développés, et qu'on extirpera d'une manière douce, graduelle, affectueuse en se souvenant que la faute est due en grande partie aux parents qui ont négligé d'assumer une responsabilité établie par Dieu. Ni nous, ni d'autres ne sommes plus sages que Dieu ; aussi ne devrions-nous pas, ni les uns ni les autres, oser vouloir améliorer les principes généraux établis par le Chef (Tête) de l'Eglise et les douze apôtres qu'il a désignés pour être nos instructeurs et nos guides. Nous n'avons donc pas à vénérer ni à perpétuer des institutions humaines, si entrées dans les mœurs qu'elles puissent être, et si grandioses et si imposantes qu'elles puissent paraître et prétendre être. Il faut les juger toutes par la seule règle de mesure — la Parole divine. Si elles ne sont pas en accord avec la Parole de l'Eternel, c'est parce qu'il n'y a « pas de lumière en elles » — elles ne sont pas de Dieu. — Esaïe 8 : 20.

#### LA CONFIANCE DES ENFANTS

Si la confiance qu'a l'enfant pour son père (ou sa mère) vient de ce qu'il se rend compte que ce dernier est un membre de la Sacrificature royale, un enfant de Dieu, qu'il a accès auprès du Père par la prière et que Dieu l'instruit par sa Parole — ses ministres n'étant simplement que des assistants à la compréhension de la Parole, etc. — et si, en plus, l'esprit d'amour et ses diverses grâces d'humilité, de patience et de bonté imprègnent le foyer et se répandent par ses diverses voies, si les parents recherchent et exercent la sagesse qui vient d'en haut, pure, pacifique, pleine de miséricorde, l'enfant mettra naturellement sa confiance en ses parents pour ce qui concerne toutes les affaires de la vie.

Alors les nombreuses questions qui se présentent naturellement à son esprit ouvert — questions d'ordre religieux, moral, séculier, social et physique — l'enfant les présentera toutes de la manière la plus naturelle du monde à de tels parents.

On devrait s'attendre à de telles questions et même les susciter ; on devrait leur donner des réponses sages selon l'âge de l'enfant, et pleines d'égard pour lui. On ne devrait jamais traiter à la légère des questions confidentielles ni divulguer des confidences faites par l'enfant. Plus d'un père (ou d'une mère) a perdu la confiance de son enfant en faisant peu de cas de ses sentiments ou de ses secrets. Nous ne voulons pas dire par là qu'il faille répondre intégralement à toutes les questions (sans égards à l'âge) ; une réponse très sommaire peut être parfois la plus sage, en suggérant qu'on donnera une explication complète plus tard, en fixant une date ; par exemple : « Je t'expliquerai cela complètement quand tu auras treize ans, si ton esprit et ton caractère paraissent alors suffisamment développés pour que je le fasse. A ce moment-là, tu pourras de nouveau me poser la question ; en attendant, n'y pense plus du tout ».

L'enfant bien éduqué suivra sans difficulté cette suggestion ; dans tous les cas, il devrait comprendre que la déclaration de son père (ou de sa mère) est positive, qu'elle n'a pas été faite sans mûre réflexion, et qu'une fois faite on doit en rester là jusqu'à ce qu'une nouvelle décision du père (ou de la mère) intervienne. Si l'on observait sérieusement les paroles du Seigneur « Que votre oui soit oui, et votre non, non » [Matt. 5 : 37], bien des parents éviteraient des ennuis et favoriseraient grandement la paix générale et l'ordre dans la maisonnée. Dès sa plus tendre enfance, l'enfant devrait apprendre à obéir, et cela sans qu'on répète le commandement, mais en retour cela implique que le père (ou la mère) a conscience de ses responsabilités et qu'il désire accéder à toutes les demandes raisonnables de ses enfants dans la mesure où les circonstances le lui permettent. L'amour, la sagesse et la justice doivent s'unir chez les parents pour que leur pouvoir et leur autorité

soient d'un grand prix pour le foyer et pour tous ses membres.

#### LA PUISSANCE DE LA SUGGESTION DANS L'ÉDUCATION DE L'ENFANT

Peu de gens reconnaissent l'importance de la *volonté* humaine sur la santé et la maladie, la joie et la peine, l'obéissance et la désobéissance, les bonnes actions et les mauvaises actions — en fait sur chaque action, chaque parole et chaque pensée de la vie. La volonté de l'enfant est spécialement impressionnable et sensible aux suggestions, tandis que l'esprit de l'enfant s'ouvre aux choses de la vie et que les fondements de son caractère s'établissent. La suggestion et l'influence sur l'esprit (« *mind-impression* ») se rattachent à la clairvoyance, à l'hypnotisme et à l'influence insidieuse exercée par les Scientistes chrétiens, mais nous ne recommandons ici que les suggestions sincères, utiles, qui fortifient la volonté de l'enfant en plein accord avec la Parole divine, et rien de plus.

On trouve dans toute la Bible la suggestion (toute prédication opportune relève de la suggestion) que des pensées et des actions égoïstes et pécheresses entraînent la désapprobation divine et réagissent sur nous à notre préjudice, mais que des pensées, des paroles et des actions pleines d'amour produisent des fruits bénis pour les autres aussi bien que pour nous-mêmes, et ce pour l'avenir aussi bien que pour le présent. Remarquez comment l'Apôtre, après avoir indiqué que le salaire du péché volontaire est la Seconde Mort, détourne l'attention, et déclare d'une manière *suggestive*, et par conséquent utile à beaucoup : « Mais pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour la perdition, mais de ceux qui croient pour la conservation de l'âme » (Héb. 10 : 39). Au contraire, les suggestions de la Science chrétienne sont fausses : « Il n'y a pas de péché, pas de maladie, pas de douleur, pas de mort », et en conséquence pas de rédemption, pas de Sauveur, pas de rétablissement. Il y a une grande différence entre de fausses suggestions et les bonnes suggestions qu'offrent la Parole de Dieu et les

messagers de Dieu, c'est-à-dire une suggestion de la Vérité, celle de l'amour de Dieu et des dispositions miséricordieuses en Christ pour le rétablissement complet de tous ceux qui lui obéissent volontairement.

Le secret d'un père (ou d'une mère) réside dans l'application à son enfant de cette loi de la bonne et vraie *suggestion* (\*). Certains parents appliquent continuellement le principe sans s'en rendre compte, et ce sont des parents qui réussissent. Par exemple, la mère qui, chaque matin, accueille son enfant avec un visage rayonnant et une voix joyeuse lui suggère le *bonheur* qui lui fait du bien au point de vue tant mental que physique. Pendant qu'elle l'habille, elle lui parle des jolis petits oiseaux, du gros soleil qui regarde par la fenêtre et invite tout le monde à se lever, à être bon et heureux, à apprendre de nouvelles leçons au sujet de Dieu, à s'aider les uns les autres : ce sont là autant de *suggestions* profitables, alors que se plaindre d'une autre journée étouffante serait suggérer la chaleur, le malaise et le mécontentement qui portent à se trouver malheureux.

Si, au lieu d'un beau soleil, il pleut et que tout semble triste, on ne ferait qu'empirer la chose en parlant de jour sombre et en suggérant des pensées moroses aux autres. Les jours pluvieux nous apportent leurs bénédictions ainsi qu'aux autres, et nous devrions être prompts à remarquer ces bénédictions et à les faire remarquer aux autres par suggestion. La maman devrait devancer la déception de son enfant en appelant son attention sur la belle pluie que Dieu a envoyée pour donner à boire aux fleurs, aux arbres et à l'herbe, pour les rafraîchir afin qu'ils puissent être brillants et agréables à nos yeux et qu'ils puissent augmenter leur rapport ; la pluie que Dieu a envoyée aussi pour donner au bétail et à nous-mêmes de quoi boire, se baigner, être propre et heureux,

(\*) Les employeurs, directeurs, surveillants des institutions pénitentiaires et de redressement — en fait, chacun peut appliquer avec profit ce principe de la bonne, vraie, noble et honnête suggestion à ceux qui sont sous son influence et à son propre esprit. En vérité, beaucoup de ceux qui réussissent le mieux dans la vie le pratiquent déjà, mais d'une manière inconsciente. Que sont l'espérance et l'ambition louable sinon des suggestions mentales ?

et pour que nous le louions, l'aimions et le servions. Ce sera peut-être le moment opportun de faire une autre suggestion utile, savoir que la pluie est une occasion de porter son imperméable et ses gros souliers et d'être reconnaissant d'en posséder et d'avoir une maison et une école qui nous abritent des averses. On peut encore faire la suggestion suivante : « Mon petit garçon et ma petite fille doivent prendre grand soin d'éviter la boue et les flaques d'eau afin d'être toujours propres et soignés et de ne pas laisser des traces de boue dans l'école ou à la maison. Les porcs aiment la boue et n'ont d'égard pour rien ; c'est pourquoi il faut les enfermer dans un enclos, mais Dieu nous donne une raison et la faculté d'apprécier ce qui est beau et propre. Aussi, imiter les porcs et les animaux inférieurs dans leur malpropreté, etc., c'est nous déshonorer nous-mêmes, déshonorer notre Créateur et incliner à la dégradation. Certes, il est honorable pour quiconque de se salir en faisant quelque chose d'utile et de nécessaire, mais personne ne devrait se salir plus qu'il ne faut, ni se reposer ou se mettre à l'aise avant de s'être nettoyé. » Nous n'avons pas besoin de souligner quel profit ces leçons, ces *suggestions* apporteront non seulement à l'enfant mais au père (ou à la mère) » (\*). Le mécontentement — l'un des maux les plus graves de notre époque — ne trouverait guère de place dans une famille où tous auraient la volonté de ne suggérer à eux-mêmes et les uns aux autres que des choses qui rendent heureux.

On devrait adopter la même méthode pour guider l'enfant, malade ou en bonne santé, dans son régime alimen-

---

(\*) Bien entendu, le père (ou la mère) qui accueille ainsi son petit enfant doit d'abord avoir entretenu des suggestions heureuses dans son propre cœur ; cela étant, il s'ensuit qu'on ne limitera pas ces bonnes suggestions qui rendent heureux, aux enfants, mais qu'on les étendra à la femme, au mari, aux voisins, aux employés, etc. ; même les animaux seront bénis par ce moyen. Il est possible à l'homme (ou à la femme) « naturel » de pratiquer cette méthode jusqu'à un certain point, mais il est certain que c'est seulement en ceux qui sont engendrés du saint Esprit de la Vérité que l'Amour de Dieu peut produire le plus grand succès dans cette *nouvelle* vie, laquelle commence déjà ici sous le règne de Satan pour répandre des bénédictions qui, sous peu, sous le Royaume du Messie, « béniront toutes les familles de la terre ».

taire. On ne devrait jamais *suggérer* à l'enfant des douleurs ou des souffrances, car son esprit se fixera presque certainement sur elles et tendra à *aggraver* toute faiblesse où toute douleur. On ne devrait pas faire non plus des douleurs et des maladies le sujet de conversation, en particulier à table où toutes les pensées et les influences devraient être gaies, saines. On devrait dès le début du jour faire une bonne suggestion et la répéter souvent : « Mon petit garçon se sent-il heureux ce matin ? Aime-t-il son papa et sa maman, son frère et sa sœur, et son toutou ? Oui, c'est bien. J'en étais sûre ! Va-t-il prendre un bon petit déjeuner ?... une bonne bouillie avec du sucre, du lait, des biscuits, du pain, du beurre et de la confiture ? Ah ! Nous ne devons pas oublier qu'il ne faut pas manger de concombres aujourd'hui ni de pommes vertes qui font mal à l'estomac de mon petit garçon. A la place, nous aurons quelque chose de bon pour *lui*. Comme ce sera bon ! Il y aura du maïs à table aujourd'hui, mais ce ne serait pas bon pour mon petit bonhomme ; aussi lorsqu'on lui passera le plat il dira bien « Non, merci », car il veut être en bonne santé et fort comme Dieu veut qu'il soit et comme papa et maman désirent le voir ». Ce sera en même temps une bonne leçon de renoncement à lui-même, et papa et maman prendront plaisir à voir leur petit garçon (ou leur petite fille) apprendre cette grande leçon si nécessaire à une vraie maturité masculine ou féminine. Dieu veut que tous les chrétiens pratiquent le renoncement à soi quant aux péchés et à tout ce qui gênerait sa cause à un degré quelconque. Même les gens du monde admettent que la personne qui est l'esclave de ses appétits est pitoyablement faible et indigne d'un homme (ou d'une femme). A présent, papa et maman observeront leur petit garçon pour voir à quel point sa volonté est forte et nous sommes sûrs qu'il réussira comme il faut. Dieu apprécie hautement la maîtrise de soi comme le montre l'Écriture : « ...et qui gouverne son esprit [sa volonté] vaut mieux que celui qui prend une ville ». — Prov. 16 : 32.

Sur les questions morales, les leçons données par suggestion sont également puissantes pour le bien ou pour le mal. « *Faisons le mal* » est un puissant encouragement aux mauvaises actions. « *Faisons le bien* » est un puissant encouragement à bien faire. C'est pourquoi, tous les jours et en toutes choses, il faut avoir fréquemment recours à ce qui est juste et à ce qui est injuste, à ce qui est vrai et à ce qui est faux, à ce qui est noble et à ce qui est abject, en montrant dans sa vraie grandeur ce qui est vrai, noble et juste, approuvé non seulement par notre Seigneur et Créateur, mais aussi par les plus nobles et les meilleurs parmi les hommes et les femmes, les seuls que nous devrions chercher à égaler. L'esprit de l'enfant, ainsi enseigné de bonne heure et avec insistance à admirer le noble et le vrai, a comme un rempart dressé dans son intellect contre la conduite mesquine et déshonorable en général. Même s'il ne sera jamais sanctifié par la Vérité, s'il ne sera jamais engendré de l'Esprit, néanmoins, il aura profondément établi le caractère qui est nécessaire à un homme ou à une femme noble, et s'il est sanctifié et engendré de l'Esprit, il (ou elle) aura les plus grandes occasions favorables pour servir avec succès, dans la vie présente comme dans la vie future.

Dans le cas de désobéissance d'un enfant où, par conséquent, on a besoin de le reprendre ou de le corriger, on devrait le faire avec sympathie et en lui montrant qu'on a confiance dans ses bonnes intentions : « Je sais que ma petite fille que j'aime tant et que je m'efforce continuellement de rendre heureuse et d'élever conformément à la volonté du Seigneur, ne l'a pas fait exprès de me désobéir. Je suis sûre qu'elle a désobéi plutôt en suivant l'exemple des autres et qu'elle n'a pas exercé suffisamment sa *volonté* pour faire ce que maman lui avait dit de faire. Je crois que cette fois je te pardonnerai et ne te punirai pas du tout sauf que ce soir, quand tu iras coucher, je ne t'embrasserai pas, afin que tu t'en souviennes, ma chérie. Désormais, tu feras plus d'efforts encore la prochaine fois pour exercer la maîtrise de soi et faire ce que je te commande, n'est-ce pas chérie ?



Je suis sûre que tu le feras ! ». La fois suivante, prenez la chose plus sérieusement encore, mais ne mettez jamais en doute les propres *désirs* ou *intentions* de l'enfant. « Je suis vraiment désolée que ma petite fille ait encore désobéi. Je ne doute pas de tes bonnes intentions, chérie, mais je suis peinée de voir que tu n'exerces pas ta *volonté* comme je suis sûre que tu pourrais le faire, et comme j'espère ardemment que tu le feras à l'avenir. Il est nécessaire, mon enfant, que je fasse mon devoir et que je te punisse, bien que j'aurais eu beaucoup de plaisir à te complimenter. J'espère pouvoir bientôt me réjouir avec toi d'avoir remporté la victoire sur la désobéissance. Cet acte va bien plus loin qu'une désobéissance ; il affecte ton avenir tout entier, car si, maintenant, tu n'apprends pas à dire « Non » à la tentation, tu ne réussiras pas non plus à l'avenir, dans des questions importantes de la vie qui se poseront à toi. Mais j'ai confiance que mon amour, ma certitude et mes instructions porteront pourtant du fruit. Souviens-toi, mon enfant, que même nos défaites, comme c'est le cas pour toi, peuvent nous être utiles si cela ne fait que fixer très fermement notre volonté pour le bien. Nous apprenons à être spécialement sur nos gardes sur les points dont l'expérience nous a révélé la faiblesse. Agenouillons-nous devant l'Éternel et demandons-lui sa bénédiction, afin que cet échec puisse être une leçon profitable, et demandons-lui son assistance afin que nous prenions cette leçon à cœur pour que notre conduite puisse lui être plus agréable lorsque tu seras de nouveau assailli par la tentation ».

Toutes les suggestions devraient prendre l'Éternel en considération : « La crainte [la révérence] de l'Éternel est le commencement de la sagesse ». Des tableaux portant des textes bibliques devraient, dans chaque pièce de la maison, rappeler aux parents, aux enfants et aux amis en visite que la volonté de l'Éternel y est souveraine, que l'Éternel connaît toutes nos actions et toutes nos affaires, et que Dieu est « pour nous », ses nouveaux engendrés, et pour tous ceux qui recherchent la droiture dans l'humilité.

## NOS ENFANTS DANS LE TEMPS DE DETRESSE

Ceux de la Nouvelle-Création, actuellement vivants, qui admettent le fait que nous sommes au temps de la « moisson », que la séparation du « froment » et sa rentrée au « grenier » est en cours et que, sous peu [écrit en 1904 — Trad.], le grand temps de détresse sera sur le monde entier, et en particulier sur la Chrétienté nominale, s'intéressent profondément à leurs enfants, et désirent prendre pour eux des dispositions aussi sages que possible dans ce temps de détresse. C'est un fait dont les Ecritures soulignent l'importance, que la détresse (\*) s'étendra à toutes les classes et frappera toutes les institutions actuelles financières, sociales, religieuses, politiques. C'est pourquoi il ne serait pas raisonnable pour nous d'espérer que les enfants de la Nouvelle-Création seraient miraculeusement exemptés de ces troubles ; il n'est pas besoin non plus que nous pensions trouver un lieu sur la terre où ils seraient isolés dans des conditions naturelles. Lorsque le temps sera venu où les hommes jetteront dans les rues leur or et leur argent qui ne pourront les délivrer (Ezéch. 7 : 19 ; Soph. 1 : 18), l'or et l'argent, les billets de banque et les titres seront évidemment de peu de valeur et ne pourront procurer ni protection, ni bien-être, ni luxe. Si, alors, nous tournons nos regards vers la campagne, où nous pourrions supposer trouver au moins de la nourriture, nous avons l'indication par les Ecritures, qu'en ces jours-là la détresse touchera aussi bien les campagnes que les villes : « Il n'y aura point de paix pour celui qui sort, ni pour celui qui entre, car je lâcherai tout homme, chacun contre son prochain ». — Zach. 8 : 10.

Il n'y a qu'une seule promesse qui semble tenir pour ce temps de détresse, une promesse générale applicable à *tous* ceux qui sont humbles et qui aiment la droiture. Cette classe devrait comprendre tous les enfants adultes des consacrés qui ont été convenablement enseignés dans

(\*) Ou « trouble », ou « affliction », ou « tribulations », ou « confusion ». — Trad.

les préceptes de l'Éternel, instruits droitement selon sa Parole. Nous lisons cette promesse en Soph. 2 : 3 : « Recherchez la justice, recherchez la débonnaireté ; peut-être serez-vous à couvert au jour de la colère de l'Éternel ».

Des parents chrétiens semblent parfois peu enclins à quitter ceux qu'ils aiment, bien qu'ils aient entière confiance qu'ils seraient immédiatement avec le Seigneur dès qu'ils devraient passer au-delà du voile ; ils savent qu'ils seraient changés et participeraient aux pouvoirs de la Première Résurrection, qu'ils seraient avec le Seigneur et tous ses saints et qu'ils auraient part à sa gloire. Le nouvel entendement est ainsi parfois gêné et rendu anxieux au sujet des membres de la famille qu'on laisse derrière soi : on désire continuer à leur prodiguer des conseils, à les assister et à les guider. Ces parents devraient se rendre compte qu'ayant donné leur tout à l'Éternel, l'Éternel l'acceptant a du même coup accepté tous leurs justes intérêts, et qu'ils peuvent donc remettre sagement à ses tendres soins toutes leurs affaires terrestres. Au fur et à mesure qu'ils apprennent la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de l'amour divin, et comment en fin de compte les bienfaits de la grande rédemption s'étendront à chaque membre de la race d'Adam, ils auront la plus grande confiance et la plus grande espérance en l'Éternel touchant ceux qu'ils aiment. En outre, ils devraient se souvenir qu'eux-mêmes, de l'autre côté du voile, auront toujours une aussi bonne occasion favorable de veiller sur les intérêts de leurs bien-aimés que celle qu'ils ont présentement, et même une bien meilleure occasion favorable que maintenant d'exercer un soin protecteur sur eux : une direction providentielle dans leurs affaires, sous la sagesse divine, avec laquelle, alors, ils seront absolument d'accord.

Dès lors, quelles sont les meilleures dispositions possibles à prendre par les membres de la Nouvelle-Création en faveur de leurs enfants selon la chair ? Nous répondons que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les éduquer convenablement. Comme on l'a déjà montré, cette

éducation comprendrait une instruction raisonnable dans les matières courantes, et une éducation et une instruction particulières dans les choses de Dieu : le respect pour lui et pour sa Parole, la foi dans ses promesses et la culture des caractéristiques indiquées comme étant la volonté divine, la Règle d'or. Des enfants ainsi éduqués, même laissés sans aucun argent, sont riches, parce qu'ils possèdent dans le cœur, dans la tête et dans le caractère formé une sorte de richesse que ni la teigne, ni la rouille, ni l'anarchie, ni aucune autre chose dans le monde ne peuvent leur ravir. Ils seront riches à l'égard de Dieu, comme l'exprime l'Apôtre et comme il le répète : « La piété avec le contentement est un grand grain », une grande richesse. En s'efforçant sérieusement par la grâce de Dieu à éduquer et à qualifier ainsi d'une manière convenable leurs enfants pour affronter toute éventualité — tant dans la vie présente que dans celle à venir — les Nouvelles-Créatures peuvent se sentir comparativement libres de tout souci concernant les intérêts temporels ; elles se souviendront que le même Eternel qui a pourvu à toutes choses nécessaires et utiles dans le passé peut et veut continuer à veiller et à pourvoir au nécessaire, selon les circonstances et les conditions de ce temps-ci comme il le fit en ce temps-là, pour ceux qui l'aiment et se confient en lui.

### DISTRACTIONS CONVENABLES

La gaieté et l'humour sont des éléments de notre nature humaine, trop souvent développés d'une manière disproportionnée par rapport aux qualités plus sérieuses et plus utiles. On gâte les jeunes enfants en les maintenant constamment excités par l'amusement au point qu'ils finissent par ne plus être contents et pleurent pour avoir une autre distraction. Cette idée de divertissement dure toute l'enfance alors que l'enfant devrait s'occuper à s'instruire sur les choses de la vie et à demander des explications à ses parents ou aux livres. Le désir de se distraire, ainsi cultivé, conduit à celui du théâtre et aux absurdités du clown. Les membres de la Nouvelle-Créa-

tion devraient, du commencement à la fin, éduquer leurs enfants dans une direction opposée : être des acteurs dans le grand drame de la vie, désapprouver ce qui est factice et chercher à accomplir sur la scène du monde autant de grands actes utiles et bienfaisants que le leur permettraient leurs talents et les occasions favorables.

### MARIAGE DES ENFANTS DE NOUVELLES-CREATURES

Nous avons déjà remarqué l'injonction de l'Apôtre aux Nouvelles-Créatures, que ceux qui se marient font bien, mais que ceux qui ne se marient pas font mieux. Toutefois, ce conseil ne s'applique pas à leurs enfants non consacrés. Concernant ces derniers, l'Apôtre écrit : « Je veux [conseille] donc que les jeunes femmes [de l'assemblée mais non de l'Eglise — des croyantes mais non consacrées ou sanctifiées] se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles dirigent leur maison, qu'elles ne donnent à l'Adversaire aucune occasion de médire ». — 1 Tim. 5 : 14 (Seg.).

Nombreux sont les membres de la Nouvelle-Création, croyons-nous, qui se trompent sérieusement, bien qu'involontairement, sur ce sujet. Ils se rendent parfaitement compte que, dans la majeure partie des cas, le mariage apporte non seulement des responsabilités accrues, mais d'amères déceptions, des chagrins et des peines de cœur. Cependant, si les fils ou les filles ont atteint l'âge de se marier et qu'ils n'ont pas donné leur cœur en mariage au Seigneur, ils ne seront pas plus préparés à discerner la sagesse de suivre le conseil de l'Apôtre — donné seulement à la Nouvelle-Création — qu'il est mieux de se marier « que de brûler » de désirs irrésistibles.

Souvenons-nous que Dieu a pourvu au mariage de l'homme et de la femme naturels — Adam et Eve — avant l'entrée du péché dans le monde, et que s'il est possible d'abuser des relations maritales, comme on peut le faire de n'importe quelle autre chose convenable, et si, en général, elles le sont terriblement, néanmoins la faute n'en est pas au mariage mais à l'abus qu'on en fait. « Que le mariage soit [tenu] en honneur parmi tous,

et le lit [conjugal] sans souillure, car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères ». — Hébr. 13 : 4.

Il n'est que naturel que des enfants en âge de se marier ne soient pas enclins à suivre le conseil des meilleurs parents sur ce sujet : toute la tendance de la nature va dans la direction opposée, et en outre ils ont l'exemple de leurs parents. Si, négligeant le conseil du Seigneur de se donner à lui, ils décident d'apprendre les leçons de la vie par l'expérience plutôt que par le précepte, au plus tôt ils commenceront, au mieux ce sera. Nombre des leçons de la vie peuvent s'apprendre mieux par des expériences maritales. C'est pourquoi il est préférable de laisser, autant que possible, les jeunes mariés, à leurs propres ressources, c'est-à-dire qu'ils soient encouragés à avoir leur propre maison, etc. C'est ainsi qu'ils apprendront le plus rapidement à apprécier la confiance en soit, l'énergie, la patience, le support mutuel et la coopération.

Dans ce que l'Apôtre appelle « les difficultés présentes » (1 Cor. 7 : 26 — Cr.), nous serions même en faveur de ce que l'on considère comme des mariages précoces. L'homme à vingt et un ans et la femme à dix-huit ans nous paraissent une union préférable à certains égards qu'à des âges plus avancés, avant que des habitudes de pensée et de conduite soient devenues trop ancrées. Le couple marié doit être uni ; c'est pourquoi la souplesse des sentiments est désirable, en particulier chez la femme qui ne devrait accepter comme conjoint que celui qu'elle pourrait respecter et admirer et à qui il lui plairait de se soumettre dans les limites permises. En outre, la plus grande élasticité de la charpente physique de la jeune mère sera à son avantage pour supporter sa part spéciale de la malédiction (Gen. 3 : 16). N'oublions pas non plus les précieuses expériences que font le bon père et la bonne mère en assurant le nécessaire à leurs enfants et en les éduquant. Ces leçons peuvent les rapprocher du Père céleste plus rapidement que ne le ferait toute autre, et c'est bien là ce que les Nouvelles-Créatures désirent par dessus tout pour leurs enfants.

Des parents avisés n'essaieront pas de frustrer leurs enfants de leur désir naturel de se marier, mais au contraire, usant de leur sagesse, les aideront dans leur choix. De leur côté, des enfants bien élevés ne mépriseront vraisemblablement pas le conseil de leurs parents si affectueux et si pleins de sollicitude à leur égard, concernant la transaction la plus importante de la vie naturelle. Cependant, à un tel moment, que les parents indulgents n'oublient pas que l'union doit se faire sur le même plan : incroyant avec incroyant, justifié avec justifié, sanctifié avec sanctifié, comme cela a déjà été exposé. En d'autres termes, si leurs fils ou leurs filles ne sont pas consacrés, qu'ils n'essaient pas de les unir à un membre de la Nouvelle-Création qui ne doit se marier que « dans le Seigneur seulement » ; ils doivent plutôt admettre qu'une union de natures différentes ne serait probablement avantageuse ni pour l'un ni pour l'autre, mais serait dans tous les cas, contraire à l'injonction divine que son peuple doit se marier « dans le Seigneur seulement ».

#### INTENDANTS DE LA SANTE DE NOS ENFANTS

Les parents feront bien de se souvenir que si un corps propre aide l'enfant à avoir un esprit pur, un corps sain est un précieux moyen pour avoir un esprit sain. Avec son « esprit de sobre bon sens », chaque Nouvelle-Créature devrait être assez sage pour guider son enfant dans l'acquisition et la conservation d'une santé physique en rapport avec sa constitution. L'air pur, l'eau pure, la nourriture saine, un exercice raisonnable, mental et physique, constituent les éléments essentiels qui nous permettent d'utiliser au mieux ce que nous avons reçu de nos parents et que nous avons transmis à nos enfants.

Tous les parents devraient savoir que le brouillard n'est pas de « l'air frais » et que, dans la mesure, où une aération raisonnable le permet, il ne doit pas pénétrer dans les poumons ; que l'aération à l'intérieur de la maison devrait permettre à la lumière du soleil de pénétrer le plus possible, et que les personnes de santé délicate ne devraient pas sortir tôt le matin, ni tard le soir par temps

humide. Les parents devraient veiller à la propreté de tous les récipients, etc., servant à l'approvisionnement en eau, et devraient faire acquérir l'habitude d'en prendre un soin scrupuleux. Ils devraient veiller à ce que chaque enfant ait à faire un travail en rapport avec sa force et avec son âge, et qu'il le fasse bien et avec soin ; ce travail devrait en partie exercer la force physique et en partie la force mentale. On devrait surveiller de près le caractère des lectures et des études, aussi bien que celui du travail manuel, qu'on devrait varier de temps en temps afin d'équilibrer l'esprit et le corps en vue de les préparer aux diverses tâches de la vie. L'enfant devrait se rendre compte de l'intérêt que ses parents lui portent et devrait savoir qu'il est inspiré par *amour* pour son bien-être futur et que c'est aussi une obligation voulue de Dieu.

On comprend bien mal à quoi servent les aliments, et c'est là sans nul doute la cause de beaucoup de maladies — mentales et physiques. Tous les parents devraient savoir qu'on peut diviser les aliments en trois catégories :

(1) Les aliments très azotés qui servent à former la chair, le muscle, les tendons. Ces aliments sont : la viande, le poisson, la volaille, les œufs, les pois, les haricots. On estime que 150 g environ [exactement : 5 « ounces » = 141,75 g] par jour de ces aliments est une ration suffisante pour un homme moyen, d'activité moyenne ; elle est proportionnellement moindre pour des enfants. Ces aliments perdent de leur valeur nutritive quand on les fait trop cuire.

(2) Les aliments riches en amidon et en sucre qui fournissent l'énergie nerveuse : vigueur, activité, énergie, chaleur. Ce sont : le blé, la pomme de terre, le maïs, l'avoine, le riz et leurs divers produits : pain, biscuits, puddings, etc. Ces aliments doivent être consommés peu après leur préparation ; ils doivent être bien cuits pour être le plus nourrissant et le plus digestible et ce, en tenant compte de la faiblesse naturelle de l'appareil digestif. A notre époque de machinisme et de voyages faciles, la dépense d'énergie nerveuse est beaucoup plus grande que celle de la fibre musculaire. Ce sont donc des aliments de cette



catégorie qu'il faudra consommer en plus grande quantité que ceux de la catégorie précédente. La ration pour un homme moyen serait de 600 g environ [exactement : 20 « ounces » = 567 g] par jour — les enfants qui grandissent demandent un peu plus qu'une quantité proportionnelle à cause de leur intense activité d'esprit et de corps.

(3) Les aliments — fruits et légumes — composés surtout d'eau sont riches en sels biochimiques et ont une grande valeur nutritive. Non seulement leurs sels de chaux, de potasse, etc., aident à la formation des os, nourrissent les nerfs, servent de régulateurs mais leurs éléments fibreux pleins d'eau (comme dans le chou, le navet, etc.) qui ne nourrissent pas du tout, aident à purger et à nettoyer les intestins, et empêchent ainsi les aliments riches les plus concentrés d'encombrer l'organisme. Certains de ces saliments comme la courge, les betteraves, les pommes douces, etc., ont également une valeur nutritive proportionnelle à leur teneur en sucre. D'autres, fortement acidulés, agissent sur le sang qu'ils éclaircissent et purifient : ce sont les raisins, les pommes acides, les citrons, les oranges, etc. Un homme de force moyenne devrait absorber au moins 2 litres 1/2 [exactement : cinq « pints » ; soit 2,36 l] par jour de liquides sous forme de : lait, soupes, ou de fruits et légumes aqueux, ou d'eau pure — pour les enfants, ce sera en proportion. Les aliments contiennent assez d'eau pour les repas. On devrait boire de l'eau une heure ou plus après les repas. Ces chiffres montrent que la plupart des gens consomment trop peu d'eau et de légumes.

On doit remarquer, en outre, que beaucoup d'articles d'alimentation rangés parmi ceux qui contiennent de l'amidon (blé, maïs, avoine, etc.) renferment également des matières azotées ; de sorte que si cela est nécessaire, soit par raison d'économie soit pour toute autre raison, on peut suivre un régime purement végétarien et à très bon marché qui nourrira convenablement la famille, aux points de vue cérébral, musculaire et énergétique.

Un équilibre irrégulier de ces aliments (en particulier, ceux de la seconde catégorie, la plus importante) contribue

à la maladie : ou bien une consommation trop abondante enrichit trop le sang qui s'épaissit, provoque des boutons et des furoncles, ou une langue chargée, des maux de tête, la goutte et le rhume avec une certaine congestion ; au contraire, un manque de ces aliments pour satisfaire les besoins du corps provoque de la faiblesse, de la nervosité, une langue blanche, et peut également favoriser un rhume. On devrait apprendre aux enfants à remarquer en eux leurs propres symptômes et à manger en conséquence, afin de faire avorter la maladie à son début, ou de préférence à la prévenir en se modérant et en faisant preuve de bon jugement à table. Mais tous n'ont pas également un bon jugement sur ce sujet ; c'est pourquoi les parents qui, par la grâce de Dieu, ont l'« esprit de sobre bon sens » devraient d'autant plus régler, doser et alterner les menus de leurs repas », afin que les convives n'aient pas tellement besoin de se soucier spécialement ou de choisir, la variété étant assurée plutôt par un changement journalier que par de nombreux plats à la fois.

Nous ne soutenons pas une « manie », pas plus que nous ne cherchons à détourner de la nourriture spirituelle l'esprit de la Nouvelle-Création et à le fixer sur la santé physique et sur ce que nous mangerons, sur ce que nous boirons, etc... sur ce que les Gentils recherchent. Non ; nous recherchons avant tout le spirituel. Toutefois, si nos esprits et nos entretiens portent spécialement sur le spirituel, il est de notre devoir de nous servir du jugement le plus sain que nous possédons pour prendre soin de nos enfants qui nous sont confiés par la providence divine.

Un mot pour conclure sur ce sujet d'alimentation. Les chevaux et les bestiaux paraissent manger sans réflexion — ce qui est bon et ce qui est mauvais — et certaines personnes stupides de la famille humaine font de même, mais elles sont rares. C'est pourquoi, à chaque repas, il y a toujours quelque chose pour exciter des sentiments soit plaisants, soit tristes : l'amour, la joie, la paix, l'espérance, etc... ou la colère, la malice, la haine, la querelle, etc. On

admet maintenant que les dispositions d'esprit ont une puissante influence sur la digestion. Par une sorte de transformation chimique que l'on ne comprend pas clairement, l'excitation d'une disposition d'esprit coléreuse et méchante affecte les nerfs et contrarie la digestion, tandis que des influences agréables et joyeuses agissent dans le sens contraire. La Nouvelle-Créature peut préserver en elle-même sa « paix de Dieu » au milieu d'une multitude de circonstances défavorables, mais les autres ne le peuvent pas. C'est pourquoi si elle est le chef de famille responsable, il est de son devoir de veiller à la paix dans la maisonnée en orientant le plus possible la conversation à table sur des sujets agréables et profitables, sinon religieux.

En confiant au Seigneur les intérêts de notre santé personnelle et celle de nos enfants, nous devrions être certains que nous employons, au mieux de notre capacité, et *aussi sagement que possible* les bénédictions et les privilèges qui nous sont déjà accordés. Alors et pas autrement, nous sera-t-il permis de faire nôtre, l'assurance *réconfortante* que toutes choses concourent à notre bien.

*Seigneur, Mon Dieu*

**S**EIGNEUR mon Dieu, lorsque je pense  
 Comment Tu m'as daigné choisir,  
 Comblant de biens ma tendre enfance,  
 Te plaire est mon ardent désir.

*J'aurais pu naître sur ces rives  
 Où l'on ne connaît point Ta Loi,  
 Où l'on entend des voix plaintives,  
 Qui ne s'adressent pas à Toi.*

*Au lieu d'apprendre de ma mère  
 Le nom du Dieu de Vérité,  
 J'aurais servi des dieux de pierre,  
 Qui ne sont tous que vanité.*

*J'avais à craindre la misère,  
 A redouter le froid, la faim ;  
 Mais pour moi travaille mon père,  
 Et j'ai mon pain quotidien.*

*J'échappe au vice, à l'ignorance,  
 Fruit de la triste oisiveté,  
 Car on m'enseigne dès l'enfance  
 Devoir, étude, activité,*

*O Dieu très bon ! sous Ton empire,  
 Quel vœu pourrais-je encor former ?  
 Un seul : c'est que mon cœur soupire  
 D'un vrai désir de mieux T'aimer.*

## ETUDE XIV

### DIVERSES OBLIGATIONS TERRESTRES DE LA NOUVELLE-CREATION

« Vous proposant ce qui est honnête devant tous les hommes. » — « Ne devez rien à personne. » — « Prêtez sans en rien espérer. » — Courtoisie chrétienne. — « Ne vous inquiétez pas du lendemain. » — « Christ est mon but, Christ seulement. » — « Il est plus facile qu'un chameau entre par un trou d'aiguille, qu'un riche n'entre dans le royaume de Dieu. » — Assurances. — Organisations de secours mutuels, etc. — Ingérence volontaire dans les affaires d'autrui. — « Bénir Dieu et maudire les hommes. » — Obligations sociales. — « Honorez tous les hommes. » — La Nouvelle-Création prendra-t-elle part à des élections publiques ? — La Nouvelle-Créature et les réformes morales. — Usage de vêtements coûteux. — Attendons les ornements de « gloire, d'honneur et d'immortalité ».

« RECHERCHEZ (\*) CE QUI EST BIEN  
DEVANT TOUS LES HOMMES »

— Rom. 12 : 17 (Seg.) —

**S'**IL est vrai que, selon les Ecritures, les Nouvelles-Créatures sont mortes au monde et vivantes pour Dieu par Jésus Christ notre Seigneur, néanmoins la métaphore s'applique entièrement à leurs espérances, aux buts et à leurs ambitions transformés. Tandis que le nouvel entendement est encore obligé par le moyen du corps humain, en attendant le nouveau corps à la Première Résurrection, il doit admettre certaines responsabilités à l'égard des autres hommes, envers le monde. De même qu'il a des responsabilités à l'égard de la famille terrestre et envers « la maison de la foi » touchant les choses temporelles, et

---

(\*) Référence Strong n° 4306 : « pouvoir à ». — Trad.

que ces responsabilités loin d'être diminuées ou atténuées, sont augmentées par la transformation de l'entendement, ainsi en est-il également de certains devoirs à l'égard des autres hommes.

Tous les humains devraient observer le principe de justice, de droiture, dans leurs relations réciproques, mais la Nouvelle-Créature, ayant reçu des instructions spéciales à l'école de Christ sur ces principes de la Loi divine, devrait être beaucoup plus vigilante que d'autres à exercer ces qualités dans les affaires de la vie quotidienne. Est-il convenable, est-il juste que tous les hommes devraient se procurer ce qui est décent et honnête aux yeux de leurs semblables ? Assurément oui, et assurément aussi, les responsabilités de la Nouvelle-Créature à cet égard sont plus grandes à cause de sa position privilégiée. S'attend-on à ce que les autres hommes soient honnêtes, sincères, intègres, honorables, généreux ? On devrait s'attendre sûrement à ce que les enfants de Dieu le soient plus encore, et qu'ils s'efforcent, chaque jour, d'être au niveau du modèle parfait en pensée, en parole et en conduite.

« Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres », telle est la loi divine exprimée par l'Apôtre (Rom. 13 : 8). Ce serait bien si tout le monde connaissait cette règle et la suivait étroitement, et nous savons qu'au temps convenable (durant l'Age millénaire), cette règle même sera appliquée rigoureusement. Cependant, la Nouvelle-Création fait sienne cette règle maintenant, et si d'autres ne l'admettent pas et ne la suivent pas, le peuple du Seigneur, quant à lui, devrait s'y conformer sans réserve. Même à Israël naturel, la maison des serviteurs, l'Eternel avait ordonné de prêter et non d'emprunter (Deut. 15 : 6) s'il voulait lui être fidèle. Ce principe se recommande lui-même à toute personne de bon jugement, comme étant l'essence même de la sagesse — sagesse qu'il serait bon d'appliquer au monde s'il était possible — qu'il admet mais que bien peu, soit parmi les enfants de Dieu, soit parmi les gens du monde, essaient énergiquement de suivre comme une règle invariable de vie.

En d'autres termes, chaque membre de la Nouvelle-Création, en ce qui concerne les choses terrestres, devrait vivre dans les limites de ses moyens. S'il ne peut gagner qu'un dollar par jour, il ne devrait pas penser un instant à dépenser davantage, sauf en cas de nécessité absolue, mais il devrait s'adapter aux exigences de sa situation jusqu'à ce que les circonstances deviennent plus favorables. En reconnaissant que le Seigneur prend providentiellement soin de lui et de toutes ses affaires, il doit — après avoir pris aussi sagement que possible toutes dispositions touchant ses intérêts temporels, conclure que ceux-ci, aussi bien que ses affaires spirituelles, ont été sous la surveillance divine, et que l'Eternel lui a destiné une bénédiction en rapport avec ces conditions. En conséquence, il devrait en être entièrement satisfait, si pénible que cela puisse être, et il attendra avec patience que l'Eternel puisse, dans son amour et sa sagesse, lui apporter un soulagement au temps voulu. Si son revenu est élevé, la modération devrait être en ceci comme en toutes choses la règle de conduite.. « Que votre modération soit connue de tous les hommes. » L'économie fait partie de l'arrangement divin, comme en ont donné l'exemple notre Seigneur et les apôtres, en particulier lorsqu'il fit ramasser les morceaux de pain de reste, alors qu'il avait le pouvoir de créer, de rien, de la nourriture pour une multitude.

Nous devrions réduire toutes les dépenses, dans la proportion même où les moyens dont nous disposons sont limités, non seulement sans dépenser plus que ce que nous gagnons, mais même un peu moins ; de cette manière, si peu que nous gagnions, nous pourrions mettre un peu de côté, soit pour nos besoins futurs, soit comme offrande au Seigneur, ou encore, comme suggère l'Apôtre, afin que nous puissions donner à ceux qui se trouvent dans des conditions de plus grande nécessité. Souvenons-nous toujours que la confiance en l'Eternel implique le contentement et que ceci signifie la paix du cœur. Dans ces conditions, le pain et l'eau, ou des pommes de terre et du sel, auront meilleur goût et profiteront davantage qu'une nourriture

plus riche prise dans un esprit différent. La confiance impliquera toujours aussi la gratitude, et par conséquent, l'enfant de Dieu qui profite d'une bonne nourriture naturelle, devrait constamment déborder de reconnaissance envers le Donateur de tout Bien, en s'en remettant à sa sagesse dans toutes les affaires de la vie. Ceci ne signifie pas qu'il faille demeurer indifférent à toute amélioration, si la « porte » de cette amélioration et d'une plus grande prospérité est juste, si elle est un moyen honorable d'améliorer notre condition. Si nous trouvons une telle « porte » devant nous, nous devons l'accepter avec gratitude comme étant ouverte par la providence divine, et comme pouvant conduire à d'autres nouvelles leçons de notre grand Instructeur.

L'injonction, « Ne devez rien à personne, sinon de vous aimer les uns les autres », implique que si à un moment quelconque, nous avons par inadvertance et contrairement à cette sagesse divine, contracté des dettes envers d'autres, nous devrions par tous les moyens raisonnables et honorables, chercher à nous en libérer, à payer nos dettes. Si, toutefois, les dettes ont été contractées à la suite d'opérations financières (ou commerciales : « in a business way » — Trad.), les créanciers sachant à ce moment-là qu'ils couraient des risques plus ou moins grands, et qu'ils couraient ces risques en vue de réaliser des bénéfices ; si, d'autre part, les dettes résultèrent d'une faillite commerciale légale, et qu'elles étaient devenues « illégales » — et surtout si elles avaient été contractées avant le changement de nature, avant de devenir une Nouvelle-Créature, il ne serait pas injuste pour la Nouvelle-Créature de se prévaloir de ce qu'on appelle des dispositions en cas de faillite, ou de profiter de la loi qui stipule qu'une dette ou un jugement devient nul et non avenue au bout de cinq ans, à moins d'avoir été confirmé par le Tribunal ou par quelque engagement personnel.

On trouve un précédent scriptural pour une telle façon d'agir dans la Loi donnée à Israël-type, au sujet de la remise des dettes chaque septième année sabbatique, et



une remise plus complète encore de toutes obligations la cinquantième année du Jubilé. Le monde a reconnu la sagesse de ces dispositions divines, et de nombreuses nations les ont introduites dans leurs lois civiles. Les Nouvelles-Créatures qui tirent parti de ces dispositions terrestres, en accord avec la volonté divine, peuvent se tranquilliser concernant de telles dettes, à moins que par la suite, la providence de Dieu les bénisse d'une telle abondance de biens que la Règle d'or leur dicte sans aucun doute la convenance de rembourser toutes leurs dettes, même si les lois ne les y obligent pas.

Cependant, si la dette n'était pas de caractère commercial, mais une obligation envers un ami, un prêt d'argent ou un crédit sur lequel l'ami n'espérait et ne reçut aucun gain ou profit, le cas serait totalement différent. On doit considérer que cette dette ne bénéficie d'aucune prescription et celui qui l'a contractée devrait faire tous ses efforts pour s'en acquitter. Cependant, comme nous l'avons déjà fait ressortir, une fois devenue membre de la Nouvelle-Création, sous la direction du saint Esprit et de sa Parole, les Ecritures, conduite par l'esprit de sobre bon sens, aucune Nouvelle-Créature ne devrait s'endetter, mais devrait considérer comme étant la providence du Seigneur qu'elle vive dans les limites de ses ressources. Cette injonction de «Ne devez rien à personne» ne s'appliquerait pas nécessairement au fait d'hypothéquer sa propriété pour une somme inférieure à sa valeur réelle. Ce ne serait pas là un prêt dans le sens interdit, mais simplement le fait de vendre pour un temps une partie de sa propriété en conservant la possibilité de la racheter de nouveau.

Les veuves et les orphelins ne sont pas responsables des dettes du chef de famille défunt au regard de la loi humaine comme de la loi divine. Des marchandises vendues à un mari ou à un père le sont sous sa responsabilité et son honnêteté personnelles, et personne d'autre ne peut avoir à répondre de ses dettes à moins de se tenir personnellement responsable par un accord direct ou implicite. Les dettes du chef de famille défunt avaient une contre-

partie sur son bien (sauf sur la part de la famille réservée par la loi) ; mais cette disposition prenait fin à sa mort, à moins qu'un membre de la famille n'assume volontairement les obligations. Nous mentionnons cette situation parce que nous avons eu connaissance de cas où de pauvres veuves et orphelins, se croyant obligés par la loi divine sinon par la loi humaine, à payer les dettes du mari ou du père, sont demeurés dans la misère pendant des années à cause de cela.

Le conseil que donne l'Éternel à ses enfants sur l'autre aspect de la question est également explicite. S'ils voient leurs frères ou sœurs dans le besoin, ils doivent leur faire du bien et leur « prêter sans en rien espérer », sans penser à obtenir en retour des faveurs semblables ou d'autres faveurs. Toutefois, nous devons comprendre cette injonction de « prêter » à un frère, en accord avec l'autre injonction que nous ne devrions pas emprunter ; par conséquent, dans ce cas, on suppose que le frère qui emprunte dispose de moyens et qu'il sera capable de rembourser, mais que, temporairement, il est gêné et qu'il peut fournir une hypothèque ou des garanties au prêteur. Cependant, un tel prêt fait pour aider un frère dans la nécessité, doit être consenti librement et sans espoir de récompense, sans stipuler un intérêt mais simplement le remboursement de la somme prêtée dans le délai fixé. Ce doit être purement et simplement un arrangement, une forme d'amour fraternel.

Si le frère n'est pas dans une situation lui permettant de rembourser le prêt, ni de donner des garanties pour la somme prêtée, il ne faut pas lui faire un prêt, mais plutôt un don — dans la mesure où le donateur se sent capable d'exercer la *charité* et en proportion des besoins du frère. Ce dernier pourrait s'engager à rembourser cet argent, mais on devrait lui faire bien comprendre qu'il s'agit d'un don, à moins que par la suite les affaires du frère en viennent à s'améliorer grandement, et qu'il soit suffisamment à l'aise pour rendre le don, ce qu'il aurait certainement à cœur de faire. Même alors, si le donateur pouvait se le permettre, il pourrait dire au frère : « Je n'ai pas de

joie à reprendre le don ; aussi, je vous prie de le transmettre à quelqu'un d'autre que vous pouvez trouver dans le besoin, soit maintenant, soit plus tard.» Toutefois, l'affaire serait tout à fait différente si le frère ou toute autre personne désirait emprunter de l'argent en vue d'étendre son affaire et avec l'intention de réaliser un bénéfice. Prêter de l'argent dans ce cas, après avoir pris de solides garanties et exigé un intérêt, serait tout à fait légitime, et un tel profit ne serait nullement de l'« intérêt » dans le sens usuraire et injuste du terme, mais serait en accord avec la recommandation du Seigneur dans sa parabole lorsqu'il déclara : « Tu aurais donc dû placer mon argent chez les banquiers, et quand je serais venu, j'aurais reçu ce qui est à moi avec l'intérêt. » — Matt. 25 : 27.

En complet accord avec ces injonctions, les Ecritures nous en donnent une autre, à laquelle on fait bien de se conformer et toujours avec profit, que l'on soit de la Nouvelle-Création ou même du monde en général. Nous lisons : « L'homme dépourvu de sens frappe dans la main, s'engageant comme caution vis-à-vis de son prochain » (Prov. 17 : 18). Selon cette suggestion, il serait interdit de se porter garant pour d'autres, d'endosser des effets de commerce, etc., pour d'autres, et il serait sage pour tous les enfants de Dieu de suivre prudemment cette règle. Même dans le cas le plus urgent qu'on puisse imaginer, dans lequel il pourrait y avoir nécessité absolue de se porter garant pour un frère, on aura soin de ne pas contracter d'obligation qu'on ne pourrait remplir sans inconvénient grave. Si le montant de la caution ne dépasse pas la somme que l'on serait disposé à prêter au frère, ou à lui donner en cas de nécessité, alors il est permis de se porter garant ou de donner sa caution, mais pas autrement — jamais au péril de son crédit personnel, ni au risque de son affaire personnelle ou de l'appauvrissement de sa propre famille. — Comparer Prov. 22 : 26 ; 11 : 15 ; 6 : 1-5.

Il existe un genre d'emprunts et de prêts insignifiants pratiqué par bon nombre de gens, en particulier touchant des articles de ménage, du savon, du sucre, des baquets,

des outils, etc., et qui mérite d'être examiné ici. Les Nouvelles-Créatures, guidées par l'esprit de sobre bon sens, doivent désapprouver dans leur cœur de tels mesquins dérangements ; elles le feront d'autant plus si elles prennent soin de régler leurs propres affaires et leurs propres besoins de manière à n'emprunter que très rarement — dans le cas d'absolue nécessité, maladie ou autre cas grave. Tous les saints de l'Eternel devraient être déterminés à gêner les autres le moins possible. Si, donc, par suite de négligence ou d'inattention, ils manquaient de beurre lors d'un repas, ils devraient préférer s'en passer plutôt que d'ennuyer un voisin et de donner un mauvais exemple. S'ils ne disposent que d'un fer à repasser [ordinaire — Trad.], et ne peuvent s'en acheter un autre, ils feront mieux de se contenter de celui qu'ils ont.

Ceux qui règlent ainsi strictement leurs propres affaires se sentiront naturellement plus gênés que d'autres si un voisin vient pour leur emprunter quelque chose. Néanmoins, les enfants de Dieu doivent être des prêteurs et non des emprunteurs, et nous conseillerions volontiers qu'en toute modération raisonnable, ils se signalent aux autres sous ces deux aspects qu'ils sont toujours disposés à prêter, de tout cœur, avec plaisir, bonne volonté et avec le désir d'être agréables et de rendre service au point d'y perdre, mais que, par contre, ils ne désirent jamais emprunter. De l'aveu de tous, on considère de telles personnes comme de « bons voisins », même si elles passent ou non pour originales à cause de leur dévouement pour l'Eternel et pour sa Parole. A la vérité, il arrive que les emprunteurs ne rendent pas toujours ce qu'ils ont emprunté et qu'on soit gêné pour le leur réclamer ; ou bien dans le cas d'emprunt de denrées alimentaires, qu'ils ne les rendent jamais. Cependant, nous devons penser que s'ils ont ainsi emprunté, consommé et n'ont pas rendu ces denrées, ils ne se présenteront pas volontiers pour un nouvel emprunt. Si les circonstances le permettaient, nous préférerions ne jamais leur réclamer ce que l'on nous a emprunté. Nous considérerions plutôt que ce sont là des occasions favorables de

se faire des amis avec le « mammon des richesses injustes », de bonnes occasions de sacrifier des intérêts terrestres futiles pour pouvoir obtenir ainsi, sur nos voisins, une influence morale et spirituelle plus grande.

Alors que nous examinons ce sujet, nous pourrions en mentionner un autre qui lui est étroitement lié d'une manière générale, savoir : l'habitude que certaines personnes ont de visiter des amis sans y être invités, d'emprunter ainsi le *temps* d'autrui. C'est un des traits du généreux esprit d'amour que d'être hospitalier, et tous les enfants de Dieu devraient à chaque occasion convenable, cultiver cette disposition qui plaît à l'Eternel et servira à leur propre croissance spirituelle (Héb. 13 : 2). Ils devraient être contents de recevoir des amis, des voisins, pour un repas ou pour une nuit, etc., selon les circonstances ; ils auront toujours un cordial désir d'exercer l'hospitalité, qu'ils en aient l'occasion ou non. Etre hospitalier ne signifie pas faire des dépenses folles au delà de ses moyens, ni faire mieux pour un invité que pour sa propre famille. Cela signifie toutefois, être disposé à partager avec d'autres ce que l'on a.

Cependant, considérons l'autre côté de la question. Les consacrés du Seigneur, membres de la Nouvelle-Création ne devraient jamais être des intrus. Ils devraient s'assurer qu'ils ont bien reçu une invitation positive et cordiale avant d'accepter d'être les hôtes de quelqu'un pour un repas ou pour une nuit. Quel bel exemple de ce bon principe nous avons dans le cas de notre Seigneur, cheminant avec les deux disciples vers Emmaüs ! Il désirait entrer avec eux dans leur demeure et partager leur repas du soir afin de pouvoir leur accorder une bénédiction supplémentaire. Néanmoins, lorsqu'ils furent arrivés, « il parut vouloir aller plus loin », et il attendit d'être sollicité avec instance avant de consentir à rester avec eux. Il ne s'agissait pas d'un simulacre, pas plus que ce ne serait un simulacre de notre part d'agir ainsi. Notre Seigneur ne serait pas resté avec eux s'ils ne l'en avaient instamment prié, pas plus que nous ne devrions rester avec quelqu'un qui ne nous accueil-

lerait pas cordialement, ni séjourner plus longtemps que ne nous le permettrait la cordialité de nos hôtes, quelles que soient les circonstances pour nous.

L'idée qui semble prévaloir dans l'esprit de quelques-uns, à savoir qu'ils sont libres de « s'installer » chez des parents selon la chair ou selon l'esprit, est une grande erreur. Il n'existe aucun droit de cette nature. Nous avons le droit de donner et d'être généreux, mais nous ne sommes pas autorisés à demander ou à exiger de telles choses des autres. Ils ont le droit de donner ou de refuser de donner ce qu'il leur appartient, ce dont ils sont les économes. Jusqu'à quel point les Nouvelles-Créatures devraient-elles permettre à des frères ou à des parents selon la chair, dans l'erreur, de les importuner ? Cela dépendrait des circonstances, et surtout des conditions physiques et financières du visiteur. Cependant, par souci de justice pour lui-même comme pour le visiteur qui n'est pas au clair sur cette question et se propose de faire de sa visite un séjour, celui qui reçoit devrait aimablement mais clairement dire : « Il est peut-être bon de vous prévenir que vous ne pourrez rester avec nous que tant de temps » ; ou bien, une autre bonne manière de procéder à l'égard de telles personnes est de leur dire tout au début de leur visite qu'elles seront les bienvenues jusqu'à telle date, ou de les inviter d'une façon bien définie pour un repas, ou pour un jour ou pour une semaine, selon le cas, en indiquant ainsi clairement la durée de l'invitation pour éviter tout malentendu. Il semble absolument nécessaire d'agir ainsi dans l'intérêt du foyer, du budget familial, de son temps, du service du Seigneur, etc. ; cette ligne de conduite est également indiquée et utile pour éclairer le grand nombre de personnes qui ont des conceptions erronées sur ce point. Toutefois, il n'est pas nécessaire que nous pensions à leur sujet, ou que nous leur parlions, ou que nous parlions d'eux, d'une manière désobligeante. Peut-être sont-ils plus déficients sur ce point que nous ou que d'autres, et par nature peut-être sommes-nous plus déficients qu'eux sur d'autres points. En tout cas, notre opinion à leur sujet devrait être bienveillante, géné-

reuse, et nous devrions d'autant plus prendre la résolution d'éviter nous-mêmes absolument ce comportement répréhensible.

« NE SOYEZ PAS EN SOUCI POUR LE LENDEMAIN »

— Matt. 6 : 34, 19, 20 —

La déclaration de notre Seigneur citée ci-dessus, et cette autre déclaration « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille gâtent, et où les voleurs percent et dérobent ; mais amassez-vous des trésors dans le ciel », ont été, pensons-nous, bien mal comprises par beaucoup de ses disciples sérieux et fervents. Certains en ont conclu que le Seigneur voulait dire qu'ils devaient vivre « au jour le jour » et sans se soucier aucunement de l'avenir. Nous voyons, au contraire, que notre Père céleste ne nous a donné aucun exemple de ce genre, qu'il pense continuellement à nous et qu'il a disposé les saisons, les céréales, les légumes et les fruits dans leur ordre. Nous voyons également qu'il a voulu que nous acceptions des principes similaires et il a disposé la nature de telle manière qu'il nous faut planter, si nous voulons par la suite manger, tisser si nous voulons nous vêtir, et préparer d'avance l'huile qui nous éclairera la nuit. Ce même principe s'applique à toutes les affaires de la vie, et nous devons rejeter l'idée que notre Seigneur Jésus aurait pu avoir l'intention de s'opposer ou de renverser cet arrangement divin tel que le manifeste toute la nature.

Alors, qu'a voulu dire notre Seigneur ? Nous répondons que dans l'original du premier texte la pensée est celle-ci : « N'ayez pas de soucis exagérés [accablants] pour le lendemain » ; « A chaque jour suffit sa peine ». Les enfants de Dieu ne doivent pas être *inquiets* (« anxious ») au sujet de l'avenir. Ils doivent « avoir du zèle, être fervents d'esprit, servir le Seigneur » [Rom. 12 : 11]. Tout en plantant, en semant, en sarclant, et en binant, ils doivent reconnaître par la foi que toutes leurs affaires se trouvent sous la surveillance divine, et que Dieu a promis que toutes choses ensemble concourront au bien de ceux qui l'aiment.

Ils devraient se convaincre si totalement des précieuses promesses que Dieu a faites de prendre soin d'eux, que leur cœur serait entièrement libéré de toute anxiété.

Nous devrions reconnaître qu'il y a une grande différence entre l'insouciance et l'anxiété. Si notre Seigneur avait été insouciant, prodigue, gaspilleur, irréfléchi au sujet du lendemain, il n'aurait pas dit à ses disciples de ramasser les morceaux de pain restés après le repas de la multitude. Au contraire, il montra, par cet incident même, qu'il est convenable de songer au repas suivant du lendemain, mais il n'y avait aucune idée d'anxiété dans ce qu'il recommandait. Les disciples devaient employer ce qu'ils avaient reçu sans en gaspiller. Si, toutefois, leurs provisions avaient été épuisées, sans qu'il y eût de leur faute, et qu'ils n'aient eu aucun moyen de se réapprovisionner, ils devaient se confier implicitement au Seigneur au point d'exclure toute anxiété, sans pour cela se relâcher. On retrouve la même idée dans le cas de Joseph, en Egypte, où sous la direction divine, il fit de grandes réserves de blé pendant les sept années d'abondance, faisant ainsi provision pour les sept années de famine qui devaient suivre.

Le second texte n'implique pas non plus l'insouciance à l'égard des affaires quotidiennes de la vie — les intérêts de la vie présente, la subsistance convenable pour notre famille, etc. Alors que signifie-t-il ? Il veut dire que rien de nature terrestre ne devrait devenir notre *trésor* — que c'est le trésor céleste que nous devrions estimer par-dessus tous les autres. C'est sur lui que doit se concentrer notre cœur, et c'est de lui que devrait se nourrir constamment notre esprit ; ainsi enrichis, nous devrions avoir le repos spirituel par la foi, confiant dans les promesses divines. Le monde ne connaît aucune de ces excellentes et précieuses choses que les Nouvelles-Créatures possèdent par la foi. Comme l'exprime le cantique :

« Chacun aime égoïstement ;  
Christ est mon but, Christ seulement ».

En choisissant Christ, nous choisissons non seulement la gloire, l'honneur et l'immortalité promis à ceux qui lui



appartiennent, mais nous choisissons également les souffrances de cette vie présente, les épreuves et les expériences promises à ceux qui marchent sur ses traces comme étant une éducation et une préparation nécessaires aux gloires à venir. En outre, tous ceux qui cherchent ainsi Christ, tous ceux qui ont fait une pleine consécration d'eux-mêmes à l'Éternel, n'ont rien de nature terrestre qu'ils puissent appeler leur propriété. Lorsqu'ils étaient de la terre, terrestres, ils estimaient leurs intérêts terrestres comme des possessions personnelles, mais lorsqu'ils appartenrent à l'Éternel, ils se donnèrent à lui avec tout ce qu'ils possédaient. Maisons, terres, enfants, mari, femme, frères, sœurs, tout fut livré, consacré à l'Éternel. Rien donc de tout cela ne peut être désormais le trésor de la Nouvelle-Création.

Cela ne veut pas dire qu'un homme ne peut pas aimer sa femme, ou la femme son mari, s'apprécier grandement l'un l'autre. Cela ne signifie pas qu'ils ne puissent pas aimer leurs enfants et apprécier hautement leurs qualités de cœur et d'esprit. Cela ne veut pas dire non plus qu'ils ne puissent pas aimer encore et apprécier les beautés de la Nature, ni posséder une maison ou un animal. Mais cela veut bien dire qu'aucune de ces possessions terrestres ne peut désormais être leur *trésor*, ni en aucun sens du mot rivaliser avec le Seigneur qu'ils ont accepté comme celui qui « se distingue entre dix mille et [dont] toute la personne est pleine de charme » — [voir Cant. 5 : 10, 16 — Seg.].

Nous ne devons pas aimer l'argent, le révéler, l'adorer : nous ne devons pas être ses esclaves ou ses domestiques. Nous nous sommes soumis au Tout-Puissant Créateur comme des fils et comme des serviteurs ; l'argent est un de ses serviteurs et de ses instruments, et c'est ainsi que nous devrions le considérer, nous qui sommes les économes de la somme que, dans la providence divine, nous pouvons posséder.

Cependant, ne nous souvenons-nous pas des paroles que le Seigneur adressa au jeune homme qui vint vers lui,

disant : « Que me manque-t-il encore ? » et à qui Jésus répondit : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, et donne aux pauvres ; et tu auras un trésor dans le ciel ; et viens ; — et il s'en alla tout triste, car il avait de grands biens. » (Matt. 19 : 16-22). Cela ne nous enseigne-t-il pas qu'il est nécessaire pour tous les enfants de Dieu de devenir pauvres ? Nous répondons : si, en ajoutant : « Un riche entrera difficilement dans le royaume des Cieux... Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille(\*) qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu » (Matt. 19 : 24 — Seg.). Les riches sont tentés par les bonnes choses de la vie présente qui tendent à attirer leur cœur et à devenir leurs idoles et leurs trésors. De ce fait, ils sont dans une situation moins favorable à cet égard que les pauvres qui, ne possédant que peu des biens de ce monde, ne s'y attachent pas et sont d'autant plus disposés à entendre avec joie la bonne nouvelle de la grâce divine, les grandes richesses que l'Éternel a en réserve pour ses fidèles. Ce serait pourtant une erreur de supposer que personne ne pourrait posséder les biens de ce monde sans en abuser, sans les adorer, sans en faire des trésors. Qui n'a pas connu ou entendu parler de pauvres gens qui, de toute évidence, adoraient la richesse, la désiraient ardemment, luttèrent constamment pour en obtenir, et étaient toujours mécontents de ne pouvoir mettre la main sur ce que leur cœur voulait posséder comme un trésor ?

Tous ceux qui viennent à l'Éternel, qu'ils soient riches ou pauvres des biens de ce monde, doivent venir en comprenant ce qu'est une pleine consécration : un entier sacrifice de leur cœur, de leur volonté et de tout ce qu'ils possèdent, sinon ils ne seront pas acceptés. Le pauvre qui vient à

---

(\*) Dans l'antiquité, les grandes villes de l'Orient avaient de grandes portes qu'on fermait au coucher du soleil et qu'on n'avait pas le droit d'ouvrir jusqu'au matin, de peur qu'un ennemi n'en profitât pour attaquer. Cependant, elles avaient de petites portes qui étaient gardées par lesquelles un homme pouvait passer et même amener avec lui son chameau en le débarrassant de sa charge pour permettre à l'animal d'entrer en rampant sur ses genoux. On appelait ces petites portes des « trous d'aiguille ». Ainsi un homme riche peut-il rentrer dans le Royaume, mais sans être embarrassé par des richesses ou des trésors terrestres. Il lui faut s'en débarrasser.

l'Éternel doit abandonner les idoles de son *imagination* et de son *ambition*, sa convoitise qu'il éprouve pour la richesse terrestre qu'il n'a encore pu obtenir. Le riche qui vient à l'Éternel doit aussi venir en abandonnant complètement sa volonté, ses plans et ses projets terrestres auxquels il avait jusque-là consacré ses meilleures forces : il faut qu'il sacrifie, non seulement ce qu'il possède mais tout ce qu'il espérait, tout ce vers quoi il tendait et tout ce qu'il ambitionnait d'obtenir — il faut que tout soit déposé sur l'autel du Seigneur sinon il ne peut être son disciple.

Le jeune homme riche aurait pu comprendre mieux les paroles de notre Seigneur s'il avait été dans une meilleure disposition d'esprit, car nous croyons que le Seigneur lui aurait expliqué le sujet plus complètement. S'il avait dit : Seigneur, j'accepte les conditions ; je t'abandonne mon tout, à toi le représentant de Dieu. Comment dois-je faire pour exécuter tes instructions ? Vais-je vendre mes troupeaux, mon gros bétail, mes terres, mes maisons et prendre ainsi la somme énorme réalisée, convoquer les pauvres, jeter l'argent en l'air et les laisser se battre pour l'avoir, ou comment devrais-je procéder ? Donne-moi s'il te plaît, de plus amples instructions.

Nous pouvons imaginer le Seigneur lui disant : Tu es maintenant parvenu au point où je désirais que tu arrives, et je vais t'expliquer mon injonction plus en détail. Tu as maintenant consacré ton *tout* à Dieu, en le soumettant à sa volonté, afin qu'il soit employé selon la compréhension de cette volonté, et tu me demandes ce qu'est sa volonté. Je vais te le dire : Dieu veut que tu deviennes toi-même son intendant, non simplement pour garder les biens, mais son intendant pour le dépenser, en l'utilisant aussi bien, aussi sagement que tu le peux. Je suggère que tu commences par retirer l'argent que tu as en banque et de l'employer. Tu peux, si tu le veux, commencer ici par mes apôtres et mes disciples. Réfléchis au bien que tu peux leur faire. Quand tu auras épuisé cet argent, vends une maison ou un troupeau de moutons ou de bétail et continue ainsi à utiliser les ressources que Dieu a confiées à ton administration : devenu son économiste, il faut t'attendre à

ce que lui ayant tout consacré, il te demande finalement de lui rendre des comptes. Alors, si tu peux montrer que tu as employé aussi sagement et aussi complètement que possible ce que tu lui avais consacré, tu pourras espérer entendre ses paroles bénies : « C'est bien, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur. »

Consacrer notre tout à l'Eternel ne veut pas dire que tous nos biens doivent être employés exclusivement dans l'œuvre religieuse. En qualité d'intendants du Seigneur, nous devons constamment chercher à savoir ce qui lui plairait et cela en tirant nos instructions de sa Parole. Elle nous apprend à le glorifier, et en cherchant à le glorifier, nous devons nous efforcer d'employer non seulement nos paroles et nos écrits, mais tous nos talents y compris notre argent ou nos biens. Puisque nous appartenons à l'Eternel, toutes les obligations qui nous incombent le font sur le temps et les biens que nous avons consacrés. Par exemple, être marié, c'est avoir contracté envers sa femme l'obligation de s'occuper raisonnablement d'elle et de pourvoir raisonnablement à ses besoins ; d'une manière semblable, des enfants sont une hypothèque sur ce que nous possédons en argent, en temps ou en talent.

Dieu veut que nous acceptions ces hypothèques et que, jour après jour, nous remplissions leurs exigences d'une manière raisonnable : nous n'oublierons pas que nous ne devons pas gaspiller les ressources du Seigneur, mais que nous devons chercher à en utiliser le plus possible à promouvoir la Vérité religieuse (en répandant la bonne nouvelle de grande joie) laquelle représente la conception la plus élevée que nous ayons des bonnes choses pour la création gémissante. Le point que nous voulons faire ressortir, c'est que le soin que nous prenons de la femme et des enfants, ou des parents âgés ou d'autres qui dépendent de nous, est considéré par le Seigneur comme un emploi convenable d'une partie de ce que nous lui avons consacré. Toutefois, nous ne devons pas nous laisser aller à la prodigalité ou au gaspillage dans ce domaine, car cela nous gênerait dans l'utilisation plus directe de nos moyens à ce

qui est pour nous l'œuvre la plus importante de la vie : la proclamation de l'Évangile, la bonne nouvelle du Royaume.

Non seulement nous ne devons pas priver nos familles des choses qui leur sont nécessaires, mais les Écritures nous enseignent qu'il est de notre devoir d'être prévoyant en leur faveur, d'envisager l'avenir en quelque sorte. Écoutez le message de l'homme sage : « Va vers la fourmi, paresseux ; considère ses voies, et deviens sage » (Prov. 6 : 6 — Seg.). Nous voyons que la fourmi amoncelle une bonne provision de nourriture pour ses jeunes fourmis à venir, et l'Apôtre nous dit aussi que les parents doivent faire des réserves pour leurs enfants (2 Cor. 12 : 14). Il est probable que peu de personnes ont besoin de conseils dans ce domaine-là, en raison de la disposition et de la tendance naturelles à l'égoïsme de notre nature déchue ; les exagérations dans le sens opposé ne seront le fait que d'un petit nombre. En Rom. 12 : 17 et en 1 Tim. 5 : 8, l'Apôtre exprime la pensée des Écritures sur ce sujet : « Recherchez ce qui est bien devant tous les hommes » et « Celui qui n'a pas soin des siens est pire qu'un infidèle ».

L'idée qui ressort, c'est que tous les parents doivent donner à leur enfant pour partir dans la vie davantage que le simple petit corps imparfait et sujet à la mort qu'il possède à son entrée dans le monde. Ayant appelé des enfants à l'existence, il est du devoir des parents de veiller à leur installation raisonnable et convenable dans ce monde. Ceci comprend non seulement les soins alimentaires et vestimentaires durant l'enfance et la jeunesse, mais également l'instruction intellectuelle et morale à laquelle nous avons déjà fait allusion, et tout cela implique l'épargne, indépendamment des besoins personnels, l'épargne dans l'intérêt des enfants. Étant donné les incertitudes de la vie, il ne semble pas que ce soit, pour les parents, appliquer d'une manière déraisonnable l'injonction des Écritures que de constituer une réserve pour les besoins de leur famille au cas où ils viendraient à décéder avant la maturité des enfants. Nous ne pensons pas que l'Apôtre ait voulu dire que les parents devraient chercher à amasser

des fortunes pour leurs enfants au risque de les faire se quereller à ce sujet et de se faire du tort. L'enfant né dans de bonnes conditions et qui reçoit une instruction et une éducation raisonnables jusqu'à sa maturité, a tout ce qu'il lui faut ; il possède en lui-même un riche héritage, et les parents qui ont agi ainsi à l'égard de leurs enfants, ont toute raison de croire qu'ils ont été dirigés sur ce point par l'esprit de sobre bon sens, le saint Esprit, la disposition droite que le Seigneur approuve, même s'ils ne laissent à leur famille aucune richesse, ou tout au plus un abri, un foyer. De tels parents ont bien rempli leur charge d'intendant et, à la fin, leurs enfants apprécieront sûrement leur fidélité.

#### ORGANISATIONS DE SECOURS MUTUELS

Nous vivons à une époque d'organisations, et l'on doit admettre que certaines d'entre elles ont été et sont des institutions vraiment sages et profitables. Les compagnies d'assurances de toute nature sont, bien entendu, établies sur une base commerciale et non, à proprement parler, philanthropique. Elles sont des tentatives humaines pour parer aux incertitudes et aux difficultés de la vie présente, pour prévenir les conséquences désastreuses que la mort peut amener dans la situation matérielle de ceux dont l'existence dépendait du défunt. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans des détails au sujet des diverses sortes d'assurances, mais nous pouvons dire tout de suite qu'il s'agit d'une affaire purement financière, et non d'une question religieuse, que les enfants de Dieu aient recours ou non à ces compagnies d'assurances.

Nous avons connu des cas où nous considérons que le père de famille agit sagement en souscrivant une police d'assurance au profit de sa femme et de ses enfants. Cette ligne de conduite est particulièrement recommandable si la femme n'éprouve aucune sympathie pour la Vérité Présente et pour les vues de son mari au sujet du proche avenir, et si elle désire une assurance qui la protège et lui apporte la tranquillité d'esprit. Si le mari partage assez l'avis de sa femme, nous pensons qu'il ferait bien de conser-

ver cette police d'assurance. Nous ne nous faisons pas le défenseur de l'assurance, car personnellement, l'auteur n'en a souscrit aucune. Nous faisons simplement remarquer qu'il n'y a rien dans les Ecritures qui indique ou dicte la conduite à tenir à des Nouvelles-Créatures à ce sujet ; c'est donc à chacun de juger par lui-même ce qu'il doit faire en accord avec ses propres conditions particulières.

Selon notre attente, la pression du grand temps de trouble [ou de détresse — Trad.] se fera sentir sur nous bientôt, entre 1910 et 1912 pour atteindre son point culminant à la fin des « Temps des Gentils » [ou des « Nations » — Trad.] en Octobre 1914 (\*).

Les Ecritures n'indiquent pas d'une manière précise à quel moment la détresse commencera à être violente ; la chose est plutôt hypothétique. Nous supposons qu'une détresse aussi grande, qu'une catastrophe aussi universelle, pourrait difficilement s'accomplir en moins de trois années, et que si, d'autre part, elle durerait beaucoup plus de trois années, « nulle chair ne serait sauvée ». Selon ces prévisions, nous pensons que lorsque la tempête financière s'abattra sur la Chrétienté, le commerce, les banques, les assurances et les valeurs foncières et immobilières s'effondreront ensemble. En vérité, ce sera là un aspect critique de la détresse qui apportera la consternation et le chagrin dans le cœur de ceux qui ne reposaient que sur leurs trésors terrestres et non sur des trésors célestes.

Il est très raisonnable de supposer que ce que l'on appelle les sociétés d'assurances mutuelles tomberont avant les compagnies ordinaires parce que les premières ne disposent pas de capital social et dépendent des cotisations de leurs sociétaires ; or, ces cotisations deviendront d'autant plus élevées que le nombre des sociétaires non seulement cessera de croître, mais sous des conditions pressantes ira en diminuant. Nul doute que la faillite de ces diverses associations brisera les espérances de beaucoup de personnes qu'elles

(\*) Vol. II, pp. 72, 73. [« En conséquence, le point culminant du rassemblement de forces eut lieu en automne de 1914, quand éclata la grande guerre européenne — une étape vers le renversement de l'Empire de Satan. » — Edit.]

rendront indifférentes désormais à toutes perspectives terrestres. Il appartient donc à chacun de décider pour lui-même quelle est la ligne de conduite la plus sage à tenir en sa qualité d'intendant de quelque bien ou revenu qu'il puisse posséder. Toutefois, aucun membre de la Nouvelle-Création, dirigé et guidé par la foi en l'Éternel, n'éprouvera quant à l'avenir une inquiétude telle que leur cœur serait rempli de frayeur ; cette classe n'accordera pas non plus à aucune protection ou assurance d'une entreprise humaine, une confiance telle que les Nouvelles-Créatures en dépendraient comme d'un trésor, et qu'elles auraient le cœur brisé en cas de faillite.

Ceci pose devant nous le problème tout entier des ordres, des sociétés, etc., et des privilèges que possède la Nouvelle-Création vis-à-vis de ces organisations. Est-il convenable que des Nouvelles-Créatures fassent partie de ces sociétés ? Nous répondons que si des associations d'églises sont purement religieuses et que des organisations ouvrières d'entraide sont, en général, purement laïques, il y en a d'autres encore qui ont des aspects religieux et des aspects laïques. D'après ce que nous comprenons, par exemple les Francs-maçons, les Old-Fellows, les Chevaliers de Pythias, etc., accomplissent certains rites et certaines cérémonies de caractère religieux. Qu'il soit bien entendu que nous ne poursuivons aucune campagne hostile contre les membres de ces divers ordres, pas plus que nous ne le faisons contre les divers systèmes religieux sectaires. Nous mettons sur le même pied tous les systèmes qui comprennent des cérémonies et des enseignements de caractère religieux, etc., et nous les considérons tous comme des parties de Babylone, dont certains quartiers sont plus propres et d'autres moins propres, mais qui tous néanmoins sont pleins de confusion, d'erreur, contrairement à l'intention divine telle que la révèle l'organisation de l'Église primitive, et aux instructions que leur ont données, par la parole et par l'exemple, le Fondateur inspiré et ses douze apôtres.

Nous conseillons à la Nouvelle-Création de n'avoir absolument rien à faire avec l'une quelconque de ces sociétés,



clubs, ordres, églises à caractère semi-religieux, mais de « Sortir du milieu d'eux, d'être séparée et de ne pas toucher à ce qui est impur » (2 Cor, 6 : 17). Leurs possessions, leur culte, leurs enseignements, leurs doctrines, nous sont impurs, bien qu'ils puissent ne pas l'être à eux-mêmes. Les yeux de notre entendement ont été ouverts, et à présent toutes choses nous apparaissent sous un jour nouveau, de sorte que nous haïssons maintenant des choses que nous aimions autrefois, et que nous aimons maintenant des choses qu'autrefois nous haïssions.

Mais en ce qui concerne d'autres ordres et sociétés qui n'ont aucun caractère religieux (ni culte, ni enseignement, ni doctrine, ni pratique) mais sont purement et simplement des sociétés d'assurances mutuelles et dont les signes conventionnels et les mots de passe ne sont là que pour faire diversion, ou touchant d'autres sociétés de travailleurs, des syndicats d'entraide mutuelle et de protection contre l'injustice et pour la défense des salaires, nous n'avons rien à dire contre eux. Toutes ces associations prétendent être organisées sur des bases de justice que nous ne pouvons qu'approuver. Toutes prétendent n'avoir aucune intention de violer les lois, humaines ou divines. C'est pourquoi nous ne voyons aucune objection qu'on pourrait valablement faire contre elles, si pour une raison quelconque la Nouvelle-Créature trouvait soit nécessaire, soit avantageux d'en faire partie. Personnellement, nous choisissons de rester *libre* de toute organisation humaine, et nous conseillons aux autres dans la mesure où cela s'applique pratiquement à leur cas, de le demeurer également, unis seulement au Seigneur et à ceux qui ont son Esprit. Cependant, nous connaissons bien sous quelle pression les organisations ouvrières vinrent à l'existence, et nous savons aussi que sans elles, il est fort probable que les salaires des travailleurs seraient inférieurs à ce qu'ils sont, et que les conditions générales des ouvriers seraient pires.

Pourtant, si nous éprouvons d'une manière générale de la sympathie pour l'objet de ces associations, nous ne pouvons approuver toutes les méthodes dont elles se servent parfois, car nous devons tous admettre qu'elles

emploient fréquemment la puissance de l'organisation d'une manière tyrannique. Il faut que nous sympathisions avec le but général de leur action, savoir : résister à l'oppression qui ne manque pas d'accompagner l'accumulation des richesses, et aux tendances générales dans de telles circonstances, et dans les mains des égoïstes, d'acculer les pauvres à la résistance. Nous conseillons aux frères qui vivent dans des centres où les organisations ouvrières sont puissantes et défendent les salaires, de contribuer volontairement aux dépenses de l'organisation comme s'ils en faisaient partie, et avec la même régularité, et en général d'obéir aux ordres du syndicat sauf s'ils sont contraires à leur conscience ; si possible, qu'ils évitent d'adhérer à ce syndicat en expliquant suffisamment leur position au moment d'offrir leur participation aux frais de l'organisation. Cette façon d'agir manifesterait à tous que si l'on ne veut pas être membre ce n'est pas par égoïsme en vue d'éviter de prendre part aux frais occasionnés dans la lutte de l'organisation pour de meilleures conditions d'existence.

Si, pourtant, l'on n'accepte leur coopération qu'à titre de membre régulier, nous ne voyons rien dans les Écritures, ni aucune raison pour s'en abstenir, surtout si le pain quotidien en dépend. Que dans ces conditions, ils adhèrent donc à l'organisation, qu'ils paient ponctuellement leurs cotisations, mais qu'ils évitent d'assister aux réunions, sauf si dans certains cas, ils ont quelque raison de croire qu'ils pourraient prononcer une parole à propos dans l'intérêt de l'organisation en accord avec la paix et la justice. En cas de grève, qu'ils obéissent au mot d'ordre de cessation du travail, mais sans prendre part à ce qui serait séditieux ou contraire aux droits et aux libertés des autres, et qu'ils en fassent ouvertement part aux organisateurs pour qu'ils ne pensent pas à requérir un tel service. .

#### L'INGERENCE VOLONTAIRE DANS LES AFFAIRES D'AUTRUI

L'Apôtre réproouve sévèrement « l'ingérence dans les affaires d'autrui », comme étant tout à fait incompatible

avec le nouvel entendement de la Nouvelle-Création (1 Tim. 5 : 13 ; 1<sup>re</sup> Pi. 4 : 15). Un importun est celui qui s'occupe des affaires des autres alors que, régulièrement, il n'a rien à y voir. Même les « enfants de ce monde » sont assez sages dans leur génération pour discerner que, dans le court espace de temps que dure la vie, une personne ayant assez de bon sens a bien assez de s'occuper convenablement de ses propres affaires ; que si elle devait s'occuper suffisamment des affaires des autres pour pouvoir les conseiller avec toute compétence et se mêler de leurs intérêts, elle devrait sûrement négliger dans une certaine mesure ses propres affaires. A plus forte raison, les Nouvelles-Créatures, engendrées de l'esprit de sobre bon sens par l'Éternel, devraient-elles se rendre compte de cette vérité, et en outre discerner qu'elles ont moins de temps encore que le monde pour se mêler des affaires des autres, leur temps ne leur appartenant plus, à cause de leur pleine consécration à l'Éternel, et à *son* service, de leur temps, de leur talent, de leur influence, de leur tout.

Ces Nouvelles-Créatures, même si elles manquent d'un bon sens naturel sur ce sujet, seront contraintes à suivre la bonne voie par les injonctions des Écritures et en se rendant compte que le temps est court pour pouvoir accomplir le sacrifice de leur alliance. Elles devraient également se rendre compte que la Règle d'or, la loi de la Nouvelle-Création, interdit tout ce qui a trait à l'ingérence. Il est certain qu'elles n'aimeraient pas que d'autres s'immiscent dans leurs affaires ; aussi devraient-elles prendre soin de faire aux autres comme elles voudraient qu'on fit à leur égard. Néanmoins, l'Apôtre se rendait compte que le contraire de cela c'est l'esprit général du monde, et, en conséquence, il conseille aux saints d'étudier, de mettre en pratique et d'apprendre tous les enseignements se rapportant à cette question. Il déclare : « Appliquez-vous à vivre paisiblement, à faire vos propres affaires. » — 1 Thess. 4 : 11.

Cette disposition naturelle à se soucier des affaires des autres, et de prêter la main pour les corriger et pour

enlever la paille dans l'œil d'un frère tout en omettant d'enlever la poutre dans le sien propre, ainsi que Jésus en a donné un exemple (Matt. 7 : 3-5), affecte parfois la Nouvelle-Créature et sous une forme particulière. La Nouvelle-Créature s' imagine qu'il est de son « *devoir* » de conseiller, de critiquer, d'enquêter, de réprimander, de censurer. En tournant la question en tous sens, elle se persuade que ce serait un péché si elle n'agissait pas ainsi, et c'est de cette manière qu'elle devient ce que nous pourrions appeler un importun conscient, un « *touche-à-tout* » — quelqu'un dont l'indiscrétion est rendue doublement manifeste et agressive par une conscience mal informée et mal dirigée. Ces personnes, souvent de bonnes gens sincères, de véritables Nouvelles-Créatures, sont gênées par ce défaut dans tout ce qu'elles essaient de faire au service du Seigneur. Chacun devrait se prendre en main et apprendre à mettre en application les règles de justice et d'amour déjà signalées. Il devrait éduquer sa conscience pour pouvoir distinguer entre l'amour fraternel et l'ingérence dans les affaires d'autrui ; d'après ce que nous avons pu observer, il y aurait pour la majorité des enfants de Dieu, aussi bien que pour le monde, beaucoup moins de réprimandes, de reproches, de critiques et de blâmes si on en venait à apprécier les règles de justice et d'amour comme on les trouve associées dans la Règle d'or, et si on les appliquait aux affaires de la vie et dans les rapports entre individus.

Il est prudent, lorsqu'une question semble se rapporter à ce sujet, de se demander : Est-ce que cela me regarde ? Dans nos relations avec le monde, nous trouverons en général après un examen attentif qu'il ne nous appartient pas de le sermonner ou de le blâmer ou de le réprimander. Nous avons été appelés par l'Eternel et nous nous sommes détournés de la voie du monde pour suivre le sentier étroit : voilà *ce* qui nous concerne. Nous devrions désirer que le monde nous laissât tranquilles afin que nous puissions suivre le Seigneur, et réciproquement, nous devrions laisser le monde s'occuper de ses affaires, en ne nous adressant et en n'adressant notre message de l'Évangile qu'à celui

qui « a une oreille pour entendre ». N'ayant pas été appelé par l'Éternel et n'ayant pas emprunté le « sentier étroit », le monde a le droit d'exiger que nous ne nous mêlions pas de ses affaires, comme nous-mêmes l'exigeons des autres pour les nôtres. Ceci n'empêchera pas notre lumière de briller, et de cette manière nous exercerons d'une manière indirecte une influence continue sur le monde, même si nous ne nous mêlons pas des affaires des autres par la réprimande ou de toute autre manière. Bien entendu, s'il s'agit d'une affaire commerciale dans laquelle nous avons des intérêts, ce n'est pas nous ingérer dans les affaires d'autrui que de nous y intéresser puisque ce sont les nôtres. Ce n'est pas non plus pour les parents s'ingérer dans les affaires d'autrui que de connaître et diriger ce qui concerne tous les intérêts de la famille et du foyer. Cependant, même dans ce cas, on devrait prendre en considération les droits personnels de chacun des membres de la famille et les respecter. Le mari et père, dont l'autorité comme chef de la famille est reconnue, devrait user de cette autorité avec une modération affectueuse et une sage considération. Il devrait tenir compte de la personnalité de sa femme, de ses goûts et de ses préférences, et comme elle est sa représentante, elle devrait recevoir pleins pouvoirs et pleine autorité dans son domaine spécial de maîtresse de maison et de gardienne du foyer ; en l'absence de son mari, c'est elle qui devrait représenter pleinement son autorité sur tout ce qui concerne toutes les affaires de la famille. On devrait accorder également aux enfants, selon leur âge, une mesure raisonnable d'indépendance et de liberté dans leurs affaires, les parents n'exerçant simplement leur autorité et leur surveillance que lorsqu'il s'agirait de l'ordre et du bien-être dans la maison, et du développement convenable mental, moral et physique de ses membres. On devrait apprendre de bonne heure aux enfants à ne pas se critiquer les uns les autres, à ne pas se mêler des affaires de leurs frères et sœurs, mais à respecter les droits des autres et à se comporter entre eux avec bonté et générosité selon la Règle d'or.

Ce conseil contre l'ingérence n'est nulle part ailleurs plus important que dans l'Eglise. Par la Parole aussi bien que par le précepte et par l'exemple des anciens, les frères devraient très rapidement apprendre qu'il n'est pas conforme à la volonté de Dieu de se mêler des affaires d'autrui ni de se disputer les uns les autres, mais qu'ici comme ailleurs, la règle divine est de rigueur : « Ne dire du mal de personne. » L'ingérence dans les affaires d'autrui (les réflexions et les conversations au sujet des affaires personnelles des autres qui ne nous concernent pas) mène à la médisance et au dénigrement, et engendre la colère, la malice, la haine, la querelle et diverses œuvres de la chair et du diable comme le fait remarquer l'Apôtre (Col. 3 : 5-10). C'est souvent de cette manière qu'on sème de petites graines de médisance et que se développent de grandes racines d'amertume qui souillent de nombreuses personnes. Tous ceux qui possèdent le nouvel entendement (« mind ») reconnaissent sûrement l'effet pernicieux de ce mal, et tous devraient être des modèles dans leur foyer et dans leur voisinage. L'esprit (ou entendement) mondain peut très bien comprendre que le meurtre et le vol sont de mauvaises actions, mais il faut une conception plus élevée de la justice pour apprécier l'esprit de la Loi divine qui considère la calomnie comme un assassinat de caractère et le fait de ternir le bon renom de quelqu'un comme un vol. Ceux qui ont l'esprit du monde saisissent la chose jusqu'à un certain point, et leurs sentiments se trouvent exprimés par le poète :

« Celui qui vole ma bourse me vole une chose de rien ;  
... mais celui qui vole ma réputation, vole ce qui ne l'enrichit pas, mais m'appauvrit en vérité ».

#### « BENIR DIEU ET MAUDIRE LES HOMMES »

Il n'est pas étonnant que l'Apôtre Jacques qualifie la langue de membre qu'on ne peut réprimer, plein de poison mortel ! Il n'est pas étonnant qu'il déclare qu'elle est le membre de notre corps le plus difficile à gouverner ! Il n'est pas étonnant qu'il dise qu'elle enflamme le cours de la nature ! (Jacques 3). Qui n'a pas fait d'expériences dans

ce domaine ? Qui ne sait pas que la moitié au moins des difficultés de la vie est due à des langues irrépressibles ; que des paroles irréfléchies et impétueuses ont provoqué des guerres qui ont coûté des sommes énormes et des centaines de milliers de vies humaines ; qu'elles sont aussi la cause de la moitié des procès, et de plus de la moitié des querelles familiales qui ont affecté notre race durant les six mille ans passés ? Parlant de la langue, l'Apôtre déclare : « Par elle nous bénissons [louons] le Seigneur et Père, et par elle nous maudissons [injurons, diffamons, flétrissons] les hommes faits à la ressemblance de Dieu... Mes frères, il ne devrait pas en être ainsi » (verser 9). Le chrétien qui est parvenu simplement au point de ne pas voler son prochain ni le tuer, mais qui l'attaque avec sa langue (en blessant ou en tuant ou en ravissant sa réputation, sa bonne renommée) est un chrétien qui a fait bien peu de progrès dans le droit chemin et se trouve encore bien loin de posséder la condition requise pour entrer dans le Royaume des cieux.

Nul n'ignore combien il est difficile de maîtriser la langue, même après s'être rendu compte de sa mauvaise disposition dans notre nature déchue. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la seule méthode convenable pour mettre un frein à la langue ou pour la maîtriser, savoir : par le cœur. La Parole inspirée déclare que « De l'abondance du cœur, la bouche parle ». Cette vérité admise implique que si nous éprouvons une grande difficulté à maîtriser notre langue, c'est que notre cœur est loin d'être dans de bonnes dispositions ; et que, dans la mesure où notre cœur sera droit, nous aurons d'autant moins de peine à gouverner notre langue. Les lèvres qui parlent constamment des autres avec mépris, manifestent la condition d'un cœur orgueilleux, hautain, dominateur, suffisant. Les lèvres qui, continuellement, disent du mal des autres, soit d'une manière directe soit par insinuation, manifestent que le cœur qui les fait agir n'est pas pur, n'est pas rempli de l'esprit d'amour du Seigneur, car « L'amour ne fait point de mal au prochain », même en pensée. Il « ne soupçonne pas le mal ». Il ne se

permettrait pas de soupçonner le mal chez son prochain. Il lui accordera le bénéfice de tout doute, et présumera plutôt le bien que le mal.

L'amour de soi est d'ordinaire assez fort chez tous les humains pour empêcher la langue de proférer des paroles contre soi-même. L'amour vrai, désintéressé, qui aimerait le prochain comme lui-même, aurait autant de répugnance à parler contre son prochain ou contre son frère, ou même à faire une réflexion sur sa conduite, qu'il en aurait pour agir ainsi contre lui-même. Ainsi donc, de quelque côté que nous examinions ce sujet, nous voyons que ce qui importe avant tout pour la Nouvelle-Création, c'est de parvenir à l'amour parfait dans notre cœur. A l'égard de Dieu, il nous stimulera à plus de zèle, d'énergie et d'abnégation en collaborant au service divin, le service de la Vérité ; et à l'égard des hommes, il nous stimulerait non seulement à agir avec justice et affection, mais à penser et à parler aimablement de tous dans toute la mesure du possible. Tel est le saint Esprit pour lequel notre Rédempteur nous a appris à prier et à propos duquel il a déclaré que notre Père céleste est plus disposé à nous l'accorder que des parents terrestres ne le sont pour donner de bonnes choses à leurs enfants ; la sincérité que l'on apporte dans nos prières pour obtenir cet esprit de sainteté, cet esprit d'amour, implique un ardent désir et de grands efforts pour que, dans nos pensées, nos paroles et nos actes, l'amour puisse se répandre par tous les moyens de notre existence. C'est ainsi que nous serons les enfants de notre Père qui est dans les cieux, et que nous serons estimés dignes de son amour et des choses précieuses qu'il a promises et qu'il a en réserve pour ceux qui l'aiment.

### OBLIGATIONS SOCIALES

Aussi longtemps que chaque membre de la Nouvelle-Création s'identifie avec ce corps mortel, il a par son moyen un contact social avec des hommes « naturels », et certaines responsabilités sociales. Le nouvel esprit (ou entendement — Trad.) désire naturellement et avec ardeur la communion d'autres nouveaux esprits, et dans la proportion où



il se développe dans les grâces de la Vérité, il se trouve de plus en plus étranger aux associations du monde, à leurs buts, à leurs ambitions, à la littérature mondaine et aux sujets mondains de conversation. Pour beaucoup, la question se pose : jusqu'à quel point les Nouvelles-Créatures qui se considèrent comme mortes aux choses et aux intérêts terrestres, etc., devraient-elles maintenir leurs relations avec leurs amis selon la chair — les non-consacrés ? C'est un sujet qui mérite l'attention réfléchie et attentive de chaque individu, car il n'y a pas deux conditions qui soient exactement semblables, et l'on ne peut donner un conseil qui convienne à tous les cas.

L'Apôtre nous recommande de ne pas fréquenter ceux qui agissent mal, ceux dont la conduite est, à notre connaissance, impure, mais de rechercher la compagnie de ceux qui sont en harmonie avec le nouvel entendement. Il est indiscutable qu'une telle conduite sera à notre avantage parce que, d'abord, cette fréquentation n'encouragera pas continuellement nos appétits dépravés et nos penchants naturels à la dégradation; ensuite, parce qu'il nous aidera dans nos efforts à suivre l'injonction de l'Apôtre, à penser et à parler au sujet de « tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui est digne de louange » et à la mettre en pratique. — Phil. 4 : 8.

Cependant, nous devrions bien entendu porter plus d'intérêt à ceux qui nous sont attachés par les liens du sang qu'aux autres humains. Ainsi donc, si l'Esprit du Seigneur nous conduit et nous incite à être aimables et bons envers l'humanité en général, il semblerait que nos sentiments à l'égard de nos parents devraient être plus profonds et, dans la mesure de nos possibilités, nous devrions leur porter notre assistance. Néanmoins, il ne serait pas sage, selon notre jugement, ni en harmonie avec les instructions des Ecritures, ni en accord avec les exemples qu'elles nous présentent de la conduite du Seigneur et de celle des apôtres, que nous accordions tout spécialement une amitié à nos parents terrestres, ou que nous les recevions et trai-

tions mieux, ou même aussi bien, que nous traiterions la famille de la foi. Nous faisons ici une exception pour les proches parents qui ont des droits sur nous en accord avec les paroles de l'Apôtre : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens... il a renié sa foi » (1 Tim. 5 : 8). En général, nous devons appliquer les paroles de l'Apôtre : « Comme nous en avons l'occasion, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux de la maison de la foi ». Nos parents plus éloignés devraient venir après la maison de la foi.

L'intention évidente de notre Seigneur fut de réunir ses disciples en une nouvelle famille, une nouvelle maison, la « maison de la foi ». C'est pourquoi nous trouvons à plusieurs reprises l'injonction et l'encouragement à l'amitié les uns envers les autres, à l'aide mutuelle et au rassemblement régulier, avec la promesse que là où deux ou trois sont réunis au nom du Seigneur il serait spécialement présent au milieu d'eux pour les bénir ; et il leur est aussi recommandé de ne pas négliger de se réunir ensemble. La ligne de conduite suivie par notre Seigneur fut en plein accord avec cette recommandation d'accorder une attention spéciale à la maison de la foi, car nous trouvons que pour célébrer le dernier Souper de la Pâque qui devait être observé par chaque famille séparément (Exode 12 : 1-21), le Seigneur se réunit avec ses douze apôtres comme une famille séparée, séparée de toute leur parenté y compris la sienne. Nous trouvons la même pensée dans les paroles qu'il prononça quand on l'informa que sa mère et ses frères étaient dehors et qu'ils voulaient lui parler. Il répondit et dit : « Qui est ma mère, et qui sont mes frères ?... Quiconque fera la volonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon frère, et ma sœur, et ma mère. » — Matt. 12 : 47-50.

En suivant cet exemple divin, nous devons donc nous attendre à trouver nos affections et nos intérêts plus particulièrement attirés vers les autres membres du « corps de Christ », associés dans la Nouvelle-Création. Toutefois, il ne faut pas comprendre que cela annule dans une mesure quelconque les convenances les plus strictes entre les

sexes de la Nouvelle-Création, pas plus que cela n'implique que le mari (ou la femme) incroyant doit être négligé pour que temps et amitié puissent être accordés à ceux qui ont le nouvel entendement. Au contraire, il y a obligation vis-à-vis du conjoint de veiller à ce qu'un confort convenable, des prérogatives ou une partie de son temps lui soient réservés. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille se soumettre à des exigences tyranniques telles qu'on ne pourrait suivre le commandement divin : « N'abandonnons pas notre assemblée... mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour. » — Héb. 10 : 25 (Seg.).

« HONOREZ TOUS LES HOMMES »

« Comportez-vous en hommes libres, mais usez de la liberté en serviteurs de Dieu, sans en faire un prétexte pour le mal. Honorez tous les hommes, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez l'empereur [ou le roi — v. note Goguel et Monnier — Trad. I. » « Rendez à chacun ce que vous lui devez : l'impôt à qui vous devez l'impôt ; les taxes, à qui vous devez les taxes ; la crainte, [révérence] à qui vous devez la crainte ; le respect, à qui vous devez du respect. N'ayez de dettes envers personne, excepté celle de l'amour mutuel. » — 1 Pi. 2 : 16, 17 ; Rom. 13 : 7, 8 (G. et M.).

La Nouvelle-Créature, libérée des contestations et des ambitions de la volonté de la chair, et inspirée par les élans généreux et bienveillants du saint Esprit, n'a aucun sujet d'orgueil ou de convoitise qui l'empêcherait d'apprécier convenablement les bonnes qualités de cœur ou d'esprit d'autrui. Elle devrait être heureuse de reconnaître et d'admettre sans réticence et généreusement les droits et les revendications terrestres des autres, ayant elle-même renoncé aux siens propres en faveur des choses spirituelles, célestes. Ce serait donc d'une manière naturelle et très sincère qu'elle reconnaîtrait les grands de ce monde et obéirait entièrement aux lois et à leurs exigences, sauf si celles-ci s'opposaient aux exigences et aux commandements célestes. De nos jours, il en est peu, si toutefois il s'en trouve, parmi les dirigeants terrestres qui trouveraient à redire au fait de reconnaître un Créateur suprême et de

lui obéir par-dessus tout. En conséquence, on devrait trouver les membres de la Nouvelle-Création parmi ceux qui respectent le plus les lois de notre époque, n'étant ni des agitateurs, ni des querelleurs, ni des critiqueurs. Il est vrai qu'ils voient, même plus clairement que d'autres, des motifs de critique ; ils discernent des imperfections dans tous les arrangements actuels basés sur la loi de l'égoïsme. Mais ils voient également, grâce aux yeux de leur entendement éclairé par la Parole divine, que l'agitation et la révolution sont tout à fait impuissantes à apporter le changement nécessaire, que si l'humanité pouvait accomplir dix fois plus que ce dont on l'estime capable d'accomplir, ce serait encore bien loin de la perfection que le Seigneur nous montre et qu'il nous encourage à croire qu'il réalisera au temps convenable, sous l'administration de son Royaume ; c'est dans ces conditions que la volonté de Dieu sera faite sur la terre comme elle est faite au ciel.

Se rendant compte de l'impuissance de l'effort humain, la Nouvelle-Créature a un esprit de saine compréhension touchant les conditions présentes que les autres, qui voient moins bien qu'eux, ne possèdent pas. Elle peut comprendre que même la pire forme de gouvernement humain, même l'abus de pouvoir et d'autorité la plus arbitraire pour préserver la loi et l'ordre, sont de loin préférables au mépris de toute règle et à l'anarchie. Elle a appris aussi que l'Eternel [le grand Jéhovah] se préoccupe de toutes ces questions, et que le moment et les moyens qu'il aura choisis seront les seuls sages et appropriés pour obtenir les résultats désirés. En conséquence, la Nouvelle-Créature est patiente, joyeuse, pleine d'espoir. Ainsi que l'exprime l'Apôtre Jacques : « Usez donc de patience, frères... La venue du Seigneur est proche ». — Jacques 5 : 7, 8. Son Royaume apportera bientôt la droiture et la bénédiction à toute l'humanité.

La Nouvelle-Créature prête aussi l'oreille au message du Seigneur : « Ne t'irrite pas à cause de ceux qui font le mal », car au temps convenable, ils seront retranchés (Ps. 37 : 1, 2). C'est pourquoi, tandis que d'autres peuvent

considérer qu'il est important de discuter des divers aspects de la politique, de bon gouvernement, de finances, etc., elle comprend bien, au contraire, que Dieu a prévu la situation présente et que la décision a déjà été prise contre les institutions égoïstes actuelles : « MENE, MENE, TEKEL, UPHARSIN — Tu as été pesé dans la balance et tu as été trouvé léger » (Dan. 5 : 25-28). Elle discerne que le jugement de Dieu sur ce sujet, tel qu'il est exprimé dans les Ecritures, est juste et irrévocable ; aussi s'attend-elle patiemment au Seigneur pour qu'il accomplisse les changements nécessaires conformément à sa volonté divine et à ses bienveillantes promesses. Même si elle sent que cette volonté signifie une grande détresse sur le monde, la Nouvelle-Créature se repose sur les promesses divines, et « laisse dans la main de Christ les clés du lendemain ». Elle se rend bien compte que ses paroles ou ses idées ou ses actions ne pourraient pas changer le résultat définitif, et son cœur repose par la foi sur la sagesse et la puissance de Dieu. Parlant de la Nouvelle-Création dans le cadre du temps troublé imminent, le Prophète a fort bien dit : « Elle [Sion] ne sera pas ébranlée » : son espérance, sa confiance et sa foi sont bien établies, non sur l'ignorance et la crédulité, mais sur la Parole de Dieu vivante et éternelle. — Ps. 46 : 5.

Il ne semble pas non plus à la Nouvelle-Création qu'il soit ou nécessaire ou prudent de s'efforcer d'alarmer le monde à propos de la détresse qui approche (\*). Elle se souvient, en tout premier lieu, que l'Éternel a de façon précise déclaré : « Aucun des méchants ne comprendra » (Dan. 12 : 10). Elle se souvient aussi que la pauvre création gémissante a bien suffisamment de choses à supporter dans ses soucis quotidiens, sans anticiper les tribulations prochaines qu'elle ne pourrait conjurer, et qu'« à chaque jour suffit sa peine ». Ainsi donc, si d'une part les Nouvelles-Créatures ne manqueront pas « d'annoncer tout le conseil de Dieu » à ceux qui donnent toute preuve d'avoir des oreilles pour entendre, elles agiront avec sagesse et à propos d'autre

---

(\*) Ecrit en 1904. — Trad.

part en évitant de dépenser leurs forces et de provoquer la colère de ceux qui n'apprécient pas l'Éternel et sa Parole. Elles ne jetteront pas leurs perles aux pourceaux, mais elles auront la sagesse qui vient d'en haut — premièrement pure, ensuite paisible, modérée, traitable, pleine de miséricorde et de bons fruits. — Jacques 3 : 17.

Honorer les hommes, les respecter selon leur personnalité ou leur fonction, et obéir aux lois, ne signifie pas nécessairement qu'il faille participer avec le monde aux fonctions gouvernementales. Une loi a été proposée (\*) qui obligerait tous les hommes à voter. Quel que soit le moment où cette loi entrera en vigueur, les Nouvelles-Créatures, qui lui deviendront assujetties, devront s'y conformer sans murmure. En remplissant cette obligation, elles devront user de leur meilleur jugement et voter pour ceux qu'elles considèrent comme les candidats les plus dignes. Toutefois, en attendant qu'on les y oblige, nous leur conseillons d'observer une stricte neutralité en ce qui concerne la politique et de s'abstenir complètement de voter. Voici quelles sont nos raisons :

(1) Nous ne pourrions espérer trouver sur une liste électorale quelconque, des personnes absolument qualifiées pour une fonction, d'après nos critères de jugement.

(2) Nous ne pourrions espérer que notre vote ait, en fin de compte, une influence appréciable quelconque sur les résultats de l'élection.

(3) Les membres de la Nouvelle-Création qui se lancent dans la politique et ses diverses discussions trouvent non seulement qu'ils y perdent leur temps, mais également leurs forces et leurs ressources — lesquels sont tous consacrés à l'Éternel, aux choses célestes, à la proclamation de la bonne nouvelle de grande joie. En outre, leur esprit est occupé nécessairement de ces intérêts politiques à un point tel qu'ils sont considérablement gênés dans leurs méditations intimes sur les choses meilleures qu'est leur communion spirituelle avec le Seigneur.

(4) Ceux qui votent pour un homme ou pour un parti se trouvent plus ou moins engagés à défendre les résultats

(\*) Écrit en 1904. — Trad.

de l'élection, au besoin avec le fusil et l'épée. S'il est vrai que, sous les lois, chaque citoyen peut être appelé à défendre par les armes les lois et les institutions sous lesquelles il vit, néanmoins en prenant une part active aux élections, il assume plus particulièrement une obligation et une responsabilité morales touchant les résultats et la ligne générale de conduite du gouvernement qu'il a ainsi contribué à former. La position que nous préférons donc — celle qui est la plus honorable vis-à-vis du Seigneur, vis-à-vis de la société et vis-à-vis de nous-mêmes — serait celle que les Ecritures indiquent : la position d'un étranger (Ps. 39 : 12 ; 1 Pi. 2 : 11). Les étrangers doivent obéir aux lois ; nous aussi. Les étrangers doivent payer des impôts votés par les lois ; nous aussi. Les étrangers peuvent espérer être protégés par les lois ; nous aussi. Cependant, des étrangers ne se sentiraient pas obligés de combattre leur propre Roi, ni à violer le serment de loyauté qu'ils considèrent comme essentiel ; en ce qui nous concerne, nous préfererions adopter la même position, autant que faire se peut, car ne sommes-nous pas « délivrés du pouvoir des ténèbres et transportés dans le royaume du Fils de son amour » — dans son état embryonnaire ? — Col. 1 : 13.

Ne sommes-nous pas des sujets du grand Roi ? Et tous les royaumes de ce monde ne s'identifient-ils pas plus ou moins au « prince de ce monde » et à sa loi d'égoïsme ? Ne sommes-nous pas, en conséquence, des étrangers (« strangers ») des pèlerins ici, et dans une certaine mesure, des étrangers (« aliens ») et des forains (« foreigners »)(\*) ? Il est éminemment convenable que nous aimions et apprécions chaque bonne loi et tous les serviteurs des lois terrestres, que nous nous réjouissons de ce que la grande majorité des membres de la Nouvelle-Création vivent sous les formes de gouvernement civil les plus élevées qu'on puisse trouver dans le monde d'aujourd'hui, et que nous apprécions cela comme une faveur et une bénédiction

(\*) « *Alien* » : implique généralement l'appartenance du sujet à une obédience politique étrangère.

« *Foreigner* » : se dit de l'étranger par la langue ou la culture.

« *Stranger* » : de l'étranger par les habitudes ou la psychologie (Dictionnaire moderne Larousse par Marguerite-Marie Dubois).

divines. En conséquence, nous ne dénigrons pas non plus notre pays natal, ni ses dirigeants et ni ses lois, mais cela ne veut pas dire qu'il nous faille combattre pour eux avec des armes charnelles, ni que nous devrions augmenter nos responsabilités en votant pour eux.

A la vérité, il n'est pas toujours possible à un gouvernement d'exempter d'aller à la guerre ceux qui s'y opposent, bien que dans le passé une disposition légale très bienveillante de ce genre ait été prise pour certains qui, comme nous-mêmes, croient que la guerre est injuste ; nous voulons parler des Amis ou Quakers, exemptés du service militaire par des lois particulièrement généreuses. Nous pouvons pourtant être requis pour le service militaire, que nous votions ou non ; si nous étions appelés, nous serions obligés d'obéir aux pouvoirs existants, et nous devrions considérer que la providence du Seigneur a permis la conscription et qu'il était capable de la faire concourir à notre bien ou à celui des autres. En pareil cas, nous ne considérerions pas comme déplacé d'expliquer en partie la chose aux officiers compétents et de solliciter un transfert dans un service sanitaire (médical ou hospitalier) où nous pourrions accomplir notre part avec le plein consentement de notre conscience ; cependant, même si nous sommes obligés de servir dans le rang et de faire le coup de feu, nous ne devons pas nous sentir obligés de tuer un semblable.

#### LA NOUVELLE-CREATURE ET LES REFORMES MORALES

Chaque membre de la Nouvelle-Création doit, de toute nécessité, sympathiser avec la moralité, la droiture, la pureté, la bonté de toute nature. Il désirera non seulement la pureté du cœur, mais les progrès de celle-ci le conduiront sûrement à être propre sur sa personne et dans ses habitudes, et ceci comprendra non seulement la tenue extérieure, mais également sa bouche. Cependant, il ne commettra pas ici l'erreur que commet le monde, de considérer que ce qu'il met dans sa bouche est plus impur que les paroles qui en sortent. La pureté du cœur conduira à la



pureté et à la vérité sur ses lèvres, et ensuite au soin concernant ce qu'il mangera, ce qu'il boira, comment il se vêtira, afin qu'il puisse glorifier Dieu dans son corps et dans son esprit qui appartiennent au Seigneur. Il ne nous appartient pas d'imposer à d'autres des entraves et des servitudes que la Parole de Dieu ne contient pas. C'est à chaque membre de la Nouvelle-Création de se rendre compte aussi pleinement que possible que son vœu de consécration concerne tous les actes de sa vie. Si donc, il est enclin à la gloutonnerie ou à l'ivrognerie ou à des habitudes quelconques de malpropreté, c'est à lui de considérer avec soin et dans la prière si, en toutes choses, il glorifie bien le Seigneur et emploie son influence dans toute la mesure du possible devant ses semblables. Nous osons supposer que parmi les Nouvelles-Créatures, très peu d'entre elles estimeront glorifier Dieu en mangeant ou en buvant ce qui serait de nature à gêner à un degré quelconque le meilleur exercice de leurs fonctions mentales, morales et spirituelles. La majorité d'entre elles se rendra bien compte que, même dans les conditions les plus favorables, nos forces, nos talents et nos facultés sont sérieusement affaiblis par la chute et qu'ils ont besoin d'être fortifiés et non affaiblis.

#### USAGE DE VETEMENTS COUTEUX

Nous pourrions soutenir avec beaucoup de vigueur que rien n'est trop bon pour un véritable, fidèle et noble enfant de Dieu qui a consacré sa vie et son tout au service divin. Nous pourrions également argumenter que, sans aucun doute, les anges du ciel et tout ce qui fait partie du ciel sont splendides et grandioses dans leur apparence et que, par conséquent, la splendeur représente l'esprit divin et la volonté divine concernant les enfants de Dieu. Si nous considérons la question de ce point de vue, nous pourrions d'abord être enclins à dire que les membres de la Nouvelle-Création pourraient à juste titre parer leur corps mortel d'or, de bijoux et d'atours coûteux et à profusion ; toutefois, avant de décider en ce sens, examinons l'autre aspect de la question savoir : les raisons pour lesquelles les Nou-

velles-Créatures *ne* devraient *pas* parer leur corps mortel avec prodigalité et d'une manière extravagante :

(1) Toute parure personnelle extravagante conduit naturellement à plus ou moins d'orgueil, et nous savons tous qu'aimer à se faire valoir, à paraître devant les autres constitue une tentation particulière pour notre chair déchue, et très défavorable au développement de l'esprit de douceur et d'humilité. C'est pourquoi, tout ce qui favoriserait l'orgueil et empêcherait le développement de l'humilité serait contraire aux intérêts de la Nouvelle-Création.

(2) La grande majorité de la famille humaine est privée de toute parure extérieure luxueuse par le fait de sa pauvreté, et aussi longtemps que ces gens sont dirigés par l'entendement naturel, il est certain qu'ils regarderont les riches avec envie, et en particulier ceux qui font ostensiblement étalage de leur richesse. L'esprit d'amour engagerait donc la Nouvelle-Création à prendre en considération les conditions et les sentiments des autres, afin de ne pas provoquer leur convoitise, leur envie, etc., ni d'éveiller en eux des comparaisons susceptibles de faire paraître plus amers leur vie et leur sort.

(3) Chaque membre de la Nouvelle-Création a consacré son tout à l'Éternel et à son service ; il emploie tout ce qu'il peut acquérir comme biens de ce monde sans en abuser, mais en accord avec l'exemple de celui qui est devenu notre Rédempteur, notre Conducteur et Seigneur. Le modèle qui nous est offert est celui du *sacrifice* — non seulement de l'influence et du temps, mais aussi des moyens, de la richesse, etc. « Lui qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était ». [v. 2 Cor. 8 : 9 — Seg.]. En conséquence, chaque membre de la Nouvelle-Création, dans la mesure où il apprécie son alliance et cherche à vivre à la hauteur de ses exigences, peut trouver un meilleur emploi de l'argent confié à son intendance que dans une parure coûteuse qui pourrait non seulement lui faire du tort à lui-même mais susciter la jalousie des autres. Il voudra que chaque « dollar » [ou chaque franc — Trad.] soit employé le plus utilement possible au service de l'Éternel.

Peut-être est-il bon que nous appelions ici l'attention sur le fait que la consécration qui ne nous permettrait pas de dépenser de l'argent pour des bijoux ou pour des vêtements somptueux ou d'un prix exorbitant, ne serait pas, en principe, plus fidèlement observée si, comme intendants, nous investissions cet argent en titres, valeurs, en biens immobiliers, etc., au lieu de le porter sur nous ou de le dépenser avec prodigalité pour orner notre demeure. L'argent est précieux pour l'usage qu'on peut en faire, et chaque membre de la Nouvelle-Création possédant de la richesse devrait considérer avec soin ses responsabilités comme intendant, et employer cette richesse sans tarder selon ce qu'il comprend être la volonté divine. Il devrait se souvenir que toutes les tendances de la nature déchue nous portent à l'égoïsme, et qu'en conséquence, la nouvelle mentalité doit combattre cette disposition dans la chair et la vaincre, si elle veut gagner le prix.

Si un homme du monde aux principes élevés, qui déclare n'être pas chrétien mais bouddhiste (si tant est qu'il ait une religion), présente la maxime que c'est « une honte pour quelqu'un de mourir riche », à combien plus forte raison ce sentiment devrait-il être celui des membres de la Nouvelle-Création. Ne serait-ce pas une honte pour eux si, après avoir consacré leur tout à l'Éternel, ils gaspillaient avec prodigalité cet argent consacré pour se parer outre mesure ou s'ils l'amassaient alors qu'ils voient dans la vie tant d'occasions favorables pour employer ce talent d'une manière profitable ! La création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement comme le dit l'Apôtre ; d'autre part le Maître a expliqué que nous avons toujours les pauvres avec nous. Sans aucun doute, tous ceux qui ont des sentiments généreux trouveront de nombreuses occasions de manifester en pratique leur bienveillance et leur bienfaisance selon les conceptions du monde et dans les choses temporelles. A plus forte raison, la Nouvelle-Création peut-elle prendre conscience des occasions favorables d'être sage économe et de la modération qu'elle doit observer dans ses affaires personnelles, afin de pouvoir

saisir les occasions qu'elle voit autour d'elle de dispenser les libéralités spirituelles que le Seigneur lui a accordées d'une manière si généreuse. Par ce moyen, peut-être pourrait-elle porter à d'autres la *robe* de la justice de Christ et le *pain* qui descend du ciel ; par sa charge d'intendant, peut-être pourrait-elle le plus efficacement possible proclamer les louanges de celui qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière, en laissant briller plus clairement cette lumière. Sans aucun doute, c'est afin de donner à son peuple l'occasion de servir sur ce point et de montrer sa dévotion et sa fidélité comme économe, que le Seigneur laisse sa cause dans cet état qui nécessite un continuel renoncement à soi-même de la part de ses consacrés, lesquels doivent prendre leur croix et suivre celui que Dieu a envoyé pour être notre modèle.

En disant ceci, nous n'engageons personne à s'appauvrir au point de dépendre de la charité des autres, en donnant son tout au service du Seigneur, sans même réserver la semence qui produira la récolte future. Nous ne conseillons pas non plus que les sacrifices soient poussés à un tel point que les enfants de Dieu paraîtraient bizarres, mal vêtus, avarés. Selon notre compréhension, un vêtement convenable est celui qui est propre, approprié au milieu et aux conditions dans lesquels on vit, discret à la vue et raisonnablement en rapport avec les ressources dont on dispose. Il est certain que les Nouvelles-Créatures devraient être des exemples pour le monde sous ce rapport. Elles devraient veiller à ne pas s'habiller ni essayer de s'habiller au delà de ce que leurs ressources leur permettent, ni faire étalage d'une richesse qu'elles ne possèdent pas ; en vérité, loin d'employer la totalité de leurs ressources (salaire, revenus, etc.) pour l'habillement et le train de vie, les enfants de Dieu doivent vivre en deçà de leurs moyens, non seulement pour disposer d'une réserve destinée aux besoins ordinaires de la vie, mais aussi afin qu'ils puissent être prêts à exercer les qualités divines de bienveillance et de charité envers ceux qui sont dans le dénuement.

## ETUDE XV

### LES ENNEMIS DE LA NOUVELLE-CREATION ET LEURS ATTAQUES

« Le vieil homme. » — Le monde, ennemi de la Nouvelle-Création. — Le grand Adversaire. — Il a été menteur et meurtrier dès le commencement. — Les associés de Satan dans le mal. — Légions de démons. — Comment se perpétue le premier mensonge de Satan. — La Science chrétienne et la Théosophie. — « Nous n'avons pas à lutter [seulement] contre la chair et le sang. » — Le ministère du mal. — Les attaques de l'Adversaire. — « La prière de la foi sauvera le malade. » — « Si Satan chasse Satan », son royaume ne peut subsister. — Aimer la droiture. — Haïr l'iniquité. — Marc 16 : 9-20. — L'église nominale, adversaire de la Nouvelle-Création. — L'armure de Dieu.

**L'**ENNEMI N° 1 de la Nouvelle-Création est le « vieil homme », la vieille volonté. Evitons l'erreur si communément faite à ce sujet. Ne pensons pas que la Nouvelle-Créature a deux entendements (« minds »), deux volontés. « Un homme double d'esprit [« double-minded »] est inconstant dans toutes ses voies » [Jacques 1 : 8] ; c'est une condition peu satisfaisante pour lui et inacceptable pour l'Eternel. La Nouvelle-Créature n'est pas double d'esprit. Elle n'a qu'un seul entendement, qu'un seul esprit, qu'une seule intention, qu'une seule volonté qui est la nouvelle volonté, l'Esprit de Christ, le saint Esprit. Au lieu d'accepter en partie la pensée (« mind ») de Christ et de maintenir en partie sa propre volonté, la Nouvelle-Créature a fait une pleine consécration de sa vieille volonté à l'Eternel ; cette vieille volonté a été considérée comme morte, et privée de la direction des affaires de la Nouvelle-Créature. C'est de cette manière que celle-ci fut acceptée comme membre du corps de Christ : n'avoir aucune volonté

personnelle, mais permettre d'être dirigée par la volonté du Chef (Tête). C'est ainsi qu'elle est devenue une Nouvelle-Créature en Christ Jésus, et qu'elle a trouvé que « les choses vieilles sont passées ; voici toutes choses sont faites nouvelles ». Ceux qui n'ont pas fait cet abandon total ne sont pas devenus des membres de l'*Éclési*a, du corps de Christ, bien qu'ils puissent faire partie de la « maison de la foi » d'où proviennent tous les membres du « corps », les « élus ».

Pourtant, quoique la vieille volonté ait été abandonnée entièrement et pour toujours, qu'elle ait été considérée comme morte (par l'Éternel et par tous ceux qui considèrent les choses de son point de vue), alors que la chair a été considérée aussi comme morte au péché, mais vivante pour Dieu, vivifiée par les promesses et assujettie à la nouvelle volonté (Rom. 6 : 11 ; 8 : 11), néanmoins cette mort de la chair et de sa volonté, et cette résurrection de la chair comme servante de la nouvelle volonté pour servir le Seigneur, la Vérité conformément à la Règle d'or, toutes ces choses sont seulement *considérées comme telles* (« *reckoned matters* »). Les conditions de « mort » et de « vie » ont besoin d'être continuellement maintenues par l'opposition de la *nouvelle volonté* à toute vie ou activité de la *vieille volonté* et à son influence sur la chair. Si la nouvelle volonté devient indifférente et qu'elle ne se sert pas continuellement de la chair mortelle comme d'une servante pour des choses plus élevées et spirituelles, la chair ne tardera pas à se réaffirmer et à se manifester par les actions et les désirs qui lui sont propres, qui sont opposés au nouvel entendement et aux intérêts de la Nouvelle-Créature. Celle-ci doit donc prendre constamment garde aux rebellions de la chair et, ainsi que l'exprime l'Apôtre, elle doit maîtriser, maintenir morte la vieille volonté avec ses affections et ses désirs ; il faut qu'elle mortifie ou qu'elle mette à mort continuellement les ambitions et les désirs de la chair. L'Apôtre explique cela en parlant de lui-même : « Je mortifie mon corps [je le maintiens dans la mort, c'est-à-dire mort à l'influence et

à tous les ordres de la vieille volonté égoïste de la chair]... de peur qu'après avoir prêché à d'autres, je ne sois moi-même réprouvé » — que je ne puisse affermir mon appel et mon élection. — 1 Cor. 9 : 27.

La Parole inspirée déclare que « Le cœur [naturel] est trompeur par-dessus tout, et incurable » (Jér. 17 : 9) — non pas l'organe qu'on appelle « cœur », mais ce que le cœur représente dans l'Écriture, savoir : les affections naturelles. La Nouvelle-Créature possède un nouveau cœur, une nouvelle volonté, un nouvel idéal d'affection où Dieu, sa droiture, sa vérité, son plan et sa volonté occupent la première place, et où toutes les autres choses occupent une place d'honneur et d'amour en rapport avec le degré d'harmonie qu'elles présentent avec l'Éternel et sa droiture. A ceux qui possèdent ce cœur nouveau, tous les membres de la Nouvelle-Création sont nécessairement les premiers et les plus proches ; c'est pourquoi l'Apôtre dit que l'amour des frères est l'une des meilleures preuves de notre parenté avec le Seigneur comme Nouvelles-Créatures. Mais, comme nous l'avons déjà montré, ceci ne doit pas nous empêcher de reconnaître en toute justice les obligations que nous avons envers d'autres.

La Nouvelle-Créature, le nouveau cœur, avec ses nouvelles affections, est continuellement assailli par ses ennemis, le vieux cœur, les vieilles affections, la disposition égoïste ; le vieux cœur, trouvant que la Nouvelle-Créature est liée par ordre divin, à être prévenante et généreuse envers d'autres, use fréquemment de tromperies envers le nouveau cœur, disant en réalité : Eh bien ! tu me considères comme étant mort ; tu m'as chassé, et je suis mort au regard de ce que j'étais auparavant. Je ne suis pas le même vieux cœur que j'étais autrefois, aussi me dois-tu une certaine considération. Tu ne dois pas me traiter trop brutalement ; tu dois convenir que j'ai fait beaucoup de progrès, et tu ne dois pas me charger d'un fardeau trop lourd ; ce ne serait pas juste. Tu dois être égoïste dans une certaine mesure. Tu devrais penser à toi et à ta famille, non pas purement et simplement concernant leurs besoins, mais davantage encore : tu devrais t'efforcer

de leur donner la richesse et des avantages sociaux. Tu devrais te sacrifier pour elle.

Comme il est trompeur ce vieux cœur ! Comme ses faux raisonnements sont spécieux ! Combien [de Nouvelles-Créatures - Trad.] l'ont appris à leur chagrin ! Combien d'entre elles ont été séduites et ont eu leur nouvel entendement asservi par l'ancien ! Combien d'entre elles se sont retrouvées sous le joug de la servitude à cause de la tromperie du vieux cœur ! L'un des arguments favoris est de rappeler l'ordre que la Nouvelle-Création a reçu : « Autant que cela dépend de vous, vivez en paix avec tous les hommes » [Rom. 12 : 18]. Le vieux cœur cherche à attribuer à ce conseil général, donné par l'Apôtre, une portée bien plus grande qu'il ne l'a voulu, et à le rendre supérieur à l'ordre divin (1) d'aimer, de servir, d'honorer le Seigneur et de lui obéir de tout notre cœur, de toute notre pensée, de toute notre âme et de toute notre force, et (2) d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Ce commandement divin ne permet pas la paix à tout prix. Si le vieux cœur, le vieil entendement, la vieille volonté, peut obtenir du nouveau cœur qu'il *compromette* la vérité ou le devoir pour avoir la paix, il n'y aura pas de fin à ses exigences, et il en résultera que, bientôt, dans l'intérêt de la paix, la Nouvelle-Créature violera la nature même de son alliance avec le Seigneur, et qu'elle se soumettra entièrement à la vieille volonté, tout en ne le désirant pas ; en fait, elle aura lutté contre la vieille volonté, mais aura été circonvenue par elle, grâce à ses tromperies et à ses interprétations fausses et subtiles de la Parole divine.

Lorsque la nouvelle volonté subit de tels assauts, elle devrait franchement se dire que si la paix est désirable au foyer et partout, cependant, selon la promesse du Seigneur, cette paix ne constitue pas la condition essentielle. En vérité, le Seigneur a prévenu les membres de la Nouvelle-Création que s'ils voulaient vivre pieusement, il leur faudrait sûrement souffrir la persécution ; or, la persécution ne signifie pas la paix avec tous, mais le contraire. Il leur donna l'assurance que s'ils font luire la



lumière, les ténèbres haïront sûrement la lumière et la combattront, et si possible, persuaderont celui qui possède la lumière de la mettre sous le boisseau, de la cacher. Pour arriver à ce résultat, les ténèbres engageront un combat qui n'aura rien de commun avec la paix. Toutefois le Seigneur nous assure que ce sont là des mises à l'épreuve pour la Nouvelle-Créature : il faut qu'elle se rende compte que la paix qui est de la plus grande importance pour elle, n'est pas celle de la chair, mais la paix du cœur, « la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence ».

Il faut que la Nouvelle-Créature apprenne qu'il lui est possible d'avoir dans son cœur cette paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, même si les conditions du dehors sont loin d'être pacifiques ; l'état de complète harmonie avec le Seigneur est la récompense de la fidélité qu'on lui témoigne, quel qu'en soit le prix, quel qu'en soit le sacrifice. En conséquence, lorsque la Nouvelle-Créature se trouve sollicitée par les désirs de la chair, et par les arguments de ceux qui lui sont proches et chers par des liens terrestres, elle doit en tout premier lieu prendre en considération son obligation essentielle, celle d'aimer et de servir le Seigneur de tout son cœur, de toute sa pensée, de tout son être, de toute sa force ; ensuite de considérer que tous ses agissements envers sa famille ou avec sa chair ou avec son prochain doivent être soumis à cette loi essentielle d'obéissance à Dieu.

D'un autre côté, la Nouvelle-Créature doit éviter le fanatisme, éviter de faire des choses purement et simplement parce qu'elles sont désagréables pour elle ou pour d'autres, éviter de juger que la pensée du Seigneur est toujours le contraire de ses propres inclinations. Cela exige une étude sérieuse et patiente de la Parole divine, de l'esprit et des principes qui sont à la base des exigences divines, pour que la Nouvelle-Créature soit capable d'appliquer convenablement les directives de la Parole à toutes les affaires de la vie quotidienne. Cependant, il en est comparative-ment peu qui soient tentés sur ce point. La majorité l'est davantage sous le rapport des satisfactions accordées à

la chair et, en conséquence, a besoin de prendre spécialement garde à cet égard, afin de ne pas marcher selon la chair, de la satisfaire, de la servir, de se soumettre à elle, et ainsi de marcher dans la direction opposée à celle qu'on s'est engagé à suivre par la consécration. Ou bien, s'ils ne marchent pas selon la chair dans le sens de la suivre et de la servir, ils ont besoin de se tenir spécialement sur leurs gardes afin que la chair ne les empêche pas de marcher selon l'Esprit, de faire des progrès dans les choses spirituelles, ne s'efforce pas d'arrêter leur progrès spirituel, et ne les empêche ainsi de produire des fruits, de croître et de se développer en utilité de service, et en fin de compte, ne les empêche de vaincre et de gagner le grand prix comme cohéritiers de Christ dans le Royaume, et membres du petit troupeau.

La pensée que les Nouvelles-Créatures devraient toujours avoir à l'esprit est qu'elles ont consacré en sacrifice tous leurs intérêts terrestres, charnels, et que rien de moins que ce sacrifice total ne leur permettra, comme Nouvelles-Créatures, de se développer complètement et d'être « rendues capables de participer au lot des saints dans la lumière » [Col. 1 : 12], d'avoir une place dans la première résurrection à la gloire, l'honneur et l'immortalité, comme membres du corps de Christ. La seule restriction que nous devons admettre sous le rapport du sacrifice total, est celle où les intérêts d'autres vies sont mêlés aux nôtres et où la Règle d'or imposerait ses limites au sacrifice et insisterait pour qu'on tienne raisonnablement compte de ceux qui nous sont chers selon la chair mais qui ne sont pas joints à nous dans la consécration au sacrifice.

#### LE MONDE EN TANT QU'ENNEMI DE LA NOUVELLE-CREATION

Tout ce qui se rattache à ce présent monde mauvais est plus ou moins contraire à la Nouvelle-Création et à son idéal de justice. On pourrait, d'une manière générale, résumer la loi du monde en un mot, l'Egoïsme, bien que le monde réclame, à juste titre, plus d'équité. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que toutes les ordon-

nances du monde civilisé sont mauvaises ; au contraire, nous avons été souvent surpris de remarquer combien les lois de la Chrétienté sont d'un esprit élevé — combien elles sont sages, justes, nobles — beaucoup d'entre elles ayant été, à l'évidence, promulguées en vue de protéger les intérêts des faibles contre les forts, et de faire justice à tous. Néanmoins, chaque pensée, chaque parole et chaque action du monde entier étant entremêlées d'égoïsme, il n'est pas surprenant que ses conceptions de la justice les plus élevées soient parfois faussées et tordues — dénaturées.

Nous sommes surpris, au contraire, que la pauvre humanité déchue ait jamais pu atteindre à un système de lois aussi imposant que celui qu'on peut trouver dans les codes de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et d'autres pays. Nous ne pouvons pas douter que la loi donnée par l'intermédiaire de Moïse et donnée en exemple, développée, respectée et expliquée par notre Seigneur Jésus et ses apôtres, ait eu une grande influence sur ces lois humaines, qu'elle leur ait servi de base. Néanmoins, comme tous en conviendront, l'égoïsme de l'homme est continuellement en lutte avec ses propres définitions de la justice, cherchant à les mettre de côté, soit en partie, soit en totalité. Cette manière de faire, qui ne cesse de progresser sur une vaste échelle dans le monde, est l'une des principales difficultés et luttes de la Nouvelle-Création.

On doit reconnaître que le monde (et son esprit d'orgueil, d'égoïsme, etc.) est l'un des principaux ennemis de la Nouvelle-Création. Le monde tout entier des humains, agissant sous cet « esprit du monde » général, se meut dans une seule direction générale, telle un grand fleuve doit certaines parties coulent très rapidement, et d'autres très paresseusement, mais dont toutes, néanmoins, suivent la même direction générale de l'égoïsme. Par sa consécration, par l'esprit de son nouvel entendement, la Nouvelle-Créature est obligée de prendre une direction contraire ; c'est pourquoi elle rencontre l'opposition de tout le courant du sentiment populaire, de sa théorie, de

sa tradition, etc., et on la considère comme étant bizarre. La lutte ne va pas sans frottements. La Nouvelle-Créature est nécessairement en antagonisme avec ceux qui vont dans la direction opposée, et qui entrent en contact avec elle. Cette collision ne peut être évitée; elle ne peut vouloir dire paix extérieure, mais conflit extérieur. Par contre, ce conflit extérieur peut signifier paix et joie intérieures parce que la Nouvelle-Créature obtient l'approbation divine.

Les aspirations du monde, ses buts poursuivis et ses moyens d'y parvenir ne sont pas toujours vils et injustes, mais même ses plus nobles aspirations et buts sont généralement contraires à ceux de la Nouvelle-Création, parce que le monde agit sous l'impulsion de la sagesse humaine, tandis que la Nouvelle-Création est animée par la sagesse d'en haut. La sagesse du monde a ses propres conceptions de la religion qu'elle considère comme un moyen de tenir les mauvaises gens en échec. Elle a ses idées propres sur la moralité, la bienveillance, la foi, l'espérance, l'amour; elle ne peut saisir le point de vue différent de la Nouvelle-Création, et elle est portée à juger ses vues extrêmes, déraisonnables, etc., parce qu'elle ne comprend pas le plan divin et qu'elle n'apprécie pas du point de vue divin, l'insignifiance de la vie présente comparée à la vie future. La sagesse du monde n'apprécie pas non plus l'impuissance de tous les efforts humains pour le relèvement réel de l'humanité quand on les compare aux grands et nobles arrangements que Dieu a en réserve et qui seront mis pleinement en lumière et appliqués avec succès dans le Royaume, dès que l'œuvre divine de l'Age actuel aura été achevée — dès que l'Eglise élue aura été choisie, polie, approuvée, glorifiée.

La Nouvelle-Création ne doit donc pas être surprise si le monde la hait, même ceux qui, parmi le monde, sont bien disposés sur le plan moral et sur le plan religieux. Cette haine et cette opposition du monde, qui parfois, contrarient tant et mettent tant à l'épreuve la fidélité et la patience, doivent être supportées avec douceur, en se

souvenant que le monde est encore aveuglé par le « dieu de ce monde » ; il ne discerne pas les « grandes et précieuses promesses », « les choses profondes de l'Esprit » à la lumière desquelles, par la grâce de Dieu, nous sommes rendus capables de regarder toutes choses — pertes, épreuves, etc. — comme « une perte et de la boue », afin de pouvoir gagner les merveilleuses choses qui nous sont promises dans la Parole. Céder à l'esprit du monde, permettre aux sentiments qui l'animent de nous dominer pour avoir la paix avec lui, serait donner la preuve que nous estimons moins le Seigneur, sa Vérité, et les privilèges de son service. Il s'ensuivrait que si nous ne perdions pas tout en retournant complètement dans le monde, nous pourrions au moins perdre le prix, faire partie de la « grande foule » [ou multitude — Trad.] et accéder, en passant à travers la grande tribulation, à une place inférieure par rapport aux gloires à venir.

L'Apôtre donne l'injonction précise suivante : « N'aimez pas le monde ni les choses qui sont dans le monde : si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est pas en lui » (1 Jean 2 : 15). Nous devrions donc être sur nos gardes contre tout indice de sympathie ou d'inclination vers l'esprit du monde. Cela ne veut pas dire que nous devrions abandonner toute sympathie à l'égard de nos amis que nous appelons « mondains », que nous devrions être indifférents à leurs intérêts, etc. ; mais cela signifie que tout en veillant à remplir nos obligations envers les mondains, tout en rendant l'honneur à qui il est dû, le tribut à qui il est dû, le soutien à qui est dû le soutien, la bonté à qui elle est nécessaire, la sympathie à qui en a besoin, nous devons néanmoins faire une distinction entre nos amis et nos voisins qui sont encore soumis à l'influence de l'Adversaire, et l'esprit, ou disposition, qui les fait agir et les trompe.

Nous ne devons pas être portés vers l'une quelconque des institutions actuelles toutes fondées sur l'égoïsme, et, plus ou moins opposées à la loi divine, à la Règle d'or. Il peut être nécessaire que nous dirigions nos affaires dans

une large mesure selon les méthodes égoïstes qui prévalent dans le monde ; mais sans s'arrêter à discuter continuellement, notre cœur devrait être maintenu étranger à des principes égoïstes et aspirer au règne absolu de la Règle d'or dans toutes les affaires de la vie, et dans toute la mesure du possible, dans nos rapports personnels avec le monde.

Ce n'est pas à nous d'essayer de transformer le monde et de bouleverser la société et ses méthodes. Le Seigneur s'est réservé pour lui ce travail d'hercule qu'il accomplira totalement dans le « grand jour » qui approche rapidement. En attendant, les enfants de Dieu, guidés par sa Parole (quoique étant dans le monde et nécessairement au contact de ses affaires et de ses usages), ne doivent ni les aimer, ni avoir de sympathie pour eux. Au contraire, ils doivent se rendre compte que pour demeurer en contact étroit avec le Seigneur et en sympathie intime avec les principes de sa droiture, ils devront nécessairement, dans le même esprit, s'opposer comme Dieu le fait, à toute forme et à tout degré d'injustice, d'iniquité, de dérèglement — dans l'église, dans l'état, dans la finance, dans la politique et dans les coutumes et les usages de la société.

Comprenant cela d'une manière plus ou moins claire, certains, croyons-nous, sont allés à l'extrême en condamnant les institutions actuelles d'une façon que, ni le Seigneur, ni les apôtres n'ont ni commandée, ni approuvée, ni illustrée dans leurs paroles et dans leur conduite. Nous devrions nous souvenir que le monde, dans son ensemble, conforme sa vie à l'idéal le plus élevé qu'il peut concevoir, et que ne faire simplement que critiquer des choses que d'autres pas plus que nous-mêmes ne peuvent corriger, est pire qu'inutile, parce que cela ne produit purement et simplement que la tristesse, le tourment, etc., sans accomplir les résultats désirés. A ce propos, Jean-Baptiste donna un bon conseil lorsque les soldats romains l'interrogèrent sur leur conduite à tenir : « Abstenez-vous de toute violence et de toute fraude [ne violez pas les lois et les règlements

sous lesquels vous êtes placés par votre gouvernement] et contentez-vous de votre solde » [Luc 3 : 14 — Cr]. Rendre simplement les gens mécontents de leur situation actuelle et de leur milieu est loin d'être sage. Au contraire, l'influence, l'esprit, la disposition, de la Nouvelle-Création devraient toujours s'exercer dans le sens de la paix ; si nous ne pouvons louer hautement les institutions actuelles, nous n'avons pas besoin non plus de les condamner.

En pareil cas, nous ferons bien de suivre l'exemple de l'archange Michel qui ne porta même pas une accusation injurieuse contre Satan, mais déclara : « Que l'Éternel te censure » — en son propre temps et de la manière qu'il le jugera bon (Jude 9). Faisons de même. Nous rendant compte que le Seigneur réprimandera les institutions actuelles en son propre temps et à sa manière, nous pouvons nous dire, avec l'Apôtre : « Soyez patients, frères, la venue du Seigneur est proche » — l'établissement de son Royaume, tout proche, réglera toutes ces difficultés. La discussion [ou agitation — Trad.] de ces sujets avant le temps sera non seulement inutile, mais pire — préjudiciable, nuisible — tant pour les agitateurs que pour les agités en engendrant du mécontentement. Parmi les enfants de ce monde, il se trouvera une quantité d'agitateurs lorsque le temps du Seigneur sera venu pour que ces questions soient discutées. En attendant, tous les membres de la Nouvelle-Création agiront sagement en évitant tout sujet de nature à produire de l'irritation et du mécontentement ; ils parleront surtout au sein du peuple de Dieu et à ceux qui « ont une oreille pour entendre » des choses profondes du plan divin, et aussi, bien entendu, lorsque des occasions favorables se présentent, du temps de détresse par lequel le Royaume, sera établi.

La Nouvelle-Création, la Sacrificature royale, a une tâche spéciale tout à fait en marge du monde et de l'agitation de ses éléments. Son travail actuel (\*), comme nous l'avons déjà montré, consiste à sonner les trompettes d'argent, c'est-à-dire à proclamer la vérité du plan divin pour ceux qui ont une oreille pour entendre, pour ceux

(\*) Écrit en 1904. — Trad.

qui ne sont pas aveuglés et rendus sourds par les artifices de l'Adversaire. Sa mission s'exerce spécialement parmi les enfants de Dieu, achevant l'œuvre de cet Age de l'Évangile, la rentrée du froment au grenier. — Matt. 13 : 37 - 43.

Une autre image montre quelle est l'œuvre actuelle de l'Église : l'Épouse se prépare pour le mariage (2 Cor. 11 : 2 ; Apoc. 19 : 7). Ayant de telles préoccupations qui absorbent tout leur temps, toute leur influence, tous leurs moyens, etc., les Nouvelles-Créatures n'ont ni l'amour du monde pour chercher à perpétuer ses arrangements, institutions, etc., ni le désir d'anticiper sur les dispositions pleines de sagesse et de bienveillance du Seigneur en vue de transformer ce présent monde mauvais en « monde à venir », « où la justice habitera » : — Héb. 2 : 5 ; 2 Pi. 3 : 13.

#### LE GRAND ADVERSAIRE, SATAN

L'Apôtre écrit : « Votre adversaire, le diable », comme s'il voulait nous faire comprendre que nous avons beaucoup plus à lutter contre lui que contre les faiblesses de notre propre chair et les imperfections de nos semblables. Il voudrait que nous nous rendions bien compte que nous avons en Satan un ennemi rusé et « astucieux », et qu'il faut nous tenir tout près de notre Berger si nous voulons être délivrés de la tentation et de la puissance du Malin. Remarquons quelques-uns des nombreux passages bibliques qui se rapportent à cet Adversaire, dont l'existence même est aujourd'hui niée par beaucoup de gens :

*« Votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde autour [de vous], cherchant qui il pourra dévorer. » — 1 Pi. 5 : 8.*

*« Alors Jésus fut emmené dans le désert par l'Esprit pour être tenté par le diable. » — Matt. 4 : 1.*

*« Alors il dira à ceux qui seront à sa gauche : Allez-vous en loin de moi, maudits, dans le feu éternel [la Géhenne, la destruction] qui est préparé pour le diable et ses anges. » — Matt. 25 : 41.*

*« Vous, vous avez pour père le diable, et vous voulez faire les convoitises de votre père. Lui a été meurtrier dès le commencement, et il n'a pas persévéré dans la vérité, car il n'y a pas de vérité en lui. Quand il profère le mensonge, il parle de son*



*propre fonds, car il est menteur, et le père du mensonge.* » — Jean 8 : 44.

« *Et pendant qu'ils étaient à souper (\*), le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas Iscariote de le livrer.* » — Jean 13 : 2.

« *Et ne donnez pas occasion au diable.* » — Eph. 4 : 27.

« *Revêtez-vous de l'armure complète de Dieu ; afin que vous puissiez tenir ferme contre les artifices du diable.* » — Eph. 6 : 11.

« *Il ne faut pas... il ne tombe sous le jugement du diable.* » — 1 Tim. 3 : 6, 7 (Seg.).

« *Ils se dégageront des pièges du diable.* » — 2 Tim. 2 : 26 (Seg.).

« *Afin que, par la mort, il rendit impuissant celui qui avait le pouvoir de la mort, c'est-à-dire le diable.* » — Hébr. 2 : 14.

« *Résistez au diable, et il s'enfuira de vous.* » — Jacques 4 : 7.

« *Celui qui pratique le péché est du diable, car dès le commencement le diable pêche. C'est pour ceci que le Fils de Dieu a été manifesté, afin qu'il détruisît les œuvres du diable... Par ceci sont [rendus] manifestes les enfants de Dieu et les enfants du diable : quiconque ne pratique pas la justice n'est pas de Dieu, et celui qui n'aime pas son frère.* » — 1 Jean 3 : 8, 10.

« *Mais Michel, l'archange, quand, discutant avec le diable, il contestait touchant le corps de Moïse, n'osa pas proférer de jugement injurieux contre [lui] ; mais il dit : Que le Seigneur te censure !* ». — Jude 9.

« *Le diable va jeter [quelques-uns] d'entre vous en prison, afin que vous soyez éprouvés.* » — Apoc. 2 : 10.

« *Et le grand dragon fut précipité, le serpent ancien, celui qui est appelé diable et Satan, celui qui séduit la terre habitée tout entière ; il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.* » — Apoc. 12 : 9, 12.

« *Et il saisit le dragon, le serpent ancien qui est le diable et Satan, et le lia pour mille ans... afin qu'il ne séduisît plus les nations jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis.* » — Apoc. 20 : 2, 3.

« *Et le diable qui les avait égarés fut jeté dans l'étang de feu et de soufre... ; c'est ici la seconde mort.* » — Apoc. 2 : 10, 14.

« *Maintenant est le jugement de ce monde ; maintenant le chef de ce monde sera jeté dehors.* » — Jean 12 : 31.

« *Je ne parlerai plus beaucoup avec vous, car le chef de ce monde vient, et il n'a rien en moi.* » — Jean : 14 : 30.

(\*) Bible commentée : « Le souper étant servi, le repas allait commencer. » — Trad.

« Et quand celui-là sera venu, il convaincra le monde... de jugement, parce que le chef de ce monde est jugé. » — Jean 16 : 8, 11.

« Dans lesquels vous avez marché autrefois, selon le train de ce monde, selon le chef de l'autorité de l'air, de l'esprit qui opère maintenant dans les fils de la désobéissance. » — Eph. 2 : 2.

« Et si aussi notre évangile est voilé, il est voilé en ceux qui périssent, en lesquels le dieu de ce siècle a aveuglé les pensées des incrédules, pour que la lumière de l'évangile de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu, ne resplendît pas pour eux. » — 2 Cor. 4 : 3-4.

« Mais les pharisiens, ayant entendu cela, dirent : Celui-ci ne chasse les démons que par Béalzéboul, chef des démons. Et Jésus dit... Et si Satan chasse Satan, il est divisé contre lui-même ; comment donc son royaume subsistera-t-il ? » — Matt. 12 : 24-26.

« Comment es-tu tombé des cieus, astre brillant (ou « Lucifer », note D.), fils de l'aurore ? » — Esaïe 14 : 12-14.

« Satan lui-même se transforme en ange de lumière. » — 2 Cor. 11 : 14.

« Duquel la venue est selon l'opération de Satan, en toute sorte de miracles et signes et prodiges de mensonge » et en toute séduction d'injustice pour ceux qui périssent. » — 2 Thess. 2 : 9, 10 (voir Bible commentée. — Trad.).

« Afin que nous ne soyons pas circonvenus par Satan, car nous n'ignorons pas ses desseins. » — 2 Cor. 2 : 11.

« Car nous n'avons pas à lutter contre le sang et la chair, mais contre les principautés, contre les autorités, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits méchants dans les lieux célestes (\*). » — Eph. 6 : 12.

« Celui qui est engendré de Dieu se conserve lui-même, et le Malin ne le touche pas. Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier gît dans le Malin. » — 1 Jean 5 : 18, 19.

« Or, un jour, il arriva que les fils de Dieu vinrent se présenter devant l'Eternel, et Satan aussi vint au milieu d'eux. » — Job 1 : 6-12 ; 2 : 1-7.

« Et il me fit voir Joshua, le grand sacrificateur, debout devant l'Ange de l'Eternel, et Satan se tenant à sa droite pour s'opposer à lui. Et l'Eternel dit à Satan : Que l'Eternel te tance, Satan ; que l'Eternel, qui a choisi Jérusalem, te tance ! » — Zach. 3 : 1, 2.

(\*) Diaglott : « ... contre les choses spirituelles du Malin dans les lieux célestes ».

« *Je voyais Satan tombant du ciel comme un éclair.* » — Luc 10 : 18.

« *Je t'en suis apparu afin de te désigner... je t'envoie pour ouvrir leurs yeux, pour qu'ils se tournent des ténèbres à la lumière, et du pouvoir de Satan à Dieu.* » — Actes 26 : 16, 18.

« *Le Dieu de paix brisera bientôt Satan sous vos pieds.* » — Rom. 16 : 20.

« *...de livrer un tel homme à Satan pour la destruction de la chair.* » — 1 Cor. 5 : 5 ; 1 Tim. 1 : 20.

« *...ne donnant aucune occasion à l'Adversaire à cause des mauvais propos ; car déjà quelques-unes se sont détournées après Satan.* » — 1 Tim. 5 : 14, 15.

Lorsque notre Seigneur dit : « Retire-toi, Satan » [esprit adversaire, opposé — Young] et encore lorsqu'il dit à Pierre : « Va arrière de moi Satan [adversaire, etc.] ; tu m'es en scandale ; car tes pensées ne sont pas aux choses de Dieu » (Matt. 4 : 10 ; 16 : 23), ce fut dans l'intention de bien marquer que s'opposant à Dieu, il s'opposait également à tous ceux qui étaient en accord avec Dieu. Lorsque Pierre déclare que Satan rôde comme un « lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer », il semble vouloir enseigner qu'« il n'est pas votre adversaire [celui de l'Eglise] » seulement, mais de toute l'humanité. Notre Seigneur fait une déclaration positive à ce propos. — Jean 12 : 31 ; 14 : 30 ; 16 : 11.

La déclaration que fait notre Seigneur, savoir, que Satan est le grand Adversaire, non seulement de Dieu, mais de l'humanité, n'est en aucune manière une image fantaisiste, mais une vérité absolue. Il est notre Adversaire ; le monde et notre propre chair ne sont pas nos adversaires dans la même acception du terme. Notre propre chair s'oppose à la Nouvelle-Création, non par amertume ou par haine, ni avec l'intention de lui causer un préjudice temporaire ou éternel, mais simplement dans le sens que les désirs ardents de la chair déchue vont dans une direction qui est en désaccord avec les meilleurs intérêts de la Nouvelle-Créature et avec les espérances qui l'ont engendrée. De même, l'opposition du monde n'est pas faite de méchanceté, mais simplement d'égoïsme, parce qu'il voit les choses sous un autre angle et à cause des différences

égoïstes d'intérêts. Seul Satan est le comploter, l'intrigant obstiné, intelligent qui se sert d'une intelligence sur-humaine, et dans la limite permise, de facultés sur-humaines, pour séduire notre chair déchue par des convoitises dépravées, etc., et qui se sert fréquemment des gens du monde comme d'outils et d'instruments inconscients pour s'opposer à la droiture et à la vérité, et à ceux qui sont pour la Vérité.

« IL A ETE MEURTRIER DES LE COMMENCEMENT »  
— Jean 8 : 44 —

Le récit inspiré affirme avec persistance et avec logique que Satan fut le premier à se rebeller contre la loi divine, qu'il entraîna nos premiers parents à la désobéissance pour satisfaire son ambition personnelle à vouloir la puissance ; et que depuis la chute de l'homme, ce même Adversaire s'est opposé d'une manière implacable à Dieu, à la droiture et à la vérité. Non seulement il a séduit l'humanité, mais il s'est opposé au grand plan de réconciliation que Dieu a élaboré et qu'il réalise par Christ. D'après le récit des Ecritures, il ne semble pas que Satan ait eu des sympathisants ou des conjurés parmi les anges au temps où il se sépara de Dieu et tenta d'établir sa propre autorité ou domination sur la terre, en prenant pour sujets la dernière création de Dieu : l'humanité. Aussi sûrement que Satan lui-même était une partie de la création générale de Dieu, aussi sûrement il est possible pour nous de savoir qu'il fut créé parfait et droit, à l'image de Dieu, car toute l'œuvre de Dieu est parfaite (Eph. 3 : 9 ; Deut. 32 : 4). Dieu n'a qu'un seul modèle de droiture, de justice, de perfection, et il est lui-même ce modèle.

Cependant, être créé parfait, et demeurer parfait, sont deux questions entièrement différentes. Il n'a pas plu à Dieu de créer aucune de ses créatures intelligentes comme de simples machines, incapables de changer les mobiles de leurs actes et de leur conduite. Au contraire, il lui a plu de créer toutes ses créatures moralement intelligentes, à sa propre ressemblance ou image, étant parfaitement libres de suivre ce qui est droit, vrai, pur, bon, confor-

mément à son propre exemple et à ses préceptes, mais également avec la faculté de modifier leur ligne de conduite ou de la changer complètement et de se rebeller contre sa loi de justice. Cependant, Dieu a pris ses mesures en prévision de cette éventualité ; il a conservé pour lui-même le pouvoir de la vie éternelle de sorte qu'il est absolument maître de la situation et qu'il peut détruire toute créature qui refuse de se conformer et d'obéir à ses justes exigences. Il se propose de les exterminer comme si elles n'avaient jamais existé, et de ne laisser subsister éternellement que celles qui ont le cœur en harmonie avec ses commandements.

Parmi les anges de haut rang (Satan était l'un de ceux-là à l'origine), il y eut apparemment dès le commencement, et il y a encore, différents ordres ou grades mais tous soumis à la règle d'amour et qui, par obéissance à la volonté du Créateur ont, probablement pendant des âges, agi à l'unisson et en harmonie. Pendant longtemps, leurs seules expériences furent la bonté, l'amour, la bienveillance, l'obéissance aux commandements du Père céleste et le bonheur qui en résulte. Mais au temps voulu, un autre point important du plan divin se développa. L'homme fut créé d'une nature différente de celle des anges, d'une nature un peu inférieure — humaine et non angélique, terrestre et non céleste, chair et non esprit. En outre, l'humanité eut une demeure séparée — la terre — avec une organisation familiale, par couples, l'un homme l'autre femme avec des pouvoirs de procréer (capables de reproduire leur propre espèce). En tout ceci, ils différaient des anges qui, eux, n'ont pas de sexe, n'ont pas l'arrangement familial et ne se reproduisent pas. La toute dernière création de Dieu fut sans aucun doute une merveille aux yeux de toutes les armées d'anges dont les facultés de raisonnement trouvèrent d'abondantes occasions de s'exercer.

Ce fut alors que l'un de ceux qui appartenaient à un rang élevé, raisonnant et supputant les choses possibles en cette affaire, et nourrissant des pensées égoïstes et ambitieuses, en vint à conclure que si, de quelque manière, il

pouvait seulement s'emparer du couple humain nouvellement créé et les séparer de Dieu, alors par leur moyen il pourrait établir à son compte un royaume ou une puissance dont il serait le dieu ou le seigneur, usurpant ainsi la place et l'honneur de l'Eternel (Jéhovah — Trad.) concernant l'humanité et la terre. Ce fut l'exécution de cette ambition criminelle qui lui valut le nom de Satan, l'adversaire de Dieu. Il ne se proposa pas ni n'essaya d'usurper la domination de Dieu sur les anges. Une telle tentative aurait été absurde, étant donné que tous les anges étaient en communion intime avec Dieu et savaient que Satan était l'un des leurs. C'est pourquoi, ils n'auraient pas pensé à devenir ses serviteurs et ses disciples, préférant de beaucoup l'administration juste, aimante et sage de l'Eternel Tout-Puissant qui les satisfaisait entièrement et contre laquelle ils n'avaient nulle envie de se rebeller.

À peine ses desseins égoïstes et ambitieux avaient-ils trouvé place dans le cœur de Satan qu'il commença à jauger l'Eternel d'après sa propre fausse mesure — et à supposer que l'Eternel (Jéhovah) ne faisait, dans toute son œuvre, qu'accomplir des desseins ambitieux et égoïstes. C'est ainsi que le cœur mauvais est toujours prêt à imputer le mal aux autres, même si ces derniers sont purs, honorables et bienveillants. Nul doute qu'au commencement, tout au moins, Satan justifia sa ligne de conduite personnelle, par un faux raisonnement : en créant l'humanité sur un plan inférieur aux êtres-esprits (les anges), Dieu, selon lui, aurait été poussé par des mobiles mauvais et égoïstes, et ce devait être pour mieux asservir les humains qu'il avait limité leur habitat à la terre. Une fois qu'il eut permis à cette pensée d'envie, de rébellion et d'impiété d'entrer dans son cœur, ce ne fut qu'une question de temps pour que le mal se développât davantage sous forme de suggestion et de manifestation ouverte du péché et d'opposition aux arrangements divins.

Ce fut peut être vraiment avec l'idée fausse qu'il rendait justice à l'opprimé que Satan s'approcha de mère Eve en Eden et lui suggéra que les règlements rigoureux qui

lui étaient imposés ainsi qu'à Adam par le décret divin touchant l'un des arbres du jardin, étaient, de la part de Dieu, l'exercice de pouvoirs injustifiés et autocratiques ; cela, suggéra-t-il, pour limiter leurs libertés légitimes dont l'exercice serait manifestement à leur avantage. Il suggéra même à mère Eve, et peut-être exprima-t-il vraiment l'opinion qu'il avait à ce moment-là dans son jugement déjà perverti, que Dieu les trompait lorsqu'il déclarait que s'ils mangeaient du fruit de l'arbre interdit, ils seraient détruits — ils mourraient. Satan n'avait jamais vu la mort parmi aucune des créatures de Dieu faites à la ressemblance divine et douées de raison. En conséquence, dans sa perversion mentale, non seulement il attribuait à Dieu des mobiles criminels touchant la création, mais, à présent, il prétendait qu'il avait délibérément menti à ses créatures à seule fin d'accomplir l'exécution de ses propres desseins, de les maintenir dans une certaine mesure d'ignorance, ce que Satan prit sans doute à ce moment-là, comme étant une autorité despotique.

La mauvaise suggestion produisit son effet. Jusque-là, mère Eve avait été reconnaissante envers Dieu et avait apprécié toutes ses compassions et toutes ses bénédictions ; elle l'avait reconnu comme étant la source de grâce et de vérité, de bienveillance et d'amour ; dès ce moment-là, son esprit fut empoisonné par l'idée qu'on la trompait, qu'on la privait de libertés légitimes afin qu'elle ne pût acquérir de plus grandes connaissances alors que c'était bien son droit ; elle pensa que Dieu étant déterminé à les maintenir dans l'esclavage de l'ignorance, leur présentait ses connaissances sous un faux jour, en les menaçant qu'elles vaudraient leur mort, tandis que l'ami, nouvellement trouvé, Satan, qui les aimait mieux et défendait jalousement leur bien-être et leur liberté, les assurait que s'ils mangeaient du fruit défendu, non seulement ils n'auraient pas de malheur et ne mourraient pas, mais ils acquerraient plus de connaissance, plus de liberté et plus d'applications de toutes leurs facultés. L'effet du poison fut rapide ; l'égoïsme et le désir d'acquérir furent éveillés dans le cœur de mère Eve qui

n'avait jamais eu auparavant pareils sentiments parce que rien, dans son expérience antérieure, n'avait jamais suggéré de telles pensées ou de tels sentiments.

Bien entendu, la position prise par Satan sur ce sujet, le sépara de l'Eternel. Il risqua le tout pour le tout sur sa capacité de s'assujettir la nouvelle race pour en faire son esclave, son royaume ; ou bien, comme peut-être il aurait voulu l'exprimer, il avait porté tout son effort pour libérer la nouvelle famille humaine du despotisme divin. Lorsqu'il vit l'effet de la transgression, savoir que le couple humain fut chassé hors d'Eden, privé de ses arbres qui entretenaient sa vie, et que graduellement il commença à dépérir et à s'affaiblir, nul doute qu'il fut déçu comme le fut aussi Eve. Comme nous l'apprenons, Adam ne fut pas séduit : il savait ce qu'il devait attendre s'il désobéissait. Sa participation dans cette affaire fut donc volontaire de sa part ; nous pourrions dire que ce fut un suicide. A l'idée que sa femme devait mourir parce qu'elle avait goûté au fruit défendu, et sentant que toute sa joie personnelle disparaîtrait ainsi, il résolut de mourir avec elle. S'il avait mieux compris le caractère divin, tel que depuis il a été manifesté par les transactions de Dieu en rapport avec la Réconciliation, il aurait sans aucun doute fait confiance à Dieu pour l'aider à sortir de la difficulté, et aurait obéi au décret divin quel qu'en fût le prix.

Mais revenons-en à Satan : Ayant choisi une mauvaise ligne de conduite, il semble que depuis, chaque étape de son voyage ne fait que l'éloigner de plus en plus de tout principe de droiture, de sorte que s'il a pu proférer son premier mensonge « Vous ne mourrez nullement » avec une certaine franchise, cependant depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, il essaie par tous les moyens concevables de perpétuer sa fausse déclaration et de tromper les humains en leur faisant accroire que la *mort* n'existe pas, que lorsqu'ils meurent ils sont plus vivants que jamais auparavant. Il s'agit du vieux mensonge « Vous ne mourrez point certainement » adapté aux conditions actuelles. Personne mieux que Satan ne sait que la mort est bien



réelle, qu'elle a frappé la famille humaine tout entière, et personne mieux que lui ne sait que si la famille humaine comprenait d'une manière claire et distincte le sujet du péché, son châtement, la rançon, et le rétablissement qui en résultera, elle serait attirée sous l'influence de la Vérité vers son Créateur juste et cependant miséricordieux.

Or, c'est ce que Satan désire empêcher. C'est pourquoi il s'efforce d'aveugler l'entendement des humains touchant le vrai caractère et le vrai plan de Dieu, et de remplir au contraire leur esprit de pensées fausses et blasphématoires concernant le caractère et le plan divins. Au lieu de montrer aux hommes que la mort et toutes les souffrances qui l'accompagnent c'est-à-dire la déchéance et la maladie mentales, morales et physiques, sont le résultat d'avoir désobéi à Dieu, et d'avoir suivi son conseil mensonger à lui, il voudrait au contraire leur faire penser — et il a réussi à en convaincre beaucoup, que le grand Eternel (Jéhovah) qui se déclare être la personnification même de la justice et de l'amour, en créant la famille humaine, l'a fait sans la moindre justice et le moindre amour avec des intentions malveillantes à l'égard du plus grand nombre : il aurait, selon Satan, décidé et prédestiné dans son cœur, avant de commencer la création de l'homme, que des milliers de millions d'humains devraient être tourmentés éternellement, et qu'un « petit troupeau » serait glorifié pour servir d'exemple de ce que Dieu aurait pu faire pour tous s'il avait été favorablement disposé. Ainsi, et par de nombreuses autres tromperies et pièges quelque peu semblables, l'adversaire a, pendant six mille ans, perverti le jugement des hommes, et éloigné de Dieu et du message de sa Vérité le cœur des hommes. L'Apôtre le confirme et l'explique, disant : « Le dieu de ce siècle a aveuglé les pensées des incrédules, pour que la lumière dans l'Évangile de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu, ne resplendît pas pour eux » — pour qu'elle ne les éclairât point et qu'elle ne les fît point sortir des ténèbres de l'ignorance et des idées fausses et qu'elle ne leur permît point de discerner le vrai caractère et le plan miséricordieux du Père céleste. — 2 Cor. 4 : 4.

Partout où pénètre la lumière de la révélation divine (non pas simplement la Bible, mais également « l'esprit de la Vérité »), cela signifie plus ou moins un danger pour l'obscurité des faux rapports de Satan. La Vérité est mille fois plus raisonnable que l'erreur de Satan, et aurait rapidement raison de lui, sans sa tactique de ruse, d'« artifices », qui se renouvelle constamment par des changements de scènes et par de nouvelles tromperies destinées à soutenir son vieux mensonge et à « tromper les élus mêmes, s'il était possible ». L'un de ses premiers efforts, l'un des plus considérables et des plus prospères de ses efforts pour démentir la Vérité, et pour faire apparaître l'erreur, vraisemblable et plausible, fut le développement du système du grand Antichrist, la Papauté. Par elle, il a exercé une influence des plus prodigieuses à travers le monde, de sorte qu'à la lumière de nos jours, et avec une mesure d'indépendance à l'égard de cette monstrueuse institution, l'humanité regarde en arrière au temps de sa domination et en parle comme des « Siècles de ténèbres » : ténèbres de l'injustice, ténèbres de l'erreur et de la superstition, ténèbres de la persécution implacable et terrible contre ceux qui cherchaient à adorer Dieu selon les exigences de leur conscience, féroce contre eux dans la proportion où ils obtenaient la vraie lumière et où ils la présentaient fidèlement devant les gens. Cette grande institution fut si diabolique dans ses méthodes et dans son influence, et elle représentait si complètement la ruse, l'ambition et l'astuce de Satan, que le Seigneur la décrit symboliquement comme si elle était Satan lui-même. Elle fut, dans le sens le plus large du terme, son représentant tout en prétendant être le représentant de Dieu (\*).

Tout au long des prophéties, nous trouvons ce mélange de description et de condamnation entre Satan et son principal représentant parmi ceux qui ont reçu la lumière. Par exemple, après avoir décrit la destruction de la puissance de Babylone — description qu'on peut appliquer en partie à la Babylone au sens propre, et à l'esclavage

---

(\*) Voir vol. 2, Chap. 9.

d'Israël naturel, et qu'on peut appliquer plus particulièrement à l'esclavage de la Babylone mystique sur Israël selon l'esprit — le prophète continue par une description qui, en premier lieu, convient à la voie suivie par Satan, et en second lieu peut s'appliquer à l'élévation et à la chute de la Babylone naturelle, et même dans un autre sens à l'élévation et à la chute de la Babylone mystique, disant :

« Comment es-tu tombé des cieux, astre brillant [ou Lucifer — Note D.], fils de l'aurore ? Tu es abattu jusqu'à terre, toi qui subjuguais les nations ! Et toi, tu as dit dans ton cœur : Je monterai aux cieux, j'élèverai mon trône au-dessus des étoiles de Dieu, et je m'assiérai sur la montagne de l'assignation [voir Note D. — Trad.] [le Royaume du peuple de Dieu], au fond du Nord [on a longtemps estimé que les Pléiades, au Nord, sont le Centre de l'Univers, le Trône de l'Éternel] : Je monterai sur les hauteurs des nues, je serai semblable au Très-haut. Toutefois, on t'a fait descendre dans le *shéol* — l'oubli — au fond de la fosse. Ceux qui te voient fixent leurs regards sur toi, ils te considèrent [disant] : Est-ce ici l'homme qui a fait trembler la terre, qui ébranlait les royaumes, qui a fait du monde un désert, et qui ruinait ses villes ? Ses prisonniers, il ne les relâchait pas. » — Esaïe 14 : 12-17.

S'il est vrai que Babylone s'éleva hautement au-dessus des autres royaumes du monde, ce fut également vrai que la Papauté, l'Antichrist, s'éleva comme royaume au-dessus des nations de la terre, et s'efforça de les gouverner avec une verge de fer, prétendant avoir l'autorité de le faire au nom du vrai Christ. Et de même que la première fut détruite, combien plus devons-nous attendre de la chute définitive de Babylone la Grande, la Mère des Prostituées, telle une grande meule qu'on jette dans la mer et qui ne réparait pas. Pourtant, si l'ambition de ces Babylones de posséder la domination sur les autres fut grande, celle de Satan fut plus grande encore d'être supérieur à toutes les autres créatures de Dieu, en vue d'avoir un royaume à lui, des sujets à lui — un royaume rival de celui de l'Éternel — sur la terre, comme celui de l'Éternel est au ciel. Cependant, ces desseins échoueront, et Satan lui-même sera d'abord lié

durant les mille ans du règne du Rédempteur et de la levée de la condamnation, et la bénédiction du monde, mais par la suite, ainsi que le montrent clairement les Ecritures, il doit être détruit avec tous ses anges — ses messagers, tous ceux qui suivent sa direction et sa ligne de conduite. — Matt. 25 : 41 ; Hébr. 2 : 14 ; Apoc. 20 : 10.

#### ASSOCIES DE SATAN DANS LE MAL — DES LEGIONS DE DEMONS

Comme nous l'avons déjà vu, d'après le récit des Ecritures, Satan n'avait pas d'associés angéliques au début de sa conspiration et de sa rébellion. Au contraire, il nous est possible de comprendre que tous les saints anges étaient en pleine harmonie avec le gouvernement divin et que certains d'entre eux furent chargés de régner sur l'homme déchu, et d'aider si possible les humains à revenir en accord avec Dieu et à les empêcher de tomber davantage dans la dégradation. Ceci se passait avant le déluge du temps de Noé. C'était la première expérience que les anges faisaient avec le péché, l'infidélité envers Dieu, l'obliquité morale. Cela devint pour eux une mise à l'épreuve parce qu'ils virent la possibilité de suivre la voie du mal, contraire à la volonté divine. Cette voie leur suggérait des plaisirs et des avantages si l'on y cédait, et devint ainsi une mise à l'épreuve de leur loyauté et de leur obéissance à l'Eternel. Les Ecritures nous informent que, dans cette mise à l'épreuve, certains des anges qui, jusque-là, avaient été saints et obéissants, devinrent des transgresseurs, tombèrent dans le péché et subirent sa contamination. Jude et Pierre parlent tous deux de « ces anges qui n'ont pas gardé leur origine », à qui en conséquence Dieu a limité les libertés, les enchaînant dans les ténèbres jusqu'à un grand jour de jugement, encore futur, où leur cause sera entendue. — 2 Pi. 2 : 4 ; Jude 6.

Isolés des saints anges, ces anges déchus ont été depuis appelés démons, ou diables, et Satan est reconnu comme le « prince des démons », leur conducteur avec qui ils coopèrent en tant qu'ouvriers de malice parmi les hommes. Ne pouvant plus participer à de bonnes œuvres, abandonnés à

eux-mêmes dans le mal, il n'est pas étonnant si, chez ces anges, le mal a atteint des proportions considérables, et s'ils sont de fidèles alliés de Satan pour propager son mensonge originel « Tu ne mourras certainement pas ». Selon toute apparence, très peu de temps après le déluge, ces anges déchus, ces démons, commencèrent à débaucher les humains sous le manteau de la religion. Bien qu'enchaînés, ou emprisonnés dans le sens d'être incapables d'apparaître parmi les hommes dans un corps charnel, ils découvrirent vite dans la race déchue les humains qui étaient disposés à se soumettre à eux comme leurs agents ou médiums. Ils opérèrent en se servant du corps de ces derniers, au lieu du leur propre. Ces « médiums » ou intermédiaires humains pour permettre aux démons de communiquer avec les humains furent, dans les temps anciens, connus sous le nom de « fétiches », de « magiciens », de « sorciers », de « nécromanciens », de « médecins-sorciers » et de « prêtres » de fausses religions. Leurs divers efforts pour obtenir la domination du peuple d'Israël que Dieu avait choisi pour le représenter dans le monde pour un temps, sont clairement rapportés dans les Ecritures, et le peuple fut sérieusement mis en garde contre eux. Des lois furent décrétées et appliquées dans une large mesure contre ceux qui devinrent les agents de communication entre les démons et Israël: le châtement était la mort.

De par sa constitution, l'homme est une image de Dieu, et, comme tel, un être libre, indépendant. Cette idée s'étend à son action morale, d'où l'expression: l'homme est un « libre agent moral ». Quel que soit le degré de privation de sa liberté qu'il peut subir, ou quel que soit le degré de l'esclavage dans lequel il peut tomber soit envers les personnes, soit envers ses propres appétits, néanmoins son action morale est libre: il est libre de vouloir, d'employer son esprit de la manière dont il l'entend. S'il veut soumettre son esprit à la volonté de l'Eternel, il peut le faire; s'il veut se soumettre à une influence mauvaise, il le peut, et s'il veut être indépendant à la fois de Dieu et des influences mauvaises, il le peut encore, dans la mesure où

ses facultés physiques et son jugement mental le permettront ; toutefois, affaiblis par la chute et par ses faiblesses héritées, son jugement aussi bien que sa connaissance et sa capacité à raisonner sont grandement diminués, et en conséquence, son indépendance morale est en danger dans la même proportion lorsqu'il est assailli par « des esprits séducteurs et des doctrines de démons » comme les Ecritures appellent l'influence néfaste à l'œuvre dans le monde (1 Tim. 4 : 1). Il n'est donc pas surprenant que ces anges déchus, ces démons, aient pu dans chaque pays et à chaque époque, posséder de nombreux médiums. Ils choisissent avec soin quels seront leurs médiums, cherchant autant que possible, ceux qui sont bien doués mentalement, afin que par leurs qualités et capacités naturelles, ils puissent agir le plus efficacement possible sur les masses en général. C'est pourquoi nous trouvons que, dans les pays païens et parmi les Indiens, ces médiums, ces prêtres, ces sorciers, ces magiciens, ces nécromanciens, ces astrologues et ces devins étaient parmi les plus sages et les plus capables. A notre époque, dans la chrétienté, ces médiums de démons sont souvent connus sous ce nom particulier de « médium », comme c'est le cas parmi les spirites. C'est l'un des noms les plus exacts qui aient jamais été appliqués, car ceux qui se soumettent à ces influences mauvaises pour être leurs moyens de communication avec les hommes, ne sont purement et simplement que des médiums par lesquels les esprits mauvais communiquent, soit par des paroles soit par petits fraplements, soit par des écrits, ou de toute autre manière.

Les méthodes générales et l'enseignement général de ces démons, par le moyen de ces médiums, ont été pratiquement les mêmes de tous temps et dans tous les pays. Ils se présentent sous un faux jour, personnifient les morts, sauf dans des occasions exceptionnelles où ils admettent effrontément qu'ils sont des démons, comme par exemple, chez les Chinois. Voyez également en 1 Cor. 10 : 20. En se faisant passer pour des êtres humains morts, ils accomplissent une œuvre multiple avec un plein succès :

(1) Ils confirment le mensonge originel prononcé par Satan en Eden : « Tu ne mourras certainement pas ».

(2) Par cette affirmation fausse, ils indisposent l'esprit des humains contre l'Évangile et contre tous ses arrangements.

(3) Ils donnent ainsi aux dispositions divines prises pour racheter l'homme et le sauver du péché et de son salaire la mort, une apparence contradictoire, déraisonnable, absurde. Niant que le salaire du péché soit la mort, et prétendant que le salaire du péché c'est le tourment éternel, non seulement leur théorie blasphème contre le caractère divin en le représentant comme la personnification de l'injustice et de la cruauté, mais elle ridiculise la doctrine scripturale d'une rançon. En effet, même la raison déchuée est capable de discerner que la mort de notre Seigneur au Calvaire ne pouvait pas racheter la race de la torture éternelle et qu'il n'y aurait aucune équivalence entre ce châtiement et le prix de la rançon.

(4) Leur théorie fait apparaître la doctrine de la résurrection inutile et déraisonnable, car si personne n'est mort, comment pourrait-il y avoir une résurrection des morts ? Si en mourant, tous deviennent plus vivants que jamais et se trouvent dans une condition beaucoup meilleure qu'auparavant, à quoi pourrait bien servir une résurrection ? Ou encore, pourquoi serait-elle présentée comme étant l'espérance, l'unique espérance qui nous soit présentée dans l'Évangile ?

(5) Leur théorie prépare la voie à des erreurs séduisantes. Ainsi, parmi les païens, ce sera dans une très large mesure, sous la forme de culte des parents et de croyance dans la transmigration des âmes ; selon cette croyance, ceux qui meurent comme hommes, après être restés pour un temps sans corps, renaîtront au monde sous forme de chiens ou de chats, de chevaux ou de vaches, de rats ou de souris, et passeront par les diverses expériences de ces bêtes (muettes), ou, s'ils en sont dignes, passeront à des conditions plus nobles.

(6) Dans la chrétienté, ce mal revêtit une forme des plus sataniques et la fausse doctrine devint le fondement de

toutes les monstrueuses erreurs et superstitions avec lesquelles le christianisme s'est débattu. Il n'aurait pas pu y avoir de théorie de torture éternelle s'il n'y avait pas eu cette doctrine de démons sur laquelle elle s'édifie, à savoir que les morts sont *vivants*, capables de souffrir. Sans le même enseignement, il n'y aurait pas eu de théorie et de doctrine du purgatoire ; en conséquence, il n'y aurait pas eu de prières pour les morts, ni de messes payées pour les morts : les grandes institutions ecclésiastiques qui se sont enrichies grâce à ces mensonges n'auraient pas pu non plus se développer pour asservir les humains avec leurs erreurs et leurs fausses présentations du caractère et du plan divins.

(7) Bien que la puissance de la Papauté ait été brisée dans le grand mouvement de la Réformation du seizième siècle, cette erreur fondamentale, enseignée par les démons et soutenue par eux parmi toutes les nations avec diverses preuves, démonstrations et manifestations, fut gardée avec soin ; les Réformateurs progressèrent, toujours liés par ce mensonge originel enseigné par le père du mensonge et soutenu par ses légions d'esprits mauvais. Ainsi devint-il aussi dans le protestantisme la base de toutes les difficultés et erreurs avec lesquelles les diverses dénominations ont eu à se débattre depuis. Il les a aveuglées dans une grande mesure quant à la lumière de la Parole divine, les empêchant de « comprendre avec tous les saints, la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de l'amour de Dieu ». — Eph. 3 : 18.

(8) S'adaptant aux conditions nouvelles, ce mensonge s'est, dans ces cinquante dernières années, arrogé le rôle de porte-flambeau de l'Eglise, et a prétendu diriger tous ceux qui désirent la vérité. En cela, il est conforme au personnage signalé à ce propos dans la Parole inspirée, car l'Apôtre déclare : « Satan lui-même se transforme en ange de lumière. » — 2 Cor. 11 : 14.

(9) Le spiritisme n'a pas réussi à séduire la majorité des chrétiens. Bien qu'étant handicapés par la fausse théorie que leurs amis défunts sont vivants, les chrétiens en général



ont, de quelque manière, discerné instinctivement que les médiums (les meilleurs que Satan pouvait avoir) n'étaient pas de ceux que Dieu aurait désignés pour communiquer des renseignements et pour être des agents entre lui et leurs amis qu'ils croyaient à tort être vivants et fréquemment près d'eux, bien qu'invisibles. En conséquence, tout en permettant au spiritisme de rassembler, de maintenir et d'entraîner au mal autant d'individus que possible, le grand Adversaire a trouvé nécessaire d'avoir recours à des tentations plus subtiles encore, des imitations plus habiles du vrai christianisme sous les noms de

### SCIENCE CHRETIENNE ET THEOSOPHIE

Ces systèmes prétendent révéler la Parole divine, et prennent le nom de Christ en vain, alors qu'ils ne croient pas en lui comme étant le Rédempteur ; aux chrétiens qui s'éveillent actuellement, ils servent d'appâts pour satisfaire leurs aspirations à quelque chose de nouveau et de mieux que les déchets des traditions humaines qui les ont nourris si longtemps. Ils prétendent nourrir leurs adeptes avec une vérité scientifique, tout en ne tenant pas compte de la vérité, la science dans tous les sens du terme.

(10) Etant donné que le rétablissement est prévu dans le plan divin pour un proche avenir, l'Adversaire est en train d'essayer d'en distraire l'attention des humains par des guérisons mentales en se servant de Scientistes chrétiens, de Théosophes et de clairvoyants. Tout en niant le fondement même de la vérité scripturale (la Rançon), ces contrefaçons trompeuses de la vérité sont pour nous des preuves que la puissance de Satan pour tromper la chrétienté est en train de décliner (du moins aux yeux de toute personne intelligente), que sa maison menace ruine. La lumière de l'aurore millénaire se lève sur le genre humain, et le grand défenseur de l'erreur est à sa fin. Dieu soit loué ! Satan sera bientôt lié et empêché de tromper le monde pendant les mille ans du règne millénaire de Christ, au cours duquel la lumière de la connaissance remplira toute la terre, comme les eaux recouvrent les grandes profondeurs !

Si nous considérons le monde païen, nous voyons clairement l'œuvre terrible et dégradante de ces démons, comment ils ont rivé leurs chaînes sur les gens en exerçant des pouvoirs miraculeux par l'intermédiaire de leurs agents humains, comme, par exemple, les fakirs de l'Inde aujourd'hui, et comme la « Magie Noire » pratiquée d'une façon générale à travers le monde dans les jours ténébreux du passé. Les Ecritures nous montrent l'effet de l'Évangile sur ces œuvres du diable, et indiquent que la lumière de la vérité divine est « la lumière du monde », laquelle sera seule capable de dissiper les ténèbres de l'Adversaire. Remarquez le conflit qui existe entre la lumière et les ténèbres comme le rapportent les expériences de l'Apôtre Paul, lorsqu'il voyageait à travers l'Asie et l'Europe, faisant luire la vraie lumière, lorsque « plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient, confessant et déclarant ce qu'ils avaient fait. Plusieurs aussi de ceux qui s'étaient adonnés à des pratiques curieuses, apportèrent leurs livres et les brûlèrent devant tous ; et ils en comptèrent le prix et ils trouvèrent [qu'il se montait à] cinquante mille pièces d'argent. C'est avec une telle puissance que la parole du Seigneur croissait et montrait sa force ». — Actes 19 : 18-20.

Les apôtres furent continuellement en conflit avec ces mauvais esprits qui cherchèrent parfois à s'opposer à l'Évangile mais se rendirent compte en général qu'ils étaient totalement incapables de se mesurer avec les puissances spirituelles supérieures qui agissaient par l'intermédiaire des apôtres. En une certaine occasion, nous lisons que l'esprit mauvais chercha à s'affilier à l'Évangile, et incita le médium à suivre l'Apôtre et ceux qui l'accompagnaient, en criant : « Ces hommes sont les serviteurs du Dieu Très-Haut, qui vous annoncent la voie du salut. » Était-ce là une tentative d'associer l'Évangile au spiritisme et à la fonction de médium, ou était-ce une ruse habile par laquelle les démons espéraient accomplir le résultat même qui s'ensuivit, c'est-à-dire une agitation populaire et une manifestation hostile aux apôtres ? Nous ne pouvons pas juger. De toute manière, un point ressort à l'évidence :

l'Apôtre identifia ces médiums, non comme les médiums des morts, mais comme ceux des démons, les anges déchus. D'ailleurs, dans leur conférence avec les apôtres, ces démons ne nièrent jamais leur propre identité — Voyez Actes 16 : 16-19 ; 19 : 15 ; Jacques 2 : 19.

De même, pendant le ministère de notre Seigneur, ces esprits mauvais avaient trouvé nombre de Juifs disposés à les accueillir : ces derniers étaient connus comme étant « possédés des démons ». Lorsque la victime était possédée de beaucoup de ces démons, comme ce fut fréquemment le cas, elle n'avait presque plus la maîtrise d'elle-même. Ses pensées, ses paroles et ses actions étaient dirigées par nombre de ces esprits mauvais ; et son comportement était celui d'un fou. Beaucoup de possédés des démons furent guéris au temps de notre Seigneur, à la fois par lui-même et par ceux qu'il envoyait, armés de son esprit, de sa puissance, de son influence. On trouve en Luc 4 : 34-37 et en Matt. 8 : 28-33, un récit intéressant de l'un de ces exemples où des esprits mauvais furent chassés ; non seulement les démons n'essayèrent pas de nier leur véritable identité lorsqu'ils conversaient avec le Seigneur, mais ils reconnurent son autorité et son pouvoir sur eux ainsi que leur espoir de voir prendre fin, un jour ou l'autre, leur limitation de pouvoir actuelle (ou emprisonnement) — une décision ou jugement de leur cas personnel (\*).

**« NOTRE LUTTE N'EST PAS [SIMPLEMENT]  
CONTRE LA CHAIR ET LE SANG »**

D'après ce qui précède, nous voyons que Satan lui-même, et les démons, ses associés dans le mal, sont réellement la grande puissance qui agit dans, sur et par le genre humain, en opposition à Dieu, et en opposition au plan de réconciliation qu'il a prévu et qui commença à être exécuté lors du premier avènement et de la mort de notre Seigneur, lui le prix de la rançon des pécheurs. Ce n'est que de ce point de vue seulement que nous saisissons clairement ce que signifient les paroles de l'Apôtre : « Notre lutte n'est

(\*) Pour une discussion plus complète du Spiritisme-Démonisme, voir la brochure : *Le spiritisme — ancien et moderne.*

pas contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les autorités, contre la puissance spirituelle de méchanceté dans les lieux célestes » (Eph. 6 : 12). Etant donné que l'homme déchu est si incompetent à se défendre contre ce rusé Adversaire, et que les membres du peuple de l'Eternel ne peuvent échapper à ses machinations que dans la mesure où leur cœur est entièrement loyal à l'Eternel et attentif à sa Parole, étant donné qu'à ceux-là seront accordées une assistance spéciale et la délivrance hors du mal qui, sans cela, séduirait les élus mêmes, nous sommes amenés à nous demander : « Pourquoi Dieu permet-il à ce grand Adversaire d'entourer ainsi l'homme d'erreurs trompeuses, de fausses doctrines, et jusqu'à un certain point, de miracles pour les confirmer ? »

La réponse à cette question, et la seule réponse satisfaisante qu'on puisse trouver est que Dieu, au temps présent, ne cherche pas à se réconcilier avec le monde entier, il n'essaie pas d'amener tout le genre humain en harmonie avec lui-même, mais au contraire, il choisit simplement d'entre la race rachetée le petit troupeau prédestiné, les membres de la Nouvelle-Création qui affermiront leur appel et leur élection grâce à la providence divine, en devenant, par le cœur, des images du cher Fils de Dieu, leur Rédempteur, leur Seigneur, leur Epoux. Les expériences du monde faites sous les tromperies de l'Adversaire seront complètement dévoilées au cours de l'Age millénaire. Tous verront alors et apprécieront pleinement quelles sont les influences trompeuses, perfides et corruptrices de toute voie qui n'est pas conforme à la justice et de tout esprit, toute influence qui n'est pas l'Esprit de Dieu, l'esprit de Vérité. Tous trouveront alors, à quel point ils ont été pris au piège « du diable pour faire sa volonté » (2 Tim. 2 : 26 — Voir note Goguel et Monnier — Trad.), à quel point ils ont été aveuglés par le dieu de ce monde contre la vraie lumière du caractère de Dieu, brillant par Christ (2 Cor. 4 : 4) ; tous auront appris une leçon qui comporte plusieurs points : (1) Que Dieu est l'ami vrai de toutes ses créatures, et que ses lois ont en vue leur intérêt et leur bien-être. (2) Ils

auront appris à connaître le caractère insidieux du mal par l'exemple de Satan, des anges déchus et par leurs propres expériences personnelles. (3) Ils auront appris qu'ils ne peuvent pas se fier implicitement à leur propre jugement, et qu'en raison de la connaissance limitée de l'homme, dans de telles conditions, il est possible que la lumière ait l'apparence des ténèbres et les ténèbres celle de la lumière — que le bien ait l'apparence du mal et le mal l'apparence du bien. Cette leçon aura une valeur éternelle, de sorte que toute l'humanité apprendra à se confier plus implicitement à la sagesse divine, comme à la bonté et à la puissance divines.

### LE MINISTÈRE DU MAL

En attendant, ces erreurs et ces superstitions parmi les hommes servent néanmoins à les maintenir dans une condition d'esclavage, à une époque où ils seraient incapables de faire un bon usage de la liberté ; en effet, il n'y a que des hommes parfaits, que ceux-là seuls qui sont entièrement à l'« image de Dieu » et qui sont guidés par lui, qui soient convenablement préparés pour avoir une maîtrise de soi qui leur soit bénéfique. En attendant, aussi, ces oppositions de Satan et de ses associés dans le mal, et l'opposition du monde poussé par leurs erreurs et leurs tromperies, sont dirigées contre la Vérité, contre ceux qui deviennent ses serviteurs, dans la proportion où ils sont fidèles à la Vérité, et énergiques à son service. Ce fut notre Maître royal, le plus fidèle serviteur du Dieu vivant, qui déclara à ceux qui voulaient être ses disciples : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est sien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde, mais que moi je vous ai choisis du monde, à cause de cela, le monde vous hait » (Jean 15 : 18, 19). En conséquence, par l'opération d'une loi naturelle, nous pourrions dire : il s'ensuit que « tous ceux qui veulent vivre pieusement en Christ Jésus seront persécutés » (2 Tim. 3 : 12). Ces persécutions et ces oppositions de la part du monde, de la chair et du diable sont le marteau, le

ciseau et le matériel de polissage que l'Éternel emploie pour développer la Nouvelle-Création.

Dieu se sert même de ces moyens d'opposition que l'Adversaire fournit lui-même, et il fait tourner à sa louange, la colère et l'opposition (à la fois des hommes et des démons) dans le sens que ces expériences et ces tribulations mêmes de son Eglise élue *produisent pour nous* « en mesure surabondante, un poids éternel de gloire » (2 Cor. 4 : 17). Tels sont les outils avec lesquels les pierres vivantes du grand Temple de Dieu sont formées et taillées, polies et façonnées en accord avec le dessein du grand Architecte, afin que bientôt, de et par ce Temple vivant, toutes les familles de la terre puissent être bénies, et que tous ceux qui le voudront soient réconciliés avec l'Éternel. Lorsqu'ils se rendent ainsi compte que les oppositions de la part des hommes sont en grande partie le résultat de leur condition déchue, de leurs erreurs et de leur aveuglement qui les frappent à cause des machinations du grand adversaire de Dieu et de la droiture, les enfants de Dieu peuvent éprouver plus de sympathie, non seulement pour le monde en général, mais également pour ceux qui sont leurs adversaires et leurs persécuteurs. Bien loin de désirer se venger d'eux, ils peuvent à bon droit aimer leurs ennemis, et faire du bien à ceux qui les persécutent, en discernant pendant ce temps et dans le sens le plus complet et le plus vrai du terme qu' : « ils ne savent pas ce qu'ils font ».

Parmi les hommes qui sont opposés à la Réconciliation, nous en trouvons beaucoup qui, de diverses manières et pour divers motifs, coopèrent tous avec le grand Adversaire pour s'opposer à Dieu et à l'œuvre de Réconciliation. Si nous devons mentionner, comme étant les premiers de ces opposants, les tenanciers de maisons de prostitution, les débitants de boissons alcooliques, de maisons de jeux, les fétiches, les médiums, les sorciers et les prêtres, nous présenterions la chose telle qu'elle serait vue, probablement, de la majorité des gens. Mais du point de vue divin qui est celui que nous nous efforçons d'adopter, il semblerait que ce soit le contraire, que ceux qui forment l'opinion

dans les pays civilisés, et qui s'opposent à la lumière de la Vérité, tout en prétendant la servir, occupent une place de plus grande responsabilité aux yeux de Dieu, et sont bien plus complètement les instruments terrestres de Satan, et souvent à leur insu. — Actes 3 : 17.

Nous espérons que nombre de ceux qui sont venus en contact avec la lumière de la Vérité à travers l'Age de l'Evangile, et maintenant à la fin de l'Age, et qui s'y sont opposés, l'ont fait en partie du moins à cause de leur aveuglement partiel, ainsi que le déclare l'Apôtre à propos de ceux qui crucifièrent notre Seigneur : « Je sais que vous l'avez fait par ignorance, de même que vos chefs aussi » (Actes 3 : 17). De ce point de vue, il nous est permis d'avoir quelque espérance pour certains des opposants les plus violents de la Vérité : Evolutionnistes, Théosophes, Spirites, Scientistes chrétiens, Catholiques romains et Protestants. Nous avons forcément moins d'espoir pour l'avenir de ceux qui ont été éclairés sur ces sujets par la Vérité présente, mais qui, par ambition ou par jalousie, ou par orgueil dans leur désir de devenir quelqu'un sont devenus des opposants à l'œuvre de l'Eternel. Ceux-là tombent généralement dans les erreurs de l'Universalisme, étant devenus aveugles quant à la présence du Seigneur, et même touchant la rançon. Il ne nous appartient pas de les juger, mais nous avons toute raison de craindre pour eux, et de remarquer que dans leur cas s'applique l'Ecriture qui déclare : « Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, et qui ont goûté du don céleste, et qui sont devenus participants de l'Esprit saint, et qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les miracles du siècle à venir, et qui sont tombés, soient renouvelés encore à la repentance, crucifiant pour eux-mêmes le Fils de Dieu, et l'exposant à l'opprobre » (Héb. 6 : 4-6). Il nous appartient de connaître l'accomplissement de ces passages bibliques, et de n'avoir aucune part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt de les condamner et de cesser toute relation avec ceux qui ne marchent pas selon les enseignements de l'Apôtre, et qui ne gardent pas la foi transmise une fois

aux saints, ni son esprit ; car tous ceux-là sont du côté de Satan, des adversaires de l'Eternel et de son plan dont la *Réconciliation*, la *Rançon*, forme le centre ou moyeu. — 2 Pi. 2 : 21 ; 2 Thess. 3 : 6 ; Jude 3.

En examinant ce sujet des attaques, il est bon de se souvenir que les tentations de notre Seigneur dans le désert (\*) nous fournissent une illustration des plus claires de toutes les tentations auxquelles peut être soumise la Nouvelle-Création.

### ASSAUTS DE L'ADVERSAIRE

L'une des attaques de l'Adversaire qui paraît convenir au mieux aux aspirations de la chair, consiste dans l'argument que la Nouvelle-Création devrait se trouver tellement sous la protection divine que ses intérêts matériels devraient être tous prospères. Cependant, ce raisonnement est celui de l'homme *naturel* et ne trouve aucune confirmation dans la Parole de Dieu qui doit guider le jugement de la Nouvelle-Créature. Le vieil entendement (« mind ») affirme avec insistance que, certainement, l'étroite parenté de l'« adoption » et la promesse d'un cohéritage futur dans le Royaume, *doivent* apporter avec elles des bénédictions, des protections et des faveurs dans toutes les affaires temporelles. L'argument principal porte sur la santé : Pourquoi notre corps mortel consacré doit-il être malade ou doit-il souffrir ? Ce n'est sûrement pas Dieu qui voudrait envoyer les maux et les souffrances : ils doivent donc provenir du diable. Tels sont les arguments, et s'ils viennent de notre Adversaire, ne devrions-nous pas considérer cela comme une preuve de la désapprobation divine, y prendre garde et prier pour en être délivrés ?

L'Adversaire, par divers moyens, suggère ces questions aujourd'hui avec une grande persistance. Il suggère une réponse affirmative que beaucoup de gens ne suspectent pas comme étant due à son instigation, à savoir que la maladie manifestée dans le corps des enfants de Dieu est une marque de la défaveur de Dieu, que faire usage de

---

(\*) Vol. 5, p. 120.



médicaments serait la preuve d'un manque de foi en Dieu, et qu'il faut, au lieu de cela, avoir recours à la prière de la foi ; que même des Israélites naturels avaient de tels privilèges et s'en servaient, et qu'à plus forte raison des Israélites selon l'esprit devraient s'attendre à Dieu pour être guéris. Les Mormons, les Scientistes chrétiens, les adeptes de l'Alliance chrétienne et les Dowieïtes [adeptes de John Alex Dowie — Trad.] emploient tous ces arguments de la manière la plus persuasive, pour induire en erreur et pour séduire « même les élus s'il était possible », pour détourner leur attention de la Vérité.

Le fait est que les véritables intérêts des Nouvelles-Créatures et leurs conditions et intérêts physiques sont souvent en opposition. Parlant à ce sujet, le prophète David déclare : « Avant que je fusse affligé, je m'égarais ». Les Nouvelles-Créatures — et non leur corps mortel — sont les fils adoptifs de Dieu ; en vérité, comme nous l'avons déjà vu, Dieu fit du *sacrifice de la chair* (même après qu'elle était justifiée) une condition préalable à notre engendrement, ou adoption(\*). Ceci ne fut pas le cas pour Israël selon la chair, dont les faveurs physiques et les bénédictions temporelles, etc., typifiaient les termes et les conditions qui prévaudront durant l'Age millénaire, lorsque le Roi et le Royaume-antitypes seront à l'œuvre. — Exode 15 : 26 ; Lévit. 26 : 3-15 ; Deut. 28 : 1-14.

Au contraire, une partie importante de la mise à l'épreuve des Nouvelles-Créatures concernant les choses terrestres, c'est qu'il faut qu'elles « marchent par la foi et non par la vue ». Plus encore, elles doivent souffrir la persécution, pratiquer le renoncement à soi-même, être considérées comme imposteurs quoique véridiques, comme n'ayant rien bien que (par la foi) possédant réellement toutes choses, comme insensées, quoique sages en réalité aux yeux de Dieu. A tel point que la description prophétique du Maître doit être, dans une grande mesure, applicable à tous ceux qui marchent sur ses traces : « Nous l'avons estimé battu, frappé de Dieu, et affligé ». Le prophète

(\*) « Ou acceptation ». — Edit.

déclare : « Le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui, et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris [comme pécheurs]. » N'oublions pas que notre guérison, ou justification, a précédé notre acceptation comme membres du corps de Christ — comme membres de la Nouvelle-Création, et que notre admission à ce degré supérieur de filiation et de cohéritage fut accordée à la condition spéciale que « nous souffrions avec lui » ou, en d'autres termes, que « ce qui manque aux souffrances de Christ, nous l'achevions ». — Esaïe 53 : 4, 5 ; Rom. 8 : 17 ; Col. 1 : 24.

Il est bien vrai que, personnellement, notre Seigneur n'eut aucune maladie parce qu'il était parfait, mais il est écrit néanmoins, qu'« il put compatir à nos infirmités (\*) [d'homme] » et que lui-même « prit nos infirmités », les faiblesses s'emparant de lui à mesure que « sortait de lui de la puissance qui les guérissait tous ». — Hébr. 4 : 15 ; Matt. 8 : 17 ; Luc 6 : 19.

Il faut que nous, comme sous-sacrificateurs, « compatissions » et ayons de la sympathie pour le monde dont nous serons bientôt les rois, les prêtres et les juges. Cependant, il n'est ni nécessaire, ni possible que nous donnions largement de notre force physique, ou que nous prenions les faiblesses et les maladies des autres, car nous avons tous quelques expériences de ce genre étant donné que nous participons à la chute, parce que, selon la chair, nous étions « des enfants de colère comme les autres », participant aux afflictions de la création gémissante. Notre Seigneur ne dépensa pas sa vitalité en faveur de l'Eglise, car elle (l'Eglise) ne pouvait être reconnue comme telle avant que le sacrifice de notre Seigneur ait été complet et présenté au Père, c'est-à-dire pas avant la Pentecôte. Tant que l'Esprit ne fut pas descendu sur les disciples, il était inutile d'essayer de leur parler de choses célestes (Jean 3 : 12 ; 16 : 13 ; 1 Cor. 2 : 10-12). C'est pourquoi notre Seigneur dépensa en grande partie son énergie à parler en paraboles et en énigmes qui devaient être comprises plus tard à l'aide

(\*) Ou « faiblesses » (Seg.).

de l'Esprit, mais surtout à guérir des infirmités physiques et à montrer ainsi, en figure, les œuvres plus grandes et les guérisons plus importantes dans lesquelles il nous est permis de participer maintenant et dans le Royaume : ouvrir les yeux de l'intelligence [ou de la compréhension — Trad.], faire que ceux qui sont morts moralement entendent la voix du Seigneur et qu'ils commencent même la vie nouvelle maintenant. Ainsi, déclare l'Apôtre, nous avons le privilège de « déposer notre vie pour les frères », d'« achever les afflictions de Christ *pour son corps*, qui est l'Eglise ». — 1 Jean 3 : 16 ; Col. 1 : 24.

Il ne faut pas enlever à ces paroles leur véritable signification et prétendre que déposer notre vie pour les frères ne coûtera aucun sacrifice de vigueur physique, et que les « afflictions de Christ » ne coûtent aucune souffrance physique. La fatigue de notre Seigneur, la diminution de sa « puissance » (\*) (vitalité) et le fait qu'il *compatit* à nos infirmités » contredisent toute idée semblable. C'est pourquoi nous ne devons pas nous attendre à être plus favorisés que le monde dans nos intérêts matériels, mais plutôt à subir des *pertes* afin que « nous souffrions avec lui ». Nous admettons franchement de telles pertes en ce qui concerne l'honneur parmi les hommes, et la prospérité financière, à l'exemple de notre Maître qui s'est « dépouillé lui-même », et « s'est fait pauvre » dans sa volonté d'enrichir les autres, et des Apôtres qui eurent de semblables expériences et nous montrent l'exemple. Dès lors, pourquoi tous ne peuvent-ils comprendre que les « fréquentes indispositions » de Timothée, l'« écharde dans la chair » de Paul, et la « maladie » d'Epaphrodite furent des maux physiques semblables à ceux qui peuvent atteindre maintenant les fidèles du Seigneur ? Il est bien vrai que tous ces maux viennent du diable, dans le sens que le péché fut introduit dans le monde par Satan, et que tous ces maux sont quelques-uns de ses résultats, mais ils n'étaient pas plus du diable que ne l'étaient leurs emprisonnements, leurs coups reçus, le naufrage et la mort.

(\*) D'autres versions : « force », « vertu ». — Trad.

Satan a été probablement l'instigateur indirect sinon direct de toutes ces souffrances physiques qui sont le lot de l'homme. Pourtant l'Apôtre n'estimait pas qu'il était désavoué par Dieu dans de telles expériences, mais il s'en glorifiait comme faisant partie du sacrifice qu'il lui était accordé de faire, une partie des souffrances qu'il lui était accordé d'endurer pour la cause du Seigneur, pour la cause de la Vérité, et plus ces souffrances dépassaient celles des autres hommes, plus il se réjouissait et estimait que sa gloire future en serait accrue.

Cependant, nous devons faire une distinction entre souffrir pour la *cause de la droiture* et souffrir pour avoir mal fait. L'Apôtre fait ressortir que beaucoup de souffrances causées à des personnes proviennent de l'ingérence de ces dernières dans les affaires d'autrui, et d'autres mauvaises actions ; nous pourrions spécifier les excès de table (Phil. 3 : 19), le manque de maîtrise de soi comme étant des maux qui causent des souffrances que l'on ne peut admettre comme étant des souffrances pour la cause de la droiture. Que personne ne se réjouisse de telles souffrances, mais plutôt qu'on s'en attriste, qu'on prie et qu'on jeûne (que l'on pratique la maîtrise de soi). Mais si, selon son meilleur jugement, la Nouvelle-Créature voit s'ouvrir providentiellement devant elle la porte d'une occasion favorable, qu'elle s'y engage avec zèle et avec abnégation, et qu'il en résulte des maux physiques que les gens du monde pourraient considérer comme des marques d'imprudences, qu'elle n'en ait point honte, mais qu'elle glorifie Dieu à cause de telles afflictions, qu'elle se réjouisse d'être estimée « digne de souffrir » pour la cause de Christ.

En vérité, si des maux nous arrivent qui ne soient pas dus au péché ou à l'égoïsme, on peut les recevoir avec patience et action de grâce ; on peut en tirer des leçons de sympathie pour la création gémissante et d'espérance et de confiance dans la levée promise de la malédiction au matin millénaire. La grâce dans le cœur exerce certainement une influence très favorable sur chacune de nos fonctions organiques de la vie ; cependant, elle ne pourrait pas (sans

intervention miraculeuse) reconstituer ou réparer notre corps mortel. Or, Dieu ne propose aucun miracle de ce genre, qui nous porterait préjudice en nous amenant à marcher par la vue et non par la foi, et attirerait dans l'Eglise une classe de personnes que Dieu ne cherche pas maintenant. Comme nous l'avons vu, *au lieu de cela*, il nous justifie par la *foi*, il nous considère comme étant *complets* tout en nous laissant effectivement imparfaits comme auparavant. La grâce dans le cœur ne nous rend pas insensibles à l'influence de la chaleur et du froid, ou de la faim et de la soif, bien qu'elle nous donne la patience de les endurer quand on ne peut les éviter, et de le faire en nous confiant aux soins de notre Père céleste, et dans sa promesse que toutes choses concourent éventuellement ensemble à notre bien si nous les recevons avec patience et avec foi.

Ceci implique-t-il que la Nouvelle-Création doit supporter la douleur pour manifester sa foi, au lieu de rechercher des racines, des plantes et des baumes, ainsi que peuvent le faire les gens du monde pour traiter leurs maladies ? Pas du tout. Souvenons-nous et persuadons-nous bien que pendant cet Age-ci de l'Evangile, Dieu agit avec ses enfants non selon la chair, mais selon la Nouvelle-Créature. « La chair ne profite de rien. » — De toutes manières, nous l'avons consacrée à la mort, à la destruction, et ce sont nos intérêts comme Nouvelle-Créature qui constituent notre principale préoccupation. Néanmoins, nous avons un privilège, touchant notre corps mortel, de faire *ce que nous pouvons raisonnablement* pour le garder en bon état, exempt des troubles de la maladie (des malaises — manque d'aise), mais en le considérant toujours comme étant notre serviteur pour nous permettre d'accomplir notre alliance de service en sacrifice. A-t-il faim, et exige-t-il de la nourriture et de la boisson ? Il nous est permis de satisfaire ses exigences, dans des limites raisonnables, en lui fournissant les aliments que nous croyons approuvés de notre Seigneur, et qui nous permettraient d'accomplir au mieux son œuvre avec fidélité. Notre corps a-t-il froid ou se sent-il mal à l'aise ? Il nous appartient de le vêtir d'une manière que

nous croyons approuvée du Seigneur. Brûle-t-il de fièvre ? ou est-il perclus de douleurs ? Il nous appartient de réduire la fièvre et de soulager les douleurs en nous servant de tout médicament que nous croyons efficace, mais sans nous soumettre à des médiums guérisseurs, à des Scientistes chrétiens, à des hypnotiseurs, ou à toute personne qui fait usage de sortilèges pour éloigner les maux avec l'aide de notre Adversaire, lequel séduirait ainsi notre esprit. Les Nouvelles-Créatures ont tous les *privilèges* que possède l'homme naturel touchant leur pauvre corps fragile et mourant. Bien plus, il est du *devoir* de toute créature de prendre raisonnablement soin de son corps ; ce *devoir* est même plus grand encore dans le cas des Nouvelles-Créatures du fait que leur corps a été voué en sacrifice à l'Éternel — même jusqu'à la mort — et parce qu'elles doivent accomplir avec lui un service de sacrifice aussi grand que possible.

Certains s'empresseront de dire : Oui, j'« appliquerais rapidement une crème ou un autre onguent simple de ma composition sur une brûlure, ou bien je réglerais mon organisme en prenant soin à mon alimentation, mais je ne serais pas du tout d'accord d'acheter des médicaments et des onguents, ou d'appeler un médecin ». Mais de telles distinctions n'ont pas de sens. Cela reviendrait à dire quand nous avons froid : « Je mettrai des vêtements pour me réchauffer si je peux posséder des moutons, les tondre, carder la laine et la tisser, l'apprêter et confectionner les vêtements nécessaires pour me protéger du froid ; mais je ne veux pas me servir de vêtements faits par d'autres, même s'ils sont de qualité supérieure ou plus agréables à porter ». Ou encore, si nous avons faim allons-nous nous persuader qu'il nous faut semer, faucher, battre, moudre du blé et cuire notre pain avant qu'il soit convenable d'en manger ? Nous est-il permis de profiter du travail et de l'habileté des fermiers, des bouchers, des boulangers, et des tailleurs pour donner les soins matériels nécessaires à notre corps, et de considérer comme un péché le fait d'employer l'habileté d'un frère ou d'un voisin ou d'un étranger pour soulager une douleur corporelle ? Assurément pas.

Qu'on n'aille pas comprendre que nous recommandons l'usage de drogues ; nous recommandons d'employer le bon sens. Indubitablement, on peut se droguer au point de devenir un fôu ou même un criminel. Régler notre organisme en soignant notre alimentation est de beaucoup préférable, toutes les fois que cela est possible. On lit dans les instructions données aux Nouvelles-Créatures : « Que notre modération soit connue de tous », et ceci s'applique à la médecine aussi bien qu'à l'alimentation, etc., etc.

Que fit Jésus ? Et quelle fut la ligne de conduite de ses apôtres qui suivirent ses traces ? Nous répondons qu'il n'est mentionné nulle part que Jésus ou les apôtres aient jamais guéri un membre quelconque de l'Eglise. Si l'on prétend que la guérison des malades indiquait la volonté divine sur ce sujet, nous répondons que notre modèle est celui qui guérissait et non ceux qui furent guéris. Notre Seigneur pourvut à la nourriture de la multitude par un miracle ; devons-nous, en conséquence, nous attendre à être nourris d'une manière miraculeuse ? Non ! Au contraire. De même que le Chef de la Nouvelle-Création refusa de se servir de la *puissance divine* pour son bien-être personnel, ainsi devons-nous faire de même (Matt. 4 : 2-4 ; 26 : 53). Si, lorsqu'il avait faim, il envoyait ses disciples acheter du pain et si, lorsqu'il était fatigué, il s'asseyait sur la margelle d'un puits ou ailleurs, et si la perte ou le sacrifice de sa vitalité le « touchait », cependant il ne pria jamais pour être délivré de ces maux naturels, mais il les endurait de bon cœur comme faisant partie de son sacrifice ; nous devons faire de même.

Bien plus : notre Seigneur nous donne à entendre que c'eût été pour lui un abus coupable de pouvoir, s'il s'était servi de l'aide du saint Esprit pour subvenir à de tels besoins matériels, car il lui avait été confié pour un autre usage. Faire appel à la puissance divine pour se fortifier ou se protéger de toute atteinte du processus de la mort aurait été un péché, *parce qu'il avait conclu une alliance de sacrifice*, et que tout appel pour en atténuer les effets aurait

signifié un « recul ». « Si quelqu'un se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui ». — Hébr. 10 : 38 ; Matt. 26 : 53.

Les conditions sont exactement les mêmes pour l'Eglise, car nous suivons notre Chef. En ce qui nous concerne, si nous faisons appel à l'aide divine en faveur de notre corps mortel que nous avons consacré jusqu'à la mort, ce serait déroger à notre alliance par laquelle nous avons abandonné tous nos avantages et droits terrestres, comme hommes (dans les privilèges du rétablissement achetés par le précieux sang) en échange du privilège de courir, comme Nouvelles-Créatures, la course pour le grand prix de « gloire, d'honneur et d'immortalité ». Réclamer ce que nous avons abandonné implique que nous désirons renoncer au sacrifice, annuler l'alliance et abandonner notre héritage comme Nouvelles-Créatures. Pour certaines personnes, cette manière de considérer la prière pour obtenir des choses terrestres sera nouvelle, et quelques-unes d'entre elles éprouveront sans doute un choc en pensant qu'elles-mêmes ont pratiqué inconsciemment cette manière de prier, et que Dieu les a exaucées. Peut-on dire qu'ainsi elles ont été rejetées de la course pour le prix ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons qu'à l'exemple d'un père (ou d'une mère) terrestre qui serait patient à l'égard de son petit enfant ignorant, l'Eternel est patient à l'égard de son peuple en excusant ses erreurs involontaires et en prenant en considération l'intention au lieu des paroles. Et de même qu'un père (ou une mère) accède parfois à la demande déraisonnable de son petit, de même nous croyons que l'Eternel a souvent répondu à la foi de son peuple même maladroitement exercée. Cependant, le cas devient différent avec notre croissance en grâce et en connaissance ; car ce serait alors un péché et cela pourrait signifier un retrait de la faveur divine — un rejet de l'alliance.

#### LA PRIERE DE LA FOI SAUVERA LE MALADE

— Jacques 5 : 14-16 —

Ce passage et celui de Marc 16 : 17, 18, sont utilisés comme textes à l'appui pour démontrer que, selon la volonté divine,



la Nouvelle-Création devrait se reposer sur la puissance divine pour la guérison des maladies (\*). En ce qui concerne le passage en Marc, il n'y a pas lieu de s'arrêter, car il n'existe pas dans les plus anciens MSS grecs ; il faut donc le considérer comme une interpolation faite vers le cinquième siècle environ.

En ce qui concerne le texte de Jacques, il est évident, d'après le verset seize, que la maladie dont il est question est reconnue comme étant un châtement pour des péchés commis — non pas une maladie bénigne, mais sérieuse, nécessitant la convocation des anciens de l'*Écclési*a. Cela semble impliquer que le péché « couchait si près de la porte » que le pécheur malade se sentait comme pratiquement retranché de la communion avec Dieu. Dans de telles circonstances, nous devrions nous attendre à ce que les *péchés fussent confessés et que l'on dût prier pour en être pardonné* ; et c'est exactement ce que nous lisons dans le récit : « La prière de la foi sauvera le malade [de la condamnation qui le frappait] et le Seigneur le relèvera [à la santé, — le rétablissement étant un signe du pardon du péché] ; et s'il a commis [*bien qu'il ait commis*] des péchés ils lui seront pardonnés ». — Voyez le verset 15.

SI SATAN CHASSE SATAN,  
SON ROYAUME NE PEUT SUBSISTER

— Matt. 12 : 26. —

Lorsque les Pharisiens, au premier avènement de notre Seigneur, l'accusèrent de chasser des démons par une puissance satanique, sa réponse exprima clairement qu'une telle action de la part de Satan était possible, mais qu'elle ne devait pas être considérée comme probable, et que si cela devait avoir lieu, ce serait une preuve que son pouvoir était sur le déclin, qu'il était serré de près, et qu'il en était réduit à ce dernier recours plutôt que de relâcher son étreinte sur ses dupes. Nous ne sommes pas partisan

(\*) [Les valeurs numériques bibliques prouvent l'authenticité de ce passage. Il s'applique seulement au temps où il y eut des dons de l'Esprit. — Éditeur.]

de rejeter en bloc toutes les guérisons et tous les miracles comme venant de Satan, mais nous conseillons d'examiner de près toute personne ou toute organisation qui cherche à s'établir par des miracles. La Nouvelle-Création devrait se rappeler la directive inspirée : « Eprouvez les esprits [pour voir] s'ils sont de Dieu » — ou de Satan. Eprouvez-les et agissez avec eux en conséquence. — 1 Jean 4 : 1.

Il est juste, à propos de cette recherche, de nous souvenir que les miracles servirent, au début de cet Age, à établir l'Eglise, mais qu'on ne peut vouloir un tel but maintenant puisque l'Eglise est établie depuis près de dix neuf siècles et qu'elle est sur le point d'être au complet [écrit en 1904 — Trad.]. Il est bon aussi, d'avoir à l'esprit que l'Apôtre inspiré désignait notre fin de l'Age quand il montrait que Satan se transformerait lui-même en ange de lumière (un messager de paix, de santé et de science ainsi faussement nommée) avec toutes les subtilités de l'erreur. L'Apôtre implique même que Dieu veut permettre à cette conduite un certain succès, de manière à séduire sur la terre tous ceux dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Il déclare : « Et à cause de cela, il leur enverra une *énergie d'erreur* pour qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux-là soient jugés qui n'ont pas cru la vérité, mais qui ont pris part à l'iniquité ». Il faut s'attendre à ce moment-là à « toute sorte de miracles et signes et prodiges de mensonge » qui doivent servir d'épreuves dans ce temps de la « moisson » de l'Age (2 Thess. 2 : 9-12). N'oublions pas non plus les paroles de notre Seigneur : « Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé [prêché] *en ton nom* ? et n'avons-nous pas chassé les démons *en ton nom* ? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles [guérisons] *en ton nom* ? Et alors je leur déclarerai : *Je ne vous ai jamais connus* ; retirez-vous de moi, vous qui pratiquez l'iniquité ». — Matt. 7 : 22, 23.

Il est sûrement temps que tous ceux dont les yeux de la compréhension ont été ouverts et qui se rendent compte que nous vivons à la fin de l'Age où l'on devrait s'attendre à ce que toutes ces prédictions s'accomplissent, soient sur

le qui-vive pour pouvoir les identifier dans les enseignements séducteurs et dans les œuvres miraculeuses qui se manifestent de tous les côtés à travers la chrétienté.

Mais comment pouvons-nous avoir la certitude que toutes ces œuvres sont des tromperies de Satan ? Qu'aucune d'entre elles ne vient de Dieu ? Nous répondons par la parole inspirée : « S'ils ne parlent pas selon cette Parole, il n'y a pas de lumière en eux » (Esaïe 8 : 20). Diverses sont leurs digressions de (« from ») la Parole — certaines dans un sens, certaines dans un autre sens. On peut voir rapidement que la plupart d'entre elles sont apocryphes en remarquant qu'elles sont en désaccord avec la doctrine fondamentale de l'Évangile, savoir : *la rançon*. Ils peuvent prétendre ne pas nier la rançon, ils peuvent même prétendre qu'ils croient en la nécessité et en l'efficacité de la grande offrande pour le péché achevée au Calvaire, comme étant la rançon pour tous et la base de tout pardon des péchés et de la réconciliation avec le Père. Cependant, cet effort pour séduire ne confondra pas longtemps ceux qui se souviennent que le terme grec rendu par rançon est *anti-lutron* et qu'il signifie « *un prix correspondant* ». Cette pierre de touche de la Vérité divine montrera vite que l'évolution rejette la chute et tout besoin de rédemption pour cette chute. Elle condamne promptement la Science chrétienne comme étant totalement non-chrétienne en ce qu'elle nie le péché, la mort et tout mal, prétendant que ce sont des illusions mentales. Elle condamne la théorie suivant laquelle Dieu fut l'instigateur, l'auteur du péché et de la méchanceté, en montrant qu'il s'est toujours opposé au péché et qu'il a, en voie d'exécution, un plan pour libérer l'homme de son esclavage grâce à la *rédemption*, dont on verra bientôt les fruits dans les « temps de rétablissement ».

Mais que dirons-nous de ceux qui blasphèment le saint nom de Dieu en enseignant des doctrines de démons selon lesquelles une éternité de tourment attend la plus grande partie des humains vivants, et est déjà le lot de la grande majorité des 50 (\*) milliards que les Écritures déclarent, au

---

(\*) « 20 ». — Edit.

contraire, être « dans leurs sépulcres », attendant la bénédiction promise de toutes les familles de la terre ? Si de telles personnes opèrent des guérisons « *en mon nom* », devons-nous estimer que le Seigneur approuve maintenant leurs fausses doctrines ? Nous ne le pouvons, maintenant que l'aurore millénaire apparaît, et qu'avec elle toute excuse pour de telles épaisses ténèbres disparaît. Nous ne pouvons admettre que de telles personnes fassent partie de celles à qui écrivait l'Apôtre : « Vous frères, vous n'êtes pas *dans les ténèbres* pour que ce jour vous surprenne comme un voleur ». Il importe peu qu'avec leurs « prodiges », elles prétendent avoir foi en Christ leur Roi qui vient bientôt. Si elles ont de telles doctrines de démons dans la bouche et dans le cœur, il nous faut en conclure que leurs guérisons par la foi et leurs prodiges sont des œuvres du diable à aussi juste titre que le sont les guérisons similaires opérées par le Spiritisme, la Science chrétienne, le Mormonisme, etc.

Cependant, dit quelqu'un, supposez que les adeptes de ces fausses doctrines fassent preuve d'un grand zèle en envoyant des missionnaires vers les païens ? Nous répondons que cela ne doit pas modifier notre point de vue général sur le *mouvement* pris dans son ensemble (nous admettons avec plaisir, et même nous espérons sincèrement que certains, « attrapés », « pris au piège » par ce mouvement, sont de vrais enfants de Dieu qu'il délivrera de cette partie de la Babylone mystique. Rappelons-nous comment notre Seigneur apprécie les efforts zélés des missionnaires de son temps. Il dit aux Pharisiens (le « peuple saint » de cette époque et de cette nation) : « Vous parcourrez la mer et la terre pour faire un prosélyte ; et quand il l'est devenu, vous le rendez fils de la géhenne [la Seconde Mort] deux fois plus que vous » (Matt. 23 : 15). Quel avantage peuvent bien retirer les païens des *fausses doctrines* de l'Adversaire qu'on leur donna ? Le petit nombre d'entre eux qu'on aura pu atteindre auront d'autant plus à désapprendre lorsque les temps de rétablissement commenceront. Il est aussi vrai aujourd'hui que ce l'était au premier

avènement que « Vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez ». Aussi, Satan exerce-t-il sûrement une grande activité dans les églises nominales de la chrétienté, et spécialement dans leurs chaires. Il n'est pas étonnant que les souverains sacrificateurs, les scribes et les docteurs en théologie d'aujourd'hui haïssent la Vérité, haïssent la lumière et la combattent de toutes les manières possibles ». Sortez du milieu d'elle [Babylone], *mon peuple*, afin que vous ne participiez pas à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies ». — Apoc. 18 : 4.

Satan en est exactement réduit à la situation très critique décrite dans les paroles de notre Seigneur citées plus haut (Matt. 12 : 26). L'enlèvement du voile de l'ignorance (l'augmentation générale de la connaissance sur tous les sujets) rend impossible l'emploi des superstitions comme autrefois. Il faut introduire de nouvelles illusions, sinon les gens obtiendraient la Vérité et échapperaient à Satan. Il est très affairé « comme un ange de lumière », comme propagateur de l'Evolution pour certains, comme missionnaire du tourment éternel, de la mauvaise nouvelle, aux païens, comme un Elie se proclamant celui qui rétablit l'humanité, comme un Scientiste (?) persuadant les gens de nier la réalité de leurs maux et de leurs souffrances, et récompensant leur mensonge en les guérissant d'une indisposition physique tout en les rendant incapables, en corrompant la vérité, de discerner désormais la Vérité d'avec le mensonge. Il est possible que Satan croie qu'il est en train de réussir, mais selon la parole de notre Seigneur, sa maison va bientôt tomber, et cette nécessité pour lui de jouer au réformateur et au bon médecin est une preuve que la chute est proche. Dieu merci, le temps vient où il sera entièrement « lié », « entravé », afin qu'il ne puisse plus *séduire* les nations » ! — Apoc. 20 : 3.

#### AIMEZ LA DROITURE — HAISSEZ L'INIQUITE

Si nous voulons comprendre la philosophie des relations de Dieu avec la Nouvelle-Création actuellement, nous ne devons pas oublier que selon le dessein divin, tous ceux qui

voudraient être parfaits sur ce divin plan d'existence, seront non seulement bien-intentionnés, dans le sens de préférer le bien au mal, mais qu'en plus, grâce à une grande expérience, ils comprendront clairement et apprécieront parfaitement les satisfactions et les avantages de faire le bien et la confusion et les inconvénients de faire le mal. C'est pour cette raison que cette Nouvelle-Création est soumise à des épreuves et à des examens particuliers, plus marqués de toutes manières que ceux auxquels ont été soumis les anges, plus marqués aussi que ceux auxquels sera soumis le genre humain au jour de son jugement, pendant l'Age millénaire. Pour autant que nous le sachions, les saints anges ne subirent jamais aucun examen particulier avant la rébellion de Satan et sa tentative ambitieuse d'usurper le gouvernement de la terre ; mais nous avons toute raison de supposer que sa chute dans le péché et la chute de l'humanité qui s'ensuivit, devinrent l'occasion d'éprouver, non seulement ceux des anges qui ne conservèrent pas leur premier état et devinrent des démons, mais que ce fut également une mise à l'épreuve de tous les saints anges. Leur foi en la puissance de l'Eternel dut être mise à l'épreuve du fait qu'ils virent le développement du mal et l'insuffisance apparente de la puissance de Dieu à l'enrayer et à le détruire. Voyant cela, chacun des anges et tous doivent avoir été tentés, ou éprouvés, à la pensée qu'ils pouvaient également pécher impunément ; le fait qu'ils restèrent fidèles à l'Eternel prouve que leur cœur était dans une bonne condition d'humilité et d'obéissance aux principes de droiture. Ils assistent déjà au développement grandiose du plan divin par l'intermédiaire de Christ, et sous peu, ils trouveront que leur confiance en la sagesse, l'amour, la justice et la puissance de l'Eternel est plus que justifiée par la magnifique consommation de son plan par Christ Jésus et l'Eglise glorifiée.

Cependant, cette mise à l'épreuve des saints anges ne fut pas, à certains égards, aussi cruciale que ne le fut celle des Nouvelles-Créatures en Christ Jésus, dans le contact continu avec l'imperfection humaine, les épreuves de foi, de

patience, d'amour et de zèle, même jusqu'à la mort. D'une manière analogue, la mise à l'épreuve du monde pendant l'Age millénaire, tout en étant cruciale et complète, tout en démontrant d'une manière absolue ceux qui sont et ceux qui ne sont pas entièrement fidèles de cœur à l'Éternel et aux principes de justice [ou droiture : « righteousness » — Trad.], sera néanmoins différente des mises à l'épreuve de l'Église dans l'Age actuel, parce que pour les humains toutes choses seront favorables à une pleine et juste appréciation de la droiture et de l'obéissance à sa règle. Au contraire, au temps présent, la Nouvelle-Créature trouve, comme le déclarait l'Apôtre, que « Tous ceux qui veulent vivre pieusement » souffriront. Ce consentement à souffrir à cause de la fidélité à l'Éternel, aux principes de son gouvernement, et la foi que cela implique sont acceptables par Dieu comme des preuves d'un caractère exceptionnel. Pendant l'Age actuel, Dieu agit avec les Nouvelles-Créatures en vue de perfectionner ce caractère dans la sainteté, jusqu'au point même le plus élevé, au point de souffrir joyeusement des inconvénients pour la cause du Seigneur et pour celle de la Vérité ; oui, de chercher à servir la Vérité au prix des aises, des honneurs, des traitements et même de la vie.

C'est parce que cette philosophie du plan divin n'est pas clairement discernée que tant de gens sont dans la confusion touchant les agissements providentiels de Dieu avec le « petit troupeau ». Ils ne comprennent pas que, de même que des procédés spéciaux de chauffage et de refroidissement sont nécessaires pour tremper l'outil d'acier fin, ainsi des épreuves ardentes spéciales et des expériences de refroidissement sont nécessaires à la préparation de ceux que l'Éternel a pour dessein d'employer sous peu comme ses représentants et instruments spéciaux dans la grande œuvre du rétablissement de l'homme, etc. Le mal n'est jamais bon et Dieu n'est jamais l'auteur du mal moral, du péché, dans un aucun sens ni à aucun degré. Néanmoins, sa sagesse et sa puissance sont telles qu'il est capable de dominer ses effets pour en faire sortir du bien. Comme

nous l'avons vu, par exemple, Dieu n'a pas fait pécher Satan. Il le créa parfait, droit, pur, et l'une des bénédictions mêmes qu'il lui accorda fut celle de la liberté de volonté. C'est cette liberté de volonté qui, exercée contrairement à l'ordre divin, fit de cet ange, saint auparavant, un adversaire : Satan. Le Tout-Puissant aurait pu détruire son adversaire immédiatement, mais il prévint les plus grandes leçons d'expérience qui pouvaient en résulter, non seulement aux anges, mais à l'humanité, concernant le bien et le mal, par la contamination exercée par ce dernier et le fruit amer qu'il produit. Il en est de même pour le péché au sein de l'humanité : Dieu était parfaitement capable de l'extirper à n'importe quel moment, comme il le fera finalement, mais pour l'instant, sa sagesse a prévu comment la colère de l'homme pourrait tourner à sa glorification. Dès lors, les enfants de Dieu n'ont pas besoin d'éprouver de la crainte sur le triomphe final de l'Eternel sur les pécheurs et sur le péché dans tous les sens de ce terme. Ils peuvent avoir confiance que ni le rusé conspirateur, ni aucun de ses disciples plus ou moins volontaires ou plus ou moins séduits dans la voie du mal, ne pourront acquérir la maîtrise finale. Le plan de Dieu est déjà si avancé qu'il fait connaître la fin du grand mystère concernant la permission accordée pour un temps au triomphe du péché et des pécheurs et au succès de leur opposition à l'Eternel et à ses fidèles.

N'oublions pas de remarquer que si toutes les maladies et la mort dans le monde peuvent être plus ou moins directement imputées au grand Adversaire qui introduisit le péché dans l'esprit (« mind ») de l'homme pour sa souillure et sa déchéance, cependant en ce qui concerne le monde aussi bien que la Nouvelle-Création, Dieu dirige, pour instruire et éduquer l'homme, les divers éléments de la malédiction qui s'est abattue sur la race à cause du péché. Pour ce qui est du monde, dans un sens général tout au moins, la création gémissante entière est en train d'apprendre combien le péché est pervers et peu désirable ; quant à l'Eglise, la Nouvelle-Création, la permission qui lui



est accordée de participer aux souffrances de Christ comprend et implique une participation aux souffrances communes au reste de l'humanité. Dans le cas de notre Seigneur, nous sommes particulièrement informés qu'il était utile que pour être le Souverain-Sacrificateur de l'humanité, il compatît à nos infirmités, et ceci doit être également vrai pour chacun des membres du corps de ce Sacrificateur, aussi bien que pour la Tête, le Seigneur. Il n'y aura sûrement pas un seul membre de tout le corps de Christ qui ne soit pas compatissant. Tous auront été touchés par l'expérience et sauront pleinement comment sympathiser avec le pauvre monde lorsque sera venu le temps de son rétablissement par des jugements, par l'obéissance dans les épreuves, les mises à l'épreuve et les corrections de l'Age futur. Notre Seigneur, qui était parfait dans la chair, et qui, par conséquent, n'aurait pu ainsi compatir s'il n'avait pas dépensé sa vitalité pour guérir les malades, ressentit chez ceux qu'il guérissait un sens de leur faiblesse et de leur souffrance au lieu de vitalité; ainsi qu'il est écrit : « Lui-même a pris nos langueurs, et a porté nos maladies » (Matt. 8 : 17). Ceux qui sont appelés à faire partie du corps de Christ ont généralement peu de vitalité à dépenser d'une manière miraculeuse, mais en partageant les expériences communes avec le monde, sous le rapport de leur propre organisme humain imparfait, ils peuvent également compatir aux infirmités de la race, ce qui leur permet de sympathiser pleinement dans la détresse générale.

On verra d'après ceci, que nous ne partageons pas du tout l'idée avancée par quelques-uns, d'après laquelle le corps de Christ devrait s'attendre à être exempté des épreuves et des difficultés du monde, physiques, sociales et financières. Il est vrai que ce fut le cas pour les Israélites-types. S'ils demeuraient fidèles à l'Éternel et à sa Loi, leur récompense consistait à être épargnés des souffrances, des épreuves, etc., mais pour la Nouvelle-Création, c'est tout à fait le contraire, car ses membres ne sont pas des Israélites selon la chair, mais selon l'esprit : ils font partie de la

semence spirituelle d'Abraham. Les antitypes des bénédictions d'Israël sont spirituels. Toutes choses concourent ensemble pour leur bien spirituel. Les bénédictions de Dieu leur sont garanties aussi longtemps qu'ils demeurent dans la foi et dans l'obéissance à Christ, de sorte que rien de mal ne peut les atteindre dans le lieu secret où ils habitent, protégés contre tout ce qui pourrait leur nuire. Néanmoins, l'appréciation qu'ils ont de cette parenté spirituelle est continuellement mise à l'épreuve afin de montrer si, oui ou non, ils placent le spirituel au-dessus du naturel, afin qu'ils puissent jouir plus abondamment du spirituel et, finalement, être rendus parfaits comme Nouvelles-Créatures lorsque les sacrifices terrestres auront été pleinement achevés.

Quand, donc, les Nouvelles-Créatures en Christ Jésus trouvent qu'elles ont de nombreuses épreuves ardentes, quelle qu'en puisse être la cause, elles doivent les accepter comme des preuves de leur fidélité, comme des preuves que Dieu les considère comme des « fils » et qu'elles sont mises à l'épreuve conformément à leur parenté d'alliance, afin qu'elles puissent être adaptées et préparées à la perfection d'esprit et aux gloires à venir. Si, par conséquent, l'Eternel permet à des calamités de s'abattre sur elles, que ces malheurs ne soient pas considérés sous le même angle que s'ils s'abattaient sur le monde. Celui-ci, sous la sentence divine de mort, est sujet à divers accidents et changements, avec lesquels l'Eternel n'a absolument rien à faire ; ainsi l'expliquait notre Seigneur lorsqu'il parla des dix-huit sur qui était tombée la tour de Siloë et de ceux dont Pilate mêla le sang avec celui des sacrifices ; ils ne devaient pas, déclara notre Seigneur, être considérés comme ayant péché plus que d'autres et comme étant sous la réprobation divine (Luc 13 : 1-5). Dieu laisse agir la colère des hommes et de Satan, dans certaines limites, en rapport avec le monde des humains, mais en ce qui concerne son Eglise élue, la chose est différente. Rien de ce qui lui arrive n'est accidentel. « Précieuse, aux yeux de l'Eternel, est la mort de ses saints. » Pas même un cheveu de leur tête ne

peut tomber sans qu'il le remarque (Ps. 116 : 15 ; Matt. 10 : 30). Comme notre Seigneur le déclara à Pilate qui lui demandait : « Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir ? » — « Tu n'aurais aucun pouvoir contre moi, s'il ne t'était donné de mon Père » (Jean 19 : 10, 11). Et ceci est également vrai de chaque membre du corps de Christ, à partir du moment où il a été engendré comme Nouvelle-Créature. Oui, nous avons toute raison de croire que, dans une certaine mesure, la providence divine s'étend même au-delà des Nouvelles-Créatures, à ceux dont la vie et les intérêts sont étroitement liés aux leurs. Si, donc, les Nouvelles-Créatures expérimentent des épreuves ardentes, elles ne doivent pas trouver cela extraordinaire, comme si quelque chose d'étrange leur arrivait, mais elles doivent savoir que des épreuves analogues ont été le lot de tous les membres du corps de Christ depuis la Tête jusqu'en bas, et qu'elles continueront à l'être jusqu'à ce que les derniers membres formant les « pieds » auront été mis à l'épreuve, polis, acceptés, glorifiés. Si donc ces épreuves se présentent sous la forme d'oppositions et de persécutions au foyer, ou de la part d'anciens amis ou des voisins, ou des gens de l'église nominale, ou encore sous la forme de désastre financier et de pauvreté, ou sous la forme de maladie, de souffrances, d'accident physique, etc., peu importe, les enfants du Seigneur doivent être contents, conscients de l'amour et des soins providentiels du Père touchant tous leurs intérêts. Avoir une telle confiance fait partie de l'épreuve de la foi. Avoir l'assurance de l'Eternel que nous sommes ses enfants et ses héritiers, qu'il veille sur nous, et qu'en même temps il soit permis que nous souffrions des tribulations, constitue une sérieuse mise à l'épreuve de la foi pour ceux à qui est demandé de marcher par la foi et non par la vue s'ils veulent finalement être acceptés comme vainqueurs. Recevons donc avec confiance, amour et espérance, tous les bienfaits ou toutes les difficultés que la providence de l'Eternel peut nous envoyer, et profitons-en pour en tirer les leçons qu'elles comportent.

Cette juste compréhension du soin que Dieu prend de tous les intérêts de la vie, terrestres aussi bien que célestes, ne devrait pas nous conduire à l'indifférence touchant nos affaires temporelles. Au contraire, nous devons nous souvenir que nous sommes les intendants de privilèges, d'occasions favorables et de responsabilités, au point de vue social, pécuniaire, et concernant notre santé. Il est donc de notre devoir de faire ce que nous pouvons pour réparer toute brèche sociale qui peut se produire. Nous devons être aimables et avoir de la considération pour les autres, nous devons nous expliquer, et faire raisonnablement tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter toute mauvaise compréhension de nos mobiles et de nos intentions. Nous devons chercher sagement à éviter tout ce qui pourrait apparaître comme superstitieux et fanatique ; nous recommanderons ainsi notre Dieu, son caractère, son livre et son Eglise à d'autres. C'est de cette manière que nous devons laisser briller notre lumière. Dans les questions pécuniaires, nous devons être prudents et économes, et ne pas être paresseux dans nos affaires, exactement comme si nous n'avions pas de Dieu, comme si tout dépendait de nos propres efforts ; néanmoins, dans notre cœur et quand nous en discutons dans la famille de la foi, nous devons être pénétrés de notre confiance en l'Eternel, et le proclamer, et cela parce que nous lui appartenons et que tous nos intérêts sont sous sa vigilante protection. Si donc, malgré la sagesse et la prudence, etc., que nous exerçons de notre mieux, il en résulte la pauvreté ou des pertes d'argent, nous devons estimer que notre Père céleste a vu que de telles expériences seraient meilleures pour nous, comme Nouvelles-Créatures, que ne le serait une plus grande prospérité. Nous devons admettre la surveillance bénie qu'il assure de nos affaires, quelles que soient ses instructions et nos expériences. Il en est de même en ce qui concerne notre santé : si nous sommes frappés par la maladie, le soin que nous devons à notre corps mortel exige que nous employions toute l'énergie nécessaire pour appliquer les remèdes dans la mesure de notre connais-

sance et de notre jugement. Si les efforts sont couronnés de succès, nos sentiments de gratitude devraient aller à l'Eternel, et non pas simplement à la médecine. Si les efforts sont vains, nous ne devons pas douter de sa puissance, mais plutôt nous attendre à une autre bénédiction en rapport avec les épreuves que nous endurons. En vérité, pour chaque détresse ou calamité, les Nouvelles-Créatures, tout en s'efforçant avec diligence d'y porter remède, devraient élever leur cœur à l'Eternel, dans la confiance et dans l'espérance, désirant connaître quelle leçon elles peuvent apprendre de leurs expériences, et si oui ou non ces leçons comportent un châtement pour de mauvaises actions ou la verge et la houlette destinées à ramener les brebis de la mauvaise direction dans laquelle elles s'étaient égarées, loin des traces du Berger. « Ta houlette et ton bâton, ce sont eux qui me consolent. » La joie, la paix et le réconfort du peuple de l'Eternel ne dépendent pas simplement d'un minimum de santé, de prospérité pécuniaire et sociale ; mais les enfants de Dieu peuvent se réjouir dans la paix de Dieu dans toutes les circonstances et dans toutes les conditions et être rendus capables de se réjouir de bon cœur à la fois sous le bâton et sous la houlette du Berger. Bien des Nouvelles-Créatures peuvent dire avec le prophète d'antan : « Avant que je fusse affligé, j'errais » [Ps. 119 : 67]. Nombre d'entre elles ont appris que les afflictions s'accompagnent de grandes bénédictions.

Il est écrit prophétiquement de l'Eglise et du soin que l'Eternel prend d'elle : « Qui guérit toutes tes maladies » (Ps. 103 : 3). Toute tentative d'appliquer cela aux conditions physiques de l'Eglise de l'Evangile doit être nécessairement défectueuse et futile. Qui ignore que depuis la Tête (Chef) de l'Eglise jusqu'aux derniers membres des « pieds », il n'a pas plu à l'Eternel de guérir leurs maladies physiques ? Qui ne sait pas que beaucoup, beaucoup de saints sont morts de maladie physique ? D'après la science médicale, notre cher Rédempteur, bien que physiquement parfait, fut frappé d'une maladie connue des savants, lorsqu'à

Gethsémané, il sua des grumeaux de sang. D'après la même science, et en plein accord avec les faits, celui qui était parfait dans la chair mourut d'une maladie, la rupture du cœur, plus rapidement que les deux malfaiteurs crucifiés avec lui. Qui ne sait pas que, jusqu'à sa mort, l'Apôtre Paul porta une « écharde dans la chair », et que le Seigneur refusa de la lui enlever, en lui donnant l'assurance qu'en la supportant avec patience une bénédiction de grâce plus que compensatrice lui serait accordée ? Qui ignore qu'à travers tout l'Age, nombre des saints les plus nobles de Dieu ont souffert de maladie et que, loin d'en être guéris et d'être rendus parfaits, ils moururent ? Appliquer le texte examiné à des maladies physiques, serait donc inconséquent avec les Ecritures, mais l'appliquer comme prophétie à la condition spirituelle de la Nouvelle-Créature est vraiment très approprié. Les Nouvelles-Créatures doivent lutter contre les indispositions spirituelles, les maladies spirituelles, et ce texte nous autorise à espérer que chacune de ces maladies peut être si complètement guérie par le Baume de Galaad, si allégée par les « très grandes et précieuses promesses de la Parole de Dieu, si compensée par la paix et la joie que l'homme ne peut ni donner ni enlever, que la maladie du cœur (l'inquiétude) ne peut désormais s'imposer là où l'amour, la joie et la paix du saint Esprit demeurent et règnent.

MARC 16 : 9-20 EST APOCRYPHE [Voir Note p. 705]

Tous les érudits admettent que ces versets sont une interpolation. On ne les trouve dans aucun des plus anciens manuscrits (M S S.) grecs et ils ne sont certainement pas authentiques. Il n'est pas vrai que tous ceux qui croient au Seigneur Jésus peuvent boire des poisons, toucher des serpents venimeux, affronter des maladies contagieuses, etc., sans en ressentir les effets ; ils n'ont pas non plus possédé tous le pouvoir de guérir des maladies ni de chasser les démons. On remarquera que le passage ne figure pas dans la Version révisée ni dans certaines versions fran-

çaises (\*) [voir notes Goguel et Monnier, Crampon, Stapfer]. C'est pourquoi l'accepter ou le citer comme Ecriture serait ajouter à la Parole de Dieu et ajouter à la confusion générale sur un sujet important.

La pensée que le peuple de l'Eternel puisse être spécialement favorisé quant à la santé physique et à d'autres avantages de la créature (et ce, plus que ne l'est le monde) est une illusion et un piège, et contraire à tout ce que peut attendre à juste titre la Nouvelle-Création, comme nous l'avons montré. Le Seigneur et les apôtres furent les modèles de l'Eglise, et au lieu de s'attendre à être exempts des difficultés générales qui assaillent la création gémissante, ils prirent — du fait de leur consécration — part à ces afflictions afin qu'ils pussent compatir aux infirmités humaines. Notre Seigneur rejeta, comme étant une tentation de l'Adversaire, la suggestion de se servir de la puissance divine pour apaiser sa faim pendant ses quarante jours de jeûne dans le désert (Matt. 4 : 3, 4). Fatigué, il se reposa près du puits de Samarie pendant que ses disciples étaient allés chercher de la nourriture, alors qu'il aurait pu appeler la puissance divine pour rétablir sa vigueur (Jean 4 : 6). Dans ces exemples, la nourriture était le remède convenable aux souffrances de la faim, et le repos le remède convenable pour la fatigue de son corps, et notre Seigneur se servit de ces remèdes. Nous ne sommes pas informés qu'il ait eu une maladie chronique quelconque, mais nous ne doutons pas qu'il aurait fait usage de toute racine, ou de toute plante médicinale ou d'autres remèdes aussi librement qu'il employait la nourriture et le repos. La tension nerveuse qui provoqua les grumeaux de sang dans la sueur, et le malaise final de la rupture du cœur se produirent à la fin de son ministère. Il savait que son heure était venue. Celui qui avait refusé de faire appel à la puissance céleste pour obtenir la protection des anges (Matt. 26 : 53), qui avait refusé d'invoquer la même puissance pour satisfaire sa faim ou soulager sa fatigue, eut néanmoins

(\*) Sauf *Martin, Ostervald, Darby, Glaire et Vigouroux* ; *Bible de Jérusalem* [v. Note], *Buzy* [v. Note], *Liénart* [v. Note], *Maredsous* [voir Note], *Lausanne* [v. Note], *Synodale* [place ce passage entre crochets], *Saci, Segond, Osty* [v. Note].

la liberté la plus complète de faire appel à ces puissances en faveur de ses disciples, comme par exemple lorsqu'il nourrit les multitudes, apaisa la tempête et pourvut au paiement des impôts. — Matt. 14 : 15-21 ; Marc 4 : 36-41 ; Matt. 17 : 24-27.

Nous trouvons d'une manière semblable que les apôtres n'usèrent pas des privilèges spéciaux et des bénédictions spéciales qu'ils possédaient pour soulager leurs maux et leurs besoins temporels. Il est vrai que nous n'avons aucun compte rendu de la maladie de l'un quelconque des douze sauf Paul dont les yeux étaient affaiblis (Actes 9 : 8, 18 ; Gal. 4 : 15 ; 6 : 11). Il ne plut pas au Seigneur de le soulager, même après en avoir été sollicité. Le Seigneur l'assura que cette infirmité qui devint un messenger de Satan pour le souffleter, mettre à l'épreuve sa patience, son humilité, etc., serait plus que compensée par la « grâce suffisante » du Seigneur (2 Cor. 12 : 7-9). La foi de l'Apôtre et sa confiance en l'Eternel ont été une source de réconfort pour tous dans le chemin étroit depuis ce temps-là jusqu'à maintenant, et pourtant, à l'encontre de certains de ceux-ci, il n'alla jamais à l'Eternel pour lui demander de bonnes choses temporelles, de l'argent, des maisons, des terres, de la nourriture, des vêtements, etc. Nous savons par lui-même, qu'il fut parfois dans le besoin, et qu'alors il travaillait, confectionnant de ses mains des voiles et des tentes. Certains, bien moins saints que lui, et beaucoup moins dans la communion du Seigneur, auraient non seulement dédaigné une occupation aussi humble, mais repoussant tout travail, auraient cherché à faire ce qu'ils appellent « vivre par la foi », c'est-à-dire vivre sans travailler, chose que ce même Apôtre désapprouve très énergiquement, disant : « Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. » « Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, mais plutôt qu'il travaille en faisant de ses propres mains ce qu'il est bon, afin qu'il ait de quoi donner à celui qui est dans le besoin » (Eph. 4 : 28 ; 2 Thess. 3 : 10). Bon nombre de ceux qui pensent à tort qu'ils doivent vivre par la foi, selon la volonté divine, pendant que d'autres vivent



par leur travail et les entretiennent, ont souvent l'audace de prier pour obtenir de l'argent, de la nourriture, des vêtements, etc., qu'ils ne veulent pas se procurer par le travail. Nous ne voulons pas dire que toutes ces personnes sont mauvaises ; nous croyons que certains du peuple de l'Éternel sont dans cette mauvaise disposition d'esprit à cause des faux enseignements et de la mauvaise compréhension de la manière d'agir de Dieu et du caractère de leur appel. Nous ne contestons pas non plus que l'Éternel entende parfois des prières de ceux-là et y réponde, même lorsque ces prières ne sont pas en complet accord avec la volonté divine. Nous croyons que la conduite convenable pour les Nouvelles-Créatures — celle qui plaît au Seigneur, est celle qui suit le plus directement et le plus particulièrement les instructions et les applications pratiques de notre Seigneur et des apôtres. Le fait d'être considérées comme de Nouvelles-Créatures implique qu'elles ont admis que les bénédictions terrestres appartiennent à bon droit à l'homme naturel en accord avec son Créateur, et qu'elles sont considérées comme appartenant à des croyants justifiés devant Dieu par la foi en Christ ; elles ont admis également que ces droits humains, elles les ont offerts, consacrés, voués, déposés sur l'autel, en échange des bénédictions et des privilèges célestes, spirituels, plus élevés de la Nouvelle-Création, auxquels les croyants sont appelés durant cet Age-ci de l'Évangile. Or, si ces droits terrestres ont été ainsi voués à l'Éternel, en échange de privilèges, d'espérances, etc., d'ordre spirituel, en vertu de quel raisonnement les Nouvelles-Créatures pourraient-elles demander, pour ne pas dire « exiger », ces bénédictions terrestres, déjà consacrées, ou déposées ? C'est une chose de demander à l'Éternel des bénédictions temporelles pour nous, selon qu'il le juge bon dans sa sagesse, et une autre chose entièrement différente de demander des bénédictions pour d'autres, y compris nos bien-aimés selon la chair et non selon l'esprit. Néanmoins, dans toutes nos requêtes, nous devrions reconnaître que l'amour et la sagesse de l'Éternel sont supérieurs aux nôtres, et non seulement nous devrions

nous rendre compte que, en toutes choses, notre volonté doit être soumise à la sienne, mais nous devrions le lui exprimer dans de telles supplications. Il faut que la Nouvelle-Créature, droitement instruite par la Parole de Dieu, et appréciant son esprit, estime ses intérêts spirituels bien au-dessus de son bien-être temporel, et qu'elle désire fermement et ne désire comme expériences dans la chair que celles qui lui seraient le plus profitable pour le développement de la nouvelle nature et sa préparation pour le Royaume. Le Nouveau Testament s'étend davantage sur les expériences de l'Apôtre choisi par le Seigneur pour remplacer Judas, que sur celles de tous les autres réunis. Il commence à les relater dès le moment où Paul accepta Christ sur le chemin de Damas. En examinant avec soin ses diverses expériences, nous discernons qu'en exerçant le don des miracles que l'Eglise possédait alors, il s'en servit dans de nombreux cas en faveur de ceux qui venaient à la Vérité. Cependant, dans la mesure où le rapporte l'Ecriture, jamais une seule fois il n'employa ce pouvoir de guérir à son propre profit, ni à celui d'aucun de ceux qui nous sont présentés comme étant les saints, les pleinement consacrés. Or, ce n'était pas parce que les saints de cette époque étaient exempts de maladies : au contraire, nous savons que Timothée souffrait de ce que nous appellerions maintenant une dyspepsie chronique (difficulté à digérer) ; et Epaphrodite ne fut pas épargné par la maladie, étant même « fort près de la mort », non à cause du péché, mais comme l'explique l'Apôtre, « pour l'œuvre du Christ, il a été proche de la mort », ayant exposé sa vie (Phil. 2 : 25-30 ; voir Note D.). Nous ne savons pas quels aliments ou médicaments spéciaux il plut au Seigneur de bénir dans ce dernier cas, mais en ce qui concerne le premier, l'Apôtre ne pria pas ni n'envoya de mouchoir ou de linge pour guérir le malaise, mais il écrivit à Timothée, disant : « Use d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions » (1 Tim. 5 : 23). Le vin était recommandé, non comme une boisson courante ou comme boisson enivrante, mais uniquement comme médicament. Le point

sur lequel nous devons spécialement porter notre attention, d'après les renseignements que nous possédons, c'est que la puissance divine ne fut ni invoquée, ni exercée en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux frères consacrés. Ils supportèrent leurs infirmités et leurs afflictions, et en retirèrent des bénédictions, tout en se servant des aliments et des médicaments les meilleurs à leur connaissance. Nous croyons que c'est là un exemple convenable de la ligne de conduite que devraient suivre tous les consacrés, toutes les Nouvelles-Créatures ; elles ne devraient pas demander la guérison physique, les superfluités de la vie, etc. Tout au plus, le modèle de requête donné par notre Seigneur lui-même les autorise-t-il à demander ce que l'Eternel peut juger comme étant la meilleure nourriture quotidienne pour elles, et même en priant pour obtenir la nourriture quotidienne, elles doivent travailler de leurs mains en espérant que l'Eternel bénira leur travail selon sa sagesse pour qu'elles en retirent le plus grand profit dans le développement du caractère au moyen de leurs expériences, etc. Si le Seigneur juge bon de ne leur accorder que le strict nécessaire en fait de nourriture et de vêtement, ce sera pour elles une épreuve d'amour, de patience et de foi en lui. S'il le leur accorde en abondance, ce sera pour elles une preuve de la même foi, du même amour et du même dévouement, mais dans une direction opposée, pour démontrer dans quelle proportion elles sont disposées à sacrifier ces dons généreux dans l'intérêt de sa cause, dans le service de ses frères. De même, si la sagesse divine juge à propos d'accorder une santé robuste et une grande vigueur, l'épreuve de fidélité sera de montrer si oui ou non l'amour et le dévouement sacrifieront et emploieront totalement cette vigueur au service de la cause du Seigneur, ou si oui ou non, elle servira à des fins égoïstes ; d'autre part, si, dans sa providence, l'Eternel n'accorde qu'une vitalité et une vigueur restreintes, l'épreuve de foi et de dévotion aura lieu d'un point de vue inverse : il s'agira de manifester l'amour et l'obéissance, la soumission et la patience, et le zèle qui seront apportés à rechercher toutes les petites occasions de service et à les employer avec persistance.

**L'ÉGLISE NOMINALE, ADVERSAIRE  
DE LA NOUVELLE-CRÉATION**

Parce que leur première connaissance de l'Éternel leur est venue alors qu'elles se trouvaient dans l'église nominale, ou par l'intermédiaire de certains de ses représentants ou serviteurs, beaucoup de personnes sont portées à considérer des organisations sectaires comme leurs mères spirituelles, et à éprouver en conséquence un certain amour et une certaine obligation envers elles. Certaines d'entre elles éprouvent des difficultés à se rendre compte que ces organisations sont des systèmes humains — Babylone — et, en réalité, des adversaires de la Nouvelle-Création. Leur difficulté provient d'une vue trop limitée et trop étroite du sujet. Elles ont besoin de lever les yeux plus haut et de discerner que du point de vue divin, il y a une grande différence entre l'église nominale et la vraie Eglise, entre l'ivraie et le froment. L'ivraie ne peut pas produire du froment, pas plus que la chrétienté nominale ne peut produire de vrais chrétiens. Ses tendances sont en sens inverse. Les Ecritures déclarent que c'est la puissance de Dieu qui opère en nous « le vouloir et le faire selon son bon plaisir ». C'est la puissance de la nouvelle vie qui se développe par la suite, grâce aux soins de la Providence. Ce n'est pas l'engendrement de l'esprit du monde qui produira ce résultat. L'église nominale, [ou de nom — Trad.], pour la distinguer de la vraie Eglise, est formée de cette classe de gens qui ont vu et entendu certains aspects de la Vérité divine, qui ont été plus ou moins éclairés sur ce qui est bien et sur ce qui est mal, et donc parvenus à une certaine conviction sur ce sujet. Malgré cette connaissance, ils sont insouciant, indifférents à la volonté divine, disposés à bénéficier de la miséricorde divine selon leur bon plaisir, et en particulier dans la mesure où elle servira à leur avantage personnel et social dans le temps présent, et rien de plus. Au contraire, la vraie Eglise, comme nous l'avons vu, comprend ceux qui ont non seulement entendu parler de la Vérité, mais ont consacré leur tout à celui qui les a aimés et rachetés, ceux qui ont poursuivi leurs recherches

pour connaître le Seigneur, lui obéir au mieux de leur capacité et qui, en persévérant ainsi, ne font aucun cas de leur vie. L'église nominale n'est pas la lumière du monde, mais simplement une classe de gens qui préfèrent la lumière aux ténèbres et qui aiment à avoir un peu de la lumière provenant de vrais chrétiens, mêlée aux lumières du paganisme et des diverses sciences. Les membres de la vraie Eglise sont chacun une lumière ardente et resplendissante partout où ils peuvent se trouver.

Plus la différence entre ces deux classes est grande, mieux cela vaudra en général pour la vraie Eglise ; en vérité, les flambeaux des fidèles ont, en général, brillé davantage dans la proportion où le système nominal était plongé dans des ténèbres épaisses et dans la superstition, et dans la proportion où la vraie Eglise était persécutée par le système nominal, d'où, en vérité, sont venues toutes les persécutions.

Lorsque nous nous sommes rendu compte que Dieu est à la barre du gouvernail, qu'il dirige les affaires de la Nouvelle-Création en tous points, non seulement dans leur appel, mais également dans les difficultés, les épreuves et les persécutions nécessaires à leur polissage et à leur préparation pour le Royaume, nous avons une appréciation moins élevée du rôle joué dans ce plan divin par des institutions humaines que l'Eternel n'a jamais organisées ni autorisé à être organisées mais que, en accord avec la suggestion du Seigneur, nous savons être mondaines, charnelles, contraires à l'esprit. Nous ne prétendons pas par là que la vraie Eglise n'ait pas été dans une certaine mesure en association étroite avec les systèmes nominaux, mais nous prétendons que même étant *dans* ces systèmes, les membres de la vraie Eglise ont été séparés *d'eux*, dans le sens qu'ils ont toujours été d'un esprit différent. L'engendrement de ces enfants spirituels de Dieu, par la Parole de sa grâce, et le fait qu'ils sont dans une certaine mesure chéris, nourris et élevés par ces systèmes humains, secondaires, formant l'ivraie, sont bien illustrés par certains insectes dont les larves sont injectées dans le corps de leurs ennemis ; là elles sont chauffées, nourries et développées

jusqu'au moment de leur complète naissance et délivrance laquelle, ordinairement, signifie la mort de l'insecte qui les a portées pour un temps. Ainsi en est-il maintenant ; les Nouvelles-Créatures, engendrées de l'Éternel, sont plus ou moins étroitement associées aux institutions de Babylone, et ont été plus ou moins développées contre la volonté de Babylone, mais sous la surveillance et les dispositions divines ; à présent, le moment de leur délivrance est arrivé, et celui qui a engendré la Nouvelle-Création les appelle : « Sortez du milieu d'elle mon peuple, afin que vous ne participiez pas à ses péchés, et que vous ne receviez pas de ses plaies. » — Apoc. 18 : 4.

La Nouvelle-Création est soumise à une tentation continue de la part de l'organisation de l'église nominale, non seulement à cause des fausses doctrines, mais aussi à cause d'une piété formaliste, d'une hypocrisie qui fait qu'on s'approche de l'Éternel des lèvres alors que le cœur est éloigné de lui, tandis que les pensées, les sentiments, les paroles et les actions sont totalement en désaccord avec l'esprit de vérité et la consécration qu'il inculque. Les tentations qui s'offrent à la Nouvelle-Création de la part du monde, seraient relativement impuissantes si l'église nominale ne mélangeait cet esprit du monde, ses desseins et ses ambitions avec le nom de Christ en lui rendant un humble service. L'aisance, les distinctions honorifiques, les émoluments confortables, le fait de n'être astreint à aucun sacrifice, et la certitude d'obtenir ce que le monde peut offrir de meilleur, constituent les appâts et les séductions, les pièges et les embûches que Babylone tend continuellement à la Nouvelle-Création. De tous les pièges de l'Adversaire, ce dernier est le plus attrayant, le plus trompeur, le plus puissant.

### L'ARMURE DE DIEU

— Eph. 6 : 11-13 —

« Revêtez-vous de l'armure complète de Dieu, afin que vous puissiez tenir ferme contre les artifices du diable ... au mauvais jour. »

Ici encore, l'Apôtre nous prévient que notre jour, à la fin de l'Age, serait spécialement le « mauvais jour » où Satan exercerait d'une manière toute particulière tous ses moyens « de manière à séduire, si possible, même les élus ». Il nous parle d'une armure qui est à l'épreuve de toutes les tromperies de Satan. Ce n'est pas une armure pour la chair, mais pour l'entendement (« mind ») — pour la Nouvelle-Créature. Dieu en est l'auteur par l'intermédiaire d'agents humains. Ce sont les mesures qu'il a prises, sa Parole, son message, sa Vérité. Aucune autre armure ne sera aussi efficace dans ce « jour mauvais », car dans cette situation très critique, l'armure *tout entière* sera nécessaire — alors qu' à des époques antérieures, d'autres ne se servirent que de certaines parties seulement.

*La ceinture pour les reins* représente la consécration au service, et l'Apôtre nous exhorte à nous assurer que nous ne sommes pas consacrés au service de l'erreur, mais à celui de la Vérité. Que chacun examine sa ceinture, qu'il vérifie si c'est celle qui convient, qu'il s'en ceigne lui-même, et devienne un serviteur de la Vérité ou, au moins, qu'il ait l'esprit de service.

*La cuirasse de la justice* (ou justification) vient ensuite dans l'ordre, car le Seigneur ne peut admettre comme soldats de la croix ceux qui ne discernent pas et ne reconnaissent pas son idéal de justice, ou qui rejettent ses dispositions miséricordieuses de justification (par la foi)(\*) grâce au sang précieux de son fils.

*Les chaussures de paix* ne doivent pas être oubliées : le soldat de la croix qui se met en campagne sans avoir la paix de Dieu pour l'aider dans les endroits difficiles, fera moins de travail et avec de plus grandes difficultés que celui qui cherche à être en paix avec tous, à vivre en paix avec tous, dans toute la mesure du possible, sans compromettre la Vérité. Ceux qui marchent déchaussés vont au devant des difficultés et sont certains de ne trouver guère autre chose.

---

(\*) L'Editeur ajoute : « et la consécration ». — Trad.

*Le bouclier de la foi* est indispensable pour se protéger des traits enflammés de l'Adversaire : scepticisme, haute-critique, évolution et démonologie. « Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. » « C'est ici la victoire qui a vaincu le monde, savoir notre foi. » — Hébr. 11 : 6 ; 1 Jean 5 : 4.

*Le casque du salut* représente l'appréciation ou la compréhension intellectuelle ou philosophique du plan divin. Evidemment, cela était moins nécessaire dans le passé que maintenant, mais à présent, dans la « Moisson », alors que l'Adversaire attaque la Vérité avec furie et transforme tout ce qui est scientifique et éducatif en armes de destruction, maintenant donc, le casque est indispensable. Maintenant, et maintenant seulement, il est fourni en peinture et en forme telles que le soldat de la croix le plus humble peut s'en coiffer. Autrefois, le Seigneur retenait l'assaillant dans la limite où le bouclier de la foi suffisait à la protection, mais à présent, nous avons l'armure entière, et il en était temps pour les besoins de ses fidèles (\*).

*L'épée de l'Esprit* — La Parole de Dieu — est la seule arme offensive de la petite troupe du Seigneur. Le Capitaine a prévalu dans son « bon combat » contre l'Adversaire, en disant : « Il est écrit », et tel est le cri de guerre de ses disciples. D'autres soldats que les vrais soldats ont combattu pour le Seigneur avec des armes charnelles, avec des philosophies humaines, avec la sagesse et l'organisation mondaines, avec des décrets de concile, avec des synodes et des conseils d'anciens, mais dans le combat de ce « mauvais jour », il faut que nous, nous comptions absolument sur la Parole de Dieu — « Il est écrit » — Nous ne devons pas nous servir des traits comme ceux de Satan : la colère, la malice, la haine, la querelle. Et l'on ne peut posséder « l'Épée de l'Esprit » que par une étude attentive et sous la direction de l'Esprit après la consécration — après notre enrôlement dans cette armée.

---

(\*) Les publications de La Vérité Présente sont, croyons-nous, employées par le Seigneur pour équiper complètement ses fidèles — intellectuellement aussi bien que sous d'autres rapports. — Editeur (1937).



## ETUDE XVI

### L'HERITAGE ACTUEL DE LA NOUVELLE-CREATION

Prémices de l'Esprit. — Espérances vraies et espérances fausses. — Notre espérance. — Le brigand au Paradis. — L'ardent désir de St Paul. — « Notre demeure terrestre » et « notre demeure céleste ». — La scène de la Transfiguration. — « Le premier qui devrait ressusciter d'entre les morts. » — Joies présentes de la Nouvelle-Création. — « Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit parfaite. » — La foi, un fruit de l'Esprit et une partie de l'héritage de la Nouvelle-Création.

**T**OUTES les bénédictions de la Nouvelle Alliance ne sont pas futures au-delà du voile. Les prémices de l'Esprit (un avant-goût de la bénédiction à venir) sont accordées aux Nouvelles-Créatures dans la vie présente. Parmi ces prémices, on peut énumérer les divers fruits et grâces du saint Esprit: la foi, l'espérance, la joie, la paix, l'amour, etc. Certains peuvent prétendre que ces faits et grâces sont intangibles et irréels, mais nous répondons qu'ils sont aussi réels que le sont les Nouvelles-Créatures, et c'est exactement dans la même proportion où la Nouvelle-Créature se développe que les éléments de ses expériences, bénédiction, et développement, augmentent. En vérité, nous concédons que ces mêmes qualités lorsqu'elles se rattachent à des choses terrestres, constituent les bénédictions les plus importantes de l'homme naturel, les qualités qui lui donnent les bénédictions et les privilèges les plus élevés. Les Nouvelles-Créatures en Christ, ayant échangé des espérances, privilèges et amours terrestres pour les célestes, trouvent ces derniers beaucoup plus précieux que ceux qu'elles ont abandonnés. Les amours terrestres sont souvent inconstants et généralement égoïstes. Les espérances terrestres sont, d'ordinaire, éphémères et illusoires. Les joies terrestres sont, au mieux, de brève durée et superficielles. Les ambitions terrestres sont rarement réalisées, et même lorsqu'elles le sont, l'amer se mêle à

l'agréable. Néanmoins, nous voyons que le monde entier s'efforce de satisfaire ces ambitions, ces joies, ces espérances, ces amours, et nous sommes tous témoins qu'il ne trouve son principal plaisir que dans la poursuite de ces choses, car la réalisation de l'un ou l'autre de ses désirs porte avec elle une certaine mesure de déception.

Il n'en est pas de même pour la Nouvelle-Création. Ses espérances, ses joies, ses affections, ses ambitions, s'accroissent sans cesse, alimentées par les très grandes et précieuses promesses de la Parole divine. Elles n'apportent aucune déception mais, au contraire, la satisfaction et la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence remplissent de plus en plus son cœur, à mesure que les yeux de sa foi s'ouvrent de plus en plus pour saisir la longueur et la largeur, la hauteur et la profondeur de la sagesse et de l'amour de Dieu, dont elle héritera la plus riche bénédiction en cohéritage par Jésus Christ le Seigneur.

Ce pays de la promesse dans lequel les Nouvelles-Créatures entrent d'une manière figurée, au moment de leur entière consécration, lorsqu'elles reçoivent l'esprit d'adoption, est un pays où coulent le lait et le miel, et bien qu'il ait ses épreuves, ses conquêtes, ses combats au-dedans et au-dehors, non seulement ses victoires procurent la joie et la paix, mais grâce à l'instruction et à la direction divines, même ses défaites sont transformées en source d'espérance, de foi et de joie, par celui qui peut et veut que tout concoure à leur bien.

### VRAIES ESPERANCES CONTRE FAUSSES ESPERANCES

L'Apôtre attire notre attention sur le fait que Satan cherche à nuire à la Nouvelle-Création en se présentant lui-même comme un ange ou messager de lumière. Lorsque certaines personnes confessent qu'elles ont été engendrées par la lumière, la Vérité, le saint Esprit, l'Adversaire se rend compte qu'elles sont en train d'échapper complètement aux ténèbres, à la superstition et à la déception dont il a enveloppé les humains. Il se transforme alors, et au lieu d'essayer encore de diriger ces personnes directement dans

les superstitions et les ténèbres, il affecte d'être un dispensateur de plus grandes lumières ; bien que dans le temps actuel, alors que prévaut une lumière plus brillante, nous soyons spécialement sur le qui-vive à cet égard, nous ne devons pas pour autant oublier qu'il a toujours déployé toute son énergie, dans la même ligne de conduite depuis que l'Apôtre a écrit ces paroles. Nous trouvons des preuves de cela dans les divers credo de la Chrétienté, qui marquent des efforts faits pour sortir des ténèbres, mais qui abondent en fausses théories, en fausses espérances, d'un caractère séducteur. Tout en prétendant être des guides pour les chrétiens, tout en prétendant honorer Dieu et exposer sa Parole, tout cela constitue des pièges et des embûches afin d'empêcher ces chrétiens à avoir une conception juste de la Vérité. Les merveilleuses dispositions d'amour et de miséricorde prises par Dieu, si raisonnables dans chaque détail, ont reçu l'opposition de l'Adversaire, non seulement d'une manière directe, mais aussi d'une manière indirecte, en plaçant devant les enfants de Dieu quelque chose qui, à leur jugement imparfait, pouvait à première vue, apparaître comme des espérances et des perspectives bien plus belles que celles offertes par la Vérité. Néanmoins, la tendance de l'erreur est de s'écarter toujours davantage de la Vérité, du plan divin, de la simplicité de l'Évangile, pour aboutir à la confusion de la pensée, à la superstition et aux méthodes cléricales.

Parmi ces espérances trompeuses, se trouve celle d'après laquelle, lorsque les hommes meurent ils ne sont pas morts, que lorsqu'ils sont morts, ils sont plus vivants que jamais. Cette espérance est introduite par l'Adversaire pour contrecarrer l'espérance scripturale d'une résurrection des morts. L'une ou l'autre de ces espérances doit être fausse. D'une manière remarquable, l'Adversaire a réussi à introduire frauduleusement dans la « Chrétienté » cette fausse espérance que la Parole de Dieu ne soutient pas et qui est en opposition directe avec les enseignements de la Parole concernant la résurrection des morts, car si personne n'est mort, il ne peut y avoir de « résurrection des morts ».

Une autre de ces fausses espérances a rapport au temps où le Seigneur récompense ses fidèles. L'Adversaire a également réussi à tromper l'église nominale en lui faisant croire qu'au lieu d'attendre une résurrection des morts, au lieu d'espérer avoir une part à la Première Résurrection, moment où est donnée la récompense, elle doit espérer que les morts (ne sont pas morts, mais) reçoivent leur récompense, par la porte de la mort et non par la porte de la résurrection, comme le présentent toutes les Ecritures. Ces fausses espérances, comme toutes choses fausses, sont nuisibles, si attrayantes qu'elles puissent apparaître momentanément. Il faut que la Parole de Dieu soit notre guide, et elle nous enseigne que nos espérances touchant les bénédictions, les joies futures, etc., toutes reposent sur la résurrection des morts.

D'après les fausses expectatives du passé, le moment de la mort serait celui de la gloire céleste. Cela est contraire non seulement à tous les faits et circonstances susceptibles d'être démontrés à l'esprit humain, mais en opposition au témoignage scriptural de nombreux passages bibliques concernant la résurrection qui attend la seconde venue de notre Seigneur. Ces fausses expectatives ont fait un tort considérable au peuple du Seigneur, en ce qu'elles l'ont éloigné de sa Parole et des vraies espérances qu'elle enseigne et qui sont en plein accord avec la raison la plus saine et avec tous les faits tels que nous les voyons autour de nous.

Quelqu'un pourrait suggérer que cette espérance d'un changement instantané à la condition céleste au moment de la mort, est pour les derniers membres de la Nouvelle-Création l'espérance même soutenue dans le présent ouvrage. Ceci est vrai, mais il y a une raison pour soutenir une telle espérance au temps actuel qui n'aurait pas été valable avant 1878, date à partir de laquelle nous proclamons que commence l'élargissement de cette espérance. Ce développement des espérances de la Nouvelle-Création dans ce temps de la moisson est en plein accord avec les Ecritures. Nous ne pensons pas que tous les hommes, pas

même les membres de la Nouvelle-Création, furent, tout au long de l'Age, changés au moment de leur mort, mais en soutenant avec les Ecritures qu'ils s'endormirent en Jésus, nous soutenons également avec la même autorité que leur espérance se trouve dans le réveil que Dieu leur a promis comme devant se produire dans le nouveau jour, le jour millénaire. Notre espérance, fondée sur le témoignage de la Parole divine, est que nous sommes déjà à l'aurore de ce nouveau jour, qu'Emmanuel est déjà présent, établissant son Royaume ; que la première partie de son œuvre est de faire rendre les comptes à ses serviteurs, ainsi qu'il le fit ressortir dans ses paraboles explicatives du travail à accomplir lorsqu'il reviendra pour prendre possession du Royaume de la terre. Les paraboles déclarent qu'alors il appellera ses serviteurs à qui il a confié les mines et les talents, et qu'il réglera ses comptes avec eux avant de commencer à le faire avec le monde. — Luc 19 : 15 ; Matt. 25 : 14.

Cette œuvre commence d'abord par la maison de Dieu, l'Eglise, la Nouvelle-Création, et comme nous l'avons déjà indiqué (\*), 1878 ap. J.C., a marqué la date à laquelle les « morts en Christ » devraient ressusciter « premièrement ». C'est donc en plein accord avec les Ecritures, que nous croyons que les Apôtres et les saints fidèles de l'Age tout entier, jusqu'à nos jours, sont déjà glorifiés, déjà en possession de leurs corps spirituels glorieux qui leur avaient été promis, mais qui, par le fait qu'ils sont « changés » et rendus semblables au Maître lui-même, donc êtres-esprits, sont invisibles à la vue humaine, au delà du voile. C'est en plein accord avec cette espérance fondée sur l'Ecriture, que nous enseignons que chaque membre de la Nouvelle-Création encore dans la chair [écrit en 1904 — Trad.], n'aurait pas besoin désormais de « dormir » et d'attendre le temps et l'établissement du Royaume, parce que le Roi et le Royaume sont déjà ici, que l'œuvre où sera donnée la vie dans la nouvelle dispensation a déjà commencé, que le plus grand nombre de la Nouvelle-Création élue a déjà été

(\*) Vol. II, Chap. VII.

glorifié, et que les membres encore vivants ici sur la terre reçoivent simplement l'achèvement de leur polissage, de leur adaptation et de leur mise à l'épreuve qui doivent les préparer à participer à la Première Résurrection. Là, ils seront « enlevés » ou « changés » en un instant, en un clin d'œil ; au moment de la mort de la chair ils seront revêtus de la nouvelle demeure, le corps spirituel. — 2 Cor. 5 : 1 ; 1 Thess. 4 : 17.

Cependant, lorsque nous examinons ce sujet, il faut que nous ayons à l'esprit non seulement ces espérances spéciales de ce temps de la « moisson », mais aussi, dans un sens large, ce qu'ont été les espérances de tous les frères, tous les membres de la Nouvelle-Création — les espérances qui nous sont offertes dans l'Évangile. Laissons la Parole inspirée exprimer ces espérances, et alors ne permettons pas que le fait qu'elles sont très différentes de celles que possède en général le prétendu monde chrétien, nous cause de l'inquiétude. Il est vrai que dans ses credo, le « monde chrétien » présente une croyance à la seconde venue de Christ et à la résurrection des morts, mais ce ne sont là qu'expressions verbales par lesquelles il cherche à maintenir quelque rapport avec les Écritures. Ce ne sont pas là les *espérances* du monde chrétien, l'église nominale, mais plutôt ses *craintes*. L'église nominale redoute la seconde venue de Christ plutôt qu'elle ne l'espère, et elle redoute la résurrection des morts plutôt qu'elle ne l'espère, parce qu'elle a été égarée par le grand Adversaire dans la compréhension erronée du caractère et du plan divins ; en général, elle croit que la seconde venue de Christ signifie la fin de l'espérance, la fin du temps d'épreuve, la fin de la miséricorde ; au lieu de la comprendre, ainsi que l'exposent les Écritures, comme étant en réalité le commencement de la grande bénédiction de toutes les familles de la terre que Dieu a promise il y a longtemps et qu'il prépare depuis quatre mille ans.

On considère aussi la résurrection avec crainte, parce qu'un faux enseignement a conduit à supposer que l'esprit, ou souffle de vie, a une conscience sans posséder un corps,

et que le corps est une sorte de prison dont des esprits sont contents de se libérer, et que le fait d'y revenir serait une sorte de châtement. Ainsi, les traditions des hommes ont-elles rendu vaine la Parole de Dieu, sous l'influence du grand Adversaire, le dieu de ce monde, qui aveugle maintenant un si grand nombre de gens. Mais considérons le témoignage des Ecritures sur ce sujet, et voyons avec quelle clarté et de quelle façon explicite elles désignent en toutes circonstances le second avènement de Christ et la résurrection comme étant d'abord l'espérance de l'Eglise, la Nouvelle-Création, et ensuite celle du monde.

*« C'est pourquoi, ayant ceint les reins de votre entendement, et étant sobres, espérez parfaitement dans la grâce qui vous sera apportée à la révélation de Jésus-Christ ». — 1 Pi. 1 : 13.*

*« Nous-mêmes aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance [v. note D.] de notre corps [l'Eglise, le corps de Christ]. Car nous avons été sauvés en espérance [non réellement sauvés encore, mais simplement en anticipation]. » — Rom. 8 : 23, 24.*

*« Béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus Christ qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés pour une espérance vivante par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts, pour un héritage incorruptible, sans souillure, immarcescible, conservé dans les cieux pour vous, qui êtes gardés par la puissance de Dieu par la foi, pour un salut qui est prêt à être révélé au dernier temps ; en quoi [dans laquelle espérance] vous vous réjouissez, tout en étant affligés maintenant pour un peu de temps par diverses tentations, si cela est nécessaire, afin que l'épreuve de votre foi, bien plus précieuse que celle de l'or qui périt et qui toutefois est éprouvé par le feu, soit trouvée [tournée] à louange, et à gloire, et à honneur, dans la révélation de Jésus-Christ. » — 1 Pi. 1 : 3-7.*

*« Désormais m'est réservée la couronne de justice que le Seigneur juste juge me donnera ce jour-là, et non seulement à moi, mais aussi à tous ceux qui aiment son apparition. » — 2 Tim. 4 : 8.*

*« Mais je n'ai pas de honte, car je sais qui j'ai cru, et je suis persuadé qu'il a la puissance de garder ce que je lui ai confié, jusqu'à ce jour-là. » — 2 Tim. 1 : 12.*

« Que... nous vivions dans le présent siècle sobrement, et justement, et pieusement, attendant la bienheureuse espérance et l'apparition de la gloire du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ qui s'est donné lui-même pour nous. » — Tite 2 : 12-14 (Seg.).

« Mais je [Paul] te [Félix] confesse bien ceci, que, selon la voie qu'ils appellent secte (\*), ainsi je sers le Dieu de mes pères, croyant toutes les choses qui sont dans la loi et dans les prophètes, ayant espérance en Dieu, — [espérance] que ceux-ci nourrissent aussi eux-mêmes, — qu'il y aura une résurrection des morts. » — Actes 24 : 14, 15.

« Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Quand le Christ, qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire. » — Col. 3 : 3, 4.

« Je suis mis en jugement pour l'espérance et la résurrection des morts. » — Actes 23 : 6.

« Jésus lui dit : Moi, je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi, encore qu'il soit mort, vivra ; et quiconque vit [alors] et croit en moi, ne mourra point, à jamais. » — Jean 11 : 25, 26.

« Car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix ; et ils sortiront, ceux qui auront pratiqué le bien, en résurrection de vie [la Première Résurrection] ; et ceux qui auront fait le mal [donc la conduite dans la vie présente ne recevra pas l'approbation divine comme digne de la vie éternelle], en résurrection de jugement [la Résurrection graduelle sous l'action des corrections et des récompenses durant l'Age millénaire]. » (\*\*). — Jean 5 : 28, 29.

« Dans la maison de mon Père, il y a plusieurs demeures ; s'il en était autrement, je vous l'eusse dit, car je vais vous préparer une place. Et si je m'en vais, et que je vous prépare une place, je reviendrai, et je vous prendrai avec moi ; afin que là où moi je suis, vous, vous soyez aussi. » — Jean 14 : 2, 3.

« Car le fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père, avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon sa conduite. » — Matt. 16 : 27.

« Voici, je viens bientôt [ou « promptement » — voir note D.], et ma récompense est avec moi. » — Apoc. 22 : 12.

« Voici, ton salut vient ; voici, son salaire est avec lui. » — Esaïe 62 : 11.

(\*) Ou « hérésie » : Réf. Strong N° 139 — Trad.

(\*\*) Voir Chap. XVII.



« *Usez donc de patience, frères, jusqu'à la présence [parousia] du Seigneur ; ... affermissez vos cœurs, car la venue du Seigneur est proche.* » — Jacques 5 : 7, 8.

« *Dites à ceux qui ont le cœur timide : Soyez forts, ne craignez pas ; voici votre Dieu : la vengeance vient, la rétribution de Dieu ! Lui-même viendra et vous sauvera. Alors les yeux des aveugles s'ouvriront, et les oreilles des sourds seront ouvertes... Car des eaux jailliront dans le désert, et des rivières dans le lieu stérile.* » — Esaïe 35 : 4-6.

« *En ce temps-là ton peuple sera délivré : quiconque sera trouvé écrit dans le livre [de vie]. Et plusieurs qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle [la Première Résurrection], et les autres pour l'opprobre, pour la réprobation éternelle [deshonneur, — duquel, cependant, il leur est possible de se relever grâce au processus du rétablissement qui sera alors en opération] ; et les sages [le petit troupeau, les vierges sages] brilleront comme la splendeur de l'étendue [comme le soleil — Matt. 13 : 43], et ceux qui ont enseigné la justice à la multitude, comme les étoiles [luminaires] à toujours et à perpétuité... Et toi, va jusqu'à la fin [jusqu'à ce que vienne la « moisson » ou fin de l'âge], et tu te reposeras, et tu te tiendras dans ton lot, à la fin des jours.* » — Dan. 12 : 1-3, 13. Vol. III, p. 74.

« *Un livre de souvenir a été écrit devant lui [l'Eternel] pour ceux qui craignent l'Eternel, et pour ceux qui pensent à son nom ; et ils seront à moi, mon trésor particulier, dit l'Eternel des armées, au jour que je ferai.* » — Mal. 3 : 16, 17.

Des théories compliquées (« distorted ») et des idées fantaisistes viennent surtout des philosophes humains qui n'avaient pas pour guide la Parole divine ; ils ont faussé tellement les jugements de bon nombre des saints aimés de l'Eternel que les déclarations qui précèdent et beaucoup d'autres déclarations explicites relatives aux vraies espérances du peuple de l'Eternel sont annulées et dépouillées de leur force, de leur beauté et de leur puissance par d'autres passages bibliques plus ou moins symboliques qui ont été si tordus de leur véritable position et de leur sens qu'on les oppose à ces déclarations si claires. Il nous faut les examiner de manière à éclairer le chemin de la foi, de l'espérance et de l'obéissance et à le rendre lumineux aux yeux de notre compréhension. Ensuite, nous nous mettrons

en devoir de noter, ajoutées à nos espérances, diverses autres bénédictions qui nous appartiennent dans la vie présente, faisant partie des prémices de notre héritage.

### LE BRIGAND DANS LE PARADIS

*« Et il disait à Jésus : Souviens-toi de moi, Seigneur, quand tu viendras dans ton royaume. Et Jésus lui dit [au brigand repentant]. En vérité, je te le dis aujourd'hui : tu seras avec moi dans le paradis. » — Luc 23 : 42, 43.*

Ceux qui considèrent le salut comme un moyen d'échapper au tourment éternel pour entrer dans un paradis de plaisir, qui le font dépendre seulement de circonstances accidentelles de faveur, pensent que ce récit illustre la doctrine de l'élection. Selon eux, notre Seigneur Jésus, content des paroles consolantes de l'un des brigands, le choisit pour aller au ciel, et choisit également l'autre mais pour souffrir toute l'éternité, sans pitié et sans secours. En vérité, si Dieu avait fait du salut une telle loterie, une telle affaire de chance, ceux qui y ajoutent foi ne devraient guère trouver à redire aux tombolas qu'on tire dans les églises et encore moins à celles du monde.

Mais tel n'est pas le cas. On a très mal compris ce passage biblique. Pour en saisir vraiment le sens, considérons les circonstances dans lesquelles eurent lieu cet événement et tout ce qui s'y rapporte.

Le Seigneur venait d'être condamné et subissait la sentence sous l'inculpation de trahison envers le gouvernement de César, pour avoir dit qu'il était roi, bien qu'il leur eût dit que son Royaume « n'était pas de ce monde ». Là, sur la croix, au-dessus de sa tête, écrite en trois langues, on pouvait lire l'inscription : « CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS. » Ceux qui l'entouraient connaissaient ses déclarations et se moquaient de lui, à l'exception d'un des brigands crucifiés avec lui. Sans doute avait-il entendu parler de Jésus, de son merveilleux caractère et de ses œuvres prodigieuses, et se dit-il en lui-même : cet homme est vraiment étrange et extraordinaire. Qui peut savoir si ses prétentions ne sont pas fondées ? Il vit certainement dans l'intimité de

Dieu. Je veux lui parler avec sympathie : cela ne peut faire de mal. Alors il reprit son compagnon, en parlant de l'innocence du Seigneur, puis eut lieu la conversation relatée ci-dessus.

Nous ne pouvons pas supposer que ce brigand avait des idées justes et bien définies sur la personne de Jésus ; rien de plus qu'un simple sentiment exprimé par quelqu'un qui allait mourir et pour qui le moindre rayon d'espérance valait mieux que rien du tout. Lui attribuer davantage serait le placer comme ayant eu plus de foi que tous les apôtres et disciples du Seigneur qui, à ce moment-là s'étaient enfuis épouvantés et qui, trois jours plus tard, disaient : « Nous espérions qu'il était celui qui doit délivrer Israël. — Luc 24 : 21.

Nous ne pouvons douter du sens de la requête du brigand. Il voulait dire que quel que soit le moment où Jésus établirait son Royaume, il désirait recevoir ses faveurs et ses soins. Remarquez maintenant la réponse que fit notre Seigneur. Il ne dit pas qu'il n'a aucun royaume, mais, au contraire, il indique par sa réponse que la requête du brigand était convenable. Le terme traduit par « en vérité » ou « vraiment » est le mot grec « *amen* » et signifie « *ainsi soit-il* », ou « votre requête est acceptée ». « Je te dis aujourd'hui [en ce jour sombre où il *semble* que je sois un imposteur, et que je meure comme un criminel], tu seras avec moi dans le paradis. » L'essence même de cette promesse est que, lorsque le Seigneur aura établi son Royaume, ce sera un Paradis, il se souviendra alors du brigand qui y entrera. Notez que nous avons déplacé la virgule et l'avons mise après le mot « aujourd'hui » :

Ceci rend les paroles de notre Seigneur parfaitement claires et raisonnables. Il aurait pu, s'il l'avait voulu ainsi, en dire davantage au brigand. Il aurait pu lui dire que la raison pour laquelle il aurait le privilège d'être au Paradis était que sa rançon était à cet instant et en cet endroit en train d'être payée (\*). En outre, il aurait pu lui dire qu'il était en train de mourir pour assurer la rançon de

(\*) « Pourvue » — Edit.

*l'autre* brigand également, aussi bien que pour la multitude entière qui attendait avec impatience devant lui et le tournait en dérision, les millions qui étaient déjà dans la tombe, et les millions qui n'étaient pas encore nés. Nous le savons parce que « Jésus Christ, par la grâce de Dieu goûta la mort pour chacun », « se donna en rançon pour tous », afin qu'au temps voulu, tous puissent avoir l'occasion de retourner à la condition édénique, perdue par le péché du premier homme, et rachetée pour les hommes par le sacrifice de Christ pour la justice. — Hébr. 2 : 9 ; 1 Tim. 2 : 5, 6 ; Actes 3 : 19.

Comme nous l'avons déjà montré, le jardin d'Eden n'était qu'une illustration de ce que sera la terre quand elle sera complètement libérée de la malédiction, rendue parfaite et belle. Le mot « paradis » est d'origine arabe et signifie *un jardin*. La version des Septante rend Gen. 2 : 8 ainsi : « Dieu planta un *paradis* en Eden ». Lorsque Christ aura établi son Royaume, et lié le mal, etc., cette terre deviendra graduellement un paradis, et les deux brigands et tous les autres qui sont dans la tombe viendront dans ce paradis, et alors devenant obéissants à ses lois, ils pourront vivre dans ce paradis et en jouir à toujours. Nous ne doutons pas, cependant, que les paroles bienveillantes prononcées à cette heure sombre à l'adresse du Sauveur souffrant, ne perdront pas plus une récompense spéciale et appropriée que le don d'un verre d'eau, ou toutes autres petites marques de sympathie faits à ceux que ce Roi « n'a pas honte d'appeler ses frères ». — Matt. 10 : 42.

Dans les Ecritures, le mot Paradis est employé pour décrire l'état primitif de bonheur de l'homme, en harmonie avec son Créateur, avant que la malédiction et que l'influence néfaste du péché ne soient entrées dans le monde. Ce Paradis perdu pour l'humanité, doit, selon la promesse, être rétabli, et d'une manière plus ou moins vague, la création tout entière a été dans l'attente, l'est encore et espère l'Age d'or qui doit être inauguré. Les Ecritures nous offrent la pensée que la condition paradisiaque a été rachetée pour l'homme par la mort de notre Seigneur

Jésus, et qu'en conséquence, une partie de son œuvre glorieuse de rétablissement sera de rétablir le Paradis — « ce qui a été perdu » — la possession rachetée. — Matt. 18 : 11 ; Eph. 1 : 14 ; Apoc. 2 : 7.

Mais avons-nous le droit de changer la position de la virgule ? Certainement : la ponctuation de la Bible n'est pas inspirée. Les auteurs de la Bible n'employèrent *aucune ponctuation*. Celle-ci fut inventée il y a quatre cents ans environ. C'est purement et simplement une commodité moderne, qu'on devrait employer pour faire ressortir le sens d'un texte, en accord avec tous les autres passages des Ecritures.

On trouve très fréquemment des exemples d'un usage analogue du mot « aujourd'hui » dans la littérature moderne, et dans les Ecritures, nous attirons l'attention sur ce qui suit :

« *C'est pourquoi je te commande ces choses aujourd'hui.* » — Deut. 15 : 15.

« *J'ai mis aujourd'hui devant toi la vie et le bonheur, et la mort et le malheur.* » — Deut. 30 : 15.

« *Je te commande aujourd'hui d'aimer l'Eternel, ton Dieu.* » — Deut. 30 : 16.

« *Plût à Dieu que non seulement toi, mais aussi tous ceux qui m'entendent aujourd'hui, vous devinsiez de toutes manières tels que je suis, hormis ces liens.* » — Actes 26 : 29.

Non seulement le sens de ce passage exige la ponctuation suggérée, mais son harmonie avec tous les autres textes scripturaux la réclame aussi, et l'on ne peut opposer à cela aucune objection raisonnable ou valable. Supposer que notre Seigneur alla immédiatement au Paradis serait supposer une impossibilité, car le Paradis n'était pas encore rétabli. De plus, il est clairement déclaré que le corps de notre Seigneur fut enseveli dans le tombeau de Joseph, et que son âme, ou être, alla au shéol, hadès, oubli, et qu'elle était *morte*, et non pas vivante au Paradis ou ailleurs, dans l'intervalle entre la mort et la résurrection. Les Ecritures nous assurent clairement, non pas que notre Seigneur, à sa résurrection, descendit du ciel, ou du Paradis, mais qu'il « ressuscita [d'entre les morts], le troisième jour, selon les Ecritures » (1 Cor. 15 : 4).

Les propres paroles de notre Seigneur, après sa résurrection, furent : « Il est ainsi écrit ; et ainsi il fallait que le Christ souffrît, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour » (Luc 24 : 46). Il dit encore à Marie : « Ne me touche pas ; car je ne suis pas encore monté vers mon Père : mais va vers mes frères, et dis-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, et vers mon Dieu et votre Dieu. » — Jean 20 : 17.

### L'ARDENT DESIR DE PAUL

« Car, pour moi, vivre c'est [vivre] pour Christ, et mourir, un gain ; mais si en vivant dans la chair, je puis travailler avec fruit, ce que je dois choisir, je ne le sais pas exactement. Je suis vraiment pressé des deux côtés [je désire ardemment le retour de Christ, et être avec lui, car cela est de beaucoup meilleur] ; mais il est plus nécessaire à cause de vous que je demeure dans la chair. » — Phil. 1 : 21-24 (Traduction Diaglott).

On observera que la différence essentielle entre cette traduction et celle de nos versions françaises en général, c'est la substitution du mot « retour » pour le mot « déloger » (Darby et Martin)(\*). Pour justifier l'emploi du mot « retour » le traducteur dit dans une note en bas de page :

« *To analusai*, le relâchement ou le retour, étant ce que Paul désirait ardemment, ne pouvait être la *mort* ou la *dissolution* comme l'implique la plupart des versions françaises [Trad.], parce qu'il semble qu'il lui ait été indifférent d'avoir à choisir entre les deux : la *vie* ou la *mort* ; cependant il aspirait l'*analsai*, qui était une troisième chose de beaucoup préférable aux deux premières auxquelles il est fait allusion. Le mot *analsai* se rencontre en Luc 12 : 36 où il est rendu par « revienne » (D.)(\*\*). « Soyez vous-mêmes semblables à des hommes qui attendent leur maître, à quelque moment qu'il « revienne », etc. Jésus avait enseigné à ses disciples qu'il reviendrait ou retournerait (Jean 14 : 3, 18) ; les anges, également, le leur avaient dit lors de

(\*) « Partir » (Cr., Stapfer, Osty) ; « mourir » (Buzy) ; « m'en aller » (G. et M., Pirot et Clamer, vers. de Jérusalem). — Trad.

(\*\*) « Retournera » (Martin) ; « reviendra » (Cr.) ; « retour » (Buzy, Osty, Liénart) ; « revenant » (Stapfer). — Trad.

son ascension (Actes 1 : 11). Paul croyait à cette doctrine, l'enseignait aux autres, et il espérait et attendait le retour (*analousai*) du Sauveur du ciel (Phil. 3 : 20 ; 1 Thess. 1 : 10 ; 4 : 16, 17) pour être « toujours avec le Seigneur ».

Un examen du mot grec *analousai* montre qu'il est, dans la littérature grecque, employé par Platon de deux manières : parfois il signifie *partir* et parfois *retour*, mais le mot ne se rencontre que deux fois dans le Nouveau Testament : ici et en Luc 12 : 36. Dans ce dernier exemple, comme nous venons de le montrer, il est rendu par « retour », et il est manifeste qu'il ne pouvait pas être rendu autrement sans en altérer le sens. Dans le texte que nous discutons (Phil. 1 : 23), nous soutenons qu'il aurait dû être rendu par *retour*, pour la raison très simple que, même quand on l'emploie dans le sens de *partir*, il doit impliquer l'idée de *repartir*, partir en un lieu où il avait été antérieurement. Le préfixe grec *ana* dans *analousai* signifie de *nouveau* comme notre préfixe *re* dans *re-tour* signifie de *nouveau*. Si donc le mot était rendu par *départ*, nous serions obligés d'ajouter la pensée *re-partir* ou *partir de nouveau*. Or ceci fausserait le sujet relatif à St. Paul car il n'avait jamais été en gloire avec Christ et, par conséquent, ne pouvait « *re-partir* » pour être là avec Christ. Mais si nous traduisons *analousai* par « *retour* » et que nous l'appliquons à notre Seigneur, toute difficulté semble supprimée.

Remarquons les circonstances qui ont donné naissance à cette expression. Il y avait un certain temps que l'Apôtre était prisonnier à Rome, et si parfois il fut bien traité par certains des Empereurs, il était constamment sujet à être mis à mort sur un simple caprice. Il écrivit cette épître pour accuser réception d'un don substantiel de l'Eglise de Philippes, et profita de l'occasion pour la tenir bien au courant de sa condition personnelle, des progrès de l'œuvre du Seigneur, etc., et pour l'encourager à être ferme jusqu'à la fin.

Comme les Philippiens désiraient connaître ses perspectives de libération, il leur dit que des ennemis (considérant

la liberté dont il jouissait depuis deux ans — Actes 28 : 30) expliquaient le christianisme, espérant par là ajouter à son affliction et peut-être causer la mort dans sa captivité (Phil. 1 : 16-19). Mais il se rendait compte des prières de l'Eglise en sa faveur et espérait que son procès devant Néron se terminerait par sa *délivrance* — soit par l'acquittement, soit par la mort. Il leur dit ensuite qu'en ce qui concernait ses préférences *personnelles*, il serait difficile pour lui de choisir entre la vie (avec ses souffrances) et la mort (avec son repos après le labeur), mais que s'il ne savait pas choisir entre ces deux choses possibles, il avait une grande envie, un ardent désir d'une chose qu'il savait impossible, une chose qu'il savait et qu'il avait enseignée à l'Eglise comme ne devant arriver que bien plus tard (2 Thess. 2 : 1-8) — le *retour* de Christ, pour être avec lui. Puis abandonnant les choses impossibles et revenant aux choses réalisables, il leur assure qu'il est convaincu que Dieu lui réserve encore un travail à faire pour l'Eglise, et qu'il sera libéré. Bien que les Ecritures n'en fassent pas mention, la tradition déclare qu'il fut acquitté par Néron et qu'il eut quelque cinq ans de liberté et de service avant d'être arrêté de nouveau et exécuté.

Il est ici digne de remarque que d'autres mots sont à maintes reprises employés dans les écrits tant de Paul que de Luc quand il s'agit manifestement de *partir*, et l'on doit se souvenir que Luc était le secrétaire de l'Apôtre avec qui il voyagea beaucoup et dont il était habitué d'employer les mots dans le même sens.

Cependant, si quelqu'un tient au mot « partir » plutôt qu'au mot « retourner », nous soumettons ce qui suit :

Il n'y a aucun doute que Paul aurait désiré, surtout parce qu'il savait que la seconde venue du Seigneur ne pouvait se produire bientôt, pouvoir partir au ciel ou n'importe où afin d'être de suite avec le Seigneur. Mais il savait qu'un tel désir ne pouvait être exaucé en accord avec le plan divin, et par conséquent, bien qu'il en aurait eu l'ardent désir, il ne considérait pas cela comme une chose possible. Il restait donc dans une situation critique d'indécision



quant à choisir personnellement entre deux choses possibles : soit vivre et servir l'Eglise dans la souffrance, soit mourir et se reposer de ses œuvres — en attendant « la bienheureuse espérance et la manifestation de la gloire du grand Dieu [notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ] » « qui transformera le corps de notre humiliation, en le rendant semblable au corps de sa gloire, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses ». — Tite 2 : 13 [voir note Goguel et Monnier] ; Phil. 3 : 21 (Seg.).

« NOTRE MAISON TERRESTRE »  
ET « NOTRE MAISON DANS LES CIEUX »

— 2 Cor. 5 : 1-10 —

L'Apôtre écrit aux membres de la Nouvelle-Création concernant leur condition — sans impliquer l'homme naturel. Il reconnaît la nouvelle-volonté comme étant la Nouvelle-Créature, et le vieux corps comme son « tabernacle » (ou tente) lequel, bien que peu satisfaisant, vaut beaucoup mieux que rien. La Nouvelle-Créature ne peut pas se sentir parfaitement à son aise dans ce corps, mais désire ardemment le corps parfait qui doit être le sien à la résurrection : sa maison permanente, ou sa part dans la « demeure » que notre Seigneur promet de préparer pour la Nouvelle-Création (Jean 14 : 2). « Car nous savons que si notre maison terrestre, qui n'est qu'une tente, est détruite, nous avons un édifice de la part de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main [non produite par des moyens humains], éternelle dans les cieux » [2 Cor. 5 : 1].

Il est vrai que dans ce corps actuel, dans cette maison temporaire de pèlerinage, nous gémissons — opprimés non seulement par la mauvaise influence du monde et du diable de toutes parts, mais aussi et spécialement par les faiblesses de notre propre chair ; car quand nous aimerions faire le bien, le mal se présente à nous, de sorte que nous sommes souvent empêchés de faire le bien que nous voudrions faire, tandis que le mal que nous n'approuvons pas s'impose souvent à nous et exige que nous lui résistions continuellement et que nous le vainquions. Comme le déclare ailleurs

[Rom. 3 : 23] l'Apôtre, nous « qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi, nous soupirons en nous-mêmes, attendant l'adoption, la délivrance de notre corps » — l'Eglise, rendue semblable à notre Seigneur dans sa gloire.

Cependant, nous ne gémissons pas avec le désir d'être dévêtus. Nous ne désirons pas être sans un corps, car cela signifierait au mieux à travers tout l'Age de l'Évangile, être « endormis » attendant le matin de la résurrection pour être « revêtus de notre maison céleste », de notre corps nouveau, parfait et permanent, notre « demeure ». Ce que nous préférons, ce n'est pas que la petite étincelle de la vie présente s'éteigne, mais qu'elle soit engloutie, absorbée dans les conditions parfaites de la vie parfaite à laquelle nous sommes engendrés. Nous aspirons à la naissance de la résurrection avec son corps parfait.

« Or celui qui nous a formés à cela même, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l'Esprit » [v. 5]. Cette condition parfaite que nous devons obtenir à la résurrection, sera la grande consommation de notre salut que Dieu a promise ; et le nouvel entendement (« mind »), la nouvelle volonté engendrée par la Parole de Vérité, est considérée comme le commencement de la Nouvelle-Créature qui sera rendue parfaite dans la nature divine lorsque la première résurrection l'aura complétée. Le saint Esprit qui nous est accordé dans le présent, est un « paiement d'avance » pour ainsi dire, un « gage » ou une garantie des résultats grandioses et pleins de grâce que nous espérons et pour lesquels nous luttons, soupirons et prions.

« Nous avons donc toujours confiance, et nous savons qu'étant présents dans le corps [aussi longtemps que nous nous sentons entièrement satisfaits des conditions présentes — de nous-mêmes et de tout ce qui nous entoure], nous sommes absents du Seigneur » [v. 6]. Si nous vivions près de lui, « marchant avec Dieu », nous ne nous sentirions pas parfaitement satisfaits des résultats, des conditions, etc. actuels, mais nous nous sentirions comme des pèlerins et des étrangers, cherchant un meilleur repos, une meilleure demeure « que Dieu a en réserve pour ceux qui l'aiment ».

Mais ceci, comme l'explique l'Apôtre, n'est vrai que de ceux qui marchent par la foi et non par la vue.

« Nous avons de la confiance [pleins de foi à l'égard de Dieu, nous nous réjouissons de marcher par la foi], et nous aimons mieux être absents du corps [sans foyer, pèlerins et étrangers sur la terre] et être présents avec le Seigneur » dans l'esprit de notre communion [v. 8].

C'est pour cette cause que nous faisons tous nos efforts, afin que soit que bientôt nous atteignons notre demeure, soit que dans le présent nous soyons en fait loin de notre demeure, étant des pèlerins et des étrangers, nous nous appliquons à être agréables au Seigneur, pour pouvoir obtenir sa faveur et sa bénédiction, vivre sa communion et sa présence et savoir que nous serons définitivement acceptés par lui.

« Car il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive les choses [accomplies] dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal.» Tout au long de ce pèlerinage, nous nous tenons à la barre du jugement de notre Seigneur : il nous examine, nous éprouve pour savoir si oui ou non nous l'aimons et aimons les choses qui concourent à la justice et à la paix, et si oui, jusqu'à quel point nous voulons sacrifier pour la cause de la justice. Il remarque le degré de notre amour par l'étendue de nos renoncements à nous-mêmes et de nos sacrifices personnels pour sa cause et pour celle de la Vérité.

Toutefois, seuls les « saints », les « Nouvelles-Créatures » en Christ, peuvent parler ainsi de leur corps comme d'une maison. Les autres humains n'ont pas une dualité de nature. Ils ne pourraient s'appliquer à eux-mêmes légitimement des expressions comme celles de Rom. 8 : 10, 11 : « Si Christ est en vous, le *corps* est bien [considéré comme] *mort* à cause du péché ; mais l'esprit est vie à cause de la justice [imputée] » de Christ. La nouvelle nature des saints, engendrés par la Parole de vérité, est réellement la nouvelle *volonté* seulement ; désormais, elle est considérée comme

la personne réelle, elle est la seule reconnue de Dieu qui nous connaît non selon la chair mais selon l'esprit de nos nouveaux entendements (« minds ») — l'esprit de Christ. Remarquez également Rom. 6 : 3, 4. Ces « Nouvelles-Créatures » ont un vieil homme, ou homme extérieur, qui périt, et un homme nouveau, ou homme intérieur, ou homme caché du cœur, lequel est renouvelé de jour en jour. — 2 Cor. 4 : 16 ; Col. 3 : 9, 10 ; Eph. 4 : 23, 24 ; 1 Pi. 3 : 4.

### LA SCENE DE LA TRANSFIGURATION

Les disciples auraient pu difficilement imaginer que la déclaration que fit notre Seigneur, à savoir que quelques-uns d'entre eux ne goûteraient point la mort qu'ils n'aient vu le Fils de l'Homme venant dans son Règne, s'accomplirait dans les six jours pour Pierre, Jacques et Jean sur la Montagne de la Transfiguration. Pourtant, il en fut ainsi ; et évidemment cela produisit un grand effet recherché sur les témoins dont l'un d'eux, écrivant à ce sujet dit (2 Pi. 1 : 16-18) : « Ce n'est pas en suivant des fables ingénieusement imaginées, que nous avons fait connaître la puissance et la venue de notre Seigneur Jésus-Christ, mais comme ayant été des témoins oculaires de sa majesté. Car il reçut de Dieu le Père honneur et gloire, lorsqu'une telle voix lui fut adressée par la gloire magnifique : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai trouvé mon plaisir. Et nous entendîmes cette voix venue du ciel, étant avec lui sur la sainte montagne. »

La scène de la transfiguration ne fut pas, en réalité, tout ce qu'elle parut être. Ce fut une « vision » ainsi que notre Seigneur l'expliqua aux disciples lorsqu'ils descendirent de la montagne. Dans cette vision, comme dans toutes les visions, l'irréel apparaît réel. Il en fut exactement ainsi dans la vision de Jean, sur l'Île de Patmos, décrite dans le livre de l'Apocalypse. Il vit, il entendit, il parla ; cependant les choses qui lui furent montrées ainsi dans la vision n'étaient pas des réalités, n'étaient pas des bêtes aux nombreuses têtes et aux nombreuses cornes, ni des anges, des coupes et des trônes, ni de vrais dragons, etc., mais pure-

ment et simplement une *vision*. Et une vision était, dans toutes les acceptions du terme, aussi bien et même réellement mieux adaptée au dessein poursuivi que ne l'aurait été la réalité.

« RESSUSCITE LE PREMIER D'ENTRE LES MORTS »

Moïse et Elie n'étaient pas présents en personne sur la montagne, mais simplement représentés aux disciples dans la vision. Nous le savons, non seulement par la déclaration de notre Seigneur que c'était une « vision », mais également parce qu'il avait dit que personne n'était monté au ciel (Jean 3 : 13 ; Actes 2 : 34). Nous savons aussi que Moïse et Elie n'auraient pas pu s'y trouver, étant donné qu'ils n'étaient pas ressuscités d'entre les morts, parce que notre Seigneur Jésus lui-même était les « prémices de ceux qui sont endormis », « le premier-né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses il tienne ici la première place ». — 1 Cor. 15 : 20 ; Col. 1 : 18.

De plus, l'Apôtre mentionne clairement aux Hébreux, Moïse et les prophètes (dont Elie), leur fidélité dans le passé et leur acceptation par Dieu ; mais il souligne qu'ils n'avaient pas encore reçu leur récompense, et qu'ils ne la recevraient pas avant que nous (l'Eglise de l'Évangile) ayons reçu la nôtre comme cohéritiers de Christ dans son Royaume. « Et tous ceux-ci, ayant reçu témoignage par la foi, n'ont pas reçu [les bénédictions de] la promesse, Dieu ayant en vue quelque chose de meilleur pour nous, afin qu'ils ne parvinssent pas à la perfection sans nous. » — Hébr. 11 : 39, 40.

Si, donc, l'apparition de Moïse et d'Elie avec notre Seigneur ne fut simplement qu'une apparition, nous pouvons à juste titre demander : Que signifiait cette vision ? Nous répondons : c'était une scène figurant le glorieux Royaume de Christ comme l'avait prédit notre Seigneur, et comme l'avait compris et exprimé Pierre. Dans cette scène, les trois disciples n'avaient aucun rôle. Ils étaient de simples témoins. Christ était la figure centrale ; ses traits caractéristiques, ses vêtements brillant d'un éclat surnaturel,

représentaient, d'une manière figurée, les gloires qui appartiennent à la nature spirituelle que notre Seigneur reçut à sa résurrection, « l'image expresse de la personne du Père ». C'est cette même gloire spirituelle qui est représentée dans les visions de l'Apocalypse où notre Seigneur est représenté avec des yeux comme une flamme de feu, et ses pieds semblables à de l'airain « qu'on aurait embrasé dans une fournaise » (v. Cr. — Trad.), etc. (Apoc. 1 : 14, 15 ; 2 : 18). Lors de son second avènement, notre Seigneur ne sera plus en chair, car, ainsi qu'il en a témoigné, « la chair et le sang ne peuvent hériter le Royaume de Dieu ». Il est maintenant, et le sera toujours, un être-esprit glorieux de l'ordre le plus élevé — la nature divine : la transfiguration eut pour but de transmettre à l'entendement de ses disciples une faible idée de la gloire infiniment supérieure.

Moïse représentait les fidèles vainqueurs qui précédèrent notre Seigneur et que décrit l'Apôtre en Hébr. 11 : 39, 40 ; ils ne peuvent être *rendus parfaits* avant que le Royaume ne soit établi. Elie représentait les vainqueurs de l'Age de l'Évangile. — Voir vol. 2, Chap. VIII.

## LES JOIES PRESENTES DE LA NOUVELLE-CREATION

« *Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit accomplie.* » — Jean 15 : 11 (voir notes D.).

Tous ceux qui ne partagent pas la manière de voir de ceux qui forment la « maison des fils », tous ceux qui ne se sont pas consacrés et qui, par conséquent, ne sont pas devenus des membres de la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale — considérant que les membres du corps de Christ ont, comme leur Seigneur, fait au Seigneur et à sa cause, une pleine consécration d'eux-mêmes et de tous leurs intérêts terrestres, sont enclins à estimer que, dans ce sacrifice, toute joie est perdue. Pourtant, tous les membres de la Nouvelle-Création savent que c'est le contraire, et peuvent témoigner que c'est une grande erreur. S'il est vrai que certaines joies terrestres, auxquelles on était très attaché autrefois, sont sacrifiées l'une après

l'autre, elles sont remplacées par des joies célestes qui compensent, et bien au delà, la perte. Comme le dit encore notre Seigneur : « Vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse sera changée en joie » (Jean 16 : 20). Il faut que la Nouvelle-Création goûte à la coupe amère que le Seigneur a bue jusqu'à la lie ; il faut que tous les membres de la Nouvelle-Création compatissent aux infirmités de la chair, que tous comprennent clairement combien le péché est condamnable et ses fruits amers, que tous soient mis à l'épreuve touchant leur loyauté envers le Père céleste et leur bonne volonté à sacrifier toutes choses terrestres si l'intérêt de sa cause et la fidélité à la droiture l'exigent. Mais les bénédictions viennent à travers toutes ces larmes, tous ces chagrins et toutes ces déceptions — la bénédiction que donne le discernement de l'approbation divine, joie supérieure à celle de l'homme naturel, joies du Seigneur dans la compagnie et la communion avec le Père.

Nous ne pourrions goûter de telles joies si nous n'avions pas nos espérances bénies. Si nos joies dépendaient des circonstances de cette vie simplement, nous serions sans joie, et comme l'a déclaré l'Apôtre, nous serions « plus misérables que tous les hommes » (1 Cor. 15 : 19). C'est quand l'espérance s'est ancrée fermement sur les très grandes et très précieuses promesses de la Parole de Dieu, que les joies naissent comme des fleurs dans un désert, vivifiées par nos larmes, des fleurs de joie et de bénédiction telles que le pauvre monde dans sa condition de désert ne pourrait produire ou imaginer. Et de même que nos joies dépendent de nos espérances, elles dépendent aussi de nos activités. Il n'est pas suffisant qu'une promesse nous ait été laissée, et que notre espérance ait saisi la promesse. Selon l'arrangement divin, il faut que la joie qui jaillit, qui sourd à travers les espérances et les perspectives implantées en nous, soit alimentée par la prière et par l'activité au service du Seigneur. Notre Seigneur indique l'étroite parenté entre la prière et la perpétuation de nos joies, disant :

« DEMANDEZ, ET VOUS RECEVREZ,  
AFIN QUE VOTRE JOIE SOIT ACCOMPLIE »

— Jean 16 : 24 —

« Ta face est un rassasiement de joie, il y a des plaisirs à ta droite pour toujours », déclare le prophète (Ps. 16 : 11). C'est parce que la prière conduit l'âme dans la présence de l'Éternel qu'elle prépare la voie à la bénédiction divine et aux joies suprêmes. Il est évident que l'accès fourni aux enfants de Dieu pour s'approcher du trône de grâce, ne leur est pas accordé pour qu'ils essaient de changer la volonté ou les plans de Dieu. Une telle pensée est incompatible avec toute considération raisonnable du sujet ; c'est pourquoi le Seigneur nous apprend que la prière convenable ne consiste pas à demander que notre volonté soit faite, en opposition à celle de Dieu, mais que nous soyons pleinement soumis à cette dernière. De quelques-uns l'Apôtre dit : « Vous demandez, et ne recevez pas, parce que vous demandez mal », c'est-à-dire selon vos désirs et non en accord avec les arrangements et le plan divins. — Jacques 4 : 3.

C'est dans le même ordre d'idées que notre Seigneur donna cet avertissement : « N'usez pas de vaines redites, comme ceux des nations, car ils s'imaginent qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup ; mais votre Père céleste *sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez.* » « Ne soyez donc pas en souci de ce que vous mangerez et de ce que vous boirez, et de quoi vous serez vêtus, car les nations recherchent toutes ces choses, mais cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice en harmonie avec lui, et toutes choses vous seront données par-dessus — par votre Père du ciel selon sa sagesse » (Matt. 6 : 7, 8, 25-34). Notre Seigneur dit encore : « Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez ce que vous voudrez, et il vous sera fait » (Jean 15 : 7).

Les conditions suivantes sont de toute première importance :

(1) Il faut que celui qui présente la prière soit en Christ, c'est-à-dire qu'il soit entré en relation vitale avec lui par l'acceptation du mérite de son sacrifice de réconciliation



et par une consécration à sa volonté et à son service, et plus encore, qu'il continue à demeurer ainsi en Christ comme membre de son corps, comme membre de la Nouvelle-Création, afin de jouir des privilèges de la prière dont nous venons de parler.

(2) Il faut aussi qu'il laisse la Parole de l'Éternel demeurer en lui ; il faut qu'il participe à la Parole de vérité et de grâce s'il veut obtenir la sagesse nécessaire pour demander, en accord avec la volonté de l'Éternel, des choses qu'il lui plairait d'accorder ; autrement, quoique en Christ, une Nouvelle-Créature, ses prières pourraient souvent n'être pas exaucées, parce que « mal demandées ». Seuls, ceux qui professent ces deux qualifications peuvent espérer s'approcher du trône de la grâce divine en pleine confiance, en pleine assurance de foi que leurs requêtes seront exaucées — au temps convenable de Dieu. Seuls, ceux-là peuvent goûter une plénitude de joie.

Selon les Écritures, la prière est la tentative faite pour avoir accès auprès de Dieu et d'entrer en communion avec lui. Qui donc peut s'approcher du trône de la grâce céleste pour « obtenir miséricorde et trouver grâce pour avoir du secours au moment opportun » ? (Héb. 4 : 16). Nous répondons, avec l'Apôtre, que le monde en général n'a pas cet accès, n'a pas ce privilège de la prière. Il est bien vrai que des millions de païens offrent des prières à la Divinité avec des conceptions différentes sur sa nature et son caractère, mais Dieu n'accepte pas leurs prières. « Il faut que celui qui s'approche de Dieu, croie que [Dieu] est [il faut qu'il le reconnaisse comme Celui qui existe par lui-même], et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le recherchent [qui cherchent à le connaître, à lui obéir, à le servir] » (Héb. 11 : 6). Corneille fut un de ceux-là ; il reconnaissait le vrai Dieu et le révérait ; il cherchait à connaître sa volonté et à la faire ; aussitôt que le plan divin eut atteint l'étape nécessaire de développement pour permettre que la faveur de Dieu fût étendue aux Gentils, ses prières furent exaucées et ses aumônes acceptées. Pourtant, il ne lui était pas permis d'avoir la communion avec Dieu dans le plein sens, dans le sens légitime du terme, mais il reçut l'instruction

d'envoyer quérir Pierre qui lui dirait les « *paroles* » par lesquelles il pourrait sortir de sa condition d'aliénation et de séparation pour entrer dans une condition d'harmonie et de filiation, dans laquelle il aurait le privilège d'un fils : celui d'avoir accès au Père au trône de la grâce divine.

Les idées généralement vagues qui prévalent concernant ce sujet, d'après lesquelles n'importe qui, n'importe où, n'importe quand et dans n'importe quelles conditions, peut s'approcher du trône de grâce et y avoir accès, sont erronées. Avant d'employer ce privilège de la communion par la prière, il fut nécessaire à Corneille d'entendre les *paroles* de Pierre, d'y croire et de les accepter : ces *paroles* lui expliquèrent la rédemption par le sang de Christ, la réconciliation ainsi accomplie et le privilège ainsi accordé d'être adopté [« introduit » — Edit.] dans la famille de Dieu. Une connaissance semblable est également nécessaire à chaque personne.

L'Apôtre Paul exprime la même pensée, en déclarant que Christ a ouvert pour *nous* « un chemin nouveau et vivant » ou « un nouveau chemin de vie », à travers le voile, c'est-à-dire, sa chair, afin que nous puissions avoir la hardiesse, comme *frères*, d'entrer dans le lieu « très saint » par le sang de Jésus. Ces « frères », apparentés au grand Souverain Sacrificateur sur la maison de Dieu, sont exhortés à « approcher avec un cœur vrai, en pleine assurance de foi », reconnaissant que leurs péchés et leurs iniquités ont été pleinement couverts et qu'eux-mêmes ont été pleinement acceptés par le Père (Héb. 10 : 17-22). C'est encore le même Apôtre qui déclare que c'est *nous* qui avons un Souverain Sacrificateur capable de compatir à nos infirmités, que c'est *nous* qui pouvons « donc approcher avec confiance du trône de la grâce, afin que *nous* puissions recevoir miséricorde et que nous trouvions grâce pour [avoir] du secours au moment opportun ». — Hébr. 4 : 15, 16.

Toutefois, si la classe consacrée seule, la sous-sacrificature, la Nouvelle-Création est ainsi encouragée à s'approcher du trône avec courage et confiance, il est bien évident que tous ceux qui, [« même à l'essai » — Edit.] à quelque degré que ce soit, appartiennent à la « famille de la foi »

peuvent, jusqu'à un certain point, jouir des privilèges (\*) de la prière, du privilège de rendre grâce et de louer Dieu ; ils peuvent se réjouir dans la paix de Dieu, et dans la conscience que leurs péchés sont pardonnés grâce au mérite de la réconciliation. Néanmoins, ils n'ont pas le privilège de venir avec hardiesse ou de toute autre manière dans le Saint des Saints. Seuls, les consacrés, la Nouvelle-Création, les membres du corps du Sacrificateur, ont le privilège d'entrer en présence de Dieu dans la prière dans ce sens spécial, et par conséquent, eux seuls peuvent avoir la plénitude de joie que le Maître a promise. C'est pourquoi, si nous ne pouvons pas même suggérer à des incroyants l'opportunité de la prière mais devrions d'abord les instruire avec les « paroles » dont Pierre instruit Corneille, afin qu'ils puissent connaître celui en qui ils doivent croire avant de pouvoir avoir une position quelconque devant Dieu, nous pouvons, néanmoins, encourager tous ceux qui ont cru au Seigneur Jésus de prier le Père, de rendre grâce et d'adresser leurs supplications par Jésus Christ. A ceux-là, cependant, on doit faire comprendre ouvertement que leur position de justification (\*\*) par la foi n'est pas l'accomplissement de la volonté divine en eux, mais simplement le début de la ligne de conduite à tenir pour se rapprocher de Dieu — le premier pas dans ce rapprochement — et que le second pas de la pleine consécration à la volonté divine doit être fait par ceux qui veulent jouir des privilèges convenables de la prière, de la communion avec Dieu et de la plénitude de joie qui s'y ajoute.

On doit faire ressortir à ceux-là que s'ils ne font pas le second pas, cela implique une disposition à recevoir la grâce de Dieu [la justification] en vain (2 Cor. 6 : 1). Après avoir, pour un temps, joui des privilèges de la prière de ce genre, et en refusant d'aller plus loin en se consacrant pleinement à l'Éternel, ces personnes devraient à juste titre sentir un manque d'assurance concernant la prière : elles devraient sentir qu'il est inconvenant de recevoir continuellement des faveurs divines et d'en demander

(\*) « Des privilèges de rendre grâce et de louer Dieu. » — Edit.

(\*\*) [A l'essai. — Edit.

davantage, tout en refusant à l'Eternel la consécration de leur cœur — leur service raisonnable. De même que la classe consacrée est désignée dans les Ecritures comme étant l'épouse de Christ, ainsi la famille de la foi dans son ensemble représenterait à juste titre ceux à qui les privilèges de faire partie de l'épouse sont accessibles. La Nouvelle-Création, l'Epouse de Christ, ayant abandonné cœur, langue, toute faculté et toute énergie à son Seigneur et à son service, peut raisonnablement et avec gratitude accepter de lui les bénédictions, les privilèges, la protection, la direction et les dons qu'il lui a plu de lui promettre en tant que celle qu'il épouserait.

Quand une femme a éconduit un prétendant et a refusé de lui donner sa main et son cœur, elle ne peut raisonnablement s'attendre désormais à lui pour recevoir son aide, sa protection, ses bienfaits, ses privilèges et ses joies qu'il lui avait déjà généreusement offerts. Ainsi, ceux qui rejettent continuellement la faveur divine au point de refuser de faire la consécration de leur petit tout à l'Eternel, ne pourraient décemment s'attendre à lui, ou lui demander les bénédictions qu'il a promises à ceux qui l'aiment et qui manifestent leur amour par leur dévotion, leur consécration. Il y a lieu de faire une distinction nette entre ceux qui ont simplement accepté le pardon des péchés des mains du Seigneur et ceux qui se sont servis de cette justification et sont allés à la consécration et à la pleine communion avec l'Eternel. Le fait que ces lignes de séparation établies par Dieu entre les diverses classes de croyants ne sont pas plus clairement admises est un désavantage pour les deux. La distinction entre les croyants et les incroyants devraient être nettement définie. Tous les premiers, mais non les seconds, devraient être considérés comme des frères, « de la maison de la foi ». On doit encore faire une distinction très nette entre les croyants qui se sont consacrés et ceux qui ne l'ont pas fait : on devrait reconnaître les premiers comme l'Eglise, la Nouvelle-Création, la Sacrificature royale à qui appartiennent toutes les très grandes et les précieuses promesses.

Si ces distinctions étaient clairement admises, ce serait à l'avantage (1) du monde, en l'amenant à des recherches plus approfondies et à une foi plus tangible ; (2) à l'avantage également des croyants non-consacrés, en les amenant à se rendre compte que, à moins qu'ils poursuivent jusqu'à une pleine consécration, ils ne sont pas héritiers avec les saints en aucun sens du mot, soit dans les gloires futures, soit dans les privilèges et les joies du présent. (3) Se rendre compte de cela aurait également, nous le croyons, un effet simulant sur les non-consacrés, les amenant plus fréquemment à prendre une décision positive, en se débarassant de leurs idées sans fondement, d'après lesquelles ils supposent qu'il suffit de croire en Christ sans consécration, pour devenir des fils de Dieu et des héritiers, et avoir droit aux plus riches promesses divines qui ont trait à la vie actuelle et à la vie future.

Nous ne voudrions pas briser le roseau froissé, ni éteindre le lumignon qui fume, mais nous voudrions que les roseaux froissés se rendissent compte que s'ils veulent à bon droit avoir part aux bénédictions divines, présentes, ou futures, ils doivent se rendre dignes de la faveur divine en se soumettant aux conditions divines ; il faut qu'ils se consacrent entièrement s'ils veulent ne plus être des roseaux froissés et se rendre utiles au service du Seigneur. Nous ne voudrions pas éteindre la foi qui couve mais l'attiser pour qu'elle devienne une flamme d'amour sacré qui causerait une pleine consécration de soi — un complet sacrifice, selon l'invitation divine, et de cette manière conduirait à participer aux joies présentes et aux joies futures.

Comme nous l'avons déjà noté (\*), l'Apôtre déclare que les enfants des croyants sont comptés avec eux comme ayant part à la grâce divine de la justification, comme n'étant plus impies et impurs, mais des « justifiés gratuitement » (\*\*). Cette position justifiée et son rapport étroit avec la protection et la providence divines, continuent depuis la naissance jusqu'à l'âge de discernement ; il est

(\*) Page 586.

(\*\*) [« Justifiés à l'essai. » — Edit. Voir Avant-propos de l'Auteur]. — Trad.

évident que ces enfants-là ont à juste titre les privilèges des justifiés sous le rapport de la prière, recevant également dans une proportion semblable les joies et les bénédictions qui en résultent. Dès leur plus tendre enfance, on devrait leur apprendre à considérer le Tout-Puissant, le Dieu de leurs parents, comme leur Dieu, et dès leur tendre enfance, on devrait leur donner à comprendre que si le père (ou la mère) occupe une position devant Dieu par l'intermédiaire de Christ, ainsi indirectement l'enfant a sa position et sa parenté avec Christ par l'intermédiaire de son père (ou de sa mère). Dans chaque foyer chrétien, on peut donc considérer dans un certain sens le père ou la mère ou les deux, consacrés, comme les prêtres de la famille, et tout en encourageant à bon droit l'enfant à prier l'Éternel, on ne doit pas négliger la leçon que la famille et tous ses intérêts et toutes ses affaires sont sous la surveillance divine en tant que famille, en considération de son père ou de sa mère, ou des deux, consacrés, membres de la Nouvelle-Création. On devrait apprendre à l'enfant à aspirer ardemment au moment où le développement de son entendement et de son jugement lui permettront à bon droit de se consacrer entièrement à l'Éternel et, ainsi, d'avoir part aux joies et aux privilèges promis à ceux qui agissent ainsi.

Alors que dans le texte ci-dessus [Matt. 6 : 25-34], les Nouvelles-Créatures en Christ Jésus sont exhortées à ne pas rechercher des choses terrestres, à ne pas se mettre en peine à leur sujet et à ne pas prier pour les obtenir (de ce que vous mangerez, de ce que vous boirez et de quoi vous serez vêtus, mais de confier toutes ces choses à la sagesse et à l'amour du Père), elles reçoivent des instructions concernant une seule chose pour laquelle il sera très agréable au Père de les entendre prier et à propos de laquelle il lui sera agréable de répondre généreusement. Cette seule chose qu'elles devraient tout spécialement rechercher et pour laquelle elles devraient tout spécialement prier, c'est le saint Esprit — l'esprit de sainteté, l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Christ, l'Esprit de la Vérité, l'esprit de sobre bon sens, l'esprit d'amour. Voici ce que dit le

Maître : « Si donc vous, qui êtes méchants, vous savez donner à vos enfants de bonnes choses [terrestres], combien plus le Père qui est du ciel donnera-t-il le saint Esprit à ceux qui le lui demandent ! » — Luc 11 : 13.

Ici, nous avons donc une indication claire concernant ce qui devrait être l'objet essentiel de nos prières, si nous désirons qu'elles soient exaucées. C'est ainsi qu'il nous faut prier si nous ne voulons pas demander mal. Il faut que nous attachions nos affections sur les choses d'en haut, et non sur les choses d'en bas, sur la robe de la justice de Christ et sur nos futurs vêtements de gloire, lorsque nous serons semblables à notre Seigneur et que nous le verrons tel qu'il est, plutôt que sur des vêtements terrestres. Nos affections doivent s'attacher à la nourriture spirituelle — sur le pain qui est descendu du ciel, et sur toutes les précieuses promesses de Dieu dont Christ est le centre et la substance. C'est cela qu'il nous faut rechercher, c'est cela que nous devons nous approprier, et c'est cela qui doit être, par conséquence, l'essentiel de nos prières. Ainsi, notre vigilance, nos prières et nos recherches journalières seront en plein accord. En outre, il faut que les actions de grâce prennent largement la place des requêtes à partir du moment où nous apprenons la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur des dispositions prises tant pour la Nouvelle-Création que pour nos bien-aimés selon la chair et pour toutes les familles de la terre. Que pourrions-nous demander de plus ou de mieux que ce que Dieu a déjà promis ?

Il est certain que nous ne pourrions rien demander de plus que ce qui a été promis touchant les futures gloires de la Nouvelle-Création ; nous ne pourrions pas non plus demander davantage concernant les joies présentes de la même classe. Tout ce que la raison pourrait imaginer, tous les besoins, toutes les choses nécessaires, tout a déjà été prévu pour nous et préparé — pour que nous puissions les prendre. Il nous manque simplement la sagesse pour savoir comment prendre, comment s'approprier ces dispositions divines. En rendant grâces, donc, nous demandons sim-

plément la sagesse et la grâce pour y prendre part afin que notre joie puisse être complète. En conséquence, il faut que nos requêtes soient faites en vue d'obtenir toujours plus le saint Esprit, — la sagesse d'en haut.

Que pourrions-nous demander de plus en faveur du monde que ce que la providence divine a déjà prévu ? Rien ! Les glorieux « temps de rétablissement » promis dans la Parole satisfont et au delà toutes les perspectives ou espérances les plus grandioses qui aient été conçues par les hommes les plus sages. Nous ne pouvons donc que remercier Dieu, reconnaître sa bonté, nous efforcer de coopérer à son œuvre et nous rendre compte de notre besoin de sagesse. C'est pourquoi nous sommes invités à demander l'aide du saint Esprit ou puissance de Dieu — « la sagesse d'en haut ». — « Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il demande à Dieu, qui donne à tous libéralement et qui ne fait pas de reproches » (Jacques 1 : 5). Grâce à cette sagesse, nous serons rendus capables de nous conduire nous-mêmes, de parler et d'agir, de manière à nous rendre utiles aux autres. C'est donc dans ce sens que nous devrions prier, afin que nous puissions coopérer avec Dieu selon les voies généreuses et bienveillantes qu'il a déjà tracées, et dont il serait absurde de demander une amélioration.

Ce grand privilège d'avoir accès auprès de Dieu, de pénétrer par la foi dans le Très-Saint, de s'approcher du trône de grâce, d'obtenir miséricorde et secours au temps du besoin, peut être adapté à toutes les circonstances différentes qui peuvent nous entourer.

Ce privilège nous est personnel, afin que nous puissions individuellement, dans le secret de notre chambre, être dans l'intimité avec le Seigneur et nous entretenir avec lui. Par sa miséricorde, nous pouvons goûter cette communion avec lui, cette séparation de tout ce qui peut nous distraire, lorsque nous nous sommes retirés effectivement de la compagnie des autres. Là où cela est impossible, et où ne se présente aucune occasion favorable de nous mettre à genoux et d'élever la voix même par un faible murmure, la Nouvelle-Création a le privilège d'avoir accès auprès



du Père dans une communion mentale. Dans la rue, si nous sommes au milieu de la confusion et du tumulte, le cœur peut s'élever et chercher à la fois la sagesse et la force au trône de grâce. Comme ces privilèges sont bénis ! Ceux qui en font le plus grand usage en profitent le plus. A l'inverse des choses terrestres, plus nous faisons un usage intime de ces privilèges, plus ils nous deviennent précieux.

La prière dans le cercle familial, c'est toute la famille qui se retire « dans le secret », en présence de l'Eternel, loin du monde. Il se peut que ce ne soit pas toujours possible, mais quand l'occasion favorable se présente, il ne faut pas la négliger. Si, pourtant, il ne se présente pas d'occasions favorables, le Seigneur tiendra sans doute compte de notre volonté en lieu et place de l'accomplissement et nous accordera des bénédictions en conséquence. L'influence de l'autel familial et de l'encens de la prière qui monte de cet autel vers le Père céleste, et le fait que nous reconnaissons de cette manière sa grâce, sa miséricorde, sa puissance et sa bénédiction, nous procureront certainement une bénédiction en plus, non seulement au Sacrificateur royal qui sert sa famille de cette manière, mais à chaque membre de cette famille. Un sentiment de révérence pour Dieu, de responsabilité envers lui et la compréhension de sa sollicitude protectrice et toute d'amour, accompagnent cette famille pendant toute la journée. Et si, dans la soirée, il est encore possible de se réunir pour reconnaître les faveurs divines et pour rendre grâces, la bénédiction n'en sera qu'augmentée, comme le faisait l'huile dans la cruche de la veuve au fur et à mesure qu'on en remplissait vase après vase. — 2 Rois 4 : 1-7.

La prière dans l'Eglise, c'est la famille de l'Eternel se retirant « dans le secret » de la présence divine, loin du monde. Elle est d'une nécessité vitale pour son progrès, sa santé, son développement spirituel. Si on la néglige, il en résultera certainement une perte de puissance, une perte de privilège et de service, et une perte correspondante de joie. Cependant, nous n'éprouvons aucune sympathie pour le genre de prière publique mentionnée par un journal de Boston, en rapportant une réunion religieuse. On lisait :

« Le Rév. Dr... a fait la prière ia plus belle et la plus éloquente qui fût jamais offerte à un auditoire de Boston ! » Il y a trop de ces prières adressées à l'auditoire au lieu de l'être à Dieu. Non seulement les Ecritures encouragent des prières en commun et à haute voix parmi le peuple de l'Eternel, mais elles soulignent que celui qui prie devrait associer son auditoire à son ministère et accomplir le service de façon que celui qui écoute puisse être capable de dire « Amen », soit tout haut, soit dans son cœur. — 1 Cor. 14 : 13-17.

C'était la sagesse d'en haut, le saint Esprit, qui guidaît l'Apôtre Paul lorsque, apportant l'Evangile dans une nouvelle ville, il recherchait ceux qui étaient assemblés dans un lieu « où on avait coutume de faire la prière » (Actes 16 : 13). Et il est de fait, encore, que, à la fois la connaissance et l'amour de Dieu abondent davantage parmi ceux de son peuple qui prient les uns pour les autres et les uns avec les autres, afin que leur joie puisse être parfaite. Quel que soit le nombre de réunions que les enfants de Dieu puissent avoir pour étudier sa Parole et pour s'éduquer mutuellement dans la très sainte foi, nous recommandons de ne considérer aucun service comme décevantement commencé si l'on n'a pas en premier lieu invoqué la bénédiction de l'Eternel sur l'étude, et de ne considérer aucune réunion comme convenablement terminée si l'on n'a pas remercié l'Eternel pour le privilège et la bénédiction dont on a joui et pour la bénédiction qu'il a accordée, afin que la Parole de sa grâce puisse vraiment être une nourriture pour le cœur de ceux qui l'ont écoutée avec le désir sincère de connaître sa volonté et de la faire.

**LA FOI, UN FRUIT DE L'ESPRIT  
ET UNE PART DE L'HERITAGE ACTUEL  
DE LA NOUVELLE-CREATION**

Il faut que nous ayons la foi avant de pouvoir devenir des enfants de Dieu si toutefois nous y parvenons — oui, avant d'être justifiés -- car nous sommes « justifiés par la foi » avant de recevoir la paix avec Dieu et le pardon des péchés. Cette foi, que nous avons avant de recevoir le

saint Esprit ne peut donc être la foi qui est le fruit de l'Esprit — le don de l'Esprit. La foi est l'activité, l'exercice de notre entendement (« mind ») touchant Dieu et ses promesses. Ceux qui ne peuvent pas exercer la confiance en Dieu, soit par ignorance, soit à cause des conditions déchuës de l'entendement, sont dans un état où il leur est impossible d'être bénis selon les dispositions de l'Age de l'Évangile, mais non dans un état qui les priverait de participer aux bénédictions de l'Age à venir, l'Age millénaire. L'appel du présent Age de l'Évangile est pour ceux qui peuvent marcher et marcheront par la foi, et non par la vue, et quiconque ne peut ou ne veut pas marcher ainsi ne peut pas marcher maintenant avec Dieu. « Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. » Quiconque n'a pas cette foi pour débiter ne peut rien commencer à présent, et même s'il a la foi pour débiter, à moins qu'elle ne croisse et ne se développe, il lui manquera le pouvoir d'être un vainqueur, car « c'est ici la victoire qui a vaincu le monde, savoir notre foi ». — 1 Jean 5 : 4.

Nous devrions nous rendre compte de la grande différence qui existe entre la foi et la crédulité. Des millions d'individus sont crédules, superstitieux et ajoutent foi à mille et une choses déraisonnables pour lesquelles il n'y a aucune preuve suffisante. Mais ces gens superstitieux qui croient ce qu'ils ne devraient pas croire, ne se trouvent pas seulement dans des pays païens. Des millions d'entre eux portent le nom de « chrétien » et font partie d'une dénomination. La superstition et la crédulité doivent être condamnées, blâmées, évitées, vaincues. La vraie foi doit être encouragée, édifiée, fortifiée, cultivée. La foi de Dieu est la foi, la confiance, la croyance, qui s'édifie sur les promesses divines et non sur des traditions, des philosophies ou des choses imaginaires humaines.

Si nous croyons que Dieu est ce que son nom implique, Celui qui existe par lui-même, le Créateur qui est aussi toute puissance, toute sagesse, toute justice et tout amour, et si nous croyons qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent diligemment, il en résultera que nous le chercherons, nous chercherons à connaître et à comprendre

sa Parole, et la connaissant et la comprenant, nous aurons confiance en elle, et ayant confiance en elle, nous dirigerons notre course dans la vie en conséquence. Ce commencement de la foi, par la faveur divine, s'oriente vers Christ, le chemin nouveau et vivant de la « ré-union » avec Dieu et du retour à sa faveur. A mesure que cette foi s'attache à Jésus et s'exerce à obéir, elle augmente, et la bénédiction de l'Eternel repose sur elle davantage en l'éclairant sur les conditions à remplir pour être accepté et devenir un membre de la Nouvelle-Création. La foi grandissante saisit les promesses de Dieu : devenir héritiers de Dieu et cohéritiers de Jésus Christ le Seigneur et Rédempteur. Il en résulte la bénédiction de l'Esprit, l'engendrement, l'onction, l'adoption (\*) comme fils.

Ce qui en résulte ensuite, c'est une plus grande lumière provenant du Chandelier d'or dans le Saint, permettant à l'œil de la foi de voir des choses que l'on ne voit pas de l'extérieur : reconnaître le ministère spécial du Souverain Sacrificateur relativement à la lumière, aux pains de proposition, à l'encens de l'Autel d'or et au Propitiatoire au delà du Voile. A mesure que la foi vivante, obéissante saisit ces divers aspects de la faveur et de la bénédiction divines, telles qu'elles sont révélées dans la Parole divine, elle devient de plus en plus forte, de plus en plus claire, et devient une partie élémentaire du nouvel entendement. De cette position avantageuse, elle voit des choses qu'elle ne pouvait voir antérieurement, ce qui fait dire à l'Apôtre : « Ce que l'œil n'a pas vu, et que l'oreille n'a pas entendu, et qui n'est pas monté au cœur de l'homme [naturel], ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ». — 1 Cor. 2 : 9.

Grâce à la Parole de la promesse, illustrée par l'Esprit, la foi discerne de très grandes et précieuses choses, des choses célestes, les gloires à acquérir à la Première Résurrection — le Royaume qui doit être établi alors — le règne de justice apportant la bénédiction à toutes les familles de la terre — la subjugation du péché et la destruction de tout individu et de toute chose qui ne voudront pas coopérer à la gloire de Dieu et en accord avec la loi divine

(\*) « La filiation. » — Edit.

de l'amour. La Nouvelle-Créature voit tout ceci avec l'œil de la foi, l'œil de la compréhension ; l'Apôtre nous assure que cet œil peut contempler beaucoup de ces choses qui ne sont ni claires, ni distinctes à l'homme naturel, parce que « Dieu nous les a révélées par son Esprit, car l'Esprit sonde toutes choses, même les choses profondes de Dieu ». — 1 Cor. 2 : 9, 10.

Cette foi engendrée de l'Esprit en des choses que l'on ne voit pas encore, est une partie de l'héritage actuel de la Nouvelle-Création, et elle est intimement associée à toutes ses espérances et à toutes ses joies, donnant le seul avant-goût possible des « gloires à venir ». En vérité, comme l'explique l'Apôtre, elle est le fondement sur lequel s'édifient toutes nos joies et toutes nos espérances. « La foi est une ferme attente des choses qu'on espère et une démonstration de celles qu'on ne voit pas. » Par elle, des choses qu'on ne voit pas encore deviennent aussi tangibles à notre esprit que celles qu'on voit ; vraiment, dit l'Apôtre, de ce point de vue, nous apprenons à estimer que les choses que nous voyons avec nos yeux naturels sont temporelles, tandis que celles que nous ne voyons pas avec nos yeux naturels, mais que nous contempions avec les yeux de notre foi, sont les choses réelles, tangibles, éternelles.

Combien la foi est nécessaire pour atteindre et retenir notre présent héritage, l'avant-goût des bénédictions à venir ! Cela est montré clairement par l'Apôtre Jacques qui, après avoir dit « Si quelqu'un d'entre nous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement, et qui ne fait pas de reproche, et il lui sera donné », ajoute : « mais qu'il demande avec foi, ne doutant nullement ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer et jeté ça et là ; or que cet homme-là ne pense pas qu'il recevra quoi que ce soit du Seigneur : il est un homme incertain dans ses pensées, inconstant dans toutes ses voies » (Jacques 1 : 5-8). L'Apôtre montre ainsi combien il est impossible pour quelqu'un de devenir un vainqueur sans devenir fort dans la foi. C'est pourquoi les Ecritures inculquent partout la croissance dans la foi, et tous les enfants de Dieu ont besoin de prier comme le firent les

apôtres, « Seigneur, augmente-nous la foi », et en priant ainsi, ils ont besoin d'employer les moyens que Dieu a indiqués pour que la prière soit exaucée. Si leur prière est sincère, ils emploieront ces moyens avec ardeur : ils chercheront le Seigneur dans la prière, ils chercheront à connaître sa Parole et à y obéir, ils chercheront à servir et à y trouver de la joie, ils chercheront à revêtir toutes les grâces de l'Esprit ; si telle est leur attitude, leur foi sera forte, pleine d'assurance, et ils « ne failliront jamais, car ainsi l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ leur sera richement donnée » — au temps convenable. — 2 Pi. 1 : 10, 11.

### *Le Cantique de la Nouvelle-Création*

**M**A VIE en un long chant s'écoule,  
Couvrant les plaintes d'ici-bas.

De partout m'arrivent en foule

Les échos de doux hosannas.

Devant la création nouvelle,

J'entends les anges exulter

Et mon âme y répond fidèle,

Comment puis-je ne pas chanter ?

Qu'importe que mes aises meurent,

Quand mon Sauveur vit et m'instruit,

Ou bien que les ombres demeurent

Lorsqu'il peuple de chants la nuit.

Aidé par lui, nul trouble extrême

Ne parvient à m'épouvanter ;

Christ est partout Seigneur suprême,

Comment puis-je ne pas chanter ?

Je regarde et le noir nuage

Laisse au-dessus briller l'azur ;

L'étroit sentier où je voyage,

Jour après jour semble moins dur.

La paix de Christ vient quotidienne,

Manne des cieux, me sustenter,

Je suis sien, toute chose est mienne,

Comment puis-je ne pas chanter ?

(Hymne 179)

## ETUDE XVII

### L'HERITAGE DE LA NOUVELLE-CREATION A LA RESURRECTION

Il faut que l'œil et l'oreille de la foi soient éduqués pour apprécier clairement les choses spirituelles. — « Comme tous en Adam meurent, aussi tous en Christ seront rendus vivants. » — La résurrection pour la vie qui vient après la Première Résurrection. — Anastasis. — Relèvement ou résurrection. — Non pas un jugement, ou une épreuve, pour des péchés passés : mais une autre épreuve pour la vie. — « Trouvés dignes d'obtenir la résurrection. » — Châtiments pour des péchés de la vie présente. — « Les péchés de quelques hommes vont devant pour le jugement. » — « Ainsi aussi est la [Première] Résurrection des morts [d'une classe spéciale]. » — « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté. » — « Nous serons semblables à lui. »

**C**E n'est que dans la proportion où l'œil de la foi et l'oreille de la foi sont exercés par la Parole divine, que les Nouvelles-Créatures sont rendues capables d'apprécier avec quelque netteté la grandeur et les gloires de leur futur héritage. Elles ne peuvent même pas commencer à les apprécier comme hommes naturels ni ne peuvent le faire jusqu'à ce qu'une pleine consécration ait été faite, et que le saint Esprit ait été reçu comme un gage de l'avenir. Jusqu'à ce moment-là, même après que les (futures) Nouvelles-Créatures sont venues en communion avec Dieu par la foi et la justification, leur connaissance de l'avenir est représentée par celle des Lévités qui, bien que des adorateurs et des serviteurs acceptables du Tabernacle, n'avaient pas la permission d'y entrer et d'offrir de l'encens à son autel d'or, ni même de contempler sa grandeur. Quelle que connaissance que le Lévitte pût avoir des gloires du « Saint », de son chandelier d'or avec sa lumière, de sa

table des pains de proposition, de son autel d'or et de son encens, cette connaissance lui était donnée par les sacrificateurs consacrés qui, seuls, y avaient accès.

S'adressant à ces Sacrificateurs royaux de la Nouvelle-Création, l'Apôtre montre que même avec leur acquisition la plus complète de grâce, de connaissance, de foi et de vision spirituelle, ils ne seront pas, dans la vie présente, capables de savoir avec clarté les choses de l'avenir, mais il faudra toujours qu'ils les acceptent par la foi. Il déclare : « Ce que nous serons n'a pas encore été manifesté, mais nous savons que quand il sera manifesté, nous lui serons semblables, car nous le verrons comme il est » (1 Jean 3 : 2). Ceci satisfait les enfants de Dieu, car bien qu'il n'y ait aucune inconvenance de leur part à chercher à connaître de plus amples détails relativement à leur corps spirituel, à sa forme, à sa taille, aux éléments qui le composeront, etc., ils peuvent bien imaginer que les conditions nouvelles seront si différentes des conditions actuelles qu'elles dépasseront toute compréhension humaine, quels que soient les détails d'une description donnée. Mais toute la question est résolue par l'assurance qui nous est donnée que l'Eglise sera semblable à son Seigneur, et qu'elle le verra, non pas comme il était aux jours de son humiliation, l'homme Christ Jésus, ni tel qu'il apparut aux disciples après sa résurrection, revêtu de chair de diverses formes, avec divers vêtements, mais qu'elle le verra « tel qu'il est » ; elle contempera sa gloire, sera semblable à lui et participera à sa gloire. Cela est suffisant.

Cependant, nous sommes heureux que le Seigneur ait soulevé légèrement le voile, nous permettant de jeter un coup d'œil sur les nouvelles conditions de notre héritage futur dans la description de la Première Résurrection, que nous donne l'Apôtre Paul (1 Cor. 15 : 41-44). Le chapitre entier présente un profond intérêt pour chacun des membres de la Nouvelle-Création, non seulement les versets qui se rapportent à la Première Résurrection par laquelle l'Eglise — le petit troupeau, la Sacrificature royale sera rendue parfaite et entrera dans les joies du Seigneur,



mais également à cause de ses suggestions concernant l'espérance future du monde. En vérité, bien que l'Apôtre adresse son épître aux saints et non à d'autres, néanmoins s'il n'avait décrit que la Première Résurrection seulement, il aurait pu justifier l'opinion de certaines personnes qui auraient pu supposer qu'il ne restait plus, pour l'humanité, de bénédictions dignes d'être mentionnées, ou bien il aurait pu justifier d'autres personnes dans la pensée que la résurrection du monde serait semblable à la première et simplement plus tard. Le fait que les deux résurrections sont mentionnées est donc tout particulièrement utile, parce qu'il corrobore le témoignage des Ecritures que Dieu a réservé à l'Eglise une part spéciale au ciel — une part spirituelle — et qu'il a une portion terrestre qui sera révélée au temps convenable, et offerte au monde en général. Etant donné ce rapport qu'il y a entre la Première Résurrection des saints et des bienheureux — l'Eglise (Apoc. 20 : 6), et la résurrection ultérieure de tous les hommes qui accepteront éventuellement la faveur de Dieu, il sera opportun que nous prenions ce sujet tel que l'Apôtre le présente, et que nous considérions les deux résurrections.

« CAR COMME TOUS EN ADAM MEURENT, DE MEME  
TOUS EN CHRIST SERONT RENDUS VIVANTS »

— 1 Cor. 15 : 22 —

Cette déclaration sert de conclusion à l'argumentation de l'Apôtre qui la précède. Il est en discussion avec quelques personnes disposées à nier la résurrection des morts dont il est le défenseur. Il fait remarquer que leurs prétentions sont irrationnelles parce que si les morts ne peuvent ressusciter, alors Christ n'est pas ressuscité d'entre les morts, et si Christ n'est pas ressuscité des morts, nous n'avons ni Sauveur, ni Médiateur (\*), ni aide, et le cas de l'Eglise et du monde est désespéré. Le salaire du péché étant la *mort*, il était nécessaire que Christ *mourût* pour nos péchés, selon les Ecritures ; mais s'il n'est jamais

(\*) [« Avocat. » — Edit. (au lieu de Médiateur. — Trad.)

ressuscité d'entre les morts, notre cas est aussi désespéré que si Christ n'avait jamais entrepris de nous racheter, car même si l'humanité était libérée de la malédiction due à la transgression d'Adam, libérée de la sentence de *mort*, elle serait encore dans une condition désespérée nécessitant un rétablissement ; pour l'obtenir, il faudrait le Grand Médecin, le grand Régénérateur.

Après avoir insisté avec la plus grande énergie imaginable sur la nécessité de la résurrection de Christ aussi bien que sur sa mort, disant : « Si Christ n'a pas été ressuscité, votre foi est vaine, vous êtes encore dans vos péchés : ceux donc aussi qui se sont endormis en Christ ont péri » [1 Cor. 15 : 17], l'Apôtre continue à traiter le sujet en considérant la question comme étant démontrée et tranchée sans contestation possible, disant : « Mais maintenant Christ a été ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui sont endormis. »

Ayant ainsi démontré son sujet, et établi la foi de ses lecteurs dans la vérité que la résurrection est non seulement possible, mais nécessaire, et que la preuve se trouve dans le fait que notre Seigneur ne prétendit pas simplement qu'il est mort, mais qu'effectivement il « mourut pour nos péchés », et aussi effectivement qu'il ressuscita d'entre les morts, l'Apôtre fait ressortir que c'est sur cette base de foi que nous avons le privilège de penser que notre race est morte en Adam, et non pas éteinte, non pas comme réellement morte, mais comme étant endormie. Nous avons le privilège d'espérer pour ces morts que, selon la promesse du Seigneur, au matin (le matin de la résurrection), ils seront tous réveillés de leur sommeil, et sortiront pour connaître des conditions plus favorables que celles du temps présent : une condition dans laquelle Satan n'aura plus le pouvoir de la mort, mais sera lié, et dans laquelle le Rédempteur aura plein pouvoir et l'exercera en relâchant les prisonniers de la grande prison de la mort. Ce relèvement sera pour ceux qui, sous ces conditions favorables, entendront (obéiront à) sa voix, et marchant dans le chemin de sainteté, plus haut, encore plus haut,

toujours plus haut, hors de la vallée de l'ombre de la mort vers la perfection de vie, de paix et de bénédiction que leur Créateur avait préparée à l'origine pour eux, mais qu'ils avaient perdue par la désobéissance de leur père Adam, et qu'ils vont retrouver grâce au mérite du second Adam, et en lui obéissant. Ceci amène l'Apôtre à déclarer (verset 21) que selon le plan de Dieu, « Puisque la mort est par un homme (\*), c'est aussi par un homme (\*) qu'est venue la résurrection des morts » (Seg.). On ne saurait se méprendre sur la pensée de l'Apôtre, à savoir que le premier homme par qui est venue la mort fut Adam, et que le second homme par qui vient la résurrection est « l'homme Christ Jésus » qui, alors qu'il était dans la chair, déclara : « C'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde. » Parlant des résultats que devaient avoir ce sacrifice, il dit encore : « Je suis la résurrection et la vie. » — Jean 6 : 51 ; 11 : 25.

La traduction française de nos versions en général rend 1 Cor. 15 : 22 par : « Comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ » (\*\*) (Seg. ; Syn.). Cette traduction est manifestement erronée. Conçue en ces termes, elle est en opposition avec d'autres passages bibliques qui *limitent* d'une manière distincte le nombre de ceux qui seront rendus *vivants* par Christ. Cette mauvaise traduction favorise la doctrine du salut universel, en ce qu'elle paraît impliquer que la faveur et la bénédiction de Dieu par Christ ne prendront, en aucun sens du terme, en considération le caractère de ceux à qui la vie sera donnée. Pourtant, d'autres passages bibliques déclarent d'une manière très claire, que tous n'« auront pas la vie », mais seuls ceux qui « font la volonté du Père qui est dans les cieux ». On trouve une déclaration très nette sur le sujet dans les paroles du Seigneur : « Celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils de Dieu *n'a pas la vie.* » — 1 Jean 5 : 12.

(\*) *Martin* : « ... par un seul homme ».

(\*\*) *Cr.* : « ... tous seront vivifiés dans le Christ » ; *Martin* : idem ; *G. et M., Osty, Jérusalem* : « ... revivront dans le Christ » ; *Buzy* : « ... reprendre vie dans le Christ ». *Stapfer* : « ... en Adam tous sont mortels, de même, dans le Christ, tous recouvreront la vie » ; *Lausanne* : « ... tous seront rendus vivants ». *Darby* : « Car comme dans l'Adam tous meurent, de même aussi dans le Christ tous seront vendus vivants. »

Beaucoup de personnes, en lisant ce texte, ne saisissent pas toute la force contenue dans les mots « seront rendus vivants ». Elles pensent que ce passage signifie simplement un réveil du sommeil de la mort, mais sa signification est beaucoup plus large et plus précieuse que cela. La mort qui vint par Adam n'était pas simplement la perte de la petite « portion » de vie que le monde possède aujourd'hui, mais la perte de la vie dans son sens le plus complet et dans la plus abondante mesure telle que la possédait Adam en sa qualité de représentant de la famille humaine entière. De même que « mourir » signifiait la perte de toute la vie et que l'œuvre de mort commença sur Adam immédiatement après la sentence, ainsi être « rendus vivants » signifierait non pas simplement un retour vers la vie parfaite et hors de la mort, mais devrait être compris comme voulant dire rétablissement à la pleine perfection de vie telle que la possédait Adam avant le péché, être rendus vivants dans le sens d'être relevés hors de la condition de mort. Il convient, en examinant ce texte, de bien saisir toute la signification du mot « vie » ; et de nous souvenir que du point de vue de l'Éternel, la race entière d'Adam est morte, non pas simplement ceux qui sont déjà dans la tombe, mais également ceux qui s'y acheminent. L'estimation, par notre Seigneur, de la vie et de la mort, est illustrée par ses paroles : « laisse les morts ensevelir leurs morts et toi suis-moi [et prêche l'Évangile] » (Matt. 8 : 22). Ici les incroyants sont toujours considérés comme morts parce qu'ils n'ont aucune union avec le Donateur de vie, tandis que les croyants sont considérés comme vivants bien qu'ils ne soient encore sauvés qu'en espérance seulement, et qu'ils ne peuvent expérimenter la délivrance effective de la puissance de la mort qu'à la résurrection. — 2 Cor. 1 : 10 ; Rom. 8 : 24.

### LA RESURRECTION

#### POUR LA VIE QUI VIENT APRES LA PREMIERE

Nous traduisons ce texte [1 Cor. 15 : 22] convenablement quand nous le rendons comme suit : « Comme tous ceux [qui sont] en Adam meurent, tous ceux [qui sont] en

Christ seront rendus vivants.» Ceux-là seuls dont la vie provenait d'Adam moururent à cause de son péché. Satan, bien que père du mensonge et meurtrier dès le commencement, ne mourut pas à cause du péché d'Adam parce qu'il n'était pas en Adam quand ce dernier fut condamné à mort ; de même les anges qui ne gardèrent pas leur premier état ne partagèrent pas la mort adamique parce qu'ils n'étaient pas *en Adam*. La suggestion de l'Apôtre est qu'Adam était le père ou donateur de vie, d'une race, et que par désobéissance lui, et la race qui était pour ainsi dire dans ses reins, héritèrent des conditions de mort qui les précipitèrent à la tombe plus ou moins rapidement. Eh bien ! comme tous ceux qui étaient *en Adam* eurent part à sa sentence et à sa condamnation, de même tous ceux qui sont *en Christ* auront part à la faveur divine par lui.

La race d'Adam était en lui réellement et légalement, non par choix, ni par volonté, mais par nature. Ceux qui sont *en Christ* viennent en lui par la grâce divine, individuellement et sous conditions. Selon l'arrangement divin, la *rédemption* d'Adam de (« from ») la condamnation à mort, aura finalement son effet sur toute la race au point de la libérer de la sentence de mort, et aussi de lui apporter la lumière, la connaissance et l'occasion favorable de venir *en Christ* ; cependant, seuls, ceux qui useront de ce privilège et viendront en Christ, seront rendus *vivants*, dans toute l'acception de ce mot, tirés complètement de la mort. La femme d'Adam provenait *de* lui et c'est lui qui était son représentant aussi bien que celui des enfants qu'il portait dans ses reins ; ainsi en est-il de Christ. Son épouse, ou Eglise, est développée la première et tire la vie de sa vie à lui, et plus tard, les humains, réveillés du « sommeil » de la mort et amenés à la connaissance de la Vérité pendant le Millénium, auront le privilège de venir *en lui*, en tant que « père » par la consécration (Esaïe 9 : 6), et s'ils demeurent dans cette parenté, ce sera pour eux le développement jusqu'au plein rétablissement de la perfection humaine — dans tout ce qui fut perdu dans le premier Adam. Ainsi, tous ceux qui sont *en Christ* seront

amenés à la perfection de vie — « rendus *vivants* » dans le sens absolu et complet du mot. Par nature, ils étaient dans le premier donateur de vie, et faillirent par sa chute. Bientôt, il leur sera accordé le privilège de venir dans la parenté du second Adam, ou donateur de vie, et si comme des enfants convenables, ils obéissent à sa voix, ils vivront — seront rendus vivants.

Cette interprétation, à l'exclusion de toute autre, adapte le texte au contexte. L'Apôtre poursuit son argumentation : après avoir dit « de même tous ceux qui sont en Christ seront rendus vivants », il ajoute : « mais chacun dans son propre rang ». Il indique comme au premier rang l'Eglise, l'Épouse, le corps de Christ, « le Christ », « les prémices », la Première Résurrection (Phil. 3 : 10). Ceux-ci entrent en parenté avec Christ pendant l'Age actuel de l'Évangile sous son « haut-appel », et constituent le « trésor particulier » de Christ. Ils doivent recevoir la vie sur un plan spécial avec, en outre, la gloire, l'honneur et l'immortalité envisagés ici, et qui seront montrés plus complètement plus tard.

« Ensuite », déclare l'Apôtre, comme parlant d'un ordre différent, le reste de ceux qui sont *trouvés dignes de la vie* seront rendus vivants, ou élevés complètement hors du péché et de la mort. Cette élévation de cette seconde classe sera l'œuvre de l'Age millénaire ; ils seront « rendus vivants » graduellement jusqu'à sa plénitude à la fin de cette période. Il y aura une exception — peut-être plus exactement un autre ordre ou groupe — ce seront les vainqueurs de la période antérieure à la Pentecôte, les fidèles Anciens Dignes auxquels fait allusion l'Apôtre (Héb. 11 : 39, 40). Ceux-ci, ayant été approuvés de Dieu, « ont obtenu un bon témoignage » — leur jugement ayant déjà eu lieu, il ne sera pas nécessaire que leur rétablissement *hors de la mort*, et à [« into » : *dans* — Trad.] *la vie* soit graduel. Leurs fautes ont été jugées. En conséquence, leur résurrection sera instantanée, et pourtant d'un ordre différent ou d'une classe différente du Christ, Tête et corps.

Faisant suite à la résurrection à la pleine perfection d'esprit (« mind ») et de corps humains des Anciens Dignes,

premier ordre de l'homme naturel, il nous est permis d'espérer que l'œuvre de résurrection commencera pour les nations, ou les peuples de la terre vivants au moment de l'établissement du Royaume : « vivants » selon l'expression courante, mais en réalité aux neuf-dixièmes morts. Bien que n'étant pas dans leurs tombes, du point de vue divin ils seront *morts*, et le processus du rétablissement (la dispensation de vie) commencera immédiatement avec eux. Le Royaume de l'Éternel, opérant dans le monde et le gouvernant par des lois de droiture et d'amour, leur sera clairement démontré, et la connaissance de l'Éternel emplira la terre entière pour les éclairer. Ils auront donc alors pleine occasion de choisir la droiture, l'obéissance et la vie éternelle, ou de choisir l'iniquité, la désobéissance et la Seconde Mort. Seuls, ceux qui choisissent la vie, en obéissant à la voix du Fils de l'homme et en se soumettant aux exigences du Royaume pour leur élévation, parviendront au rétablissement complet, à la pleine perfection, à la *vie*.

Après que ces derniers auront été engagés sur le chemin qui mène à la vie, certains de ceux qui sont dans la grande prison de la mort, la tombe, seront appelés à en sortir, réveillés, pour être traités précisément de la même manière. Au fur et à mesure que le monde sera prêt à les recevoir, d'autres, et d'autres encore, sortiront de la tombe pour jouir de ces occasions favorables et bénies de rétablissement, de résurrection auxquelles Dieu a pourvu par sa grâce, au moyen de la rédemption qui est en Christ Jésus notre Seigneur. Dans tous les cas, pourtant, la mise à l'épreuve sera la même : « Il arrivera que toute âme qui n'écouterà [n'obéira] pas ce prophète [le Christ], sera exterminée d'entre le peuple [dans la Seconde Mort — « ne verra pas la *vie* ]. [Actes 3 : 23]. Quiconque, au contraire, écouterà ce prophète, sera relevé peu à peu, degré par degré, de la condition de mort jusqu'à ce que, en Christ et lui étant pleinement soumis, il obtienne la *vie* dans sa plénitude, dans sa perfection.

Certains se poseront la question suivante : Ne sera-t-il pas nécessaire que chaque membre de la famille humaine

descende dans la tombe avant d'être l'objet de la puissance de la résurrection ? Nous répondons que pour tous ceux qui auront part à la Première Résurrection, il sera nécessaire qu'ils subissent la mort réelle avant de participer aux bénédictions de cette résurrection, parce que c'est une des conditions de leur alliance, et que la promesse que leur fit le Seigneur est la suivante : « Sois fidèle jusqu'à la *mort*, et je te donnerai la couronne de vie » [Apoc. 2 : 10]. Il était nécessaire que le Seigneur, le Chef de notre salut, non seulement fit une consécration jusqu'à la mort, comme sacrifice vivant, mais en outre, il fut nécessaire aussi qu'il complétât cette consécration par une mort effective. Le même principe s'applique à l'Eglise entière qui est son corps et qui doit « accomplir dans sa chair ce qui reste [encore à souffrir] des afflictions du Christ » [Col. 1 : 24], afin de participer avec lui à la gloire et à la bénédiction de « sa résurrection », la Première Résurrection. Toutefois, en ce qui concerne le monde, il n'est pas nécessaire que ses membres descendent d'abord dans la tombe pour participer au rétablissement, à la résurrection, au relèvement.

Ainsi que nous l'avons déjà vu, le monde entier, du point de vue divin, a été considéré comme mort depuis le moment où Adam fut condamné à cause de sa désobéissance. Le monde entier est en prison au temps présent, entravé par des faiblesses mentales, physiques et morales. Il y a différents quartiers dans cette prison, et ceux que les hommes appellent vivants, mais que Dieu appelle morts (dans des fautes et des péchés, frappés par la sentence divine) sont, pour ainsi dire, en train de marcher dans la cour de la prison, et n'ont pas encore été enfermés dans leurs cellules, la tombe ; mais ils sont en prison et aucun d'entre eux ne peut briser les chaînes de la mort qui les retiennent. Si le geôlier recevait l'ordre de relâcher tous les prisonniers, nous comprenons que cet ordre s'appliquerait non seulement à ceux qui sont enfermés dans leurs cellules, mais à tous ceux qui, d'une manière quelconque, sont derrière les barreaux de la prison et sous le pouvoir et la garde du geôlier. C'est exactement ce qui se passe avec la mort, le



grand geôlier. Il lui a été confié la garde des millions d'individus de la race reposant dans les sépulcres, et des millions d'autres humains sont encore en liberté partielle dans la cour de la prison, mais ils sont fermement bien gardés, accomplissant ce qu'ils doivent faire en gémissant et en peinant, en attendant la délivrance.

Le Seigneur ne donne aucun détail pour expliquer comment ceux qui sont descendus dans l'enceinte de la prison de la tombe en sortiront afin qu'ils puissent entendre la voix du Fils de l'Homme, et qu'en lui obéissant, ils puissent vivre (Jean 5 : 25). Nous ne pouvons donc pas d'une manière arbitraire, indiquer exactement quelle sera la nature de la procédure. Evidemment, il n'est pas nécessaire pour nous d'en comprendre les détails. Néanmoins, il est intéressant pour nous d'y penser, et il nous est permis de supposer qu'il ne sera pas offensant pour le Seigneur d'imaginer quelque peu comment cela se déroulera. Nous avons déjà exposé brièvement (\*) notre conjecture ; chacun de ceux qui recevront des faveurs sera, à mesure qu'il croîtra en connaissance et en amour, désireux de coopérer autant qu'il lui sera possible de le faire, à la bénédiction des autres, en particulier de ceux qui lui sont proches ; le moyen employé en général pour s'approcher de l'Eternel sur ce sujet sera de prier et de faire les préparatifs nécessaires en vue des réveils qui auront lieu. Nous supposons que le monde s'adressera alors à la « Sacrificature royale » pour être secouru dans la maladie, etc. de même que, dans le type, les Juifs s'adressaient à la sacrificature mosaïque. En conséquence, la prière sera la voie habituelle des demandes de bénédictions.

#### ANASTASIS — RELEVEMENT OU RESURRECTION

Le sens réel de *résurrection*, en tant que promesse placée devant nous dans les Ecritures, a été très généralement perdu de vue, en partie parce que ce terme est employé de diverses manières [aussi bien en français qu'en anglais — Trad.]. Par exemple, il n'est pas rare de parler de « res-

(\*) Vol. IV, p. 708.

susciter » un article de confection qui avait été mis de côté un certain temps. [En français, on dit aussi « ressusciter » pour : réveiller, faire sortir de sa torpeur ; ou au fig. : ranimer, rendre force ; ressusciter une doctrine, un commerce d'amitié, une maison, etc. Au fig. Ressusciter quelqu'un : lui rendre l'espérance, le courage, la force, etc. : — v. Littré — Trad.]. Serrant de plus près l'usage légitime du terme, beaucoup de chrétiens parlent de la *résurrection* de Lazare, de la *résurrection* du fils de la veuve de Naïn, de la *résurrection* de la fille de Jaïrus, etc., en donnant à ce terme le même sens qu'aux promesses bibliques de la *résurrection* qui doit avoir lieu au matin de l'Age millénaire. Cette grave erreur a grandement obscurci toute conception touchant cet important sujet. Il n'est pas vrai que Lazare et ceux qui ont été mentionnés furent ressuscités ; ils furent simplement réveillés, ranimés. Il y a une grande différence entre un simple réveil et une *résurrection* pleine et entière, hors de la mort, à la vie parfaite. Réveiller signifie simplement faire fonctionner de nouveau l'organisme de la vie — ranimation — (\*) et c'est tout ce qui fut fait pour Lazare ou pour le fils de la veuve de Naïn, ou pour la fille de Jaïrus. Ils étaient encore soumis à la sentence de mort, et n'obtinrent qu'une brève prolongation des conditions de la vie mourante actuelle. Ils ne furent pas relevés, sortis de la mort pour entrer dans des conditions de vie parfaite.

Le terme « *résurrection* », tel qu'on le trouve dans le Nouveau Testament en anglais [et également en français — Trad.], vient du mot grec *anastasis* dans tous les cas sauf un (Matt. 27 : 53 où il vient du grec, *egersis* et devrait être rendu exactement par *renaissance*, ou réanimation). Le terme *anastasis* qui se trouve quarante-trois fois dans le Nouveau Testament, signifie *se tenir debout à nouveau*, ou *se relever*. On ne l'emploie jamais pour désigner le relèvement à une station debout d'un cadavre dans un tombeau, pas plus qu'il ne signifie la simple vivification ou une

(\*) Au 13<sup>e</sup> s. : « Ressuscitation » ou « ressuscitement » (v. dict. Le Robert. — Trad.).

remise en fonction de l'organisme de la vie. Il signifie quelque chose de beaucoup plus important. Il est employé comme l'antithèse, ou l'opposé, de la mort — le rétablissement hors de la mort. Pour avoir une idée exacte de la signification du terme *anastasis*, il faut d'abord que nous ayons une idée exacte de ce qui constitue la vie du point de vue divin. Il nous faut ensuite comprendre ce qui constitue l'état mourant et la mort ; ayant ces deux pensées bien à l'esprit, il nous est possible de saisir la pensée de résurrection, ou de relèvement hors de la mort pour entrer dans la pleine perfection de vie dont nous sommes tous déçus en Adam.

Il n'y a que deux hommes qui aient jamais possédé la vie : le premier, Adam, avant sa transgression, avant qu'il ait attiré sur lui la malédiction ou la sentence de mort et ses étapes progressives d'action ; et le second, l'homme Christ Jésus. A l'instant où la sentence de mort fut prononcée contre Adam, sa vie fut perdue, le processus de mort commença son œuvre, Adam était dans la *mort*, il n'était donc plus en *vie*. Il sombra de plus en plus dans la mort jusqu'à ce que, finalement, il fût complètement mort, comme juridiquement il l'était déjà dès que la sentence eût été rendue. La postérité d'Adam n'a jamais eu la vie, l'étincelle qui vacille pendant quelques années n'étant pas considérée par Dieu comme étant la vie, étant donné que la sentence de mort demeure sur tous, et que ceux qui naissent dans le monde ne reçoivent pas la vie dans le plein sens de ce terme, mais simplement une vie mourante. Comme cela a déjà été montré, le monde tout entier est déjà mort du point de vue de la Justice, et Dieu ne reconnaît comme ayant la vie (même considérée comme telle) que ceux-là seuls qui sont devenus unis au Fils de Dieu, ou Rédempteur des hommes, ou Donateur de vie.

Si l'on a bien à l'esprit ce qui constitue la vie et ce qui constitue la vie mourante (« *dying* »), si l'on se souvient de quelle élévation glorieuse et de quelle perfection de vie l'homme tomba dans la condition présente de dégradation et de mort, alors — et alors seulement —, peut-on apprécier

exactement le sens du terme *anastasis* comme voulant dire un rétablissement, un relèvement à la condition d'avant la chute, à la condition de perfection dans laquelle Adam fut créé. C'est à cette condition de perfection que Dieu se propose d'amener tous ceux des humains qui le voudront par l'intermédiaire de Christ, à la condition que lorsqu'ils seront amenés à la connaissance de la Vérité, ils devront accepter la faveur divine, et prouver leur loyauté par l'obéissance à l'esprit de la Loi divine.

On n'emploie jamais le terme *anastasis* à propos du simple réveil des morts. Si l'on examine avec soin les quarante-trois textes des Ecritures dans lesquels on rencontre ce terme *anastasis*, on les trouvera tous en accord absolu avec la définition et la signification données au terme — un *r*-établissement, un *re-couvrement* de (« from ») la mort, une *r*-entrée dans la vie parfaite. Un seul texte sur les quarante-trois pourrait être considéré comme étant obscur par certains : on le trouve en Hébr. 11 : 35. Là, *anastasis* est rendu par « *résurrection* » [D., Martin, Seg. etc.]. On lit ainsi la déclaration entière : « Les femmes reçurent leurs morts par la *résurrection* ». On suppose en général que l'Apôtre fait ici allusion aux deux femmes dont les fils furent ranimés, l'un par le prophète Elie et l'autre par le prophète Elisée (1 Rois 17 : 17-23 ; 2 Rois 4 : 18-37). Nous sommes en désaccord avec cette opinion pour deux raisons :

(1) Elle ne s'accorde pas avec la signification du terme *anastasis* indiquée dans les quarante-deux autres emplois de ce terme dans le Nouveau Testament.

(2) Parce qu'une telle interprétation ne s'accorderait pas aussi bien avec les arguments de l'Apôtre en Hébr. 11. L'argument avancé est la foi des Anciens Dignes en Dieu et en une future résurrection qui devrait avoir sa récompense après la glorification de l'Eglise comme le spécifie le verset 40. La « meilleure résurrection » qu'ils pouvaient espérer, et qui constituait la base de leur foi, est encore future, comme le déclare le verset 39. — ils « ne reçurent pas la promesse » — ils ne reçurent pas la récompense ; en consé-

quence, tout *réveil* des leurs qui s'étaient endormis ne fut pas la récompense, ne fut pas la promesse qu'ils recherchaient. L'Apôtre venait de mentionner Gédéon, Barak, Samson, Jephthé, David, Samuel et les prophètes qui accomplirent des choses prodigieuses sous la puissance de l'Eternel et en accord avec leur foi, exposant, et dans de nombreux cas sacrifiant leur vie au service de l'Eternel. Les femmes eurent moins d'occasions favorables à cet égard, et pourtant l'Apôtre voulait que nous sachions qu'en Israël, les femmes, les mères et les filles dont la foi en l'Eternel était telle qu'elle les conduisait à sympathiser et à coopérer avec les hommes qui étaient engagés dans ces guerres et dans ces sacrifices, y participèrent avec leurs maris, leurs fils et leurs pères ; en les encourageant à demeurer fidèles, elles prirent part avec eux aux sacrifices de la foi, et par la foi considéraient l'avenir et conçurent nettement ce que serait la meilleure résurrection en fin de compte, que l'Eternel accorderait à ses fidèles. Considérant l'avenir par l'œil de la foi, elles reçurent *par la foi* leurs morts *ramenés à la vie*, ou « par la résurrection ». Et qui contestera que si la foi d'Abraham, lorsqu'il accepta d'offrir son fils Isaac en sacrifice, fut agréable à Dieu, la foi des femmes, des mères et des filles d'Israël pleinement pénétrées de l'esprit des hommes dans les souffrances, les guerres, les tribulations, etc., serait également agréable à l'Eternel ? Est-ce que cela n'indiquerait pas que si elles avaient eu les mêmes aptitudes que les hommes, elles auraient elles aussi, été vaillantes au combat, fidèles sous les railleries cruelles, les coups, les liens et les emprisonnements, etc. ? De telles femmes (probablement rares, comme le furent les hommes que mentionne l'Apôtre) furent sans aucun doute également approuvées par l'Eternel et recevront selon toute probabilité une part dans la « meilleure résurrection » que réserve l'Eternel à ces anciens dignes.

Si *anastasis* signifie relèvement complet hors de la mort, cela ne limite en aucun sens du terme le processus pour le rendre soit instantané, soit graduel. En ce qui concerne la résurrection de notre Seigneur, il est certain qu'elle fut

instantanée, de la mort à la vie parfaite, tandis que pour le monde en général elle sera une résurrection graduelle, ou un relèvement à la vie, qui prendra une grande partie des mille ans destinés à cette œuvre de résurrection, ou de rétablissement. *Anastasis* ne change pas non plus la nature de l'être qui sera relevé, car l'être relevé sera de la même nature que quand il mourut. L'Apôtre fait ressortir ce point dans le discours qu'il fait sur ce sujet, en nous donnant l'assurance que, dans la résurrection, l'Éternel donnera à chaque semence son espèce de corps appropriée (1 Cor. 15 : 35-38). Un être *humain* étant mort, le processus de la résurrection ne changerait pas sa nature, d'après le sens de ce terme *anastasis*. Cela signifie simplement que l'être qui est mort est le même que celui qui sera ramené à la vie.

Ici, nous remarquons l'harmonie de l'Écriture qui enseigne : (1) que notre Seigneur Jésus changea de nature lorsqu'il quitta la gloire du Père, devint un homme, prenant notre nature ; (2) qu'il changea de nouveau de nature lorsqu'il se sacrifia comme être humain et fut engendré comme Nouvelle-Créature *au moment de son baptême* à l'âge de trente ans. Ce fut cette Nouvelle-Créature, qui n'était plus désormais terrestre mais céleste, qui fut ressuscitée le troisième jour et reçut un corps comme il plut au Père de lui donner — un corps-esprit, un corps de genre approprié. Il fut ressuscité complètement de la mort à la vie parfaite sur le plan auquel il avait été précédemment engendré. D'une manière similaire, l'Église, la Nouvelle-Création, soumise et associée à son Seigneur, la Tête (le Chef), doit avoir part à la même résurrection, et parce que les membres de l'Église sont considérés comme des membres de son corps, on dit qu'ils ont part à « sa résurrection » — la Première Résurrection (la principale, la plus importante). Eux, aussi, sont « engendrés de nouveau », « engendrés de l'Esprit » comme Nouvelles-Créatures, d'où leur résurrection différente.

L'homme naturel, qui ne devient pas une Nouvelle-Créature, qui ne fait pas l'expérience d'un nouvel engendrement à une nouvelle nature, demeure un homme naturel,

et son *anastasis*, ou son rétablissement, signifiera son élévation comme être humain à la pleine perfection de la nature humaine, à celle qui fut perdue représentativement par la race entière en la personne d'Adam. La « meilleure résurrection » qui, selon l'Apôtre, fut l'espérance des anciens dignes, ne sera pas la Première Résurrection ; celle-ci est limitée à ceux qui ont été appelés pendant l'Age de l'Évangile — Christ la Tête et l'Église son corps. La « meilleure résurrection » que ces anciens dignes recevront, supérieure à celle de leurs semblables, sera une résurrection instantanée à la perfection humaine, au début de l'Age millénaire, au lieu d'une résurrection graduelle « par des jugements » durant cet Age. Cela leur permettra d'être les serviteurs honorés du Christ, les serviteurs du Royaume pendant le Millénium, et, en tant qu'hommes parfaits, d'être faits « princes [chefs] sur toute la terre » (Ps. 45 : 16). Ces dignes auront le privilège d'appliquer les lois du Royaume, en qualité d'agents et de représentants du Christ spirituel, invisible aux hommes. Leur bénédiction, au-dessus de leurs semblables (\*), sera double : en premier lieu, en ce que leur épreuve eut lieu dans le passé, et que leur perfection qu'ils recevront en récompense, sera instantanée, leur donnant, à cause de cela, un avantage de près d'un millier d'années sur les autres ; et, en second lieu, parce que, grâce à la providence de l'Éternel, ceci leur permettra de participer au grand travail de rétablissement et de bénédiction, comme les agents ou intermédiaires de la phase terrestre du Royaume, par lesquels le Christ exercera surtout sa puissance.

L'*anastasis* du monde en général dépendra dans le cas de chaque individu, de ses propres progrès sur le « grand chemin de sainteté » (\*\*). Comme l'a expliqué le Maître :

(\*) Les membres de la Grande Foule [ou la Grande Multitude. — Trad.], bien qu'ils ne puissent être considérés comme participants à la Première Résurrection, à sa gloire, à son honneur et à son immortalité, ni être comptés avec les Anciens Dignes, doivent, néanmoins, être estimés comme vainqueurs même si leur victoire a lieu grâce à la grande tribulation. Comme vainqueurs, ils doivent être estimés dignes de passer de la mort à la vie, et par conséquent, d'être soumis à une résurrection instantanée, et non graduelle comme dans le cas du monde dont l'épreuve est encore future.

(\*\*) Vol. 1, p. 242 (2<sup>e</sup> édition, 1950) ; p. 217 (3<sup>e</sup> édit. 1969).

« Tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'Homme, et ils *sortiront* ». Mais cette sortie est simplement le réveil dans le cas de ceux dont le jugement, ou l'épreuve, n'aura pas été passé antérieurement avec succès, et comme seuls les vainqueurs du présent Age de l'Evangile sortiront à la Première Résurrection, et les vainqueurs des temps passés à une meilleure résurrection sur le plan humain, le reste du monde sortira, comme l'a déclaré le Seigneur, pour une résurrection de jugement. — Jean 5 : 29 (\*).

En Jean 5 : 25, notre Seigneur indique comment doit s'accomplir le passage de la mort à la vie, disant : « L'heure, vient, et elle est maintenant, que les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et ceux qui l'auront entendue vivront ». Si nous avons présent à l'esprit que le monde entier est mort du point de vue divin, nous voyons que les apôtres et l'Eglise primitive furent appelés du milieu de ce monde mort, et comme ils en faisaient partie, ils reçurent l'occasion favorable d'entendre le message de vie du Fils de Dieu. Dans la proportion où ils y prirent garde, leurs liens de parenté vitale furent plus étroits avec le Donateur de vie; et ainsi tous ceux qui sont devenus un avec lui depuis ce jour jusqu'à présent, ont entendu [obéi à] sa voix, son message, et dans la mesure où ils ont obéi, ils sont entrés dans sa faveur et auront part à ses récompenses. Dans l'Age prochain, la procédure sera semblable; « La terre sera pleine de la connaissance de l'Eternel », et « Aucun n'enseignera plus son concitoyen, en disant : Connais le Seigneur ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit

(\*) Certaines versions rendent ce passage par « résurrection de condamnation ». [Cr. ; Martin ; Osty ; Buzy et Jérusalem : « de la damnation » ; Glaire et Vig. ; Maredsous]. C'est une grave erreur qui a grandement contribué à obscurcir la compréhension de beaucoup de personnes sur le vrai sens de ce passage. Nombreux sont ceux qui semblent déduire (de cette erreur) que certains seront ressuscités simplement pour être damnés ou condamnés de nouveau. C'est exactement le contraire qui est la vérité. Le terme rendu dans ce verset par « damnation » est le mot grec *krisis* qu'on trouve à plusieurs reprises dans le même chapitre et que le mot « jugement » rend exactement. C'est ainsi qu'il devrait être traduit dans ce passage, comme il l'est dans les versions D., Sg., Pirot et Clamer, Liénart (qui ne fait que reproduire la précédente) ; Synodale, Stapfer (v. Note) ; Lausanne ; Goguel et Monnier ; Saci.



jusqu'au plus grand d'entre eux ». « Toux ceux qui sont dans leurs tombes sortiront », seront réveillés afin qu'ils puissent « entendre la voix du Fils de Dieu, et ceux qui entendront [obéiront] vivront ».

Comme pour l'Eglise de l'Evangile du temps actuel, la voix du Fils de Dieu se fera entendre d'une manière graduelle, ligne sur ligne, précepte sur précepte, ainsi en sera-t-il pour le monde durant l'Age millénaire. Ceux qui obéiront en viendront à apprécier d'une manière de plus en plus claire la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur de l'amour, de la justice et des dispositions de Dieu. Cependant, ceux qui obéiront aux commandements du grand Instructeur ne seront pas alors en butte aux persécutions et aux oppositions comme le sont maintenant ceux qui cherchent à suivre sa Parole ; en effet, dans l'Age prochain, Satan sera lié et les lois du Royaume seront en vigueur, ceux qui seront en accord avec la droiture seront bénis et élevés, et ceux qui voudraient combattre le Royaume et s'opposer à son autorité d'une manière quelconque seront, après une mise à l'épreuve raisonnable, considérés comme méprisant la grâce de Dieu, et seront retranchés du milieu du peuple. — Actes 3 : 23 ; Esaïe 65 : 20.

Nous voyons donc que la déclaration que fit notre Seigneur sur un réveil général des morts signifie une grande bénédiction, le fruit de son œuvre rédemptrice. Nous voyons que ceux qui ont fait le bien, qui sortiront en « résurrection de vie », c'est-à-dire qui sortiront dans la résurrection pleinement vivants, ne peuvent être que des classes victorieuses : l'Eglise, les anciens dignes et la grande foule. Ce n'est que de ces classes seules qu'on peut dire qu'elles ont fait le bien selon l'estimation de Dieu, qu'elles ont reçu l'approbation divine. Nous ne devons pas comprendre par l'expression « faire le bien » agir parfaitement, à la hauteur de l'idéal divin en pensée, en parole et en action, car l'Apôtre nous explique formellement qu'« il n'y a point de juste, non pas même un seul » sur tous ces points. La pureté de cœur, la droiture d'intention sont les qualités qui permettent à l'un quelconque d'entre nous de nous approcher le plus près possible de la droiture.

Le reste du monde est tout entier compris dans l'expression « ceux qui ont fait le mal », qui n'ont pas été acceptés par Dieu. Ceci ne renferme pas seulement ceux qui n'ont pas été acceptables parce que païens ils n'ont pas connu le grand Médiateur [Rédempteur — Edit.] et, par suite, n'ont pas eu le privilège de s'approcher du Père par lui, mais renferme également tous ceux qui ont entendu parler quelque peu de Jésus, qui ont compris quelque chose touchant son œuvre de réconciliation, et qui, possédant cette connaissance à divers degrés, n'ont pas été sensibles aux privilèges et aux occasions favorables qui leur étaient offerts, ne se sont pas consacrés pleinement, complètement. Tous ceux-là, du point de vue divin, ont « fait le mal » ; ils sont désapprouvés.

On remarquera tout de suite que cette classe comprend beaucoup de ceux « qui sont haut estimés parmi les hommes » [Luc 16 : 15], tant au sein des systèmes de l'église nominale qu'en dehors d'eux, beaucoup de nobles, de sages, de riches, de grands, et d'érudits. Dès lors, nos cœurs doivent sûrement se réjouir de ce que l'Éternel a pourvu au réveil de ceux-là également et que, bien qu'ils ne « sortiront » pas pour une résurrection de vie, ils « sortiront » pour avoir l'occasion favorable de participer à la résurrection graduelle par jugements afin que, durant l'Age millénaire, le jour de jugement (\*) ou d'épreuve de mille ans, ils puissent soutenir leurs mises à l'épreuve dans les conditions favorables telles que la Parole de Dieu les a indiquées.

Ils entendront la voix du Fils de Dieu, et non le jargon des credo qui se contredisent les uns les autres dans les différentes sectes de la chrétienté et du monde. Ce sera une langue pure, ou un message pur qui leur sera donné (Soph. 3 : 9). Leurs yeux aveugles seront tous ouverts ; leurs oreilles sourdes seront ouvertes ; ils entendront ; ils connaîtront ; ce sera entièrement leur propre faute s'ils ne tirent pas profit du joyeux message, s'ils ne saisissent pas les faveurs que Dieu leur offrira par le Donateur de vie, le Christ, pour ainsi leur permettre degré par degré, d'une

(\*) Vol. 1 p. 156 (éd. 1950) ; p. 143 (éd. 1969).

manière graduelle, de remporter des victoires sur leurs faiblesses et leurs imperfections mentales, morales et physiques jusqu'à la fin de leur jugement, ou temps d'épreuve, où ils auront atteint les conditions de vie — la perfection — tout ce qui fut perdu en Adam et racheté par le sang précieux de Christ.

**NON PAS UN JUGEMENT, OU EPREUVE,  
POUR DES PECHES PASSES,  
MAIS UNE AUTRE EPREUVE POUR LA VIE**

Nous devons nous souvenir que les épreuves et les examens qui viendront alors sur le monde en général n'auront pas le caractère du jugement auquel sont soumis actuellement les criminels, lorsque le Tribunal et le jury passent au crible les preuves pour se rendre compte si le prévenu est coupable ou non, et si oui, quel devrait être son châtiement. Il n'y a aucun doute quant à la culpabilité de notre race, et aucune épreuve (ou jugement) n'est proposée pour s'assurer si l'homme était ou non coupable de désobéissance envers Dieu, ni pour vérifier si le châtiement de mort infligé par Dieu fut juste ou non.

Le jugement, ou épreuve, de l'Age millénaire aura lieu sur un mode d'action totalement différent et correspondrait de très près au traitement d'un enfant que son père ou sa mère aurait trouvé coupable et méritant une correction, à qui cette correction aurait été infligée et à qui, après cette correction, le père ou la mère lui demanderait : « Et maintenant, reconnais-tu ta faute ? Reconnais-tu que tu méritais la correction que tu as reçue ? et désormais, es-tu disposé à être plus obéissant ? » Sur la réponse affirmative de l'enfant, le père ou la mère pourrait dire : « Nous verons ! Je vais te juger, te mettre à l'épreuve ou à l'essai durant la journée, et si je trouve que tu te repens sincèrement et que tu désires vraiment m'obéir, je t'admettrai de nouveau ce soir dans notre compagnie et t'accorderai tous les privilèges que tu avais avant ta mauvaise action ». Telle sera la nature du jugement, ou épreuve, de l'Age prochain : ce sera une mise à l'épreuve pour déterminer quels

sont les membres du monde coupable, qui, après avoir souffert le salaire du péché, la mort, au cours des six mille ans dans les gémisséments et les douleurs, auront appris combien le péché est condamnable, la grande bénédiction qui accompagne la droiture, et désireront être conformes à la volonté de Dieu en toutes choses.

Dès le début de l'Age prochain, l'obéissance sera exigée, et seuls, ceux qui refuseront positivement de progresser seront retranchés après cent ans de mise à l'épreuve ; à ceux qui feront des progrès, même extérieurs, et qui se conformeront extérieurement aux lois du Royaume, il sera permis de continuer et de recevoir des occasions favorables de grandir en grâce, en connaissance et en amour. Toutefois, à la fin de l'Age millénaire, tous passeront une épreuve cruciale non pas touchant leur conduite extérieure qui aura dû être bonne sinon ils auraient été déjà retranchés de la vie, dans la Seconde Mort. Cet examen final portera sur la *fidélité* [ou loyauté — Trad.] *de leur cœur* aux principes de droiture. Sur ce point, tous seront examinés, et tous ceux qui ne seront pas trouvés entièrement loyaux et obéissants à l'Eternel seront retranchés dans la Seconde Mort : il ne leur sera pas permis de bénéficier plus longtemps des faveurs divines. Mais combien est miséricordieux l'arrangement ainsi fait par Dieu ! Quelle longanimité ce plan divin montre-t-il de la part de notre Père céleste et de notre Rédempteur envers les enfants des hommes ! Assurément, une telle patience et une telle indulgence attireront à l'Eternel tous ceux qui seront dignes de la vie éternelle, et quant à la destruction des autres, tous ceux qui sont en harmonie avec l'Eternel seront disposés à dire selon la déclaration inspirée : « Oui, Seigneur, Dieu, Tout-puissant, véritables et justes sont tes jugements ! » — Apoc. 16 : 7.

#### ESTIMES DIGNES D'AVOIR PART A LA RESURRECTION

De ce point de vue, nous discernons un sens dans les paroles du Seigneur : « Ceux qui seront estimés dignes d'avoir part à ce siècle-là (\*) et à la résurrection » (Luc 30 :

(\*) Cr. : « à ce siècle à venir ».

35). Ils sont extrêmement peu nombreux, un « petit troupeau » seulement, ceux qui sont considérés comme étant dignes d'avoir part à ce siècle à venir (ou monde) et à la « meilleure » résurrection en avance sur le Millénium. La grande masse des humains, y compris ceux auxquels le Seigneur adressait ces paroles, sortiront pour une « résurrection de jugement », et alors il leur appartiendra de prouver qu'ils sont dignes de la vie parfaite, qui seule, sera tolérée au delà de l'Age millénaire dans les Ages éternels à venir. Il sera permis aux obéissants seulement de *parvenir* à la résurrection, étant pleinement relevés et complètement sortis de la mort par des progrès et des résultats acquis d'une manière graduelle. Ainsi que nous l'avons déjà vu, ceux qui, alors, marcheront sur le grand chemin de sainteté, devront « monter » constamment. Ce sera un chemin montant, malaisé, qui exigera des efforts et la victoire de la part de ceux qui voudront recouvrer tout ce qui fut perdu — la perfection humaine.

En examinant minutieusement cet élément caractéristique du plan divin, nous sommes confondus par sa nature raisonnable et logique, et par les avantages qu'il offrira à tous ceux pour qui il est préparé. Nous pouvons, par exemple, discerner rapidement que tout autre plan serait au désavantage de ceux pour qui les avantages du Millénium sont spécialement destinés. Prenez par exemple Néron. Supposez qu'on lui ait donné une résurrection instantanée de vie, c'est-à-dire qu'il fût « sorti » de la tombe, parfait mentalement, moralement et physiquement : ce ne serait pas Néron. Cet être parfait ne pourrait, en aucun sens du terme, s'identifier au Néron du passé, pas plus que ceux qui lui furent associés ne pourraient l'identifier. Nous ne pourrions pas non plus l'imaginer « sortant » parfait quant à son organisme humain, et imparfait encore en entendement et en caractère. Tous ceux qui ont appris, ne serait-ce que les premiers principes des lois de la physiologie, doivent se rendre compte immédiatement de l'absurdité d'une telle proposition. Ces lois nous enseignent très clairement que le caractère et l'organisme sont un, qu'un organisme parfait

est un indice certain d'un caractère parfait. Cependant, si nous devons, pour le moment, admettre l'une ou l'autre de ces propositions déraisonnables, nous aurions immédiatement à répondre à l'objection qu'un millier d'années serait une période trop longue pour éprouver l'obéissance ou la désobéissance d'un être *parfait*. Adam, comme être parfait, eut une mise à l'épreuve très brève pour autant que nous puissions en juger d'après les Ecritures.

En outre, si nous pouvions imaginer le monde parfait et à l'épreuve, nous serions obligés de l'imaginer aussi comme soumis à la loi parfaite, et que, étant sans imperfections, il serait également sans aucun paravent, ou couverture de faiblesses, et par conséquent, dans l'exacte position qu'avait Adam au commencement, dans son épreuve. En admettant cette vue des choses, il n'y aurait aucune nécessité d'avoir le Royaume de Christ comme Médiateur et un règne de mille ans. En effet, la loi parfaite représente la justice divine, la même qui s'appliqua à Adam au commencement, et la même qui doit passer sur l'humanité à la fin, à la clôture du Millénium, avant que le monde puisse être accepté par Dieu à la faveur éternelle. Nous voyons donc que de telles vues diffèrent entièrement de l'arrangement divin.

Remarquons maintenant la beauté, l'harmonie, le caractère raisonnable et logique du plan divin d'une résurrection par jugements : (1) Les humains sortant pratiquement dans la même condition mentale, morale, et physique que celle dans laquelle ils entrèrent dans la tombe, ils reconnaîtraient immédiatement leur propre identité et celle des autres. « Si un arbre tombe... là il sera », et le réveil, ou la sortie de la tombe sera comme la fin d'un sommeil, l'image même que le Seigneur emploie non seulement à propos du corps de Christ, mais du monde en général, dont le réveil futur, faisant partie de son plan, est montré comme la fin d'un sommeil. De même que celui qui se réveille se trouve pratiquement dans la même condition que celle qu'il avait quand il s'est endormi, mais avec un peu plus de vigueur, et qu'il est rapidement capable de se rappeler les événe-

ments et les circonstances qui précéderont son sommeil, ainsi croyons-nous que tel sera le cas pour les humains en général, lorsqu'ils « entendront la voix du Fils de l'Homme et sortiront ».

Nous n'entendons pas par là qu'ils sortiront exactement dans la même condition physique qu'au moment de leur mort, car cela impliquerait une absurdité. Par exemple, il est inutile de s'attendre à ce que quelqu'un dont les poumons ont été peu à peu détruits jusqu'à son dernier souffle, revienne haletant et sans poumons ; celui qui a été décapité ne reviendra pas sans tête, pas plus que celui qui avait perdu des bras ou des pieds ou des doigts ou des orteils ne « sortira » sans ces membres. En l'absence de toute précision dans les Ecritures pour guider notre jugement, il nous faut supposer que les humains sortiront avec une santé et une vigueur moyennes, comme celles par exemple qu'il plut au Seigneur d'accorder à ceux qu'il guérit lors de son premier avènement. Ceux qu'il guérit alors ne reçurent pas une *parfaite* santé, sinon beaucoup d'entre eux auraient pu vivre pendant des siècles comme le fit Adam parfait. Nous devons plutôt supposer que ces guérisons entraînèrent le rétablissement d'une santé et d'une force moyennes, et qu'il en sera de même au moment du réveil, lorsque la même voix les appellera du sommeil de la mort, afin qu'ils puissent entendre ses paroles et, par obéissance, « parvenir à » la vie éternelle et à ses perfections d'entendement et du cœur ; c'est en vue de ce résultat que les temps de rétablissement et les disciplines, les jugements et les bénédictions du Royaume ont été prévus.

Le fil de la vie étant repris juste au point où il fut rompu par la mort, la trame de l'expérience sera vite renouée et s'adaptera rapidement aux nouvelles conditions, et pendant ce temps, l'individu n'aura ni perdu son identité, ni ne sera perdu pour le monde et le cercle social dont il a fait partie. Ainsi les expériences du passé faites avec le péché et l'égoïsme constitueront un précieux trésor de connaissances qui aideront dans l'avenir celui qui est revenu à la vie à se former un bon jugement et à apprécier les avan-

tages du règne de la justice et de la vie en contraste avec le règne antérieur du péché et de la mort. Ce sera à son avantage aussi de devoir avant tout accepter Christ le Roi comme son Rédempteur, de reconnaître sa propre imperfection et son indignité, de devoir s'appuyer sur le Donateur de vie avant de pouvoir prendre le départ sur le grand chemin de sainteté. Ce sera à son avantage aussi d'être dans l'obligation de prendre lui-même des dispositions pour vaincre ses propres faiblesses, et pour parvenir à la perfection qui est le but à lui proposé.

Les leçons de l'expérience ainsi acquises seront profondément gravées dans sa mémoire, dans son caractère. Elles le prépareront et le rendront capable d'affronter l'épreuve finale qui terminera l'Age millénaire, lorsque la *loyauté* absolue du cœur sera exigée. Dans l'intervalle, cependant, ses imperfections ne travailleront pas à son détriment, ne seront pas un empêchement à son développement, car les exigences des juges seront proportionnées à sa faiblesse ou à sa force de caractère. Tous ces juges sont préparés maintenant par leurs propres expériences avec le péché et la faiblesse à juger avec sympathie et à être vraiment secourables. De telles expériences de la part des juges ne seraient pas tellement essentielles si ce n'était pas là le plan divin de relèvement graduel — « la résurrection de jugement ».

Cette manière de voir est aussi en plein accord avec la déclaration divine faite par la bouche de Daniel, le prophète, à propos de la résurrection : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront, les uns pour la vie éternelle [durable], et les autres pour l'opprobre, pour la honte éternelle [durable] (\*). » (Dan. 12 : 2) — Seg.). Nous voyons ici la même division des réveillés que notre Seigneur explique d'une manière plus particulière. Une classe est réveillée à la vie dans son plein sens, dans son sens complet ; l'autre classe est réveillée,

(\*) « lasting » (« *Olam* ») : « la vie qui dure dans sa pleine perfection ». « la honte éternelle qui dure aussi longtemps que dure leur imperfection » (v. Bible commentée. — Trad.).



mais ne l'est pas à la vie. A son réveil, elle est encore dans la mort, parce qu'elle n'est pas approuvée de Dieu, elle n'a aucun lien de vie avec le Fils. « Celui qui a le Fils a la vie, celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie. » Les humains en général, « sortent » donc afin de pouvoir apprendre le fait que la *vie* et le *rétablissement* [ou « *restitution* » — Trad.] ont été pourvus par la grâce de Dieu au moyen du grand sacrifice de réconciliation ; que le Donateur de vie a pris son grand pouvoir dans toute sa gloire, comme Prophète, Sacrificateur et Roi, et qu'en venant en lui, ils peuvent, graduellement, degré par degré, parvenir à la vie.

La déclaration que fait le prophète concernant cette seconde classe, savoir, qu'elle sort pour l'opprobre, pour la honte durable (\*), est significative. Si cette classe sortait parfaite, elle ne serait pas dans une condition d'opprobre et de honte, car la perfection est toujours admirable. Ces paroles attestent donc que cette classe sort imparfaite, et l'explication supplémentaire que nous donne notre Seigneur nous assure que les individus de cette classe sortent dans leur imperfection afin qu'ils puissent, s'ils le veulent, parvenir à la résurrection, à la perfection, grâce aux épreuves ou jugements auxquels ils seront soumis, leur obéissance étant récompensée, et leur désobéissance étant punie et châtiée.

Nous avons déjà pris Néron comme exemple, et comme il sera sûrement un de ceux qui sortiront pour l'opprobre et la honte durable, il nous est permis de nous servir de lui pour un autre exemple. Si nous nous souvenons que le réveil du monde endormi ne commencera pas avant que la génération actuelle du monde ait été amenée grâce à la puissance du Royaume, à un degré élevé de droiture et d'intelligence, nous saisirons rapidement que Néron, à son réveil, se trouvera lui-même au milieu des conditions sociales, très différentes de celles qui prévalaient lorsqu'il mourut. Il trouvera que les vices qu'il pratiquait et cultivait sont profondément méprisés et que les vertus qu'il fuyait

---

(\*) Voir note précédente. — Trad.

et persécutait sont fortement établies et jouissent de la faveur générale. Il se trouvera totalement en désaccord avec son entourage, beaucoup plus que d'autres moins obstinés, moins dépravés, moins vicieux, moins méprisables. Il se rendra compte que les pages de l'histoire l'ont fait connaître et qu'il est l'objet d'un *mépris* général à cause de ses abus de pouvoir et de moyens — non seulement parce qu'il fit mourir sa propre mère, mais également parce qu'il persécuta et tortura les fidèles du Seigneur.

Toute personne disposée au bien et à la vertu est obligée d'avoir en « *mépris* » un caractère comme celui-là, et dans de telles circonstances, Néron aura à souffrir une grande « honte ». Pourtant, il sortira pour une résurrection de jugement — afin d'avoir une occasion favorable de *se relever* de sa condition de honte et d'opprobre, pour parvenir à la pleine perfection de la nature humaine. Dans quelle mesure parviendra-t-il à la vie ? Dans quelle mesure parviendra-t-il à la résurrection qui l'affranchira de la mort ? Cela dépendra entièrement de lui. Avant tout, il faudra qu'il connaisse la Vérité ; il faudra qu'il se voie lui-même sous son vrai jour, qu'il se compare avec l'homme parfait — tel qu'il sera représenté dans les anciens dignes, les « princes » de l'Age prochain. Il faudra qu'il voie en application les lois de la droiture qu'il comparera avec ce qu'il aura connu autrefois des effets du règne du péché et de la mort. Si, alors, il maintient avec détermination ses mauvaises dispositions, endurecit son cœur et refuse d'obéir, il faudra qu'il meure de la Seconde Mort, après avoir joui des privilèges et des occasions favorables que l'Eternel lui aura accordés, et après les avoir rejetés.

Si, par contre, il s'humilie, reconnaît son péché, devient obéissant aux lois du Royaume, il commencera immédiatement sa course ascendante vers la vie, vers sa résurrection ou son relèvement, en vue de sa libération complète des effets de la chute. S'il continue de cette manière à « *monter* » sur le grand chemin de la sainteté, il se libérera en même temps de son « mépris » de ses semblables, et du même coup de la « honte ». Car, en effet, nous ne pouvons douter

que s'il y a de la joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent, il y aura aussi de la joie sur la terre parmi tous ceux qui sont bien disposés quand, de temps en temps, ils verront des pécheurs se détourner de leurs errements pour obéir à l'Éternel. Le mépris justifié de ces gens bien disposés, à l'égard du péché et de sa nature abjecte, devra faire graduellement place à une appréciation compatissante des efforts faits dans le sens de la droiture. De sorte que si jamais Néron devait devenir pleinement obéissant à l'Éternel, et parvenir à la vie éternelle dans la « résurrection de jugement », il serait hautement respecté, et son passé serait complètement oublié. C'est ainsi qu'en pensant à l'Apôtre Paul, nous nous souvenons de sa noble abnégation et de sa fidélité au Seigneur, en le séparant nettement de Saul, le persécuteur qu'il appela « le premier des pécheurs » [1 Tim. 1 : 15].

#### CHATIMENTS POUR DES PECHES DE LA VIE PRESENTE

Quelqu'un pose-t-il la question : N'y aura-t-il pas de châtiments pour les péchés du temps présent ? Nous répondons que la Justice réprime sûrement chaque péché. Comme nous le savons tous, le péché d'Adam a été châtié pendant six mille ans, et c'est à cause de ce châtiment que la création tout entière a gémi, a été en travail et a sombré dans la mort. Ce péché et tous les péchés qui s'y sont ajoutés à cause des faiblesses et de la dépravation résultant du péché d'Adam, sont tous compris dans l'expiation accomplie par le grand sacrifice pour les péchés. Les péchés qui entraîneront un châtiment supplémentaire seront ceux qui ne résultent pas directement de la chute et de la dépravation adamiques, ceux qui ont été dans une certaine mesure volontaires. Il faut que de tels péchés volontaires soient tous punis, mais il est évident que nous ne sommes pas, actuellement, compétents pour juger quel châtiment serait juste ou raisonnable pour ces péchés — totalement ou partiellement volontaires.

C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles le Seigneur nous enjoignit de « ne rien juger (\*) avant le temps ». Plus tard, le jugement sera entre nos mains, ainsi qu'il est écrit : « Ne savez-vous pas que les saints jugeront le monde ? » — notre Seigneur étant le chef de ces juges. Selon la déclaration de notre Seigneur, celui qui a connu la volonté de son Maître et ne l'a pas faite, sera battu de nombreux coups, tandis que celui qui ne l'a pas connue et qui a fait des choses qui méritent des coups en recevra peu (Luc 12 : 47, 48). Ceci nous indique que la culpabilité du péché volontaire sera mesurée surtout par la connaissance que nous avons du Seigneur et de sa volonté. C'est pourquoi l'Eglise, et ceux qui, pendant l'Age de l'Evangile ont reçu la lumière et subi l'influence de l'Eglise, seront tenus pour plus responsables que d'autres. Néron, qui n'a pas fait partie de l'Eglise et n'a pas été engendré de l'Esprit, donc moins responsable toute proportion gardée que l'Eglise, eut néanmoins de nombreux contacts avec les enfants de lumière ; c'est pourquoi il nous est permis de supposer qu'il eut une grande part de responsabilité sous le rapport de ses crimes.

**« LES PECHES DE CERTAINS HOMMES SONT  
MANIFESTES, MEME AVANT QU'ON LES JUGE »**

En tenant compte, pour les châtiments des péchés volontaires, de la lumière reçue, nous ne devons pas oublier la déclaration faite par l'Apôtre : « Les péchés de certains hommes sont manifestes, même avant qu'on les juge, tandis que chez d'autres ils ne se découvrent que dans la suite » (1 Tim. 5 : 24 — Seg.). Nous ne savons pas jusqu'à quel point les péchés de Néron ont déjà reçu une certaine mesure de châtiment ; nous ne savons pas jusqu'à quel point il souffrit mentalement ou physiquement ; nous ne savons donc pas jusqu'à quel point le châtiment pour ses péchés viendra dans la suite et le frappera pendant l'Age du jugement. Pour la discussion, supposons que Néron n'ait reçu aucun châtiment spécial dans le passé et que

(\*) I Cor. 4 : 5 ; voir Note D. — Trad.

les coups qu'il doit recevoir viendront plus tard, et demandons-nous quelle sera la nature du réquisitoire dressé contre lui et comment les coups, ou les châtiments, lui seront infligés ? Nous ne sommes pas compétents pour répondre à ces questions sans faire de réserves, ou de conditions, mais nous reconnaissons tous un principe général qui agit déjà dans chaque homme, enregistrant les résultats de ses propres violations de sa conscience en dépit de la connaissance qu'il a des faits. Nous comprenons que dans la proportion où la vérité, la lumière, la connaissance et la conscience peuvent être violées, dans cette même proportion le caractère est affaibli, et plus l'individu poursuit cette ligne de conduite et plus le rétablissement sera difficile pour lui.

Nous pouvons raisonnablement estimer que Néron doit avoir en fait affaibli graduellement son caractère et sa conscience dans une très grande mesure. Si donc, à son réveil, il « sort » comme il mourut, simplement pour avoir une occasion favorable de se développer, nous pouvons très vite comprendre que chaque pas qu'il a fait dans l'ավիissement pendant sa vie, chaque violation de conscience, chaque opposition ouverte à la justice, ont endommagé son caractère. Si jamais il est vainqueur, ce sera au prix d'un effort proportionné au dommage commis pour remonter la pente et pour reconstruire cette partie de caractère qu'il a détruit avec tant de folie. Il ne nous appartient pas de dire que c'est en cela et en cela seulement que constituera le châtiment pour les péchés de l'Age présent, mais il nous semble raisonnable s'il devait en être ainsi. De toutes manières, nous sommes contents d'en rester là, certains que les décisions que prendra l'Eglise glorifiée seront pleinement approuvées par tous ceux qui posséderont l'Esprit du Seigneur. Nous ne pouvons pas supposer que notre Seigneur prendra plaisir à rendre le mal pour le mal ou à infliger des souffrances, même aux humains les plus ignobles, mais que le verdict de la grande Cour suprême déjà rendu sera maintenu, savoir : « Le salaire du péché, c'est la mort » — la Seconde Mort.

« AINSI EN EST-IL DE LA [PRINCIPALE]  
RESURRECTION DES MORTS  
[D'UNE CLASSE SPECIALE] »

— 1 Cor. 15 : 42 —

On appelle la résurrection de l'Eglise la *Première* Résurrection, non pas dans le sens de priorité (bien qu'elle aura cette priorité), mais dans celui d'être la principale, la meilleure, la plus élevée. Nous avons déjà vu qu'il y a différents ordres dans la résurrection : trois d'entre elles sont *pour la vie*, pour la perfection, quoique sur des plans différents d'existence (l'Eglise occupant la première place, la « grande foule » et les anciens dignes suivant par ordre) et qu'ensuite, viendra en dernier lieu la résurrection générale du monde, ouverte à toute l'humanité, à tous ceux qui accepteront les dispositions et les arrangements divins ; ce sera la résurrection de [ou « pour le » — Trad.] jugement qui ne sera achevée qu'à la fin de l'Age millénaire. Dans ce sens du terme, ce sera réellement un fait que « les autres morts » ne revinrent point (\*) « jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis » (Seg.) : ils n'auront point la vie dans son plein sens, dans son sens exact, complet ; ils ne seront pas relevés complètement *hors de la mort* jusqu'à ce moment-là. De ce point de vue, le passage apocryphe d'Apoc. 20 : 5(\*\*) se trouve en plein accord avec l'ensemble de l'Ecriture. Toutes ces résurrections postérieures à la première (à la principale) seront sans aucun doute soumises à la puissance et à la direction de l'Eglise glorifiée dont le glorieux Chef (Tête) a reçu du Père tout pouvoir et toute autorité dans ce dessein.

(\*) Cr. : « ... n'eurent point la vie... ».

(\*\*) Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que la proposition « Le reste des morts ne revinrent point à la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent accomplis », ne se trouve pas dans les manuscrits antérieurs au cinquième siècle ; néanmoins, elle est en plein accord avec ce que nous présentons ici car l'expression « *ne revinrent point à la vie* » devrait être comprise comme ayant trait non pas au réveil mais au plein rétablissement à la vie, au degré de perfection. Voir la Note du Vol. 1, p. 345, 346 et 476 (éd. 1950) ; p. 308 (éd. 1969).

Après avoir examiné l'œuvre de résurrection accomplie par l'Eglise pour d'autres, considérons maintenant ce que les Ecritures ont à montrer de particulier concernant la Première Résurrection. Avec quels corps la Nouvelle-Création sortira-t-elle ? Quelles seront certaines de leurs qualités et de leurs facultés ?

L'Apôtre déclare : « Tel est le terrestre [D. : « celui qui est poussière »], tels sont aussi les terrestres [D. : « ceux qui sont poussière »] ; et tel est le céleste, tels sont aussi les célestes » (1 Cor. 15 : 48 — Seg.). Nous comprenons par ces paroles que le monde en général qui sera établi à la perfection humaine sera comme le terrestre, comme le premier Adam, avant sa transgression, et comme le parfait « homme Christ Jésus » était avant son engendrement à une nouvelle nature. Nous nous réjouissons avec le monde de cette grandiose perspective des images terrestres parfaites et complètes du divin Créateur. Néanmoins, nous nous réjouissons davantage encore des précieuses promesses faites à l'Eglise de l'Evangile, « les appelés » selon le dessein divin, qui doivent porter l'image du céleste, l'image du Créateur, dans un sens encore plus élevé et plus particulier : être non des images charnelles, mais des images-esprits. « Nous lui serons semblables [lui, le Jésus « changé », glorifié] », car nous le verrons *comme il est*. » Il est un être-esprit, « *l'empreinte de la personne du Père* », « au-dessus de toute principauté, et autorité, et puissance, et domination, et de tout nom qui se nomme », et par conséquent bien au-dessus de la nature humaine parfaite. Si nous lui serons semblables et si nous participons à sa gloire et à sa nature, cela signifie que nous aussi, nous serons les images de la personne du Père, « qu'aucun homme n'a vu, ni ne peut voir, qui habite la lumière inaccessible », mais duquel nous pourrions nous approcher et que nous pourrions voir tel qu'il est, parce que nous aurons été « changés ». — 1 Jean 3 : 2 ; 1 Tim. 1 : 17 ; 6 : 16 ; Exode 33 : 20.

De peur d'être mal compris, l'Apôtre complète la déclaration faite plus haut en ajoutant : « Comme nous [l'Eglise]

avons porté l'image du terrestre [Adam], nous porterons aussi l'image du céleste [Christ glorifié] (\*).» L'idée de l'Apôtre n'est pas que tous porteront l'image de celui qui est céleste dans ce sens du moins. Tel ne fut pas le dessein de notre Créateur. Lorsqu'il créa l'homme, ce fut avec l'intention d'avoir un être *terrestre humain, charnel*, à sa propre ressemblance [mentale et morale], qui soit le seigneur et le souverain de la terre, comme le représentant de son Créateur (Gen. 1 : 26-28 ; Ps. 8 : 4-7). Le choix des membres de la Nouvelle-Création, comme nous l'avons vu, est totalement séparé et à part de la création terrestre. Ils sont choisis *du milieu* du monde, et ne constituent en tout qu'un « petit troupeau », appelé à être la classe du Royaume du Seigneur pour bénir le monde durant les mille ans de l'Age millénaire ; nous pouvons être certains que, par la suite, cette classe occupera quelque position très élevée, pleine de responsabilités, et fera un travail très important dans la réalisation des desseins divins ultérieurs — peut-être relatifs à d'autres mondes et à d'autres créations.

Pendant, l'Apôtre renforce sa pensée en expliquant ce qui précède (verset 50) : « Or je dis ceci, frères, que la chair et le sang ne peuvent pas hériter du Royaume de Dieu. » De cette manière, il fait la distinction entre notre condition présente dans la chair et notre condition future comme êtres-esprits ; il déclare d'une manière la plus positive que, aussi longtemps que nous serons dans la chair, nous ne pourrions constituer le Royaume du Seigneur en aucun sens réel, parce que ce Royaume doit être spirituel, composé d'êtres-esprits. Notre Seigneur lui-même, la Tête, le Chef, le conducteur, l'exemple donné à son Eglise, est le glorieux être-esprit qu'il fut accordé à l'Apôtre Paul d'entrevoir (1 Cor. 15 : 8), et dont l'Apôtre Jean eut le privilège d'avoir une vision dans son Apocalypse. « Nous serons semblables à lui » — non pas de chair et de sang comme le reste des humains du milieu desquels nous avons été choisis et dont le rétablissement, ou la résurrection par

(\*) Voir Bible commentée. — Trad.



jugements, ramènera dans les conditions parfaites de la chair et du sang, de même que les mêmes temps de rétablissement amèneront la terre à la condition représentée par le Jardin d'Eden au commencement.

Pourtant, l'Apôtre reconnaissait le fait qu'il nous serait difficile de saisir pleinement l'idée d'un *changement* de l'Eglise aussi radical, passant des conditions charnelles, terrestres aux conditions célestes, spirituelles. Il se rendait compte qu'il nous serait moins difficile de comprendre ce qui adviendrait aux membres de l'Eglise endormis dans la mort qu'à ceux qui seraient vivants et restés pour la présence du Seigneur. Il nous est beaucoup plus facile de saisir l'idée que ceux qui dorment seront ressuscités dans de nouveaux corps spirituels, tels que le Seigneur a promis de nous les donner, que de saisir la manière dont ceux des saints qui vivent à l'époque de la seconde présence du Seigneur seront acceptés par lui dans son Royaume d'esprits. Par la bouche de l'Apôtre, le Seigneur rend cela très clair pour nous, disant : « Voici, je vous dis un mystère : Nous ne nous endormirons pas tous, mais nous serons tous changés : en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette » — la septième trompette. — 1 Cor. 15 : 51, 52.

Tandis que le Seigneur, par le moyen de l'Apôtre a, dans une certaine mesure, dissipé un mystère par ces paroles, néanmoins depuis ce temps-là, une mesure importante de mystère a même obscurci cette claire explication ; nombre de chers enfants du Seigneur ont, en effet, confondu le mot « dormir » avec le mot « mourir », et supposé en se méprenant sur l'explication, que les saints qui resteraient lors de la présence du Seigneur seraient changés sans mourir, ce que ne dit pas du tout l'Apôtre. Prenez le cas des apôtres, par exemple ; ils moururent, et dès leur mort, furent considérés comme étant « endormis » jusqu'au moment de leur résurrection ; le fait de mourir fut de courte durée, tandis que le sommeil, ou l'inconscience, a continué pendant des siècles.

C'est cette pensée du mot « dormir » qu'il faut associer aux paroles de l'Apôtre, si l'on veut les comprendre, savoir

qu'il ne sera pas nécessaire que les enfants du Seigneur qui vivront encore au temps de sa seconde présence *s'endorment* dans une mort inconsciente même pour un instant. Cependant, ils *mourront*, comme le déclare le Seigneur par le prophète, en parlant de l'Eglise : « J'ai dit : Vous êtes des dieux, vous êtes tous les fils du Très-haut. Cependant vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme *l'un des princes* » (Ps. 82 : 6, 7). Les humains en général meurent comme le Prince Adam, étant ses enfants, qui ont part à sa sentence, mais les fidèles en Christ Jésus meurent avec lui, avec le Prince Jésus (Esaïe 9 : 6 ; Actes 3 : 15 ; 5 : 31). Justifiés grâce à son sacrifice, ils deviennent *morts avec lui*, comme ses co-sacrificateurs. Ils « tombent » dans la mort en sacrifice, comme le second Prince. « Si nous sommes *morts avec lui*, nous vivons aussi *avec lui* ». Mais, comme l'Apôtre nous le fait remarquer, leur mort ne signifiera pas le *sommeil* de l'inconscience : à l'instant même où ils mourront ils seront « changés », ou revêtus de la maison céleste, le corps spirituel.

Le « changement » que subiront les membres de l'Eglise qui vivront encore au moment de la présence du Seigneur, est ainsi présenté comme faisant partie dans tous les sens du terme de la Première Résurrection. Il ne différera en rien de l'expérience de la mort qui doit être commune à tous les membres du seul corps. Le seul point de différence entre d'autres membres du corps et ceux-ci sera ce que l'Apôtre spécifie : ils ne « dormiront » pas. Ces derniers membres du corps n'auront pas besoin de dormir, ni d'attendre la venue du Royaume, car alors il sera déjà établi. Ils passeront immédiatement des activités de service de ce côté du voile dans la chair aux activités de service de l'autre côté du voile dans leur condition de Nouvelles-Créatures parfaites, de membres du Christ.

« CE QUE NOUS SERONS  
N'A PAS ENCORE ETE MANIFESTE »

En ce qui concerne les facultés et les qualités des Nouvelles-Créatures amenées à la perfection, l'Apôtre nous dit

que ces dernières n'auront pas toutes le même degré de gloire bien qu'elles auront toutes le même *genre* de gloire : elles seront toutes des êtres célestes, divins. Il y aura une seule gloire commune à tous ces êtres célestes, et une autre gloire commune aux êtres humains, ou terrestres. Chacun, dans sa perfection, sera glorieux, mais les gloires des êtres célestes seront supérieures, transcendantes. Les Ecritures nous disent que l'Eglise comme un tout « resplendira comme le soleil » (Matt. 13 : 43). Cette description, faite par notre Seigneur lui-même, de la gloire future s'applique à tous ceux qui font partie de la classe du « froment » ; toutefois, à la lumière de l'explication de l'Apôtre (verset 41), nous comprenons que du point de vue individuel, il y aura des différences dans les positions et les honneurs de l'Eglise. Tous seront parfaits, tous seront heureux au degré suprême, mais comme le Père est au-dessus de tous, et comme il a exalté le Fils pour être immédiatement après lui, et comme ceci indique des différences de gloire, de majesté, et d'autorité, ainsi parmi les disciples du Seigneur qui, tous sont acceptables, il y aura des différences de rangs, « comme une étoile diffère d'une autre étoile » en grandeur et en splendeur. — 1 Cor. 15 : 41.

Dans deux de ses paraboles notre Seigneur fait comprendre qu'il y a la même différence parmi ses disciples glorifiés. Celui qui avait été fidèle avec cinq talents devait être spécialement félicité au retour du Seigneur, tandis que les autres fidèles qui avaient un nombre moindre de talents devaient être récompensés en proportion. Celui qui avait été fidèle dans l'emploi de sa mine au point d'en gagner dix, devait recevoir le gouvernement de dix villes, et celui qui avait été fidèle dans l'emploi de sa mine au point d'en gagner cinq, aurait dans cette proportion un accroissement de talents, de bénédictions, d'occasions favorables et d'autorité. — Matt. 25 : 14-30 ; Luc 19 : 11 à 27.

Nous ne devons pas nous étonner de cela, car en regardant dans le passé, nous voyons que si le Seigneur choisit douze apôtres et les aima tous, néanmoins il y en eut trois parmi eux qu'il aima spécialement, et qui, à diverses occa-

sions se trouvèrent plus près de lui et dans des relations plus confidentielles encore que les autres. Nous pouvons, aussi, être certains que lorsque le « Livre de vie » sera ouvert et que des places plus proches du Maître sur le trône seront attribuées, ceux qui se trouveront à sa droite, et ceux qui se trouveront à sa gauche, donc les plus proches de sa personne, seront reconnus par tous comme dignes de l'honneur et de la distinction qui leur auront été accordés (Matt. 10 : 41). Nous ne serions pas du tout surpris de trouver l'Apôtre Paul immédiatement auprès du Maître, et peut-être Jean de l'autre côté. Il ne s'agit pas d'emplacement, ou de position sur un siège — trône — mais d'une intimité de relation en puissance et en majesté dans le Royaume. Nous pouvons être certains que tous ceux qui constitueront le « petit troupeau » seront remplis de l'Esprit du Seigneur à tel point que quant à l'honneur ils seront les premiers à le rendre aux autres ; nous pouvons également être certains qu'il n'y aura aucune jalousie, mais que le jugement divin touchant la dignité de chacun sera pleinement approuvé par toute la Nouvelle-Création. Il en est déjà ainsi actuellement et nous pouvons nous attendre à ce qu'il en soit beaucoup plus encore à l'avenir. Pour le temps présent, nous lisons que « Dieu a placé les membres, — chacun d'eux, — dans le corps, comme il l'a voulu », et tous ceux qui sont en harmonie avec l'Eternel, cherchent continuellement, non pas à changer l'arrangement divin, mais à le reconnaître et à travailler en accord avec lui. Il en sera sûrement ainsi dans l'avenir également.

En décrivant les différences qui existent entre les conditions présentes et celles de l'avenir, l'Apôtre dit [1<sup>er</sup> Cor. 15 : 42] : « *Il* (\*) est semé corruptible, il ressuscite incorruptible. » « *Il* » (\*), représente la Nouvelle-Créature dont l'existence a commencé au moment de la consécration et l'engendrement de l'Esprit. La Nouvelle-Créature s'est développée et a cherché à dominer la chair, et à en faire sa servante, en accord avec la volonté divine, la Nouvelle-Créature dont on dit qu'elle a vécu dans la chair comme un

(\*) « *Il* » est le pronom neutre en anglais, tandis qu'en français, nous rendrions par « elle » pour « Nouvelle-Créature ». — Trad.

tabernacle, tout en attendant d'avoir un nouveau corps. « Il » [elle, en français — Trad.] est semée corruptible, dans un corps corruptible » ; « Il » [elle, en français — Trad.] est descendue dans la mort, et cependant « Il » [elle] n'est pas représentée comme étant morte, mais simplement comme endormie pendant que son tabernacle terrestre était détruit. C'est le même « il » [elle], la Nouvelle-Créature, qui doit être revêtu de la demeure céleste, le corps spirituel, dans la Première Résurrection.

Ce corps spirituel dans lequel « Il » [elle] est ressuscitée, sera, selon la déclaration de l'Apôtre, un corps incorruptible, c'est-à-dire qui ne peut se corrompre, qui ne peut mourir. Le mot rendu ici par incorruptibilité est *aphtharsia*, et signifie qui est à l'épreuve de la mort (\*), qui ne peut pas se corrompre ou mourir ou disparaître. Il est le même mot rendu par « *incorruptibilité* » dans les versets 50, 53 et 54 de ce chapitre, et [mais — éd. 1937] le même mot qui est [mal — édit. 1937] rendu par « *immortalité* » en Rom. 2 : 7 et aussi en 2 Tim. 1 : 10 [bien rendu par « *incorruptibilité* » dans la version Darby qui fait bien la différence entre « *incorruptibilité* » et « *immortalité* » — Trad.].

Cette déclaration d'après laquelle nos corps spirituels seront incorruptibles, immortels, est d'une importance considérable, parce qu'ils nous a été clairement enseigné que cette qualité d'immortalité appartient d'une manière inhérente à l'Eternel (Jéhovah) seul, tandis qu'il est déclaré que c'est à cause de la fidélité de notre Seigneur Jésus que sa haute élévation a consisté en partie en *don de la vie en lui-même*, comme le Père a la vie en lui-même. La pensée est donc la même : le Chef (Tête) glorieux de l'Eglise a subi exactement ce « changement » à l'immortalité, à l'incorruptibilité, à la participation à la nature divine. Nous ne sommes pas étonnés que le plan de Dieu soit aussi libéral à l'égard de notre cher Rédempteur, mais nous sommes certainement bien surpris que cette qualité de la nature divine, qui n'a été *donnée* à personne d'autre qu'à

(\*) (Ou plutôt édition 1937 : à l'épreuve de la « corruption », qui ne peut pas se corrompre, pourrir ou disparaître).

notre Maître, ait été promise aux membres de son corps, qui marchent sur ses traces, et recherchent la gloire l'honneur et l'immortalité. — 2 Pi. 1 : 4 ; Rom. 2 : 7 [voir note Darby — Trad.].

« *Il* [elle] est semé en déshonneur, *il* [elle] ressuscite en gloire. » Ici encore le mot « *il* » [elle] remplace la Nouvelle-Créature. Durant la vie présente, le monde ne nous connaît pas ; il ne discerne pas que nous sommes engendrés du Père pour être ses enfants sur le plan spirituel, et que nous ne faisons que séjourner temporairement dans la chair pour y subir notre épreuve, la mise à l'essai de notre fidélité à notre alliance de sacrifice. « Nous sommes maintenant enfants de Dieu », mais n'étant pas reconnus du monde, nous sommes mésestimés par le monde ; à cause de notre consécration à l'Éternel, nous ne pouvons même pas occuper parmi les hommes des situations honorables correspondant à nos capacités naturelles si nous les consacrons à des occupations mondaines. En tout cas, tant au point de vue individuel qu'au point de vue collectif, l'Église dans la chair est maintenant, ainsi que le déclare ici l'Apôtre, « en déshonneur », en mésestime, et comme il le déclare ailleurs, notre corps est à présent un corps d'abaissement (\*) (Phil. 3 : 21 — D.). Mais quelle sera bientôt la nouvelle condition ? La période de déshonneur sera-t-elle terminée ? L'Église (Tête et « corps ») sera-t-elle dans une condition que tant les anges que les hommes apprécieront et honoreront ? La Nouvelle-Création sera-t-elle ainsi « en gloire » ? Oh ! oui ! Nous en avons l'assurance.

« *Il* [elle] est semé en faiblesse ; *il* [elle] ressuscite en puissance. » Il est toujours question ici de la Nouvelle-Créature ; la faiblesse mentionnée ici étant celle des corps mortels actuels, de leurs imperfections que toutes les Nouvelles-Créatures déplorent, et que Dieu dans sa grâce ne considère pas comme étant les faiblesses de la Nouvelle-Créature dont les desseins (ou intentions) à l'égard de l'Éternel sont pures, parfaites, loyales et fermes. Que ces faiblesses n'affecteront pas les nouveaux corps de la résur-

(\*) Et non un « corps vil » comme dans certaines versions.

rection des « élus » est formellement déclaré : *Il* [elle] ressuscite en puissance » la puissance de la perfection, la puissance de la nouvelle nature, la puissance de Dieu.

« *Il* [elle] est semé corps animal ; *il* [elle] ressuscite corps spirituel. » Le même « *il* » [elle], la même Nouvelle-Créature. Il [elle] est un corps animal maintenant — la seule chose tangible est la chair. Ce n'est que par la grâce de Dieu qu'il nous est permis de *considérer* le nouvel entendement *comme* une Nouvelle-Créature, et d'attendre le moment où ce nouvel entendement recevra un corps-esprit qui lui sera approprié. Le corps-esprit sera alors *il* [elle], dans le même sens que le corps animal est maintenant *il* [elle]. Quelle glorieuse perspective nous avons là ! En vérité, cela est incompréhensible pour nous qui n'avons pas d'autres expériences que celles qui sont communes à l'homme naturel [ou animal — Trad.], sauf que, par la foi, notre entendement a saisi les promesses et les révélations du Seigneur, et apprécié l'esprit des « choses que l'œil n'a pas encore vues ».

Pourtant, si la *pensée* même des gloires à venir nous a élevés au-dessus du monde et de ses soucis, ses épreuves, ses excès et ses plaisirs, combien plus signifieront pour nous les réalités lorsque nous serons parfaits et semblables à notre Seigneur et que nous partagerons sa gloire ! Il n'est pas surprenant que notre Seigneur ait répondu à Nicodème : « Si je vous ai parlé des choses terrestres, et que vous ne croyez pas, comment croirez-vous, si je vous parle des choses célestes ? » Il n'est pas étonnant qu'il faille d'abord être engendré de l'esprit avant que nous puissions même commencer à comprendre des choses célestes. Indubitablement, donc, notre capacité à courir la course qui nous est proposée dans l'Évangile, nos efforts pour vaincre l'esprit du monde et les assauts de l'Adversaire, seront dans la mesure où nous obéirons au divin conseil, où nous n'aimerons pas le monde et où nous mettrons de côté tout fardeau et le péché qui nous enveloppe si facilement, où nous n'abandonnerons pas le rassemblement de nous-mêmes, et où nous sonderons chaque jour les Écritures, et

en profitant de toutes manières des privilèges des compassions et des bénédictions qui nous sont accordés comme enfants de Dieu. Si nous faisons ces choses, nous ne broncherons jamais, mais ainsi l'entrée dans le Royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ nous sera richement donnée.» — 1 Jean 3 : 2, 3 ; Rom. 8 : 17 ; Jean 3 : 12 ; 1 Cor. 2 : 14 ; 1 Jean 2 : 15 ; Eph. 6 : 10-18 ; Hébr. 12 : 1, 2 ; 10 : 25 ; Jean 5 : 29 ; Actes 17 : 11 ; 2 Pi. 1 : 4-11.

### *Héritiers avec Christ*

**QUELLE** est la troupe méprisée,  
 Qui monte, humble, là-bas ?  
 Sur une route malaisée,  
 Assaillie à tous pas ?

*Ces pèlerins remplis de zèle  
 Sont tous enfants d'un Roi ;  
 Héritiers de vie éternelle  
 Et joyeux dans leur foi.*

*Pourquoi donc leur pauvre apparence  
 Leur vaut-elle mépris ?  
 Le monde ignore leur puissance  
 Et leur robe de prix.*

*Mais pourquoi faut-il qu'ils gravissent  
 Ce rude, étroit sentier ?  
 Ils suivent le Christ qu'ils chérissent  
 Le chemin du laurier.*

(Hymne 322)



## APPENDICE

### NOTE I — POUR LA PAGE 133

**E**N Z' 13, 52, 53 (T. de G. Mai 1913, p. 36, 2<sup>e</sup> col.), notre pasteur donne diverses preuves que les Anciens Dignes obtiendront une nature spirituelle après le Millénium. Entre autres raisons qui motivaient son opinion, il y indiquait que cette pensée était typifiée par le fait qu'en plus des sacrificateurs, les Lévites n'avaient pas d'héritage dans le pays, et qu'en conséquence, les Anciens Dignes qui seront les Kéhathites millénaires et post-millénaires, n'auront pas leur héritage final sur la terre mais dans le ciel, c.-à-d. qu'ils deviendront après le Millénium des êtres spirituels [ou êtres-esprits — Trad.]. Cette position prise par lui implique que les Lévites Guershonites millénaires et post-millénaires seront également faits êtres-esprits après le Millénium, puisque dans le type les Lévites Guershonites, comme également les Lévites Kéhathites et les Lévites Mérarites, n'avaient aucun héritage dans le pays. Cependant, le genre humain sauvé (la classe sauvée de la restitution) (\*) ne recevra pas un héritage céleste, mais un héritage terrestre. Par conséquent, il ne peut constituer les Guershonites millénaires et post-millénaires. Pour la même raison, Israël sauvé qui sera le chef de la classe sauvée de la restitution après le Millénium, ne peut constituer non plus de tels Lévites. Donc les Guershonites millénaires et post-millénaires doivent être les Jeunes Dignes. En conséquence, lorsque notre pasteur écrivit (p. 129; en fs: ancienne édition p. 32, 2<sup>e</sup> col., § 2; p. 133 dans la présente édition — Trad.) que les Guershonites millénaires et post-millénaires « *sembleraient* donc bien représenter les sauvés de l'humanité », la lumière sur le sujet n'était pas encore du temps convenable, et la lumière se faisant en 1913 (Z' 13, 52, 53, T. de G. précitée — Réd.) et prouvant que les Lévites millénaires et post-millénaires deviendraient tous des êtres-

---

(\*) Ou « du rétablissement ». — Trad.

esprits, prouve que pour ces périodes les Guershonites ne seraient pas les sauvés de l'humanité, ni les Juifs, mais les Jeunes Dignes, lesquels, comme il le montre ailleurs (F. 156, 157 ; vol. 6, pp. 40, 41 ancienne éd. ; pp. 164, 165, présente édition ; Z' 11, 181, §§ 5-10 ; Z' 15, 269 §§ 11, 12 ; T. de G. 1911, p. 130 ; T. de G. Nov. 1915, p. 88 ; Recueil de questions, 151, 152 ; B. N. 1923 N<sup>os</sup> 8-9, p. 63, 2<sup>e</sup> question) doivent recevoir une récompense analogue à celle des Anciens Dignes. Les douze tribus autour du camp typifient, du point de vue des périodes millénaires et post-millénaires, « les sauvés de l'humanité » comme l'enseigne ailleurs notre pasteur.

#### NOTE II — POUR LA PAGE 249

Le Souverain Sacrificateur portait ses vêtements de gloire et de beauté à la fois pendant la seconde partie du service du Jour de Réconciliation (Lév. 16 : 24) et pendant tout le reste de l'année (Ex. 28 : 29, 43), quand il officiait. Sur l'antitype du Jour de Réconciliation nous citerons ici notre note sur T. 50 (Fig. du Tab. p. 56) : « Comme le montre notre pasteur dans le livre « Ce qu'A DIT LE PASTEUR RUSSELL » (en anglais), p. 26, question 4 (la Vérité Présente N<sup>os</sup> 74-75, p. 38, col. 2 en bas — Trad.) il en vint à voir que, dans l'antitype, le Jour de Réconciliation est la période entière d'octobre 29 ap. J.C. jusqu'en 2874 ap. J.C., et inclut par conséquent les Ages de l'Évangile et du Millénium. Il montre que ceci est compris dans la signification du mot « atonement » [voir V.P. N<sup>os</sup> 59-60 p. 74, 2<sup>e</sup> col. — Trad.], réconciliation, en comparaison des faits de l'antitype. Le mot *réconciliation* implique que les deux parties en désaccord se sont remises d'accord. Au moyen des sacrifices de l'Age de l'Évangile Dieu se réconciliera avec le monde lorsque le mérite de Jésus dans ces sacrifices Lui sera offert pour le monde au commencement du Millénium, et le monde entrant en harmonie avec la volonté de Dieu grâce au ministère de Christ dans le Millénium se réconciliera avec Dieu, ce qui complètera la réconciliation, « at-one-ment ». La partie du service du Jour de Réconciliation qui était

remplie par Aaron exerçant son ministère dans ses vêtements de lin pour le sacrifice, typifie la partie du service du Jour-antitype de Réconciliation appartenant à l'Age de l'Évangile, et cette partie du service du Jour de Réconciliation qui était remplie par Aaron exerçant son ministère dans ses vêtements de gloire et de beauté typifie cette partie des services du Jour-antitype de Réconciliation appartenant à l'Age millénaire ».

### NOTE III — POUR LA PAGE 406

La traduction « courir vers le but » (Phil. 3 : 14) fut suggérée à notre pasteur par l'un des pèlerins qui lui déclara qu'il l'avait reçue d'un érudit helléniste. Mais la traduction ne convient pas à l'image d'une course, car quand un coureur atteint le but, il ne court pas vers lui. Ce fait poussa au printemps de 1905 le pèlerin Frank Draper à présenter ses doutes sur cette traduction à notre pasteur. Frère Draper suggéra que la chose nous soit présentée comme à quelqu'un connaissant le grec. Les trois frères intéressés à la question présentèrent alors une prière spéciale pour que le Seigneur nous donne une illumination spéciale sur le sujet. En examinant le sujet, nous trouvâmes que la préposition *kata*, rendue par *down* [en anglais — Trad.] dans la traduction examinée, est donnée dans la V. A. de 27 manières différentes. Tout en voyant à ce moment-là que le mot « down » [non rendu dans la version française — Trad.] ne convenait pas au contexte, nous fûmes alors incapable de suggérer une traduction qui satisfît notre esprit comme convenant à la figure du coureur. Mais la prière des trois frères, quoique retardée dans la réponse attendue, ne fut pas vaine. Quelques années plus tard, la pensée du passage devint claire à notre esprit, exigeant que le mot *kata* (\*) soit rendu ici par *at* [à, au — Trad.], et que la phrase soit traduite ainsi : Au but, je me hâte pour le prix, etc. Les raisons suivantes justifient cette version : Puisque

(\*) Voir référence Strong n° 2596. — Trad.

St Paul écrivit ces mots en 62 ap. J.C., c'est-à-dire 28 ans après sa conversion et son appel à l'apostolat, et puisque précédemment, même au milieu d'épreuves, il avait donné par son amour pour des ennemis de nombreuses preuves qu'il avait déjà atteint le but, l'amour parfait, inébranlable, désintéressé dont le point culminant est l'amour désintéressé, inébranlable, pour des ennemis, il ne serait pas, comme le suggère la V.A. en train de courir vers le but. La traduction *au but* suggère ce qui est vérifié par les faits — qu'il l'avait déjà atteint. Ayant donc atteint le but, il se hâtait maintenant pour recevoir le prix. Ceci était nécessaire parce qu'entre le but et le siège du Juge qu'il devait atteindre pour recevoir le prix, il y avait des ennemis — le diable, le monde et la chair — lesquels, par des moyens perfides et affligeants, cherchaient à l'en empêcher ; et conservant, malgré eux, son attitude requise pour avoir atteint le but, il devait courir jusqu'à ce qu'il eût atteint le siège du Juge pour obtenir le prix.

#### NOTE IV — POUR LES PAGES 515, 527, 531

Etant donné que ce fut presque invariablement l'habitude pour notre pasteur, avant et après la parution du vol. VI, d'annoncer comme date du Mémorial celle basée sur Nisan commençant à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps (qu'elle se produisît avant ou après cet équinoxe), et étant donné que deux fois il déclara formellement que Nisan commençait à la nouvelle lune la plus rapprochée de l'équinoxe du printemps (Z' 07, 88 § 3 (\*) : Z' 15, 70 § 1 (\*\*); T. de G. Mai 1915 p. 38 1<sup>re</sup> col.), le mot « après » dans la phrase « après l'équinoxe du printemps » dans la seconde ligne de la note à la page 470 (en anglais) paraît être une coquille d'imprimerie (\*\*\*). Par suite, au

(\*) « ... La nouvelle lune qui avait lieu la plus proche [« came closest to »] l'équinoxe du printemps... ».

(\*\*) Idem. — Trad.

(\*\*\*) La note de l'édition anglaise 1915 (vol. 6, p. 470) ne la porte même plus. Elle porte en effet « about », c'est-à-dire vers ; mais on la trouve encore, p. 484, 20<sup>e</sup> ligne. — Trad.

mot « après » dans cette phrase devraient être substitués les mots « la plus près » ou « la plus proche ». Il est évident, d'après quelques faits, que le mot « apparition » dans cette même ligne signifie avènement, arrivée, et non pas visibilité : (1) La nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps se produit durant la saison pluvieuse, ce qui la rendait souvent invisible de nombreuses nuits après qu'il aurait été temps d'être visible d'abord dans une nuit sans nuage. (2) Si les Juifs à Jérusalem avaient dû attendre que la nouvelle lune de Nisan devînt visible avant de fixer le 1<sup>er</sup> Nisan, les Juifs de Rome, d'Espagne, de Babylone, etc., n'auraient pas eu suffisamment de temps pour trouver d'après Jérusalem le jour convenable pour y être le 14 Nisan, car en ce temps-là un voyage rapide de Babylone à Jérusalem demandait quatre mois (Esdras 7 : 9), et ainsi les Juifs en ces lieux n'auraient pas pu célébrer la Pâque au jour exact s'ils avaient dû attendre que le 1<sup>er</sup> Nisan fût fixé à Jérusalem par la première visibilité de la lune la plus proche de l'équinoxe du printemps. Ces considérations prouvent que la nouvelle lune de Nisan était fixée par les Juifs grâce à des calculs astronomiques au moins quatre mois avant l'arrivée de la nouvelle lune de Nisan. (3) Même aux jours de Saül et de David, le temps de la nouvelle lune était connu à l'avance (1 Sam. 20 : 5, 18, 24). Par conséquent, le mot *apparition* de la seconde ligne de la note p. 470 (p. 127 ancienne édition fse ; p. 515 présente édition — Trad.) signifie non pas *visibilité* mais *avènement, arrivée*.

Il est certain qu'au temps de Christ les Juifs commençaient Nisan à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, car Josèphe (Antiquités, Livre III, chap. 10, Sect. 5) déclare expressément que la Pâque devait être observée pendant que le soleil était en Ariès qu'il atteignait alors à l'équinoxe du printemps, et où il restait 30 jours, c'est-à-dire jusqu'au 20 avril. Ceci obligeait les Juifs à commencer Nisan à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, sans s'occuper si la nouvelle lune était avant ou après l'équinoxe du printemps. Par exemple, si la lune devenait nouvelle, supposons un jour ou deux

avant l'équinoxe du printemps, et que les Juifs avaient attendu après la nouvelle lune après cet équinoxe, c'est-à-dire avaient attendu 27 ou 28 jours environ après l'équinoxe du printemps, soit le 18 ou le 19 avril pour commencer Nisan, la Pâque ne serait pas venue avant le 1<sup>er</sup> ou le 2 mai, c'est-à-dire dix ou onze jours après que le soleil avait quitté Ariès. Ceci, Josèphe qui était un prêtre juif bien informé et un contemporain de Jésus et des Apôtres, déclare que cela ne pouvait être. Par conséquent, son affirmation que la Pâque devait être observée pendant que le soleil était en Ariès est une autre manière de dire que la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, sans s'occuper si cela arrivait avant ou après l'équinoxe du printemps, commençait le mois de Nisan. Quelques-uns ont pensé que la première gerbe mûre n'aurait pu l'être à temps pour employer le 16 Nisan (Lév. 23 : 12), si Nisan commençait à la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps, si cette lune devenait nouvelle avant cet équinoxe. Mais le Dr W.M. Thomson qui passa plus de 45 ans en Palestine et qui est parmi les plus grandes autorités sur la Terre Sainte, nous dit (Le Pays et le Livre, vol. I, 362, § 3) que, dans la vallée du Jourdain inférieur, la moisson commence vers la fin de mars. Les premiers fruits mûrissant trois semaines avant environ (et plus tôt encore aux temps bibliques), ils étaient mûrs avant l'équinoxe du printemps et par conséquent à temps pour être employés dans le service du 16 Nisan, qui arrivait toujours après l'équinoxe du printemps, suivant la règle que la lune la plus proche de cet équinoxe commençait Nisan, même si cette lune devenait nouvelle 13 jours avant cet équinoxe.

Notre pasteur nous donna la règle scripturale concernant la date de la Pâque comme suit : Que les frères et sœurs dans le monde entier observent la Pâque après 18 heures (temps où Dieu commence un jour), le 14 Nisan, déduit en faisant commencer Nisan à la nouvelle lune « la plus proche » de l'équinoxe du printemps, sans s'occuper si elle arrivait avant ou après cet équinoxe. Chaque fois que le calendrier juif moderne — lequel n'était pas en usage

au temps de Jésus, mais fut emprunté par les Juifs vers 360 ap. J.C. au païen grec Meton et par suite n'est pas scripturairement obligatoire pour nous — donnait une fausse date pour le 14 Nisan, notre pasteur rejetait leur date, fixait et annonçait la date conformément au calendrier des cieux. Cette règle exige qu'un lieu donné sur la terre soit employé comme celui où doivent commencer le jour et le mois lunaires (18 h.), car si la lune devient nouvelle partout au même instant de temps absolu, elle ne l'est pas partout au même temps des horloges, puisque selon nos horloges, elle devient nouvelle une heure avant pour chaque 15° vers l'est et une heure après pour chaque 15° vers l'ouest ; par exemple, si la lune de Nisan devient nouvelle à 20 h. à Greenwich (Angleterre), elle le serait à 15 h. à Philadelphie, ce qui signifie — puisque le jour lunaire selon l'ordre divin commence à 18 h. — qu'à ces deux endroits, si chacun d'eux était choisi comme lieu où commencent le jour et le mois lunaires, la lune de Nisan deviendrait nouvelle sur deux jours lunaires différents. En conséquence, un certain lieu fixe doit être choisi où doivent commencer le jour et le mois lunaires pour le monde entier. Certains ont pris comme lieu fixe 180° de longitude est où le monde entier commence le jour solaire à minuit ; d'autres ont pris Jérusalem ; certains ont pris Greenwich ; d'autres, Philadelphie ; et d'autres enfin ont pris la date du calendrier juif moderne lequel est arbitraire puisqu'il ne prend aucun lieu fixe, mais fait varier le sujet selon l'arrangement des cycles de Méton. Divers groupes du peuple de la Vérité, suivant ces diverses méthodes, ont presque toujours annoncé différentes dates pour le 14 Nisan depuis la mort de notre pasteur.

Laquelle de ces méthodes est juste ? Nous répondons : celle qui fait commencer le jour et le mois lunaires à 18 h. à Jérusalem. Comment savons-nous cela ? D'après les parallèles de 2520 et de 1845 ans. Le premier membre du parallèle de 2520 ans commença le premier jour du septième mois de 3127 av. J.C. et termina le premier jour du septième mois de 607 av. J.C., à l'heure de Jérusalem, quand commença

le second membre de ce parallèle. En P' 36, 11, 12 (V.P. N° 12, pp. 91 à 93 — Trad.), divers événements sont donnés de 1912 à 1914 ap. J.C., en parallèle à divers événements de 609 à 607 av. J.C., se produisant au jour exact temps lunaire à 2520 ans d'intervalle, le temps dans chacun des cas se manifestant dans le temps lunaire basé sur Jérusalem comme point de départ pour l'horaire. De plus, en P' 36, 8-11 (V.P. N°s 74-75, pages 23 à 26) une foule d'événements de 1915 à 1918 y sont donnés, mettant en parallèle divers événements de 70 à 73 ap. J.C., ayant lieu exactement au temps lunaire à 1845 ans d'intervalle, le temps dans chacun des cas se produisant exactement dans le temps lunaire basé sur Jérusalem comme point de départ pour l'horaire. Et on doit s'attendre à cela, car dans les deux parallèles — de 2520 et de 1845 ans — leurs premiers membres se terminèrent et leurs seconds membres commencèrent à Jérusalem, donc à l'heure de Jérusalem. Ces deux faits prouvent que maintenant (aussi bien que dans les temps bibliques) Dieu fixe le jour et le mois lunaires comme commençant à 18 h. à Jérusalem. Par conséquent, Il fixe le mois lunaire pour le Monde comme commençant à Jérusalem, qui sera sans aucun doute le lieu de départ pour le jour, le mois et l'année lunaires durant le Millénium, puisque Jérusalem sera alors la capitale du monde. Nous devons donc compter, comme premier jour de Nisan, celui où la lune la plus proche de l'équinoxe du printemps devient nouvelle à Jérusalem. Voici comment le déterminer facilement : Trouvez la date, l'heure, la minute et la seconde de la nouvelle lune la plus proche de l'équinoxe du printemps à Greenwich (Angleterre) — ce que donnent la plupart des almanachs — puis ajoutez à ce temps 2 heures 20 minutes et 54 secondes, et le résultat donnera l'heure exacte à laquelle la lune est nouvelle à Jérusalem, car Jérusalem est à 35° 13' et 30" à l'Est de Greenwich. Nous donnons des détails à ce sujet en P' 33, 21-32 (V.P. N° 43, pp. 9, 10 ; N° 44, pp. 22-27) et en P' 36, 8-13 (V.P. N°s 74-75, pp. 23 à 26 — Trad.).